This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

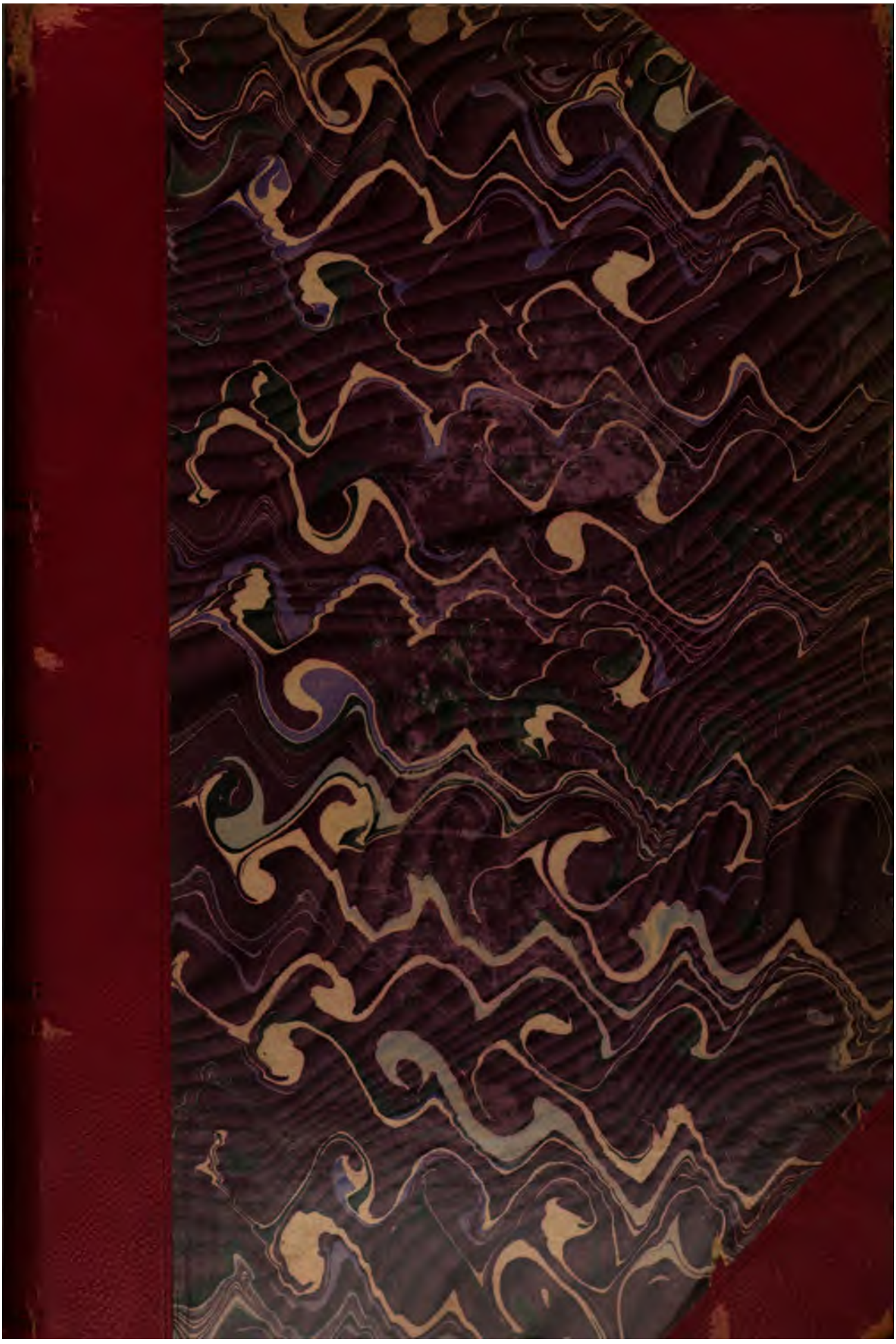

Educ P 220.1

Bound
MAR 15 1899

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817)

7 Feb — 12 Jul, 1898

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-CINQUIEME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. FRANÇOIS PICAVET

TOME TRENTE-CINQUIÈME

Janvier à Juin 1898

PARIS

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT

1898

~~VIII, 187~~

842 35/2

1898, Feb 7 – Jul 12

Educ P220.1 Sever fund

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 1. — 15 JANVIER 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

J. Kont. — L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE BUDA-PESTH.
Dr H. C. Muller. — L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE LA LITTÉRATURE COMPARÉE.
Ch. Mortet. — BIBLIOGRAPHIE ET SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES.
Genvresse. — LA CHIMIE APPLIQUÉE A BESANÇON.
D... — L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE EN RUSSIE (*Suite*).
J. Tannery. — LA RÉFORME DES LICENCES D'ORDRE SCIENTIFIQUE ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.
Dr Moniez. — LA RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Brereton. — L'ÉDUCATION FRANÇAISE DES LYCÉES JUGÉE PAR UN PROFESSEUR ANGLAIS.

CORRESPONDANCE

I. A. CROISET. L'enseignement du grec à la Sorbonne. — II. M. LELONG. Lettre à la Rédaction.

NÉCROLOGIE

I. VIOLLETTE (Buisine). — II. DRUMEL (Ch. Lefebvre).

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'association de la presse de l'enseignement et le Congrès de 1900. — II. Fondation Thiers, 1896-1897.

INSTITUT DE FRANCE

I. H. MOISSAN. *L'Université de Chicago.* — II. A. HIMLY. *M. de Brazza et les Origines du Congo français.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

DROIT, EDUCATION, ENSEIGNEMENT : *Caillaux, Touchard et G. Privat-Deschanel,* Les impôts en France ; *Louis Frank,* La femme avocat ; *Louis Bridel,* Mélanges féministes ; *F. Fabreguettes,* Société, Etat, Patrie ; *A. Posada,* Théories modernes sur les origines de la famille, de la société et de l'Etat ; *Paul Moysen,* La femme dans le droit français ; *E. Lugrin,* De l'enseignement du français dans les écoles de langue allemande ; *E. Levasseur,* L'enseignement primaire dans les pays civilisés ; *Education Department,* Special reports on Education subjects 1896-1897 ; *Dr A. Petersilie,* Das öffentliche Unterrichtswesen im Deutschen Reiche und in den übrigen Kulturländer.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Revue des Deux-Mondes.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.....	**20** fr.	100 exemplaires.....	**25** fr.
Par 50, en plus.....	**5** fr.	Par 50, en plus.....	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue... ..... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE PRATIQUE DE BUDAPEST

Au mois de juin dernier, la Hongrie a fêté le vingt-cinquième anniversaire d'une Ecole qui est une des créations les plus originales de la pédagogie moderne. Cette école est jusqu'aujourd'hui unique en Europe; elle a déjà excité l'intérêt de plusieurs pédagogues allemands (1), et nous croyons qu'au moment de son jubilé, elle mérite d'être signalée aux lecteurs de cette *Revue* qui a déjà consacré plusieurs articles au développement de l'Instruction publique en Hongrie depuis le dualisme.

I

On a souvent constaté que de toutes les carrières auxquelles les Universités préparent la jeunesse studieuse, celle du professorat est la seule où l'Etat se contente d'une instruction théorique, sans se soucier autrement du côté pratique. Il n'y a que les fonctions délicates du professeur d'enseignement secondaire qui soient livrées au hasard des capacités individuelles, au savoir-faire des débutants et le plus souvent à la routine. Si cet état de choses présente moins d'inconvénients dans les pays où une tradition séculaire et une administration éclairée ont fixé et arrêté, dans les plus petits détails, les programmes de l'enseignement et la discipline scolaire, il était extrêmement fâcheux en Hongrie où, jusqu'au dualisme (1867), c'est-à-dire pendant la domination autrichienne, une véritable anarchie régnait dans les établissements d'enseignement secondaire. Ceux de l'Etat n'acceptaient qu'à contre-cœur les instructions émanées des bureaux de Vienne, ceux du clergé continuaient à donner l'ensei-

(1) Voy. E. Wiedemann, *Universität und Schule* dans la *Deutsche Revue*, mars, 1883; *Paedagogische Studien* de Rein, années 1887 et 1888; *Humanistisches Gymnasium*, 1894.

gnement selon les anciennes méthodes empiriques, héritage peu enviable des Jésuites qui jusqu'à la suppression de l'Ordre par Marie-Thérèse dirigèrent la plupart des gymnases. Au moment du dualisme, il fallut donc s'occuper d'une réforme radicale de l'enseignement secondaire. A peine la loi sur l'enseignement primaire fut-elle votée (1868) que commencèrent les études préliminaires pour la refonte des programmes. Mais les programmes ne valent que par les professeurs qui les exécutent. Or, on songeait jusqu'alors très peu à former méthodiquement le corps enseignant. Les différents Ordres qui dirigeaient une grande partie des gymnases, se contentaient de former leurs candidats dans les séminaires où la théologie occupait plus de place que les matières que les candidats devaient enseigner plus tard; les confessions luthérienne et réformée envoyaient, il est vrai, leurs meilleurs candidats dans les Universités allemandes, mais à Budapest même, la Faculté de philosophie donnait uniquement le haut enseignement théorique.

C'est alors qu'un jeune pédagogue hongrois qui avait fait ses preuves dans le séminaire pédagogique dirigé par Ziller à Leipzig, eut l'idée de proposer au Ministère la création d'une Ecole normale supérieure, où les candidats ne recevraient pas seulement une instruction théorique, mais aussi, après leurs examens, des leçons pratiques dans un gymnase annexe à cette Ecole. Ce jeune enthousiaste était Maurice Kármán, le directeur pédagogique de l'établissement dont le jubilé vient d'être fêté. En même temps, ce pédagogue qui a exercé une influence si bienfaisante sur les écoles et sur les professeurs d'enseignement secondaire de son pays, a été l'objet d'une manifestation enthousiaste.

Le plan de Kármán embrassait tout l'ensemble d'une Ecole normale théorique et pratique, qui devait se composer de trois sections: Lettres, sciences et pédagogie. Les deux premières sections étaient destinées aux étudiants; la troisième aux candidats qui avaient déjà subi les premières épreuves de l'examen du professorat qui, en Hongrie, se compose d'une partie commune (langue et littérature hongroises) d'une partie spéciale, choisie par le candidat et d'une épreuve pédagogique. On dut bientôt renoncer à créer un établissement analogue à l'Ecole normale supérieure de Paris. Le budget s'y refusait longtemps; il y a deux ans seulement (1895) qu'on a pu créer un internat, le Collège Joseph Eötvös, pouvant recevoir de 35 à 40 élèves. Mais aujourd'hui, comme auparavant, le gouvernement envoie les candidats, élèves de l'Ecole, à la Faculté de philosophie. C'est là qu'ils suivent les cours, on y organise seulement quelques conférences gratuites à leur intention afin qu'ils puissent entrer,

pendant les années d'études, en contact avec les professeurs. Le véritable rôle de l'Ecole normale hongroise commence pour les candidats après les quatre années d'études à l'Université, et c'est alors que se manifeste la grande différence entre les divers systèmes adoptés en Europe. En France, on se contente de quelques semaines de pratique avant l'agrégation, et encore la grande majorité des candidats ne peut même pas jouir de cet avantage. En Autriche et en Allemagne, les candidats munis du diplôme, passent une année dans une école d'enseignement secondaire (*Probejahr*), mais ils y sont livrés à eux-mêmes et l'année s'écoule en tâtonnements. Ni l'un, ni l'autre de ces systèmes n'auraient donné un résultat appréciable en Hongrie, car les candidats n'auraient pu que constater la vieille routine qui consistait à faire apprendre par cœur le plus possible. Dans ces écoles, on n'enseignait pas au sens propre du mot, on ne faisait que réciter les leçons; les compositions de style et de narration n'existaient pour ainsi dire pas ; on ne prenait aucun soin de former le cœur et l'esprit des élèves et il n'y avait aucune communauté d'idées entre les membres du corps enseignant. En un mot, une tendance fâcheuse à développer uniquement la mémoire et à négliger le jugement.

On fonda donc, il y a vingt-cinq ans, un gymnase « pour donner, comme dit le décret, le modèle d'une école où les progrès moraux et intellectuels des élèves soient l'objet d'une sollicitude commune du corps enseignant, et en même temps pour créer un enseignement qui serve d'exemple aux candidats et de souvenir pour les guider dans leur carrière future ». Ce gymnase a une année les classes impaires (1re, 3e, 5e, 7e années), l'année suivante les classes paires. Il n'est pas subordonné à l'inspection du district de Budapest, mais dépend directement du Ministère. Il est dirigé par huit ou neuf professeurs expérimentés chargés des différentes branches des études. Le directeur, choisi parmi eux, enseigne également; il correspond avec le Ministère. Il y a, en outre, le directeur pédagogique, chargé des conférences pour les candidats, mais aussi d'un ou de deux cours. Les élèves-maîtres de l'Ecole, choisis parmi les étudiants les plus méritants, sont membres ordinaires — avec une bourse de 500 florins — et membres extraordinaires, mais les hôtes (*hospites*) sont toujours admis à assister aux classes. Tous les candidats y font un stage d'au moins un an et s'exercent à tour de rôle, soit pendant un semestre, soit pendant une année, de trois à six heures par semaine, Les premières semaines de l'année, c'est le professeur dirigeant qui enseigne ; les élèves-maîtres sont tenus d'assister à la classe. Au bout de quelques semaines, le candidat prend la place du profes-

seur, mais celui-ci surveille aussi souvent que possible l'enseignement de ses candidats. Ceux-ci préparent chaque classe par écrit, soumettent cette préparation au professeur qui l'accompagne de ses observations. Le directeur pédagogique réunit tous les candidats une fois par semaine pour le *Theoreticum* où l'on discute les questions pédagogiques d'un ordre supérieur. Ces discussions sont empreintes de l'esprit de Herbart, modifié selon les besoins de la cause. Chaque semaine, un des candidats fait sa « classe d'épreuves » (*probaelöadàs*) à laquelle assistent le directeur pédagogique, la plupart des professeurs et un grand nombre de candidats. Le vendredi soir, cette classe est l'objet d'une discussion très approfondie, tant de la part des professeurs que de la part des candidats. Chacun a le droit de faire des observations et le candidat se défend le mieux qu'il peut. De cette manière 30 à 40 élèves-maîtres peuvent facilement s'exercer au courant de l'année, tant pour les lettres que pour les sciences, et ceux qui ne font qu'assister aux classes en tirent également un grand profit (1),

Dans chaque classe de ce gymnase, qu'on appelle en Hongrie *minta gymnasium* (gymnase-modèle) on reçoit au maximum trente élèves. Ce sont les enfants des meilleures familles. Les hauts fonctionnaires, les professeurs de l'Université, médecins et avocats choisissent de préférence cet établissement. La méthode d'enseignement diffère sensiblement de celle des autres lycées, quoique aujourd'hui les nombreux professeurs formés sous la direction de M. Kármán occupent une grande partie des chaires, tant dans la capitale qu'en province. Rien dans cet enseignement n'est livré au hasard; la méthode Herbart-Ziller, la méthode inductive, en un mot, y est employé avec un accord admirable pour toutes les branches de l'enseignement secondaire. Les éléments du latin et du grec y sont appris à l'aide de lectures; les récits simplifiés de Tite-Live sur la fondation de Rome et sur les rois servent dès le commencement de l'enseignement du latin, les formes grammaticales sont apprises au fur et à mesure qu'elles se présentent dans le texte; pour le grec, on commence par l'Odyssée. Les élèves eux-mêmes déduisent les formes et les règles et se réjouissent toutes les fois qu'un nouveau chapitre s'ajoute aux connaissances anciennes (2).

(1) Les classes se font, comme dans les autres gymnases de Budapest, tous les jours de huit heures à une heure ; l'établissement dispose donc dans ses quatre classes d'environ cent vingt heures par semaine.

(2) Méthode admirable déjà recommandée par les meilleurs esprits du XVIIIe siècle en Allemagne. Lessing, Herder, Fr. Aug. Wolf l'ont vantée. Nous avons trouvé dans les dissertations sur la fable (chap. V.) du premier où il parle de

Le plan général de cette méthode empreinte d'un haut esprit philosophique et national a été conçu par M. Kármán ; ses collègues l'ont modifié selon les besoins ; mais l'unité de conception y domine.

Les services que cette Ecole pratique a rendus à l'enseignement secondaire en Hongrie sont inappréciables. Non seulement elle a formé un corps d'élite de professeurs, mais elle a élaboré, pour ainsi dire, les Instructions ministérielles qui accompagnent la loi sur l'enseignement secondaire (1883). Ces Instructions ne sont pas seulement à la hauteur de celles des autres pays, mais elles ont aussi fondé tout l'enseignement secondaire sur des principes logiques et sur la nationalité. Cette Ecole a créé toute une littérature scolaire. Anciennement, on se contentait de la traduction de livres allemands, sans voir les graves inconvénients de ce procédé. Grâce à l'activité infatigable de M. Kármán, les Ecoles hongroises possèdent maintenant des séries d'ouvrages indispensables pour donner à l'enseignement cette unité et ce cachet national qu'il n'avait pas autrefois. L'Ecole pratique a désarmé même les anciens ennemis de l'enseignement laïque. Les Ordres religieux dont les gymnases jouissent des mêmes droits que ceux de l'Etat, ont enfin compris que la méthode pédagogique inaugurée dans cet établissement valait mieux que l'ancienne routine, Ils n'ont pas hésité à envoyer leurs candidats à l'Ecole pratique où l'on voit volontiers les hôtes, et à suivre, au moins dans quelques-unes de leurs maisons, les méthodes qui y sont pratiquées.

Le bel Album (1) que les amis et les élèves de M. Kármán ont publié pour fêter l'Ecole et son créateur, reflète fidèlement le mouvement puissant imprimé depuis vingt-cinq ans au corps enseignant. Vrai Socrate au milieu de ses disciples, M. Kármán a peu écrit lui-même, mais il a, par sa *Revue* « Instruction magyare », par ses fonctions de secrétaire du Conseil supérieur de l'Instruction publique,

l'invention, un passage tout à fait frappant. D'où vient, dit le grand critique, qu'en général dans les sciences et dans les arts, nous ayons si peu d'inventeurs, si peu de têtes qui pensent par elles-mêmes ? Parce qu'on nous élève mal. Si on s'appliquait à former et à étendre autant qu'il est possible toutes les facultés de l'âme, en les développant en même temps et dans des proportions égales ; si on faisait contracter aux élèves l'habitude de comparer les connaissances dont ils s'enrichissent chaque jour avec celles qu'ils avaient déjà le jour précédent ; si on leur apprenait à s'élever aussi facilement des idées particulières aux idées générales qu'à redescendre des générales aux particulières, nous aurions plus de penseurs, plus de génies. — Herder a développé la même idée dans ses *Fragments* (III, Ueber den Gebrauch der Mythologie); Wolf, l'immortel auteur des Prolégomènes disait : Eine lumpige Methode, die mit der Regel anfängt.

(1) *Emlékkönyv Kármán Mór Huszonötéves tanári munkásságának ünnepére*, rédigé par Georges Volf et Jean Waldapfel. Budapest, Eggenberger, 1897, 308 p., gr. in-8.

par ses conférences, tant à l'Ecole qu'à l'Université, où il professe comme *privat-docent*, un cours de morale suivi par des centaines d'étudiants de toutes les Facultés, semé la bonne doctrine et l'on voit dans ce faisceau les fruits qu'elle a portés. Des Carpathes à l'Adriatique, les anciens disciples ont tenu à honneur de raconter ce qu'ils doivent à leur passage par l'Ecole pratique, ce que M. Kármán est comme professeur des petits élèves qu'il initie aux éléments du latin, ce qu'il est comme directeur pédagogique, comme professeur à l'Université, comme écrivain et conseiller désintéressé. Toute cette première partie de l'Album est empreinte d'une cordialité et d'une reconnaissance touchantes. Dans quelques lignes bien senties, le Ministre de l'Instruction publique actuel, M. Jules Wlassics qui continue si dignement l'œuvre des Eötvös, Trefort et Csáky, insiste sur la nécessité d'un rapport étroit entre l'instruction et l'éducation et reconnaît en M. Kármán le type de vrai pédagogue qui depuis vingt-cinq ans consacre sa vie à cette union qui fait la force de son enseignement (1).

II

L'Ecole normale supérieure de Paris est le modèle unique qui a inspiré à Kármán la partie théorique de son projet pour former les futurs professeurs de l'enseignement secondaire. Dans sa brochure sur le rôle de l'Université dans la formation des professeurs (1895), que nous avons signalée dernièrement (2), il trouve que dans aucun pays de l'Europe on ne s'occupe avec tant de méthode et de suite des candidats que dans cet établissement, et que les Universités qui, dans d'autres pays, sont chargées de cette tâche, ne s'en acquittent pas si bien. Tout en reconnaissant les grands progrès et les réformes salutaires des Facultés des lettres et des sciences, le zèle que les maîtres y déploient pour former des élèves capables de lutter avantageusement aux différents concours, l'établissement de la rue d'Ulm, surtout dans son passé, ne peut qu'exciter son admiration. Et c'est, croyons-nous, l'opinion générale à l'étranger. Le gouvernement hongrois a longtemps caressé le rêve d'avoir une pareille institution ; il s'y achemine ; la fondation du « *Collège Joseph Eötvös* » (3) le prouve.

(1) La place nous manque pour analyser la seconde partie de ce beau volume. Les coryphées de l'enseignement y traitent les questions les plus différentes. Quelques professeurs de l'étranger, comme Rein de Iéna, Louis Stein de Berne, O. W. Beyer de Leipzig et Sevic de Belgrade y ont également collaboré.

(2) Voy. la *Revue*, janvier 1897.

(3) Ainsi dénommé en honneur du premier ministre de l'Instruction publique hongrois, Joseph Eötvös, le créateur de la loi sur l'instruction primaire, l'éminent homme d'Etat, dont le fils Laurent Eötvös, président de l'Académie hon-

Quoique les élèves fréquentent l'Université, ce collège prend à l'Ecole normale de Paris son organisation intérieure et le directeur provisoire, M. Bartoniek, l'a étudiée déjà à plusieurs reprises.

Mais si l'Ecole normale supérieure exerce toujours son prestige, il n'en est pas moins vrai que la Hongrie a créé dans l'Ecole pratique un établissement modèle, dont les succès sont tels que nous pourrions peut-être tenter une réforme légère qui, tout en laissant intacte la création séculaire de la rue d'Ulm, la mettrait facilement à même de donner, à côté de l'enseignement théorique, la pratique nécessaire. On a déjà proposé de ne recevoir à l'Ecole que les élèves licenciés ; cette mesure adoptée, on pourrait facilement consacrer la première année aux études désintéressées, si salutaires aux jeunes gens qui viennent de passer le concours redoutable de l'Ecole. Ce repos de l'esprit, ces flâneries à travers les livres, sans préoccupation d'examen, ne seraient qu'une juste récompense. La deuxième année, les candidats prépareraient les diverses agrégations et la troisième serait consacrée à la pratique. A cet effet, on n'aurait qu'à fonder un lycée annexe qui, une année, aurait les sixième, quatrième et seconde, l'année suivante les cinquième, troisième et la rhétorique. On pourrait ajouter avec le temps, une classe de philosophie et de mathématiques élémentaires. On n'admettrait que 25 à 30 élèves par classe. Une dizaine de professeurs, choisis parmi les plus expérimentés des lycées de Paris seraient chargés d'initier les jeunes agrégés aux méthodes de l'enseignement. Ceux-ci s'exerceraient, sous la surveillance de ces maîtres, non pas quinze jours, comme cela se pratique actuellement, livrés à eux-mêmes et sans aucune notion de la pédagogie pratique, mais au moins un semestre, voire même un an. Ce lycée annexe devrait être largement ouvert à tous les candidats non pourvus de poste, tout en décrétant que les élèves de l'Ecole normale seraient les premiers appelés à enseigner, les autres à tour de rôle, avec la permission du directeur, mais tous ayant le droit d'assister aux différentes classes. On aurait ainsi, à peu de frais, une Ecole normale vraiment unique en Europe, où le côté théorique, déjà si hautement apprécié par l'étranger, serait complété par la pratique, au grand bien des établissements d'enseignement secondaire.

J. Kont,
professeur au collège Rollin.

groise, ancien ministre de l'Instruction publique est le *curateur* de ce nouvel établissement. On y a attaché dernièrement quatre professeurs des lycées de Budapest pour surveiller les études des candidats.

L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE LA LITTÉRATURE COMPARÉE

INTRODUCTION

Nous vivons dans un siècle international. Tout le mouvement scientifique est international, et c'est seulement par l'étude comparative que nous avons obtenu tant de résultats dans beaucoup de sciences positives. Pourquoi l'étude comparée des littératures n'est-elle pas encore introduite dans les Universités?

Certes, cette étude est excessivement difficile. Le domaine est si vaste qu'il semble impossible à un seul individu, quel qu'il soit, de faire des études comparatives sur ce sujet. Connaître deux ou trois langues à fond, c'est déjà quelque chose, mais combien de langues semblent nécessaires pour l'étude de la littérature internationale ! Prenez pour exemple les philologues.

L'étude comparative des langues, la linguistique proprement dite date du commencement du XIXe siècle, lorsque les trésors du sanscrit ont été découverts par des savants illustres. Depuis ce temps-là beaucoup de philologues ont étudié les langues aryennes selon la méthode comparative. Nous connaissons tous les travaux de Bopp, de Schleicher et de Brugmann en Allemagne, les études comparatives de Bréal, de Victor Henry, de Paul Regnaud, et de beaucoup d'autres savants distingués en France. Mais pour comparer les langues aryennes il faut étudier non seulement le sanscrit, le grec et le latin, il faut aussi connaître un peu les langues slaves, les dialectes celtiques, le rameau éranien de la famille indo-européenne, le groupe germanique avec les groupes secondaires, l'albanais, l'arménien, etc. Même la langue des Tziganes ne doit pas être oubliée, grâce aux travaux admirables de Pott. Il y a peu de savants, qui puissent entreprendre un travail aussi gigantesque, et c'est pour cette raison que la linguistique s'est divisée et spécialisée, que nous avons actuellement en Europe et en Amérique des centaines de savants, qui s'occupent d'une partie déterminée de cette science énorme et presque infinie.

L'étude comparative de la littérature n'est pas encore aussi développée. Nous possédons, à vrai dire, des ouvrages très remarquables, publiés en Europe, mais c'est seulement un commencement. Il y a quelques années, M. Joseph Texte a publié dans cette même Revue un article très intéressant sur les études de littérature comparée en France et à l'étranger, et il a cité un grand nombre de travaux, plus ou moins comparatifs, sur l'histoire de la littérature. Il a rendu hommage à l'œuvre d'un Anglais, M. Hutcheson Macaulay Posnett, actuellement à Dublin (Irlande), qui a essayé de tracer les bases de cette science, en publiant son livre très remarquable « Comparative Litterature » (paru dans l' « *International Scientific Series* », en Angleterre).

Dans ce livre, qui possède la clarté et l'esprit à la fois pratique et philosophique des écrivains distingués de l'Angleterre, M. Posnett, après avoir donné une définition du mot « littérature », qui nous semble heureuse et juste, a montré ce que nous pouvons appeler la relativité de la littérature (1). Non seulement on doit juger — selon le proverbe français — les écrits d'après leur date, mais il faut étudier l'état social, physique et intellectuel, les mœurs, le climat, en un mot l'entourage entier et tout le développement historique du peuple, qui produit une littérature. L'étude comparative, selon M. Posnett, comprend trois périodes : la période du « clan » (mot d'origine celtique, qu'on peut traduire par « race », « tribu »), période dans laquelle l'idée d'une nation ne s'est pas encore formée ; après cela vient la formation des cités, ce que M. Posnett appelle « the city commonwealth », le groupement de toute une nation, ou de diverses parties d'une nation autour d'une ville, période dans laquelle l'idée nationale se développe de plus en plus ; et enfin, la période de la littérature internationale, « the world literature », dont on voit le commencement au XIXe siècle.

Le point de vue de M. Posnett est surtout social, c'est le mérite, mais c'est peut-être en même temps la faiblesse de son livre. Certes, il a raison de dire qu'on doit étudier l'histoire de la littérature des différents peuples comme une partie essentielle de leur développement social, il est incontestable que les travaux de Laveleye et de Sir Henry Maine sur les institutions sociales primitives jettent beaucoup de lumière sur l'histoire du mouvement intellectuel. Mais la

(1) « Litterature — dit M. Posnett — consists of works, which whether in « verse or prose are the handicraft of imagination rather than reflection, aim « at the pleasure of the greatest possible number of the nation rather than « instruction and practical effects, and appeal to general rather than speciali- « sed knowledge » (p. 18).

littérature comparée appartient aussi à l'anthropologie ; elle a des liens intimes avec l'art, non seulement avec l'art poétique, mais aussi avec la musique, l'art de peindre, l'architecture, etc. Elle comprend l'étude de l'homme sous tous les rapports, selon le mot de Térence : *homo sum, nil humani a me alienum puto.* Sans doute, elle est aussi importante, et peut-être plus compréhensive, que sa sœur aînée, la philologie comparée. Pourquoi étudie-t-on dans toute l'Europe la phonétique, tandis qu'on néglige plus ou moins l'étude comparative de la littérature? Est-ce que les dialectes français ou anglais, la connaissance des dialectes des divers pays en général, est plus importante et plus utile que l'étude des dialectes de l'esprit humain, tel qu'il se montre dans la poésie et la prose à travers les âges ? La difficulté du sujet ne doit pas nous décourager, le littérateur comparatif, pour ainsi dire, doit sans doute connaître beaucoup de langues et de dialectes, lire beaucoup de livres, mais une coopération de savants pourra accomplir ce qui serait impossible à l'individu. Déjà Aristote a observé que l'homme est une créature sociale « *politikon zoon* », et quoique j'estime beaucoup la valeur relative de l'individualisme dans l'art et les sciences, je regrette infiniment qu'il n'y existe pas plus de coopération et de collaboration sur le domaine de la littérature. L'œuvre encyclopédique devient de plus en plus nécessaire, et beaucoup plus pressant encore qu'au temps de Diderot et de d'Alembert, parce que nous avons trop d'ouvrages spéciaux, trop de périodiques spéciaux, trop de spécialisation dans les diverses branches de la science, dont le progrès se trouve souvent empêché et retenu par une concurrence inutile et par un travail superflu (1).

Mais laissons de côté, pour un moment, l'œuvre excellente de M. Posnett et ses comparaisons sociales. Si l'on peut créer dans toutes les Universités de l'ancien et du nouveau monde des chaires pour l'étude de la littérature comparée, quel sera le but, quelle sera la

(1) Donc, je partage l'opinion de mon confrère anglais, M. Posnett : l'étude scientifique de la littérature comparée doit être introduite dans les Universités et, pour atteindre ce but, il nous faut la collaboration des littérateurs et des savants. Il y a dans toutes les Universités importantes des chaires de philologie comparée, mais l'étude des langues indo-européennes doit être séparée, en quelque sorte, de l'étude comparative de la littérature (« qui trop embrasse mal étreint »), et pour cette dernière branche des chaires spéciales doivent être fondées. Je m'estime heureux de pouvoir publier mes idées dans la *Revue internationale de l'enseignement*, consacrée au mouvement pédagogique du monde entier, dans laquelle tant de questions internationales se trouvent discutées par des personnes très compétentes. Je me suis adressé aussi à un autre point de vue au professeur Koch à Breslau, qui publie la *Zeitschrift für vergleichende Litteratur*, contenant des articles très spéciaux.

méthode de cette science nouvelle ? Voilà ce que nous essayerons de montrer.

Un aperçu général de la littérature européenne et non-européenne devra servir de base aux étudiants. L'histoire de chaque littérature nationale doit être étudiée par eux, comme une partie essentielle d'un mouvement plus large. Ils doivent savoir les relations internationales, ils doivent connaître le quartier général, pour ainsi dire, de la littérature européenne dans ses diverses époques. Florence et Rome, Paris, Londres et Weimar doivent être pour eux comme des lignes de télégraphe intellectuelles. Quand on parle de Boccace en rapport avec Chaucer, quand on traite du Tasse ou de l'Arioste en rapport avec Spenser, ou de Boileau en connexion avec Dryden et Pope, quand on compare Gœthe avec Carlyle, ils doivent être en pays de connaissance, et assigner à ces divers écrivains une place plus ou moins juste dans l'évolution de la littérature (1).

Cette étude propédeutique de la littérature doit être très générale et très encyclopédique. Il va sans dire qu'il est impossible d'avoir une notion approfondie de toutes les « littératures » du monde entier, car ce n'est pas seulement à l'Europe que se borne l'idée d'une « littérature », quoique la littérature européenne forme sans doute le point culminant de toutes ces études. La littérature doit être étudiée en Asie, dans la Chine et le Japon, dans les Indes en général, en Arabie, en Perse, et dans les autres parties du monde. Peut-être on pourra exclure l'Australie, qui forme une partie très récente du monde littéraire (2), mais on ne pourra jamais excepter l'Afrique, je ne parle pas seulement des Phéniciens qui ont joué un rôle si important, des Egyptiens dont la civilisation a eu une si grande influence sur l'Europe antique, mais je parle aussi des tribus de l'Afrique méridionale, par exemple des tribus « Bantu », dont la langue et la littérature (le folklore) primitive sont de la plus grande importance pour l'étude du développement humain (Voir par exemple, les travaux de l'illustre philologue Bleek).

Dans la définition du mot littérature, qui est donnée par M. Pos-

(1) « Le dernier chapitre, et non le moins important, à écrire sur Pétrarque, est un chapitre très curieux de littérature européenne », dit Jos. Texte (*Revue Int. de l'Enseign.*, 1893, p. 263). Voir aussi E. Dowden. *New studies in literature*, London 1895, p. 421.

(2) L'Australie possède sans doute une littérature « indigène » (voir par exemple, l'*Australian Grammar*, de Fhrelkeld, etc.), mais ce continent, comme le vaste monde « océanique » qui l'entoure, est encore peu connu en Europe. C'est aux missionnaires et à quelques savants qu'on doit la connaissance du folklore et des langues des aborigènes de cette vaste partie du monde. Voir, en général, les excellents articles de feu A. F. Pott dans *Fechmer's « Internationale Zeitschrift »* (Revue polyglotte et vraiment internationale).

nett et que j'accepte pour le moment, on voit au premier abord que nous ne nous en tenons pas à ce qu'on appelle généralement par là dans les Universités et lycées de l'Europe, des livres imprimés, mais aussi les produits plus ou moins parfaits de la pensée chez les nations civilisées, forment ce que nous appelons « littérature ». Quand on étudie une science historiquement, on doit commencer par l'état embryologique. Prenons par exemple l'histoire du drame, qui forme une partie essentielle de l'histoire littéraire du genre humain.

Selon l'ancienne méthode, on étudia le drame grec et la comédie latine par excellence, et ensuite on expliqua l'évolution du drame à travers l'Europe. L'influence du drame antique sur le drame moderne étant très visible et très remarquable, il ne fut pas difficile de tracer une histoire comme elle est écrite par Klein (*Geschichte des Dramas*), ou par Reinhardstoettner, qui a fait une étude spéciale de l'influence de la comédie Plautinéenne sur les drames postérieurs. Mais quand on remonte aux origines de l'art scénique, la question devient beaucoup plus difficile. Comment comprendre l'unité de la danse, du chant choral et de l'accompagnement musical, comment étudier la « *Vorgeschichte* » de la comédie et de la tragédie, sans la méthode comparative ? Les danses mimiques et les chants des peuples sauvages, en Amérique et en Afrique, pourront jeter beaucoup de lumière sur l'évolution de la danse et du chant choral des anciens Grecs, et en général sur l'histoire des origines du drame et du théâtre proprement dit. Comme la comparaison du texte des chants homériques avec les narrations et les chants des peuples « Bantu » de l'Afrique pourra éclaircir beaucoup de points douteux (1), de même les chants religieux et belliqueux des nations sauvages, leurs jeux populaires, leurs chœurs et tout ce qui s'y rattache peuvent être importants pour l'étude du drame primitif chez les Grecs, les Romains, et les autres peuples qui ont subi leur influence.

C'est ainsi que l'introduction de l'histoire générale de la littérature se divise naturellement en trois parties : la première comprend la littérature primitive, les origines de la poésie surtout chez les peuples sauvages et semi-sauvages, une espèce d'anthropologie littéraire. Quiconque voudra faire des études approfondies sur ce vaste

(1) On doit comparer « *similia similibus* », la civilisation homérique (surtout de l'*Iliade*) se trouve presque dans le même état que celle des tribus demi-sauvages, semi-nomades, de l'Afrique. Voir la grammaire comparative de J. Forrend, S. J. (et la « *Glottologia* » de Giacomo de Gregorio, publiée dans les « *Manuali Hoepli* », Milan 1896, etc.).

sujet, trouvera des renseignements dans les travaux de Quetelet, de Prichard, de Huxley, de Lyell, de E. B. Tylor à Oxford, de Lubbock et Bastian, de Darwin et Haeckel, et de tant d'autres illustres anthropologistes. Malheureusement, ces œuvres ne contiennent pas beaucoup d'observations sur l'évolution littéraire des peuples primitifs, car cette science spéciale est encore « à créer ».

La seconde partie contient un aperçu, nécessairement bref et succinct, de la littérature de l'Europe et de l'Asie, des races aryennes et sémitiques, ural-altaïques, etc ; aperçu qui devra donner quelques périodes importantes et les œuvres des écrivains les plus distingués ; un squelette, pour ainsi parler, de la littérature générale et de ses diverses époques.

La troisième et dernière partie de l'introduction, réservée aux élèves plus avancés, contiendra quelques études plus approfondies sur les grands écrivains, qui semblent appartenir à tous les siècles, et non pas à leur temps, sur Shakespeare et l'évolution du drame moderne (« *he was not of an age, but of all times* »), sur Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, précurseurs de la grande Révolution, sur Gœthe et son Faust, etc. L'élève, qui aura suivi un tel cours en trois parties, se reconnaîtra déjà dans les vastes domaines de la littérature, et possédera une base solide pour des études plus difficiles et plus compréhensives. Il va sans dire qu'on devra donner aux élèves en même temps une esquisse d'une bibliographie, tant d'ouvrages généraux que spéciaux, comprenant des livres sur la littérature en général, sur l'histoire littéraire des diverses nations en particulier, et une liste des meilleurs traductions (1).

. . . . . .

. . . . . .

Les observations, que je viens de faire, seront peut-être mieux comprises si j'ajoute un exemple pratique pour montrer comment il faut traiter, au point de vue comparatif, une littérature quelconque. Je prendrai pour exemple la littérature grecque ou hellénique, dans

(1) La « *Geschichte der Weltlitteratur in Einzeldarstellungen* », publiée à Leipsig par W. Friedrich, me semble une publication remarquable et recommandable ; elle comprend la littérature scandinave (par Ph. Schweitzer), française (par E. Engel), italienne (par K. M. Sauer), anglaise (par E. Engel), allemande (par F. Hirsch), russe (par A. v. Reinhold), polonaise (par H. Nitschmann), grecque ancienne (par F. Bender), grecque moderne (par Rangabé-Sanders), néerlandaise (par L. Schneider), américaine (par E. Engel), hongroise (par J. Schwicker), etc. Plusieurs tomes de cette édition, que je connais, contiennent de bonnes traductions dans les mètres de l'original, etc. Mais je voudrais bien savoir s'il existe déjà une bibliographie « internationale » des diverses traductions de chefs-d'œuvre littéraires dans les principales langues du monde.

ses trois grandes époques, l'antiquité, le moyen âge, et les temps modernes.

Commençons par Homère. Nous avons déjà vu que, pour bien comprendre toutes les difficultés du texte homérique, l'étude des langues et des littératures des peuples sauvages ou demi-nomades d'aujourd'hui pourra être très instructive. La poésie populaire des diverses nations montre toujours beaucoup de points de ressemblance ; le Grec Zannétos a publié un ouvrage spécial, dans lequel la poésie populaire moderne est comparée avec la tradition homérique, et on retrouve partout, dans le monde hellénique de nos jours, les traces d'une haute et vénérable antiquité.

Après Homère vient la période classique, la poésie lyrique et le drame. Les origines du drame grec, le dithyrambe, le « kómos » chanté par une quantité de personnes, toute l'histoire primitive du théâtre ancien pourra être beaucoup plus élucidée, quand nous ne nous bornerons pas aux sources grecques, aux textes d'Aristote, de Suidas, de Pollux, etc., mais quand nous aurons la hardiesse de comparer les chants populaires, les danses religieuses, la musique et le chœur primitif des peuples plus ou moins sauvages, qu'on trouve en Afrique, en Amérique (où ils disparaissent graduellement et rapidement), etc. Même le théâtre, beaucoup plus développé, de la Chine, du Japon, de l'Asie orientale en général, pourra montrer beaucoup de traits de ressemblance. L'influence du drame grec sur le drame indien (sanscrit) semble douteuse à beaucoup d'orientalistes, mais en tout cas, il y a dans cette question même beaucoup d'intérêt (comparez par exemple les « hétères » grecques avec les hétères, qui jouent un rôle si considérable dans le drame indien). Pour comprendre mieux le drame grec, on pourra même faire usage du drame espagnol. Les « autos » espagnols sont intimement liés à la vie religieuse et sociale du peuple, et ce lien si intime entre la dramaturgie et la religion, qu'on voit dans les « autos » d'Espagne (Calderon, e. a.) ne se retrouve guère que dans l'ancien drame grec. Nous n'accumulerons pas les exemples, mais on voit aisément que l'histoire du drame hellénique, et les origines du drame européen en général, ne peuvent être bien expliquées sans une étude très étendue du drame chez les divers peuples du monde.

Laissons pour un moment le drame, et suivons le développement si riche de la littérature grecque. Prenons, parmi tant d'écrivains distingués et spirituels, celui qui fut le précurseur de toute une renaissance sociale et intellectuelle, qui vécut dans le commencement de cette évolution même, le grand moqueur Lucien. Quelle comparaison pourrait être plus heureuse qu'entre le célèbre atticiste

Lucien et Voltaire, le styliste par excellence? Tous deux vivent dans une période de transition, tous deux peuvent être comparés sous beaucoup de rapports, tous deux sont les maîtres immortels de la satire.

La période byzantine est un domaine très fertile de littérature comparée, et c'est surtout aux savants français que nous devons la connaissance de cette vaste et très importante période (1). L'histoire de la littérature grecque du moyen âge offre un des plus beaux exemples de littérature comparative ; nous citerons, comme spécimen, l'histoire de Syntipas, et celle de Kalilah va Dimnah.

L'histoire de Syntipas (ou Sindbad) existe dans une foule de versions, divisées par Krumbacher en un groupe oriental et un groupe occidental. L'espace nous manque pour retracer l'histoire de ce livre si populaire, mais il suffira de dire que le roman en vieux français « Des sept sages de Rome » semble être la base de la plupart des versions européennes. Une seconde version française, faite en vers par un poète Herbert d'après un texte latin, porte le titre du héros « Dolopathos ». Les récits, qui font partie de l'histoire primitive, se trouvent dans toute la littérature romane du moyen âge. Deux ouvrages principaux, dans lesquels on retrouve la narration des sept sages plus ou moins modifiée, sont les « *Gesta Romanorum* » et le *Decamerone* de Boccace, traduit en beaucoup de langues.

L'histoire de Kalilah va Dimnah, dont il existe un texte grec très intéressant, publié en Italie par Vittorio Puntoni, nous offre un exemple analogue de littérature comparée et vraiment internationale. La base de cette histoire forme le livre didactique, écrit en langue sanscrite et connu sous le nom de Pancatantra ; ce livre fut traduit dans la langue Pehlevi, et le texte Pehlevi (qui est perdu) fut traduit en arabe, dans le VIIIe siècle. La version arabe, attribuée au philosophe Bidpai, fut traduite en hébreu, latin, espagnol, syrien, italien, allemand, anglais, danois, hollandais. Une version en grec médiéval, faite vers la fin du XIe siècle par Symeon Seth, fut transférée chez les peuples slaves et existe dans diverses rédactions depuis le XIIIe siècle ; on voit ainsi que ce livre fameux, dont l'histoire est écrite par le célèbre orientaliste Th. Benfey (dans l'introduction de

(1) E. Legrand, Ch. Gidel, E. Miller, Jean Psichari et beaucoup d'autres ont enrichi l'étude de la littérature grecque médiévale. Voir, pour tout ce qui suit, la bibliographie de Krumbacher (Byzant. Litt. 2e édition augmentée), et le deuxième volume de ma *Historische Grammatik der Hellenischen Sprache* (Leide 1892). Notre ami regretté, feu le marquis de Queux de St-Hilaire, a fourni aussi des travaux remarquables (voir la nécrologie de M. Bikélas).

sa traduction allemande du Pancatantra), occupe une place très curieuse dans la littérature comparée de l'Asie et de l'Europe.

Nous ne pouvons pas donner plus d'exemples de cette littérature en partie byzantine, en partie asiatique, en partie européenne, qui forme un lien si intéressant entre l'antiquité grecque et les temps modernes ; nous ne citerons qu'en passant cette langue vulgaire, ces sentences populaires si remarquables, ces proverbes et maximes dans le rhythme des vers appelés politiques, par la raison qu'ils étaient communs à tous les citoyens, qu'ils étaient devenus vulgaires, qu'on trouve dans les auteurs byzantins (1) ; de même nous ne pouvons que citer l'épopée acritique, telle qu'elle est publiée par l'infatigable Emile Legrand, épopée qui est (selon lui) sans contredit le plus beau poème que nous possédions en grec médiéval, et tant d'autres produits d'une littérature longtemps négligée, d'une période longtemps inconnue, mais qui a beaucoup attiré l'attention des savants dans ces derniers temps, surtout en Allemagne et en Russie. Nous ajouterons seulement quelques mots sur la littérature grecque moderne.

S'il est vrai que la littérature moderne, inaugurée pour ainsi dire par l'immortel Coray, le célèbre grec, « docteur en médecine de la faculté de Montpellier », qui vécut à Paris au temps de la grande Révolution, ne peut être bien comprise sans une connaissance profonde du grec ancien, il est également vrai que l'étude de cette littérature moderne, de cette langue populaire si admirée par le professeur Psichari, de ces dialectes modernes si riches et intéressants pour la phonétique, explique beaucoup de passages douteux, beaucoup de difficultés qu'on trouve dans les auteurs anciens ; en un mot, que le grec moderne est indispensable pour l'étude du grec ancien, malgré les objections du célèbre professeur Cobet et de tant d'autres hellénistes, qui suivent sa méthode en Hollande (2). Il n'y a pas un domaine plus fertile pour des études de littérature comparée en Europe que le domaine de ce petit, mais vivace et subtil peuple grec, dont la langue et la littérature montrent toutes les vicissitudes

(1) Voir mon « *Historische Grammatik* », II 59, et *S. P. Lambros*, collection de romans grecs, Paris 1880. M. Lambros se trompe, quand il dit dans son Introduction, p. VII et suiv., que ces vers furent appelés « plus tard » politiques. La haute antiquité des vers dits « politiques » est démontrée par le professeur hongrois Télfy dans son *Histoire des vers grecs* (écrite en grec) et par moi-même dans un traité, écrit en hollandais (« *Hellas* », tome VI).

(2) J'ai tâché de démontrer l'erreur (dans la méthode, bien comprise) de l'école philologique hollandaise, dans un traité écrit en latin « *Cobeti de lingua neograeca judicium* », *Epistola critica ad Naberum*, publié à Leide en 1895. — Voir aussi le *Recueil de poëmes historiques* en grec vulgaire, etc., par Emile Legrand, Paris 1877, Introduction, p. VII-VIII.

d'une vie longue et pleine de changement. Les Hellènes, quoiqu'on puisse dire, ont marché à la tête de la civilisation dans un temps, où les ancêtres de ces grandes nations, qui ont fait la littérature moderne en Europe, les Germains, les Celtes, etc., ne furent que des peuplades rudes et barbares ; ils ont donné, dans un temps très éloigné, l'exemple glorieux à toute l'Europe non seulement des institutions libres, d'une démocratie intelligente, mais aussi d'une poésie féconde, d'une philosophie originale, d'une littérature étendue et vraiment cosmopolite.

Mais pour se former une idée juste de la littérature grecque dans ses diverses époques, il ne suffit pas d'étudier les textes grecs depuis Homère jusqu'à Rangavis et Bikélas, et d'autres auteurs contemporains. Les Grecs appartiennent à l'Europe, sans doute, mais ils sont aussi une branche intermédiaire entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe, ils ont subi l'influence de la civilisation phénicienne et égyptienne aussi bien que de la culture asiatique et orientale en général ; comme tous les peuples supérieurs, ils ont donné à cette influence un tour national et original, mais cependant on peut suivre clairement les traces de ces facteurs étrangers dans leur langue, dans leur religion si étroitement liée à leur littérature, dans leur histoire proethnique (1). Donc il faut étudier les relations réciproques, ce que les Allemands appellent les « *Wechselverhältnisse* » entre la race sémitique et la race aryenne-grecque, entre l'Asie Mineure et l'Europe Orientale, etc. Les inscriptions, l'étude des langues et des dialectes, la paléontologie, les anciens monuments, les récits de voyage, les noms géographiques, tout cela pourra fournir une idée plus claire de l'ancienne littérature hellénique, dont l'évolution heureuse a donné à l'Europe le plus ancien spécimen de l'épopée, du drame et de beaucoup d'autres formes littéraires puissamment développées.

(*à suivre*)

Dr H.-C. MULLER
Professeur agrégé à l'Université d'Amsterdam

(1) Voir, par exemple, les preuves intéressantes de la civilisation sémitique, chez *Kiepert, Lehrbuch der alten Geographie* (1878), p. 241, etc. Il cite le culte de Cadmos, des Cabires, de Melicertes ; les « Pélasges », probablement de race sémitique ; les noms géographiques de Mégara, Salamis, Minoa, Jardanos, Maléa (promontoire), etc. Kiepert croit aussi que l'ancien nom de « Minyae » fut une désignation sémitique.

LEÇON D'OUVERTURE

DU COURS DE BIBLIOGRAPHIE ET DE SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES

Faite à l'Ecole des Chartes, le 8 décembre 1897

Messieurs,

Dans cette première leçon, j'ai l'intention de vous expliquer pourquoi, dès votre entrée à l'Ecole des Chartes, vous devez suivre un cours qui a pour objet la Bibliographie et le service des Bibliothèques ; puis de tracer une esquisse générale de ce cours, afin de vous montrer l'importance, et l'intérêt des questions que je compte traiter devant vous.

I

1° La *Bibliographie*, dans la plus large acception du mot, est l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques qui ont pour objet la description et le classement des livres (manuscrits ou imprimés).

Les livres peuvent être étudiés à deux points de vue différents. On peut donner son attention principale à leur contenu : analyser les idées et les faits qu'ils renferment, apprécier la composition intellectuelle de l'œuvre et la forme littéraire dont l'auteur a revêtu ses pensées. Etudier les livres sous ce rapport, c'est faire de l'*histoire littéraire*. On peut, au contraire, donner son attention principale aux éléments matériels dont se composent les livres, aux caractères extérieurs qui les distinguent ou les rapprochent les uns des autres. On peut remarquer, par exemple, que tel livre est manuscrit, tel autre imprimé ; que, dans le premier, l'écriture et l'ornementation présentent telles particularités ; que, dans le second, les caractères d'imprimerie ont telle forme et que l'illustration est obtenue par tels procédés mécaniques. On peut remarquer que l'ouvrage de tel auteur, portant tel titre, est daté de telle année et de telle ville ; qu'il a tant de volumes de tel format. Ce sont là autant de particularités importantes pour la description extérieure des livres. On peut enfin, après avoir fait ces observations sur un certain nombre de livres et les avoir consignées par écrit sous une forme brève et précise, rapprocher les titres des différents ouvrages qui traitent de la

même matière, ou inversement, ceux des ouvrages faits par le même auteur, quelle que soit la matière qu'ils traitent, de façon à composer des répertoires de livres classés, soit par ordre de matières, soit par ordre de noms d'auteurs. S'occuper des livres sous ce rapport, en vue de la description extérieure et du classement, ce n'est plus faire de l'histoire littéraire, c'est faire de la *bibliographie*. Ces deux sortes de connaissances se prêtent un mutuel secours ; il est difficile de s'occuper d'histoire littéraire sans faire de la bibliographie, et réciproquement ; cependant ce sont deux études distinctes et deux enseignements différents.

Les livres, groupés en collections par les personnes qui les possédent, forment des *Bibliothèques* qui sont dites privées, lorsqu'elles appartiennent à des particuliers, corporatives, lorsqu'elles appartiennent à des associations, et que leur possesseur ordonne, conserve, accroît et utilise comme il lui convient. Mais d'autre part, chez tous les peuples civilisés où les lettres et les sciences ont été en honneur, et principalement dans les nations modernes, où la diffusion des connaissances est devenue une nécessité sociale, il a existé et il existe, à côté des Bibliothèques privées ou corporatives, d'autres Bibliothèques appartenant, soit à l'Etat, soit aux villes, qui sont fondées et entretenues, non pas pour l'usage exclusif d'un particulier ou d'une association, mais *dans l'intérêt public*, soit pour servir spécialement aux maîtres et aux élèves des établissements d'instruction dirigés par l'Etat (comme les Bibliothèques universitaires), soit pour servir, d'une manière générale, à tous ceux qui veulent s'instruire (comme les grandes Bibliothèques de Paris et les Bibliothèques communales des départements). Or, à cause du nombre des lecteurs qui les fréquentent et de l'importance des collections qu'elles renferment, les Bibliothèques de cette seconde catégorie ne peuvent rendre les services en vue desquels elles ont été créées, qu'à la condition d'être organisées et administrées suivant certaines règles, qui en assurent l'usage sans en compromettre la conservation. Ainsi, il faut que les ouvrages portent extérieurement la marque d'un classement matériel, qui permette de les trouver rapidement en cas de besoin et de les remettre exactement en place ; il faut que des catalogues renseignent exactement le public sur les livres que possède la bibliothèque ; il faut que la communication dans la salle de travail et le prêt au dehors soient soumis à des formalités assez simples pour ne pas rebuter les travailleurs, mais assez sûres pour empêcher le vol et la destruction des livres, etc... C'est l'application de ces règles, dont le détail varie de Bibliothèque à Bibliothèque,

mais dont les principes essentiels se retrouvent dans chacune d'elles, qui constitue ce qu'on nomme le *service des Bibliothèques*.

2° Pourquoi a-t-on institué à l'Ecole des Chartes un cours sur la Bibliographie et le service des Bibliothèques, et pourquoi ce cours est-il fait dès la première année, en même temps que celui de Paléographie et celui de Philologie romane? Il y a deux raisons : l'une d'ordre *scientifique*, l'autre d'ordre *professionnel*.

a). L'enseignement que donne l'Ecole des Chartes peut se définir en quelques mots : c'est l'enseignement de la méthode historique, étudiée dans ses principes généraux et dans ses applications spéciales à l'histoire de France. Or parmi les principes de la méthode historique, il y en a deux essentiels, qui vous seront souvent rappelés par vos maîtres, et que vous ne pouvez bien mettre en pratique si vous n'êtes pas initiés à la Bibliographie et à l'organisation des Bibliothèques.

D'abord, quel que soit le problème historique dont vous abordiez l'étude, qu'il s'agisse d'un point particulier ou d'un ensemble de faits complexes, votre premier soin doit être de vous enquérir des travaux d'ensemble ou des recherches de détail dont ce problème a déjà été l'objet ; de façon à pouvoir constater, d'une part, ce qui est déjà connu et solidement établi, d'autre part, ce qui, dans les travaux antérieurs, est à vérifier, contrôler ou reprendre à nouveau, enfin ce qui est encore inexploré. En procédant ainsi, on peut souvent « s'épargner la peine inutile de refaire ce qui a été déjà bien fait par d'autres, ou le ridicule de s'attribuer la découverte de ce qui était déjà connu » ; en tout cas, on bénéficie de tous les efforts, de toutes les trouvailles de ses devanciers, et on donne à ses recherches un point de départ précis. Or cette enquête préliminaire ne peut être bien faite, que si l'on connaît et si l'on consulte les répertoires bibliographiques dans lesquels de patients érudits ont réuni, classé, parfois même analysé, tous les ouvrages qui, à leur connaissance, ont été publiés sur l'ensemble ou sur une parcelle plus ou moins restreinte du savoir humain.

En second lieu, c'est encore un principe fondamental de la méthode historique, que dans toute étude ayant pour objet des faits passés (qu'il s'agisse d'un sujet entièrement neuf ou d'une question à reprendre), il faut demander ses éléments d'information, non pas seulement aux traditions ou aux opinions écrites qui se sont formées postérieurement, mais, toutes les fois que la chose est possible, aux documents datant de l'époque même où ces faits se sont passés ; c'est ce qu'on appelle, dans la langue de l'érudition, *remon-*

ter aux sources. Or, si l'on met à part les œuvres d'art et les productions industrielles du passé, qui forment une catégorie spéciale sous le nom de documents archéologiques et dont je n'ai pas à m'occuper ici, tous les autres documents historiques consistent en textes écrits et en textes imprimés, dont un assez grand nombre font encore partie de collections privées, mais dont la plupart sont actuellement conservés dans les dépôts publics que l'on nomme Bibliothèques et Archives. Les *textes imprimés* sont à peu près tous concentrés dans les Bibliothèques. Les textes manuscrits sont répartis entre les Bibliothèques et les Archives, suivant une distinction théorique, qui souffre encore en fait de nombreuses exceptions, mais qui tend de plus en plus à se généraliser : c'est dans les Bibliothèques que l'on doit chercher les *livres manuscrits*, c'est-à-dire les transcriptions d'œuvres littéraires, historiques, scientifiques ou liturgiques ; c'est dans les Archives que l'on doit consulter les *chartes*, c'est-à-dire les actes écrits émanés des pouvoirs politiques ou administratifs et rédigés dans la forme authentique pour la constatation des droits de l'Etat ou de ceux des particuliers (diplômes royaux, pièces judiciaires, comptes administratifs, actes seigneuriaux ou épiscopaux, contrats notariés, etc.) Voilà les deux catégories de documents auxquels vous aurez sans cesse besoin de recourir dans vos études et vos travaux; les Bibliothèques et les Archives, où ils sont conservés, seront vos laboratoires habituels.

Eh ! bien, vous apprendrez, dans le cours de Paléographie, à déchiffrer ces documents, quand ils sont manuscrits ; dans le cours de Philologie romane, à en comprendre la langue ; dans le cours de Diplomatique et dans celui qui concerne les Sources de l'histoire de France, à en apprécier la valeur historique. Mais il importe aussi de savoir où trouver ces documents et comment les reconnaître, quand vous aurez besoin d'y recourir. Or c'est là ce que vous devez apprendre, pour les livres manuscrits et imprimés, dans le cours sur la Bibliographie et le service des Bibliothèques ; pour les chartes, dans le cours sur le service des Archives. Ce dernier cours ne vous sera fait que pendant votre seconde année d'études : car vous ne pourrez utilement recourir aux documents d'Archives que lorsque vous aurez appris la paléographie et la philologie romane. Au contraire, la connaissance des documents de Bibliothèques est pour vous d'une utilité immédiate et doit vous être enseignée dès la première année. Il importe que vous sachiez dès maintenant, par l'étude des transformations successives que le livre a subies depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, quels sont les caractères distinctifs auxquels vous pourrez reconnaître les manuscrits et les imprimés

de telle ou telle époque ; il importe que, dans vos recherches parmi les documents du passé qui sont réunis dans les Bibliothèques, vous sachiez vous orienter et remonter aux sources à l'aide des répertoires bibliographiques et des catalogues spéciaux à tel ou tel dépôt ; il importe enfin que pour pouvoir vous servir des richesses accumulées dans les nombreuses Bibliothèques qui sont accessibles aux travailleurs, à Paris et dans les départements, vous connaissiez l'organisation de ces dépôts publics, les ressources variées qu'ils vous offrent, les facilités de travail que vous y trouverez.

b). A ces raisons d'ordre scientifique se joignent, je vous l'ai dit, des raisons d'ordre professionnel.

En venant suivre les cours de l'Ecole des Chartes, vous avez l'intention de compléter votre instruction classique par des études supérieures ayant pour objet les sciences historiques. Mais cette intention désintéressée n'est probablement pas le seul motif qui vous ait tous déterminés. Plusieurs d'entre vous ont sans doute aussi le désir de suivre plus tard l'une des carrières professionnelles auxquelles ces études peuvent mener, en d'autres termes de devenir archivistes ou bibliothécaires. Je n'ai pas à vous parler ici des fonctions d'archiviste ; mais, pour vous préparer avec chances de succès aux fonctions de bibliothécaire, il est indispensable que vous soyez initiés aux connaissances théoriques et pratiques qui sont comprises, comme je vous l'ai montré, sous la désignation générale de Bibliographie et de service des Bibliothèques. Ces fonctions ont pris, en effet, depuis quelque temps, en France, un caractère nouveau sur lequel je dois attirer votre attention.

Pendant longtemps, jusque vers le milieu de ce siècle, il n'existait aucune règle fixe pour le recrutement des fonctionnaires préposés aux Bibliothèques publiques de Paris et des départements. En fait, suivant une tradition qui remontait à l'ancien régime et qui pouvait alors avoir sa raison d'être, dans les Bibliothèques qui dépendaient de l'Etat, les emplois supérieurs étaient habituellement donnés à des littérateurs peu fortunés ou à d'anciens professeurs qui trouvaient là une modeste retraite et l'équivalent d'une pension. Ces bibliothécaires avaient généralement une excellente instruction classique ; ils connaissaient les livres qui pouvaient servir à leurs travaux particuliers ; beaucoup avaient des goûts de bibliophiles et recherchaient curieusement les beaux livres et les raretés ; quelques-uns même ont composé de très utiles répertoires bibliographiques. Mais en fait de service public, la plupart d'entre eux ne se croyaient tenus qu'à faire acte de présence dans leur Bibliothèque, à y travailler pour eux-mêmes et à en communiquer les livres au

petit nombre d'amis ou de lecteurs privilégiés, à qui ils voulaient bien révéler personnellement les richesses dont ils étaient les gardiens. Quant aux emplois subalternes, ils étaient occupés par des fonctionnaires, choisis un peu au hasard, médiocrement instruits, qui s'occupaient du service matériel, mais qui étaient rarement capables de rédiger convenablement un inventaire ou un catalogue. Les villes, dans le choix de leurs bibliothécaires, suivaient à peu près les mêmes errements.

Depuis un petit nombre d'années, les choses ont changé. A mesure que l'instruction se répandait dans toutes les classes de la société, le public qui fréquentait les Bibliothèques devenait plus nombreux et plus exigeant; il demandait avec raison qu'on lui apprit, par des catalogues accessibles à tous, ce que ces dépôts renfermaient de richesses intellectuelles et qu'on lui en facilitât l'usage par un service mieux organisé. En même temps l'énorme développement de la production typographique, la nécessité de se tenir au courant de ce qui se publiait à l'étranger, les dépenses considérables faites pour doter tous les établissements d'enseignement supérieur des instruments de travail qui leur étaient nécessaires, remplissaient les Bibliothèques de l'Etat de livres nouveaux qu'il fallait classer, cataloguer, mettre en service. Les pouvoirs publics ont donc entrepris des réformes indispensables, qui ne sont pas encore entièrement réalisées, mais qui depuis 20 ans ont déjà notablement amélioré l'organisation des Bibliothèques relevant du Ministère de l'Instruction publique : des règlements nouveaux ont établi des conditions précises pour la nomination et l'avancement des fonctionnaires, institué des stages et des examens, exigé un travail effectif. De leur côté, beaucoup de villes, soucieuses de la bonne tenue de leur Bibliothèque, se sont montrées plus sévères dans le choix des personnes à qui elles en confiaient la gestion. Désormais, dans tous les dépôts de quelque importance, pour devenir bibliothécaire et remplir convenablement ses fonctions, il ne suffit plus d'avoir une culture d'esprit générale et d'être honorablement connu pour quelques travaux littéraires ou historiques ; il ne suffit même plus d'être bibliophile; il faut en outre posséder un certain nombre de connaissances techniques, s'être formé par un apprentissage de quelque durée à la pratique professionnelle, savoir comment on aménage et comment on administre une Bibliothèque publique, comment on rédige les inventaires et les catalogues, comment on peut trouver dans les répertoires bibliographiques les mille renseignements précis dont on a besoin, soit pour décrire et classer les livres, soit pour renseigner le public. Or ces connaissances techniques seront l'objet

de la plus grande partie de ce cours. Les principes que je tâcherai de vous inculquer, les applications pratiques que nous ferons ensemble, suffiront, je l'espère, pour préparer convenablement ceux d'entre vous qui voudront devenir bibliothécaires.

II

Vous savez quel est l'objet et quelle est la raison d'être de ce cours. Voici maintenant quel en sera le plan général.

Pour acquérir, sur les livres et les Bibliothèques, l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques qui vous sont nécessaires aux divers points de vue que je viens d'indiquer, vous aurez à étudier successivement :

1° Les *répertoires bibliographiques*, dans lesquels les livres sont décrits et classés et auxquels on doit constamment recourir, soit pour identifier un exemplaire, soit pour s'enquérir de ce qui a été publié sur tel sujet ou par telle personne ;

2° Les transformations que les livres ont subies dans leurs éléments matériels et leurs caractères extérieurs depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, c'est-à-dire l'*histoire du livre* ou *bibliologie* ;

3° Les règles techniques que l'on suit, particulièrement en France, pour la rédaction des catalogues et pour l'administration des Bibliothèques publiques : c'est ce que l'on appelle, d'un mot quelque peu pédant, mais très exact, la *bibliothéconomie*.

Ce seront là les trois grandes divisions du cours. Je vais reprendre en détail chacune d'elles, pour vous indiquer dès maintenant les principales questions qui y seront traitées :

1° Les *répertoires bibliographiques* (ou comme l'on dit pour abréger, les *bibliographies*) se divisent en deux grandes catégories :

a) Ceux qui ont un caractère général, c'est-à-dire qui se rapportent à l'ensemble des connaissances humaines. Tels sont les bibliographies *universelles*, signalant des livres de tous pays et de toute époque, et les bibliographies *nationales*, signalant les ouvrages publiés dans un même pays pendant une période plus ou moins étendue. Je vous ferai connaître les principaux de ces répertoires, notamment ceux qui concernent la France, l'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

b) Ceux qui sont spéciaux à telle ou telle partie des connaissances humaines. Parmi les répertoires de cette seconde catégorie, qui sont fort nombreux et dont l'étude complète serait fort longue, je pas-

serai en revue seulement ceux qui ont pour vous un intérêt direct : les répertoires de *bibliographie historique* concernant la France et les principaux pays étrangers.

Accessoirement à la description de ces répertoires, je vous donnerai des indications bibliographiques sur les principales *collections de documents historiques* auxquelles vous pouvez avoir à recourir dans vos études. Vous savez, en effet, qu'à côté des ouvrages isolés qui ont pour objet soit la publication d'un texte original, soit un travail historique sur un sujet déterminé, il existe des recueils plus ou moins étendus dans lesquels des érudits ont rassemblé et classé, en vue de faciliter les recherches, un grand nombre de documents originaux ou de savants mémoires, qui sont distincts les uns des autres, mais qui ont pour lien commun de se rapporter à un même ordre d'idées, à une même catégorie de personnes ou à une même période de l'histoire d'une nation. Telles sont les grandes collections où se trouvent réunis les Actes des Conciles, les écrits des Pères de l'Eglise, les Vies des Saints, les Ordonnances des Rois de France, les œuvres des historiens des Gaules et de la France au moyen-âge ; tels sont les mémoires publiés par les Académies et les Sociétés savantes, et les revues périodiques consacrées aux sciences historiques. Quels que soient les travaux que vous entrepreniez (histoire politique, histoire religieuse, histoire des institutions, archéologie, philologie), vous aurez à rechercher dans un certain nombre de ces recueils les textes originaux ou les faits particuliers sur lesquels vous appuierez vos conclusions ; les bibliographies que vous consulterez vous y renverront souvent. Il importe donc que, dès le début de vos études à l'Ecole des Chartes, vous appreniez à connaître et à manier ces collections historiques. Je passerai en revue les principales, et vous donnerai les indications bibliographiques qui vous sont indispensables pour en faire usage.

2° Si l'étude des bibliographies et des collections historiques présente quelque aridité, l'*histoire du livre* qui occupera la seconde partie du cours vous paraîtra sans doute plus attrayante. Le livre est avant tout une œuvre intellectuelle, puisqu'il sert d'organe à la pensée humaine. Mais, considéré dans ses éléments matériels, c'est aussi une œuvre d'industrie, et il devient œuvre artistique, quand les arts du dessin concourent à l'illustrer. Il en résulte que l'histoire du livre touche, d'une part à l'histoire des idées et des croyances, d'autre part, à l'histoire des arts industriels (arts graphiques, arts mécaniques), enfin à l'histoire des beaux-arts (décoration, peinture et au-

tres modes d'illustration). C'est donc l'une des parties les plus intéressantes de l'histoire générale de la civilisation.

L'histoire du livre se divise naturellement en deux grandes périodes : *a*) le livre *manuscrit* (depuis l'antiquité jusqu'au xve siècle) ; *b*) le livre *imprimé* (du xve siècle à nos jours).

a) Dans l'histoire du livre manuscrit, nous prendrons pour point de départ la civilisation romaine, qui fut héritière de la Grèce et de l'Orient et de laquelle dérive la civilisation européenne. Nous verrons que si, pendant longtemps, la forme ordinaire du livre dans l'antiquité fut le rouleau de papyrus (*volumen*), vers le iie siècle de notre ère se répandit et se généralisa rapidement l'usage du livre carré (*codex*), composé de feuilles de parchemin assemblées par cahiers, qui fut le prototype des manuscrits du moyen-âge, non seulement pour la forme, mais pour l'écriture et l'ornementation.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, les procédés industriels et les traditions artistiques de la librairie antique demeurèrent intacts dans l'Empire byzantin et produisirent, du ixe au xie siècle, des livres d'une richesse étonnante et d'un art consommé. Au contraire, dans les nations occidentales qui se formèrent après les invasions germaniques, vous savez que la civilisation romaine subit une longue décadence, mais qu'elle subsista cependant, conservée par l'Eglise et surtout par le clergé régulier. Du vi^e au xiie siècle, les abbayes bénédictines et les chapitres des églises cathédrales furent à peu près les seuls centres de culture intellectuelle : c'est là que l'on continua à étudier et à transcrire des manuscrits qui étaient presque tous théologiques ou liturgiques, mais où cependant les œuvres littéraires de l'antiquité trouvèrent place quelquefois. Ces manuscrits, d'une exécution médiocre à l'époque mérovingienne, se perfectionnent sous les Carolingiens, quand Charlemagne et Alcuin s'efforcent de restaurer les études ecclésiastiques. Le retour à l'antiquité classique, qui eut lieu alors, se manifeste dans les manuscrits, d'abord par une écriture aux formes rondes et élégantes, directement inspirée des manuscrits latins (minuscule caroline), qui devient au xiie siècle plus fine et plus serrée (minuscule romane) ; ensuite par un nouveau style décoratif, où les souvenirs de l'art antique s'allient aux inspirations plus libres et plus hardies de l'art irlandais et de l'art anglo-saxon.

A partir du xiiie siècle, la copie et la décoration des manuscrits n'est plus l'œuvre exclusive des moines et des chanoines. Les Universités se fondent et se peuplent d'étudiants qui ont besoin d'autres livres que ceux des librairies monastiques ; les nobles lettrés et les riches bourgeois recherchent les chansons de gestes, les fabliaux,

les poésies lyriques écrites en langue vulgaire. Il naît alors une industrie nouvelle, la librairie laïque, qui se développe rapidement sous la surveillance de l'Université et sous le patronage des princes bibliophiles, tels que Charles V, Jean de Berry, Louis d'Orléans, Philippe de Bourgogne. C'est alors qu'apparaît le livre en papier à côté du livre en parchemin ; que la minuscule romane, déformée par des angles et des traits superflus, devient l'écriture gothique ; c'est alors que dans l'ornementation des manuscrits, comme dans les sculptures des cathédrales, un art réaliste rajeunit l'antique décoration et produit, à la fin du XIVe siècle et pendant le XVe, les admirables illustrations de ces livres d'heures, où les miniaturistes parisiens et les peintres flamands mettent le meilleur de leur talent.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, sous l'influence de la Renaissance italienne, se manifeste en France un courant violent qui ramène les artistes et les lettrés vers l'étude de plus en plus exclusive de l'antiquité et modifie le développement de l'art national. Dans les manuscrits, comme dans les œuvres d'art, à la vieille école gothique, fidèle à ses tendances naturalistes, s'oppose la jeune école italienne, avec sa belle écriture large et arrondie, avec sa décoration somptueuse imitée de l'antique.

b) C'est à ce moment que naît la *typographie* et que le livre imprimé vient supplanter le livre manuscrit. Désormais au lieu d'être le travail personnel et lent d'un copiste, le livre fut l'œuvre rapide et impersonnelle d'une machine, reproduisant par centaines d'exemplaires l'empreinte d'une composition unique faite avec des caractères en relief. Par là il gagna en régularité, en clarté, et se multiplia à l'infini ; devenu bon marché, il se répandit partout et eut sur le développement de la civilisation l'immense influence que vous savez.

On a souvent présenté cette grande révolution comme le résultat subit d'une découverte de génie, due selon les uns à J. Gutenberg, selon les autres à L. Coster de Harlem. Je tâcherai de vous montrer, d'après les travaux de l'érudition contemporaine, qu'elle fut le produit d'une longue série de recherches, inspirées non par des préoccupations scientifiques ou philanthropiques, mais par des raisons mercantiles. De différents côtés, au XVe siècle, on cherchait à confectionner des livres par des moyens plus expéditifs et moins coûteux que la main du copiste et de l'enlumineur. Les ciseleurs et les graveurs qui travaillaient le bois, l'ivoire et le métal, furent, semble-t-il, les premiers sur la voie de ce perfectionnement industriel. Par la gravure en relief sur une planche de bois, on obtint la reproduction mécanique d'une image avec un texte explica-

tif, puis celle d'un texte sans images : ce fut le premier pas. Le second consista, au lieu de graver le texte sur une planche de bois, à fabriquer isolément pour chaque lettre des caractères en métal et à les immobiliser temporairement pour le tirage dans un cadre appelé forme. Les moyens pratiques par lesquels on réalisa cette idée (fonte des pièces métalliques, presse, encre grasse) furent empruntés à d'autres industries qui déjà s'en servaient pour d'autres usages. Les premiers essais furent faits de différents côtés, dans les Pays-Bas, dans le Midi de la France (Avignon), probablement ailleurs encore ; mais c'est aux imprimeurs de Mayence, et avant tous les autres à J. Gutenberg, que revient l'honneur d'avoir, non pas créé, mais amené à la perfection les procédés typographiques et d'avoir réalisé les premiers chefs-d'œuvre.

Après vous avoir exposé ce qu'on sait actuellement de l'invention de l'imprimerie, j'étudierai avec vous les plus anciens produits de l'art typographique, qu'on nomme *incunables*. Je vous montrerai qu'au début, le livre imprimé fut une imitation complète et parfois une contrefaçon du manuscrit ; puis que, peu à peu, il s'en sépara par des particularités typographiques qui tendirent toutes à donner au livre plus de clarté, et par des illustrations empruntées, non plus à l'art du miniaturiste et de l'enlumineur, mais aux procédés mécaniques de la gravure sur bois.

Nous verrons ensuite comment les imprimeurs mayençais ont, pendant la deuxième moitié du xve siècle, propagé l'imprimerie en Europe, particulièrement en Italie et en France. Nous retrouverons entre le livre italien et le livre français la même antithèse qu'entre les manuscrits italiens et les manuscrits français de la même époque : d'une part, les caractères arrondis de Nicolas Jenson et d'Alde Manuce, les illustrations à l'antique des graveurs italiens du xve siècle ; d'autre part, les caractères gothiques et les illustrations réalistes de Simon Vostre, Philippe Pigouchet et Antoine Vérard.

Il nous faudra étudier avec quelque détail le xvie siècle. C'est le siècle des grands imprimeurs, des Alde, des Geoffroy Tory, des Estienne, des Plantin, qui n'étaient pas seulement d'habiles praticiens, mais des érudits et des lettrés éminents ; c'est l'époque où l'emploi des caractères romains devient général dans la typographie française ; où la gravure sur bois produit ses chefs-d'œuvre, et où la gravure sur cuivre, à l'eau forte ou au burin, commence à se répandre ; c'est aussi l'époque où le livre ne propage plus seulement des œuvres littéraires et scolastiques, mais des pamphlets politiques et religieux, où il devient une arme de combat, où la royauté cherche

à s'emparer de cette puissance nouvelle, en soumettant à sa tutelle les corporations d'imprimeurs et de libraires.

Le XVIIe et le XVIIIe siècles nous retiendront moins longtemps. Malgré les Elzevier, malgré l'Imprimerie royale du Louvre, l'exécution typographique devient médiocre, l'illustration s'alourdit. L'art du livre ne se relève que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, lorsque les Didot, les Bodoni, les Bulmer réforment l'outillage typographique, lorsque la gravure devient élégante et spirituelle avec les Moreau et les Cochin.

Enfin, au XIXe siècle, l'imprimerie prend un merveilleux essor : les presses typographiques bénéficient des découvertes de la mécanique moderne ; à côté du livre proprement dit, le journal et les autres publications périodiques reçoivent un développement inattendu; la photographie et ses applications diverses créent de nouveaux modes d'illustration ; la liberté presque illimité du commerce de la librairie et le progrès des relations internationales mettent en circulation une masse énorme de livres, et la concurrence en fait considérablement baisser les prix, parfois au préjudice de la qualité, le plus souvent au grand profit de l'instruction générale. Ce sont là autant de caractères qui distinguent le livre du XIXe siècle, et dont j'aurai à vous parler à cause de l'importance considérable que les livres modernes prennent à côté des anciens dans nos Bibliothèques.

3° Dans la troisième partie du cours, qui sera consacrée à la *bibliothéconomie*, nous reviendrons à des études plus techniques. Nous nous occuperons d'abord de la *confection des catalogues* ; puis du *services des Bibliothèques*.

a) *Confection des catalogues.* — Les catalogues des Bibliothèques, soit publiques, soit privées, ont principalement pour objet de répondre à deux sortes de questions: la Bibliothèque a-t-elle un exemplaire de l'ouvrage qui a été publié par tel auteur sous tel titre, ou qui a paru sous tel titre anonyme ? La Bibliothèque a-t elle un ou plusieurs ouvrages sur tel sujet ? Il y a donc deux espèces de catalogues : tantôt ce sont des répertoires où le titre de chacun des ouvrages dont se compose la Bibliothèque est classé *par ordre alphabétique* au *nom de l'auteur*, ou, quand il s'agit d'un ouvrage anonyme, au *mot par lequel commence le titre* ; tantôt ce sont des répertoires où les titres des mêmes ouvrages sont rangés *dans l'ordre des matières* ; et cet ordre peut être tantôt *méthodique*, c'est-à-dire établi suivant un certain nombre de divisions et de subdivisions savantes, tantôt simplement *alphabétique*, comme dans un dictionnaire de sciences ou de littérature.

Nous étudierons ces deux sortes de catalogues. Les règles théoriques qui les concernent se réduisent à quelques principes fort simples ; mais dans l'application se présentent une foule de difficultés, que ne soupçonnent point ceux qui ne sont pas initiés à la technique des Bibliothèques. Aussi, pour que vous ayez l'occasion de résoudre, dans une série d'exercices pratiques, les principales de ces difficultés, vous demanderai-je de cataloguer, dans l'intervalle des cours, un certain nombre d'ouvrages imprimés à différentes époques et en différentes langues.

Je vous parlerai enfin des règles spéciales aux catalogues de manuscrits et aux catalogues d'incunables. Comme il manque d'ordinaire à ces sortes de livres deux éléments essentiels de la description bibliographique, le titre invariable et la date de publication, l'identification en est souvent fort difficile; ils exigent des notices plus détaillées et des indications d'une nature particulière.

b) *Service des Bibliothèques.* — Cette seconde partie comprendra deux sections : l'une *historique*, l'autre *technique*.

Dans la première, après vous avoir donné des notions sommaires sur les Bibliothèques monastiques du moyen-âge, sur celles des Universités et des autres corporations laïques de l'ancien régime, sur celles des princes et des amateurs bibliophiles les plus célèbres, je vous montrerai comment, avec les débris de ces diverses Bibliothèques, la Révolution fonda nos grands dépôts publics, par quelles mesures législatives et financières ces dépôts ont continué et continuent à s'accroître, quel est le mode de recrutement et l'organisation administrative du personnel qui est chargé de les mettre en service. — Les Bibliothèques françaises sont fort nombreuses, et il existe entre elles de grandes diversités suivant leur origine, leur destination spéciale, leurs règlements particuliers. Je vous parlerai seulement de celles qu'il vous importe le plus de connaître : les grandes Bibliothèques publiques de Paris, les Bibliothèques municipales, considérées en bloc dans ce que leur organisation a de commun, les Bibliothèques universitaires, régies depuis peu par des règlements uniformes.

Dans la seconde section, nous étudierons le fonctionnement des Bibliothèques publiques, c'est-à-dire les diverses opérations techniques qui ont pour objet : *a*) la *conservation* des livres (inscription d'entrée, estampillage, rédaction de l'inventaire, numérotage, soins matériels, reliure) ; *b*) la *mise en service* (communication aux lecteurs des livres et des catalogues ; prêt au dehors) ; *c*) l'*accroissement* de la Bibliothèque (dépôt légal, échanges, achats, comptabilité). J'ajoute-

rai quelques indications sur l'aménagement matériel des Bibliothèques publiques.

En exposant devant vous les règles essentielles de la bibliothéconomie, j'aurai à vous signaler, non seulement ce qui existe actuellement en France, mais aussi les améliorations qui pourraient être apportées au service de nos dépôts publics ; et nous constaterons alors que si, pour la bibliographie proprement dite et la bibliologie, la France est en mesure de soutenir la comparaison avec les nations voisines, pour la bibliothéconomie elle est notablement dépassée dans la voie du progrès par des pays, tels que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique, où moins esclave que chez nous des préjugés et des routines du passé, on n'a pas craint de transporter dans l'administration des Bibliothèques publiques des méthodes expérimentées avec succès dans les établissements commerciaux et industriels, qui économisent à la fois du temps, de l'argent et du travail humain.

Un dernier mot. Pour être vraiment utile, l'enseignement de la bibliographie doit avoir un caractère pratique. Aussi ne me bornerai-je pas à un exposé oral : j'y joindrai, autant qu'il sera possible, des leçons de choses, en vous montrant des livres et des fac-similés, en vous faisant manier des répertoires bibliographiques et cataloguer des ouvrages, en visitant avec vous une ou plusieurs Bibliothèques publiques.

CH. MORTET,

Conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève,
Chargé de cours à l'Ecole des Chartes.

La Rédaction rappelle qu'elle a adressé à tous les doyens des facultés des sciences un double questionnaire portant, d'un côté, sur les enseignements chimiques, physiques, etc., qui ont une portée pratique, de l'autre sur les diplômes des sciences, afin de publier les résultats d'une enquête analogue à celle qui a été faite en septembre sur les diplômes d'histoire. Elle prie ceux qui ne l'auraient pas reçu de le réclamer, afin de faire parvenir rapidement leurs réponses.

Elle se propose d'adresser prochainement au public de France et de l'étranger, un appel en vue d'obtenir des dons, legs, donations, en faveur de nos Universités et de nos établissements d'enseignement supérieur. Elle prie donc les présidents et vice-présidents des Universités, d'une façon générale, les directeurs des établissements supérieurs, de lui faire connaître, le plus tôt possible, les vœux formulés par eux en ce qui concerne la création de chaires, de cours, de conférences, de laboratoires, de bibliothèques, etc., avec l'indication des sommes nécessaires pour y donner satisfaction.

LA CHIMIE APPLIQUÉE A L'UNIVERSITÉ DE BESANÇON [1]

L'Université de Besançon a inauguré il y a un an, un cours de chimie industrielle et agricole.

La nécessité de ce cours se faisait impérieusement sentir.

La Franche-Comté avait sa place bien marquée dans l'industrie ; peu à peu cela a décliné et au point de vue chimique beaucoup des industries qui restent luttent pour l'existence.

Les ouvrages élémentaires, il y a une dizaine d'années, contenaient encore une méthode appelée méthode Franc-Comtoise, pour passer de la fonte au fer. Il y avait autrefois de nombreux hauts-fourneaux. Au moment où j'écris, il n'en reste plus un seul ; tous ont peu à peu disparu et cependant la région contient des mines de fer en plusieurs endroits. Nous avons la Saône, et le Doubs est canalisé ; des chemins de fer sillonnent toute la région et la houille n'est pas loin. Cette année nous ferons en détail l'industrie du fer, en prenant nos exemples au Creusot, à Hayange, à Neunkirchen chez le Roi du fer, le baron de Stum, à Troisdorf, à Essen, etc ; le cours étant suivi au moins par 40 auditeurs, nous espérons que peu à peu dans la région l'idée de rebâtir des hauts-fourneaux, en tenant compte des découvertes modernes, sera reprise ; nous y reviendrons du reste, tous les deux ans ; le cours étant fait en deux années.

Une industrie prospère en Franche-Comté, c'est celle de la distillation du bois ; il y a entre autres deux usines qui donnent de beaux résultats, celle de Moulin-Rouge, et celle d'Hyèvres-Paroisse, pour celles-là il y a peu à faire ; elles sont à peu près arrivées à la perfection. Cependant je dois dire qu'elles perdent en totalité ou à peu près les matières goudronneuses qui proviennent de la distillation du bois.

A Besançon il y a la soie artificielle, dite soie de Chardonnet ; mal-

(1) La *Revue internationale* continuera à publier des articles sur l'enseignement pratique de la chimie dans nos Universités et dans les Universités étrangères. Voyez l'article de M. Buisine sur Lille dans le n° du 15 juillet. (*N. de la Réd.*)

gré les importants perfectionnements apportés à cette industrie, il y a encore beaucoup à faire : il m'est ici difficile d'entrer dans des détails sans révéler des secrets de fabrication qu'il ne m'est pas permis de faire connaître.

Tout près de Besançon, à Montferrand se trouve une fabrique de soude à l'ammoniaque ; après des essais malheureux elle cherche à se relever ; son intelligent directeur technique y a apporté beaucoup d'améliorations ; cette usine va remarcher prochainement ; pour elle ainsi que pour toutes les précédentes on a besoin de chimistes.

A Gouhenans, tout près de Lure existe la grande industrie : les acides, le sulfate de soude ; cette usine va prendre un nouvel essor ; jusqu'à ces dernières années, elle n'était pas reliée à une voie ferrée ; il y aurait à y ajouter la soude Leblanc, quoiqu'on puisse dire qu'elle a été détrônée par la soude à l'ammoniaque.

En France, on ne fait plus de soude Leblanc qu'à Chauny et à St-Fons dans les établissements de St-Gobain ; cependant à l'étranger cette industrie n'est pas près de tomber ; on en fait surtout, non des cristaux de soude, mais de la soude caustique.

A Novillars, tout près de Besançon. M. Weibel a fondé il y a une dizaine d'années une fabrique de pâte de bois par le procédé au bisulfite ; cette industrie est prospère ; j'ai eu l'occasion pendant les vacances d'en visiter une similaire à Walhdoff près Mannheim ; elle est plus récente et partant mieux installée : elle vient vendre ses produits même à Besançon. Il faudrait à Novillars bien peu de chose pour faire aussi bien.

On trouve encore des papeteries en grand nombre, des fabriques de pâte de bois à la soude, surtout sur les rives du Doubs ; beaucoup sont florissantes, entr'autres celle de MM. Outhenin et Chalandre à Deluz.

Toutes ces usines ont besoin de chimistes, non seulement pour fonctionner, mais encore pour s'améliorer.

On travaille aussi le fer ; mais, comme je le disais plus haut, il n'y a plus de hauts-fourneaux et partant il y a moins besoin de chimistes.

Je pourrais encore parler des salines, qui sont nombreuses en Franche-Comté.

La Franche-Comté est un pays qui par la nature de son sol a besoin d'industrie.

Ainsi on pourrait très bien y installer des fabriques de matières colorantes ; nous sommes sous ce rapport les tributaires de l'Allemagne ; à l'exception de la maison Poirrier qui est à St Denis et de la Société chimique des usines du Rhône, on ne trouve guère en France que des succursales des maisons étrangères ; la Badische Auilin und

Soda Fabrick en a une à Neuville-sur Saône, la Fabwerke d'Hœscht, anciennement Meister, Lucius und Brünig près de Compiègne ; la Grande Maison Bayer d'Elberfeld à Flers, près de Roubaix et la Société Lyonnaise des matières colorantes est la maison filiale de M. Léopold Casella dont la maison mère est à Mainhur, etc.

Pour établir une telle industrie, il faut des chimistes et en grande quantité : et la Franche-Comté serait très apte sous tous les rapports à la recevoir.

A Roche, près Besançon, il y a une fabrique et une rectification d'alcool ; le pays comporterait plusieurs maisons similaires ; ici encore nous avons besoin de chimistes.

On pourrait aussi établir à Besançon ou dans les environs une fabrique de bougies stéariques, des tanneries, etc ; comme il en existe à Dôle.

Les industries qui existent et celles que nous voulons créer ne peuvent réussir qu'avec l'aide de chimistes intelligents et actifs. C'est le but du cours de chimie industrielle et agricole que nous avons inauguré.

La Faculté des Sciences de Besançon n'est pas du reste sans rien produire dans toutes les branches de son enseignement ; pour ne parler que de la chimie, M. Boutroux professeur de Chimie générale vient de publier un livre sur le pain ; M. Genvresse, maître de Conférences, trois mémoires sur les matières colorantes dérivées des disulfures du diphénylène. Sous la direction des professeurs plusieurs travaux originaux ont été faits dans le laboratoire de chimie, sur les sulfones des xylènes, sur l'acide thioglyoxylique, sur les éthers phosphoriques des phénols polyatomiques, sur le parabenzoïltoluène et sur les acides antimoniques.

Les Francs-Comtois ont l'esprit scientifique. A la Faculté des Sciences nous nous sommes mis à la disposition des industriels, écoutant leurs desiderata et cherchant à les satisfaire.

Le Conseil général et le Conseil municipal nous ont voté chacun une subvention annuelle de 2000 fr. Tous à Besançon sont bien disposés pour leur Université.

P. Genvresse,
Chargé du cours de Chimie Industrielle à l'Université de Besançon.

DEUXIÈME LETTRE DE SAINT-PÉTERSBOURG[1]

L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE EN RUSSIE (*Suite*)

Il est plus facile de signaler l'époque à laquelle on a senti le besoin de modifier ici un système trop exclusivement classique, que de dire exactement où et comment le besoin s'en est fait sentir, car le revirement n'a pas été aussi généralement spontané qu'il aurait pu l'être dans les autres Etats de l'Europe. L'immense pays de la Russie n'est pas constitué au même degré d'homogénéité que ceux de l'Occident, et, si là même il est possible de constater un certain écart entre l'esprit des provinces et celui des capitales, la différence est infiniment plus accentuée, quand on compare l'atmosphère intellectuelle de Pétersbourg avec celle du reste de l'Empire. Moscou, l'ancienne capitale, diffère beaucoup plus, sous ce rapport, de la nouvelle, que Lyon, Bordeaux, Marseille et Rouen ne diffèrent de Paris, et, si l'on voulait continuer cette progression déclinante, on pourrait constater que, sous ce rapport, Kazan est très loin de Moscou, et Voronège de Kazan. Si d'autre part on songe que Pétersbourg est la porte par où pénètrent en Russie les idées qui soufflent en Occident, il est naturel que cette ville ait été la première à sentir le contre-coup du mouvement anti-classique qui s'est opéré en France, il y a environ 25 ans, et en Allemagne un peu plus tard.

Maintenant, la Russie avait-elle besoin de l'exemple des autres Etats pour se relâcher d'un système classique aussi exclusif, et n'obéissait-elle pas à d'autres raisons *pro domo suâ ?*

Avant d'entrer dans cette question, constatons que c'est vers 1888 que le Ministère de l'Instruction publique dut reconnaître, au bout de 15 années d'expérience, que l'enseignement classique, tel qu'il avait été établi, n'avait pas porté les fruits qu'on en avait attendus.

(1) (Voir le numéro du 15 octobre).

Au lieu de créer de nouveaux progymnases, on procéda déjà à la suppression de quelques-uns (1). Ensuite on diminua de quelques heures les leçons de latin, pour augmenter les leçons de russe. Un peu plus tard, on diminua l'importance des thèmes grecs et latins pour la reporter sur les versions. La logique, qui, comprise au début comme une analyse du raisonnement humain, était une introduction à l'étude de la psychologie et des sciences morales et physiques, fut réduite à la logique du langage, c'est-à-dire à un cours abrégé de rhétorique, renforcé d'un aperçu de l'histoire des littératures anciennes. Des instructions ministérielles recommandèrent tout spécialement aux professeurs de russe l'histoire de la littérature nationale. Au cours complet d'histoire ancienne qui se faisait pendant la 3e année d'études (en France la 6e), on substitua un abrégé d'histoire universelle, en appuyant particulièrement sur l'histoire de Russie.

Enfin, en 1891, le Ministère s'est décidé, pour les examens qui consacrent le cours des gymnases, à remplacer le thème latin et le thème grec par des versions, dont le mérite ne doit plus être borné à l'intelligence du texte latin et grec, mais consister surtout dans la correction de la langue et du style. Cette dernière altération du programme d'études de 1872 fut la plus significative, en ce sens qu'elle attribuait une moindre importance à la connaissance des langues mortes qu'à celle de la langue nationale. Et en effet il n'est que juste de convenir que l'étude du russe a donné, depuis quelques années, de meilleurs résultats que ceux qui avaient été obtenus précédemment. Le cours de géographie a également beaucoup gagné à l'extension de la méthode cartographique. Enfin les mathématiques, qui avaient été plus ou moins sacrifiées à la philologie, ont repris dans les gymnases la place qui leur appartient. Il eût été d'autant plus fâcheux que cette branche d'enseignement ne fût pas en honneur, que la jeunesse russe laisse voir beaucoup plus d'aptitudes pour les abstractions mathématiques et, en général, pour les sciences exactes, que pour les théories de la linguistique. Dans les trois dernières années du cours d'études, on a rétabli, sur un pied sérieux le cours de physique et de géographie mathématique, et aujourd'hui la plupart des gymnases ont restauré et recomplété

(1) Dans l'arrondissement scolaire de Moscou, on avait déjà supprimé le progymnase de Briansk et on fit de même à Gisdrinsk ; dans l'arrondissement d'Orembourg, on supprima ceux de Menzelinsk et de Sterlitsmansk, dans celui de Kharkoff, les progymnases de Nijny-Tchirsk et de Kamensky furent abolis, et de pareilles mesures furent prises plus tard dans beaucoup d'autres villes.

leurs cabinets de physique ; quelques-uns même, entre autres le 2e gymnase de Pétersbourg, ont leur petit observatoire (1).

Pour n'être pas radicales, ces modifications successives, qui ont déjà singulièrement corrigé l'absolutisme du système du comte Tolstoï, sont au moins très opportunes.

Cependant il ne manque pas de gens pour se plaindre encore de la trop large part faite à l'étude des langues mortes (2), et regretter l'époque du ministère Golowine, alors que sur 6 gymnases que possédait Pétersbourg (3), un seul (le 3e) était réputé classique, parce qu'on y enseignait le latin et le grec, tandis que dans les cinq autres, on ne professait que le latin. Ils allèguent la mollesse et le peu de goût avec lesquels les élèves s'appliquent aux langues anciennes, dont l'étude, selon eux, les aurait accoutumés à compter plus sur la mémoire que sur le raisonnement.

Au reste ces critiques se sont renouvelées, dans le *Novoé Vrémia* du mois d'août dernier, sous la plume d'un publiciste assez connu, M. Rosanoff. Après avoir rappelé les pompeuses espérances qu'on avait fondées, il y a 25 ans, sur le nouvel enseignement classique, espérances dont Michel Katkoff (qui rédigeait alors le *Moscowskia Vedomosti*) s'était fait le héraut, il constate que les résultats actuels sont loin d'y répondre. Sans nier la valeur des études classiques, ni les bons effets qu'on en a obtenus ailleurs, il prête à leur échec en Russie les raisons suivantes. Cet enseignement n'a pas été appliqué d'une manière rationnelle. Les professeurs de langues anciennes n'ont pas été à la hauteur de leur mission. Comme ils étaient en

(1) Jusqu'à présent la chimie n'a pas été réintroduite dans le programme d'études, pas plus que l'histoire naturelle ; ces deux branches avaient été enseignées avant 1872.

(2) Voici le tableau du nombre de leçons de latin et de grec données aujourd'hui par semaine dans chacune des 8 classes d'un gymnase.

	latin.	grec.
1re année	6	0
2e —	6	0
3e —	5	4
4e —	5	5
5e —	5	6
6e —	5	6
7e —	5	6
8e —	5	8
	42	35

Jusqu'en 1889, au lieu de 42 leçons hebdomadaires de latin pour les 8 classes, il y en avait 49.

(3) Aujourd'hui il y en a dix.

grande partie de nationalité étrangère (comme nous l'avons dit, on avait fait venir des Tchèques) l'étude du latin et du grec, isolant celle de la langue nationale, a été bornée au travail aride et pédantesque de la grammaire des langues mortes (1). M. Rosanoff prête d'ailleurs peu d'importance à la prétendue gymnastique intellectuelle que comporte l'étude des langues anciennes, à laquelle il demande surtout la pénétration du génie de l'antiquité.

Ces critiques ont été relevées dans le *Moscowskia Vedomosti* par le rédacteur de ce journal et par le Prince Mestchersky; mais, comme il serait trop long d'entrer dans ce débat, bornons-nous à dire que ces Messieurs persistent à ne pas regretter que l'instruction classique ait été renforcée en Russie. Si elle n'a pas encore donné tous les bons résultats espérés, c'est, disent-ils, parce que le niveau intellectuel de la société russe, en général, et des familles d'élèves, en particulier, ne s'est pas suffisamment élevé jusqu'à présent, pour comprendre la haute portée des études classiques, et que les parents, préférant crier au surmenage, encouragent eux-mêmes la mollesse de leurs enfants. A l'allégation de M. Rosanoff, rappelant que l'enseignement classique fut indûment imposé à la jeunesse, en 1872, malgré les protestations du public intelligent et même du Conseil de l'Empire, dont on arracha pour ainsi dire le consentement, le rédacteur, M. Gringmuth, répond assez vivement que telle était la couche d'ignorance qui pesait alors sur la Russie, que c'eût été de la folie, que de prendre conseil de l'opinion. Quant au conseil de l'Empire, dont on ne pouvait légalement se passer, M. Gringmuth prétend qu'il ne faut pas s'étonner que des personnages, qui avaient déjà atteint de hautes situations dans l'Etat, n'aient pas eu assez d'abnégation pour reconnaître que, leur instruction contenant de graves lacunes, ils n'étaient, ni ne pouvaient être, à la hauteur des autres hommes d'Etat, ayant reçu dans le reste de l'Europe, une éducation sérieuse et complète.

De son côté, M. Rosanoff, loin de reconnaître que la littérature et la science philologique, en Russie, aient gagné au renforcement des études classiques, rappelle que le pays s'honorait alors d'avoir un Tikhomiroff, un Dahl et un Bouslaïeff, qui n'ont plus eu de successeurs, et, partant de là, il s'indigne que ce soit justement cette belle époque qu'on ait choisie pour sacrifier l'étude de la langue et de la

(1) Le fait est malheureusement vrai; mais la faute en a été moins aux maîtres qu'à l'absence des rudiments : des grammaires latines et grecques traduites de l'allemand ne pouvaient en aucune façon intéresser la langue russe au génie de celles de l'antiquité.

littérature nationales aux déclinaisons et aux conjugaisons grecques et latines.

S'il n'était pas oiseux de se mêler à de pareils débats, qui sont, au petit pied, une reprise de la fameuse querelle de anciens et des modernes, il ne serait pas difficile de trouver à redire aux arguments de l'une et l'autre cause.

M. Rosanoff est-il bien fondé à affirmer que dans le thème, la gymnastique intellectuelle, provoquée par l'étude des langues anciennes soit improductive? D'autre part a-t-il raison de dire que la langue nationale ne gagne rien à la version? Qu'elle y ait trop peu gagné dans les gymnases russes, c'est possible, mais c'est moins à l'étude du grec et du latin qu'il faut s'en prendre, qu'à la manière dont ils ont été enseignés. Car l'expérience est là pour prouver que la langue nationale ne peut que gagner à la lutte qui s'engage entre les formes de langage d'un idiome étranger et les siennes propres. C'est même là le principal but de la version : former le style dans la langue maternelle. Ceux qui ont fait leurs études en France vers le milieu de notre siècle, doivent se rappeler que, dans les collèges, les leçons de français étaient supprimées après la sixième classe ; mais, en revanche, chacune des autres leçons, soit de latin, soit de grec, soit d'histoire, devenait une leçon de français, tant les professeurs attachaient d'importance à l'orthographe et au style. Et pourtant peut-on dire que, littérairement, cette époque ait été stérile?

Si l'argumentation de M. Rosanoff provoque cette observation, il faut d'ailleurs convenir qu'il semble avoir raison sous beaucoup d'autres rapports.

Deux graves raisons expliquent le peu de succès qu'a eu la réorganisation de l'enseignement classique en Russie : d'abord il y a été trop brusquement et trop exclusivement imposé ; deuxièmement, il a été, presque dès ses débuts, sourdement combattu par la révolution qui s'est opérée en Europe dans l'esprit des études universitaires. Que si ces deux raisons plausibles n'avaient pas existé, il y en a une troisième, qui, pour être moins palpable, n'est guère moins influente : c'est le peu d'attrait que sentent les Russes pour les études classiques (1). Il est vrai qu'il est passé, le temps où les jeunes gens

(1) Parmi les Russes qui admettent à un degré quelconque les études grecques et latines dans l'enseignement secondaire, j'ai fait cette remarque, particulièrement intéressante, que les prédilections sont partagées, les unes pour le grec, les autres pour le latin, selon les convictions politiques. Les Occidentalistes penchent pour le latin, les Panslavistes pour le grec, ces derniers au nom de la parenté qui existe entre le Grec et le Russe dans la langue liturgique. L'idiome ecclésiastico-slave, autrement dire le slavon, fourmille de mots grecs

se passionnaient en France pour les langues, la littérature et les mœurs de l'antiquité et s'abandonnaient à leur imagination, tantôt dans de longues pièces de vers latins, tantôt dans des discours à la Tite-Live ; cependant, malgré le refroidissement qui s'est fait sentir en Occident dans les études classiques, il est impossible que la jeunesse russe possède, au même degré que celle des peuples romans, voire même que la jeunesse d'Allemagne et d'Angleterre, cet instinct littéraire, qui a été assez fort, en France par exemple, non seulement pour maintenir, pendant près de quatre siècles le latin et le grec dans les programmes de l'enseignement secondaire, mais pour faire même de ces deux littératures la base indispensable d'une bonne éducation. Autres races, autres mœurs. Il ne faut pas oublier que le passé littéraire de la Russie est tout différent de celui des nations de l'Occident : pendant que celles-ci vivaient le moyen-âge et qu'elles préparaient leur renaissance, la Russie gémissait sous le joug des Mongols et elle ne se ressaisit qu'un siècle plus tard. La première imprimerie russe ne fut fondée à Moscou qu'en 1564, et, si jusque là les études avaient été quelque peu cultivées dans les couvents par Nestor, Sylvestre, Simon, Cyprien, etc, ces modestes écrivains semblent n'avoir pas eu la moindre idée de l'antiquité. C'est pourquoi, à part le point de vue rigoureusement esthétique, qu'importent à la Russie les Grecs et les Latins. Le génie de sa langue et de sa littérature ne leur doit rien. Tandis que les classiques français qui sont et resteront nos modèles, n'avaient eu d'autre idéal que l'antiquité grecque et latine, les premiers classiques russes, au contraire, ne sont devenus des modèles, que parce qu'ils ont réussi à secouer le joug du faux-classicisme de Frédiatowsky, du prince

dans la dénomination des objets et des cérémonies du culte, voire même dans certaines oraisons.

Cependant il se produit à Pétersbourg, depuis quelque temps, un phénomène assez singulier : les jeunes filles qui se sont adonnées à l'étude du latin (la plupart d'entre elles en ont besoin pour être admises à l'académie de médecine, qu'on vient d'ouvrir pour les femmes), raffolent de cette langue. Non seulement elles réussissent à vaincre les difficultés de la grammaire latine, mais elles s'en rendent si bien maîtresses, que les résultats sont des plus brillants. Pas une, depuis trois ans, n'a subi d'échec à l'examen qu'on nommerait en France le baccalauréat ès-lettres, et les moins fortes savent infiniment plus de latin que la moyenne des jeunes-gens de la 8e classe d'un gymnase, quoiqu'elles aient consacré à cette étude trois ou quatre fois moins de temps. Comme les gymnases de jeunes filles possèdent, depuis déjà deux ans, des cours de latin, qui sont facultatifs, on remarque qu'ils sont de plus en plus fréquentés, et la plupart des professeurs enseignant les autres branches se plaignent même que leurs cours soient un peu sacrifiés à l'étude du latin. N'est-ce qu'un engouement ?.... Quoi qu'il en soit, l'intelligence et surtout l'assiduité des jeunes filles russes donnent en général des résultats très supérieurs à ceux qu'on obtient dans les gymnases de garçons.

Kantémir et de Lomonossoff, qui s'étaient engoués des chefs-d'œuvre de l'antiquité et des littératures française et allemande. Aussi, un peu plus tard, Pouschkine, Lermontoff et Gogol, (1) dont le génie a créé la langue actuelle, n'ont-ils échauffé leur imagination qu'au spectacle des malheurs et des triomphes de leur patrie, ou des vices de leurs contemporains.

Ce sera à jamais l'honneur de la littérature russe d'avoir été particulièrement originale. La langue a été ce qu'on nomme chez eux *Samooutchka*, c'est-à-dire *sa propre éducation*. Elle n'a pas eu besoin d'un Malherbe pour corriger les exagérations d'un Ronsard, car c'est uniquement dans son propre fonds qu'elle a puisé toute sa richesse. Que si parfois elle s'est laissé influencer par les idiomes étrangers, surtout dans les vocables, ce n'est pas qu'elle ne puisse se suffire à elle-même, mais, comme elle était née plus tard, elle a quelquefois eu besoin de remédier par des emprunts aux lenteurs de sa formation, afin de se mettre plus rapidement au niveau de son époque. Or du caractère même de la langue russe, ainsi que de l'esprit littéraire dont elle s'inspire, il résulte tout naturellement que les langues anciennes, qu'on a surnommées classiques, parce qu'elles étaient, d'après la définition du XVI° siècle, *sermones primæ notæ et præstantissimi*, n'ont pas du tout pour les Russes le même prestige.

D'abord ils ne voient dans les mots grecs et latins ancune parenté avec les leurs et, n'y eût-il déjà que cette étrangeté, elle aiderait à rebuter la jeunesse des écoles. L'alphabet n'a pas une grande importance, cependant les deux alphabets, russe et slavon, se trouvent compliqués de celui du latin, différent de celui du grec. D'autre part, quoique le russe soit, comme le grec et le latin, une langue éminemment synthétique, les analogies d'expression deviennent plus difficiles à établir qu'entre les langues anciennes et les langues romanes, qui sont pourtant des langues analytiques. Ces difficultés proviennent: 1° de deux cas tout particuliers que le russe a empruntés au sanscrit (l'instrumentatif et le locatif, ou prépositionnel), 2° des deux et souvent trois cas régis par les prépositions russes, dans un désaccord presque constant avec les cas régis par les prépositions grecques et latines, malgré la même signification ; 3° de la dissimilitude qui existe entre les compléments des verbes et des adjectifs russes et ceux des mêmes verbes et adjectifs en grec et en latin. Enfin ces deux langues possèdent des formes syntaxiques qui parais-

(1) Tout le monde convient que l'auteur, des *Ames Mortes* et de la fameuse comédie *le Réviseur* est, sans contredit le plus grand génie littéraire dont la Russie s'honore, et chacun sait aussi que c'est de tous les écrivains russes celui dont l'éducation a été la moins classique. Il n'avait reçu qu'une éducation

sent naturelles pour ceux dont la langue les a héritées, (1) tandis que les Russes peuvent les trouver barbares. Tels sont par exemple, *l'ablatif absolu* et *la proposition infinitive*, autrement dire le *que retranché*.

Ne suffit-il pas de ces différences pour expliquer comment le latin et le grec ne se trouvent pas à la même portée pour les Russes que pour les autres nations de l'Europe ? Maintenant faut-il en conclure que l'étude des langues anciennes n'a pas en Russie sa raison d'être ? Non certes. La Russie est trop bien engagée et trop nécessaire dans le concert européen, pour ne pas s'assimiler, au moins dans une certaine mesure, les mœurs pédagogiques des vieilles nations dont elle est la cadette. Quant à la limite dans laquelle elle peut les imiter, c'est une question très complexe et que seuls peuvent trancher les hommes d'Etat qui sont aux affaires. A une époque comme la nôtre, où les études professionnelles réclament impérieusement leur place, il semble qu'il soit opportun, non d'abolir ici les études classiques, mais de les régulariser, afin d'enrayer un *modus vivendi* qui soit également éloigné des extrêmes.

C'est la pensée qui paraît inspirer aujourd'hui le ministère actuel de l'Instruction publique. Comme nous l'avons déjà dit dans la première lettre de St-Pétersbourg, il était bien difficile de déranger un système classique aussi logiquement conçu et coordonné que l'était l'œuvre du comte Tolstoï. Sans parler du point délicat qui consistait à ne pas devoir se déjuger trop tôt, le ministère pouvait craindre que la moindre atteinte portée à un programme d'enseignement si bien équilibré ne provoquât une sorte de dislocation qui eût été funeste aux études. Il fallait donc agir avec une infinie circonspection et ne procéder à des changements qu'avec la plus grande prudence. Tel était le rôle délicat réservé au Comte Délianoff.

Ayant assisté, en 1872, en qualité de Curateur de l'arrondissement scolaire de St-Pétersbourg, à cette fameuse réforme universitaire, le Comte, une fois ministre de l'Instruction publique, se crut moralement obligé de conserver le plus longtemps possible l'état de choses actuel, quoiqu'il en sentît déjà toute l'instabilité ; mais il se décida bientôt à introduire successivement les réformes dont nous avons parlé. Jamais mouvement de recul ne fut dirigé avec une plus ha-

fort restreinte au collège de Besborodosco. La seule chose qu'il eût étudiée et connue à fond, c'est la Russie, ethnologiquement parlant, et cependant cette intuition a suffi à sa grande intelligence pour devenir créatrice : c'est à Gogol que la Russie doit le plus ; en un mot Gogol est la synthèse du génie russe. La même observation pourrait s'appliquer à un autre grand écrivain non moins populaire que Gogol au, fabuliste Kryloff.

(1) *Eos sivit proficisci*, il les laissa partir, *Patre mortuo, liberi discesserunt*, le père mort, les enfants se séparèrent.

bile tactique. Va-t-on le continuer? Va-t-on l'enrayer?... Au surplus là ne s'est pas bornée l'activité du Comte Délianoff : comprenant les exigences de son époque, il a bravement pris l'initiative du développement de l'Instruction professionnelle. On ne compte plus aujourd'hui les nombreuses écoles techniques de tout genre qui, depuis quelque temps, s'ouvrent sur tous les points de l'Empire, ici, sous les auspices des zemstvos, que l'on s'efforce d'encourager dans cette voie; là, dans le ressort du Ministère des Finances et dans celui des Voies de communication, et enfin, en beaucoup plus grand nombre, par les soins du Ministère de l'Instruction publique. Depuis quelques jours une nouvelle Ecole réale vient d'être fondée à Pétersbourg. On va procéder à l'agrandissement des bâtiments dans lesquels sont installées les deux grandes écoles supérieures de la Capitale, qui sont l'Institut technologique et celui des Voies de communication. En outre une commission, présidée par le Comte Délianoff vient de décider en principe l'ouverture de nouvelles écoles professionnelles dans les villes de Varsovie, de Kiew, d'Orenbourg, d'Odessa, et d'Ecatherinbourg. Est-il un meilleur moyen de désarmer les ennemis des études classiques, que de donner pleine satisfaction aux partisans de l'enseignement utilitaire? Jusqu'à présent, le Ministère de l'Instruction publique, dont le budget est assez restreint (22.000.000 de roubles), avait reculé devant les dépenses; mais la presse nous annonce que le Ministère des Finances vient d'ouvrir à l'Instruction publique des crédits considérables. D'autre part le bruit court que les élèves ayant achevé le cours des écoles réales seront dispensés des examens d'admission qui, jusqu'ici, ont été de rigueur pour entrer dans les Ecoles supérieures professionnelles. On dit même qu'ils seraient admis dans les facultés universitaires de mathématiques et d'histoire naturelle, avec quelques droits de moins que les élèves des gymnases. En un mot, l'enseignement des sciences inaugure en Russie une ère pleine d'espérances.

D...

LA RÉFORME DES LICENCES D'ORDRE SCIENTIFIQUE
ET L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Il est assurément beaucoup trop tôt pour juger, d'après les faits, la récente réforme des licences d'ordre scientifique. Cette réforme est beaucoup plus radicale que, pour mon compte, je n'avais osé la rêver, et je la crois bien préférable aux palliatifs que j'avais, ici même (1), indiqués avec timidité. Quoi qu'il en soit, j'ai pensé que quelques-uns des lecteurs de la *Revue* s'intéresseraient aux modifications du plan des études scientifiques à l'Ecole normale supérieure qui en ont été la conséquence.

Jusqu'au commencement de l'année scolaire 1896-1897, les élèves ne se spécialisaient qu'au commencement de la troisième année de leur séjour à l'Ecole, sauf toutefois les naturalistes, qui depuis que la section d'histoire naturelle est fondée, entraient dans cette section au commencement de leur seconde année. Je ne reviendrai pas sur les inconvénients que présentait ce système. Voici comment les choses se passent aujourd'hui.

Les études sont communes dans la première année : en entrant à l'Ecole les mathématiciens, les physiciens, les naturalistes ne sont pas différenciés ; ils ne peuvent pas l'être. Tous suivent, à la Sorbonne le cours de calcul différentiel et intégral et les cours de physique ; à l'Ecole ils trouvent deux conférences de mathématiques, deux conférences de physique, deux conférences d'histoire naturelle qui portent sur la botanique, la zoologie et la géologie. Ils doivent prendre, au mois de juillet, le certificat de calcul différentiel et intégral et celui de physique générale.

Dès la seconde année les élèves se séparent en mathématiciens, physiciens et naturalistes.

Les mathématiciens ne font plus que des mathématiques ; ils suivent tous, avec les physiciens, le cours de mécanique rationnelle à la Sorbonne et, à l'Ecole, la conférence correspondante. Pour les uns comme les autres, le certificat de mécanique rationnelle est indispensable. Mais les mathématiciens choisissent le second certificat qu'ils doivent prendre à la fin de l'année. Très probablement, quelques-uns d'entre eux se présenteront à trois certificats. Avec les cours de géométrie supérieure, de mécanique physique, de physique mathématique, d'astronomie, d'analyse supérieure, les objets d'étude ne leur manquent pas. Ils trouvent à l'Ecole des conférences sur la géométrie supérieure, sur l'algèbre, sur la théorie des fonctions, qui les prépareront à quelques-uns des enseignements qu'ils suivent à la Sorbonne. Plusieurs de ces conférences sont fréquentées aussi par les élèves de troisième année. Ce sont les maîtres de conférences d'histoire naturelle qui ont imaginé de réunir des élèves appartenant à des années différentes ; cela permet de donner à l'enseignement plus de variété et d'étendue. D'ailleurs, comme le programme d'agrégation varie peu, rien n'empêche les élèves de seconde année de commencer à préparer quelques parties de ce programme.

Les physiciens, outre le certificat de mécanique rationnelle, doivent préparer le certificat de chimie générale : ils suivent à la Sorbonne, les

(1) Les licences et les agrégations d'ordre scientifique, 15 décembre 1891 ; les agrégations d'ordre scientifique et les Universités, 15 avril 1892.

cours de chimie et, à l'Ecole, deux conférences de chimie, une conférence de physique et une conférence de minéralogie. L'enseignement de la minéralogie était, autrefois, placé en première année ; l'insuffisance des connaissances des élèves en physique l'empêchait de donner tous les fruits qu'il devait porter. Désormais, tout au contraire, il contribuera à développer ces connaissances, qu'il suppose. Quelques élèves en profiteront sans doute pour prendre le certificat de minéralogie, qui n'est pas exigé d'eux.

Les naturalistes restent quatre ans à l'Ecole ; à partir de la seconde année, ils se consacrent aux sciences naturelles : toutefois, outre les nombreux cours de la Sorbonne et les conférences que font les trois maîtres qui s'occupent d'eux spécialement, ils suivent encore en seconde année, la conférence de minéralogie et une conférence de chimie organique. Ils ont pris, en première année, le certificat de calcul différentiel et intégral, qui ne leur compte pas pour l'agrégation, et celui de physique : à la fin de leur seconde année, ils prendront le certificat de botanique et, probablement, celui de physiologie ; enfin, en troisième année ils se prépareront aux certificats de zoologie et de géologie.

La troisième année pour les mathématiciens et les physiciens, la quatrième année pour les naturalistes restent ce qu'elles étaient : elles sont consacrées à la préparation aux agrégations.

Tel est le plan auquel nous nous sommes arrêtés, d'un commun accord, après de longues conversations. L'expérience a été faite l'an dernier, et elle a réussi. Nous n'étions pas sans crainte, les uns et les autres, et nous sentions bien que la première année était extraordinairement chargée. L'étude de la physique demande un effort très considérable : n'était-il pas excessif de le demander à nos élèves, en même temps que celui qu'exige le calcul différentiel et intégral ? Et l'enseignement de la physique serait-il bien compris par des élèves qui, non seulement, ignorent la mécanique, mais qui ne savent pas encore, qui sont en train d'apprendre le calcul différentiel et intégral ? Nous avons essayé de remédier de notre mieux à cette insuffisance des connaissances mathémathiques : la rentrée a lieu à l'Ecole, une douzaine de jours avant l'ouverture des cours de la Sorbonne. Autrefois, on travaillait assez peu pendant ces jours-là. Quelques lecteurs n'ont pas oublié le temps où ils duraient plus d'un mois. Peut-être n'était-il pas bon de laisser aussi longtemps inoccupés des jeunes gens qui arrivaient, reposés par les vacances, avec un véritable appétit de travail. A force de ne pas manger, on dit que l'appétit se perd quelquefois. Maintenant, pendant les deux premières semaines, on les « bourre » de mathématiques : les autres conférences, les manipulations sont supprimées, et les divers maîtres de conférences de mathémathiques concourent au gavage. En quinze jours, avec de bons élèves, on va assez loin et il est possible de leur enseigner les notions d'analyse et de mécanique dont ils ont besoin. Après ces quinze jours, le régime normal commence, et l'on avertit les élèves de ne plus faire, pour ce qui est des mathématiques, que le nécessaire : c'est sur la physique qu'ils doivent tous porter leur principal effort.

Encore une fois, cette expérience nous effrayait fort, mes collègues et moi. Nous aurions préféré ne pas tant demander aux élèves et ne leur imposer que l'étude d'une partie des matières comprises dans le programme du certificat de calcul différentiel et intégral, auxquelles on aurait pu joindre quelques notions de mécanique ; mais, d'une part, l'organisation

des certificats, à la Faculté des sciences de Paris, se prêtait mal à ce système; d'autre part, nous nous disions que l'on peut demander beaucoup à nos élèves, qui continuent à bien se recruter, malgré la loi militaire, malgré les multiples suppressions de chaires, suppressions qui rendent si malaisé l'avancement dans une carrière où il est très difficile de pénétrer. Plus on obtient d'eux, plus loin on les conduit, mieux cela vaut. Notre confiance a été justifiée: au mois de juillet, tous les élèves ont été admis au certificat de physique, et leurs juges ont bien voulu me dire qu'ils n'avaient trouvé aucune différence entre eux et leurs aînés. Il y a bien eu un échec au certificat de mathématiques, mais j'estime qu'il était dû à un de ces hasards malheureux que comportent les examens les mieux faits. On peut donc avoir bon espoir dans l'avenir.

Redoublement du travail en première année, c'est le premier point de gagné. Je compte bien qu'on travaillera en seconde année mieux encore qu'on ne faisait, parce que le travail y sera plus libre, plus conforme au goût de chacun et, par conséquent, plus utile, plus productif. Les sections, mieux différenciées, seront plus homogènes : ceux qui ont les mêmes aptitudes travailleront ensemble, ne gêneront pas les autres, ne les fatigueront plus de leur ennui et de leurs dégoûts. Le bénéfice, pour les mathématiciens, débarrassés de la chimie, est trop clair. Pour les physiciens, l'étude de la physique est répandue sur trois années, la minéralogie est mise à sa place, l'étude de la chimie n'est plus interrompue pendant une année entière et n'est plus ralentie par la présence des mathématiciens. Ici encore, le bénéfice n'est pas douteux.

Les naturalistes gagnent beaucoup moins : ils sont encore obligés d'apprendre beaucoup de mathématiques : cela n'est pas sans inconvénient, s'il est vrai, comme l'affirme une très haute autorité médicale, que les erreurs de Descartes en zoologie soient dues aux habitudes mathématiques qu'il avait: il faut espérer que nos naturalistes seront moins bons mathématiciens que Descartes. Quoi qu'il en soit, tout leur bénéfice est d'être dispensés du certificat de chimie; on dira peut être qu'ils sont surtout dispensés d'un signe, car, assurément, il leur faut apprendre beaucoup de cette chimie, qui est indispensable pour leurs études physiologiques; n'importe, l'allègement est réel, et leur première année d'histoire naturelle est bien moins chargée que dans le passé, alors qu'ils avaient, pendant cette année, à apprendre toute la physique. Un de mes collègues a fait toutefois une observation qui me semble juste: l'homogénéité même des études en première année comporte quelque danger pour le recrutement de la section des sciences naturelles: alors que, en première année, la moitié de l'enseignement portait sur la chimie, assurément moins voisine des mathématiques que la physique, le goût des sciences d'observation pouvait s'éveiller plus aisément. Aujourd'hui, le goût des sciences naturelles ne peut plus s'éveiller que par l'enseignement de ces sciences elles-mêmes. Jusqu'ici le talent de nos maîtres a suffi à attirer vers leurs sciences de prédilection quelques esprits distingués : ce talent reste le même, et l'on peut espérer qu'il continuera d'exercer la même attraction. S'il en est ainsi, et si les succès aux examens se maintiennent, la réforme aura été vraiment bonne, puisqu'il en résultera plus de travail, et un travail mieux approprié.

JULES TANNERY.

LA RÉFORME DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE[1]

I

L'idée d'un corps qui dirigerait l'enseignement des Universités et autres établissements d'instruction, est antérieure à la Révolution. Déjà sous Louis XV et Louis XVI, plusieurs tentatives avaient été faites (2) pour donner quelque cohérence à l'enseignement public et lui imposer une direction d'Etat, capable de le tirer de l'espèce d'anarchie dans laquelle il sombrait manifestement. Les cahiers des Etats-généraux constatent un besoin de réorganisation et de direction générale et ils conservent la trace des idées qui agitèrent dès lors l'opinion sur ce sujet. La Convention établit un *Comité de l'Instruction publique*, mais il dura peu et c'est seulement la loi du 10 mai 1806, qui donna à l'enseignement public son premier Code : par le décret du 17 mars 1808, rendu en exécution de cette loi, il devenait, en effet, un enseignement d'Etat solidement hiérarchisé et doté d'un nombre assez considérable de privilèges. A la tête de l'Université impériale se trouvait un Grand-Maître, assisté d'un Conseil de trente membres, tous choisis dans l'Université et dont dix étaient nommés à vie. A l'origine, ce Conseil qui, avec des fortunes différentes et sous les titres divers de Conseil de l'Université impériale, Conseil royal et enfin Conseil supérieur de l'Instruction publique, s'est perpétué jusqu'à nous, jouissait des pouvoirs les plus étendus. Il constituait une autorité égale et peut-être même supérieure à celle du Grand-Maître. Alors, en effet, ce n'était pas, comme aujourd'hui, le Ministre sur la proposition du Conseil, mais bien le Conseil sur la proposition du Grand-Maître, qui prenait les arrêtés. Ce changement de formule suffirait à marquer la différence qui devient plus sensible encore, quand on compare les attributions respectives du Conseil et celles du Grand-Maître ; le Conseil connaissait de toutes les questions de police et d'administration générale, il statuait sur les affaires disciplinaires les plus graves et sur les affaires contentieuses ;

(1) A propos de la réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique, dont la *Revue* s'est préoccupée dans le n° du 15 juillet 1897, le Dr Moniez, de l'Université de Lille, nous communique l'analyse d'un travail étendu qu'il doit faire paraître prochainement sur « *Les origines du Conseil supérieur de l'Instruction publique et sa réforme* » (*N. de la Réd.*).

(2) Sous Louis XV on avait déjà vu fonctionner une commission qui présentait tous les caractères d'un véritable conseil d'Instruction publique. Sous Louis XVI, Turgot réclame un Conseil supérieur de l'Instruction publique, sous l'autorité duquel seront placés les Universités, Collèges et petites écoles.

il jugeait des plaintes des inférieurs et des réclamations des supérieurs. Dans ces conditions, les attributions du Grand-Maître étaient nécessairement fort restreintes : les peines disciplinaires légères étaient seules laissées à sa disposition et ses pouvoirs administratifs ne pouvaient s'exercer que dans des limites étroites, puisqu'il ne pouvait même pas faire passer un Universitaire d'une Académie dans une autre, sans prendre l'avis de trois membres du Conseil.

Dans cette organisation qui conférait au corps enseignant une si grande indépendance, Napoléon avait été guidé non seulement par le souvenir des libertés des anciennes Universités, mais aussi par son désir de voir l'Université nouvelle devenir la gardienne de la tradition impériale. Pour atteindre ce but, il avait cherché à s'attacher le corps enseignant en lui accordant des privilèges si importants que, sauf la restriction de servir le gouvernement qui l'avait créé, il ne devait jamais se sentir asservi ni même soumis. Aussi, quand après la chute de l'Empire, l'Université fut violemment attaquée, Rendu put prendre sa défense en invoquant « cette grande et salutaire pensée » qui avait fait de l'Instruction publique « un corps unique et indépendant,... une haute magistrature civile toute puissante pour agir dans le sens du gouvernement ». Des éloges aussi adroits devaient sauver l'institution dont certains conseillers du roi méditaient la ruine. La pensée de règne qui avait guidé l'Empereur dans l'organisation de l'Université fut reprise par le nouveau régime avec des formes différentes, mais qui dans l'ordonnance royale du 17 février 1815 paraissent aussi libérales pour le corps enseignant : la Grande-Maîtrise était supprimée car « le droit de nommer à toutes les places, concentré dans les mains d'un seul homme.... laissait trop de chances à l'erreur et trop d'influence à la faveur. » Le Conseil de l'Université impériale était dissous et remplacé par un Conseil de onze membres et d'un président qui réunissait les pouvoirs du Grand-Maître et de l'ancien Conseil. De fait l'Université *impériale* se trouvait bien détruite, mais les Universités régionales, administrées par des Conseils jouissant de pouvoirs décentralisateurs très étendus, devaient former, en 17 centres, « de grands foyers d'étude et d'activité intellectuelles ».

Les Cent-Jours mirent obstacle à ces projets qui, au retour des Bourbons, ne purent être exécutés en raison « des difficultés des temps ». Provisoirement, les pouvoirs attribués autrefois au Conseil et au Grand-Maître furent exercés, sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, par une *Commission de l'Instruction publique*, composée de cinq membres et d'un président. Cette organisation, en conférant à une seule autorité un pouvoir absolu sur l'administration, les finances et les personnes « abolissait tout contrôle et toute responsabilité » (1) ; elle eût pu devenir néfaste à l'Université, elle contribua puissamment, au contraire, à assurer son existence. Ce résultat que constatent des témoignages unanimes et compétents (2) fut due autant à la haute valeur des membres de la commission, qu'à leur situation dans le Parlement (3) qui, tout en assurant leur indépendance vis-à-vis du pouvoir leur permettait d'apporter au Conseil « ces

(1) *Rapport au Roi*, par M. de Salvandy, 7 décembre 1845.
(2) V. L. Liard. *L'Enseignement supérieur en France*, t. 2. — Chalamet. *Rapport à la Chambre au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi Ferry* (1879).
(3) Presque tous les membres de la Commission étaient en effet, ou devinrent par la suite, membres de la Chambre des députés ou de la Chambre des pairs.

lumières d'en dehors » tant réclamées aujourd'hui. Aussi l'autorité dont jouissait la Commission, sa dignité et son impartialité, lui valurent bientôt de voir augmenter ses pouvoirs : en 1820 elle reprit le nom de Conseil royal, un peu plus tard, en 1822, son président rentra dans une partie des fonctions de l'ancien Grand-Maître et quelques mois après reçut le titre de ministre. Mais le rétablissement de la Grande-Maîtrise avait édifié une nouvelle autorité à côté de celle du Conseil. Quelques années après, M. de Vatimesnil, invoquant le principe de la responsabilité ministérielle, rendit une ordonnance (26 mars 1829) dans laquelle il était dit que « toutes les délibérations du Conseil en matière administrative devront être approuvées par le Ministre responsable ».

Plus jaloux encore que M. de Vatimesnil d'entourer sa responsabilité de toutes les garanties désirables, M. de Salvandy obtenait, quinze ans plus tard, que l'on fît retour aux dispositions du décret de 1808. Mais, grâce surtout aux efforts énergiques d'un de ses membres, Victor Cousin, le Conseil demeura en possession d'une partie de l'autorité dont l'avaient investi les ordonnances de la Restauration. Lors de la discussion publique à la Chambre des pairs, son droit d'avis et de contrôle sur les nominations de recteurs, inspecteurs généraux, inspecteurs d'Académie, professeurs, etc., fut même affirmé de la façon la plus énergique (1). En réalité et même après les ordonnances de M. de Salvandy, le Conseil restait donc un *Tribunal disciplinaire* et une assemblée délibérante dont la participation était nécessaire pour assurer la validité des actes ministériels (2).

Malheureusement, la loi du 15 mars 1850 devait porter un coup plus sensible encore à son autorité et à son prestige : les ennemis de l'Université laïque triomphaient enfin, sous la République, des obstacles que la monarchie leur avait sans cesse opposés. D'une part l'enseignement des écoles confessionnelles devenait libre ; d'autre part le Conseil supérieur, amoindri encore dans son action et son influence, devenait dépendant du Ministre. Alors que nos institutions étaient si violemment attaquées qu'il n'aurait rien moins fallu que la puissance de l'ancien Conseil pour résister à l'orage, on réunissait tous les pouvoirs entre les mains d'un ministre amovible.

L'esprit du décret de 1808 se trouvait ainsi profondément modifié. Le Ministre *n'était plus tenu* de proposer à la discussion du Conseil tous les projets des statuts et règlements : facultatif dans les questions les plus graves, l'avis du Conseil ne devenait obligatoire que pour les affaires de peu d'importance. D'autre part, sa liberté d'action était encore gênée par l'introduction des représentants des idées confessionnelles, qui entraient pour plus d'un tiers dans la composition du Conseil. Toutefois, les droits des Universitaires restaient en partie assurés par le principe de l'élection des membres du Conseil supérieur et par l'institution d'une *section permanente*, dont tous les membres étaient inamovibles.

L'avènement du second Empire fit perdre aux Universitaires ces dernières garanties. Le décret de 1852 mit, en effet, l'Université et son Conseil au rang de toutes les autres administrations. Tous les corps constitués

(1) Œuvres de V. Cousin. *Instruction publique en France sous le gouvernement de Juillet*. t. 2 p 350.
(2) De Beauchamp. *Recueils de Lois et Règlements sur l'Enseignement supérieur*, t. 1, p. 181.

obéissent au Chef de l'Etat et à ses représentants et le corps enseignant sera soumis au même pouvoir ; sur toutes les autres administrations les ministres ont un droit de juridiction absolu, l'Université ne pourra être exceptée de la règle. Désormais les membres du Conseil supérieur seront nommés et révoqués par le Chef de l'Etat, la section permanente sera supprimée et le Conseil perdra son droit de juridiction sur l'Université « les lentes formalités et les fictions de l'ancien régime disparaissent, la répression est immédiate à tous les degrés et sous toutes les formes (1) ».

La loi du 17 mars 1873, qui abrogea le décret de 1852, mit fin à ce régime d'autoritarisme. La plupart des articles de la loi de 1850 furent remis en vigueur : néanmoins la suppression de la section permanente fut maintenue ; M. Jules Simon, alors Ministre de l'Instruction publique, n'avait pas voulu accepter une section permanente qui tiendrait son mandat du Conseil, comme la Commission de réorganisation l'avait proposé. Cette suppression était d'autant plus fâcheuse que l'introduction de représentants des idées confessionnelles apportait au Conseil des tendances justement suspectes à l'Université laïque : leur contrôle peu bienveillant devait nécessairement provoquer des actes attentatoires à la liberté de conscience (2) que les autres membres du Conseil ne furent pas assez forts pour empêcher et qui justifièrent, en 1880, la véritable réaction qui se produisit contre le Conseil de 1873. Aussi, une partie de l'argumentation des rapporteurs du projet de loi de M. Jules Ferry (3) en faveur d'un Conseil exclusivement pédagogique, repose-t-elle sur la comparaison que l'on pouvait établir entre le Conseil antérieur à 1850 et ceux qui avaient été institués par les lois de 1850 et 1873. Cette comparaison était nécessairement tout à l'avantage de l'ancien Conseil : celui-ci avait fait l'Université prospère, alors que les autres l'avaient rabaissée et humiliée. Or, d'après les rapporteurs, les Conseils du premier Empire et de la Monarchie ne se composaient que de membres du corps enseignant, alors que dans les Conseils de 1850 et de 1873, les éléments étrangers prédominaient. Pour rendre au Conseil supérieur et à l'Université leur ancienne prospérité, il fallait donc écarter de la composition de la nouvelle assemblée tous les éléments étrangers à l'enseignement. Ce programme fut rigoureusement exécuté et les membres du Conseil supérieur furent des universitaires, dont l'indépendance devait être assurée par le principe de l'élection libre et directe, s'étendant aux trois ordres d'enseignement.

Mais, malgré les garanties que ce nouveau mode de recrutement semble devoir apporter au corps enseignant, la même réaction qui s'était produite contre les Conseils de 1850 et de 1873, paraît devoir se manifester à son tour contre le Conseil issu de la loi de 1880. Les adversaires de cette loi font observer que, en 1880, on est parti de faits spécieux en démontrant que l'ancien Conseil ne se composait que d'Universitaires : en réalité ses membres appartenaient à l'une ou l'autre Chambre, ce qui leur permettait d'apporter des vues qui n'étaient pas comme celles de conseillers d'aujourd'hui, exclusivement professionnelles et pédagogiques. D'autre part, s'il est vrai que le Conseil supérieur de 1880 est rentré en possession de pouvoirs disciplinaires assez étendus, il a perdu, en revanche, toutes ses pré-

(1) *Rapport adressé à l'Empereur*, par M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique, 19 septembre 1853.
(2) V. à ce propos le rapport de M. Chalamet (*loc. cit.*).
(3) A la Chambre des députés, M. Chalamet, au Sénat M. Barthélémy St-Hilaire.

rogatives administratives : il n'est plus *nécessairement* consulté sur aucune question importante et il doit se borner, dans tous les cas, quels qu'ils soient, à émettre un simple avis que le ministre n'est pas tenu de suivre ; consacré encore assemblée délibérante en 1850 et 1873, il est devenu, avec la loi de 1880, un simple comité consultatif. De telle sorte que, du jour où les Universitaires ont le droit d'élire leurs représentants au Conseil supérieur, les pouvoirs de ce Conseil cessent, pour ainsi dire d'exister. Il y a plus, ces pouvoirs si restreints, ne sont même pas exercés par les délégués directs du corps enseignant : la section permanente est, en réalité, la partie agissante du Conseil et, dans la plupart des cas, le rôle de l'assemblée se borne simplement à approuver les propositions de la section permanente. Or, si le Conseil supérieur est une émanation du corps enseignant, la section permanente, qui ne tient pas son mandat du Conseil, ne peut pas représenter les tendances du corps enseignant.

On reproche, encore au Conseil de s'être trop spécialisé dans les discussions uniquement professionnelles, que provoquaient la présence des mandataires, très distingués, des agrégations spéciales, de telle sorte que les questions de métier finissaient par prendre le pas sur les grandes questions générales d'éducation et d'enseignement. Au point de vue universitaire, dit-on, la représentation du corps enseignant n'est d'ailleurs pas très logique : pourquoi les agrégés sont-ils représentés et les chargés de cours licenciés ne le sont-ils pas ? Si on a voulu attacher une faveur spéciale au titre d'agrégé, il est regrettable que les licenciés des collèges soient mieux partagés que leurs collègues des lycées... En résumé, on demande que la représentation de l'Université se fasse d'une façon plus équitable et plus logique, que les licenciés chargés de cours, professeurs de classes élémentaires et maîtres-répétiteurs, soient électeurs et éligibles au Conseil supérieur, au même titre que leurs collègues. On souhaite que des hommes étrangers à l'enseignement, mais dont les vues générales se rattachent à nos grands intérêts nationaux, apportent au Conseil des lumières d'en dehors. On voudrait que le Conseil ainsi réorganisé jouisse de pouvoirs nouveaux et qu'il soit appelé à jouer dans l'Université un rôle plus important et plus conforme à sa mission et à ses origines.

II

Ces critiques, dont quelques-unes peut-être un peu sévères, discutées dans la plupart des journaux politiques et dans quelques Revues importantes, ont fait naître différents projets ou propositions de loi qui méritent un examen attentif. Le premier en date a été déposé le 22 février 1896 par M. Combes, alors ministre de l'Instruction publique dans le cabinet de M. Léon Bourgeois. Sans exclure l'élément universitaire du Conseil supérieur, M. Combes faisait une part très large à la Société. Celle-ci était représentée par deux sénateurs, deux députés, un conseiller d'État, un membre de la Cour de cassation, deux officiers généraux des armées de terre et de mer et deux délégués de chacun des Conseils supérieurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et des beaux-arts. On voit que, à part l'exclusion des ministres des cultes et l'introduction de membres du Parlement, cette constitution se rapproche, par plus d'un point, de celle qui était issue de la loi du 17 mars 1873. L'adjonction des quatre parlementaires en particu-

lier, était des plus heureuses. Tout en assurant les intérêts du budget et ceux de la société, la présence de ces éléments étrangers à l'enseignement garantissait aussi l'indépendance des jugements du Conseil supérieur, quand il se transformait en tribunal d'appel. Mais, si les droits matériels des professeurs se trouvaient ainsi mieux protégés, peut-être, leur représentation subissait, en revanche, une diminution sensible. Désormais, l'Université ne serait plus représentée que par un délégué du Collège de France, un délégué du Muséum d'histoire naturelle, dix délégués de l'enseignement supérieur, douze de l'enseignement secondaire et six de l'enseignement primaire, en tout trente délégués, soit six de moins que dans la loi du 27 février 1880 (1). Cette représentation pouvait encore être suffisante, si ces membres du Conseil supérieur avaient été élus par leurs pairs, mais, dans le projet de M. Combes, les mandataires des trois ordres d'enseignement devaient être nommés par les Conseils des Universités, les Conseils académiques et les Conseils départementaux de l'enseignement primaire. La portée des vœux que les universitaires peuvent avoir à faire parvenir au Ministre se serait donc trouvée considérablement affaiblie. Aussi, cette sorte de suffrage à deux degrés n'a-t-elle rencontré que peu de faveur dans l'Université (2).

Le Conseil supérieur ainsi constitué entrait en possession de quelques prérogatives nouvelles : les créations de facultés, lycées et collèges, dévolues jusqu'alors à la section permanente, étaient désormais confiées à l'assemblée générale du Conseil. D'autre part, la section permanente, transformée en *section administrative*, voyait augmenter ses pouvoirs avec des intentions très nettement libérales pour le corps enseignant (3). Le mode de nomination de ses membres restait d'ailleurs le même que par le passé.

A côté de la section permanente, ou plutôt de la *section administrative*, le projet créait une *section de discipline et de contentieux* : la mesure était excellente en ce qui concerne le contentieux, car, vu la multiplicité des affaires contentieuses soumises au Conseil supérieur, il se produisait souvent dans les jugements des retards nuisibles aux intérêts des parties. Mais les cas d'appel en matière disciplinaire ne sont peut-être pas assez nombreux pour justifier de l'établissement d'une section spéciale et priver ainsi les justiciables des garanties d'indépendance qu'offre le recours au Conseil supérieur tout entier.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que le projet de M. Combes constituait, à certains égards, un progrès sensible sur la loi du 27 février 1880. Sans pourtant dépasser en sévérité les lois antérieures, les peines disciplinaires y étaient classées de façon à protéger l'autorité ministérielle. Au point de vue du contentieux, le projet définissait très nettement les espèces sur lesquelles la section spéciale serait appelée à se prononcer ; certaines lacunes résultant de l'abrogation du titre I de la loi de 1850 par la loi de 1880, se trouvaient comblées et les obscurités souvent relevées dans les lois antérieures disparaissaient.

(1) Abstraction faite, dans la loi de 1880 comme dans le projet de M. Combes, des cinq membres de l'Institut.

(2) Il est nécessaire, a dit justement M. Rambaud aux membres du Conseil supérieur, que vous apportiez ici, *directement* et *fidèlement* les idées et les sentiments de vos collègues (*Discours d'ouverture de la 2e session du Conseil supérieur*, 18 juillet 1896).

(3) Disposition renouvelée du décret du 17 mars 1808, elle jugeait les plaintes des inférieurs en cas d'excès de pouvoir des supérieurs.

Enfin, le droit pour le Conseil de formuler des vœux était affirmé et inscrit dans le texte même de la loi. De tous les ministres qui s'étaient succédé depuis M. de Vatimesnil, M. Combes était donc le premier à reconnaître qu'une certaine initiative du Conseil supérieur, pouvait ne pas porter atteinte au principe de la responsabilité ministérielle.

La chute du ministère de M. Léon Bourgeois entraîna le retrait du projet de M. Combes. Son successeur le remplaça par un projet *sur les Conseils académiques et sur la discipline et le contentieux de l'enseignement supérieur*, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Mais, en exécution d'une promesse faite à la tribune de la Chambre relativement aux maîtres répétiteurs, M. Alfred Rambaud déposa deux mois plus tard, (séance du 5 avril 1897), un projet de loi modifiant la composition du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Tout en donnant satisfaction à certaines revendications de l'Université, ce projet faisait entrer dans le Conseil des mandataires de différentes catégories d'enseignement, sans représentation légale jusqu'alors : en outre des membres prévus à l'art. I de la loi du 27 février 1880, le Conseil supérieur devait, en effet, comprendre désormais « Deux agrégés, l'un de l'ordre littéraire, « l'autre de l'ordre scientifique, exerçant pour moitié au moins de leur « service dans l'enseignement moderne des lycées, élus par l'ensemble « des agrégés du même ordre, exerçant, dans les mêmes conditions, dans « les classes du dit enseignement.

« 2° Deux agrégées en exercice dans l'enseignement secondaire des « jeunes filles, l'une de l'ordre littéraire, l'autre de l'ordre scientifique, « élues chacune par l'ensemble des professeurs titulaires du même ordre, « en exercice, dans les lycées et collèges de jeunes filles.

« 3° Deux répétiteurs titulaires en exercice, l'un dans un lycée, l'autre « dans un collège communal, élus au scrutin de liste par l'ensemble des « répétiteurs titulaires des lycées et collèges ».

Le projet de M. Rambaud fut renvoyé à la Commission parlementaire d'enseignement qui le compléta par l'introduction au Conseil supérieur de quatre sénateurs, quatre députés, élus par leurs collègues et par celle d'un délégué des classes élémentaires des lycées.

Cette adjonction de représentants de nouvelles catégories de membres de l'enseignement a malheureusement l'inconvénient d'introduire quelques inégalités dans le collège électoral du Conseil supérieur. Ainsi, les proviseurs non pourvus du titre d'agrégé, les professeurs licenciés des lycées et les professeurs bacheliers des collèges communaux continueront à n'être pas représentés au Conseil, alors que les professeurs de classes élémentaires et les maîtres-répétiteurs simples bacheliers, seront électeurs et éligibles.

A la vérité, l'introduction de sénateurs et députés au Conseil supérieur est une excellente mesure, mais on aurait gagné à l'étendre à d'autres membres étrangers à l'enseignement. N'est-il pas à craindre, en effet, que la présence de huit membres du Parlement ne pèse d'un poids trop lourd sur les délibérations d'un Conseil exclusivement composé de fonctionnaires ? (1). Dans l'intérêt même de la responsabilité ministérielle,

(1) « C'est à la fois trop ou trop peu, a fait remarquer le *Temps*, trop, parce que ces « huit représentants, nommés au hasard des majorités parlementaires, risquent d'apporter au Conseil supérieur ce qui devrait en être banni, à savoir les partis pris et les « passions de la politique, trop peu, parce que cette représentation parlementaire n'est

mieux valait réduire de moitié le nombre des membres de l'une ou l'autre Chambre et donner aussi l'accès du Conseil à des membres du Conseil d'Etat ou de la cour de Cassation. Les intérêts du budget auraient été suffisamment représentés par quatre parlementaires et la présence de conseillers d'Etat et de membres de la cour de Cassation pouvait conférer une autorité indiscutable aux arrêts rendus par le Conseil supérieur en matière contentieuse et disciplinaire.

Ces objections, dont il est impossible de méconnaître l'importance venaient à peine d'être formulées, que M. Maurice Faure déposait une proposition de loi tendant à réorganiser complètement le Conseil supérieur et les Conseils académiques (1) Il n'est donc pas douteux que les travaux de la Commission ne recommencent sur des bases nouvelles, d'autant, qu'en accordant au Conseil supérieur le droit d'initiative, elle a marqué son désir de lui voir jouer un rôle plus actif et plus conforme aux intérêts de l'Université.

III

Nous avons vu que l'une des principales critiques que l'on adresse journellement au Conseil supérieur est de représenter non les intérêts généraux de l'Enseignement, mais les intérêts particuliers d'une sorte de syndicat professionnel. On se plaint que chaque délégué au Conseil supérieur en arrive presque à ne plus considérer que les intérêts propres de la catégorie qui l'a élu et s'efforce uniquement de faire triompher ses revendications. Un des mérites du projet de loi de M. Maurice-Faure est précisément de mettre fin aux réclamations un peu étroites de chacune de ces petites chapelles universitaires. Son projet abolit les distinctions et les catégories : plus d'inégalités entre les membres du corps enseignant, mais aussi plus de faveurs spéciales attachées aux titres et aux fonctions. On ne sera pas élu plutôt pour faire valoir les revendications des maîtres-répétiteurs, que pour faire triompher celles de l'agrégation d'anglais ou de mathématiques. Les licenciés et les agrégés voteront comme les maîtres répétiteurs et les professeurs des classes élémentaires, non en raison de leurs fonctions, ni en vertu de leurs titres, mais parce qu'ils appartiennent à une « grande famille » dont tous les membres ont les mêmes droits à la représentation. Le suffrage restera libre et direct, mais il deviendra aussi *universel*, parce que le Conseil supérieur a besoin du concours de tous les membres du corps enseignant. Tous les Universitaires seront électeurs et chacun saura qu'il ne dépend que de son zèle, de son travail et de son dévouement, de devenir à son tour un élu. Le projet de M. Maurice-Faure est donc essentiellement démocratique : par là il mérite beaucoup d'éloges et aussi quelques critiques.

Quand le suffrage est universel, les intérêts de la masse arrivent forcément à primer tous les autres : c'est ainsi que, dans le projet de M. Maurice Faure, l'enseignement secondaire compte 17 délégués, l'enseignement

« pas du tout cette large représentation sociale dont nous venons de montrer la nécessité. Il faut espérer que la Chambre sentira l'insuffisance de cette réforme. »

(1) Deux autres propositions de loi sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique ont été déposées à peu près à la même époque que le projet de M. Rambaud, l'une était présentée par M. Couyba : l'autre par MM. Chaudey, Dejean, etc. Mais ces deux propositions se bornent à accorder aux Maîtres répétiteurs une représentation légale au Conseil et ne modifient en rien la physionomie générale de cette Assemblée.

primaire 16 délégués et l'enseignement supérieur seulement 9 délégués (1). On ne saurait méconnaître, pourtant, le rôle important que joue l'enseignement supérieur dans l'avancement des sciences ; mais l'enseignement secondaire suscite, en ce moment, des inquiétudes plus vives, plus pressantes et qui intéressent plus directement la nation tout entière, d'autre part, l'enseignement primaire se rattache par des liens multiples à la grande masse agissante du pays. Les intérêts de l'enseignement supérieur, peut-être plus élevés, mais aussi plus spéciaux, seront donc sacrifiés dans une certaine mesure à ceux des deux autres ordres d'enseignement. Mais le nombre relativement faible des mandataires des Facultés se trouvera, en partie, balancé par la représentation de l'Institut et de l'Académie de médecine (6 délégués) à laquelle viendra s'ajouter 1 délégué de chacune des grandes écoles spéciales. Le Parlement est représenté par 4 députés et 4 sénateurs ; l'autorité judiciaire par 2 conseillers d'Etat et 2 membres de la Cour de cassation ; enfin, certains grands intérêts généraux plus directement liés à l'Instruction publique par un membre de chacun des trois Conseils supérieurs des Beaux-Arts, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

M. Maurice-Faure a donc cherché à faire figurer dans une proportion équitable l'Université et les grands intérêts sociaux. Peut-être, toutefois, lui reprocherions-nous, comme à la Commission parlementaire d'enseignement, d'avoir fait pencher un peu la balance du côté du Parlement. Mais, puisque la tendance des députés à prendre une part plus active aux affaires de l'Instruction publique s'accuse de plus en plus, il y aurait mauvaise grâce à insister sur ce point. On comprend très bien, d'ailleurs, que ceux qui sont chargés d'équilibrer le budget et qui en assument la responsabilité, désirent que certaines dépenses ne soient pas engagées sans leur consentement.

Le projet partage le Conseil en plusieurs sections dans lesquelles les délégués pourront prendre place suivant leurs aptitudes spéciales. Il y en aurait trois : celle du contentieux, celle de discipline et la section administrative. La section de *discipline* se bornerait à instruire les affaires disciplinaires, qui seraient ensuite jugées par le Conseil tout entier. Comme dans le projet de M. Combes et dans celui de M. Rambaud, la section du *contentieux* prononcerait en dernier recours et dernier ressort sur les jugements des Conseils académiques et des Conseils départementaux, mais les lumières spéciales des membres de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, conféreraient à ses décisions une autorité indiscutable. La *section administrative* est destinée à remplacer la section permanente actuelle, mais, innovation importante, ses membres seraient nommés désormais par le Conseil supérieur tout entier ; ses attributions se trouveraient considérablement augmentées : désormais elle serait appelée — comme la section permanente de 1850 — à donner son avis sur les nominations des inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire et pri-

(1) Aux termes de l'article 1 de la proposition de loi de M. Maurice-Faure, le Conseil supérieur serait ainsi composé : le Ministre président, et tous les autres membres élus par leurs pairs à raison de 4 sénateurs, 4 députés, 2 conseillers d'Etat, 2 membres de la Cour de cassation, 5 membres de l'Institut, 1 membre de l'Académie de médecine, 1 délégué du Collège de France, 1 délégué du Muséum d'histoire naturelle, 1 délégué de l'Ecole normale supérieure ; 1 délégué de l'Ecole des Chartes, 1 professeur de l'Ecole des langues orientales vivantes, 1 membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, 1 membre du Conseil supérieur du Commerce et de l'Industrie, 1 membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, 9 délégués de l'enseignement supérieur, 17 de l'enseignement secondaire, 16 de l'enseignement primaire et 4 de l'enseignement privé ou libre.

maire et — comme le Conseil antérieur à 1850 — à examiner les titres des candidats aux fonctions d'inspecteurs d'Académie, recteurs, etc.

IV

L'examen de ces divers projets de loi nous a-t-il montré la conception idéale du Conseil supérieur de l'Instruction publique, celle qui, sans oublier le principe de la responsabilité ministérielle, doit se souvenir que les grands intérêts nationaux de l'enseignement passent avant tout ? Le projet de la Commission n'opère pas cette réforme complète du Conseil supérieur que l'on réclame de toute part. Au contraire, dans la proposition de M. Maurice Faure, la réorganisation se fait sur des bases absolument nouvelles : la représentation du corps enseignant est plus équitable, la garantie des intérêts universitaires semble plus complète, les lumières « d'en dehors » ne font plus défaut, en même temps que la compétence pédagogique du Conseil paraît devoir rester aussi entière. Malheureusement, cette proposition est peut être un peu trop..... radicale, dans ses termes comme dans ses articles de loi ; elle effarouchera les esprits timides avec lesquels il faut bien compter à la Chambre et qui, d'ailleurs, n'ont pas toujours tort. D'autre part, comme la loi de 1880, comme le projet de la Commission, la proposition Maurice-Faure a l'inconvénient de créer un Conseil beaucoup trop nombreux. Il est certain qu'une assemblée de soixante-dix membres ne peut rendre des services qu'à condition de renfermer une section administrative qui reste en permanence auprès du Ministre. Or, si cette section administrative ou permanente est nommée par le pouvoir central, comme dans la loi de 1880, toutes les critiques qu'on lui a adressées subsisteront; si, au contraire, comme dans la proposition de M. Maurice-Faure, elle est élue par le Conseil, le Ministre pourra craindre qu'elle n'entrave son action et ne vienne à compromettre sa responsabilité.

Le Conseil idéal serait donc celui qui ne renfermerait pas de section permanente ou plutôt qui la constituerait par lui-même tout entier. Il semble que l'on pourrait atteindre ce but, en réduisant des deux tiers le nombre de ses membres; en prenant, par exemple, une quinzaine de délégués du corps enseignant et six ou sept personnes étrangères à l'Université. Ce dernier élément pourrait être représenté par un sénateur, un député, un conseiller d'Etat, un membre de la Cour de cassation élus par leurs pairs, un industriel et un commerçant, nommés par les Conseils spéciaux. Les mandataires de l'Enseignement seraient élus au scrutin de liste et au suffrage universel des Universitaires, à raison de 4 délégués des Facultés, 1 délégué de l'Ecole normale supérieure, 5 délégués de l'enseignement secondaire et 5 de l'enseignement primaire. Ces 15 délégués, élus directement par l'Université, incarneraient vraiment son esprit et ses tendances et, comme les attributions du Conseil pourraient être sensiblement accrues, le corps enseignant ne souffrirait nullement de voir sa représentation ainsi diminuée. Mieux vaudrait pour l'Université avoir seulement une quinzaine de mandataires, prenant une part active aux affaires du Conseil, que d'en compter trente, qui ne sont généralement pas appelés à résoudre les questions importantes de l'Instruction publique.

On objectera que ce système diminuerait au Conseil supérieur le nombre des lumières professionnelles, mais l'on peut répondre que les agrégations

spéciales céderaient ainsi leur place à une représentation plus générale de l'Université, des sciences et des lettres et que les grands intérêts de l'Instruction publique prendraient enfin le pas sur les préoccupations de métier. Celles-ci ont d'ailleurs leur place marquée dans les conseils spéciaux de l'enseignement supérieur secondaire et primaire. Le décret si libéral du 21 juillet 1897 a déjà investi les Conseils des Universités d'attributions importantes et leur permet une action réelle sur les destinées des Universités régionales. Il y aurait certainement grand avantage à s'inspirer de cette mesure nettement décentralisatrice, dans la prochaine réorganisation des Conseils académiques et départementaux (1). Comme dans les Conseils des Universités, l'action et l'influence des Conseils départementaux et académiques pourraient d'ailleurs être étendues par l'introduction des membres complètement étrangers à l'enseignement, maires de grandes villes, députés, industriels et commerçants, qui siégeraient dans des circonstances déterminées. Ainsi réorganisées, ces assemblées émettraient sur toutes les questions qui intéressent leur région, des vœux qui seraient soumis à l'examen du Conseil supérieur ; celui-ci resterait donc en contact immédiat et continu avec les Académies régionales. Placé ainsi à la tête des Conseils spéciaux d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, il jugerait les affaires sans parti pris et sans passion et ne pourrait que les résoudre dans l'intérêt général ; investi déjà d'un droit de juridiction en dernier ressort sur les matières contentieuses et disciplinaires, il deviendrait de plus, la cour d'appel suprême de toutes les questions d'enseignement.

Et maintenant, quelle que soit, au milieu de projets si divers, l'organisation adoptée, il importe, avant tout que le Conseil supérieur en arrive à jouer un rôle plus important dans la direction générale de l'Instruction publique. Pour bien réformer, il faut tenir compte de toutes les leçons et de tous les enseignements que le passé comporte, c'est-à-dire nous souvenir que c'est grâce à l'influence et au pouvoir du Conseil supérieur que notre enseignement national put résister victorieusement aux attaques passionnées dont il fut l'objet à différentes époques de son histoire. Au moment où il apparaît presque que nous pourrions revivre ces temps de luttes, il convient d'avoir confiance dans les destinées d'une institution qui, pendant près d'un demi-siècle, contribua à jeter tant d'éclat sur l'Université.

Dr R. Moniez
professeur à la faculté de médecine de l'Université de Lille.

(1) Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que ces deux assemblées sont des *tribunaux* qui peuvent appliquer des peines très-sévères. En donnant plus d'indépendance à ces Conseils investis du droit de juger, on ne ferait donc que suivre la tendance libérale qui s'accuse actuellement en faveur des autres tribunaux administratifs.

L'ÉDUCATION FRANÇAISE DES LYCÉES

JUGÉE PAR UN PROFESSEUR ANGLAIS (1)

Mes jeunes camarades (dans un grand lycée de Paris) m'ont traité avec une charmante cordialité... Les classes sont plus nombreuses qu'en Angleterre où elles sont en moyenne de 18 à 25 élèves. Dans plusieurs lycées de Paris, la classe de rhétorique compte 50 à 75 élèves, celle de philosophie, 35 à 50. Il me paraissait impossible de faire travailler tout ce monde. Mais j'ai vu un professeur qui recevait de tous des travaux sérieux. Un autre corrigeait les compositions avec un soin si minutieux que les plus paresseux se mettaient à travailler ; on avait honte, me disait l'un d'eux, de lui remettre un devoir bâclé en 20 minutes, qu'il mettait deux heures, à corriger. Aussi sur 60 candidats au baccalauréat, 54 étaient reçus. Mais comment dans une leçon de deux heures ou d'une heure et demie, le professeur pourrait-il essayer de provoquer l'attention de chacun ?

La classe de deux heures semble un peu longue. Personnellement, j'ai dû faire effort pour la suivre. Mais l'énergie du professeur vous entraîne et je m'y suis habitué. La discipline paraît excellente et les punitions ne sont pas excessives...

Chez nous les rapports tendent à se multiplier d'une façon alarmante. Il se fait des classements non seulement après les examens mensuels, mais aussi à la fin de chaque semaine. On donne des points pendant la classe et à la fin de la classe ; mais si l'on encourage ainsi surtout les petits, on se rend esclave des chiffres, qui sont en définitive les résultats des impressions détaillées, au détriment des impressions générales. Cambridge pratique le premier système et procède d'une façon analytique, Oxford pratique plutôt le second et procède d'une façon synthétique. En France on a essayé d'introduire un système de pointage qui n'a pu réussir en raison du nombre trop considérable des élèves.

Les examens pour passer d'une classe à une autre, sont une question de forme. C'est pourquoi je trouve le baccalauréat nécessaire : c'est un aiguillon pour forcer les paresseux à atteindre un certain degré d'instruction. L'opinion générale est peu sympatique pour les « retoqués. » La suppression du baccalauréat amènerait la supression de cette censure publique qui semble si précieuse. Les encouragements ne manquent pas : les devoirs faits à la maison, sont classés ; des compositions sont faites au lycée ; les élèves qui ont remis un travail méritoire sont recommandés au proviseur ; les meilleurs sont envoyés au concours général où ils « portent le drapeau de leur lycée. » Nos boursiers, autrefois méprisés, sont maintenant les plus considérés de nos élèves. Ne serait-il pas bon en France de relever encore le titre de boursier, en le conférant, même sans avantage pécuniaire, aux jeunes gens qui se distinguent au lycée ?

Une des choses qui m'ont le plus frappé, c'est l'absence de ces réunions d'élèves qui ont lieu chez nous chaque matin avant le travail, pendant le service religieux. Elles donnent à l'enfant l'esprit de corps : le plus petit sent qu'il est

(1) D'un travail considérable, obligeamment mis à notre disposition, nous extrayons les pages qui nous semblent les plus intéressantes pour les professeurs de notre pays et de l'étranger. L'auteur, qui a déjà professé plusieurs années en Angleterre, était en état de juger tout à la fois l'enseignement donné par les maîtres et les résultats obtenus par les élèves (*N. de la Réd*).

partie intégrante de cette république pour lui immense, et en voyant les grands élèves de rhétorique et de philosophie qui tiennent la place d'honneur, en entendant parfois leurs noms cités à l'ordre du jour, son cœur se gonfle à l'idée qu'un jour il pourra lui-même obtenir pareil honneur. Au contraire, l'élève français passe de classe en classe, avec les mêmes camarades : il ne sait que vaguement le nom de quelques élèves dans les autres classes et quand il quitte le lycée, il lui est difficile parfois de concevoir que les classes successives qu'il a traversées font partie d'un organisme à la vie duquel il est intéressé, comme un ancien Romain s'enorgueillissait de cette Rome à la grandeur de laquelle il contribuait ! Sans doute la question religieuse est difficile : mais on pourrait composer un calendrier laïque où figureraient des noms héroïques comme Jeanne d'Arc, surtout des savants « les héros de l'avenir ». Chaque matin le proviseur résumerait les efforts tentés par chacun et les résultats obtenus. L'enthousiasme est à son maximum dans la jeunesse et ce grand culte d'humanité dont l'observance journalière prendrait 4 ou 5 minutes ne serait pas du temps perdu, car il développerait tous les sentiments généreux.

L'Enseignement. — Je ne puis assez exprimer mon admiration pour une nation qui met sa propre langue en tête de l'enseignement et qui tâche de rendre cet enseignement aussi littéraire que possible. Voilà, en effet, une langue dont les philologues ne se sont pas emparés ! La France est peut-être le pays qui a perdu le plus ses traditions, mais en matière de langue, elle les a conservées plus qu'aucun autre. Le corps enseignant se regarde avec raison comme le dépositaire d'un glorieux passé littéraire et si j'ai un reproche à adresser aux maitres, c'est que dans leur jalousie à défendre les usages classiques, ils perdent un peu parfois de vue le fait qu'une langue est quelque chose de vivant, peut-être la chose la plus vivante de toutes, car elle est l'expression de la mentalité d'une nation. Le français classique, séparé de la pensée moderne, deviendrait stérile; la pensée moderne, privée des traditions admirables d'ordre et de clarté, de modération et de bon sens perdrait la moitié de son influence civilisatrice sur le monde, faute de pouvoir se faire comprendre....L'élève français s'exprime beaucoup mieux que son camarade d'outre-Manche. Les compositions fréquentes que font les élèves dans leur propre langue — compositions trop négligées chez nous où beaucoup de jeunes gens de 16 ou 17 ans ne savent pas exprimer leur pensée d'une façon correcte — ont un excellent résultat. Chaque Français s'enorgueillit de sa langue et, par suite de ses études, se trouve à même de parler littérature et arts, sujets qui ne figurent pas trop dans le répertoire des propos britanniques. En un mot, il reçoit une culture dont il retient toujours quelque chose, tandis que nos jeunes gens qui ne poursuivent pas leurs études jusqu'aux Universités oublient naturellement la masse informe et indigeste de grammaire et de faits qu'ils ont acquise. Ils ressemblent à une maison commencée sur une échelle trop grande, qu'on a abandonnée au rez-de-chaussée au milieu des matériaux suffisants pour en faire un édifice à quatre étages : rien n'étant ni complet ni fini, tout s'écroule.... Chez nous, on calque l'anglais sur la forme classique, jusqu'à ce que la traduction semble la composition d'un Grec ou d'un Latin... La traduction par le grand philologue F. A. Paley de l'Agamemnon d'Eschyle, varie entre les nobles phrases de la Bible et les vulgarités d'une poissonnière. Imaginez une œuvre composée par Bossuet et Scarron, par Boileau et par le *Journal pour rire !*..... On fait en France des thèmes et des versions. Nos philologues, passent des années à composer des thèmes latins. Comme exercice de pensée, c'est excellent, quoiqu'il y ait toujours un certain danger à mettre le nouveau vin des idées modernes dans les vieilles bouteilles de l'esprit antique. Est-on toujours certain qu'on a les vieilles bouteilles ?.... Notre canon des auteurs classiques est-il tout à fait suffisant pour assurer l'usage d'une pure latinité et surtout d'une latinité propre au sujet ?... Il me semble que notre culture classique, excellente comme culture de la pensée, ferait sourire parfois un Atticus ou un Quintilien.

Langues modernes. — J'ai souvent remarqué, comme professeur, qu'il fallait aller avec l'enfant du connu à l'inconnu, pour rendre solides les assises de la connaissance et continuer rapidement sans interruption la construction de son esprit. . C'est ainsi que je voudrais commencer l'étude des langues étrangères par celle des langues modernes, avec lesquelles la nôtre a plus de rapport, plutôt que par celle des langues anciennes... L'enseignement des langues étrangères est aussi sérieux que le nôtre, peut-être supérieur en matière de traduction. Des passages de Macbeth qui pour nous-mêmes sont souvent obscurs furent traduits devant moi avec une certaine facilité. Tout le monde s'efforce de parler qui l'anglais, qui l'allemand...

L'Histoire. — Ce que je trouve à louer chez les professeurs d'histoire en France, c'est leur grande impartialité... qui contraste avec le ton de quelques journalistes des boulevards .. Ce qui semble manquer à l'enseignement de l'histoire en Angleterre et en France, c'est une conception nette des progrès faits par l'humanité. La perspective historique fait défaut... Et c'est le manque d'une telle perspective qui rend possibles l'indifférence et le pessimisme actuels. Être pessimiste, c'est renoncer à la lutte, proclamer sa défaite avant la bataille ; c'est se décider pour la retraite qui, loin de procurer des secours, ne fait que précipiter la déroute. Apprendre aux jeunes gens à désespérer, à trouver absurde la vie qu'ils n'ont pas encore commencée, c'est, même si leurs devanciers y avaient échoué, la négation de toute sagesse et de toute pratique... Les confirmer dans leurs espérances — car toute jeunesse est optimiste, — leur montrer en même temps la valeur de la pensée et les problèmes actuels, c'est le moyen le plus sûr de provoquer plus tard une explosion formidable de l'énergie nationale... L'histoire est le procès-verbal du tribunal de Dieu, dont la rédaction ne sera jamais définitive ; l'histoire nationale, c'est la bible de la nation qu'on peut consulter avec avantage aux moments de doute et de détresse. Qui en use comme des « *sortes Virgilianæ* » est toujours assuré d'y trouver une indication, un avertissement précieux.

La géographie. — L'étude de la géographie comprend une connaissance très approfondie de la France... Nous autres Anglais, nous ne négligeons pas notre île, mais nous étudions peut-être plus profondément la géographie du monde entier... Je voudrais faire ajouter à l'histoire, à la géographie, non seulement une esquisse de l'histoire des progrès, mais encore un résumé, bref et aussi peu technique que possible, de la politique actuelle de chaque pays. On parlerait du gouvernement virtuellement républicain d'Angleterre, auquel un souverain vénéré assure la stabilité, de la poussée vitale de la race qui envoie ses fils un peu partout ; du socialisme et du militarisme qui, en Allemagne, est une lourde assurance en raison d'une annexion d'une utilité douteuse ; de la lente formation de deux partis en France, du monométallisme en Amérique, etc. Un tel livre, montrant que chaque nation est en train de résoudre quelque problème économique ou social, de droit ou de nationalité, de gouvernement ou de religion, serait bien utile, en particulier, à un grand nombre de mes compatriotes qui voyagent sur le continent. Pour eux, les pays appelés France, Allemagne, Italie, sont des étendues géographiques séparées entre elles par des cordons d'officiers qui passent leur temps à fouiller les voyageurs dans l'espoir de confisquer du tabac ou des parfums ; diversifiées par quelques paysages célèbres, offrant comme points de repère, des musées et des monuments publics ; possibles à traverser en raison des hôtels où l'on parle anglais, et qui fournissent l'occasion de critiques détaillées à propos du déjeuner, du service, de la chambre, y compris la fameuse bougie. Tel le chemineau qui ne verrait en France que les asiles de nuit où il a couché ; l'ivrogne, qui ne nommerait dans Paris que les marchands de vin où il peut faire une station ! Un tel livre ferait comprendre que chaque nation est intéressée au progrès des autres, qu'une bonne solution trouvée par un peuple l'a été pour le plus grand bien de tous.

Les mathématiques. — Notre infériorité en mathématiques vient peut-être du temps que nos petits garçons emploient à apprendre notre système si compli-

qué de poids et mesures. On se rattrape à l'Université où le jeune homme fait pendant trois ans des études spéciales. La méthode d'enseignement est en France supérieure en un sens. Nous étudions d'après l'ancien système d'Euclide ; l'élève français étudie un résumé de la géométrie plane et s'élève vite à la géométrie dans l'espace.

Rhétorique et philosophie. — La rhétorique achève l'éducation esthétique ; la philosophie y ajoute l'étude du vrai et du bien. Aucune année n'est plus importante que celle de philosophie. L'élève apprend enfin que tout, dans son travail antérieur, a été dirigé en vue de faire de lui un savant et un homme. Il apprend à faire un tout de ses idées anciennes et nouvelles.... Pour moi, je sens qu'il est difficile d'exagérer l'importance de cette éducation. J'ai eu le bonheur d'être aidé par cet enseignement à me rendre homogène à moi-même. Si j'ai tant appris à mon âge, combien l'enseignement d'un tel maître doit affecter les jeunes esprits dont les pensées sont encore à l'état demi-clos !... La philosophie en France se présente d'ailleurs sous l'aspect le moins rébarbatif... L'érudition allemande « patauge vers la vérité » ; l'esprit français construit des routes romaines à travers ces marais formidables, des routes par où tout le monde peut aller droit au but... A l'étranger, on reproche parfois aux Français le manque de profondeur : c'est que chez eux la profondeur est souvent trompeuse, on voit pour ainsi dire le fond du sujet, parce que le milieu est absolument transparent !

Les sciences. — Admirable clarté d'exposition chez le professeur et chez l'élève appelé au tableau. Une réserve à formuler, c'est qu'en chimie les élèves devraient toujours participer aux expériences.

Résumé. — Le professeur français fait des merveilles... mais il n'a pas le temps d'expliquer personnellement à chaque élève les difficultés.... Il faudrait donc augmenter le nombre des professeurs pour faire, autant que chez nous, penser chacun des élèves... C'est une question non seulement de lycée, mais d'état, aussi importante que la question d'un nombre suffisant de locomotives ou de vaisseaux en temps de guerre ; toutes les trois sont des questions d'outillage dont la qualité est excellente, mais dont la quantité fait défaut. Si l'on vote 250 millions pour augmenter la flotte, on peut bien voter quelques centaines de mille francs pour dédoubler les classes trop nombreuses.... En Angleterre, comme en France, on se plaint que l'enseignement secondaire soit superficiel. Mais il est impossible qu'il en soit autrement, en raison des différences de capacité mentale des élèves, de la brièveté comparative de la carrière scolaire, de son but même, qui est de donner une vue générale des connaissances pour que le jeune homme puisse plus tard se spécialiser.

Le professeur anglais a beaucoup de raisons d'envier son collègue de France... Celui-ci est en une certaine mesure inamovible (1) ; il a la perspective d'une pension à la fin de sa carrière ; il peut se consacrer tout entier à sa classe, sans craindre à chaque instant d'être renvoyé... Il jouit d'une liberté d'action plus grande... C'est une espèce de proconsul, auquel le proviseur commet le soin d'une province, à condition qu'il lui en rende compte de temps en temps... La plupart des professeurs que j'ai entendus avaient une haute idée de leurs devoirs... et malgré le nombre élevé des élèves, ils obtenaient des résultats très remarquables... Il est vrai qu'ils constituaient une élite dans le corps enseignant.

Les rapports entre professeur et élève semblent toujours respectueux.

Chez nous, les rapports sont plus étroits et plus familiers. Par les jeux auxquels ils prennent part en commun, l'élève apprend à apprécier l'homme dans le professeur et celui-ci voit l'enfant sous son aspect le plus favorable et le plus naturel... De là une sorte de camaraderie analogue à celle qui existe entre le marin et son officier.

(1) Il serait bon peut-être de faire remarquer que nos professeurs de France, licenciés et agrégés, doivent présenter des garanties qu'on ne demande pas aux professeurs anglais (*N. de la Réd*).

On a aboli la canne en France comme punition. On l'a conservée chez nous et avec raison. C'est un recours à la force, quand tout appel à la raison a échoué. Il y a un âge déraisonnable chez les garçons — de 11 ans à 14 ans — où ils se mettent à taquiner tout le monde. C'est quelque chose de semblable à ce qui se produit chez les animaux : le petit veau devient un taureau dangereux ; le lionceau, gentil et doux comme un petit chat, se change en fauve redoutable. L'avantage de la canne, c'est qu'elle est une liquidation immédiate de l'offense. Mais, dit-on, la dignité est outragée ! Chez nous, on ne songe, en recevant « la correction », qu'à conserver, en vrai spartiate, une attitude courageuse devant le bourreau. Sur dix gamins, huit opteraient pour la canne et les deux qui choisiraient le pensum seraient de tristes sires, plus effrayés de risquer leur peau que soucieux d'éviter la honte morale ! (1).

En matière de vivacité, d'intelligence, pour saisir une idée, pour s'exprimer avec facilité, avec correction, l'élève français est supérieur à l'élève anglais. C'est un esprit primesautier, qui saute, mais qui saute juste.... A-t-il une conférence à faire, il sait toujours se tirer d'affaire ; il parle très bien, souvent il a des idées heureuses, s'il a un professeur qui encourage l'originalité... Dans la cour, il ne joue pas beaucoup ; il cause avec ses camarades. Sa politesse rappelle celle de nos jeunes gens de l'Université... Chaque année, les jeux gagnent du terrain. De grands clubs, comme le *Racing*, avec 700 membres, le *Stade français* et d'autres ont rendu des services incontestables. Quelques lycées ont une équipe de foot-ball, mais dans un lycée de 2.000 élèves, il y en a peut-être une centaine à peine qui se livrent aux sports. Le cricket ne fait pas beaucoup de progrès ; c'est qu'il est toujours difficile de trouver un terrain. Les petits ne jouent point, sauf dans la cour. L'élève se fait des amis ; mais il ne sent guère qu'il est membre d'une grande institution historique ; il y a manque de solidarité, d'initiative. Les soirées dramatiques et musicales, la Saint-Charlemagne, les Sociétés des anciens élèves montrent que le sentiment d'initiative et de solidarité se trouve au moins à l'état confus et diffus.

Le but de l'éducation. — Doit-on donner à l'élève une instruction qui lui permette de gagner sa vie ou une instruction qui en fasse un rouage pensant dans la machine sociale ? En d'autres termes, l'enseignement classique est-il à la portée de tous les esprits ; un élève qui l'a reçu est-il toujours certain de trouver un emploi ?... Quand je vois les 2.000 élèves d'un lycée, je me demande avec inquiétude, par quel nouveau miracle on trouvera le pain et les poissons pour nourrir cette multitude. Dans les deux pays, nous donnons une éducation trop peu pratique. Tout le monde peut aujourd'hui entrer dans un lycée ou une école. On s'est aperçu en France que l'accroissement énorme du nombre des fonctionnaires mettait en péril l'agriculture et les élèves actuels se trouveront en présence d'un nombre restreint de places administratives. Les professions libérales regorgent de praticiens sans pratique. Plus de la moitié des élèves actuels sera donc incapable de gagner sa vie et risquera de tomber à l'état de non valeurs.

Il faudrait inculquer de bonne heure aux jeunes gens la nécessité de choisir une carrière adéquate à leurs aptitudes. Ainsi je reviens à la question du baccalauréat, aussi embrouillée que la question d'Orient. Je suis partisan du baccalauréat, parce que c'est encore le seul moyen d'arriver à faire la sélection du mérite ; parce que c'est au moins une vérification de l'enseignement donné, faite devant un public qui a le droit de critiquer ; parce qu'il oblige l'élève à résumer et à coordonner dans un système les idées éparses qu'il a acquises. Mais la foule, en France, estime encore que le baccalauréat est un passe-port qui ouvre les places gouvernementales ou les professions libérales. Deux remèdes semblent possibles : 1° élever le niveau de l'examen pour lui rendre la valeur indicatrice qu'il possédait autrefois ; 2° faire savoir dans la presse et au lycée que le baccalauréat témoigne un certain *minimum* de connaissances, mais qu'il n'im-

(1) Voir, dans la *Revue* du 15 novembre, p. 475, des idées analogues exposées par M. Street, en ce qui concerne les jeunes gens américains (*N. de la Réd.*).

plique que faiblement la possibilité de réussir plus tard aux concours et aux examens plus difficiles. Et on pourrait insister sur la différence qui sépare un élève reçu et un élève qui obtient la mention *bien* ou *très bien*.

L'importance attachée à la langue maternelle me semble excellente, c'est un des meilleurs moyens de conserver les traditions nationales.... La version latine est très bonne. Elle demande de l'élève une sérieuse connaissance du latin et du français. L'examen oral est très court, mais sujet par cela même à erreur. Donc je voudrais retenir l'examen écrit et réserver l'examen oral pour les candidats auxquels manquent encore quelques points, surtout pour les candidats distingués entre lesquels il s'agirait d'établir une gradation. Aux parents l'on dirait : votre fils a passé le baccalauréat, mais son avenir n'est nullement assuré ; il a obtenu la mention *bien* ou *très bien*, il peut espérer, s'il travaille toujours de même, se faire un jour une situation.

Le vrai problème, c'est d'opérer la sélection... Nos parents ont raison d'avoir confiance en nous, ils nous excitent à affronter le monde et je n'aime pas l'artiste qui n'a pas le courage de signer ses propres productions. Toutefois il est toujours possible de suggérer aux parents les plus aveuglés que leur fils n'est ni un Descartes, ni un Arago, mais qu'il a d'admirables qualités sociales. Et l'enseignement moderne sera le refuge de ces élèves qui ne sont pas inférieurs aux autres, mais qui possèdent des talents d'un ordre différent...

Le côté intellectuel de l'éducation n'est rien en comparaison du côté civique et moral. L'intelligence seule se stérilise ; le cœur est le ressort de toute activité.... Et j'arrive au point le plus sérieux de tous, je dois m'en prendre aux mères françaises... Je vous ai vues moi-même à la porte du lycée, l'œil au guet pour attendre votre fils. l'œil plus sérieux pour aborder le professeur, ou causant avec le proviseur... mettant en avant avec un art infini les mille et une circonstances atténuantes qu'une mère seule peut imaginer en faveur du coupable... Et je comprends — car j'ai eu aussi une mère à qui je dois tout — la douleur et l'anxiété que je lui ai causées... Vos fils sont de charmants garçons... mais vous les gâtez trop, vous faites trop pour eux... Ils ne feront jamais assez pour eux-mêmes, ils ne comprendront ni la noblesse, ni la fierté, de l'indépendance... *Toute l'éducation d'un enfant consiste dans le relâchement savant de l'autorité des parents, dans le lent passage de l'état de nature où l'ordre est accepté sans être compris, à l'état de raison où derrière l'ordre, est entrevue la raison qui l'a dicté...*

Au lieu de gâter les enfants et de les rendre insensibles à la reconnaissance, on doit leur montrer qu'ils sont les débiteurs de leur famille, soit pour la fortune accumulée, soit pour l'argent dépensé en vue de l'éducation, soit pour les talents hérités... Tous les enfants sont persuadés de leurs droits, il faudrait leur rappeler que tout droit implique un devoir correspondant... Le père parlera de la bonté de la mère, la mère, de la bonté du père... Le fils sera alors trop content de payer au moins par des petits soins, des services, les intérêts de sa dette énorme... Puis rendez-le plus indépendant... Chez nous on a coutume d'allouer à l'enfant, dès 15 ans ou plus tôt, une certaine somme pour ses menus plaisirs, pour payer son tailleur, son cordonnier, etc. On lui apprend ainsi la valeur de l'argent et le prix des choses, autres que bonbons ou cigarettes ; on l'oblige à faire une sorte de budget... à ne pas demander des subsides trop considérables au budget paternel pour combler ses déficits... Partout la lutte, la concurrence deviennent plus âpres. Ce n'est pas par un système d'ultra protection que vous rendrez votre fils plus aptes à lutter avec les autres, c'est en le faisant penser par lui-même, en encourageant à tout prix l'esprit d'initiative, de confiance en soi et de confiance en autrui.

Chez nous il y a toute une littérature pour la jeunesse et même deux tiers au moins de la littérature faite pour les adultes lui sont accessibles. En outre, il s'est créé une foule de journaux et de revues hebdomadaires qui se vendent par centaines de mille, qui sont absolument sains et constituent d'admirables stimulants pour la curiosité croissante de la foule... En France, on lit moins parce que le climat permet de rester plus souvent dehors. Et la bourgeoisie, pense que si les livres sont utiles pour préparer un examen, il est de mauvais

ton d'en lire trop... Enfin les publications sont plus chères et les revues hebdomadaires moins nombreuses ; les livres et journaux pour jeunes gens tiennent une fort petite place aux étalages des kiosques. . Chez nous la plupart des jeunes gens ont leur auteur préféré, leurs héros favoris qui incarnent leur idéal de virilité. En France, en dehors des garçons lettrés, on semble peu lire, sauf les publications de la Butte qui, à la façon des boissons fortes, peuvent se justifier pour les hommes, mais constituent pour les jeunes gens un poison délétère...

L'école n'est pas une *boutique* où se vendent les connaissances.... ce n'est pas une sorte de *restaurant* intellectuel, où celui qui a le plus d'appétit profite le plus, c'est une *fabrique*, où d'un élève on tâche de faire un homme, c'est une *petite république* où règne d'un côté l'égalité de tous devant la loi, de l'autre, une hiérarchie de mérite que l'opinion publique régit, où ceux qui excellent dans les études et les exercices physiques sont des héros, des modèles que le plus petit garçon espère un jour imiter et égaler.... Chez nous, cette hiérarchie repose parfois sur la supériorité aux jeux, plus que sur celle du travail intellectuel. Mais, de jour en jour, on comprend mieux la nécessité de joindre la culture de l'esprit à celle du corps.... La vraie cause productrice des sports n'est pas d'ailleurs, chez nous, une éclosion pure et simple de la force brutale, comme on le dit parfois, c'est un effort savant de la nature pour s'adapter à un milieu devenu plus difficile et pour faire face aux dépenses formidables d'énergie vitale que ce changement demande..... Mais les sports sont-ils en accord avec le caractère français ? La France fut autrefois un des grands pays de sport (cheval, jeu de paume)... Les exercices gymnastiques ont pris une extension considérable dans les lycées... La bicyclette est devenue populaire.... Mais on manque de terrains pour les installer ; il n'y a pas de jeux pour les petits et on fait peu de sports au régiment.... En premier lieu, les lycées — qu'on ne peut transporter aux faubourgs — n'auraient qu'à chercher un terrain hors des murs et près d'une gare. Les compagnies de chemins de fer pourraient accorder des tarifs spéciaux et la Ville de Paris, pour avoir des fils robustes et forts, céderait bien, aux lycées et aux écoles, une partie des terrains qu'elle possède sur les fortifications. Les petits joueraient avec les petits et formeraient une véritable pépinière qui remplirait plus tard les cadres des aînés.... Les jeunes officiers pourraient, comme en Angleterre, encourager les sports au régiment, en vue d'étendre la solidarité entre les soldats d'une part, entre les soldats et les officiers de l'autre. Car ils ont des avantages moraux et civiques, comme des avantages hygiéniques.... Rien de meilleur pour réveiller les énergies endormies... Le petit garçon y prend conscience de lui-même et acquiert une dignité naturelle, en appréciant le mérite de ses camarades. Les plus grands apprennent à commander et la discipline qu'ils imposent est parfois plus parfaite que celle des maîtres, parce que c'est une discipline comprise et voulue.... Tous apprennent à se maîtriser, à garder leur sang-froid, à dompter les appétits pour entraîner leur corps, à respecter les règles du jeu — ce qui les amènera à respecter les lois — ; à avoir confiance en eux-mêmes et dans les autres. Cette confiance, ils la porteront ensuite sur les champs de bataille... C'est pourquoi si les sports individuels, bicyclette, natation, courses à pied, développent l'initiative, les sports en commun, foot-ball, aviron, cricket, développent en outre l'esprit d'association.

L'école est ainsi une vraie république où se réalise l'idéal d'une société future, où l'individu est principe et fin, où l'association est moyen... La devise « Noblesse oblige » résume tout ce qu'il y avait de beau dans l'ancien régime ; « l'esprit de corps » comprend tout ce qu'il y avait de fraternel chez les auteurs de la Révolution. Par leur synthèse on peut indiquer le but de toute éducation civique et morale, le devoir envers soi et le devoir envers autrui. Chrétiens et libres penseurs, monarchistes et républicains, bourgeois et prolétaires pourraient accepter ces deux formules que la France a données au monde, parce qu'elles résument tout ce qu'il y a de beau, de noble et d'héroïque dans la longue et glorieuse évolution de l'âme nationale.

BRERETON.

CORRESPONDANCE

I. L'Enseignement du grec a la Sorbonne.

Mon cher directeur,

On est généralement d'accord pour assigner à l'enseignement supérieur une triple fonction : 1° Servir les progrès de la science et former de futurs savants ; 2° Répandre dans le public la connaissance des résultats les plus généraux établis par la recherche scientifique ; 3° Préparer les étudiants à certains grades professionnels. A vrai dire, ces trois fonctions de l'enseignement supérieur ont entre elles plus d'un point de contact : il arrive souvent que la poursuite de l'une de ces fins conduise en même temps aux autres. La distinction pourtant a sa raison d'être et correspond sinon à trois espèces d'enseignement tout à fait séparées, du moins à trois formes dont chacune devra tendre surtout à une fin spéciale, les autres n'étant atteintes, s'il y a lieu, que par surcroît. Vous me demandez comment l'enseignement du grec, en ce qui me concerne, est organisé à la Sorbonne. Je vais essayer de vous dire brièvement les efforts qui sont faits pour satisfaire au triple besoin dont je viens de parler. Par une coïncidence qui n'a rien eu, à l'origine, d'absolument prémédité, il se trouve que la règle générale, aujourd'hui, dans l'enseignement supérieur, est que chaque professeur fasse trois leçons par semaine. Malgré la préoccupation parfois un peu encombrante des examens, il est arrivé que chacune de ces trois leçons, dans l'enseignement du grec, a pris une physionomie distincte, et, sans cesser de rester fidèle à l'esprit scientifique qui est notre raison d'être et doit partout dominer, s'est comme adaptée à la diversité des fins particulières qu'il s'agissait d'atteindre le mieux possible.

Une fois par semaine, dans une série de leçons qui s'adressent à la fois au public et aux étudiants, le professeur traite un sujet étendu d'histoire littéraire. Des leçons de ce genre ne comportent évidemment pas l'étude des parties les plus techniques de la science : ce sont surtout les idées, les questions d'art, les côtés les plus vivants et les plus humains de l'histoire littéraire qui doivent y trouver place. Par là, le professeur fait surtout œuvre de vulgarisation, et il n'a pas à s'en défendre ; car il est excellent que cette œuvre soit faite. La vulgarisation n'est mauvaise que si elle est faite, comme il arrive trop souvent, par des vulgarisateurs de métier, c'est-à-dire par des hommes incompétents. Mais c'est en soi une fort bonne chose que l'enseignement supérieur reste en communication avec le public par ses côtés naturellement accessibles. Or, dans l'histoire littéraire en particulier, il y a de ces côtés naturellement accessibles qu'on aurait le plus grand tort de tenir cachés. Il y a douze ou quinze ans, beaucoup de professeurs étaient disposés à proscrire les leçons publiques : c'était une réaction naturelle contre un abus antérieur, mais une réaction tout aussi excessive que l'abus opposé. On est revenu aujourd'hui à des idées plus modérées, avec raison. Il n'est d'ailleurs pas vrai de dire, comme certaines personnes le feraient volontiers, que des leçons de cette sorte ne sont pas des leçons scientifiques. C'est se faire de la science une idée singulièrement étroite que de la réduire à ses parties les plus techniques, les plus arides, et d'en exclure tout ce qui dépasse le domaine des faits grossiers qu'on peut compter et cataloguer. Grouper ces faits pour en dégager des idées générales, poursuivre

dans ses manifestations les plus délicates la vie morale et artistique du passé, c'est faire œuvre de science au premier chef, à la condition qu'on y porte le savoir précis, les méthodes attentives et prudentes sans lesquelles nulle science n'est possible. L'analyse n'est pas toute la science ; la synthèse aussi est légitime. C'est même la partie la plus élevée de la science, puisqu'elle fait une œuvre analogue à celle de la nature, et qu'elle recrée la vie. Si la légèreté superficielle et le charlatanisme ont vicié certaines synthèses, ce n'est pas une raison pour condamner la méthode bien appliquée. Ajoutons enfin que les leçons de cette sorte ont un intérêt pédagogique évident : le professeur s'efforce de montrer aux étudiants, par son propre exemple, à quelles conditions une leçon peut porter les fruits qu'on en attend ; soit qu'il réussisse, soit qu'il échoue, l'exemple est toujours profitable.

Dans une seconde série de leçons, réservées aux seuls étudiants, le professeur expliique un texte grec. Jusqu'à la présente année, c'était d'ordinaire un texte inscrit au programme d'une agrégation. La récente réforme des agrégations littéraires, en diminuant le nombre des textes ainsi désignés, a rendu à l'enseignement supérieur une liberté précieuse dont il s'est hâté de profiter. Non que l'obligation d'expliquer un texte inscrit au programme pût changer la nature intime de cette explication, qui restait entièrement libre et scientifique alors même que le sujet en était déterminé extérieurement ; mais enfin l'apparence même de la liberté, en pareille matière, est un bien, et le libre choix du texte est à coup sûr un avantage pour tout le monde. Dans cette sorte de leçons, la vulgarisation n'a plus rien à voir. La préparation pédagogique, au contraire, y est évidemment intéressée, puisque les étudiants sont en général des candidats à l'agrégation qui viennent y apprendre leur futur métier de professeur de grec. Mais j'ose dire que le caractère essentiel de ces leçons est d'être avant tout scientifiques, c'est-à-dire, destinées à faire avancer notre savoir et à former des savants capables de contribuer à leur tour aux progrès de la science. Il ne s'agit pas du tout, en effet, dans ces explications, de donner à des candidats le minimum des connaissances nécessaires pour réussir dans un examen déterminé. Toute préoccupation d'examen en est absente : il s'agit simplement d'expliquer le mieux possible un texte grec. Or, pour cela, il faut d'abord s'assurer qu'il est bien établi ; il faut ensuite, par l'étude précise et minutieuse du vocabulaire, de la grammaire, du style, en dégager le sens exact et complet, c'est-à-dire non seulement la signification matérielle des mots, mais la pensée intime de l'écrivain, sa physionomie originale, ses relations avec la pensée et l'art de son temps, en un mot toute la vie latente qu'il recèle. Or c'est là, bien évidemment, une œuvre de science, et j'ajoute l'œuvre d'une science toujours inachevée, où il y a toujours des progrès à faire, toujours du nouveau à découvrir. On répète volontiers, depuis une vingtaine d'années, la distinction qu'un savant illustre a prétendu établir entre les sciences faites, abandonnées à l'enseignement universitaire, et les sciences en voie de formation, réservées à quelques établissements privilégiés. J'ai peur que cette formule, tombée de si haut, ne prête à de fâcheux malentendus. Qu'il y ait des sciences plus ou moins nouvelles, plus ou moins employées, personne n'en doute. Mais où voit-on que les sciences même les plus explorées soient des sciences faites ? La grammaire grecque est à coup sûr une de celles sur lesquelles on a le plus écrit et qui, dans son ensemble, présente en effet les contours les plus arrêtés. Il faudrait cependant la bien mal connaître pour ignorer qu'il y reste une foule de problèmes non résolus et que chaque travailleur peut avoir l'espérance légitime d'y faire des découvertes positives et utiles. L'explication d'un texte classique, quand elle est faite avec une entière liberté d'esprit, d'une matière méthodique et approfondie, est une mine inépuisable de trouvailles neuves et intéressantes. La multitude des faits déjà connus ne sert qu'à pousser plus loin l'investigation, et comme toute réalité est de sa nature infinie (ou, ce qui revient au même, indéfinie), il n'est pas à craindre que le champ des recherches vienne jamais à s'épuiser.

Reste enfin une troisième série de leçons, également réservées aux étudiants,

et d'un caractère surtout pédagogique. Ce sont des exercices pratiques, analogues à ceux de l'examen. L'étudiant fait une leçon sur un sujet donné, et le professeur la corrige. Dans ce genre d'exercices, l'étudiant doit faire preuve des qualités de forme et de composition sans lesquelles il n'est pas de bon professeur. Il serait cependant très faux de dire que la science n'a rien à y voir ; car le fond même de la leçon est avant tout matière de science. L'étudiant doit montrer qu'il connaît le sujet, c'est-à-dire qu'il en possède les matériaux, qu'il sait où les trouver s'il ne les possède pas, qu'il sait les critiquer et s'en servir, et qu'il a une idée juste des choses dont il parle. Plus ce fond scientifique est solide et précis, plus la leçon, même envisagée au point de vue littéraire, a chance d'être satisfaisante. Ici encore, par conséquent, il y a plutôt un dosage différent des éléments variés qui entrent dans la notion même de l'enseignement supérieur, qu'un véritable divorce entre eux.

La conclusion qui ressort de toutes ces observations, c'est donc que l'enseignement supérieur du grec, à la Sorbonne, essaie de maintenir avec le plus grand soin, entre les divers besoins auxquels il doit satisfaire, un équilibre indispensable, et que, sans négliger ni la diffusion légitime des idées générales dans le public, ni la préparation des candidats aux examens, il s'applique de son mieux à donner comme base à tous ses efforts une solide culture scientifique. Je crois que c'est là du reste l'objet que se proposent toutes les Universités : leur esprit est identique au fond. Mais les moyens peuvent différer en quelque mesure, et l'enquête très intéressante que vous avez instituée à ce sujet, mon cher directeur, sera utile à tous, si elle provoque de la part de beaucoup un échange de confidences précises et sincères.

ALFRED CROISET,
De l'Institut.

II. LETTRE DE M. LELONG.

Monsieur le Directeur et cher Confrère,

En vous daressant, suivant le désir que vous en aviez exprimé, la copie des discours de MM. Garsonnet et Ambelouis, j'y avais joint quelques lignes préliminaires, destinées à rester anonymes. Le fait de trouver mon nom au bas de ces lignes a dû étonner ceux de nos confrères qui connaissent l'intimité de mes relations avec Henry Michel. Ils voudront bien penser que j'aurais trouvé autre chose à dire si je n'avais cru inutile d'ajouter quoi que ce fut à ce qui avait été si bien exprimé par MM. Garsonnet et Ambelouis. J'espère aussi que ceux de MM. les professeurs de la Faculté de droit qui se sont très légitimement émus de ce qu'ils ont pu considérer comme une usurpation de titre et qui me l'ont fait savoir, seront pleinement apaisés par l'assurance que vous voudrez bien leur donner que je suis demeuré complètement étranger à cette usurpation apparente. Autorisé à professer un cours libre de sciences auxiliaires de l'histoire du droit, je n'ignorais point que cette autorisation ne me donnait aucun droit à prendre le titre de professeur et je ne l'ai jamais pris.

Veuillez croire, Monsieur et cher Confrère, à mes sentiments les plus dévoués.

LELONG.

NÉCROLOGIE

I. — M. VIOLLETTE.

La Faculté des Sciences a eu la douleur de perdre, pendant les vacances, le plus ancien de ses membres, M. Ch. Viollette, doyen honoraire, professeur de chimie appliquée.

M. Viollette sortit de l'Ecole normale supérieure en 1849. Il fut nommé successivement professeur aux lycées d'Orléans, Strasbourg, Limoges et Lille. A Lille, il entra dans le laboratoire de Pasteur, où il fit sa thèse. Lorsque Pasteur quitta Lille, son successeur, Girardin, demanda à ne professer que la chimie industrielle et agricole. Viollette fut chargé du cours de chimie générale (1856). Après le départ de Girardin, il réunit les deux cours jusqu'à l'arrivée de M. Willm, époque à laquelle la chaire de chimie fut de nouveau dédoublée. Il conserva la chimie appliquée. Jusqu'alors, il ne s'était guère occupé que de questions théoriques, principalement de la sursaturation et de la cristallisation. Dès lors, il s'adonna tout entier aux applications de la chimie et particulièrement à la sucrerie. Tout le monde connaît ses travaux sur la sélection de la betterave, l'analyse rapide des betteraves, etc. Avec le concours pécuniaire de M. Florimond Desprez, il organisa le laboratoire des betteraves porte-graines à Cappelle. Plus tard, il se consacra à l'étude des matières grasses, des beurres, de la margarine. La mort le surprit au moment où il étudiait une question importante entre toutes pour l'industrie agricole du pays : l'analyse des beurres. Le 16 octobre 1878, il fut nommé doyen de la Faculté des sciences, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1888.

Doué d'un esprit clair, judicieux, tolérant, d'une conversation abondante et spirituelle, il se concilia de nombreux amis dans la ville de Lille. En 1879, il fut élu membre du Conseil municipal, où il siégea jusqu'en 1895. Il était adjoint au maire de la ville.

Dans ses doubles fonctions universitaires et municipales, il rendit de nombreux services à l'Université en mettant son influence au service de l'enseignement. Il développa les cours publics de lettres attachés à la Faculté des sciences. Ce fut lui qui appela à Lille le regretté M. Moy.

Au moment où l'on se préoccupait de la réorganisation des Facultés, il alla étudier en Allemagne l'organisation de l'Enseignement supérieur. Il en revint avec des idées très arrêtées et très justes sur l'organisation des Instituts séparés, idées qui ont été suivies à Lille dans l'installation actuelle de l'Université.

Bien qu'il n'ait pas présidé à la création des Instituts actuels, son nom doit y rester attaché, car il avait converti à ses idées ses collègues de l'Administration municipale. La proposition du Gouvernement fut dès lors acceptée d'emblée et sans les hésitations qui accueillent ordinairement les idées nouvelles.

La mort de Ch. Viollette est un deuil pour la Faculté des sciences et l'Université de Lille.

Discours de M. Buisine.

C'est avec une profonde émotion que je prends la parole devant cette tombe pour rendre un dernier et respectueux hommage au maître aimé qui n'est plus.

J'aurais voulu pouvoir retracer ici la carrière si bien remplie de Viollette ; vous dire ce qu'était l'homme, le savant ; le rôle important qu'il a joué à Lille et dans l'Université, les services qu'il a rendus à l'industrie.

C'est une tâche que la reconnaissance m'impose et dont je veux pieusement m'acquitter.

Malheureusement, la triste nouvelle de sa mort est arrivée trop tard pour me permettre de recueillir les renseignements nécessaires.

Mais ce que je puis dire, aidé de mes seuls souvenirs, c'est ce que fut le maître.

Plus que personne, en effet, j'ai pu l'apprécier à ce point de vue. Pendant près de vingt ans, j'ai travaillé à ses côtés.

Que de bonnes heures j'ai passé dans son laboratoire de la rue des Fleurs ! Viollette savait rendre le travail agréable. Sa bonne humeur était proverbiale. Il était bon, bienveillant, paternel même avec ses élèves. Il avait, d'ailleurs, le talent de faire aimer la chimie. Ses leçons, par sa clarté, par l'élégance de la forme, étaient incomparables.

C'est ainsi qu'il a formé toute une génération de chimistes. Combien de jeunes gens qui ont passé par son laboratoire lui doivent une brillante situation dans l'enseignement ou dans l'industrie !

Il y eut aussi des scènes touchantes dans ce laboratoire de la rue des Fleurs. Permettez-moi d'en rappeler une dont je conserverai longtemps le souvenir.

Il y a quelques années, le grand Pasteur vint à Lille, poussé par le désir de revoir, au déclin de sa vie, le laboratoire où il avait commencé ses remarquables travaux. Viollette, qui fut son ami et son collaborateur, pendant son séjour à Lille, l'accompagnait, et les assistants émus suivaient ces deux savants, se rappelant leurs débuts, se montrant leurs anciens appareils. Hélas ! Pasteur est mort, Viollette n'est plus !

Mais nous conservons tous un souvenir ineffaçable de sa bonté et des enseignements qu'il nous a donnés.

Au nom de vos élèves, je vous apporte, cher maître, un dernier témoignage de notre reconnaissance et un suprême adieu.

II. — M. DRUMEL.

La robuste constitution de M. Drumel n'aurait pu laisser pressentir à ses anciens amis cette maladie si longue, cette fin prématurée.

Agrégé des Facultés de droit en 1873, Drumel fut appelé à Douai pour y donner, comme titulaire, l'enseignement du Droit romain qu'il avait choisi, qu'il regarda toujours comme base de l'étude analytique et historique du Droit, et qu'il n'a vu depuis réduire qu'à regret. Il le donnait en vrai professeur, sachant fixer les étudiants par la netteté et l'autorité de sa parole, comme il savait, descendu de sa chaire, les attirer vers lui par la cordialité de son accueil.

Il fallut un autre amour, celui de son pays des Ardennes pour l'entraîner dans la vie publique, où il débuta comme conseiller général de son canton, ce qu'il resta toujours, puis bientôt député de Réthel, de 1876 à 1889.

Qu'il ait parfois subi avec tristesse ou avec humeur les contraintes et les déboires de cette existence parlementaire, nul ne nous contredira de ceux qui l'ont bien connu et qui le voyaient souvent retourner à Douai avec la pensée d'y recueillir quelque bonne aubaine de cours ou même d'examens. Le répit qui lui fut imposé pendant quelques années lui permit d'être doyen de sa Faculté transportée à Lille, sans lui laisser assez de loisir pour écrire sur le Droit romain. Son département ne devait pas tarder à le rappeler au Sénat de 1894 jusqu'à sa mort.

Il dut au moins à cette destinée politique la plus grande satisfaction de sa carrière, l'honneur qu'il a le plus prisé, celui d'être choisi, jeune encore, par ses collègues des Facultés de droit, comme membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique et de rester leur délégué fidèlement élu jusqu'au dernier jour. Avec quel zèle, quel souci de justice, quel désir de rendre avec empressement tous les services légitimes, — il en recueillit souvent le témoignage qu'il aimait à se rendre à lui-même sans ostentation dans l'intimité. Il savait taire, moins encore (et peut-être ne le voulait-il pas assez), les inquiétudes qu'il ressentait de la direction nouvelle et si chanceuse imprimée dans ces dernières années à notre système traditionnel d'études et d'examens, depuis que la loi militaire est venue de son côté nous entraîner, malgré nous, à des déviations.

Mais quoi qu'on puisse penser de ses convictions à cet égard, il est un hommage que personne ne refusera à sa mémoire, celui qui semble bien dû à l'intégrité de son caractère comme à sa répugnance pour tout ce qui n'était pas sincérité et droiture.

CH. LEFEBVRE.

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'ASSOCIATION DE LA PRESSE DE L'ENSEIGNEMENT ET LE CONGRÈS DE 1900

Il y a quelques années, les questions d'enseignement trouvaient à grand peine et par charité un petit coin perdu à la troisième page des grands journaux quotidiens. Aujourd'hui, il n'est pas de feuille sérieuse qui n'ait « son rédacteur universitaire ». A côté de la presse politique, la presse pédagogique a fait sa trouée. Elle est devenue une puissance et elle a pris conscience de sa force en formant l'année dernière une association générale ouverte aux publicistes très nombreux qui s'occupent des questions d'enseignement : collaborateurs de journaux quotidiens, de revues scolaires, de cercles pédagogiques, de sociétés d'instruction populaire, etc. Ayant tous, en définitive, mêmes aspirations générales et même but, est-ce que tous ces hommes de bonne volonté ne devaient pas finir par se connaître, se fréquenter, mettre en commun leur expérience, leur savoir et se rendre utiles à tous par la libre communication des idées de chacun ?

L'association de la presse se propose aussi de cimenter d'une façon effective et durable l'union des trois ordres d'enseignement. Il appartient à ceux qui ont pour tâche de représenter l'école vis-à-vis de la nation, l'opinion publique vis-à-vis de l'école, de donner l'exemple de cette entente cordiale, de cette fraternité agissante qui doivent régner entre les maîtres des Universités, des lycées, des collèges et des écoles primaires.

A la première assemblée générale, tenue le 27 janvier dernier, à la mairie de l'Elysée sous la présidence de M. Beurdeley, maire du VIIIe arrondissement, assisté de Mme Kergomard et de M. Edouard Petit, un comité de trente syndics a été nommé. Il comprend 9 publicistes de la presse quotidienne de Paris, 12 publicistes des périodiques de Paris et 9 publicistes de la presse départementale.

Actuellement, le bureau de la Société est ainsi composé :

Président	**M. P. Beurdeley**, (*Revue Pédagogique*), Maire du 8e Arrondissement.
Vice-Présidents	**Brunot**, (*Revue universitaire*).
—	**André Balz**, (*XIXe Siècle*).
—	**Dubus**, (*Bulletin des Instituteurs du Nord*).
Secrétaire-général	**Edouard Petit** (*Radical, Après l'Ecole*).
Secrétaire-général adjoint . .	**Jean d'Aveline** (*Journal, Après l'Ecole*).

Secrétaire-archiviste . . . . **d'Alméras**, (*Patrie*).
Trésorier . . . . . **Troncet**, (*Après l'Ecole*).
Trésorier-adjoint . . . . . **Comte**, (*Union pédagogique française*).
Secrétaire de la Correspondance, adjoint au Bureau : **M. Dubucquoy.**

Citons, parmi les membres du *Comité de Patronage*, MM. Berthelot, Léon Bourgeois, Michel Bréal, Buisson, Legouvé, Gréard, Francisque Sarcey, Lavisse, Mézières, Brouardel, Poincaré. Et parmi les membres d'honneur : MM. Aulard, Charavay, Compayré, Gaufrés, Jost, Lenient, Lavy, René Leblanc, Steeg, Vessiot, etc., etc.

L'ambition de la Société est de devenir un foyer de travail et de rayonnement. C'est dans cet esprit qu'elle organise à Paris, pour l'exposition universelle de 1900, un CONGRÈS INTERNATIONAL auquel elle convie les publicistes ainsi que les membres de l'enseignement qui traitent d'ordinaire dans les journaux, revues ou autres publications, des questions d'instruction ou d'éducation.

Au nombre de celles qui seront mises à l'ordre du jour des travaux du Congrès, nous pouvons, dès aujourd'hui, indiquer les suivantes :

1° Rôle de la presse pédagogique dans tous les pays. Ses moyens d'action sur les pouvoirs publics, l'opinion et la presse en général.

2° Organisation, par la presse pédagogique, d'un *Bureau International* de renseignements sur les questions d'instruction et d'éducation.

3° Influence de la presse pédagogique sur l'éducation populaire.

4° Comment la presse pédagogique peut-elle faciliter les rapports entre les divers ordres d'enseignement ?

5° Moyens à employer, par l'intermédiaire de la presse pédagogique, pour associer les familles à l'œuvre de l'enseignement.

Les adhésions au Congrès — et toutes les communications y relatives — doivent être adressées à M. Paul Beurdeley, président de l'association de la presse de l'enseignement, mairie de l'Elysée, 11, rue d'Anjou, Paris.

II. — FONDATION THIERS, 1896-1897

Rapport du 17 octobre 1896. — M. Hauréau, décédé, a été remplacé, comme directeur, par M. Jules Girard. Cinq pensionnaires venaient d'achever leur troisième et dernière année. M. AUDE, docteur en droit, avec une thèse sur *la Fondation perpétuelle dans l'antiquité* à laquelle la Faculté a décerné le premier de ses prix. Il est conservateur de la bibliothèque Méjanes à Aix, où il pourra continuer ses études de prédilection, celles des langues méridionales et surtout de l'italien. M. GUERLIN DE GUER qui n'a pas réussi l'agrégation de grammaire, malgré ses travaux et ses connaissances, s'est beaucoup occupé des langues romanes et particulièrement des dialectes français : il publie un opuscule, *Le Patois normand*, où est exposée sa méthode et se propose avec l'aide de collaborateurs qu'il aura pu grouper autour de lui, de défricher le domaine dialectologique de la Normandie. M. BRUNHES a avancé sa thèse sur l'Andalousie française, collaboré à des revues de géographie et créé l'*Union d'enseignement populaire* qui a donné plus de 70 conférences. Il est aujourd'hui chargé, avec le titre de professeur, de créer le cours de géographie à l'Université de Fribourg (Suisse). M. GLARD a obtenu la première place au concours d'attachés à la chancellerie, puis il a été nommé à Sens substitut du procureur

de la République. M. RUYSSEN, agrégé de philosophie, avait été les années précédentes en Allemagne et en Angleterre pour se renseigner sur les sujets et les méthodes de l'enseignement philosophique et pour se fournir de matériaux en vue de ses travaux personnels. Il a, cette dernière année, travaillé à l'élaboration de ses thèses, la *Philosophie religieuse* de Kant et *Essai de théorie psychologique du jugement*. En outre, il a rédigé un certain nombre d'articles ou de notices de biographie et de bibliographie philosophique.

MM. Beaunier, Guernier, Lévy, Philipot et Viatte formaient la promotion de seconde année. M. BAUNIER agrégé des lettres, s'est tourné vers les études du moyen âge et a choisi pour sujet d'une thèse de doctorat les sources des *Bestiaires* français. Il a collaboré au commentaire du *Glossaire de Reichenau* et à l'édition d'un *Corpus* de chansons françaises du moyen âge. M. GUERNIER s'est consacré à l'étude des questions économiques, impôt sur le revenu, choix de l'étalon monétaire, politique économique de Sully, système de Law, etc. M. LÉVY a étudié, avec l'assyrien dont il compte s'occuper plus spécialement, l'hébreu biblique et l'hébreu talmudique, le syriaque, l'égyptien et l'épigraphie sémitique. Il a écrit quelques comptes-rendus pour la *Revue critique*, les *Annales de géographie*, la *Revue des Etudes grecques* et préparé, en collaboration avec M. Holleaux, la traduction de la *Glyptothèque Nycarlsberg* de P. Arndt (3e livraison). M. PHILIPOT, agrégé de grammaire, veut déterminer la part des influences celtiques dans la littérature française du moyen âge, il a étudié avec M. G. Paris, une dizaine de mots du *Glossaire de Reichenau* et rédigé un travail sur les *Origines du Chevalier au lion* ; il a acquis avec M. Gaidoz une habitude suffisante du gallois et du vieil irlandais. De plus il a suivi la conférence de roumain à l'Ecole des langues orientales vivantes. M. VIATTE se prépare au doctorat ès-sciences juridiques, ès-sciences politiques pour se présenter ensuite à l'agrégation : il s'est occupé surtout de droit romain avec une thèse sur la *querela inofficiosi testamenti*.

La promotion de première année se composait de MM. Beau, Cirot, Delpech, Lœwé et Marçais. M. BEAU n'a pas réussi à l'agrégation de philosophie, M. CIROT, agrégé de grammaire, s'est tourné vers l'histoire de l'Espagne et il a choisi pour sujets d'études les Priscillanistes et l'historien Mariana. Il a fait à l'Alliance française pendant les vacances, des leçons sur la syntaxe de Pascal, d'après les *Provinciales*, et sur le style d'Alphonse Daudet. M. DELPECH avait avant d'entrer à la fondation, rédigé un Mémoire *sur les grèves et les coalitions dans l'industrie*, couronné par une Académie de Bordeaux ; il va passer prochainement à Toulouse sa thèse de doctorat pour le droit civil, puis une thèse de doctorat ès-sciences politiques et économiques, pour se préparer à l'agrégation de droit public. M. LŒWÉ, agrégé de philosophie, a choisi pour sujet de thèse française le *Fons Vitæ* d'Avicebron. M. MARÇAIS, achèvera de subir les épreuves du doctorat en droit et se consacrera spécialement à l'étude du droit musulman : il s'est mis à apprendre le turc, le persan, l'arabe.

Les jeunes gens choisis pour former la nouvelle promotion sont MM. Champagne de la Briolle, agrégé des lettres ; Petit, sortant de l'Ecole normale, candidat à l'agrégation de physique ; Simian, agrégé de philosophie. Spenlé, agrégé d'allemand et Thomas, candidat à l'agrégation d'histoire.

Rapport du 6 novembre 1897. — « Nous pensons, dit M. Jules Girard, que la fondation a pour objet d'offrir à une élite de jeunes gens une retraite appropriée au travail libre et favorable à la production originale ; s'ils trouvent dans cette maison, avec les conditions de calme et d'indépendance qui leur sont assurées, des facultés suffisantes, pour leurs études, nous sommes en droit d'es-

pérer qu'il en sortira des œuvres qui lui feront honneur..... Nous avons voulu que nos pensionnaires entrassent ici libres de toute préoccupation d'examen et prêts à travailler pour eux-mêmes suivant leurs goûts et leurs aptitudes. Ainsi quels que fussent les titres de certains candidats qui allaient se présenter à des agrégations de l'enseignement secondaire, nous avons cru devoir les écarter ».

M. CIROT a été chargé d'une conférence à la faculté des lettres de Bordeaux.

M. THOMAS a été reçu agrégé d'histoire ; M. PETIT, agrégé de physique ; M. BEAU s'est beaucoup rapproché du but sans l'atteindre. En troisième année, MM. VIATTE et GUERNIER ont passé leurs doctorat en droit et commencé à préparer l'un, le concours d'agrégation de droit privé, l'autre celui des sciences économiques. M. PHILIPOT a choisi pour sujet de thèse. « *Le cycle du Bel inconnu* », où se manifeste le plus clairement le mode de formation des romans arthuriens ; il a presque terminé une édition du *Perceval* en prose de Robert de Borron. En quittant la fondation il est allé occuper en Suède le poste de *lecteur* à l'Université de Lund, où il pourra continuer ses études. M. BEAUNIER n'a plus que quelques recherches à faire en Allemagne pour avoir réuni tous les matériaux sur les sources de bestiaires au moyen âge. M. LÉVY a continué l'étude pratique de la philologie orientale ; il a déterminé les sujets des thèses qu'il compte présenter à l'Ecole des Hautes Etudes et à la Faculté des lettres de Paris. Il a été nommé élève de l'Institut français d'archéologie du Caire. M. LŒWÉ a achevé la lecture du *Fons vitæ* et a pu commencer la rédaction de son travail sur le passage de la philosophie grecque à la philosophie du moyen âge. M. DELPECH a obtenu le prix municipal pour sa thèse de doctorat à Toulouse et il a commencé à préparer l'agrégation de droit public. M. MARÇAIS est devenu élève diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes, pour l'arabe littéral, l'arabe vulgaire, le turc, le persan. Il a choisi comme sujet de travail personnel, *l'organisation de la famille arabe, au point de vue des droits de succession* et il a commencé à réunir les matériaux qui lui sont nécessaires pour le traiter, ce qui n'est pas une tâche facile.

M. DROUIN s'est occupé d'étudier *la vie et la philosophie de Schleiermacher*. M. SIMIAN a passé les examens de la licence en droit, ce qui lui a permis de prendre les incriptions nécessaires en vue du doctorat ès-sciences politiques et économiques. Il s'est proposé d'étudier la variation des salaires au XIXe siècle. M. CHAMPAGNE DE LA BRIOLLE a voulu enrichir le fonds de ses connaissances générales sur le latin et surtout s'initier plus complètement aux sciences générales dont la critique a besoin. Il a choisi pour sujet de thèse, les idées morales et philosophiques, la langue d'Arnobe, dont nous possédons à Paris le seul manuscrit. M. SPENLÉ s'est attaché à l'étude de Novalis,

Ont été admis à la fondation ; MM. BARTHÉLÉMY, étudiant de la faculté de droit de Toulouse ; M. ENOCH, agrégé des lettres ; MISIÉ, agrégé de grammaire ; TREFFEL et DUFOURCQ, agrégés d'histoire (ce dernier élève sortant de l'Ecole française de Rome) ; ROQUES, agrégé de grammaire, en remplacement de M. PLUCHERY, agrégé de mathématiques qui pour des raisons de famille n'a pu entrer).

INSTITUT DE FRANCE

(*Suite*) (1)

I. — Henri Moissan. *L'Université de Chicago.*

Le conseil de l'Université de Paris m'a fait l'honneur, l'année dernière, de me choisir pour le représenter aux fêtes du sesquicentenaire de l'Université de Princeton. A cette occasion, j'ai visité les principaux centres d'instruction des Etats-Unis. Ayant eu le plaisir antérieurement d'offrir l'hospitalité, dans mon laboratoire, à un professeur de Chicago, M. Lengfeld, je tenais beaucoup à étudier cette Université en voie de formation. Je voudrais aujourd'hui vous exposer rapidement comment cette grande école a été créée.

Il y avait une fois, à l'Université de Yale, près New-Haven, un professeur de langues hébraïques nommé Harper. Cet homme, qui avait beaucoup voyagé, et qui connaissait bien les établissements d'instruction de son pays, avait la prétention de fonder la plus grande Université des Etats-Unis.

Sans cesse, il poursuivait cette pensee, s'enfermant en elle, et lui donnant le meilleur de son intelligence. Son idée devint une idée fixe et ce qu'il y avait de plus grave, c'est qu'il raisonnait parfaitement son cas. Il prétendait, ce professeur d'hébreu, qu'une Université, vraiment digne de ce nom, devait présenter certaines qualités particulières. Il voulait, par exemple, la séparation complète de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, ce qui ne se fait pas souvent aux Etats-Unis. Tous ses profeseurs (car déjà il les voyait en rêve) devaient faire avancer la science par leurs travaux. Il posait, en principe, que l'on n'est un professeur d'enseignement supérieur qu'à la condition d'avoir fait des voyages heureux dans ces terrains vierges si profonds qui se rencontrent sur le front de chaque science. Il croyait que la jeunesse aurait plus de confiance en ceux qui avaient payé de leur personne dans ces voyages d'exploration, qu'en ceux qui se contentent de parler des horizons qu'ils n'ont jamais contemplés. Il prétendait qu'un professeur d'enseignement supérieur n'a pas rempli tout son devoir lorsqu'il a fait un certain nombre de cours et d'examens, et que, s'il n'a pas aidé au progrès de la science qu'il enseigne, il est incapable d'en inspirer l'amour à la jeunesse.

M. Harper avait encore une autre marotte. Il voulait que la science fût active. qu'elle sortît de ce terrain égoïste et inexpugnable où certains esprits veulent la maintenir. Il prétendait que la science était utile par ses applications et par l'augmentation de lumière qu'elle peut donner. Il voulait que son Université, non seulement attirât des élèves de partout, mais encore s'étendît au dehors. Il tenait à modifier et à diriger des mouvements d'idées, par la conférence, par le journal scientifique et par le livre.

Quand il eut bien étudié la question, quand il l'eut retournée sous toutes ses faces, il résolut de passer de la théorie à l'action et, en véritable Américain du Nord, il ne perdit pas une minute.

Il se rendit à Chicago, où il rencontra une bonne fée du nom barbare de Rockefeller à laquelle il raconta ses rêves.

(1) Cf. le n° du 15 décembre 1897.

La bonne fée, après s'être fait expliquer toutes ces choses par le menu, entra dans les idées du professeur d'hébreu et d'un premier coup de baguette lui donna trois millions de francs pour jeter les fondements de son Université.

Cette bonne fée, comme ses sœurs d'Amérique, était essentiellement pratique ; elle mit à ce premier cadeau deux conditions (c'est toujours de cette façon qu'agissent les fées) : la première, c'est que M. Harper serait président de la nouvelle Université, et la seconde, c'est que les habitants de Chicago fourniraient parallèlement une somme de deux millions pour édifier des laboratoires.

Le bon exemple est contagieux ; tout le monde sait cela et s'en gare.

A Chicago, l'esprit d'imitation est très développé. Dans ce milieu essentiellement américain, c'est-à-dire très pratique et absorbé par les affaires, on comprit tout de suite l'importance et l'intérêt d'une haute culture intellectuelle.

Un M. Marshall Field offrit un terrain d'une valeur de 625.000 francs. Un M. Kent prit à ses frais la construction du laboratoire de chimie ; les autres suivirent, et en moins de trente jours la somme fut réunie. Ceci se passait en mai 1889.

La bonne fée Rockefeller fut si contente que, d'un second coup de baguette, elle mit à la disposition de M. Harper cinq nouveaux millions, toujours à la petite condition que les habitants de Chicago doubleraient la somme ou à peu près. Tous les grands industriels de Chicago, voulant avoir une Université, fournissent la somme demandée. Ce deuxième versement est de septembre 1890 et ce petit jeu, en partie double, se continue avec la même mise, en février 1892, en décembre 1892 et ainsi de suite, de sorte que M. Rockefeller avait promis, fin décembre 1895, la bagatelle de trente-huit millions cinq cent mille francs et les habitants de Chicago vingt-cinq millions.

Le professeur d'hébreu se frottait les mains, car il voyait son rêve se réaliser.

Vous pensez peut-être que l'on a attendu que MM. les architectes aient fini leurs constructions pour appeler les professeurs et les élèves. Ce n'est pas comme cela que l'on opère à Chicago. M. Harper, qui avait passé par plusieurs Universités et qui était très versé dans les choses de l'enseignement, savait aussi qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Il se disait qu'il est bon de ne pas laisser refroidir l'enthousiasme, même américain. Il avait donc appelé, aussitôt les cinq premiers millions versés, des professeurs de différents points des Etats-Unis. Il a pris un physicien par ici, un professeur d'histoire par là, il a fait venir de très loin un chimiste ou un théologien. Et, si un professeur hésitait, refusait d'aller à Chicago, il avait une façon tout originale de le convaincre, il doublait, il triplait son traitement. A la fin le professeur cédait devant de si bons sentiments et venait s'installer à Chicago. Il créait d'abord son laboratoire et il commençait ses cours.

Comme, au début, aucun bâtiment n'existait, on s'est casé où l'on a pu, car les élèves arrivaient sur ce chantier en même temps que les professeurs. On a loué quelques maisons ; les chimistes se sont mis à l'hôtel, tout un étage leur était réservé. Je ne sais si toutes les préparations chimiques à odeurs plus ou moins mauvaises n'ont pas suscité bien des difficultés de la part de l'hôtelier. Mais qu'importe ! l'Université est fondée, les élèves surviennent ; les cours, les conférences, les travaux pratiques s'organisent et pendant ce temps les dons continuent à affluer et les bâtiments se construisent autour d'un vaste campus planté d'arbres.

Tout marchait avec rapidité et cependant avec ordre, M. le président Harper, qui cumulait les fonctions de directeur, de recteur, de doyen et de professeur, était dans son cabinet tous les jours à quatre heures du matin. L'enseignement des langues vivantes, du latin, du grec, de la théologie, de l'hébreu et de la littérature fut tout de suite organisé. A son début, l'Université ne comprend pas le droit, la médecine et les beaux-arts. Patience, elle enseignera tout cela plus tard. Puis vinrent les mathématiques, la physique et la chimie. Enfin au fur et à mesure que les laboratoires se construisirent, on donna l'essor à l'anatomie, à la zoologie, à la botanique, à la géologie et à la paléontologie. Un ob-

servatoire d'astronomie fut fondé à 80 milles de Chicago. On vient de l'inaugurer le mois dernier. Auprès de chaque chaire furent attachés des professeurs adjoints et des assistants. Un gymnase, des bibliothèques furent créés.

Pendant ce temps, comme on s'occupe beaucoup dans ce pays de la vie matérielle des jeunes gens, on construisit, grâce toujours à de nouveaux dons, des maisons d'étudiants, gaies, saines, bien aérées et bien éclairées.

Ajoutez à cela que l'Université s'est rattachée, sur leur demande, un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire dont elle surveille les cours et les programmes, C'est une excellente façon de se préparer de bons élèves pour l'avenir. Ajoutez encore les conférences, les cours payants du soir faits par des professeurs et rétribués spécialement par l'Université. Ces cours ont un public de 25 000 auditeurs. Ajoutez encore les sociétés, savantes et littéraires, les journaux et les publications régulières de l'Université, au nombre d'une dizaine au moins, et vous serez d'avis que le président Harper a bien mérité les 50.000 francs qui lui sont alloués tous les ans.

En l'année 1895, l'Université a dépensé 3 300 000 francs. Elle comptait environ 2 000 étudiants, dont 500 dans les Facultés des lettres et des sciences.

Cette Université est ouverte toute l'année. M. Harper prétend que donner à des jeunes gens quatre mois de vacances annuellement occasionne une trop grande perte de temps. En Amérique, on ne craint pas le surmenage. L'année scolaire commence le 1er juillet, et se divise en quatre parties, chacune de douze semaines, avec une semaine de vacances entre chaque période. Et fait curieux, le premier trimestre, celui de juillet, août et septembre, est suivi par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices de l'enseignement secondaire qui viennent parfaire leur éducation, ou chercher quelque diplôme.

Dans la plupart des Universités américaines, on rencontre des jeunes gens sans fortune qui, pour payer les droits scolaires s'élevant, à Chicago, à 175 francs par trimestre environ, se livrent à un travail manuel quelconque, en dehors des heures de cours et d'études. Un étudiant se fera allumeur de becs de gaz; un autre offrira le soir ses services à un hôtel. Celui-ci gagnera sa nourriture en se faisant le majordome ou le cuisinier de ses camarades. Tel autre aura économisé pendant plusieurs années sur un modeste traitement pour venir gagner un diplôme à l'Université.

Lorsque j'ai eu, l'année dernière, le plaisir de visiter Chicago, M. Harper me disait en nous promenant dans l'Université : « Nous avons déjà les laboratoires de physique, de chimie, de botanique, les salles de cours pour les lettres, la théologie ; nous construirons ici la zoologie, plus loin la physiologie. Il nous reste encore bien des choses à faire, mais le mouvement est donné, et l'Université de Chicago sera grande, vivante et indépendante. » Et il ajoutait : « Pourquoi ne modifiez-vous pas votre doctorat ? nous vous enverrions avec plaisir nos bons élèves ; vous savez cependant que nos jeunes gens ont l'esprit pratique, ils n'iront chez vous que s'ils peuvent en revenir docteurs et il leur est impossible de passer tout d'abord votre baccalauréat et votre licence. »

Et je pensais, à part moi : Ce brave président Harper n'a pas l'air de savoir ce qu'il réclame. Modifier nos doctorats. Grands dieux ! mais c'est une très grosse chose, cela. Je fus aussi étonné de cette demande que le jour où, me promenant dans la belle collection de technologie de Columbia College, le professeur qui m'accompagnait me dit, en me voyant arrêté devant une vitrine : « Cet échantillon vous plaît, permettez-moi de vous l'offrir. » Il ouvre la vitrine et me met dans les mains un magnifique échantillon de bois silicifié. Je regarde instinctivement derrière moi pour reconnaître si quelque gardien ne nous surveillait pas. Mais, ce qui est plus étonnant, ce bel échantillon ne portait ni marque, ni numéro ; il n'était pas catalogué. Il n'y a qu'en Amérique où l'on voit de semblables choses.

Je reviens à Chicago. Le grand exemple d'initiative donné par le président Harper, par M. Rockefeller et par les généreux donateurs de Chicago n'est pas une chose rare aux Etats-Unis. La plupart des Universités se sont faites en dehors de l'Etat. Elles résultent de fondations privées.

A New-York, Columbia College a besoin d'une bibliothèque ; son président lui offre cinq millions de francs. A Princeton, l'Université est théologique et littéraire, elle veut devenir scientifique, elle sait trouver un M. Green qui lui donne des laboratoires. De même, à Princeton, M. Marquand reconstruit à ses frais la bibliothèque. Johns Hopkins laisse à sa mort 17 500 000 francs pour fonder l'Université de Baltimore ; un autre donateur laissera 500 francs.

Les exemples abondent, le plus curieux certainement a été donné par M. et Mme Leland Stanford, de la Californie.

M. Leland Stanford avait fait dans l'industrie une fortune considérable. Il eut la douleur de perdre son fils unique, il y a déjà plusieurs années. D'un commun accord avec sa femme, il pense alors à employer la plus grande partie de sa fortune à la création d'une Université pour les familles heureuses qui ont conservé leurs enfants. Ils veulent que cette Université « fournisse toutes les ressources aux recherches originales des gradués et des spécialistes. » Ils veulent « que l'enseignement des sciences et des lettres soit porté aussi haut que possible, estimant qu'en matière d'éducation, il ne saurait y avoir de superflu ». Par un pieux souvenir, ils donnent à cette Université le nom de leur fils, et pour l'établir, ils offrent en 1884 aux pouvoirs législatifs de la Californie la somme de cent cinquante millions de francs.

Cette initiative privée, cette confiance en soi et cette volonté nette et claire de l'Américain sont tout d'abord ce qui frappe l'étranger à son arrivée aux Etats-Unis.

Il ne faudrait pas croire non plus qu'à Chicago tout fût mieux que dans les autres pays. Je ne suis pas de ces voyageurs qui ne peuvent rien voir à l'étranger sans tomber en extase et crier au miracle. Je n'aime ni les admirations trop promptes ni les dénigrements systématiques. Je sais très bien qu'avec beaucoup d'argent on peut construire un palais, mais que cependant un palais ne constitue pas une Université.

Les habitants des Etats-Unis ont leurs difficultés comme nous avons les nôtres : tentatives séparatistes, affaiblissement de la race par une tension trop grande de la volonté ; répartition discutable de la fortune ; difficultés dans la vie de famille et dans la vie politique. Mais ils ont la compréhension nette des obstacles à vaincre.

Ils ont voulu créer des foyers de culture intellectuelle et d'initiative patriotique et ils ont parfaitement réussi. J'admire cet effort.

Depuis trente ans, en France, combien a-t-on parlé de décentralisation ! J'ai entendu bien des orateurs refaire avec conviction, sur ce sujet, le discours que nous connaissons tous. Et lorsque, le lendemain, on venait demander à ce convaincu de s'inscrire pour une œuvre quelconque, il donnait cent sous en faisant la grimace ; il maugréait et murmurait à part lui : « Pourquoi ne pas demander une subvention au ministère, ce serait beaucoup plus simple. ».

Si vraiment nous voulons décentraliser, il faut donner aux œuvres indépendantes notre argent, notre temps et la chaleur de notre cœur.

Le moment me paraît venu pour nous aussi de montrer notre initiative. Il me semble, à certains signes précurseurs, que la génération nouvelle sera plus active que la nôtre, j'entends d'une activité plus prime-sautière et plus efficace.

Nos Universités viennent par une loi nouvelle de renaître et de se reformer. Elles peuvent posséder, gérer leurs biens en toute liberté, agrandir ou former de nouveaux enseignements. Elles peuvent créer de nouveaux diplômes. Elles reçoivent la plus grande partie des deniers des étudiants. Elles choisissent leurs professeurs, car si l'Etat a conservé le droit de nomination, le ministre, la plupart du temps, ne fait que corroborer le choix des Universités.

Cette loi nouvelle réunit et groupe tous les enseignements de nos Facultés. La création des cours libres permet à tous de professer. Les maîtrises de conférences ont rajeuni l'enseignement. Les sociétés d'étudiants, qui se forment autour de nos écoles, donnent un esprit de corps à nos élèves. Enfin pour augmenter, pour agrandir la recherche scientifique, nous avons aujourd'hui l'indispensable : des laboratoires et la liberté.

Que l'initiative privée vienne en aide à nos Universités et riches des traditions d'un long passé, riches d'habitudes de travail, leur rôle social grandira.

Maintenant que l'outillage de nos Universités s'est accru, il est indispensable d'augmenter notre production scientifique.

Donner le goût de la recherche aux jeunes esprits, c'est accroître chez eux la curiosité et surtout développer l'initiative. C'est leur montrer comment l'on peut vaincre ou tourner les difficultés et tout ce que l'imagination peut demander à la méthode expérimentale. En même temps, nous leur ouvrons de nouveaux horizons ; quand on est bien pénétré d'une science, il n'y a pas de plus grande joie que de la faire progresser.

Depuis une vingtaine d'années, nous avons fait trop de diplômes et pas assez de recherches originales.

La rénovation de notre enseignement répond à la question que me posait le président de l'Université de Chicago. Désormais nos laboratoires sont ouverts, comme par le passé, aux étrangers. Mais aujourd'hui, nos Universités peuvent délivrer des diplômes de docteur, à ceux que l'amour de la science attire auprès de nous, et qui viennent chercher des conseils et une direction pour entreprendre de nouvelles découvertes.

Ce sont là des résultats importants. Si en même temps, nous savons conserver cette forme littéraire qui est le charme de notre enseignement et l'une de ses forces, si nous savons garder cette limpidité, cette clarté toute française, qui restera toujours notre plus bel apanage, nos Universités deviendront d'ardents foyers intellectuels et nous n'aurons plus rien à envier même à l'Université de Chicago.

II. — A. Himly, *M. de Brazza et les origines du Congo français* (1).

Parmi les nombreux explorateurs français et étrangers qui, en ce dernier quart du XIXe siècle, ont inscrit leurs noms à la suite de ceux de Barth, de Livingstone et de Speke sur la liste glorieuse des héros de la découverte de l'Afrique intérieure, le comte Pierre Savorgnan de Brazza occupe une place à part. Bien d'autres ont, comme lui, mérité la reconnaissance de leurs concitoyens en portant les couleurs nationales au cœur du continent noir, et, pour ne parler que des nôtres, Borgnis-Desbordes, Galliéni et Archinard, Binger et Monteil, Crampel et Maistre, ont des droits égaux aux siens à notre admiration sympathique ; mais seul le fondateur du Congo français peut revendiquer l'honneur d'avoir, à la fois conçu, poursuivi et parfait l'œuvre grandiose d'acquérir à la France un territoire plus vaste que la mère patrie. Et cette œuvre d'énergie et de persévérance, Brazza l'a accomplie par des procédés qui honorent la civilisation. Il n'a pas, comme d'autres voyageurs africains illustres de notre temps, semé au loin, sur son passage vertigineux, la terreur de son nom ; toujours patient et débonnaire, prêt à écouter et même à faire de longs discours, il a paru partout comme un apôtre de la paix, et s'est ainsi acquis chez les indigènes la même réputation d'équité et la même autorité morale que jadis Livingstone. « Nous attendrons le chef toujours juste », répondaient à un de ses lieutenants deux tribus que celui-ci essayait en vain de réconcilier.

C'est en 1875 que, simple enseigne de vaisseau, il entre dans la carrière des découvertes. Au sud de notre établissement du Gabon, alors fort modeste, débouchent des deux côtés du cap Lopez les divers bras par lesquels l'Ogôoué aboutit à l'océan Atlantique. Malgré les rapides qui obstruent son lit, le marquis Victor de Compiègne et M. Alfred Marche en avaient, en 1874, forcé la remonte jusqu'à près de quatre degrés de la côte ; de concert avec le second, Brazza va

1. Voir *Revue Internationale*, 15 août 1897.

à son tour tenter la chance. Les progrès de la première campagne (1876) sont fort lents ; on est arrêté à tout moment par les chavirages de pirogues, les désertions, les maladies ; on ne dépasse guère le point extrême antérieurement atteint. En 1877, M. Marche, malade, retourne à la côte ; Brazza constate aux chutes Poubara que, plus haut, l'Ogôoué perd toute importance, et renonçant, par conséquent, à le remonter plus loin au sud, il médite de pousser par terre à l'est à travers une région montueuse, au delà de laquelle on lui annonce un fleuve. Mais près d'une année se passe, au milieu d'une misère affreuse, en négociations avec les tribus voisines, et ce n'est qu'en juin 1878 qu'on peut se mettre en route, les vêtements en lambeaux et les pieds nus, car on n'a plus de chaussures. Les premières populations qu'on rencontre sont pacifiques ; plus loin, au contraire, sur les bords de la grande rivière Alima qu'on descend une centaine de kilomètres avec quelques pirogues achetées, on est exposé aux attaques répétées des Apfourous cannibales, qui accompagnent leurs coups de fusil des cris : « Hou, hou, voilà de la viande pour le festin de nos enfants ! » La crainte d'aboutir à un lac intérieur (en réalité on naviguait vers le Congo, que Stanley avait, pour la première fois, descendu à cette hauteur au mois de février de l'année précédente), détermine Brazza, le 3 juillet 1878, à changer son itinéraire ; il se dirige par terre au nord, franchit une seconde rivière qui, comme l'Alima, a à peu près la largeur de la Seine à Paris, et s'arrête le 11 août 1878 par 0° 30, de latitude Nord, dans le voisinage du 13e méridien Est de Paris, devant l'imminence de la saison des pluies et l'épuisement des marchandises d'échange. Le 30 novembre 1878, il était de retour au Gabon, par la voie de l'Ogôoué, et le 24 janvier 1879 il recevait, dans une séance solennelle à la Sorbonne, la grande médaille d'or de la Société de Géographie de Paris.

Honneur bien mérité par l'intrépide voyageur, mais qui n'était pas de nature à le mettre hors de pair avec de nombreux émules. Ce qui allait lui assigner une place exceptionnelle dans la brillante phalange de nos explorateurs, c'est la sûreté du coup d'œil qui, immédiatement après son retour, dès qu'il fut au courant de la merveilleuse navigation de Stanley sur le Congo, lui fit pressentir dans l'Ogôoué une voie de pénétration vers le grand fleuve, et l'ardeur patriotique avec laquelle il mit à exécution le projet, aussitôt conçu, de porter par ce chemin le drapeau français sur les rives de la maîtresse artère du continent africain. Le voyageur anglo-américain avait constaté que la magnifique voie fluviale qu'offre le Congo sur tout le plateau central de l'Afrique était interrompue dans le voisinage de l'Atlantique par d'infranchissables cataractes ; il s'agissait d'atteindre le fleuve en amont des chutes et d'en prendre possession avant que Stanley, représentant d'un Comité d'études belge, eût pu pénétrer, le long de son cours inférieur, à sa partie navigable. Ce fut le but et le résultat du deuxième voyage de Brazza, exécuté de 1880 à 1882, sous les auspices du Comité français de l'Association internationale africaine.

En effet, après avoir remonté l'Ogôoué et jeté sur son haut cours les bases de la station scientifique et hospitalière de Franceville, il se mettait en route pour le Congo au mois de juillet 1880, ouvrait partout des relations pacifiques, tenait force palabres, enterrait la guerre, et obtenait le 10 septembre 1880, du grand chef des Batéké, Makoko, la concession d'un terrain sur la rive droite du fleuve où il établissait sa seconde station ; elle s'appelle aujourd'hui Brazzaville et est devenue le centre de nos établissements du Congo. Malgré la modestie de ses débuts, — Brazza n'y laissait que trois hommes à la garde du drapeau français, — le fait même de sa création était d'une importance capitale pour notre développement colonial ; nous avions désormais un gage, une garantie de notre droit d'accès au Congo. La mauvaise humeur de Stanley que Brazza, longeant le fleuve en aval, rencontra le 18 novembre 1880 occupé à construire une route autour des grandes cataractes, si elle ne justifie pas le portrait méprisant qu'il a tracé de son rival en l'appelant « un pauvre va-nu-pieds, vêtu d'un uniforme en loques et d'un grand chapeau défoncé », s'explique par sa

profonde déconvenue ; il se trouvait prévenu à l'endroit même qu'on a appelé avec raison la clef de la navigation du fleuve.

Revenu par mer au Gabon à la fin de 1880, Brazza repart immédiatement pour le haut Ogôoué, construit un chemin à travers la forêt vierge vers la haute Alima, établit sur ses bords une troisième station ; puis, convaincu de la nécessité de gagner l'opinion publique à ses projets par une agitation intense, il presse son retour et revient à la côte en avril 1882 par une route nouvelle tracée entre l'Ogôoué et le Congo, à travers le haut bassin du Niari-Quillou.

A Paris, la Société de Géographie lui prépare une nouvelle ovation à la Sorbonne, et le conseil municipal l'honore d'une médaille d'or ; il a la satisfaction plus grande de voir l'idée à laquelle il s'est voué corps et âme s'emparer de l'esprit public, et son entreprise devenir une affaire nationale. Les Chambres ratifient à l'unanimité son traité avec Makoko ; le gouvernement, auquel le Comité de l'Association africaine a abandonné les stations déjà établies, lui fait voter des crédits considérables, et c'est comme commissaire dans l'Ouest africain que le lieutenant de vaisseau de Brazza repart une troisième fois pour le théâtre de ses exploits, avec la double mission de continuer l'exploration et d'établir solidement l'influence française dans tout le territoire compris entre le Gabon, le Congo et l'Atlantique.

Cette double mission, il la poursuit pendant près de trois années (mars 1883 à novembre 1885) avec la même énergie, mais dans des conditions plus favorables et avec des ressources plus grandes que précédemment. La reconnaissance du terrain est continuée par lui-même et par ses collaborateurs : on lève des itinéraires, on explore les cours d'eau. D'autre part, on crée des routes et des plantations, on fonde de nombreuses stations sur l'Océan, sur l'Alima, sur le Congo. Et pendant que s'opérait ainsi de fait la prise de possession de la nouvelle colonie, notre diplomatie obtenait pour elle la consécration officielle dans les limites mêmes que les découvertes de Brazza lui permettaient de revendiquer : à la conférence de Berlin de février 1885, le nouvel État libre du Congo reconnaissait à la France la rive droite du grand fleuve depuis les cataractes côtières jusqu'au voisinage de l'Équateur, et lui abandonnait les postes qu'au mépris de nos droits, l'Association internationale belge avait établis dans le bassin du Niari-Quillou. Aussi le retour de l'explorateur fut-il pour lui l'occasion d'un véritable triomphe, quand, le 21 janvier 1886, au Cirque d'Hiver, des milliers d'auditeurs acclamèrent frénétiquement le voyageur intrépide, le patriote enthousiaste, qui avait porté le drapeau tricolore au cœur de l'Afrique sans verser une goutte de sang.

Trois mois plus tard (27 avril 1886), M. de Brazza était nommé commissaire général du gouvernement dans l'Ouest africain français, et sous ce titre ou sous celui de commissaire général au Congo français, qui lui fut substitué en 1888, il a pendant onze années présidé en administrateur habile au développement économique et commercial du vaste territoire dont la France lui est redevable. En même temps son action énergique a su empêcher notre voisine septentrionale, la colonie allemande du Cameroun, de nous couper, par l'extension démesurée de son hinterland, le chemin direct de la haute Bénoué et du lac Tchad, ces grands objectifs de toutes les convoitises européennes. La convention franco-allemande du 24 décembre 1885, qui entre l'Atlantique et le 15e méridien Est de Greenwich donnait comme frontières aux territoires respectifs des deux Etats le parallèle 2°12′ de latitude Nord, avait, plus loin à l'intérieur, en l'absence de toutes notions géographiques sur une région où personne encore n'avait pénétré, subordonné la détermination future des deux zones d'influence aux progrès réalisés sur le terrain ; pendant son cinquième séjour au Congo, le plus long de tous (1890 à 1895), notre commissaire général réussit à pousser du même coup la découverte et la prise de possession fort loin au nord dans le voisinage même de ce 15e méridien Est de Greenwich, où s'arrêtaient provisoirement les droits de l'Allemagne.

La Sangha qui, de droite, rejoint le Congo par 1°10′ de latitude Sud, à peu

près à égale distance entre les confluents de l'Oubangui et de l'Alima, offrait par bonheur une voie de pénétration naturelle dans cette direction. Nos petits vapeurs s'y engagent dès 1890 et arrivent l'année suivante à Bembé où par 3°40, de latitude Nord, se réunissent les deux cours d'eau qui la constituent, l'Ikéla et le Massiépa. Brazza se hâte de faire établir un poste à cet endroit, puis vient en personne prendre la direction de la reconnaissance et l'occupation du pays. A peine arrivé, il reçoit le 7 avril 1892, à l'île de Comasa, non loin de la jonction des deux rivières, Mizon, qui vient de la Bénoué, et tâche de nouer des relations amicales avec l'Adamaoua, l'avant-poste méridional des Musulmans du Soudan ; sa principale préoccupation cependant est l'organisation du bassin de la haute Sangha, où il crée tout un cordon de stations, reliées par des routes et entourées de plantations. Une fièvre hématurique qui le prend en octobre 1893, pendant qu'il est allé chercher à Brazzaville des ravitaillements et des renforts, n'interrompt que momentanément son activité, et lorsqu'il revient à la côte en novembre 1894, il laisse derrière lui une nouvelle province coloniale, où l'influence française est solidement établie.

Dans l'intervalle, sa hardie marche en avant jusqu'au delà des sources de la Sangha avait porté ses fruits sur le terrain diplomatique et permis à nos négociateurs de faire valoir nos droits de premiers occupants à l'est du Cameroun allemand. La nouvelle convention franco-allemande signée à Berlin le 4 février 1894, en faisant entre le 2e et le 10e parallèle Nord, coïncider de plus ou moins près avec le 15e méridien Est de Greenwich la ligne de démarcation entre les deux zones d'influence, prolongeait dans l'intérieur du continent le Congo français de 8 degrés de latitude, et nous assurait, avec les postes fondés par le commissaire général, la libre route de l'Adamaoua.

Ainsi se trouve aujourd'hui pleinement réalisé, — et réalisé par lui-même, — le rêve généreux, jadis conçu par M. de Brazza, de la fondation d'un grand empire colonial français dans le bassin du Congo. Son dévouement absolu à l'idée patriotique qui le hantait a été récompensé à la fois par le succès de l'œuvre et par la popularité de l'ouvrier. Il a eu le privilège rare de pouvoir récolter là où il avait semé, et d'être mis à même d'organiser au profit de la patrie les territoires qu'il avait découverts. Il a eu l'autre bonne fortune d'avoir toujours l'appui sympathique du pays ; plus clairvoyante que la France du XVIIIe siècle, qui abandonna Dupleix dans sa tentative de nous donner l'Indoustan, celle d'ajourd'hui n'a pas cessé d'encourager et d'entourer de ses hommages le fondateur du Congo français.

L'Institut ne pouvait pas ne pas s'associer à ce mouvement général de l'opinion publique. Dès les premières découvertes de M. de Brazza, l'Académie des Sciences lui a accordé à deux reprises le prix Delalande-Guérineau, destiné au voyageur français ou au savant qui aura rendu les plus grands services à la France ou à la science ; il y a quelques semaines l'Académie des sciences morales et politiques lui décernait, à son retour du sixième voyage en Afrique, le grand prix Audiffred, qui récompense les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre que ce soit, et décidait en outre qu'en son nom le présent hommage serait rendu au pionnier géographe qui a pris une large part à la conquête scientifique de l'Afrique, au citoyen patriote qui, pendant plus de vingt ans, a mis aux services des intérêts coloniaux de notre pays une ardeur infatigable et une prudence consommée, un courage tranquille et une ténacité sans égale, et surtout au conquérant pacifique, vrai apôtre de la civilisation, qui a su, tout en respectant les lois de l'humanité, créer une nouvelle Afrique française.

(*A suivre*)

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

DROIT, ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT

J. Caillaux, A. Touchard, G. Privat-Deschanel. *Les Impôts en France, Traité technique, Contributions directes, enregistrement, domaine et timbre.* Paris, Chevalier-Marescq et Plon.

Lorsqu'on veut étudier les contributions directes, l'enregistrement ou la douane, on dispose de répertoires où les lois, les décrets, les instructions en vigueur sont développés et commentés avec une sûreté et une abondance de détails qui témoignent de l'érudition des auteurs. Mais ces livres exigent du lecteur des connaissances spéciales assez étendues; ils sont d'une lecture difficile pour qui désire n'avoir que des connaissances générales et chacun d'eux ne traite que d'une catégorie d'impôts. C'est pourquoi MM. Caillaux, A. Touchard et G. Privat-Deschanel se sont proposé de donner un résumé méthodique, succinct et complet, de notre droit fiscal. Ils se sont placés à un point de vue exclusivement technique, indiquant à peine, sans les discuter, les différentes conceptions économiques que l'on a essayé de faire prévaloir dans tout système d'impôts.

Aussi ce premier volume suit la division qui résulte du partage des impôts entre les différentes administrations ou régies financières; la première partie porte sur les contributions directes et les taxes assimilées ; la seconde, sur l'enregistrement, le domaine et le timbre. La division suivie permet au lecteur de trouver aisément ce dont il peut avoir besoin comme de saisir la liaison qui rattache les unes aux autres les diverses matières. Ainsi sous le titre, *Assiette des contributions directes*, il est question successivement de l'impôt foncier, de l'impôt personnel mobilier, de l'impôt des portes et fenêtres, de l'impôt des patentes, des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, des taxes assimilées perçues pour le compte de l'Etat et au profit des communes, associations syndicales, bourses et chambres de commerce, des réclamations relatives à l'assiette des contributions directes et taxes assimilées, de l'organisation et des attributions de l'administration des contributions directes. Sous un second titre, *Recouvrement des contributions directes et taxes assimilées*, il est traité de l'administration, des formalités préalables, des formes ordinaires du recouvrement, du privilège du Trésor pour le recouvrement des impôts directs, des droits du Trésor à l'égard des tiers, des poursuites, de l'apurement définitif des rôles et de la prescription.

Pour l'enregistrement, l'ouvrage comprend deux chapitres, l'un sur l'assiette, l'autre sur la perception des droits; il a ensuite des titres spéciaux pour le timbre, pour les taxes diverses, impôts sur les contrats d'assurance sur les valeurs mobilières françaises et étrangères, sur les congrégations religieuses et les sociétés similaires ; pour les droits de greffe, pour le régime hypothécaire et les droits d'hypothèques; pour les instances et procédure en matière d'enregistrement, timbre, hypothèques, etc., pour le domaine de l'Etat, pour l'organisation de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

La lecture de l'ouvrage, sobre, clair et précis, est intéressante non seulement pour les spécialistes, auxquels le recommandent les noms de ses auteurs, mais pour tout Français « qui est censé connaître la loi », et pour tous ceux qui voudraient concilier les nécessités budgétaires avec les conditions indispensables au développement de nos richesses agricoles, industrielles et commerciales. Et si l'on se demande si notre législation financière est bien conforme aux règles de la justice, si les charges sont réparties entre les citoyens proportionnellement aux facultés de chacun, on « pensera peut-être que notre régime fiscal, qui a plus de cent ans de date est quelque peu vieilli. qu'il n'est plus en harmonie avec les progrès et les formes actuelles de la richesse publique, que les transformations économiques et sociales qui ont eu lieu dans le courant de ce siècle commandent de le modifier ou même de lui substituer un régime nouveau ».

L.

Louis Frank. *La femme-avocat*, 1 vol. in-8, Paris, V. Giard et Brière.

Du plaidoyer de M. Frank en faveur de Mlle Chauvin, demandant à prêter le serment d'avocat devant la Cour d'appel de Paris, nous nous bornerons à extraire ce que M. Glasson écrivait en 1889 sur cette question si controversée aujourd'hui : « Nous n'hésitons pas à décider, dit-il, qu'aucune loi n'interdit aux femmes d'être avocats. Il est tout à fait inexact de prétendre, comme on l'a fait à l'occasion de l'affaire belge, que le décret de 1810 gardant le silence à l'égard des femmes, celles-ci sont par cela même incapables d'être inscrites au tableau. Il faut, tout au contraire, reconnaître que le décret de 1810 n'a pas songé à la question, ce qui est bien différent. Lorsqu'un législateur a donné une solution, même implicite, on doit nécessairement s'y soumettre. Mais la situation est toute différente, s'il a gardé le silence, la question se trouve alors entière et doit être résolue par les principes généraux du droit. Tel est précisément le cas actuel et, pour soutenir le contraire, pour placer la question sur un autre terrain, il faudrait aller jusqu'à prétendre que l'auteur du décret de 1810 a songé à notre question, ce qui est manifestement erroné. Ceci établi, comment admettre l'existence d'une incapacité qui n'est consacrée par aucun texte ? Les incapacités, on le sait, ne se supposent pas, et doivent toujours résulter de dispositions passives. Aussi un éminent jurisconsulte a-t-il pu dire que les femmes ont les mêmes droits civils, publics ou autres que les hommes, du moment qu'ils ne leur sont pas retirés par telle ou telle loi. »

Mais ce plaidoyer comporte une exposition historique qui à elle seule mériterait d'appeler l'attention. M. Frank consulte le droit égyptien et le droit juif, les usages gaulois et germaniques, le droit grec, les doctrines chrétiennes, le droit coutumier et l'ancien droit français. Puis il examine l'état de la question au XIXe siècle, en Allemagne et en Autriche-Hongrie, en Angleterre et aux Indes, au Canada et dans la Nouvelle-Zélande, en Belgique et en Hollande, en Italie, en Danemark, en Islande, en Suède, en Finlande, en Norwège et en Suisse, en Russie, en Espagne et à Cuba, etc., enfin aux Etats-Unis où les femmes sont non seulement avocats, mais sont même admises à certaines fonctions judiciaires. Cet exposé historique intéressera à coup sûr ceux-là même qui n'auraient pas été convaincus par le plaidoyer de M. Frank.

L.

Louis Bridel. *Mélanges féministes*, 1 vol. in-18 de la petite encyclopédie sociale, économique et financière. Paris, V. Giard et Brière,

« Que les juristes, dit M. Bridel. n'hésitent pas à prendre en mains les réformes, pour les faire aboutir le plus largement possible. C'est essentiellement leur affaire. Ne doivent-ils pas être les champions du bon droit et les adversaires déclarés de toute iniquité. » « Nous faisons appel, ajoute-t-il, à tous les gens de bien, hommes et femmes, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses : l'œuvre de justice et de liberté exige le concours de toutes les forces vives de la société. »

Et M. Louis Bridel (1), qui est professeur à la Faculté de droit de Genève et député au Grand Conseil, résume en un certain nombre de thèses les réformes qu'il voudrait voir introduire, dans la législation de la Suisse, dont il demande l'unification :

I. La future codification nationale suisse doit garantir les *droits de la femme* et ses intérêts, dans le mariage et hors mariage, droits et intérêts qui sont actuellement plus ou moins méconnus par les différentes législations en vigueur dans notre pays.

II. Abrogation des dispositions légales qui excluent la femme du droit d'être nommée *tutrice* et de faire partie d'un conseil de famille.

III. La femme doit pouvoir servir de *témoin* dans les actes publics et privés : actes de l'état-civil, testaments, actes notariés en général.

IV. Affranchir la femme mariée de son état de *subordination légale*, tout en maintenant le principe du mari « chef de la famille », dans la mesure où il remplit ses obligations à l'égard des siens.

V. Reconnaître à la femme mariée sa pleine et entière *capacité civile*. Doivent donc disparaître la « tutelle maritale » et les autres institutions analogues.

VI. En ce qui concerne le règlement des intérêts pécuniaires des époux, le régime légal ou le droit commun doit être celui de la séparation ou de l'*indépendance des biens*, un régime qui laisse à chacun des époux la propriété, l'administration et la disposition de ses biens, sous l'obligation de participer aux dépenses communes.

VII. Le principe de la *liberté des contrats de mariage* doit d'ailleurs être consacré par la loi, en tant qu'ils ne contiennent rien de contraire à l'ordre public.

VIII. Quel que soit le régime matrimonial des époux, la loi doit reconnaître

(1) Voir du même auteur, *Le droit des femmes et le mariage*, Paris, Alcan, 1893.

et garantir à la femme la libre disposition du *produit de son travail personnel*, sous réserve d'une équitable contribution de sa part aux charges du ménage.

IX. Une sanction effective doit accompagner la disposition légale en vertu de laquelle c'est au mari qu'incombe en première ligne *l'obligation de subvenir à l'entretien du ménage.*

X. En matière de succession *ab intestat*, l'époux survivant doit occuper la première place avec les descendants du défunt.

XI. Une part suffisante doit lui être *assurée*, dans tous les cas, sous une forme ou sous une autre (réserve ou pension alimentaire).

XII. *Un droit de recours* auprès d'une autorité judiciaire (juge de paix ou président du tribunal) doit être accordé à la mère en cas d'abus de la part du père au point de vue de l'éducation, de la garde et de la correction des enfants.

XIII. Dans certains cas déterminés par la loi, tels que le mariage d'un enfant mineur, *les droits de la mère* doivent être égaux à ceux du père et mari.

XIV. Lorsque le père est décédé, absent ou interdit, les *attributs de l'autorité paternelle* doivent passer à la mère. Nulle atteinte ne doit être portée à ses droits par des dispositions qui ne seraient pas applicables au père en cas de prédécès de la mère.

XV. Dans le domaine du droit de *succession*, abroger toute inégalité au détriment des filles ou des parents de la ligne maternelle, ainsi que cela existe actuellement encore dans quelques cantons de la Suisse.

XVI. Sous aucun prétexte, la femme ne saurait être soumise, en ce qui concerne les *rapports intrasexuels*, à un système de répression ou de réglementation qui ne serait pas également applicable aux hommes.

XVII. Des dispositions conformes à la justice doivent être rendues pour édicter *la responsabilité légale de l'homme hors mariage*, notamment en ce qui concerne la séduction des mineures, la paternité naturelle et l'infanticide.

Il ne semble pas que ces réformes nécessitent une révolution. Sur bien des points, elles sont acceptées par la législation française. Et puis il est intéressant de les examiner, comme le dit M. Bridel, « pour le plus grand bien des individus, de la famille et de l'humanité ».

L.

P. Fabreguettes. *Société, Etat, Patrie*, 2 vol. in-8 de 664 pages et 806 pages. Paris, Chevalier-Marescq.

Il faudrait plusieurs articles pour indiquer les lectures que M. P. Fabreguettes a dû faire pour composer cet ouvrage considérable. L'objet en est : 1° de rétablir la responsabilité individuelle ; 2° de justifier la liberté conciliée avec le rôle de l'État. L'idéal pour l'auteur, c'est l'individu libre, dans l'association libre, avec la fonction morale rationnelle de l'État.

En voici les grandes lignes. Il est question dans le premier livre du mécanisme universel et du transformisme, de l'évolution mentale et sociale, de la responsabilité individuelle et de la morale, de la sociologie et de la philosophie de l'histoire ; dans le second livre, des étapes de la liberté et de l'égalité à travers les âges, des sociétés, des gouvernements et des institutions ; dans le troisième, des libertés civile et politique, de la démocratie, du droit, de l'individualisme et de l'État, de la souveraineté du peuple et de la souveraineté de la raison, du gouvernement direct du peuple, de la société et de l'état moderne, des fonctions de l'État ; dans le quatrième, du problème économique et social ; dans le cinquième, du

problème patriotique et militaire. Une table alphabétique des matières contenues dans les deux volumes sert à guider le lecteur.

Pour montrer l'immensité des recherches et l'intérêt des questions soulevées, il nous suffira d'indiquer le contenu du chapitre où est présenté le tableau des opinions exprimées depuis 1789, sur le droit et les droits de l'homme, dans leurs rapports avec le pouvoir et l'intervention de l'État : I. Les théocrates, Hégel ; II. Les utilitaires ; III. Savigny, l'école historique et l'école allemande ; IV. Les individualistes purs, les doctrinaires et les libéraux ; V. L'école démocratique ; VI. Fourier, Proudhon, Accolas et leur individualisme anarchique ; VII. L'école philosophique individualiste, l'individualisme évolutionniste de Spencer ; VIII. La conception du droit et du pouvoir d'après les évolutionnistes, A. Comte, Littré, Taine, Renan, Jhéring. Letourneau ; IX. Le socialisme et le collectivisme ; X. Fouillée, Renouvier, Tarde, Michel, etc. Et en voici la conclusion qui fera voir l'esprit dans lequel est conçu le livre : « On concède la fraternité et l'égalité. Mais de ces deux termes de la devise républicaine, ne séparons pas le troisième, celui qui nous est le plus cher, la liberté... L'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme spécifie bien que la loi est l'expression de la volonté générale. Mais elle parle aussi des droits de l'homme qu'il faut respecter. Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme compte dans l'histoire parce qu'elle représente le triomphe d'une idée, et cette idée, c'est que la liberté doit être envisagée comme le principe du droit ; il faut chercher là et dans les conséquences qui en découlent, la tradition nationale et vraiment française... Le droit, c'est l'autonomie de l'être humain ». A une époque où les principes de la Révolution française sont attaqués par une foule de publicistes qui partent des théories les plus différentes, il n'était pas inutile de rappeler quelles solutions ils peuvent fournir à toutes les questions qui s'imposent à la société moderne. Et lors même qu'on n'accepterait pas celles que propose M. Fabreguettes, on trouverait dans son livre l'exposition des doctrines si diverses, présentées et soutenues par nos contemporains.

L.

A. Posada. *Théories modernes sur les origines de la famille, de la société et de l'Etat*, 1 vol. in-8 de la Bibliothèque sociologique internationale. Paris, V. Giard et E. Brière.

M. Posada, professeur de droit politique à l'Université d'Oviédo, a écrit en 1891 un livre où il se proposait de répandre, en Espagne, des opinions choisies avec soin parmi les livres les plus récents et qui concernaient l'objet de son cours. C'est cet ouvrage qu'a traduit M. Franz de Zeltner. M. René Worms y a joint une préface.

« Après une étude approfondie faite collectivement avec les élèves, nous sommes arrivés, dit M. Posada, à établir que le caractère extérieur, véritablement propre de la société politique, c'est la *symbiose* (*convivencia*), c'est-à-dire la réunion de plusieurs individus et familles vivant ensemble, sans avoir cependant aucune origine commune et sans être unis par les liens du sang. Nous sommes arrivés à affirmer également que cette symbiose tend et réussit à devenir territoriale, ce qui fait que l'État politique

n'est en somme que l'Etat des sociétés humaines, universelles et nécessaires, qui se circonscrivent dans des territoires propres et limités. »

L'auteur examine la théorie de Summer Maine, celles de Bachofen, de Mac Lennan et Morgan, celles de Giraud-Teulon et de Lubbock, celles de Starcke, de Spencer, de Fustel de Coulanges, de Ihering; il connaît Tarde et Espinas, Wundt, Fechner et Fouillée, etc. A ce point de vue et en dehors même de l'intérêt que présente le livre pour les sociologues, il intéresse tous ceux qui cherchent à se renseigner sur les études supérieures en Espagne.

« La tentative de conciliation du sens idéal philosophique avec les affirmations réelles et positives, est aujourd'hui, dit M. Posada, une tendance dominante dans les sciences sociologiques.... Ce n'est pas une réaction contre le positivisme exagéré ; ce n'est pas non plus une renaissance de l'ancienne métaphysique, mais plutôt une noble tentative de synthèse qui se produit parfois, comme chez Guyau, par la rencontre de l'esprit idéaliste personnel du philosophe avec la conception évolutionniste ; d'autres fois, elle obéit à des causes plus générales, comme chez Wundt, Fechner, Fouillée, Siciliani et d'autres, tandis qu'elle n'est qu'une manifestation partielle de ce phénomène dans la sociologie et par conséquent dans la philosophie de l'Etat de Spencer et de Schaeffle. *Si nous nous en tenons simplement à l'Espagne, nous pouvons avancer que dans le petit nombre de savants qui y approfondissent librement la science, il ne s'en trouve aucun qui soit en dehors de ce courant. Même ceux qui procèdent de la renaissance philosophique, dont Sanz del Rio a été l'initiateur, et quelques-uns de ceux qui procèdent directement du catholicisme, se révèlent dans leurs écrits comme étant plus ou moins à leur aise dans le courant dont j'ai parlé.* »

Il est à souhaiter que M. Posada ne se trompe pas en parlant ainsi de ses concitoyens. En ce qui le concerne, il est incontestable qu'il connaît ce que pensent sur le sujet par lui traité les plus éminents de nos contemporains ; il est incontestable encore qu'il sait juger et penser.

L.

Paul Moysen, *La femme dans le droit français*, résumé du cours de droit usuel et pratique fait aux jeunes filles à la Société pour l'instruction élémentaire, Paris, Chevalier-Marescq.

M. Paul Moysen, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait, à la Société pour l'*Instruction élémentaire des jeunes filles*, un cours de droit usuel, pratique et commercial. Ce cours a été régulièrement suivi par un grand nombre d'élèves et les résultats obtenus dans les travaux et les examens de cette partie de l'enseignement, ont été plus que satisfaisants. Avec M. Hugon de Scœux, avocat à la Cour d'appel, M. Moysen a écrit le présent ouvrage, non pour « dispenser les femmes de recourir aux conseils des hommes compétents, des jurisconsultes et des avocats », mais pour leur permettre seulement de « s'éclairer par elles-mêmes sur certaines situations où leurs intérêts sont en jeu, de s'armer contre leurs propres faiblesses et leurs entraînements naturels ». Ils examinent successivement les principes de notre législation dans les rapports avec les différentes

situations que peut traverser l'existence d'une femme française. En premier lieu ils étudient les liens qui unissent la femme à la patrie, en donnant quelques notions très rapides sur les droits des citoyens, sur l'organisation gouvernementale, administrative, judiciaire : c'est le chapitre de la femme citoyenne. Puis viennent ceux de la femme mineure, actes de l'état civil, jouissance légale, tutelle, conseil de famille, émancipation ; de la femme majeure non mariée, c'est-à-dire ayant la capacité la plus complète — propriété et ses divers modes d'acquisition, successions, donations, contrats, prescription — ; de la femme mariée n'ayant qu'une capacité plus restreinte et plus limitée, mariage, autorité maritale, contrat de mariage, devoirs et obligations réciproques, séparation de corps, divorce — ; de la femme mère de famille, obligations et devoirs envers les enfants, lois protectrices de l'enfance, travail des enfants dans les manufactures, contrats d'apprentissage, instruction obligatoire, brevets de capacité, places réservées aux femmes ; — de la femme commerçante et ouvrière, livres de commerce, contrats commerciaux, lettres de change, billets à ordre, faillite, banqueroute, vente de fonds de commerce ; — de la femme artiste, écrivain, comédienne, propriété littéraire et artistique, brevets d'invention, modèles et dessins de fabrique, contrefaçon, engagements de théâtre — ; de la femme étrangère, sa condition en France.

Ce livre bien composé et aisé à lire rendra service aux élèves de nos lycées de jeunes filles, où l'étude du droit fait partie du programme ; il en rendra peut-être même à leurs maîtres en leur montrant comment il convient d'exposer à leur jeune auditoire des questions qu'on traite d'ordinaire devant un public plus habitué aux abstractions et au langage technique.

L.

E. Lugrin. — *De l'enseignement du français dans les écoles de langue allemande. B. Schwabe. Bâle, 1894.*

Avant 1882 les méthodes employées dans l'enseignement des langues vivantes en Allemagne étaient analogues à celles qui servaient à l'étude du grec et du latin ; le cours de grammaire en formait la partie essentielle ; l'élève commençait par l'étude de quelques mots et de l'indicatif des auxiliaires *être* et *avoir*, appliquait ce qu'il savait à la traduction de phrases dont le contenu était le plus souvent d'une pauvreté désespérante, passait aux conjugaisons régulières et irrégulières ; après les substantifs accompagnés des articles et autres déterminatifs venaient les pronoms ; après les pronoms, les adverbes ; enfin les prépositions et les autres mots invariables marchaient en queue dans l'imposante procession des chapitres, des règles, des remarques, des exemples à l'appui et des phrases à traduire. Après trois ou quatre années de ces exercices la prononciation de l'élève était aussi mauvaise qu'à la première leçon, sa lecture n'avait ni sûreté, ni agrément, et, en dehors des morceaux appris par cœur, il était incapable de rien exprimer.

Cette méthode n'est plus en usage en Allemagne. M. G. Vietor a victorieusement démontré qu'on faisait fausse route et, depuis une dizaine d'années, la lecture et la conversation ont pris la place occupée autrefois

par la grammaire et la traduction. Dans les « Jahrberichte über das höhere Schulwesen » pour 1887, M. Löschhorn pouvait considérer comme acquis les principes suivants : 1. Les langues vivantes doivent être enseignées autrement que le latin et le grec ; pour le français en particulier, il faut viser à ce que l'élève apprenne à le parler. — 2. L'enseignement élémentaire du français doit s'attacher tout d'abord à donner une prononciation correcte. — 3. La syllabe n'est pas, dans le mot français, l'élément primordial, mais le son et l'articulation *Laut*, dont il faut faire une étude physiologique. — 4. La grammaire doit être au second plan ; il faut l'étudier d'après la langue elle-même, et son importance doit être diminuée. — 5. Un texte suivi, et non des phrases détachées, peut seul donner la vraie intelligence d'une langue ; les phrases isolées ne doivent être employées que pour exercer certains points spéciaux. — 6. L'enseignement élémentaire se fait suivant des textes faciles, peu étendus, réunis sous forme de livre de lecture. La lecture est le centre de l'étude de la grammaire, de la phraséologie (syntaxe) et de l'étude des synonymes ; — 7. A la lecture se rattachent des reproductions orales et écrites.

M. L. est un partisan de la nouvelle école, mais il ne va pas aussi loin que M. Vietor. S'il admet la phonétique dans l'enseignement supérieur, s'il reconnaît qu'elle a une utilité réelle dans l'enseignement secondaire et que certaines explications concernant les sons et les organes doivent être données aux élèves, il ne veut pas que le maître recoure à un système de notation phonétique : « Sa parole, sa prononciation, la délicatesse de son oreille, sa perspicacité à découvrir et à corriger la mauvaise émission de la voix ou les défauts d'articulation sont des conditions de succès plus indispensables que la connaissance de la phonologie et l'emploi des transcriptions ». Il est d'avis que les élèves ne peuvent acquérir une bonne prononciation qu'en entendant parler la langue qu'ils étudient ; une figuration des consonnes et des voyelles lui semble dangereuse ; elle multiplie le nombre des signes orthographiques et ne saurait être complète. L'auteur veut qu'on emploie, pour indiquer les sons, les chiffres de préférence aux lettres ; pour les consonnes il faut chercher des équivalents dans la langue maternelle de l'élève, même dans une autre langue déjà étudiée, et, si l'on n'en trouve pas, recourir à un petit nombre de signes qui ne puissent pas être confondus avec ceux de la langue écrite.

Dans la dernière partie de son travail, M. L. esquisse un plan d'étude pour l'enseignement du français. Il suppose que cette étude a lieu pendant six années consécutives, à raison de cinq heures par semaine, et que les élèves (des jeunes filles) la commencent à dix ans. Dans le cours élémentaire (deux années), les premiers exercices portent sur la prononciation (voyelles, puis consonnes). Le professeur fait marcher de front l'écriture, la prononciation et la lecture ; l'élève répète de petites phrases, apprend par cœur des strophes faciles — qui n'auront pas été traduites mot à mot, — chante des chansons populaires françaises. La lecture, à ce degré, a pour but de développer et de perfectionner la prononciation, d'initier l'élève à l'élocution, enfin de servir de base à l'étude de la grammaire.

Dans le cours moyen (deux années), la lecture et la conversation tiennent également la première place ; la traduction est toujours proscrite. Les élèves lisent des histoires suivies, étudient des fables de La Fontaine ou de Florian, des poésies de Lamartine et de Victor Hugo, des scènes de comédie simples et faciles à retenir (les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Har-

situations que peut traverser l'existence d'une femme française. En premier lieu ils étudient les liens qui unissent la femme à la patrie, en donnant quelques notions très rapides sur les droits des citoyens, sur l'organisation gouvernementale, administrative, judiciaire : c'est le chapitre de la femme citoyenne. Puis viennent ceux de la femme mineure, actes de l'état civil, jouissance légale, tutelle, conseil de famille, émancipation ; de la femme majeure non mariée, c'est-à-dire ayant la capacité la plus complète — propriété et ses divers modes d'acquisition, successions, donations, contrats, prescription — ; de la femme mariée n'ayant qu'une capacité plus restreinte et plus limitée, mariage, autorité maritale, contrat de mariage, devoirs et obligations réciproques, séparation de corps, divorce — ; de la femme mère de famille, obligations et devoirs envers les enfants, lois protectrices de l'enfance, travail des enfants dans les manufactures, contrats d'apprentissage, instruction obligatoire, brevets de capacité, places réservées aux femmes ; — de la femme commerçante et ouvrière, livres de commerce, contrats commerciaux, lettres de change, billets à ordre, faillite, banqueroute, vente de fonds de commerce ; — de la femme artiste, écrivain, comédienne, propriété littéraire et artistique, brevets d'invention, modèles et dessins de fabrique, contrefaçon, engagements de théâtre — ; de la femme étrangère, sa condition en France.

Ce livre bien composé et aisé à lire rendra service aux élèves de nos lycées de jeunes filles, où l'étude du droit fait partie du programme ; il en rendra peut-être même à leurs maîtres en leur montrant comment il convient d'exposer à leur jeune auditoire des questions qu'on traite d'ordinaire devant un public plus habitué aux abstractions et au langage technique.

L.

E. Lugrin. — *De l'enseignement du français dans les écoles de langue allemande. B. Schwabe. Bâle, 1894.*

Avant 1882 les méthodes employées dans l'enseignement des langues vivantes en Allemagne étaient analogues à celles qui servaient à l'étude du grec et du latin ; le cours de grammaire en formait la partie essentielle ; l'élève commençait par l'étude de quelques mots et de l'indicatif des auxiliaires *être* et *avoir*, appliquait ce qu'il savait à la traduction de phrases dont le contenu était le plus souvent d'une pauvreté désespérante, passait aux conjugaisons régulières et irrégulières ; après les substantifs accompagnés des articles et autres déterminatifs venaient les pronoms ; après les pronoms, les adverbes ; enfin les prépositions et les autres mots invariables marchaient en queue dans l'imposante procession des chapitres, des règles, des remarques, des exemples à l'appui et des phrases à traduire. Après trois ou quatre années de ces exercices la prononciation de l'élève était aussi mauvaise qu'à la première leçon, sa lecture n'avait ni sûreté, ni agrément, et, en dehors des morceaux appris par cœur, il était incapable de rien exprimer.

Cette méthode n'est plus en usage en Allemagne. M. G. Victor a victorieusement démontré qu'on faisait fausse route et, depuis une dizaine d'années, la lecture et la conversation ont pris la place occupée autrefois

par la grammaire et la traduction. Dans les «Jahrberichte über das höhere Schulwesen » pour 1887, M. Löschhorn pouvait considérer comme acquis les principes suivants : 1. Les langues vivantes doivent être enseignées autrement que le latin et le grec ; pour le français en particulier, il faut viser à ce que l'élève apprenne à le parler. — 2. L'enseignement élémentaire du français doit s'attacher tout d'abord à donner une prononciation correcte. — 3. La syllabe n'est pas, dans le mot français, l'élément primordial, mais le son et l'articulation *Laut*, dont il faut faire une étude physiologique. — 4. La grammaire doit être au second plan ; il faut l'étudier d'après la langue elle-même, et son importance doit être diminuée. — 5. Un texte suivi, et non des phrases détachées, peut seul donner la vraie intelligence d'une langue ; les phrases isolées ne doivent être employées que pour exercer certains points spéciaux. — 6. L'enseignement élémentaire se fait suivant des textes faciles, peu étendus, réunis sous forme de livre de lecture. La lecture est le centre de l'étude de la grammaire, de la phraséologie (syntaxe) et de l'étude des synonymes ; — 7. A la lecture se rattachent des reproductions orales et écrites.

M. L. est un partisan de la nouvelle école, mais il ne va pas aussi loin que M. Vietor. S'il admet la phonétique dans l'enseignement supérieur, s'il reconnait qu'elle a une utilité réelle dans l'enseignement secondaire et que certaines explications concernant les sons et les organes doivent être données aux élèves, il ne veut pas que le maitre recoure à un système de notation phonétique : « Sa parole, sa prononciation, la délicatesse de son oreille, sa perspicacité à découvrir et à corriger la mauvaise émission de la voix ou les défauts d'articulation sont des conditions de succès plus indispensables que la connaissance de la phonologie et l'emploi des transcriptions ». Il est d'avis que les élèves ne peuvent acquérir une bonne prononciation qu'en entendant parler la langue qu'ils étudient ; une figuration des consonnes et des voyelles lui semble dangereuse ; elle multiplie le nombre des signes orthographiques et ne saurait être complète. L'auteur veut qu'on emploie, pour indiquer les sons, les chiffres de préférence aux lettres ; pour les consonnes il faut chercher des équivalents dans la langue maternelle de l'élève, même dans une autre langue déjà étudiée, et, si l'on n'en trouve pas, recourir à un petit nombre de signes qui ne puissent pas être confondus avec ceux de la langue écrite.

Dans la dernière partie de son travail, M. L. esquisse un plan d'étude pour l'enseignement du français. Il suppose que cette étude a lieu pendant six années consécutives, à raison de cinq heures par semaine, et que les élèves (des jeunes filles) la commencent à dix ans. Dans le cours élémentaire (deux années), les premiers exercices portent sur la prononciation (voyelles, puis consonnes). Le professeur fait marcher de front l'écriture, la prononciation et la lecture ; l'élève répète de petites phrases, apprend par cœur des strophes faciles — qui n'auront pas été traduites mot à mot, — chante des chansons populaires françaises. La lecture, à ce degré, a pour but de développer et de perfectionner la prononciation, d'initier l'élève à l'élocution, enfin de servir de base à l'étude de la grammaire.

Dans le cours moyen (deux années), la lecture et la conversation tiennent également la première place ; la traduction est toujours proscrite. Les élèves lisent des histoires suivies, étudient des fables de La Fontaine ou de Florian, des poésies de Lamartine et de Victor Hugo, des scènes de comédie simples et faciles à retenir (les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Har-

situations que peut traverser l'existence d'une femme française. En premier lieu ils étudient les liens qui unissent la femme à la patrie, en donnant quelques notions très rapides sur les droits des citoyens, sur l'organisation gouvernementale, administrative, judiciaire : c'est le chapitre de la femme citoyenne. Puis viennent ceux de la femme mineure, actes de l'état civil, jouissance légale, tutelle, conseil de famille, émancipation ; de la femme majeure non mariée, c'est-à-dire ayant la capacité la plus complète — propriété et ses divers modes d'acquisition, successions, donations, contrats, prescription — ; de la femme mariée n'ayant qu'une capacité plus restreinte et plus limitée, mariage, autorité maritale, contrat de mariage, devoirs et obligations réciproques, séparation de corps, divorce — ; de la femme mère de famille, obligations et devoirs envers les enfants, lois protectrices de l'enfance, travail des enfants dans les manufactures, contrats d'apprentissage, instruction obligatoire, brevets de capacité, places réservées aux femmes ; — de la femme commerçante et ouvrière, livres de commerce, contrats commerciaux, lettres de change, billets à ordre, faillite, banqueroute, vente de fonds de commerce ; — de la femme artiste, écrivain, comédienne, propriété littéraire et artistique, brevets d'invention, modèles et dessins de fabrique, contrefaçon, engagements de théâtre — ; de la femme étrangère, sa condition en France.

Ce livre bien composé et aisé à lire rendra service aux élèves de nos lycées de jeunes filles, où l'étude du droit fait partie du programme ; il en rendra peut-être même à leurs maîtres en leur montrant comment il convient d'exposer à leur jeune auditoire des questions qu'on traite d'ordinaire devant un public plus habitué aux abstractions et au langage technique.

L.

E. Lugrin. — *De l'enseignement du français dans les écoles de langue allemande. B. Schwabe. Bâle, 1894.*

Avant 1882 les méthodes employées dans l'enseignement des langues vivantes en Allemagne étaient analogues à celles qui servaient à l'étude du grec et du latin ; le cours de grammaire en formait la partie essentielle ; l'élève commençait par l'étude de quelques mots et de l'indicatif des auxiliaires *être* et *avoir*, appliquait ce qu'il savait à la traduction de phrases dont le contenu était le plus souvent d'une pauvreté désespérante, passait aux conjugaisons régulières et irrégulières ; après les substantifs accompagnés des articles et autres déterminatifs venaient les pronoms ; après les pronoms, les adverbes ; enfin les prépositions et les autres mots invariables marchaient en queue dans l'imposante procession des chapitres, des règles, des remarques, des exemples à l'appui et des phrases à traduire. Après trois ou quatre années de ces exercices la prononciation de l'élève était aussi mauvaise qu'à la première leçon, sa lecture n'avait ni sûreté, ni agrément, et, en dehors des morceaux appris par cœur, il était incapable de rien exprimer.

Cette méthode n'est plus en usage en Allemagne. M. G. Vietor a victorieusement démontré qu'on faisait fausse route et, depuis une dizaine d'années, la lecture et la conversation ont pris la place occupée autrefois

par la grammaire et la traduction. Dans les « Jahrberichte über das höhere Schulwesen » pour 1887, M. Löschhorn pouvait considérer comme acquis les principes suivants : 1. Les langues vivantes doivent être enseignées autrement que le latin et le grec ; pour le français en particulier, il faut viser à ce que l'élève apprenne à le parler. — 2. L'enseignement élémentaire du français doit s'attacher tout d'abord à donner une prononciation correcte. — 3. La syllabe n'est pas, dans le mot français, l'élément primordial, mais le son et l'articulation *Laut*, dont il faut faire une étude physiologique. — 4. La grammaire doit être au second plan ; il faut l'étudier d'après la langue elle-même, et son importance doit être diminuée. — 5. Un texte suivi, et non des phrases détachées, peut seul donner la vraie intelligence d'une langue ; les phrases isolées ne doivent être employées que pour exercer certains points spéciaux. — 6. L'enseignement élémentaire se fait suivant des textes faciles, peu étendus, réunis sous forme de livre de lecture. La lecture est le centre de l'étude de la grammaire, de la phraséologie (syntaxe) et de l'étude des synonymes ; — 7. A la lecture se rattachent des reproductions orales et écrites.

M. L. est un partisan de la nouvelle école, mais il ne va pas aussi loin que M. Vietor. S'il admet la phonétique dans l'enseignement supérieur, s'il reconnait qu'elle a une utilité réelle dans l'enseignement secondaire et que certaines explications concernant les sons et les organes doivent être données aux élèves, il ne veut pas que le maître recoure à un système de notation phonétique : « Sa parole, sa prononciation, la délicatesse de son oreille, sa perspicacité à découvrir et à corriger la mauvaise émission de la voix ou les défauts d'articulation sont des conditions de succès plus indispensables que la connaissance de la phonologie et l'emploi des transcriptions ». Il est d'avis que les élèves ne peuvent acquérir une bonne prononciation qu'en entendant parler la langue qu'ils étudient ; une figuration des consonnes et des voyelles lui semble dangereuse ; elle multiplie le nombre des signes orthographiques et ne saurait être complète. L'auteur veut qu'on emploie, pour indiquer les sons, les chiffres de préférence aux lettres ; pour les consonnes il faut chercher des équivalents dans la langue maternelle de l'élève, même dans une autre langue déjà étudiée, et, si l'on n'en trouve pas, recourir à un petit nombre de signes qui ne puissent pas être confondus avec ceux de la langue écrite.

Dans la dernière partie de son travail, M. L. esquisse un plan d'étude pour l'enseignement du français. Il suppose que cette étude a lieu pendant six années consécutives, à raison de cinq heures par semaine, et que les élèves (des jeunes filles) la commencent à dix ans. Dans le cours élémentaire (deux années), les premiers exercices portent sur la prononciation (voyelles, puis consonnes). Le professeur fait marcher de front l'écriture, la prononciation et la lecture ; l'élève répète de petites phrases, apprend par cœur des strophes faciles — qui n'auront pas été traduites mot à mot, — chante des chansons populaires françaises. La lecture, à ce degré, a pour but de développer et de perfectionner la prononciation, d'initier l'élève à l'élocution, enfin de servir de base à l'étude de la grammaire.

Dans le cours moyen (deux années), la lecture et la conversation tiennent également la première place ; la traduction est toujours proscrite. Les élèves lisent des histoires suivies, étudient des fables de La Fontaine ou de Florian, des poésies de Lamartine et de Victor Hugo, des scènes de comédie simples et faciles à retenir (les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Har-

situations que peut traverser l'existence d'une femme française. En premier lieu ils étudient les liens qui unissent la femme à la patrie, en donnant quelques notions très rapides sur les droits des citoyens, sur l'organisation gouvernementale, administrative, judiciaire : c'est le chapitre de la femme citoyenne. Puis viennent ceux de la femme mineure, actes de l'état civil, jouissance légale, tutelle, conseil de famille, émancipation ; de la femme majeure non mariée, c'est-à-dire ayant la capacité la plus complète — propriété et ses divers modes d'acquisition, successions, donations, contrats, prescription — ; de la femme mariée n'ayant qu'une capacité plus restreinte et plus limitée, mariage, autorité maritale, contrat de mariage, devoirs et obligations réciproques, séparation de corps, divorce — ; de la femme mère de famille, obligations et devoirs envers les enfants, lois protectrices de l'enfance, travail des enfants dans les manufactures, contrats d'apprentissage, instruction obligatoire, brevets de capacité, places réservées aux femmes ; — de la femme commerçante et ouvrière, livres de commerce, contrats commerciaux, lettres de change, billets à ordre, faillite, banqueroute, vente de fonds de commerce ; — de la femme artiste, écrivain, comédienne, propriété littéraire et artistique, brevets d'invention, modèles et dessins de fabrique, contrefaçon, engagements de théâtre — ; de la femme étrangère, sa condition en France.

Ce livre bien composé et aisé à lire rendra service aux élèves de nos lycées de jeunes filles, où l'étude du droit fait partie du programme ; il en rendra peut-être même à leurs maîtres en leur montrant comment il convient d'exposer à leur jeune auditoire des questions qu'on traite d'ordinaire devant un public plus habitué aux abstractions et au langage technique.

L.

E. Lugrin. — *De l'enseignement du français dans les écoles de langue allemande. B. Schwabe. Bâle, 1894.*

Avant 1882 les méthodes employées dans l'enseignement des langues vivantes en Allemagne étaient analogues à celles qui servaient à l'étude du grec et du latin ; le cours de grammaire en formait la partie essentielle ; l'élève commençait par l'étude de quelques mots et de l'indicatif des auxiliaires *être* et *avoir*, appliquait ce qu'il savait à la traduction de phrases dont le contenu était le plus souvent d'une pauvreté désespérante, passait aux conjugaisons régulières et irrégulières ; après les substantifs accompagnés des articles et autres déterminatifs venaient les pronoms ; après les pronoms, les adverbes ; enfin les prépositions et les autres mots invariables marchaient en queue dans l'imposante procession des chapitres, des règles, des remarques, des exemples à l'appui et des phrases à traduire. Après trois ou quatre années de ces exercices la prononciation de l'élève était aussi mauvaise qu'à la première leçon, sa lecture n'avait ni sûreté, ni agrément, et, en dehors des morceaux appris par cœur, il était incapable de rien exprimer.

Cette méthode n'est plus en usage en Allemagne. M. G. Victor a victorieusement démontré qu'on faisait fausse route et, depuis une dizaine d'années, la lecture et la conversation ont pris la place occupée autrefois

par la grammaire et la traduction. Dans les « Jahrberichte über das höhere Schulwesen » pour 1887, M. Löschhorn pouvait considérer comme acquis les principes suivants : 1. Les langues vivantes doivent être enseignées autrement que le latin et le grec ; pour le français en particulier, il faut viser à ce que l'élève apprenne à le parler. — 2. L'enseignement élémentaire du français doit s'attacher tout d'abord à donner une prononciation correcte. — 3. La syllabe n'est pas, dans le mot français, l'élément primordial, mais le son et l'articulation *Laut*, dont il faut faire une étude physiologique. — 4. La grammaire doit être au second plan ; il faut l'étudier d'après la langue elle-même, et son importance doit être diminuée. — 5. Un texte suivi, et non des phrases détachées, peut seul donner la vraie intelligence d'une langue ; les phrases isolées ne doivent être employées que pour exercer certains points spéciaux. — 6. L'enseignement élémentaire se fait suivant des textes faciles, peu étendus, réunis sous forme de livre de lecture. La lecture est le centre de l'étude de la grammaire, de la phraséologie (syntaxe) et de l'étude des synonymes ; — 7. A la lecture se rattachent des reproductions orales et écrites.

M. L. est un partisan de la nouvelle école, mais il ne va pas aussi loin que M. Vietor. S'il admet la phonétique dans l'enseignement supérieur, s'il reconnaît qu'elle a une utilité réelle dans l'enseignement secondaire et que certaines explications concernant les sons et les organes doivent être données aux élèves, il ne veut pas que le maître recoure à un système de notation phonétique : « Sa parole, sa prononciation, la délicatesse de son oreille, sa perspicacité à découvrir et à corriger la mauvaise émission de la voix ou les défauts d'articulation sont des conditions de succès plus indispensables que la connaissance de la phonologie et l'emploi des transcriptions ». Il est d'avis que les élèves ne peuvent acquérir une bonne prononciation qu'en entendant parler la langue qu'ils étudient ; une figuration des consonnes et des voyelles lui semble dangereuse ; elle multiplie le nombre des signes orthographiques et ne saurait être complète. L'auteur veut qu'on emploie, pour indiquer les sons, les chiffres de préférence aux lettres ; pour les consonnes il faut chercher des équivalents dans la langue maternelle de l'élève, même dans une autre langue déjà étudiée, et, si l'on n'en trouve pas, recourir à un petit nombre de signes qui ne puissent pas être confondus avec ceux de la langue écrite.

Dans la dernière partie de son travail, M. L. esquisse un plan d'étude pour l'enseignement du français. Il suppose que cette étude a lieu pendant six années consécutives, à raison de cinq heures par semaine, et que les élèves (des jeunes filles) la commencent à dix ans. Dans le cours élémentaire (deux années), les premiers exercices portent sur la prononciation (voyelles, puis consonnes). Le professeur fait marcher de front l'écriture, la prononciation et la lecture ; l'élève répète de petites phrases, apprend par cœur des strophes faciles — qui n'auront pas été traduites mot à mot, — chante des chansons populaires françaises. La lecture, à ce degré, a pour but de développer et de perfectionner la prononciation, d'initier l'élève à l'élocution, enfin de servir de base à l'étude de la grammaire.

Dans le cours moyen (deux années), la lecture et la conversation tiennent également la première place ; la traduction est toujours proscrite. Les élèves lisent des histoires suivies, étudient des fables de La Fontaine ou de Florian, des poésies de Lamartine et de Victor Hugo, des scènes de comédie simples et faciles à retenir (les *Châteaux en Espagne* de Collin d'Har-

leville ou les *Enfants d'Edouard* de Delavigne, par exemple) et complètent les notions de grammaire qu'ils ont reçues dans leurs deux premières années d'étude.

Dans le cours supérieur, l'enseignement grammatical, tout en restant pratique, devient plus scientifique. M. L. recommande aux professeurs de se servir de préférence d'une grammaire destinée aux écoles françaises du degré correspondant et de faire appliquer les règles dans de nombreux exercices pratiques en insistant surtout sur les terminaisons des verbes, les remarques relatives aux verbes réguliers ou irréguliers, la syntaxe du substantif, de l'article et de l'adjectif ainsi que l'accord du verbe avec le sujet. Le livre de lecture doit fournir à l'élève quelques exemples du style épistolaire et lui faire connaitre l'histoire et la géographie de la France. La traduction d'allemand en français (jusqu'ici l'élève n'a pas fait les exercices qu'en France nous appelons des thèmes) l'habitue à mettre les termes à leur place et à se rendre compte de la signification exacte des mots qu'il emploie. Pour la sixième année l'auteur recommande la lecture de deux ou trois ouvrages de X. de Maistre, Töpffer, Souvestre, A. Daudet, Erckmann Chatrian, J. Sandeau, Mme de Girardin, Thiers, etc. (Remarquons que ces auteurs sont du XIXe siècle). Il propose aussi de faire aux élèves un cours de littérature dans lequel on insistera naturellement sur les trois derniers siècles en laissant pourtant de côté les écrivains, même de premier ordre, qui ne seraient pas à la portée de jeunes filles de seize ans, Montesquieu, Voltaire et Rousseau, par exemple. On peut aussi se borner à l'étude de quelques auteurs et, comme application, lire deux ou trois ouvrages classiques. M. L. en cite un certain nombre. J'y remarque *Mérope* bien que l'auteur nous ait dit que Voltaire n'était pas à la portée des jeunes filles, et je constate l'absence des *Femmes savantes*.

L'ouvrage de M. L. est clair, bien composé et se lit facilement. Peut-être l'auteur a-t-il trop sacrifié au désir d'être compris de tout le monde : les notions de phonétique qu'il donne dans la troisième partie de son travail sont des plus superficielles. Il a aussi, à notre avis, le tort de n'enseigner la ponctuation à ses élèves que dans la 6e année. Ses vues sont le plus souvent justes ; elles se distinguent par leur modération : M. Lugrin n'est pas un esprit révolutionnaire.

G.

E. Levasseur. *L'enseignement primaire dans les pays civilisés. Un volume gr. in-8° de 628 p., Berger-Levrault, 1897.*

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer ce grand ouvrage, qui représente, à lui seul, toute une bibliothèque pédagogique et administrative. C'est le fruit de dix-huit années de recherches, entreprises par l'infatigable auteur, sur l'invitation de l'Institut international de statistique. Jamais pareille quantité de documents et de renseignements n'aurait pu être réunie si notre compatriote n'avait trouvé dans tous les pays civilisés, en Europe et hors d'Europe, le concours le plus empressé et les informations les plus circonstanciées et les plus sûres. Il est honorable pour notre pays qu'un tel travail, dont tout le monde sentait le besoin, mais que personne ne se sentait prêt à exécuter, ait trouvé chez nous l'ouvrier voulu, le maître le plus entendu et le mieux préparé.

Il y a fallu un esprit d'ordre et de clarté qui n'est pas donné à tous. Malgré l'incroyable abondance des matériaux, on se retrouve sans peine dans ce volume. Une disposition uniforme pour tous les pays fait qu'on passe en revue : d'abord un historique de l'enseignement primaire, puis un aperçu de l'état légal et de l'organisation administrative, et enfin un tableau des ressources financières. Vient ensuite pour ceux à qui ces informations ne suffiraient pas, la liste des principales publications afférentes. C'est selon cette disposition que nous parcourons successivement les grands et les petits pays d'Europe, depuis la Grande-Bretagne et la France jusqu'à la Grèce et la Turquie. Viennent ensuite l'Afrique, l'Asie, l'Océanie, et enfin l'Amérique pour laquelle les renseignements statistiques, grâce au Bureau d'éducation, s'offrent avec une richesse particulière.

Ce n'est pas tout : dans une seconde partie nous avons une étude comparative de l'enseignement primaire dans les Etats civilisés. L'auteur sait trop bien que la statistique, excellente pour fixer les bases, ne donne en quelque manière que le dehors des choses, et qu'à côté du nombre des écoles il faut aussi considérer la qualité de l'enseignement. Les questions les plus graves et les plus délicates sont abordées avec mesure, mais sans timidité, dans cette seconde partie. On y expose les rapports entre l'école, la religion et l'Eglise, on y dit comment est organisée l'inspection des écoles publiques et privées.

En présence d'une œuvre si vaste, poursuivie à côté de tant d'autres travaux, on se sent pris de respect. Le nom de M. E. Levasseur était déjà connu partout où les études soit d'économie politique, soit de géographie comptent des maîtres et des disciples : grâce à cette publication, son nom se répandra encore plus loin, cet ouvrage étant appelé à devenir le livre de chevet de tous les hommes d'école.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel sont traitées les questions pédagogiques et morales, nous faisons suivre quelques lignes où il est parlé de l'enseignement religieux :

« Il n'est pas douteux que les religions actuelles des peuples civilisés, surtout la religion chrétienne, montrant d'un côté la source divine du devoir et, de l'autre côté, la sanction, après la mort, des actions bonnes et mauvaises, soient un soutien puissant de la morale et de l'obligation du devoir. Parmi les idées qu'il faut inculquer à l'enfant dès l'école et par l'école, celles de Dieu, du devoir et de la responsabilité m'apparaissent comme essentielles. S'abstenir de parler de Dieu, de culte et d'obligation aux enfants, sous prétexte de ne pas porter atteinte à leur liberté de conscience, ce n'est pas en réalité rester dans une sereine impartialité, c'est donner peu à peu à ces jeunes âmes le pli de l'indifférence. L'expérience prouve que les frottements de la vie font disparaître plus facilement le pli de la croyance que celui du scepticisme, et que, pour avoir été élevé dans la religion de ses pères, l'homme n'en est pas moins libre plus tard, quand il a une maturité suffisante, de conserver sa foi ou d'y renoncer. »

Il est impossible de parler avec une plus exacte raison et une plus sage philosophie.

MICHEL BRÉAL.
de l'Institut.

EDUCATION DEPARTMENT, *Special reports on Educational Subjects, 1896-1897, 1 vol. in-8 de 782 pages, présenté aux deux Chambres du Parlement, par ordre de sa Majesté, Londres, 1897.*

Ce volume, écrit M. Michael E. Sadler, directeur des rapports et recherches, à Sir G. W. Kekewich, secrétaire du département de l'éducation, est le premier d'une série où l'on se propose d'étudier les différentes méthodes d'enseignement, les différentes formes de l'organisation scolaire, en Angleterre et dans les autres pays.

Nous aurons souvent l'occasion de revenir sur ce volume, comme sur celui de M. Levasseur et ceux de M. Petersilie. Nous nous contenterons aujourd'hui d'en faire connaître le très riche contenu :

I. L'éducation publique élémentaire en Angleterre et dans le pays de Galles. 1870-1895, par E. Sadler et J. W. Edwards, p. 1-72.

II. Les étudiants anglais dans les écoles étrangères pour l'enseignement, par Miss Manley, Miss Williams, professeur à Fontenay-aux-Roses, et H. L. Withers, p. 72-101.

III. La peinture (*Brushwork*) à l'école élémentaire, par M. Seth Coward, p. 101-115.

IV. L'ABC du Dessin, recherche sur les principes qui président à l'enseignement élémentaire du dessin, par M. Ebenezer Cooke, p. 115-156.

V. L'enseignement de l'économie domestique en Angleterre, par M. Pillow, p. 156-185.

VI. Education technique pour jeunes filles, par Miss A. J. Cooper, p. 185-194.

VII. L'externat secondaire du « Battersea Polytechnic », une expérience sur la co-éducation des garçons et des filles, par M. Sidney H. Wells, p. 194-209.

VIII. L'histoire du système irlandais d'éducation élémentaire, par M. E. Sadler, p. 209-239.

IX. Le système national d'éducation en Irlande, par C. T. Redington p. 239-256.

X. La législation récente sur l'éducation élémentaire en Belgique, par MM. E. Sadler et R. L. Morant, p. 256-273.

XI. Les écoles et les classes de ménagères en Belgique, par Miss K. S. Bloch et Miss L. Brackenbury, p. 273-285.

XII. Le système français des écoles primaires supérieures, par R. L. Morant, p. 285-373.

XIII. Les écoles réales (Realschulen) à Berlin et leur rapport à l'éducation secondaire moderne et commerciale, par M. E. Sadler, p. 373-433.

XIV. Les écoles réales supérieures (Ober Realschulen) de Prusse, avec référence spéciale à celle de Charlottenburg, par M. E. Sadler, p. 433-468.

XV. Le code prussien des écoles élémentaires, traduit par M. A. E. Twentyman, p. 468-479.

XVI. Les écoles de continuation en Saxe, par F. H. Dale, p. 479-510.

XVII. Les voyages scolaires en Germanie, par Miss C. L. Dodd, p. 510-533.

XVIII. L'enseignement de la langue maternelle en Germanie, par F. H. Dale, p. 533-577.

XIX. Les cours de vacances en France et en Germanie pour l'étude des langues modernes, par F. S. Marin et R. L. Morant, p. 577-585.

XX. Progrès récents de l'éducation en Danemark, par J. S. Thornton, p. 585 613.

XXI. L'éducation en Egypte, par P. A. Barnett, p. 613-626.

XXII. L'éducation des filles et des femmes en Espagne, par Fernando de Arteago, p. 626-645.

XXIII. Le bureau national d'éducation aux Etats-Unis, par R. L. Morant, p. 645-656.

XXIV. L'histoire du système scolaire au Manitoba et les résultats de la controverse récente, par R. L. Morant. p. 656-687.

XXV. L'admission des femmes dans les principales Universités de l'Empire britannique et des autres pays, par M. E Sadler, avec l'aide de J. W. Longsdon, p. 687-720.

XXVI. Appendice donnant une liste des principales publications officielles portant sur l'éducation en Grande-Bretagne et en Irlande.

Non seulement M. M. E. Sadler a édité avec soin ce volume considérable par la qualité, comme par la quantité, des renseignements qu'il nous fournit, mais il a plus que personne, contribué à le remplir. Nous ne pouvons que l'en remercier, en lui promettant que nous utiliserons à bref délai, pour les faire connaître à nos lecteurs, les rapports fort intéressants qu'il a soumis au Parlement d'Angleterre.

F. P.

Dr A Petersilie : *Das öffentliche Unterrichtswesen im Deutschen Reiche undin den übrigen europäischen Kulturländern, 2 vol. in-8° de Hand-und Lehrbuch der Staatswissenschaften in selbständigen Bänden,hgg. von Kuno Frankeistein,* Leipzig, C. L. Hirschfeld (448-608 p.)

Sous la direction de M. Kuno Franckeistein, avec la collaboration de MM. Adler (Bâle), Arndt (Halle), Van der Borght (Aix-la-Chapelle), K. Brähmer (Berlin), H.Brämer (Munster),Th. Eheberg (Erlangen),von Fircks (Berlin), Fricker (Leipzig), von Heckel (Würzburg), Kaerger (Buénos-Aires), von Kaufmann (Berlin), Kleinwächter (Czernowitz), J. Lehr (Münich), Mischler (Graz), Oncken (Berne), Petersilie (Berlin), Bapmund (Minden), Schäffle (Stuttgart), Schanz (Würsburg), Schmidt (Fribourg), Schwappach (Eberswalde), Siber (Berlin), Stephan (Berlin), Woche (Ansbach), la librairie Hirschfeld de Leipzig publie, en volume séparés, une encyclopédie des sciences sociales.

Les deux volumes du docteur Petersilie sur l'enseignement public dans l'empire allemand et dans les pays civilisés d'Europe constituent la troisième division de cette encyclopédie.

Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler cet important ouvrage en invitant nos lecteurs à le rapprocher des publications de MM Levasseur et Sadler. Nous serons d'autant plus obligé d'y revenir que M. Petersilie fait une place très grande à l'enseignement supérieur.

F. P.

REVUE DES PÉRIODIQUES

REVUE DES DEUX MONDES

1er septembre 1897. — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, 1re partie — G. GOYAU, L'Allemagne religieuse, la vie protestante, églises officielles et sectes — EUGÈNE RITTER, Nouvelles recherches sur Jean-Jacques Rousseau, La seconde partie des Confessions — G. A. THIERRY, Le stigmate, dernière partie — CH. BENOIST, D. Antonio Canovas del Castillo (à signaler surtout ce qui concerne l'écrivain) — A. GEFFROY, La transformation de Rome en capitale moderne (article posthume de l'ancien professeur à la faculté des lettres de Paris, directeur de l'Ecole française de Rome). — MAURICE GANDOLPHE, L'art et les artistes de la Suède. — JULES LEMAITRE, Revue dramatique, *Tom Sang*, de M. H. Bataille ; *L'Enfant malade* de M. R. Coolus. — FR. CHARMES, Chronique de la Quinzaine, Histoire politique.

15 septembre 1897. — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, deuxième partie. — ED. ROD, Essais sur Gœthe, le Grand Œuvre (Gœthe s'est développé selon sa propre loi, en réalisant au jour le jour ses plus intimes virtualités, dans le plein épanouissement de ces germes cachés qui meurent si souvent stériles au fond des âmes ordinaires : ayant aimé l'action, il a conformé toute sa vie et ramené toute sa pensée à ce goût dominant. C'est là qu'est sa grandeur, peut-être tout entière). — R. PINON, Qui exploitera la Chine ?. — ALBERT SOREL, L'Europe et le Directoire, la seconde coalition, la République française — R. G. LÉVY, La hausse du blé et la baisse du métal argent — ÉMILE MICHEL, Les missions diplomatiques de P. P. Rubens (1627-1630) — T. de WYZEWA, Un romancier danois, M. Peter Nansen — RÉNÉ DOUMIC. La préface de Cromwell, à l'usage des classes (Ceux que tentera l'étude de la *Préface*, trouveront en M. Maurice Souriau un guide utile) — FR. CHARMES, Chronique de la Quinzaine, Histoire politique.

1er octobre 1897. — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, troisième partie. — MARQUIS DE GABRIAC, Chateaubriand et la guerre d'Espagne, d'après des documents inédits, Les conférences de Vienne et le Congrès de Vérone. — TH. BENTZON, Le communisme en Amérique, le communisme dans la fiction — SULLY PRUDHOMME, Qu'est-ce que la poésie ? — PIERRE MILLE, En Thessalie, Journal de Campagne, 1re partie — OUIDA, Tonia. — C. DE VARIGNY. Les mines d'or de l'Alaska et de la Colombie britannique — JULES LEMAITRE, *La Vie de Bohême* à la Comédie française, Geoffroy et la critique dramatique. — G. VALBERT, La supériorité des Anglo-Saxons et le livre de M. Demolins (comparer avec l'article de M. Brereton, dans notre numéro actuel). — FR. CHARMES, Chronique de la Quinzaine.

15 octobre 1897. — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, 4e partie — CH. BENOIST, La monarchie austro-hongroise et l'équilibre européen, les Nationalités et l'Empereur. — ARVÈDE BARINE, Essais de littérature pathologique, La folie, Gérard de Nerval, 1re partie — ÉMILE BERTAUX, Sur les chemins des pélerins et des émigrants — PAUL LEROY-BEAULIEU, La question de la population et la civilisation démocratique — P. MILLE, En Thessalie, Journal de Campagne, dernière partie — RÉNÉ DOUMIC, Les lettres de Mérimée. — C. BELLAIGUE. Quelques chansons — T. DE WYZEWA, Un roman chrétien (*The Christian, a Story par Hall Caine*). — FR. CHARMES, Histoire politique.

1er novembre 1897. — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, 5e partie. — MARQUIS DE GABRIAC, Chateaubriand et la guerre d'Espagne, d'après des do-

cuments inédits, Chateaubriand ministre des affaires étrangères — F. BRUNETIÈRE, Dans l'Est Américain, New-York, Baltimore, Bryn Mawr — A lire tout entier et à rapprocher des articles de M. Levasseur, Newcomb (15 juillet), Moissan (15 janvier), Columbia (15 octobre) dans la *Revue internationale*. — A signaler tout spécialement les pages où M. Brunetière analyse les différents types d'enseignement supérieur en France. (« Nos Universités préparent des avocats, des médecins, des professeurs ; et c'est tant mieux s'il en sort des savants ou des érudits ! mais elles ne sont pas instituées, quoi qu'elles en pensent et on ne les a pas organisées pour en former ») — les différents types d'Universités américaines (Universités d'Etats, dont l'indépendance est limitée en quelque mesure par les subventions qu'elles reçoivent ; Universités qui ont commencé par être de simples collèges, Harward, Yale, Columbia, Princeton etc, ; Universités récentes, Cornell, Leland Standford, Chicago ; Johns Hopkins dont M. Brunetière raconte l'organisation en insistant sur ce point qu'elle n'a pas 4 ou 5 professeurs pour enseigner, par exemple, la littérature latine ou anglaise, égaux en titres, égaux en droits et à peine dépendant même de leur doyen, mais un seul, qui est le chef responsable de son département et qui en répartit la tâche commune entre ses associés, assistants, instructeurs et lecteurs dont le nombre varie avec les besoins du service et les ressources de l'Université : « Je ne conçois pas, dit-il, de meilleur moyen, plus simple ni plus sûr, d'imprimer aux études en tout genre une féconde unité de direction ») — Enfin signalons encore ce que M. Brunetière dit du collège de Bryn Mawr : « Les vastes bâtiments qui le composent me donnent une impression de solidité que je n'avais pas encore éprouvée. C'est un collège d'études supérieures, une véritable Université de femmes. On y apprend le latin et le grec, le sanscrit et l'hébreu, la physiologie comparée, les mathématiques supérieures, la physiologie, la biologie. Le chiffre des étudiantes est de 285, cette année, sur le nombre total desquelles il n'y en a pas plus de cent, me dit-on, qui se destinent à l'enseignement. Cela fait donc, dans un seul établissement, plus de deux cents jeunes filles qui aiment la science pour elle-même et assurément, sans être féministe, ce n'est pas moi qui le leur reprocherai. Faites du latin, mesdemoiselles, et en dépit d'un certain Molière, faites du grec ; faites-en pour vous-mêmes ; et faites-en aussi pour les petits Européens qui le désapprennent tous les jours ». — A. BARINE, Essais de littérature pathologique, la Folie, Gérard de Nerval — J. LECLERCQ, Java et le système colonial des Hollandais. — H. DE RÉGNIER, L'arbre de la route. — EDOUARD ROD, Le jubilé d'un artiste balois, M. A. Bœcklin. — JULES LEMAITRE, *La mort de Hoche* à la Porte Saint-Martin ; *Les Trois Filles de M. Dupont* au Gymnase. — G. VALBERT, Une reine de Suède, sœur du grand Frédéric — FR. CHARMES, Histoire politique.

15 novembre 1897. — Mme P. CARO, Pas à pas, 1re partie. — C. BELLAIGUE, Le réalisme et l'idéalisme dans la musique — TH. BENTZON, Le communisme en Amérique, une visite chez les Shakers — ÉTIENNE LAMY, I. Les luttes entre l'Eglise et l'État au XIXe siècle ; II. Les Phases, la Révolution française et le premier Empire — P. et V. MARGUERITTE, Le désastre, dernière partie — R. G. LÉVY, Les marchés financiers de l'Allemagne — RÉNÉ DOUMIC, Les Déracinés de M. M. Barrès (« Bien loin d'imposer une doctrine et d'apporter des conclusions, la philosophie universitaire se contente de plus en plus de poser des questions, remettant à chacun le soin de les trancher au gré de ses préférences et d'après son tour d'esprit, laissant au temps et à l'expérience le soin de dessiner peu à peu les réponses. C'est dire que l'enseignement philosophique est assez exactement le contraire de celui que nous présente M. Barrès »). — FR. CHARMES, Histoire politique.

1er décembre 1897. — Mme P. CARO, Pas à Pas — CH. BENOIST, La monarchie austro-hongroise, Les partis et les hommes — P. BROUARDEL, La responsabilité médicale (« Les questions médicales pures doivent toujours rester en dehors de l'appréciation du tribunal... A aucun prix, je ne voudrais voir discuter devant les juges les méthodes opératoires et les divers moyens de traite-

ment des maladies. Ce serait un système détestable pour les médecins, dangereux pour la magistrature ».) — R. DE LA SIZERANNE, La photographie est-elle un art? — A. SAMAIN, Poésie — J. TEXTE, L'influence allemande dans le romantisme français — E. AUZON, Peut-on sauver la Loire — G. VALBERT, La vie d'Alfred Tennyson — JULES LEMAITRE, *Tristan de Léonois*, à la Comédie-française ; *Le Bien d'autrui*, au théâtre Antoine : *Médor*, au Gymnase — T. DE WYZEWA, Le roman italien en 1897 — FR. CHARMES, Histoire politique.

15 décembre 1897. — V. CHERBULIEZ, Jacquine Vanesse, 1re partie — A. SOREL, L'Europe et le Directoire. La perte de l'Italie, La France en danger — ART ROE, La cloche qui parlait aux soldats, conte de Noël — A. LEROY-BEAULIEU, Le règne de l'argent, la psychologie de la Bourse, le jeu et l'agiotage — Mme P. CARO, Pas à Pas, 3e partie — BOUQUET DE LA GRYE, Paris port de mer. — RENÉ DOUMIC, Une apothéose du naturalisme — T. DE WYZEWA, A l'armée du général Grant, d'après le général Horace Porter. — FR. CHARMES, Histoire de la Quinzaine.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

EDOUARD HERRIOT, *Philon le juif, Essai sur l'école juive d'Alexandrie, Paris, Hachette.*

CYRILLE BLONDEAU, *L'absolu et sa loi constitutive, Paris, Félix Alcan.*

Dr A. PETERSILIE, *Das Offentliche Unterrichtswesen im deutschen Reiche und in den übrigen europäischen Kulturländern, 2 vol. de la collection Hand-und Lehrbuch der Staatswissenschaften, Leipzig, C. L. Hirschfeld.*

E. LEVASSEUR, *L'Enseignement primaire dans les pays civilisés, 1 vol in-8, Berger Levrault, Paris et Nancy.*

FÉLIX LE DANTEC, *L'individualité et l'erreur individualiste, 1 vol. in-18 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.*

GEORGES FULLIQUET, *Essai sur l'obligation morale, 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.*

PAULIN MALAPERT, *Les éléments du caractère et leurs lois de combinaison, 1 vol. in-8 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.*

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE PARIS, *Annuaire 1897-1898, 41-43, rue des Ecoles.*

Dr I. KRZANIC, *de M. Tulli Ciceronis philosophiæ studüs, Zagrabiæ, 1897.*

DOTT. GIOVANNI VAILATTI, *Il principio del Lavori virtuali da Aristotele a Erone d'Alexandria, Torino, Claussen.*

DOTT. GIOVANNI VAILATTI, *Sull'importanza delle ricerche relative alla Storia delle Scienze, Torino, Roux Frassati et Cie.*

CHUQUET, *La jeunesse de Bonaparte, Paris, Colin.*

F. PILLON, *La philosophie de Charles Secrétan, 1 vol. in-12 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.*

SÜSS, *La face de la terre, Paris, Colin.*

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès-lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BUFNOIR, professeur à la Faculté de droit.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, de l'Institut, directeur à l'École des Hautes Etudes
PICAVET, maître de conférences à l'École des Htes Etudes
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'École Normale Supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLARS ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAMEY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
BARON DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchatel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du College de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de à l'Université de *Giessen*.
Dr STERNSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACKRCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE. CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE
Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE
Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolai, G. Scheler.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold,
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kœster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hœseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE
Vienne, Gérold, Frick. Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE
Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE
Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES
Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saigon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK
Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE
Alexandrie, Sanimo. Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE
Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE
Athènes, Wilberg.

ITALIE
Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE
Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS
La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé. Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frœnkel.

PAYS DANUBIENS
Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay. Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL
Lisbonne, Pereira. Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE
St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÉGE
Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE
Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot. Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestle.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE
Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA
Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD
Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL
Rio-Janeiro, Garnier, Lemblaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA
La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE
Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE
Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 2. — 15 FÉVRIER 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

Louis Leger. — L'enseignement de la langue russe.
A. Sabatier. — La station zoologique de Cette.
Darboux. — L'organisation des universités françaises.
Le budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés de France.
Evellin. — L'enseignement de la morale dans les écoles primaires.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Hongrie: Un diplôme pour l'enseignement du français; l'éducation morale. — Université de Rennes, 1895-1896, Facultés de droit, des sciences, des lettres, Ecole de médecine et de pharmacie; Ecoles de médecine et de pharmacie de Nantes, d'Angers; Ecole des sciences et des lettres de Nantes. — Université de Nancy : Droit, médecine, sciences, lettres. — Université de Lyon, 1897-1898 : Rentrée des Facultés; le futur budget de l'Université. — Université de Dijon : Art et histoire de la Bourgogne; langue russe; sanscrit.

NÉCROLOGIE

I. Paul Lombard. — II. Enou. — III. Bardoux.

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Un incident universitaire en Allemagne : Lettres de MM. Baeumker (Breslau), Pfleiderer (Tübingen), Reitzenstein (Strasbourg).

NOTES ET DOCUMENTS

I. Proposition de M. Vigné d'Octon ; II. Le Congrès international des Orientalistes.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Paul Janet, Principes de métaphysique et de psychologie ; *Louis Leger*, Le monde slave ; *Aulard*, Etudes et leçons sur la Révolution française ; *Lavisse et Rambaud*, Histoire générale, Napoléon ; *Maurice Souriau*, La Préface de Cromwell ; *Paul Bergemann*, Adam Smiths pædogischen Théorien, Ansichten ; *Paulin Malapert*, Les éléments du caractère et leurs lois de combinaison.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Educational Review, Oxford est-elle une Université ? *Bulletin*, Les enfants dégénérés dans les écoles publiques.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes Etudes.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction. 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.....	**20** fr.	100 exemplaires.....	**25** fr.
Par 50, en plus.....	**5** fr.	Par 50, en plus.....	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue..... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE RUSSE

La Russie est fort à la mode depuis quelques années. Les circonstances politiques ont attiré sur elle l'attention de tous ceux qui ont à cœur les destinées de notre patrie. De nombreuses traductions ou adaptations nous ont initiés à quelques-unes des œuvres les plus remarquables de sa littérature. On y a même découvert une foule de choses inconnues : la pitié, qui, paraît-il, n'était pas déjà dans Virgile, l'amour du genre humain qui n'était pas dans Cicéron, la charité qui n'est pas dans l'Evangile. La langue russe devait nécessairement profiter de cet enthousiasme, à coup sûr, très sincère, parfois irréfléchi. Le métier de maître de langues est dans ce monde l'un des plus faciles à exercer ; il suffit, comme dit Figaro, de s'être donné la peine de naître. C'est aussi l'un des plus ingrats, car la concurrence est effroyable : tout le monde a pu lire dans les journaux et sur les affiches ces annonces où des personnes affublées de noms très exotiques s'offrent à enseigner leur idiome natal aux prix les plus misérables.

Depuis 1870, ces annonces, autrefois fort rares pour la langue russe, se sont multipliées; on l'enseigne à Paris, du moins sous le patronage de diverses associations, dans des salles de mairies ou d'établissements pédagogiques. Les cours sont gratuits, les professeurs ne manquent jamais et, si l'on pouvait établir une statistique exacte, on trouverait probablement plus de professeurs amateurs que d'élèves sérieux. Nous avons à Paris, depuis une trentaine d'années, une immi-

gration de sujets russes; beaucoup viennent pour étudier, un certain nombre pour s'établir chez nous sans esprit de retour. L'un d'eux vint un jour chez moi ; il ne parlait pas encore le français. « Dans combien de temps, me dit-il, pourrai-je être nommé juge de paix ? » Je lui fis remarquer qu'il fallait d'abord savoir le français, être naturalisé et licencié en droit. Il m'allégua l'exemple d'un autre étranger, roumain d'origine, aujourd'hui naturalisé et en effet juge de paix. Je dois dire que mon visiteur — j'ignore s'il est naturalisé — est toujours à Paris et qu'il n'a point encore obtenu la modeste fonction qu'il était venu chercher en France.

Quand on fait des cours gratuits dans une association quelconque d'enseignement populaire ou autre, c'est souvent par patriotisme, par esprit de générosité native; ce n'est pas toujours par pur désintéressement. Cela donne le droit de mettre sur ses cartes : professeur au cours de...ou de. . Si, par hasard, les cours ont lieu dans la salle d'un grand établissement pédagogique, on donne à entendre qu'on est professeur auprès de cet établissement. On réussit ainsi à obtenir quelques leçons payantes. Malheureusement les leçons payantes sont bien rares et bien éphémères.

Las de courir après ou de les voir s'échapper quand ils croyaient les tenir, les professeurs libres de russe se dirent, il y a quelques années, qu'il serait bien plus avantageux de consolider leur situation incertaine, en faisant créer par l'Etat un enseignement régulier dans les établissements officiels. A leur instigation, un certain nombre de journaux publièrent des articles enthousiastes pour démontrer que l'étude d'une langue nouvelle s'imposait à l'éducation de la jeunesse française. Il ne fut nullement question d'imposer aux futurs professeurs les certificats d'aptitude, les licences, les agrégations qu'on exige des professeurs d'anglais ou d'allemand. Le jour où il fut à peu près certain que le ministère allait, à titre d'essai, créer, sans épreuve préliminaire, quelques emplois nouveaux, les demandes affluèrent de tous les côtés. A tort ou à raison, les candidats s'imaginaient que le ministère me ferait l'honneur de me consulter ; un certain nombre d'entre eux se présentèrent chez moi, me prièrent de constater qu'ils savaient la langue russe et de les recommander à qui de droit, sous ma responsabilité. La plupart étaient sujets russes ; je constatai qu'ils savaient leur langue maternelle, mais qu'ils n'avaient pas la moindre notion de pédagogie. Certes, pour enseigner une langue il faut la savoir ; mais il faut surtout l'avoir soi-même apprise par principes. Quand on l'a toujours parlée, on en ignore les difficultés; on est incapable de s'en rendre compte et de les expliquer aux étrangers. C'était le cas des candi-

dats qui se présentaient chez moi. J'eus aussi la visite de quelques Français. L'un d'entre eux avait été précepteur en Russie ; il s'exprimait assez correctement. Il me pria de lui faire subir un examen : j'avais précisément sur mon bureau une lettre que je venais de recevoir de Moscou : lisez-moi cette lettre, lui dis-je, traduisez-la et faites-moi l'analyse grammaticale et étymologique des principaux vocables. Pardon, répondit mon interlocuteur : je n'ai jamais appris à lire l'écriture. En ce cas, lui dis-je, il me serait absolument impossible de vous recommander au ministère. — Mais j'apprendrais en enseignant. — Pardon : je suppose que vous soyez nommé ; vous faites vos premières leçons. A la fin de l'une d'elles, un de vos élèves se présente à votre chaire : Monsieur, mon père est négociant ; il a reçu de Russie la lettre ci-jointe. Il vous serait bien reconnaissant de lui en dire le contenu. Quelle attitude tiendrez-vous devant l'élève, si vous êtes obligé d'avouer que vous ne savez pas lire la cursive ? Un autre avait appris tout seul en province. Il me pria de lui dicter un texte : en cursive russe certaines lettres : *i*, *n*, *p*, ont beaucoup de ressemblance. Mon candidat écrivait partout des *n* où il fallait des *p* et réciproquement. Je le priai de lire son texte et il prononça les lettres comme il les avait écrites. Je lui fis remarquer son erreur ; il m'avoua ingénument qu'il ne l'avait jamais soupçonnée. Evidemment cet autodidacte n'était pas encore mûr pour faire un professeur dans nos lycées de Paris, ni même dans le collège de province où il avait rêvé d'inaugurer le nouvel enseignement. Naturellement, les candidats russes ne commettaient point de ces grossières erreurs. Ils savaient lire, écrire et parler, pas toujours correctement. En revanche, ils étaient incapables d'expliquer une difficulté, de donner de leur texte une interprétation grammaticale, de traduire correctement un idiotisme et Dieu sait s'ils sont nombreux en russe.

Bref, ils manquaient absolument de méthode pédagogique. Or, le russe est un organisme aussi compliqué que le grec ; il offre, par dessus le marché, les difficultés de la prononciation anglaise. C'est dire qu'on ne peut guère l'apprendre par des méthodes purement empiriques.

A côté des candidats qui me firent l'honneur de solliciter en personne mes conseils et mes recommandations il y en eut d'autres qui ne se présentèrent pas chez moi, et pour cause, et qui étaient particulièrement intéressants. C'étaient des professeurs français établis depuis longtemps en Russie. Après avoir enseigné pendant de longues années notre langue et notre littérature dans les gymnases étrangers, ils auraient été bien aises de revenir dans la patrie pour

y propager la connaissance de l'idiome russe qu'ils ont dû apprendre là-bas et qu'ils connaissent sinon par principes au moins par une pratique plus ou moins longue. Je ne pus que les inviter à s'adresser directement au ministère en leur faisant remarquer que le nouvel enseignement ne serait donné qu'à titre d'essai : que les exigences budgétaires ne permettaient de lui allouer que de très faibles émoluments. En quittant les situations bien rétribuées qu'ils occupaient en Russie, pour courir les hasards d'une nouvelle carrière, ils s'exposaient à lâcher la proie pour l'ombre. Evidemment, s'il s'était agi de créer des situations sérieuses et définitives, on aurait pu trouver de bons professeurs dans ce personnel de Français, ayant vécu longtemps en Russie, connaissant la langue russe pour l'avoir apprise, familiers par métier avec les méthodes pédagogiques. Mais il ne s'agissait que d'un essai très timide, le ministère ne pouvait pas exiger beaucoup de titres scientifiques d'un personnel improvisé auquel il ne pouvait assurer ni une situation lucrative pour le présent ni des garanties pour l'avenir. Il ne songea même pas à leur faire passer un examen probatoire. Sauf un agrégé professeur à l'école des langues orientales, savant de grand mérite et pédagogue κατ' ἐξοχήν, les titulaires des divers cours institués, il y a quelques années, sous le ministère Bourgeois, appartenaient aux carrières les plus diverses.

Je me garderai bien d'apprécier ici les résultats obtenus par ce nouvel enseignement. J'ai été deux années de suite officiellement chargé de les constater par le ministre actuel ; j'ai adressé des rapports à qui de droit et j'estime que toute mission publique oblige celui qui la remplit au secret professionnel. C'est là, hélas ! un principe trop oublié de notre temps. D'ailleurs, le nouvel enseignement n'a pas encore pu produire son plein effet. C'est au bout de huit ou dix ans que l'on peut constater les résultats obtenus par nos élèves dans les langues obligatoires, le grec, le latin ou l'allemand. Les élèves de russe n'ont encore que trois ou quatre ans d'exercice. Je me bornerai à des considérations générales laissant de côté, à dessein, tout ce qui regarde les professeurs actuels et leurs élèves.

Le nouvel enseignement est facultatif. Il a lieu en dehors des heures normales de classe et il ne dispense les élèves qui le suivent d'aucun des travaux obligatoires. La moyenne de nos jeunes Français a hélas ! bien peu de dispositions naturelles pour l'étude des langues, surtout de celles qui sont un peu compliquées ; il suffit pour s'en assurer d'avoir assisté à quelque examen de baccalauréat. La moyenne des candidats se tire à peu près d'affaire pour le latin ; pour le grec et l'allemand c'est une autre histoire. Je ne crois pas

m'avancer beaucoup en disant que sur cent élèves reçus, il n'y en a pas 20 0/0 qui soient en état de lire à livre ouvert un article de la *Kœlnische* ou de l'*Allgemeine Zeitung*, ou de se tirer d'affaire si on les transportait tout à coup en Angleterre ou en Allemagne. Or, le russe est aussi difficile que le grec ou l'allemand ; il offre en outre des difficultés d'écriture et de prononciation qui, dès les premières leçons, suffisent à rebuter un certain nombre de commençants.

Dans ces conditions, il paraît difficile qu'il puisse être assimilé par la majorité des élèves. On ne peut songer à le substituer à l'anglais ou à l'allemand, du moins dans l'enseignement classique. La Russie est trop loin, et il reste donc réservé à une élite d'élèves fort restreinte et qui va nécessairement diminuant quand elle arrive aux classes supérieures et qu'elle se sent talonnée par les nécessités inexorables des examens pour le baccalauréat ou l'admission aux écoles supérieures. Mais, dira-t-on, il y a l'enseignement moderne qui a précisément pour objet de substituer aux langues classiques les langues vivantes ? Ici encore je crois qu'on ferait fausse route ; pour apprendre le russe d'une façon intelligente il est, je ne dirai pas indispensable, mais fort utile d'avoir une idée du mécanisme des langues classiques. Or, la plupart des jeunes gens qui suivent les cours des classes modernes n'ont aucune idée de ce mécanisme et ne sont pas en état de le comprendre. Ils sont, pour la plupart fort embarrassés par les débris de déclinaison qui subsistent en allemand. Un de mes amis, professeur d'allemand dans un lycée de Paris, me racontait le dialogue suivant :

LE PROFESSEUR. Quand je dis *Ich gebe Brod meiner Schwester*, à quel cas est *Schwester* ?

L'ÉLÈVE. Au génitif.

LE PROFESSEUR. Ah ! et pourquoi au génitif ?

L'ÉLÈVE. Monsieur, parce que c'est au pluriel.

Voilà évidemment un jeune homme qu'on aura grand'peine à initier aux mystères du locatif et de l'instrumental, à la conjugaison du verbe à deux thèmes, aux permutations phonétiques si difficiles à comprendre pour les profanes et surtout si difficiles à expliquer pour ceux qui, sachant la langue russe de naissance, n'ont jamais eu l'occasion d'en démonter le mécanisme délicat (1).

En ce qui concerne les langues des pays voisins : l'anglais, l'allemand, les parents ont une suprême ressource pour les enfants trop

(1) Un de mes amis interrogeait un jour devant moi un élève d'un des lycées de Paris. Le jeune homme étudiait volontairement — notez bien ceci — le russe depuis trois ans. Il ne savait pas un mot de grammaire. Traduisez-moi au moins une phrase élémentaire. Dites-moi : je suis né en 1882. Le jeune

rebelles aux leçons des professeurs. Ils leur donnent des gouverneurs anglais ou allemands ; il les envoient passer un semestre tout entier en Angleterre ou en Allemagne. Les enfants peuvent ainsi combler par la pratique les lacunes de l'enseignement théorique. Mais il n'est pas facile de trouver des gouverneurs russes ; la Russie manque encore de personnel pour ses écoles ; le russe pur sang ne s'expatrie pas si volontiers. Et je ne vois pas très bien nos mères de famille expédiant leur progéniture à Toca, à Serpoukhov ou à Nijni-Novgorod. En somme, ce qui me paraît résulter des considérations précédentes, c'est que le russe n'a point sa place marquée dans l'enseignement secondaire. Nos jeunes gens sont trop mal doués d'une part, trop surmenés de l'autre, pour qu'on songe sérieusement à leur imposer une étude très difficile dont les applications sont généralement hors de leur portée. Les résultats que donnerait cet enseignement sont hors de proportion avec les sacrifices que l'Etat devrait s'imposer pour rémunérer un personnel capable de rivaliser avec nos professeurs actuels d'allemand et d'anglais, un personnel pourvu d'une large culture générale et muni de diplômes sérieux : brevet, licence, agrégation. C'est M. Lavisse, si je ne me trompe, qui, rappelant les tristes souvenirs de l'enseignement des langues vivantes au bon vieux temps, parle de ces professeurs « qui tenaient leur diplôme du hasard des révolutions ».

Ce qui résulte des considérations précédentes, c'est que l'enseignement de la langue russe n'a pas sa place nettement marquée dans le programme de nos lycées. En revanche, il peut et doit avoir sa place dans celui de nos Universités. Elles ont des étudiants dont un certain nombre ont les aptitudes et peut-être le loisir suffisant pour se livrer à ces études délicates. Elles peuvent constituer peu à peu un corps de professeurs qui auront les capacités pédagogiques et la science nécessaire pour enseigner le russe, peut-être même d'autres langues slaves, dans leurs rapports avec les idiomes classiques ou germaniques. D'autre part, les Universités sont fréquentées par des auditeurs libres, d'esprit déjà mûr, rompus aux méthodes de travail et capables de profiter d'un enseignement donné comme il doit l'être dans des cours supérieurs : professeurs de lycée, officiers, magistrats, ingénieurs, etc.

C'est donc dans les Universités nouvelles que la langue russe a le

homme réfléchit longuement, et écrivit : *ja vudu* ; il voulait dire : *ja budu*, qui signifie *je serai*. Il employait l'auxiliaire du futur sans se douter que le parfait n'a pas, ou plus correctement, n'a plus d'auxiliaire. Il ne savait pas comment on dit *dans* ; quant aux noms de nombre les ayant appris au cours de l'année précédente, il les avait tous oubliés.

plus de chance d'être enseignée avec succès. A Paris, il n'y a pas lieu pour le moment de rien innover; les cours de l'Ecole des langues orientales suffisent aux besoins de l'enseignemeut. Ils sont complétés dans une certaine mesure par ceux du Collège de France, qui permettent de rapprocher le russe des langues congénères, d'en compléter l'étude par celle d'un certain nombre de problèmes historiques, linguistiques et littéraires. Les jeunes gens qui ont suivi ces deux enseignements ou même simplement l'un des deux ne savent pas encore tout ce qu'il faut savoir. Il leur reste à faire un séjour plus ou moins long en Russie pour se familiariser avec la pratique de la langue et avec la vie russe. L'Etat, les villes, les Universités ont déjà donné et donneront encore des bourses de voyage. D'autre part, un Français intelligent trouve facilement à se caser en Russie dans les fonctions de professeur ou de précepteur libre. Après ce stage indispensable, un jeune homme peut rentrer en France et songer à devenir maître à son tour. Mais pour enseigner il ne suffit pas de savoir : il faut *savoir enseigner*. C'est là une qualité plus rare qu'on ne pense ; se transposer sans cesse dans l'esprit de l'élève pour deviner les difficultés qui l'embarrassent, n'enseigner que des choses scientifiques et à très petite dose, de façon à ce qu'elles soient complètement assimilées, passer sans cesse du connu à l'inconnu, éclairer l'étude de la langue russe par les lumières que fournit la connaissance des langues classiques ou germaniques, par les données de l'histoire, de la géographie. telle doit être la tâche multiple du professeur. Il est bon qu'avant d'être admis à professer à titre définitif, il fasse preuve de pratique, de science et de pédagogie, qu'il réponde à un programme sérieux d'examen. Ce programme aura tout d'abord pour objet d'écarter de l'enseignement supérieur, les simples maîtres de langue, les Russes même naturalisés, qui n'ont point satisfait aux exigences de notre éducation classique. Ceux-là, on peut les utiliser, mais en sous ordre ; ils peuvent fonctionner si les circonstances le permettent à côté et au-dessous du professeur ; ils peuvent exercer les élèves à la conversation familière, au déchiffrement de l'écriture; l'enseignement de la grammaire doit leur être absolument interdit. Ils doivent être entièrement sous la dépendance du professeur (1) ; avant de les nommer il faut seulement s'assurer qu'ils ont un bon accent et une sérieuse pratique de la langue ; la Russie renferme un grand

(1) C'est ce qu'on fait avec succès à l'Ecole des langues orientales où, à côté du répétiteur français, il y a le répétiteur indigène. Certains de ces répétiteurs ne se sont pas toujours rendu compte de leur tâche (Je parle au passé bien entendu). J'en avais un naguère qui s'appelait Vladimirov. C'était un an-

nombre de nationalités : un Polonais, un Allemand baltique pourraient ne pas remplir les conditions que je viens de signaler.

Comment constituer le jury chargé d'examiner les candidats qui se présenteront et qui se recruteront — le jour où il y aura des situations convenables non seulement parmi les Français de France, mais aussi parmi les Français de Russie et les étrangers naturalisés pourvus de diplômes classiques (baccalauréat, licence)? Il y a trente ans, lorsque j'ai pour la première fois proposé de faire entrer la langue russe dans l'enseignement de l'Etat (1), on eût été fort embarrassé de répondre à cette question. Le russe n'était enseigné en France que dans une seule chaire et encore tous les trois ou quatre ans. Aujourd'hui l'Institut, le Collège de France, l'École des langues, la chaire spéciale créée à Lille il y a quelques années fourniraient facilement les trois examinateurs nécessaires. Evidemment le ministère n'aurait qu'un signe à faire pour qu'ils s'empressassent de se mettre à sa disposition (2).

En province, le russe n'est encore officiellement enseigné qu'à Lille; à Bordeaux, M. Legras a fait un cours supplémentaire qu'il va sans doute continuer à Dijon où il a été nommé récemment (3). Dans ces dernières années d'anciens élèves du Collège de France, de l'École normale, de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales, sont allés se perfectionner en Russie par un séjour plus ou moins prolongé. C'est parmi eux et parmi leurs successeurs, sans compter les Français longtemps professeurs en Russie, que devront surtout se recruter les titulaires des futurs enseignements. Ceux qui seront pourvus du titre de licencié, d'agrégé ou de docteur

cien télégraphiste atteint de la crampe de l'écrivain, qui était venu à Paris, chercher les moyens de se guérir et de gagner sa vie. C'était un très honnête homme ; mais son indolence faisait mon désespoir. Je l'avais chargé d'enseigner aux élèves la conversation et la lecture de l'écriture cursive qui est fort difficile. J'avais mis entre leurs mains un recueil gradué de morceaux autographiés. Un jour j'eus l'idée d'aller le surprendre et je constatai qu'il faisait bien lire les élèves, mais qu'il n'avait oublié qu'une chose, c'était de leur faire expliquer les textes lus.

(1) *Revue des cours littéraires*, 1868, *Les langues d'utilité publique ; l'enseignement du russe.*

(2) Je ne verrais aucun mal à compléter au besoin le jury par l'adjonction d'un savant étranger qui pourrait prendre part aux examens à titre consultatif. L'Université d'Oxford fait dans certaines circonstances appel à des examinateurs étrangers. Il y a quelques années je me trouvais à Saint-Pétersbourg, mon éminent collègue M. Lamansky m'invita courtoisement à assister à des examens pour l'obtention d'une bourse. Il hésitait beaucoup entre deux candidats ; il me fit l'honneur de me demander mon avis et voulut bien se conformer à ma décision.

(3) Voir dans la *Chronique de l'Enseignement*, ce qui concerne M. Legras (*N. de la Réd.*).

pourront, à côté de l'enseignement pratique et scientifique de la langue russe, donner des cours d'histoire et de littérature, collaborer en un mot aux travaux de la Faculté. Ils ne seront point de simples lecteurs ; ils auront le droit d'aspirer à une chaire magistrale et de siéger dans les conseils de l'Université.

C'est ce qui a été fait à Lille ; c'est ce qui devra être fait dans d'autres villes universitaires, à Nancy, à Lyon, à Aix-Marseille, à Toulouse, à Bordeaux. Il y a, il est vrai, la question budgétaire. Mais elle n'est point insoluble. La législation et les mœurs nouvelles tendent à favoriser, à développer entre les villes et les provinces un généreux esprit d'émulation. Les Chambres de commerce, les Sociétés des amis de telle ou telle Université, les dons privés peuvent également contribuer à la création de nouvelles chaires. Qui empêche dès maintenant Lyon, Marseille, Aix de se mettre à l'œuvre? Qu'elles trouvent d'abord des fonds ; qu'elles s'adressent au ministère pour lui demander un professeur, on le trouvera. Quand ce professeur arrivera muni d'un certificat scientifique, quand il aura fait preuve de sérieuses aptitudes pédagogiques, qui empêchera de créer pour lui, dans telle ou telle école commerciale ou technique, une nouvelle situation qui augmentera sa sphère d'action et ses émoluments ? Au besoin, deux villes pourraient s'unir pour constituer un enseignement de la langue russe. Qui empêcherait par exemple Rouen d'avoir à son École supérieure un professeur qui ferait en même temps des cours au Havre et à Caen? Les chemins de fer ont singulièrement rapproché les distances. Aix pourrait avoir un cours d'histoire ou de littérature russe, Marseille un cours de langue. Avec un peu de bonne volonté et de légers sacrifices, il sera facile de résoudre le problème, de doter la province de chaires sérieuses ; quand à leur tour elles auront fait des élèves sérieux, la question se posera de voir dans quelle mesure la langue russe pourra être introduite dans l'enseignement secondaire. Jusque-là il faut bien se garder de vouloir faire des élèves avant d'avoir fait des professeurs. Ce serait comme dit le proverbe, vouloir mettre la charrue avant les bœufs.

LOUIS LEGER.
Professeur au Collège de France.

STATION ZOOLOGIQUE DE CETTE

La station zoologique de Cette est une annexe de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier. Sa création date déjà de l'année 1880 ; mais son installation, dans le bel établissement qui vient d'être construit, ne date que de l'année dernière. C'est en effet dans les laboratoires de ce nouvel édifice qu'ont eu lieu les travaux de zoologie de l'exercice 1896-1897.

Avant 1880, les élèves des Facultés de Montpellier qui s'adonnaient aux études de zoologie, et, spécialement, les aspirants à la licence, étaient conduits, de temps en temps, à Cette, par le professeur de zoologie. On y passait la journée en faisant des dragages dans les canaux, dans le port et dans l'étang de Thau. Les animaux recueillis ainsi étaient étudiés sommairement sur place ; quelques-

uns, mais rares, portés dans les laboratoires de Montpellier, pouvaient y être l'objet d'une étude plus sérieuse.

A partir de 1880, le professeur de zoologie de la Faculté des sciences prit la résolution de transformer ces visites ou excursions trop rares, en visites hebdomadaires pour les élèves de la Faculté des sciences, aspirants à la licence, et pour les naturalistes indépendants qui voudraient se joindre à eux. Pour rendre ces excursions réellement profitables, un laboratoire devenait nécessaire afin qu'on pût y installer les instruments d'étude et d'observation, et y poursuivre un examen approfondi des animaux récoltés dans les dragages.

Ce laboratoire modeste et capable de donner asile à un petit nombre de travailleurs, fut d'abord établi dans une maison particulière, louée à cet effet, et quelques années après, dans un local offert généreusement par la ville de Cette dans le vaste bâtiment occupé par l'Ecole Primaire Arago. Il devait, dans la pensée du professeur de zoologie, être remplacé, quand les circonstances et les ressources le permettraient, par un édifice plus important, construit en vue des études zoologiques, dépendant de la Faculté des sciences de Montpellier, et appelé à renfermer, outre des laboratoires convenablement outillés, des aquariums, une bibliothèque, des salles de collection, un cabinet de photographie, etc., et des logements convenables pour un pecheur, pour le directeur et ses aides, dans les cas où des études à poursuivre exigeraient, de leur part, un séjour prolongé à la station.

De nombreuses et d'excellentes raisons militaient en faveur de l'établissement à Cette d'une station de zoologie marine. La proximité de Montpellier (une demi-heure en chemin de fer) avec ses Facultés des sciences, de médecine, son Ecole supérieure de pharmacie et son Ecole nationale d'agriculture, assurait à la station une clientèle déjà nombreuse de maîtres et d'élèves, pour en utiliser les ressources. Les bibliothèques universitaires de Montpellier, mises à la disposition des travailleurs de Cette, constituaient des instruments précieux de travail, que compléterait la bibliothèque de la station. Cette dernière devait en effet comprendre surtout des livres de laboratoire, des manuels de dissection et de technique, des atlas, des descriptions de faunes et des ouvrages destinés à faciliter les déterminations.

Mais une raison plus sérieuse donnait au vœu de l'établissement d'une station zoologique à Cette un appui considérable. C'était la

situation elle-même de Cette comme région maritime, et la richesse et la variété des représentants de sa faune.

La topographie maritime de Cette est, en effet, toute spéciale, et a pour conséquence une grande variété et une grande abondance dans les types qui peuplent ses eaux. Outre la pleine mer et la région côtière proprement dite, on trouve autour de Cette une variété de milieux aquatiques qui fournissent des faunes très riches et très variées.

1° L'étang de Thau, vraie mer intérieure, où se trouvent, à côté de nombreuses espèces communes à la mer et à la côte, des types d'un haut intérêt, tel que *Phoronis Sabatieri* (Roule), et une grande variété d'annélides sédentaires ou errantes, de nombreux némertiens, des mollusques, des cnidaires, etc., etc.

2° Le port et les canaux comprenant plusieurs kilomètres de parcours, et où l'existence continuelle d'un courant plus ou moins rapide, allant de la mer à l'étang de Thau ou de celui-ci à la mer, constitue une condition très favorable au développement et à la multiplication d'une faune étonnante par sa richesse.

3° Les étangs de Frontignan, Vic, etc., etc., d'eau plus ou moins saumâtre, qui sont séparés de la mer par un étroit cordon littoral formé par les sables et où se rencontre une faune spéciale, très digne d'appeler l'attention des naturalistes au point de vue des adaptations et des modifications que le milieu peut faire subir aux espèces marines.

4° Les salines de Villeroy ou de Villeneuve dont les eaux sursaturées nourrissent une faune adaptée, dont il me suffira de citer comme type l'*Artemia salina*.

5° Enfin les sources vauclusiennes, naissant des collines et des plateaux de la chaîne de la Gardiole voisine de Cette, venant se déverser soit dans les étangs saumâtres, soit dans la mer et fournissant à leur tour un milieu d'eau douce possédant une faune d'autant plus digne d'attention que l'une de ces sources, la Madeleine, circulant pendant un assez long parcours dans une grotte, demande à être scrutée et étudiée comme pouvant posséder une faune souterraine spéciale.

Cette gamme de milieux aquatiques différents, allant de l'eau douce à l'eau sursaturée des salins, gamme qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs ; et cette variété de milieux, tant au point de vue de la nature des fonds que de l'état de tranquillité ou de mouvement

des eaux, procurent à Cette une richesse et une variété de populations aquatiques qui désignaient cette région comme un centre d'études zoologiques de premier ordre.

Frappé par ces considérations M. Sabatier, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Montpellier, prit la résolution de consacrer tous ses efforts à la construction, à Cette, d'une belle station zoologique avec laboratoires, aquariums, collections, bibliothèque, le tout convenablement outillé. Pour cela deux choses étaient à trouver : un emplacement convenable et les ressources nécessaires pour y établir les constructions de la station.

Le choix de l'emplacement a été dicté par des considérations multiples qu'il serait trop long d'exposer ici. Bornons-nous à dire que la station a été construite sur un terrain comprenant 3.500 mètres de surface, et situé à l'embouchure, sur l'étang de Thau, du canal qui relie cet étang à la mer. Ainsi la station se trouve à proximité de l'étang et du canal qui sont les points les plus riches en animaux. Par le canal on se rend facilement au port et à la mer quand on désire diriger les recherches vers les types qui se trouvent plus spécialement dans ces milieux. En outre, le lieu choisi est entièrement à découvert, recevant de toute part une belle lumière et particulièrement exposé à une ventilation qui devra être utilisée comme force motrice. L'Etat, possesseur de ce terrain, l'a libéralement affecté à l'établissement de la station zoologique.

Quant aux ressources nécessaires à la construction et à l'aménagement, elles ont eu des origines diverses. Ce furent d'abord des souscriptions particulières auxquelles sont venues se joindre des subventions du ministère de l'Instruction publique, du département de l'Hérault, des villes de Cette et de Montpellier.

Un voyage d'étude dans quelques stations zoologiques, Marseille, Trieste, Banyuls et surtout Naples, voyage exécuté par le professeur de zoologie de la Faculté des sciences, fournit les éléments des plans adoptés. Le monument aujourd'hui terminé est composé d'un corps central aux deux extrémités duquel se trouvent deux pavillons. Dans le corps central se trouvent, dans les sous-sols, trois grands bassins destinés à contenir l'eau de mer, qui doit s'y clarifier par le repos et y acquérir une température presque constante, malgré les variations des saisons. Au-dessus est la grande salle des aquariums et au-dessus de ceux-ci les laboratoires. Il y a sept laboratoires ; l'un grand destiné aux élèves et pouvant recevoir 40 élèves environ, et six petits destinés aux hommes de science qui voudront entreprendre à Cette une

série de recherches. Chacun de ces laboratoires possède une installation confortable.

Dans le pavillon du Sud, se trouvent le logement du pêcheur-concierge, des chambres pour le directeur et ses aides, et la bibliothèque.

Dans le pavillon du Nord se trouvent, dans les sous-sols, la chambre des machines, au-dessus, le musée des engins de pêche, au-dessus encore, la collection de la faune de Cette, et enfin au-dessus une grande pièce très éclairée pour la photographie et les observations diverses qui pourront être faites sur la climatologie, la lumière, etc., etc.

L'eau douce arrive abondamment dans tous les laboratoires; pour ce qui regarde l'eau de mer, on va s'occuper de l'installation des aquariums. Cette installation aura pour visée et pour caractère particuliers : 1° d'user autant que possible de la force du vent comme force motrice pour l'ascension et la distribution de l'eau sous pression; 2° de fournir aux animaux une eau dont la température varie faiblement dans le courant de l'année et échappe à l'influence des froids rigoureux et des chaleurs trop élevées. A cet égard les bassins du sous-sol serviront de volants régulateurs de la température, et fourniront chacun à leur tour de l'eau qui leur sera restituée ou rendue à la mer. Une pompe mue par une hélice aérienne servira de moteur lorsque le vent soufflera, ce qui, en cet endroit, correspond au moins à 300 jours par an. Pour les jours rares d'accalmie, un moteur à pétrole ou à gaz sera mis en activité. Il y aura de ce fait une économie considérable de combustible.

La station, située en bordure sur le quai du canal, a sa façade dirigée vers le Nord-Est. Elle a devant elle l'étendue de l'étang de Thau, et embrasse un vaste panorama qui s'étend jusqu'aux Cévennes. Elle est par conséquent inondée de lumière et particulièrement favorable aux études micrographiques.

Le terrain qui lui a été concédé sera prochainement clos de murs, et dans les vastes cours qu'il constituera seront installés plus tard des hangars et des baraquements destinés à la pisciculture marine. Ajoutons que le voisinage immédiat de l'étang permettra d'affecter à la station un cantonnement plus ou moins étendu où des essais de culture soit des huîtres, soit des autres mollusques bivalves (*Tapes*, *Venus*, *Mytilus*, *Pecten*, etc., etc.) qui servent à l'alimentation pourront être utilement tentés.

Pour que l'installation intérieure de la station soit achevée, il ne

reste qu'à construire les aquariums et le service d'eau de mer. C'est là un travail qui sera prochainement exécuté; mais d'ores et déjà les laboratoires sont disponibles, utilisables et utilisés.

Tous les samedis, le professeur de zoologie, le maître de conférences, le chef des travaux pratiques et les préparateurs se rendent à Cette pour y passer la journée. Un groupe de 15 à 20 élèves aspirants au certificat d'études supérieures de zoologie les y accompagnent. Parfois aussi d'autres professeurs de l'Université de Montpellier soit physiologistes, soit histologistes, soit biologistes, soit botanistes viennent accroître la phalange. Le pêcheur de la station a eu le soin de recueillir une abondante moisson d'animaux appartenant à des types variés : poissons osseux, cartilagineux, mollusques, annélides, némertes, méduses, bryozoaires, echinodermes, abyonnaires, etc., remplissent les cristallisoirs et les bacs. La journée se passe à étudier soit les formes, soit les structures, à disséquer et à dessiner sous la direction du chef des travaux et des préparateurs. Quand la saison ou la température le permettent, les élèves vont en canot se livrer sur l'étang ou sur les canaux à la pêche au filet fin, pour recueillir des larves ou de petits animaux pélagiques.

Plusieurs fois, dans le cours de l'année, est organisée une expédition en haute mer pour draguer dans les fonds de 60 à 80 mètres. Pour cela la compagnie des pilotes de Cette met généreusement à la disposition des hôtes de la station (maîtres et élèves) un bateau à vapeur que commande le très aimable pilote-major M. Barre. Des bateaux à voile accouplés, dits bateaux-bœufs, à filets traînants, opèrent pour le compte de la station des dragages ordinairement très fructueux dont les naturalistes présents font amplement leur profit. Une de ces expéditions en haute mer est réservée aux candidats au certificat P. C. N.

A côté de ces journées sporadiques d'études zoologiques, la station zoologique de Cette a connu et connaît les séjours continus et les études prolongées des naturalistes. Carl Vogt y a, à deux reprises, passé plusieurs semaines et élaboré plusieurs mémoires. Il a laissé, sur le registre de la station, la note suivante : « Toujours plus content de la richesse de la faune ».

Hermann Fol, venu en 1884, exprima sous jugement dans la note suivante : « Grande admiration pour la richesse de la faune ».

Le professeur Kœhler de Lyon a été « étonné de la richesse de la faune dans cette localité où les animaux se présentent avec une vigueur et une variété surprenantes ».

Le professeur Roule de Toulouse a exprimé à son tour sa grande admiration pour les richesses zoologiques ; et cela autant pour la variété des espèces que pour la quantité des individus. « Cette faune de Cette est vraiment étonnante de richesse et de variété ».

Le professeur Brunotte de Nancy a tenu à noter que : « Au sujet des annélides qu'il y a étudiés, il a toujours trouvé des exemplaires nombreux et des formes vraiment étonnantes ».

Le docteur Henri de Varigny a été « très étonné de la richesse de la faune de Cette ».

Le docteur Lahille venu pour y étudier les Didemnides a consigné sur le registre les réflexions suivantes : « De toutes les plages que j'ai visitées, je n'en connais pas de plus riches. Quoique en ce moment un hiver exceptionnellement rigoureux nous quitte à peine, les animaux abondent. En été, la faune de Cette doit être merveilleuse. L'avantage inappréciable de la station est la facilité et la promptitude avec lesquelles à toute heure et par tous les temps on peut recueillir les sujets d'étude les plus nombreux et les plus variés ».

J'ai à peine besoin d'ajouter qu'un contingent assez important de travaux déjà connus et appréciés comme mémoires originaux ou comme thèse de zoologie sont nés dans ces laboratoires qui laissaient cependant bien à désirer. La liste de ces publications est déjà longue ; mais ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'énumération.

Aujourd'hui l'installation des laboratoires est amplement satisfaisante, et le directeur informe les naturalistes qu'il sera heureux d'y accueillir les savants français et étrangers qui voudront mettre à profit une des faunes les plus riches, les plus variées, et les plus faciles à récolter parmi celles qui sont connues non seulement sur les côtes de France mais sur celles des divers continents.

Ad. Sabatier,
Correspondant de l'Institut,
Directeur de la station zoologique de Cette.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Hongrie. — Le Ministre de l'Instruction publique vient d'instituer un brevet d'aptitude pour l'enseignement de la langue française dans les *gymnases.* La langue française n'est matière obligatoire que dans les écoles *réales* (enseignement moderne) où elle figure au programme avec cinq heures par semaine en 3e et 4e années, avec quatre heures en 5e et 6e années et avec trois heures en 7e et 8e années. Elle est, en outre, enseignée dans toutes les Ecoles de commerce. Le corps enseignant, pour ces écoles, est recruté parmi les candidats au titre de *professeur* qui ont passé quatre ans dans les Facultés et ont fait preuve d'une connaissance assez étendue de la philologie et de la littérature françaises. Pour acquérir la pratique de la langue, malheureusement assez négligée jusqu'ici, le ministre actuel, M. Wlassics, envoie les candidats les plus méritants, avec des bourses, à Paris, pendant un ou deux ans; il donne, en outre, des subventions aux professeurs en fonctions, leur permettant de suivre pendant les vacances, les cours institués par l'*Alliance française* à la Sorbonne, ou les cours analogues faits à l'Université de Genève. Les candidats qui ont passé avec succès les examens à Budapest ou à Kolozsvár (Clausembourg) portent le titre de professeur. — Le brevet nouvellement institué donne seulement le droit d'enseigner la langue française dans les *gymnases* où cette langue n'est que matière facultative. Les épreuves sont écrites et orales. Tous les candidats doivent être pourvus au moins du diplôme de *maturité* (baccalauréat) ou d'une équivalence. L'unique épreuve écrite consiste en un thème français, sans dictionnaire; durée 5 heures. Le texte hongrois ne doit pas offrir trop de difficulté. Les épreuves orales comprennent: *a*) une interrogation sur la grammaire et les règles du style français; *b*) une traduction d'un auteur français moderne en hongrois et d'un texte hongrois, assez facile, en français; *c*) une interrogation sur la littérature française depuis le XVIIe siècle; *d*) sur la méthode d'enseigner les langues vivantes; *e*) des connaissances pratiques de la langue.

Les candidats reçus portent le titre de *maître ès langue française.* Le jury se compose de trois membres et se réunit toutes les fois qu'un nombre suffisant de candidats se présente. Les candidats éliminés ne peuvent se représenter qu'au bout d'un an. Pratiqué avec la rigueur nécessaire, ce brevet peut donner une nouvelle impulsion à l'étude du français dans l'enseignement classique hongrois où des milliers d'élèves se font régulièrement inscrire et arrivent souvent à de beaux résultats.

J. K.

Le problème sur l'Instruction et l'Education est également à l'ordre du jour en Hongrie. Le ministre actuel, M. Wlassics, ne cesse dans ses discours et dans ses circulaires de recommander aux professeurs d'être en

même temps éducateurs, quoique l'internat n'existe pas en Hongrie. Nous recevons une brochure fort intéressante à ce sujet, due à M. Pierre Balogh, professeur à Szölnok (Erkölcsi nevelés az iskolában, Budapest, 1897; 47 pages — l'*Education morale à l'Ecole*) où cette question est traitée avec beaucoup de compétence. Après avoir constaté l'abaissement moral dans les établissements d'enseignement secondaire, il propose de relever la discipline par la diminution du nombre des élèves par classe, par une entente cordiale entre les membres d'un même établissement. Il verrait avec plaisir un relèvement des traitements et par là du prestige des professeurs; un système d'internat comme il est en vigueur en Angleterre et finalement une éducation moins formelle s'occupant plus du cœur que de l'esprit. Ces réformes adoptées par le Congrès de professeurs en 1896 sont malheureusement plus faciles à formuler qu'à exécuter. Si le problème se pose avec une certaine gravité dans les pays où les internats sont la règle générale, il n'en est pas de même en Hongrie, où les élèves vont seulement en classe pour recevoir l'instruction et passent le reste du temps dans leur famille. C'est à celles-ci qu'incombe alors la tâche délicate d'éducateurs. Si les parents des élèves ne restent pas dans les villes où se trouve le lycée, il importe certainement que la pension soit choisie avec soin. Dans ce cas, la réforme proposée par M. Balogh: de confier 10 à 15 élèves à un professeur, serait salutaire.

J. K.

UNIVERSITÉ DE RENNES (1895-1896)

A la séance de rentrée, M. Sée a fait un discours sur *Fustel de Coulanges, son œuvre et sa méthode*, qui est tout entier à lire et dont nous reproduisons la conclusion :

« C'est son grand honneur d'avoir été, en même temps qu'un patient chercheur, une intelligence synthétique d'une rare puissance, et je dirai presque un homme d'imagination. S'il s'est obstiné dans quelques erreurs de détail manifestes; s'il a traité souvent un peu rudement ses contradicteurs, c'est qu'il croyait en une vérité absolue ; il en avait le culte et il s'en est cru parfois l'oracle. Mais on lui pardonnera ces légers défauts. Et si l'on considère combien il a rectifié d'idées fausses ou vagues, quelle vive lumière il a jetée sur tant de problèmes essentiels, à quel point ses théories sont nettes et compréhensives, on le placera tout à fait au premier rang des historiens qui ont illustré notre siècle ; certainement, par les idées qu'il a émises, comme par la méthode dont il a donné l'exemple, il est l'un de ceux qui ont eu le plus d'influence sur la science historique ».

M. le recteur Jarry a rappelé que l'Université avait pris pour la première fois son titre légal quand M. le Président de la République, de passage à Rennes, avait visité le Palais des sciences. Il a signalé la transformation de l'Ecole préparatoire en Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie, préparée en vue de la constitution de l'Université, les modifications qui en ont été la conséquence dans le personnel enseignant. Un nouvel agrégé, M. Grandmoulin a été donné à la Faculté de droit. Aux sciences, M. Joubin est devenu titulaire de la chaire de zoologie; M. Guitel a été nommé maître de conférences ; M. Andrade, auquel ses travaux en mathématiques ont valu le prix Francœur à l'Institut, professeur adjoint. Deux maîtrises de conférences, l'une pour la chimie, l'autre pour la physique, sont encore nécessaires pour mettre en pratique les réformes apportées à la licence. La Faculté des lettres s'est accrue d'un maître de conférences

de langue et littérature anglaise ; d'un chargé de cours complémentaire de géographie.

M. Chatel, professeur de droit civil, a fait le rapport sur les concours de la Faculté. L'unique mémoire remis pour le doctorat (*De la personnalité des sociétés civiles et des sociétés commerciales*) a été jugé insuffisant. En première année, trois concurrents sur quatre sont récompensés pour le droit romain (*Des applications de l'*IN JURE CESSIO *en matière d'affranchissements, de propriété, de servitude et d'hérédité*) ; cinq sur dix l'ont été pour l'économie politique (*Exposé historique et critique des formes successives de l'échange*) ; en seconde année, deux sur cinq pour le droit civil (*Des effets de la solidarité passive*) ; les mêmes lauréats ont obtenu des médailles pour le droit administratif (*Le Rôle du Préfet dans l'administration de l'Etat*). En troisième année, sur six concurrents en procédure civile (*Des demandes reconventionnelles en première instance et en appel*) trois sont récompensés ; quatre en Code civil ont obtenu tous des médailles ou des mentions (*Les faits et les conséquences des faits qui arrêtent l'inscription des privilèges et hypothèques*).

Sur sept places pour le commissariat de la marine, trois (1re, 5e, 7e) ont été prises par des licenciés de la Faculté. Dans le concours entre les élèves de troisième année de toutes les Facultés de droit de France, le lauréat de droit civil de Rennes a eu la seconde mention, c'est-à-dire le quatrième rang.

M. Sirodot, doyen honoraire de la Faculté des sciences, vice-président de la Société des Amis de l'Université a proclamé le lauréat du prix d'honneur, institué par la Société en faveur de l'étudiant qui, arrivé au terme de ses études, s'est fait remarquer par ses aptitudes, son travail et ses succès. Le prix a été accordé à Mlle Bazin, professeur à l'Ecole normale primaire de Laval, reçue avec la mention *assez bien*, à la licence ès sciences naturelles.

M. Dayot a présenté le rapport sur les concours de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie, M. Allais, le rapport sur la situation des établissements d'enseignement supérieur. Il a insisté sur la création d'une chaire de celtique :

« Où donc, dit-il, cette chaire serait-elle mieux à sa place que dans la vieille capitale de la Bretagne ? Et cependant ce n'est pas chose faite. Le cours a été institué il y a plusieurs années par M. Loth ; mais jusqu'ici trois seulement des départements de Bretagne, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Finistère, consentent à donner chacun une somme annuelle de 300 francs pour subventionner ce cours. L'Etat ne demande qu'une somme fixe de 3.000 francs pour créer la chaire. Il semble naturel de penser qu'il serait possible d'arriver à une commune entente des départements bretons et des grandes villes du ressort universitaire. L'Université de Rennes, dotée de recettes nouvelles, d'après la récente loi sur les Universités, pourrait apporter son appoint. Quoi qu'il en soit, si l'institution des Universités régionales n'est pas un vain mot, cette création s'impose dans un avenir plus ou moins rapproché ; la chaire de celtique serait un des éléments caractéristiques de l'Université de Bretagne. Ailleurs, dans d'autres régions de la France, les départements et les villes ont compris la nécessité de fondations analogues ; c'est ainsi que l'Université d'Aix-Marseille possède une chaire d'histoire de la Provence et un cours de langue et littérature provençales ; Bordeaux, une chaire d'histoire du Sud-Ouest et une chaire de langues et littératures du Sud-Ouest ; Caen, une chaire d'histoire de la littérature et de l'art normands ; Lille, une chaire de langue et littérature wallonnes

et picardes ; Nancy, une chaire d'histoire de l'Est de la France. Ces exemples sont bons à citer et à suivre ; et nous espérons que d'ici peu l'Université de Rennes, aura, elle aussi, à la Faculté des lettres, sa chaire caractéristique, la chaire de celtique ».

Les rapports pour les Facultés de droit, des sciences, des lettres ont été rédigés par MM. de Caqueray, Lechartier, Loth. M. Delacour a rendu compte de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes; M. Malherbe, de celle de Nantes ; M. Legludic, de l'Ecole réorganisée de médecine et de pharmacie d'Angers ; M. Ménier, de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Nantes.

Faculté de droit. — La Faculté a, pour la première fois, appliqué les nouveaux programmes sur la licence et sur le doctorat. Elle a été très satisfaite de l'essai des épreuves écrites pour la licence. La plupart des étudiants ont choisi le doctorat des sciences juridiques. Les conférences ont été organisées d'une manière plus complète ; les étudiants les ont fréquentées en grand nombre. Les professeurs ont dû se charger, en plus de leur enseignement normal, de cours complémentaires ou de conférences. Aussi M. de Caqueray, assesseur du doyen, réclamait-il dans son rapport un agrégé de plus pour la Faculté.

M. Chauveau, en collaboration avec M. Baudry-Lacantinerie, doyen de la Faculté de droit de Bordeaux, a publié un gros volume de Code civil sur les *biens* ; M. Turgeon a donné dans notre *Revue* un article en faveur de la quadruple agrégation, admise ensuite par la direction de l'enseignement supérieur.

Il a été pris 1048 inscriptions ; 345 étudiants ont fait acte de scolarité ; il y en a 155 dont l'inscription n'est pas périmée, ce qui donne une population scolaire de 500 élèves. Sur 508 examens, il y a eu 358 admissions. Huit thèses de doctorat ont été soutenues : la plus remarquée a été celle de M. Delaunay sur les *Relations des magistrats et du Sénat, à Rome* ; la meilleure soutenance, celle de M. Guillot, *Pars major vel potestas, sous la République romaine.*

A nouveau la Faculté demande la réforme de la capacité en droit.

Faculté des sciences. — La Faculté a perdu M. Massieu, professeur honoraire, qui a occupé 26 ans la chaire de géologie et de minéralogie. Elle a demandé à inscrire sur ses programmes trois enseignements nouveaux, et été autorisée à délivrer 11 certificats d'études supérieures : *1, Calcul différentiel et intégral* ; *2, Mécanique rationnelle* ; *3, Astronomie ou mécanique physique* ; *4, Physique générale* ; *5, Physique industrielle* ; *6, Chimie générale* ; *7, Chimie appliquée* ; *8, Minéralogie* ; *9, Zoologie* ; *10, Botanique* ; *11, Géologie.*

MM. Moreau, Cavalier et Weiss ont fait des conférences en vue de l'agrégation des sciences physiques, à laquelle un de leurs étudiants a été reçu. La Faculté espère qu'en 1897 des boursiers d'agrégation lui seront attribués. Elle a compté 150 étudiants, dont 118 résidents et 32 correspondants. 82 des premiers suivaient l'enseignement du P. C. N., 10 étaient candidats à l'agrégation ; 32 à la licence. 65 ont obtenu le diplôme P. C. N., dont Mlle Farde qui, au concours pour le professorat des Ecoles Normales, a été classée la seconde. 5 ont été reçus licenciés de mathématiques, 5 des sciences physiques, 2 des sciences naturelles.

MM. Andrade, Moreau, Weiss, Lechartier, Cavalier, Joubin, Guitel, Crié, Lesage, Seunes, Kerforne ont fait des communications au Congrès

des Sociétés savantes, à l'Académie des sciences, à l'Association française pour l'avancement des sciences ou ont collaboré au *Bulletin scientifique de l'Ouest*, au *Bulletin de l'Association pomologique de l'Ouest*, à la *Revue suisse de Zoologie*, aux *Annales de l'Université* de Lyon, aux *Archives de zoologie expérimentale et générale*, au *Bulletin de la carte géologique de France*. M. Weiss a publié ses *Recherches sur l'aimantation de la magnétite cristallisée et de quelques alliages de fer et d'antimoine* (thèse); M. Joubin, avec M. Blanchard, le fasc. XI d'un *Traité de zoologie*.

277 candidats se sont présentés au baccalauréat, dont 136 ont été reçus. La Faculté, heureuse des modifications apportées à la 1re et à la 2e partie du baccalauréat classique, pour empêcher l'affaiblissement des études scientifiques dans les lycées, maintient cependant le vœu exprimé en 1895, que le baccalauréat lettres-mathématiques ouvre les études médicales.

Faculté des lettres. — M. Barbeau a été chargé d'un cours d'anglais et la Faculté peut maintenant délivrer la licence d'anglais comme la licence d'allemand. Un cours de géographie a été créé pour M. Rainaud, docteur avec une thèse sur le *Continent austral*. M. Sennes, professeur à la Faculté des sciences, fait un cours supplémentaire de géographie géologique, M. Parfouru, archiviste, un cours de paléographie et de diplomatique. La Faculté peut donc préparer à l'agrégation d'histoire : elle a deux boursiers d'agrégation et un boursier d'études supérieures.

Le laboratoire de psychologie et de linguistique expérimentale a été constitué grâce aux libéralités des ministères et de la ville de Rennes (1). Une somme de deux mille francs serait encore nécessaire pour le mettre en état de subvenir à tous les besoins. M. Bourdon, à qui on en doit, en grande partie, la constitution, a été nommé professeur de philosophie. M. Sée a été nommé professeur-adjoint. Les *Annales* sont entrées dans leur douzième année. Le 2e volume de la *Bibliothèque bretonne*, qui en est une annexe, est une édition critique, accompagnée de notices historiques et bibliographiques, de la *Très ancienne coutume de Bretagne*, avec les Assises, Constitutions de Parlement et Ordonnances ducales, par M. Planiol, aujourd'hui professeur à la Faculté de droit de Paris : elle a valu à l'auteur un prix de l'Institut.

La Faculté a examiné en novembre 741 candidats aux deux parties du baccalauréat classique; 86 aux deux du moderne; en avril, 100 pour le classique, 7 pour le moderne ; en juillet, 1411 aux deux parties du classique ; 202 aux deux du moderne. Elle est unanime pour demander à nouveau « que le système d'examen adopté pour le moderne, c'est-à-dire un jury composé de professeurs de l'enseignement secondaire, sous la présidence d'un membre de l'enseignement supérieur et au besoin avec l'adjonction d'un membre de l'enseignement libre, soit étendu au classique ». On rendrait ainsi à l'enseignement deux mois de cours par an.

En novembre la Faculté a reçu deux licenciés sur 11 candidats; en mars, 4 sur 10 ; en juillet, 6 sur 19. Les candidats ont largement usé de la Faculté de présenter une composition facultative sur une matière enseignée, dont le sujet ait été approuvé par la Faculté et qui soit déposée au secrétariat, un mois avant l'examen. Le travail de M. Le Roux sur les

(1) Voir dans la *Revue* du 15 août 1897, l'article de B. Bourdon. Le laboratoire est dirigé par MM. Loth et Bourdon.

Mutations des consonnes initiales dans le dialecte breton de Pleubian (Côtes-du-Nord) et celui de M. Fougères sur *l'Agriculture à Rome sous les Empereurs* ont été particulièrement remarqués.

La Faculté a délivré le diplôme d'histoire à MM. le Moy, Larroquette, Dupont (Cf. *Revue* du 15 septembre p. 248).

MM. Loth, Allais, Bourdon, Sée, Jordan, Dottin, Macé, Rainaud ont collaboré à la *Revue des Religions*, à la *Revue celtique*, aux *Annales de Bretagne*, à la *Revue philosophique*, à l'*Année psychologique*, aux *Mélanges Monod*, à la *Revue de philologie*, au *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*. M. Rainaud a publié *La pentapole cyrénéenne et la colonisation*; *La Camargue et le delta du Rhône*.

Un cours libre sur l'*Histoire de la Révolution en Bretagne* par M. Le Téo, professeur agrégé d'histoire au lycée, a été autorisé par le conseil général de l'Université.

Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Rennes. — L'Ecole a délivré 562 inscriptions (61 de plus qu'en 1894-1895). M. le docteur Dayot, professeur de clinique chirurgicale, remplacé par son fils ; M. Louveau, chargé du service de la pharmacie, M. le professeur Petit ont été admis à l'honorariat et à la retraite. La transformation de l'Ecole a amené 6 nominations : 1° M. le docteur Le Moniet, M. Follet, M. Bodin ont été nommés après concours, professeurs suppléants, le premier, pour le cours théorique d'accouchements (hiver) et la médecine opératoire (été), le second, pour le cours de séméiotique, la préparation au concours de l'externat et de l'Ecole militaire de Lyon (hiver), pour l'anatomie pathologique et la bactériologie (été) ; le troisième, pour l'hygiène (hiver), la dermatologie et la vénéréologie (été). 2° M. Topsent, professeur à l'Ecole de Reims, a été chargé du cours et des travaux pratiques d'histoire naturelle; M. Fleury, professeur suppléant à l'Ecole de médecine d'Alger, a été nommé professeur de matière médicale, M. Castex, professeur agrégé de physique à la Faculté de médecine de Lille, a été chargé du cours de physique et des travaux pratiques.

Trois élèves ont été admis à l'Ecole de santé militaire de Lyon (le 2e, le 5e, le 33e), deux anciens élèves, à l'internat des hôpitaux de Paris.

Pour avoir une Ecole de plein exercice, la ville de Rennes s'est engagée à élever une nouvelle maternité — qui est sur le point d'être inaugurée ; — à construire un pavillon pour l'histologie, l'anatomie pathologique, la bactériologie, les travaux pratiques d'histoire naturelle — qui a déjà été livré aux services auxquels il est destiné. Un second pavillon, pour la physique et la physiologie, sera prochainement mis en adjudication ; l'ancienne maternité sera transformée en salles de cours et laboratoires de clinique. L'administration des hôpitaux a décidé que les différents services seraient confiés aux professeurs de l'Ecole ; l'Hôtel-Dieu est ainsi un véritable hôpital d'enseignement. Presque chaque jour, des opérations importantes sont pratiquées dans les deux salles d'opération. Un vaste pavillon des contagieux, élevé par le Conseil général, sera ouvert incessamment.

MM. Topsent, Perrin de la Touche, Dayot, Fleury, Castex ont collaboré aux *Archives de zoologie*, aux *Mémoires et au Bulletin de la Société zoologique*, aux *Archives provinciales de chirurgie*, à la *Revue de Stomatologie*, aux *Archives d'Electricité médicale*, aux *Archives de physiologie*, fait des communications à la *Société de médecine légale* et à la

Société de chirurgie. M. Bellamy a publié deux volumes sur *la forêt de Brechelian, la fontaine de Barenton, quelques lieux d'alentour, les principaux personnages qui s'y rapportent*; M. Fleury, un *Traité d'hydrologie.*

Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. — L'Ecole, dit M. le directeur Malherbe, a délivré 962 inscriptions (52 de plus qu'en 1894-95) à 240 étudiants régulièrement inscrits. 38 étudiants qui ont fini de prendre leurs inscriptions, sont en cours d'examens ou fréquentent l'Ecole à titre d'auditeurs bénévoles. 389 examens ont donné lieu à 324 réceptions. 52 diplômes et certificats d'aptitude ont été délivrés à 4 officiers de santé, à 28 pharmaciens de 2e classe, à 15 sages-femmes de 1re classe, à 4 de 2e classe, à 1 herboriste de 2e classe.

Les concurrents pour les prix ont été nombreux, les résultats satisfaisants. Trois mémoires pour les prix de clinique ont été présentés et ont mérité d'être récompensés. Les prix relatifs au legs du docteur E. Cossé ont été distribués : 1° 600 francs (*prix Marcé*) à M. Juön, auteur du meilleur mémoire de clinique; 500 francs (*prix Malherbe*) à M. Rochard, reçu le premier au concours de 1896 de l'internat des hôpitaux de Nantes ; 300 francs (*prix Guépin*) à M. Priouzeau, reçu le premier au concours d'aide de clinique ophtalmologique ; 200 francs et 100 francs (*prix de la ville de Nantes*) à Mlles Phelippeau et Marcetteau, élèves sages-femmes de seconde année, classées les deux premières après concours.

L'Ecole a perdu son directeur honoraire, le docteur Théophile Laënnec, le docteur Trastour, professeur honoraire de clinique médicale, le docteur Boiffin, professeur de clinique chirurgicale. M. Albert Malherbe, professeur d'histologie et d'anatomie pathologique, a été nommé directeur, M. Rouxeau, professeur de physiologie, M. Poisson, professeur de clinique chirurgicale, MM. Bureau et Sourdille, après concours devant la Faculté de Paris, ont été institués suppléants des chaires de pathologie et de clinique médicale, de pathologie et de clinique chirurgicale et obstétricale. M. Monnier, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales reste en outre chef des travaux de physiologie. M. Boutron a été chargé de la suppléance d'histoire naturelle ; M. Briton a été nommé chef de clinique médicale, M. Rochard, prosecteur ; M. Juön, aide d'anatomie ; M. Priouzeau, aide de clinique ophtalmologique ; M. Poussin, préparateur de chimie et de pharmacie ; M. Hue, préparateur de physique et d'histoire naturelle ; M. Sabot, préparateur d'anatomie pathologique et de bactériologie.

Six élèves ont été reçus à l'externat des hôpitaux de Paris, un, interne titulaire en pharmacie ; vingt-deux ont soutenu avec succès leurs thèses ; six, reçus officiers de santé, ont voulu conquérir le grade de docteur en médecine. Dix-neuf de ces thèses ont été faites dans les laboratoires et les hôpitaux sous la direction des professeurs.

5.278 malades sont entrés à l'Hôtel-Dieu du 1er novembre 1895 au 31 octobre 1896. 174 cadavres ont été soumis à l'autopsie, 169 ont servi aux études anatomiques et à la médecine opératoire. La clinique médicale a reçu 786 malades ; elle a compté 72 décès ; la clinique chirurgicale en a reçu 607 et elle a eu 41 décès. 318 grandes opérations ont été faites, dont quelques-unes par les internes, sous la surveillance du professeur. En outre, une grande opération a été pratiquée chaque jour dans les quatre autres services chirurgicaux de l'Hôtel-Dieu, sous les yeux des élèves. Les

élèves ont pu assister tant à la maternité clinique qu'à la maternité hospitalière à 323 accouchements, qui ont offert à l'examen des cas fort curieux (opération césarienne, accouchement gémellaire, éclampsie, symphyséotomie, périnéorrhaphie, etc.) La clinique ophtalmologique a vu doubler le nombre des hommes hospitalisés, par suite de la création d'une nouvelle salle. Les élèves ont eu à étudier quantité de papillites, de cataractes traumatiques, certaines conjonctivites diphtéritiques (entre autres une, dont l'évolution a été suivie pendant plus d'une année) ; ils ont assisté, à plusieurs reprises, à une opération inédite, l'iridectomie périphérique dans le traitement du glaucôme qui, en laissant intact le sphincter cirien, conserve au praticien la précieuse ressource du traitement par l'ésérine.

Le laboratoire de bactériologie a continué à s'occuper des divers travaux qui lui ont été demandés. La *Société anatomique*, qui comprend les professeurs et suppléants, des médecins des hôpitaux et de la ville, des médecins militaires attachés aux hospices, des internes et préparateurs, a examiné plus de 200 pièces pathologiques, dans les séances qu'elle tient deux fois par mois. La *Société médico-chirurgicale des hôpitaux de Nantes* et la *Section de médecine de la Société académique*, dont les séances sont bimensuelles ont pour organe la *Gazette médicale de Nantes*, qui est à sa 15e année d'existence.

L'Hospice général compte plus de 2000 personnes; il a un amphithéâtre de dissection bien installé, un laboratoire de bactériologie qui profite beaucoup aux élèves et surtout aux six internes nommés au concours qui y font le service. On peut y étudier les maladies des vieillards, des enfants, les affections mentales et les maladies contagieuses dans les baraquements dont l'aménagement est complet. On y a admis, dans l'année, 269 aliénés, 124 vieillards des deux sexes; il y a eu 162 décès, 145 corps ont été réclamés par les familles.

La situation est donc satisfaisante, au point de vue des études, du nombre des élèves et des résultats obtenus aux examens.

Ecole réorganisée de médecine et de pharmacie d'Angers. — L'Ecole a délivré 373 inscriptions. 204 examens ont été subis, suivis de 184 admissions. 25 diplômes ont été délivrés, à 2 officiers de santé, à 11 pharmaciens, à 2 herboristes et à 10 sages-femmes de 2e classe.

L'Ecole a perdu M. le docteur Briand, ancien suppléant des chaires de médecine. M. le professeur Guignard, député, a été suppléé par M. le docteur Monprofit. MM. Sarazin et Thézée, suppléants, ont été chargés du cours de physique et d'histoire naturelle. M. Lemesle chef des travaux, et M. Préaubert, professeur au lycée, ont été chargés de cours complémentaires de physique et d'histoire naturelle. M. Lemesle a été nommé secrétaire en remplacement de M. le docteur Charier démissionnaire. Deux élèves ont été reçus externes des hôpitaux de Paris, deux à l'Ecole du service de santé militaire, un à l'Ecole du service de santé de la marine.

Le laboratoire de bactériologie, créé depuis 4 ans et dirigé par M. le docteur Bahuaud, prend une importance croissante : les cours du professeur et les travaux pratiques sont très recherchés. Grâce à une souscription publique et à la générosité du Conseil général, le laboratoire devenu insuffisant pour les nombreuses analyses demandées par les médecins et par les communes sera remplacé par un autre plus spacieux et mieux aménagé.

La salle de lecture, à la bibliothèque, est très fréquentée tous les jours, de une heure à cinq, par les étudiants.

Du 1er novembre 1895 au 31 octobre 1896, 2687 malades ont été admis à l'Hôtel-Dieu. La clinique médicale a reçu 582 malades ; la clinique chirurgicale a reçu 383 blessés, la clinique obstétricale et gynécologique a compté 291 femmes. Les étudiants sont bien accueillis dans les autres services hospitaliers (403 malades au service de médecine, 304 à celui de chirurgie, 476 à celui des enfants, 146 à celui des vénériens, 76 à celui des contagieux). L'hospice, contigu à l'Hôtel-Dieu fournit aussi, avec ses 865 personnes, d'utiles ressources pour l'instruction des élèves. 257 cadavres ont été autopsiés ; 71 mis à la disposition de l'Ecole pour les travaux de dissection et de médecine opératoire (*Rapport de M. le Directeur Leguludic*).

Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres de Nantes. — M. Ménier, directeur, signale le remplacement de M. Gautier, professeur de littérature française par M. Glachant, de M. Adam, professeur de chimie, par M. Duperray. Au commencement de l'année, à la demande du maire de Nantes, l'Ecole a institué des cours spéciaux d'histoire, de géographie, de physique et de chimie pour les élèves de la marine marchande.

739 personnes se sont inscrites pour suivre les cours. Les différents cours et conférences ont atteint une moyenne de 108 auditeurs ou élèves par jour.

Les associations, les cours professionnels, les conférences de toute nature pour la diffusion de l'instruction se sont beaucoup multipliés à Nantes depuis quelques années. L'Ecole des sciences et des lettres n'a pas été étrangère à ce mouvement. « N'étant liée, dit M. Ménier, par aucun programme officiel, elle était susceptible de toutes les améliorations reconnues nécessaires, et elle a su en faire profiter nos concitoyens. Tous les procédés de vulgarisation scientifique et littéraire, tant préconisés dans les récents et importants congrès de la ligue de l'enseignement, elle les utilise depuis de longues années ».

L'Ecole continue donc à faire œuvre d'extension universitaire.

UNIVERSITÉ DE NANCY (1895-1896)

Situation générale. — Plusieurs réformes ont été introduites dans l'enseignement ou ont été soumises à une première épreuve. La Faculté de droit a mis en vigueur les décrets sur le doctorat et la licence. Les conférences facultatives, instituées en 1894-95, ont continué à fonctionner ; d'autres ont été ouvertes.

La Faculté de médecine a créé un enseignement nouveau, l'électrothérapie, grâce à un crédit extraordinaire du Ministère et aux sacrifices qu'elle s'est imposés sur son budget. L'administration des hospices a fourni les locaux nécessaires et cette méthode de traitement sera appliquée aux malades de l'hôpital comme aux indigents.

Le nouveau mode d'examen pour la licence ès sciences aura les conséquences les plus heureuses, pour l'avenir des Universités, de la science pure et de l'industrie nationale. La Faculté a organisé les cours préparatoires aux divers certificats.

La Faculté des lettres a appliqué, pour la première fois, à la session de

juillet, les nouveaux programmes de licence : les résultats sont pleins de promesses pour l'avenir.

Le nombre total des étudiants est de 1010, dont 319 pour le droit, 318 pour la médecine, 222 pour les sciences, 111 pour les lettres, 40 pour la pharmacie. Il a augmenté de 52 pour le droit, de 55 pour les sciences ; il est resté stationnaire pour les lettres ; il a diminué de 35 pour la médecine, en raison du nouveau régime qui envoie les étudiants de première année à la Faculté des sciences. Il a diminué de 38 à l'Ecole de pharmacie, parce que : 1° l'Etat qui accorde aux écoles secondaires, pour la délivrance des diplômes de seconde classe, une circonscription de quatre ou cinq départements, ne réserve à ses écoles supérieures que le département où elles siègent ; 2° le décret du 30 juillet 1883 stipule que les aspirants au titre de pharmaciens de 2e classe sont tenus de subir les trois examens définitifs devant l'Ecole dans le ressort de laquelle ils doivent exercer.

La Faculté de droit a conféré 33 baccalauréats, 36 licences, 9 doctorats, 10 certificats de capacité ; celle de médecine a reçu 32 docteurs, 2 officiers de santé. La Faculté des sciences a délivré un diplôme de docteur ès sciences physiques, 16 de licencié, trois diplômes de chimiste, 33 certificats de sciences physiques, chimiques et naturelles. Un de ses élèves a été reçu agrégé de mathématiques. La Faculté des lettres a délivré 4 diplômes d'histoire et de géographie, 22 de licence. Un de ses élèves a été reçu à l'agrégation de grammaire ; deux à celle d'allemand ; deux ont été admissibles pour l'histoire. M. Laurent, agrégé d'histoire, ancien boursier de la Faculté, a été nommé membre de l'Ecole française d'Athènes ; M. Madelin, agrégé d'histoire et ancien étudiant libre, membre de l'Ecole française de Rome. L'Ecole supérieure de pharmacie a fait passer 42 examens définitifs ; elle a conféré 14 diplômes dont 5 de pharmacien de 1re classe, 7 de pharmacien de seconde classe et 2 d'herboriste de 1re classe.

Vœux. — La Faculté de médecine demande les crédits nécessaires pour compléter le matériel et le mobilier de l'Institut anatomique ; 2° le transfert de tous ses services sur les terrains voisins de cet Institut ; 3° la création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques.

La Faculté des sciences souhaite que les bacheliers ès sciences mathématiques soient autorisés à se préparer aux études médicales. Elle réclame à nouveau la création d'une troisième chaire de mathématiques.

La Faculté des lettres désire qu'il lui soit attribué, lors d'un agrandissement possible des locaux de l'Université, une vaste salle destinée à l'installation d'un musée archéologique. Elle demande qu'il soit créé des maîtrises de conférences de littérature française et de philosophie.

L'Ecole supérieure de pharmacie demande que sa circonscription pour la réception des pharmaciens de 2e classe soit augmentée, comme l'ont été celles des Ecoles de Bordeaux, Toulouse et Limoges, et soit étendue aux départements faisant partie de l'Académie de Nancy et au territoire de Belfort.

Faculté de droit. — M. le Doyen Lederlin nous apprend que le plus grand nombre des aspirants au Doctorat ont choisi de préférence les sciences juridiques. Le professeur d'*Histoire des doctrines économiques* et le professeur de *Droit international public* ont réuni au pied de leurs chaires un certain nombre de personnes qui ne sont plus des étudiants et qui ont paru suivre les cours avec beaucoup d'intérêt.

M. Carré de Malberge a été titularisé dans la chaire de droit constitutionnel et administratif.

Parmi les travaux des professeurs, M. Lederlin signale : 1° *les Eléments de droit romain* de M. May (4e édition) ; 2° l'*Histoire du droit privé de la République athénienne*, de M. Beauchet (analysé par M. Hauvette dans la *Revue* du 15 juillet 1897 ; 3° les *Sources de l'histoire du Droit français*, de M. Gavet.

Les conférences facultatives ont eu un plein succès : 194 étudiants s'y sont fait inscrire, 106 pour le premier semestre et 88 pour le second.

Les concours de droit romain et d'économie politique en première année ont donné, nous dit M. Beauchet, d'excellents résultats. En troisième année, les cinq compositions pour le droit commercial ont été toutes récompensées. Pour le concours de doctorat, un important mémoire a été remis, auquel la Faculté n'a accordé qu'une seconde médaille, parce qu'elle « tient à relever aussi haut que possible le mérite des récompenses qu'elle décerne ».

Deux thèses ont été admises avec éloges : 1° M. Arnoult, *De la revision des constitutions ; établissement et revision des constitutions françaises; le système de revision des constitutions étrangères* (travail des plus complets, dit M. Lederlin) ; 2° M. Orban, *Etude de droit fluvial international* (thèse bien conçue et sérieusement documentée). Trois autres thèses, celles de MM. Boyé, Gabriel et Nizet ont été admises avec la mention *très bien*.

Faculté de médecine. — La Faculté a perdu deux de ses professeurs honoraires, Stoltz, dernier doyen de la Faculté de Strasbourg; Coze, ancien professeur à Strasbourg, qui dès 1886, en collaboration avec Feltz, avait, dans ses *Recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses*, affirmé la nature microbienne de la plupart des maladies infectieuses. Tous deux étaient associés de l'Académie de médecine.

29 élèves de Reims, de Besançon et de Dijon sont venus subir à Nancy des examens de doctorat. 49 étudiants de la Faculté sont Alsaciens-Lorrains ; 44, Bulgares ; 8, Arméniens ; 5, viennent de Macédoine ; 4, de Russie ; 3, de Luxembourg ; 2, de Belgique ; 2, de Roumanie, 1, d'Allemagne, 1 d'Italie. 4 thèses sur 33 constituent des travaux de réelle valeur.

1° Pillon, *De la fièvre traumatique aseptique. Etude clinique et expérimentale* (prix) ; 2° André, *Des dérivations angulaires consécutives à la résection et à l'arthrectomie du genou chez l'enfant* ; 3° Hoche, *Etude physiologique des effets primitifs des émissions sanguines sur la circulation de la lymphe* ; 4° Simon, *Thyroïde latérale et glandule thyroïdienne chez les mammifères* (*mentions très honorables ex æquo*).

674 corps ont été utilisés, 4366 malades ont passé par l'hôpital civil, 2187 à la Maison de secours. Le pavillon destiné à la clinique ophthalmologique est achevé.

L'Institut anatomique a été inauguré solennellement, en même temps que l'Institut sérothérapique de l'Est, le 28 juin 1896, en présence de MM. Barthou, Boucher et Liard. On entrevoit le moment où les travaux de construction seront terminés.

En août 1896, se sont succédé à Nancy le Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, le Congrès français de médecine, le Congrès dentaire national.

Les professeurs, les agrégés, les chefs de travaux ont fait des articles ou des communications signalées par M. le doyen Heydenreich.

M. Tourdes, 2 ; M. Gross, 6 ; M. Charpentier, 15 ; M. Heydenreich, 17 ; M. Weiss, 3 ; M. Garnier, 5 ; M. Spillmann, 7 ; M. Herrgott, 1 ; M. Schmidt, 1 ; M. Nicolas, 3 ; M. Simon, 3 ; M. Prenant, 5 ; M. Vuillemin, 8 ; M. Rohmer, 6 ; M. Guérin, 1 ; M. Rémy, 5 ; M. Parisot, 9 ; M. Haushalter, 18 ; M. Février, 4 ; M. Etienne, 22 ; M. Zilgien, 3 ; M. Guilloz, 4 ; M. Frœlich, 5 ; M. Schuhl, 1 ; M. Jacques, 6 ; M. Ch. Simon, 5 ; M. Pillon, 5 ; M. André, 29. M. Tourdes a publié avec M. E. Metzguer, un *Traité de médecine légale*, théorique et pratique. (1 vol. de 956 pages, Paris, 1896).

Faculté des sciences. — Grâce au dévouement des professeurs, dit M. le doyen Bichat, dans son remarquable rapport, qui se sont chargés gracieusement d'un travail supplémentaire, des cours nouveaux ont été inaugurés, entre autres d'analyse supérieure, d'algèbre supérieure, de géométrie supérieure et de physique appliquée. Le système des certificats, ajoute M. le Doyen Bichat, donne satisfaction à un vœu qu'il a maintes fois exprimé dans ses rapports annuels :

« Cette réforme est très heureuse et elle est de nature à nous attirer des élèves plus nombreux encore, au grand profit de notre Université et pour le plus grand bien de l'industrie nationale. Depuis longtemps l'Allemagne, où les écoles techniques pullulent, a compris tout le profit que l'on peut attendre de l'alliance de la science et de l'industrie. C'est aux efforts persistants faits dans cette voie qu'elle doit sa grande prospérité industrielle et l'influence considérable qu'elle exerce partout. Dans son remarquable rapport sur l'exposition de Chicago, notre collègue, M. Haller, a poussé un cri d'alarme qui, je l'espère, sera entendu. Il a montré comment certaines industries nées en France ou en Angleterre sont maintenant, pour ainsi dire, monopolisées par l'Allemagne, qu inonde de ses produits le monde entier. C'est aux Universités, c'est à l'alliance intime des savants et des chefs de l'industrie, au nombre considérable de jeunes gens qui, dans les laboratoires, ou dans les usines trouvent, en même temps que le moyen d'assurer leur existence, les loisirs nécessaires pour faire des recherches d'ordre purement scientifique, que ce résultat est dû. Ici à Nancy, nous avons fait, dans la mesure de nos forces, tout ce que nous avons pu pour remédier à la mauvaise organisation de nos Universités et grâce à des efforts persévérants, nous avons pu, déjà, obtenir quelques résultats.

Il n'est pas toujours facile de faire comprendre au gros public, aux conseils élus dont on réclame des subventions, comment des recherches de science pure peuvent avoir une utilité capitale pour le commerce ou pour l'industrie. Les industriels eux-mêmes, les plus directement intéressés cependant à notre prospérité, restent trop souvent encore, sourds à nos sollicitations. Quand nous avons commencé la campagne qui devait aboutir à la création de l'Institut chimique, nous avons acquis bientôt la triste conviction que l'on ne se doutait guère des services qu'un établissement de ce genre est appelé à rendre. Quand les plans furent dressés, on se récria sur les proportions du futur établissement que l'on jugeait exagérées et on ne manqua pas de nous prédire que la plupart de nos salles étaient condamnées à rester à tout jamais absolument vides. Heureusement, nous eûmes la bonne fortune de trouver au conseil municipal de Nancy et dans les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges une majorité intelligente qui voulut bien, malgré toutes ces prévisions de mauvais augure, avoir foi dans notre œuvre et encourager nos efforts. Les faits nous ont donné raison. L'Institut chimique a, aujourd'hui, fait ses preuves, le nombre des élèves augmente chaque année. Au début, en 1889-90, ils étaient 7 ; aujourd'hui il y en a 44 en y comprenant 11 élèves de l'Ecole de brasserie. Les laboratoires que l'on trouvait trop grands et trop nombreux sont devenus

insuffisants. La valeur des chimistes qu'on y forme est reconnue ; la bonne réputation de notre Ecole de chimie est, aujourd'hui, solidement établie.

Quelques bons esprits exprimaient la crainte que l'étude des sciences appliquées pût nuire aux recherches d'ordre purement scientifique. Ici, encore, les faits montrent que cette crainte n'était pas fondée. Depuis la création de l'Institut chimique, il y a de cela sept ans, plus de 140 mémoires originaux ont été publiés par les maîtres et par les élèves et, dans le nombre, il y en a beaucoup qui ont une importance considérable au point de vue purement scientifique. Y a-t-il vraiment d'ailleurs une distinction à établir entre la science pure et la science appliquée ? Je ne le crois pas. En réalité, il faut cultiver la science pour la science, sans trop se préoccuper de ses applications ; c'est encore, peut-être, le meilleur moyen de rendre ses applications nombreuses et fécondes. Tous les efforts que l'on fera pour rendre nos Universités plus prospères, pour augmenter le nombre des travailleurs dans nos laboratoires, pour multiplier le nombre des chaires, auront pour conséquence certaine le bon renom de notre pays et contribueront à la prospérité de nos industries nationales. Quel que soit le sujet de ses études, quel que soit le but qu'il poursuit dans ses investigations souvent lentes, toujours laborieuses, le mathématicien, le physicien, le chimiste ou le naturaliste travaille, en réalité, au relèvement du pays et à la fortune de tous.

Nos Universités qui, en apparence, sont seulement sources de science, sont aussi, par surcroît, sources de richesse. Espérons que les Chambres, en ce moment, hypnotisées par le désir de faire des économies, comprendront qu'il y a un chapitre du budget auquel on ne doit pas toucher, qu'on doit plutôt augmenter qu'amoindrir, c'est celui de l'enseignement supérieur.

Malgré les difficultés que nous avons rencontrées, nous avons fait beaucoup, dans ces dernières années, pour donner à la Faculté des sciences de Nancy tous les développements dont elle est susceptible, pour la maintenir au rang qu'elle doit occuper près de la frontière. Il nous reste encore beaucoup à faire. Nous devons tout d'abord construire l'Ecole de brasserie que nous avons créée, il y a tantôt quatre ans et qui a trouvé provisoirement l'hospitalité dans les locaux devenus insuffisants de l'Institut chimique. Pour cette œuvre nous avons fait appel aux industriels intéressés. Après quelques hésitations, ils ont bien voulu comprendre que la science française est capable de leur rendre d'aussi bons services que la science d'outre-Rhin et ils sont venus nous apporter, en même temps que leur appui moral, leur concours financier. Cet exemple mériterait d'être suivi par les autres industriels de la région : ils y trouveraient certainement gloire et profit. Le succès de l'Ecole de brasserie montre combien les brasseurs ont eu raison d'avoir confiance en nous. Grâce, en effet, à l'habile direction de M. Petit, au désintéressement avec lequel il s'est voué à l'œuvre entreprise, au travail considérable qu'il a dû s'imposer par suite de l'insuffisance du personnel, l'Ecole de brasserie est en pleine prospérité : on se trouve, faute de place, dans la dure nécessité de refuser des élèves. Maintenant que l'Ecole a fait ses preuves, que son avenir paraît assuré, nous avons songé à l'installer dans un local distinct, approprié au but qu'elle poursuit, ce qui nous permettra de restituer à l'Institut chimique les salles qu'il avait bien voulu nous prêter, et dont il a d'ailleurs grand besoin. Nous n'avons pas encore toutes les ressources nécessaires pour mener à bien cette entreprise ; mais nous allons cependant, dès le printemps prochain, établir les fondations de l'Ecole sur un terrain voisin de l'Institut chimique, que la ville de Nancy a gracieusement mis à notre disposition.

Dès le début de la prochaine année scolaire, M. Haller, de concert avec M. A. Guyot, inaugurera un nouveau cours de chimie tinctoriale dont la création, nous en avons le ferme espoir, sera encouragée par le Conseil municipal de Nancy. L'utilité du nouvel enseignement est justifiée par l'existence, dans les régions de l'Est, de nombreuses manufactures d'impression sur tissus et de nombreuses teintureries. Or, depuis une trentaine d'années, l'industrie des matières colorantes artificielles a pris une extension considérable ; elle a détrôné

la préparation des colorants naturels et c'est par millions de kilogrammes qu'on les emploie aujourd'hui. C'est dans ce genre d'industrie, en particulier, que l'Allemagne, avec ses légions de chimistes, est arrivée à une prospérité telle qu'elle fournit à elle seule plus des neuf dixièmes des matières colorantes artificielles employées dans le monde entier. L'enseignement qui va être créé répond donc à un réel besoin ; il comprendra la préparation et l'étude des principales propriétés des colorants dérivés du goudron de houille et leurs applications. Les élèves recevront, en outre, un enseignement pratique et seront initiés aux principales opérations de la technique tinctoriale.

Nous allons enfin, bien timidement, faute de ressources suffisantes, inaugurer un cours de physique appliquée dont M. Perreau, maître de conférences, a bien voulu gracieusement se charger. Il traitera cette année des principales applications de la chaleur et surtout de l'électricité. Des cours analogues existent déjà dans plusieurs Universités françaises. A Marseille, une chaire spéciale a été créée dans ce but par la ville ; ailleurs, ce sont les conseils municipaux, les conseils généraux, les chambres de commerce, les sociétés industrielles, les sociétés des amis de l'Université qui apportent à cette œuvre leur généreux concours. Il est permis d'espérer que dans la région de l'Est nous ne ferons pas appel en vain à ces diverses assemblées. En attendant, et avec nos seules ressources, ou à peu près, nous allons inaugurer ce cours qui est appelé à un succès certain, car il répond à un réel besoin. Dans ces dernières années, la science électrique a fait d'énormes progrès : soit pour produire de la force, soit pour fournir de la lumière, l'électricité pénètre partout. L'industrie électrique réclame des aides bien préparés au point de vue théorique d'abord et au point de vue pratique ensuite ; il est du devoir des Universités de répondre à son appel. Ce devoir a été déjà compris à l'étranger où l'on trouve des instituts électriques, non seulement dans les Universités proprement dites, mais encore dans des villes dont l'importance est insignifiante si on la compare à celle de la ville de Nancy. Nous voulons essayer de les imiter et, si cela est possible, de rattraper le temps perdu.

Ce cours de physique appliquée sera complété par un cours de mécanique appliquée, qui comprendra l'exposé des principes fondamentaux de la mécanique et l'étude des différents moteurs utilisés dans l'industrie.

M. Blondlot, maître de conférences de physique, a été titularisé. M. de Tannenberg, maître de conférences de mathématiques, nommé à Toulouse, a été remplacé par M. Lacour, ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis.

Les étudiants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, sont mal préparés à l'enseignement qu'ils doivent recevoir. Les réformes, opérées en ce qui touche l'enseignement des mathématiques au lycée et l'examen scientifique des deux parties du baccalauréat lettres-philosophie, amélioreront sans doute cet état de choses. Mais la vraie solution c'est, selon M. le doyen Bichat, d'autoriser les bacheliers lettres-mathématiques à faire des études médicales.

M Hecht, docteur en médecine, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, a soutenu devant la Faculté des sciences de Paris une thèse ayant pour titre *Contribution à l'étude des Nudibranches*. M. Guyot, qui a soumis à la Faculté de Nancy un excellent travail fait à l'Institut chimique sous la direction de M. Haller, a été déclaré digne avec éloges du titre de docteur ès sciences (*Etude de quelques homologues de la diphénylanthrone*).

En novembre 1895, aucun des huit candidats aux licences n'a été admis. En juillet 1896, 16 sur 24 ont été reçus, 5 pour les mathématiques, 5 pour les sciences physiques, 6 pour les sciences naturelles.

44 candidats sur 119 ont été reçus au baccalauréat lettres-mathématiques (classique) ; 31 sur 58 au baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), 9 sur 15 au baccalauréat moderne (lettres-sciences), 35 sur 60 au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Il y a actuellement 38 stations météorologiques pour le département de Meurthe-et-Moselle.

M. le doyen Bichat signale les publications de la Faculté : M. Vogt, 1 ; M. Haller, 15 ; M. Arth, 2 ; M. Petit, 1 ; M. Guntz, 5 ; M. Muller, 4 ; M. Minguin, chef des travaux chimiques, 7 ; M. Guyot, chef des travaux chimiques, 6 ; M. Férée, id. 5 ; M. Michel, préparateur de chimie. 1 : M. Guinchant, boursier d'études, 4 : M. Cuénot, 6 ; M. Nicklès, 2 ; M. Gain, 2 ; M. Saint-Remy, chef des travaux d'histoire naturelle, 3 ; M. Hecht, préparateur de zoologie, 2 (dont sa thèse) ; M. Florentin, préparateur d'histoire naturelle, 2 ; M. Millot, 2. Ces publications ont paru dans les *Annales de l'Ecole normale supérieure*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Bulletin de la société de chimie* de Paris, le *Supplément* du dictionnaire de Wurtz, la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, les *Archives de biologie*, l'*Année biologique*, le *Bulletin des services de la carte géologique de la France*, la *Revue générale de botanique*, *Experiment station Record* (Washington), la *Bibliographie anatomique*, les *Archives d'anatomie microscopique*, les *Mémoires de la Société zoologique de France*, le *Naturaliste*, le *Bulletin de la commission météorologique de Meurthe-et-Moselle*, *les Mémoires de l'Académie Stanislas*.

Avec M. Muller, M. Haller a donné un *Traité élémentaire de chimie minérale et de chimie organique* (2 vol., Carré, Paris).

Faculté des lettres. — Cinq cours publics, pendant le semestre d'hiver : 1° *Les problèmes de l'éducation* (M. Souriau) ; 2° les *Traités de politique et de logique de Cicéron* (M. Thiaucourt) ; 3° l'*Evolution du théâtre en France ; la comédie et le drame au XIXe siècle* (M. Krantz) ; 4° *Les idées politiques de la Grèce ancienne* (M. Cousin) ; 5° l'*Histoire de Nancy* (M. Pfister).

M. Baldensperger a accompli sa deuxième année de cours libre d'anglais et a tenu, par les services qu'il rend aux étudiants d'allemand, l'emploi d'un maître de conférences. M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences, a fait, pendant le semestre d'hiver, un cours libre et public d'océanographie, dont le succès a été très grand auprès des étudiants d'histoire et du public.

La Faculté a compté 18 boursiers, 10 maîtres répétiteurs, 24 professeurs de collèges, 59 étudiants libres. Elle a, sur 22 licenciés, délivré neuf licences pour les langues vivantes. Pour la première partie du baccalauréat classique, elle a admis, en novembre 1895, 65 candidats sur 149 ; en juillet 1896, 149 sur 301 ; pour la seconde, 37 sur 67 en novembre ; 17 sur 28 en mars ; 94 sur 144 en juillet. 80 sur 201 candidats ont été reçus à la première partie du baccalauréat moderne ; 7 sur 13 à la seconde. En tout 903 candidats, dont 449 ont obtenu le diplôme.

MM. Krantz, Pfister, Diehl, Auerbach, Collignon, Lichtenberger, Pariset, Couve ont collaboré aux *Annales de l'Est*, aux *Etudes d'histoire du moyen âge*, dédiées à notre collaborateur M. Gabriel Monod, à la *Grande Encyclopédie*, aux *Annales de géographie*, à la *Lorraine artiste*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Revue critique*, à la *Revue historique*, au *Bulletin*

la préparation des colorants naturels et c'est par millions de kilogrammes qu'on les emploie aujourd'hui. C'est dans ce genre d'industrie, en particulier, que l'Allemagne, avec ses légions de chimistes, est arrivée à une prospérité telle qu'elle fournit à elle seule plus des neuf dixièmes des matières colorantes artificielles employées dans le monde entier. L'enseignement qui va être créé répond donc à un réel besoin ; il comprendra la préparation et l'étude des principales propriétés des colorants dérivés du goudron de houille et leurs applications. Les élèves recevront, en outre, un enseignement pratique et seront initiés aux principales opérations de la technique tinctoriale.

Nous allons enfin, bien timidement, faute de ressources suffisantes, inaugurer un cours de physique appliquée dont M. Perreau, maître de conférences, a bien voulu gracieusement se charger. Il traitera cette année des principales applications de la chaleur et surtout de l'électricité. Des cours analogues existent déjà dans plusieurs Universités françaises. A Marseille, une chaire spéciale a été créée dans ce but par la ville ; ailleurs, ce sont les conseils municipaux, les conseils généraux, les chambres de commerce, les sociétés industrielles, les sociétés des amis de l'Université qui apportent à cette œuvre leur généreux concours. Il est permis d'espérer que dans la région de l'Est nous ne ferons pas appel en vain à ces diverses assemblées. En attendant, et avec nos seules ressources, ou à peu près, nous allons inaugurer ce cours qui est appelé à un succès certain, car il répond à un réel besoin. Dans ces dernières années, la science électrique a fait d'énormes progrès : soit pour produire de la force, soit pour fournir de la lumière, l'électricité pénètre partout. L'industrie électrique réclame des aides bien préparés au point de vue théorique d'abord et au point de vue pratique ensuite ; il est du devoir des Universités de répondre à son appel. Ce devoir a été déjà compris à l'étranger où l'on trouve des instituts électriques, non seulement dans les Universités proprement dites, mais encore dans des villes dont l'importance est insignifiante si on la compare à celle de la ville de Nancy. Nous voulons essayer de les imiter et, si cela est possible, de rattraper le temps perdu.

Ce cours de physique appliquée sera complété par un cours de mécanique appliquée, qui comprendra l'exposé des principes fondamentaux de la mécanique et l'étude des différents moteurs utilisés dans l'industrie.

M. Blondlot, maître de conférences de physique, a été titularisé. M. de Tannenberg, maître de conférences de mathématiques, nommé à Toulouse, a été remplacé par M. Lacour, ancien professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis.

Les étudiants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, sont mal préparés à l'enseignement qu'ils doivent recevoir. Les réformes, opérées en ce qui touche l'enseignement des mathématiques au lycée et l'examen scientifique des deux parties du baccalauréat lettres-philosophie, amélioreront sans doute cet état de choses. Mais la vraie solution c'est, selon M. le doyen Bichat, d'autoriser les bacheliers lettres-mathématiques à faire des études médicales.

M Hecht, docteur en médecine, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, a soutenu devant la Faculté des sciences de Paris une thèse ayant pour titre *Contribution à l'étude des Nudibranches*. M. Guyot, qui a soumis à la Faculté de Nancy un excellent travail fait à l'Institut chimique sous la direction de M. Haller, a été déclaré digne avec éloges du titre de docteur ès sciences (*Etude de quelques homologues de la diphénylanthrone*).

En novembre 1895, aucun des huit candidats aux licences n'a été admis. En juillet 1896, 16 sur 24 ont été reçus, 5 pour les mathématiques, 5 pour les sciences physiques, 6 pour les sciences naturelles.

44 candidats sur 119 ont été reçus au baccalauréat lettres-mathématiques (classique) ; 31 sur 58 au baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), 9 sur 15 au baccalauréat moderne (lettres-sciences), 35 sur 60 au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Il y a actuellement 38 stations météorologiques pour le département de Meurthe-et-Moselle.

M. le doyen Bichat signale les publications de la Faculté : M. Vogt, 1 ; M. Haller, 15 ; M. Arth, 2 ; M. Petit, 1 ; M. Guntz, 5 ; M. Muller, 4 ; M. Minguin, chef des travaux chimiques, 7 ; M. Guyot, chef des travaux chimiques, 6 ; M. Férée, id. 5 ; M. Michel, préparateur de chimie. 1 : M. Guinchant, boursier d'études, 4 : M. Cuénot, 6 ; M. Nicklès, 2 ; M. Gain, 2 ; M. Saint-Remy, chef des travaux d'histoire naturelle, 3 ; M. Hecht, préparateur de zoologie, 2 (dont sa thèse) ; M. Florentin, préparateur d'histoire naturelle, 2 ; M. Millot, 2. Ces publications ont paru dans les *Annales de l'Ecole normale supérieure*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, le *Bulletin de la société de chimie* de Paris, le *Supplément* du dictionnaire de Wurtz, la *Revue générale des sciences pures et appliquées*, les *Archives de biologie*, l'*Année biologique*, le *Bulletin des services de la carte géologique de la France*, la *Revue générale de botanique*, *Experiment station Record* (Washington), la *Bibliographie anatomique*, les *Archives d'anatomie microscopique*, les *Mémoires de la Société zoologique de France*, le *Naturaliste*, le *Bulletin de la commission météorologique de Meurthe-et-Moselle*, *les Mémoires de l'Académie Stanislas*.

Avec M. Muller, M. Haller a donné un *Traité élémentaire de chimie minérale et de chimie organique* (2 vol., Carré, Paris).

Faculté des lettres. — Cinq cours publics, pendant le semestre d'hiver : 1° *Les problèmes de l'éducation* (M. Souriau) ; 2° les *Traités de politique et de logique de Cicéron* (M. Thiaucourt) ; 3° l'*Evolution du théâtre en France* ; *la comédie et le drame au XIXe siècle* (M. Krantz) ; 4° *Les idées politiques de la Grèce ancienne* (M. Cousin) ; 5° l'*Histoire de Nancy* (M. Pfister).

M. Baldensperger a accompli sa deuxième année de cours libre d'anglais et a tenu, par les services qu'il rend aux étudiants d'allemand, l'emploi d'un maitre de conférences. M. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences, a fait, pendant le semestre d'hiver, un cours libre et public d'océanographie, dont le succès a été très grand auprès des étudiants d'histoire et du public.

La Faculté a compté 18 boursiers, 10 maitres répétiteurs, 24 professeurs de collèges, 59 étudiants libres. Elle a, sur 22 licenciés, délivré neuf licences pour les langues vivantes. Pour la première partie du baccalauréat classique, elle a admis, en novembre 1895, 65 candidats sur 149 ; en juillet 1896, 149 sur 301 ; pour la seconde, 37 sur 67 en novembre ; 17 sur 28 en mars ; 94 sur 144 en juillet. 80 sur 201 candidats ont été reçus à la première partie du baccalauréat moderne ; 7 sur 13 à la seconde. En tout 903 candidats, dont 449 ont obtenu le diplôme.

MM. Krantz, Pfister, Diehl, Auerbach, Collignon, Lichtenberger, Pariset, Couve ont collaboré aux *Annales de l'Est*, aux *Etudes d'histoire du moyen âge*, dédiées à notre collaborateur M. Gabriel Monod, à la *Grande Encyclopédie*, aux *Annales de géographie*, à la *Lorraine artiste*, à la *Nouvelle Revue*, à la *Revue critique*, à la *Revue historique*, au *Bulletin*

de correspondance hellénique, au *Dictionnaire des antiquités*, etc. M. E. Grucker a publié *Lessing* (1 vol. de 664 pages couronné par l'Académie française) ; M. Krantz, *Leçons* (*Revue des cours et conférences*) ; M. Pfister, *Histoire de Nancy*, tome Ier, 1 vol. in-4° ; M. Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine, histoire de la domination byzantine en Afrique* (couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres), et *Excursions archéologiques en Grèce* (4e édition) ; M. Collignon, *Anthologie des poètes latins* ; M. Lichtenberger, *R. Wagner, ses drames, son esthétique, ses idées philosophiques.*

Ecole supérieure de pharmacie. — M. le professeur Jacquemin a pris sa retraite. M. Meslans, agrégé, en exercice, a été chargé du cours, puis a demandé un congé de deux ans pour visiter les laboratoires de Ramsden et de Roscoe en Angleterre, de Fischer, de Fittig, de Ladenbourg, Schmitt et Bayer en Allemagne, pour aller à Berne et à Genève, en Danemark et même en Suède. « Nous avons l'espoir, dit M. le directeur Schagdenhauffen, de le voir revenir avec une compétence hors pair pour l'enseignement de la chimie scientifique et industrielle, avec une autorité incontestable pour continuer l'œuvre du relèvement de l'enseignement dans nos Ecoles et nos Universités, commencée il y a bien longtemps par Wurtz, continuée par Lafon et tout récemment encore par M. Haller dans son remarquable rapport sur l'exposition de Chicago ».

M. Held, titulaire de la chaire de pharmacie depuis 1889 a remplacé M. Jacquemin comme professeur de chimie.

M. Bleicher a publié un *Guide pour les recherches archéologiques dans l'Est de la France* (en collaboration avec M. Beaupré) ; M. Held, un *Précis de chimie organique*, MM. Bleicher, Godfrin, Held, Schlagdenhauffen, Klobb, Brunotte, Meslans, Grélot ont fait des recherches exposées dans des articles, notes, communications, etc., sur la découverte du terrain tertiaire terrestre aux environs de Liverdun, sur la domestication préhistorique du mouton et du chien (station de Belleau), sur les champignons supérieurs, sur une préparation nouvelle du chlorure de cyanagène, les nouveaux dérivés iodés des éthers acétylcyanacétiques, sur les végétaux originaires de nos colonies, la flore des marais salés de la Seille, le café colonial, dit Levantin, les *Balsamines*, les fluorures d'acides, les gamopétales bicarpellés, etc.

UNIVERSITÉ DE LYON (1896-1897)

Rentrée des Facultés (1). — Elle a eu lieu avec la même solennité que les années précédentes. Le Conseil de l'Université, les professeurs des Facultés, les autorités militaires, judiciaires et administratives, comme les représentants de la municipalité, du Conseil municipal, du Conseil général, des Amis de l'Université, de la Chambre de commerce, du Conseil général d'administration des hospices, de la presse, etc., étaient présents. M. Flurer, professeur à la Faculté de droit, a prononcé le discours d'usage sur *la Fondation de Rouville et les hospices de Lyon.* Guillaume de Rouville, dit M. Flurer, né vers 1518, imprimeur et libraire à Lyon, échevin puis premier échevin et membre du Conseil d'administration des Hospices, mourut en 1589, chargeant sa fille Dryvonne de remettre de 5 ans en 5 ans les re-

(1). *Salut Public* du 4 novembre 1897 et *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Lyon*, décembre 1897 et janvier 1898.

venus de sa maison de la rue Mercière à ses descendants devenus pauvres par suite « d'infortune ou de disgrâce ». Après sa fille, le Conseil des Hospices devait procéder à cette répartition, jusqu'à ce que, par la disparition de la famille, la maison devînt sa propriété. Le Conseil accepta, puis en 1603, renonça pour une rente annuelle de cent livres, à ses droits éventuels sur la maison de la rue Mercière. Mais en 1697 une dame Rouville demanda l'exécution du testament en alléguant sa pauvreté. En 1712, un arrêt du Parlement de Paris annule la transaction de 1603. Les Hospices reprennent la gestion de la maison et en remettent le revenu à la famille qui fait elle-même les répartitions, ce qui donne lieu à des procès nombreux et à peu près ininterrompus. En 1808, un décret établit que le Conseil d'administration répartira les secours avec l'aide de deux parents qu'il choisira lui-même. Peut-il espérer qu'un jour il deviendra le libre possesseur de la maison ? M. Flurer ne le croit pas :

« L'existence même de la fondation est une cause de persistance de la famille, à ce point qu'il semble que Rouville ait voulu non seulement secourir sa postérité, mais la multiplier. Dans la partie pauvre de la famille, la fondation est la ressource espérée des jours de détresse, la perspective d'en bénéficier est une dot que les enfants apportent en mariage, car les sommes distribuées sont importantes et il y a tel bénéficiaire qui, en trois répartitions, a réussi à toucher près de 30.000 francs.

Aussi, dans la parenté pauvre, les mariages sont précoces et féconds ; les registres de l'Hôtel-Dieu accusent ce phénomène par un détail curieux : tandis que les membres plus fortunés de la famille qui assistent le conseil d'administration dans la répartition descendent de Rouville au 6e ou au 8e degré, ceux qui reçoivent les secours sont déjà au 12e ou au 14e degré. La multiplication a donc été plus rapide de ce côté, en raison même de la fondation qui porte en elle les causes de sa propre permanence.

A la répartition de 1890, le nombre des demandes était de 65 ; ce chiffre permet d'évaluer à plusieurs centaines le nombre des descendants actuellement existants ».

Le seul avantage de cette fondation, c'est qu'elle a créé les éléments d'une étude sociologique. On a souvent tenté, dit M. Flurer, de suivre à travers quelques générations l'histoire d'une famille en recherchant comment les circonstances et le milieu ambiant peuvent modifier les fatalités héréditaires. Les familles souveraines, auxquelles on s'est surtout attaché jusqu'ici, parce que ce sont à peu près les seules dont on peut suivre la généalogie pendant une longue série de générations, sont celles dont l'histoire véritable est la plus difficile à connaître, car si les documents officiels pèchent par l'excès d'un respect nécessaire, les pamphlets, les histoires anecdotiques et les mémoires secrets tombent dans un excès opposé. Les vingt volumes dans lesquels un littérateur contemporain a écrit l'histoire d'une famille sous le second Empire, quelle qu'en soit la valeur littéraire, n'ont qu'une valeur scientifique tout à fait nulle, car comment essayer de déduire des lois de faits imaginaires ? La fondation de Rouville fournirait les éléments d'une étude de ce genre. Depuis 1518, nous possédons la généalogie complète de ses descendants, riches ou pauvres. Cette généalogie est accompagnée d'indications biographiques consignées dans les dossiers et les rapports qui servent de base aux répartitions ; on peut croire que ces renseignements serrent la vérité de près, puisqu'ils subissent le contrôle de la commission administrative. Enfin la situation de cette fa-

mille se rapproche autant que possible des conditions normales, dont elle n'est que faiblement éloignée par l'existence même de la fondation. Une telle étude serait fort intéressante, comme le dit M. Flurer, pour la sociologie, et nous souhaitons qu'elle soit faite bientôt par les maîtres ou les étudiants de l'Université lyonnaise.

M. le Recteur Compayré a fait l'éloge de son prédécesseur, M. Emile Charles ; puis il a affirmé que l'Université de Lyon est la première de France après Paris, par le nombre de ses étudiants et par ses revenus. Il a appelé de tous ses vœux la loi libératrice qui déchargera les Facultés des sciences et des lettres d'une partie au moins du fardeau qui leur est imposé par le baccalauréat. « L'idéal pour nos Universités, dit-il ensuite excellemment, c'est de communiquer, dans des leçons solides ou brillantes, la science acquise, c'est de faire avancer la science nouvelle par des travaux personnels... C'est en continuant à se distinguer par la fécondité de ses productions littéraires et scientifiques que l'Université de Lyon se maintiendra au rang qu'elle a su conquérir. » Pour cela il faudrait créer des cours nouveaux :

« Même sans sortir de France, on trouverait dans diverses Facultés provinciales des enseignements qui nous manquent : Bordeaux, par exemple, a ses chaires de science sociale, de législation et d'économie rurales, son cours d'électricité industrielle ; Nancy, sa clinique des maladies nerveuses ; Caen, son cours sur la coutume normande ; Rennes, son laboratoire de psycho-physiologie (1).

Un point où l'on nous a devancés surtout, c'est l'organisation des enseignements relatifs à l'histoire locale. A Aix, à Caen, à Nancy, à Toulouse, on étudie les langues, les monuments, l'art et l'industrie de la région. A Bordeaux, la municipalité a fondé deux chaires ; une pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Est de la France, une autre pour les langues et les littératures des mêmes provinces.

Comment n'aspirerions-nous pas à remplir le même devoir envers Lyon et le pays lyonnais, alors surtout qu'aucun coin de la France ne présente pour ainsi dire plus d'histoire et moins d'historiens, et qu'avec son long passé, les incidents mouvementés de son existence politique, le développement continu de ses métiers et de sa richesse économique, avec la physionomie particulière de ses habitants, dont la psychologie obscure et délicate n'est pas encore faite, avec son parler original dont témoigne le *Littré de la Grand'Côte*, Lyon offre aux chercheurs le plus beau champ d'observation qui puisse tenter la curiosité historique et montrer la puissance de notre grande et vieille patrie (2)...

Lyon a bien quelques particularités intéressantes qui peuvent déterminer dans les enseignements de son Université un courant d'études spéciales, appropriées au terroir. Les industries multiples qui font sa richesse demandent qu'on les aide, qu'on leur fournisse des techniciens qu'elles ne soient pas obligées d'aller chercher en Allemagne ou en Suisse ou à Paris.

D'autre part, l'extension du commerce lyonnais qui circule à travers le monde pourrait nous inciter à développer nos enseignements de langues vivantes. Pourquoi, à côté de notre conférence de langue égyptienne, n'aurions-nous pas un cours de langue russe ? Et ce n'est pas au moment où la mission lyonnaise revient glorieusement de sa fructueuse expédition en Chine que pourrait être contestée l'utilité d'un cours de chinois. N'oublions pas — car les initiatives locales doivent nous servir de guides — qu'en 1879, M. Guimet avait organisé

(1) Voir l'article de M. Bourdon, sur le *Laboratoire de psychologie physiologique de Rennes*, *Revue internationale* du 15 août 1897.

(2) Un cours municipal d'histoire de Lyon a été confié à M. Charléty, professeur au lycée Ampère (*Salut public* du 4 novembre 1897).

avec succès à Lyon un cours de japonais qui, d'emblée, réunit un assez grand nombre d'élèves.

La loi nouvelle a ouvert la porte à toutes les hardiesses. Nous répondrons à la pensée de ceux qui l'ont préparée et votée en recherchant toutes les innovations utiles, toutes les créations que peut inspirer l'esprit moderne. Il n'y a guère en Amérique d'Université qui n'ait son école de génie civil et, comme on dit là-bas, de génie électrique. Pourquoi ne songerions-nous pas à développer en nous associant à son œuvre les germes féconds de l'Ecole centrale lyonnaise ? Pourquoi n'accueillerions-nous pas avec sympathie l'idée chère à Gaspard André de constituer, à côté de nos quatre Facultés traditionnelles, une Faculté d'Architecture et aussi une Faculté des Beaux-Arts ? »

Enfin M. Compayré a montré qu'en créant un doctorat d'Université qui ne conférerait pas, comme le doctorat d'Etat, le privilège d'enseigner ou d'exercer en France, l'Université lyonnaise pourrait attirer des étudiants étrangers :

« La Suisse, dit-il, l'Allemagne nous distancent singulièrement sous ce rapport. La seule Université de Lausanne, en vingt ans, a vu passer 8.000 étudiants étrangers. Chaque année, plus de 500 jeunes gens, venus d'Amérique, sautent pour ainsi dire par dessus la France, pour aller étudier dans les Universités allemandes ; non qu'ils y soient attirés par une affinité particulière de tempérament moral, encore moins par la similitude des mœurs politiques ; mais tout simplement parce qu'ils peuvent y obtenir et en rapporter dans leurs pays, au bout de deux ou trois ans, un diplôme qui constate officiellement et sanctionne leurs études. Et c'est au retour de ces voyages universitaires dans l'Europe allemande, qu'ils écrivent, dans les journaux des Etats-Unis, des articles comme nous avons le chagrin d'y en lire fréquemment, sur la primauté intellectuelle, sur l'hégémonie de l'Allemagne savante au XIXe siècle. Peut-être ne penseraient-ils pas tout à fait de même s'ils avaient été initiés à la science française ! Essayons donc de leur réapprendre le chemin de la France : nous n'aurons pour cela qu'à mettre à profit les indications qui nous sont fournies par les Américains eux-mêmes. A la récente séance publique annuelle de l'Institut, dans le discours où il rendait compte de sa visite à l'Université de Chicago (1), M. Henri Moissan rappelait que le président de cette Université, M. Harper, lui avait dit en propres termes : « Pourquoi ne modifiez-vous pas votre doctorat ? Nous vous enverrions nos bons élèves. Vous savez que nos jeunes gens ont l'esprit pratique : ils n'iront chez vous que s'ils peuvent en revenir docteurs, et il leur est impossible de passer tout d'abord votre baccalauréat et votre licence. »

M. Ennemond Morel, trésorier de la *Société des Amis de l'Université*, qui a représenté Lyon au meeting d'Edimbourg (2), a fait une lecture humoristique sur les fêtes et les conférences auxquelles il a assisté. Et la séance s'est terminée par la proclamation des noms des étudiants qui ont obtenu des prix dans les concours ou qui se sont signalés par leurs succès dans les examens.

Le futur budget de l'Université. — On sait quelles difficultés présente l'organisation du budget dans nos Universités reconstituées. La première à notre connaissance, l'Université lyonnaise a discuté et réglé son budget pour l'exercice 1898. Ses revenus actuels, calculés d'après les recettes de

(1) Voyez le *Discours* de M. Moissan sur l'Université de Chicago dans la *Revue internationale* du 15 janvier 1898.

(2) Voir l'article de M. Bonet-Maury dans la *Revue internationale* du 15 septembre 1897.

l'exercice 1896, peuvent être évalués à 192.000 francs. De cette somme, il faut déduire le produit des droits dont le décret du 21 juillet (1) a réglé la destination : droits de bibliothèque, 12.000 francs environ, qui iront à la bibliothèque de l'Université ; droits de travaux pratiques, 54.000 francs dont 42.000 pour la Faculté de médecine, 12.000 pour la Faculté des sciences, qui doivent être affectés à ces travaux. Reste 126.000 francs pour subvenir aux frais d'amortissement de l'emprunt et aux dépenses qui pourront être votées par le Conseil. Le chiffre de l'emprunt s'élèvera à un million, en chiffres ronds, représentant les dépenses suivantes :

Achèvement des travaux de construction et aménagement intérieur de l'Institut chimique	716.000 fr.
Travaux d'appropriation à la Faculté de médecine, après la translation des services de chimie	144.000
Travaux de même nature à la Faculté des sciences	100.000
Achèvement du laboratoire de Tamaris	42.000
Musée archéologique de la Faculté des lettres	18.000
Total	1.020.000 fr.

Le service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt exigera une somme annuelle de 55.000 francs environ, pour le paiement de laquelle on pourra peut-être faire emploi de l'annuité de 10.000 francs allouée par le Conseil général du Rhône, ce qui réduira à 45.000 francs pendant 3 ou 4 ans, la charge incombant de ce chef à l'Université.

La Faculté de droit, dont l'enseignement présente un certain nombre de lacunes, avait d'abord réclamé 25.000 francs, mais tenant compte des charges qui vont peser sur le budget, dit M. le doyen Caillemer, elle se contenterait d'une allocation de 15.750 francs. Le Conseil de l'Université en a accordé 14.250 :

Etablissement d'une bibliothèque d'études	3.000
Indemnité à deux surveillants	1.000
Création de cinq cours nouveaux, droit civil approfondi, droit civil comparé, droit administratif, législation et économie rurale, droit maritime	5.000
Cours de médecine légale	1.000
Leçons d'épigraphie juridique	500
Ecole de notariat qui débuterait avec trois cours, enregistrement, organisation notariale, les sociétés	3.000
Conférences préparatoires à l'agrégation, 1.500 francs dont la moitié serait demandée à la Société des amis de l'Université, moitié au budget universitaire	750
Total	14.250

M. l'assesseur Lépine, en l'absence de M. le doyen Lortet, expose au Conseil de l'Université que les besoins de la Faculté de médecine sont considérables et d'une urgence extrême. Le Conseil vote les crédits suivants :

Création d'un emploi de chef des travaux (1500 francs), de préparateur (600 fr.) de garçon (1200 fr.), pour le labora-

(1) *Revue internationale* du 15 aout 1897.

toire d'hygiène	3.300 fr.
Création d'un emploi de directeur du jardin botanique	3.000
Création de deux emplois de chef de travaux, l'un pour la clinique des maladies mentales, l'autre pour la clinique obstétricale	2.000
Création d'un emploi de chef de travaux de physiologie	1.500
— de préparateur de clinique chirurgicale	600
— — de thérapeutique	600
— de deux emplois de garçon pour le service général	2.400
— d'un emploi de garçon attaché au laboratoire de pathologie générale et de thérapeutique	1.200
Nouvel agrégé	3.000
Cours d'otologie (professeur et aide de clinique)	1.900
Matériel, collections scientifiques et achat d'instruments ou d'appareils	21.000
Total.	40.500

M. le doyen Depéret expose que la Faculté des sciences demandait 43.370 fr. dont 27.400 francs pour le personnel. Cette dernière partie peut à l'extrême rigueur être réduite à 16.800 fr. Cette proposition est acceptée:

Complément de traitement du maître de conférences de chimie appliquée	2.500
Création de trois emplois de maître de conférences de physique, de géologie et de physiologie	5.400
Indemnité pour les cours d'électricité industrielle	1.000
Création de deux cours de mathématiques spéciales	2.000
Création d'un emploi de chef des travaux et d'un préparateur de minéralogie	3.300
Création d'un emploi de préparateur de géologie	1.400
— — de garçon de laboratoire pour Tamaris	1.200
Total.	16.800

M. le doyen Clédat a présenté la liste des demandes de la Faculté des lettres, qui a subi d'importantes réductions. La Faculté a ajourné la création d'un cours d'histoire des religions et a fait les propositions suivantes, qui ont été acceptées :

Complément de traitement affecté aux chaires de littératures modernes comparées et de langue et littérature anglaise	2.000
Rétribution de deux conférences supplémentaires de philosophie	2.000
Indemnité pour une conférence supplémentaire d'anglais	1.000
Création d'un emploi de chargé de cours d'histoire de l'art	4.500
Conférences auxiliaires de littérature et de philologie 1.500 fr. dont moitié sera demandée à la Société des amis de l'Université	750
Indemnité pour une conférence semestrielle de diplomatique	500
Crédit pour les collections du musée archéologique	1.000
— l'Institut de géographie	1.000
— pour les bibliothèques d'élèves	1.500
Total.	14.250

L'ensemble des allocations s'élève au chiffre de 85.800 fr. auquel il y aura lieu d'ajouter environ 2.000 fr. pour les services généraux de l'Université, plus un crédit à déterminer pour l'entretien des bâtiments et du mobilier.

Il est aisé de voir, par la constitution de ce budget, combien il sera nécessaire que les groupes de la *Société d'enseignement supérieur* reprennent leurs délibérations et expriment les *desiderata* de tous les établissements d'enseignement supérieur, afin qu'un appel, analogue à ceux dont sont coutumières les Universités américaines, leur permette de réaliser toutes les améliorations ou créations qu'ils jugent indispensables.

UNIVERSITÉ DE DIJON (1897-1898)

I. Le Conseil général de la Côte-d'Or et M. Stéphen Liégeard ont créé, il y a un an, deux cours complémentaires à la Faculté des lettres de Dijon, l'un d'histoire de la Bourgogne et l'autre d'histoire de l'art bourguignon, qui ont été réunis entre les mains du même professeur. Ces cours répondaient à une nécessité publique, si l'on en juge par le nombre et l'assiduité des auditeurs; la chose est d'autant plus remarquable que le professeur, avant d'entreprendre l'histoire du duché de Bourgogne pendant la grande époque qui va du XIe au XVe siècle, a cru devoir traiter sommairement en deux années la question très ardue des origines romaines, chrétiennes et barbares (1). A l'histoire de l'art, les belles églises et les maisons romanes, si nombreuses dans toutes les parties de la Bourgogne, et les œuvres de la sculpture, ont fourni naturellement le sujet des premières leçons. La bonne volonté, avec laquelle les Sociétés locales ont prêté leur concours à l'Université, et l'usage de l'appareil à projections pour développer des clichés originaux et souvent inédits, n'ont pas peu contribué à donner au nouvel enseignement artistique un caractère pratique et intéressant.

Les professeurs d'histoire de la Faculté des lettres ont considéré que, pour les aspirants au diplôme d'Etudes supérieures d'histoire et de géographie, c'était désormais une obligation de choisir des sujets d'histoire provinciale. Grâce au travail soutenu de nos jeunes étudiants, sept mémoires ont déjà été présentés et acceptés, dont la *Revue de l'Enseignement supérieur* a publié les titres; deux autres sont en préparation, l'un sur les conditions particulières de l'avènement de Philippe le Hardi au duché de Bourgogne, l'autre sur les Etats de Bourgogne au XVIIIe siècle et les travaux publics. Si donc, au point de vue de la diffusion des connaissances dans le public, les nouveaux cours semblent devoir compléter heureusement les anciens, ils auront aussi et sans aucun doute une influence favorable sur la formation de l'esprit historique des étudiants en les mettant

(1) Pendant l'année scolaire 1896-97 ont été traitées les « Origines romaines et chrétiennes ». Pendant l'année actuellement en cours, on s'occupe de la Bourgogne à l'époque mérovingienne et carolingienne jusqu'à la formation du Duché.

immédiatement aux prises avec les difficultés de bibliothèques et d'archives, et en leur imposant l'obligation d'aller chercher l'histoire aux sources d'où elle est sortie.

A. Kleinclausz,

Chargé des cours d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon.

II. L'ouverture d'un cours libre de langue russe a été approuvée par l'Assemblée de la Faculté des lettres, et autorisée par le Conseil de l'Université. L'accès du cours est libre, bien que, pour éviter toute affluence d'indiscrets, on se soit contenté de la rubrique : *Conférence ouverte*. Ne pouvant compter sur aucune préparation préalable de la part de ses auditeurs, le professeur débute chaque année (il a fait ce cours à Bordeaux durant quatre ans) par l'étude de l'alphabet. Il dirige ensuite ses leçons de telle sorte que les auditeurs soient en très peu de temps familiarisés avec les notions indispensables de conjugaison, de déclinaison et d'accord. Sans donc s'astreindre à un cours complet et rigoureusement logique de grammaire, le professeur cherche avant tout à mettre ses auditeurs en état de déchiffrer le plus tôt possible un texte aisé, à l'aide d'un dictionnaire. Ce résultat obtenu, il complète peu à peu, dans la mesure du possible, son cours de grammaire élémentaire. Cette méthode, qui n'a aucune prétention scientifique, permet d'aborder l'explication d'un texte aisé dès la seconde leçon, et, tout en faisant marcher de pair la théorie et la pratique, de revenir sans cesse sur les règles et paradigmes déjà étudiés. En outre, grâce à ce procédé, les auditeurs ne sont pas rebutés dès le début par la difficulté de la langue russe.

A Dijon, le public est surtout composé d'officiers, de personnes de la ville, et d'étudiants de tout ordre. Après le tassement qui a suivi les premières leçons, le nombre des auditeurs s'est fixé à 25 ou 30 ; mais, si la moitié de ce public seulement restait fidèle jusqu'à la fin de l'année, ce serait un beau résultat.

N.-B. — Cette méthode oblige le professeur à donner, la seconde année, une heure supplémentaire, durant un trimestre, environ, avant de pouvoir fondre utilement les nouveaux étudiants avec les anciens. L'usage a montré que, lorsque les nouveaux étudiants sont sérieux, ils font, grâce à la fusion avec les anciens, de très rapides progrès.

Jules Legras,

Chargé des cours de littératures étrangères à la Faculté des lettres.

III. Chaque semaine, une conférence supplémentaire est consacrée à l'enseignement du sanscrit (1) à la Faculté des lettres. Le maître de conférences de grammaire, qui s'en est chargé, n'a nullement la prétention de former des indianistes. Son vrai but est de compléter, par l'étude de cette langue, son enseignement grammatical.

(1) Voir les articles de MM. Henry et Regnaud dans la *Revue internationale* du 15 décembre 1897.

Les étudiants ont été exercés à se servir du *Manuel pour étudier la langue sanscrite* de Bergaigne, et ont traduit quelques-uns des textes contenus dans cet ouvrage. En jetant ce très léger coup d'œil sur les œuvres de l'Inde, leur curiosité a pu s'éveiller, et l'envie leur a pu naître de pénétrer un jour sérieusement sur le domaine des études indiennes. Ils ont donc là une première initiation, dont il n'est pas, après tout, par trop ambitieux d'espérer quelque résultat.

Mais les explications de textes ont toujours été entremêlées de remarques grammaticales et de rapprochements avec les langues classiques de la Grèce et de Rome. Ainsi le caractère de cet enseignement est scrupuleusement sauvegardé. Pour mieux l'accentuer encore, le maître de conférences s'est réservé de traiter cette année des rapports linguistiques du sanscrit avec le grec et le latin, en parcourant successivement les grandes lignes de la grammaire sanscrite.

Quelques étudiants préparant leur licence ou leur agrégation de grammaire, ont suivi fidèlement la conférence supplémentaire de sanscrit, et l'intérêt qui s'attache à l'Inde leur a adjoint plusieurs auditeurs venus du dehors. Cette année, les étudiants de licence littéraire et d'agrégation ont si bien compris l'avantage qu'ils retireront de la connaissance de la grammaire sanscrite, qu'ils ont *tous* tenu à suivre l'exemple de leurs aînés.

CH. LAMBERT,

Maître de conférences de grammaire à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

La Rédaction rappelle qu'elle a adressé à tous les doyens des Facultés des sciences un double questionnaire portant, d'un côté, sur les enseignements chimiques, physiques, etc., qui ont une portée pratique, de l'autre, sur les diplômes des sciences.

Elle se propose d'adresser prochainement au public de France et de l'étranger, un appel en vue d'obtenir des dons, legs, donations, en faveur de nos Universités et de nos établissements d'enseignement supérieur. Elle prie donc les groupes départementaux de la Société d'enseignement supérieur de lui faire connaître, le plus tôt possible, les vœux formulés par eux pour la création de chaires, de cours, de conférences, pour les laboratoires et les bibliothèques, etc., avec l'indication des sommes nécessaires pour y donner satisfaction.

La Société prévient ceux de ses membres qui n'auraient pas acquitté leur cotisation, que la quittance leur sera présentée dans le courant de mars.

L'ORGANISATION DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES[1]

Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret relatif aux droits à percevoir au profit des Universités, par M. Darboux, membre du Conseil.

Le troisième projet de décret soumis à votre Commission a pour objet le tarif des droits à percevoir au profit des Universités. Vous savez qu'aux termes de la loi du 10 juillet 1896, à dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette au budget de chaque Université des droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques payés par les étudiants conformément au règlement ; vous savez, d'autre part, qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 27 février 1880, le tarif des droits à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades, est déterminé par des décrets rendus en Conseil d'Etat, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Le projet qui vous a été présenté et que votre Commission vous propose unanimement d'approuver, sauf une légère modification qui sera indiquée plus loin, a pour but de faire cadrer les tarifs avec les nouveaux règlements scolaires et avec l'état de choses qui s'est établi pour le plus grand bien des études et de la science dans les Facultés à laboratoires.

Désormais, d'après le règlement que vous venez d'adopter, tout étudiant sera astreint à l'immatriculation. Corrélativement, il devrait payer un droit d'immatriculation. Ce droit n'est pas nouveau dans les tarifs. Nous le trouvons dans le décret du 22 août 1854 au titre de la Faculté des sciences. D'autre part, il rentre indubitablement dans la catégorie des droits d'études prévus par la loi du 10 juillet 1896.

Il nous a paru légitime, nécessaire, que tout étudiant de l'Université contribuât aux dépenses communes, « ne fût-ce que d'un denier ». Le droit d'immatriculation serait de 20 francs par année.

Mais, si faible qu'il soit, il ne doit pas se superposer aux droits d'inscription qu'acquittent les étudiants au cours de leur scolarité réglementaire en vue d'un grade déterminé. Autrement il deviendrait une exigence purement fiscale, et ce n'est pas ce qu'on a en vue. Aussi, unanimes sur le principe du droit d'immatriculation, sommes-nous également unanimes à vous proposer d'approuver la disposition du projet aux termes de laquelle ce droit ne serait pas exigible des étudiants qui acquittent les droits d'inscription.

Au droit d'immatriculation serait joint un droit de bibliothèque, qui resterait fixé à 10 francs par année. Tout étudiant immatriculé pouvant se servir de la bibliothèque universitaire, il est juste qu'il contribue à ses dépenses, d'autant plus que désormais le montant des droits de bibliothèque perçus par chaque Université devra être appliqué par elle au service de la bibliothèque.

Quant aux droits de travaux pratiques, aucun changement en ce qui concerne les écoles de pharmacie et le certificat d'études physiques, chi-

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet, du 15 août, du 15 octobre 1897.

miques et naturelles des Facultés des sciences. Dans la Faculté de médecine, ce droit, qui d'après les tarifs du 20 juin 1878 était de 60 francs en première année, de 40 francs en seconde et en troisième années, de 20 francs en quatrième, serait uniformément de 60 francs par an, soit de 15 francs par trimestre. Depuis 1878, les travaux pratiques se sont multipliés et développés dans cet ordre de Facultés; il y en a maintenant dans tous les semestres ; et il est d'autant plus légitime de rendre ce droit uniforme que désormais, la subvention de l'Etat, pour les travaux pratiques réglementaires des étudiants devant être supprimée, il ne pourra être subvenu aux dépenses qu'ils entraîneront que par le produit des droits payés de ce chef par les étudiants.

D'après le décret de 1854, le droit de travaux pratiques en vue de la licence ès sciences, fixé à 150 francs par an, était facultatif. On propose qu'il devienne obligatoire et qu'il puisse varier, selon l'ordre des études poursuivies par le candidat, entre 10 et 25 francs par trimestre, suivant décision du Conseil de la Faculté. Ces dispositions nous ont paru très sages et conformes à la réalité des choses. Il faut d'abord que le droit devienne obligatoire. Il n'y a pas d'enseignement scientifique sans exercices pratiques; et ces exercices sont coûteux, parfois même très coûteux. En second lieu, il est essentiel que le droit varie suivant l'ordre d'études : la dépense n'est pas la même s'il s'agit de mécanique, de zoologie, de botanique, de physique ou de chimie. Il faut enfin que le droit soit fixé par le Conseil de la Faculté dans les limites déterminées par le décret ; en effet les certificats d'études supérieures qui conduisent à la licence ne sont pas les mêmes dans toutes les Facultés, et ils peuvent varier dans une même Faculté ; enfin les dépenses peuvent varier d'une Faculté à l'autre, suivant certaines circonstances locales ; ainsi une manipulation de zoologie coûtera plus cher dans une Faculté du centre que dans une Faculté voisine de la mer.

Les travaux pratiques compris dans la scolarité réglementaire en vue des grades ne sont pas les seuls ; il en est d'autres, et de plus importants qui s'accomplissent dans les laboratoires des Facultés des sciences, des Facultés de médecine et des Ecoles de pharmacie ; ce sont les travaux de recherche et de science appliquée. Jusqu'ici, ils ne donnent pas lieu à la perception réglementaire d'un droit, et cependant ils entraînent toujours des dépenses qui sont souvent très élevées. Quelques Facultés ont tourné la difficulté en réclamant des personnes qui fréquentent leurs laboratoires et y consomment, l'équivalent d'un droit sous forme de subvention à la Faculté. Il vaut mieux établir nettement le droit, puisqu'aussi bien le produit en sera alloué à chaque laboratoire.

Le projet de décret proposait de le fixer, par trimestre, de 50 à 150 francs, suivant décision du Conseil de la Faculté ou Ecole. Nous avons adopté ces chiffres pour les Facultés de médecine et les Ecoles de pharmacie. Mais nous vous proposons d'élever le maximum de 150 à 200 francs par trimestre dans les Facultés des sciences. Là, en effet, dans certains laboratoires de science appliquée, les dépenses de consommation de chaque travailleur peuvent être considérables ; et le travail fructueux ne sera assuré que si la dépense l'est également.

NÉCROLOGIE [1]

I. M. Paul Lombard

M. Paul Lombard, dont nous avons publié le 15 août 1897, un travail remarqué sur l'*Enseignement du nouveau Code civil en Allemagne*, est mort prématurément laissant à tous ceux qui le regrettent si vivement l'exemple d'une vie où il a su faire preuve d'esprit scientifique et d'aptitudes pratiques. A ses obsèques, qui ont eu lieu le 10 janvier, le pasteur Cleisz a pris le premier la parole : « Le frère que nous conduisons à sa dernière demeure, a-t-il dit, n'appartenait pas à notre Eglise. Nous avons considéré comme un honneur et comme un devoir de sympathie chrétienne de lui rendre les suprêmes hommages. En cela nous avons obéi à la parole du Maître qui a dit, *pleurez avec ceux qui pleurent* ».

Puis M. le professeur Blondel, bâtonnier de l'ordre des avocats avant M. Lombard, lui a succédé :

« Une haute intelligence vient de s'éteindre ; un noble cœur a cessé de battre. La mort aveugle autant que cruelle nous ravit Paul Lombard dans la force de l'âge et au moment le plus brillant d'une carrière qui, pour avoir été relativement courte, laissera cependant à tous d'impérissables souvenirs.

Il y a quelques mois à peine nos suffrages unanimes lui décernaient les honneurs du bâtonnat et jamais cette haute marque d'estime et de confiance ne s'était adressée à un plus digne.

Rarement organisation plus riche, plus complète, plus puissante, fut servie par une intelligence plus élevée, par un jugement plus sain et plus robuste, par une plus merveilleuse souplesse. Et comme si la nature prodigue envers lui, eût voulu le combler, elle l'avait paré en outre de cette modestie, de cette simplicité, de toutes ces qualités de cœur enfin, qui, à côté de l'admiration pour son talent, ont inspiré à tous ceux qui l'ont approché, l'affection la plus profonde pour sa personne.

Et ce n'est pas à ses amis seuls qu'il a été donné d'apprécier dans l'intimité la délicatesse et l'élévation de son caractère ; il n'est pas un seul de ses clients en faveur duquel il n'ait dépensé tous les trésors de son intelligence et de son cœur.

Peut-être même avons-nous le droit de dire qu'il s'est exagéré jusqu'au sacrifice les devoirs de sa profession. Jamais il n'a su, jamais il n'a voulu refuser son concours, souvent gratuit (je le sais autant que personne), à ceux qui, mettant en lui toute leur confiance, venaient le supplier de défendre leurs intérêts ou leur honneur. C'est ainsi qu'il a été amené à déployer cette prodigieuse puissance de travail, ce labeur surhumain dont nous avons tous été les témoins et que nous admirions avec le vague sentiment d'une inquiétude, hélas ! trop justifiée.

M. le doyen Lederlin a parlé au nom de la Faculté de droit :

« C'est pour moi un triste et pieux devoir de dire, au nom de la Faculté de droit de Nancy, un dernier adieu à l'un de ses maîtres les plus éminents, qui fut pour chacun de nous le meilleur, le plus estimé, le plus aimé des collègues. Une maladie implacable, qui a sévi dès le début avec une grande inten-

(1) *L'Est républicain*, 11 janvier 1898 (*Communication de M. le doyen Bichat*).

sité, et qui soudain s'est aggravée au point de nous interdire tout espoir, nous l'a enlevé en peu de jours dans la force de l'âge, dans la pleine maturité du talent. A voir la vigueur de sa constitution, sa puissance de travail, son ardeur infatigable pour l'accomplissement des devoirs les plus multiples, il semblait que le mal ne dût pas avoir de prise sur lui ; sa vie était si remplie et si utile ; elle avait encore pour nous tant de promesses d'avenir ; d'autant plus grand est le vide que son départ laisse pour nous, dans la famille universitaire, et pour tous ceux qui l'ont connu, pour la cité tout entière.

Paul Lombard était une de ces natures d'élite auxquelles le premier rang semble réservé dès l'abord dans toutes les situations. Né à Nancy, le 12 octobre 1850, d'une famille dont plusieurs membres ont honoré le barreau et l'enseignement, il fit de brillantes études au lycée de sa ville natale et obtint au concours général de tous les lycées et collèges de Paris et des départements, le premier prix d'honneur de philosophie. L'année suivante, il était reçu licencié ès lettres : il n'avait pas encore accompli sa dix-neuvième année. Il commençait en même temps ses études à la Faculté de droit, dont il fut l'un des élèves les plus distingués, je dirais volontiers le meilleur entre les meilleurs, à côté d'autres qui, eux aussi, sont devenus nos collègues.

Il venait d'achever sa seconde année lorsque éclata la désastreuse guerre de 1870-1871. Il ne voulut pas invoquer l'exemption du service militaire que lui valait sa qualité de lauréat du concours général. Il s'engagea comme volontaire dans la garde mobile, prit part à la défense de Paris et à la sanglante affaire du 19 janvier.

Après avoir ainsi rempli son devoir envers la patrie, il revint à ses études juridiques et les termina avec le zèle et la distinction dont il avait fait preuve dès le début : honoré à tous ses examens des éloges de la Faculté, lauréat à tous nos concours, docteur enfin, après avoir montré, dans la soutenance de deux thèses, justement remarquées, les qualités solides autant que brillantes qui devaient plus tard caractériser son enseignement.

Toujours en avance sur son âge, il conquérait, dès 1874, le titre d'agrégé des Facultés de droit ; il était chargé d'abord d'un cours de droit criminel, et devenait peu d'années après, avec une nouvelle dispense d'âge, titulaire d'une de nos chaires de Code civil. C'est surtout dans ce vaste et important enseignement qu'il a montré les qualités maîtresses qui ont fait de lui l'un des professeurs les plus éminents, les plus écoutés, les plus influents de notre école : une méthode rigoureuse et sûre, une précision de pensée incomparable, une parole pleine de netteté et d'élégance, une exposition à la fois simple et lucide, grâce à laquelle les théories les plus élevées et les plus abstraites semblaient n'offrir à ses auditeurs aucune difficulté. Ses élèves étaient conquis par le charme et la puissance de sa parole, en même temps que sa constante et affectueuse bienveillance lui concilliait leur respectueux et sympathique attachement.

Ce n'est pas seulement dans son enseignement, mais encore dans nos délibérations qu'il nous apportait le concours le plus empressé, le plus utile. En toutes circonstances, ses conseils étaient les plus éclairés, les plus sages, inspirés toujours par le sentiment profond de nos traditions scientifiques ou universitaires, de notre dignité professionnelle, de nos devoirs envers l'Etat et envers les jeunes gens dont l'instruction nous est confiée. Plus d'une fois, il a été l'organe autorisé de la Faculté, pour traduire dans des rapports qui résumaient d'importantes délibérations, des idées qu'il avait défendues devant nous et qui avaient rallié nos suffrages. C'est ainsi qu'en 1883, le ministre de l'Instruction publique nous consultait officiellement sur le problème de la constitution des Universités et de l'autonomie qu'il conviendrait de leur accorder,

Après une longue et consciencieuse étude, les conclusions de la Faculté furent en grande partie préparées par notre collègue et résumées par lui dans un rapport remarquable par la richesse des idées, la sagesse des solutions, la netteté et la vigueur de l'argumentation.

Une autre fois, il discutait dans une note substantielle, un plan nouveau pro-

posé pour l'enseignement du droit civil, réclamant avec énergie la liberté pour le professeur d'établir lui-même le programme de son cours dans les limites compatibles avec les nécessités des examens d'état confiés aux Facultés, et s'élevant avec indépendance et fermeté contre des innovations qu'il jugeait dangereuses ou tout au moins inutiles.

Dans une autre circonstance, il traçait de main de maître le programme des réformes à introduire dans un de nos examens, celui du certificat de capacité en droit. »

M. Maringer, maire de Nancy, a parlé au nom du Conseil municipal. Il a rappelé « la précieuse collaboration de sa science et de son dévouement dans l'étude des questions d'administration générale, son désintéressement absolu, sa bienveillance inépuisable, son affection sans limites pour les humbles et les déshérités de ce monde ».

M. Albert Chenevier, président de la Société générale des étudiants, a parlé pour ses camarades :

« M. Paul Lombard nous avait apporté dès nos débuts le témoignage toujours agissant de sa large et chaude sympathie. Il pensait qu'à côté de la tâche professionnelle, le maître se doit aux étudiants, sans se confiner dans le pur domaine des idées et de la science. Il voulait que l'Université fût un peu comme une grande famille, intellectuelle il est vrai, mais dont tous les membres, maîtres et étudiants, fussent unis par des sentiments de mutuelle affection et de haute solidarité. »

Enfin M. Paul Villemin, licencié en droit, a prononcé un dernier discours, au nom des anciens élèves de M. Paul Lombard : « Pour conquérir les sympathies de ceux qui se pressaient à ses côtés, il lui suffisait de se faire entendre avec sa parole chaude et colorée. Tous, nous étions séduits par l'élégance de la forme et la limpidité de son argumentation. — Et s'il était notre professeur, il était aussi notre ami. Nous l'aimions tous parce qu'il possédait quelque chose des enfants qui tient aux grandes âmes, la simplicité et la bonté. Il laisse deux familles en deuil, la sienne et la grande famille universitaire à laquelle il appartenait. »

II. M. Louis Enou (1)

Les obsèques de M. Louis Enou, professeur de droit administratif ont été célébrées le 3 novembre 1897. M. le Recteur Compayré a rappelé qu'il était un de ceux qui, par le caractère et le talent, faisaient le plus d'honneur à l'Université de Lyon, qu'il avait pendant 22 ans contribué pour sa bonne part, à la force et à l'éclat d'une Faculté qui a su si rapidement établir son crédit et son autorité. M. le Doyen Caillemer a retracé l'existence de M. Louis Enou : « Né dans une petite ville du Poitou, à Mirebeau, le 24 août 1848, il opta, quand il fallut choisir une carrière, pour l'agrégation des Facultés de droit. Il prit part trois fois à nos concours et trois fois il manqua le but poursuivi... Si le classement eût été rendu à la suite des leçons, M. Enou eût été chaque fois classé parmi les premiers... Mais dans les argumentations, ce jeune docteur qui devait si rapidement devenir, à la barre des tribunaux, un adversaire redouté, se laissait intimider et battre par des concurrents moins bien armés... M. Charles Giraud, l'inspecteur général qui avait la haute direction des Facultés de droit lui donna, quand la Faculté de Lyon fut organisée, l'enseignement du droit administratif... N'oubliez pas, me disait-il, si je viens à mourir, que j'ai une dette à acquitter envers votre collègue. Dès que M. Enou eut atteint l'âge réglementaire, les vœux confiés à ma respectueuse déférence furent exaucés... Ses élèves exaltaient l'ordre méthodique dans lequel il distribuait les matières administratives, la clarté avec laquelle il exposait les théories les plus délica-

(1) *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Lyon* décembre 1897, janvier 1898.

tes... Je ne connais de lui qu'un mémoire, publié en 1891, sur la suppression des étangs par mesure administrative. Mais si j'en juge par les rapports de ses meilleurs élèves, quelques parties de son cours, notamment ses vues sur le domaine public en matière mobilière, sur le contentieux administratif, mériteraient d'être vulgarisées... Conseiller municipal en 1882... il donna sa démission en 1886, quand il vit que tout homme public allait être suspecté de trafiquer de ses influences... Le Conseil général d'administration des Hospices... le tenait en grande estime ».

M. Poncet, au nom de l'Association des anciens étudiants de la Faculté de droit a dit « que ceux qui dans l'exercice de leur profession, mettent chaque jour à profit le lumineux enseignement qu'ils ont reçus jadis garderont la mémoire de celui qui le leur a donné et qui les guidait avec tant de bienveillance, au début de leur carrière. »

III. M. Bardoux

La *Revue Internationale* a signalé, en diverses circonstances, la part importante que M. Bardoux a prise à la fondation de nos Universités. La ville de Clermont-Ferrand, sur la proposition de M. le Doyen Emmanuel des Essarts vient de donner son nom à une de ses rues. M. Glasson, président de l'Académie des sciences morales et politiques, avait pour ainsi dire fourni à l'avance les considérants de sa proposition :

« Bardoux a été, parmi nous, un des représentants les plus autorisés de cette bourgeoisie intelligente et désintéressée dont on a dit tant de mal et qui a fait tant de bien. Les grands hommes qu'elle a produits autrefois ont été ses modèles et il s'est pénétré de leurs exemples... Avocat et bâtonnier à Clermont, maire de sa ville natale, député à l'Assemblée nationale, ministre de l'Instruction publique, sénateur, membre de l'Institut... il a été le défenseur des doctrines libérales, de ces principes d'égalité et de tolérance qui parfois de nos jours sont si mal compris, il a passé sa vie à écrire et à parler en faveur de la liberté... Si l'on rapproche tous ses travaux, on découvre que ce que Bardoux a fait, c'est l'histoire de la bourgeoisie française... Dès le début de sa carrière, Bardoux avait été surtout attiré par la vie de nos anciens légistes ; il a même ressuscité des types d'hommes de loi peu connus ; Jean de Doyat, bailli d'Auvergne sous Louis XI, Jean de Basmaison, avocat au présidial de Riom. Ces légistes étaient pour lui les premiers bourgeois qui, par leur amour profond du pays et par leur science du droit, ont préparé le régime de la liberté et de l'égalité... Bardoux rappelait avec un certain orgueil que nulle province n'avait été autant que l'Auvergne riche en éminents légistes, l'Hôpital, Duprat, Lizet, Marillac, Domat... La vie de Lafayette, Bardoux l'a écrite avec une sorte de passion admiratrice, surtout pour la longue période qui finit en 1830... Lafayette, noble de nom, était en effet avant tout un des chefs de la bourgeoisie, par la simplicité de ses manières, par la générosité de son cœur et surtout par ses doctrines politiques... Ce qui est vraiment un chef-d'œuvre, c'est son portrait de Guizot d'une ressemblance tout à fait saisissante... Guizot a été lui aussi un des plus illustres représentants de la bourgeoisie française et Bardoux a su le faire revivre tout entier... Lorsqu'on poursuivra plus tard cette histoire de la bourgeoisie, le nom de Bardoux devra, à son tour, y prendre place... Il doit s'ajouter aussi à cette liste des jurisconsultes d'Auvergne qu'il a dressée avec un véritable amour filial pour son pays natal ».

CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

UN INCIDENT UNIVERSITAIRE EN ALLEMAGNE

Le *Journal des Débats* du 21 janvier publiait l'article suivant :

« Une grave et singulière affaire émeut en ce moment les Universités d'Allemagne. Il y a environ cinq ans, un étudiant, M. J. R..., soutint devant la Faculté de Philosophie de Tübingen une thèse de doctorat. Il fut reçu. Lorsque la thèse eut été imprimée, l'Université de Tübingen fut saisie d'une plainte du professeur Baeumker, de Breslau. Le professeur déclarait que cette brochure plagiait effrontément un livre qu'il avait publié peu d'années auparavant sur le même sujet. Le débat fut porté au Conseil de la Faculté de Philosophie. Mais on ne parvint pas à lui donner une solution. M. J. R... ne niait pas le plagiat, qui était incontestable. Mais il affirmait que sa thèse, telle qu'il l'avait soutenue devant la Faculté, était exempte de toute imitation et que sa faute se réduisait à des emprunts de forme, auxquels il avait eu recours seulement après coup, en refondant son travail pour l'impression. Les professeurs qui avaient fait passer l'examen, appelés en témoignage, se trouvèrent n'avoir que des souvenirs vagues ou contradictoires. La Faculté ne possédait pas l'original de la thèse. Bref l'affaire traîna en longueur. Les années passèrent ; il semblait que l'oubli fut venu. Point du tout. M. J. R... a récemment voulu être *habilité*, c'est-à-dire admis à professer à titre d'agrégé à l'Université de Strasbourg. Aussitôt la Faculté de Philosophie de Tübingen a rendu son arrêt d'après lequel le grade de docteur obtenu par M. J. R... est déclaré nul. Cette sentence a causé dans le public universitaire allemand la plus vive agitation. Les uns l'approuvent, déclarant qu'on ne saurait permettre à un homme, sur qui pèsent de sérieux soupçons, d'obtenir l'*Habilitirung*. D'autres demandent si la Faculté, qui n'avait pas cru pouvoir se prononcer tout d'abord, a quelques motifs d'être mieux éclairée, après que cinq ans se sont écoulés, et, si elle n'a point de motifs, de quel droit elle agit ainsi. Et tout le monde est stupéfait de voir les examens du doctorat se passer avec tant de légèreté qu'aucun des juges n'est en état de reconnaître dans une thèse le plagiat, non point de quelque texte ancien ou ignoré, mais d'un livre contemporain et considérable. On dit partout qu'une telle aventure inspire une médiocre confiance dans la validité du titre de docteur... Quiconque sait quelle est, de l'autre côté du Rhin, l'importance de ce titre, comprendra le bruit qui se fait autour de l'affaire de Tübingen ».

Pour renseigner impartialement nos lecteurs sur une question qui a vivement ému, en Allemagne et ailleurs, tous ceux qui portent un vif intérêt à l'enseignement supérieur, nous nous sommes adressés à ceux qui pouvaient nous donner les renseignements les plus exacts et nous publions intégralement ceux qui nous ont été envoyés. MM. les professeurs Baeumker (Breslau) et Pfleiderer (Tübingen) sont bien connus en notre pays, de tous ceux qui s'occupent de philosophie. M. le doyen Reitzenstein (Strasbourg) l'est également de tous ceux qui s'occupent de littérature latine.

I. Lettre de M. le Professeur Baeumker

Breslau, le 26 janvier 1898.

Mon cher Collègue,

Pour répondre au désir que vous m'avez exprimé, je vous envoie les renseignements suivants :

Dans le « *Philosophisches Jahrbuch* » publié par le docteur Gutberlet, parut (h. VII Fulda 1894, pages 281, 294 et h. VIII 1895) la thèse d'un Dr R... sur l'« origine de la matière chez Aristote ». Le professeur Baeumker de Breslau démontra que cette thèse était dans sa teneur essentielle et en grande partie une copie presque littérale de son ouvrage : le *Problème de la matière dans la philosophie grecque*, Munster, 1890. En retranchant tout ce qui dans la thèse du Dr R... y compris les citations, était emprunté à l'ouvrage du professeur Baeumker, il ne restait plus rien qui pût constituer une dissertation suivie. L'auteur ne faisait nulle part mention d'ailleurs du livre de Baeumker.

En conséquence le professeur Baeumker s'adressa au professeur Gutberlet. Celui-ci s'excusa d'avoir accepté cette thèse, en disant qu'elle lui avait été présentée comme dissertation approuvée par l'Université de Tubingue et que pour cette raison il ne s'était pas inquiété d'en contrôler les sources. L'impression du travail fut interrompue. Il parut à ce sujet, je m'empresse de le reconnaître, une note de la Rédaction dans un des numéros suivants.

Le professeur Baeumker soumit alors l'affaire à la Faculté des lettres de l'Université de Tubingue devant laquelle M. R... avait été promu docteur le 9 mars 1893.

Pour permettre à ceux qui ne sont pas au courant des choses de comprendre la suite, il faut intercaler ici quelques renseignements sur les examens du doctorat à Tubingue.

Dans toutes les Universités de Prusse, pour toutes les Facultés, le grade de docteur n'est conféré qu'après présentation d'un travail scientifique écrit (dissertation) dont on exige l'impression et après un examen oral (*rigorosum*) ; mais dans quelques Universités allemandes, en dehors de la Prusse, les habitudes sont moins strictes. Ce qu'on appelle « le doctorat *in absentia* » est, il est vrai, supprimé. Nulle part dans l'empire allemand, abstraction faite des promotions *honoris causa*, le grade de docteur n'est accordé sans examen oral. De même, on exige partout la présentation d'un travail scientifique écrit, que le candidat doit affirmer sur son honneur avoir fait lui-même, sans secours étranger. Mais en dehors de la Prusse, toutes les Facultés n'exigent pas l'impression de la thèse. Tandis, par exemple, qu'à Tubingue, parmi les 7 Facultés, 4 (celles de droit, de médecine, d'économie politique et des sciences) sont d'accord avec les Universités de Prusse, celle des lettres n'impose pas comme condition pour l'obtention du grade de docteur, l'impression du travail écrit. La Faculté se contente de demander au candidat, au cas où de lui-même il ferait plus tard imprimer sa thèse, de lui en adresser deux exemplaires. Bien plus, jusqu'à ces jours derniers la Faculté des lettres de Tubingue rendait au candidat sa dissertation immédiatement après sa promotion. La Faculté ne conservait pas dans ses archives ce document de la plus haute importance.

Par suite de l'incident R..., un changement semble avoir été apporté ces temps derniers dans le règlement, comme l'annonce la déclaration de la Faculté, de décembre 1897, dont nous allons parler plus loin, c'est que désormais l'on conservera au moins le manuscrit de la thèse. Quant à entreprendre une réforme générale, on n'a pas encore pu s'y décider jusqu'à ce jour, si l'on en juge du moins par cette « déclaration ».

Il était déjà difficile de donner une solution satisfaisante à cette affaire, étant donnée la manière de procéder de la Faculté de Tubingue, mais une circonstance vint encore compliquer les choses. Le professeur Gutberlet trouva parmi sa correspondance une carte du Dr R... Dans cette carte, le Dr R... exposait son intention d'abréger les citations (il s'agissait, suivant les souvenirs du professeur Gutberlet, d'en supprimer le texte grec, comme aussi d'apporter au texte certaines modifications et d'y ajouter quelques développements). Il priait en conséquence la Rédaction de vouloir bien lui renvoyer sa dissertation, ajoutant qu'il la retournerait bientôt telle qu'elle devrait être imprimée. Le professeur Gutberlet fit part de ce fait aux intéressés.

Alors surgissait cette question : Quel rapport y avait-il entre la thèse imprimée et le manuscrit qui avait été présenté à la Faculté des lettres de Tubingue ?

Comme la Faculté, pour les motifs mentionnés plus haut, n'était plus en possession de la thèse et que le professeur qui, en 1893, l'avait examinée, n'en avait plus, après un laps de temps assez long, qu'un vague souvenir, la Faculté prit le parti de s'adresser à l'auteur. Celui-ci déclara que son manuscrit avait été perdu dans un déménagement, que sa dissertation n'avait aucun rapport avec l'ouvrage du professeur Baeumker, que cet ouvrage n'était que plus tard tombé entre ses mains et que sa thèse était aussi essentiellement différente du travail paru dans le *Philosophisches Jahrbuch*.

La ressemblance entre cette thèse imprimée et l'ouvrage de Baeumker, comme il a été dit plus haut, était telle, que si l'on eût supprimé tout ce qui était plagiat évident, il ne fût rien resté qui pût constituer un développement du sujet ou même simplement en former le plan. Le sieur R... aurait donc, au cas où ses allégations eussent été conformes à la vérité, entre le moment où son travail lui fut renvoyé par la rédaction et celui où il le lui a retourné, non pas refondu sa dissertation pour l'impression comme il l'avait promis, mais fait de toutes pièces un ouvrage nouveau.

Quelque absurde que pût paraître cette défaite, elle n'en mit pas moins la Faculté dans un certain embarras. Elle dut avouer qu'elle était dans l'impossibilité de prouver que le manuscrit était le même que la dissertation imprimée. En conséquence, elle ne se croyait pas suffisamment fondée à déclarer la nullité du grade de docteur.

Ces faits se passaient pendant l'été de 1895. Deux ans plus tard, dans le second semestre de 1897, R... s'adressa à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg pour obtenir l' « habilitation » et l'autorisation d'enseigner comme « privat-docent ».

La Faculté des lettres de Strasbourg n'était pas sans avoir eu connaissance de la dissertation publiée dont R... s'était bien gardé de lui parler et de la note de la Rédaction motivant l'interruption de l'impression. Elle invita le sieur R... à lui fournir des éclaircissements. R..., dans différentes lettres, donna sur ce qu'était devenu le manuscrit original des explications qui ne concordaient ni entre elles ni avec celles qu'il avait fournies à la Faculté de Tubingue.

Ces contradictions de R... prouvaient suffisamment qu'il voulait empêcher de contrôler l'identité de sa thèse avec la dissertation imprimée. La seule raison supposable était que ce n'était pas seulement la dissertation imprimée qui renfermait les plagiats incriminés mais aussi la thèse présentée à Tubingue.

Les circonstances étant ainsi modifiées, la Faculté de Tubingue se considéra comme fondée à reprendre la procédure. Dans une « déclaration » de décembre 1897, elle considérait le grade de docteur du sieur R... comme illégalement obtenu et le déclarait nul et non avenu.

On peut s'attendre à ce que la Faculté des lettres de Tubingue, s'appuyant sur cet incident, adopte pour ses examens les règles suivies par les autres Facultés de cette Université et qui sont en vigueur dans toutes les Universités de Prusse, qu'elle exige pour l'obtention du grade de docteur, l'impression des thèses qui lui seront présentées.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de ma considération très distinguée,

CLÉMENT BAEUMKER.

II. Lettre de M. le Professeur Pfleiderer (Tübingen).

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 21 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un extrait de notre journal de Stuttgart, qui reproduit exactement la déclaration de notre Faculté de philosophie, publiée dans le « Litt. Centrablatt » de Leipzig. Cette déclaration (1) renferme l'essentiel, tout ce qui peut intéresser la masse des lecteurs. Entrer dans le détail de cette affaire, cela mènerait trop loin et, du reste, c'est à peine si à l'étranger on serait compris et apprécié. Le cas en question est extrêmement compliqué et d'une nature si étrange, que pareille affaire ne se présentera peut-être pas tous les cent ans. Je considère, en un mot, le plagiaire comme un homme atteint de nervosisme, sans quoi il n'eût pu se rendre coupable d'actes aussi absurdes qu'indignes. Et c'est justement pour cela que l'on pourrait ne pas donner à cet incident sa juste valeur, comme cela a lieu chez nous avec une presse avide de nouvelles à sensation. Avec la meilleure conscience du monde, je puis affirmer et je le prouverais par l'exposition détaillée des circonstances, que cela ne porte en rien atteinte à notre Faculté ni à la manière dont sont conférés les grades. Dans le domaine infini de la littérature, le meilleur et le plus compétent des rapporteurs peut bien être une fois trompé par un homme sans probité et sans honneur (2); c'est ce que comprendra sans peine quiconque est au courant des choses de la littérature et des Universités, dût le gros public qui, partout, prend plaisir aux petits scandales académiques de ce genre ne pas donner satisfaction à l'envie qu'il porte à l'instruction supérieure.

De tout temps, nous avons considéré comme la première garantie contre toute fraude, de quelque nature qu'elle soit, comme le meilleur moyen d'établir l'identité du candidat et de l'auteur de la thèse, la soutenance orale, et c'est pour cela que nous avons toujours repoussé radicalement toute demande de promotion sans soutenance (promotion *in absentia*). Naturellement, cela même n'est pas infaillible, comme toutes choses en ce monde, puisque notre plagiaire ne s'est jamais trahi en quoi que ce soit, lors de sa soutenance et dans les conversations nombreuses qu'il eut avec les professeurs spéciaux et qu'il n'a pas éveillé le plus léger soupçon d'un honteux plagiat. Mais, en dehors de l'examen oral imposé comme condition absolue, l'obtention du grade de docteur à notre Uni-

(1) « La Faculté déclare ici nul et non avenu et pour cause de plagiat le grade de docteur qu'elle a conféré le 9 mars 1893 au candidat J. R... A cette époque, le dénommé R... nous avait présenté une thèse manuscrite sur « l'Origine de la matière dans Aristote », laquelle, d'après nos statuts n'avait pas besoin d'être imprimée et fut, suivant l'usage, rendue à son auteur. La même année, il l'avait offerte comme thèse de l'Université de Tubingue à l'éditeur du *Philosophisches Jahrbuch* et celui-ci l'avait imprimée et publiée, bien qu'avec quelques modifications, dans les années 7 et 8 de sa *Revue* (1894-95). Cependant, après la publication d'une partie du travail, l'impression avait été suspendue parce qu'il avait été démontré, et l'auteur l'avouait, que cette thèse n'était qu'un grossier plagiat d'un ouvrage du professeur Clément Baeumker, sur le « Problème de la matière dans la philosophie grecque », (Munster, 1890). L'auteur, cité devant nous, nous avait donné, pour sa défense, une explication bien peu vraisemblable. Il prétendait que les passages incriminés de plagiat (qui, du reste, constituent une partie essentielle de son travail) n'existaient pas dans la thèse qu'il nous avait présentée, mais qu'il ne les avait introduits dans sa thèse qu'après coup, quand il l'avait refondue pour l'impression. Cependant, les pourparlers engagés le semestre dernier par R... avec la Faculté de philosophie de Strasbourg en vue d'obtenir l' « habilitation » à cette Université, nous ont convaincus de la fausseté de ses allégations. En effet, R... a refusé à la Faculté de Strasbourg, comme il nous avait refusé à nous-mêmes, de remettre sa thèse et quand on lui a demandé ce qu'était devenue cette thèse, il donna des explications contradictoires et qui ne concordaient pas avec celles qu'il nous avait fournies. La Faculté reconnaît là une tentative de fraude commise à son endroit ; de même, nous y voyons la preuve que si l'incriminé n'a pas voulu présenter son travail, c'est qu'il avait parfaitement conscience que ce n'était qu'un plagiat de l'ouvrage de Baeumker et qu'il a obtenu illégalement le grade de docteur. »

(2) On trouverait en effet, dans certains passages de la *Philosophie des Grecs* de M. E. Zeller, dont personne ne suspectera la compétence et l'autorité, qu'il a parfois signalé à une seconde édition des plagiats qui lui avaient échappé tout d'abord (*N. de la Réd.*).

versité n'est point facile, comme vous pouvez voir par le règlement que je vous communique (1). En fait, un tiers au moins des candidats échouent ou sont refusés à la présentation de leur travail écrit. Nous nous attachons, par principe, à éloigner tous les éléments de valeur moindre, surtout ceux qui ne se sont pas formés sous nos yeux, sous notre contrôle et nous ne tendons à rien moins qu'à augmenter le nombre des promotions au grade de docteur. Seulement, jusqu'à ce jour du moins, nous n'avons pas encore consenti à imposer l'obligation de faire imprimer les thèses, comme cela se fait généralement en Allemagne, et cela, pour ce motif surtout, que les frais d'examen en seraient augmentés de 150 à 200 francs et que le grade de docteur ne serait plus accessible à beaucoup des auditeurs de notre Faculté de philosophie, très recommandables pour leur science, mais généralement pauvres. Et le titre de docteur menacerait alors de devenir, comme beaucoup de choses en ce monde, un privilège de la richesse. C'est pour ce motif dicté par les circonstances locales que nous n'avons pas, jusqu'à présent, exigé l'impression de la thèse, mais je crains que nous ne soyons contraints par des incidents, comme celui dont il est question en ce moment, à adopter tôt ou tard cette mesure, quelque antipathique qu'elle nous soit à ce point de vue humanitaire et démocratique (2).

J'espère, Monsieur, vous avoir donné les renseignements que vous désirez et développé les points principaux qui permettront de juger et de discuter cet événement en question. Je vous prie d'agréer, etc.

Dr EDOUARD PFLEIDERER,
Professeur.

III. LETTRE DE M. LE DOYEN REITZENSTEIN.

Strassburg, 30 janvier.

Sa Magnificence le Recteur m'a chargé de répondre à votre lettre en ce qui concerne Strassburg (3)... A l'enquête entreprise à Tübingen, M. R... répondait que le manuscrit de la dissertation avait été perdu dans un déménagement... A nous il nous promettait, en demandant l'habilitation, de nous le remettre aussitôt qu'il serait en Allemagne (M. R... est précepteur en Hongrie). Puis il se déroba en donnant une explication tout à fait différente. La Faculté de philosophie a admis l'accusation de plagiat dirigée contre lui et l'a fait savoir aux Facultés de philosophie des Universités allemandes.

Veuillez agréer, etc.

R. REIZENSTEIN,
Doyen de la Faculté de philosophie de l'Université de Strassburg.

(1) Il réclame le certificat de maturité d'un gymnase, le témoignage que le candidat a suivi trois ans les cours d'une Université, l'attestation qu'il a composé lui-même son travail. La Faculté n'accepte pas la promotion *in absentia*, elle exige ce que nous appelons la *soutenance*.

(2) Depuis décembre 1897, la Faculté de philosophie a modifié l'article 3 de son règlement — désormais on ne rendra plus les thèses manuscrites ou imprimées.

§ 5. La Faculté n'admet pas les demandes de dispense de soutenance, c'est-à-dire de promotion *in absentia*. — Elle se réserve cependant de renoncer à la soutenance, de son propre mouvement, quand il s'agira d'un travail imprimé remarquable et qui fait faire à la science un pas essentiel.

(3) Nous laissons de côté ce qui, dans la lettre de M. le doyen Reitzenstein, reproduit ce qui a été dit par MM. Baeumker et Pfleiderer.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE FRANCE (1)

II. DISCUSSION A LA CHAMBRE.

M. Dejean a pris le premier la parole dans la discussion générale. C'est du rapport de M. Bouge, dit-il, qu'est sorti l'an dernier, malgré ses bonnes intentions, ce que l'on a appelé la Crise de l'Université : l'*Autorité*, le *Soleil*, l'*Univers-Monde*, le *Moniteur universel*, etc., se sont appuyés sur ce rapport dans leurs attaques contre l'enseignement secondaire. Or, selon M. Dejean, le rapport de cette année laisse au lecteur cette impression très injuste que l'Université serait inférieure à sa tâche éducatrice.

« Il est certain, dit-il, que d'admirables progrès ont été réalisés depuis 1870 dans notre enseignement supérieur... En ce qui concerne l'école primaire, la République n'a pas à faire un acte de contrition... Notre enseignement secondaire, pris entre les deux autres, a un peu souffert de l'abandon relatif dans lequel il s'est trouvé... Est-ce à dire cependant que notre enseignement secondaire public traverse la crise dont on a tant parlé ?... Les statistiques sur lesquelles s'est appuyé M. Bouge ont été hâtivement et inexactement interprétées... Depuis 1890 un certain nombre d'établissements primaires ecclésiastiques ont pris l'étiquette d'établissements secondaires. On a voulu avoir le droit d'y préparer 4 ou 5 élèves, souvent pas davantage, les meilleurs élèves, au baccalauréat de l'enseignement moderne... On a mis un bachelier à la tête de l'établissement. Tous les élèves font nombre ainsi dans les statistiques de l'enseignement secondaire congréganiste, alors que l'immense majorité appartient à l'enseignement primaire... Nous voyons dans ce cas 141 établissements des frères de la doctrine chrétienne, 81 pensionnats des frères du Sacré-Cœur, 44 écoles des petits frères de Marie, 15 pensionnats de la Société de la Croix de Jésus... Par contre, le premier cycle de l'enseignement spécial a été remplacé très exactement par l'enseignement primaire supérieur, créé en 1878, qui compte aujourd'hui 207 écoles et 21.500 élèves. Or, l'Université se garde bien de faire figurer ces 21.500 élèves dans ses statistiques de l'enseignement secondaire public... Si nous interprétons les statistiques comme il convient... nous constatons que de 1865 à 1897 la population de nos lycées et collèges est passée de 65.668 élèves à 84.839. Nous avons donc un gain de 20.000 élèves..... Les adversaires de l'Université ont accusé l'Etat républicain de former, par les bourses, toute une série de déclassés... de se soucier davantage, dans la répartition qui se fait au Ministère de l'Instruction publique des recommandations particulières que des titres des candidats.... L'attribution des bourses est aujourd'hui réglée par deux facteurs essentiels : le mérite des candidats, d'une part, et, de l'autre, les services et l'insuffisance de fortune des parents... On a, en 1895, divisé les bourses en bourses d'essai et en bourses de mérite, c'est-à-dire que les enfants qui ont eu des bourses d'essai ne sont confirmés dans la possession de la bourse qu'autant que par leur application et par leurs succès ils sont jugés tout à fait dignes de

(1) Cf. *Revue Internationale* du 15 décembre 1897.

la conserver... Les bourses vont donc aux meilleurs des enfants de la démocratie. Sur 4.177 boursiers, nommés de 1892 à 1895, 215 étaient fils de professeurs de l'Université, 681, fils d'instituteurs, 730, d'officiers ou de sous-officiers, 178, de médecins ou d'avocats, 855, fils de petits employés de l'Etat, 618, fils de cultivateurs ou de petits commerçants, 319, fils de petits artisans ou d'ouvriers... De 1892 à 1895, inclus, 902 boursiers nationaux ont été reçus aux grandes écoles de l'Etat, 94 à l'École normale supérieure, 248 à l'École polytechnique, 412 à Saint-Cyr, 66 à l'Ecole centrale.

M. Bouge, rapporteur, rappelle que les Chambres ont constitué les Universités « pour en faire des ateliers de science, des foyers d'indépendance et des écoles de patriotisme ». Elles ont créé à Paris un laboratoire de chimie industrielle et commerciale, elles ont orienté l'enseignement supérieur « dans le sens d'une adaptation plus étroite à notre époque, à ses nécessités nouvelles, à ses tendances scientifiques et positives et à la transformation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ». Pour l'enseignement secondaire, la supériorité de l'Université s'affirme par deux faits que l'on ne peut récuser : le premier, la supériorité des titres pédagogiques de ses professeurs ; le second, les résultats de leur enseignement accusés par l'obtention des grades et par les concours d'admission à nos grandes écoles gouvernementales. Et il donne pour l'Ecole normale supérieure, l'Ecole polytechnique, l'Ecole de Saint-Cyr, l'Ecole navale, l'Ecole centrale, l'Institut agronomique, une statistique absolument concluante et déjà publiée par la *Revue internationale*. La cause réelle des difficultés que l'Université rencontre de ce côté, c'est que « successivement délogés au cours de ces vingt dernières années de toutes les positions que, jusque-là, ils avaient occupées en maîtres ou avec avantage, les établissements congréganistes ont fait porter sur l'enseignement secondaire leur dernier et suprême effort. »

M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique :

« Dans les lycées et collèges de jeunes filles, nous nous trouvons en présence d'une augmentation considérable de la population scolaire. Les deux dernières rentrées pour les lycées et collèges de garçons font ressortir un déficit de quelques centaines d'élèves. Mais, comparé au chiffre total, 84 ou 85.000 élèves, le total de ce déficit n'est pas tel qu'il puisse justifier l'expression de « crise universitaire » qui a couru dans la presse... D'une façon générale, dans la période qui s'étend de 1865 à 1897, il y a une augmentation de 19.171 unités. — N'y a-t-il pas lieu, dans une certaine mesure, d'ajouter au chiffre total de nos lycéens et de nos collégiens celui des 22.000 élèves des écoles primaires supérieures ? Je pencherais encore plus pour l'affirmative quand il s'agit des élèves qui peuplent les écoles primaires supérieures de la ville de Paris, comme Chaptal, Arago, Say, Turgot, qui sont presque des établissements d'enseignement secondaire. Ces élèves sont au nombre de 4.285... L'Université n'a pu à aucun degré démériter ni du Parlement, ni du pays, au contraire, elle continue et ne cessera jamais de bien mériter d'eux. »

M. Carnaud combat les diminutions de crédit sur les bourses d'agrégation et de licence, sur les bourses de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur : c'est être injuste, dit-il, envers la génération actuelle et établir un privilège en faveur des générations passées.

M. Denys Cochin ne voudrait pas qu'on mit en concurrence, ni surtout qu'on traitât comme adversaires les gens qui s'occupent de l'enseignement libre et les gens qui s'occupent de l'enseignement officiel. Il éprouve

pour l'enseignement supérieur « une admiration absolument sans réserves ». Il voudrait qu'on ne laissât pas supplanter l'enseignement classique par l'enseignement moderne. Il reproche aux écoles primaires de ne pas enseigner la morale (1).

M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, soutient que « pour l'enseignement de la morale, l'Université et les établissements républicains n'ont rien à envier aux établissements libres. Ce qui distingue ces établissements des nôtres, c'est qu'une partie de la morale enseignée par eux repose simplement sur le dogme religieux ; tandis que l'enseignement de la morale donnée dans nos établissements repose tout entier sur les principes qui sont le fond même de la conscience humaine et qui sont antérieurs à toutes les religions révélées ».

M. Léon Bourgeois, dans un discours dont la Chambre a voté l'affichage, réfute à son tour la thèse de M. Cochin :

« Il y a un terrain commun entre tous les esprits, qu'ils soient catholiques, protestants, israélites ou libres-penseurs. Il y a un certain nombre de devoirs communs à tous les hommes, imposés à tous les hommes envers leurs semblables, à quelque opinion, à quelque religion qu'ils appartiennent : ce devoir social commun, c'est la raison humaine et non pas telle ou telle religion qui l'a peu à peu enseigné aux hommes à travers l'histoire de tous les peuples et l'histoire de toutes les religions ; la même évolution de l'humanité s'est produite vers un état supérieur de conscience où le respect des droits de tous et l'accomplissement des devoirs envers tous, seront par tous compris et observés. Et c'est, par conséquent, en dehors des influences particulières des actions spéciales de chacune des religions que doit s'achever, dans notre République, dans la pleine liberté de tous, cette évolution vers la communauté dans le bien. Voilà notre doctrine, la doctrine de l'école laïque. Et quand vous nous demandez quelle est notre morale, nous répondons simplement : il y a quelque chose de commun entre les morales des catholiques, des protestants, des israélites et des libres-penseurs ; ce fonds commun, c'est ce qu'aucune religion n'y a mis en particulier, c'est ce que l'esprit humain, évoluant dans sa liberté, y a peu à peu accumulé des vérités définitives ; c'est ce que la science, éclairée par la conscience, a donné comme un trésor commun à tous les hommes, de tous les pays et de tous les cultes. C'est ce trésor que nous considérons comme notre dépôt ; c'est celui que nous voulons garder et que nous gardons, au besoin, contre vous. »

M. Leveillé demande la création d'un doctorat des sciences économiques pour achever la transformation des Facultés de droit en Facultés des sciences politiques formant des administrateurs, en Facultés des sciences économiques s'occupant de tous les problèmes que soulève le travail, soit dans l'ordre de l'agriculture, soit dans l'ordre de l'industrie, soit dans l'ordre de commerce, soit dans l'ordre de colonisation. M. Rambaud répond que 11 sur 13 Facultés consultées sont opposées à cette réforme.

M. Jules Delafosse réclame la réforme intégrale du Conseil supérieur de l'Instruction publique (2).

M. Edouard Vaillant propose la création d'une chaire d'embryologie à la Faculté de médecine de Paris. M. Rambaud estime qu'il est plus sage de laisser aux Universités, aux Facultés, le soin de déterminer elles-mêmes les enseignements qui leur paraissent nécessaires (L'amendement de M. Vaillant n'est pas adopté).

(1) Voyez dans ce n° de la *Revue internationale*, le rapport de M. Evellin.
(2) Voir l'article de M. Moniez dans la *Revue internationale* du 15 janvier 1898.

M. DE FOLLEVILLE demande la création à Paris d'une chaire de droit civil pratique et de jurisprudence :

« Si les Facultés sont destinées, dit-il, à enseigner la théorie et à élever l'intelligence des jeunes gens vers les plus hauts sommets de la science, elles sont aussi et avant tout des Facultés professionnelles : elles sont destinées à former les hommes chargés de gérer nos affaires, d'inspirer parfois les actes les plus importants et de donner des conseils éclairés à ceux qui les requièrent et qui en ont si souvent le plus pressant besoin ».

M. LEBRET combat cette proposition, qui n'est pas adoptée.

M. LE COMTE D'HUGUES réclame la suppression des Facultés de théologie protestante (repoussé). M. d'Arenberg et un certain nombre de ses collègues avaient demandé la création d'une chaire de science coloniale au Collège de France. Malgré les efforts de MM. d'Arenberg et Rambaud, la Chambre a invité « M. le Ministre de l'Instruction publique à provoquer sans retard l'avis de la grande commission qu'il a récemment nommée, sur l'utilité et sur le degré d'urgence des créations de chaires qui sont proposées pour l'enseignement supérieur ».

Nous croyons utile de donner, dans ses points essentiels, le discours de M. Leveillé :

Messieurs, je pensais que M. le prince d'Arenberg, l'honorable auteur de l'amendement, serait monté à cette tribune pour développer sa thèse et je comptais lui répondre.

Il y a une interversion subite des rôles et c'est moi qui dois, parlant le premier, combattre la commission du budget, qui a fait sien l'amendement de notre honorable collègue.

Je désire avant toute chose mettre sous les yeux de la Chambre quelques lignes que je trouve dans le rapport de M. Bouge. Ces quelques lignes résument, me semble-t-il, la thèse qu'aurait pu défendre M. d'Arenberg et que va soutenir peut-être M. le rapporteur ou M. le ministre.

Voici ce passage ; il est très court :

« Nous sera-t-il permis de dire que l'absence d'un enseignement supérieur colonial au Collège de France nous paraît une lacune fâcheuse ? On enseigne, il est vrai, dans quelques-unes de nos Facultés un peu de géographie et de droit colonial ; est-ce suffisant, avec l'extension que notre empire colonial prend chaque jour ?

« Les chaires d'enseignement colonial, où sont étudiés les problèmes si nombreux et si complexes de la colonisation, sont depuis longtemps ouvertes dans toutes les grandes Universités anglaises. Les Allemands, ces tard venus de la civilisation, ont institué, à leur tour, l'enseignement colonial.

« Resterons-nous en arrière ? ».

La thèse, vous le voyez, est très nette. Je vais m'efforcer d'y répondre nettement (*Parlez !*)

Je suis d'accord avec notre honorable collègue, M. d'Arenberg, auteur de l'amendement, sur plusieurs points. Je crois, comme lui, à la nécessité d'une politique coloniale pour la France (*Très bien ! très bien !*) Nous avons un passé qui oblige ; nous avons les réalités du présent ; nous avons des espérances d'avenir. Je crois que nous ne pouvons rester une grande nation qu'à la condition d'avoir une politique coloniale vigoureuse (*Très bien ! très bien !*) Sous ce rapport, je pense absolument comme M. d'Arenberg. Alors même que nous posséderions seulement l'Algérie, ce serait déjà un devoir pour nous de ne pas nous effacer dans le monde.

Je crois encore, comme M. d'Arenberg, qu'il faut développer l'enseignement

colonial, qu'il faut pousser dans cette voie non pas toute la jeunesse, certes, mais enfin une portion de plus en plus large de cette jeunesse qui est avide d'action et de mouvement.

Donc, je pense sur ces points essentiels comme M. d'Arenberg. Mais je crois que nous avions pris déjà des initiatives avant le dépôt de l'amendement. Je crois surtout que nous avons fait beaucoup plus que ne le pense M. Bouge.

Notre honorable collègue a été mal renseigné, et les personnes qui lui ont apporté ces renseignements ignoraient elles-mêmes ce qui s'est fait. Je suis à cette tribune pour le dire très brièvement.

Au point de vue de l'éducation coloniale du pays, nous avons fait deux choses sans bruit, sans réclame, sans charlatanisme, avec des moyens budgétaires insuffisants, mais avec un grand dévouement à la cause nationale et à la cause coloniale. On ne nous en a pas remerciés, mais nous y sommes habitués. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et à gauche.*)

Je vais vous indiquer les services rendus jusqu'ici par les Facultés dans cet ordre d'études. Vous allez voir que, si nous avons semé quelque peu jusqu'à présent, nous n'avons rien récolté pour nous-mêmes. Nous aurions continué à garder le silence ; nous ne le pouvons pas devant la proposition de M. d'Arenberg.

Nous avons d'abord fondé l'Ecole coloniale et ensuite nous avons introduit l'enseignement supérieur colonial dans les Facultés de droit et dans les Facultés des lettres. C'est là un effort qui ne peut être négligé et qui doit être connu de M. le ministre de l'instruction publique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons fondé, dis-je, l'Ecole coloniale. Quel a été notre but ? Nous avons voulu d'abord améliorer les agents administratifs qui s'occupent précisément de défendre nos intérêts coloniaux au loin ; nous avons voulu leur donner un enseignement technique spécial, théorique et pratique à la fois.

L'homme qui a eu surtout cette initiative — je ne sais s'il est à son banc — c'est l'honorable M. de La Porte qui, le premier, a nommé une commission dont j'ai eu l'honneur de faire partie. Le problème posé devant cette commission était le suivant : Comment pourrait-on organiser un enseignement colonial capable d'améliorer la race de nos fonctionnaires — elle est toujours susceptible d'améliorations (*Rires à gauche et à l'extrême gauche*) — et de plus, comment pourrait-on donner par surcroît une éducation coloniale à des auditeurs libres ?

Presque tous les sous-secrétaires d'Etat qui se sont succédé aux affaires, presque tous les ministres des colonies, je ferais mieux de dire tous, nous ont donné, après M. de La Porte, le plus énergique concours. Je ne les mets pas tous sur le même plan à certains points de vue ; mais tous ont apporté un concours dévoué et incessant à cette œuvre passionnante de l'éducation coloniale de la jeunesse française. De jour en jour les progrès de l'entreprise se sont accentués. Déjà de cette école coloniale modeste sont sortis de jeunes hommes ardents au travail, insoucieux du péril. Déjà quelques-uns d'entre eux, en trop grand nombre, hélas ! sont morts dans les colonies ; ils partaient trop jeunes et la mort les décimait. Ils ont laissé comme souvenir un nom écrit sur une pierre commémorative dans le vestibule de l'école.

M. François Deloncle. Et ils ont laissé aussi un souvenir là-bas, dans les colonies ! (*Très bien ! très bien !*)

M. Leveillé. Pourrais-je, en passant, vous dire un mot des professeurs de l'Ecole coloniale ? Je vous réponds que ceux-là ne touchent pas 10.000 fr. par an. Je n'oserais pas dire les traitements dérisoires qui leur sont offerts. Et pourtant, ils n'ont pas marchandé ; ils ont donné leurs leçons — car cela peut s'appeler donner des leçons — si je vous citais des chiffres, vous seriez surpris, scandalisés !

M. François Deloncle. Dites-les !

Voix nombreuses. Oui ! oui ! Citez les chiffres !

M. Leveillé. Quelques centaines de francs, messieurs ! (*Exclamations à*

gauche et à l'extrême gauche.) Inutile d'ajouter qu'on dédaigne de tels hommes qui acceptent sans les discuter d'aussi infimes salaires ! (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'École coloniale, dès le premier jour, a voulu avoir des auditeurs libres et ne pas être seulement une fabrique de fonctionnaires.

Mais je laisse de côté cette école, et je veux m'occuper surtout de ce qui me concerne peut-être d'une façon un peu plus directe, à savoir l'introduction de l'enseignement colonial dans les Facultés.

Dans plusieurs Facultés de droit d'abord : à Paris, à Aix, à Poitiers, à Rennes, à Lyon, il y a eu un enseignement d'économie et de législation coloniales fourni par plusieurs de mes collègues.

Les hommes chargés de cet enseignement, voulant se mettre à la hauteur de la tâche qui leur était confiée, ont appris des langues étrangères, ont fait des voyages d'études. Je dois reconnaître que la direction des missions au ministère de l'instruction publique n'a jamais contribué à ces frais de mission. (*Applaudissements ironiques à gauche et à l'extrême gauche.*) Je ne sais pas où vont ces crédits ; je suis bien sûr qu'on en fait un emploi sérieux et fécond : mais les universitaires les connaissent fort peu, et les professeurs de droit ne les connaissent pas du tout.

Voyons spécialement ce qui a été fait à Paris ; je puis vous en entretenir d'une façon plus sûre. Quels sont, Messieurs, d'une manière générale, les caractères de l'enseignement donné dans les Facultés ? On a parlé dans le rapport d'un enseignement supérieur qu'il s'agissait de fonder ; qu'est donc celui des Facultés ? Est-il si méprisable que cela ?

Pour avoir l'honneur d'enseigner dans une Faculté de l'Etat, il faut passer au concours. Dans une démocratie, c'est une bonne porte d'entrée ; les pauvres mêmes ont le droit de la forcer par leur talent. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Les Facultés enseignent portes ouvertes, les cours ne sont pas fermés, le public arrive et, s'il s'ennuie, il s'en va (*On rit*) ; s'il est intéressé, il devient assidu et fidèle.

Je suis allé ce matin à l'Ecole de droit demander quel avait été le chiffre des présences constatées aux leçons de cet enseignement dont j'avais été chargé moi-même au début. La moyenne des présences constatées aux cours était — j'avais d'ailleurs gardé moi-même ce chiffre dans mes souvenirs — de 150, de 200, de 250 élèves. Dans nos écoles de droit, nous n'avons pas d'amateurs (*Nouveaux rires.*) Nous avons des gens assidus qui prennent des notes et qui passent des examens, des auditeurs que l'on peut appeler sérieux. Ce ne sont pas tous, j'en conviens, des auditeurs d'élite. A dix-huit ou vingt ans, on est quelquefois jeune. (*Très bien ! très bien ! et rires.*)

Nos élèves ont une autre qualité, et je m'adresse ici à la commission du budget. Ils payent des taxes ; ils entretiennent les chaires. Je ne dirai pas de mal du Collège de France. J'ai un profond respect pour toutes les institutions scolaires de mon pays. Mais, si j'étais un membre sévère de la commission du budget, je ne pourrais m'empêcher de remarquer que le Collège de France n'a pas de revenus qui se chiffrent, tout au moins dans les écritures du ministre des finances.

Je sais que le Collège de France paye ses dépenses par l'élargissement de la science, mais les Facultés elles-mêmes payent leur écot à cet égard et prennent leur part de la besogne commune.

Mais je répète mon observation à la commission du budget : quand on crée une chaire chez nous, ce n'est pas une dépense improductive, c'est, au contraire, une dépense reproductive. Toutes les institutions scolaires n'ont pas ce caractère. Aussi, dans les écoles de droit, obtenons-nous très difficilement des créations de chaires. (*On rit.*) Je crois même savoir — je sais que si je me trompe, les représentants du ministère sont là pour me rectifier — que la Faculté de droit de Paris seule produit des recettes nettes et des recettes sérieuses. Je crois avoir entendu parler d'un excédent de 300.000 fr. de recettes par an ; c'était, du moins

le chiffre exact il y a quelques années ; je ne suis pas au courant des derniers comptes qui ont été établis. Nos Facultés de droit sont donc des écoles qui méritent peut-être quelques égards de la part de la commission du budget.

Si vous nous donniez le doctorat des sciences économiques, je vous réponds que vous multiplieriez nos élèves et en même temps les profits du Trésor. Seulement, il paraît que l'on n'est pas encore très éclairé sur cette question. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Bouge nous fait, de la façon la plus courtoise d'ailleurs, une objection ; il semble dire que nous faisons de la petite science, de la science inférieure ; je crois que je peux lui répondre d'une façon très simple en lui apprenant...

M. LE RAPPORTEUR. C'est une querelle de mots. Je n'ai jamais eu l'idée de méconnaître la valeur de votre enseignement, monsieur Leveillé.

M. LEVEILLÉ. Je n'ai pas pris votre parole en mauvaise part ; mais on vous a apporté des renseignements, vous ne les avez pas contrôlés... (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Interruptions au centre.*)

M. LE RAPPORTEUR. Je vous demande pardon, mon cher collègue. J'ai contrôlé les renseignements qui m'ont été apportés ; à la suite de l'avis du Gouvernement, la commission du budget a jugé que l'existence d'une chaire de science coloniale supérieure au Collège de France était nécessaire. Elle a pensé que l'enseignement du Collège de France, qui est encyclopédique, comportait une nouvelle science, qui s'appelle la science coloniale.

Voilà comment je justifie en quelques mots ses décisions. Il n'y a rien là qui puisse atteindre l'enseignement donné par les Facultés de droit; et, si vous aviez bonne mémoire, vous vous souviendriez que l'année passée, dans mon rapport, j'ai justement rendu hommage et justice à cet enseignement. (*Très bien ! très bien ! au centre.*)

M. LEVEILLÉ. Parfaitement, vous l'avez fait avec une grande courtoisie ; je vous en ai remercié et je vous en remercie encore.

M. LE RAPPORTEUR. Et j'avais contrôlé mes renseignements.

M. LEVEILLÉ. Sur ce point-là, vous me permettrez de dire qu'on vous a apporté des renseignements fort incomplets ; on ne vous a pas parlé de nous, de nos œuvres, de nos efforts ; et, comme vous ne connaissiez par vous-même ni nos efforts ni nos œuvres, je comprends que, recevant l'amendement de M. d'Arenberg, vous vous soyez dit : Il y a là une création utile à faire, nous allons l'accomplir.

M. LE RAPPORTEUR. C'est l'administration qui m'a fourni ces renseignements, comme elle doit le faire envers les rapporteurs. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. LEVEILLÉ. Monsieur le rapporteur, voudriez-vous m'indiquer avec précision ce que vous entendez par « l'administration ? » Il y a dans l'administration supérieure des hommes qui nous connaissent, il en est d'autres qui nous ignorent. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. LE RAPPORTEUR. Je m'expliquerai.

M. LEVEILLÉ. Je voudrais démontrer que l'enseignement que donnent les Facultés de droit n'est pas aussi élémentaire que vous semblez le penser ; nous ne faisons pas, comme vous l'avez dit, monsieur Bouge, un peu de droit colonial : je vais vous montrer qu'au contraire le côté juridique, nous l'avons intentionnellement mis au second plan.

J'ai eu l'honneur d'être chargé le premier à Paris de cet enseignement ; plusieurs personnes me dirent alors : Nous pensons bien que vous allez faire du droit colonial. J'ai répondu : Il y a une question autrement haute, autrement importante que celle-là ; il y a le problème économique de la colonisation avec sa complexité, avec ses difficultés ; il y a là une science à créer.

Nous avons commencé en 1891 ; je ne m'imagine pas, certes, que notre tâche soit achevée ; soyez bien convaincus qu'elle ne sera pas finie avec la fin du siècle ; une pareille œuvre est trop ardue.

Voici d'ailleurs comment les cours ont été compris à Paris, et je crois que cette conception a prévalu dans presque toutes les Facultés des départements.

A Paris, la première année, le professeur a traité l'histoire de la colonisation : ce n'était guère du droit colonial. Comment le professeur a-t-il envisagé ce sujet ? Il a comparé les systèmes coloniaux des divers peuples européens. Il a pris d'abord le système colonial de l'Espagne, c'est le passé ; ensuite le système colonial de la Hollande : il l'a admiré très fort, car ce système est un chef-d'œuvre. Les Hollandais sont des maîtres, ils ont eu de bons élèves, les Anglais.

Le professeur a continué par l'étude du système anglais, par l'étude du système français, et il a établi des comparaisons. Je crois que cela peu s'appeler de la science, au moins dans les intentions de son auteur. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

La seconde année, le professeur a exposé d'une façon spéciale la colonisation anglaise ; et pourquoi ? Parce que les Anglais sont entrés tard dans la carrière, mais ils ont marché et leurs progrès ont été gigantesques.

La troisième année, le professeur a étudié la colonisation française en Algérie, et le sujet était si vaste, si touffu, que le professeur y a consacré deux années consécutives. A ce moment-là il a eu le malheur d'entrer dans la vie politique, et il est venu ici apprendre beaucoup de choses qu'il ignorait. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cette année, l'enseignement est donné par un de nos jeunes collègues, et j'appelle ainsi ceux-là de mes collègues qui ont de trente-cinq à quarante ans : à cet âge-là, chez nous, on n'est pas encore titulaire, on attend ; on arrive à quarante, à quarante-cinq ans, au titulariat à l'Ecole de droit : on y travaille. Quel est donc le sujet traité cette année par mon jeune collègue ? Dans un semestre il s'occupera de la colonisation française en Tunisie : c'est un sujet sérieux, ce n'est pas du petit droit colonial ; puis, dans un autre semestre, il étudiera le régime économique des colonies, les relations douanières, les banques coloniales, et je vous assure, messieurs, que quelques députés pourraient bien aller au cours. (*Rires sur un grand nombre de bancs.*)

Cet effort de nos Facultés de droit, qui, vous le voyez, remonte assez loin, qui s'est en effet poursuivi dans l'ombre, sans bruit, cet effort a produit déjà des résultats.

Le mois dernier, un concours d'agrégation s'ouvrait à Paris. Nous avons heureusement une agrégation des sciences économiques, mais nous n'avons pas malheureusement de doctorat correspondant à ces mêmes sciences. Il y a des personnes qui trouvent que ce système est logique et naturel : je demande la permission de ne pas les comprendre.

Mais passons.

Quatre places étaient mises à notre disposition. J'avais l'honneur de faire partie du jury. Nous avons présenté à la nomination de M. le ministre quatre candidats d'élite. Nous aurions pu, monsieur le ministre, je vous l'assure, vous en proposer huit ou dix qui étaient capables de monter en chaire et de faire avancer la science. Mais l'argent nous manquait. Nous n'avions pas les 10.000 fr. de M. le prince d'Arenberg. Nous n'avions qu'un crédit très maigre et nous ne pouvions pourvoir qu'aux places dotées par le budget. Voilà pourquoi nous faisons peu de choses.

Il faut, messieurs, que vous sachiez la vérité.

M. FRANÇOIS DELONCLE. Très bien ! très bien !

Sur divers bancs. Parlez ! parlez !

M. LEVEILLÉ. Je m'adresse à ceux-là même de nos honorables collègues qui, n'ayant reçu sur l'état de l'enseignement économique dans nos Facultés de droit que des renseignements incomplets, ont, avec une bonne foi qui n'est pas douteuse, à mes yeux, mal compris ou incomplètement compris le caractère que nous donnons à notre enseignement.

Voici exactement les sujets qui ont été proposés comme matière de leçon à nos candidats sur les questions de colonisation. Je vais vous en donner la liste (1).

(1) Cette liste a été donnée en entier dans la *Revue Internationale* du 15 décembre 1897, p. 547.

Vous voyez donc que nous n'avons pas fait dans nos écoles de droit qu' « un peu de droit colonial ». Je dirais presque que nous faisons autre chose, quelque chose de bien supérieur : c'est l'œuvre même de la colonisation que nous étudions dans ses lois, dans son histoire, dans ses ressorts. (*Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.*)

Voilà ce que nous avons fait.

Parmi les hommes qui ont labouré ce champ, avec une grande énergie, croyez-le, quelques-uns sont jeunes, sans doute. Quelques autres sont fatigués comme moi.

Voix nombreuses. Il n'y paraît pas !

M. LEVEILLÉ. Nous sommes redevenus jeunes, essayant de lutter pour une cause juste, le progrès dans l'Université. (*Très bien ! très bien !*)

Nous avons eu heureusement des ministres qui parfois ont marché à notre tête, et puis, il en est d'autres qui s'attardent. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. LEMIRE. M. Rambaud a fait un livre sur les colonies françaises.

M. LEVEILLÉ. Voulez-vous que je vous dise un mot de la Faculté des lettres ? J'ai eu l'air, en effet, jusqu'ici, de parler un peu trop pour mon régiment.

A la Faculté des lettres a été créée, il y a deux ou trois ans, une chaire dite de géographie coloniale. C'est ce qui explique probablement ce mot du rapport : « On enseigne, dans quelques-unes de nos Facultés, un peu de géographie, comme on enseigne, dans les Facultés de droit, un peu de droit colonial ».

J'ai eu la curiosité de regarder les affiches de la Sorbonne ; je n'ai pas suivi ce cours, mais je sais qu'il est confié à un homme de grande valeur, et je n'ai eu d'ailleurs pour le juger qu'à voir les sujets qu'il avait choisis. Comme je connais un peu le terrain, je me suis dit : Celui-là n'est pas seulement un géographe, il est mieux que cela.

Quels sont donc les sujets qu'il a traités ? La 1re année, c'était la « colonisation dans les pays tempérés » ; la 2e année, « la colonisation dans les zones tropicales »...

M. JAURÈS. Il s'agit bien de M. Marcel Dubois ?

M. LEVEILLÉ. Parfaitement !

...ce qui montre à quelqu'un, qui est un peu au courant de ces matières, l'antithèse fondamentale, il est vrai, des colonies de peuplement et des colonies d'exploitation. (*Très bien ! très bien !*) Ce sont là évidemment des cours de colonisation comparée, ce n'est pas seulement de la géographie, pas plus que nous faisons, place du Panthéon, de la chicane et de la jurisprudence, je vous assure, dans nos cours de droit colonial. (*Très bien ! très bien !*)

Cette année, vous pouvez voir affichée sur les murs de Paris la matière que traitera notre collègue de la Faculté des lettres : c'est la colonisation allemande. Si l'on veut, ce n'est que de la géographie, mais je me figure que ce géographe fera autre chose, et je ne peux que l'en féliciter.

Voilà donc ce qu'on fait, Messieurs, dans les Facultés des lettres et dans les facultés de droit.

La faculté des lettres, toutefois, Messieurs, a été plus heureuse que nous ; elle s'est engagée plus tardivement dans cette voie. Elle a cependant obtenu, la première, sa chaire de colonisation, sous le nom de géographie coloniale. Nous, qui avions les premiers ouvert le feu, qui avons essuyé le plâtre, nous ne possédons pas encore de titulaire. J'ai passé dans cette chaire plusieurs années de ma vie ; je ne demandais rien pour moi. Je suis pourvu d'ailleurs ; depuis longtemps, j'ai mon bâton de maréchal et je ne demande rien à MM. les ministres ; mais mes jeunes collègues sont toujours absolument dans la même situation, simples agrégés, simples chargés de cours ; personne ne songe à leur titulariat.

Quelle est maintenant la situation qui se présente à nous ? M. le prince d'Arenberg demande qu'on institue au Collège de France une chaire de science coloniale. Je crois vous avoir prouvé que je ne suis pas un ennemi de la science coloniale. J'ai essayé d'en faire. On veut essayer d'en faire au Collège de

France. C'est une somme de 10.000 fr. que le Parlement est prié de voter et que la commission du budget accorderait volontiers.

J'avais pourtant cru jusqu'ici que la commission du budget n'acceptait pas de propositions de relèvement de crédits quand elles étaient faites par de simples députés. (*Très bien ! très bien !*)

Je sais bien que c'est un principe général qui peut comporter des exceptions ; la commission du budget peut parfois être éclairée par la discussion ; une demande lui paraît juste : elle l'accepte. Soyez certains, Messieurs de la commission du budget, que mon reproche n'a rien de bien amer.

M. LE RAPPORTEUR. Ce n'est pas une exception, monsieur Leveillé ; la commission a accepté l'amendement de nos collègues parce que le Gouvernement l'a appuyé. (*Bruit à l'extrême gauche.*)

M. LEVEILLÉ. Je crois que des 10.000 fr. que la commission peut trouver et mettre à la disposition du ministère de l'instruction publique un meilleur emploi pourrait être fait ; vous pourriez précisément, ce me semble, inviter le Gouvernement à titulariser les hommes qui, depuis des années, sont à la peine, qui ont été, si vous le voulez, à l'honneur du travail, et qui, vous le voyez, n'ont pas été récompensés du tout. Avant de songer à ceux qui entrent, songez à ceux qui sont entrés autrefois, par la voie disputée du concours, qui ont travaillé déjà, qui ont fait des efforts désintéressés, silencieux, qui ont eu des élèves, qui ont obtenu des résultats. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Si vous créez une chaire coloniale au Collège de France, laissez-moi vous le dire — je parle désormais au point de vue de l'intérêt des contribuables — vous allez, en réalité, décider qu'il y aura, payé par les contribuables, un enseignement tiré à deux ou trois exemplaires.

Je me souviens qu'un des prédécesseurs de M. le ministre, M. Jules Ferry, je crois, constatant qu'il y avait dans les diverses Facultés des chaires qui parfois avaient le même objet ou des objets tellement connexes qu'en réalité ces chaires multiples devenaient des doubles ou des triples emplois, M. Jules Ferry avait nommé une commission, qu'il a présidée, dans laquelle M. Bardoux a joué un grand rôle, où étaient entrés également les doyens des Ecoles de droit, de lettres et de sciences. La commission devait examiner quels étaient les enseignements qui se répétaient ; elle avait pour mission de faire disparaître les abus et d'indiquer au contraire, par compensation, sans aggraver les charges du budget, quelles étaient les créations nouvelles qui paraissaient nécessaires.

Je souhaiterais bien vivement que cette commission, si elle existe encore, ou, si elle est morte, je souhaiterais que la grande commission dont parle M. Bouge dans son rapport, cette commission d'anciens ministres de l'instruction publique qui doit inspirer à tout le monde toute confiance, qui m'inspire à moi une confiance absolue, je souhaiterais, dis-je, qu'elle pût donner sans retard son avis sur les questions que j'ai touchées relativement à l'enseignement supérieur. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne demande pas que la Chambre remette purement et simplement les 10.000 fr. que demande M. le prince d'Arenberg en faveur de la colonisation. Je ne puis pas être l'adversaire de ce qui peut servir un aussi grand intérêt national. Mais je vous prie de faire de ce crédit une plus juste application.

Si M. le prince d'Arenberg insiste sur l'application spéciale qu'il a réclamée, je suis obligé de m'y opposer avec un très vif regret. Mais j'estime qu'avant le Collège de France il est d'autres établissements qui ont plus de titres à un développement de leurs services ; ce sont les établissements qui ont une dotation insuffisante, qui ont travaillé cependant avec courage, avec patience, pendant des années, qui ont créé l'enseignement dont il s'agit et qui l'élèvent de jour en jour au point de vue scientifique. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

NOTES ET DOCUMENTS

I. PROPOSITION DE RÉSOLUTION (1) TENDANT A FAIRE ORGANISER A L'EXPOSITION DE 1900 UNE SECTION DES UNIVERSITÉS ET DES GRANDES ÉCOLES (SECTION DES SCIENCES ET DES LETTRES), PRÉSENTÉE PAR M. PAUL VIGNÉ, DÉPUTÉ.

Exposé des motifs.

Messieurs,

Dans l'Exposition universelle qui s'ouvrira en 1900, tout le monde s'accorde à dire qu'on ne saurait faire une place trop large aux manifestations intellectuelles, scientifiques et littéraires, qui sont la gloire de notre siècle finissant. Il m'a donc paru que les Universités, les grandes Écoles de France, où s'élaborent les éléments du progrès intellectuel, devaient y occuper une place des plus importantes et à laquelle jusqu'à présent on n'a pas suffisamment songé.

Qui ne voit, en effet, l'importance qu'aurait une section dans laquelle non seulement les Universités françaises créées par la loi de 1896, nos grandes Écoles, mais encore les Universités et les grandes Écoles de l'étranger, seraient appelées à exposer leurs travaux dans l'ordre scientifique comme dans l'ordre littéraire.

On aurait ainsi sous les yeux l'état actuel des tentatives, des efforts faits dans tous les laboratoires du monde pour résoudre les problèmes qui passionnent l'humanité.

Pour citer quelques exemples, qui ne voit l'utilité, l'intérêt qu'aurait, dans l'ordre des sciences appliquées, un tableau synoptique, complet, méthodique et clair de tous les travaux, de toutes les expériences faites dans le but d'utiliser les grandes découvertes de Pasteur, de Chevreul, de Rœntgen, etc., etc.

Il en serait de même dans l'ordre spéculatif, moins accessible au grand public, mais dont l'importance ne vous échappera pas, j'en suis certain.

Je crois inutile de multiplier les exemples dans un exposé des motifs, qui doit être très court ; mais à l'examen, même superficiel de ma proposition, ils surgiront en foule à l'esprit de chacun de vous.

Dans l'ordre des lettres, pour être moins palpables et moins satisfaire la curiosité du regard, les résultats de la section que je propose n'en seront pas moins utiles et intéressants.

Le fait d rassembler dans un même lieu les travaux, les mémoires originaux, manuscrits ou imprimés, dans lesquels se trouve exposé l'état des questions historiques, philosophiques, littéraires, etc., etc., n'est-il pas de nature à intéresser les intellectuels de tous les pays, et à créer ainsi au cœur de Paris une sorte de « grande foire, de grand marché de la pensée », où se feraient les plus nobles échanges, où s'opéreraient les plus honorables transactions ?

Parmi les résultats définitifs, les conséquences utiles et appelées à survivre au fait matériel de l'Exposition, que produira la section dont je demande la création, qui ne voit de quelle importance documentaire sera le catalogue rationnel, synthétique, qui en sera dressé par les savants les plus éminents ? N'aura-t-on pas ainsi une encyclopédie des sciences et des lettres par eux mise à jour ; le tableau complet des efforts de l'intelligence humaine dans toutes les manifestations de la pensée, à un moment précis de l'histoire de l'humanité ?

Quelques tentatives, timides, c'est vrai, mais dont le succès fut indiscutable, ont déjà été faites dans la voie que j'ai l'honneur de vous indiquer.

(1) Nous appelons l'attention des membres de la *Société d'enseignement* supérieur, sur la proposition de M Vigné d'Octon (prise en considération par la Chambre), qui pourrait peut-être être étendue aux Universités et aux grandes Ecoles de l'étranger (*N. de la Réd.*).

C'est ainsi qu'il y a deux ans, lors de l'Exposition régionale de Montpellier, le pavillon qu'y organisa l'antique Université de cette ville fut remarqué et apprécié du monde savant. A l'heure actuelle on peut voir, à l'Exposition de Bruxelles, une section des Universités belges, ayant pour annexe une section des Sciences, qui, dans le cadre exclusivement national où elle a été organisée, n'en a pas moins été appréciée, et n'en est pas moins, pour l'idée plus générale et plus large que j'ai l'honneur de vous soumettre, une garantie de succès.

Enfin, Messieurs, afin de ne pas exclure de notre section les efforts des savants isolés qui travaillent en dehors des Universités et des Écoles, cette section pourrait prendre pour titre : *Section des Universités et des grandes Écoles*, et pour sous-titre : *Section des Sciences et des Lettres*.

Pour tous les motifs que je viens d'exposer, j'ai l'honneur de vous proposer la résolution suivante :

Proposition de résolution.

ARTICLE UNIQUE.

La Chambre des Députés invite les Ministres du Commerce et de l'Instruction publique à organiser, pour l'Exposition universelle de 1900, une section des Universités et des grandes Écoles (Sciences et Lettres).

II. LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES

Le Congrès international des Orientalistes a tenu sa onzième session à Paris du 5 au 12 septembre 1897, sous la présidence de M. Charles Schefer, membre de l'Institut, administrateur de l'Ecole des Langues orientales. La session de Paris a réuni un nombre d'adhésions tout à fait exceptionnel ; les représentants les plus éminents de l'orientalisme dans le monde entier s'étaient rendus à l'invitation du Comité organisateur. Il semble que les regrettables divergences qui avaient un moment compromis le principe même à l'existence des congrès soient désormais complètement effacées.

La séance d'ouverture a eu lieu sous la présidence de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, assisté du bureau du Congrès et des délégués des gouvernements étrangers. M. Schefer y a prononcé le discours suivant :

« Mes premières paroles, dans cette séance d'ouverture du onzième Congrès international des Orientalistes, seront des paroles de remerciement pour les savants qui, de toutes les parties du monde, se sont rendus à l'appel qui leur a été adressé.

Je dois aussi, au nom du Comité d'organisation, faire agréer les expressions de notre gratitude aux chefs d'États et aux princes qui ont bien voulu, par leur adhésion, donner un témoignage de l'intérêt qu'ils portent aux progrès de nos études.

M. le Président de la République s'est déclaré le Protecteur de notre Congrès. S. M. le roi de Suède et Norvège, qui nous a, il y a quelques années, accordé une si large et si gracieuse hospitalité, S. M. le châh de Perse, S. A. R. Mgr le Prince de Galles, S. A. I. et R. l'archiduc Renier, dont le bienveillant accueil demeure gravé dans tous les souvenirs, S. A. I. le grand-duc Constantin, qui porte à toutes les branches des connaissances humaines un si puissant intérêt, S. A. I. le Prince-Kan-In et S. A. le Khédive d'Égypte ont daigné accepter le titre de Présidents d'honneur. Il est de notre devoir de leur adresser en ce jour l'hommage de notre gratitude. Les ministres et les représentants d'un grand nombre d'États figurent parmi les membres d'honneur, et les Universités et les corps savants du monde entier ont désigné des délégués pour les représenter au Congrès : nous ne saurions laisser échapper l'occasion qui s'offre aujourd'hui à nous de leur donner un témoignage public de nos vives sympathies.

L'idée de réunir, à des époques fixées à l'avance, les savants qui font des langues, des croyances, de l'histoire et de la littérature des peuples de l'Orient, l'objet de leurs études, a été émise pour la première fois à Paris, il y a

près de vingt-cinq ans. Je ne vous rappellerai pas le nom du professeur qui en a été l'instigateur ; il est connu de vous et il est le témoin du succès qui a couronné son initiative.

Le premier Congrès de Paris fut suivi, deux ans après, par celui de Londres, et les matières qui y furent traitées parurent présenter assez d'intérêt pour qu'à la demande de feu M. Grigoriew, le Gouvernement russe proposât aux différents États de l'Europe d'accorder aux Congrès internationaux d'Orientalistes un appui efficace et de s'y faire représenter. Cette proposition reçut un assentiment général et presque toutes les capitales de l'Europe ont successivement accordé aux Orientalistes une cordiale et généreuse hospitalité.

Aujourd'hui, le Congrès se réunit dans son lieu d'origine et c'est avec une satisfaction sans mélange que nous constatons les heureux résultats obtenus pendant une période de près de vingt-cinq ans.

Des relations personnelles se sont établies entre les érudits venus de différents pays : elles se sont converties, pour la plupart, en solides amitiés. Des documents scientifiques d'une grande valeur, des découvertes d'un haut intérêt ont été communiqués et mis en lumière, enfin des idées fécondes ont été émises au sujet de publications qu'il était utile d'entreprendre.

Nous pouvons aujourd'hui constater, avec un vif plaisir, les progrès accomplis dans les études orientales pendant ce quart de siècle et apprécier l'importance des travaux dont elles ont été l'objet. Les langues sémitiques ont été, comme par le passé, le sujet de sérieux ouvrages. La publication du texte arabe d'un historien de premier ordre, celle des ouvrages géographiques que nous ont laissés des voyageurs des premiers siècles de l'islamisme nous permettent d'avoir maintenant une connaissance exacte de l'empire des khalifes Abbassides et des événements qui s'y sont déroulés jusqu'aux premières années du IVe siècle de l'hégire. D'autres ouvrages, d'une étendue moins considérable, et relatifs à l'histoire, à la poésie et à la grammaire arabes, ont aussi vu le jour tout récemment et de nombreux mémoires de numismatique et d'épigraphie ont permis de fixer quelques dates d'une manière certaine et de rectifier des inexactitudes. Les langues, la géographie, l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord ont donné naissance de leur côté à une série de publications qui ont attiré, sur cette région, l'attention des savants.

L'étude du persan n'a été négligée, ni sous le rapport de l'histoire ni sous celui de la poésie, et différents dialectes persans ont été pour la première fois le sujet de travaux sérieux : je dois, au sujet de la langue turque, signaler l'importance des découvertes épigraphiques faites dans le cours de ces dernières années, dans la région des sources de l'Orkhon et dans la Mongolie ; elles ont fourni la matière de dissertations très intéressantes et elles ont jeté de vives lumières sur le dialecte des Turcs Toukioué, dont les origines et l'histoire n'ont été retracées que d'une manière très confuse par les écrivains chinois.

Les études indiennes brillent d'un nouvel éclat : la langue classique, les différents dialectes, l'organisation sociale des peuples divers fixés sur le sol de l'Inde, l'archéologie, l'épigraphie et l'étude des doctrines religieuses ont provoqué des travaux dont on ne saurait trop louer le mérite. Enfin, la langue et l'histoire des pays malais ont été l'objet de recherches approfondies.

J'ai cru devoir mentionner d'abord les langues sur l'étude desquelles se sont concentrés les efforts de nos prédécesseurs ; mais, vous pourrez reconnaître, Messieurs, par le nombre et la variété des communications qui vous seront faites, combien sont considérables les progrès réalisés dans l'égyptologie depuis Champollion, de Rougé et Mariette. L'importance des faits révélés par l'assyriologie au point de vue de la chronologie, de l'histoire et des conditions sociales de l'Assyrie et de la Chaldée, fixeront l'attention du Congrès, ainsi que les monuments de l'Asie Mineure étudiés depuis peu.

Les travaux relatifs aux contrées de l'Extrême-Orient n'ont point été moins importants ni leurs résultats moins fructueux. Un jeune érudit a entrepris la traduction d'un historien qui jouit en Chine de la plus grande réputation. Nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'il puisse reprendre bientôt un

travail qu'il a interrompu à regret. Des inscriptions chinoises ont éclairci certains points curieux d'archéologie, et un recueil épigraphique, publié grâce à la munificence éclairée d'un des membres d'honneur du Congrès, offre un nouveau champ d'investigations à la perspicacité des sinologues.

La littérature de la Corée vient aussi de nous être révélée grâce à la publication d'un ouvrage considérable, fruit de longues et patientes recherches. Il me faut enfin, en terminant ce très rapide exposé, signaler les excellents travaux dus aux recherches des agents européens en Indo-Chine.

Il me reste à rendre hommage à l'esprit qui a caractérisé les dix premiers Congrès des Orientalistes. On s'est fait une loi, toujours observée, de professer la tolérance la plus large et le respect le plus absolu pour les opinions et idées de chacun des membres. Les croyances sont diverses, mais toutes ont droit à nos justes égards. Nous ne nous écarterons pas des sages principes de concorde et de paix, et tous nos efforts tendront à ce que la courte hospitalité que nous vous offrons, vous soit douce et laisse un souvenir durable dans vos esprits.

C'est en formant ce vœu que je déclare ouverte la onzième session du Congrès international des Orientalistes. »

Le Congrès était divisé en sept sections : 1° Langue et archéologie des pays aryens ; 2° Langues et archéologie de l'Extrême-Orient ; 3° Langues et archéologie musulmanes ; 4° Langues et archéologie sémitiques ; 5° Egypte et langues africaines : 6° Orient, Grèce ; 7° Ethnographie, Folk-Lore de l'Orient. La deuxième et la quatrième sections étaient elles-mêmes divisées en deux sous-sections ; Chine et Japon ; Indo-Chine, Malaisie et Polynésie ; — Araméen, hebreu, phénicien, éthiopien ; Assyrie ; la première en trois : Inde ; Iran ; Linguistique ; et c'est à peine si l'ordre du jour du Congrès a pu être épuisé tant le nombre des communications a été considérable. On s'est pris à regretter certains des congrès précédents où les ordres du jour, moins chargés, permettaient aux sections ou sous-sections les plus voisines d'alterner entre elles, de façon que les membres de chacune d'elles pussent assister aux séances de l'autre. Cette fois, chaque section a travaillé isolément, et c'est ailleurs que dans les salles de séance, dans les réceptions organisées en l'honneur du Congrès, que les représentants de l'Orientalisme ont pu nouer ou renouer les relations personnelles qui sont à vrai dire, et quelle que soit la haute valeur scientifique de beaucoup de communications, le meilleur fruit des Congrès.

Le précédent Congrès avait créé une section *Grèce-Orient* d'un caractère d'abord assez mal défini, mais dont le succès a été assez grand, dès le début pour qu'on ait tenu à lui conserver dans le Congrès de Paris et à lui préparer dans l'organisation des congrès ultérieurs une place qui sera sans doute définitive : la Grèce a servi durant une longue suite de siècles, d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident ; c'est par elle que des nations et des idées qui avaient pris naissance en Orient ont pénétré en grand nombre dans la civilisation occidentale. Plus peut-être qu'aucune autre section du Congrès, la section *Grèce-Orient* met en évidence le haut intérêt des études orientales, et combien ces études en apparence si éloignées nous touchent, en réalité, de près.

C'est à Paris, en 1873, qu'avait pris naissance le Congrès international des Orientalistes : il revenait pour la première fois à son lieu d'origine. A cette occasion, le précédent Congrès, réuni à Genève en 1894, avait exprimé le vœu que le comité de la XIe session apportât à la constitution et à la forme du Congrès les modifications qui lui paraîtraient dictées par l'expérience des sessions précédentes. En conséquence, un projet provisoire avait été étudié par le comité : il a été discuté, et adopté avec quelques amendements dans la séance plénière du 9 septembre. La nouvelle rédaction des statuts tout en laissant aux comités locaux une large part d'initiative, renferme les prescriptions nécessaires pour assurer au Congrès des Orientalistes la perpétuité et le caractère international que tel concours de circonstances pourrait tendre à lui enlever.

Le prochain congrès se tiendra à Rome en 1899.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

C'est un devoir *religieux* pour les représentants des diverses confessions d'enseigner la morale aux enfants, aux jeunes gens et à tous ceux, quel que soit leur âge, qui leur demandent une direction et une règle de conduite.

C'est un devoir *légal* et *social* pour les représentants de l'Université à tous ses degrés, d'armer et de guider, pour la vie pratique, ceux qui viennent à elle.

On s'accorde à affirmer qu'il faut aujourd'hui plus que jamais insister sur les devoirs de chacun, dans une société trop persuadée de ses droits. Il ne nous appartient pas de nous placer sur le terrain religieux. Mais c'est pour nous une obligation de faire connaître ce qui est tenté dans nos écoles primaires, secondaires et supérieures d'ordre laïque, pour rendre nos enfants et nos jeunes gens meilleurs et moins imparfaits. Il y a bien des moyens d'y arriver. Ce qui importe, c'est d'utiliser toutes les bonnes volontés, c'est de fournir aux maîtres des indications qui leur permettent d'agir sur les natures si diverses qui leur sont confiées, de faire pratiquer par tous, quelles que soient les raisons qu'on leur donne, quels que soient les mobiles auxquels on fasse appel, leurs devoirs individuels et sociaux. Nous publions aujourd'hui le Rapport de M. F. Evellin sur l'enseignement de la morale à l'école primaire ; nous essayerons par la suite de montrer comment dans nos lycées et dans nos Universités on travaille et on peut travailler à l'éducation aussi complète que possible de ceux qui y sont reçus (*La Réd.*).

Vous avez bien voulu (1), cette année encore, m'inviter à vous faire connaître, en m'aidant du témoignage et des observations de mes collègues, les résultats qu'a donnés, dans les écoles de votre ressort, l'enseignement de la morale.

Je puis dire, tout de suite et sans hésitation, que le progrès est partout dans cet enseignement mieux compris et renouvelé. Il semble donc que nous ayons visé juste, et que le but, mieux démêlé, ait créé, comme de lui-même et par une sorte d'attraction idéale, l'entente, la confiance et l'élan signalés par les rapports d'inspection. Sans doute, il est des réserves à faire, mais, pour qui veut voir d'ensemble, ce que j'affirme apparaîtra manifeste. On sent qu'il se fait, autour d'une idée vivante, un concert de volontés généreuses conspirant toutes au succès d'une même œuvre, et, en même temps que nos inspecteurs primaires recommandent avec insistance des règles et des directions sur lesquelles ils s'ac-

(1) Rapport à M. le Recteur de l'Académie de Paris (19 novembre 1897).

cordent et qu'ils estiment fécondes, parce qu'ils les jugent rationnelles, les instituteurs prennent une conscience de plus en plus nette, et j'ajoute à leur éloge, de plus en plus haute de leur mission.

Le principe de bonne heure pressenti, et auquel tous, ou à peu près, nous nous rallions, est celui que le bon sens indique, et qui, proportionnant les moyens à la fin, demande à une méthode d'*entraînement continu* le progrès du libre vouloir chez l'enfant. *La morale, prise à l'école,* et *du point de vue où il nous faut l'envisager*, est bien moins une *science* qu'un *art*, art supérieur, qui fortifie et développe dans l'âme ce qui en elle tend au bien et l'affranchit. *L'action*, en définitive, voilà le but, et, s'il faut apprendre pour agir, le ressort de l'action est moins dans la pensée qui l'éclaire que dans le sentiment qui touche à sa racine et la fait jaillir. Aussi peut-on dire, en thèse générale, que chez tous, chez l'adulte comme chez l'enfant, l'*idée* ne devient réellement *force* que par l'intermédiaire du désir qui la double en lui prêtant sa nature et en lui communiquant son mouvement, mais, qui, visible ou effacé, est seul acteur.

Quel que soit le jugement qu'on porte sur cette théorie, on ne niera pas que l'essentiel pour nous soit de persuader, or, pour persuader, il faut émouvoir. L'émotion est donc, dans la solution du problème, qui nous occupe, le moyen par excellence. C'est elle qui élève et entraîne les âmes ; c'est elle qui fécondera la parole du maître et portera des fruits de vie, parce que, dans les luttes de la passion et du devoir, c'est d'elle que vient, au sens précis et *mécanique* du mot, la *puissance*, et qu'en morale, comme ailleurs, la *puissance* doit vaincre la *résistance* pour donner un résultat *positif* et assurer le succès.

Veut-on, maintenant se faire une idée de la résistance à vaincre, et des difficultés majeures auxquelles risque de se heurter l'œuvre entreprise ? Il le faut, pour mesurer la continuité et l'intensité de l'effort à faire. Notons d'abord le milieu souvent peu propice. Ici, l'indifférence ; là un scepticisme frivole et railleur. Ce n'est pas tout. Plus d'un rapport d'inspection donne sur la famille et les relations quotidiennes de quelques-uns de nos écoliers, sur les tentations qui, de toutes parts, s'offrent à eux, des détails circonstanciés et affligeants. On se sent pris de pitié en songeant aux misères morales qu'engendrent le souci étroit du lucre, et la pauvreté, plus triste encore qu'on ne l'imagine, lorsqu'elle fait taire les sentiments les plus délicats de l'âme. Il ne s'agit là, dira-t-on, que de faits isolés. Soit, mais comment ne pas craindre le progrès du mal, quand tout concourt à le propager ?

Lorsque s'effacent, chez un peuple, les pures notions de vertu et de sacrifice, que l'âme d'une patrie se fait sourde à toute noble inspiration, et, qu'oublieuse de l'idéal, elle ne veut plus croire qu'aux bas mobiles, tout hâte le mouvement qui dissout les volontés, abaisse l'esprit et le précipite dans la matière. Il se noue alors, par l'effet d'actions et de réactions incessantes, des fatalités qui paralysent l'effort individuel, et enlacent, en dépit de tout, les mieux doués et les meilleurs. Le milieu devient si lourd, il pèse d'un tel poids sur l'activité, qu'il rend vaines les résolutions, inerte le vouloir. De quelles entraves, alors, n'est pas chargé le progrès moral !

Je ne veux rien exagérer, et je ne prétends nullement que tel soit le spectacle que nous avons sous les yeux. Un pays aussi riche en aptitudes que le nôtre et aussi épris de fières émotions, ne saurait s'oublier si vite et céder aux premiers assauts. Il faut pourtant reconnaître que, si chez nous le niveau moral a peu fléchi, ce n'est que par un de ces accidents heureux que devaient rendre impossibles les dissolvants du sophisme et de la licence. On me permettra de ne faire qu'indiquer ici ma pensée, mais qui doute, parmi les observateurs et les moralistes sérieux, ici et ailleurs, qu'un grand, qu'un immense effort soit devenu nécessaire ? Partout, l'action déprimante du doute ou de la négation audacieuse ; l'œil et l'oreille, à chaque instant blessés par des images et des paroles troublantes, le mal enfin, présenté sans voile, avec une effronterie et un défaut de respect pour la jeunesse dont peut-être l'antiquité elle-même eût rougi.

Voilà les obstacles que nous trouvons devant nous ; voilà le poids d'amour du plaisir, d'abandon de soi et d'inertie que nous avons à soulever.

Sans doute, une morale confessionnelle rencontre sur son chemin les mêmes difficultés que la nôtre, et il n'est pas rare qu'elle en triomphe ; mais on ne doit pas oublier qu'à l'émotion toute morale où nous aspirons à nous enfermer, elle ajoute la crainte des sanctions futures, et qu'ainsi, dans le domaine des sentiments, elle peut disposer, en vue de ses fins, de ceux qu'on regarde parfois comme les plus puissants et les plus actifs. La *crainte* est faite pour agir sur le nombre et sur les masses. On se rappelle la controverse que souleva, à la fin du XVIIe siecle, l'emploi de l'*amour pur*, opposé, comme principe d'action, à la menace des châtiments. Fénelon se montra partisan décidé de l'amour pur et plaida sa cause avec une vive éloquence. Ce fut en vain. En ce sentiment élevé, ses adversaires ne voulurent voir qu'une chimère. Il faut, sans doute, que ce soit toute autre chose, si la morale autonome, la morale telle que nous voulons l'enseigner, n'est pas elle-même chimérique.

A y regarder de près, toutefois, l'option à faire n'est pas entre le sentiment d'une peur servile et cette aspiration toute rationnelle au pur abstrait qui ne peut être que le culte d'un philosophe. L'amour de l'idéal, tel que nous le concevons et le proposons, se distingue à la fois de la crainte par son désintéressement, et de l'amour pur par son rayonnement et sa chaleur. C'est que l'idéal, vérité en son essence, est aussi beauté, et que la beauté a pour caractère de pénétrer si profondément le sensible, qu'elle le vivifie à son contact, l'anime de son éclat et le transfigure. Que la beauté apparaisse, l'âme aussitôt se sent touchée et ravie, et la beauté morale, bien que plus voilée, ne se montre ni moins radieuse, ni moins pénétrante, lorsqu'à l'aide d'une culture suivie, on est parvenu à écarter les voiles qui la recouvrent. Platon tenait de son maître, le grand accoucheur d'esprits, cette pensée profonde qu'il suffit d'orienter l'âme et de la présenter souvent à la lumière des idées, pour y voir germer science et vertu. Il ajoutait que quiconque a vu et goûté cette belle lumière ne peut plus faire le mal ou ne le fait que malgré lui. Sans doute, car qui voudrait sacrifier le meilleur au pire, et comment imaginer que l'âme, une fois comblée et heureuse, veuille vivre d'une vie étroite et sans horizon ? Le tout est de bien voir la beauté morale, et, pour la bien voir, il faut avoir pris l'habitude de la regarder.

« Quels amours inexprimables, dit Cicéron au début des Offices, éveillerait « en nous la beauté morale (honesti facies) s'il nous était donné de la contem- « pler ! » Et Sénèque (lettre 115, à Lucilius) : « A l'aspect de cette auguste et « radieuse figure, qui n'a pas de modèle ici-bas, ne resterait-on pas, comme à « l'apparition de quelque divinité, frappé d'extase, immobile ? Ne la prierait-on « pas, du fond de l'âme, de se laisser voir impunément, puis, ravi de la bien- « veillance empreinte sur ses traits, ne s'enhardirait-on pas jusqu'à s'approcher « d'elle, en tombant à genoux pour l'adorer ? Alors, après avoir longtemps con- « templé cette grandeur si fort au-dessus de ce qu'ont jamais vu nos yeux, ce « regard si doux et pourtant étincelant d'un feu si vif, ne s'écrierait-on pas « avec Virgile, dans une religieuse terreur :

« Vierge, quel nom vous donner ? car vous n'avez ni le visage, ni la voix d'une « mortelle... O divinité, oui, divinité, soyez-nous propice, et, qui que vous soyez, « allégez le poids de nos labeurs. »

« Elle viendra, ajoute Sénèque, elle nous aidera, si nous savons l'honorer, et « nous l'honorerons par le bon vouloir et la droiture des intentions. »

Que nos maîtres essaient donc de diriger peu à peu et d'élever doucement vers elle les regards de cette jeunesse, curieuse, plus qu'on ne croit, de beaux sentiments et de belles pensées, et, comme le pur éclat du bien risquerait de blesser ses yeux, qu'ils le lui montrent tempéré et réfléchi dans les récits de l'historien et les fictions du poëte. Les exemples ne manqueront pas. Il ne s'agit que de faire un choix et de s'attacher à ceux qui, accessibles aux esprits moyens, paraissent devoir produire sur eux l'impression la plus forte et la plus durable.

Songeons à tant d'âmes héroïques, nobles expressions du divin dans la vie d'un peuple ; rappelons, pour réchauffer nos cœurs à leur contact, ces types à jamais vivants que les génies de tous les âges ont créés dans le drame, idées immortelles où éclatent, comme autant de rayons venus d'un même foyer, la grandeur d'âme, la clémence, la générosité prodigue d'elle-même, le don de soi à l'humanité, à la patrie, et dans un autre ordre de faits, les dévouements inspirés par la famille, et la tendresse infinie de ces amours allumés au cœur des enfants et des mères, ardents comme la passion, purs comme la piété. C'est dans ce milieu que, de plus en plus, nos maîtres voudront vivre et se recueillir ; c'est là, comme en une sorte de sanctuaire, qu'ils iront puiser l'émotion féconde, tout en élargissant peu à peu le cercle de leurs connaissances ; c'est de là qu'ils viendront simplement, mais le cœur chaud, parler au cœur de l'enfant, sûrs de conquérir, s'ils sont conquis.

A quelques esprits très près des faits ce programme paraîtra ambitieux ; mais avons-nous le choix des moyens ? A l'entraînement il faut opposer l'entraînement, à la passion, la passion. Le problème qui nous occupe appartient à la sphère du *vouloir* ; et il s'agit de décider qui l'emportera du *vouloir* des appétits ou de celui de la raison. Tout ce qu'on tentera en dehors de l'émotion est donc à l'avance frappé de stérilité. Si les désirs rationnels ne finissent par dominer dans l'âme de l'enfant, l'échec de notre tentative est certain, et pour que ces désirs dominent, il est clair que la culture que nous proposons est indispensable.

Et il ne suffit pas, pour réussir, de faire, de loin en loin, quelque vague appel à l'émotion. Lorsqu'au lieu de raisonner dans l'abstrait, on tient compte des faits et des circonstances, lorsqu'on songe aux obstacles de toute sorte semés sur la route, et spécialement au milieu, on ne tarde pas à s'apercevoir que, pour vaincre une résistance aussi forte, il faut créer dans les âmes un degré d'amour du bien qui les fasse invulnérables dans la lutte, et, par suite, donner à ce ressort profond de l'émotion toute la *puissance*, toute la *continuité* de *tension* dont il est capable.

Nous ne voulons, bien entendu, ni d'une continuité fastidieuse (1), qui irait précisément contre le but, ni d'un effort par trop visible et qui trahirait le labeur. Un tel effort, pénible pour qui voudrait s'y contraindre, demeurerait en définitive ingrat. Pour que l'émotion se communique, il faut qu'elle soit spontanée ; de cette façon seulement, que ce soit à la suite d'un récit, d'un commentaire, ou même d'une simple lecture faite avec accent, elle passera sans peine de l'âme du maître dans celle des enfants qui, peu à peu, se mettront à l'unisson et vibreront avec lui.

Je ne puis que rappeler ces observations exposées avec quelque détail l'année dernière. Ce qui surtout importe aujourd'hui, ce sur quoi nous ne saurions trop insister, c'est la *proportion à établir entre le mal à guérir et le remède*. Si nous ne nous rendons pas un compte exact de la somme d'énergie à déployer, toute notre œuvre devient vaine. « On se noie, disaient les Stoïciens, « aussi bien près de la surface qu'au fond de l'eau ». De même, il n'est pas,

(1) En ce qui concerne la continuité, l'accord ne s'est fait que peu à peu, à la suite d'explications qui ont mis fin à des vues pédagogiques divergentes. Il paraît aujourd'hui complet. Un de mes honorés collègues, M. Doliveux, émet à ce sujet une opinion à laquelle je suis heureux de me rallier. Non seulement il trouve bon que les maîtres sachent, sans affectation, profiter de quelques-unes des occasions qui se présentent pour s'adresser au sentiment moral de l'enfant et le tenir ainsi toujours en haleine, il souhaiterait encore, en s'inspirant d'une judicieuse étude de M. Tarde, qu'on pût instituer un mode de surveillance approprié au but moral à atteindre, pendant les *récréations*, c'est-à-dire à l'heure où les écoliers sont le plus eux-mêmes. « Qu'on observe, dit M. Tarde, « leurs petits jeux, leurs petits contrats, leurs batailles, leurs alliances, c'est par là que « se fera souvent leur moralité ou leur immoralité. » Rien de mieux vu, ni de plus juste. Aussi, dans certains cas, l'intervention discrète du maître sera-t-elle des plus utiles. Un geste peut décourager une attitude ; un mot donner du cœur aux timides, un encouragement bien placé rétablir l'équilibre au profit de la justice. Ce conseil que je ne puis qu'indiquer aujourd'hui mérite d'être très sérieusement étudié et médité.

dans l'enseignement que nous voulons renouveler, de demi-succès. L'échec, s'il ne peut être prévenu, sera complet.

Quoi ! La séduction, à l'heure qu'il est, prend toutes les formes, use de tous les prestiges, et l'on marchanderait l'effort à faire ! On voudrait, en dépit des faits et des données d'une psychologie sérieuse, doser et réduire la mesure d'émotion dont l'enfant est susceptible ! On croirait, sous mille prétextes dont l'esprit d'inertie et de routine n'est jamais à court, pouvoir se contenter de ce qui est théorie pure, c'est-à-dire de la sèche affirmation du devoir, ou de quelques récits agréables, de quelques commentaires présentés avec esprit, pour faire passer et égayer quelque peu l'aridité de l'ensemble !

Qu'un enseignement froidement dogmatique puisse suffire alors que la majorité des esprits a gardé l'empreinte d'une foi profonde, nous l'admettrons sans difficulté : mais si le sentiment religieux vient à perdre de sa vitalité dans les âmes ; si les convictions fléchissent, il faut, de toute nécessité, recourir à un stimulant nouveau ; il faut trouver un principe d'action qui, *naturel auxiliaire de la loi du devoir*, se pose, autonome, sans exclure aucune croyance, en dehors de toute croyance, et ce principe ne peut être que l'amour du bien, cher à tant de hautes philosophies, cher à l'éducation antique, et d'où jaillira encore, naturellement, nécessairement, la vie morale.

Comment supposer, en effet, qu'une culture intensive du sentiment, qu'un enseignement où vit l'idéal, où resplendit sous mille formes, la noble beauté du bien puisse manquer le but ? Dira-t-on qu'une sanction supérieure lui fait défaut ? Il serait aisé de répondre qu'une morale qui veut être complète appelle, bien plus qu'elle n'exclut, l'avenir réparateur, l'avenir de décisive justice. Et, à ne pas sortir du point de vue qui est le nôtre, à nous enfermer strictement dans l'amour lui-même, n'est-il pas permis d'affirmer que ce tout puissant mobile se pose, en morale, comme *principe* à la fois et comme *sanction* ? Aimer le bien, c'est se donner les meilleures chances de vie, et de vie sans fin ; s'attacher à lui, s'est s'unir, dès ici-bas, dans une sorte d'idéal embrassement, avec ce qu'il y a de plus fort au monde, c'est s'abreuver d'être, se pénétrer d'éternité. Si le Bien auquel nous nous donnons est la puissance féconde qui, le néant premièrement vaincu, appelle tout au mieux et réalise tout progrès, on peut dire qu'il est le principe et, en quelque sorte, le roi de la vie, et la mort, pour rappeler, en la modifiant, une sentence connue, ne saurait « le regarder un instant en face ». Dans ce regard, elle s'évanouirait comme la fuyante vision d'un mauvais rêve.

Aimer le bien immortel, c'est s'affranchir du phénomène et se soustraire au néant.

Je sais bien que, sous cette forme abstraite, de telles spéculations dépassent, et de beaucoup, l'intelligence de l'enfant. Au moins, sera-t-il possible de faire appel à ce qu'il y a en lui de sentiments élevés, et de jeter dans son cœur cette pensée destinée à y germer et à y grandir, que l'Hôte intime de l'âme, le Génie du bien, présent dans la satisfaction de conscience, présent dans le remords, ne nous appelle intérieurement à lui, que pour nous détacher peu à peu de l'homme inférieur, nous transfigurer et nous sauver. De deux choses l'une après tout : ou l'on estime que l'idée d'une vie à venir est inséparable de la morale et l'on se trouve, par là même, engagé à faire goûter et aimer, autant que possible, dès ici bas, cette joie de l'âme qui, dégagée des misères présentes, n'est sans doute que la béatitude future ; — ou l'on préfère, en se limitant à la vie actuelle, ne demander rien qu'au sentiment moral qui doit l'inspirer, et alors, n'est-il pas d'absolue évidence qu'il faut, tout autre mobile écarté, condenser dans celui qui reste, toutes les vives énergies de tous les autres ?

Si l'amour ainsi cultivé et développé ne suffit pas, le plus simple, encore une fois, est de renoncer à un enseignement stérile et sans avenir. Mais, à l'heure qu'il est, qui voudrait s'abstenir, qui le pourrait ? On dit que notre race est inconsistante et frivole. — Soit, mais plus à la surface qu'au fond, et

c'est pour cela que le mal est guérissable. Ce qu'on ne contestera pas, c'est que, depuis plus d'un siècle, il est d'essentiels désirs qui sont restés immuables au fond de nos âmes, un idéal d'humanité et de justice dont nos yeux, après l'avoir vu une fois, ne se sont plus détachés. On nous accuse volontiers de scepticisme ; mais ne voit-on pas que, plus nous tendons à nous détacher de ce qui est dogme, plus nous cherchons à nous rapprocher de la morale ? Il n'est guère aujourd'hui chez nous de penseur qui ne mette, parmi ses plus graves préoccupations, le souci d'un enseignement moral qui se suffise. C'est qu'on sent d'instinct que la liberté sans les mœurs n'est qu'une utopie, et qu'il faut, pour modifier les mœurs, pour les réformer s'il se peut, un effort décisif. Et il n'est plus permis d'attendre, parce que chaque jour passé entre une foi qui décline et la foi à venir crée un danger. Aussi de quel élan, avec quelles saines et fortes espérances vont à la solution du problème, moralistes, savants, philosophes, tout ce qui réfléchit parmi nous, tout ce qui croit à la transformation nécessaire ! Certes, les motifs de confiance ne manquent pas. Jamais plus noble tâche n'aura été tentée avec plus de chances de succès. Si l'amour du bien est un mobile élevé, et d'un maniement difficile, nulle part il n'aura plus de chances de fructifier qu'en ce milieu de sentiments désintéressés et de générosité naturelle qui est la France.

Disons donc que la gageure est hardie, mais ajoutons tout de suite qu'elle est plus belle encore que hardie. Il faut la tenir, et pleins d'une ferme espérance, nous la tiendrons.

Ce qui est nécessaire, après tout, doit être possible. Quelques esprits, oublieux de la nécessité du but, ne se placent, qu'au point de vue d'un enseignement qu'ils veulent commode pour le maître, agréable ou même amusant pour l'élève. Il est naturel, alors, qu'ils se fassent du possible une idée par trop modeste et insuffisante. Et puis, le possible, dans le domaine de la liberté, dans l'ordre des choses morales, ne se mesure pas, comme le diamètre d'un cercle ou le périmètre d'un polygone. Il s'étend, il se dilate ; c'est la souplesse même. S'agit-il d'un intérêt médiocre, il semble que, de lui-même, le possible se limite ; en face d'un intérêt supérieur, il se dépasse. Vouloir, sous prétexte qu'on a le sens positif des difficultés à vaincre, limiter d'avance l'effort à faire, quand, au contraire, il faut vouloir dépasser le but pour l'atteindre, c'est se priver des chances les meilleures, c'est, dans une question vitale risquer l'insuccès. Suprême imprudence, en vérité, qu'une prudence aussi chétive !

De ces considérations d'ordre général, la conclusion qui se dégage est celle-ci :

Donner à la *culture esthétique tout* le *développement* dont *elle est susceptible*, eu *égard* aux *circonstances* et au *milieu*, et *élever* le *but à atteindre à mesure* que s'*élève* le *niveau moyen*.

C'est la définition même de l'entraînement : *ad alta per alta*.

Venons aux faits, et à la lumière de cette formule, entrons dans les questions de détail.

Les écoliers, disent quelques inquiets ou quelques timides, n'ont pas l'ouverture d'esprit que vous leur prêtez. Ils sont si limités dans leurs moyens, ces pauvres enfants de village ! Opinion sévère, et que je ne crois vraie qu'à demi et pour quelques-uns. Mais, pour un moment, je veux bien l'admettre et je réponds : C'est pour cela même qu'il nous faut mettre au second plan tout ce qui est raisonnement et théorie ; c'est pour cela qu'il faut laisser les formules et aller droit à leur cœur. Quoi ! ces cœurs tout neufs et tout prêts à l'émotion, ces cœurs qu'a fait si doucement vibrer, dès le jeune âge, l'accent

pénétrant des mères, nous ne saurions, nous, même à la longue, même en nous aidant de citations et de lectures, en trouver jamais le chemin ! Je me refuse à le croire, et pour l'honneur de l'enseignement public, il faudrait que cela ne fût plus dit.

Mais le travail des maîtres devient, dans ces conditions, bien difficile. — Si je l'accorde, qu'en veut-on conclure ? L'importance du but vaut-elle, oui ou non, la dépense d'énergie qu'on sollicite ? Une première remarque à faire, c'est que, partout où le sacrifice demandé a été compris de nos maîtres, il a été accepté avec un élan de cœur et une allégresse visibles. Sur ce point, les rapports de nos honorés collègues sont unanimes (1). J'ajoute que les premiers pas dans la voie ont été plus assurés et meilleurs qu'on n'eût osé l'espérer, et il suffira pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur quelques extraits de ces rapports (2). Le ton en est absolument sincère. Il semble que, ar-

(1) — « Longtemps il y a eu chez les instituteurs quelque indécision sur la méthode « employer. Beaucoup d'entre eux hésitaient, tâtonnaient, tantôt trop dogmatiques.... « tantôt réduisant la leçon de morale à une simple leçon de mémoire, sans profit pour « l'esprit ni pour le cœur des élèves » (Seine).

« De *toutes parts, aujourd'hui*, des *progrès* me sont *signalés* » (Seine).

— « Il n'est que juste de reconnaître ce que nos maîtres apportent de *courage* et de « *bon vouloir* à *perfectionner l'enseignement moral dans le sens* de nos *recom-* « *mandations* » (Seine-et-Oise).

— « Partout, les inspecteurs primaires n'ont trouvé que de *bonnes volontés*, et même « chez ceux de nos instituteurs qui, entre collègues, sont volontiers sceptiques et frondeurs, « ils ont souvent constaté les plus louables efforts... Aussi, les renseignements qui me « sont fournis me donnent-ils le droit de dire que l'œuvre de l'école n'est point une « œuvre vaine » (Cher).

— « Si je demande à mes collaborateurs ce que vaut l'enseignement moral dans leurs « écoles, ils m'affirment qu'un *effort véritable* est *tenté* par *tous les maîtres* » (Seine- « et-Marne).

— « Il serait injuste de croire que l'enseignement moral ne fait aucun progrès dans « nos écoles et que les maîtres y sont indifférents » (Oise).

— « Nous constatons, avec la plus grande satisfaction, que l'instituteur veille tout par- « ticulièrement sur la tenue des enfants, en classe, pendant les récréations, dans la rue, « dans la famille même. Il s'astreint de jour en jour davantage à suivre l'enfant partout « où il peut l'encourager, s'il fait bien, combattre ses défauts et ses mauvaises habitudes, « s'il se conduit mal » (Eure-et-Loir).

(2) — « L'enseignement moral a pris cette année une vie nouvelle » (Seine).

— « L'instruction morale tend, dans l'ensemble à devenir *plus vivante* et *plus con-* « *crète, plus personnelle* et *moins dogmatique*... Malgré le cri d'alarme de certains « intérêts passionnés, nous sommes maintenant dans la bonne voie » (Seine-et-Oise).

— « Les meilleurs de nos maîtres commencent à comprendre que *l'étude des grands* « *écrivains* est aussi *une excellente leçon de morale*... Les grandes pensées exprimées « en beau langage, les beaux vers leur paraissent un complément précieux de leur cours... « Ils sentent que *ces lectures emportent bien haut l'âme de leurs élèves* et qu'elles « leur inspirent, sans l'appareil du dogmatisme, l'amour de ce qui est bon en même temps « que de ce qui est beau.....Cette heureuse impression est complétée dans un certain nom- « bre d'écoles par l'enseignement de la musique... La musique est plus qu'une source « de jouissances délicates. Sous une forme harmonieuse, que l'âme goûte chaque jour « davantage, l'écolier reçoit avec joie des leçons de courage, de patriotisme et de dévoue- « ment » (Seine-et-Marne).

— « Il reste peu d'écoles aujourd'hui où des lectures bien choisies ne fassent naître... « l'*émotion* si féconde dans ce genre d'enseignement. Il est certain... que l'attention de « l'enfant est tenue en éveil, d'une part, par l'exposé ou plutôt la causerie persuasive « qui ouvre chaque leçon ; d'autre part, par la lecture toujours intéressante, qui vient « compléter cet exposé, le rendre plus saisissant, plus clair, plus élevé parfois ; enfin, le « court résumé transcrit par les élèves sur le cahier et appris par cœur achève, avec « les maximes, « ces clous d'airain qu'on enfonce dans l'âme », de fixer dans leur mé- « moire les principaux points de la leçon » (Eure-et-Loir).

— « Presque partout, la leçon est accompagnée de la lecture d'un beau trait, et for- « tifiée par une maxime que les enfants apprennent par cœur... Ce que j'ai particuliè- « rement recommandé, c'est un *certain accent de conviction* venant du cœur et pro- « pre à faire aimer les vérités morales » (Marne).

— « Il suffit d'examiner les cahiers de préparation de nos maîtres pour se convaincre « qu'*on a eu tort de mettre en doute leur savoir pour l'enseignement de la mo-* « *rale, et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir fait de longues études pour apprendre* « *à nos enfants la pratique du devoir, pour leur inspirer l'amour du bien et* « *l'horreur du mal... L'impression morale résulte des poésies qui sont lues, des* « *histoires qui sont racontées, de la chaleur, de la conviction que le maître met* « *dans le développement de sa leçon...* Cet appel aux bons sentiments n'a pas lieu « seulement pendant la leçon de morale... La conduite de l'enfant, en classe et dans la

mi nos instituteurs, les mieux doués aient comme le pressentiment de quelque chose d'heureux à la fois et de grand dans un proche avenir, avenir entrevu par eux avec d'autant plus de joie qu'ils le préparent ; et, en attendant que cette pensée d'espoir descende, pour les encourager, jusqu'aux plus modestes, on sent que partout circule un courant de franc bon vouloir et de confiance. Les beaux vers sont lus avec émotion, les grandes pensées commentées avec âme, et ceux qui lisent ainsi et commentent, s'aperçoivent que de pareils exercices « emportent bien haut l'âme des élèves ». « Notre idéal est haut placé » écrit un inspecteur primaire, interprète bien inspiré de ceux qu'il anime au devoir et encourage dans leur mission.

On s'explique sans peine que ces premiers et importants résultats aient éveillé chez nos maîtres un sentiment de légitime fierté, et l'on suppose bien que ce sentiment, tout naturel, a pu quelquefois s'exagérer dans l'expression. Je ne m'en inquiète pour ma part, ni ne m'en étonne. Pourquoi s'étonner, en effet, qu'épris du but élevé qu'on leur propose, ils se sentent grandement honorés, et le disent ? Ils voient en eux les « éducateurs du peuple ». Sans doute, et ils ont raison. Ils le sont en effet, ou plutôt ils le seront le jour où ils pourront se rendre à eux-mêmes le témoignage qu'ils sont enfin parvenus à féconder de leur labeur l'enseignement qu'on leur confie ; ils le seront le jour où ils auront acquis, au prix de longs travaux, de méditations répétées, d'émotions sans cesse excitées et entretenues dans leurs âmes, l'art excellent de se donner tout entiers à la jeunesse. Mais ne semble-t-il pas que, dès aujourd'hui, ils soient comme consacrés par leur mission, s'ils l'acceptent tout entière, librement et sans arrière-pensée ; avec le poids de fatigues et de sacrifices qui s'y attachent ? Alors, vraiment, on se demande s'ils sont plus dignes d'estime par l'idéal auquel ils aspirent ou par l'intrépide résolution de suivre, coûte que coûte, les rudes sentiers qui y mènent. Dans de telles conditions, je ne songerai point à leur disputer un titre auquel ils ont droit. Le devoir serait bien plutôt de les aider, au départ, de souhaits chaleureux, de les encourager avec des paroles de bon augure, et de leur dire : « Vous êtes pour « nous plus que des collègues estimés, vous, nos frères d'armes, vous, nos vail- « lants camarades dans la lutte pour le beau et pour le bien ; au-devant de « vous vont tous nos respects ».

De tels encouragements seront plus utiles, peut-être, et auront plus d'efficacité encore que les conseils. Je sais tout le prix qu'il faut attacher aux avis de l'expérience ; mais, dans l'enseignement nouveau, plus qu'en aucun autre, il me paraît souhaitable que ces avis laissent au maître une part suffisante de personnalité et de confiance en soi. Alors que, dans ses leçons, l'émotion doit être l'élément d'intérêt, l'élément vital, ne faut-il pas craindre d'en tarir la source, en l'inquiétant par la complexité et la minutie des préceptes ? Quelques recommandations personnelles dictées par le tact, au moment de l'inspection, suffiraient, semble-t-il, à tout. Nous avons, hélas ! l'amour des règles : mais, en toute matière, les règles sont ce qu'il y a de plus malaisé à établir, ou complexes, et par cela même gênantes, ou générales, et dès lors trop vagues. Pour ne parler que de ces dernières, on demande, par exemple, que la lecture qui, dans le plan de nos leçons, succède à l'exposé de la doctrine, soit *courte*. Si elle n'intéresse que médiocrement, je le veux bien ; si elle touche les cœurs, c'est autre chose. On exige que les exemples proposés soient *simples*. Je ne puis dire absolument non, mais je deviens perplexe. Que nous veut cette *simplicité*, mal définie, et par là même perfide ? On n'entend pas, sans doute,

« cour, son travail et son application amènent de continuelles observations qui influent sur « son cœur et sur sa volonté... Qu'on parcoure un cahier de devoirs journaliers, dictées, « rédactions, modèles d'écriture, problèmes même, sont choisis avec soin, à portée de « l'intelligence de l'élève, et renferment ou des données pratiques ou des pensées élevées « propres à inspirer l'amour du bien. Il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour « nier l'influence que doit exercer sur l'enfant cette action continue et persévérante du « maître, en contact journalier avec ce qui est beau et bien. » (Cher).

nous imposer quelque cours de morale enfantine, quelque petit drame puéril où Colin et Babet tiennent les premiers rôles. Nous l'écarterions d'un sourire, cette morale mignarde, et qui ne sera pour l'enfant qu'une amusette. L'enfant vaut mieux que cela, et quelques pages de la « jeune Sibérienne », par exemple, commentées avec pitié, l'intéresseront davantage que toutes les fadaises dont on l'a souvent entretenu. — Risquons une autre hypothèse. Faut-il appeler *simple* ce qui entre aisément dans l'esprit ? Voilà qui est net, mais aussi singulièrement large et vague. Entrent, en effet, dans l'esprit, et avec la même aisance ou à peu près, les exemples d'une vertu moyenne et les plus nobles traits d'héroïsme, et si, de ce point de vue, il faut établir entre les uns et les autres quelque différence, les plus simples peut-être sont les derniers, parce que ce sont eux qui vont le plus vite et le plus droit au cœur de l'enfant. Naturellement, j'inclinerais vers les exemples les plus relevés, comme vers tout ce qui reflète le plus vivement un pur rayon de beauté morale, mais je ne me sens pas l'esprit d'exclusion, et j'accepte sans hésiter, tout ce qui, de biais ou en ligne droite, directement ou par des détours, peut mener au bien. La légende a sa valeur ; la parabole n'est point méprisable, à condition bien entendu que l'interprétation en soit naturelle. Un de mes honorés collègues, propose comme prêtant à un commentaire ingénieux, le récit connu du Lion de Florence. On sait sa générosité, et l'on voit ce qu'à propos du dévouement d'une mère, on peut dire, avec atténuation toutefois, de toutes les mères. Voilà donc qui est *simple* ; j'y consens, et le prend pour tel. Mais alors, pourquoi vouloir exclure de l'école, comme trop au-dessus des moyens du maître et de l'enfant, l'histoire si *simple* aussi, mais bien autrement touchante et tragique de Cordélia ? (1) — Nos instituteurs l'ignorent. — Ils auront bientôt fait de la connaître. — Quelques-uns seulement sont capables de la conter. — Avec éloquence, peut-être ; avec émotion, qui n'y réussirait pas ? Et qu'a donc de si particulièrement difficile à entendre et à exposer le malheur d'une fille héroïquement bonne, attachée de cœur à son père, en dépit de la disgrâce paternelle ? Mais je veux, dans mon plaidoyer pour Cordélia, aller jusqu'au bout, et, mettant les choses au pis, j'admets pour un moment que quelques-uns de nos maîtres soient incapables d'en parler avec émotion, et de la rendre aimable à la jeunesse. De quel droit faire de l'infériorité de quelques-uns la règle de tous ? Pourquoi enfin aspirer à descendre, alors que l'élan des meilleurs pourrait et devrait peu à peu tout entraîner ?

Je n'entends, encore une fois, ni suggérer ni même paraître préférer une lecture ou un exemple à un autre. Agir autrement serait outrecuidance de ma part. Je sais d'ailleurs que la mémoire de nos maîtres est assez riche pour leur fournir, au défaut de celui-ci, bien d'autres types admirables de piété filiale et de gratitude ; mais, vraiment, ne serait-il pas regrettable, douloureux même, qu'après l'exil du drame, notre noble et chère Cordélia eût à subir encore l'exil qui la chasserait de nos écoles ?

Laissons-là ce détail. D'une façon générale, on comprendra, à cette heure où l'enseignement nouveau prend son essor, que son premier besoin soit de s'affirmer lui-même, et de se poser dans sa libre autonomie. Je redoute moins pour lui, je l'avoue, la déclamation sentimentale destinée à s'éliminer d'elle-même, que la gêne qui résulterait de la multiplicité des prescriptions et l'étiolerait tout de suite. Gardons-nous d'embarrasser ses premiers pas de trop de lisières. Laissons-lui quelque liberté dans le choix des sujets, dans l'ordre des exercices, dans les moyens d'éveiller l'intérêt et de produire l'émotion. Il serait bon, surtout, que l'instituteur n'eût pas trop à craindre pour ses premiers essais la critique aiguisée des délicats. Les délicats sont aussi, d'ordinaire au moins, les clairvoyants, et ils sauront distinguer l'essentiel de l'ac-

(1) Voir, sur ce point, le rapport de l'année dernière publié, en décembre 1896, dans la *Revue Pédagogique*.

cessoire, la pensée de l'expression. Ils passeront volontiers sur quelques incorrections de langage, sur quelques formules ambitieuses ou mal venues, pour tenir compte avant tout, du sérieux de l'enseignement et de la sincérité de l'émotion. Si le maître peut se dire à lui-même qu'on mettra au-dessus de tout, dans l'appréciation de son mérite, son amour passionné du bien et son bon vouloir, s'il est sûr d'avance qu'on lui épargnera, en pareille matière, ces menus reproches qui ressemblent à des vexations, il marchera, à l'aise, et se donnera, sans arrière-pensée, à l'expression de ses sentiments. Ce serait miracle, en vérité, qu'une exposition pût présenter à la fois le vif intérêt qui s'attache au naturel et le minutieux souci de la forme. Il y aura toujours disproportion entre les deux éléments. Puisqu'il faut de toute nécessité choisir, choisissons le plus précieux. Nous avons le temps de songer aux détails et aux nuances ; on ne saurait oublier, un seul moment, ce qui, dans l'enseignement moral, est la vie elle-même.

Sur l'inquiétude qui paralyse le maître lorsqu'il se voit sous le regard de l'inspecteur, un inspecteur de nos écoles dans le Loir-et-Cher, M. Fusy, a écrit quelques lignes d'une psychologique bien vraie. « Lorsqu'il est seul avec les « enfants, dit-il de son instituteur, il parle sans embarras, il dit simplement ce « qu'il sait, et je suis *sûr que la leçon est au moins passable d'ordinaire, qu'elle « est toujours efficace.* Au cours de l'inspection, l'instituteur devient hésitant à « l'excès... il cherche à mieux faire et il fait pis. L'inquiétude l'empêche d'être « naturel et vrai, et il donne une leçon où le sentiment n'a plus de place, et « *que son cœur ne reconnait pas* ».

Ce dernier mot est d'un grand charme. Peut-être avant de l'écrire, M. Fusy l'avait-il rencontré sur les lèvres de quelque maître désolé de sa sécheresse, et confus de s'être trouvé, au moment de l'épreuve, autre que lui-même. L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable ; mais, qu'elle soit fondée ou non, quelle leçon pour nous dans le fait général signalé par notre collègue, et combien nous devons craindre d'intimider et de juger mal ! L'art véritable, en tout ordre d'inspection, est, ce semble, de mettre si parfaitement à l'aise celui qu'on écoute, qu'il se montre au naturel et tel qu'il est. En morale et dans nos écoles, nos inspecteurs, je le vois par leurs rapports, sont décidés à faire mieux encore. Ils veulent prendre leur part de la noble tâche. Avec un tact, une discrétion que je ne puis dire, mais que je devine en les lisant, ils aspirent à se faire les égaux des plus modestes, pour les entraîner, et les émules des meilleurs pour les aider à se dépasser eux-mêmes heureux de mettre en commun avec tous ce qu'ils ont d'ardeur et de lumière, et moins désireux de juger que de guider. Cette bienveillance entraînante, due au sentiment de l'égalité de tous devant la grandeur du but, ne sera pas sans faire sur l'esprit des enfants une forte impression ; ils prendront une haute idée de l'enseignement moral, lorsqu'ils verront que l'amour ardent du bien, comme le culte ou la prière, met au même niveau ceux qu'il inspire. Ainsi, en une conception nouvelle, tout, à tous les degrés de l'enseignement, deviendra nouveau, et les actes, et les paroles, et même les cœurs.

∴

Les vues que je viens d'exposer peuvent laisser croire que je ne fais pas une part suffisante à la *pensée* et à la *doctrine*. C'est sur ce point que je tiens maintenant à m'expliquer.

La *pensée*, à mon avis, doit avoir accès dans l'enseignement moral sous trois formes et à trois titres. Ou elle éclaire le dogme et devient *théorie*, ou elle ordonne les matériaux et se fait *méthode*, — ou enfin elle prend la forme de la dialectique, discute les problèmes moraux, et dans l'œuvre de l'éducation de l'esprit, s'attache à la *culture du jugement*. Je ne veux qu'indiquer les deux premiers points de vue ; j'insisterai au contraire sur le troisième, de beaucoup, à mon avis, le plus important.

On n'a point oublié que, dans la sphère de la vie morale, la pensée est plutôt une *condition* qu'un *principe* ; mais il importe de bien comprendre, maintenant, qu'*à titre même de condition*, elle peut constituer un élément de réelle valeur. Il sera donc intéressant de rechercher comment il convient d'en régler l'emploi.

(a) Je n'ai rien à ajouter à ce que je disais l'année dernière de la théorie, et la part qu'il convient de lui faire, dans notre enseignement, me paraît toujours devoir être assez réduite. S'il s'agit des devoirs particuliers, la théorie est la plupart du temps inutile. A quoi bon, par exemple, vouloir fonder sur des principes abstraits la légitimité de sentiments comme ceux qu'inspire la famille ou la patrie, alors que cette légitimité ne fait question pour aucun des jeunes auditeurs à qui l'on s'adresse ? — Traite-t-on du devoir lui-même, conçu comme le principe des actes moraux et la règle générale de la conduite ? Le mieux est sans doute de le poser sans discussion. Toucher à ses bases, ce serait l'ébranler et faire entrer, dans des esprits encore impuissants à se défendre, le subtil dissolvant du doute.

(b) En ce qui concerne le plan des leçons et la méthode, l'accord se fait ou tend à se faire sur le programme déjà esquissé dans nos précédents rapports : — un court *exposé* qu'on peut reprendre avec les enfants sous forme de causerie persuasive : c'est un premier appel à leur attention ; — un *récit* qui fournira à leur imagination quelque exemple intéressant et attachant ; — une *lecture*, enfin, dont le commentaire, préparé avec soin, doit conduire au but important, au but essentiel, qui est d'élever l'âme, de la toucher, et d'en faire jaillir l'émotion.

C'est donc en vue même de l'émotion, notre premier et principal objet, que l'ordre et la méthode sont nécessaires. « On a essayé, écrit mon honoré Collè-« gue de Seine-et-Marne, M. Lloubes, de faire comprendre aux maîtres que, si « la morale ne s'enseigne pas... comme la grammaire ou l'arithmétique, et si « elle est, en effet, mêlée à la vie tout entière, elle constitue pourtant un en-« semble de leçons qui s'enchaînent l'une à l'autre, et que, par suite, il faut de « l'ordre et de la méthode dans cet enseignement comme dans les autres ».

Tel était et tel est encore absolument notre avis. Il semble parfois que le sens de la méthode et l'aptitude à émouvoir sont choses qui s'excluent. En réalité, elles se fortifient et se complètent. Moraliser à sa guise et au hasard, c'est se condamner à moraliser sans fruit. Pour que l'émotion soit féconde, il faut qu'elle se produise naturellement, et, dès lors, qu'elle vienne à son heure, appelée peu à peu et préparée par une suite d'exercices dont elle est à la fois le terme et le naturel effet.

Ce mouvement continu de la pensée, aidé d'un progrès parallèle du sentiment qui l'anime peu à peu et la colore, jusqu'au moment ou quelque lecture d'inspiration élevée traduira avec éloquence l'émotion commune, voilà sans doute l'idéal qu'a en vue mon honoré Collègue d'Eure-et-Loir, M. Dauzat, dans le programme si étudié et si judicieux qu'il vient de tracer d'un cours scolaire de morale. Ce programme, ou comme il l'appelle, ce *Carnet*, auquel ont collaboré, outre un certain nombre de membres du personnel enseignant, MM. les Inspecteurs primaires du département et aussi M. le Directeur et Mme la Directrice des Écoles normales d'Eure-et-Loir, donne le plan détaillé de 65 leçons, avec un choix excellent de lectures et de sujets à traiter. Ce sera tout profit pour les instituteurs d'Eure-et-Loir, et pour beaucoup d'autres. A la vérité, les résumés proposés dans ce carnet, pour condenser la substance de chaque leçon, pourraient être parfois plus courts, le détail des exercices moins complexe, mais il est plus que probable que, dans la pensée de notre auteur, les maîtres peuvent, selon le cas, abréger ou simplifier. Je sais surtout gré à M. l'Inspecteur Dauzat d'avoir virilement proposé, au lieu de lectures trop enfantines, des lectures empruntées aux meilleurs de nos prosateurs et de nos poëtes, Lamartine, Victor-Hugo A. de Musset, Fénelon, Châteaubriand, J.-J. Rousseau ; et parmi les contemporains : Lavisse, Coppée, Manuel, Guyau, De-

roulède, Gérard, Bigot. Ces noms, maintes fois cités, prouvent surabondamment que notre confrère a tenu à dériver de ses plus hautes sources le sentiment moral qu'il veut inspirer.

Plusieurs carnets semblables sont, dès maintenant, en préparation. Il est à souhaiter que nos maîtres s'en inspirent, sans toutefois renoncer à ce qui, dans le carnet individuel, le carnet rédigé par eux-mêmes, peut donner à leurs leçons une physionomie originale. Qu'ils n'oublient pas, surtout, que toute leur puissance d'action dépend de leurs méditations personnelles, et en particulier, du soin avec lequel ils se seront préparés à un commentaire ému, et autant que possible, digne du texte !

(c) J'arrive au dernier et au plus important emploi de la pensée réfléchie, heureux de pouvoir donner cette fois, quelques développements à une conception seulement esquissée l'année dernière.

Plus que jamais, il me paraît essentiel de faire entrer dans le cadre de nos travaux scolaires tout un ordre d'études relatives à ces questions délicates que posent à chaque instant les circonstances et que nous pourrions appeler *problèmes moraux*.

Ces problèmes que nous sommes tous, et de bonne heure, appelés à résoudre, naissent, pour ainsi dire, sous nos pas de la rencontre et du conflit de devoirs également obligatoires, à ce qu'il semble, et opposés. On conçoit donc que la jeunesse n'y puisse être initiée trop tôt, car, si au point de vue de la conscience, le bon vouloir est la moralité même, à un point de vue plus voisin des faits, et dans la vie sociale, il faut tenir le plus grand compte des résultats. Or, les résultats dépendent de la valeur *réelle*, de la valeur *objective* des actes, et le progrès, à ce point de vue, n'est possible que par le progrès parallèle d'une raison plus éclairée et d'un *jugement* plus sûr.

Habituer l'enfant, d'abord à suspendre son jugement, puis à n'affirmer qu'après avoir entendu et pesé, en chaque question, le *pour* et le *contre*, voilà, certes, un des plus précieux résultats qu'on puisse obtenir des discussions que nous voudrions voir instituer, et qui, n'en doutons pas, exciteront au plus haut point son intérêt. Le peuple, chez nous, est depuis longtemps sorti de cet état d'ignorance où la pensée est encore engourdie et inerte ; mais le demi-savoir qui, d'ordinaire, lui succède, ne s'accompagne que trop souvent de présomption et d'imprudence, et l'un de nos défauts les plus visibles, c'est la hâte avec laquelle nous nous formons de tout des opinions fortuites et sans consistance. On nous flatte lorsqu'on nous gratifie d'une dose de bon sens supérieure à celle des autres peuples. Le bon sens, sans doute, est chez nous, à son plus haut degré, dans l'élite, où il prend la forme du tact exquis, de la mesure et du fin discernement des nuances ; mais, à ne considérer que les masses, est-il milieu plus facile à entraîner, milieu où le paradoxe ait plus de chances de se faire valoir, où risque de trouver plus de créance l'invraisemblable, et plus d'incrédulité l'évidence même ? De là, les séductions trop faciles de la rhétorique ; de là aussi, ces entraînements subits suivis de prompts retours en arrière. Le péril est plus grand que partout ailleurs chez un peuple où les passions sont très vives, et où l'esprit naturel, souple, délié, fécond en ressources, peut leur fournir plus d'aliments.

Je m'en veux de toucher à cet ordre de considérations, mais comment les éluder, alors que j'ai à parler d'un enseignement, qui a précisément pour objet, la formation des caractères dans notre pays ?

S'il est vrai que le bon sens soit le maître de la vie, chez nous, plus que partout ailleurs, il importe de le développer et de l'aiguiser.

Et c'est la morale elle-même qui retirera le plus de profit d'un tel travail. Il est beau, sans doute, de se donner généreusement au bien ; encore faut-il savoir où il est, et à quels signes on pourra le reconnaître. En vain serait-on animé d'un amour fervent pour l'humanité et pour la patrie, on risque, faute de discernement, de retrouver contre ces saintes idées toutes les énergies qu'on eût voulu mettre à leur service.

« Rien n'est plus dangereux qu'un ignorant ami ».

Pourquoi ? Parce qu'un ignorant est fatalement un maladroit. Je me défie de ses meilleures résolutions, j'ai peur de sa justice, je redoute sa charité.

Ainsi, développer l'amour du beau moral n'est qu'une partie — la plus importante, il est vrai — de notre tâche ; il faut donner, en outre, les moyens de le distinguer de tout le reste, et de reconnaître ses traits, sous quelque angle et en quelque lumière qu'ils apparaissent.

Voilà pourquoi les problèmes moraux s'imposent.

C'est pour ces problèmes, si dignes d'intéresser notre jeunesse que je proposais, dans mon dernier rapport, l'emploi de la méthode d'interrogation dont Socrate a si bien expliqué le mécanisme et montré la fécondité. Elle consiste à rapprocher peu à peu de la vérité des esprits qui, au moment où ils l'aperçoivent, croient l'avoir d'eux-mêmes recherchée et découverte.

Cette méthode ingénieuse est, je le reconnais, d'un maniement difficile ; elle exige beaucoup d'expérience et de finesse ; mais je ne désespère nullement de voir nos maîtres se pénétrer de son esprit et y réussir.

Voilà l'instrument : c'est la maïeutique.

Il s'agit, l'instrument trouvé, de dresser la liste des principaux problèmes à résoudre, et, pour cela, de relever, à l'aide d'une psychologie délicate, les erreurs auxquelles nous exposent et notre condition d'hommes, et, plus particulièrement, les associations d'idées et les habitudes d'esprit attachées à notre tempérament comme peuple. Il est clair que si une modification de notre caractère est possible, ce ne peut être que par un enseignement qui nous éclaire sur nos défauts et nous mette en garde contre nos faiblesses. « Un homme averti en vaut deux », dit le proverbe. La valeur d'un peuple, averti dès l'école et aidé contre ses tentations ordinaires, n'en sera-t-elle pas doublée ?

Le *carnet* le plus utile, le plus précieux, à mon avis, est celui qui poserait les problèmes suivants et tracerait la voie à suivre pour arriver peu à peu à les résoudre.

Vrai et faux patriotisme. — Vraie et fausse humanité. — Vrai et faux courage. — Vraie et fausse tolérance. — Vrai et faux amour de la liberté. — Vrai et faux amour de l'égalité. — Vraie et fausse sensibilité. — Vrai et faux honneur. — Vraie et fausse humilité. — Vrai et faux orgueil. — Vraie et fausse amitié. — Vraie et fausse prudence. — Vrai et faux zèle. — Vraie et fausse justice. — Bonne et mauvaise habileté. — Bonne et mauvaise fermeté. — Bonne et mauvaise émulation. — Bon et mauvais esprit d'économie. — Bon et mauvais esprit de corps. — Bon et mauvais esprit de famille. — Bonne et mauvaise ambition. — Initiative et discipline (Importance capitale de la discipline). Exemples. — La lâcheté sous toutes ses formes (Brimades, persécutions). — Conflits du beau et du bien dans les lettres, les arts. — Pourquoi le bien doit-il toujours l'emporter ? — Est-il quelquefois permis : — (*a*) de mentir ? — (*b*) de se venger ? — (*c*) de se donner la mort ? — (*d*) de se battre en duel ? — (*e*) d'éluder certaines lois ? (de se soustraire, par exemple, à certaines formes de l'impôt). — (*f*) d'user de certains moyens que la fin semblerait pouvoir justifier ? (exemples). A chacun de ces sujets serait réservée une étude spéciale dans le carnet de problèmes, et chaque étude serait faite en collaboration avec les élèves par voie d'interrogation.

Je prends deux sujets, au hasard, dans la liste qui précède, et j'essaie, au courant de la plume, de leur appliquer la méthode dont j'ai parlé.

Soit le *patriotisme* et la *tolérance*. — 1° *Patriotisme*. — Formes du patriotisme. — Quelle est la plus haute forme du patriotisme ? — (Sacrifice de la vie).— Le service.— Celui qui sert à regret est-il vraiment patriote ? — Celui qui, non content de servir à regret, se répand en récriminations contre ses chefs, en protestations contre les devoirs du service, au lieu d'être patriote, n'est-il pas l'ennemi de son pays ?— Pourquoi ? Comment ?— Est-il possible d'être vraiment patriote sans esprit d'obéissance et de discipline ? — Respect des chefs. — Sur quoi fondé. — De l'esprit de puérile vanité qui l'ébranle. — Celui qui se bat pour obtenir une récompense est-il patriote ? — Conduite du vrai patriote. — Le vrai patriote

est-il celui qui exalte toujours sa patrie —? Inconvénients graves attachés à cette manière d'agir. — Ralentissement de l'effort.— Est-ce celui qui, ne voyant que ses défauts, blâmerait, tout systématiquement?—Autres inconvénients. Disparition progressive de la confiance. Découragement. — Etat d'âme de vrai patriote. Attention toujours en éveil, aussi bien sur ce qui se passe au dehors que sur ce qui se passe au dedans. Critique discrète, mais sincère. — Les conflits du patriotisme et du cosmopolitisme. — Pourquoi ne pas se rallier à une entente entre les peuples civilisés? — (Fable des Loups et des Brebis). — Périls du cosmopolisme. Ce qu'il a, à la fois de chimérique et d'énervant. Il risque de conduire, non à l'alliance, mais à l'absorption. — Vertus et dévouements que peut inspirer le patriotisme.

2° *La Tolérance.* — Que signifie le mot tolérer? — (a). Sens de « *supporter* », de *souffrir* ». — Ce premier sens répond à une tolérance mesquine, à une fausse tolérance. — (b) Sens de « *respecter* ». — Il répond à la tolérance vraie. — Comment le rire est-il intolérant? Pourquoi l'est-il. — Il diminue la personne du contradicteur, et parfois indûment, en le tournant en ridicule. — L'intolérance, ou si l'on veut, la fausse tolérance, n'est-elle pas possible dans la causerie, dans la discussion? Sous quelle forme se produit-elle? — Inconvenance de celui qui, s'écoutant toujours, oublie d'écouter autrui. En fait, il ne tolère pas l'opinion qu'on lui oppose. — Comment concilier le respect de l'opinion d'autrui avec les convictions que l'on a? — Eviter les personnalités, les paroles vives. Ecouter et raisonner soi-même sans parti pris. — Causes de l'intolérance : Orgueil, vanité, sentiment de son infaillibilité propre. — D'où vient ce dernier sentiment. — Recherche en commun. On ne se croit infaillible que lorsqu'on est inexpérimenté et ignorant.

Il n'est pas de problèmes, parmi ceux que je viens d'indiquer, qui ne puisse donner lieu à d'utiles et d'intéressants entretiens. Si l'on demande maintenant, quelle part il convient de faire à cette sorte de casuistique dans l'ensemble du cours, je répondrai qu'il me paraît naturel de l'y introduire par fragments, et de telle sorte qu'une question se trouvant théoriquement épuisée, on passe tout de suite, et avant d'en aborder une autre, à l'ordre de problèmes moraux qui s'y rattache.

Ainsi, nous mènerions de front les deux séries d'exercices qui ont le plus d'importance dans la formation morale de la jeunesse : — d'une part, *ceux qui ont pour objet de conquérir l'âme au beau et au bien* : — de l'autre, ceux qui sont destinés à former le jugement, et par ce moyen, à guider l'esprit dans la *recherche* du *vrai beau* et du *vrai bien*.

Qu'une telle méthode, fondée à la fois sur la nécessité de fortifier la volonté et d'éclairer la conscience, soit rationnelle, c'est ce qui nous semble l'évidence même, les moyens s'y trouvant proportionnés, autant que possible, à la fin. Aussi, sommes-nous persuadé d'avance que, si elle était momentanément abandonnée, il faudrait, un jour ou l'autre, y revenir.

Déjà, entre les amis du nouvel enseignement, il n'existe plus, croyons-nous, que des divergences de détail qui s'atténueront peu à peu dans la pratique. Nous n'avons point à nous inquiéter de ses ennemis, et, parmi eux surtout, de ces esprits mesquins et jaloux, qui ne s'emploient qu'aux menues critiques, heureux de contredire, et, pour cela, toujours prêts à trouver banal le lendemain ce que, la veille, en conscience, ils estimaient impossible.

« De ceux-là, nous ne nous occupons pas du tout, dit le poëte, regarde seu-
« lement et passe.

« Non ragionam' di lor', ma guarda e passa. »

Veuillez agréer, etc...

F. EVELLIN.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES FEMMES EN ITALIE

La jeune fille italienne qui veut devenir institutrice passe cinq ans dans une école élémentaire, puis est envoyée, soit à la *Scuola Normale*, soit dans un séminaire d'institutrices. Après trois ans, elle est reconnue capable d'enseigner dans la première, la seconde et la troisième classe des écoles élémentaires. Si elle reste un an de plus, elle reçoit le diplôme, *Normale Inferiore*, qui lui donne le droit d'enseigner dans la quatrième et la cinquième classe. La situation d'une institutrice est pitoyable. Il faut lire, pour connaître sa misère, le roman de Amicis « *Il Romanzio d'una Maestra* ». Récemment encore, une jeune fille d'une vingtaine d'années était trouvée morte sur la voie du chemin de fer, près de Brescia. Forcée d'accepter une place d'institutrice dans un petit village, en lutte avec une centaine de concurrentes, à peine payée par les autorités locales, elle s'était tuée volontairement. Le traitement le plus considérable où peut atteindre une institutrice est de 700 fr. et, le plus souvent, on abuse de sa misère, pour le réduire au-dessous du nécessaire. L'emploi d'institutrice étant à peu pres considéré comme le seul ouvert aux femmes en Italie, on voit, dans un pays si pauvre, l'avenir de misère et de désespoir réservé aux étudiantes.

A un degré plus haut, les femmes peuvent étudier aux Universités. Par suite du manque de ressources, il n'y a pas d'Universités féminines : les Universités ordinaires leur sont ouvertes. Elles s'y adonnent généralement aux lettres, à la philosophie ou aux mathématiques. Peu d'entre elles étudient la médecine, et moins encore le droit. Récemment, une jeune femme de Pinerolo (Piémont) passa très brillamment l'examen, et fut proclamée avocate ; le barreau de Turin refusa de l'inscrire au nombre de ses membres, et ainsi, bien qu'aucun texte de loi ne lui fût opposé, elle ne put jouir du bénéfice de ses études. Il en est de même pour les femmes-médecins. Le diplôme d'avocat ou de médecin, pour les femmes, est un diplôme qui ne donne aucun droit et n'est d'aucune ressource. Les étudiantes en philologie, en philosophie, en mathématiques sont plus favorisées.

L'enseignement supérieur est ouvert aux femmes. Mais leurs parents hésitent à les y envoyer et à se priver ainsi des esclaves commodes qu'elles sont. La bourgeoisie est hostile aux Universités, comme à toute institution nouvelle ou généreuse. Les bourgeois envoient leurs filles au couvent, ou les font élever chez eux par des institutrices à demeure, allemandes ou anglaises, car une situation d'institutrice dans une famille est au-dessous de tout, aux yeux de la jeune fille italienne.

Mme Zimmern marque les plus étranges contrastes entre les jeunes filles italiennes, parfois très fines, très intelligentes, ayant lu, ayant compris, sachant causer ; le plus souvent, incroyablement ignorantes et superstitieuses. Aucune ressemblance avec la femme anglaise et américaine, qui, même après le mariage, demeure une intellectuelle, et qui est à la fois une épouse et une compagne pour son mari. Peu de femmes en Italie écrivent, et qui ne sont point du premier ordre. Elles n'ont donné aucune œuvre, et l'enseignement supérieur, pas très vieux, il est vrai, dans la Péninsule, n'a point encore porté ses fruits.

HÉLÈNE ZIMMERN.

Extrait de la *Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen*.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

PAUL JANET, *Principes de métaphysique et de psychologie, Leçons professées à la Faculté des lettres de Paris, 1888-1894*, 2 vol. in-8°, Paris, Delagrave.

Notre vénéré maître, M. Paul Janet, a livré ce qu'il appelle son testament philosophique à la sympathie bienveillante de ses collègues, de ses amis, de ses élèves, à celle du public qui a bien voulu suivre ses travaux.

Pour en faire saisir l'intérêt et la portée, il suffit d'en indiquer les grandes divisions. Dans une introduction à la science philosophique, qui occupe 300 pages, M. Paul Janet traite successivement de la science et des classifications des sciences, de l'objet et de l'unité de la philosophie, de ses rapports avec la théologie, avec les sciences, avec l'histoire et avec la géographie, avec la littérature et la politique. Le livre premier, intitulé l'esprit, débute par une discussion sur la responsabilité philosophique, à propos du *Disciple* de M. Paul Bourget; puis l'auteur discute le matérialisme, détermine ce qu'il entend par la conscience et la raison pure, le cerveau et la pensée, l'attention et l'imagination créatrice, l'union de l'âme et du corps, le sens du corps et la localisation des sensations (p. 305-449). Les passions sont l'objet du second livre (p. 449-647). Après quelques leçons sur la sensibilité, sur les penchants, les émotions, M. Paul Janet procède à l'analyse des passions, puis en examine la mécanique d'après Spinoza et d'après Fourier. Il donne ensuite les lois de relativité et de continuité, d'association et de coalescence, de contagion, du rythme, de diffusion, d'évolution et d'hérédité. Tout ce qui concerne les passions est traité de manière à intéresser l'éducateur comme le psychologue et le philosophe.

Le livre troisième porte sur la volonté et la liberté ; le quatrième, sur Dieu ; le cinquième, sur le monde extérieur ; le sixième sur l'idéalisme. Un appendice contient des études critiques : Leçon d'ouverture d'un cours de théodicée. — La philosophie de la liberté (Schelling et Secrétan). — La philosophie de la volonté (Schopenhauer et Hartmann). — Schopenhauer et la physiologie française (Cabanis et Bichat). — La philosophie de la contingence (M. Emile Boutroux). — La philosophie de la croyance (M. Ollé-Laprune). — La théorie de l'erreur (M. Victor Brochard). — L'idéalisme de M. Lachelier. — Le spiritualisme biranien. — L'automatisme psychologique (M. Pierre Janet). — Le testament d'un philosophe (M. Vacherot).

Il nous suffit, dans cette *Revue*, où nous n'avons pas à faire œuvre de critique philosophique, mais à signaler à l'attention de tous les œuvres de nos maîtres de l'enseignement supérieur, d'avoir indiqué les grandes lignes de l'ouvrage de M. Paul Janet. Il nous faut cependant, pour marquer l'unité spéculative d'une vie tout entière consacrée au travail, rappeler ce qu'il

dit lui-même dans sa préface des principes qui l'ont guidé et dirigé dans sa longue carrière :

« Nous ne nous sommes point placé au point de vue du criticisme, qui règne presque exclusivement en philosophie depuis quelques années ; nous ne l'avons pas dédaigné cependant et l'on en trouvera la discussion dans la dernière partie de notre livre. . Nous avons voulu faire une métaphysique concrète, objective, réelle, ayant pour objet des êtres et non des idées. L'âme, Dieu, le monde extérieur, la liberté, tels sont les objets que Descartes a défendus dans ses *Méditations*, que Kant a combattus dans la *Dialectique transcendentale* et dont nous persistons à soutenir l'existence et la vérité. Nous avons donc exposé les principes d'une philosophie dogmatique, mais dans un esprit assez large pour contenir ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on appelle assez vaguement l'idéalisme... Il y a aujourd'hui 56 ans que j'ai commencé à penser. C'était en 1840. J'entrais en philosophie. Le vénéré M. Gibon n'était pas éloquent, car il lisait ses leçons ; mais il était grave, convaincu, d'un esprit libre et indépendant ; je lui dois un amour de la philosophie qui n'a jamais tari depuis tant d'années. Encore aujourd'hui, affaibli et refroidi par l'âge, j'ai conservé pour cette belle science le même amour, la même ferveur, la même foi. Quelques crises philosophiques que j'aie traversées, rien ne m'a découragé. Je n'ai pas eu l'oreille fermée aux nouveautés ; elles m'ont toujours intéressé et souvent séduit. Je ne me suis pas montré à leur égard un adversaire hargneux et effrayé ; j'en ai pris ce que j'ai pu , mais malgré ces concessions légitimes, je suis resté fidèle aux grandes pensées de la philosophie éternelle dont parle Leibnitz ; et ces pensées n'ont jamais cessé de me paraître immortellement vraies. Je n'ai pas seulement aimé la philosophie dans son fond, mais dans toutes ses parties, dans tous ses aspects et dans toutes ses applications. Philosophie populaire, philosophie dialectique, philosophie transcendante, morale, politique, application à la littérature et aux sciences, histoire de la philosophie, j'ai touché à tout, *nihil philosophicum a me alienum putavi* ».

Tout cela est absolument exact. Qu'il nous suffise de rappeler que M. Paul Janet a été à l'Institut le promoteur des candidatures de MM. Ravaisson, Fouillée et Lachelier, que repoussaient bon nombre des disciples de Cousin ; qu'il a proposé pour M. Ribot la création d'un cours de psychologie expérimentale à la Sorbonne, après avoir recommandé aux lecteurs du *Temps*, la *Revue philosophique* qui contenait, dans ses premiers numéros, un article de Taine ; qu'il a fait appeler au jury d'agrégation, dont il est le président, un certain nombre de criticistes ou d'idéalistes. Et on pourrait montrer que son *Traité élémentaire de philosophie*, son *Histoire de la philosophie*, en collaboration avec M. Gabriel Séailles, ont eu pour objet de faire rentrer dans un système, resté identique dans ses grands traits, tout ce qui, des théories voisines ou adverses, lui semblait le plus approcher de la vérité.

F. Picavet.

Louis Leger. — *Le monde slave, études politiques et littéraires*, 2e édition revue et augmentée, Paris, Hachette.

Le volume de M. Louis Leger, parvenu à sa seconde édition, sera certainement mieux compris et lu avec plus de fruit que lors de son apparition. Les diverses études qu'il réunit offrent sur les questions actuelles des renseignements précis, donnés en une langue alerte et vive, avec une infinie bonne humeur et une compétence aujourd'hui incontestée, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs.

On fera bien d'abord de les rapprocher des deux volumes, intitulés *Russes et Slaves*, où il a traité des Slaves et de la civilisation, de la formation de la nationalité russe, des débuts de la littérature russe, de la femme et de la société russes au XVIe siècle, du développement intellectuel de la Russie, de la comédie russe au XVIIIe siècle, des premières années de Catherine II, de la Bohême. Puis on lira toutes les études du présent volume : Le monde slave. — Les Slaves du Sud. — Les Croates. — Les Serbes. — Un évêque slave. — Le drame moderne en Serbie et en Russie. — De Paris à Prague, Anglais et Russe. — Les origines du panslavisme. — L'extension des langues slaves. — C'est une lecture singulièrement instructive et attachante, qu'il suffit d'indiquer.

Mais il nous semble qu'il est utile de résumer, avec les termes mêmes de l'auteur, les *Souvenirs d'un Slavophile*, qui constituent un véritable chapitre d'histoire contemporaine.

« On m'a souvent demandé, écrit M. Leger, quelles circonstances m'avaient amené à m'occuper des peuples slaves. C'est vers 1863 que l'idée m'en est venue. Je sortais du collège ; je m'étais intéressé tour à tour à toutes les grandes littératures de l'Europe. J'arrivais dans la vie avec une insatiable curiosité... La révolution de Pologne... passionnait une jeunesse ardente qui avait naguère applaudi à la résurrection de l'Italie.... Je voulus connaître les causes premières de ces luttes qui troublaient périodiquement l'Europe, démêler les éléments d'un procès politique sur lequel je me sentais mal éclairé et dont l'histoire n'a pas encore dit le dernier mot... L'étude de la Pologne m'amena à celle de la Russie. Les deux peuples m'apparurent comme membres d'une vaste famille qui projetait ses ramifications sur la plus grande partie de l'Europe, sur la Bohême, sur la Hongrie, sur la péninsule balkanique, qui allongeait ses longs bras des rives de l'Adriatique à celles de la mer du Japon... Dans l'été de 1864, je visitai pour la première fois la Bohême. Mon premier séjour à Prague m'affermit dans la résolution de consacrer ma vie à des études dont personne chez nous, sauf Cyprien Robert, n'avait encore soupçonné l'importance... Mais pour faire comprendre les destinées de la race slave... je m'imposai deux travaux qui devaient introduire en Sorbonne des études jusqu'alors absolument méprisées : l'un était un *Essai sur les apôtres slaves et la conversion des Slaves au christianisme* ; l'autre, une dissertation latine sur la chronique slavonne-russe, dite de Nestor... Je n'ai point à dire ici comment mes deux travaux furent accueillis en France ; à l'étranger, dans les pays slaves et en Allemagne, on leur prêta une sérieuse attention... En 1866 et 1867 j'avais publié sur la Bohême deux ouvrages qui avaient été fort bien accueillis à Prague et naturellement fort mal à Vienne... Dans l'été de 1867, je demandai une mission scientifique, pour me rendre à l'exposition ethnographique de Moscou, au Ministère de l'Instruction publique. Il me fut répondu qu'il n'y avait pas de fonds... Cette même année sur une bienveillante invitation de Monseigneur Strossmayer, je visitai Agram, la Croatie, la Slavonie, où la police de M. Andrassy essaya de me mettre la main au collet, et Belgrade, à peine échappée à la domination ottomane. Je retournai à Prague... La Russie en ce temps-là était fort mal notée dans le monde officiel : apprendre sa langue, l'étudier d'une manière impartiale, essayer d'expliquer ses rapports avec les autres peuples, c'était jouer gros jeu... L'opinion publique refusait de se laisser éclairer : on partait en guerre contre un panslavisme imaginaire et on ne voyait pas à nos portes le pangermanisme prêt à nous dévorer. ...Je demandais qu'au lieu d'exécuter la Russie sans la connaître, on s'appliquât à l'étudier, que l'enseignement de sa langue fût introduit à l'Ecole des langues orientales « pour la politique et le commerce ». Je prêchais dans le désert... En 1868 je demandai à faire un cours libre et gratuit sur l'histoire, les langues et la littérature des peuples slaves. Parmi les premiers élèves qui me firent l'honneur de le suivre figurait mon camarade M. Alfred Rambaud, qui prépa-

rait son beau travail sur *l'Empire byzantin au Xe siècle*, et qui avait deviné que la Russie devait avoir quelque chose à nous apprendre. En 1872, j'obtins une mission d'étude... Cette même année 1872, la Russie reçut la visite de deux autres explorateurs qui devaient grandement contribuer au rapprochement intellectuel dont j'avais essayé de faire comprendre l'intérêt : l'un était M. Alfred Rambaud, l'autre M. Anatole Leroy-Beaulieu... Un peu plus tard, je fus nommé chargé de cours à l'Ecole des langues orientales vivantes (décembre 1873)... De 1868 à 1873, j'avais écrit dans les revues un certain nombre d'études qui, à défaut d'autres mérites, avaient au moins celui de la nouveauté. Vers la fin de 1873, je les réunis sous ce titre : *le Monde slave*. C'est le volume que je réimprime aujourd'hui... Aujourd'hui les Slaves ont à peu près cause gagnée, sauf les Polonais qui semblent expier leur popularité de jadis... Les hommes de science et de critique ont le devoir de réagir contre ces engouements puérils qui n'ajoutent rien à notre dignité nationale. Rendons au Tsar ce qui est au Tsar, mais ne lui offrons point ce qu'il ne nous demande point et dont nous n'avons pas le droit de disposer. Le panslavisme, vrai ou supposé, des petits peuples, s'explique par leur faiblesse. C'est une arme de combat, ce n'est pas un idéal définitif. Toutes les nations ont le droit de vivre. Les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Slovènes, les Croates n'ont nul besoin de se fondre dans l'unité russe et dans l'orthodoxie. Les Serbes et les Bulgares ne gagneraient rien à passer du joug turc sous la domination russe. Aujourd'hui comme il y a trente ans, je répète ces beaux vers de Kollar que je mettais en épigraphe à un de mes premiers travaux :

Celui seul est digne de la liberté qui sait respecter la liberté d'autrui : celui qui met des esclaves aux fers est lui-même un esclave.

Encore une fois, M. Léger est un guide très sûr, qui sait voir et juger en toute liberté d'esprit, qui ne dédaigne pas d'ailleurs, de ce qu'il a étudié, d'extraire des enseignements dont peuvent tirer parti nos philosophes, nos politiques, nos historiens et tous ceux que préoccupe l'avenir de notre enseignement supérieur.

F. P.

F. A. Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française*, seconde série, 1 vol. in-12 de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, Paris, Alcan.

Cette seconde série d'*Études et leçons sur la Révolution* est formée, comme la première, de leçons faites à la Faculté des lettres de l'Université de Paris et d'articles publiés dans différents recueils périodiques, la *Revue Bleue*, la *Revue de Paris*, la *Révolution française*.

Elle comporte huit études, toutes d'un fort grand intérêt : I. *Auguste Comte et la Révolution française* ; II. *Danton et les massacres de Septembre* ; III. *La Convention et la séparation de l'Église et de l'État* ; IV. *La séparation de l'Église et de l'État, application du régime (1794-1802)* ; V. *Les causes du dix-huit Brumaire* ; VI. *Le lendemain du 18 Brumaire* ; VII. *L'établissement du Consulat à vie* ; VIII. *L'authenticité des mémoires de Talleyrand*.

La première étude a été vivement attaquée par les positivistes orthodoxes, surtout par MM. Robinet et Antoine. Et il semble bien que M. Aulard ait raison contre ses adversaires : « Les positivistes, dit-il, après avoir rendu le grand service de détruire la légende malveillante imaginée par la réaction contre Danton, ont créé à leur tour, dans de moindres proportions et en toute bonne foi une légende bienveillante. D'après eux, toute la force, toute la vérité, toute la moralité de la Révolution sont en

Danton. Toutes les vertus privées et publiques résident en lui seul et en ses amis seuls. Danton n'est plus un homme, mais un saint ». Pour M. Aulard, au contraire, « Danton a été le plus moderne des hommes d'Etat de la Révolution, un esprit orienté vers l'avenir, un politique pratique, un orateur éloquent, un caractère faible, un corps paresseux, un des ouvriers les plus intéressants et les plus importants de l'œuvre révolutionnaire, mais non pas le seul ouvrier, le seul patriote, le seul sage, le seul homme d'Etat ». Et si A. Comte, « fondateur d'une si exacte et si féconde méthode » en est venu à défigurer l'histoire, c'est que sa théorie historique est complètement formée en 1820 ; c'est que dès lors et à son insu, son siège est fait : « Il ne demande plus à l'histoire que la justification de sa théorie, à laquelle, très sincèrement, il plie la réalité. Il n'a plus le temps ni le goût de lire... Il ne donne accès qu'aux notions qui confirment son idée... il devient trop souvent déductif, il mêle des erreurs naïves aux vues les plus vraies et les plus neuves. Il ne se doute pas de son ignorance. Il croit sincèrement que Danton a régné de telle date à telle date. Et le fondateur d'une admirable méthode historique en vient peu à peu à l'état d'esprit où on est tout disposé à faire gagner la bataille de Pharsale par Pompée, non pas pour orner la phrase, comme le voulait Paul-Louis Courier, mais pour confirmer un système ». On ne saurait mieux montrer combien il importe de séparer l'histoire — qu'il s'agisse de celle des faits où de celle des idées — des constructions systématiques, si l'on ne veut tout à la fois rendre celles-ci immédiatement caduques et faire une œuvre historique sans portée et sans valeur. Et on pourra voir (p. 36 à 38) que M. Aulard ne s'est pas borné à avoir raison, il l'a eu avec beaucoup de bonne grâce et de finesse. Ces conclusions valent pour l'ensemble de l'œuvre d'Auguste Comte, en particulier pour sa classification des sciences. Confondant la psychologie avec la physiologie, construisant l'histoire, comment A. Comte aurait-il fait aux sciences morales la place qui leur convient ? Ceux qui sont les plus disposés à l'accepter seront obligés de la modifier à l'avenir en tenant compte des critiques tout à fait justifiées de M. Aulard.

Une exposition minutieuse des faits, une discussion serrée des textes, connus ou inédits, ont conduit M. Aulard à détruire la légende, surtout accréditée après la publication des *Mémoires* de Mme Roland, selon qui Danton était trop laid pour n'être pas sanguinaire. Danton n'a été ni le provocateur, ni le complice des massacres de Septembre. « Il fut peut-être, à tout prendre, dit M. Aulard, celui qui fit le plus, soit pour prévenir l'effusion du sang, soit pour hâter le rétablissement de l'ordre. Ce n'est pas sur Danton qu'il faut rejeter la responsabilité du sang versé, c'est sur Marat, ou plutôt c'est sur l'éducation barbare d'un peuple que l'ancien régime n'avait pas habitué à respecter la vie humaine et dont l'approche des Prussiens victorieux avait exaspéré le patriotisme jusqu'à la férocité ».

Les recherches sur la *Convention et la séparation de l'Église et de l'État*, sur *l'application du régime*, 1794-1802, nous renseignent, au point de vue historique et politique, sur un fait que beaucoup de Français ignorent « un des faits les plus importants, les plus instructifs de notre histoire », à savoir que le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a existé en France pendant près de huit années, du 18 sept. 1794 au 18 avril 1802. C'est une lecture indispensable pour qui veut comprendre le Concordat et le *Génie du Christianisme*.

Les *Causes du 18 Brumaire*, le *Lendemain du 18 Brumaire*, *l'Etablissement du Consulat à vie* présentent sous un jour tout nouveau des événements que l'on croyait bien connus. En particulier M. Aulard a bien montré que le plébiscite sur le consulat à vie marque la rupture de Bonaparte avec les libéraux de 1789, qui avaient fait ou laissé faire le 18 brumaire, que l'opposition, quoiqu'impuissante, n'en fut pas moins réelle, non seulement dans la société pensante, mais au Tribunat, au Corps législatif, au Sénat et même au Conseil d'Etat.

Enfin le chapitre sur l'*Authenticité des Mémoires de Talleyrand*, qui a suscité une si vive polémique, est un modèle de critique historique, qui aurait pu prendre place, comme illustration, dans le récent livre de MM. Langlois et Seignobos, sur lequel nous appellerons prochainement l'attention de nos lecteurs.

F. P.

LAVISSE ET RAMBAUD : *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*. Tome IX : *Napoléon, 1800-1815*. A. Colin, 1897, in-8o, 1.011 pages.

Le tome IX de l'*Histoire générale*, intitulé *Napoléon*, vient à point, pour servir de guide aux lecteurs des nombreux mémoires publiés sur l'épopée impériale. Grâce à lui, le détail menu des faits prendra sa place dans l'ensemble ; impressions personnelles, jugements partiaux et intéressés pourront plus d'une fois être par lui contrôlés et redressés.

La figure de Napoléon est présente partout, ici au premier plan, ailleurs dans le lointain. Mais tel est le défaut inhérent aux publications faites en commun que ce sera au lecteur de ramasser les traits épars, les appréciations disséminées, pour se faire un jugement général sur la personne aussi bien que sur l'œuvre de l'Empereur.

Les trente chapitres de ce gros volume se groupent naturellement en plusieurs séries.

La première comprend l'histoire intérieure (Aulard), la diplomatie et les guerres (H. Vast) du Consulat, puis l'Empire, 3e et 4e coalitions (H. Vast), l'alliance franco-russe, de Tilsit à la 5e coalition (A. Vandal), enfin la 5e coalition et la guerre contre l'Autriche (H. Vast).

Ici les directeurs de la publication ont ménagé une pause, en s'adressant à M. Desdevises du Dézert pour présenter l'histoire de l'Espagne et du Portugal de 1800 à 1814. Ce sont les affaires de la péninsule, en effet, qui découvrent la faiblesse de l'Empire, qui le montrent en lutte avec les sentiments nationaux et font pressentir sa chute. Peut-être jugera-t-on avec nous que ce chapitre eût été mieux à sa place un peu plus loin.

L'attente du lecteur est suspendue par un troisième groupe de chapitres : là défilent successivement les Institutions civiles de l'Empire (E. Chénon), l'Eglise et les Cultes (E. Chénon), la littérature française (E. Faguet), l'art en Europe (A. Michel et Lavoix), les sciences en Europe (Tannery), enfin la France économique (Arnauné). Par les titres mêmes, le lecteur saisit le manque d'homogénéité et s'aperçoit que tel chapitre est boiteux : ce sont ceux dont l'étude est limitée à la France. Il est vrai que ce défaut sera corrigé par la série suivante, où ce qui a trait à la littérature étrangère et à l'histoire économique des États européens trouvera sa place dans l'étude de chaque pays envisagé isolément. Mais n'aurait-on pu en dire autant de l'art et des sciences, si les chapitres où sont traitées

ces questions avaient été restreints à la France ? De toute façon, subsiste une disparate.

Une nouvelle série passe ensuite en revue l'histoire intérieure des différents États : Italie (A. Pingaud), Suisse (de Crue), Hollande (A. Waddington), Allemagne napoléonienne et Confédération du Rhin (E. Denis), Pologne et grand-duché de Varsovie (Leger), Angleterre (Sayous), Allemagne antinapoléonienne, Autriche et Prusse (E. Denis), Hongrie (Sayous), Russie (Rambaud), Europe du sud-est, Turquie et peuples chrétiens (Rambaud), enfin États Scandinaves (Chr. Schefer). Un lecteur attentif discernera par cette énumération l'idée à laquelle ont obéi les directeurs de l'*Histoire générale*, les raisons qui leur ont fait adopter cet ordre, et il lui sera aisé de répartir le groupe général de ces études en plusieurs groupes secondaires. Les dates qui ont servi de point de départ, celles qui fixent le terme d'arrivée ont été, autant que possible, choisies les mêmes ; mais elles ne pouvaient toujours coïncider exactement. Aussi s'espacent-elles les unes de 1789 à 1800, et les autres de 1812 à 1815.

Dans une cinquième série de chapitres, la France apparaît aux prises avec l'Europe : campagne de Russie (Rambaud), campagne d'Allemagne (Vast), campagne de France et chute de l'Empire (H. Houssaye), première Restauration et retour de l'île d'Elbe (H. Houssaye), enfin les Cent-Jours (Vast).

Dans une dernière division se rangent l'histoire de l'Amérique, États-Unis et colonies européennes (Moireau) et celle de l'Asie. Inde, Perse, Afghanistan (Rambaud).

Aux collaborateurs précédents sont venus se joindre M. A. Vandal, duquel on était en droit d'attendre une participation moins réduite, et M. H. Houssaye qui garde aussi la plume trop peu de temps. Cette réflexion nous amène à demander si le travail n'a pas été divisé à l'excès. L'œuvre collective n'eût pas été compromise, tant s'en faut, par une distribution plus copieuse des tranches d'histoire réparties entre les auteurs. On ne s'abusera pas, j'imagine, sur nos sentiments : comme dans les tomes précédents, tous étaient désignés par leurs études antérieures, par leurs goûts et leur talent divers.

Les uns ont traité les chapitres qui leur étaient dévolus comme un simple résumé, aussi concis que possible, comme un memento, un répertoire chronologique : on consultera leurs études bien plus qu'on ne les lira d'un trait. Car leur rédaction est par trop impersonnelle. Nous leur préférons pour notre part, et sans doute ne serons-nous pas les seuls, ceux qui ont conservé à l'*Histoire générale* une allure bien française, nous voulons dire ceux qui ont su envelopper les faits d'appréciations et de jugements, formulés en une langue claire et forte : en même temps qu'œuvre historique, ils ont fait œuvre littéraire, nous dirions même philosophique, si le mot ne semblait trop ambitieux.

Quoi qu'il en soit, l'Histoire de la France consulaire et impériale, qui reste le centre du volume, se comprend mieux replacée dans le cadre de l'histoire européenne. C'est sur celle-ci à coup sûr que l'attention sera de préférence attirée. Bien des points, et des plus intéressants, disparaissent dans les ouvrages courants, parce qu'ils sont éclipsés, noyés par l'étude détachée de notre pays. Ici l'on comprend ce que chaque peuple doit à la France, à son génie ou à ses idées autant qu'à ses armes ; on assiste à la naissance, enfin à l'exaltation de sentiments nationaux irréductibles. Na-

poléon s'y est brisé et la France a vu se dresser en face d'elle, par la volonté des hommes d'État, par l'instinct populaire, les forces irrésistibles, les idées d'émancipation et d'indépendance qu'elle avait propagées la première, et qui devaient la conduire à sa perte aussi fatalement qu'elles avaient jadis assuré sa grandeur.

Une œuvre d'aussi longue haleine, d'aussi large envergure, pourra bien être l'objet de nombreuses critiques. Mais si fondées soient-elles, il n'en demeurera pas moins ceci, que les auteurs, ici réunis, auront doté la France d'une histoire générale qui faisait défaut. L'ouvrage est assez avancé à l'heure actuelle pour supporter déjà sans crainte la comparaison avec ceux du même genre, de conception un peu différente, qui ont été publiés à l'étranger. Chacun des collaborateurs aura, dans la mesure même de sa collaboration, sa part d'un succès dont il voudra le premier reporter l'honneur à M. Rambaud et à M. Lavisse.

M. Fallex.

Maurice Souriau : *La Préface de Cromwell* (*Introduction, texte et notes*). Paris, Société française d'imprimerie, in-12 de xviii-330 p., 1897.

M. Maurice Souriau a subi de bonne heure l'attrait du romantisme. Ce n'est pas à dire qu'il ne connaisse que lui. Il a prouvé la minutie de son information classique dans un gros livre sur la *Versification de Molière*, dont nous avons parlé naguère ; et il a montré son goût pour les idées morales dans un curieux petit livre sur *Pascal*, paru très récemment (1), sur lequel nous aurons à revenir. Mais il a débuté par une thèse qui mettait aux prises les conventions de la tragédie classique et celles du drame romantique ; et, à travers les précautions de l'auteur, où ses anciens maîtres pouvaient lire autant de preuves de son aimable déférence, on pouvait deviner ses préférences secrètes. Aujourd'hui, M. Souriau reprend et remet sur chantier un certain nombre des idées indiquées déjà dans son premier livre, et qu'il y croit enterrées : « Qui lit nos thèses, s'écrie-t-il mélancoliquement, sinon quelques initiés ? » C'est trop de modestie, en vérité, chez M. Souriau, et, sur son cas du moins, on pourrait disputer. Ce qu'on peut lui accorder d'emblée, c'est la liberté dont il paraît vouloir s'excuser de reprendre d'anciennes idées pour les présenter sous un jour un peu autre, et les fortifier d'arguments nouveaux. Il est infiniment plus naturel, en effet, de voir M. Souriau s'emprunter à lui-même, que de voir, par exemple, M. Brunetière reproduire certaines définitions de M. Souriau sans même le citer.

Cette fois, l'auteur s'est dégagé du parallèle captieux où l'avait enfermé le titre de son premier ouvrage. Ses éloges, par suite, ne passeront plus pour apologie intéressée ; sa critique, ou ses préférences, porteront un air de liberté que la nécessité d'une « comparaison » perpétuelle a pour effet ordinaire de supprimer. Plus à son aise de ce côté, mieux assis dans son rôle de juge gagné d'avance à une cause qu'il croit bonne, mais qu'il veut instruire avec toute la rigueur possible, l'auteur a cette fois circonscrit le champ de son étude, et il a traité son sujet aussi heureusement qu'il l'a circonscrit. C'est le manifeste de l'art dramatique romantique qu'il a voulu éclairer, commenter, replacer dans l'ambiance littéraire à laquelle il doit sa naissance. Le choix est excellent. L'importance de la

(1) *Société française d'imprimerie, Collection des classiques populaires*, 1897.

Préface de « Cromwell » appelait, depuis longtemps, un travail de ce genre qui toujours ne se hâtait pas de venir. Il était jusqu'ici dépitant de constater que les plus intéressants commentaires de cette préface avaient été écrits par des étrangers. A quoi tenait ce peu d'empressement chez nous ? On ne saurait le dire sans accuser l'Université d'hier d'une singulière étroitesse, ce que nous ne voulons pas faire ici. Bornons-nous à nous applaudir de voir enfin renversées les barrières qui parquaient le goût avec l'enseignement. Réjouissons-nous de voir le romantisme, et même des époques plus proches de la nôtre, étudiées dans l'enseignement supérieur non seulement avec méthode et science, ce qui s'est toujours pu, mais avec sympathie, ce qui se voyait jusqu'ici rarement; de voir l'enseignement secondaire élargi dans ses programmes, jusqu'au point d'être presque embarrassé de ses richesses, ce qui n'est, après tout, qu'un inconvénient heureux. Et, puisque lycéens, étudiants, jeunes filles même, peuvent et doivent aujourd'hui pouvoir parler aussi pertinemment de la *Préface de Cromwell* que de l'*Art poétique* de Boileau, remercions M. Souriau d'avoir facilité la tâche à quiconque veut raisonner son jugement et « documenter » son enseignement.

Son travail se compose de deux parties : l'une, intitulée *Introduction*, contient, en 168 pages, toute l'étude littéraire. L'autre contient le texte de la Préface, soigneusement collationné, et accompagné d'un très diligent cortège de notes, auxquelles je ferai un seul reproche, mais sérieux, celui d'être trop nombreuses. Je ne voudrais rien retrancher, par contre, des références si drues, si justes, qui constellent la substantielle Introduction, encore que l'auteur eût pu s'accorder à lui-même un peu plus de place et en laisser un peu moins à autrui. Mais tout ce qu'il a condensé là est utile, souvent indispensable. La division de cette Introduction est elle-même très judicieuse. M. Souriau étudie rapidement les « Influences subies » par V. Hugo dans sa jeunesse (p. 1 à 44), d'Homère à Châteaubriand, de Manzoni à Shakespeare, de Mme de Staël à Schlegel. Après quoi, dans un chapitre intitulé : « La préparation à la préface », il nous montre le jeune poète, critique littéraire et dramatique, essayant chacune de ses idées dans le *Conservateur littéraire* et dans la *Muse française*, tantôt plutôt classique et tantôt plutôt romantique, à tout prendre impartial, libéral, déjà orienté vers un art nouveau, mais cela sans brusquerie et grâce au développement normal d'une riche organisation qui se débarrasse peu à peu des chaînes de l'éducation et de la tradition. Une troisième partie, « Les idées de la Préface », nous montre que si, vers 1827, la Préface « est dans l'air », Victor Hugo n'apporte pas moins la clarté dans le chaos des discussions, n'en impose pas moins la supériorité de sa critique et la maîtrise de son style ; ne s'y montre pas moins novateur par la théorie très soutenue et fort bien développée du grotesque; bref, qu'il met sa griffe (*Ego, Hugo*) sur l'art nouveau, qui va désormais dater de lui et relever de sa propre poétique. Un événement tel que la *Préface*, méritait d'avoir son historien ; car ces cent pages, écrites en 1827, sont une source, et la plus importante de l'histoire littéraire de ce siècle. D'avoir étudié les alentours de cette source et d'en avoir marqué les points d'affleurement, avant de montrer le point précis d'où a jailli l'eau vive, ce sera là le rare et sûr mérite de M. Souriau, qui a su rester juste pour Victor Hugo là où tant d'autres se fussent contentés d'être sévères pour M. Biré.

S. Rocheblave.

Dr Paul Bergemann. — *Adam Smiths pädagogische Theorien in Rahmen seines Systems der praktischen Philosophie, in-8°, p. 64. Wiesbaden. Verlag von Emil Behrend, 1896. — Adam Smiths pädagogische Ansichten um Kritik derselben*, in-8°, p. 78. Wiesbaden, etc.

Ces deux brochures contiennent une étude intéressante et assez approfondie des idées d'Adam Smith en général. M. Bergemann s'est bien proposé, comme les titres l'indiquent, de mettre en relief, pour les critiquer ensuite, les théories, ou plus exactement les aperçus, du moraliste, de l'économiste, du politique écossais, qui se rapportent à la pédagogie; mais, dans l'œuvre du célèbre écrivain, ces aperçus tiennent, en vérité, si peu de place, qu'il a éprouvé, en commençant, le besoin de justifier son entreprise. Il se défend donc d'avoir cédé à la manie de ses compatriotes, qui les porte à chercher dans tous les auteurs, quels qu'ils soient, des professeurs de pédagogie; il fait valoir qu'Adam Smith a fait expressément quelques allusions à l'éducation dans sa *Théorie des sentiments moraux*, et qu'il a consacré, dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, l'article II du Ier chapitre de son Ve livre à la dépense qu'exigent les institutions pour l'instruction de la jeunesse, et l'article III aux dépenses qu'exigent les institutions pour l'instruction des personnes de tout âge. Il est facile de voir à ces énoncés quelles sont les préoccupations d'Adam Smith, et elles apparaissent aussi clairement quand il parle de l'éducation dans son Ier livre, chapitre X, à propos des salaires et des profits dans les divers emplois du travail et du capital. D'un autre côté, comment aurait-il pu ne rien dire des enfants, et de leurs dispositions naturelles dans une étude sur les sentiments moraux ? Mais, ici encore, il se propose manifestement un tout autre objet que celui de la pédagogie proprement dite. Il n'en est pas moins vrai que la pédagogie proprement dite peut faire son profit des vues d'un esprit si distingué, et M. Bergemann a eu raison de les exposer. Seulement elles sont si intimement mêlées aux autres idées de Smith qu'il a dû, dans sa première brochure, les présenter à la fois les unes et les autres, et qu'au lieu de s'en tenir, dans la seconde, à une critique purement historique, il a recouru à une critique *constructive*, c'est-à-dire que ses propres théories y tiennent plus de place, et pour cause, que celles de son auteur.

La première est toute d'exposition. Après une introduction, dont nous avons résumé les idées principales, M. Bergemann raconte la vie d'Adam Smith, étudie le développement de son esprit et fait ressortir les caractères du temps où il vivait. Il analyse ensuite sa philosophie morale, sa théorie des richesses, sa politique.

La seconde est exclusivement réservée aux questions de pédagogie. Elle traite successivement de l'éducation dans la famille et de ses rapports avec l'éducation publique, de l'éducation publique ou de l'éducation à l'école, d'abord d'une manière générale et ensuite au point de vue du développement de l'instruction en particulier. Un dernier chapitre est consacré à des considérations sur l'éducation du peuple.

Les opinions de M. Bergemann sur le but que doit se proposer l'éducation, à savoir de former des hommes, dans toute la force du terme, encore plus que des membres de telle ou telle société particulière, sur la nécessité, par conséquent, d'une éducation laïque, ses idées sur les programmes à suivre, etc., ne sont pas sans valeur. Mais, par le choix même de son sujet, ce qui nous intéresse le plus, ce sont encore les aperçus d'Adam Smith. Or, ce sont les aperçus d'un moraliste et surtout d'un économiste. Dans la

Théorie des sentiments moraux, on ne trouve vraiment qu'un passage qui se rapporte directement à un problème de l'éducation, dans la VIe partie, 2e section, à propos des sentiments d'affection entre les parents : « L'éducation éloignée des garçons dans les écoles ou les collèges, et des filles dans les couvents, paraît, en France et en Angleterre, avoir essentiellement nui à la morale domestique, et conséquemment au bonheur des familles dans les classes les plus distinguées de la société. Voulez-vous élever les enfants de manière à ce qu'ils soient tendres et affectionnés pour leurs parents, pour leurs frères, pour leurs sœurs ? mettez-les dans la nécessité d'être tels ; élevez-les dans la maison paternelle : ils pourront de là aller avec fruit, tous les jours, aux écoles publiques ; mais qu'ils n'aient pas d'autre demeure que celle de leurs parents. Le respect que vous leur inspirerez sera un frein utile et vous en trouverez un vous-même dans le respect que vous aurez, de votre côté, pour leur innocence et pour leurs mœurs. Jamais les avantages particuliers à l'éducation publique ne peuvent compenser ce qu'on y perd nécessairement. L'éducation domestique est une institution qui vient de la nature ; l'éducation publique, une institution créée par les hommes, et il n'est pas nécessaire de dire laquelle des deux doit être la plus sage » (Trad. Condorcet, 1890, II, p. 22). Ce passage porte sa date avec lui. Adam Smith n'était cependant pas encore venu en France ; mais les deux sociétés n'en faisaient alors qu'une, pour ainsi dire, et c'est une chose assez connue que l'accord des esprits, en ce temps-là, par dessus la lutte sans merci des intérêts. La *Théorie des sentiments moraux*, avec l'infinie variété de ses observations, sa finesse, et en même temps son optimisme naïf, est-ce un livre anglais ou français ? On serait, à première vue, embarrassé pour le dire.

Dans les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, il n'est plus question de sentiments. Le travail de l'éducateur, qu'il soit instituteur ou professeur d'Université, s'il s'agit de l'éducation de la jeunesse, ou qu'il soit prêtre, quand il s'agit de l'éducation des personnes de tout âge, produit une valeur, et cette valeur, comme toutes les autres, devrait être déterminée par le jeu de l'offre et de la demande. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Le travail de ces diverses catégories d'éducateurs est apprécié et payé, au XVIIIe siècle, d'une façon arbitraire, grâce à des fondations ou au moyen de subventions de l'Etat, et indépendamment, bien souvent, de la qualité. Cette qualité même ne peut que décroître par le fait précisément qu'elle n'est pas soumise à la discussion, que ceux qui recherchent ce genre de services n'ont pas, dans la plupart des cas, les moyens de s'adresser ailleurs, d'abandonner un enseignement inutile ou insuffisant pour un autre, et qu'il ne s'établit ainsi aucune concurrence, si ce n'est quelquefois celle de la négligence et de la paresse, entre des maîtres qui ne relèvent de leurs élèves ni pour leurs honoraires, ni pour leur avancement. Il faut lire toute cette critique par Adam Smith des anciennes Universités d'Angleterre ou de France, ce plaidoyer toujours piquant, quelquefois paradoxal en faveur de la libre concurrence dans ce domaine spécial, où il voudrait, comme ailleurs, voir appliquer la fameuse devise : *Laissez faire, laissez passer*. Avec ce régime, et quand les maîtres n'auraient d'autres ressources que la rétribution de leurs auditeurs, on peut croire, dit-il, que cela seul serait enseigné qui serait vraiment utile, et les Universités ne seraient plus les esclaves de la routine, les ennemies de tout progrès. Le besoin serait pour les professeurs un autre stimulant que l'amour-propre, si facile à sauvegarder avec des règlements tous faits dans

l'intérêt des maîtres et propres seulement à favoriser leur indolence en forçant l'assujettissement des écoliers.

Ce n'est pas qu'il regarde l'intervention de l'Etat comme partout superflue ou dangereuse. Il la condamne surtout dans les enseignements que nous appelons aujourd'hui secondaire et supérieur, lorsqu'il s'agit des classes aisées, qui trouveront assez le loisir et les moyens de s'instruire, et qu'il faut, selon lui, laisser libres. Mais le peuple, trop occupé de soucis matériels, doit être poussé, obligé même à se pourvoir de certaines notions élémentaires et générales. Il faut lui donner pour ses enfants des maîtres que l'Etat paiera au moins en partie, de telle sorte que la rétribution scolaire soit à la portée des ouvriers les plus pauvres. Il y aura des examens d'Etat pour s'assurer que personne ne s'est dispensé d'acquérir ce minimum de connaissances. Mais, au delà, et dès l'enseignement secondaire, on peut s'en remettre à l'intérêt de chacun.

Je ne veux pas rechercher si Smith est tombé ainsi dans une des contradictions que M. Bergemann lui reproche. Mais il est certain qu'il s'est aperçu lui-même du danger qu'il y aurait à trop compter sur la liberté en matière d'enseignement, et, s'il avait fait un pas de plus, il aurait sans doute reconnu que l'enseignement à tous les degrés et le développement de la science dans toutes les directions ont la même importance, pour le bien de la société, que la vulgarisation des notions les plus indispensables. Il en aurait alors conclu que l'Etat n'a pas seulement le devoir de rendre l'instruction primaire obligatoire, mais qu'il doit encore assurer par une intervention résolue et par des subsides la diffusion et le progrès de la haute culture, sauf à ne pas faire de l'enseignement un monopole, et à laisser toute liberté de fonder d'autres écoles que les siennes.

Toutes ces questions, qui ne relèvent exclusivement ni de l'économie politique ni de la pédagogie, sont encore aujourd'hui l'objet de discussions où les passions des partis trouvent l'occasion la plus naturelle de se manifester. M. Bergemann montre bien que la solution en est subordonnée à la doctrine philosophique que l'on adoptera et d'après laquelle on concevra différemment la fin de l'éducation. Mais il resterait à dire quelle est la meilleure doctrine philosophique. Pour lui, il n'est pas partisan de Herbart dont les disciples tombent de plus en plus dans des minuties; il est plus idéaliste, et je ne lui en ferai pas un crime. L'est-il dans le sens qu'il faudrait? Ceci nous mènerait trop loin et nous ferait trop oublier Adam Smith. Il n'est pas douteux que toute pédagogie devrait être fondée sur une exacte connaissance de la nature humaine, et il n'y a rien qui soit encore aujourd'hui moins exactement connu.

A. Penjon.

Paulin Malapert. *Les éléments du caractère, et leurs lois de combinaison*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.

Notre collaborateur, M. Malapert a dédié à la mémoire de notre regretté Henri Marion un volume, où il a voulu continuer et compléter les recherches de Stuart Mill, de MM. Perez, Ribot, Paulhan, Fouillée. Trois grands ordres de questions, nous dit-il, doivent être successivement abordés :

« Tout d'abord il s'agit de déterminer quels sont les éléments du caractère, j'entends par là les divers modes spécifiques de chacune des fonctions de la vie mentale. La sensibilité, l'intelligence, l'activité, la volonté, envisagées, non dans leurs phénomènes, mais dans leur nature individuelle, se présentent chez

les hommes avec mille et mille nuances variées ; mais ces différences sont d'inégale importance, les unes sont superficielles, les autres profondes ; certaines expriment simplement des variétés au sein d'une même espèce, d'autres ont une valeur spécifique ou générique. Dégager ces formes essentielles et les distribuer méthodiquement, tel était le premier problème.

Maintenant ces formes définies des diverses fonctions psychiques ne se peuvent unir indifféremment et comme au hasard, et de toutes les manières logiquement possibles ; certains traits de physionomie morale vont ordinairement ensemble, certains autres répugnent en quelque sorte à se trouver associés et s'excluent normalement. De même qu'entre les formes organiques, il y a des rapports constants de coexistence ou d'exclusion, de même il doit y avoir des lois de composition des éléments du caractère. Il faudra les rechercher. C'est par là que l'éthologie, telle que nous venons de la définir est une science. C'est pensons-nous, un des points essentiels d'une étude du caractère, un point qui nous semble avoir été presque entièrement négligé par les auteurs qui ont traité la question.

Enfin nous aurons à nous demander si, en vertu de la nature même de ces éléments et de leurs lois de combinaison, tout caractère n'est pas soumis à la loi du changement, quelles causes essentielles conditionnent cette évolution, enfin si elle ne dépend pas, partiellement au moins, de la réaction propre que l'individu est en possession d'exercer sur sa nature primitive et donnée ».

Ce qu'il indique si nettement dans sa préface, M. Malapert l'a fait avec beaucoup de clarté et de méthode, dans les trois parties de son ouvrage, *Les éléments du caractère. — Les lois de composition des éléments du caractère. — La formation du caractère.* Bien des pages seraient à signaler — en particulier des portraits d'une sobriété et d'une précision singulières. — Nous nous bornons à résumer la classification proposée par M. Malapert : 1° les apathiques, apathiques purs, apathiques intelligents (calculateurs), apathiques actifs ; 2° les affectifs, sensitifs (sensitifs-passifs, sensitifs-vifs), émotifs (émotifs mélancoliques et impulsifs), passionnés ; 3° les intellectuels, intellectuels affectifs (dilettanti et passionnés), spéculatifs ; 4° les actifs, actifs médiocres, agités, grands actifs ; 5° les tempérés, amorphes, équilibrés-supérieurs ; 6° les volontaires, maîtres de soi (types de lutte et pondérés), hommes d'action.

La conclusion mériterait d'être citée tout entière. Le devoir pour chacun, c'est d'avoir du caractère, c'est-à-dire de réaliser en soi l'ordre et l'unité. Et le caractère, s'il est bien la tendance à l'harmonie et à l'unité sous la loi d'une idée, contient nécessairement en soi un élément de beauté et de moralité. Rien n'est plus utile à la société que des hommes de caractère. Car le caractère le plus libre et le plus raisonnable, c'est celui pour qui se concentrer, c'est du même coup se répandre, puisqu'il doit traduire moins l'individu que l'humanité ou mieux puisqu'il exprime l'indissoluble union de l'individu et de l'humanité. Voilà pourquoi le vrai moyen de former le caractère, c'est l'action, car elle a des vertus merveilleuses pour nous guérir de l'égoïsme sous toutes ses formes, de l'égoïsme brutal ou de l'égoïsme subtil. Elle nous détache de nous-mêmes et, dans son énergie féconde, accroît la conscience de notre valeur comme êtres intelligents et volontaires. Voilà aussi pourquoi il faut faire du perfectionnement de la personnalité le principe de toute morale et de toute éducation.

En somme, excellent livre, que pourront méditer tous ceux que préoccupent les questions d'éducation individuelle et sociale, qu'ils liront avec profit et plaisir, en raison même du soin avec lequel il est composé et de la verve avec laquelle il est écrit.

F. P.

langue anglaise. Souhaitons que le Ciel soit aussi propice aux jeunes Universités d'Amérique, qui se chargent d'ailleurs d'aider le Ciel.

MAURICE KUHN.

BULLETIN. — A signaler, parmi les récentes publications pédagogiques américaines, une intéressante brochure de M. Monroe, professeur à l'École normale de Westfield (Massachussets), sur les *Enfants dégénérés dans les Ecoles publiques.* L'auteur a été justement ému du grand nombre des enfants anormaux qui, malgré les établissements spéciaux, d'ailleurs excellents, qui ont été créés jusqu'ici, continuaient d'encombrer les classes des écoles publiques. Il voudrait voir se répandre dans les villes d'Amérique, des externats d'enfants dégénérés tels que ceux qui existent à Londres depuis quelques années. Des classes peu nombreuses, réparties dans les différents quartiers de la ville, y sont confiées à des instituteurs qui connaissent les nécessités de l'éducation des enfants anormaux. On débarrasse ainsi les écoles publiques d'une population parasite dont la présence est pleine d'inconvénients, et on rend possible la guérison plus ou moins complète de ceux des enfants dont la dégénérescence intellectuelle n'est pas sans remède. Les grands internats qui existent actuellement trouveraient encore une clientèle suffisante parmi les enfants des localités dont la population serait trop minime pour justifier la création d'un externat particulier. On ne saurait trop applaudir à la campagne entreprise par M. Monroe, qui se propose d'agir par des moyens divers auprès du corps médical, du corps enseignant et du grand public pour les convaincre de la nécessité des créations qu'il souhaite.

M. K.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

ANDRÉ LEBON, *Cent ans d'histoire intérieure*, Paris, Colin.
LOUIS BERTRAND, *La fin du classicisme et le retour à l'antique*, Paris, Hachette.
A. COHN ET B. D. WOODWARD, *Voltaire's Prose*, Roston Heath.
R. KLEEN, *Lois et usages de la neutralité*, t. I, Paris, Chevalier-Marescq.

(*A suivre*).

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur es lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Bufnoir, professeur à la Faculté de droit.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Dareste, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gerardin, professeur à la Faculté de Droit.
Himly, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Monod, de l'Institut, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. Reinach, député.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
E. de Rothschild.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.
Vidal Lablache, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelen, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Becher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Credmon, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dabey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Rebeb, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanpi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE. CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE
Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE
Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE
Vienne, Gérold, Frick, Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE
Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe brothe.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Ce, Deighton Bell et Ce.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Ce.
Edimbourg, John Menzies et Ce.
Glasgow, John Menzies et Ce.
Oxford, Parker.

BELGIQUE
Bruxelles, Ve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES
Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK
Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE
Alexandrie, Sanimo, Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE
Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE
Athènes, Wilberg.

ITALIE
Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE
Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS
La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé, Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS
Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL
Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE
St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÉGE
Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE
Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestle.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE
Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA
Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD
Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL
Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA
La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE
Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE
Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 3. — 15 MARS 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

M. Bufnoir.
Engel. — L'ancienne académie de Strasbourg (*Suite*).
Audollent. — Encore un mot sur les petites universités.
Paoli. — L'enseignement supérieur a Alger.
Marcel Dubois. — La géographie et l'éducation moderne.
Schirmer et Depéret. — L'enseignement géographique et les examens.
De Martonne. — La géographie dans les universités allemandes.
Darboux. — Le doctorat ès sciences.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaires sur le travail dans les établissements industriels, sur le diplôme de pharmacien, sur les dispenses militaires, sur le baccalauréat classique et moderne, sur les exemptions universitaires.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Groupe de Paris. — Groupe de Clermont-Ferrand. — Groupe de Dijon. — Nouveaux adhérents.

NÉCROLOGIE

I. M. Couvreur. — II. M. Sayous. — III. M. Ollé-Laprune. — IV. M. Schefer.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Congrès d'enseignement secondaire en 1898. — II. Congrès international de l'enseignement supérieur.

CORRESPONDANCE

I. M. Faguet. La critique littéraire. — II. M. Leclère. L'extension universitaire en Belgique. — III. MM. Rocheblave, Souriau, Brunetière. La définition du romantisme.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Zeitschrift für weibliche bildung : *Les femmes dans les Universités allemandes.*

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.
Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.
Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.
(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.
ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.
La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois
20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL : France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.....	**20** fr.	100 exemplaires.....	**25** fr.
Par 50, en plus.....	**5** fr.	Par 50, en plus.....	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue..... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

M. BUFNOIR

M. Bufnoir, un des fondateurs et des présidents de notre *Société d'enseignement supérieur*, était membre de son Conseil et du Comité de rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement*. Né à Autun, le 3 janvier 1832, reçu le premier au concours d'agrégation de 1856 et attaché immédiatement à la Faculté de droit de Paris, il fut délégué d'abord auprès de la Faculté de Grenoble. De 1861 à 1863, il suppléa M. Oudot dans le cours de droit civil et fut chargé en 1865 d'un cours de droit romain, puis, en 1866, du cours de Pandectes pour les candidats au doctorat. C'est de là qu'est sorti son beau livre sur la Condition, « *Théorie de la condition dans les divers actes périodiques suivant le droit romain.* » A la mort de M. Bouquet, il fut chargé provisoirement du cours de droit civil, puis nommé titulaire de la chaire, déclarée vacante en 1867. Depuis lors, il est resté le maître incontesté du droit civil et le professeur qui eut le plus d'influence dans cette branche du droit.

Il a publié des notes importantes dans les Recueils de jurisprudence, des études de droit comparé qu'on trouve surtout dans le « Bulletin de la Société de législation comparée. » Elu président de cette dernière Société, il présida le Congrès de droit comparé qui eut lieu en 1889. En 1892, il avait été élu membre du Conseil supérieur, par 141 voix sur 191 votants.

Ses obsèques ont eu lieu le 13 février au milieu d'une nombreuse assistance : M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, M. le Vice-Recteur Gréard, M. le doyen Garsonnet, M. Darboux, représentant notre Président, M. Brouardel empêché, M. Lyon-Caen, etc.,

tenaient les cordons du poêle. M. le doyen Garsonnet a pris le premier la parole au nom de la Faculté de droit.

La mort qui nous frappe encore une fois nous porte aujourd'hui le coup le plus sensible ; elle ne pouvait pas nous prendre un collègue qui nous fit plus d'honneur, car depuis ce concours de 1856 où s'est révélé M. Bufnoir, inconnu la veille, jusqu'au jour où il vient de nous être enlevé avant d'avoir accompli toute sa tâche, il a jeté sur la Faculté un éclat qui ne s'effacera jamais. Profond jurisconsulte et professeur incomparable, non seulement il a égalé les plus grands maîtres de ce siècle par sa science, par la force de sa pensée, par la hardiesse de ses constructions juridiques, et par la finesse de son analyse, mais encore il a possédé au plus haut degré le don d'enseigner : il avait à la fois l'ampleur et la clarté lumineuse de l'exposition, la plus minutieuse exactitude, le soin du détail poussé jusqu'à l'extrême, l'élégante précision du langage, et par-dessus tout, la passion d'instruire et l'ardeur à se donner tout entier qui font les vrais maîtres. C'est par-là qu'il a exercé une influence décisive sur les milliers d'étudiants qui pendant quarante et un ans ont suivi ses leçons, et dans l'assistance qui se presse autour de sa tombe trop tôt ouverte, ceux-là sont nombreux dont il a soutenu les efforts, encouragé les débuts et dirigé la vocation, mais une génération entre toutes gardera de lui un souvenir reconnaissant : je veux dire celle qui suivait ses conférences il y a trente-cinq ans. Les étudiants de cette époque déjà lointaine, et, plus que tous autres, celui qui a le triste honneur de parler ici en leur nom, n'oublieront jamais ce qu'ils doivent au maître affectueux et dévoué qui a guidé leurs premiers pas, et ce n'est pas sans émotion qu'ils se revoient par la pensée dans cette salle où serrés autour de lui, ils l'écoutaient avidement, entraînés par sa dialectique puissante, en même temps qu'ils étaient séduits par le charme de sa parole et par la beauté de son visage.

M. Bufnoir a eu dans le monde savant une situation égale à son talent, il a occupé dignement pendant de longues années la chaire illustrée par Bugnet; il a tenu une grande place dans les sociétés savantes dont il faisait partie et dans les assemblées délibérantes où sa compétence l'avait fait appeler : à la Société de législation comparée, qui l'a compté parmi ses adhérents de la première heure et dont il a été président pendant deux ans ; celle d'Enseignement supérieur qu'il a également présidée, au Conseil supérieur de l'Instruction publique où il a siégé pendant quatre ans, au Conseil général des Facultés, devenu Conseil de l'Université de Paris, où il a représenté la Faculté de Droit pendant sept ans, au Comité consultatif de l'Enseignement du Droit, à la Commission des travaux historiques, et à celle du cadastre et de la réforme hypothécaire. Il n'aurait dépendu que de lui de joindre à tous ces titres les succès de l'écrivain; car il ne faut point le croire sur parole lorsqu'il a dit au début de son traité « *De la condition* » qu'il se sentait peu d'aptitude à écrire. La vérité, c'est qu'il a moins publié pour pouvoir enseigner davantage, et qu'on retrouve dans ses rapports sur les travaux des Commissions dont il était membre et dans ses articles sur les questions d'enseignement qui l'ont toujours passionné, les mêmes qualités qui donnaient tant d'attrait à sa parole. On se rappelle encore une notice nécrologique sur notre regretté collègue Paul Gide, aussi remarquable par la délicatesse de l'expression que par la fermeté de la pensée, et l'on regrette amèrement en lisant ces travaux

épars que M. Bufnoir ne se soit pas décidé à fixer ses leçons par écrit. Heureusement elles ne sont point perdues pour la science : des auditeurs fidèles les ont recueillies et répandues dans toutes les Facultés ; il n'y en a pas une seule où les doctrines de M. Bufnoir ne soient professées et il est aujourd'hui, par les élèves qu'il a formés et par ceux qui ont reçu son enseignement de seconde main, le maître incontesté du droit civil.

Telle fut cette vie si bien remplie qui pouvait être encore si utile, qu'une vieillesse justement honorée aurait dû couronner, et qui vient de finir par un coup de foudre. Du moins M. Bufnoir a vécu assez longtemps pour assister aux premiers succès d'un fils digne de lui, et pour voir se dessiner dans cette Faculté même le brillant avenir d'un jeune professeur qui lui était uni par les liens les plus chers. Tous deux ont comblé de joie ses dernières années, et, si quelque chose pouvait les consoler de l'avoir perdu, ce serait la pensée du bonheur qu'ils lui ont donné.

M. Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, président de la Société de législation comparée, a succédé à M. Garsonnet.

Au nom de la Société de législation comparée, j'ai particulièrement à cœur de rendre un dernier hommage à un de ses membres qui l'ont le plus honorée et ont le mieux travaillé pour elle.

M. Bufnoir a été parmi les ouvriers de la première heure. En 1869, au moment où notre Société se constituait, M. Bufnoir, dans toute la force de l'âge et du talent, donnait depuis quelques années à la Faculté de Droit de Paris un enseignement de droit civil, qui déjà lui avait assuré dans le monde scolaire et judiciaire la plus légitime réputation. Aussi, dès le premier jour, fut-il appelé par les promoteurs de la Société nouvelle à participer à sa fondation, et le premier conseil de direction élu le compta-t-il parmi ses membres. Depuis lors, il n'a pas cessé de prendre part à nos travaux, et il a puissamment contribué par sa collaboration active à la prospérité de notre Société.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les communications qu'à maintes reprises il nous a faites, les études dont il a enrichi nos collections. On peut sans doute regretter qu'elles ne soient pas encore plus nombreuses. Mais ceux qui les ont lues ou qui les liront, reconnaîtront certainement que ces études sont parfaites en leur genre ; on y sent que l'auteur est un jurisconsulte de premier ordre, qu'il domine admirablement son sujet, qu'aucun détail ne lui échappe, et qu'il a une préoccupation unique, la recherche de la solution juste et vraie.

La Société de législation comparée s'honora elle-même en choisissant M. Bufnoir comme Président pour les années 1889 et 1890. Ce que fut cette présidence de deux ans, il faut avoir été placé comme moi auprès de celui qui l'exerçait pour bien l'apprécier. Convaincu que notre œuvre doit intéresser tous les pays et, comme il l'a dit, « qu'elle exerce une « action favorable à l'accroissement de l'autorité morale de la France « dans le monde », il lui était entièrement dévoué. Aussi n'épargna-t-il ni son temps, ni sa peine pour la développer et en assurer le succès.

Pour lui, il n'y avait pas de question secondaire dès qu'il s'agissait de la Société qu'il présidait ; il prenait la défense de ses droits et de ses intérêts avec plus de vivacité qu'il ne l'aurait fait s'il s'était agi de lui-même.

En 1889, la Société de législation comparée organisa, pour célébrer le 20e anniversaire de sa fondation, une session extraordinaire. M. Bufnoir y présida avec une incomparable autorité à laquelle les étrangers venus à Paris pour cette réunion ont rendu un juste hommage.

Pendant et après sa présidence, M. Bufnoir ne cessa pas de participer à nos travaux. Le projet d'une œuvre législative importante, du Code civil allemand, venait d'être publié en 1889 ; il nous fit d'intéressantes communications sur plusieurs parties de ce projet. Au moment où le mal qui devait l'enlever a frappé notre cher et regretté ancien président, il s'occupait, avec plusieurs membres de notre Société, d'un grand travail, de la traduction annotée du Code civil allemand de 1896. Cette œuvre sera continuée malgré la perte cruelle qui l'interrompt momentanément. Elle est en bonnes mains, et un second fils, pour qui M. Bufnoir avait l'affection la plus vive et dont nous connaissons tous le talent et l'activité féconde, tiendra particulièrement à terminer un ouvrage qui lui rappellera une chère collaboration.

Mon cher et honoré Maître, c'est comme Président et au nom de la Société de législation comparée que j'ai le pénible devoir de vous adresser quelques mots d'adieu. Mais je n'ai pas oublié, je n'oublierai jamais qu'à une époque déjà lointaine, alors que vous étiez à vos débuts dans la carrière de l'enseignement, j'ai eu le bonheur de pouvoir profiter de vos leçons. Aussi, sortant de mon rôle, je ne puis m'empêcher de dire qu'avec un grand nombre de mes contemporains qui certainement m'auraient donné mandat de parler ainsi en leur nom, si j'avais pu les consulter, j'ai envers vous une vive reconnaissance que ni le temps ni la mort ne sauraient affaiblir.

Les membres de la Société de législation comparée, comme ceux qui ont suivi les leçons de M. Bufnoir, conserveront de lui le plus durable souvenir. Tous savent que dans les fonctions qu'il a exercées et dans ses travaux il a, en jurisconsulte vraiment digne de ce nom, recherché avec une noble ardeur et avec le plus grand désintéressement, la vérité et la justice. Aussi devons-nous avoir la ferme confiance que Dieu lui accordera les récompenses réservées à ceux qui ont cherché le vrai et le juste sur la terre.

M. Larnaude a parlé ensuite au nom de la Société d'enseignement supérieur :

La *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* ne saurait laisser disparaître un de ses fondateurs et anciens présidents, sans que l'un des siens vienne dire les services qu'a rendus, là aussi, notre collègue regretté, à la cause de l'enseignement. En l'absence de son président, M. le doyen Brouardel, son secrétaire général voudrait rappeler brièvement les titres que dans sa participation aux travaux de notre Société M. Bufnoir s'est acquis à la reconnaissance des amis de l'Université.

Parmi les vingt-quatre savants, professeurs, membres du Parlement, hauts fonctionnaires qui fondèrent, en 1878, la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur*, près de la moitié ont déjà disparu. M. Bufnoir va rejoindre dans la tombe Fustel de Coulanges, Paul Gide, Laboulaye, Beaussire, Paul Bert, Liouville, Le Fort, Pasteur, Renan, Taine. Il partage avec eux l'honneur d'avoir donné la plus vive impulsion au

mouvement d'où sont sorties nos Facultés réorganisées et ces Universités nouvelles qui font concevoir tant et de si belles espérances. Comme eux et avec eux, il avait compris de quelle importance était pour le relèvement de notre pays le rajeunissement et comme la régénération de notre Enseignement supérieur. Et c'est à cette cause qu'il a donné, pendant près de vingt ans, dans les divers travaux de notre Société, l'appui d'un talent qu'on ne saurait trop louer et d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Chez nous, comme partout où il a passé, M. Bufnoir a d'ailleurs apporté les qualités éminentes que seuls peuvent apprécier, comme elles méritent de l'être, ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Soit comme président, soit dans les travaux des commissions, soit quand il prenait part aux discussions qu'instituait la Société sur les questions d'enseignement supérieur, M. Bufnoir s'est montré toujours ce qu'il était naturellement et sans effort, l'esprit d'élite, la haute et lucide intelligence qui prend partout le seul rang qui lui convienne, le premier.

Il ne m'appartient pas de dire ici ni de discuter l'attitude qu'il a constamment gardée dans les discussions toujours courtoises, mais quelquefois assez vives que certaines questions soulevaient soit dans nos assemblées, soit dans la *Revue internationale de l'enseignement* qui est notre organe. Je puis dire cependant que l'enseignement d'Etat qu'il a si fort honoré pour sa part et porté si haut dans sa chaire de la Faculté de droit, n'a pas eu de défenseur plus ferme, plus éloquent, plus convaincu. M. Bufnoir, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agissait de défendre les droits de l'Etat, a été, il ne conviendrait pas de l'oublier, le principal artisan de la réforme qui a introduit dans les Facultés de droit l'enseignement des sciences politiques. Si j'en parle, au nom de la Société d'Enseignement supérieur, c'est parce que c'est de chez elle qu'est parti le mouvement, que c'est chez elle aussi que la lutte a été la plus vive. M. Bufnoir a toujours tenu ferme le drapeau de revendications qui ont fini par aboutir, et les Facultés de droit n'oublieront certainement jamais le vaillant défenseur qui a fini par faire triompher leur cause.

Je m'en voudrais de terminer sans reproduire les paroles que prononçait, en le remplaçant à la présidence de notre Société, le regretté M. Beaussire, le 30 novembre 1884 : « M. Bufnoir, disait-il, a été pour « nous le président modèle. L'un des vice-présidents de la Société dès sa « fondation, il nous avait plusieurs fois présidés à ce titre, avant d'être « élevé à notre suprême magistrature. Dans cette suprême magistrature, « son dévouement n'a décliné aucun devoir : assemblées générales, « séances du conseil, réunions du bureau, réunions mensuelles du comité « de rédaction de la *Revue*, toutes les formes sous lesquelles s'exerce « notre activité l'ont toujours trouvé prêt, non seulement à diriger nos « délibérations, mais à les éclairer par sa science consommée de juris- « consulte, par la largeur de son esprit, par son intelligente initiative. »

Je ne saurais rien ajouter à ce portrait si ressemblant : il résume, mieux que je n'aurais pu le faire, l'ensemble des qualités de premier ordre qu'a possédées jusqu'à sa mort, sans l'ombre d'une défaillance, celui que nous pleurons aujourd'hui.

M. Brouchot, substitut au tribunal de la Seine, a exprimé les regrets des anciens élèves de M. Bufnoir :

L'assistance d'élite qui accompagne ce cercueil au champ du repos dit

assez, par son attitude si douloureusement recueillie, en quelle estime on tenait M. le professeur Bufnoir.

Et je ne me serais point permis de prendre la parole sur cette tombe, après tant d'éminentes personnalités, si les devoirs imprescriptibles de la reconnaissance n'avaient poussé un groupe important d'anciens élèves à me confier la pénible mission de saluer, en leur nom, la dépouille du Maître vénéré.

J'appartiens, Messieurs, à cette génération d'étudiants qui a eu la bonne fortune de connaître et d'apprécier M. Bufnoir depuis le milieu de sa carrière, c'est-à-dire dans tout l'éclat de sa science juridique, dans toute la maturité de son talent professionnel.

On a dit ce qu'était son cours de droit civil. Personne ici n'a oublié cette parole un peu lente, d'autant plus sûre d'elle-même, dont l'accent pénétrant et convaincu gravait dans l'esprit des élèves l'analyse des textes du Code la plus minutieuse, la plus fouillée, la plus savante qu'eût jamais entendue l'École. A cet égard, il a été le maître entre les maîtres.

Mais je l'ai vu de près, dans un milieu plus intime que celui de son cours. C'était en 1881-1882. Un arrêté du Ministre avait autorisé les professeurs de Faculté à ouvrir, sur les matières de leur enseignement, des conférences de discussion. M. Bufnoir saisit l'occasion qui s'offrait de réaliser entre le maître et les élèves le rapprochement qu'il a toujours préconisé. Il prit l'initiative de fonder à l'École, sous sa direction, avec le concours d'un bureau élu, une conférence hebdomadaire qui fonctionna pendant deux ans et où furent traitées une centaine des plus importantes questions du droit civil. Quand les orateurs principaux avaient parlé, la discussion générale était ouverte. M. Bufnoir y prenait part et donnait ensuite son opinion.

Quels souvenirs nous ont laissés ces séances où il dépensait tout ensemble son intelligence et son cœur, et comme le petit amphithéâtre de l'École qui les a abritées demeure sacré pour nous !

J'ai eu l'honneur de siéger comme membre du bureau aux côtés de M. Bufnoir et c'est là que s'est nouée cette liaison qui m'a valu l'amitié du Maître éminent que nous pleurons. Quelques jours avant l'indisposition qui a précédé sa mort subite, il se présentait chez moi ; et l'une de ses dernières visites se trouva réservée par la fatalité à l'ancien vice-président de la conférence dont il a dit « qu'elle lui avait procuré les plus douces émotions de sa carrière. »

Messieurs, il y a trois mois à peine, nous enterrions, dans ce même cimetière, un ami commun, M. Michel. A l'issue des obsèques, je m'entretins longuement avec M. Bufnoir du professeur dévoué que l'École venait de perdre. En me vantant sa nature si franche et si gaie, la droiture de son caractère, la sûreté de ses relations, il opposait aux tristesses de notre époque les joies qui découlent de pareilles amitiés et aux tourments engendrés par les passions, cette tranquille sérénité qui est comme le reflet de la paix du cœur.

L'éloge qu'il avait fait de son collègue, M. Bufnoir eût pu se l'appliquer à lui-même. Il s'était peint en effet trait pour trait. La rigoureuse dignité de sa conduite laisse un grand exemple à nos Facultés. Et si l'on dégage d'une existence si noble la philosophie qu'elle contient, on recueille, Messieurs, cet enseignement : c'est que l'homme qui, comme M. Bufnoir, a constamment suivi les indications de sa conscience et celles de sa reli-

gion, trouve en définitive dans la satisfaction du devoir accompli la plus belle récompense de son mérite, et dans l'estime de ses amis le meilleur soutien de sa vertu.

Puissent ces paroles, dictées par l'attachement et par l'admiration, procurer quelque soulagement à la douleur d'une famille à laquelle j'apporte, au nom des anciens membres de la Conférence Bufnoir, au nom de tous les anciens élèves de l'illustre Maître, l'expression de notre respectueuse sympathie.

Un étudiant a parlé pour l'Association générale des étudiants et pour les élèves actuels de M. Bufnoir :

Les étudiants en droit déplorent, aujourd'hui, une perte cruelle, celle de leur maître vénéré, M. Bufnoir.

Nous regrettons en lui le civiliste de grand talent, à la parole grave et éloquente, aux enseignements inoubliables, tout de bon sens et de logique. Nous pleurons celui en qui nous aimions à reconnaître un de nos Professeurs les plus affectueux.

Au nom de l'Association générale des étudiants de Paris, qui perd un de ses membres honoraires les plus dévoués, au nom de tous les Étudiants, ses élèves, je viens apporter l'expression de notre vive douleur et rendre un dernier dommage au Maître éminent que la mort a subitement ravi à notre respectueuse affection.

Enfin, M. Léon Couturier, président de la « Feuillette » et membre de la réunion des Bourguignons, a parlé au nom de ses compatriotes :

.... Claude Bufnoir n'était pas seulement pour nous l'éminent professeur, l'érudit, le vertueux et intègre citoyen. C'est de l'homme qu'il me convient plus particulièrement de parler, car c'est l'homme, le compagnon et le causeur charmant que nous avons pu apprécier plus encore que le savant. Dès le premier jour, dans notre milieu tout intime, dans notre famille régionale, il avait conquis, par sa simplicité et sa bienveillance, les sympathies les plus sincères de tous. Nos deux Associations amicales, dont il fut pendant de longues années le vice-président et le président, étaient fières à juste titre de le posséder. Son grand talent, son autorité, son éloquence élevée, ses rares mérites n'avaient d'égaux que sa modestie et sa droiture. L'homme valait autant par le caractère que par l'intelligence... Sa vie de travail et de probité restera un exemple...

La Rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement*, pour qui M. Bufnoir a été un guide précieux et sûr, comme un collaborateur des plus compétents, s'associe à tous ceux qui ont dit combien était regrettable la mort d'un maître, dont on pouvait longtemps encore attendre un enseignement fécond et des travaux originaux.

L'ANCIENNE ACADÉMIE DE STRASBOURG[1]

(*Suite*)

V. — Réorganisation des collèges et des classes.

Le scolarque Henri de Mülnheim, dont l'aversion pour ses fonctions avait encore augmenté pendant cette querelle, demanda, vers la fin de l'année 1573, à être définitivement relevé de cette charge. Le Magistrat y consentit et nomma, parmi les stettmeistres, Arbogast Rechberger, scolarque et chancelier de l'Académie. C'était un homme modéré qui seconda Charles Lorcher dans ses efforts de rétablir la paix et de défendre l'école contre un retour offensif de l'intolérance religieuse. Frédéric de Gottesheim, qui était âgé et d'humeur pacifique et qui s'occupait, de préférence, des élèves pauvres, conserva ses fonctions jusqu'à sa mort (3 février 1581). Il avait succédé à Jacques Kniebis et était, depuis l'institution du collège des scolarques, le second seulement appartenant au conseil des Quinze.

Une commission de quatre membres fut chargée de l'inspection des collèges, les *visitatores collegiorum*. Elle était composée d'un délégué du Magistrat, Nicolas Meyer, d'un théologien, Jean Pappus, du professeur Beuther et de Jonas Bittner, un maître de l'école latine. On ne prit pas d'abord de décision au sujet de la durée de leurs fonctions, mais, deux ans plus tard, les scolarques obtinrent du Magistrat un décret suivant lequel la règle établie par les statuts pour le renouvellement des autres inspecteurs devait être également appliquée aux inspecteurs des collèges, c'est-à-dire que, chaque année, l'un d'entre eux sortirait de charge et serait remplacé par un autre de la même catégorie. Ces inspecteurs étaient tenus de se rendre chaque semaine dans les deux collèges, pour y entendre le rapport de l'économe et du pédagogue, s'assurer que les internes avaient régulièrement suivi les cours ou les leçons, qu'ils étaient allés au temple soit pour y chanter en chœur, soit pour assister le pasteur dans l'enseignement du catéchisme; ils punissaient ceux qu'ils trouvaient en faute et, dans les cas graves, faisaient leur rapport aux scolarques. Les Marcianites, réunis chaque semaine dans une des salles de classe, étaient également soumis au contrôle (*judicium*) de ces inspecteurs.

(1) Voir le n° du 15 octobre 1897.

Le nombre des élèves du collège des Guillemites qui n'avait été d'abord que de 24, mais qui avait dépassé 50 sous l'administration de Marbach, fut ramené à 32, dont la moitié devaient être nés à Strasbourg. Les élèves pauvres qui demeuraient chez leurs parents mais recevaient des administrateurs de Saint-Marc un pain et un sou par semaine et dont le nombre était également supérieur à 50, furent réduits à 16, mais Saint-Marc fut tenu, depuis lors, de servir une subvention au collège des Guillemites. Les élèves strasbourgeois pouvaient être reçus au collège dès leur entrée en septième, les étrangers, seulement quand ils fréquentaient la quatrième classe. Il fut posé en principe que les scolarques seuls auraient le droit de donner les bourses du collège des Prédicateurs sur un certificat signé par trois maîtres et après avoir pris l'avis des inspecteurs des collèges. L'admission des élèves pauvres devait être faite de la même manière par les administrateurs du collège des Guillemites ou par ceux de Saint-Marc.

Les scolarques eurent avec Marbach de longues discussions au sujet du règlement financier de sa gestion administrative du collège. Il leur présenta un mémoire à solder dont le chiffre parut exagéré ; ayant épluché les comptes, ils trouvèrent que Marbach leur réclamait le prix de pension de dix-huit boursiers, tandis qu'il n'avait eu le droit de n'en admettre que sept ou huit ; qu'il leur avait fourni plus de vin que leur ration journalière ; qu'il leur avait fait des avances d'argent et leur avait fait des fournitures pour des sommes plus fortes qu'il n'y était autorisé. Ils réclamèrent le registre de l'économe ; mais cette prétention parut offensante à Marbach, et il proposa la nomination d'arbitres. L'affaire alla jusque devant le Magistrat ; et ce n'est qu'au bout de trois années de discussion que l'on parvint à s'entendre. « Dieu soit loué ! » écrivit Charles Lorcher au bas du procès-verbal de la séance où se termina cette pénible liquidation.

Les inspecteurs, après avoir visité les collèges, firent des propositions de réformes qui leur semblaient urgentes. Les scolarques prièrent Sturm de donner également son avis sur ce sujet ; car, à l'encontre de ce qui s'était passé pendant les dix années précédentes, les scolarques ne prenaient plus aucune décision importante sans avoir entendu le recteur. Celui-ci leur adressa un mémoire renfermant les propositions les plus sages et les plus pratiques (1). « L'administration des collèges, dit-il, doit veiller surtout au développement des intelligences et à l'éducation morale des pensionnaires,

(1) *Statuts et privilèges*, n° 2063.

mais elle ne doit pas, pour cela, négliger leur corps ; elle leur doit des chambres claires et spacieuses, une nourriture saine et suffisante, des heures de récréation alternant avec les heures consacrées au travail.

« Les maladies contagieuses, la lèpre surtout, sont fréquentes dans les collèges : la propreté constitue le préservatif le plus efficace contre ces fléaux ; le linge du corps doit être renouvelé avant qu'il ne change de couleur ; chaque cellule doit renfermer un balai ; c'est affaire au pédagogue de veiller à ce que les internes balayent leur chambre chaque matin. L'eau des puits cause parfois des maladies dangereuses et demande une surveillance particulière et des mesures énergiques. » Les détails dans lesquels le mémoire croit nécessaire d'entrer sur les fosses et les cabinets d'aisance et sur certains vases « que les élèves devront vider sur le fumier et non dans les cours » sont fort caractéristiques et confirment ce que l'on sait de la propreté des gens du seizième siècle. « Deux repas devraient suffire, mais il serait difficile de lutter contre les habitudes locales ; il est surtout regrettable qu'on ne puisse obtenir des élèves de se contenter de vin coupé d'eau.

« Les pensionnaires devront dire leurs prières, soir et matin ainsi qu'au commencement et à la fin des repas ; ces prières étaient trop longues autrefois et de plus en langue allemande. On ne devra se servir dans les collèges que du latin, mais d'un latin élégant, sans barbarismes, emprunté aux bons auteurs, Cicéron, Salluste, Plaute et Térence. Les élèves les plus avancés devront être chargés d'expliquer chaque jour quelques chapitres de la Bible, de manière que l'Ancien et le Nouveau Testament soient lus en entier tous les quatre ans. Le pédagogue se fera montrer fréquemment les cahiers des élèves ; ceux-ci doivent avoir deux recueils (*adversaria*), l'un pour les mots et les locutions, l'autre pour les exemples à l'appui des préceptes de la rhétorique et de la dialectique. Le contenu de ces recueils devra être transcrit, chaque trimestre ou chaque mois, sous les différentes rubriques d'un recueil général (*codex*). Plusieurs des pensionnaires les plus jeunes ont un répétiteur ou même un gouverneur ; les autres doivent faire leurs devoirs sous la surveillance d'élèves plus avancés dans leurs études. Il est indispensable que les élèves soient à leur table de travail à cinq heures du matin ; ils sont dignes d'éloges s'ils y prennent place avant quatre heures. »

Sturm se sentait engagé d'honneur à rendre à l'école le prestige qu'elle avait perdu. Il renonça à la politique qui ne lui avait donné que des déboires et se consacra à la réorganisation de l'école avec l'ardeur et le talent qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait. Il fit

passer Théopile Goll, le précepteur de la première classe, dans la section supérieure de l'Académie, puis il fit avancer d'une classe tous les autres maîtres. La première fut donnée à Michel Bosch, la seconde à Melchior Junius, la troisième à Jean Bentz, la quatrième à Jonas Bittner, la cinquième à Martin Malléolus, la sixième à Thiébaud Lingelsheim, la septième à Adam Fols, la huitième à Henri Schirner, la neuvième à Samuel Hubert et la dixième à Simon Lindner. Par ces promotions, il ne donnait pas seulement satisfaction à leur amour-propre; comme ils se trouvaient tous en présence d'une tâche nouvelle, il était plus facile de les amener à faire faire dans leur classe les exercices nouveaux qu'il voulait y introduire. C'est alors que fut fait un vigoureux effort pour amener les élèves à ne s'exprimer qu'en latin. Vocables appris par cœur, dialogues familiers récités dès la classe inférieure, recueils de termes et de tournures, récitation de discours entiers de Cicéron, étude et représentation de comédies de Plaute et de Térence, à partir de la sixième : tout cela constituait un ensemble d'efforts bien capables de faciliter aux élèves l'emploi de la langue latine. L'étude des orateurs et des tragiques grecs fut également poussée avec vigueur. En 1574, on représenta deux tragédies grecques. En 1576, Strasbourg célébrait une grande fête de tir ; les Suisses y vinrent en grand nombre. C'est à cette occasion que les Zurichois apportèrent à Strasbourg, dans le bateau qui les amenait, une grande marmite en fer remplie d'une bouillie de millet cuite à Zurich et encore chaude à leur arrivée, voulant prouver à leurs alliés qu'ils sauraient leur fournir des secours en temps opportun malgré la distance qui séparait les deux villes. Pour contribuer, de son côté, à faire honneur à ces hôtes, l'école résolut de donner une représentation théâtrale. Michel Bosch, chargé avec le mathématicien David Wolckenstein de l'organiser, demanda aux scolarques de refaire la scène et de leur fournir les moyens de construire deux dragons et un char, d'où l'on peut conclure que c'est la Médée d'Euripide qui devait être représentée. Les scolarques leur accordèrent leurs demandes, mais les engagèrent à solliciter également des subsides auprès des convents et des chapitres.

La forme dramatique fut également adoptée pour donner, lors des promotions publiques du mois de mai, aux assistants, une idée du programme de l'enseignement classique. Après l'exécution de morceaux de chant et de musique et un discours prononcé par l'un des professeurs de théologie, les noms des élèves promus d'une classe dans une autre étaient proclamés et les trois premiers élèves de chaque classe recevaient comme prix, une pièce d'or sortie récemment

de la monnaie de Strasbourg. Puis s'engageait entre le premier de la neuvième et le premier de la dixième classe, en langue latine, le dialogue suivant :

Qu'avez-vous appris dans votre classe ?

— A distinguer les lettres, à les unir en syllabes, à lire et à écrire ; à dire par cœur tous les paradigmes des noms et des verbes, d'après la première partie de l'*Educatio* ; le catéchisme allemand.

— Lisez un passage des *Neanisci* de Monsieur le Recteur.

— « MEIUS. *An tu non es Lucius, socius studiorum meorum, qui modo a me e foro discesseras ?* — LUCIUS. *Modo sobrius eram, nunc cibo et potu refertus, modo jejuno eram stomacho, nunc saturo ; victibus, inquam, multis sum exsaturatus et vino vario refocillatus.* »

— Que veut dire *socius ?*

— Un camarade (*ein Gesell*).

— Déclinez *socius.*

— *Hic socius*, le camarade ; *hujus socii*, du camarade, etc.

— Que veut dire *discedo ?*

— Je m'en vais (*ich gang hinwegk*).

— Conjuguez le verbe *discedo.* Indicatif ?

— *Discedo, discedis, discedit, discedimus*, etc.

— Dites l'imparfait.

— *Discedebam, discedebas*, etc.

— De quelle conjugaison ?

— C'est ce que nous n'avons pas appris.

Là-dessus, le premier de la huitième demande au premier de la neuvième : « Vous qui avez appris en neuvième la deuxième partie de l'*Educatio*, dites-moi de quelle conjugaison est le verbe *discedo* ? » Il reçoit la réponse désirée et poursuit son examen.

Plus tard, un élève de seconde interroge le premier de la troisième : A votre tour, noble baron ; comme je sais que vous avez étudié les figures, dites-moi ce que c'est qu'une figure.

— Une figure (en grec σχῆμα) est une expression ornée, s'éloignant quelque peu de la manière de parler habituelle, comme ces vers du deuxième livre des *Géorgiques* de Virgile :

Sed nos immensum spatiis confecimus aequor,
Et jam tempus equum spumantia solvere colla.

— Outre la théorie des figures, qu'avez-vous encore appris en troisième ?

— Nous avons traduit, en grec, le Dialogue de Lucien intitulé Μένιππος, ἢ περὶ νεκυομαντείας, qui développe la pensée exprimée dans

le dicton connu λάθε βιώσας ; de plus, les deux épîtres de saint Paul aux Thessaloniciens.

— En latin ?

— Le troisième livre des *Lettres familières* de Cicéron, le discours prononcé par Cicéron devant le Sénat, après son retour de l'exil et la plus grande partie du 6e livre de l'*Enéide* de Virgile.

— Dites-nous donc un passage du dialogue de Lucien.

— Ménippe dit à Philonide, au sujet du châtiment des orgueilleux : Μυσάττει ὁ Ῥαδαμάνθυς τὴν ὀλιγοχρόνιον ἀλαζονείαν τῶν ἀνθρώπων ὅτι μὴ ἐμέμνηντο θνητοί τε ὄντες αὐτοὶ καὶ θνητῶν ἀγαθῶν τετυχηκότες ; ce qui veut dire : Rhadamanthe déteste la vanité éphémère des hommes qui oublient qu'ils sont mortels et qu'ils ont acquis des biens périssables.

— D'après quelle règle dites-vous : τετυχηκότες τῶν θνητῶν ἀγαθῶν ?

— Les participes régissent le même cas que les verbes ; or les verbes signifiant obtenir et priver ont en grec le génitif, ainsi τυχεῖν, ἀποτυχεῖν τῶν ἀγαθῶν.

— Puisqu'il a été fait mention de Cicéron et de Virgile, dites-nous également un passage de l'un de ces auteurs.

— Voici un passage de Virgile, le discours qu'Énée adresse à Apollon :

> Phœbe, graves Trojae semper miserate labores
> Dardana qui Paridis direti tela manusque
> Corpus in Aeacidae, magnas obeuntia terras...

— Cela suffit. Mais pouvez-vous prouver que ces vers sont conformes aux règles ?

— Les maîtres de poésie, si je me souviens bien, enseignent qu'il y a dix-sept *accidents* à considérer dans chaque vers. J'essaierai de montrer que dans le premier des vers que j'ai récités, notre poète en a observé quelques-uns. Ce vers est du genre dactylique dont on se sert pour célébrer les héros. Les pieds eux-mêmes, dactyles et spondées, sont simples d'origine, légitimes de qualité, symétriques de proportion, car l'un contient deux longues, l'autre deux brèves ; quant à la dignité, ils sont en partie grandioses, comme le spondée, en partie intermédiaires, comme le dactyle. Par la scansion, la césure, le pied final, le vers répond exactement aux règles.

— Je vois que le noble baron est versé dans ces questions ; mais je voudrais savoir aussi si *Phœbe, da Latio considere Teucros* est un jugement dialectique.

— Ce n'est plus à moi, c'est à vous à répondre aux questions concernant la dialectique.

L'élève de la seconde classe interrogé à son tour démontre par un syllogisme en FERIO que ce n'est pas un jugement.

Ces dialogues scolaires nous ont été conservés dans le volume publié par Michel Bosch, le précepteur de la première classe : il relate dans tous leurs détails les trois actes académiques qui se passaient alors à l'école, la promotion, le baccalauréat et la création de maîtres ès arts (1). Nous y apprenons qu'en 1578, l'école accorda la promotion à 385 élèves et nous pouvons conclure de ce fait que le nombre total des élèves s'élevait de nouveau au chiffre normal de 450 environ. Au mois de mai 1574, trente-sept élèves furent reçus bacheliers et douze candidats obtinrent le grade de maître ès arts, au mois d'octobre de la même année.

L'enseignement supérieur ressentit également les heureux effets du rétablissement des bons rapports entre recteur et scolarques. Dans le programme de 1572 ne figuraient plus que deux professeurs de théologie, Marbach et Florus ; le droit était enseigné par Tuppius; les sciences naturelles par Planer. La Faculté des arts était mieux pourvue : Sturm et Erythraeus enseignaient la rhétorique et expliquaient les orateurs; Théophile Goll et Planer faisaient des cours de dialectique ; Giphanius et Théophile Goll, ceux de philosophie morale ; l'histoire était professée par Beuther; les mathématiques par Conrad Dasypodius; Wilvesheim expliquait les auteurs grecs et Pappus donnait les leçons d'hébreu. Le corps enseignant des cours supérieurs ne se composait donc plus que de douze professeurs, le recteur y compris. Goll et Planer faisaient chacun deux cours différents. Les leçons de Dasypodius et de Wilvesheim étaient communes aux élèves de la section supérieure et à ceux de la seconde et de la première classe.

L'enseignement de la théologie était le plus en souffrance; car Marbach était malade, Florus était souvent empêché par ses fonctions pastorales de faire son cours et se refusait à s'occuper des exercices de controverse. Marbach proposa d'engager ses fils qui avaient fait, disait-il, d'excellentes études à Bâle, à Tubingue et à Rostock; il pria les scolarques de considérer qu'ils étaient nés à Strasbourg et de ne pas les faire pâtir du désaccord qui s'était élevé entre Sturm et lui. Les scolarques étaient peu disposés à accueillir cette demande, mais Marbach jouissait d'un grand crédit auprès du peuple et de la bourgeoisie et il avait dans le Sénat même, d'ardents partisans. Craignant d'être interpellés et peut-être désavoués

(1) *Actus tres Academiae Reip. Argentoratensis.* Strasbg. Nicolas Wyriot. 1578 in-4°.

par le Magistrat, ils ajournèrent prudemment leur réponse. Après s'être concertés avec le recteur, ils donnèrent aux deux fils de Marbach, Erasme et Philippe, un cours à faire alternativement de 4 à 5 heures, et ils adjoignirent à Marbach et à Florus, pour l'heure de 9 à 10, Jean Pappus, qui donnait déjà les leçons d'hébreu et qui fut, en outre, chargé de faire tous les jours à 2 heures un cours d'exégèse biblique. Sturm mécontent de la lenteur avec laquelle se faisait l'explication des livres de la Bible, proposa de charger Pappus d'un cours sommaire qui devait être achevé tous les quatre ans. Pappus, intelligent et habile, se rapprocha du recteur sans se brouiller avec Marbach et il profita des circonstances pour extorquer aux scolarques de nombreux avantages pécuniaires, une subvention pour couvrir les frais de son doctorat, une rémunération considérable et, plus tard, un canonicat. Erasme Marbach, qui avait obtenu à Rostock le grade de licencié en théologie, fut le seul des deux frères qui restât à Strasbourg dans une position secondaire et mal rétribuée. Son frère cadet fut appelé en 1574, aux fonctions de recteur de l'école latine de Gratz, en Styrie, et obtint, quelques années plus tard, une chaire de théologie à Heidelberg. Ce n'est qu'après la mort d'Erasme, en 1593, qu'il revint dans sa ville natale.

Une importante acquisition pour l'Académie, fut celle de Jean-Louis Hauenreuter, fils de Sébald Hauenreuter, qui avait pendant quelque temps fait un cours de médecine. Fort jeune encore, et avant d'avoir obtenu le grade de maître ès arts, il fut invité par les scolarques à faire un cours de physique d'après Aristote (Pâques 1572) et, dix-huit mois après, il fut nommé professeur titulaire. Il était très instruit : il avait fait d'excellentes études, tant littéraires que scientifiques, à Strasbourg d'abord et, plus tard, à Augsbourg, sous la direction du savant Jérôme Wolff ; il avait publié un résumé du système pédagogique de Sturm sous la forme de tableaux synoptiques (1). Son importance dans l'Académie alla sans cesse en augmentant et il exerça par son esprit pratique une influence marquée sur la constitution définitive de l'école.

La seconde chaire de mathématiques, restée vacante depuis la mort de Jean Bruno, fut donnée à un jeune Silésien du nom de David Wolckenstein. Il était venu à Strasbourg comme précepteur d'un fils du duc de Brunswick et il consacra ses loisirs à faire avec Conrad Dasypodius les calculs qui servirent de base à la construc-

(1) *Schola Argentinensis, hoc est Epistolarum Johannis Sturmii Classicarum et Academicarum σχηματισμοί confecti a J. Ludorico Hauenreutero, cum praefatione Joh. Sturmii.* — Strasbg. Josias Rihel, 1571 in-4°.

tion de l'horloge astronomique. Les scolarques l'engagèrent, à titre provisoire, le 8 avril 1574; il fut chargé d'enseigner les mathématiques en première et en seconde. Peu de temps après, le 27 mai, il fut nommé pédagogue du collège des Prédicateurs; mais il continua de donner les leçons de mathématiques et fut, en outre, chargé d'enseigner la musique et de diriger les chœurs, à côté de Laurent Engler et de Mathias Stieffelreuter.

Le 3 février 1574, les scolarques eurent à délibérer sur la candidature du maître ès arts, Henning Oldendorp de Hambourg, qui avait déjà enseigné dans sa ville natale, à Wittenberg, à Bâle, à Rostock et même à Paris. Mais il était signalé par Marbach comme calviniste. Sturm prit sa défense : « Il est versé, dit-il, dans les langues anciennes et orientales; je n'ai reçu sur son compte que d'excellents renseignements; il n'est pas calviniste. » Les scolarques le nommèrent professeur d'hébreu à la place de Pappus, qui n'eut plus à faire que des cours de théologie. Il remplit consciencieusement son devoir, fit même des cours supplémentaires de chaldéen et de syriaque et s'occupa avec une sollicitude paternelle des élèves pauvres du collège des Guillemites.

A la même époque, les guerres religieuses avaient chassé de France le jurisconsulte Philippe de la Garde de Francville. Il enseigna le droit à l'Académie de Strasbourg. Mais, le 23 novembre 1574, il fit demander un congé aux scolarques par le recteur, afin de pouvoir achever au plus vite un ouvrage de droit. Le congé lui fut accordé « parce qu'il n'avait que peu d'auditeurs et qu'il avait achevé la lecture de l'auteur qu'il s'était chargé d'interpréter. » Il paraît n'avoir pas repris son cours.

Les scolarques n'étaient plus dans les idées mesquines qui avaient prévalu lors de la fondation de l'Académie : ils admettaient que l'enseignement du droit et de la médecine prissent autant d'extension que les faibles ressources financières dont ils disposaient le permettaient. Dans le programme de 1572, Sturm avait assigné des leçons de droit à Wilvesheim à côté de Tuppius; dans celui de l'année suivante, Tuppius était désigné pour expliquer les Pandectes et Giphanius, les Institutes. Sturm, cependant, n'était pas content de ce dernier : « Il a mis, dit-il aux scolarques, dix-huit mois à expliquer les Institutes qu'il devait achever en un an; maintenant, il veut traiter des matières qui reviennent à son collègue le professeur de Pandectes. Il en agit de même vis-à-vis de Théophile Goll, le professeur de philosophie morale, en traitant les mêmes sujets que lui; il vient souvent en retard et prolonge ses leçons de manière à retarder le cours suivant. » La lutte entre Sturm et Marbach

continuait encore à ce moment et Giphanius avait pris parti pour Marbach, dont il était le gendre : on pourrait donc se demander si ces plaintes de Sturm étaient justifiées; mais, vers la même époque, les scolarques furent dans le cas de lui infliger un blâme à cause de paroles offensantes et inconsidérées qu'il avait proférées contre un personnage influent. On lui enjoignit de se borner à l'interprétation des Institutes.

On ouvrit même un troisième cours de droit en nommant George Obrecht, un jeune Strasbourgeois qui avait complété à Tubingue et à Paris ses études commencées à Strasbourg. Il avait quitté la France après les massacres de la Saint-Barthélemy et avait rapporté dans sa ville natale une bibliothèque considérable qu'il continua d'augmenter. Reçu docteur en droit à Bâle, il obtint l'autorisation de faire un cours d'essai (*specimen professionis*) et fut engagé définitivement le 1er janvier 1575.

Mais l'Académie éprouvait, au même moment, une perte qui contraria vivement les scolarques. Valentin Erythraeus de Lindau, qui avait servi l'école pendant vingt ans comme maître de l'école latine et comme professeur de rhétorique, prit, à l'insu de ses supérieurs, avec le sénat de Nurenberg, l'engagement d'aller fonder à Altdorf une école latine à l'instar de celle de Strasbourg. Les scolarques, irrités de cette dissimulation, lui refusèrent le congé de deux ans qu'il sollicitait et le forcèrent de résigner son canonicat de Saint-Thomas; ils ne lui accordèrent qu'une gratification de cinquante florins pour lui permettre de payer ses dettes. Il ouvrit l'école d'Altdorf, mais mourut la même année.

Il fut remplacé, comme professeur d'éloquence, par Melchior Junius. Né à Wittenberg, en 1545, il était venu, à treize ans, à Strasbourg et y avait fréquenté les classes et les cours. En 1564, il avait été, sur la recommandation de Marbach, admis aux fonctions de maître suppléant pour les classes supérieures avec quarante florins d'appointements. Il avait passé quelques années en France et en Belgique et, à son retour, il avait été nommé précepteur de la troisième, puis de la seconde et enfin de la première classe. En 1573, il prit le grade de maître ès arts en même temps que Louis Hauenreuter : c'était la première promotion qui fût faite, après examen, depuis la création de l'Académie. Homme d'études et professeur, avant tout, il se tint éloigné de la lutte des partis et il sut, par son caractère affable et conciliant, gagner les sympathies générales. Le recteur ne lui en voulait pas d'avoir été le protégé de Marbach, et rendait justice à son talent et à son ardeur au travail. « Il n'y a personne dans notre ville, dit-il dans une lettre qu'il adressa aux

scolarques, qui soit supérieur à Junius, comme professeur de rhétorique et de déclamation ; il n'a pas son égal au dehors. »

Cette lettre, qui fut contresignée par le doyen, qui était alors Théophile Goll, et par les inspecteurs scolaires, avait pour but d'obtenir des scolarques une augmentation de traitement pour Junius, qui était presque dans la misère, et pour Hauenreuter. « Nous ne pouvons vous le cacher, dit Sturm dans cette lettre, notre Académie commence à être décriée pour la parcimonie avec laquelle on paie les maîtres. L'économie est louable, à la condition que les professeurs n'éprouvent pas l'amertume de ne pas se voir appréciés selon leurs mérites et qu'ils soient assez payés pour pouvoir vivre » (1). C'est que les scolarques, tout en se décidant plus facilement que leurs prédécesseurs à augmenter le nombre des professeurs, continuaient à se montrer presque avares dans l'administration des ressources, fort limitées d'ailleurs, dont il disposaient. Jamais, pendant tout le seizième siècle, le Magistrat n'eut l'idée de venir au secours de l'école, ni les scolarques de lui demander une subvention. Aussi étaient-ils condamnés, par l'exiguité de leur budget, à recourir à des expédients de toutes sortes. Les notes de Charles Lorcher mentionnent un grand nombre de demandes de paiement pour des mois et même des années d'arriéré. Les jeunes maîtres étaient tous obligés maintenant de faire une année d'épreuve (*annus probationis*) avant d'obtenir un engagement et des traitements fixes. Ces traitements étaient minimes, et ce n'est que l'espoir lointain d'arriver à un riche canonicat qui faisait prendre patience. Mais les scolarques laissaient les canonicats vacants le plus longtemps qu'ils pouvaient et demandaient au chapitre de leur en payer les revenus. Celui-ci résistait, mais considérant que son refus avait pour conséquence que des collègues étaient laissés dans une situation misérable, il finissait par céder, tout en réservant ses droits. A la suite de la lettre énergique que nous venons de mentionner, Hauenreuter, dont le traitement ne s'élevait qu'à 120 florins, reçut le canonicat d'Erythraeus, à la condition de céder la moitié de ses revenus à la caisse de l'école, et Junius obtint un traitement de 200 florins : il se plaignit amèrement d'avoir été réduit, par l'insuffisance de son traitement, à faire des dettes, et finit par recevoir un supplément de vingt quartauts de blé. C'est sans doute aussi l'insuffisance du traitement qui décida André Planer, le professeur de médecine, à quitter Strasbourg pour accepter une chaire à l'université de Tubingue : « Nous sommes fort surpris de cette résolution, disent les scolarques ; ne vous

(1) Lettre du 10 novembre 1576 (*Statuts et privil.*, n° 2078).

avons-nous pas accordé une augmentation de 50 florins, qui a porté votre traitement à 250 florins, et n'avons-nous pas promis d'y ajouter une indemnité de logement ? » Il quitta Strasbourg en mai 1578.

Deux legs, l'un de 400, l'autre de 590 florins, vinrent s'ajouter, à cette époque, à ceux que les scolarques avaient à administrer : ils étaient tous deux destinés à de futurs théologiens. Le 24 octobre 1575, fut déposé chez un notaire de Strasbourg le testament de Jean Schenckbecher, membre du conseil des Treize et du gouvernement secret de la ville. Il était fils de Laurent Schenckbecher, chanoine de Saint-Thomas. Après avoir achevé ses classes à l'âge de quinze ans, il avait fait des études de droit à Paris, à Orléans, à Poitiers, puis en Italie et avait été conseiller du duc Albert de Mecklembourg et de la ville de Nurenberg. Nommé, après son retour, membre du conseil des Quinze, puis de celui des Treize, il avait fait partie de la commission chargée d'élaborer les statuts de l'Académie, s'était efforcé de mettre fin à la querelle entre Sturm et Marbach et avait, à plusieurs reprises, assisté les scolarques dans des affaires importantes. Son testament, contresigné par treize de ses amis, membres du Magistrat, docteurs ou professeurs, entre autres par le recteur Jean Sturm et le scolarque Arbogast Rechberger, instituait pour ses héritiers des élèves dénués de fortune, nés de parents strasbourgeois, ayant achevé leurs classes et se destinant à l'étude du droit ou de la médecine. Le conseil des Quinze, désigné comme exécuteur testamentaire, devait nommer les administrateurs qui auraient à choisir un étudiant en droit et un étudiant en médecine ; ceux-ci recevraient chacun, pendant cinq ans, une bourse de 150 florins et 50 florins pour payer les frais de leur doctorat. Ils seraient libres de faire leurs études où ils le voudraient. A leur retour à Strasbourg, la maison Schenckbecher, qui devait rester dans l'état où le testateur l'aurait laissée, avec ses meubles, son linge, ses livres, son argenterie, leur serait ouverte et ils y seraient nourris pendant trois mois. Ils devaient montrer leur reconnaissance, les uns en donnant des soins gratuits aux pauvres, les autres en les aidant à obtenir justice sans réclamer de rémunération.

Ce testament fut d'un heureux effet pour l'Académie, en contribuant à pousser les élèves vers l'étude du droit et de la médecine et en encourageant les scolarques à donner plus de développement à ces deux facultés. Il eut aussi de nombreux imitateurs. Toute une série de bourses pour toutes les facultés furent fondées et confiées à la commission qui administrait le legs Schenckbecher. Ces fondations subsistent encore et sont administrées par le chapitre de Saint-Thomas.

En 1578, l'Académie comptait dix-sept professeurs : quatre de

théologie, deux de médecine et de physique, trois de jurisprudence et huit de philosophie et de lettres (1).

(*A suivre*).

CHARLES ENGEL.

(1) Voici, d'après le volume déjà cité, *Actus tres Academiae Argentinensis* le programme du semestre d'été 1578.

Le recteur Jean Sturm : *De senectute* de Cicéron.

Le doyen Melchior Junius : *De Oratore* ; 2e Philippique de Cicéron ; tous deux à 8 heures du matin.

Théologie : Jean Marbach : suite de l'explication des psaumes.
Jean Pappus : les Actes des Apôtres.
Nicolas Florus : Epître de Saint-Paul aux Galates.

Les trois cours se feront tous les jours de 9 à 10 heures ; en outre Pappus fera tous les jours à 2 heures un cours sur le prophète Daniel et Erasme Marbach continuera à 4 heures l'explication du Livre des Juges.

Droit : Laurent Tuppius : Les Pandectes (9 heures).
Hubert Giphanius : le 4e livre des Institutes (2 heures).
George Obrecht : 2e livre du Code (1 heure).

Médecine et physique : André Planer : Galien, *Ars, parva* (6 heures du matin, trois fois par semaine).
Louis Hauenreuter : cours élémentaire de physique (même heure).

Histoire : Michel Beuther : Tacite (4-5 heures).

Morale : Théoph. Goll : Ethique d'Aristote (7 heures du matin).

ENCORE UN MOT SUR LES PETITES UNIVERSITÉS

« Il faudrait craindre de faire de l'enseignement supérieur une instruction secondaire d'un degré un peu plus élevé ». ALBERT DUMONT, *Notes sur l'enseignement supérieur en France* (*Revue internationale de l'enseignement*, VIII, 1884, p. 228).

L'Université de Clermont est en train de devenir célèbre. Et sa renommée, conséquence inattendue, elle la doit à son humilité même. En quelques mois, deux articles (1) ont appelé l'attention sur cette « débile » université (2). Quand le malade est en danger, c'est alors qu'interviennent les médecins consultants. Ils ont parlé ; leur compétence est avérée, leur franchise hors de doute. Si leur cliente ne se tire pas d'affaire, c'est qu'elle était condamnée sans rémission. Les plus sages ordonnances ne pouvaient rien contre ce cas désespéré.

Je n'ai pas l'intention de pronostiquer à mon tour l'avenir de l'université clermontoise. Avec un sens pratique très affiné, MM. Ehrhard et Hauser ont expliqué à quelles conditions il lui serait loisible de vivre. Plus que personne, puisqu'ils résident sur place et constatent chaque jour les imperfections de ce qui existe, ils étaient autorisés à donner leur avis, à proposer les transformations urgentes. M. Leroux, de son côté, a versé dans le débat quelques idées généreuses qui, réalisées, ne manqueraient pas de produire, à Clermont comme ailleurs, les plus heureux résultats. Si je ne partage pas en tout la manière de voir des trois auteurs, leurs thèses, assez voisines du reste, me paraissent très solides dans l'ensemble. Mais peut-être n'ont-ils pas tout dit, aussi bien n'y visaient-ils pas, et sans doute on me permettra de présenter encore quelques observations sur le même thème. Si elles se rapportent surtout à Clermont que je connais mieux, j'ai glané un peu de toutes parts les éléments de cette étude. Elle vise tout autant les autres universités du même degré, celles qu'on a pris l'habitude de dénommer les petites universités.

(1) A. Ehrhard et H. Hauser, *L'avenir et le rôle d'une petite Université*. (*Revue Universitaire*, 15 mars 1897, p. 225-236) ; Alfred Leroux, *L'avenir de l'Université de Clermont* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 août 1897, p. 109-113).

(2) Le mot est de M. Leroux, *loc. cit.* p. 113

I

Quelles modifications y a-t-il lieu d'introduire dans le régime d'une petite université ? Voilà la question que se posent et à laquelle répondent MM. Ehrhard, Hauser et Leroux. En attendant que soient accomplis les remaniements qu'ils préconisent, sans presque toucher à l'état de choses actuel, sans ajouter ni supprimer un enseignement, il est, semble-t-il, un moyen fort simple pour les universités de s'attirer des étudiants.

On travaille beaucoup dans les Facultés ; je n'aurais, si je conservais quelque doute à cet égard, qu'à jeter les yeux autour de moi, et j'y verrais des preuves quotidiennes de zèle et d'activité scientifique. Eh bien ! cette ardeur, pourvu qu'on la dirige dans la bonne voie, et pourvu qu'elle soit secondée comme elle le mérite, doit être, si je ne m'abuse, un des facteurs principaux du succès des petites comme des grandes universités. Un exemple fera mieux comprendre ma pensée.

Dans le discours qu'il prononça à la séance d'inauguration de l'université de Grenoble, M. le recteur Zeller s'exprimait en ces termes au sujet de M. Raoult, doyen de la Faculté des sciences (1) : « il a été honoré par la Société royale de Londres de la médaille Davy, destinée à récompenser la découverte la plus importante faite dans le domaine de la chimie, soit en Europe, soit en Amérique. Il vient d'obtenir le prix biennal de 20.000 francs, la plus haute récompense que l'Institut de France soit appelé à décerner. L'illustre chimiste anglais, Lord Kelvin, parlant de ses travaux sur le *point de congélation* et la *tension des vapeurs des dissolutions* proclamait « qu'il avait « découvert des lois nouvelles et fécondes, connues de tout le monde « aujourd'hui, et dont la révélation complète, faite il y a quelques « années seulement, avait frappé le monde savant de surprise et « d'admiration. »

Cette lecture fut accueillie par des applaudissements enthousiastes, car l'assistance se rendait compte que cette gloire méritée par un labeur opiniâtre, M. Raoult n'est pas seul à en jouir. Il ne la confisque pas à son profit exclusif. Quelque chose en rejaillit sur la Faculté qu'il dirige, sur le corps universitaire dont il est membre, je dirai même sur la ville qu'il habite.

Il se peut que, dans l'état présent de nos mœurs scolaires, tout le mérite de M. Raoult et le lustre qu'il communique à ce qui l'entoure ne suffisent pas à attirer vers Grenoble la jeunesse studieuse. Casa-

(1) *Revue internationale de l'enseignement*, 15 octobre 1897, pages 354.

niers par nature, nos étudiants n'aiment guère à se déplacer. Quand ils se décident à sortir de leur province, c'est pour se précipiter vers Paris qui les fascine ; ils n'en bougent plus. Il serait à souhaiter cependant que cette tendance fâcheuse s'atténuât peu à peu, et que les jeunes gens avides de s'instruire s'habituassent bientôt à faire acte de scolarité (et de présence) successivement dans plusieurs universités. Ainsi s'établira « ce mouvement de va-et-vient dans la jeunesse universitaire » que les nouveaux règlements du mois de juillet 1897 ont pour objet de favoriser et que les vrais amis de l'enseignement supérieur appellent de tous leurs vœux (1).

Alors, non-seulement M. Raoult à Grenoble, mais quiconque aura fait montre d'une réelle maîtrise dans l'ordre de ses études, verra venir à lui, dans quelque ville qu'il enseigne, des travailleurs résolus.

C'est une opinion très répandue chez nous qu'il n'est possible de produire œuvre qui vaille que dans les grands centres. M. Leroux s'est fait, involontairement sans doute, l'écho de ce préjugé, lorsqu'il écrivait (2): « Je me représente mal un professeur de Clermont traitant de première main de l'art grec ou étrusque, de l'histoire d'Espagne ou d'Angleterre, de la géographie des Balkans, ou même seulement de la vie économique du moyen âge français. Les documents sont ailleurs ».

Oui les documents sont ailleurs : ceux qui concernent l'Espagne sont surtout en Espagne et ceux qui ont rapport à l'histoire d'Angleterre se trouvent surtout en Angleterre. Et par conséquent, ils sont à la portée des gens de Clermont tout comme des autres. Leur province n'est pas tellement arriérée que l'usage des chemins de fer n'y ait pénétré. Autant que personne, ils aiment et pratiquent les voyages qui servent à leurs travaux. S'ils veulent parler de l'art grec ou étrusque, ils emploieront leurs vacances à visiter la Grèce et l'Italie ; ils parcourront les Balkans avant d'en retracer la structure. Je ne sache pas qu'un professeur de Lyon, de Bordeaux, voire de Paris, puisse s'y prendre d'une autre façon pour traiter pertinemment de ces questions. Quant à la vie économique du moyen âge français, les archives locales d'abord, puis nombre de coutumes séculaires que l'Auvergne n'a pas abolies fourniraient au besoin une riche matière aux investigations.

Sortons des hypothèses, et voyons les faits. Parmi les meilleurs

(1) Voir *Reglements des Universités*. Annexe I, Exposé des motifs des projets de décrets relatifs à l'organisation des Universités présentés au Conseil supérieur de l'Instruction publique, par M. Liard, p. 48.

(2) *Loc. cit.* p. 111.

livres qui se soient écrits en France sur les institutions espagnoles, ne compte-t-on pas ceux d'un professeur de Clermont ? N'est-ce pas un professeur de Clermont qui a révélé Ibsen aux Français ? Et ne doit-on pas à un de leurs collègues de solides monographies sur la condition des ouvriers au XVIe siècle ?

J'ai choisi ces trois exemples parmi tous ceux qu'on pourrait citer, parce qu'ils me paraissent répondre tout spécialement aux allégations de M. Leroux.

Quoi qu'il en pense, le cadre régional ne « peut suffire à l'ambition des plus difficiles ». Pascal et *Les Mémoires sur les Grands Jours d'Auvergne en 1665*, de Fléchier, seraient, je l'avoue, un lot de choix, encore que restreint, pour le professeur de français; mais condamnerez-vous à perpétuité le professeur de latin à Sidoine Apollinaire, avec de rares échappées sur Grégoire de Tours? Quant au malheureux helléniste, comme on n'a jamais, que je sache, parlé grec en Auvergne, le voilà contraint de donner sa démission. Logiques du moins avec eux-mêmes, MM. Ehrhard et Hauser se consoleraient de son départ pourvu qu'il emmenât le latiniste avec lui ; ce qui est une manière fort simple d'écarter la difficulté.

Si l'on admet au contraire que l'enseignement supérieur ne doive pas traiter *exclusivement* des sujets locaux, les petites universités et, d'une manière plus générale, les universités de province offrent dès maintenant aux étudiants des ressources qu'ils ne soupçonnent guère. Lyon, Bordeaux et Montpellier, s'ils ne possèdent pas les trésors du Louvre, ont cependant créé un outillage assez complet pour l'étude de l'archéologie. Les musées lapidaires de Dijon, de Lyon ne demandent qu'à servir aux épigraphistes. A Lille et à Toulouse (1) s'enseignent les vieux parlers de France ; à Toulouse encore, l'espagnol ; à Grenoble, l'italien. Les celtisants trouveront leur compte à Rennes et à Poitiers. J'abrège l'énumération. Ce que j'ai dit suffit, ce me semble, à montrer qu'avant de venir se perfectionner à Paris, où les études de tout genre ont pour ainsi dire leur couronnement, la jeunesse avide de s'instruire pourrait débuter ailleurs et, comme on disait jadis, accomplir son tour de France.

Outre-Rhin, les étudiants font couramment leur tour d'Allemagne. Après un semestre passé à Leipzig, pour entendre Studniczka, Ebers ou Gardthausen, ils émigrent à Berlin et assistent aux leçons de Mommsen, d'Edouard Zeller ou de Vahlen ; l'année suivante, c'est à Tübingen, à Bonn ou à Heidelberg qu'on les rencontre, au pied des

(1) J'ajouterais : et à Clermont, si la chaire des dialectes de la France centrale réclamée par MM. Ehrhard et Hauser était déjà une réalité.

chaires de Funk, de Buecheler, de Fœrster, de von Duhn ou de von Domazewski. Ils vont aux professeurs en renom, sans compter avec les voyages.

Pareille chose est-elle donc impossible à obtenir des Français ? Je suis loin de le croire. Mais pour transformer des habitudes invétérées, pour détourner en partie à leur profit le courant qui se dirige comme de lui-même vers Paris et vers deux ou trois autres grandes villes, les maîtres des universités moindres n'ont guère à faire fond que sur eux-mêmes. Qu'ils s'efforcent d'exercer sur les étudiants une influence attractive sans cesse plus énergique. Que leurs livres aillent porter au loin, avec leur nom, la preuve matérielle de leur science. Et les jeunes gens se décideront sans doute à venir écouter la parole de celui dont ils auront goûté les écrits. Sous sa direction, ils aimeront à s'initier aux bonnes méthodes et au maniement habile des instruments de travail. Plus encore, ils s'assimileront ses procédés et deviendront presque ses collaborateurs. Puis, quand le semestre ou l'année sera close, le disciple, qu'avait séduit à distance la réputation du maître, satisfait de l'expérience tentée, contribuera à répandre davantage le nom de celui à qui il doit tant, il lui suscitera de nouveaux élèves. De cette façon, la haute valeur de ses membres procurera à chaque université un regain de force et une vie plus intense.

Cette manière de concevoir le rôle du professeur, ce caractère surtout scientifique que je lui attribue ne manqueront pas de susciter des objections. On dira, je le crains, que, le confinant dans ses laboratoires ou ses salles de conférences, je diminue son influence extérieure. Diminuer l'influence du professeur de faculté en le conviant à faire progresser la science ! Il suffit d'énoncer cette idée pour en montrer tout le vide.

On parle beaucoup depuis quelque temps de l'action sociale et morale des universités. Elles aspirent à se donner de l'air, à sortir de chez elles où il semble qu'elles étouffent, à porter la bonne parole au dehors, en un mot à évangéliser le peuple. Après les cours publics, on a créé les conférences du soir, puis les causeries aux ouvriers ; on s'est échappé du chef-lieu académique, et l'on a fait de l'extension universitaire. Tout cela est bon, généreux, par conséquent digne d'être encouragé. Oui, il est utile que les savants aillent au peuple et prennent contact avec ceux qui sont empêchés de venir à eux. Mais avant de répandre la science, il importe de la faire. Le devoir premier du professeur est donc d'accroître dans la mesure de ses forces, le patrimoine scientifique de son pays et par là, de l'humanité. Si nous bornions notre ambition à n'être que des vulga-

risateurs, c'est-à-dire à vouloir piétiner sur place, nos rivaux nous auraient bien vite dépassés, ou pour mieux dire, nous ne regagnerions jamais l'avance qu'ils ont sur nous.

Vous demandez donc, objectera-t-on encore, qu'il se fonde des séminaires philologiques, historiques, scientifiques, analogues à ceux qui existent en Allemagne. Pourquoi non ? Sans copier servilement nos voisins, car le génie de notre nation en souffrirait, n'est-il pas licite de leur emprunter ce qu'ils ont de meilleur ? Or, je ne sache pas que ces séminaires aient nui en quoi que ce soit à la prospérité des universités allemandes. Tout au contraire, ils sont comme l'âme qui les vivifie. C'est là que se réunit l'élite des travailleurs ; c'est là que s'élaborent ces œuvres solides, parfois colossales, qui ont valu aux savants d'outre-Rhin l'estime universelle dont ils jouissent aujourd'hui (1).

Qu'importe le nom d'ailleurs ? Séminaires ou conférences, qu'on les désigne comme il plaira. L'essentiel est qu'on s'y livre à des occupations scientifiques et qu'on s'y applique, sans aucun souci de briller, à la recherche de la vérité. « Les Facultés, disait Albert Dumont (2), sont des corps enseignants, mais aussi des établissements de production scientifique ; la manière dont elles remplissent ce second devoir est même la seule garantie qu'elles s'acquitteront convenablement du premier ». Et il ajoutait quelques lignes plus loin (3) : « On ne peut concevoir l'existence d'Universités provinciales, si on ne les suppose pas animées par l'idée et la passion de la science ; la science est même la seule force qui puisse les créer et les maintenir ». Il ne s'effrayait nullement à la pensée que le maître professerait parfois pour un ou deux élèves ; il « fera des travaux personnels, concluait-il ; ce sera déjà un service suffisant rendu au pays ». Quand le rénovateur du haut enseignement en France s'exprimait en termes si formels, on aurait mauvaise grâce à insister et à plaider une cause gagnée d'avance.

Considérer les universités comme de purs succédanés de l'Ecole des Hautes Etudes, ne leur souhaiter qu'un petit groupe d'étudiants, serait à coup sûr restreindre leur champ d'action. Pourtant l'erreur serait moins dangereuse que de les écarter de parti pris de ce modèle. Paris et quelques centres importants possèdent divers

(1) Voir à ce sujet les *Notes sur les séminaires historiques et philologiques des Universités allemandes*, par M. Camille Jullian (*Revue internationale de l'enseignement, VIII*, 1884, p. 289-310, 403-424).

(2) *Notes sur l'enseignement supérieur en France* (*Revue internationale de l'enseignement, VIII*, 1884 p. 228).

(3) *ibid.* p. 229.

établissements d'études supérieures qui se soutiennent les uns les autres et se complètent dans leur féconde émulation. Dans les villes secondaires, l'université est souvent le seul centre intellectuel. Si elle abandonne le souci des travaux désintéressés, de l'érudition cultivée pour soi, qui donc recueillera cet héritage ? Et comment les étudiants accourraient-ils vers des maîtres qui ne s'efforceraient pas d'être eux-mêmes des savants, pour en former d'autres à leur image ?

La conscience de leur devoir d'abord, mais aussi l'intérêt bien entendu de chaque université invite donc les professeurs au travail scientifique. A ceux qui auront bien compris cette nécessité, les universités rajeunies seront redevables d'un service signalé. Grâce à eux, elles risqueront moins de mourir d'inanition.

Pour atteindre le but que j'indique, on se figurerait à tort que la bonne volonté suffit. Des obstacles fréquents se dressent qui arrêtent les plus résolus ou du moins les empêchent d'aller aussi loin qu'ils pourraient le faire avec plus de liberté. La compétence me manque pour parler des Facultés des sciences. Sans être grand clerc, on aperçoit de prime abord quelques-uns des desideratas qu'elles pourraient formuler. Je préfère cependant ne pas m'aventurer sur un terrain qui ne m'est pas familier. Occupons-nous donc des seules Facultés des lettres.

Deux difficultés surtout entravent leur essor scientifique : la pauvreté des bibliothèques et la préparation aux examens. Si les petites universités qui ont peu d'argent paraissent souffrir surtout du premier de ces inconvénients, il s'en faut que le second les laisse tout à fait indemnes. Ce double mal qui les anémie les unes comme les autres réclame un prompt remède.

II

La question des bibliothèques se présente depuis peu de jours sous un aspect nouveau. Jusqu'à présent, elles s'alimentaient de deux façons, par des achats et par des dons. Ces dons provenaient presque tous du Ministère de l'Instruction Publique. On sait qu'il souscrit à des publications littéraires et scientifiques, revues, collections, ouvrages à part. En servant ces publications aux bibliothèques, il les dispensait d'acquisitions aussi coûteuses que nécessaires. Ce régime va prendre fin. Il n'est maintenu quelque temps encore que pour ménager la transition. Une toute récente circulaire (20 décembre 1897) avertit les recteurs que l'« administration vient de renouveler, pour l'année 1898, les souscriptions qu'elle accorde

aux diverses publications transmises par les soins du dépôt des livres de la Direction de l'enseignement supérieur aux bibliothèques des Universités... ces abonnements ne seront pas renouvelés en 1899. A partir du 1er janvier 1899, les bibliothèques devront y faire face sur les ressources mises à leur disposition par les Universités, en exécution de l'article 13 du décret du 21 juillet 1897 ».

Cette mesure, dont l'importance n'échappera à personne, est un rude coup porté aux petites universités. Quelques chiffres permettront de s'en convaincre. Je les emprunte, afin de raisonner sur des faits certains, au budget de Clermont (1).

En évaluant avec beaucoup de modération les périodiques et les livres que lui octroie présentement le Ministère, on arrive sans peine au chiffre de 2000 fr. On ne compromettrait pas la vie intellectuelle des Facultés en opérant quelques retranchements parmi ces envois. Toutefois la plupart demeurent indispensables à qui veut se tenir au courant; il me suffira de citer, pour les lettres, les *Revues critique, historique, archéologique, des Universités du Midi*, le *Bulletin de correspondance hellénique*, les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, les *Bibliothèques des Ecoles d'Athènes et de Rome, de l'Ecole des Hautes Etudes*, etc... Si l'on ne conserve que le strict nécessaire, 1.500 fr. environ devront être affectés chaque année à ces abonnements et achats. Où la bibliothèque se les procurera-t-elle?

Son budget (chapitre du matériel) s'élève à 9200 fr. qui se répartissent comme il suit :

Achat de livres	5400	francs
Abonnements	1400	»
Reliure	1200	»
Chauffage.	485	»
Eclairage	50	»
Mobilier et assurance	250	»
Frais de bureau.	300	»
Dépenses imprévues	115	»
Total. . .	9200	»

Je laisse de côté les six derniers articles, non sans indiquer cependant l'insuffisance du crédit de reliure. Il aurait besoin d'être augmenté pendant un certain nombre d'années, après quoi, les travaux urgents ayant été exécutés, on pourrait peut-être le ramener au chiffre actuel.

(1) Je dois la plupart des renseignements qui vont suivre à l'obligeance de M. Balland, bibliothécaire de l'Université de Clermont.

Aux achats, sous quelque forme qu'ils s'effectuent, est consacrée la somme de 6800 fr., total des deux premiers articles. Dans l'état de choses actuel, elle permet tout juste, et à la condition expresse d'être employée avec beaucoup de prudence, de se procurer les nouveautés scientifiques ou les ouvrages plus anciens dont le besoin se fait sentir. Mais quand les 1500 francs destinés à remplacer les dons ministériels grèveront le budget, on devra faire face avec 5300 fr. à des dépenses pour lesquelles 6800 fr. ne sont pas de trop aujourd'hui. Ce qui est un problème presque aussi facile à résoudre que celui de la quadrature du cercle.

Je n'oublie pas les ressources nouvelles dont parle la circulaire, et dont l'institution a motivé le retrait des envois. « Chaque université est tenue d'affecter au service de la bibliothèque universitaire un crédit au moins égal au montant des droits de bibliothèque perçus par elle au cours de l'exercice ». Ainsi s'exprime le décret du 21 juillet 1897 à l'article 13. Vu l'exiguité des revenus de l'Université de Clermont, la bibliothèque ne disposera que des sommes qu'on ne saurait lui dénier, c'est-à-dire du produit des droits de bibliothèque. Défalcation faite des étudiants exonérés, ce produit ne s'élèverait guère en ce moment au-dessus de 600 francs. L'opération très simple se réduit donc à ce tableau : Perte, 2000 fr.; gain, 600 fr.

Et voilà les bénéfices sur lesquels peut faire fond l'université naissante.

Nulle part assurément le régime inauguré par la circulaire du 20 décembre n'aboutira à des effets aussi désastreux. Néanmoins toutes les universités devront prendre à leur charge les dépenses qu'assumait jusqu'à ce jour l'administration centrale. Les plus riches supporteront aisément cette obligation, elle paraîtra lourde à presque toutes et les empêchera de mettre entre les mains des professeurs, au moins d'ici à quelque temps, beaucoup de nouveaux livres.

Il y a loin de cette situation précaire à l'opulence des universités américaines dont M. Moissan nous traçait naguère le séduisant tableau (1). Mais, sans parler des énormes dotations dont jouissent aux Etats-Unis tous les services universitaires, l'Allemagne ici encore nous dépasse de beaucoup. Jamais je n'oublierai la surprise que j'éprouvai en visitant la bibliothèque d'Heidelberg, garnie de plus de 400.000 volumes, sans compter les manuscrits, les dissertations, etc.

Un autre exemple caractéristique, tout particulièrement triste

(1) Dans la séance publique annuelle des cinq académies, tenue le 25 octobre 1897.

pour des Français, est celui de Strasbourg. Après avoir réclamé en vain tel ouvrage aux bibliothèques universitaires de leur pays, combien d'entre nos maîtres en ont été réduits à se le faire prêter en Alsace ! Ce n'est pas que le prêt fonctionne mal chez nous ; ce sont les livres qui manquent.

Le prêt n'aurait toute son utilité que si les acquisitions ne se bornaient pas, faute de ressources, aux ouvrages fondamentaux, partout les mêmes. Le jour où un budget plus large permettra de moins limiter les achats, une variété plus grande règnera dans les bibliothèques, et les chances augmenteront de se procurer à Nancy, à Lille ou à Bordeaux, ce que ne posséderont pas Toulouse, Lyon ou Grenoble. Toutefois, ne l'oublions pas, le prêt n'est qu'un pis-aller. L'idéal serait que chaque bibliothèque pût se suffire à elle-même au lieu de vivre aux dépens des autres. On se plaît à espérer que ce moment ne tardera guère pour les grandes universités. Mais quand viendra-t-il pour leurs sœurs plus modestes ? Quand ces laboratoires intellectuels, devenus spacieux et clairs (ce qu'ils ne sont pas encore tous), seront-ils pourvus des instruments qui leur manquent ?

La solution à ces difficultés varie suivant les villes. Et les moyens me manquent pour envisager chaque cas séparément. Aussi bien, tout se ramène, en fin de compte, à une question d'argent. Et comme tout le monde est d'accord sur l'urgence qu'il y aurait à développer le service de la bibliothèque, dès que les conseils d'universités constateront des ressources plus abondantes, ils l'en feront bénéficier.

Pour que ces recettes se produisent, c'est-à-dire pour que les universités florissantes atteignent à un vrai développement scientifique, il est un autre obstacle à vaincre. Ici le résultat dépend beaucoup plus de la volonté du corps enseignant.

A quoi les professeurs des Facultés emploient-ils aujourd'hui la meilleure part de leur temps ? A préparer des candidats aux grades, puis à examiner les candidats qu'ils ont ainsi préparés. J'omets à dessein le baccalauréat dont les sessions se renouvellent deux fois l'an avec une douloureuse régularité. Ce sont là des crises qu'on peut surmonter avec un peu d'énergie. Laissons même de côté le travail de l'agrégation, dont il vaut mieux ne pas parler. Bornons-nous à la licence, qui est le pain quotidien des universités moindres. Nourriture peu substantielle en vérité !

« Nos jeunes auditeurs, écrivait M. Lebègue dans cette même *Revue* en 1884 (1), sont trop en retard pour s'occuper de sciences qui

(1) *Les Facultés des Lettres en province* (*Revue internationale de l'enseignement, VIII*, 1884, p. 538).

ne figurent pas sur leur programme. Nous n'osons pas les y convier. Sur cinq, il en est à peine un dont l'instruction classique ne soit très médiocre. De là pour nous la nécessité d'abaisser nos conférences à leur niveau, qui est au début inférieur à celui d'un bon élève de seconde. Ils nous occupent beaucoup cependant, précisément parce que nous avons trop à leur apprendre. Si nous voulons leur rendre tous les services dont ils ont besoin et dont a besoin l'enseignement secondaire où ils entreront, nous n'avons plus le temps de préparer d'autres cours. A peine nous reste-t-il assez de loisirs pour le lent achèvement de quelques travaux personnels. Voilà quelle est la situation en province ».

Après treize ans révolus, la situation n'a pas changé. Je me trompe, elle a empiré ; car la province n'est plus seule à se plaindre. La Sorbonne, envahie par les bataillons compacts des candidats à la licence, demande quartier. Et c'est l'un de ses maîtres, M. Luchaire, qui disait récemment en des termes analogues à ceux que je viens de citer : « Examinateurs, préparateurs, correcteurs, nous rendons service aux étudiants, mais ne serait-ce pas au détriment de la science et de l'enseignement scientifique auxquels nous devons avant tout notre temps et notre peine ? Nous faisons de la besogne utile, mais inférieure et étrangère à l'essence même de notre fonction » (1). Voilà très nettement exprimée la situation présente des universités françaises. Si Paris, où les extrêmes sont vite atteints, souffre plus que toute autre ville, on ne doit pas s'imaginer que le mal ne sévit nulle part ailleurs. Et ce serait se faire une étrange illusion que de raisonner, en cette matière, sur le nombre d'étudiants visibles et tangibles qui assistent aux cours et aux conférences.

Ils n'abondent pas ces auditeurs réels ; dans les centres de moyenne grandeur, le maître s'estime heureux d'en grouper douze ou quinze autour de sa chaire. Mais derrière eux, échappant aux yeux, se dissimulent les étudiants *in partibus*, qui ne sont pas les moins absorbants. Les uns habitent dans le ressort académique ; les autres résident sur tous les points de la France, parfois à l'étranger. Ils ont entendu dire que le jury de telle ville n'était pas intransigeant, ou bien le programme de telle Faculté leur a souri ; et ils se sont mis en relations avec elle. De part et d'autre, le désir de se lier était égal ; on a tendu les bras à ces lointaines recrues ; au besoin on les aurait sollicitées. Elles figureront en bonne place dans les documents officiels ; tant de correspondants, tant de candidats aux

(1) *Les examens et le diplôme d'histoire et de géographie en Sorbonne* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 septembre 1897, p. 195).

sessions de licence. Et l'on espère que ces étranges statistiques où les universités arrondissent, de très bonne foi, le chiffre de leur population scolaire, jetteront un lustre nouveau sur le haut enseignement en province. Heureusement on commence à en percer à jour toutes les petites inexactitudes (1).

Autant l'*étudiant*, celui qui vit de la vie intellectuelle du maître, qui entend ses leçons, s'imprègne de sa doctrine, et, dans la mesure de ses forces, seconde son œuvre scientifique, est digne de toute notre sollicitude ; autant le *candidat*, cet être presque impersonnel dont nous constatons l'existence uniquement par les « copies » qu'il nous adresse, devrait être impitoyablement écarté.

Car enfin, et c'est toujours là qu'il faut revenir, quel est le rôle des universités, sinon de faire progresser la science (2) ? Et, en vérité, la préparation à la licence, quand elle se fait par correspondance, parfois même quand elle s'accomplit normalement à l'université, n'est-elle pas, à peu de chose près, la négation même de la science? J'en appelle à quiconque a dû corriger les devoirs de nos candidats. Ces thèmes de langue vivante où l'ignorance des premiers éléments éclate à chaque ligne ; ces thèmes et ces dissertations en latin où fourmillent les fautes les plus grossières, qu'ont-ils de commun avec la haute culture intellectuelle ? Ce n'est pas à des élèves de seconde, comme disait tout à l'heure M. Lebègue, mais à des élèves de troisième ou même de quatrième que les auteurs de ces travaux peuvent être assimilés. Comment s'en étonner quand on découvre que tel aspirant à la licence d'allemand n'a, jusqu'au jour de son entrée à l'université, *jamais* appris l'allemand ; quand on entend des étudiants déclarer, qu'une fois la licence obtenue, ils relègueront leurs livres au grenier.

Disons les choses telles qu'elles sont : aujourd'hui, la licence ès lettres s'est transformée en un baccalauréat quelque peu supérieur qui tient lieu de deux années de service militaire. Tous les jeunes gens qui possèdent quelque fortune et du loisir en guise de vocation scientifique, et qui n'ont pas le goût des armes, sont désormais tout désignés pour subir cet examen. La crainte des trois années de caserne, voilà le véritable pourvoyeur des universités.

(1) Voir surtout : *Essai d'une statistique des étudiants des Universités françaises*, par Ferdinand Lot (Extrait de la *Revue Politique et Parlementaire*, septembre et octobre 1897).

(2) On lira avec fruit sur ce sujet les considérations que présentait tout récemment M. Alfred Croiset dans la *Revue Internationale de l'Enseignement* (15 janvier 1898, p. 65-67). Il montre comment l'enseignement supérieur du grec à la Sorbonne « s'applique de son mieux à donner comme base à tous ses efforts une solide culture scientifique », car, dit-il, « l'esprit scientifique est notre raison d'être et doit partout dominer ».

Dans l'article que j'ai rappelé, M. Lebègue, tout en déplorant que la préparation à la licence fût alors comme le fond même de l'enseignement supérieur, avouait que ce mal ne pouvait être évité pendant quelques années. Les collèges réclamaient des licenciés; il importait de les leur fournir. Depuis 1884, les collèges ont si bien reçu satisfaction qu'aujourd'hui les nouveaux licenciés n'y entrent qu'avec peine. Et pourtant on en fabrique plus que jamais. Après les collèges, ne faut-il pas songer à l'armée? M. Lebègue n'avait pas prévu le cas.

La loi militaire étant ce qu'elle est, on ne saurait évidemment proposer de réforme radicale. Est-ce une raison pour ne pas atténuer le mal dans la mesure du possible? Et serait-ce donc trop demander aux Facultés que de ne pas prodiguer leur temps en corrections de devoirs surtout hors du ressort académique (1) et de n'accepter plus que des étudiants effectifs, assidus? « La plaie (des Facultés des lettres) dit justement M. Lot, c'est la latitude laissée aux étudiants inscrits de ne pas suivre les cours. L'Etat, qui exige l'assiduité d'un étudiant en médecine ou en droit, ne demande ici que des « épreuves » (2).

Si les universités subissent tout d'abord une perte légère en se privant des droits d'immatriculation des candidats étrangers, elles y gagneront en revanche du temps pour le travail vraiment scientifique qui est leur œuvre essentielle, et qui doit, si je ne me trompe, leur attirer des étudiants de meilleur aloi que leur facilité présente.

Et puisque j'ai mis cet article sous le patronage d'Albert Dumont, je ne saurais mieux terminer qu'en citant encore de lui ce mot si vrai (3) : « L'avenir de l'enseignement supérieur en France dépend de l'idée plus ou moins juste que les maîtres, les élèves et le public auront de ses méthodes et des services de premier ordre qu'il doit rendre au pays. »

AUG. AUDOLLENT.

(1) Il y aurait une exception à faire pour les enseignements qui ne se donnent que dans un petit nombre d'Universités ou même dans une seule, par exemple l'italien à Grenoble et l'espagnol à Toulouse. Voir H. Hauvette, *L'enseignement de la langue et de la littérature italiennes à l'Université de Grenoble* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 décembre 1897, p. 481-492). Mais toutes les Universités possèdent au moins un professeur de français, un de grec et un de latin, et il n'y a aucune raison valable pour adresser des devoirs à Poitiers quand on habite Lille ou à Besançon quand on réside à Montpellier.

(2) *Essai d'une statistique...* p. 28, 36-38.

(3) *Loc. cit.* p. 234.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR A ALGER[1]

I

L'enseignement supérieur, en Algérie, ne date pas de la loi du 20 décembre 1879, qui créa les trois écoles de droit, des sciences et des lettres à Alger. Déjà, en 1849, la Société de médecine d'Alger avait proposé la création d'une Ecole de médecine. Mais on venait de fonder l'Académie d'Alger et il fallait consacrer les ressources disponibles à l'enseignement primaire et secondaire. C'est le 4 août 1857 que fut créée l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, avec huit professeurs titulaires, quatre suppléants, un chef des travaux anatomiques, un prosecteur et un préparateur. Les titulaires avaient 2.000 francs; les suppléants, 1.500 francs de traitement; le professeur-directeur avait un supplément de 400 francs. Depuis le décret du 10 août 1877, il y a eu au moins onze professeurs, avec un traitement minimum de 2.500 francs. D'après la loi, le traitement des professeurs non agrégés varie entre 6.000 et 5.000 francs; celui des suppléants est de 2.000 francs. Le 1er novembre 1889, l'Ecole de médecine d'Alger est devenue une école de plein exercice.

Cette transformation lui donne quatre chaires en plus et on peut la considérer comme l'acheminement à celle qui en fera une Faculté.

La loi de 1879 institua, à côté de l'Ecole de médecine, des Ecoles préparatoires à l'enseignement des sciences, des lettres, du droit. Depuis 1887, elles sont installées sur un emplacement dit du *Camp d'Isly*, d'une superficie de 36.200 mètres, à environ 250 mètres de la porte d'Isly, dans la commune de Mustapha. La dépense, fixée d'abord à 2.500.000 francs, a été augmentée de 100.000 francs par la loi du 8 février 1887, soit une allocation totale de 2.600.000 francs, répartie sur quatre exercices, de 1884 à 1887. Dès janvier 1886, les laboratoires purent être livrés aux services de chimie, de physique et de physiologie des Ecoles de médecine et des sciences. L'inauguration eut lieu le 13 avril 1887, en présence de trois ministres, MM. Berthelot, Granet, Milhaud. En novembre 1888, M. le recteur Jeanmaire disait : « L'installation des quatre Ecoles est

(1) D'un travail en quatre parties : — I. Historique ; II. Les Bâtiments ; III. Les Programmes ; IV. But et avenir des Ecoles supérieures, — trop considérable pour être publié dans la *Revue*, nous extrayons les pages suivantes qui ont pour objet de faire connaître ce que sont et ce que voudraient être les Ecoles supérieures d'Alger (*Note de la Rédaction*).

maintenant complète, définitive; les bâtiments sont magnifiques, les salles des cours vastes et nombreuses, les laboratoires bien éclairés et bien outillés : les collections s'augmentent ; le jardin botanique sort de terre, la station de zoologie marine fonctionne ; l'Observatoire, enfin, achève de placer les rares et puissants instruments mis à sa disposition. »

L'Observatoire est installé au lieu dit la *Vigie*, sur la commune de la Bouzaréah, à 5 kilomètres d'Alger ; le laboratoire de zoologie marine est dans le port d'Alger, à l'extrémité de l'ilot de l'Amirauté.

L'Institut Pasteur, bâti sur les terrains des Ecoles supérieures, a été construit aux frais du gouvernement général de l'Algérie, qui nomme le personnel et règle le budget du matériel.

La Bibliothèque occupe la partie centrale du bâtiment. Elle se compose d'une grande salle et de quatre salles annexes. La grande salle contient actuellement 34.000 volumes, auxquels il faut ajouter 57.000 thèses de doctorat, provenant des Universités nationales et des Universités étrangères, au nombre de 38, qui envoient leurs publications à titre d'échange. Elle reçoit 730 revues ou publications périodiques. 28.000 à 30.000 volumes sont annuellement communiqués dans les salles de travail ; 3.000 sont prêtés au dehors ; 12.070 francs sont accordés chaque année, par la métropole, pour achat de livres et travaux à effectuer. De nombreuses publications sont envoyées par le Ministère de l'Instruction publique, par les autres Ministères et par le gouvernement général de l'Algérie.

On s'était proposé, sans doute, en fondant l'Ecole de médecine, de former des praticiens comme dans les Ecoles de la métropole, mais surtout on avait voulu créer un organe de haute civilisation :

« L'Ecole d'Alger, disait, en 1859, M. le recteur Delacroix, se distinguera des Ecoles de France par la composition de son personnel étudiant. A côté des élèves français viendront s'asseoir, dans nos salles de cours, des jeunes gens de toutes les nations qui contribuent au peuplement de l'Algérie. Bientôt, grâce à l'adoption de certaines mesures spéciales, les indigènes pourront profiter de la nouvelle Ecole. De tous les enseignements que nous leur offrirons, il n'en est pas que les Arabes soient plus disposés à accepter que celui de la médecine..... Donnons-leur des praticiens de leur culte et de leur race ; éclairons-les sur les moyens de combattre les maladies sous lesquelles ils ne savent que courber la tête avec la désespérante résignation du fatalisme, et ils nous béniront. »

Mais en 1872, après quinze ans de fonctionnement, l'Ecole ne comptait que cinq élèves indigènes. C'est, selon M. Texier, la conséquence de l'application de l'article 11 du décret du 12 juillet 1851, qui accorde aux indigènes, israélites ou musulmans, le droit de pratiquer la médecine et la chirurgie sur leurs coreligionnaires, sans examens préalables. Par contre, l'Ecole, subissant l'impulsion qui s'est produite en France vers les études supérieures, a vu ses cadres

s'élargir, ses chaires s'accroître, sa mission scientifique s'étendre à toutes les manifestations de la science médicale. Elle a aujourd'hui dix-sept chaires magistrales, un cours complémentaire de clinique, six chaires de professeurs suppléants, deux postes de chefs des travaux, trois de chefs de clinique, douze de préparateurs.

L'enseignement clinique est largement donné à l'hôpital civil de Mustapha. L'hôpital possède plus de 800 lits répartis en onze services. La clinique médicale comprend un pavillon de 40 lits ; la clinique chirurgicale et d'ophtalmologie, un de 40 ; la clinique obstétricale, une salle de 26 lits. Pour les maladies syphilitiques, il y a 100 lits ; pour les maladies de la peau, 32 ; pour les maladies des enfants, 80.

L'amphithéâtre d'anatomie a pu livrer, en 1895-1896, 150 sujets pour le semestre d'hiver, 36 pour le semestre d'été.

L'Ecole de droit compte actuellement dix professeurs ou chargés de cours. La tendance à envoyer à Alger de jeunes docteurs en droit qui ont subi, sans succès définitif, les épreuves de l'agrégation, est très prononcée. La diminution qui paraît ressortir de cette infériorité avec les Facultés métropolitaines n'est qu'apparente : l'enseignement est aussi élevé que dans les Facultés de France. L'Ecole prépare à la licence, au certificat de capacité, au certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes, au certificat supérieur d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes, exigé pour les fonctions de notaire, d'avoué et de greffier près la Cour et les tribunaux d'Algérie.

L'Ecole des sciences a six professeurs titulaires, un professeur adjoint, deux chargés de cours complémentaires et deux chefs des travaux et préparateurs. Elle donne l'enseignement fixé pour les différentes licences, mais ne peut conférer le grade. Elle délivre le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, nécessaire pour les études médicales proprement dites.

L'Ecole des lettres est composée de deux parties : l'une absolument semblable à toutes les Facultés des lettres de la métropole, où l'on professe la philosophie générale, la littérature française, la littérature étrangère, les langues et les littératures anciennes, les antiquités de l'Afrique, la géographie et l'histoire de l'Afrique. L'autre partie est, en petit, une *Ecole des langues orientales vivantes*, où l'on enseigne la littérature et la langue arabes, la littérature persane, l'égyptologie. L'Ecole donne l'enseignement préparatoire aux licences, sans conférer le grade. Elle délivre le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, un brevet et un diplôme de langue arabe, un brevet de langue kabyle, un diplôme des dialectes berbères.

II

La direction de l'enseignement supérieur a toujours eu l'intention de faire quelque chose de grand et de profitable pour la colonie et la science, avec les Ecoles d'Alger. M. Albert Dumont disait, en 1883 : « L'Ecole d'Alger sera pour moi ce qu'ont été celles d'Athènes et de Rome. » Il ne jugeait pas de la valeur d'un centre universitaire par le nombre des élèves inscrits, mais par l'enseignement qui s'y donne. Dans les *Notes sur l'enseignement supérieur*, qui constituent son « Testament universitaire », il écrivait, à propos des Facultés et Universités de province : « Au pis aller, le maître professera pour un ou deux élèves et fera des travaux personnels : ce sera déjà un service suffisant rendu au pays..... La science est la seule force qui puisse créer et maintenir les Universités » (1). Pour Alger, il encouragea la publication d'un *Bulletin de correspondance africaine*, qui paraît aujourd'hui sous forme de *Bibliothèque*, à l'instar de celle des Hautes Etudes et dont il faut rapprocher le *Bulletin médical* de l'Ecole de médecine d'Alger, la *Revue de législation et de jurisprudence* de l'Ecole de droit. Dans la correspondance privée que M. Albert Dumont entretint avec le regretté directeur-fondateur de l'Ecole des lettres d'Alger, M. Emile Masqueray, il a fait connaître ses idées intimes sur l'Ecole des lettres et le centre universitaire d'Alger : « Il faut quelque chose de simple et de pratique en faveur de votre *Bulletin*. Je voudrais qu'il fût scientifiquement le recueil nécessaire pour l'Afrique et qu'il fût bien vu de tous en France et partout. — Vous savez que j'ai de très grandes ambitions pour Alger..... Le *Bulletin* vous fait honneur. C'est une chose d'avenir (20 février 1883). — Je suis heureux de voir les progrès de l'Ecole des lettres, qui est une *mission permanente*. Le *Bulletin* doit devenir une publication de premier ordre. Il faut que ce soit un *Bulletin beau et savant* (24 avril 1883). — Le *Bulletin* est en très bonne voie et vous voyez bien ce qu'il faut pour l'améliorer encore. Il faut qu'il devienne une œuvre capitale et qu'il *centralise tout ce qui se fait en Afrique* (8 mai 1883). »

M. Liard, le successeur de M. Albert Dumont, a rendu visite aux Ecoles supérieures d'Alger, dans la première semaine de mai 1897. Nous ne croyons commettre aucune indiscrétion en déclarant qu'il fonde de réelles espérances sur la future Université d'Alger.

III

M. Paul Bert aurait voulu qu'on créât à Alger un « Institut universitaire » et non des Facultés de lettres, de sciences, de droit et de médecine :

(1) *Revue internationale de l'Enseignement*, tome VIII.

« Dans un pays, disait-il (*Rapport à la Chambre des députés en décembre 1877*), où l'agriculture sent le besoin de méthodes nouvelles, où les industries qui en dérivent cherchent leurs voies, où le sol recèle d'immenses richesses en carrières et en mines, où la plupart des grands travaux publics attendent encore leur exécution, où l'existence même du colon est menacée par tant de circonstances inconnues ou à demi expliquées, où un peuple conquérant a fait, avant nous, une expérience dont nous devrions savoir mieux profiter, où l'Européen se trouve enveloppé et comme submergé par des populations d'origine multiple, différentes par le langage, par l'organisation familiale ou politique, par la manière de vivre et de cultiver, par l'intensité de la foi religieuse, divisées entre elles et souvent ennemies, mais réunies contre nous par le patriotisme et le fanatisme, où les nécessités de la conquête incomplète, de l'assimilation problématique, ont conduit à établir entre l'administration militaire et les administrations civiles, entre le Français, l'étranger-européen, l'israélite, l'indigène musulman, les rapports les plus complexes, qui ne comprend de quelle importance serait la création d'un établissement où l'on enseignerait, avec ce qu'il y a de plus général dans les hautes connaissances humaines, l'agriculture, la métallurgie, la mécanique appliquée, la topographie, l'histoire locale, l'hygiène, les organisations sociales, les lois, les langues des indigènes, les multiples rouages de notre administration et de notre législation? »

M. Duvaux voulait, au contraire, qu'on instituât des Facultés identiques en tout point à celles de la métropole :

« L'enseignement des Ecoles et les professeurs qui les donnent, disait-il en substance, sont frappés d'avance, par les programmes et les conditions de recrutement, d'infériorité vis-à-vis des vraies Facultés. Pourquoi ne pas créer simplement, à Alger, des Facultés semblables — sauf quelques modifications de détail dans les attributions des chaires — à celles qui fonctionnent sur le continent ? Les Ecoles préparatoires des sciences et des lettres, privées de la sanction des examens pour les licences, seront désertes. L'Algérie offre, aux travailleurs originaux, aux naturalistes, aux archéologues, aux historiens, aux linguistes, un admirable champ de recherches ; pour qu'elles soient fructueuses, il faut appeler à les faire des hommes de grande volonté, comme le sont des professeurs de Facultes, munis des diplômes de docteur ès sciences ou es lettres ; et ceux-ci ne consentiront pas à faire partie de simples écoles préparatoires. Enfin cette institution nouvelle vient compliquer, sans bénéfice aucun, le système général de notre enseignement et créer des difficultés — ne fût-ce que dans l'ordre financier — que ne rencontrerait pas la simple application à l'Algérie, de ce droit commun français, qu'on s'efforce avec raison d'y introduire dans la limite du possible. »

L'Algérie a été unanime à repousser les Facultés et à demander des Ecoles supérieures.

Aujourd'hui les Ecoles sont munies de l'outillage complet que l'on rencontre dans les Facultés et il ne leur manque plus que le titre d'Université algérienne. Cet honneur, elles le revendiquent. « Faites vos preuves, disait M. Berthelot en 1887, lors de l'inauguration des Ecoles, gagnez vos éperons et le gouvernement vous élèvera au rang de vos aînées de France ». Ces preuves, elles les ont faites. L'Ecole de médecine comptait, en 1860, *28* élèves ; en 1894, *179*. Et si l'Ecole, érigée en Faculté, pouvait délivrer le diplôme final de docteur en médecine et de pharmacien de première classe, elle aurait pour élèves, non seulement des Algériens, mais encore des métropolitains ou des

exotiques qui préféreraient le climat d'Alger à celui de France, même de Marseille et de Montpellier.

L'Ecole de droit a eu, l'année de sa création, 64 élèves. Elle en avait 142 en 1885. Elle complétait alors le cadre de ses professeurs : « Désormais, disait le directeur dans son rapport, l'Ecole d'Alger comptera dix agrégés », presque le personnel d'une Faculté de droit de la métropole. Depuis lors, elle a eu, de 1886 à 1896, 182, 179, 177, 112, 171, 129, 192, 233, 242, 269, 190 étudiants.

L'Ecole des sciences reçoit surtout les étudiants inscrits pour la première année de médecine. Les cours publics de l'Ecole des lettres sont fort suivis. En 1895, il y a eu 10 candidats aux diverses licences, 9 au certificat d'aptitude d'anglais ; 40 auditeurs, en moyenne, suivaient les cours préparatoires au brevet d'arabe ; 12, ceux du diplôme d'arabe ; 11, ceux du brevet de kabyle ; 30 auditeurs viennent de l'Ecole normale de la Bouzaréah, suivre certains cours littéraires, philosophiques et historiques.

En groupant, par exemple, en 1895, la population scolaire d'Alger, on trouve, pour le droit, 269 élèves et auditeurs ; pour la médecine et la pharmacie, 177 ; pour les sciences, 30 ; pour les lettres, 112 ; en tout, 588. Alger qui ne délivre ni les doctorats en droit ou en médecine, ni les diverses licences littéraires et scientifiques, compte plus d'étudiants que Besançon (194) ; Clermont (163) ; Grenoble (464) ; Dijon (484) ; Caen (563). Il se rapproche d'Aix-Marseille (680) ; de Poitiers (746) ; de Rennes (798).

Aussi avons-nous été très surpris de lire, dans la *Revue politique et parlementaire* de décembre 1896, un article dans lequel M. Fleury-Ravarin blâme la création des Ecoles et plaisante sur leur fonctionnement :

« Les Algériens, disait-il, ont voulu avoir leurs Facultés : simple question d'amour-propre. On leur a donné des Ecoles de lettres, de sciences, de médecine et de droit, en imposant le paiement d'une subvention annuelle à la ville d'Alger et aux trois départements. Quels résultats cela a-t-il donnés ? Je n'hésite pas à répondre, *aucun*. Les Facultés des lettres et des sciences sont désertes ; et l'on m'affirme que les professeurs de ces deux Ecoles se rendent le service réciproque de suivre les cours de leurs collègues, pour ne pas parler devant des bancs vides.

« Seules, les Facultés de droit et de médecine ont des étudiants inscrits, parce qu'elles permettent d'obtenir un métier. Les Algériens y ont vu exclusivement des Ecoles professionnelles, donnant le moyen de devenir officier de santé ou avocat, sans passer la mer. A cet égard, en se plaçant au point de vue français, ne peut-on pas dire que cela est regrettable ? On a fourni aux jeunes gens algériens — qui ont déjà la faculté d'accomplir en Algérie leur service militaire — un nouveau prétexte de ne pas prendre contact avec la métropole, de couper les liens avec la France. Faut-il s'étonner dès lors, si la jeune génération se désintéresse de plus en plus de la mère-patrie ? N'est-ce pas notre faute ? Au lieu de poursuivre l'idée décevante de créer des Ecoles supérieures, n'eût-il pas mieux valu créer des écoles professionnelles et agricoles ? »

Mais d'abord M. Fleury-Ravarin s'appuie sur « *Monsieur On* » pour contredire les statistiques. Et si quelques collègues viennent suivre le cours d'un professeur qui traite une question intéressante, où est le mal? Semblable chose ne se produit-elle pas, même à Paris ? Il n'y a pas non plus qu'Alger où les Facultés vraiment professionnelles ont plus d'étudiants que les autres; n'en est-il pas ainsi pour la plupart des Universités françaises? Et à qui peut-on faire croire que les Algériens qui étudient à Alger, perdent le sentiment de la mère-patrie ? A qui fera-t-on croire aussi que la fréquentation d'un milieu élevé, comme celui des Hautes Etudes, n'élargit pas l'esprit des étudiants ? L'Algérie n'a-t-elle pas raison de vouloir garder, pour elle, cette phalange qui se forme dans ses écoles d'enseignement supérieur ? « Il y a intérêt, écrivait M. Paul Bert dans son rapport, à ce que les Algériens aient leurs Ecoles d'enseignement supérieur. Il arrive trop fréquemment que les jeunes gens qui ont été contraints d'aller prendre, en France, la série complète de leurs grades, se déterminent à s'y fixer, c'est-à-dire que notre colonie est exposée à perdre, en maintes occasions, des forces qu'elle avait préparées à son usage et qui lui échappent, parce qu'elle n'a pas à sa disposition les facilités qui seraient de nature à les fixer. Il y a là, nous le répétons, un réel péril pour la fortune et la bonne conduite de nos affaires..... Qui pourrait douter qu'un enseignement dans lequel les sciences, les lettres, le droit, la médecine, seraient représentés, n'opérerait une salutaire action sur l'esprit d'une population intelligente, mais peut-être encore trop exclusivement préoccupée de la lutte pour l'existence, sur un sol à peine conquis? Qui pourrait douter qu'une réunion d'hommes, dont la vie est consacrée à la recherche de la vérité, à la préparation de l'avenir, ne serait un utile spectacle à montrer à une société affairée, inquiète, soucieuse seulement du présent ? »

On ne saurait mieux dire et nous préférons, pour les Algériens, cet idéal aux conceptions de M. Fleury-Ravarin. Les Ecoles sont nées viables; mais pour qu'elles rendent les services que l'Algérie et que l'Université attendent d'elles, il faut changer leur constitution; il faut en faire des Facultés et supprimer, cette situation bâtarde qui consiste à donner un enseignement sans sanction finale. A ce régime, aucun centre universitaire de la métropole ne saurait résister. Les Ecoles supérieures d'Alger ont su franchir le cap, surmonter les difficultés ; elles ont droit à toute l'attention des pouvoirs publics. Les 391.865 francs qu'elles coûtent annuellement ne sont pas perdus pour la force et la valeur morales de la France et de l'Algérie.

LOUIS PAOLI.

LA GÉOGRAPHIE ET L'ÉDUCATION MODERNE[1]

Messieurs,

Il est salutaire, dit-on souvent, de franchir nos frontières, en quête des leçons utiles que nous peut donner l'étude impartiale des peuples étrangers. Les leçons de sagesse coloniale, bien que notre histoire passée ou présente en contienne de précieuses, abondent aussi chez nos émules ; et la géographie des colonies étrangères, comme leur histoire, ne saurait être examinée avec trop d'attention par tout patriote soucieux de l'avenir. C'est cette pensée qui m'a encouragé à étudier devant vous, après plusieurs années de cours consacrés aux colonies françaises, le domaine déjà vaste où s'est faite l'expansion coloniale allemande.

Mais permettez-moi de résumer une fois encore, pour nos étudiants et nos auditeurs libres, les principes de méthode qui m'ont inspiré dans l'enseignement des précédentes années, et de les justifier brièvement. Il importe au plus haut point qu'un professeur prenne et garde conscience du rôle qui lui est dévolu dans l'œuvre de science et d'éducation que lui a confiée l'Etat. Je ne regarderais pas comme un maître celui que n'obséderait point ce scrupule ; et le scrupule est d'autant plus vif aujourd'hui que des censeurs, peu nombreux, il est vrai, songent, me dit-on, à remettre en question les conquêtes de l'enseignement géographique, et à contester sa valeur. C'est une œuvre d'un quart de siècle qui est ainsi jugée à la légère, œuvre à laquelle ont travaillé les maîtres de nos Facultés des lettres, de nos Lycées, de nos Ecoles, de nos Sociétés de géographie et autres sociétés savantes. Sous le nom de géographie, l'opinion publique et le jugement des hommes instruits désignent quelque chose de clair, définissent sans ambiguité un ordre original de recherches. Un véritable enthousiasme qui dure encore, et qui durera longtemps, a salué la renaissance merveilleuse de nos études géographiques et récompensé le zèle des nombreux maîtres qui s'y sont voués. Dans nos Ecoles militaires, dans nos Ecoles de commerce, à l'Ecole, au Collège, à

(1) Cours de géographie coloniale du 2 décembre 1897. Voir la *Géographie à la Faculté des sciences*, par M. Vélain, n° du 15 déc. 1897 (*N. de la Réd.*).

l'Université, on consacre un temps de plus en plus long à la géographie. Eh bien! s'il fallait en croire quelques réformateurs, tout cet empressement porterait à faux ; ni l'opinion publique, ni les maîtres ne se seraient attachés à un objet digne d'estime. Il faudrait modifier de fond en comble notre manière de comprendre la géographie et celle de l'enseigner.

Ce n'est point mon avis ; ce n'est point l'avis de l'immense majorité des maîtres de notre enseignement géographique. Tout d'abord je conteste la valeur des reproches adressés aux savants et aux professeurs de l'ordre des lettres qui détiennent cet enseignement. C'est en vain qu'on tâche de donner le change à l'opinion en feignant de confondre la géographie qu'ils enseignent avec cette géographie traditionnelle, bien morte aujourd'hui, qui se bornait à une sèche nomenclature, qui énumérait des pics, des cols, des fleuves avec un vain et nombreux cortège d'affluents et de sous-affluents, qui imaginait des ceintures de bassins et des lignes de partage des eaux en pays absolument plats. Il faut un violent effort de parti pris ou une remarquable ignorance des progrès accomplis en ce dernier quart de siècle pour tomber dans de pareilles confusions. Ce sont précisément nos maîtres d'histoire et de géographie qui ont fait la guerre à ces mauvaises coutumes de description et à ces erreurs graves; ce sont eux qui ont été les vrais réformateurs de la géographie en France, à l'Ecole normale supérieure, dans les Facultés des lettres, dans les Lycées et Collèges, à l'Ecole, dans les Ecoles spéciales qui préparent à la vie militaire, à la vie agricole, industrielle et commerciale, à la colonisation. Je déclare et me fais fort de prouver qu'ils n'ont point failli à leur tâche. Ce sont eux qui ont été les artisans de la fondation de nos Sociétés de géographie. Leurs noms sont dans toutes les bouches, leurs livres dans toutes les mains ; que de nouveaux progrès puissent être encore accomplis, personne ne le nie ; mais ces progrès ne seront assurés que si l'on reste dans le domaine de la géographie, rigoureusement fidèle à la méthode réformatrice que désormais tous proclament bonne, même ou surtout quelques esprits incertains qui n'osent ni l'attaquer franchement, ni la mettre pleinement en pratique.

C'est que cette méthode repose sur une définition excellente, grâce à laquelle il est aisé de faire la séparation des éléments qui constituent vraiment la géographie, et de ceux qui lui sont étrangers. Ritter l'a remise en honneur à l'époque contemporaine ; mais l'« étude des rapports de la Terre avec l'Homme » avait déjà séduit beaucoup de bons esprits, inspiré quelques études d'une vraie rigueur scientifique et d'une réelle valeur littéraire, qualités qui ne sont nulle-

ment antagonistes. La description de la Scythie d'Hérodote, telles pages de Polybe ou de Strabon, sont empreintes de cette philosophie élevée.

Vous n'attendrez point, j'en ai le ferme espoir, que j'établisse une opposition quelconque ou même un parallèle entre la « géographie scientifique » et la « géographie littéraire », comparant, sous ces termes d'une singulière impropriété, l'œuvre des Facultés des lettres, depuis longtemps vouées à l'enseignement géographique, et celle des Facultés des sciences où l'intérêt pour une part de nos chères études s'est manifesté par de récentes tentatives. La rigueur d'esprit, la bonne adaptation des méthodes de recherche et de raisonnement, bref ce que l'on appelle, au sens le plus élevé, l'esprit scientifique, trouvent leur application en matière de philosophie, d'histoire et géographie unies, de linguistique, de belles-lettres, tout comme dans le domaine des sciences physiques et naturelles. Voilà longtemps que nous savons, grâce à nos premiers maîtres de philosophie, combien sont factices les cloisons qui séparent les Facultés d'une même Université. J'aurais honte d'engager une lutte en règle contre le sophisme verbal qui prétend opposer la rigueur des sciences naturelles à la vanité des sciences morales et politiques, qui s'efforce de mettre à la mode les termes singuliers de « géographie scientifique » (sans doute la bonne et vraie), et de « géographie littéraire » (apparemment la vaine et futile géographie) ; ce sont cliquetis de mots qui ne valent pas qu'on s'y arrête.

Le fait que l'on vise, soit par des critiques développées, soit par de simples et fâcheuses épithètes, c'est l'union des sciences historiques et géographiques en un seul faisceau. Comment, ai-je entendu dire, des historiens, dont la tâche est déjà si lourde, seraient-ils aptes à étudier des problèmes complexes comme l'origine des montagnes, comme la variation d'étendue des cuvettes marines et des continents émergés, comme le mécanisme des fractures, des plissements, des effondrements, comme le déplacement des lignes littorales ? La réponse est infiniment simple. Ces recherches si intéressantes sont le domaine propre des géologues. Il n'est point nécessaire de s'y livrer pour faire fructueux office de géographe, car elles n'éclairent en rien la destinée des sociétés humaines. Et si le géographe ne peut, sans vanité, nourrir l'espoir d'acquérir en leur plénitude ces belles connaissances, il est tout aussi vrai que le géologue, dont le rôle a été merveilleusement agrandi depuis le jour où les hypothèses orogéniques sont devenues moins téméraires, est tout aussi incapable d'adjoindre à son domaine déjà si vaste, l'ensemble des sciences morales et politiques qui font connaître l'état des sociétés humaines.

Resterait à prouver enfin que, parmi les savants de l'ordre des sciences physiques et naturelles, les géologues sont mieux désignés que d'autres pour éclairer l'étude des rapports entre la terre et l'homme, ce qui reste fort contestable. Pour devenir professeur de géographie physique, il faut, de toute nécessité, restreindre sa curiosité de géologue, s'adonner plus largement aux études de physique des climats et surtout de la botanique et de la zoologie. Mais comment et de quel droit restreindre sa curiosité ? En vertu de la définition même de la géographie, étude des rapports de l'homme avec la terre, et au moyen des méthodes de sélection de matériaux qu'implique cette définition, remise en honneur par Karl Ritter.

Si vous ne l'adoptez, vous êtes condamné à une tentative d'encyclopédie qui mène droit à la banqueroute. Qui donc osera se proclamer détenteur de toutes les sciences qui servent à décrire la terre, sans souci de l'influence des conditions physiques sur l'homme ? Qui donc aura la prétention d'être à la fois parfait géologue, expert physicien des climats, excellent botaniste, zoologiste éminent, anthropologiste et ethnographe infaillible ? Qu'elle soit le fait d'un historien ou d'un naturaliste, cette prétention est également insoutenable. Il faut donc recourir au principe de sélection des emprunts que nous indique clairement la célèbre définition.

Or cette sélection comporte deux principes essentiels. Si nous recherchons, dans l'examen des conditions physiques de la vie du globe, la découverte des éléments qui influent sur les groupes d'hommes, il va de soi que nous ne devons pas remonter au delà du temps où existaient des groupes d'hommes ayant laissé des traces quelconques permettant de reconstituer leur genre de vie. Par là même, notre géographie physique doit s'en tenir aux phénomènes actuels, ou, si l'on veut, aux phénomènes contemporains des sociétés humaines vraiment connues. Car la considération des faits physiques antérieurs, si instructive qu'elle soit, n'éclaire pas l'étude de relation qui est le domaine propre du géographe.

Vous m'objecterez en vain que, pour comprendre la forme du relief actuel qui influe sur les communications des peuples, sur le choix de leurs routes de commerce ou de guerre, il faut connaître le relief des époques géologiques antérieures. Si nous sommes condamnés à fouiller ainsi le passé le plus lointain et le plus conjectural, sous prétexte que le présent n'a pas son explication en lui-même, de quel droit laisserez-vous de côté, quand vous parlerez d'un climat, tout le labeur de reconstitution des climats des périodes passées ? Pourquoi, en décrivant la végétation actuelle, ne faites-vous pas revivre le cycle complet de toutes les flores dont la terre vous livre la trace ?

Pourquoi ce parti pris de vous en tenir à la condition actuelle dans vos descriptions de la vie animale? Il faut ou se borner en toutes matières ou renoncer à toute sélection et tomber dans la déroute d'une encyclopédie. Je ne comprendrai jamais en vertu de quelle faveur spéciale l'orogénie, beaucoup plus hypothétique, serait préférée à la paléontologie : il est inadmissible que l'histoire de l'évolution des formes montagneuses, dont je ne conteste nullement les admirables progrès, ait, en géographie, le pas sur l'histoire de l'évolution des êtres. J'admettrais plus volontiers l'excès contraire, car les plantes et les animaux qui influent si directement par leur nature et leur répartition sur le groupement des sociétés humaines, sont des objets d'intérêt beaucoup plus immédiat pour les géographes. C'est ce qui explique la place donnée, dans notre éducation secondaire, à l'histoire naturelle, tandis qu'il sera toujours difficile de marier les études de géologie pure aux autres recherches que comprend notre enseignement actuel.

L'histoire des sociétés humaines, l'histoire telle que la mit en honneur notre Michelet, l'histoire enrichie d'un groupe d'études nouvelles, et vivifiée par son contact avec la géographie, est, pour la géographie elle-même, un principe régulateur, un principe de sélection. Il n'est pas vrai que la géographie ait souffert de son association tout intime aux études historiques ; il n'est pas vrai que l'histoire souffre du voisinage de la géographie. Ce sont deux modes d'enquête parallèles plutôt que deux sciences rigoureusement différentes. Et, quand on souhaite leur maintien en bonne communauté, leur développement simultané, leur contrôle réciproque dans l'intérêt de la recherche d'une seule et même vérité, on ne fait pas preuve d'esprit simplement traditionnel ; on remonte jusqu'à la définition philosophique qui contient les géographes et les historiens dans leurs rôles, qui évite aux uns l'erreur de croire les hommes exempts de l'influence physique ou dispensés de conformer leur activité matérielle aux lois bien comprises de la nature, qui sauve les autres du péril de ne plus voir la réaction intelligente de l'homme contre les fatalités naturelles. Toutes les fois qu'il m'arrive d'envisager les destinées communes des deux études sœurs, les mots célèbres de Bacon me reviennent à l'esprit : « On ne peut vaincre la nature qu'en lui obéissant » (*Natura nisi parendo non vincitur*) et : « L'homme, arbitre et interprète de la nature, est puissant dans la mesure de sa science » (*Homo arbiter et interpres naturæ, quantum scit, tantum potest*). Ces devises symbolisent à merveille la collaboration des deux ordres de recherches ; et ces analogies d'objet et de méthode

de l'histoire et de la géographie sont autrement significatives que la ressemblance superficielle des mots « géologie » et « géographie. »

La définition de Karl Ritter ne nous fournit pas seulement une limite dans le temps, et n'a pas le seul avantage de donner aux géographes une méthodique restriction de l'étude des phénomènes actuels. Elle implique aussi que les emprunts faits aux sciences physiques et naturelles auront à subir une adaptation avant de prendre place dans les descriptions ou dans les démonstrations d'ordre purement géographique. Nous avons le devoir impérieux de transformer ce que nous empruntons ; car les sciences physiques et naturelles, étudiant les phénomènes et les êtres en eux-mêmes et pour eux-mêmes, emploient des classifications et des procédés qui ne conviennent pas nécessairement à notre étude philosophique de rapports qui vise l'homme. Qu'on en juge par quelques exemples.

Un géologue a le droit de comparer entre elles les zones de fractures auxquelles il applique le nom de Méditerranées, et de rapprocher les formes de relief qu'il observe non seulement sur l'emplacement de la mer qui porte ce nom depuis longtemps, mais dans les parages de l'Australasie et de l'archipel des Antilles. Un géographe ne peut s'en tenir à ces analogies; il n'en doit faire part que pour montrer combien, à tous autres égards, nos pays de la Méditerranée diffèrent des régions prodigieusement arrosées et riches en végétaux de l'archipel de la Sonde. Pour lui, l'opposition d'une contrée sèche, à maigres pluies hivernales, à pauvres pâturages, et d'un pays pourvu de pluies à peu près constantes, couvert de belles forêts et d'admirables cultures, est le fait essentiel. S'il adoptait sans réserve la classification géologique, il risquerait fort de donner à ses auditeurs ou à ses lecteurs l'idée radicalement fausse d'une ressemblance de la Sicile ou de la Crète avec Bornéo.

De même, s'il classe les montagnes actuelles, non d'après les formes de relief qui influent sur la répartition et la circulation des peuples, je veux dire l'ouverture des cols et des vallées, la rigidité des crêtes, la rapidité des pentes, la richesse des bois, des pâturages et des cultures, mais d'après des indices qui lui révèlent la préexistence, bien avant qu'il y eût des hommes sur terre, d'une autre ordonnance montagneuse, il est infidèle au dessein essentiel de son métier. S'il insiste plus longtemps sur l'extension qu'avaient les glaciers, pendant les âges antérieurs de la planète, que sur le rôle hydrographique des glaciers actuels, il perd de vue la démonstration à laquelle il est tenu, et sacrifie le livre à la préface. Tel parle avec une telle abondance de la topographie des anciens glaciers qu'il oublie, à force de rattacher les phénomènes actuels aux phé-

nomènes antérieurs de même ordre, de mettre en lumière le simple fait de l'alimentation des glaciers par les chutes de neige du temps où nous vivons. Encore une fois, ces considérations sont pleines d'intérêt dans la bouche du géologue dont elles exigent la spéciale compétence; elles sont déplacées dans une œuvre géographique, parce qu'elles ne peuvent concourir à la démonstration, à l'enquête limitée qui est la fonction propre du géographe.

S'agit-il d'études de climat? La méthode géographique prescrit d'exclure certains procédés qui sont excellents entre les mains du météorologiste préoccupé d'étudier la composition et les mouvements de l'atmosphère sans souci de leur influence sur les cultures nourricières des animaux et des hommes, sans souci de leur action directe sur l'organisme humain. Une ligne isotherme commune traverse le sud des Iles Britanniques et la Russie méridionale. Est-ce là l'indication à laquelle le géographe devra s'arrêter pour obtenir une étude vraie et rationnelle de deux pays si différents? Non. La notion qu'il est tenu de mettre en lumière est celle de l'opposition profonde de nature des climats maritimes et des climats continentaux; donc il citera, aux lieu et place des isothermes, les lignes d'anomalie thermique qui expriment le contraste des températures hivernale et estivale en Russie, leur constance relative en Angleterre. C'est ce qui intéresse la vie des plantes, des animaux, des hommes; c'est donc ce qu'il convient de bien exposer.

Il est aisé de montrer, à propos de tous les ordres de faits qui intéressent le géographe conscient de son rôle, et résolu à ne point décrire pour le seul plaisir de décrire, combien sa vigilance méthodique doit être attentive. Le botaniste s'attache à la détermination des flores, fait valoir la multitude ou la pauvreté des espèces dans le pays qu'il explore, étudie le mécanisme des plantes. Quel géographe aurait, sans fatuité, la prétention de faire une besogne si étendue et de la bien faire? Il y faut renoncer et tourner notre curiosité vers une autre direction. La Normandie et l'Ile-de-France sont, aux yeux du botaniste, des pays de grande monotonie, où l'homme a appauvri la flore, éliminé nombre d'espèces originales au bénéfice de quelques espèces utiles qui foisonnent aujourd'hui. Or ce foisonnement, obtenu par une détérioration de l'état naturel et dans un intérêt de bien-être et de richesse, c'est ce que le géographe étudie avec passion. La flore, sa variété, lui importent moins que la végétation : par là, son étude est en divergence avec l'étude botanique. Est-il besoin d'observer que l'œuvre de l'homme civilisé qui met en culture des pays vierges consiste en cet appauvrissement du nombre des espèces, en cet accroissement de la quantité des

mêmes végétaux utiles demandés à la terre. Le scrub et les herbes indigènes ont reculé en Australie, la forêt vierge s'éclaircit en Amazonie pour céder la place à des cultures ; et, d'étape en étape, la botanique, inclinant vers la méthode géographique, se rapproche de notre science en devenant « science appliquée ». Je n'aurais garde de m'en plaindre, pas plus que de l'évolution d'une part des connaissances géologiques qui, groupées sous le nom de « géologie agricole », nous deviennent plus directement utiles et accessibles.

L'étude de la vie animale exige la même modification de méthode : aux zoologistes l'examen des faunes, de la structure et de la répartition des animaux divisés en espèces. Aux géographes le soin d'étudier la richesse de la vie animale qu'une sélection rapide rend plus monotone, moins variée, mais de jour en jour plus utile à l'homme. Je m'intéresse, assurément, aux conditions d'existence des marsupiaux et des monotrèmes de l'Australie ; mais je crois que le développement des troupeaux de vulgaires moutons y est un fait d'une bien autre importance, d'une influence vraiment plus directe sur le sort de l'humanité.

L'humanité elle-même n'est pas pour nous un objet d'étude que nous devions considérer au même titre que les anthropologistes et que les ethnographes. Ils ont leurs méthodes et nous les nôtres. Ce qui nous préoccupe (et ici notre recherche se rapproche de celle dont les historiens ont le soin), c'est le problème de l'influence du milieu sur l'homme, influence qu'il importe d'étudier discrètement, avec délicatesse, avec la pleine conscience de l'énergie réagissante, de l'intelligence qui discipline et emploie les forces naturelles. Ici vivent des nomades ; gardons-nous de croire que leur humeur errante, sauvage, souvent guerrière, soit un pur legs de race, une prédisposition ayant son siège dans l'homme même. Comprenons que la misère du pays habité, désert ou steppe, ou, pour mieux dire, du pays de parcours, dicte à des tribus leur genre de vie et parfois les place dans la nécessité de choisir entre la faim et le pillage d'autrui. Mais admirons aussi la belle énergie des humains qui, en faisant jaillir l'eau des puits artésiens, en la répandant avec une étonnante habileté, installent des groupes de vie sédentaire, des relais au cœur de la solitude. Décrivons ailleurs les caractères naturels des steppes et des savanes, mais pour montrer aussitôt les mérites de l'industrie qui les a corrigés et changés en pays de belle culture. Expliquons, je le veux bien, ce qu'est la terre jaune de Chine, ce que vaut à ce pays le régime des moussons ; mais, au lieu de nous perdre dans l'exposé des hypothèses diverses qui rendent compte, bien ou mal, de l'accumulation de la terre jaune, laquelle porte, d'ailleurs, une population moins dense que les alluvions deltaïques du Hoang-Ho et du

Yang-tsé-Kiang, venons vite au fait social, au fait humain des procédés ingénieux de l'agriculture chinoise. Ailleurs nous prendrons, des mains de l'ingénieur des mines, des renseignements précis sur la valeur et la facilité d'exploitation d'un bassin houiller; mais nous ne rivaliserons pas avec le géologue, ce qui serait hors-d'œuvre prétentieux, pour raconter l'histoire de la formation des lits de houille.

Est-il besoin de prouver l'obligation d'être très discrets dans nos emprunts à une science nouvelle, l'Océanographie, qui a fait de si admirables progrès en Angleterre, en Suède et Norvège, en Allemagne, et qu'un de mes confrères, M. Thoulet, a introduite en France? Quel géographe voudra rivaliser avec les naturalistes dont la vie est consacrée à cet ordre si curieux et nouveau de recherches? Nous serons mieux avisés en prenant avec confiance, des mains de spécialistes autorisés, des notions précises sur les marées, les vents et les courants des régions les plus fréquentées par les navigateurs, en empruntant des renseignements exacts sur les parages où se pratique la pêche, bref ce qui sert à notre dessein de tracer un tableau de l'activité humaine dans son rapport plus ou moins étroit avec quelques conditions essentielles de la vie physique du globe.

Plus restreintes seront encore nos demandes aux savants que passionne l'étude des régions polaires, si mal peuplées, si misérables, déserts de glace comparables de tous points, pour qui a le goût d'une géographie vraiment coordonnée, parce qu'elle est humaine, aux brûlants déserts des pays tropicaux de climat continental. Ce sont parages où le rôle des physiciens prime et efface à peu près celui des géographes : ce qui ne veut pas dire que l'histoire des explorations polaires soit dépourvue d'intérêt, ni qu'il soit interdit au géographe d'en savoir trop en cette matière, comme en d'autres, pour en savoir assez. J'entends signaler seulement que, si l'on accepte la définition désormais classique de la géographie, il convient d'établir une gradation méthodique de l'importance des emprunts à faire aux sciences physiques et naturelles ; et la première condition d'une étude des rapports entre la terre et l'homme, est apparemment l'existence d'êtres humains. L'intérêt diminue ou s'accroît suivant qu'on envisage des pays plus ou moins peuplés, d'une civilisation plus ou moins complexe. Au désert, c'est une étude poignante de misère, d'oppression, d'épreuve de l'être humain, mais une étude relativement simple, puisque c'est, à peu de chose près, celle de l'action d'un état climatérique rigoureux sur des groupes d'hommes très clairsemés. Combien complexe et délicat au contraire l'art d'analyser, dans un pays comme le nôtre, la part de chacune des condi-

tions, physiques ou humaines, naturelles ou historiques dont le jeu nous éblouit !

Là est le danger. Il est dans l'impatience, dans le désespoir des géographes qui, renonçant à l'œuvre délicate de faire une enquête portant sur tous les ordres de phénomènes, prennent le parti de s'en tenir à un seul, sans nier la valeur des autres, mais en excusant, par une commode proclamation de principes, leur refus de recourir à une consultation vraiment complète. L'explication d'un pays n'est ni dans sa composition géologique, ni dans son relief, ni dans son climat, ni dans le régime de ses cours d'eau, ni dans sa richesse végétale et animale, ni dans le caractère des hommes qui l'habitent ; elle est partiellement dans chacune de ces considérations, c'est l'évidence même. La difficulté se complique encore de la valeur inégale de chacun des ordres de faits énumérés ici. Parfois, c'est la composition du sol qui est le phénomène d'importance première, bien que jamais elle ne détermine seule, et abstraction faite du climat, le caractère d'une région ; de deux plaines d'alluvions identiques, l'une peut être surpeuplée, l'autre déserte. Ailleurs, la vigueur et la régularité des influences climatériques semblent tout commander ; là encore, on aurait tort de ne point envisager les éléments de variation que représentent la composition et la disposition du sol. Les conditions de la vie animale et de la vie végétale sont ainsi déterminées par le jeu complexe des forces qui modifient le monde inorganique ; et la vie humaine en subit, à son tour, le contre-coup dans une mesure que seul le savant rompu aux disciplines de l'histoire peut essayer de fixer avec une discrétion suffisante et sans tomber dans un absurde fatalisme.

Le domaine du géographe est donc limité, dans le temps, par l'ensemble de siècles sur lesquels porte avec fruit l'enquête historique ; il doit s'en tenir aux phénomènes actuels ou à l'évolution de ces phénomènes au cours des temps connus par l'histoire. Même parmi ces phénomènes actuels il est tenu d'opérer une sélection, une adaptation, aux termes de la définition qu'on est forcé d'adopter, sous peine d'aspirer à l'encyclopédie. Enfin la nécessité n'est pas moins pressante de manier les faits mis à sa disposition suivant une méthode qui n'est pas celle des sciences voisines. A ces conditions rigoureuses, auxquelles se soumettent les hommes qui ont l'honneur de représenter la géographie en France, nous pouvons nourrir l'espoir de constituer, sinon une science originale par son contenu, au moins un ordre d'études neuf par ses applications.

A ces lois doivent se plier, sous peine d'encyclopédie, c'est-à-dire, je le répète, de banqueroute, et se sont pliés les maîtres desquels

nous tenons l'héritage. Leur exemple nous soutient contre des attaques qui procèdent d'une philosophie bien peu logique et nullement indulgente. L'union avec l'histoire a fait la grandeur des études géographiques ; elle est et restera leur garantie.

Nous sommes loin de dédaigner le concours des savants qui, en se dévouant aux progrès de la géographie physique, établissent une transition heureuse et nécessaire entre des sciences depuis longtemps constituées, la botanique, la zoologie, d'autres encore en plein progrès, la géologie, la météorologie d'une part, et la géographie proprement dite de l'autre. Mais il n'est pas désobligeant d'insinuer qu'une géographie physique illimitée n'a aucune chance de vivre, car elle ne serait que la totalisation de sciences nombreuses dont chacune est déjà fort vaste, et que, par conséquent, la géographie physique est partout identique, contenue dans les mêmes limites et soumise à la même méthode que la géographie des historiens. Plus nous serons nombreux à la recherche de la même vérité, plus nous en serons heureux pour la science et l'enseignement : et nous désirons autant cette coalition de forces avec nos confrères, mais *tous* nos confrères, de la Faculté des sciences, que nous redoutons, dans nos rangs, une considération incomplète du rôle de science et d'éducation qui nous est dévolu. Dans le domaine du passé historique la besogne est déjà suffisante ; dans les limites de méthode et de fait qu'impose notre devise, devise bienfaisante et d'esprit bien français, il y a largement de quoi accroître le domaine d'idées de l'humanité, largement de quoi donner à notre jeunesse une éducation qui la rende forte de raison et utile au pays. C'est ce qu'indique l'enthousiaste adhésion dont la science géographique est l'objet dans toutes les classes de la société; il serait vraiment pénible de la changer en aversion à force de s'égarer, soit en des descriptions sans lien, sous prétexte de pittoresque, soit en des hypothèses d'orogénie pure que de vrais géologues, rompus à une discipline spéciale, ont seuls l'autorité de risquer après de patientes études. Le rôle des géographes est autre; qu'ils prennent garde soit de laisser dissocier leur admirable domaine, en écoutant les censeurs intéressés qui plaignent charitablement leur surcharge, soit en se surchargeant eux-mêmes, faute d'avoir philosophé avant de se mettre en marche, sur la définition de Karl Ritter et sur le vieux proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint ». Si d'autres savants veulent courir à leur place les risques d'encyclopédie et se dispenser de méthode, il leur est loisible; on sait où cela mène.

MARCEL DUBOIS.

L'ENSEIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE EN FRANCE

ET LES EXAMENS (1)

I

Peu de choses se sont autant agrandies au cours de ce siècle que le cadre de l'enseignement géographique. Longtemps cet enseignement s'est borné à deux sortes de recherches : l'inventaire purement descriptif des formes et des phénomènes de la terre, et l'histoire de la géographie, c'est-à-dire cette étude du développement des doctrines géographiques qui est, en somme, un des chapitres de l'histoire de l'esprit humain. Puis, successivement, d'autres recherches se sont généralisées. L'idée, vieille comme le monde, du rapport des formes terrestres avec les divers ordres de phénomènes physiques a été reprise à l'aide des données nouvelles acquises par les découvertes scientifiques : notions géologiques, permettant de chercher l'explication des différences d'aspect du sol dans sa structure ; observations météorologiques, permettant l'étude des climats ; données de géographie botanique et zoologique, d'anthropologie et d'histoire, permettant de préciser davantage les relations des groupes d'êtres organisés avec leur milieu.

Cette évolution, qui a commencé en France par la publication du Cosmos de Humboldt, et qui s'est continuée ensuite en France et à l'étranger, est aujourd'hui un fait accompli ; l'on ne trouve aujourd'hui personne pour soutenir que ces divers ordres de recherches ne sont point géographiques. Il s'est ainsi formé, sous le nom de géographie, un véritable corps de doctrines, pouvant et devant faire l'objet d'un enseignement spécial.

Déjà beaucoup a été fait dans ce sens par ceux qui dirigent notre enseignement supérieur. La création de chaires de géographie physique et de géographie coloniale (Universités de Paris, Bordeaux), de cours de géologie appliquée à la géographie (Universités de Lyon, de Nancy, de Marseille), de géographie botanique (Université de Paris), de météorologie (Université de Nancy) etc., à côté

(1) Rédaction de M. Schirmer.

des chaires déjà existantes de géographie générale, de géographie économique et d'anthropologie, est la preuve d'une initiative hardie et féconde qui tend évidemment à constituer dans nos grandes universités un faisceau d'enseignements géographiques se complétant les uns les autres, comme ceux qui se partagent le vaste champ de l'histoire. La climatologie, enseignement déjà vivant en Russie et en Autriche (1), et la géographie zoologique viendront sans doute plus tard prendre droit de cité ; déjà les études publiées par certains recueils de géographie scientifique, tels que les *Annales de géographie*, témoignent qu'il existe, en France comme à l'étranger, des savants disposés à s'abstraire à l'occasion de leurs études spéciales pour en appliquer les résultats à la géographie.

En même temps, la constitution de bibliothèques géographiques spéciales pour laquelle l'Etat a fait d'importants sacrifices (11.600 fr. p. ex. pour installer celle de l'Université de Lyon), la publication de manuels destinés à l'enseignement supérieur (2), la traduction de certains ouvrages fondamentaux, tels que la *Face de la Terre* de Suess, les livres de Drude ou de Wallace, enfin l'organisation d'excursions pratiques de géologie et de botanique fournissent dès maintenant les instruments de recherches aux étudiants.

Ainsi les matériaux sont là ; l'enseignement se complète ; que manque-t-il pour qu'on se serve plus complètement des uns et pour que l'autre porte tous ses fruits ? Des examens et des grades en harmonie avec cette situation nouvelle.

Nous ne parlons pas des auditeurs libres qui viennent à nos universités uniquement pour s'initier aux hautes cultures intellectuelles. A ceux-là le doctorat ès lettres et ès sciences, et le doctorat d'université récemment créé donnent toute latitude de poursuivre, s'il leur plaît, des études spéciales dans les meilleures conditions pour la science. Mais en est-il de même des candidats au professorat ?

Actuellement, les seuls étudiants de cet ordre qui fassent de la géographie sont ceux des Facultés des lettres. Ce résultat n'a aujourd'hui rien que de très logique : les seuls examens qui permettent d'enseigner la géographie dans un lycée ou dans un collège sont la licence et l'agrégation d'histoire ; et pour professer la géographie générale ou économique dans une Université, il faut être docteur ès lettres. Le futur personnel enseignant de la géographie en France

(1) Où il a produit deux œuvres de premier ordre : Les *Climats de la Terre* de Wocikof (St-Pétersbourg, 1887, 2 vol.) et le *Manuel de Climatologie* de Hann (2e édition, 1897).

(2) Signalons encore la large part faite à la géologie régionale dans la troisième édition du magistral *Traité de Géologie* de M. de Lapparent.

se recrute donc presque exclusivement parmi les étudiants de lettres. Or, lorsqu'ils arrivent à la Faculté, ces étudiants se trouvent en face d'un programme mixte, comprenant deux groupes de recherches auxquelles ils sont inégalement préparés. L'enseignement classique les a rendus aptes, pour la plupart, aux méthodes critiques de l'histoire et à l'observation des faits d'ordre économique ; mais ils ignorent beaucoup de ce qu'il faut savoir pour faire utilement de la géographie physique. N'oublions pas qu'on peut devenir bachelier ès lettres sans connaître les termes les plus usuels de la géologie.

Cependant, supposons qu'un candidat à la licence d'histoire se sente attiré vers l'étude physique de la terre, et qu'il veuille profiter de cette faculté — si utilement donnée pour qu'on puisse développer en eux le goût des recherches personnelles et précises — de remplacer à l'examen une des compositions écrites par un petit mémoire sur un sujet de géographie physique. Il lui faudrait d'abord, pour qu'il pût travailler avec fruit, s'assimiler ces notions de géologie et autres sciences qu'il n'a guère eu besoin d'acquérir pour son baccalauréat de lettres-philosophie, et suivre par conséquent les cours les plus élémentaires de la Faculté des sciences; mais comment en serait-il récompensé ? Toutes ces études n'auraient pour lui d'autre sanction qu'une interrogation facultative à l'examen oral, sur une des matières enseignées en dehors de la Faculté des lettres, tandis qu'il lui faut préparer pour l'examen, en plus de la géographie, une composition d'histoire, une composition française, une composition latine, et pour l'oral une interrogation d'histoire et trois explications française, grecque, latine. En fait, le candidat à la licence d'histoire, même s'il veut donner plus tard la préférence à la géographie, n'a donc pas le temps de se préparer à un effort sérieux en géographie physique, et sera forcé de reléguer cette étude parmi les études accessoires.

En sera-t-il autrement pour la première année de préparation à l'agrégation, celle qui aboutit au diplôme d'études supérieures ? Cette fois, la géographie peut fournir la majeure partie des épreuves, et certes, l'institution de ce grade, qui sanctionne avant tout le travail sur documents de première main, représente pour l'étude et l'enseignement d'une partie des sciences géographiques, un progrès auquel on ne saurait trop applaudir. Mais comment se fera la préparation d'un mémoire de géographie physique ?

Supposons qu'il porte sur une des questions que soulève la géographie régionale de la France. Le candidat aura-t-il le temps, comme il en aurait en ce cas le devoir, de contrôler et de compléter sur place les documents rassemblés par d'autres ? Sans doute, mais par suite même de la multiplicité des études préparatoires qu'exige

un pareil travail, il risquera fort, l'année suivante, de se trouver en état d'infériorité pour passer le concours professionnel d'agrégation d'histoire. Car il n'aura guère eu le loisir de faire de sérieuses études historiques, et l'histoire fournit cependant, comme de juste, les trois quarts des épreuves de la partie éliminatoire de ce concours (1). En fait, la majorité des étudiants opteront pour le mémoire d'histoire ; les autres choisiront de préférence des sujets de géographie générale, de géographie économique ou d'histoire de la géographie, tels que l'état de nos connaissances sur tel pays incomplètement exploré — études d'ailleurs intéressantes, indispensables, et dont ils pourront s'acquitter fort bien. Quant au petit nombre de ceux qui voudront faire, à un point de vue quelconque, l'étude physique d'une région de France, ils se trouveront dans l'alternative de diminuer leurs chances au concours final, ou de restreindre leurs études scientifiques et d'aller peu ou point sur le terrain, c'est-à-dire de renoncer à la partie la plus intéressante de leur tâche. Faudra-t-il s'étonner, si beaucoup choisissent ce dernier parti? On ne peut leur demander de pousser l'amour de la géographie physique jusqu'à négliger les études historiques dont la sanction reste prépondérante. Et l'on a même pu avoir le spectacle significatif de jeunes hommes ayant le goût de la géographie, qui passent brillamment le concours d'agrégation avec un mémoire d'*histoire*, et qui sont envoyés ensuite avec une bourse d'études pour compléter dans une Université leur éducation scientifique et géographique, c'est-à-dire pour faire *après* ce qu'ils auraient dû pouvoir faire *avant*.

II (2)

Et maintenant, quelles seraient à notre sens les modifications générales qu'il conviendrait d'apporter à cet état de choses ? Nous n'avons pas la prétention, nous avons hâte de le dire, d'indiquer aux pouvoirs compétents la marche à suivre, ni de tracer un programme dans le détail. Mais on nous reprocherait de faire œuvre de critique absolument négative, si nous ne montrions qu'une réforme de ce genre n'est pas impossible.

Elle l'était en effet, tant que subsistaient les murailles de Chine qui isolaient chez elle chacune de nos Facultés. Mais aujourd'hui que, grâce à l'impulsion éclairée de l'administration supérieure, on voit des géologues professer la géographie physique à la Faculté des Lettres, des médecins enseigner à la Faculté de Droit la médecine légale, à la Faculté des Sciences l'histologie générale, des phi-

(1) Trois compositions sur quatre.
(2) Rédaction de MM. Depéret et Schirmer.

losophes faire un cours d'histoire des sciences aux étudiants en médecine ; qu'un récent décret autorise les doyens de Facultés à appeler au jury de doctorat des professeurs des Facultés voisines, pourquoi ne pas faire pour les élèves ce qu'on a déjà fait pour les maîtres ?

On y arriverait, il nous semble, en apportant les modifications suivantes au régime de la licence et de l'agrégation.

I. — Création d'une licence de géographie

Cette licence aurait l'avantage de donner une sanction aux enseignements scientifiques qui sont la préparation nécessaire aux études de géographie physique. L'examen, accessible aux bacheliers ès lettres-philosophie et aux bacheliers ès lettres mathématiques, pourrait comprendre des épreuves obligatoires écrites et orales, et des épreuves orales facultatives :

Epreuves obligatoires écrites :

1° Une composition de géographie, choisie dans la géographie générale, la géographie physique ou économique.

2° Une dissertation française, portant *au choix du candidat* sur un sujet tiré de l'histoire des sciences, de l'histoire générale, de la philosophie générale ou de l'économie politique. Nous estimons cette épreuve nécessaire pour exercer les candidats à acquérir cette culture philosophique générale et ces qualités de clarté, de précision et de coordination qui ne sont pas moins indispensables pour un exposé scientifique que pour les travaux littéraires.

La première de ces deux épreuves pourrait être remplacée, au gré du candidat, par un petit mémoire écrit sur un sujet emprunté aux mêmes matières et approuvé par le jury (Disposition déjà adoptée pour la licence d'histoire).

Epreuves obligatoires orales :

1° Une interrogatien sur la géographie générale ;

2° Une interrogation sur la géologie appliquée à la géographie ;

3° Une interrogation sur les notions élémentaires de botanique et de zoologie (1), plus spécialement sur la géographie botanique et zoologique ;

4° Une interrogation sur la géographie économique ;

5° Une interrogation sur l'histoire de la géographie ;

6° Une explication d'un texte anglais ou allemand (2).

(1) Le programme du P. C. N. (cours de botanique et de zoologie) développé dans les Facultés des Sciences pourrait assez bien répondre à ce besoin.

(2) Cette explication serait affectée du coefficient 2, au cas où le candidat demanderait à être interrogé sur les deux langues. Le remarquable développe-

Epreuves orales facultatives :

1° Une interrogation sur la climatologie (qui deviendrait obligatoire au cas où cette science deviendrait l'objet d'un enseignement spécial) ;

2° Une interrogation sur l'ethnographie et l'anthropologie ;

3° Une interrogation sur l'histoire ancienne ou moderne ;

4° Une interrogation sur l'économie politique.

II. — Création d'une agrégation de géographie

Cette agrégation, accessible seulement aux licenciés de géographie, aurait pour but de permettre à ces étudiants pourvus d'une culture géographique générale de faire œuvre de travail original dans un des ordres d'études ci-dessus, et d'autre part de prouver leur aptitude à l'enseignement. Elle comprendrait donc, comme l'agrégation d'histoire, deux séries d'épreuves: un diplôme d'études supérieures de géographie décerné par l'Université régionale ou l'Ecole normale supérieure et un concours professionnel à Paris.

L'examen du diplôme d'études comporterait :

1° L'examen et la discussion d'un mémoire choisi par le candidat avec autorisation des professeurs, soit dans la géographie générale, soit dans la géographie physique, soit dans l'ethnographie, soit dans la géographie économique, soit dans l'histoire de la géographie ;

2° La discussion de questions proposées d'avance par le jury et portant sur celles des matières ci-dessus qui n'auraient pas été l'objet du mémoire ;

Le concours professionnel, ayant lieu à Paris, comprendrait :

1° Deux compositions écrites, l'une de géographie générale, l'autre choisie dans les autres matières formant l'objet d'un enseignement de géographie appliquée ;

2° Des épreuves pédagogiques orales, qui consisteraient en leçons et en démonstrations pratiques d'un caractère élémentaire, telles que lecture de cartes topographiques et géologiques, détermination d'objets de géologie, botanique ou zoologie.

Ces réformes peuvent sembler à beaucoup bien radicales et devoir entraîner des frais trop considérables d'enseignement complémentaires. Il n'est pas inutile de répondre par avance à ces objections qui ne peuvent manquer de se produire.

ment des Sciences géographiques en Angleterre, en Allemagne, en Autriche et en dernier lieu en Amérique, où enseigne aujourd'hui un des maîtres de la géographie contemporaine, rend la connaissance des deux langues de plus en plus indispensable.

A quoi se réduit en somme l'innovation ? Nous ne touchons pas à la licence et à l'agrégation d'histoire, toujours chargées du recrutement de la plus grande partie du personnel enseignant des lycées et collèges. Il s'agit seulement d'une création parallèle, destinée à fournir à un petit nombre de lycées importants et à l'enseignement supérieur des professeurs spécialisés dans les sciences géographiques. Qu'est-ce qui empêcherait par exemple de placer, comme cela s'est déjà fait à Paris, dans les grands lycées qui comptent actuellement plusieurs professeurs d'histoire, un géographe qui déchargerait les historiens du soin d'un enseignement qui n'est pas l'objet de leurs préférences ? Un concours d'agrégation de géographie qui comprendrait seulement deux ou trois places par an, semblerait répondre à ce desideratum.

En ce qui concerne les matières des nouvelles épreuves géographiques, on pourrait largement utiliser les enseignements existants. Le P. C. N. ne fournirait-il pas, pour la botanique et la zoologie appliquées, une excellente préparation pratique aux futurs géographes tout comme aux médecins ? D'autre part, les cours de géographie physique, de géologie appliquées et même de géologie générale (licence ès sciences) ; d'anthropologie et d'ethnographie, d'économie politique n'existent-ils pas déjà dans la plupart de nos Universités où les étudiants de géographie n'attendent, pour les suivre en plus grand nombre, qu'une sanction qui récompenserait leurs efforts en ce sens?

Nous soumettons au public universitaire les réflexions qui précèdent, et qui nous ont été inspirées par la pratique de l'enseignement dans une grande Université pourvue dès maintenant d'une grande partie des moyens d'action que comporte notre programme. Nous serions heureux de provoquer ainsi les observations, et même les critiques de nos collègues. La cause de l'enseignement géographique ne peut que gagner à une controverse, qui pourra attirer sur elle, nous en avons l'espoir, l'attention bienveillante de Monsieur le Directeur de l'Enseignement supérieur, et du Conseil de l'Instruction publique.

CH. DEPÉRET,
Professeur de géologie à la Faculté des Sciences,
Chargé d'un cours de géographie physique (géologie appliquée) à la Faculté des Lettres,
Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de Lyon.

H. SCHIRMER,
Professeur de géographie à la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon.

NOTES SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE

DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES

J'ai réuni dans les pages suivantes les réflexions que m'a inspirées une année de séjour dans diverses Universités allemandes pour y étudier l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement géographique.

Je n'ai pas la prétention d'être le premier à signaler l'utilité pour un jeune géographe de la connaissance de l'Allemagne. Pour l'artiste aussi bien que pour l'homme de science, le voyage à l'étranger a toujours l'avantage d'ouvrir des horizons nouveaux, en faisant connaître un autre milieu intellectuel, d'autres tendances, d'autres méthodes. Mais, s'il est vrai qu'aucun pays ne saurait prétendre à la supériorité dans toutes les branches du savoir humain, quel ne sera pas le profit du séjour à l'étranger pour celui dont la spécialité a été négligée quelque temps chez nous? Ce sera d'abord un profit tout personnel, s'il a assez de conscience pour reconnaître son infériorité et assez de souplesse d'esprit pour se mettre à l'école des maîtres voisins ; ce sera ensuite un profit pour son pays, s'il a assez d'esprit d'observation pour démêler les causes de la supériorité de l'étranger,et assez de discernement pour en retenir ce qui peut être transporté chez lui. Quelles que soient la jeunesse et l'inexpérience du voyageur, il mérite alors d'être écouté. S'il appartient à des esprits plus mûrs de réaliser les vœux qu'il peut formuler, du moins doit-on les entendre. A plus forte raison pourra-t-il réclamer une bienveillante attention quand il se contentera d'exposer les avantages qu'il a trouvés et que d'autres pourraient trouver après lui dans le séjour à l'étranger.

Nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin que ce dernier ordre de considérations,et nous nous proposons simplement d'expliquer quels sont, à l'heure actuelle, les avantages que présentent au jeune géographe une ou deux années de séjour en Allemagne.

I

Ces avantages sont de deux sortes : les uns tiennent à l'organisation des Universités allemandes en général, — les autres tiennent spécialement à l'organisation de l'enseignement géographique.

Parmi les premiers,nous signalerons d'abord ceux qui résultent de cette décentralisation intellectuelle qui a depuis si longtemps frappé tous les visiteurs de l'Allemagne. On sait que Berlin est loin d'avoir, au point de vue universitaire, la même supériorité écrasante sur toutes les villes allemandes qu'à Paris sur toutes les villes françaises. Ce fait retentit longuement dans l'enseignement géographique. On peut dire que chaque Université allemande a son grand nom, son étoile qui attire les étudiants. A Berlin, c'est Richthofen, l'auteur de « China » (3 vol. 4°), monument de la science géographique qui égale presque l'œuvre d'un Humboldt, et de cet exquis Manuel de l'explorateur « Führer für Forschungsreuende » qui est dans les mains de tous les géographes ; — à Leipzig,

c'est Ratzel, l'auteur des Etats-Unis, « Die Vereinigten Staaten » (2 v. 4°), de la Völkerkunde (3 v. 4°, 2e édition en 2 vol.), de l'Anthropogéographie (2 vol.) et tout récemment de la Géographie politique, « Politische Geographie » (1 vol. 8°); — à Vienne, c'est Penck, le glaciologue bien connu, l'auteur de la meilleure géographie de l'Allemagne « Das Deutsche Reich » (1 fort 4°). Des villes comme Halle ont Kirchhoff, Marburg a Th. Fischer, Breslau, Partsch ; Bonn, Philippson.....

Est-il besoin d'insister sur l'avantage de cet état de choses? Ce n'est pas seulement la possibilité d'entrer en contact, dans quelque ville universitaire que l'on se rende, avec une intelligence géographique supérieure, c'est encore et surtout le fait que, dans chaque Université, on trouvera une école différente, un milieu différent, un cercle où l'on s'inspire d'autres méthodes, s'intéresse plus particulièrement à d'autres idées et d'autres problèmes. A Berlin, on trouvera un enseignement qui porte naturellement les élèves à s'occuper de géographie physique, mais aussi une direction suffisamment large et intelligente pour laisser toute liberté aux personnalités de se développer dans le sens où elles voudront. A Leipzig, au contraire, règne la plus grande variété dans l'enseignement géographique, mais si le professeur tient à éveiller l'attention de ses élèves sur les problèmes les plus divers, il tient aussi à les guider, et on peut dire que derrière chaque ligne de leurs travaux, on sent la personnalité et les idées du maître. A Vienne, c'est encore autre chose : là on a franchement laissé de côté tout ce qui n'est pas géographie physique ; tandis que la Bibliothèque de l'Institut géographique de Berlin contient encore un certain nombre de livres de biogéographie et anthropogéographie, à Vienne on ne trouve que ce qui touche à la morphologie, à la climatologie et à l'hydrologie. D'autre part, la surveillance du professeur sur les élèves est à la fois plus et moins étroite qu'à Leipzig. Tout en se gardant autant que possible d'influer sur leurs idées après les avoir lancés dans des travaux originaux, il tient à surveiller de très près leurs premiers pas dans la science, et c'est avec une patience infatigable qu'il les ploie aux exercices pratiques les plus minutieux, cherchant avant tout à leur donner le goût de la précision scientifique.

On conçoit quel peut être l'intérêt pour le jeune géographe d'observer ces tendances et ces méthodes diverses. Mais il y a plus ; on pense bien que chacune de ces écoles n'ignore pas ses voisines, on y entend critiquer les autres. Ici l'on reproche au voisin de trop négliger ses élèves, là d'anéantir en eux toute originalité. Ailleurs, on se plaint qu'un tel fait de ses disciples des géologues plutôt que des géographes, et les disciples du maître incriminé répondent que l'école voisine manque de précision et se perd dans la métaphysique.

Quel ne doit pas être, pour un esprit attentif et réfléchi, l'avantage de semblables discussions? Il voit le pour et le contre, les bons et les mauvais côtés de chaque méthode. Le tri qui devait se faire dans son esprit à son retour s'opère déjà pendant son séjour à l'étranger.

A côté de la décentralisation, une autre différence sépare l'enseignement supérieur allemand du nôtre. C'est la fusion de nos deux Facultés des Sciences et des Lettres en une seule « Faculté philosophique » (1). Ce fait a des conséquences très heureuses pour l'enseignement de la géographie.

De même que le philosophe a besoin de connaissances mathématiques et physiologiques, de même le géographe a besoin de connaissances assez étendues en histoire naturelle. C'est un fait si universellement reconnu à l'heure actuelle, qu'il n'est pas besoin d'y insister. On sait que sans études solides de géologie, botanique, météorologie, etc., tout travail personnel de pure géographie physique est impossible, et tout travail de géographie régionale ne saurait être

(1) La distinction en « Philosophische Facultät » (Faculté des Lettres) et « Naturwissenschaftlich-Mathematische Facultät » (Faculté des Sciences) n'existe que dans les petites Universités de l'Allemagne du S Heidelberg, Münich, Tübingen, Würzburg, ou dans des villes jadis françaises, comme Strasburg. C'est précisément dans ces Universités que l'enseignement de la géographie est le plus en retard.

qu'une compilation plus ou moins habile. Néanmoins, cette barrière qui existe entre les deux Facultés continue à s'opposer au géographe aussi bien qu'au philosophe qui sentent le besoin d'acquérir des connaissances scientifiques. Quelles que soient les réformes heureuses faites pour l'abaisser (1), il faut encore un certain effort pour la franchir, pour changer complètement de voie, et plus d'un hésite devant cet effort, devant ce changement de direction après des études achevées. En Allemagne, rien de pareil, l'étudiant géographe sait dès le début ce qu'il a à faire. Rien ne s'oppose à ce qu'il suive en même temps des cours de géographie, d'histoire et de géologie, par exemple, ou de géographie, philosophie et ethnographie ou encore de géographie, géologie et botanique, etc.

Les avantages de cet état de choses sont multiples pour le jeune géographe français. Dans le monde géographique qu'il fréquente à l'Institut, chez le professeur, dans les réunions de corps, si fréquentes là-bas, il est continuellement en contact avec des naturalistes. Son attention est éveillée sur une foule de problèmes dont il n'aurait guère entendu parler dans un monde de littérateurs et d'historiens. Il se rend compte de ce qui intéresse et n'intéresse pas ces adeptes de spécialités très voisines de la sienne, il voit ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas leur demander. Ce commerce si instructif, qu'il est obligé de rechercher en France, il le trouve là-bas tout naturellement rien qu'en poursuivant ses études géographiques.

Mais il y aura avantage pour lui à ne pas s'en tenir là, à pénétrer dans le monde même des naturalistes, où il rencontrera d'ailleurs bon nombre de géographes. Il aura l'occasion de s'initier aux sciences naturelles, non plus comme un curieux ou un amateur, mais comme un spécialiste. Chez les géologues, botanistes, météorologues, mathématiciens, il trouvera les portes toutes grandes ouvertes, des cours élémentaires souvent faits dans un esprit vraiment géographique, des exercices de laboratoire qui dispensent même parfois de suivre les cours, car on y apprend à la fois la théorie et la pratique. C'est cette entente entre la géographie et les sciences voisines, résultat de la fusion des deux Facultés, qui donne à l'enseignement géographique allemand cette solidité si remarquable.

A Berlin, existe un Institut météorologique logé dans la même maison que l'Institut géographique. Son directeur, M. Bezold, y fait ses cours dans la même salle que M. de Richthofen, et dirige des exercices pratiques où l'on apprend à lire les instruments et à dresser les cartes météorologiques. Dans la même ville, un géologue bien connu par ses travaux sur le quaternaire, M. Wahnschaffe, fait tous les hivers un cours sur l'analyse des sols accompagné d'exercices pratiques à la portée de tout le monde. M. Kretschmer faisait l'année dernière un cours sur les projections et donnait à ses élèves des exercices. M. Ascherson traite la géographie botanique de l'Europe à l'Université.— A Vienne, M. Trabert faisait l'été dernier, dans la salle même de l'Institut géographique, un cours sur les mesures d'altitude par le baromètre. M. Beck de Managetta, à côté d'exercices et de leçons sur la Botanique descriptive, a fait toute une série de conférences sur le lever des cartes botaniques, accompagnées d'excursions. Ce qu'il y a de plus curieux à Vienne, c'est l'espèce de camaraderie qui unit les deux Instituts, géographique dirigé par MM. Penck et Tomaschek, et géologique dirigé par M. Suess. Il existe même une Société des géographes de l'Université « Verein der geographen an der Universität », qui comprend non seulement les élèves et professeurs géographes, mais des historiens géologues, météorologues, etc. Je me rappelle y avoir entendu une conférence

(1) Nous faisons allusion à la création des certificats qui peuvent se prendre séparément et pour lesquels on n'exige pas le baccalauréat ès sciences. Il est certes plus facile à un philosophe de passer dans ces conditions le certificat d'analyse, par exemple, que jadis la licence de mathématiques De même, le géographe pourra aborder le certificat de géographie physique ou de géologie, tandis qu'il hésitait jadis devant la licence ès sciences naturelles.

faite par le préparateur de M. Suess, et y avoir moi-même pris la parole à une séance où assistaient bon nombre d'élèves de l'Institut géologique. — A Leipzig, le monde des géographes est également en contact intime avec celui des naturalistes et mathématiciens. Les leçons de M. Credner, si vivantes, si claires, si exemptes de toute terminologie scientifique, sont suivies par la plupart des élèves de M. Ratzel, et le professeur a soin d'y faire une large part à l'étude des phénomènes actuels. Il y a presque tous les ans un cours de géographie mathématique, et M. Hassert dirige lui-même des exercices pratiques de lever topographique.

Le jeune géographe qui pourrait passer assez de temps pour suivre dans chaque Université les cours spéciaux qui y sont le mieux faits, reviendrait avec une éducation géographique lui permettant d'aborder n'importe quel problème de géographie physique.

II

Tels sont les principaux avantages résultant de l'organisation des Universités dont bénéficie l'enseignement géographique allemand et dont pourra tirer parti l'étudiant français. Parmi les avantages qui tiennent spécialement à l'organisation de l'enseignement géographique, nous signalerons en premier lieu l'institution des séminaires géographiques.

Ces séminaires, dont on a reconnu depuis quelque temps déjà l'utilité et qu'on a cherché ici ou là à imiter (1), ne sont pas tous de fondation très ancienne, et il est curieux de noter que leur création a été due presque toujours à un naturaliste. Le géologue habitué à son laboratoire, avec ses vastes pièces, son matériel spécial, sa petite bibliothèque, s'est senti naturellement gêné lorsqu'il s'est vu enfermé dans une salle avec mission d'instruire des élèves qui allaient le quitter au bout de trois quarts d'heure. Il a senti le besoin d'un local spécial où il put attirer et retenir plus longtemps ses auditeurs, les exercer à des travaux pratiques, leur mettre sous la main les instruments nécessaires, cartes, livres, etc. C'est ainsi que Simony fonda l'Institut géographique de l'Université de Vienne réorganisé dans la nouvelle Université par les professeurs Penck et Tomascheck (2), que M. de Richthofen fonda le Séminaire géographique de Leipzig, réorganisé plus tard par le professeur Ratzel. Ce fut encore à M. de Richthofen qu'on dut, à son arrivée à Berlin, la fondation de l'Institut géographique.

Chacun de ces Instituts ou Séminaires a un caractère différent. On n'a nullement cherché à se modeler sur un plan uniforme. A Berlin, quatre grandes salles se succèdent au rez-de-chaussée de l'ancienne école d'architecture où est logé aussi l'Institut météorologique. L'une est le cabinet de travail du professeur, l'autre sert spécialement aux conférences dont nous parlerons tout à l'heure, la troisième contient la bibliothèque et sert de salle de lecture, la quatrième renferme des reliefs et est proprement, avec ses grandes tables en bois blanc, ses planchettes à dessin et ses larges fenêtres, la salle des travaux cartographiques. — A Leipzig, le Séminaire, installé dans les bâtiments neufs de l'Université, est à tous égards plus confortable et mieux disposé. Des deux côtés d'une vaste salle de travail ornée d'images géographiques et renfermant la bibliothèque, se trouvent le cabinet du professeur et celui de l'assistant. Le grand couloir, qui sert de vestibule, renferme aussi les cartes et les collections minéralogiques. Dans le cabinet de l'assistant, une vaste table spéciale est à la

(1) V. L. Poirel, l'Enseignement de la géographie à Vienne. *Revue de l'Enseignement*, IX, 1889, p. 54 sq.

(2) V. Penck. *Die Geographie an der Wiener Universitat. Vorwort zu den Arbeiten des Geographischen Institutes der K. K. Universitat Wien.* Wien Hölzel, 1891.

disposition de ceux qui veulent faire des travaux cartographiques. Une armoire renferme divers planimètres et curvimètres ainsi que des baromètres et autres instruments.

Tandis qu'à l'Institut de Berlin le nombre des élèves qui travaillent en même temps est très limité, à Leipzig la salle d'études contient parfois jusqu'à 15 ou 20 travailleurs penchés sur les livres et les cartes. Ici on est plus tranquille, mais aussi on est plus isolé. Là on est souvent dérangé par une discussion qui s'élève entre deux voisins, mais on a l'avantage de pouvoir y prendre part et l'on n'en sort jamais sans profit. Si ce sont en effet surtout des débutants qui fréquentent assidûment le Séminaire de Leipzig, ce sont, au contraire, des jeunes gens qui ont déjà fini leurs études, géographes, géologues, climatologues, qu'on rencontre surtout dans la salle de travail de l'Institut géographique à Berlin.

A Vienne, l'Institut a encore un autre caractère. Il se compose de quatre pièces dont l'une est réservée aux professeurs Penck et Tomascheck, l'autre sert de salle des cours, et les deux autres servent de bibliothèque et salles de travail. L'incorporation de la salle des cours à l'Institut en fait un véritable tout qui se suffit à lui-même. Dans les différentes pièces, même dans la chambre des professeurs sont disposées de grandes tables où l'on peut se livrer aux travaux les plus divers, surtout aux travaux cartographiques. Chacun, naturellement, doit avoir sa place où restent sa planchette à dessin, ses cartes, ses instruments. Pour des travaux de cet ordre l'installation est excellente. On aurait plus de difficulté peut-être à lire ou réfléchir, car la place n'est pas trop grande, et on risquerait d'être troublé par quelque conversation éclatante. Mais si l'on tient à être absolument tranquille on peut aller travailler dans les deux pièces qui se trouvent au troisième étage et qui sont reliées par téléphone avec les salles d'en bas. D'ailleurs on a souvent plus d'intérêt à prêter l'oreille à ces diversions produites par la visite d'un élève de l'Institut géologique ou de Suess lui-même, le plus souvent par M. Penck qui vient infatigablement chaque matin donner des indications à celui-ci, discuter un point délicat avec celui-là, demander à tous où ils en sont et quels résultats ils entrevoient. Il faut ajouter que, au rebours des autres Instituts qui sont ouverts toute la journée, et même le dimanche matin, l'Institut de M. Penck n'est ouvert que pendant la matinée dans la semaine, et prête des livres qu'on peut consulter chez soi.

Il y a encore bien des différences entre ces trois Instituts que j'ai particulièrement visités. Mais ce qu'ils ont de commun c'est l'aisance, le luxe. L'argent n'a pas été épargné pour leur fondation, et tous les ans ils reçoivent des subventions ministérielles s'élevant à plus de 600 florins (1200 fr.) pour l'Institut géographique de Vienne, à 2000 m. pour celui de Berlin, sans compter les subventions extraordinaires et dons particuliers qui paraissent avoir été spécialement favorables à l'Institut géographique de Vienne (1). Ce qu'il y a encore de commun entre ces Instituts ce sont les avantages suivants dont l'étranger profite aussi bien que l'élève du pays.

D'abord ce grand avantage qui est celui de toutes les bibliothèques spéciales : On a tous les instruments de travail sous la main. Livres, cartes, tout est là devant vous. Une question incidente vous frappe-t-elle? voilà là-bas le livre qui y répond. Voilà la carte ou l'atlas où vous trouverez le détail cherché. Tout favorise cette sorte de flânerie scientifique si fructueuse pour un débutant et même pour un élève déjà avancé. Un coup d'œil jeté sur la bibliothèque, une inspection de ses rayons, c'est déjà comme la lecture de toute une bibliographie soigneusement triée. Tel titre de volume suffit à vous ouvrir des horizons nouveaux, à vous faire découvrir un problème de l'intérêt duquel vous ne vous étiez point encore aperçu. Il faut ajouter que, grâce aux larges subventions dont jouissent les Instituts, ces bibliothèques contiennent à peu près

(1) V. Penck, Die Geographie an der Wiener Universität, *loc. cit.*

tout ce qui est indispensable au travail, surtout en ce qui concerne la géographie générale. Leur caractère diffère selon les tendances de l'enseignement. A Berlin les lacunes sont surtout sensibles pour la biogéographie et l'anthropogéographie, mais la géographie régionale est mieux représentée et la collection de périodiques plus riche qu'à Leipzig. Là, en effet, aucune des branches de la géographie générale n'est négligée, mais certains livres essentiels sur la France, par exemple, ou l'Angleterre manqueront. A Vienne, on a systématiquement laissé de côté tout ce qui est étranger à la géographie physique et tout ce qui est pure géographie régionale, mais la bibliothèque présente une richesse incroyable de périodiques, et il n'y manque rien de ce qui est de premier intérêt pour la Géophysique. On voit qu'on peut tirer de ces diverses bibliothèques des profits différents, mais toutes sont extrêmement riches, si l'on songe au peu de temps depuis lequel elles existent. Pour en donner une idée il me suffira de dire que la moins considérable, celle du séminaire de Leipzig, compte 3.000 volumes et 3.000 cartes.

Non moins importantes que les livres sont les collections de cartes. A Berlin, on s'en occupe moins qu'ailleurs, vu que les étudiants ont à leur disposition les trésors de la Bibliothèque royale et de la Société de géographie. A Leipzig, on achète au contraire le plus de cartes possible. A Vienne, M. Penck consacre presque tout son crédit annuel à compléter une collection qui sera bientôt unique. Il possède non seulement toutes les cartes topographiques autrichiennes, œuvres de l'Institut militaire de géographie, mais toutes les cartes topographiques suisses : l'atlas Siegfried, l'atlas Dufour, les cartes bavaroises, italiennes, toutes les cartes topographiques belges, une bonne partie de la carte d'état-major française, etc. Un autre professeur, M. Partsch, obligé de se tenir dans des limites plus restreintes à Breslau où il a fondé un Institut géographique, consacre aussi presque tous ses crédits à acheter des cartes, et il m'en a montré le catalogue qui contraste par sa richesse avec le petit nombre de livres essentiels qui ornent les rayons de sa modeste bibliothèque.

A côté des cartes, les photographies. La plus riche collection que j'en aie vu est à l'Institut de M. Penck. En relation avec le Club-Alpin allemand, les laboratoires de géologie de Münich, Grenoble, etc., il s'applique à centraliser toutes les vues intéressant la géographie physique des Alpes et possède déjà les matériaux d'une iconographie géographique très intéressante.

Ainsi tous ces instruments de travail : périodiques, livres, cartes, photographies que le géographe est obligé souvent d'aller chercher à droite et à gauche dans les grandes bibliothèques, ou chez les sociétés de géographie, l'Institut bien organisé permet de les avoir sous la main, à la portée, sollicitant l'œil et l'esprit.

Il est un second avantage des séminaires géographiques. C'est d'établir un contact forcé entre les jeunes et les anciens élèves. J'ai déjà décrit cette vie en quelque sorte familiale d'Instituts comme ceux de M. Penck ou de M. de Richthofen. Mais ce qui rend surtout le contact plus direct et comme inévitable ce sont les institutions qui se rattachent à ces séminaires, sortes de clubs géographiques d'une organisation plus ou moins complexe et qui portent les noms divers de *Geographisches Colloquium* à Berlin, *Geographisches Abend* à Leipzig, *Verein der Geographen an der Universität* à Vienne.

Les séances du *Geographisches Colloquium* de M. de Richthofen se tiennent dans une salle de l'Institut géographique tous les vendredis soirs de 7 heures à 9 heures. On y entend deux conférences qui peuvent être faites par un jeune élève de première année aussi bien que par un homme fait, docteur, parfois établi, parfois déjà connu par quelque gros travail original. Les sujets en sont ou bien proposés par le professeur, ou bien choisis par le conférencier dans le cadre de ses études. Après chaque conférence on discute et les critiques ne sont pas épargnées. Puis, pour tout apaiser, on se rend à la « Kneipe » officielle, où, sous la présidence de M. de Richthofen et à son défaut, du plus âgé, jeunes novices et géographes barbus choquent leurs cruches de bière en discourant des nouveautés géographiques.

A Leipzig c'est seulement une fois par mois que se réunit le *Geographisches Abend* dans une salle de la brasserie la plus renommée de l'endroit, le Thüringerhof. Là, devant les cruches pleines, sans se laisser troubler par les éclats de quelque chanson bachique qui s'élèvent parfois des salles de corps du rez-de-chaussée, on écoute une conférence faite le plus souvent par un étudiant qui va passer bientôt son doctorat et expose le résultat de recherches personnelles, ou par un privat-docent qui raconte un voyage d'exploration scientifique, ou même par un professeur qui résume les idées principales d'un livre prêt de paraître. L'auditoire se compose des élèves membres du Séminaire, de professeurs et privat-docenten de géographie ou sciences voisines, parfois d'hôtes de passage. Après la discussion qui suit la conférence, le président qui est presque toujours l'assistant de M. Ratzel, déclare la séance officielle close ; les pipes et cigares s'allument et la soirée s'achève au milieu de conversations aussi animées qu'intéressantes.

Le *Verein der Geographen an der Universität Wien* représente encore un plus haut degré d'organisation et d'indépendance que le *Colloquium* de Berlin et le *Geographisches Abend* de Leipzig. C'est une véritable société, autorisée par décret ministériel, ayant tout un conseil d'administration, un budget, un bulletin périodique. Sa bibliothèque est établie dans le vestibule de l'Institut géographique, ses séances bimensuelles se tiennent dans la salle des cours de l'Institut, on y est convoqué par lettre-circulaire portant le nom du conférencier. C'est le plus souvent un étudiant qui va passer le doctorat, ou bien un privat-docent, ou bien un jeune géologue du service de la carte géologique, ou un hôte étranger de passage, qui viennent exposer le résultat de recherches récentes. On discute là aussi, et inutile de dire l'intérêt que présentent les critiques et les observations du professeur Penck. Comme conclusion une « Kneipe » réunit naturellement tout l'auditoire.

Quel que soit le caractère de toutes ces institutions, *Verein Geographisches Abend, Colloquium,* leur but est toujours le même : rapprocher les jeunes des anciens, faire profiter les premiers de l'expérience des seconds, les initier sans secousse par la conversation, la discussion, au monde des questions géographiques.

L'étudiant français profitera peut-être plus qu'un autre de cette vie dans une atmosphère toute spéciale, qui lui est créée pendant quelques mois par la fréquentation des Séminaires et des réunions qui s'y rattachent.

III

Il nous reste à signaler deux traits essentiels de l'enseignement géographique dans les universités allemandes, qui sont d'un grand intérêt pour le jeune géographe français : Je veux parler du caractère pratique, et du caractère familier de cet enseignement, des exercices dont il est prodigue, et du contact perpétuel qu'il ménage entre le professeur et les élèves.

On ne saurait trop insister sur l'importance des exercices pratiques en géographie. Les conférences faites par les élèves qui sont la forme la plus répandue chez nous, ne peuvent porter tous leurs fruits que si elles sont associées à des exercices faisant travailler non plus seulement l'intelligence, mais aussi l'œil et la main, mettant à l'épreuve l'instinct des formes et les aptitudes au travail rigoureusement scientifique.

A Vienne, M. Penck qui a à préparer surtout de futurs « gymnasiallehrer », a gardé l'institution des conférences qui exerce à la fois l'esprit géographique et le sens pédagogique. Ses « Seminarübungen » sont réservées aux aspirants au *Staats examen* (sorte de licence), qui y rendent compte de livres récemment parus ou étudient une question désignée par le professeur. Une discussion est ouverte après chaque conférence. — M. Ratzel a compris autrement cette sorte d'exercices, et à la vérité d'une façon qui n'aurait probablement guère

de succès en France. Les « Seminarübungen » se pratiquent dans la salle de lecture du séminaire. Chaque élève étant assis à sa place, le professeur fait apporter une ou plusieurs grandes cartes murales et en se servant de ces cartes commence à poser aux différents élèves des questions rentrant dans un cadre qui a été fixé huit jours à l'avance. Chacun répond de son mieux, s'il reste court, son voisin répond pour lui, ou c'est le professeur qui donne lui-même l'explication demandée. Rien de plus curieux et de plus intéressant que ce genre d'exercice, mais il demande une grande habileté de la part du professeur et une grande complaisance de la part des élèves.

Tout ceci ne met à l'épreuve que l'intelligence seule, on tient à ne pas négliger le côté matériel de la géographie. Chez M. Ratzel, l'assistant M. Eckert fait une fois par semaine des conférences de morphologie où il exerce les élèves à rendre par des croquis schématiques les formes typiques de relief. M. Fischer, second assistant, fait des conférences de cartographie et exerce les élèves au dessin des cartes.

A Vienne surtout, un soin particulier est donné aux exercices pratiques. Dans chaque coin des salles de travail de l'Institut vous trouverez un élève penché sur des cartes, le crayon à la main. Celui-ci calcule avec le planimètre le volume de pluies tombant sur le bassin de l'Oder, pour vérifier la formule récemment établie par MM. Penck et Ruvarac (1), entre la hauteur des pluies et le débit des fleuves. Un autre calcule à l'aide de mesures planimétriques la hauteur moyenne d'une île. Un troisième reporte sur un croquis au 100.000e les courbes de niveau des cartes bavaroises au 15.000e pour mettre en évidence une dislocation dans le diluvium. Un autre encore dresse pour l'Océan Pacifique une carte d'équidistance des côtes et calcule les aires d'éloignement maximum, travail qui conduit aux résultats les plus intéressants (2).

Mais ce n'est pas encore assez d'exercer la main et l'œil entre les quatre murs d'une bibliothèque. La géographie est une science qui étudie la nature. Il faut sortir de la salle d'études, il faut sortir de la ville, il faut transporter de temps en temps le cours au milieu des objets qu'il traite. Nulle part on n'a mieux compris cette nécessité qu'en Autriche et particulièrement à Vienne. Le voisinage des Alpes invite d'ailleurs aux excursions. Tout Viennois n'est-il pas alpiniste? Déjà Simony avait organisé des excursions géographiques (3). M. Penck, son successeur, a suivi son exemple. Pendant le semestre d'été dernier, outre deux excursions d'un jour chacune dans le Wienerwald, il a dirigé deux grandes excursions, l'une dans l'Ennsthalgebirge, l'autre dans les Alpes de Salzburg et les Hohen Tauern. L'année précédente il avait conduit ses élèves à Triest et dans la région du Karst. L'année prochaine, il leur fera connaître le Massif bohémien, une autre année les Karpathes, la Tatra. Le ministère accorde des subventions pour ces excursions, ce qui permet à tous les étudiants, qui en sont dignes, de les suivre. A l'exemple de M. Penck, le professeur Richter de Graz organise des excursions géographiques. Dans l'Allemagne un mouvement se fait sentir dans le même sens. Au congrès géographique d'Iéna M. Sievers, professeur à Giessen, a développé le programme de grandes excursions qu'il comptait faire pendant les vacances avec ses élèves (4). M. Partsch, à Breslau, guide déjà depuis quelque temps ses élèves en des promenades géographiques où il les initie sur place aux problèmes de la topographie et de la géographie physique. Sans doute ces excursions nécessitent de la part du professeur un surcroît de travail. Il est nécessaire de connaître soi-même en détail la région

(1) Die Abfluss, and Niederschlagsverhaltnisse von Böhmen, von Dr. Vasa Ruvarac nebst Untersuchungen über Verdunstung und Abfluss von grösseren Landflächen von Pr. Dr. A. Penck. *Geographische Abhandlungen*, V, heft 5, Wien Hölzel 1896.

(2) De semblables travaux étaient déjà en honneur au moment où M. Poirel visita l'Institut géographique de Vienne. V. *Revue Internationale de l'Enseignement*, 1889, p. 54.

(3) Penck. Die Geographie an der Wiener Universität *loc. cit.*

(4) V. E. de Martonne. Le 12e Congrès des géographes allemands. *Annales de Géographie*, VI, 1897, p. 276.

qu'on se propose de parcourir, et il n'y a guère qu'un naturaliste, surtout un géologue ayant travaillé longtemps sur le terrain qui soit en état de diriger avec fruit de pareilles promenades géographiques. M. Penck était mieux préparé qu'aucun autre à ce genre d'enseignement. C'est un plaisir incomparable, même pour le géographe le plus exercé, que de voyager avec lui à travers les Alpes. Il excelle à découvrir à chaque repli du terrain un détail intéressant, et loin de s'arrêter aux remarques de pure morphologie, sait appeler aussi l'attention sur les remarques de géographie botanique et de géographie humaine. Sa parole prend même, en face de la nature, une fermeté, une netteté, un caractère vivant et vraiment géographique, qu'on ne retrouve pas toujours dans ses leçons universitaires.

Je ne crois pas devoir insister sur la facilité qu'on a de suivre, outre les excursions proprement géographiques, les excursions géologiques ou botaniques qui sont si utiles au géographe. La seule difficulté vient de ce que parfois ces excursions tombent le même jour. Toutefois j'ai remarqué qu'à Vienne, M. Wähner prenait soin de ne pas faire concorder ses excursions géologiques avec les promenades géographiques du professeur Penck.

On le voit, par ce souci constant du côté pratique, l'Enseignement géographique allemand tend à donner aux étudiants non seulement des idées, des principes généraux, mais surtout des moyens de travail, des instruments de recherche scientifique personnelle. C'est un enseignement tourné peut-être moins vers le passé que vers l'avenir, moins préoccupé de ce qui est acquis que de ce qui reste à acquérir. On y veut préparer les élèves non seulement au raisonnement géographique, mais encore et surtout à la recherche des faits qui servent de base à ce raisonnement. On en veut faire des praticiens plutôt que des méthodologues. — Ces tendances sont particulièrement marquées dans l'école de Vienne et comme elles sont à peu près l'opposé des tendances de notre enseignement, on comprend quel en peut être l'intérêt pour le jeune géographe français. Prédisposé par son éducation littéraire et philosophique à envisager les choses de haut, à s'attacher aux idées plus qu'aux faits d'où elles sortent, aux grands liens de cause et d'effet qui enchaînent les phénomènes géographiques plutôt qu'à ces phénomènes eux-mêmes, il y apprendra le goût de la recherche minutieuse, et les moyens pratiques d'élargir le champ de son expérience, ce qui est par suite élargir le champ de ses idées. Il pourra réunir les avantages de deux genres d'esprit et d'enseignement tout différents, et qui se complètent pour ainsi dire.

Mais il est encore un caractère de l'enseignement géographique allemand qui frappera certainement le jeune géographe français. C'est cette sorte de familiarité, je dirai presque de camaraderie, qui règne entre les professeurs et les élèves et qui est si profitable à tous les deux.

Certes le Français non prévenu qui serait transporté à l'Institut géographique de Berlin ne serait pas peu étonné de voir le professeur Richthofen sortir de son cabinet de travail le cigare à la bouche, s'approcher de chaque travailleur, causer familièrement avec lui, lui chercher un renseignement dans un livre, discuter parfois un quart d'heure ou plus un point délicat. Il ne serait pas moins frappé s'il voulait bien passer un jour ou deux au séminaire de M. Ratzel, d'y voir le professeur se tenir toute la journée dans son cabinet de travail dont la porte donnant sur la bibliothèque est constamment ouverte ou entrebaillée. Un léger coup à la porte, une voix bienveillante vous répond : Entrez ! L'élève qui cherche un renseignement, qu'une question difficile préoccupe, soumet son doute ou son désir au professeur. Entre la salle commune et le cabinet du maître la communication est constante. Mais que dirait enfin le Français peu au courant des mœurs allemandes si, pénétrant à l'improviste dans la salle de travail de l'Institut géographique de Vienne, il y découvrait le professeur Penck déjeunant d'un sandwich tout en corrigeant les calculs et les croquis d'un élève, ou assis sur le coin d'une table et entouré de tout un cercle d'étudiants avec lesquels il discute le programme de la prochaine excursion. — Après cela

il ne s'étonnerait plus de voir le professeur prendre part aux « Kneippen » qui suivent les conférences géographiques, y accepter la présidence, et au besoin y entonner la chanson obligatoire. Il se rendrait d'ailleurs bien vite compte que cette familiarité ne diminue en rien l'autorité du professeur, mais l'augmente au contraire ; qu'elle n'est pas une affaire de pure forme, mais qu'elle entraîne avec elle une véritable communion d'idées entre le professeur et les élèves, un rapprochement constant des esprits entre l'étudiant et le maître, qui n'est qu'un étudiant plus âgé.

Il est bien certain que ce caractère familier de l'enseignement tient en grande partie au caractère allemand lui-même, du moins quant aux formes particulières sous lesquelles il se manifeste. Il faut cependant noter qu'on ne le retrouve pas partout. Dans le monde des philologues par exemple, surtout dans les grandes universités, les rapports entre le professeur et les élèves sont le plus souvent réduits au strict nécessaire. Si la familiarité est si grande dans le monde des géographes, c'est en grande partie à ses attaches multiples avec celui des naturalistes qu'il faut l'attribuer, surtout à l'origine des professeurs qui sont presque tous d'anciens géologues. C'est la familiarité des laboratoires qui s'est transportée dans les Instituts et Séminaires géographiques. Qu'on entre à l'Institut minéralogique de M. Tschermak à Vienne, on y verra les étudiants penchés sur le microscope ou maniant les formes de cristaux en bois, tandis que de temps en temps le professeur ou l'assistant vient frapper sur l'épaule de chacun, distribuer les conseils et les explications. Qu'on descende à l'Institut géographique ce sera le même spectacle : penchés sur leurs cartes et leurs croquis, les étudiants sont heureux de voir arriver de temps en temps le maître qui s'assied auprès d'eux, discute leurs résultats et corrige leurs erreurs.

Il faut aussi tenir compte de ce que la plupart des professeurs de géographie ne sont pas des universitaires de carrière. On s'est peu soucié lorsqu'on a appelé M. de Richthofen à Leipzig, puis à Berlin, qu'il ait été diplomate par métier et explorateur par passion, pas plus qu'on n'a hésité à lui donner comme successeur à Leipzig M. Ratzel qui s'était fait d'abord connaître comme journaliste, ni à confier à Vienne la chaire de Simony au géologue Penk. Il suffisait que l'un ait produit le premier volume de « China », l'autre son grand ouvrage sur les Etats-Unis, le troisième ses recherches sur la période glaciaire dans les Alpes et sa géographie de l'Empire allemand. De semblables choix ont donné des maîtres d'un esprit particulièrement souple et exempt de toute raideur officielle. Ils se sentent plutôt en dehors des cadres, que placés à un niveau supérieur aux élèves, et ne se croient pas obligés pour des raisons de decorum à affecter envers eux la moindre supériorité. Ils sont plutôt disposés à les traiter comme des compagnons de recherche scientifique.

Pour toutes ces raisons on trouve dans le monde géographique allemand une solidarité qui s'étend depuis le plus jeune étudiant jusqu'au professeur et qui ne se retrouve pas dans toutes les branches de l'enseignement supérieur. Les profits en sont grands, tant pour le maître que pour l'élève. Ce dernier, en contact perpétuel avec le professeur, soutenu par ses conseils, ses avis, ses éclaircissements, son exemple, s'aventure sans hésiter dans la voie des études géographiques, si pleine d'embûches pour le débutant ; car à la complexité des questions embrassées, s'ajoute la difficulté de préciser l'objet de recherches qui touchent à tant de sciences diverses, et la méthode qui leur convient. — Mais le maître lui-même n'est pas sans gagner à se tenir constamment au milieu de ses disciples. Il y gagne d'abord la conscience plus nette de ce que vaut chacun d'eux, de ce qui leur est facile et difficile à comprendre, des points sur lesquels il y a à insister pour que l'enseignement porte tous ses fruits. Et il en tire encore un profit tout personnel, car pour garder son autorité malgré ce contact perpétuel avec les élèves, cette absence de toute barrière entre eux et lui, il n'a pas d'autre moyen que de se maintenir par un travail incessant à une hauteur qui inspire le respect à tous.

De ces deux sortes d'avantages l'étudiant français peut largement profiter. Il

profitera en effet directement de ceux qui sont spéciaux aux élèves ; quant à ceux qui regardent le professeur, il saura bien les découvrir, et, pour peu qu'il ait l'esprit un peu réfléchi, ils lui inspireront plus d'une résolution qui le soutiendra et le guidera lorsque, de retour en France, il sera appelé lui-même à professer.

IV

Tels sont à notre avis les principaux avantages qu'offre à l'étudiant français géographe un séjour dans les Universités allemandes.

Nous voudrions donner à ces considérations quelque conclusion pratique. Ne serait-il pas possible de transporter quelques-uns des avantages que nous signalons dans notre enseignement ? — Il est certain qu'on ne le saurait faire pour tous. Il y en a qui tiennent évidemment aux mœurs et au caractère allemand lui-même, d'autres à la persistance de vieilles institutions universitaires qui sans doute ne seront pas éternelles et tendent déjà à se modifier. Il y aurait à voir ce qui pourrait être introduit sans aller contre nos idées ou nos habitudes, sans risquer de rester une pure forme, un mot. Il faudrait distinguer ce dont on a vraiment besoin, et ce qui existe déjà sous un autre nom, ou pourrait être introduit sans être présenté comme une nouveauté. Il faudrait bien se rappeler surtout que ces institutions dont nous parlons ne sont pas nées en un jour, n'ont été copiées sur aucun modèle étranger, mais se sont créées peu à peu sous l'impulsion de personnalités indépendantes les unes des autres, dans des milieux différents, en tenant compte des circonstances diverses. C'est par tâtonnement qu'on est arrivé à donner aux Instituts géographiques la forme actuelle, différente suivant les différents centres. Ça n'a pas été sans mal qu'on est arrivé à les faire accepter comme une nécessité, à leur créer un crédit, à leur donner une organisation qu'on est loin de considérer même là-bas comme parfaite.

Il ne nous appartient pas de préciser davantage. Tout ce qu'il nous est permis d'affirmer, c'est que l'enseignement géographique ne peut pas plus s'organiser tout d'un coup chez nous qu'il ne l'a fait en Allemagne, et que là comme en toutes choses, ce ne sont que les changements graduels qui restent et qui correspondent à une réelle amélioration. Il y aura donc pendant quelque temps encore un véritable intérêt pour nos jeunes géographes à aller visiter les Universités allemandes, et la conclusion la plus utile qu'il nous semble pouvoir donner à notre enquête serait d'indiquer les meilleurs moyens de profiter de tous les avantages énumérés.

Dans l'état actuel des choses on peut dire que la première recommandation à faire est de passer un semestre d'été à Vienne. La situation de la ville est unique : les Alpes, les Karpathes, la Plaine Hongroise, le Massif Bohémien, quatre régions aussi différentes que possible et du plus grand intérêt pour le géographe sont aux portes. Des excursions géographiques dirigées par M. Penk, géologiques dirigées par MM. Wähner, Diener ou Suess, botaniques conduites par MM. Beck et Fritsch y guideront l'étudiant. A ces avantages — qui sont décisifs — il faut ajouter celui de connaître l'Institut géographique de M. Penk, de suivre ses cours et de pouvoir travailler sous la direction d'un minéralogiste comme M. Tschermak, d'un géologue comme M. Suess. S'il est nécessaire de passer un semestre d'été à Vienne, on pourra choisir indifféremment n'importe quel semestre à Berlin, car les environs ne présentent qu'un intérêt minime pour le géographe et le géologue. Il est nécessaire en tout cas d'y avoir passé un semestre entier. Entendre les cours de M. de Richthofen, travailler dans son Institut, assister aux séances de la Société de géographie et de la Société de géologie sera très profitable au jeune géographe. Le semestre d'hiver a l'avantage d'être celui où ont lieu les exercices pratiques de météorologie

de M. Bezold, les excursions dans le glaciaire de M. Wahnschaffe, ses conférences et exercices pratiques sur l'analyse des sols. C'est dans le semestre d'été que M. Engler a ses exercices de géographie botanique et M. Ascherson ses excursions. — Le séjour à Leipzig pourrait être encore d'une grande utilité pour notre étudiant, surtout au commencement de son voyage. C'est là en effet qu'il trouverait l'enseignement le moins différent du nôtre sinon pour la forme du moins pour la méthode générale, c'est là qu'il serait le moins dépaysé. Il aurait aussi l'avantage de pouvoir se perfectionner dans la connaissance de la langue, indispensable pour se mêler au monde des géographes, plus vite et mieux que dans une capitale comme Berlin ou Vienne. Je ne parle pas de l'intérêt qu'il y a à écouter et connaître de près un professeur comme M. Ratzel. Les petites universités comme Marburg, Göttingen, Hall, Bonn ne sont pas non plus à dédaigner. On y pénétrera plus avant dans l'âme allemande, on y démêlera mieux ce qu'il y a de particulier chez les Allemands qui les pousse vers les questions géographiques. On y trouvera des professeurs comme Theobald Fischer, Philippson, etc. et souvent un enseignement pratique plus perfectionné qu'on ne s'y attendrait.

Notre étudiant ne peut pourtant visiter toutes les Universités. Ce serait perdre son temps et ne profiter des avantages d'aucune. — Il importe de savoir s'il a un an ou deux devant lui. N'a-t-il qu'un an ? il est indispensable de passer le semestre d'été à Vienne, il passera celui d'hiver à Berlin. Il ne sera pas mauvais *s'il peut partir d'assez bonne heure* (les cours commencent au milieu ou à la fin d'octobre) d'aller pour commencer passer un mois ou un mois et demi à Leipzig. — A-t-il deux ans ? il profitera beaucoup en passant son premier semestre d'hiver à Leipzig et l'été de la même année dans une petite université choisie autant que possible dans une situation telle qu'on puisse faire tout à l'entour des excursions intéressantes au point de vue géologique et géographique. Il aura tout avantage à réserver pour sa seconde année le séjour à Berlin en hiver et à Vienne en été. — De toutes façons, qu'il ait un an ou deux devant lui, nous ne conseillerons pas au jeune géographe de partir pour l'Allemagne sans avoir, après son agrégation, passé une annee à Paris ou à Lyon, qu'il emploiera à acquérir les connaissances scientifiques élémentaires qui lui manquent complètement.

Telles sont les conclusions pratiques auxquelles nous croyons pouvoir nous arrêter. Nous ne saurions trop recommander de ne rien négliger pour permettre à nos géographes se destinant à l'Enseignement supérieur, de se mettre au courant, mieux que par notre trop rapide exposé, des méthodes d'enseignement et des procédés de travail usités dans les universités allemandes.

E. DE MARTONNE,

Agrégé d'Histoire et de Géographie,
Maître surveillant à l'Ecole normale supérieure.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE DÉCRET RELATIF AU DOCTORAT ÈS SCIENCES, PAR M. G. DARBOUX, MEMBRE DU CONSEIL.

MESSIEURS,

Pour faire bien comprendre le but et la raison d'être du projet qui a été renvoyé à votre examen, la Commission doit rappeler tout d'abord et en quelques mots quelle a été, depuis l'origine même, l'organisation des études et des examens dans les Facultés des sciences.

Le décret du 8 mars 1808 portant organisation de l'Université instituait dans chaque Faculté trois grades différents : le baccalauréat, la licence et le doctorat. Ces grades étaient des grades d'Etat ; mais comme le montre la formule même du diplôme qui les conférait, ils étaient en quelque sorte rattachés à chaque Faculté. Le Grand Maître de l'Université impériale délivrait le diplôme de , en la Faculté de , de l'Académie de ; de sorte qu'il y avait des gradués de chaque Faculté. Après une période d'incertitude et de tâtonnements sur laquelle il est inutile d'insister, les conditions de nos examens furent réglées d'une manière précise, avant même, l'ouverture des cours, par le statut sur les Facultés des lettres et des sciences du 16 février 1810.

Dans ce statut, qui est l'œuvre du Conseil de l'Université, on voit apparaître d'une manière déjà très nette la distinction entre les trois licences ès sciences ; il y a surtout une réglementation précise des examens du doctorat. La Faculté entière doit assister à la soutenance des thèses (art. 36). Les membres de la Faculté auront seuls le droit d'argumenter ou d'interroger, et cela dans l'ordre qui aura été réglé par le doyen (art. 37) (1).

Les aspirants au doctorat dans la Faculté des sciences auront à soutenir deux thèses, soit sur la mécanique et l'astronomie, soit sur la physique et la chimie, soit sur les trois parties de l'histoire naturelle, suivant celle de ces sciences à laquelle ils déclareront se destiner. Le diplôme en fera mention (art. 42).

Cette dernière prescription, relative à la mention portée sur le diplôme, réalise de fait la séparation de notre doctorat en trois branches : sciences mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles ; les trois branches correspondent respectivement aux sciences de déduction, aux sciences d'expérience et aux sciences d'observation. Elle est d'autant plus digne d'attention que, vers la même époque, d'autres principes prévalaient pour la classification des sciences, soit dans l'organisation de nos cours, divisés en deux séries seulement, la série mathématique et la série phy-

(1) Cet article annule une disposition contenue dans l'article 12 du statut du 18 octobre 1808 et d'après laquelle tous les gradués pouvaient être admis à argumenter. Nous croyons savoir, néanmoins, que cette disposition de l'article 12 a été quelquefois remise en vigueur.

sique, soit dans l'organisation de la 1re classe de l'Institut, divisée de même en deux grandes sections : la section des sciences mathématiques et celle des sciences physiques (1).

Pour le doctorat comme pour la licence, la séparation entre les trois branches n'apparait d'une manière formelle que vers 1822 dans les registres d'examens de la Faculté des sciences de Paris. En fait, nous ne connaissons aucun acte instituant trois licences ès sciences ou trois doctorats ès sciences distincts. L'unité organique du grade n'a donc jamais été brisée. Par exemple, si l'article 6 du décret du 22 août 1854 dispose que, pour être nommé professeur dans une Faculté, il faut, en dehors des conditions d'âge et de stage, être docteur dans l'ordre de cette Faculté, cet article a toujours été entendu et appliqué en ce sens que tout docteur ès sciences remplit les conditions légales de grade pour être nommé titulaire de toute chaire dans nos Facultés (2).

(1) *Règlement particulier pour la Faculté des sciences de Paris (10 octobre 1809).*

Art 1er. Les cours de la Faculté des sciences de Paris sont répartis en deux séries : la série mathématique et la série physique.

Art. 7. La série mathématique se compose de quatre cours, savoir :
Cours d'analyse.
Cours de calcul différentiel et intégral.
Cours de mécanique.
Cours d'astronomie.

Art. 8. La série physique se compose également de quatre cours, savoir :

Cours de chimie.
Cours de minéralogie et de géologie.
Cours de botanique et de physique végétale.
Cours de zoologie et de physiologie.

Art. 9. Il y a de plus un cours commun aux deux séries, qui est le cours de physique générale et expérimentale.

Arrêté contenant une nouvelle organisation de l'Institut national (23 janvier 1803).

Art. 2. La 1re classe sera formée des dix sections qui composent aujourd'hui la 1re classe de l'Institut, d'une section nouvelle de géographie et navigation et de huit associés étrangers.
Ces sections seront composées et désignées ainsi qu'il suit :

Sciences mathématiques.

Géométrie. — 6 membres.
Mécanique. — 6 membres.
Astronomie. — 6 membres.
Géographie et navigation. — 3 membres.
Physique générale. — 6 membres.

Sciences physiques.

Chimie. — 6 membres.
Minéralogie — 6 membres.
Botanique. — 6 membres.
Economie rurale et art vétérinaire. — 6 membres.
Anatomie et zoologie. — 6 membres.
Médecine et chirurgie. — 6 membres.
La 1re classe nommera, sous l'approbation du premier Consul, deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les secrétaires perpétuels seront membres de la classe, mais ne feront partie d'aucune section.

(2) *Des Facultés et écoles d'enseignement supérieur* (Décret du 22 août 1854).

Art. 6. Pour être nommé professeur dans une Faculté, il faut être âgé de 30 ans au moins, être docteur dans l'ordre de cette Faculté, et avoir fait, pendant deux ans au moins, soit un cours dans un établissement de l'Etat, soit un cours particulier dûment autorisé, analogue à ceux qui sont professés dans les Facultés.

Art. 7. Peuvent être également nommés professeurs dans les Facultés les membres de l'Institut qui ont fait, pendant six mois au moins, un cours dans les conditions de l'article précédent.

C'est dans le règlement relatif aux examens pour les différents grades dans les Facultés des sciences (8 juin 1848) que nous voyons constatée pour la première fois l'existence des trois licences et des trois doctorats. Pour le doctorat, ce règlement apporte des modifications assez importantes au régime antérieurement suivi. D'abord il réduit à trois le nombre des juges. Tous les professeurs de la Faculté sont encore invités à assister à la discussion de la thèse, à argumenter ou à questionner le candidat ; mais ils n'ont plus voix délibérative lorsqu'il s'agit de prononcer sur son admission. En ce qui concerne le doctorat ès sciences mathématiques, le règlement élargit la base trop étroite sur laquelle reposait cet examen. Tandis qu'auparavant les thèses présentées devaient porter exclusivement sur la mécanique rationnelle et sur la mécanique céleste, il est déclaré par l'article 6 qu'une thèse mathématique sera toujours admise à la discussion, quelle que soit la branche des mathématiques à laquelle elle se rapportera, pourvu qu'elle renferme une découverte ; et, dans ce cas, à la seconde thèse, pourra être substituée la discussion de questions déterminées, lesquelles seront désignées d'office par la Faculté. Ces dispositions nouvelles étaient rendues nécessaires par l'essor qu'avait pris les études mathématiques ; si on les rapproche des programmes, très sommaires d'ailleurs, annexés au règlement et relatifs aux différents doctorats, on peut constater qu'elles achevaient de donner à cet examen la forme sous laquelle nous l'avons tous connu.

Il y a un point, cependant, qu'elles laissaient dans l'ombre, c'est la manière dont les suffrages devaient être recueillis. Il y avait trois juges, sans doute, et chacun disposait d'une boule ou d'un suffrage. Mais chaque juge avait-il à lui seul le pouvoir d'éliminer en donnant une boule noire ? La question n'a jamais été résolue. Et cela est à l'honneur de nos examens. Il faut croire qu'ils étaient sagement conduits puisqu'ils n'ont jamais donné lieu à aucune discussion. Au reste, dans ces derniers temps, la Faculté de Paris, autorisée par le silence même gardé sur ce point par le règlement de 1848, a adopté le régime inauguré par la Faculté des lettres. Ses certificats d'aptitude indiquent si le candidat a été simplement reçu docteur ou s'il l'a été avec mention. Les mentions sont au nombre de deux : *mention honorable* et *mention très honorable*. La mention *très honorable* remplace l'ancienne *unanimité* dont il est souvent question dans nos anciens registres, aussi bien pour le baccalauréat et la licence que pour le doctorat.

Ce réglement de 1848, si simple et si bien conçu, a traversé sans aucune modification les cinquante années qui nous séparent de cette époque. Le nombre de nos examens de doctorat n'a cessé de s'accroître. De 1810 à 1890, la Faculté de Paris a créé 700 docteurs ès sciences ; de leur côté et dans le même espace de temps, les Facultés de province ont conféré 172 diplômes. La Faculté de Paris délivre chaque année environ 35 diplômes. Je ne désespère pas de voir notre millième docteur, et j'espère aussi que nos collègues de province nous aideront à leur tour et prendront la part qui leur revient dans notre examen le plus important. En même temps que le nombre, le niveau et la valeur des thèses soutenues n'ont cessé de s'élever. Il y a loin de nos thèses modernes, dont quelques-unes feraient honneur à des maîtres, à ces programmes de quelques pages, portant sur des sujets connus, qu'on présentait à la Faculté, de 1808 à 1820. Le doctorat ès sciences est très apprécié à l'étranger ; c'est un titre

qui est accueilli avec faveur dans toutes les circonstances où il y a lieu de faire valoir ou de requérir des connaissances scientifiques approfondies. On n'aurait donc pas senti le besoin d'en modifier les conditions, si vous n'aviez, dans votre cession de 1896, transformé de la manière la plus complète le régime même de la licence ès sciences.

D'après le décret du 22 janvier 1896, il n'y a plus qu'une licence ès sciences. Il a été institué des certificats d'études supérieures ; ces certificats sont en grand nombre ; la Faculté de Paris, par exemple, en délivre dix-sept, et c'est la réunion de trois quelconques d'entre eux qui donne droit au diplôme de licencié ès sciences. Pour chacun des trois doctorats ès sciences, la licence correspondante était autrefois demandée. La suppression de ces trois licences rendait donc nécessaire une réglementation nouvelle des conditions d'accès au doctorat.

Devait-on établir d'une manière complète l'unité de grade pour le doctorat comme pour la licence ès sciences, faire disparaître, pour les fondre en un grade unique, nos trois anciens doctorats, si bien constitués dès l'origine qu'ils avaient pu traverser sans modification sensible tant de transformations si souvent appliquées à tous nos autres examens ?

En grande majorité, les Facultés des sciences, consultées par M. le Ministre, ne l'ont pas pensé. Il est vrai qu'il n'y a plus qu'une licence ès sciences ; mais, dans cette licence unique, on a distingué et constitué trois types particuliers, qui seuls ouvrent l'accès de l'enseignement secondaire, et tiennent lieu pour les lycées et collèges de nos anciennes licences. Ces garanties particulières de culture scientifique suffisamment générale, et bien coordonnée en vue d'un but spécial, que l'on exige du moindre professeur de collège communal, est-il possible de ne pas les imposer au professeur de l'Enseignement supérieur, appelé à participer aux délibérations et aux actes d'une Faculté, à siéger dans des jurys de baccalauréat, de licence et de doctorat ? Ces garanties sont si nécessaires que si on ne les puisait pas dans l'examen de la licence, soutenu dans les conditions que nous venons de définir, les Facultés se trouveraient rapidement conduites à accroître l'importance et le nombre des questions accessoires, portant sur des sujets connus, qu'elles proposent aux candidats au doctorat. Et par là se trouverait faussé le caractère d'un examen qui doit, avant tout, favoriser et mettre en évidence l'esprit d'invention, l'aptitude à ces recherches scientifiques qui constituent la véritable fonction de l'Enseignement supérieur.

Par tous ces motifs, votre commission se rallie à l'unanimité, sauf une modification très légère, au projet présenté par M. le Ministre. Elle fait d'ailleurs remarquer que ce projet présente une grande souplesse et que l'une de ses dispositions donne satisfaction, dans une large mesure, aux partisans du doctorat unique. En effet, tout en proposant de demander pour les candidats au doctorat ès sciences l'un des trois groupes suivants de certificats :

I

Calcul différentiel et intégral.
Mécanique rationnelle.
3e certificat au choix du candidat ;

II

Physique générale.
Chimie générale.
3e certificat au choix du candidat ;

III

Zoologie ou physiologie générale.
Botanique.
Géologie ou minéralogie,

le projet dispose que l'un quelconque de ces trois groupes sera valable pour les différents doctorats ès sciences. Si un aspirant au doctorat est muni, par exemple, des certificats du second groupe, il pourra être conduit par ses études à s'occuper de mécanique ou de physique mathématique, et il lui sera permis de présenter une thèse de mathématiques. D'autres combinaisons se présentent naturellement à l'esprit et n'ont pas besoin d'être ici énumérées. Toutes seront admises.

Remarquons encore un sérieux avantage du nouveau régime. Il permettra de varier et de multiplier les dispenses sans nuire au bien des études. Autrefois, ces dispenses étaient rares, car elles devaient embrasser une licence tout entière. Dorénavant, quand elles deviendront nécessaires et paraîtront justifiées, la Faculté intéressée pourra les faire porter sur un ou sur plusieurs certificats.

Enfin, le nouveau régime, et ce n'est pas à nos yeux un de ses moindres mérites, permettra à celles des Universités qui en manifesteront le désir ou qui en sentiront la nécessité, de faire vivre, à côté du doctorat d'État, un doctorat universitaire également accessible, comme il convient, aux étudiants français et aux étudiants étrangers.

Voir p. 284, la Correspondance sur le Romantisme.

Monsieur le Rédacteur,

Dans les discussions de cette nature, le dernier mot appartient à celui qui est attaqué. Or, il est évident que je suis maintenant l'attaqué et même l'accusé. Ma réponse sera simple.

Dans ma bibliographie, j'ai indiqué les *Etudes critiques*, 3e série, avec la date de 1894, parce que dans une pareille liste on prend toujours, autant que possible, la dernière édition.

Quant aux lignes que M. Brunetière cite en italiques, et qui sont de janvier 1883, tout le monde reconnaîtra qu'elles ne présentent qu'une analogie lointaine avec ma théorie et qu'elles lui laissent son caractère de nouveauté. M. Brunetière lui-même devrait le reconnaître puisque, dans sa leçon du 8 février 1893, lui qui connaissait bien son article de 1883, et qui ne connaissait pas mon essai de 1885, il disait qu'on ne s'était pas encore avisé de définir le romantisme, le contraire du classicisme. — Comme conclusion, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit à propos d'une autre question de priorité, c'est une preuve de plus qu'en littérature comme ailleurs, on se rencontre quelquefois parce qu'on s'ignore, et non parce qu'on se copie.

M. Souriau.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 3 mars relative à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

La loi du 28 mars 1882 (art. 15) avait donné le droit aux commissions scolaires de dispenser de la fréquentation scolaire, sous certaines conditions et pour une période déterminée, les enfants n'ayant pas encore treize ans révolus. Ces commissions pouvaient aussi, avec l'approbation du conseil départemental, dispenser de l'une des deux classes de la journée les enfants employés dans l'industrie et arrivés à l'âge de l'apprentissage.

Ces dispositions avaient été édictées à une époque où elles pouvaient se concilier avec la loi du 19 mai 1874 en vertu de laquelle les enfants employés dans l'industrie ne pouvaient être assujettis à une durée de travail de plus de six heures par jour.

Mais elles ne sauraient recevoir aujourd'hui aucune application, depuis la loi du 2 novembre 1892 qui limite à dix heures par jour la durée du travail effectif des enfants employés dans l'industrie au-dessous de l'âge de seize ans et qui ne permet de les faire travailler entre douze et treize ans que s'ils sont munis du certificat d'études primaires.

Des renseignements qui m'ont été transmis, il résulte que, dans certaines communes, la commission scolaire continue à délivrer à des enfants qui ne rentrent pas dans cette dernière catégorie des dispenses de fréquentation scolaire.

Je crois devoir vous rappeler ci-après le texte de l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892, et je vous invite à en assurer la stricte exécution dans votre département.

« Les enfants ne peuvent être employés par les patrons, ni être admis « dans les établissements énumérés dans l'article 1er avant l'âge de treize « ans révolus (1).

« Toutefois, les enfants munis du certificat d'études primaires institué « par la loi du 28 mars 1882 peuvent être employés à partir de l'âge de « douze ans. »

(1) Art. 1er. — Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, est soumis aux obligations déterminées par la présente loi. Toutes les dispositions de la présente loi s'appliquent aux étrangers travaillant dans les établissements ci-dessus désignés.

Sont exceptés les travaux effectués dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur.

Néanmoins, si le travail s'y fait à l'aide de chaudière à vapeur ou de moteur mécanique ou si l'industrie exercée est classée au nombre des établissements dangereux ou insalubres, l'inspecteur aura le droit de prescrire les mesures de sécurité et de salubrité à prendre conformément aux articles 12, 13 et 14.

Mon attention a été appelée, d'autre part, sur le fait suivant : dans certains départements, des instituteurs inscrivent des notes de classe qui peuvent être prises par les industriels pour un certificat officiel sur les livrets remis, en exécution de la loi du 2 novembre 1892, aux père, mère, tuteur ou patron des enfants âgés de moins de treize ans et non munis du certificat d'études primaires.

Conformément aux indications du livret, aucune mention autre que celle à remplir par les patrons ne doit figurer sur les pages qu'il contient. Par conséquent, l'instituteur doit s'abstenir de toute inscription sur ce livret qui a un caractère professionnel.

Circulaire du 6 avril relative au diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe.

Aux termes de l'article 5 du décret du 12 juillet 1878, un diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe peut être délivré, à la suite de la soutenance d'une thèse, aux pharmaciens de 1re classe *licenciés ès sciences physiques* ou *ès sciences naturelles*.

Il a paru nécessaire de déterminer dans quel sens ces dispositions devaient être appliquées avec le nouveau régime établi par le décret du 22 janvier 1896. Le Comité consultatif de l'enseignement public (Commission de la médecine et de la pharmacie), saisi de la question, a été d'avis que les candidats au diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe devraient justifier d'un diplôme de licencié ès sciences comportant trois certificats d'études supérieures de l'ordre des sciences physiques ou des sciences naturelles.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai adopté cet avis, et je vous prie de bien vouloir porter ma décision à la connaissance de MM. les Doyens et Directeurs des Facultés et Ecoles situées dans votre ressort académique.

Circulaire du 8 avril relative aux dispenses militaires.

Aux termes de l'article 37 du règlement du 23 novembre 1889 sur les dispenses militaires :

« L'année de service imposée aux jeunes gens dispensés en vertu des « articles 21, 22 et 23 de la loi du 15 juillet 1889 doit être uniquement con- « sacrée à l'accomplissement de leurs obligations militaires. Sous aucun « prétexte, ils ne peuvent être détournés de ces obligations, ni recevoir des « exemptions de service à l'effet de poursuivre leurs études. »

Ces dispositions, que le Ministre de l'Instruction publique est tenu d'observer rigoureusement, impliquent pour tous les jeunes gens dispensés en vertu des articles précités, interdiction *absolue* de continuer leurs études pendant le temps passé sous les drapeaux.

Il importe que les prescriptions dont il s'agit ne demeurent pas illusoires et qu'aucun étudiant ne puisse être autorisé à faire acte de scolarité durant son année de service militaire.

Je vous prie de vouloir bien adresser, à cet égard, les instructions les plus précises à MM. les Doyens et Directeurs des Facultés et Ecoles exis-

tant dans votre ressort académique, en les invitant à exiger des candidats qui se font inscrire en vue d'un examen la production de leur livret militaire. Cette production, qui est réclamée déjà aujourd'hui dans un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur, permettra de constater si les inscriptions, correspondant aux épreuves que l'étudiant doit subir, n'ont pas été prises contrairement à l'esprit et à la lettre de l'article 37 du règlement cité plus haut. Dans le cas où une semblable irrégularité serait relevée, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires pour l'annulation pure et simple des inscriptions.

Circulaire du 10 avril relative au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2e partie, 1re série).

Le décret du 31 juillet 1896, relatif aux épreuves écrites du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2e partie, 1re série), dispose que ces épreuves comporteront à l'avenir une composition portant *au choix des candidats* soit sur les mathématiques, soit sur les sciences physiques et naturelles.

Or, aux termes de l'article 8 du décret du 8 août 1890, sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, *pour toutes les épreuves écrites*, sauf pour la version latine, il est donné trois sujets différents entre lesquels les candidats ont le droit de choisir.

La Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique ayant émis l'avis que les dispositions dont il s'agit étaient applicables à la composition scientifique prévue par le décret du 31 juillet 1896 précité, j'ai décidé que les candidats à la 2e partie, 1re série, du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique auraient le choix entre trois sujets d'ordre scientifique. J'ai décidé également, conformément à l'avis de la Section, que, pour les mathématiques, ces sujets ne seraient pas pris dans la même branche : ils porteront exclusivement sur une question de cours et ne pourront pas comprendre de problèmes.

Pour les sciences physiques et naturelles, les trois sujets qui seront pris tantôt dans la physique, tantôt dans la chimie, tantôt dans les sciences naturelles, ne devront pas obligatoirement appartenir à la même branche de chacune de ces sciences.

Circulaire du 10 avril relative au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (2e partie).

La circulaire en date du 1er juin 1891 sur le baccalauréat de l'enseignement secondaire classique porte, en ce qui concerne l'interprétation de l'article 8 du décret du 8 août 1890, que les trois sujets différents de composition entre lesquels le candidat a le droit de choisir doivent *être pris tous les trois ans dans la même partie de la philosophie ou dans la même branche des mathématiques ou de la physique.*

Ces dispositions qui, aux termes du paragraphe 5 de la circulaire du 20 avril 1892, valent pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire mo-

derne, ont soulevé, dans l'application, certaines difficultés relativement aux épreuves écrites de la deuxième série (Lettres-sciences) de ce dernier baccalauréat. En raison du petit nombre de questions portées sur le programme de physique de la classe de Première-Sciences de l'enseignement secondaire moderne, les jurys retombent toujours sur les mêmes sujets, ce qui tend à favoriser les préparations partielles contre lesquelles il importe au plus haut point de se prémunir.

La Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, saisie de la question, a émis, à l'unanimité, l'avis qu'il y avait lieu d'élargir les prescriptions de la circulaire précitée et de décider que les trois sujets ne seraient plus pris exclusivement dans la même branche de la physique. Ils pourront être choisis dans tout le programme de physique de la classe de Première-Sciences.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai adopté cet avis, et je vous prie de donner communication de ces dispositions à M. le Doyen de la Faculté des sciences de votre ressort académique.

Circulaire du 31 mars relative aux exemptions universitaires dans les lycées de garçons et de jeunes filles.

Au cours de la discussion du budget de l'exercice 1897, la Chambre des Députés a adopté une résolution aux termes de laquelle la somme, attribuée actuellement aux fils et aux filles des membres de l'enseignement primaire dans les remises universitaires prévues au chapitre 46 du budget du Ministère, sera désormais répartie entre eux par voie de concours.

Cette résolution, qui a reçu l'approbation du Sénat, a eu pour but d'éviter toute augmentation de dépense nouvelle et, par suite, de limiter rigoureusement au chiffre actuel le nombre des exemptions à accorder aux élèves de la catégorie dont il s'agit.

En conséquence, comme il n'existe présentement aucune disponibilité sur le crédit de 537.000 francs inscrit au budget, il y a lieu, dès maintenant, de n'admettre gratuitement comme externe dans un lycée aucun enfant de membres de l'enseignement primaire.

Je vous prie de donner immédiatement des instructions dans ce sens à MM. les Proviseurs et à MMmes les Directrices des lycées de votre ressort académique.

Il a été spécifié d'ailleurs que la mesure n'aurait pas d'effet rétroactif et que les enfants d'instituteurs et d'institutrices bénéficiant actuellement de l'exonération des frais d'études continueront à jouir, comme par le passé, de cette faveur, sous les réserves indiquées dans les circulaires des 26 août et 10 septembre 1895.

Il n'est rien innové en ce qui concerne les enfants des membres de l'enseignement secondaire.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Groupe de Paris.

Le groupe parisien s'est réuni le dimanche 6 février, sous la présidence de M. Brouardel. Le vote auquel avaient pris part, par correspondance, les adhérents des départements, a fait entrer dans le Conseil les six membres suivants :

Boutroux, *professeur à la Faculté des lettres* ;
Charpentier, *professeur au lycée Louis-le-Grand* ;
Esmein, *professeur à la Faculté de droit* ;
Gariel, *professeur à la Faculté de médecine* ;
Giry, *professeur à l'Ecole des Chartes* ;
Gaston Paris, *administrateur du Collège de France.*

L'Assemblée a commencé l'examen des questionnaires.

Le dimanche 13 février, le Conseil a procédé à l'élection du bureau, sous la présidence de M. Gariel, assisté de M. Bernés : M. Brouardel a été réélu président ; M. Darboux, vice-président ; M. Larnaude, secrétaire-général ; M. A. Hauvette, secrétaire-général adjoint.

L'assemblée des membres de la Société, réunis ensuite pour continuer la discussion sur l'extension universitaire, a levé la séance, en signe de deuil, pour la mort de M. Bufnoir, membre fondateur et ancien président de la Société.

L'Assemblée s'est réunie de nouveau le 27 février et s'est occupée de donner des réponses aux questions posées dans le n° de la *Revue* du 15 décembre 1897. Elle a utilisé celles qui lui ont été envoyées par le groupe de Clermont-Ferrand et par M. Leclère, professeur à l'Université de Bruxelles.

L'Assemblée s'est ajournée au dimanche 13 mars.

Groupe de Clermont-Ferrand.

M. Hauser, professeur à la Faculté des lettres, nous a transmis des réponses, acceptées par tous les professeurs de la faculté des sciences, de la faculté des lettres et de l'Ecole de médecine. Nous reviendrons prochainement sur ce travail important

Groupe de Dijon.

Les membres de la Société de l'Enseignement Supérieur se sont réunis, le jeudi 24 février à 4 heures 1/2, dans la salle du Conseil académique de l'Université de Dijon.

Le groupe s'est constitué. Ont été élus : président, M. Desserteaux, assesseur du doyen de la Faculté de Droit ; vice-président, M. Ponnelle, vice-président de la Chambre de commerce de Beaune ; secrétaire, M. Rosenthal, professeur d'histoire au Lycée.

L'ordre du jour portait la question de l'Extension universitaire et celle des créations désirées par l'Université. Après une discussion animée, on a décidé de reprendre l'étude de ces deux questions dans la prochaine séance qui aura lieu, même local et même heure, le jeudi 31 mars.

Dès à présent ce groupe se montre favorable à l'Extension qu'il ne sépare pas de l'accroissement de l'Université : l'échange des services devant être réciproque entre l'Université et les villes qui bénéficieront de son enseignement.

La création d'une bibliothèque universitaire, réclamée surtout par la Faculté de Droit, l'agrandissement des locaux et la fondation d'un Institut botanique désirés par la Faculté des Sciences, feront les objets de deux rapports qui seront soumis à la prochaine assemblée.

La séance a été levée à 6 heures 3/4.

Le secrétaire,
LÉON ROSENTHAL.

Nouveaux adhérents à la Société.

MM. BONNEROT, professeur au lycée Louis-le-Grand.
BONET-MAURY, professeur à la Faculté de théologie protestante.
FÉNAL, professeur au Collège Rollin.
LAMY (Reims).
CAUDEL, maître de conférences à l'Ecole des sciences politiques.
MOISSAN, de l'Académie des sciences.
KUHN (Montreuil-sous-Bois).
MORTET, professeur à l'Ecole des Chartes.
ROCHEBLAVE, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Bertrand, professeur à l'Université de Lyon.
Haguenin (Caen).
Lemercier, doyen de la Faculté des lettres (Caen).
Margottet, recteur de l'Université (Lille).
Zeller, recteur de l'Université (Grenoble).
Adam, recteur de l'Université (Dijon).
Besson, professeur à la Faculté des lettres (Grenoble).
Hauvette, professeur à la Faculté des lettres (Grenoble).
Royer, doyen de la Faculté des lettres (Dijon)
Dorison, professeur à la faculté des lettres (Dijon).
Gény, professeur à la faculté de droit (Dijon).
Buisine, professeur à la faculté des sciences (Lille).
Loth, doyen de la faculté des lettres (Rennes).
Allais, professeur à la faculté des lettres (Rennes).
Bourdon, professeur à la faculté des lettres (Rennes).
Hallez, professeur à la faculté des sciences (Lille).
Vaisson, censeur au lycée (Le Havre).
Regnaud, professeur à la faculté des lettres (Lyon).
Jullian, professeur à la faculté des lettres (Bordeaux).
Gachon, professeur à la faculté des lettres (Montpellier).
Desdevises du Dézert, professeur à la faculté des lettres (Clermont).
Audollent, professeur à la faculté des lettres (Clermont).
Hauser, professeur à la faculté des lettres (Clermont).
Deroye, directeur de l'Ecole de médecine (Dijon).
Pauffard, professeur à l'Ecole de médecine (Dijon).
Moniez, professeur à la faculté de médecine (Lille).
Collette, professeur à l'Ecole de médecine (Dijon).
Cottin, professeur à l'Ecole de médecine (Dijon).
Vincent, professeur à l'Ecole de médecine (Dijon).
Pigeon, professeur à la faculté des sciences (Dijon).
Rosenthal, professeur d'histoire au lycée (Dijon).
Leclère, professeur de philosophie au collège (Blois).
Genvresse, professeur à la faculté des sciences (Besançon).
Damien, professeur à la faculté des sciences (Lille).
De la Droitière (Saint-Pétersbourg).
Engel (Strasbourg).
Brunhes, professeur à la faculté des sciences (Dijon).

Le groupe parisien prie les groupes des différentes Universités régionales de faire porter leurs délibérations sur les créations de cours, ou de conférences, sur l'organisation des laboratoires ou des bibliothèques, en vue de l'appel que la *Revue* adressera prochainement au public, pour dons, donations, legs, etc.

NÉCROLOGIE

I. — M. COUVREUR.

« La Faculté des Lettres est frappée de coups cruels. A cette place où, il y a un an, elle conduisait le plus ancien de ses maîtres et son doyen, elle amène aujourd'hui le plus jeune de ses professeurs, une de ses espérances. Hélas ! il n'est pas vrai que les vies humaines soient comme des feuilles qui tombent à l'automne, il en est qui sont emportées par les vents du printemps !

Paul Couvreur était né d'une famille d'universitaires. Dès l'enfance il avait désiré être professeur et travaillé avec passion pour le devenir ; on peut dire qu'avec cette vie de vingt-cinq ans, on ensevelit vingt années de travail. Il avait eu, très jeune, le culte du grec ; sa précoce maîtrise de cette langue faisait songer aux hellénistes de la Renaissance. Ses succès universitaires avaient été brillants, et, à vingt-trois ans, il avait été nommé maître de conférences de philologie grecque à notre Université. Il s'était aussitôt révélé maître savant et sûr. En même temps, il était en train de gagner, sans bruit, et sûrement, une réputation dont les premières lueurs caressaient déjà son nom. Avec un ferme regard sur les conditions de l'étude moderne, il s'était assigné, de bonne heure, la tâche de toute sa vie. Il s'était consacré à Platon, au grand esprit qui, sans la dessécher comme Spinoza, a porté le plus haut l'humanité loin de la terre. Il avait conçu le projet et la longue ambition d'en élaborer une édition maîtresse dont la science française serait fière. Il se proposait de passer des années dans ce grand commerce, comme un homme qui, habitant un noble édifice, s'occupe à en pénétrer les beautés et à en réparer les détails. Les éditions qu'il avait publiées du *Phédon* et du *Ménéxène* étaient déjà d'un jeune maître. Nul ne doutait de son succès. Il était de ceux en qui la conscience et la continuité du travail font une assiette toujours plus sûre à la pensée, et, la rassurant contre sa propre timidité, lui donnent avec l'âge plus d'audace, d'aisance et de joie. Ce sont des esprits qui, partant de la précision pour arriver au mouvement, ne cessent de progresser, et réservent tout leur éclat pour leur maturité. Il était, à coup sûr, destiné à prendre le premier rang parmi ceux dont c'est la mission de conserver, de restaurer l'immortel verbe hellénique, parmi ceux qui entretiennent la lampe où luit la noble et sereine clarté de la Grèce. Haut et heureux emploi d'une vie, et enviable en nos temps de pensée inquiète, indécise et troublée.

Courageusement, sans redouter les difficultés de la vie, il avait épousé celle qu'il avait choisie, et fondé, avec confiance, un foyer où il avait trouvé le bonheur. En dehors des amitiés anciennes et éprouvées, sa nature timide et réservée mais dans laquelle on sentait une singulière fermeté et comme une opiniâtreté de droiture et d'affection, lui gagnait chaque jour des amitiés nouvelles. Avec modestie et presque silencieusement, il avait pris place dans bien des cœurs, presque sans qu'ils s'en aperçussent ; et ce fut seulement lorsqu'ils furent inquiets pour lui que plusieurs d'entre eux sentirent que cette place était grande. Sa maladie a révélé tout d'un coup combien les attachements qu'il avait inpirés avaient de force. Ses amis, ses collègues de toutes les facultés l'ont soigné, l'ont veillé avec un dévouement admirable et une tendresse de frères. S'ils ne l'ont pas sauvé, c'est qu'aucun soin ne pouvait

le défendre, et ils lui ont voilé d'affection les approches de la mort. Qu'il me soit permis au nom de la Faculté des Lettres, de les remercier de la touchante preuve d'amitié universitaire qu'ils viennent de donner.

De l'avenir utile et heureux qui s'étendait devant lui, il ne reste plus rien ! Quelques jours ont confondu tant de savoir et dispersé ces rêves ! Mais, quelque brève qu'elle ait été, sa vie a été parfaite et, pour ainsi dire, accomplie dans les proportions que lui a laissées le destin. Elle a eu une tranquille et un peu austère harmonie de droiture d'étude et d'affection. L'Université de Lille gardera la mémoire de ce jeune savant dont elle espérait beaucoup; la Faculté des Lettres inscrira son nom parmi ses souvenirs. Quant à lui, quel que soit le mystère contenu dans ces quelques pieds de terre, nous pouvons refermer sa tombe en songeant à la phrase de *Phedon* : « Il doit « avoir confiance l'homme, qui pendant la vie, a aimé les joies de la science « et a orné son âme, non d'une parure étrangère, mais de celle qui lui est « propre : la sagesse, la justice, la fermeté, la liberté et la vérité ».

(*Discours de M. Angellier, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.*)

II. — M. SAYOUS.

M. Edouard Sayous, professeur d'histoire et de géographie anciennes et du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Besançon est mort le 19 janvier, âgé de 56 ans, Il avait été professeur au lycée de Versailles, au lycée Charlemagne, à la Faculté de théologie protestante de Montauban, à la Faculté des lettres de Toulouse, d'où il était passé à Besançon. Ses principaux ouvrages sont : *La France de St-Louis d'après l'épopée nationale, Paris. 1866 ; Histoire des Hongrois et de leur littérature politique, de 1790 à 1815, Paris, 1872 ; Histoire générale des Hongrois, Paris, 1877, 2 vol. in-8, couronnée par l'Académie française ; Les Deux Révolutions d'Angleterre et la nation anglaise au XVIIe siècle, Paris, 1891.*

III. — M. OLLÉ-LAPRUNE.

M. Léon Ollé-Laprune, maître de conférences pour la philosophie à l'Ecole normale supérieure, est mort le 13 février. Il venait de remplacer à l'Académie des sciences morales et politiques M. Vacherot. Ses principaux ouvrages sont : *La Philosophie de Malebranche 2 vol. 1870 ; De la certitude morale, 1880 ; Essai sur la morale d'Aristote, 1881 ; La philosophie et le temps présent, 1890 ; Les sources de la paix intellectuelle, 1892 ; Le prix de la vie, 1894.*

IV. — M. SCHEFER.

Né en 1820, M. Charles Henri-Auguste Schefer fut drogman à Beyrouth, à Jérusalem, à Smyrne, à Alexandrie, à Constantinople, puis premier interprète pour les langues orientales au ministère des Affaires étrangères, chargé de mission en Syrie et à Obock. Professeur de langue persane, il fut nommé en 1867 administrateur de l'Ecole des langues orientales vivantes, qu'il réorganisa. Il avait remplacé en 1878 M. Garcin de Tassy à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il a publié une *Histoire de l'Asie centrale* ; un *Récit de l'ambassade au Kharezm de Riza Gouly Khan* ; une *Histoire de l'ambassade de France près la Porte ottomane*, etc.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Congrès d'enseignement secondaire en 1898

Nous avons été informés le 31 janvier que M. le Ministre autorise l'ouverture d'un Congrès de professeurs de l'Enseignement secondaire public.

Ce Congrès se réunira donc à Paris pendant les vacances de Pâques, les 14, 15 et 16 avril.

Voici l'ordre du jour approuvé par M. le Ministre :

Compte rendu de la gestion de la Société temporaire d'assistance mutuelle des professeurs de l'Enseignement secondaire.

Transformation de cette société en une société définitive et discussion des statuts élaborés par la Commission d'études qu'a nommée le Congrès de 1897 (1).

Discussion des vœux concernant :

Le rétablissement du baccalauréat ès sciences ;

La fourniture des livres ;

La représentation des chargés de cours et des professeurs des classes élémentaires, dans les conseils universitaires ;

La revision et l'allègement des programmes d'histoire et de géographie ;

L'organisation d'un Congrès international de l'Enseignement secondaire en 1900 (2).

***

Ne pouvant faire imprimer ici en entier le règlement que le Congrès de 1897 nous a chargés de préparer et que nous vous soumettrons le 14 avril, nous en détachons les articles propres à vous intéresser dès maintenant :

ADMISSION AU CONGRÈS. — VOTES

« Sont admis au Congrès tous les membres du personnel enseignant de l'Enseignement secondaire inscrits au tableau d'ancienneté.

« Les associations locales qui voudront être représentées au Congrès devront en informer à l'avance le Comité préparatoire en lui faisant connaître le nombre et les noms des membres qui seront représentés. Plusieurs associations peuvent se faire représenter par le même délégué.

« Les professeurs non délégués qui voudront assister au Congrès sont priés d'en informer à l'avance le Comité préparatoire.

(1) La Commission s'occupe de faire connaître à l'avance ces statuts aux intéressés; mais il faut se rappeler que le précédent Congrès n'a pas voté de fonds pour cette publication.

(2) Les deux propositions relatives à la fixation d'un maximum d'heures de classe pour les professeurs de collège et aux traitements de congé ont été supprimées par M. le Ministre « comme contraires aux principes exposés dans la circulaire du 30 janvier 1897 et dans son discours du 12 novembre 1896. » — « Je ne perdrai pas de vue d'ailleurs, ajoute M. le Ministre, l'intérêt légitime qui s'attache à ces deux questions et mon administration s'efforcera d'obtenir, avec l'aide du Parlement et des Municipalités, une solution aussi favorable que possible ».

Dans une audience récente (2 février), M. le Ministre a permis de porter, au besoin, à l'ordre du jour d'autres questions, à condition qu'il les eût approuvées auparavant. Nous avons veillé à faire reconnaître le principe de cette liberté. Mais notre programme est encore assez chargé pour trois journées.

« Chaque membre du Congrès recevra, avant la première séance, une carte d'admission personnelle (blanche pour les délégués, rouge pour les non délégués), sur laquelle il devra apposer sa signature.

« Le vote devant indiquer, aussi exactement que possible, l'opinion de la majorité, chaque délégué a, en séance générale, un nombre de voix égal au nombre de ses mandants. Les membres non délégués disposent chacun d'une voix s'ils ne sont pas représentés déjà par un délégué. Dans ce dernier cas ils ont le droit de prendre part aux discussions, mais n'ont pas le droit de voter.

« Des bulletins de couleurs différentes (bleus signifiant **oui** : rouges signifiant **non** ; blancs signifiant **abstention**), seront distribués aux membres du Congrès.

« Des places différentes sont attribuées aux délégués et aux non délégués, de manière que les votes puissent se faire le plus souvent à mains levées et qu'on ne recoure au vote par bulletins que dans le cas où la majorité est douteuse.

« Dans les Commissions, chaque membre présent, délégué ou non délégué aura droit à **un seul** suffrage.

RESSOURCES DU CONGRÈS

« La Commission préparatoire désigne un de ses membres qui est chargé, sous le contrôle de la Commission, des fonctions de trésorier.

« Les recettes se composent : 1° des cotisations versées par les membres représentés à raison de 0 fr. 50 au moins par sociétaire ; 2° d'un droit de 1 franc exigé des membres du Congrès n'appartenant à aucune des sociétés présentes. »

***

Qu'il y ait ou non une association locale dans votre lycée ou collège, nous vous prions donc, Messieurs et chers Collègues de nous faire connaître tout de suite votre adhésion et de nommer des délégués.

Il importe que l'œuvre entreprise par le Congrès de 1897 soit continuée par celui de 1898.

Le succès si prompt et si spontané qu'a obtenu, sans effort de propagande et sans patronage officiel, la Société temporaire d'assistance, établit la nécessité de constituer une société définitive.

C'est sur la proposition de plusieurs d'entre vous que les autres questions à discuter ont été portées à l'ordre du jour.

Nous espérons donc que vous aurez à cœur de venir très nombreux : vous montrerez ainsi que l'heureuse union dont vous avez fait preuve l'an dernier, loin de s'être affaiblie, s'est maintenue ; vous fortifierez encore, au mieux de tous, cette solidarité universitaire.

Nous demandons aux Compagnies de chemins de fer et à la Compagnie transatlantique d'accorder aux membres du Congrès le tarif le plus réduit. Nous avons prié M. le Ministre de vouloir bien nous aider à vous assurer cet avantage.

Notre Comité a mis et emploiera toute sa bonne volonté et son activité à préparer le Congrès de 1898 : il dépend de chacun de vous, Messieurs et chers Collègues, que cette assemblée soit vraiment la représentation de l'Enseignement secondaire et serve, comme la précédente, les intérêts généraux et le bon renom de l'Université.

Les représentants des Associations formées ou en formation dans les lycées

Carnot, Charlemagne, Henri IV, Lakanal, Louis-le-Grand, Michelet, Montaigne, Rollin, Saint-Louis, Voltaire.

Prière d'adresser les communications à M. Gaston Rabaud, professeur au lycée Charlemagne, 10, rue des Feuillantines,

Ou à M. Lecomte, professeur au lycée Saint-Louis, 14 rue des Ecoles.

II. Congrès international de l'enseignement supérieur.

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la lettre ci-contre adressée par M. le Recteur au Président de la Commission d'organisation du Congrès international de l'Enseignement superieur.

Ce congrès, qui avait été fixé au mois de mai prochain, est ajourné à une date indéterminée. Nous vous prions, en conséquence, de considérer comme non avenue l'invitation que nous vous avons adressée et de vouloir bien communiquer cette décision aux membres de votre Etablissement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

La Commission d'Organisation :

Saignat,
Professeur à la Faculté de Droit,
Président.

Imbart de la Tour,
Professeur à la Faculté des Lettres,
Secrétaire.

Blarez,
Professeur à la Faculté de Médecine.

Fallot,
Professeur à la Faculté des Siences.

Monsieur le Président,

Pour répondre au vœu du Congrès de l'Enseignement supérieur tenu à Lyon en 1894 et au désir de l'Université de Lyon, le Conseil de l'Université de Bordeaux a accepté la mission de préparer un second Congrès qui aurait lieu à Bordeaux, en mai 1898. Une Commission chargée de la préparation du Congrès a rédigé un programme provisoire qui a été envoyé aux Universités françaises et étrangères, avec des demandes de mémoires et d'adhésions. Aucun mémoire ne nous a été adressé et les adhésions n'ont pas été assez nombreuses pour nous donner le droit d'espérer que le Congrès puisse faire cette année une œuvre vraiment utile.

Dans ces conditions, le Conseil de l'Université de Bordeaux a pensé que la réunion du Congrès était au moins prématurée, et qu'elle devait être ajournée. L'Université de Bordeaux reste d'ailleurs disposée, comme elle l'a toujours été, à organiser ultérieurement un Congrès à Bordeaux, si les autres Conseils des Universités de France lui en expriment le désir.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Recteur, Président du Conseil de l'Université,
A. Couat.

Nous souhaitons et nous espérons que le Congrès, auquel se seraient rendues bon nombre de personnes qui avaient négligé d'envoyer leur adhésion, ne sera que retardé. Peut-être les groupes départementaux de la *Société d'enseignement supérieur* pourraient-ils délibérer utilement sur la date qui serait la plus convenable. (*La Réd.*)

CORRESPONDANCE

I. — M. Faguet, *La critique littéraire.*

Mon cher ami,

Vous me demandez mon avis sur le rôle moral et l'influence morale du critique.

Je ne crois ni au rôle moral, ni à l'influence morale du critique, puisque, comme j'ai eu souvent l'occasion de le dire, je ne crois pas que le critique ait d'influence.

Plus je vais, plus je suis absolument persuadé qu'il n'en a aucune. Les exemples de cette innocuité et aussi de cette impuissance pour le bien, sont éclatants et se multiplient à mesure que j'avance. J'ai vu les succès de MM. Ohnet et Delpit. Le premier était prodigieux (je parle du succès) ; le second était considérable. Ni l'un ni l'autre ne devait absolument rien à la critique. La critique n'avait jamais parlé ni de l'un ni de l'autre.

Il en faudrait dire autant de M. de Montépin, de M. Jules Mary, de M. Hector Malot dont la critique n'a presque jamais soufflé mot, et qui ont fait leur chemin sans elle avec une facilité et une rapidité incroyables.

Remarquez qu'en sens inverse, la critique fait, périodiquement, avec insistance, l'éloge chaleureux de cinq ou six auteurs qui sont en bons termes avec le journalisme et que ces cinq ou six auteurs ne se vendent jamais. Je me dispense ici de citer les noms, mais vous les connaissez aussi bien que moi.

Autre face de la question. Il est un homme que la presse parisienne ne peut pas souffrir. J'ignore pourquoi. C'est M. Loti. Celui-ci, non seulement on n'en parle point dans les journaux de Paris pour le louer, mais on en parle pour l'assommer chaque fois que l'occasion s'en présente. Le succès de M. Loti marche toujours triomphalement.

Exemples tirés du théâtre. L'immense majorité de la critique, avec une insistance fougueuse et avec grande raison, selon moi, s'est acharnée à faire accepter M. Henri Becque par le public. Il n'y a jamais eu moyen d'assurer un succès prolongé à une pièce de M. Becque. La *Gotte*, de Meilhac, avait tellement séduit les critiques qu'*unanimement* et en y revenant à plusieurs reprises, la critique dramatique a crié au public que *Gotte* était un chef-d'œuvre. Rien n'y a fait. La pièce a échoué.

En sens inverse, l'immense majorité de la critique est extrêmement froide pour la *Loi de l'homme* de M. Hervieu. Je crois avoir été à peu près le seul à la défendre. La *Loi de l'homme* a été un succès prolongé, non seulement à Paris, mais en province. — L'immense majorité de la critique, toute la critique, sauf M. Sarcey, a écrasé la *Vie de Bohême* à sa reprise, en 1897. La *Vie de Bohême* a seule soutenu le Théâtre français, très éprouvé dans le courant de cette campagne. Elle a fait salle comble pendant des mois entiers.

Je n'aurais qu'à chercher un peu pour multiplier à l'infini ces exemples. Tout homme au courant des choses de la littérature et du théâtre sait que l'influence de la critique, au point de vue du succès, est nulle. Il n'y a pas à s'en inquiéter. Elle est comme si elle n'était pas.

Pour mon compte, j'en suis enchanté. J'aurais des scrupules de conscience terribles si je croyais que je pusse avoir une influence sur le succès ou l'insuccès d'un ouvrage. Car, dans ce cas, je ferais un assez vilain métier. C'est le pain que j'ôterais de la bouche de l'auteur qui aurait eu le malheur de ne pas me plaire. Ce serait abominable.

Quelques auteurs croient qu'il en est ainsi. Un auteur, peut-être sérieusement, m'écrit ces temps derniers : « Vous avez le droit de discuter mes idées, et je vous remercierais de le faire. Mais vous n'avez pas le droit de dire que je

suis *ennuyeux*, parce que cela atteint la vente, peut et doit la diminuer. Et cela est une mauvaise action... »

Notez que cet auteur ne manque jamais l'occasion de dire dans les journaux que je suis un âne, sans s'inquiéter si cela peut et doit nuire à la vente de mes ouvrages ; mais ces contradictions sont très humaines.

Sur le fond de la question, il a tort. Il ne vendra pas un volume de moins pour avoir été qualifié d'ennuyeux par moi ; il n'en vendra pas un de plus pour avoir été qualifié d'homme de génie par tous les autres critiques. Notre influence sur le succès est absolument nulle.

— Mais pourtant on vous lit !

— Oui, et de plus en plus ; et, par parenthèse, sans afficher un désintéressement ridicule, et le disant simplement parce que je crois que c'est vrai, je ne suis pas très satisfait de ce goût croissant du public français pour la lecture des critiques. C'est un peu viande creuse. C'est une habitude un peu byzantine. J'aimerais mieux qu'on lût davantage les auteurs eux-mêmes. Enfin, c'est un fait : oui, on nous lit, et de plus en plus.

— Eh bien ?

— Eh bien, cela prouve-t-il qu'on nous lit pour nous consulter ? Cela prouve-t-il qu'on nous lit pour savoir *ce qu'il faut penser* des ouvrages ? Pas le moins du monde ! On nous lit comme on lit les auteurs, parce que nous sommes intéressants. La critique est un genre littéraire comme un autre, et voilà tout. On nous lit comme on lit un roman, un poème ou un livre de philosophie.

Que cherche le public dans les livres et dans les journaux ? Une continuation de sa propre vie, sa vie pensée et exprimée par d'autres. Or le public rêve, bâtit des châteaux en Espagne, philosophe sur la nature des choses et la destinée, cause des pièces qu'il a vues et des livres qu'il a lus. Il veut, en lisant, de nouveau rêver, suivre l'évolution d'aventures curieuses, philosopher sur la nature des choses et causer des pièces et des livres qu'il connaît. Et, donc, il lui faut des poèmes, des romans, des livres de philosophie et des critiques littéraires et des critiques dramatiques.

Et il lit tout cela au même titre, sans *se soumettre* à tels écrits plutôt qu'à tels autres. Et quand il lit un critique, il le lit pour lui, pour voir ce qu'il pense et comment il pense, comme un philosophe, et point du tout pour le consulter sur ce qu'*il faut aller voir* et sur ce qu'il faut lire.

Ceci, c'est autre chose, tout autre chose. Cette consultation, le public ne la prend que de lui-même. Le lendemain d'une « première », chacun a consulté, non du tout le critique, mais le simple particulier dont il croit que le goût concorde avec le sien : « Il faut voir ça ? — Non. C'est peut-être beau, mais c'est assommant. » Ou au contraire : « Oui, ce n'est pas amusant, mais c'est très beau. » Et l'opinion de mon homme est faite. Il lira ensuite les critiques les plus éloignés de son goût propre, comme les plus rapprochés aussi, sans les consulter, pour les lire, parce qu'il aime discuter littérature.

Ecoutez donc un peu autour de vous. *Jamais* vous n'entendrez dire : « Il faut aller voir cela. *Un tel*, de tel journal, dit que c'est bon. » Jamais ! Vous entendrez dire : « Il faut aller voir cela. *Tous ceux à qui j'en ai parlé* m'en ont dit du bien. » Et puis, d'autre part, vous entendrez dire : « Excellent, l'article d'un tel. Très intéressant. Voilà qui est bien fait », sans que jamais, ni pour s'en plaindre, ni pour approuver, l'on ajoute : « Je suis de son avis sur la pièce » ou : « Je n'en suis pas ». Ou bien ces mots arrivent, mais plus tard, très tard, comme en dehors de la question. Car pour le public, ce n'est pas la question. Comme consultation, il a consulté ses amis. Comme divertissement littéraire, il a lu le critique.

Le public se fait son opinion à lui-même. Voilà la vérité avec une telle rapidité même, que le critique, si pressé qu'il soit, arrive toujours en retard, et le public lit ensuite les critiques pour discuter et raisonner littérature, ce qu'il adore.

L'erreur sur ce point, c'est que l'on confond quelquefois le *public* avec la *foule*. La foule suit des chefs en qui elle a confiance... Et encore... mais enfin,

oui, elle suit à peu près des chefs en qui elle a confiance. Mais le public n'est pas une foule. Il est même presque le contraire. Il se mène absolument lui-même. Et pour ce qui est de nous, il nous lit quand nous sommes lisibles.

Vous voyez donc, cher ami, que je serais bien embarrassé à vous donner mon avis sur l'influence morale du critique, puisque je crois que le critique n'a aucune espèce d'influence.

Seulement, puisque, à mon avis, le public lit la critique comme tout autre genre de littérature, il est bien entendu que je crois que le critique a le même genre d'influence morale que tout autre littérateur.

Cette influence est, je crois, une influence indirecte. L'art et la littérature sont des agents de moralité quand ils sont beaux, quand ils réalisent le beau. Non pas que le beau soit moral en soi. A cet égard là, il n'est rien du tout. Il n'est ni moral, ni immoral. Seulement il *élève* les hommes à un sentiment désintéressé, le seul qui soit désintéressé, et il les *réunit* dans un sentiment désintéressé, le seul qui soit désintéressé. C'est immense, puisque c'est arracher l'homme à sa nature ordinaire. De cette façon *indirecte*, le beau, qui n'enseigne rien, est un agent de moralité d'une puissance énorme.

Eh bien, l'artiste, le poète, le littérateur, *en ne faisant que son métier*, en ne songeant qu'à faire son métier, joue, même sans y songer, un rôle moral immense.

De même, s'il ne fait pas son métier, s'il réalise le laid au lieu de réaliser le beau, il est un agent d'immoralité. Il rabaisse. Et non seulement il rabaisse, mais il désunit ; car devant le laid, les hommes éprouvent des sentiments de répulsion, ou de haine, ou d'ironie, ou de sarcasme qui sont éminemment anti-sociaux et qui peuvent, par contagion et contre-coup sur toutes les parties de leur âme, les rendre anti-sociaux eux-mêmes.

Et donc, si l'artiste est indirectement agent de moralité en réalisant le beau, le critique sera indirectement agent de moralité en faisant aimer la beauté. Quelques restrictions que j'aie apportées à son rôle, vous voyez que je le lui laisse encore très grand.

Voilà ma consultation, mon cher ami. Il est bien entendu qu'à vous, philosophe, je ne la propose pas, je la soumets, avec les sentiments d'affection qui me font votre très dévoué serviteur.

EMILE FAGUET.

II. L'EXTENSION UNIVERSITAIRE EN BELGIQUE.

Monsieur le Rédacteur en chef,

La lecture du questionnaire publié par la *Revue Internationale*, dans son numéro du 15 décembre 1897, et le vif intérêt que je porte à l'œuvre de l'extension universitaire m'engagent à vous adresser quelques indications sur l'organisation de l'Extension de l'Université libre de Bruxelles, la plus prospère des sociétés extensionnistes de Belgique. Peut-être ces renseignements pourront-ils être communiqués avec quelque utilité aux membres de la *Société de l'enseignement supérieur*, lorsqu'elle abordera la discussion des projets tendant à créer en France, d'une façon générale et méthodique, l'Extension universitaire.

L'Extension de l'Université libre de Bruxelles a été fondée dans l'été de 1894. Elle n'est pas une institution officielle de l'Université. Le Conseil d'administration de l'Université lui accorde un subside, mais n'intervient aucunement dans sa direction, absolument autonome (1).

La Société se compose de membres effectifs et de membres associés. Peuvent seuls être membres effectifs : les professeurs, chargés de cours, agrégés, docteurs spéciaux, étudiants et anciens étudiants de l'Université, ainsi que le per-

(1) L'art. 1er des Statuts porte : « L'Extension a pour but la diffusion de l'enseignement supérieur. Elle organise à cet effet des cours populaires ; elle donne à ces cours un caractère exclusivement scientifique. »

sonnel enseignant des Instituts annexés à l'Université. (Cotisations : effectifs 5 fr. par an ; effectifs étudiants, 2 fr. ; associés, 10 fr.).

Le Comité central, élu annuellement par les membres de l'Extension, se compose de dix membres choisis, pour moitié au moins, parmi les professeurs de l'Extension.

Le corps professoral de l'Extension se compose de ceux des professeurs, etc, de l'Université et des Instituts annexes qui ont adhéré à l'œuvre. Cependant le Comité peut appeler aux fonctions professorales, en cas de besoin, d'autres membres de l'Extension. Le Comité dresse et publie chaque année la liste des cours offerts par les membres de son corps professoral, consultés par lui.

Les cours peuvent avoir de 3 à 12 leçons. (La presque totalité des cours comporte 6 leçons). *La première leçon est gratuite ; un droit d'entrée est exigé pour les leçons suivantes : un sommaire du cours est distribué aux auditeurs.*

L'Extension de l'Université organise des cours à Bruxelles et dans les faubourgs de la capitale, mais *surtout* en province. Cette organisation se fait par l'intermédiaire de *Comités locaux*, c'est-à-dire de groupes de personnes qui se forment dans les villes pour donner des cours populaires d'enseignement supérieur, et qui sont agréés par le Comité central. Le Comité central s'en remet aux Comités locaux pour le choix et pour l'organisation matérielle des cours, comme en Angleterre. Mais il leur adresse des instructions portant en substance : 1° que les comités locaux doivent s'efforcer de compter dans leur sein des personnes des diverses opinions politiques, et aussi des ouvriers ; 2° que les cours doivent, autant que possible, se donner dans un local scolaire ; 3° que les Comités locaux doivent, par leurs ressources personnelles, couvrir les frais d'organisation du cours (indemnité du professeur, impression du sommaire, affichage, location de salles, etc.) ; 4° qu'ils doivent faire rapport au Comité central, sur chacun des cours organisés par eux ; 5° qu'ils peuvent déléguer au Comité central un de leurs membres, ayant voix consultative dans toutes les discussions intéressant son Comité local.

Les ressources financières de l'Extension sont constituées par les cotisations des membres de la société ; les subsides (du Conseil de l'Université, de l'Union des anciens étudiants, de la Ligue de l'Enseignement). Elles suffisent à l'œuvre, car les Comités locaux sont, en principe, obligés de payer intégralement les dépenses occasionnées par l'organisation des cours. Il arrive cependant que des Comités locaux clôturent leur budget en déficit. Le Comité central leur adresse en ce cas des subsides, dont le montant est pris sur les ressources énumérées plus haut. Le reste de ces ressources sert à couvrir les frais généraux de l'administration centrale.

Les Comités locaux pourvoient aux dépenses d'organisation des cours par les droits d'entrée des auditeurs et aussi par des subsides ou souscriptions des villes, de sociétés ou de particuliers. Plusieurs Comités locaux ont réussi, non seulement à faire face à leurs engagements, mais encore à constituer des fonds de réserve.

Telle est l'organisation — très decentralisée, on le voit — de l'Extension de Bruxelles. Voici les résultats significatifs obtenus par elle depuis quatre ans. Ils prouvent son utilité.

En 1894-5, 11 Comités locaux ont organisé 19 cours suivis au total par 3.250 auditeurs assidus ; en 1895-6, il y a eu 10 Comités et 19 cours, 4.150 auditeurs ; en 1896-7, 14 Comités ont organisé 22 cours suivis par 4.630 auditeurs. La campagne de 1897-8 n'est pas encore achevée (les cours commencent à la mi-octobre pour cesser à Pâques), mais les résultats en sont suffisamment connus pour affirmer qu'ils seront très brillants. Sauf minime erreur, le nombre des comités atteindra 20, des cours 30, et des auditeurs 5.000.

L'expérience faite par les promoteurs et les professeurs de l'Extension, depuis quatre ans, appelle quelques remarques générales : *a*) les institutions anglaises de la *classe* (succédant immédiatement à la conférence) et de l'*examen* n'ont pu s'implanter jusqu'ici dans notre pays ; *b*) quelques professeurs ont composé des bibliothèques circulantes, fort modestes, formées de livres se rapportant

au sujet de leurs cours ; *c*) des Comités locaux ont organisé pour leurs auditeurs, après la fin des cours, des excursions à Bruxelles où les professeurs de l'Extension leur ont fait visiter les établissements scientifiques qui les intéressaient spécialement ; *d*) presque partout, le public des cours extensionnistes est composé de personnes de la classe moyenne, de nombreuses dames, de beaucoup d'instituteurs, d'institutrices, d'employés ; les ouvriers, sauf dans quelques villes, sont jusqu'ici clairsemés dans les auditoires. Le fait est regrettable ; il est dû à plusieurs causes : le défaut de préparation scientifique, les journées très longues de travail, et aussi peut-être, chez les ouvriers groupés dans les syndicats socialistes ou catholiques, une certaine défiance vis-à-vis de l'Extension de l'Université de Bruxelles, instituée par le parti libéral ; *e*) enfin, c'est dans les villes de 10 à 20.000 habitants que l'Extension a recueilli le plus de succès, le plus grand nombre d'auditeurs, c'est dans ces localités que son utilité a été le plus clairement démontrée.

L. LECLÈRE.
Professeur à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

III. LA DÉFINITION DU ROMANTISME.

Le 16 février, M. Brunetière adressait à la *Rédaction*, une lettre où il relevait les lignes suivantes, parues dans le n° du 15 février, sous la signature de M. Rocheblave : « Il est infiniment plus naturel de voir M. Souriau s'emprunter à lui-même, que de voir M. Brunetière reproduire certaines définitions de M. Souriau, sans même le citer. » Et il demandait quelles raisons avait M. Rocheblave de lui adresser ce reproche. Nous avons communiqué la lettre de M. Brunetière à MM. Rocheblave et Souriau. Voici les réponses de MM. Rocheblave et Souriau :

Mon cher Directeur,

Dans la phrase de mon compte rendu, incriminée par M. Brunetière, je n'ai guère fait que souligner une note de l'ouvrage de M. Souriau (La préface de Cromwell, p. 192) : « Dans son *Evolution de la poésie lyrique*, I, p. 172, M. Brunetière voit dans le romantisme le contraire du classicisme. Je trouve cette définition, d'autant plus juste que je l'avais déjà donnée dans ma *Convention*, p. VII *et passim*. La question se poserait donc plutôt, ce semble, entre M. Souriau et M. Brunetière, qu'entre M. Brunetière et moi. En ce qui me concerne, je n'ai parlé que de reproduire sans citer. Quant au fait, c'est au lecteur, textes en mains, d'apprécier.

Recevez, mon cher Directeur, mes affectueuses cordialités.

S. ROCHEBLAVE.

Monsieur le Directeur,

Après avoir cité l'opinion de Mme de Stael, de Victor Hugo et de Musset, M. Brunetiere ajoute, dans une leçon prononcée le 8 février 1893 et publiée en 1894 : « Depuis eux, comment ne s'est-on pas avisé que pour caractériser, sinon pour définir scientifiquement le romantisme, chose vague, incertaine, confuse, il suffirait de l'opposer au classicisme, son contraire, et la chose assurément, lui, la mieux connue, la plus claire, et la moins disputée ? »

En 1885, j'avais écrit dans l'Avant-propos de *la Convention dans la Tragédie classique et dans le drame romantique*, p. VII : « Le romantisme, qui voulait être une renaissance, a surtout été une réaction contre la littérature classique, contre la tragédie. Avant d'être original, d'être lui-même, le drame romantique a voulu être et a été le contraire de la tragédie. On a cherché à faire des pièces qui ne fussent pas des tragédies. »

Puis, je reprends, à la page VIII : « Le romantisme, après avoir annoncé qu'il voulait substituer aux conventions tragiques, la nature et la vérité, ne fit que les remplacer par d'autres, directement contraires. Le côté négatif de cette révolution, dans tous les genres, est très nettement marqué. »

En 1888, dans une étude sur Balzac et son œuvre publiée par la *Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*, je reviens sur la même idée : « Balzac ne s'était pas fait une rhétorique, il n'avait pas de principes positifs, ou plutôt, obéissant à une tendance négative, qui fut commune à presque tous ses contemporains, il se fit une théorie en prenant le contre-pied de ce qui existait avant lui. »

Je n'ai nullement d'ailleurs voulu insinuer que M. Brunetière m'avait copié.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon cordial dévouement.

M. SOURIAU.

Après avoir lu ces réponses, M. Brunetière nous écrit :

Cher Monsieur,

M. Rocheblave m'a reproché d'avoir emprunté, sans même le citer, certaine définition de M. Souriau. A la vérité, il n'apportait lui-même aucune « citation » à l'appui de son assertion. Vos lecteurs n'avaient qu'à l'en croire sur parole. Il s'était borné à préciser une insinuation de M. Souriau, comme il l'a déclaré dans une lettre que vous avez bien voulu me communiquer, et il ajoutait : « C'est affaire entre M. Brunetière et M. Souriau ». Il aurait dû, au moins, peser ses mots, et là où M. Souriau n'avait parlé que d'une « rencontre », ne point parler, lui, d'un « emprunt ».

Quant au fond de l'affaire, la formule ou la définition dont M. Souriau revendique la priorité, c'est exactement celle-ci : *Le classicisme est avant tout le contraire du romantisme.* Il la trouve bonne, et il me félicite d'avoir bien voulu m'en servir après lui. Ce sont façons de grand seigneur ! Et la preuve, dit-il, que je m'en suis servi après lui, c'est qu'il l'a retrouvée dans une leçon de moi, datée de 1893, et lui cependant, l'avait inventée depuis 1885. Mais si peut-être j'avais écrit moi-même : « Le romantisme n'est pas n'importe quelle révolution, *mais une révolution pour remettre en honneur tout ce que le classicisme avait sinon dogmatiquement condamné, du moins effectivement rejeté. Je parle des classiques du* XVII*e siècle, et non pas des pseudo-classiques de l'Empire* ; et par hasard si ces lignes étaient datées de janvier 1883, et si M. Souriau les connaissait assurément, puisque dans la note même où il produit sa réclamation il a visé l'article où elles se trouvent ; et dans le volume où il l'a lu, et qu'il cite, si cet article était par mesure d'heureuse précaution, daté de janvier 1883, et si M. Souriau, dans la *Bibliographie* qu'il a mise en tête de son édition avait daté ce volume de 1894, que resterait-il de l'insinuation de M. Souriau ? de la phrase de M. Rocheblave ? et quel enseignement vos lecteurs tireraient-ils de tout cela ?

« Ils apprécieront » comme dit M. Rocheblave. Mais convenez avec moi, cher Monsieur, qu'avant de reprocher à quelqu'un d'avoir emprunté sans citer, il serait bon d'avoir vérifié la réalité de l'emprunt ; et si le fait de redire ce que quelqu'autre a dit avant nous constitue à lui tout seul un « emprunt », avouez qu'il est drôle d'entendre « l'emprunteur », c'est en ce cas M. Souriau, se plaindre de n'avoir pas été cité par le prêteur, et c'est moi qui le suis dans l'espèce.

Recevez, je vous prie, cher Monsieur, avec toutes mes excuses, l'expression de ma considération la plus distinguée (1).

F. BRUNETIÈRE.

(1) Voir page 267, une lettre de M. Souriau, qui nous est arrivée après la mise en pages.

ZEITSCHRIFT FUR WEIBLICHE BILDUNG

Les femmes dans les universités allemandes

En Allemagne, comme dans d'autres pays de l'Europe, les femmes luttent pour obtenir la suppression des servitudes qui pèsent sur leur sexe : elles voudraient avant tout obtenir l'accès des carrières libérales, et réclament le droit de faire, comme les hommes, leurs études universitaires. Jusqu'à présent leurs efforts n'ont encore été couronnés que d'un succès partiel. On a entr'ouvert timidement aux femmes les portes de certaines facultés, mais nulle mesure générale n'est encore venue consacrer leurs droits. Dans certaines universités, les femmes qui suivent les cours de la faculté de philosophie sont admises à se faire immatriculer comme étudiantes régulières. Mais cette disposition est limitée à la seule faculté de philosophie. Le grand-duc de Saxe-Weimar vient, par un rescrit récent, d'introduire cette innovation à l'université d'Iéna. Le rescrit est complété par une disposition additionnelle, qui autorise les femmes à se présenter au doctorat. Dans certains cas particuliers dont l'appréciation est d'ailleurs entièrement abandonnée au bon vouloir du ministère, elles pourront être dispensées de produire le certificat de maturité ou même être tenues quittes d'une partie des trois années de scolarité exigées des candidats hommes. Cette dernière disposition vise d'ailleurs uniquement les étrangères.

Le mouvement tend à se généraliser. A l'université d'Erlangen, pour la première fois trois auditrices se sont fait immatriculer. A Kœnigsberg, l'université compte, pour la première fois aussi, des femmes parmi ses auditeurs. On ne peut d'ailleurs considérer ces dernières comme des étudiantes régulières, puisqu'elles ne suivent qu'un seul cours, celui d'histoire de la Réforme. En revanche, ni dans le rescrit du grand-duc de Saxe-Weimar, ni dans aucun autre acte officiel, il n'est question d'accorder aux femmes l'accès des facultés de médecine, dont elles voudraient surtout se voir ouvrir les portes. Les tentatives faites individuellement par certaines femmes, même pourvues du certificat de maturité, à l'effet d'obtenir d'être immatriculées comme étudiantes en médecine, n'ont jusqu'à présent été couronnées d'aucun succès. Ainsi le ministère hessois a refusé à une jeune personne munie du certificat de maturité le droit de suivre les cours de la faculté de médecine de Giessen « parce que les professeurs de la faculté ont refusé d'ouvrir à une femme isolée leurs cours et exercices pratiques », comme il est dit dans le rescrit.

Provisoirement, les défenseurs des revendications féminines enregistrent pour se consoler les succès obtenus par les femmes dans les facultés et écoles dont l'accès leur est ouvert. A Berlin, non seulement des femmes ont suivi les cours de la faculté de philosophie, mais encore certaines d'entre elles ont pris part avec distinction aux exercices des séminaires, par exemple des séminaires d'art chrétien archaïque, d'économie politique et de philologie romane, aux exercices pratiques de physique, de biologie, etc. Mais leur admission dépend toujours du bon vouloir des professeurs compétents. M. Erich Schmidt, dans son rapport, constate qu'il avait exceptionnellement autorisé une dame à prendre part aux exercices du séminaire germanique qu'il dirige, et que les travaux de cette dame, qui est d'ailleurs docteur en philosophie de l'université de Berne, ont été jugés supérieurs à ceux de tous les autres élèves, du séminaire. De même le séminaire des langues orientales vivantes de Berlin, qui est une annexe de l'université, compte depuis cette année une élève femme, qui étudie le japonais.

En attendant mieux, et jusqu'à ce que les universités se décident à permettre aux femmes de suivre les cours de toutes les facultés indistinctement, on fait

l'essai, dans diverses villes, de constituer à côté de l'université proprement dite une sorte de petite université ou plutôt de faculté de philosophie pour les femmes, sous le nom de « Cours scientifiques d'enseignement supérieur » (*Wissenschaftliche Fortbildungs Kurse*). Les professeurs sont d'ailleurs empruntés en grande majorité au corps enseignant des universités. Le programme de ces cours est conçu en vue d'un public tout spécial : on veut avant tout préparer les professeurs de l'enseignement secondaire des filles à leur diplôme de professeur titulaire (*Oberlehrerinnen-Examen*). Il s'agit donc, en somme, d'un enseignement professionnel, plus étendu et plus approfondi sans doute que celui des écoles normales ou des cours normaux, mais qui n'a pas le caractère de travail libre et désintéressé qui est, ou du moins devrait être (ne soyons pas trop optimiste !) le trait caractéristique de l'enseignement supérieur. On a ouvert des cours de ce genre dans diverses villes universitaires, par exemple à Kœnigsberg et à Gœttingue.

Au surplus, comme on va le voir, le programme de ces cours est conçu sur un plan assez vaste et repose sur une base suffisamment scientifique pour leur mériter le nom de cours d'enseignement universitaire. Les jeunes filles qui s'assimilent véritablement ce programme pour deux branches d'enseignement, comme l'exige le règlement de l'examen, possèdent certes une somme de connaissances que presque tous nos licenciés ou certifiés et même bon nombre de nos agrégés pourraient leur envier. Voici par exemple une analyse des programmes des cours d'Enseignement supérieur de Gœttingue que publie la *Zeitschrift für weibliche Bildung*. Tout d'abord, on n'admet à ces cours que les jeunes filles qui ont satisfait aux examens de sortie d'une école normale (*Lehrerinnenseminar*), et qui de plus ont cinq années de stage dans l'enseignement primaire ou secondaire. Ces conditions sont de nature à assurer un recrutement sérieux. La durée des études est fixée à deux ans. Il existe en tout douze cours, correspondant à autant de branches d'enseignement entre lesquelles les candidates font leur choix : religion, langue allemande, langue française, histoire, géographie, mathématiques, physique, botanique, zoologie et enfin histoire de la philosophie et de la pédagogie. Il ne saurait être question d'analyser ici les programmes de chacun de ces cours. Nous en choisissons quelques-uns pour montrer dans quel esprit ils sont conçus. Comme l'on verra, l'érudition et la philologie tiennent, selon la tradition allemande, une grande place dans les programmes littéraires.

En allemand, le programme de l'examen comporte :

1) La connaissance du développement historique de la langue basée sur l'étude du gothique, du haut-allemand ancien et du haut-allemand moyen. Les candidates doivent connaître la grammaire et être capables de traduire et d'expliquer des textes faciles en gothique, en haut-allemand ancien et en haut-allemand moyen.

2) Une connaissance approfondie de la grammaire de l'allemand moderne.

3) L'histoire de la littérature allemande depuis les origines jusqu'à nos jours.

4) Littérature générale : les principales époques de la littérature. Les lois historiques et philosophiques qui gouvernent l'histoire littéraire. Chaque candidate doit approfondir une partie du programme à son choix.

5) Rhétorique, poétique et métrique du haut-allemand ancien, du haut-allemand moyen et du haut-allemand moderne.

Comme il s'agit de la langue nationale, ces exigences n'ont en somme rien d'excessif. Mais pour les langues étrangères, on n'est guère moins exigeant. Voici par exemple le programme de l'examen de langue et littérature françaises. Il comporte les points suivants :

1) Connaissance approfondie de la grammaire de la langue française moderne et pratique de la langue usuelle.

2) Grammaire historique de la langue française. Traduction d'un texte en vieux français de difficulté moyenne avec explication des mots et des formes, de la phonétique et des flexions. (S'attacher surtout à montrer comment les formes françaises dérivent des formes latines).

3) Phonétique générale.

4) Histoire littéraire générale. Les principaux genres. Biographie de leurs principaux représentants. Etude approfondie d'une période ou d'une littérature au choix des candidates.

5) Métrique française ancienne, médiévale et moderne.

Ainsi qu'on le voit, ce programme suppose de plus une connaissance au moins élémentaire du latin (celle d'un élève de seconde, dit le commentaire explicatif),

En Histoire, on paraît, avec beaucoup de raison, s'attacher plutôt à la méthode qu'à la connaissance des faits. Ainsi le programme comporte :

1) La méthode en histoire. Sur quelles bases repose la connaissance historique. Comparaison et critique des témoignages et documents. Les candidates doivent être capables de faire l'application de la méthode historique dans des travaux personnels.

2) Coup d'œil sur le développement de l'historiographie, surtout au 19e siècle. Les œuvres principales de l'historiographie allemande au 19e siècle. Les controverses modernes touchant la méthode historique.

3) Histoire générale des peuples anciens et modernes. En particulier, la civilisation grecque et romaine. L'histoire politique, ecclésiastique et sociale de l'Occident au moyen âge et dans les temps modernes. Etude détaillée de l'histoire d'Allemagne et de l'histoire de la Prusse. Connaissance de la géographie dans ses rapports avec l'histoire.

4) Etude approfondie d'une partie du programme au choix de la candidate.

On avertit de plus les candidates que la connaissance de deux langues vivantes au moins (le français obligatoirement et l'anglais ou l'italien au choix), ainsi que celle du latin (programme de la classe de seconde inclusivement) sont indispensables.

Comme on le voit, il y a là de quoi donner satisfaction à toutes les exigences, et l'on peut affirmer que les cours d'enseignement supérieur de Gœttingue constituent une véritable faculté de philosophie à l'usage des femmes.

Une autre innovation non moins intéressante, que la *Zeitschrift für weibliche Bildung* signale à l'attention de ses lecteurs, c'est l'institution de cours de vacances près certaines universités. Aux professeurs et futurs professeurs de français, elle recommande les cours organisés par les universités de Genève et de Lausanne, et surtout ceux inaugurés à Paris par l'Alliance française. Il est assez naturel que, pour acquérir la pratique d'une langue étrangère, on aille faire un séjour à l'étranger, et, pour les professeurs déjà en exercice, qui n'ont pas le loisir de se déplacer dans le courant de l'année scolaire, ces cours de vacances constituent une innovation d'une utilité incontestable.

Certaines universités allemandes se sont piquées d'émulation, et ont organisé des cours de vacances pour les étrangers désireux de se perfectionner dans la connaissance de l'allemand. Telle, par exemple, l'université de Greifswald. Mais la tentative la plus originale est à coup sûr celle qu'a faite M. Koschwitz à Marbourg : avec le concours de M. l'abbé Rousselot, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France, il a organisé pendant le mois de juillet 1897 deux cours parallèles, l'un destiné aux étrangers désireux d'approfondir leurs connaissances en allemand, l'autre destiné aux Allemands désireux de se perfectionner en français. A priori, cette dernière tentative nous paraît plus hardie et originale qu'heureuse et logique, car il est évident que, si l'enseignement théorique et philologique du français peut être donné à Marbourg aussi bien qu'à Paris, à Lyon ou à Genève, pour la pratique, rien ne peut remplacer un séjour, si court qu'il soit, à l'étranger, même pas les « cercles de conversation » les mieux organisés.

PAUL BESSON.

Le Gérant: A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

)NSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

[illegible]DEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
[illegible]OUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
[illegible]LDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
[illegible]ETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
[illegible] prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des [illegible]es politiques.
[illegible]ES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
[illegible]ZIOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
[illegible]FSHEIM, de l'Institut.
[illegible]NDEL, docteur ès lettres.
[illegible]MT, de l'Institut, directeur de l'École des sciences [illegible]tiques.
[illegible]R, professeur à la Faculté de droit.
[illegible] CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
[illegible]N, secrétaire-général de la Société de législation [illegible]parée.
[illegible]F professeur à la Faculté des Sciences.
[illegible]DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
[illegible]YFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de [illegible]stance publique.
[illegible]ND DREYFUS-BRISAC.
[illegible], chargé de cours à la Faculté des Lettres.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GERARDIN, professeur à la Faculté de Droit.
HIMLY, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
MONOD, de l'Institut, directeur à l'Ecole des Hautes Etudes.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Hte[illegible] Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
J. REINACH, député.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
E. DE ROTHSCHILD.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.
VIDAL LABLACHE, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

[illegible]S ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
[illegible]ND, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
[illegible]ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
[illegible]NOPFUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
[illegible]ERMANN, Privat-docent à la Faculté de philoso[illegible] *Berlin*.
[illegible] W. BENTON, Professeur à l'Université de *Min*[illegible]*ta* (Etats-Unis).
[illegible], Directeur de Realschule à *Berlin*.
[illegible]NSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
[illegible], professeur à l'Université de *Groningue*.
[illegible]NS, professeur à King's College, à *Cambridge*.
[illegible]ER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
[illegible], Directeur du *musée de l'Art moderne* [illegible]*que à l'industrie*, à *Vienne*.
[illegible]SON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
[illegible], Professeur à l'Université de *Munich*.
[illegible]S ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
[illegible]ENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
[illegible]MONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Ita[illegible] *Rome*.
[illegible], Professeur à l'Université de *Prague*.
[illegible] Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
[illegible]MBREICHER, Conseiller de section au ministère [illegible]'Instruction publique, à *Vienne*.
[illegible] den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
F. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secon[illegible] à *La Haye*.
[illegible], Professeur à l'Université de *Marbourg*.
[illegible]NIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
[illegible]DLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
[illegible]NZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
[illegible]SLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
[illegible]ermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art mo[illegible]rne à l'Université de *Berlin*.
[illegible]RNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible]DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
[illegible]EL (VAN), professeur à l'Université de *Groningue*
[illegible]. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
[illegible] HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
[illegible]BEZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
[illegible]TZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
[illegible], Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
[illegible]LENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
[illegible] HOLLAND, Professeur de droit international à l'U[illegible]rsité d'*Oxford*.
[illegible]NOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
[illegible]HN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
[illegible]AD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du College de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACKERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URRCHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE. CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Annat, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Puttkammer et Muhlbrecht, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
Fribourg en Brisgau, Fehsenfeld.
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Rœcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick. Mayer, et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Vve Larcier, Bruylant, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain, Em. Fonteyn Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavauld St-Lager.
Saigon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Port-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Hoste.

ÉGYPTE

Alexandrie, Sanimo, Schuler.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès, Fé, Capdeville y Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Trèves, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Bocca, Hœpli.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Clausen.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé, Buck.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Feikema.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Alcalay, Socecu.
Craiowa, Samitca.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira, Gomes.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Vve Idzikowski.
Moscou, Gautier.
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÉGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Schmid, Francke et Cie.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot, Rouge.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des Etats-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie.
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis, (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Beauchemin.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos.
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud, Briguiet et Cie.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 4. — 15 AVRIL 1898.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

H. C. Müller. — L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE LA LITTÉRATURE COMPARÉE (*Fin*).
Bichat. — L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY.
Jacques Flach. — L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES AU COLLÈGE DE FRANCE.
J. Tessier. — LE LIVRET SCOLAIRE AU BACCALAURÉAT.
Levasseur. — UN TOAST SUR LES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES, A L'AMERICAN UNIVERSITY DENNER CLUB.
E. Haguenin. — L'UNIVERSITÉ DE TURIN.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE DIJON, 1896-1897. — ALGÉRIE, les Écoles d'indigènes. — UNIVERSITÉ DE COIMBRE, 1896-1897. — UNIVERSITÉ DE PARIS : Conseil général.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Groupe de Paris : l'Extension universitaire. — *Groupe de Dijon* : Créations désirées par l'Université. — *Groupe de Lyon* : Mort de M. Ferraz.

CORRESPONDANCE

I. GÉOGRAPHIE : Lettres de MM. de Rouville et Schirmer. — II. LA CORRESPONDANCE UNIVERSITAIRE : Lettre de M. O. Billaz.

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'enseignement du droit romain en Allemagne. — II. Cours de droit romain professés dans les Universités d'Allemagne. — III. Concours d'agrégation des Facultés de droit (avril): les jurys. — IV. Concours d'agrégation de médecine, 1897-98 : liste des leçons. — V. La Société des amis des sciences.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Dottin, Les désinences verbales en r en sanscrit, en italique et en celtique ; *Ed. Suess*, La face de la terre ; *Des Granges*, Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire ; *Georges Goyau*, Autour du catholicisme social ; *Ed. Herriot*, Philon le Juif ; *Baldwin*, Le développement mental chez l'enfant et dans la race ; *H. Secrétan*, La société et la morale.

INSTITUT DE FRANCE

Wallon : Hauréau (Ac. des Inscrip. et B.-L.)

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS.
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . 300 francs.

AVIS A MM. LES COLLABORATEURS

Les demandes de tirages à part et d'extraits doivent être envoyées à l'éditeur avec le bon à tirer.

PRIX DES TIRAGES A PART

8 PAGES AVEC COUVERTURE		16 PAGES AVEC COUVERTURE	
100 exemplaires.....	**20** fr.	100 exemplaires.....	**25** fr.
Par 50, en plus.....	**5** fr.	Par 50, en plus.....	**6** fr.

SIMPLES EXTRAITS

Feuilles de 16 pages sur le tirage sans pagination spéciale et avec la couverture de la Revue..... **6** fr. le 100

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE DE LA LITTÉRATURE COMPARÉE

(*Suite et fin*) (1).

Dans mon premier article, j'ai essayé de démontrer l'importance de cette science nouvelle, que nous pouvons appeler l'étude scientifique de la littérature comparée, et j'ai pris comme spécimen la littérature hellénique, dans ses trois grandes époques, l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes.

C'est surtout le moyen âge, qui peut devenir un domaine fertile pour les études comparatives de littérature. Citons encore quelques produits de cette littérature grecque médiévale, si riche, si intéressante et si peu connue. L'histoire de Callimaque et Chrysorrhoé, qui semble appartenir au XIIe siècle, n'est pas seulement un monument curieux de la langue vulgaire, ou plutôt de cette langue mixte qui fut employée par la plupart des auteurs byzantins, elle forme aussi un lien entre le roman antique et les origines du roman moderne. Ce qui peut être regardé comme sûr, c'est que le poète de cette « histoire érotique » (comme dit le titre grec), vivait dans un temps où le goût de ces romans d'amour connus sous le titre de *scriptores erotici* n'était pas encore perdu ; il tient le milieu entre les productions des Achille Tatius, des Xénophon d'Ephèse, des Eustathe Macrembolites, et de cette littérature, née de la collision du monde byzantin avec le monde occidental (2).

Un second exemple nous est fourni par cette collection vraiment

(1) Voir le n° du 15 janvier 1898 (*N. de la Réd.*).

(2) Voir l'introduction du prof. Spyr. Lambos à la Collection de romans grecs. — Les relations réciproques (« Wechselwirkungen » comme disent les Allemands) du monde oriental, byzantin et grec, avec le monde occidental, forment un spécimen très curieux de littérature comparée.

charmante de chansons érotiques, qui fut publiée par l'infatigable Guillaume Wagner, et qui porte le titre simple d' « A B C de l'amour. » Dans ces poèmes en langue vulgaire de l'île de Rhodes, constitués au XIIIe ou XIVe siècle, on trouve une fusion si heureuse, pour ainsi dire, de l'esprit chevaleresque de l'Occident gaulois avec le coloris grec et la passion d'amour orientale, que la littérature comparée ne pourrait guère trouver un spécimen plus intéressant, au point de vue historique aussi bien qu'esthétique.

Considérons maintenant le « Livre de la Conqueste », écrit probablement au commencement du XIVe siècle. Ce récit historique versifié (ce que les Allemands appellent « Reimchronik » ou « Verschronik »), qui porte aussi le titre conventionnel de « Chronique de Morée », n'est pas seulement remarquable au point de vue de la langue, il a aussi un intérêt historique et littéraire, donc comparatif. Il existe de cette œuvre deux versions grecques, une version française, une traduction aragone, et une traduction italienne ; les manuscrits se trouvent à Paris, à Copenhague, etc. Quiconque veut étudier l'histoire littéraire des Croisades et spécialement l'histoire de ces petits royaumes, fondés dans le Péloponèse par la noblesse occidentale, trouvera ici un domaine très fertile de littérature comparée.

Mais laissons de côté pour un moment la littérature grecque médiévale. Ce qui est vrai quand on parle de la riche littérature byzantine et orientale, vaut aussi quand on considère le français. La littérature provençale (partie importante de la littérature française), par exemple, qui a aussi sa période classique et ses temps modernes, est très intéressante pour la littérature comparée, fût-ce seulement pour étudier la valeur relative des dialectes, des idiomes, des « Mundarten », méritant plus ou moins le nom général de « langue ». Une étude comparative et compréhensive de la littérature dialectique en Europe pourrait nous montrer, parmi beaucoup d'autres choses, de vrais trésors de poésie, de langue et d'expression, ignorés et méconnus par les littérateurs et les savants à cause de l'ignorance des idiomes, dans lesquels ils sont composés; les sentiments les plus fins et les plus profonds, le sarcasme et l'ironie la plus irrésistible s'y trouvent souvent exprimés dans un langage, qui ne peut pas être imité ou surpassé par les langues des grandes nations de l'Europe. La dernière partie du XIXe siècle se trouve caractérisée par une étude exacte de ces patois, et ce qui était écrit par mon ami Boltz il y a trente ans, n'est plus vrai aujourd'hui. Au contraire, je trouve même que ces études de patois (et de phonétique, doit-on

ajouter) sont exagérées de nos jours (1). Mais pour revenir à notre sujet, non seulement on pourrait comparer les productions littéraires de Jasmin, de Théodore Aubanel, de Frédéric Mistral, et d'autres auteurs provençaux, avec leurs précurseurs du XIIe et XIIIe siècle, mais cette étude deviendrait beaucoup plus fertile, quand nous pourrions comparer la littérature dialectique d'un certain pays avec celle d'un autre. Nous pourrions citer comme exemple Fritz Reuter et Klaus Groth en Allemagne, dont le premier ne peut pas être traduit sans perdre la fine fleur de ses descriptions si originales, son « humor » vraiment éternel ; nous pourrions ajouter le dialecte écossais, dans lequel Robert Burns a chanté ses chansons, ou la langue frisonne, maniée si heureusement par le grand poète Gysbert Japiksz, ou le dialecte grec dans lequel sont composés les beaux poèmes de Valaoriti. Mais ce n'est pas notre but d'accumuler tant d'exemples dans un article, qui ne doit servir que d'introduction. Quiconque prendra la peine d'étudier ces dialectes, dont quelques-uns se sont élevés jusqu'au rang d'une langue indépendante, y trouvera une source presque inépuisable de littérature comparée. C'est surtout la question de la cohérence des idées avec la langue, qui doit servir à les exprimer, qui attend encore sa solution par de telles études.

Quant à l'ancienne littérature française, elle ne peut être étudiée ni décrite sans une étude très compréhensive de littérature européenne. Quand on considère les poèmes ecclésiastiques, on doit connaître l'Ancien et le Nouveau Testament, on doit étudier et les *acta martyrum* et les *acta sanctorum*. Le Voyage de St-Brandan au paradis terrestre, pour ne citer qu'un seul exemple, se trouve aussi dans une version néerlandaise, qui devra être comparée. — La poésie épique nationale de ces temps-là aura encore plus besoin de comparaison, elle est devenue vraiment européenne et internationale. Le roman de Flos et Blancflos se trouve dans une version néerlandaise, grecque et, probablement, dans beaucoup d'autres. La même chose peut être dite du roman des quatre fils Aymon, qui est connu en Allemagne comme « die Haimonskinder », en vieux-Néerlandais comme le récit des « vier Heemskinderen », etc. Le cercle des mythes bretonniques (« Sagenkreis ») est plus intéressant encore, parce qu'on y trouve la fusion de l'ancienne littérature celtique avec la

(1) Voici son opinion publiée en 1868 : « Geringere Aufmerksamkeit schenkt man der neuprovenzalischen Sprache und der in ihr aufkeimenden Poesie, was vom sprachwissenschaftlichen Standpunkte — da man bisher nur ein Patois in ihr erblickte-allerdings eine gewisse Rechtfertigung finden mag, u. s. w. — Boltz, Beiträge zur Völkerkunde aus Wort und Lied, Oppenheim 1868, p. 196 (Neu-provenzalische Dichter der Gegenwart, écrit en 1867).

poésie chrétienne, et parce qu'il semble qu'on n'a pas encore assez étudié l'influence de l'esprit celtique et de la race celtique en général sur la littérature européenne (1).

. . . . . .

Finissons maintenant par quelques remarques générales sur la nécessité d'introduire dans les universités de l'Europe et de l'Amérique l'étude scientifique de la littérature comparée, et sur le rôle important que l'extension universitaire (la « University Extension », inaugurée en Angleterre), pourra jouer à ce point de vue.

Il reste à regretter que cette étude n'ait pas trouvé encore toute l'attention qu'elle mérite : « Should the present application of his« torical science to literature meet with general approval — je cite « les mots mêmes de M. Posnett — the establishment of chairs in « comparative literature at the leading universities of Great Bri« tain, America and the Australian Colonies would do much to « secure the steady progress of this vast study, which must depend « on the cooperation of many scholars. The harvest truly is plen« teous; but the labourers, as yet, are few. » — Mais pourquoi M. Posnett veut-il se borner aux pays anglais? Il n'y a pas de raison à cette limitation. Au contraire, je crois que ces études ont beaucoup d'avenir, pour le moment, dans les pays romans et allemands, peut-être aussi dans les pays slaves. Il va sans dire qu'on devra commencer par le commencement, c'est-à-dire qu'une connaissance assez étendue de diverses langues devra servir de base à cette science nouvelle, mais le but de l'enseignement supérieur étant de donner une culture supérieure et compréhensive, l'étude de la littérature devra obtenir partout une place digne de sa valeur, à côté de sa sœur aînée, la linguistique. Certes, il y a des chaires dans toutes les Uni-

(1) C'est aussi l'opinion de l'illustre philologue Bleek (voir son livre « Ueber den Ursprung der Sprache », avec préface de Haeckel). On pourra trouver beaucoup de légendes celtiques curieuses, dans un petit livre de M. A.-W. Moore, « The folk-lore of the isle of Man, being an account of its myths, legends, superstitions, customs, and proverbs » etc., Douglas, London, 1891. Et, pour la littérature celtique en général, je n'ai qu'à citer les livres, connus partout, de M. d'Arbois de Jubainville, de Rhys, et de beaucoup d'autres. Malgré les travaux importants de ces admirables savants, il y a ici encore un champ vaste, presque énorme, à cultiver. D'une part, en France, la langue et littérature française a attiré trop l'attention pour que les études de littérature celtique ne fussent pas un peu négligées, d'autre part, en Angleterre, on ne fait pas grand'chose pour la littérature celtique, et pour la littérature comparative en général. Ce n'est pas seulement mon opinion, c'est le jugement de mon savant ami, le professeur John Rhys de Jesus College, Oxford,

versités pour la littérature nationale, mais c'est toute une autre affaire, quand nous fixons nos regards sur la littérature comparée.

En Allemagne, il existe seulement un journal, rédigé par un professeur de l'Université de Breslau, et consacré exclusivement aux études comparatives. Mais dans ce même pays, parmi ce grand peuple de « penseurs », comme les Allemands aiment à s'appeler eux-mêmes, on trouve quantité de périodiques, dévoués plus ou moins à l'étude des langues, à la phonétique, etc. (1).

En France aussi, l'influence des littératures étrangères sur la civilisation française ne semble pas encore avoir été étudiée assez profondément. M. Joseph Texte a cité déjà, en 1893, l'opinion de M. Brunetière, « déclarant qu'il n'y a pas d'ouvrage dont le manque se fasse aussi cruellement sentir qu'une histoire de l'influence des littératures étrangères sur la littérature française ». On pourra parler de même de l'influence française, qui semble être beaucoup plus grande à l'étranger. Quant à moi, qui ai passé presque toute ma vie en Hollande, je laisse à mes confrères français le soin de porter un jugement plus exact sur les études en France, mais j'ajouterai quelques mots sur l'enseignement des Universités néerlandaises. Bien que le titre des professeurs en Hollande soit toujours double (professeur de langues *et littératures* néerlandaise, latine, grecque, etc.), on consacre presque tout le temps à des études de langue et de linguistique, et c'est surtout la critique littéraire et esthétique qui ne se trouve presque pas cultivée (avec des exceptions heureuses, sans doute, mais peu nombreuses). Une des causes de cet état de choses, c'est l'esprit étroit qui règne dans le domaine de la philologie classique, parce que, depuis le célèbre professeur Cobet, à Leyde, on se borne trop exclusivement à l'étude des textes, à la partie formelle et critique de l'antiquité classique. L'école linguistique du professeur Kern à Leyde n'est pas aussi exclusiviste, et Kern lui-même a donné une traduction assez élégante de la Sacountala ; mais cependant la linguistique toute pure et la phonétique y prennent une part dominante, et c'est seulement depuis quelques années que l'étude comparative de la mythologie a été introduite en Hollande (par une dissertation du Dr Greebe, dans laquelle les Dioscures sont comparés avec les Açvins védiques). Quant aux belles-lettres, aux études scientifiques de littérature, et surtout de littérature comparée, elles sont très peu cultivées dans les Universités de la Hollande (2).

(1) Je n'ai qu'à citer Kuhn's Zeitschrift, les Beiträge de Bezzenberger, les Indogermanische Forschungen de Brugmann et Streitberg, etc. — Est-ce que l'étude des langues aryennes est plus importante que la littérature aryenne?

(2) Dans les Pays-Bas il n'y a, malheureusement, presque pas de chaires

En Scandinavie, à ce qu'il semble, la situation est un peu meilleure. A l'Université de Lund il y a une chaire d'histoire littéraire et d'esthétique, occupée par le professeur Schück ; et à côté de lui se trouvent deux professeurs agrégés, Sylwan et Wrangel. Dans la fameuse Université d'Upsala, il y a aussi une chaire d'histoire de la littérature, occupée par le professeur Nyblom (avec deux professeurs agrégés) ; et le même fait se trouve dans la capitale suédoise, à Stockholm. Malheureusement je ne sais pas avec exactitude, si ce sont là des chaires de littérature comparée, ou de littérature nationale, traitée dans un sens historique et comparatif. — En Angleterre, il en est à peu près de même. Beaucoup de livres précieux de critique littéraire y sont publiés, mais pour la plupart ils ne proviennent pas de savants, occupant des chaires d'Université. Il y a un professeur pour l'enseignement du droit international, donc comparatif, de l'anatomie comparative, de la philologie comparée, mais non pas de la littérature comparative, sujet aussi digne que les autres d'être traité et enseigné dans toutes les écoles supérieures.

Je partage complètement l'opinion du professeur Posnett que l'introduction de cette étude est une question de la plus haute importance pour l'enseignement supérieur. En parlant de soi-même à la troisième personne, M. Posnett dit (et je préfère ne pas traduire ses paroles) : « He is far from regarding literature as the « mere toy of stylists, far from advocating the moral indifference « of art. In his eyes literature *is a very serious thing, which can be-* « *come morally indifferent only in ages of moral indifference* » (Comparative Literature, p. 391). Ce qui vaut de la partie morale vaut aussi de l'élément artistique ; l'étude *exclusive* des langues, des voyelles et des consonnes, de la phonétique, de la grammaire et de la syntaxe, ne pourra presque jamais donner à l'esprit cette expansion vaste, cette base solide, ce mouvement libre et éclairé, qui doit être et rester pour toujours l'idéal de l'enseignement universitaire. Au contraire, l'Université ne pourrait jamais atteindre son

pour les langues modernes, excepté à l'Université de Groningue, où M. Van Hamel enseigne la langue et littérature françaises, et où un spécialiste allemand, le Dr Bülbring, a été nommé comme professeur de langue et littérature anglaises, etc. Il y a quelques « professeurs agrégés » (privatdocenten) aux autres Universités, selon le système allemand, mais l'étude des langues modernes n'a été introduite que très récemment. Comme presque partout, l'antiquité classique occupe une place trop importante ; il y a, par exemple, des professeurs spéciaux pour les antiquités grecques, les antiquités romaines, etc. A ce qui me semble, les réformes nécessaires dans l'enseignement supérieur des langues et des littératures devront prendre comme base les langues modernes, et non pas les langues dans leur forme ancienne.

but élevé, si elle ne nous procurait que des grammairiens ; la connaissance de l'esprit et de l'art humain dans ses diverses époques a le même droit, et presque plus de droit, d'être étudiée à fond que la connaissance des sons, par lesquels cet esprit se développe et se répand partout.

. . . . . .

. . . . . .

Est-ce que l'extension universitaire, la « University Extension » des Anglais, pourra être utile à l'introduction de la nouvelle science, dont nous parlons ? Sans doute, et c'est ce que nous essayerons maintenant de démontrer.

L'extension universitaire pourra devenir très utile sous beaucoup de rapports. En premier lieu, elle pourra porter les meilleurs fruits des études supérieures parmi ces classes de la population, qui se trouvent empêchées par les nécessités de la vie de consacrer plus de temps à des études sérieuses. Mais en même temps les Universités elles-mêmes pourraient en profiter, par un contact plus direct avec la vie pratique ; les Universités, considérées dans un sens collectif, ne se trouvent pas toujours à la tête du mouvement intellectuel, et elles pourraient gagner beaucoup par une application graduelle de l'extension universitaire. En troisième lieu, les conférences, données dans les « meetings» d'été ou d'hiver, pourraient fournir à des forces nouvelles et fraîches l'occasion de se développer, et de traiter des sujets négligés par la science officielle (1). C'est là le point essentiel pour beaucoup de branches scientifiques, et aussi, à ce qui me semble, pour les études de littérature comparée. J'ai déjà fait la proposition à l'excellent docteur Marriott, secrétaire de la commission d'extension universitaire à Oxford, d'organiser un certain

(1) J'ai exprimé la même opinion dans une lettre provisoire, envoyée à S. E. le Ministre des Affaires Intérieures en Hollande, et servant d'introduction à un rapport beaucoup plus élaboré, que j'espère présenter plus tard comme délégué du gouvernement néerlandais pour l'étude de la « University Extension » en Angleterre. Voir aussi mes articles dans le « Vaktijdschrift voor Onderijzers » (Amsterdam, van Looy, 1897-98). Dernièrement j'ai envoyé, par lettre, à M. Sadler à Londres (un des chefs les plus distingués de l' « Educational Department »), la proposition suivante : De faire un comité *international* pour la University Extension (surtout pour l'Angleterre, la France, et l'Allemagne), en vue d'une *organisation internationale de conférences en anglais, en français, en allemand*, etc. Cette organisation pourrait devenir très utile pour l'enseignement et le développement des langues modernes, et en même temps très utile pour l'introduction de l'étude de ces branches de science et de littérature (comme, par exemple, la littérature comparée), qui n'ont pas encore été introduites *officiellement* dans l'enseignement universitaire.

nombre de cours, une série de conférences sur ce sujet scientifique nouveau, et j'espère de tout mon cœur que la University Extension pourra servir d'introduction à la littérature comparative, soit en Angleterre, soit en France, ou ailleurs. Voici comment je voudrais organiser une telle série :

Le conférencier commencera par une introduction, dans laquelle il donnera une définition de la science nouvelle, et tâchera d'en tracer les limites nécessaires. En même temps il commencera une bibliographie des meilleures traductions d'auteurs classiques (et autres) dans les principales langues du monde (1). Après cela, il consacrera trois conférences, au moins, aux sujets très importants qui suivent. Premièrement il traitera la littérature comparée d'un point de vue historique et social (mérite essentiel du livre de M. Posnett), c'est-à-dire il commencera à comparer l'histoire des divers peuples, et l'évolution de leur état social, avec le développement de leur littérature. En second lieu, il donnera une conférence que j'oserais nommer anthropologique, parce que l'anthropologie proprement dite devra former le point de départ. L'histoire primitive des formes littéraires, de la musique, du théâtre, de la métrique, ce que nous pourrions nommer l'embryologie de la littérature, ce que les Allemands se hâteraient de nommer la Vorgeschichte der Litteratur, forme un chapitre très difficile et très curieux de littérature comparée. Ici point d'esthétique, c'est l'état rudimentaire qui est étudié, et qui pourra nous montrer comment les productions littéraires les plus élevées et les plus admirables ne sont que le résultat d'une série de changements, d'évolutions littéraires, dont le commencement se perd dans les nuages d'une haute antiquité.

La troisième conférence aura un autre but, c'est-à-dire l'évolution de l'idée du beau « the development of the idea of the beautiful » ; donc elle devra être une esquisse d'esthétique littéraire. C'est une étude des plus difficiles, surtout parce que beaucoup de

(1) C'est là une tâche vaste, presque énorme, mais excessivement nécessaire. La littérature comparée NE PEUT PAS ÊTRE ÉTUDIÉE sans une collection de traductions, embrassant une infinité de langues. Je ne citerai que quelques exemples. Les traductions allemandes si nombreuses (Reclam, etc.), méritent bien d'occuper le premier rang. Puis viennent les traductions françaises (par exemple l'excellente traduction du Faust), et anglaises (M. Posnett lui-même nous a fourni des épreuves très élégantes). Dans le vaste domaine des langues slaves, il existe quantité d'excellentes traductions en langue russe (voir aussi Hartleben's Bibliothek, à Vienne, etc.). On peut en dire autant de la langue italienne, des langues hongroise, hollandaise, grecque, etc. Quant au grec moderne, voir par exemple Boltz, Hellenisch, p. 317, et mon journal « Hellas » I-VI (1889-1897), dans lequel se trouvent publiées beaucoup de traductions. Nous nous bornerons à l'Europe, mais on voit déjà que, comme l'a dit M. Posnett, « the harvest truly is plenteous ».

savants inférieurs (pour employer ce nom) protesteront contre tous les efforts de formuler des lois immuables d'art littéraire (1. Il est vrai, et bien connu, que depuis Platon et beaucoup d'autres poètes-philosophes, on a tâché de faire entrer l'esthétique dans le grand ensemble des sciences philosophiques. Il est vrai aussi que beaucoup de penseurs allemands ont publié des livres volumineux sur cette science, qui tient le milieu entre le réalisme et l'idéalisme, entre les études positives et les produits de l'imagination (Vischer, Carrière, et beaucoup d'autres) ; mais malgré tout il me semble que nous n'avons pas fait beaucoup de progrès. En tout cas, les règles de l'esthétique (qu'elles soient des lois, ou non), forment un élément très essentiel de la littérature comparée.

Après ces trois conférences plus ou moins préliminaires, le « lecturer » (2), donnera un aperçu de la littérature générale et internationale, dans une série divisée en dix ou douze conférences. Il reste à demander, selon quel plan cet aperçu devra être développé. Scherr, dans son livre admirable, donne la division suivante, que nous rencontrons aussi chez d'autres historiens de la littérature : l'*Orient*, la Chine, le Japon, les Indes, l'Egypte, Babylonie et Assyrie, le pays des Hébreux, l'Arabie, la Perse, la Turquie. — *Le monde antique*, Grèce et Rome. — *Le Christianisme*, la poésie ecclésiastique, et la poésie néo-latine. — Le *Romanisme* et le *romantisme* (le monde chevaleresque, le « Ritterthum »), le théâtre du moyen âge. — *Les pays Romans*, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal (les autres pays romans). — *Les pays Germains*, l'Angleterre (avec l'Amérique), l'Allemagne, les Pays-Bas, la Scandinavie. — *Les pays Slaves*, la Bohème, la Serbie, la Pologne, la Russie, *Hongrie* [sic]. — *La Grèce Moderne*.

Cette division, sans doute, pourra être adoptée, mais on pourrait en introduire aussi une autre, selon les races et (partiellement), selon les langues. J'ai tâché de donner un exemple de cette division, en suivant avant tout le « Grundriss » du professeur

(1) « The men of literature may declare that we have fallen into the hands of the Philistines, and that the mere attempt to explain literary development by scientific principles is worthy of none but a Philistine. The men of science may inclined to underrate the value of a study which the unveiled presence of that mysterious element, imagination, makes apparently less definite than their oron » (Préface de M. Posnett). Ces paroles de M. Posnett peuvent être appliquées à la difficulté qui attend celui qui donnera la troisième conférence.

(2) C'est le nom donné en Angleterre à celui qui donne des conférences d'extension universitaire ; c'est à peu près le même, à ce qu'il me semble, qui est exprimé en français par le nom de « professeur agrégé », et en allemand par « Privatdocent ».

Friedrich Müller à Vienne, et l'on pourra aussi consulter la classification, donnée par le professeur A. H. Sayce à Oxford, dans son « Introduction to the science of language » (1). Lesdites classifications ont l'avantage d'être plus exactes, plus scientifiques et compréhensives, la division selon les races étant un élément très essentiel de cette science récente, qui semble avoir un si grand avenir, la sociologie. On pourra commencer par l'étude de la littérature la plus simple, des productions littéraires les moins développées, qu'on trouve chez les peuples sauvages, barbares ou demi-barbares, de l'Australie, de l'Amérique, de l'Afrique, et (partiellement) de l'Asie. Après cela viennent les races plus civilisées, la race sémitique, la race ural-altaïque, la race aryenne. Une étude comparative de la littérature de ces races deviendra une comparaison très intéressante et très instructive de ces races elles-mêmes, répondant à beaucoup de questions de critique littéraire : Quelle est la situation actuelle de la race ural-altaïque, considérée au point de vue littéraire ? Quelle est la valeur relative de la littérature sémitique ? Pourquoi la race sémitique a-t-elle développé essentiellement le lyrisme ? Est-ce là une preuve de capacité inférieure ? Quel est l'avenir des peuples de race aryenne, considéré en relation avec l'évolution de leur littérature ? — Ces questions, et beaucoup d'autres, pourraient servir de base à une étude plus approfondie de littérature comparée. Le lecteur m'excusera de n'avoir donné qu'une introduction, essai très imparfait sans doute, mais dans lequel je crois avoir démontré suffisamment que la science, très jeune et très importante, de la littérature comparative, mérite des chaires dans les principales Universités du monde.

Dr H. C. MULLER,
Ancien professeur agrégé à l'Université d'Amsterdam.

Oxford, Angleterre,
décembre 1897.

(1) Voir Friedr. Müller, Grundriss der Sprachwissenschaft (Introduction). — J'ai publié un « Versuch einer Uebersicht der Sprachen der Erde, nach genealogischem System », dans la « Hellas » 1896. — Sayce, Introduction to the science of language, London 1880, vol. II, p. 33-64. — La grande difficulté, dans de telles classifications, c'est qu'il se trouve souvent une grande diversité entre la race et la langue, et qu'on ne peut pas identifier la question des langues avec la question des races. C'est encore un des problèmes les plus importants, mais les plus difficiles de la science du langage.

L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES APPLIQUÉES

A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE NANCY [1]

La Faculté des sciences de Nancy a compris depuis longtemps tous les bienfaits qui peuvent résulter d'une alliance entre la science et l'industrie et tout l'intérêt que présente, pour la richesse publique, l'utilisation des forces vives de l'enseignement supérieur.

Dès sa fondation, en 1854, son doyen Godron, exposait dans les termes suivants, le rôle des Facultés des sciences.

« Des découvertes importantes viennent, chaque année, frapper « d'étonnement nos intelligences et agrandir le champ déjà si vaste « de nos connaissances acquises. L'industrie en s'appuyant de plus « en plus sur la science, a suivi d'un pas non moins rapide, l'im- « pulsion qui lui a été communiquée ; elle a pris à son tour des dé- « veloppements inouis et qui tendent sans cesse à s'accroître. De « nos jours *l'enseignement scientifique pratique est devenue indispensable ;* « *il peut seul soutenir les progrès de l'industrie et féconder son activité.* « Et cependant si l'on en excepte quelques établissements spéciaux, « ouverts seulement à un petit nombre de jeunes gens, la France « était jusqu'ici privée, ou à peu près, d'un enseignement qu'elle « enviait aux nations voisines. Les Facultés des sciences *n'ont plus* « *aujourd'hui pour but exclusif de développer parmi leurs auditeurs des* « *connaissances purement théoriques*, mais encore d'envisager avec soin « les applications de ces connaissances aux diverses industries qui « dominent dans chacune des nouvelles provinces académiques ; « elles ont, en un mot, pour mission, non plus seulement de former « des hommes instruits, mais en outre de donner au pays des ci- « toyens utiles ».

On dirait que ces lignes sont écrites d'hier. On y trouve, en substance, les idées qui ont été exprimées récemment à propos de la création des Universités aussi bien que les raisons qui ont été invoquées

(1) Cf. *Buisine*, La chimie appliquée à Lille, 15 juillet 1897 et *Genvresse*, La chimie appliquée à Besançon, 15 janvier 1898 (*N. de la Réd.*).

pour obtenir la coopération des pouvoirs locaux et des industriels de la région à l'œuvre des Facultés des sciences.

Dans l'esprit de Godron il ne s'agissait pas seulement de décrire les industries locales et de raconter comment elles fonctionnent ; il voulait que l'étudiant mît la main à l'œuvre, s'habituât à diriger une opération, à faire des recherches originales, à chercher au laboratoire les solutions des problèmes scientifiques et industriels.

Désormais, disait-il, les collections et les laboratoires ne seront plus des sanctuaires impénétrables et soustraits au regard de tous ceux qui désirent être initiés à la connaissance de l'arsenal de la science et à la pratique des méthodes d'expérimentations.

Dans son discours de rentrée, en 1855, l'honorable M. Faye, alors recteur de l'Académie de Nancy et professeur à la Faculté des sciences parlant de l'enseignement des sciences appliquées s'exprimait ainsi : « Il ne s'agit de rien moins que de créer nous-mêmes à Nancy, avec les seules ressources de notre organisation provisoire, une troisième Faculté, une *Faculté de l'industrie* ».

En fait, dès sa première année d'existence, la Faculté des sciences de Nancy offrait aux étudiants un enseignement presque complet de sciences appliquées, comprenant la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'architecture, le dessin et l'hygiène ; les trois derniers cours étaient faits par des spécialistes pris en dehors de la Faculté. On y ajoutait bientôt un cours de mécanique appliquée. Ces cours avaient lieu le soir, pour permettre aux ouvriers d'y assister. Les auditeurs étaient nombreux et beaucoup d'entre eux ont tiré un très grand profit de ces leçons faites par des maîtres dévoués, mais il ne semble pas qu'il y ait eu dès cette époque des travaux pratiques régulièrement organisés pour ce genre spécial d'auditeurs.

En 1868, un nouveau cours de sciences appliquées fut inauguré à la Faculté des sciences de Nancy. Il avait pour objet l'application aux sciences agricoles de toutes les données théoriques que fournissent la chimie, la physique, la physiologie animale et végétale, et la météorologie. Il fut confié à M. Grandeau. Le nouveau chargé de cours ne se contenta pas d'exposer les vues théoriques que l'on pouvait avoir alors en cette matière, et de raconter simplement les résultats des expériences ; il utilisa des champs mis à sa disposition par les ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture pour mettre en évidence les résultats merveilleux obtenus grâce à l'emploi des engrais minéraux. Ce cours eut un grand succès et quelques années après, en 1872, la Faculté des sciences de Nancy fut dotée d'une chaire de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture,

Cette chaire fut occupée jusqu'en 1888 par M. Grandeau, puis, confiée à M. Petit qui en est le titulaire actuel.

Pendant ce temps, les autres cours de sciences appliquées continuaient à attirer un nombreux public ; mais il semble qu'à partir de 1870, sans qu'on puisse en préciser le motif, leur importance et leur nombre avait considérablement diminué. Le fait est que, à partir de 1872, on n'en fait plus mention dans les rapports des doyens, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1876, lorsque j'arrivai à la Faculté des sciences de Nancy, ils n'existaient plus. Seul, le cours de Chimie agricole restait florissant.

A la chaire de Chimie agricole fut annexée, dès le début, une station agronomique installée dans une propriété appartenant à M. Grandeau qui l'avait fondée, et qui en conserva la direction jusqu'au moment où il quitta la Faculté, en 1888. A cette époque, la station agronomique de *l'Est*, que M. Grandeau transporta à Paris, en lui conservant son titre, fut remplacée par la station agronomique de *Lorraine*, installée aujourd'hui dans les locaux de l'Institut chimique et dirigée par M. Colomb-Pradel, ancien élève de l'Institut agronomique. Cette station a rendu et rend encore de grands services aux agriculteurs, aux commerçants et aux industriels de la région. De nombreux élèves formés par M. Grandeau à la station agronomique de l'Est diffusèrent la science agronomique en France et à l'étranger.

Ce n'est qu'en 1883 que la Faculté des sciences de Nancy songea de nouveau à réorganiser des enseignements destinés aux jeunes gens qui aspirent aux carrières industrielles. Elle y fut poussée par M. Dumont, directeur de l'Enseignement supérieur qui, passant à Nancy, au retour d'une excursion dans les Universités allemandes, avait été frappé des résultats excellents obtenus dans ce pays par le groupement, dans un même local, des laboratoires, des amphithéâtres et des collections relatifs à un certain ordre de sciences. Il sembla que dans la région de l'Est, si riche au point de vue industriel, où la métallurgie, l'industrie du sel et des produits chimiques qui en dérivent, la filature, le tissage, la brasserie, etc., occupent une place si importante, il y avait lieu, tout d'abord, de tenter la création d'un Institut chimique analogue à ceux dont M. le directeur de l'Enseignement supérieur avait apprécié l'organisation de l'autre côté du Rhin.

En même temps, sur la demande de la Faculté de médecine, demande appuyée par l'Administration supérieure, on décidait la fondation d'un Institut anatomique destiné à remplacer les locaux vraiment défectueux où divers services avaient été provisoire-

ment installés après nos revers de 1870, lors du transfert à Nancy, de la Faculté de médecine de Strasbourg.

La dépense prévue pour les deux Instituts, y compris certaines améliorations à apporter à divers laboratoires, s'élevait à un million. L'Etat prenait l'engagement de fournir la moitié de cette somme.

M. Grandeau, alors doyen de la Faculté des sciences, commença, avec l'appui de ses collègues et du Conseil académique de Nancy des démarches instantes près de la municipalité de Nancy et des départements intéressés : ceux de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Par une heureuse fortune, plusieurs membres de l'Université faisaient partie du Conseil municipal de Nancy ; l'un d'eux appartenait en même temps au Conseil général de Meurthe-et-Moselle et un autre enfin était Conseiller général des Vosges. Aussi le projet fût-il chaudement défendu dans ces diverses assemblées.

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle vota 100.000 francs ; celui des Vosges 10.000 francs ; la Meuse ne donna rien. Le reste, soit 390.000 fr. fut fourni par la ville de Nancy.

On se mit immédiatement à l'œuvre et, en 1890, M. Bichat qui, depuis 1888 avait remplacé M. Grandeau dans les fonctions de doyen, put annoncer enfin le transport des services de la chimie dans les nouveaux locaux mis à leur disposition.

L'Institut chimique était créé ; mais il restait encore beaucoup à faire pour compléter son outillage scientifique et son personnel enseignant. On obtint bientôt la création d'une chaire de chimie industrielle et, peu à peu, à mesure que le nombre des élèves augmentait, le personnel auxiliaire nécessaire au bon fonctionnement d'un établissement de ce genre : chefs de travaux, préparateurs, garçons de laboratoire, devenait plus important. Pour obtenir l'unité de vues nécessaire, pour coordonner les différents services de l'Institut, il parut nécessaire d'en confier la direction à l'un des professeurs, sous l'autorité du doyen de la Faculté des sciences. C'est M. Haller, professeur de chimie générale, qui fut chargé de ces délicates fonctions.

Aux cours du début : chimie générale, chimie organique, chimie industrielle et chimie agricole, vinrent bientôt s'ajouter un cours de matières colorantes professé gracieusement par M. Haller et un cours de chimie physique dont un jeune agrégé, docteur ès sciences, M. Müller, voulut bien se charger gratuitement.

Sur la demande de la Faculté, le cours de matières colorantes fut doté en 1896, par le Conseil municipal de la ville de Nancy, d'une subvention de 3.000 francs. A côté de l'enseignement théorique, les

étudiants qui suivent ce cours, reçoivent un enseignement pratique et sont initiés aux principales opérations de la technique tinctoriale.

En même temps, le Conseil municipal de Nancy accordait une subvention annuelle de mille francs pour encourager la création d'un cours de physique industrielle. Cet enseignement où l'on s'occupe des applications de la chaleur et surtout de l'électricité, est donné régulièrement depuis cette époque. Deux séries de travaux pratiques par semaine permettent aux étudiants qui suivent ces cours de s'initier aux principales méthodes de mesures actuellement utilisées dans l'industrie, notamment en ce qui concerne l'électricité. Ce cours est complété par un enseignement de mécanique appliquée où, après avoir rappelé les principes fondamentaux de la mécanique, on étudie, au point de vue theorique et pratique, les principaux moteurs employés aujourd'hui.

Lorsqu'elle fonda l'Institut chimique, la Faculté des sciences avait en vue non seulement la culture de la science et la préparation aux grades universitaires ; mais aussi l'installation de laboratoires spéciaux pour les principales industries de la région. Des raisons d'ordre patriotique la déterminèrent à s'occuper tout d'abord de l'industrie de la bière, si importante du reste dans l'Est de la France. Une campagne fut entreprise dès 1891 près des intéressés, c'est-à-dire près des brasseurs de la région, pour obtenir les fonds nécessaires à l'installation d'un laboratoire capable de produire des levures pures et d'effectuer les analyses utiles au contrôle du levain et de la fabrication de la bière.

L'appel de la Faculté fut entendu. Grâce au concours dévoué des brasseurs, et grâce à de précieux encouragements des Ministères de l'Instruction publique et du Commerce et de l'Industrie, le laboratoire de brasserie fut installé dans les locaux de l'Institut chimique où il commença à fonctionner dès le 1er janvier 1892. Il fut placé sous la direction de M. Petit, professeur de chimie agricole. En 1893, l'installation d'une brasserie expérimentale et d'une machine frigorifique permit d'organiser des cours de trois mois analogues à ceux qui existent depuis longtemps en Allemagne et qui ont pour but de fournir aux brasseurs les connaissances scientifiques indispensables pour la conduite rationnelle de leur fabrication : le laboratoire devenait ainsi une véritable Ecole de brasserie. Grâce à l'habile direction de M. Petit, grâce au désintéressement avec lequel il s'est voué à l'œuvre entreprise, et au travail considérable qu'il a dû s'imposer par suite de l'insuffisance du personnel, l'Ecole de brasserie fut bientôt en pleine prospérité et on se trouva, faute de place, dans la

dure nécessité de refuser des élèves. Aussi, songea-t-on à l'installer dans un local distinct, plus vaste et mieux approprié au but qu'elle poursuit. Une nouvelle campagne fut entreprise et grâce au concours de beaucoup de bonnes volontés, grâce surtout à de nombreux dons faits par les brasseurs et venant de tous les points de la France, on put mener cette nouvelle œuvre à bonne fin. La construction de la nouvelle Ecole de Brasserie fut commencée en 1897 sur un terrain voisin de l'Institut chimique et cédé gratuitement par la Ville de Nancy ; les travaux sont actuellement complètement terminés. La nouvelle Ecole, parfaitement aménagée avec sa brasserie expérimentale installée dans d'excellentes conditions, sera bientôt pourvue d'une malterie ; elle est, dès aujourd'hui, mise à la disposition des élèves qui nous arrivent toujours plus nombreux. Pour donner une idée du succès de cette Ecole, il nous suffira de citer quelques chiffres. En 1893, le nombre des opérations faites par elle était à peine d'une centaine ; en 1897, il a dépassé le chiffre de mille. Le nombre des élèves qui ont suivi le cours de brasserie était de 4, en 1894, de 11, en 1895 ; de 22, en 1896, et de 28, en 1897. Ce sont tous des fils de brasseurs ou de futurs directeurs, ou contre-maîtres de brasserie.

Malgré toutes ces améliorations, nous ne nous considérons pas encore comme suffisamment outillés, ni comme laboratoires, ni comme personnel, pour pouvoir donner à la Faculté tous les développements que réclament les progrès incessants de la science et les besoins de l'industrie. Sur certains points nous sommes encore en retard sur les pays voisins, notamment en tout ce qui touche à l'enseignement et à l'étude des applications de l'électricité. Dans mon rapport de 1896, j'avais exprimé l'espoir que les industriels de la région suivraient l'exemple qui leur a été donné par les brasseurs et qu'ils comprendraient enfin tout le profit qu'ils peuvent retirer de relations plus suivies, d'une entente plus étroite avec les directeurs de nos laboratoires. Cet espoir est en train de se réaliser.

Parmi tous les laboratoires qui font encore défaut à la Faculté des sciences et dont la création présente un caractère d'urgence, M. Haller a pris l'initiative de signaler ceux d'électro-chimie et de chimie-physique. Dans une brillante conférence faite à la Société industrielle de l'Est, le 31 mars 1897, il a exposé les arguments qui militent en faveur de la création de ces laboratoires, en même temps qu'il démontrait, avec chiffres à l'appui, tous les services que la chimie est capable de rendre à l'industrie. Il estimait à quatre cent mille francs la somme nécessaire « pour la construction des laboratoires spéciaux qui renfermeront les machines motrices, les dyna-

mos, les fours électriques, les accumulateurs, les cuves électrolytiques, les instruments de mesure indispensables au nouvel enseignement pratique d'électro-chimie ; sans oublier les appareils nombreux et délicats de chimie-physique, partie de la chimie qui est nécessairement corrélative de l'électro-chimie. Dans cette somme est comprise également l'installation définitive du laboratoire de teinture et d'impression ».

Dans cette même conférence il annonçait qu'il avait reçu de M. Solvay un don de cent mille francs et de M. Rogé, maître de forges à Pont-à-Mousson, un don de dix mille francs. Depuis cette époque, de nombreux dons nous sont parvenus de tous côtés et chaque jour voit s'accroître la liste de nos bienfaiteurs.

En même temps que M. Haller menait cette campagne, la Faculté des sciences décidait qu'il y avait lieu de prévoir l'aménagement d'un nouveau laboratoire que l'on établirait à côté de ceux que l'on projetait à l'Institut chimique et qui trouverait, grâce à ce voisinage, de nombreuses facilités pour son bon fonctionnement. Ce laboratoire, dont l'utilité ne saurait être contestée est destiné à l'essai des dynamos, à l'étalonnage et à la vérification des appareils de mesures électriques employés aujourd'hui dans presque toutes les industries.

Les ressources mises à notre disposition ne sont pas encore suffisantes pour la réalisation de tous ces projets; mais nous sommes sûrs que la liste de nos généreux donateurs, de ceux qui ont bien voulu encourager nos efforts et nous donner des témoignages de sympathie dont nous avons été fort touchés, de ceux qui ont confiance dans notre dévouement et dans notre absolu désintéressement, n'est pas encore close.

D'ici quelques semaines, nous pourrons commencer la construction des nouveaux laboratoires sur des terrains voisins de l'Institut chimique que la Ville de Nancy, toujours soucieuse de la prospérité de ses établissements d'enseignement supérieur, a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition.

Dès cette année scolaire même, nous avons commencé ou continué les cours qui correspondent aux laboratoires dont nous avons décidé la création, et les travaux pratiques, complément indispensable de ces cours, sont, eux aussi, organisés dès maintenant, dans les meilleures conditions possibles dans nos locaux actuels. Pour nous aider à faire face aux dépenses annuelles occasionnées par la création de ces nouveaux enseignements, nous avons à notre disposition, à côté des rétributions payées par les élèves, une somme de cent mille francs que le conseil général de Meurthe-et-Moselle

a bien voulu mettre à notre disposition, sous la forme de dix annuités de 10.000 fr. chacune et dont la première est payable en 1898.

Telle est, à l'heure actuelle, l'organisation de l'enseignement des sciences appliquées à la Faculté des sciences de Nancy. Pendant la longue et difficile période d'enfantement de notre Institut chimique, établissement qui fait aujourd'hui notre orgueil, nous n'avons pas cessé de trouver près de M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, les encouragements et les conseils les plus précieux. Sa prospérité, grâce à l'intelligente direction de M. Haller et au dévouement de ses savants et modestes collaborateurs, s'accentue chaque année.

Par suite d'une distribution rationnelle du travail, chaque professeur s'est spécialisé dans une ou plusieurs branches de la chimie appliquée qui forme la base des différentes industries de la région, de sorte que les chefs d'usines peuvent aller puiser à l'Institut chimique tous les renseignements que comporte leur fabrication. Cette action de nos laboratoires ne s'exerce pas seulement, d'ailleurs, sur l'industrie de la région ; elle s'étend au delà de la Lorraine ; elle dépasse parfois les limites du territoire français.

Le nombre des élèves de l'Institut chimique, fatalement très restreint au début, s'est accru rapidement d'année en année ; il est de 74 pour l'année scolaire 1897-1898. Les prévisions les plus favorables ont été dépassées et certains laboratoires que l'on jugeait trop vastes autrefois, sont devenus insuffisants.

La durée des études, à l'Institut chimique de la Faculté des sciences de Nancy, est de trois années. Les élèves doivent passer toute leur journée à l'établissement et, en dehors des cours, leur temps est complètement employé à des travaux pratiques effectués sous la direction des professeurs et des chefs de travaux. Aucun élève ne peut passer d'une année à l'autre, sans avoir subi des examens sérieux dans lesquels on tient compte d'ailleurs du travail de l'élève dans le cours de l'année. A la fin de la troisième année d'études, un diplôme est délivré à ceux qui font la preuve de connaissances théoriques et pratiques suffisantes. Quelques-uns d'entre eux, avant de quitter notre école de chimie, s'adonnent pendant quelque temps encore à des recherches originales. Le nombre de ces étudiants désirant se livrer à une étude désintéressée de la science s'accroîtra sans doute, en raison de la perspective que nous leur offrirons désormais d'obtenir le titre de Docteur de l'Université de Nancy.

Jusqu'à présent, les élèves diplômés de l'Institut chimique de la Faculté des sciences de Nancy ont trouvé aisément à tirer parti de leurs connaissances soit chez les industriels français, dans notre région en particulier, soit à l'étranger.

Quelques bons esprits exprimaient la crainte que l'étude des applications des sciences pût nuire aux recherches d'ordre purement scientifique. Les faits montrent que cette crainte n'était pas fondée. Depuis la création de l'Institut chimique de la Faculté des sciences de Nancy, il y a de cela huit ans, plus de deux cents mémoires originaux ont été publiés par les maîtres ou par les élèves de cet établissement et la plupart d'entre eux ont une importance considérable, si on les envisage uniquement au point de vue purement scientifique. Y a-t-il vraiment d'ailleurs, une distinction entre la science pure et la science appliquée ? Je ne le crois pas. En réalité, il faut cultiver la science pour la science, sans trop se préoccuper de ses applications ; c'est encore, peut-être, le meilleur moyen de rendre ses applications nombreuses et fécondes.

Quel que soit le sujet de ses études, quel que soit le but qu'il poursuit dans ses investigations laborieuses, le mathématicien, le physicien, le chimiste ou le naturaliste travaille, en réalité, au relèvement du pays et à la fortune de tous. Nos Universités qui, en apparence, sont seulement source de science, sont aussi, par surcroît, source de richesse.

Tous les efforts que l'on fait pour rendre ces Universités plus prospères, pour multiplier le nombre des travailleurs dans nos laboratoires, pour multiplier le nombre des chaires, auront pour conséquence certaine le bon renom de notre pays et contribueront à la la prospérité de nos industries nationales.

E. Bichat,
Doyen de la Faculté des Sciences de Nancy.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES LÉGISLATIONS COMPARÉES AU COLLÈGE DE FRANCE

L'aimable et dévoué directeur de cette *Revue*, M. Picavet, m'a demandé de faire connaître à nos correspondants de l'étranger ou à ceux de nos lecteurs qui peuvent l'ignorer quelle est l'activité professorale qui se dépense dans une chaire du Collège de France, de passer en revue les sujets que j'ai traités en mon cours et d'indiquer ceux que je me propose d'y traiter dans les années prochaines. Il me déclare que je rendrai par là service à notre enseignement supérieur. Cette raison suffit à elle seule pour que je défère très volontiers à son désir.

L'histoire du droit et la législation comparée ont l'une et l'autre trouvé place en ces dernières années dans l'enseignement de nos Facultés ; mais la science qui les unit et les englobe, l'histoire des législations comparées n'a sa chaire spéciale qu'au Collège de France. C'est rarement aussi que l'étranger a pu lui en réserver une. Il m'a semblé dès lors qu'un devoir d'autant plus strict s'imposait à moi d'aborder de front et successivement tous les grands problèmes d'histoire sociale que la science doit poser et qu'elle doit s'efforcer de résoudre. Pour y parvenir je n'ai reculé ni devant un dépouillement sans cesse renouvelé de documents originaux, ni devant la nécessité même de m'initier aux langues étrangères avec lesquelles je n'étais pas encore familier, ainsi qu'il m'est arrivé pour la langue russe.

Un des problèmes les plus graves, un de ceux qui se lient le plus intimement à la constitution politique des Etats et à sa transformation possible, prévue ou nécessaire, est certainement le problème agraire. J'ai voulu d'abord l'étudier dans le passé et dès 1879 je présentai en un tableau, à larges traits, l'histoire de la propriété foncière en France jusqu'au XVIIIe siècle et je fouillai scrupuleusement, à l'aide des chartes, un des coins de ce vaste sujet, en décrivant la condition des personnes et des terres au XIe siècle. Quelques années plus tard, j'ai de même analysé en détail la condition des paysans en Alsace, en Allemagne et en Suisse, d'après les *Weisthümer* de Grimm, les chartes et les rotules colongers, puis institué un parallèle entre l'histoire de la propriété foncière en Angleterre et cette même histoire en France.

Deux pays m'ont paru, entre tous, prouver par leur exemple à quel point le régime foncier commande l'ordre social, l'un en perpétuant à travers de longs siècles un régime vicieux dont les luttes

de race et de religion ont aggravé et ravivé périodiquement les vices et les maux, l'Irlande, l'autre en rénovant la société tout entière par des lois agraires et l'abolition du servage, la Russie. J'ai voulu faire pénétrer dans ces grands ensembles une lumière aussi abondante qu'il m'était possible, et je l'ai cherchée dans l'observation des phases complexes de leur décroissance ou de leur progrès. Pour l'Irlande je n'ai pas consacré moins de six années consécutives à exposer ses destinées politiques et agraires, depuis l'époque celtique jusqu'à l'époque contemporaine (1). Pour la Russie, j'ai commencé par décrire l'ensemble de ses institutions depuis Pierre le Grand, pour m'attacher ensuite à la communauté des terres et au servage. J'ai discuté les systèmes historiques auxquels les origines de ce double régime ont donné lieu ; j'ai étudié son fonctionnement, puis le mécanisme et les effets des lois libératrices de 1861.

Si le régime agraire est en étroite connexité avec l'histoire constitutionnelle des Etats, celle-ci, à son tour, n'a pas une moindre action sur les relations de peuple à peuple. C'est là que la diplomatie peut découvrir ses meilleurs points d'orientation. La Hongrie m'a semblé, à ce point de vue, un terrain d'étude d'une extrême importance. Elle demandait à être explorée en soi et dans le détail de ses institutions historiques, elle demandait aussi à l'être dans ses rapports avec les autres pays composant l'empire austro-hongrois. J'espère être parvenu, par cette voie longue, mais sûre, à expliquer le rôle que l'élément hongrois a su prendre dans les affaires de l'Europe depuis 1867, et à laisser entrevoir celui que les autres nationalités, slaves ou roumaines, ont le droit d'espérer.

L'histoire n'a pas à s'enquérir seulement des faits et des lois ; les idées et les doctrines ne rentrent pas moins dans son domaine. Des uns aux autres s'établit un incessant échange. Les théories naissent des faits, comme à leur tour elles les influencent ou les déterminent. Au moyen âge la lutte de la tiare et de la couronne, de la royauté et de la seigneurie, au XVIe siècle les guerres de religion et la ligue, au XVIIe siècle les révolutions d'Angleterre, au XVIIIe siècle l'agitation qui prépare la révolution française, les actes qui la consomment, les événements qui la suivent font éclore des théories politiques sous l'empire desquelles la société moderne vit et agit. Je me suis imposé la tâche de remonter à la source de ces doctrines, dont la principale est la doctrine de la souveraineté populaire, de les suivre à la trace dans les écrits d'un Saint Thomas d'Aquin ou d'un Marsile de Padoue,

(1) La leçon d'ouverture de ce cours a été publiée dans la *Revue* du 15 janvier 1883.

d'étudier, à leur sujet, l'organisation, l'influence sociale et le rôle politique des Universités du moyen âge, de rechercher enfin par quelle filière continue elles ont, de proche en proche, abouti au *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau et aux écrits de Joseph de Maistre. Un commentaire approfondi, une exégèse complète du *Contrat social* a servi d'assise à cet enseignement.

Les théories sociales de notre temps prétendent, elles aussi, trouver leur point d'appui dans l'histoire. Elles se réclament des phases évolutives de l'humanité, à chacune desquelles correspondrait une forme nouvelle et typique de la famille et de la propriété. MM. Bachofen, Morgan, Mac Lennan, Laveleye, d'autres encore deviennent ainsi, par les systèmes historiques qu'ils ont imaginés, les auxiliaires des théoriciens socialistes.

Quelle est la valeur de ces systèmes? J'ai pensé que, pour la reconnaître et l'éprouver, il n'était qu'un moyen assuré. Il convenait de sortir des généralisations prématurées, de s'éloigner, après les avoir mises à l'essai et sans du reste les perdre de vue, des constructions systématiques faites avec des documents que leurs auteurs ont recueillis de toutes mains, sans contrôle sérieux, ni d'âge, ni d'authenticité, ni de portée, et qu'ils ont superposés ou agencés tout en façade, sans profondeur et sans solidité. Il fallait au contraire s'engager résolument dans un dépouillement munitieux, à la fois méthodique et critique des textes, pays par pays, race par race, époque par époque, rapprocher, comparer, contrôler, en les éclairant les uns par les autres, les éléments essentiels, les éléments *simples* que l'analyse permet d'extraire de cette masse immense de matériaux, et ainsi édifier lentement et prudemment une synthèse scientifique. C'est là ce que j'ai essayé de faire dans l'un de mes cours depuis 1892, et pour atteindre le but, j'ai appliqué successivement toute la rigueur de l'investigation historique aux mœurs et aux institutions des peuples primitifs ou sauvages de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Océanie. Après l'Océanie, que je continue à étudier à l'heure actuelle, je passerai à l'Asie en m'efforçant de pénétrer directement jusqu'aux racines premières des civilisations de l'Orient et de l'antiquité classique. Le cycle de mon exploration scientifique s'achèvera en Europe, et quand il sera clos, ses résultats se formuleront en conclusions précises sur l'origine et l'évolution des sociétés humaines.

Entre les divers sujets que je viens d'énumérer, j'en ai traité d'autres qui ressortissent plus spécialement à l'histoire du droit français et se rattachent à mon grand ouvrage sur les *Origines de*

l'ancienne France. Ma méthode a été la même dans l'enseignement oral que dans l'œuvre écrite. Elle découle de la conception que je me suis faite de l'histoire du droit comme de la maîtresse branche de l'histoire sociale.

Le droit, à mes yeux, est la cristallisation des éléments vitaux de la société humaine ; c'est en lui que tout entière elle se condense et se reflète. Or la vie d'une société ne peut être ramenée à un système historique ou juridique. Elle doit être envisagée en soi, dans la multiplicité de ses manifestations. J'ai été conduit par là à rompre avec la méthode ancienne qui faisait de l'histoire des institutions une sorte de champ clos où se disputait à perte de vue l'excellence totale ou partielle de théories générales, et à adopter pour méthode nouvelle la reconstitution, à l'aide de documents juridiques et littéraires strictement contemporains, d'une société déterminée à des époques précises de son existence. Ainsi ai-je pu éclairer d'un jour nouveau l'origine des institutions communales à l'aide des chartes et des écrits littéraires de toute nature, l'histoire de la chevalerie et de la féodalité par l'emploi des chansons de geste.

C'est suivant la même méthode que j'ai entrepris, l'an passé, et que je continue, cette année, de reconstituer sur la base des faits, des idées et des sentiments, l'histoire de la condition des femmes en France, cette histoire que l'on avait surtout considérée jusqu'ici du point de vue de la prévalence ou de la fusion de systèmes juridiques, système germanique, romain ou canonique, et dont l'importance sociale s'impose aujourd'hui aux préoccupations du penseur et de l'homme d'Etat. N'est-ce pas elle, en effet, qui découvrant la source de l'infériorité légale à laquelle la femme demeure réduite dans notre pays, nous met à même de nous prononcer sur l'opportunité et la justice des réformes hautement réclamées par beaucoup, vivement repoussées encore par le grand nombre ? Il est nécessaire seulement que notre propre expérience se complète et s'éclaire de l'expérience des pays, étrangers. Aussi mon intention est-elle d'exposer plus tard la condition de la femme chez les principaux peuples contemporains.

Je viens d'indiquer ainsi, en même temps que les sujets précédemment traités en mon cours, ceux qui m'occupent à l'heure présente ou m'occuperont dans les prochaines années. Je puis même parler d'un avenir un peu plus lointain, puisque, aussi bien, tout enseignement original nécessite des recherches poursuivies longtemps à l'avance. Plus de trente ans s'étant écoulés depuis le cours célèbre que mon cher maître et prédécesseur M. Laboulaye avait professé sur les Etats-Unis, et une foule d'aspects nouveaux se présentant aujourd'hui aux yeux

de l'observateur attentif, je prépare un enseignement sur l'un des côtés saillants de ce grand sujet. J'ajoute que depuis nombre d'années aussi mon attention et mon étude se sont portées sur le droit de l'Extrême-Orient, pour réunir les éléments d'un cours qui lui soit consacré.

Je crois avoir donné, dans ce qui précède, une idée suffisante de mon champ d'études, de la méthode que j'applique (1) et de l'activité scientifique que j'emploie à m'en rendre maître, malgré son immense étendue. Voici, pour plus de précision des dates et des sujets, la suite chronologique de mes cours.

Histoire de la propriété foncière en France, 1879-1880.
La condition des personnes et des terres au XIe siècle en France, 1879-1880.
Histoire du régime politique et du régime agraire de l'Irlande :
I. Depuis les temps celtiques, 1882-1883.
II. Depuis le milieu du XVIIe siècle, 1884-1885.
III. Au XVIIIe siècle, 1885-1886.
IV. Depuis l'Act d'Union, 1886-1887.
V. Depuis 1840, 1887-1888.
VI. A l'époque contemporaine, 1888-1889.
Origines des institutions communales en Belgique et dans le Nord de la France, 1882-1883.
Le droit et les institutions de la France sous les premiers Capétiens dans leurs rapports avec la législation des pays limitrophes, 1884.
Interprétation de textes juridiques du XIe et du XIIe siècle, 1884.
La condition juridique des paysans de l'Alsace, de l'Allemagne et de la Suisse au moyen âge, 1884-1885.
Histoire des institutions politiques et privées de la Hongrie :
I. Sous la dynastie des Arpads et sous les Jagellons, 1885-1886.
II. Depuis le milieu du XVIe siècle, 1886-1887.
III. Depuis la mort de Marie-Thérèse, 1887-1888.
Rapports politiques de la Hongrie avec les autres Etats de l'Autriche-Hongrie au XIXe siècle, 1888.
Histoire des constitutions de l'Autriche-Hongrie depuis 1815, 1888-1889.
Histoire des Universités et de leur rôle politique en France, 1889-1890.
Histoire de la chevalerie et de la féodalité d'après les chansons de geste, 1889-1890.
Les théories politiques en Europe, avant et pendant la Révolution française, 1890-1891.
Commentaire du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, 1890-1891.
Commentaire des écrits politiques de Joseph de Maistre, en les rapprochant des doctrines de Saint Thomas d'Aquin, de Gilles de Rome et du Songe du Vergier, 1891-1892.
Histoire comparée de la propriété en Angleterre et en France depuis Guillaume le Conquérant, 1891-1892.
Histoire des institutions publiques et privées de la Russie :
I. Depuis Pierre-le-Grand, 1892-1893.
II. Depuis Catherine II, 1893-1894.
III. A l'époque contemporaine, 1894-1895.
La communauté des terres et l'abolition du servage en Russie, 1895-1896.
Théories modernes sur les origines de la famille et de la propriété, 1892-1893.
Mœurs et institutions des peuples primitifs ou sauvages, Amérique, 1893-1894.
— — Afrique, 1894-1896.
— — Océanie, 1896-1898.
Histoire de la condition des femmes en France, d'après les documents juridiques et les œuvres littéraires, 1896-1898.

JACQUES FLACH.

(1) Je réserve d'ordinaire l'une des leçons hebdomadaires à l'analyse et l'autre à la synthèse, mais en ne séparant jamais entièrement ces deux grands procédés scientifiques.

LE LIVRET SCOLAIRE AU BACCALAURÉAT

Je ne connais guère d'idée plus séduisante en soi que l'idée du livret scolaire. Aussi le décret du 8 août 1890, qui l'a institué, a-t-il rencontré, au moins en ses articles 6 et 7, une approbation à peu près unanime. Plus que personne, j'y ai applaudi, je l'avoue, et j'ai longtemps partagé à son endroit toutes les illusions des réformateurs.

Il semblait que le livret scolaire, destiné à rassurer, à sauver les bons élèves, dût en même temps augmenter l'action du maître sur sa classe, faciliter la tâche des examinateurs et fortifier encore l'autorité de leurs jugements, rendre enfin plus étroits, plus intimes les rapports entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, pour le très grand bien de l'Université.

Aujourd'hui, après une expérience de six années, force est de reconnaître que de telles illusions ne sont plus permises. La vérité est que cette réforme, excellente en théorie, a produit dans la pratique les plus déplorables résultats.

Ceux-là seuls n'auront pas été trompés dans leurs prévisions, qui comptaient sur le livret scolaire pour grossir le nombre déjà pourtant si formidable des bacheliers.

Je conviens toutefois que la statistique, à cet égard, cause tout d'abord une certaine surprise.

Consultons les tableaux publiés au *Bulletin administratif* de l'Instruction publique, pour les sessions de juillet et novembre, de 1885 à 1896 (1). Comme le livret scolaire n'a commencé à fonctionner qu'en juillet 1891, nous avons là deux périodes de six années chacune, dont il devrait suffire de comparer les moyennes, pour constater en quelle mesure le livret a modifié le contingent annuel des bacheliers.

Or, les six années de la première période, antérieure à l'usage du livret, donnent en chiffres ronds 62, 61, 62, 64, 64, 65 0/0 de rhétoriciens admis, soit une moyenne générale de 63 pour cent. Chose étrange, les six années de la seconde période, avec leurs chiffres de 64, 64, 64, 61, 61, 64 0/0, arrivent juste à la même moyenne générale de 63.

Je laisse de côté l'examen scindé de la philosophie, cette seconde partie

(1) La statistique de novembre 1887 et 1892 manque au *Bulletin*. J'ai pu heureusement combler cette lacune.

ayant été si profondément modifiée par le décret du 8 août 1890 que toute comparaison devient presque impossible.

Pas de comparaison non plus à établir pour le baccalauréat moderne, inauguré seulement en juillet 1892.

Donc, à nous en tenir aux seuls chiffres de la rhétorique, il semble à première vue que le livret n'a en rien modifié le nombre des admis, qu'il est resté, par conséquent, lettre morte, que les examinateurs n'en ont tenu nul compte. Une telle conclusion, bien qu'elle paraisse d'une logique rigoureuse, n'en serait pas moins radicalement fausse. J'ignore, il est vrai, ce qui a pu se passer dans les autres Facultés ; je n'ai d'ailleurs ni qualité ni mandat pour parler au nom de mes collègues de l'Enseignement supérieur. Mais je sais ce qui s'est passé dans la Faculté dont j'avais l'honneur d'être le doyen ; je sais que les livrets y ont été examinés toujours avec la plus scrupuleuse attention, et j'affirme qu'ils ont sauvé un assez grand nombre de candidats. Il est probable qu'il a dû en être de même un peu partout.

Comment expliquer dès lors les moyennes identiques dont nous parlions plus haut ? Rien de plus simple. L'explication nous est fournie par l'article 16 de l'arrêté du 8 août 1890, qui complète le décret de même date, et qui a introduit un changement radical dans la notation des épreuves du baccalauréat.

A l'ancien système des six notes, *nul*, *mal*, *passable*, *assez bien*, *bien*, *très bien*, correspondant aux chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, l'arrêté du 8 août a substitué la notation nouvelle, qui va de 0 à 20. Celle-ci, bien préférable à l'ancienne, plus indulgente aux meilleurs, est en revanche beaucoup plus dure aux médiocrités ; et elle eût fait à coup sûr baisser, dans une proportion très notable, le nombre des bacheliers, si le livret scolaire ne fût arrivé tout à point pour rétablir l'équilibre.

Autrefois, le meilleur des candidats se trouvait ajourné de droit, s'il avait un seul *nul*, ou deux et trois *mal*. Aujourd'hui, il est certain de réussir pourvu qu'il obtienne, dans l'ensemble des épreuves, la moyenne générale de 10. Le décret du 8 août a eu raison d'admettre, aussi large que possible, ce système des compensations. Il est incontestable qu'un candidat, ayant 0 pour une épreuve, et 20 pour une ou deux autres, est d'ordinaire plus intelligent, plus distingué, que celui qui, à chaque épreuve, se traîne péniblement autour de la moyenne. Il a donc autant et plus de droits au diplôme. La législation nouvelle n'eût-elle sauvé ainsi chaque année qu'une vingtaine de victimes, ces victimes là étant des plus intéressantes, on ne saurait trop applaudir à la réforme opérée. La circulaire du 1er juin 1891 a raison de s'en réjouir et de s'en féliciter.

Le ministère avait-il prévu, par exemple, que, pour sauver cette vingtaine de bons candidats, il allait compromettre le succès d'une centaine d'autres, beaucoup moins intéressants ? Je ne voudrais pas en répondre. A vrai dire même, je ne le suppose pas. Rien n'est pourtant plus certain.

Autrefois, entre le *mal* et le *passable*, le 1 et le 2, l'examinateur se trouvait assez souvent dans un embarras extrême, faute d'une note intermédiaire. Si le 1 lui semblait un peu trop sévère, il lui fallait bon gré mal gré se décider pour le 2, ce dernier chiffre lui parût-il beaucoup trop

indulgent. Avec le système nouveau, en pareil cas, plus d'hésitation. L'examinateur met le chiffre 6 ou 7, qui donne la valeur exacte de la copie ou de la réponse. Rien de plus rationnel, sans contredit ; mais vous voyez le résultat : répétez le 6 ou le 7 autant de fois qu'il y a de matières d'examen, vous arrivez à une moyenne générale très inférieure à 10, c'est-à-dire à un ajournement, très justifié sans doute, mais qui eût été esquivé avec la notation ancienne.

Songez maintenant combien sont nombreux les candidats médiocres ; vous conviendrez que le nombre des bacheliers eût dû baisser depuis 1891 dans une proportion considérable, de 10, de 20 pour cent, et plus peut-être. La moyenne serait ainsi tombée à 55, à 50, et au-dessous. Si elle s'est maintenue au niveau antérieur, impossible de nier que le livret scolaire a dû y contribuer pour une forte part. Les candidats, surtout les candidats médiocres, en ont donc largement bénéficié.

Il paraît toutefois que le bénéfice est insuffisant, que cette moyenne persistante de 63 0/0 est trop faible. Demandez pourtant aux professeurs de rhétorique les plus sérieux, si, en conscience, ils jugent plus du tiers de leurs élèves vraiment dignes du diplôme. Eh bien, nous en recevons les deux tiers environ, sinon du premier coup, du moins en deux sessions, que sépare l'une de l'autre un intervalle insignifiant de trois mois. Et l'on trouve que ce n'est pas assez ; et on se plaint que les Facultés soient trop sévères! Les deux tiers, qu'est-ce que cela ? Le livret scolaire permettait sans doute d'attendre beaucoup mieux.

On n'a pas oublié l'adjuration pressante adressée par M. Rambaud à ses anciens collègues des Facultés, la célèbre circulaire du 5 juillet 1896, qui a provoqué, avec l'enthousiasme de notre jeunesse scolaire, un article presque dithyrambique de M. Francisque Sarcey. M. Sarcey est pourtant d'ordinaire assez rebelle au lyrisme, à l'emballement. Mais il est grand-papa, si je ne me trompe, c'est là son excuse. Autrement son robuste bon sens lui eût fait envisager avec moins de quiétude le jour prochain où tout le monde sera bachelier en France, et il n'eût pas demandé, même en souriant : « Où serait le mal ? ».

Le mal est que, chaque année, treize à quatorze mille jeunes Français, soi-disant l'élite, l'espoir du pays, aspirent à l'honneur d'être diplômés, et presque tous avec la pensée qu'une fois leur diplôme en poche ils seraient déshonorés, s'ils faisaient de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce. Le mal est que le chiffre déjà forminable des aspirants au diplôme, menace de grossir encore, et grossira, soyez-en sûrs, d'année en année, en raison même des facilités de toutes sortes dont on se plaît à entourer aujourd'hui l'examen.

La progression des candidats au baccalauréat moderne devient surtout effrayante : en 1892, 1337 ; en 1893, 2062 ; en 1894, 2811 ; en 1895, 3074; en 1896, 3433. Je sais bien que les inventeurs du baccalauréat moderne, loin de s'alarmer d'une telle progression, seront plutôt sans doute tentés de s'en réjouir, de crier : « tant mieux, autant de gagnés pour le Moderne, autant de perdus pour le Classique ! » Erreur : de 1885 à 1890, rhétorique et sciences réunies fournissaient une moyenne de douze mille candidats chaque année, aujourd'hui rhétorique et moderne dépassent quatorze mille ; et la rhétorique, à elle seule, vient de passer de 10.400 candidats en 1895, à 10.682 en 1896. Sa clientèle ordinaire ne l'aban-

donne donc pas. A part quelques rares transfuges de l'ancien baccalauréat ès sciences, c'est dans un milieu nouveau que se recrute le baccalauréat moderne, milieu qui avait échappé jusqu'ici à la maladie du diplôme, et que la gangrène gagne à son tour. Les Ecoles supérieures des Frères de la Doctrine chrétienne en savent quelque chose, car elles commencent à devenir, elles aussi, des fabriques de bacheliers. Libre à d'aucuns d'y voir un progrès. Sans vouloir prendre les choses trop au tragique, je suis au contraire convaincu qu'il y a là un péril social des plus graves, des plus sérieux. Il vaut qu'on y songe et qu'on s'en préoccupe. Si le plus clair résultat du livret scolaire doit être d'aggraver ce péril social, s'il doit rendre plus épaisse, chaque année, la cohue qui s'étouffe aux antichambres des administrations, ou à l'entrée des carrières dites libérales, défions-nous du livret scolaire.

Ce n'est pas là, je le sais, le rôle officiel qu'on lui destine, qu'on lui attribue. Il ne s'agit que de mettre les bons élèves à l'abri de l'*aléa* de l'examen. Quoi de plus légitime, de plus désirable ? L'intention, sans doute, est excellente, mais je ne discute pas les intentions, je ne discute que les conséquences. Puis, entre nous, n'abuse-t-on pas un peu aujourd'hui de l'*aléa* du baccalauréat, comme on abusait naguère du *surmenage?* Je ne vais pas jusqu'à prétendre que les deux questions se valent, sont aussi peu sérieuses l'une que l'autre. En fait, toutefois, le fameux *aléa* du baccalauréat est beaucoup moins terrible qu'il n'en a l'air. La question à coup sûr ne vaut pas le bruit qui s'est fait autour d'elle.

A entendre certaines gens, il semblerait en vérité que le baccalauréat est une vaste loterie, où les mauvais élèves ont presque autant de chance que les bons de tirer les numéros gagnants. Il n'en va pas tout à fait ainsi. Il arrive sans doute parfois, assez souvent même, que de mauvais élèves soient reçus : fraudes inévitables, malgré la surveillance la plus rigoureuse, hasards heureux de l'examen, qui ont mis le candidat en face d'un sujet récemment traité, d'une page de latin ou de grec fraichement traduite, il ne manque pas de raisons pour expliquer ces succès inattendus, et en apparence scandaleux. Sans compter que tel élève, déplorable au point de vue scolaire, c'est-à-dire, qui n'a jamais montré le moindre souci de satisfaire ses maîtres, se trouve quelquefois être un esprit éveillé, original, très capable, sous le coup de fouet de l'examen, de rencontrer un mot heureux, une réflexion non banale qui séduise l'examinateur.

Il arrive par contre qu'un excellent élève perde la tête, n'écrive ou ne dise que des sottises. Le cas, il est vrai, est beaucoup plus rare ; j'affirme même qu'avec la notation nouvelle il n'est pas de bon candidat qui ne soit assuré de réussir. En supposant qu'il échoue une première fois, sa revanche est certaine à la session suivante. J'ai vu pourtant, et je tiens à le dire, afin de montrer quelle entière franchise j'apporte en toute cette discussion, j'ai vu un excellent élève, refusé à deux reprises, ne réussir qu'à la troisième et, cette fois, avec la mention *très bien*. Il est de toute évidence que les deux premiers échecs avaient été de purs accidents, accidents très regrettables, je l'accorde, et je comprends quel argument puissant peuvent en tirer les partisans du livret scolaire : — Un double ajournement en de pareilles conditions n'est-il pas un scandale ; n'eût-il pas mieux valu recevoir, du premier coup, un candidat si incontestablement digne du diplôme ?

J'ai été, moi aussi, je l'avoue, très disposé un moment à penser, à juger de la sorte. Au fond, et à y bien réfléchir, ceux qui se montrent si prompts à crier au scandale ont-ils vraiment raison ?

Je laisse de côté le point de savoir s'il est très honorable pour un excellent élève d'être reçu en quelque sorte par grâce, à l'extrême limite, sur l'attestation de son livret, quand il est à peu près certain d'emporter de haute lutte, quelques mois plus tard, la mention *bien* ou *très bien*.

Il est une autre face de la question qui m'intéresse davantage. Pourquoi cette tendance générale aujourd'hui à trouver scandaleux, monstrueux, ces accidents d'examen, qui paraissaient autrefois chose regrettable sans doute, mais si naturelle ? Ne sommes-nous pas devenus trop enclins à apporter, dans toutes les questions intéressant nos enfants, je ne sais quelle sensiblerie maladive et mièvre, qui nous enlève la saine et virile appréciation des choses ?

Supposons un candidat, comme celui dont nous parlions tout à l'heure, rentrant chez lui après un premier échec, très inattendu, et que son père, homme de sens, lui tienne à peu près ce langage : — Mon ami, quand on a bien travaillé comme toi, quand on est comme toi un excellent élève, il est impardonnable, il est absurde de perdre la tête comme tu l'as fait. Il ne suffit pas d'avoir appris du latin et du grec ; il faudrait apprendre aussi à être un peu plus maître de toi-même et de tes nerfs. Tâche de t'en souvenir à la session prochaine, et je te garantis qu'avec plus de confiance, de sang-froid, tu réussiras. — En conscience, croyez-vous que cela ne vaudrait pas mieux que de déblatérer, avec le malheureux candidat, contre l'*aléa* de l'examen ou contre la barbarie des juges ? Croyez-vous que ce ne serait pas là, au moment où le jeune homme entre dans la vie, une meilleure leçon de choses ? Compter au besoin sur un livret, soit ; j'aimerais mieux pourtant qu'on habituât nos jeunes gens à ne compter que sur eux-mêmes.

Si encore le livret était, pouvait être réservé aux meilleurs élèves, aux seuls bons élèves ! Il semble bien que telle ait été en effet la pensée première du décret du 8 août 1890 ; mais que nous en sommes loin à l'heure présente, et quel étrange abus on en fait aujourd'hui !

J'ai eu la curiosité de relever, je n'ai pu le faire bien entendu que pour notre ressort académique, le nombre de livrets déposés chaque année au secrétariat de notre Faculté des Lettres. La progression est des plus instructives. De 1891 à 1894, le chiffre atteignait à peine le tiers des candidats inscrits, chiffre raisonnable, correspondant d'une façon assez exacte à la bonne moyenne des élèves honnêtes, de ceux qu'on peut, sans trop de scrupules, recommander à la bienveillance des examinateurs. En 1895, on dépassait déjà la moitié. Depuis, la progression a marché avec une rapidité vertigineuse. Au lendemain de la circulaire du 5 juillet 1896, elle dépassait, d'un bond rapide, les trois quarts. Enfin, à la dernière session de juillet 1897, la rhétorique fournissait 383 livrets pour 475 candidats, la philosophie 184 pour 225, soit un peu plus des quatre cinquièmes pour chacune des deux classes. Notez que les candidats étrangers au ressort n'ont pas le droit de présenter de carnet scolaire. Or, comme ils fournissent toujours un appoint respectable, autant dire que chacun de nos justiciables directs nous arrivait cette année muni du précieux viatique.

Faut-il en conclure que tous ou presque tous nos candidats, comprenant l'importance du livret, s'étaient efforcés, au cours de l'année, de donner pleine et entière satisfaction à leurs maîtres, afin de mériter au jour de l'examen l'indulgence de leurs juges? En vérité, si les articles 6 et 7 du décret du 8 août avaient eu sur nos études cette influence magique, il faudrait se hâter d'élever une statue à M. Bourgeois; jamais statue n'eût été plus justifiée. Malheureusement, il n'y a guère d'illusion à se faire. Nous n'avons pas constaté, mes collègues et moi, que le niveau de l'examen se soit élevé en 1897 d'une façon surprenante. Je n'ai pas encore, il est vrai, la statistique complète de la session. Mais voici ce que j'ai pu constater en juillet 1896, où le nombre des livrets atteignait déjà un chiffre si respectable: c'est que les deux centres de compositions, ayant envoyé la plus forte proportion de livrets, se trouvèrent précisément fournir la plus faible proportion d'admissibles. Force était bien d'en conclure que nombre d'élèves médiocres ou mauvais avaient compté, à tort on le voit, sur des livrets de complaisance, pour obtenir un succès immérité.

Je ne me dissimule pas que j'aborde ici un point très délicat de mon sujet. J'entends y apporter, comme en tout le reste de cette étude, la franchise la plus complète. Mais je serais désolé qu'on pût se méprendre un instant sur le sens et la portée de mes paroles. Je sais, pour avoir professé longtemps dans les Lycées, quel est l'esprit d'indépendance, de loyauté, des maîtres de l'enseignement secondaire. Je pourrais citer en outre tel établissement de l'Etat, j'ajoute, pour être juste, tel établissement libre ou congréganiste, dont les renseignements, par leur caractère de sincérité, de bonne foi évidente, nous inspirent la confiance la plus entière.

J'espère pourtant n'étonner, ne scandaliser ni maîtres ni chefs d'établissements, laïques ou ecclésiastiques, en affirmant que les articles 6 et 7 du décret du 8 août les ont mis souvent dans la situation la plus fausse vis-à-vis de leurs élèves, vis-à-vis surtout des familles. Il est difficile, pour mieux dire impossible, que des renseignements, destinés à passer sous les yeux des candidats et des parents de candidats, soient tous et toujours absolument sincères. Il est même inévitable peut-être qu'il s'en rencontre quelques-uns, dénués de toute espèce de sincérité.

Tel professeur de rhétorique par exemple, et dans un des plus grands établissements du ressort, signalera comme *laborieux*, *intelligent*, *méritant le succès*, un élève qui figure parmi les derniers de sa classe, avec des notes de composition très médiocres, en français et en version latine. Ici c'est un professeur de sciences, notant comme *bon*, *digne de réussir*, un candidat qui, sur une classe de trente élèves, se trouve dans les sept ou huit derniers, à ses compositions de sciences, avec des notes au-dessous de 5, descendant même jusqu'à 1, c'est-à-dire en réalité, jusqu'au *nul*. Je pourrais multiplier les exemples de ce genre. Ils sont, hélas, assez fréquents.

A la vérité, lorsque les renseignements se montrent en si complet désaccord avec les notes et places, il est facile à l'examinateur de démêler, d'avec la part faite à la conscience, la concession accordée sans doute à certaines exigences particulières. Le professeur a pu se dire qu'en

somme l'inconvénient serait mince, la Faculté allant droit à la page de statistique, la seule vraiment à son adresse, tandis que l'autre, la page d'observations, est à l'adresse de la famille.

C'est une erreur de penser ainsi. L'inconvénient demeure grave, très grave, en ce qu'il autorise la défiance générale à l'endroit des livrets. Qui nous garantit que cette complaisance excessive, regrettable, dont témoigne ici la page d'observations, n'a pas ailleurs, à la page de statistique, majoré quelque peu les notes? J'ai vu, il y a deux ans, dans une classe de quinze élèves, les compositions du huitième et du septième cotées 14 et 15, *bien* et *très bien*. Il se rencontre parfois, je le sais, des classes exceptionnellement fortes; celle-là sans doute était du nombre. Mais avouez que la défiance est permise, après les exemples cités plus haut.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs, j'entends faire ici non le procès des maîtres, mais le procès de l'institution. On ne se doute pas combien est difficile en certains milieux, impossible même, la confection d'un livret consciencieux. Si je n'avais reçu à cet égard, au cours de l'enquête à laquelle je me suis livré, plus d'une confidence édifiante, je n'aurais jamais soupçonné, ni le poids de la pression exercée, ni la nature des influences, des moyens mis en jeu. J'ai sous les yeux en ce moment une lettre écrite en juillet dernier par un professeur de collège, lequel se croyait en conscience obligé de rectifier les renseignements *officiels* envoyés par lui à la Faculté, « *vu qu'il n'est pas toujours possible, pour des raisons que vous devinez facilement, d'indiquer sur les carnets scolaires tout ce qu'on pense de ses élèves...* ». Inutile d'insister, n'est-ce pas? Contre de pareils faits, toutes les considérations théoriques ou philosophiques, les plus brillantes, les plus séduisantes, ne sauraient prévaloir. Une institution, qui condamne d'honnêtes gens à écrire des lettres de ce genre, est une institution mauvaise. Elle ne peut que compromettre la dignité de l'enseignement secondaire, comme elle tend d'autre part à compromettre, de la façon la plus grave, l'autorité des jurys d'examen.

Je dois dire qu'un tel résultat, si on nous l'avait prédit dès le premier jour, nous eût paru tout à fait invraisemblable. Il nous semblait au contraire que nos jugements, rendus en quelque sorte avec la collaboration des maîtres de l'enseignement secondaire, ayant chance par suite de paraître moins aléatoires, seraient d'autant mieux acceptés. Le livret ne nous inspirait aucune crainte, n'étant pas d'ailleurs un inconnu pour nous. Nous l'avions pratiqué bien avant que le décret du 8 août eût proclamé son existence officielle. Plus d'un professeur de lycée ou de collège, parmi ceux qui nous étaient intimement connus, avait pris l'habitude de nous signaler, de nous recommander ses meilleurs élèves. Nous étions les premiers parfois à provoquer les confidences de ce genre, et nous n'y trouvions qu'avantage et profit. Cela se conçoit.

Outre que ces renseignements confidentiels ne pouvaient être en aucune façon suspects, il était dûment entendu, admis, que pour tous, sans exception, l'examen lui-même, écrit ou oral, ferait d'abord foi. La note confidentielle n'avait d'utilité qu'en cas de doute, d'hésitation, lorsque le candidat se trouvait sur cette limite indécise où il est si difficile à un examinateur scrupuleux de formuler son jugement définitif. Il suffisait

alors du léger coup de pouce donné à la balance pour la décider à pencher du bon côté. Notre tâche se trouvait ainsi facilitée, sans que l'intérêt de la justice fût en rien compromis.

Le décret du 8 août nous a mis dans des conditions tout autres, qui devaient rendre nos rapports avec les maîtres de l'enseignement secondaire parfois très difficiles, outre qu'elles enlevaient forcément à l'examen son caractère de parfaite justice, de haute impartialité.

Il est clair que les livrets, maintenant multipliés outre mesure, ne sauraient avoir tous à nos yeux la même valeur. Nous ne pouvons plus nous contenter d'enregistrer les renseignements fournis, il nous faut les contrôler, les discuter, c'est-à-dire nous ériger en juges de la compétence, de la sincérité, de la bonne foi, des maîtres et chefs d'établissements. Ne sent-on pas tout ce qu'il y a là de délicat, de pénible, pour les examinateurs, de blessant peut-être pour les examinés?

Au mois de novembre 1896, un professeur de rhétorique nous déclarait, en termes peu aimables, je ne veux rien dire de plus, son intention très arrêtée de ne plus envoyer désormais à la Faculté aucun renseignement sur ses élèves. De ce que nous avions refusé l'un des meilleurs, il s'était empressé de conclure que nous avions mis en doute la sincérité de ses déclarations, ou que nous refusions d'y attacher aucune espèce d'importance, et il lui plaisait de voir là une sorte d'injure personnelle.

D'autres, moins susceptibles, se bornent en pareil cas à nous reprocher de simples dénis de justice; et, en vérité, je ne me sens pas le courage de les en blâmer, car je défie n'importe quel jury au monde, de rendre, dans les conditions actuelles, des jugements qui ne prêtent pas à la critique.

Tant qu'il ne s'agissait pour nous que de juger les candidats, la tâche, toujours délicate, restait relativement aisée. Il est facile de voir si une copie est bonne ou mauvaise, une réponse satisfaisante ou non. Nous jugions alors en pleine sécurité de conscience. Les refusés pouvaient nous trouver trop sévères, il ne leur serait pas venu à la pensée de nous accuser d'injustice.

Mais aujourd'hui le décret du 8 août nous demande d'examiner, en même temps que des candidats, des livrets, de comparer l'impression personnelle laissée par le candidat lui-même avec l'impression, parfois toute contraire, qui résulte de renseignements étrangers, puis de compenser l'une par l'autre. Est-ce qu'il y a là un terrain solide où asseoir son jugement; et qui peut se flatter de rester dans la justice, dans la vérité!

Voici un élève déclaré admissible, avec quatre points au-dessous de la moyenne; tel autre est refusé avec le même nombre de points, qui avait lui aussi un livret excellent. La Faculté en a jugé ainsi, après avoir pesé toutes choses au mieux. Mais aurait-elle cent fois raison d'avoir pris le premier livret plus au sérieux que le second, allez donc faire comprendre au candidat refusé que les examinateurs n'ont pas deux poids et deux mesures?

Et si, de ces deux élèves, le premier appartient par hasard à un établissement de l'État, le second à un établissement congréganiste, comme le soupçon de partialité naîtra vite peut-être! Comme il naîtra sûrement, le jour où les jurys d'enseignement secondaire auront remplacé les jurys d'enseignement supérieur! Ils auront beau apporter à leur tâche, et ils

l'apporteront, j'en suis convaincu, le même souci de justice, d'impartialité, on ne croira ni à leur impartialité, ni à leur justice. Avec le livret scolaire, c'est fatal. Je ne voudrais même pas répondre que l'autorité des Facultés, pourtant si bien établie, si universellement respectée naguère, n'ait reçu déjà une très grave atteinte.

Il faut convenir aussi que l'article 7 du décret du 8 août, par le vague de sa rédaction, constitue à cet égard un danger, dont ni le ministre, ni le Conseil supérieur sans doute n'ont pu méconnaître la gravité. Mais il leur était bien impossible d'y parer. Le danger est inhérent à l'existence, à la nature du livret : « Il est *tenu compte*, dit l'article 7, pour l'admissibilité et pour l'admission, des renseignements que les livrets contiennent ». En théorie, rien de plus simple ; en pratique, rien de plus compliqué. Dans quelle mesure, s'il vous plaît, devrons-nous tenir compte desdits renseignements ? La circulaire explicative du 1er juin 1891 aurait dû nous fournir quelques indications à ce sujet. Voici tout ce qu'elle nous apprend : « Après une longue discussion, le Conseil supérieur n'a pas cru pouvoir tracer d'autres règles aux Facultés, et il s'en est remis pour l'appréciation des livrets à *leur compétence et à leur sagesse !* ».

Très flatteur, en vérité, mais, je le répète, combien dangereux ! Il y a juste un an, je recevais, du plus aimable des principaux de collège que j'aie jamais connus, un petit billet conçu à peu près en ces termes : « Mon cher Doyen, je vous avais signalé X... comme un de mes meilleurs élèves. Je ne doute pas que ses compositions n'aient été déplorables, puisque la Faculté les a jugées telles. Mais son livret était si excellent ! N'auriez-vous pu vraiment en tenir *plus de compte ?* »

N'oubliez pas que ce principal est le plus aimable des principaux. Vous devinez ce que d'autres doivent penser et dire : les plaintes, les récriminations de toutes sortes. Naturelles d'ailleurs, j'irai même jusqu'à dire légitimes en somme, puisque le jugement du candidat n'appartient plus à l'examinateur seul. En vertu de l'article 7, il n'a plus droit de prononcer l'admissibilité ou l'admission, sans prendre l'avis du livret, c'est-à-dire, en fait, l'avis de ceux qui l'ont rédigé. Maîtres et chefs d'établissements ont donc voix au chapitre désormais. Comment veut-on que chaque ajournement ne soit pas l'occasion d'un beau tapage !

Au début sans doute, tout alla bien, ou à peu près. Le livret se présentait avec un petit air modeste, des plus rassurants. Il ne venait là que pour renseigner au besoin les examinateurs. Les renseigner, oui, en attendant qu'il les remplaçât. Il siège maintenant à côté d'eux, à la table de l'examen, et au bon bout de la table. Il ne se gêne déjà plus pour leur dire en face que le dernier mot doit lui appartenir, et lui appartient.

Le livret a raison. Tous, ou presque tous, nous avons été des naïfs de nous imaginer qu'on pouvait faire au livret scolaire sa part. Du jour où il a figuré à l'examen, à titre officiel, du jour où il a été appelé à y donner publiquement son avis, nous aurions dû prévoir que cet avis tendrait très vite à devenir prépondérant, à devenir souverain.

La prétention était inévitable, surtout avec la théorie nouvelle, qui date elle aussi de 1890, d'après laquelle l'examen du baccalauréat ne serait pas un examen. Le baccalauréat, paraît-il, n'est, ne doit être que le couron-

nement, la sanction, la récompense des études secondaires. C'est une opinion qui ne va pas sans soulever peut-être plus d'une objection sérieuse. Mais je ne veux pas m'arrêter aux objections, qui nous conduiraient trop loin. La théorie, elle, devait logiquement nous conduire, elle nous a conduits une fois admise, à la circulaire du 5 juillet 1896, comme au projet de loi qui la complète, projet destiné en somme à remplacer l'examen des candidats par l'examen pur et simple des livrets scolaires.

Ceux qui trouvent que M. Rambaud a été trop loin ont grand tort. Le seul reproche qu'on aurait à la rigueur le droit de lui adresser serait, au contraire, de n'avoir pas osé pousser la logique jusqu'au bout.

Si le baccalauréat est la sanction naturelle, normale, des études secondaires, et tel est bien l'esprit des articles 6 et 7, il est certain que les meilleurs, les seuls juges possibles, des efforts, des progrès, du mérite des candidats, sont les maîtres mêmes de chaque établissement. Dès lors, à quoi bon des jurys, des examens, à quoi bon des livrets ? Priez les professeurs de chaque établissement d'enseignement secondaire de dresser eux-mêmes chaque année la liste des élèves qu'ils jugent dignes du diplôme. En dehors de cette solution, la seule rationnelle et logique, vous aurez beau chercher, vous ne trouverez que des combinaisons bâtardes.

Si vous croyez pouvoir aller jusque-là, rien de mieux. Sinon, étant donné d'autre part que le baccalauréat doive être conservé, revenez à l'examen tel qu'il se pratiquait autrefois, à l'examen pur et simple, avec ses avantages et ses inconvénients.

Je réserve bien entendu la question des jurys. Si l'on espère trouver ailleurs plus de compétence, surtout plus d'indépendance et d'impartialité, ces deux qualités maîtresses, essentielles, de tout examinateur, qu'on supprime les jurys de Faculté; soit, mais, de grâce, une fois vos jurys réorganisés, reconstitués, laissez l'examinateur en face de sa seule conscience, en face des seuls candidats. Ne le mettez pas aux prises avec les difficultés inextricables que soulève la pratique du livret scolaire actuel.

On me rendra, je l'espère, cette justice que je n'ai pas opposé à des hypothèses d'autres hypothèses, à des considérations théoriques, d'autres considérations théoriques; j'ai la prétention de n'avoir apporté ici que des chiffres et des faits.

Ils prouvent jusqu'à l'évidence combien nous nous sommes trompés, nous tous qui avions eu foi au livret scolaire. L'erreur a été naturelle autant que les illusions étaient généreuses. Le tort serait d'y persister, de s'y cramponner, maintenant que le système a fait ses preuves, et qu'il est permis de le juger par ses résultats.

Or, les résultats, nous les connaissons :

Le livret scolaire a détruit en partie l'heureux effet de la notation nouvelle, qui eût diminué le nombre exagéré des bacheliers et des aspirants au baccalauréat ;

Le livret scolaire, cette prétendue sauvegarde des bons élèves, est devenu en réalité la dernière ressource, la suprême espérance de tous les candidats médiocres et paresseux ;

Le livret scolaire a placé les maîtres de l'enseignement secondaire dans la situation la plus fausse vis-à-vis des élèves et des familles;

Le livret scolaire a compliqué la tâche des examinateurs au point de la rendre impossible, et finira, si l'on n'y prend garde, par ruiner l'autorité des jurys d'examen;

Le livret scolaire enfin n'a été et ne saurait être, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, qu'une cause permanente de conflits.

C'est assez, j'imagine, pour qu'il soit nécessaire d'aviser au plus vite.

Je ne me dissimule pas qu'en dépit de ses méfaits, peut-être à cause de quelques-uns de ses méfaits, le livret a rencontré presque partout des sympathies qui lui resteront fidèles. Il est si bien entré dans nos mœurs qu'il serait difficile sans doute de l'en faire sortir. Aussi ne saurait-il être question d'en espérer la suppression radicale.

D'ailleurs, on ne saurait trop le répéter, l'idée est juste en soi, il serait regrettable qu'il n'en restât pas quelque chose. Quand le premier venu s'arroge le droit de recommander un candidat quelconque, comment les professeurs, les chefs d'établissements, ne seraient-ils pas admis, invités même à recommander leurs meilleurs élèves?

Mais il ne faut pas que cette recommandation se fasse publiquement, sous les yeux, sous la pression directe ou indirecte des familles. C'est la publicité du livret qui en constitue l'inconvénient, le danger le plus sérieux. Je n'ai pas la naïveté de croire que tout abus disparaîtra, comme par enchantement, quand les renseignements fournis seront confidentiels. Il y aura chance, du moins, qu'ils prennent un autre caractère. Maîtres et chefs d'établissements, agissant dans leur pleine liberté, en dehors de toute ingérence étrangère, comprendront sans nul doute que leur véritable intérêt est de ne recommander que les candidats vraiment recommandables. A ceux-ci, les Facultés s'estimeront toujours heureuses de venir en aide. Elles n'y ont jamais manqué avant le décret du 8 août, elles n'y manqueront jamais quand l'occasion se présentera, mais dans les conditions, dans la mesure indiquées plus haut, c'est-à-dire en cas de doute, d'indécision, et sous réserve des droits de l'examen qui doit primer toute recommandation d'où qu'elle vienne. Il importe en effet que l'examen, malgré sa part inévitable d'*aléa*, reste, quoi qu'il arrive, le *criterium* indispensable, le *criterium* souverain. C'est le seul moyen d'avoir des jugements vraiment équitables, et des jurys respectés.

JULES TESSIER,

Professeur d'histoire à l'Université de Caen,
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres.

UN TOAST SUR LES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES

A L'« AMERICAN UNIVERSITY DENNER CLUB »

J'ai été deux fois en Amérique. La première fois, en 1876, j'y avais principalement visité des écoles, sans négliger toutefois d'observer l'état économique de la grande République. La seconde fois, en 1893, j'ai dû porter surtout mon attention sur l'industrie et la classe ouvrière, afin d'accomplir la mission dont m'avait chargé l'Académie des Sciences morales et politiques et de préparer la publication de *L'Ouvrier américain*, mais je n'ai pas cessé pour cela de m'occuper de l'enseignement. J'ai été frappé des progrès qu'à dix-sept ans de distance je constatais dans chaque lieu que je visitais de nouveau, aussi bien sous le rapport économique dans l'étendue des cités et l'importance des manufactures que sous le rapport pédagogique dans le nombre des établissements d'instruction et dans le champ des études littéraires, scientifiques et artistiques. J'aurais peut-être été plus étonné encore si des lettres de quelques amis d'Amérique ne m'avaient prévenu du changement dont j'allais être témoin. Il m'a suffi, lorsque je contemplais les colonnades et les dômes de la « Cité blanche » à la « World's Fair », ensemble grandiose, remarquable à plusieurs titres, trop peu apprécié alors par la critique européenne, j'ajouterai même par la critique newyorkaise, de me rappeler ce qu'étaient les « Halls » de la « Centennal Exhibition », la comparaison me donnait une sorte de mesure de la marche en avant que le goût du beau et le sentiment de l'art avaient faite en Amérique de 1876 à 1893.

Ce n'est pas, Messieurs, pour traiter d'industrie ni d'art que la parole m'a été donnée par le président. Ce n'est pas même pour vous parler de l'instruction en général ; j'ai exposé le système des « Common Schools » dans mon ouvrage sur *L'enseignement primaire dans les pays civilisés*, et j'ai cru ce système assez original et assez intéressant pour que je lui aie consacré le plus long des chapitres du volume. Je n'aborde pas ce sujet ; car je pense que c'est de l'enseignement supérieur seulement que j'ai été invité à vous parler.

Là aussi, de remarquables progrès ont été accomplis durant notre génération ; ils méritent notre attention, Messieurs, j'oserai même dire notre admiration à certains égards. Si la jeune Amérique vient chercher des leçons en Europe, elle donne à l'Europe des exemples que nous serions parfois heureux de voir imiter.

Les étudiants parisiens qui fréquentent le magnifique palais de la nouvelle Sorbonne ne peuvent pas imaginer par comparaison ce qu'est une Université américaine ; les Anglais qui se sont promenés dans les prairies et sous les grands ombrages d'Oxford s'en font une idée plus exacte. Les Universités américaines occupent en général un vaste espace, excepté dans quelques grandes villes, comme New-York, où Colombia University vient de quitter le terrain trop coûteux de la 49e rue pour se construire de splendides édifices plus loin, près de la rive de l'Hudson. Même dans certaines villes dont l'agglomération s'est formée autour de l'Université, comme Harvard et Yale, les bâtiments universitaires, construits pour la plupart en style ogival ou roman, sont disséminés dans un véritable parc, un parc qui a souvent une grande étendue. C'est en voiture que j'ai visité celui de l'Université du Wisconsin, et je me rappelle la surprise que j'ai éprouvée, il y a vingt-deux ans, en voyant dans le « Campus » de « Cornell University » une rivière avec une cascade imposante et tout un flanc de coteaux d'où le regard plongeait sur la ville et sur le lac. Il me semble encore, en vous parlant, Messieurs, me retrouver dans la maison du président, gracieuse habitation enveloppée d'un bosquet de beaux arbres ; je m'en souviens avec d'autant plus de plaisir que j'ai contracté alors avec le président, M. Andrew White, aujourd'hui ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, une amitié qui m'est chère. Une des causes de l'existence de ces grands parcs univer-

sitaires, c'est que le terrain dans l'ouest (même dans l'ouest de l'Etat de New-York) ne coûte pas cher, et que la plupart des Universités ont reçu, à leur naissance, une dotation territoriale.

La libéralité des particuliers envers les établissements d'enseignement supérieur est un des caractères de la nation américaine. En l'année 1895-96, la dernière dont je possède les comptes, la somme de ces libéralités s'est élevée à plus de 41 millions 1/2 de francs ($ 8.343.000). Quoique cette année n'ait pas été une des plus favorisées sous ce rapport (1), quatorze Universités ont reçu pour plus de 100.000 dollars ; Yale a eu pour sa part 445.000 dollars, soit environ 2.225.000 fr. On cite des donations de plus d'un million de dollars ; j'en ai relevé dix-huit depuis une vingtaine d'années, dont la plus considérable, faite en plusieurs versements, est celle de M. Rockefeller à l'Université de Chicago, montant à 37 millions de fr. ($ 7.426.000). Aussi cette Université, qui a huit ans à peine d'existence, a-t-elle déjà couvert de grands et beaux bâtiments une notable partie de son large « Campus », classé 330.000 volumes dans sa bibliothèque et reçu en l'an 1897 plus de 2.000 étudiants. Il y a une quinzaine de jours à peine on a inauguré sur la façade du « Campus » de « Princeton University » un nouveau dortoir, « Blair Hall », construit dans le style des vieux bâtiments d'Oxford, qui a coûté 150.000 dollars et qui a été gracieusement offert par un philantrophe du New-Jersey, M. John I. Blair.

La plupart des Etats de la grande République ont, à cet égard, une législation que je recommande à la méditation de nos hommes d'Etat ; ils exemptent de droit de mutation les dons et legs faits aux établissements d'instruction, ainsi qu'à quelques autres catégories d'établissements d'utilité publique.

C'est de ces libéralités que provient principalement leur fortune, laquelle est énorme : leur fonds productif de revenu était estimé à environ 550 millions de francs ($ 109.562.000) en 1896, et la valeur de leurs terrains et bâtiments à près de 600 millions ($ 118.106.000), sans compter la valeur de leur mobilier scientifique et de leur bibliothèque qui dépassait peut-être 100 millions de fr. (2) : au total, une valeur équivalente à 1.200 millions de fr.

Les Etats-Unis et les municipalités ont doté un certain nombre d'Universités, surtout dans l'ouest. Mais ces libéralités, qui ont été faites en argent et plus souvent en terres, ne constituent que la moindre partie de la fortune universitaire. Le gouvernement fédéral a contribué, lui aussi, à cette dotation, principalement pour la fondation de Collèges d'agriculture et d'arts mécaniques ou pour l'annexion d'un département de ce genre à une Université préexistante. Le « Land Grant Act » de 1862, voté sur la proposition du sénateur Morrill, est la première et la plus importante des mesures législatives prises pour cet objet (3).

Le revenu des 484 Universités et Collèges, provenant partie de la rétribution scolaire et partie du fonds productif, s'élevait à 96 millions de fr. en 1895-96.

Malgré les somptueux présents faits à quelques jeunes Universités du Centre et du Pacifique, c'est encore la région du Nord-Est qui tient le premier rang ; ses Universités, quoique leur nombre ne soit que les 16 centièmes du nombre total, possèdent plus de la moitié (55 0/0) de la fortune du haut enseignement (4). Si l'Université de Chicago est en possession aujourd'hui d'un fonds

(1) En 1894-95, les libéralités n'avaient été que de 5,3 millions de dollars, mais elles s'étaient élevées à 9 millions en 1893-94.

(2) Les bibliothèques contenaient 6.453.000 livres et un nombre peut-être supérieur de brochures ; le mobilier scientifique était évalué à $ 15.986.000. Il y avait, en 1896, huit bibliothèques d'Universités qui renfermaient plus de 10.000.000 de volumes.

(3) Cette loi accorde à chaque Etat autant de fois 30.000 acres de terre qu'il y avait de sénateurs et de députés dans l'Etat, à condition d'employer le revenu de ces terres à l'entretien d'un collège dans lequel seraient enseignés l'agriculture et les arts mécaniques. Voir l'*Agriculture aux Etats-Unis*, par E. Levasseur, p. 40. Plusieurs autres donations en terres ou en argent ont été faites par le gouvernement à l'enseignement supérieur ou technique.

(4) Dans le total de ce revenu, les subventions des Etats et des municipalités figuraient pour moins de 2 millions 1/2 de dollars. La rétribution scolaire figurait pour plus de 6 millions.

productif de 5 millions de dollars, Cornell en a 6.3 (31 millions 1/2 de fr.), Harvard, 8.9 (44 millions 1/2 de fr.), Columbia, 9,4 (47 millions de fr.), et Girard Collège, qui rappelle un bienfaiteur français et dont l'enseignement a un caractère spécial, 15 (75 millions de fr.) (1). Il est vrai qu'à côté des Universités riches il s'en rencontre de très pauvres ; sur les 484 qui ont envoyé, en 1896, un rapport au commissaire de l'éducation, le distingué philosophe William T. Harris, 158 n'avaient encore aucune dotation et 54 possédaient moins de 25.000 dollars.

J'espère que vous aurez, Messieurs, l'indulgence de pardonner à un statisticien de vous citer encore quelques chiffres. C'est une nourriture un peu indigeste au dessert, et c'est probablement un aliment superflu pour les Américains ici présents qui connaissent ces chiffres mieux que moi. Mais, il est bon que les Français comprennent quel a été le progrès accompli de l'autre côté de l'Atlantique. Or, la statistique, bien qu'elle ne soit pas toute la vérité ni la vérité absolue, fournit, quand elle a été dressée avec sincérité et qu'elle est employée avec discernement, une mesure plus précise du progrès que de pompeuses phrases d'éloge.

La plus ancienne Université américaine, Harvard, date de 1636. Dans le sud, le collège William and Mary (à Willeiamsburg, Virginie) qui date de la fin du XVIIe siècle a joui autrefois d'une réputation égale à celle de Harward : Jefferson en a été un des législateurs ; M. Elliott, président de Harvard et le général Walker, écrivaient il y a trois ans que l'Université de Virginie a été la première à introduire sur le continent les véritables méthodes d'enseignement supérieur. Une vingtaine d'autres sont antérieures au XIXe siècle. Dans la seconde moitié de ce siecle, les fondations se sont multipliées ; chaque décade en a vu s'ouvrir plus de 65. En 1895-96, comme je l'ai dit, 484 Universités et Collèges ont envoyé leur rapport à Washington (2). Le nombre des élèves a augmenté plus rapidement encore : en 1872, date à laquelle on a commencé à dresser cette statistique, les élèves des collèges (lesquels sont loin de former la totalité des étudiants universitaires) étaient au nombre de 23.392 ; en 1895, ils étaient 81.952 : la progression a été deux fois plus forte que celle de la population des Etats-Unis (3). Plus du cinquième (109 en 1895) des Universités et Collèges sont « unsectarian » et, par conséquent, ouverts sans considération de culte ; 58 sont catholiques, 57 méthodistes épiscopaux, 50 baptistes. Les presbytériens, les méthodistes épiscopaux du sud, les congrégationalistes, les luthériens, les chrétiens en possédaient de 39 à 20.

Il y a beaucoup de petites Universités, il y en a aussi de grandes : 34 avaient, en 1897, plus de 1.000 élèves (4).

(1) En 1896, les trois premiers Etats, sous le rapport de la valeur des bâtiments, étaient : le New-York ($ 15.5 millions), la Pennsylvanie ($ 10 5), le Massachusetts ($ 7 6) ; sous le rapport de la rétribution scolaire : le New York ($ 871.000), le Massachusetts ($ 760.000), la Pennsylvanie ($ 615.000), le Connecticut ($ 518.000) ; sous le rapport du revenu total : le New York ($ 2,6 millions), le Massachusetts [$ 1.6), la Pennsylvanie ($ 1.6).

(2) Les autres Universités possédant plus de 1 million de dollars de fonds productif étaient, par ordre alphabétique : Amherst College (Amherst Mass), 1.5 ; Brown University (Providence R. H.), 1.1 ; Bryn Mawr College (Bryn Mawr Penn.), 1.5 ; Case school applied Science (Cleveland, Oh.), 1 ; Colgate University (Hamilton N.Y.), 1.7 ; Darthmouth College (Hannover N.H.), 1.7 ; General Theology Seminary (Manhattan Boro N.Y.), 1 ; Johns Hopkins University (Baltimore. Mar.), 3 ; Leland Stanford junior University (Dalo Alto Cal.), 3.5 ; North Western University (Evanston Ill.), 2.4) ; Princeton Theology Seminary (Princeton N. J.), 1.4) ; Tufts College (Tufts Coll. Mass.), 1.7 ; Tulane University (New Orleans La), 1.4 ; Union Theological Seminary (Manhattan Boro N.Y.), 1.4 ; University of California (Berkeley. Cal.), 2.7 ; University of Minnesota (Minneapolis, Minn) 1.2 ; University of Missouri (Columbia. Mo), 1.3 ; Vanderbilt University (Nashville, Tenn), 1.1 ; Wesleyan University (Middletown, Conn), 1. 1 ; Western Reserve University (Cleveland Oh.), 1 ; Yale University (New Haven, Conn.), 1.4.

(3) En 1894-95, le commissaire de l'éducation avait reçu les rapports de 481 établissements. Le nombre des maîtres était de 11 582, dont 1.542 étaient des femmes (soit 13 p. 100). Les femmes enseignent principalement dans les classes préparatoires où elles forment près du tiers du total des maîtres.

(4) C'est surtout depuis 1886 que le progrès s'est accentué :

Années	Nombre des élèves des collèges	Proportion des élèves pour 10.000 habitants
1872	23.392	5.9
1886	40.221	7
1895	81.952	11.9

Les femmes se sont depuis longtemps fait ouvrir les portes de l'enseignement supérieur. Elles sont admises au nombre d'environ 17.000, dans 183 établissements concurremment avec les hommes et elles possèdent 162 établissements spéciaux à leur sexe, lesquels comptaient, en 1896, 24.663 étudiantes (1).

En 1896, M. Harris a trouvé un total de 159.372 élèves inscrits dans les Universités et Collèges. Toutefois de ce total il convient de retrancher les 47.000 élèves des cours préparatoires qui reçoivent une instruction tout à fait secondaire. Les 68.629 étudiants des collèges font eux-mêmes des études qui rentrent en partie dans le programme de nos lycées.

Un professeur allemand se demandait dernièrement s'il pouvait légalement accorder le nom d'Université aux établissements américains, parce qu'il trouvait de grandes différences entre leurs programmes et celui de l'Université de Berlin. Nous pouvons lui répondre qu'il n'y a pas un type unique de corps universitaire ; chaque peuple a et doit avoir son originalité. Les nouvelles Universités de France ne ressemblent pas, même après les améliorations introduites dans l'enseignement de nos Facultés depuis vingt ans, aux Universités allemandes,

(1) Voici le nombre des gradés reçus depuis l'origine, le nombre des étudiants en 1897, le nombre des volumes (sans compter les brochures), avec la date de la fondation et le nom du président actuel : 1° des six établissements qui ont, depuis l'origine, délivré le plus de diplômes ; 2° de 22 autres Universités ou Collèges importants :

Présidents	Date de fondation		Nombre de gradés	Nombre d'étudiants en 1897	Milliers de livres de la biblioth.
1° Les Universités qui ont fait, depuis leur fondation, le plus de gradés :					
Seth Low	1754	Columbia University, à New-York	15.484	1.921	240
Ch. Elliot	1636	Harvard, à Cambridge	24.604	3.674	490
Green	1812	Princeton Theol. Sem., à Princeton	4.506	237	58
Patton	1746	Princeton University, à Princeton	7.493	1.065	123
James Angel	1837	University of Michigan, à Ann Arbor	14.859	3.150	12
Timothy Durght	1701	Yale Un., à New Haven	17.310	2.500	275
Ch. Harrison	1740	University of Penn, à Philadelphie	16.000	2.840	140
2° Quelques autres établissements importants :					
Martin Kellogg	1868	University of California, à Berkeley	2.867	2.267	70
Wm Harper	1890	University of Chicago, à Chicago	950	2.132	330
Schurman	1868	Cornell University, à Thaca.	4.304	1.808	197
Dan. Gilman	1876	Johns Hopkins University à Baltimore	896	520	80
Warren	1889	Boston University à Boston.	3.687	1.327	?
E. Andrews	1764	Brown University à Providence	4.600	839	90
Wm Tucker	1769	Darthmouth College, à Hannover	7.706	601	75
De Witt	1794	Bowdoin College à Brunswich	4.544	380	61
H. Rogers	1865	Northwestern Una. Evanston (Ill)	5.719	2.803	33
A. Wright	1833	Oberlin College, à Oberlin	3.307	1.283	46
Johnston	1834	Tulaine Un., à la Nouvelle-Orléans	4.936	948	20
Jas. Taylor	1861	Tassar College, à Poughkeepsie	1.405	600	30
M. Gates	1821	Amherst College à Amherst	3.870	390	69
Julia Irvine	1875	Wellesley College à Wellesley	1.450	661	47
Cyrus Northros	1869	Univer. of Minnesota		2.825	30
Lattimo	1850	Univer. of Rochester à Rochester	1.218	206	33
Carey Thomas	1880	Bryn Mawr. College, à Bryn Mawr	254	310	27
Ch. Adams	1848	University of Wisconsin, à Madison	3.306	1.650	48
Ch. Pratt	1887	Pratt Institute	1.357	3.101	63

et les Universités américaines, plus ou moins dérivées du type anglais, se distinguent nettement des unes et des autres.

Le Collège est le fonds essentiel de l'enseignement universitaire américain. On y entre entre treize et dix-neuf ans en général et plus près de dix-neuf que de treize. Beaucoup d'Universités ont ouvert des cours préparatoires à cet enseignement au moyen desquels elles attirent à eux une partie de la clientèle des établissements secondaires, publics ou privés, High Schools, Académies, Latin Schools, etc. Mais c'est au Collège seulement que commencent les cours universitaires auxquels les jeunes gens sont admis sans examen ou après un examen qui est plus ou moins sérieux suivant l'importance et le renom de l'Université. Ces cours durent quatre années pendant lesquelles l'étudiant porte successivement les noms de freshman, sophomore, junior et senior. Durant les deux premières années, les études ne dépassent pas encore d'ordinaire le niveau secondaire. M. Harris a fait un calcul d'où, éliminant les freshmen, les sophomores et une partie des étudiants spéciaux, il a trouvé 62.974 jeunes gens faisant des études supérieures comparables à celles des étudiants des Universités européennes (1). Peut-être en aurait-il éliminé davantage s'il avait pris, comme terme de comparaison, les Lycées de Paris qui ont une rhétorique supérieure. En pratique, on compte ainsi 1 étudiant par 1.111 habitants (2); en France, il y en a 1 par 1.344 habitants (3); la proportion ne serait probablement pas sensiblement différente si, aux étudiants des Facultés, on ajoutait, pour la France, les élèves des Ecoles spéciales supérieures, qui sont en bien moindre nombre aux Etats-Unis.

L'Amérique, qui a un système d'écoles primaires largement organisé (4), quoique susceptible encore de beaucoup d'améliorations, particulièrement sous le rapport du recrutement des maîtres, est bien moins avancée dans l'organisation de son enseignement secondaire, malgré l'accroissement du nombre de ses « High Schools » (5). Des pédagogues et des comités étudient cette question; ils savent que c'est aujourd'hui le côté le plus faible du système d'éducation américaine; l'état intellectuel de la majorité des jeunes gens qui entrent dans les collèges se ressent de l'insuffisance de la préparation. Dans les grandes Uni-

Al. Stewart.....	1847	College City of New York, Manhattan bor.....	1.888	1.689	30
Rev. Whilman....	1821	Columbian University, à Washington.....	4.296	1.013	12
Fetterolt.....	1845	Girard College, à Philadelphie.....	4.166	1.705	14

(1)

Juniors	15.025
Seniors	12.249
Postgraduates	5.316
Law	5.541
Medecine.	16.776
Theology.	8.071
	62.974

(2) En calculant sur 70 millions d'habitants seulement, quoique certains documents donnent 74 millions.

(3) Au 15 janvier 1897, on comptait, en France, dans les Facultés et Ecoles assimilées :

Facultés des lettres.	3.477
— sciences	3.456
— de théologie protestante	101
— de droit	8.147
— de médecine	7.282
Ecoles supérieures de pharmacie et Facultés mixtes	2.410
— préparatoires de médecine et de pharmacie.	1.946
	26.819

(4) En 1895-96, la statistique enregistrait en tout 15.997.197 écoliers, dont 15.226.731 dans l'enseignement élémentaire, 559.003 dans l'enseignement secondaire, 211.463 dans l'enseignement supérieur. Sur le total, 14.465.371 étaient dans les Ecoles publiques (dont 174.057 pour l'enseignement supérieur) et 1.531.826 dans les Ecoles privées (dont 137.406 pour l'enseignement supérieur).

(5) De 1881 à 1895, il y a eu un accroissement considérable dans le nombre des élèves de l'enseignement secondaire dans les « High schools » : 100.000 en 1880 et 460.000 en 1895.

versités, comme Columbia, Yale, Harvard (1), on exige des garanties d'admission. Cependant l'examen peut, dans beaucoup d'Universités, être scindé en deux parties, et peut être subi en plusieurs lieux, en outre, chaque professeur examine et donne isolément ses notes. Dans telles autres Universités on pousse très loin l'indulgence afin d'attirer la clientèle. Dans les grandes Universités, on autorise, à titre de « Special students », des jeunes gens sans diplôme à suivre des cours déterminés.

Le système qui prévaut en général, surtout depuis une quinzaine d'années, est libéral : c'est celui de l'option. Sur les matières professées, l'étudiant fait son choix, mais avec un minimum fixé de cours et l'obligation de suivre régulièrement ceux qu'il a adoptés (2). Les pédagogues autorisés de l'Amérique ne veulent pas imposer une omniscience superficielle, mais ils demandent qu'on possède suffisamment bien un certain nombre de connaissances obligatoires ou facultatives.

Je prends deux exemples d'organisation scolaire, l'un dans un Collège de moyenne importance, l'autre dans la première Université des États-Unis.

« Swarthmore College » a été fondé en 1864 par une société de Quakers (Society of Friends). Le collège, construit sur une éminence, a un aspect monumental ; sur la façade descend en pente douce une pelouse ; sur les côtés, un parc avec de beaux arbres. Le bâtiment principal contient les dortoirs, les salles de cours, les cabinets de physique et autres. Dans le parc sont plusieurs bâtiments isolés, entre autres, une gymnastique et un observatoire. Le site est tout champêtre. Le village où se trouvent les cottages habités par les professeurs est à quelques centaines de mètres de distance. Le régime est celui de la coéducation et de l'internat ; le prix de la pension est de 450 dollars, sans les livres et les fournitures de classe. Les exercices religieux doivent être suivis par tous les étudiants et étudiantes ; il est défendu de fumer. L'examen d'entrée porte sur les mathématiques, la grammaire, la composition anglaise et, suivant la branche à laquelle l'étudiant se destine, sur le grec, le latin, le français ou l'allemand pour le cours classique ; sur le latin, le français, l'allemand pour le cours littéraire ; il en est de même, avec quelques variantes, pour le cours d'ingénieur et celui de science. Les cours sont répartis conformément à la division ordinaire, en Freshmen, Sophomores, Juniors, Seniors. Dans la section des arts, on étudie outre l'antiquité classique, langues, littérature, histoire, les langues modernes, les sciences et l'économie appliquée : la sanction est le grade de bachelier ès arts. La section littéraire porte à peu près sur les mêmes matières à l'exclusion des langues mortes, le latin cependant étant facultatif : on en sort bachelier ès lettres. La section des sciences fait une place aux langues vivantes et une beaucoup plus large aux mathématiques, aux sciences physiques et naturelles et aux travaux de laboratoire : on en sort bachelier ès sciences. La section du génie civil conduit, par un enseignement à la fois libéral et technique, au grade de bachelier ès sciences, d'ingénieur. Les cours durent deux semestres ; quelques-uns sont facultatifs. Après le grade de bachelier, les étudiants peuvent se préparer au grade de maître et à celui d'ingénieur civil.

« Harvard University » est le type le plus complet de l'Université américaine. La Faculté des Arts et Sciences, comprenant le Collège, l'Ecole scientifique et l'Ecole des gradés (Graduate School), est le corps principal. Durant les quatre années de Collège, on étudie les langues mortes et les langues vivantes, l'histoire et les sciences sociales, les sciences exactes et naturelles et on s'élève par degrés (Elementary Studies et Advanced Studies) et par une suite d'examens de passage qui ont lieu en février et en juin, puis par l'examen final au diplôme de

(1) A Harvard, les élèves qui se présentent pour les examens d'entrée viennent d'un grand nombre d'établissements divers, principalement d'Adams Academy à Quincy, des Latin Schools de Boston et de Cambridge, de l'Ecole privée de Hopkinson et de celle de Noble à Boston, de Phillips Academy à Exeter (N. H.), de l'Ecole latine de Roxbury ; plusieurs ont été déjà admis comme « Special students » à Harvard. A Yale, en 1891, les 388 étudiants venaient de 253 Ecoles préparatoires situées dans 29 Etats ou Territoires.

(2) Un freshman doit avoir 16 heures de cours et de conférences par semaine ; les autres ont 12 heures, mais plus d'exercices de composition ou de laboratoire.

bachélier ès arts (A. B.), qui est le couronnement. Une partie des étudiants s'arrête en route, mais la grande majorité atteint, soit du premier coup, soit après plusieurs tentatives, le but.

D'après certains renseignements qui m'ont été fournis en Amérique, le diplôme délivré par les trois ou quatre principales Universités se placerait à peu près, sinon par les matières, du moins par la mesure du développement intellectuel, entre notre baccalauréat ès lettres et notre licence. La comparaison d'ailleurs entre le système américain et le système français manque de base à cause de la différence des programmes et de la différence des sanctions. Aux États-Unis l'examen du baccalauréat, comme l'examen d'entrée, est fait par chaque maître isolément pour la matière qu'il enseigne, sans publicité et sans contrôle. Or il n'est pas sans exemple dans certaines Universités que des professeurs aient des complaisances pour des élèves auxquels ils donnent des leçons particulières ou dont ils recherchent la clientèle ; il n'est pas sans exemple aussi que des professeurs doivent leur position à des sympathies politiques plus qu'à des titres scientifiques.

L'Ecole scientifique (nommée Lawrence Scientific School à Harvard ; Sheffield Scientific School à Yale) qui, tout en étant une dépendance de la Faculté, a son doyen et son bureau d'administration particuliers, laisse moins de latitude aux étudiants ; par un cours qui dure aussi quatre années et dans lequel prédominent naturellement les sciences et les langues vivantes (sans langues mortes) elle conduit au baccalauréat ès sciences (B. S.).

A la fin du cours quadriennal, les Seniors célèbrent, avec une solennité comique, leur sortie : c'est le « Class-day », qui est de tradition dans presque toutes les Universités et qui précède la cérémonie officielle du « Commencement » dans laquelle les diplômes sont délivrés. Le Collège et l'Ecole scientifique sont dits non gradés, « Undergraduate Departments ». Dans l'Ecole gradée, qui a aussi son administration particulière, on entre muni du titre de bachelier On y est admis cependant aussi comme « Special student » sans diplôme : mais dans ce cas, on ne peut pas, sauf exception, aspirer aux grades. Les étudiants de l'Ecole gradée appartiennent véritablement à l'enseignement supérieur. Ils dressent eux-mêmes, avec approbation du bureau d'administration, le programme de leurs études. Après un an, ils peuvent devenir maîtres ès arts (A. M.), et, après deux ans, docteurs en philosophie (Ph. D.) ou en sciences (S. D.) s'ils ont présenté des thèses suffisamment originales et subi l'examen oral. Le doctorat est la sanction suprême des études libérales ; c'est le cachet de l'homme bien éduqué dans le monde et dans la politique aussi bien que dans le professorat.

Les autres départements universitaires ont un caractère professionnel (1).

L'Ecole de théologie (Divinity School) de Harvard est « unsectarian », c'est-à-dire qu'elle n'est pas exclusivement affectée à une des églises protestantes. Pour y entrer, il faut être bachelier ès arts ou faire preuve d'une instruction équivalente. Les études durent trois ans et conduisent au grade de bachelier en théologie (D. B.).

L'Ecole de droit (Law School), dans laquelle on entre avec le diplôme de bachelier ès arts ou par examen, conduit, après trois années d'étude, au grade de bachelier ès lois (L. L. B.).

L'Ecole de médecine (Medical School), dont le siège est à Boston dans le voisinage des hôpitaux, comprend quatre années de cours théoriques et d'exercices pratiques. On y entre aussi soit avec le diplôme d'un collège ou d'une école scientifique, soit par examen spécial, et on en sort, si on réussit, docteur en médecine (M. D.).

L'Ecole dentaire (Dental School), qui est située aussi à Boston et dans laquelle on est admis aux mêmes conditions, fait, par trois années d'études, des docteurs de médecine dentaire.

(1) En 1896, il y avait, aux Etats-Unis, 155 Ecoles de médecine, 144 Ecoles de théologie, 73 Ecoles de droit, 46 Ecoles d'art dentaire, 14 Ecoles de pharmacie (dont 20 homœopathiques). Le nombre des étudiants était de 21.437 pour la médecine (4.947 ont obtenu le brevet), 9.780 pour le droit, 6.399 pour l'art dentaire, 3 873 pour la pharmacie.

Pour compléter cet enseignement varié, il faut encore ajouter l'Ecole de médecine vétérinaire et l'Ecole d'agriculture et horticulture dite « Bussey Institution », les cours d'été créés principalement à l'usage des professeurs en vacances et l'annexe des femmes qui reçoivent séparément, mais par les mêmes maîtres, l'enseignement du collège. Un observatoire, richement doté, dépend de l'Université de Harvard.

Dans presque tous les établissements, ce sont comme à Harvard, les étudiants du Collège qui sont le plus nombreux. Pour l'année 1895, M. Harris a calculé que, sur 100 étudiants, il y en avait 31 dans les classes préparatoires, 42 dans les collèges, 3 dans les Ecoles gradées, 16 dans les Ecoles professionnelles, 8 dans d'autres branches. Ce sont aussi les diplômes de bacheliers ès arts qui sont délivrés en plus grand nombre : sur 9.972 grades conférés en 1894-95, 4.891 étaient des diplômes de bachelier ès arts (bachelier en philosophie) (1).

Il y a cependant des Universités où cette proportion est loin de se vérifier. J'en citerai une qui est assurément un des types les plus remarquables du haut enseignement en Amérique : c'est Johns Hopkins University, fondée en 1876 à Baltimore (2) et dirigée depuis l'origine par M. Daniel Gilman, Université presque entièrement consacrée aux études « postgraduate », c'est-à-dire aux études supérieures que désirent poursuivre des jeunes gens déjà pourvus au moins du diplôme de bachelier ès arts. A Johns Hopkins les examens sont faits par un jury spécial, rétribué pour cette fonction. Pendant les dix-sept premières années cet établissement n'a eu que des cours de lettres et de sciences qui d'ailleurs ne sont pas groupés d'après la division classique en quatre années et qui ont surtout pour objet de provoquer des recherches originales. L'Ecole de Médecine n'est ouverte que depuis cinq ans ; mais la réputation de l'établissement s'est solidement établie après quelques années d'existence et aujourd'hui beaucoup de professeurs d'Université sortent des cours de Johns Hopkins University. Je ne connais guère personnellement que le département des sciences sociales que dirige M. Herbert Adams et qui peut être proposé comme un modèle.

Quelques Universités ont un département spécial pour les beaux-arts ; beaucoup en ont un pour former des ingénieurs (Engineering Department), spécialité à laquelle l'industrie et les chemins de fer ouvrent de larges débouchés en Amérique. Harvard n'en a pas, parce qu'il existe à Boston un établissement public très bien organisé pour en former, l'Institute of Technology of the Massachusetts, qu'a dirigé et rendu très florissant (environ 1.300 élèves) le très regretté général Francis A. Walker, dont je m'honore d'avoir été l'ami. En 1896, on comptait en Amérique 48 Ecoles spéciales de technologie, qui étaient pour la plupart des établissements d'Etat et qui donnaient l'instruction à 12.816 jeunes gens.

Les grandes Universités publient des revues et des journaux, soit des journaux rédigés par les élèves, soit des revues dans lesquelles écrivent les pro-

(1)

	Nombre de diplômes délivrés
A. B.	4.156
B. S.	1.207
Ph. B	735
B. L.	278
A. B.	968
M. S.	120
M. L.	20
Ph. M	16
Ph. D	213
B. C. E. etc	202
B. M. E. etc.	124
B. E. E.	61
Etc	

Sur les 9.972 diplômes délivrés, 8.259 ont été délivrés à des hommes et 1.713 à des femmes.

(2) M. Johns Hopkins a laissé par testament sa fortune (37 millions de francs) pour fonder à Baltimore un Hôpital et une Université

esseurs. Plusieurs de ces revues jouissent d'une réputation méritée ; parmi celles qui me sont familières, je citerai *Quarterly Review of Economics* de Harvard, *Yale Review*, *Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science*, *Journal of Economics* de l'Université de Chicago.

La vie universitaire paraît être, en moyenne, plus coûteuse en Amérique qu'en France. Mais l'étudiant américain, comme l'ouvrier américain, a une élasticité de besoins qui lui permet de se contenter de peu, quand il a peu de ressources. Dans beaucoup d'Universités, il faut compter sur une dépense de 100 à 200 dollars pour vivre ; on a en outre à payer les droits universitaires qui peuvent être évalués à 50 dollars en moyenne et différents frais accessoires ; le total ressort à environ 225 dollars, soit 1.125 fr. en moyenne (1). Le secrétaire de Harvard University disait, en 1893, qu'on pouvait, à la rigueur, ne dépenser que 400 dollars (2.000 fr.) par an (2), mais qu'un quart des étudiants en dépensait 600 (3.000 fr.), un autre quart 600 à 800. « Tout dollar, ajoutait-il, donné à un étudiant au delà de 1.200, est un dollar dangereux. » Les étudiants pauvres peuvent être soulagés en obtenant des bourses qui sont données au concours ou autrement et que des libéralités ont créées dans beaucoup d'Universités, ou en donnant des leçons comme « Tutors » à des camarades plus fortunés ou en se livrant, aux heures de loisir, à certains travaux lucratifs. Il n'est pas rare de voir des jeunes gens aller gagner, pendant les vacances, comme garçons d'hôtel, dans les bains de mer, l'argent nécessaire pour poursuivre leurs études l'année suivante. Lorsque je me suis trouvé l'hôte de l'Université de Chicago, nous étions servis à table par des étudiants qui étaient rémunérés pour ce service. Les Américains ont le bon esprit de ne pas s'étonner de ces choses ; souvent même ils estiment un tel effort, comme une preuve d'énergie.

La plupart des Universités ont des dortoirs (Dormitories) installés dans le bâtiment même de l'Université, comme à Swarthmore, ou plus souvent dans des bâtiments spéciaux, comme à Harvard, à Yale, à Cornell, et divisés en chambres, les unes à deux lits pour les étudiants peu fortunés, les autres à un lit, plus ou moins luxueuses selon le prix qu'on y met. Ces chambres sont très recherchées, et dans les grandes Universités il faut les retenir d'avance. Dans les Universités organisées pour la « Coeducation », les femmes ont ordinairement un dortoir spécial ; pas partout cependant. L'étudiant est chez lui dans sa chambre ; il n'est soumis qu'à une discipline très douce ; comme en Angleterre, il jouit d'une grande liberté ; on le considère comme un homme déjà responsable de sa conduite. Il y a aussi des réfectoires « Dining Halls ». Mais beaucoup d'étudiants trouvent plus agréable ou plus économique de vivre hors du « Campus » et il ne manque pas, en général, de professeurs et de familles étrangères à l'Université qui prennent des pensionnaires.

Les étudiants ont des clubs et des associations plus ou moins secrètes dans lesquelles presque tous s'empressent de se faire admettre dès leur entrée à l'Université. Il y a des clubs pour le « Foot Ball », pour le « Base Ball », pour le « Crocket », pour le « Law Tennis » ; il y en a pour le canotage, pour la musique, pour les exercices athlétiques. C'est dans ces associations, plus encore que dans les cours, que se forment les liens durables de la camaraderie. Plusieurs sont célèbres en Amérique ; on est fier d'en être membre et, après être sortis de l'Université, les hommes mûrs se vantent d'en faire partie et y reviennent avec plaisir.

Je serais tout à fait incompétent pour juger de l'ensemble des programmes universitaires qui portent sur presque toutes les branches des connaissances humaines. J'ai voulu seulement marquer le caractère général de l'enseignement supérieur aux États-Unis, lequel est original et libéral. Je me borne à

(1) A Boston University, on estime le coût de la vie seulement de 36 à 180 dollars ; mais on l'estime entre 200 et 500 dollars à Harvard, entre 195 et 605 à Columbia. Dans certaines Universités, l'enseignement est gratuit ; dans d'autres, les droits s'élèvent jusqu'à 530 dollars.

(2) Voici comment il établit le budget : droit universitaire, $ 50 (en moyenne) ; petite chambre en garni, $ 35 ; livres, etc., $ 20 ; blanchissage, au moins $ 15 ; nourriture, $ 2,75 par semaine ; divers, $ 40 ; mais le total ne fait pas 400 dollars. *Harvard University by Franck Boltes*, 1893, p. 8.

ajouter quelques mots sur le département des sciences historiques et sociales que je connais un peu mieux que les autres et dans lequel se trouvent ordinairement réunies l'histoire, la géographie, la politique, l'économie politique, quelquefois la statistique. Il s'adresse aux étudiants du Collège et à ceux de l'Ecole gradée. On peut citer particulièrement dans ce genre d'enseignement : Johns Hopkins University, University of Pennsylvania avec sa Wharton School, Harvard University, University of Columbia, University of Chicago, etc. Les cours y sont nombreux et très variés ; ils portent, dans presque tous les grands établissements, sur des sujets spéciaux ou pratiques plus encore que sur des exposés généraux et dogmatiques. Il suffit souvent d'un semestre pour les traiter : le professeur semble se préoccuper surtout de guider les étudiants vers des études personnelles soit de simples études élémentaires sur le manuel, soit des études de recherche ou de composition.

Dans la majorité des collèges l'économie politique est poussée moins loin. Ainsi, à Swarthmore, dans la section des arts elle ne figure que pendant un semestre du cours des Juniors pendant lequel le professeur traite des éléments du socialisme et de la monnaie ; dans la section des lettres elle obtient deux semestres, mais la théorie scientifique semble céder le pas à des applications de détail : paupérisme, charité, criminalité, intempérance, armée du salut, toutes questions d'ordre social plutôt qu'économique.

Ce que j'ai vu en 1876 et en 1893, et ce que j'ai appris dans l'intervalle et depuis mon retour, m'a convaincu que dans ce département, comme probablement aussi dans d'autres, de très manifestes progrès ont été accomplis durant le dernier quart de siècle ; les travaux publiés par les professeurs en portent témoignage, et la poussée toujours plus grande de la jeunesse vers les études universitaires confirme la preuve. Parmi les Américains, il y a, comme chez tous les peuples, des aptitudes très diverses ; mais en général, le jeune Américain n'aime à perdre ni son temps, ni son argent, et la majorité obtient des résultats sinon brillants, du moins proportionnels à la dépense qu'il fait en vue de s'ouvrir une carrière. Ce que je connais me permet d'augurer que, dans un quart de siècle, les grandes Universités américaines marcheront à peu près de pair avec les grandes Universités européennes, en apportant dans le commerce des lettres et des sciences l'originalité de leur caractère propre. Elles rempliront ainsi de plus en plus utilement un rôle que j'ai indiqué dans mon ouvrage sur la *Population française* (1), en traitant de l'émigration européenne. Je vous demande la permission de citer ce passage.

« Les groupes de race européenne qui se forment sur divers points du globe sont intéressants, non seulement au point de vue particulier du commerce, mais au point de vue général de la civilisation. Ce sont autant de foyers nouveaux d'activité intellectuelle. On y envisage la nature, la vie, la société à des points de vue qui ne sont pas absolument les mêmes que ceux où les Européens sont placés ; la pensée humaine s'y empreint à une certaine originalité et les colons peuvent rendre à la civilisation, par leurs travaux intellectuels, quelque chose de ce qu'ils tiennent d'elle. Sans doute, ces Sociétés naissantes sont et seront longtemps encore préoccupées surtout de leurs intérêts matériels. Elles cultivent, cependant, les lettres et surtout les sciences : l'Amérique du Nord a déjà prouvé qu'elle peut apporter une large contribution à leur progrès. »

Je n'avais pas qualité pour parler au nom des Universités américaines. Mais puisque j'ai l'honneur d'être docteur d'une de ces Universités, que dans deux d'entre elles j'ai eu l'occasion de faire une conférence aux étudiants et que j'ai été l'hôte d'une troisième, j'ai répondu avec plaisir à l'invitation qui m'a été faite en parlant des Universités et je termine cet exposé sommaire en envoyant à mes collègues d'Amérique les vœux de cordiale confraternité d'un Universitaire français. Je porte un toast « à la continuation des progrès des Universités américaines ! »

LEVASSEUR
De l'Institut.

(1) *La population française*, III, 394.

L'UNIVERSITÉ DE TURIN

M. le Rédacteur en Chef (1),

Je vous envoie les notes que je recueille sur les Universités d'Italie. Je dis ce que j'ai vu et je me permets de faire, lorsque l'occasion s'en présente, quelques remarques de portée plus générale.

L'année universitaire dure, en théorie, neuf mois et demi, du 15 octobre au 30 juillet. Mais le temps des examens y est compris : les leçons ne commencent que dans les premiers jours de novembre et se terminent le 15 juin : elles durent donc en réalité un peu plus de sept mois. Il en faut défalquer les vacances, dimanches et jours de fête, douze jours pour Noël et le jour de l'An, dix-huit jours pour le Carnaval et Pâques, le jour de la Fête Nationale, les anniversaires de la naissance du roi, de la reine, etc. : il reste donc tout au plus cent cinquante jours pleins d'étude. Souvent d'ailleurs ce temps est encore réduit par les manifestations, révoltes, grèves d'étudiants, soucieux de faire respecter leur dignité et d'allonger les vacances.

Organisation de l'enseignement.

La *Licenza liceale* (l'équivalent de notre baccalauréat, mais un baccalauréat où les professeurs de Faculté n'interviendraient pas) confère le droit de se faire inscrire à l'Université et d'obtenir le livret d'inscription, où est constaté le paiement des taxes (2) et certifiée l'assiduité de l'étudiant aux cours obligatoires. Moyennant l'inscription à l'Université et l'observation de ces conditions, l'étudiant peut passer les « examens spéciaux » et briguer les grades académiques.

On appelle *examens spéciaux* ceux qui portent sur une seule « discipline », sur un seul enseignement, et embrassent le programme approuvé au commencement de l'année par la Faculté, c'est-à-dire en somme le programme que le professeur s'est proposé de remplir dans son cours. Ces examens se passent soit à la fin de l'année, soit, lorsque la matière étudiée est répartie sur plusieurs années et forme un tout difficilement divisible, à la fin du cours total portant sur cette matière. Quand l'étudiant a passé les examens spéciaux dans toutes les matières prescrites, il obtient le certificat de licence.

Outre les examens spéciaux et après tous ces examens, il existe un examen de « *laurea* » qui correspond au doctorat tel qu'on l'entend en Allemagne. Pour être admis à l'examen de *laurea*, l'étudiant doit avoir

(1) M. Haguenin est allé en Italie avec une lettre de recommandation de la *Société d'enseignement supérieur* (*N. de la Réd*).

(2) Taxe d'immatriculation en entrant à l'Université, taxe annuelle d'inscription, surtaxes d'examen, taxe de diplôme. Voici le montant de ces taxes pour les Facultés de philosophie et lettres, et de jurisprudence :

Faculté de jurisprudence :		Faculté de philosophie et lettres :	
Immatriculation	40	Immatriculation	40
Inscription annuelle	165	Inscription annuelle	75
Surtaxe annuelle d'examens	25	Surtaxe annuelle d'examens	12,50
Diplôme	60	Diplôme	60

fréquenté les cours de la Faculté pendant le nombre d'années prescrit (Médecine et chirurgie, 6 ans ; Jurisprudence, 4 ans ; Sciences physiques, mathématiques et naturelles, 4 ans ; Philosophie et lettres, 4 ans ; Pharmacie, 4 ans), et avoir passé les examens spéciaux dans toutes les matières obligatoires. Cet examen de *laurea* consiste dans la discussion d'une dissertation principale écrite par le candidat sur un sujet choisi par lui et d'autres thèses moins importantes, dans une ou plusieurs épreuves pratiques. — Tous les examens sont publics.

Le personnel universitaire ; le recrutement des professeurs.

Le gouvernement des Universités appartient, sous la vigilance du ministre, et conformément aux lois et aux règlements, aux autorités suivantes :

1° Recteur (dont dépend le service du secrétariat et l'économe), élu pour deux ans et choisi successivement dans chaque Faculté.
2° Conseil académique.
3° Président (doyen) de Faculté.
4° Conseil de Faculté.
5° Assemblée générale des professeurs.

L'enseignement du professeur officiel doit prendre la double forme de cours et de conférences. Il peut consacrer à conférer avec les étudiants une partie du temps de chaque leçon.

Il y a des privat-docent (liberi docenti), des chargés de cours, des professeurs extraordinaires, des professeurs ordinaires (1). — On n'est pas professeur ordinaire sans avoir été professeur extraordinaire. Voici comment se recrutent les professeurs extraordinaires : on peut concourir aux chaires vacantes dans les Universités ou les Instituts d'enseignement supérieur *par titres* ou *par examen*. Parmi les titres (enseignement, publications) doit figurer au moins un mémoire original imprimé et se rapportant à la partie de la science qui est l'objet de la chaire mise au concours. Pour la chaire de littérature latine et grecque, le mémoire doit être écrit en latin. Ces titres sont soumis à une commission de cinq membres choisis de la façon suivante : Chaque professeur ordinaire de la Faculté ou École à qui appartient la chaire mise au concours, propose cinq noms choisis parmi ceux des professeurs qui ont enseigné ou des savants qui ont cultivé la partie de la science dont il s'agit ou des matières voisines ; les dix noms qui ont obtenu le plus grand nombre de votes sont publiés dans le *Bulletin officiel* du ministère et parmi ces dix noms le ministre choisit les cinq membres de la commission. Mais il peut « pour raisons spéciales » en accroître le nombre de deux ou de quatre et prendre ces commissaires supplémentaires ailleurs que parmi les dix noms indiqués.

La commission procède à l'examen des titres, vote d'abord sur l'éligibilité de chaque candidat à votes secrets par oui ou par non ; à votes ouverts elle assigne des rangs aux candidats déclarés éligibles, puis attribue à chacun d'eux des points de mérite relatif.

Si la commission juge que les titres présentés ne permettent pas de dé-

(1) Les traitements sont : pour un professeur extraordinaire, 3500 lires, 3000 ou même 1250 ; pour un professeur ordinaire, 5000 l. avec augmentation de 500 l. tous les cinq ans jusqu'à 8000 l. ; pour un chargé de cours, 1250 l. ; pour un libero-docente, 12 l. par étudiant inscrit.

clarer l'éligibilité d'aucun candidat ou de classer les candidats déclarés éligibles, elle procède alors à un examen. Cet examen consiste :

1° En une discussion soutenue par chaque concurrent sur un des mémoires imprimés qui doivent être joints à sa demande, et cette discussion ne dure pas moins d'une heure pour chaque concurrent.

2° En une leçon de quarante minutes au moins.

3° En un ou plusieurs exercices pratiques, s'il s'agit de sciences démonstratives et expérimentales.

Les épreuves de l'examen sont jugées conjointement avec les titres, par un seul vote. Un rapport sur le concours est envoyé au conseil supérieur qui y ajoute ses observations et il est ainsi publié dans la *Gazette officielle*.

Le professeur extraordinaire peut devenir professeur ordinaire, sur sa demande ou sur la proposition de la Faculté ; le ministre soumet la demande ou la proposition à une commission nommée dans les formes indiquées ci-dessus. Les professeurs extraordinaires peuvent être promus professeurs ordinaires, pourvu : 1° qu'ils aient exercé l'office de professeur extraordinaire au moins pendant trois années scolastiques sans interruption ; 2° qu'ils présentent de nouveaux titres scientifiques et fournissent la preuve de leur aptitude didactique.

Les enseignements libres ou privés, les privat-docent (*liberi docenti*) sont ceux à qui a été accordé le droit d'enseignement, soit sur titres, après avis de la Faculté et décision favorable du Conseil supérieur à majorité des deux tiers des conseillers présents — soit après un examen qui consiste : 1° en une dissertation sur un sujet proposé par la commission d'examen, et que le candidat doit avoir trois mois au moins pour traiter ; 2° en une discussion d'une heure au moins sur ce sujet et sur la partie de la science qui doit être l'objet de l'enseignement du candidat ; 3° en une leçon de quarante minutes au moins sur un sujet proposé par la commission. Le candidat, pour être jugé apte à l'enseignement, devra obtenir au moins les deux tiers du nombre total des points.

Enfin peuvent être chargés de cours : les professeurs ordinaires ou extraordinaires (ils ne peuvent être chargés de plus d'un cours, outre leur propre enseignement) ; les docteurs agrégés à la Faculté ; les liberi docenti, etc. On est chargé de cours, par le ministre, sur une proposition de la Faculté, s'il s'agit d'un enseignement obligatoire, par le ministre après avis de la Faculté et du Conseil supérieur, s'il s'agit d'un enseignement libre.

I

L'Université de Turin est la seconde du royaume pour le nombre des étudiants : 2.021 au 1er janvier 1893 ; 2.434 au 1er janvier 1896. L'accroissement de ce nombre est constant, et, à ce qu'il semble, proportionnel dans les autres Universités. Il est donc dû à un accroissement général de la population universitaire, au désir de plus en plus répandu d'occuper des places de moins en moins nombreuses, qui prépare assurément à la petite bourgeoisie italienne, où se recrutent, pour la plus grande partie, les étudiants, bien des déceptions et un grand malaise.

Les 2.434 étudiants du 1er janvier 1896 (année scolaire 1896-1897) se répartissent comme il suit : médecine et chirurgie (6 années) 741 ; jurisprudence (4

années) 631 ; sciences physiques, mathématiques et naturelles (4 années) 338 ; lettres et philosophie (4 années) 205 ; cours de notariat et de procédure (2 années) 64 ; cours de pharmacie (*laurea*, 4 années plus *pratica* d'un an : ou diplôme, 3 années plus *pratica* d'un an) 245 ; cours d'obstétrique pour les sages-femmes (2 années) 194 ; auditeurs de cours particuliers, 16.

J'ai étudié les annuaires de l'Université de Turin et j'y ai trouvé la matière d'une statistique que j'établis ici pour montrer d'une part l'accroissement de la population universitaire et la façon dont elle se répartit, d'autre part la manière dont les professeurs jugent les élèves. Ces statistiques portent sur trois années consécutives, 1892-1893, 1893-1894, 1894-1895.

I. FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE.

Années :	92-93	93-94	94-95
Inscrits	654	708	733
Nombre d'examens spéciaux pendant les sessions d'été et d'automne	2.242	2.618	2.526
Succès	2.010	2.113	2.042
Soit (1) :			
Avec approbation simple	1.294	1.439	1.320
Avec pleins votes légaux	523	492	503
Avec pleins votes absolus	162	159	194
Avec éloge	31	23	25
Examens de laurea, candidats	87	95	80
Échecs	0	0	0

II. FACULTÉ DE JURISPRUDENCE.

Années :	92-93	93-94	94-95
Inscrits pour la laurea	589	644	661
Aspirants au diplôme de notaire et procureur	48	52	52
Nombre d'examens spéciaux pendant les sessions d'été et d'automne	2.812	3.146	3.036
Succès	2.454	2.816	2.560
Soit :			
Avec approbation simple	1.948	2.232	1.913
Avec pleins votes légaux	361	373	471
Avec pleins votes absolus	130	194	167
Avec éloge	15	17	9
Examens de laurea, candidats	96	126	137
Échecs	0	0	0

III. FACULTÉ DES SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET NATURELLES.

Années :	92-93	93-94	94-95
Inscrits	291	311	345
Nombre d'examens spéciaux pendant les sessions d'été et d'automne	1.027	1.090	1.034
Succès	741	831	744

(1) L'étudiant passe son examen (avec approbation, c'est-à-dire mention passable) quand il obtient au moins les 6/10 du total des votes dont la commission dispose. Il est approuvé à pleins votes légaux, quand il obtient les 9/10. Les pleins votes absolus, c'est le maximum. En cas de pleins votes absolus, la commission peut accorder l'éloge (*la lode*) qui doit être décerné à l'unanimité.

Soit :			
Avec approbation simple	620	702	631
Avec pleins votes légaux	81	82	70
Avec pleins votes absolus	31	38	35
Avec éloge	9	9	8
Examens de laurea, candidats	18	16	8
Échecs	1	6	0

ECOLE DE PHARMACIE.

Inscrits	201	227	233

IV. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Années :	92-93	93-94	94-95
Inscrits	150	163	201
Auditeurs	14	13	15
Dans le 2e « biennio », les 2 dernières années) :			
Inscrits pour la laurea in lettere	58	63	80
Inscrits pour la laurea in filosofia	10	10	14
Nombre d'examens spéciaux pendant les sessions d'été et d'automne	541	524	489
Succès	487	460	450
Soit :			
Avec approbation simple	300	283	271
Avec pleins votes légaux	128	109	105
Avec pleins votes absolus	48	51	57
Avec éloge	11	17	17
Examens de laurea, candidats	24	31	36
Échecs	1	2	2
Candidats qui se présentaient à la laurea in filosophia	8	4	14
Candidats qui se présentaient à la laurea in lettere	16	27	22

Il résulte de cette statistique que la moyenne des succès est à peu près de 83 0/0 (80 au moins) et celle des échecs de 27 0/0 (20 au plus). Ces moyennes doivent surprendre un Français et semblent dénoter de la part des professeurs une extrême indulgence.

Il est possible, en effet, que l'indépendance des professeurs à l'égard des candidats ne soit pas absolue : ce sont leurs élèves et il n'y a là que leurs élèves ; ils les connaissent trop et ils ne connaissent qu'eux ; une trop grande sévérité provoquerait des révoltes contre lesquelles le pouvoir supérieur ne les soutient pas assez, ou du moins une antipathie gênante ; d'autre part, la prospérité de l'Université souffrirait de la difficulté des examens. Tout cela est vrai, ou vraisemblable, et, en ce sens, le manque d'*examens d'Etat*, d'examens généraux, communs à toutes les Universités, dirigés par un jury affranchi de toute influence locale, se fait réellement sentir. Mais il faut reconnaître surtout qu'à cause de la relation étroite qui lie l'examen au cours du professeur — le champ défini et parcouru par le professeur déterminant l'étendue de l'examen, — la préparation est aisée et, pour ainsi dire, trop aisément parfaite. Elle est impersonnelle et passive ; il ne faut qu'écouter : il y suffit d'un peu d'attention, et la mémoire est requise plutôt que l'intelligence. C'est pourquoi, en somme,

ces moyennes prouvent beaucoup moins qu'on ne croirait et contre les professeurs et pour les élèves. Si le succès est trop facile, la faute en est avant tout à l'organisation même de l'enseignement.

On trouverait plus d'une occasion de la critiquer, notamment en ce qui concerne la distribution des cours. Il ne faut pas oublier que le grand principe qui régit les Universités est celui de la liberté, liberté pour le professeur, liberté pour l'étudiant. Cette liberté s'accommode assez mal avec un régime utilitaire d'examens, avec les exigences de régularité qu'il entraine. Cet accord, ou ce désaccord ne va pas sans quelque confusion. Le professeur fait le cours qu'il lui plait, l'étudiant suit le cours qu'il lui plait, à condition toutefois de se faire inscrire pour l'année au moins à trois cours obligatoires, chaque cours comportant par semaine trois leçons d'une heure. Au reste, l'assiduité réglementaire, exigée en droit, ne l'est guère en fait : fort peu de professeurs font l'appel ; presque tous signent le livret quand on le présente. Ils peuvent cependant refuser leur signature, et dans le cas où la colonne du livret consacrée à « *l'attestato di diligenza* » reste vide, l'étudiant est obligé de prendre une nouvelle inscription. Pour faciliter aux étudiants de chaque année le choix parmi les cours obligatoires, le conseil de Faculté propose et fait afficher, avec l'horaire des leçons, un *ordre d'études* que les étudiants ne sont pas obligés de suivre, mais auquel ils se conforment généralement pour s'épargner des combinaisons pénibles et hasardeuses. Voici l'ordre d'études de la Faculté de lettres et de philosophie de l'Université de Turin pour 1897-1898 : — Les étudiants en lettres et philosophie sont confondus durant les deux premières années (1° biennio) ; on les distingue ensuite (2° biennio).

1° Biennio du cours de lettres et de philosophie.

1re Année. Littérature italienne (Graf) mardi, jeudi, samedi à 3 h.
Littérature latine (Stampini) lundi, mercredi, vendredi à 3 h.
Géographie (X) lundi, mercredi, vendredi à 2 h.

2e Année. Littérature italienne } mêmes cours que la 1re année.
Littérature latine }
Littérature grecque (Fraccaroli) mardi, jeudi, samedi à 10 h.
Histoire comparée des langues classiques et néo-latines (Pezzi), mardi, jeudi et samedi à 9 h.
Histoire ancienne (X) mardi. jeudi, samedi à 11 h.
Histoire moderne (Cipolla) lundi, mercredi, vendredi à 10 h.
Philosophie théorétique (d'Ercole) lundi, mercredi, vendredi à 11 h.

2° Biennio du cours de lettres.

3e Année. Littérature italienne } mêmes cours que la 1re et la 2e année.
Littérature latine }
Littérature grecque, même cours que la 2e année.
Histoire ancienne, Id.
Histoire moderne, Id.

4e Année. Littérature grecque, même cours que la 2e et la 3e année.
Archéologie (Ferrero) mardi, jeudi, samedi à 2 h.
Histoire de la philosophie (Bobba) lundi, mercredi, vendredi, 9 h.
Histoire comparée des littératures néo-latines (Renier), lundi, mercredi, vendredi à 2 h.

2° Biennio du cours de philosophie.

3e Année. Littérature italienne, même cours que les 1re, 2e et 3e années lettres.
Littérature grecque, même cours que la 2e année, la 3e et la 4e année lettres.

Histoire ancienne, même cours que la 2e année et la 3e année lettres.
Philosophie théorétique, même cours que la 2e année.
Histoire de la philosophie, même cours que la 4e année lettres.
4e Année. Histoire de la philosophie, même cours que la 4e année lettres et la 3e année philosophie.
Philosophie morale (d'Ercole) lundi, mercredi, vendredi à 2 h.
Pédagogie (Allievo) lundi, mercredi, vendredi à 4 h.
Physiologie générale (Mosso) lundi, mercredi, vendredi à 5 h.

Cours complémentaires.

Grammaire grecque et latine (Valmaggi) mardi, jeudi, samedi à 4 h.
Egyptologie (Rossi) mardi, jeudi, samedi à 4 h.
Persan et sanscrit (Pizzi) lundi et mercredi, jeudi et samedi, mardi et vendredi à 4 h.
Langues sémitiques (arabe et hébreu) (Pizzi) mercredi et vendredi, de 9 à 11 h.

Enseignements libres.

Histoire ancienne (Garizio) lundi, mercredi et vendredi à 5 h.
Littérature latine (id) lundi, mercredi et vendredi à 4 h.
Littérature grecque (Zuretti) mardi, jeudi, samedi à 8 h.
Histoire des lettres en Italie au xve siècle (Gabotto) lundi, mercredi, vendredi à 4 h.
Philosophie morale (Billia) mardi, jeudi, samedi à 4 h.
Littérature latine (Valmaggi) mardi, jeudi, samedi à 5 h.
Langue et littérature françaises (Camus).

Faut-il faire apparaître le désordre qui se cache, à peine, sous cet ordre ? N'est-il pas fâcheux qu'à l'heure précise, où se termine le cours de pédagogie du professeur Allievo, à 5 h. commence le cours de physiologie du professeur Mosso, qui a lieu hors de l'Université, de telle sorte que les étudiants en philosophie sont obligés de sacrifier l'un ou l'autre ? N'est-il pas singulier que, parmi les cours obligatoires, la Faculté ne trouve à proposer aux étudiants de première année que trois cours dont un cours de géographie ? Mais ces critiques ne portent que sur l'extérieur, pour ainsi dire, de l'enseignement ; elles valent pour toute l'Italie et il ne faut pas les lui adresser trop rudement. Elle pâtit de son passé ; ce peuple, vieux par la race, est jeune par la vie, et au milieu des obstacles que perpétue et crée sans cesse ce mélange compliqué d'institutions anciennes, de tendances nouvelles, d'emprunts maladroits, incomplets et contradictoires, de réglementations retardataires ou improvisées, toujours partielles et par cela même inutiles, la vie se révèle. J'ai hâte d'en venir à la vie intérieure de l'Université de Turin, aux professeurs et aux étudiants, au travail des uns et des autres.

(*A suivre*). E. Haguenin.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE DIJON, 1896-1897 (1).

L'Université comprend les trois Facultés de droit, des sciences, des lettres, auxquelles est rattachée l'Ecole de médecine et de pharmacie. La Ville supporte seule les dépenses de cette dernière, mais aussi elle profite seule des recettes qu'elle encaisse (droits d'inscription, de travaux pratiques, de bibliothèque et d'examens). L'Université bénéficie des droits de travaux pratiques, de bibliothèque, d'inscription et d'immatriculation, l'Etat continue à encaisser les droits d'examens et de diplômes. L'Etat supporte entièrement la dépense du personnel et alloue des subventions pour les frais de cours et de laboratoire, pour la bibliothèque, le chauffage et l'éclairage, les frais de bureau et les impressions ; l'Université doit pourvoir aux dépenses occasionnées par les travaux pratiques et contribuer aux dépenses de la bibliothèque, mais elle reste maîtresse du reliquat de ses ressources qu'elle peut employer notamment pour la création de nouveaux enseignements.

La Ville et l'Université ont l'une et l'autre un intérêt pécuniaire à voir augmenter le nombre de leurs étudiants. Peut-on espérer que cet accroissement aura lieu? Cela n'est pas douteux, si l'on fait à temps quelques sacrifices nécessaires, qui ne seront pas d'ailleurs aussi considérables qu'on pourrait le croire.

Sans parler des auditeurs bénévoles, l'Université, a compté en 1896-1897, 636 étudiants ; 399 pour le droit (98 de plus que l'année précédente), 92 pour les sciences, 63 pour les lettres (augmentation, 30 et 5), 82 pour la médecine et la pharmacie (5 de plus qu'en 1895-96). La Faculté de droit a fait subir 423 examens, dont 18 de capacité, 234 de baccalauréat, 111 de licence, 60 de doctorat ; la Faculté des sciences, 259 dont 38 épreuves pour le certificat d'études supérieures, 51 pour le P. C. N, 22 pour la licence, 170 de baccalauréat ; la Faculté des lettres, 1283 dont 21 de licence et 1262 de baccalauréat ; l'Ecole de médecine et de pharmacie, 160. L'Université comptait 61 professeurs, chargés de cours, agrégés, maîtres de conférences, chefs de travaux ou chefs de clinique ; 35 chaires et 20 cours complémentaires. La Bibliothèque comprend 44.971 volumes et 26.228 thèses (auxquels on doit joindre la Bibliothèque de l'Ecole de médecine, la Bibliothèque Villequez et la Bibliothèque de conférences de la Faculté de droit).

L'Université, pour conserver ses élèves et en attirer d'autres, de-

(1) *Bulletin de la Société des Amis de l'Université*, t. IV, n° 5.

mande quelques enseignements nouveaux qu'elle pourra créer avec ses ressources propres. Elle demande la réinstallation de sa bibliothèque, l'installation dans l'ancienne chapelle des Gondrans, voisine de celle de la Ville, des deux sections qui se trouvent l'une à la Faculté de droit, l'autre aux Facultés des sciences et des lettres.

Les laboratoires manquent à la Faculté des sciences pour les étudiants du P. C. N. Pour agrandir la Faculté, il suffirait de créer un Institut de botanique au jardin botanique. L'Université, en prélevant sur ses ressources, les sommes nécessaires pour la création d'enseignements nouveaux, restera maitresse d'un capital suffisant pour payer les intérêts et l'amortissement d'un emprunt qu'elle contractera et qui lui permettra de contribuer pour une part très large, aux dépenses nécessitées par la mise à exécution des projets exposés. Il semble que la Ville et le département pourront aussi venir à son aide, que l'appel adressé aux futurs bienfaiteurs de l'Université sera entendu ; que l'exemple de MM. Lejay et Stéphen Liégeard sera suivi. Car les Universités devront organiser, à côté de leurs enseignements actuels, des enseignements d'un caractère plus pratique, devenir, tout en conservant leur mission d'enseignement supérieur, des écoles de chimie appliquée, d'industrie, de commerce et d'agriculture. En particulier la Faculté des sciences trouvera de nouveaux élèves parmi les bacheliers de l'enseignement moderne, qui pourront y être reçus licenciés, tout en étudiant ce qui leur est nécessaire pour leur carrière future. Et ils pourront compléter leurs connaissances, soit qu'ils se destinent à l'agriculture, soit qu'ils se destinent à l'industrie, en suivant à la Faculté de droit des cours d'économie politique, de législation rurale et de législation industrielle. Un comité de patronage des étudiants étrangers, qui va être fondé, amènera certainement à l'Université des Luxembourgeois et des Suisses. Les commerçants, les industriels, les propriétaires se sont empressés de signer la pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés, lorsque s'est posée la question de savoir si Dijon posséderait une Université : il faudrait que tous travaillent aujourd'hui à achever l'œuvre commencée.

ALGÉRIE.

Les Ecoles d'indigènes (1). — Les Européens établis en Algérie ne se montrent pas favorables à l'instruction des Kabyles et des Arabes. Ils ont été si souvent victimes de déprédations et de vols commis par les indigènes qu'ils en sont venus à manquer de clairvoyance et d'équité à leur égard. Les accusations, le plus souvent formulées contre les écoles d'indigènes, peuvent se ramener à trois : 1° *Les indigènes sont réfractaires à tout progrès et notre œuvre est, à priori, condamnée à l'insuccès* ; 2° *L'Académie manque de souplesse, elle a transporté dans la colonie, de toutes pièces, les programmes et les méthodes de la métropole* ; *elle n'a pas su reconnaître que l'enseignement professionnel convient seul aux indigènes* ; 3° *L'enseignement, tel qu'il se donne maintenant dans les écoles académiques, ne peut faire que des déclassés et des révoltés.*

M. Bernard, directeur de l'Ecole Normale d'Alger, s'est proposé de répondre à ces critiques.

(1) P. Bernard, *Bulletin de l'enseigement des indigènes*, Alger, Jourdan.

D'abord les indigènes, surtout les Kabyles, sont très disposés à adopter toutes les innovations susceptibles d'accroître leur bien-être ou leurs revenus. Ils ont des maisons bâties à l'européenne, un mobilier français, une vaisselle française : on y trouve des cheminées, des bancs, des matelas, des bougies, des lampes à pétrole. Ils usent du chemin de fer, de la poste, du télégraphe. On se sert de la charrue française, on recueille avec soin les engrais, on plante partout la pomme de terre. Les indigènes des environs d'Alger sont devenus producteurs de primeurs, des propriétaires indigènes couvrent leurs coteaux de vignobles ; on émonde les figuiers et les orangers, on greffe les oliviers — avec le concours des instituteurs. — Le nombre des lauréats indigènes augmente chaque année aux concours agricoles. Leurs forges ont renouvelé leur outillage et ils visitent nos expositions universelles. Les indigènes des villes et des tribus commerçantes sentent bien le parti que leurs enfants pourront tirer de la connaissance du français. Si on éprouve ailleurs quelque difficulté, la fréquentation va s'améliorant. Et sur ce point, les Kabyles rappellent les paysans de France. On a parlé d'arrêt dans le développement intellectuel ; mais il y a bon nombre d'Arabes et de Kabyles qui ont illustré leurs professions par leurs travaux et leurs découvertes. Et si cet arrêt se produit à la crise de la puberté, il ne peut affecter l'enseignement très élémentaire qui se donne à de jeunes enfants.

L'Académie d'Alger ne s'est pas proposé « d'assimiler les indigènes » mais de « les civiliser le plus possible, de leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence, d'en faire les clients de notre commerce et de notre industrie, de préparer entre eux et nous, par la fusion des intérêts, une entente morale dont la nécessité se fait de plus en plus sentir ».

Les jeunes instituteurs de France et d'Algérie qui se destinent à l'enseignement des indigènes, passent un an à la « section spéciale » annexée à l'Ecole normale de la Bouzaréah. Ils sont exercés aux travaux agricoles et manuels, ils étudient l'arabe et le kabyle ; ils apprennent la médecine usuelle, ils font en Kabylie des excursions destinées à leur faire connaître le pays et les habitants. La plus grande partie de la classe est consacrée à l'étude du français, que les maîtres « parlent et font parler ». *L'exercice de langage* est au fond de toutes les leçons, qu'il s'agisse d'histoire, de géographie, d'arithmétique, de dessin, de travail manuel, comme d'enseignement de la langue proprement dite. En ce qui concerne l'histoire et la géographie, les maîtres s'efforcent de « répandre l'amour de la France et le renom de sa grandeur », de faire comprendre aux indigènes que l'impôt destiné à alimenter les services publics leur revient sous forme d'écoles, de routes, de fontaines. Ils travaillent, par l'éducation morale, à laquelle ils ne joignent aucune propagande religieuse, à développer l'esprit de conduite et le gouvernement de soi, à donner des habitudes d'ordre, de propreté, de prévoyance, de politesse. L'enseignement de l'agriculture se fait d'une façon pratique : les enfants sont exercés au maniement des outils, ils expérimentent les semis, les repiquages, les assolements, les amendements, l'emploi des engrais, la culture des légumes de France et leurs usages multiples dans l'alimentation, l'émondage, la taille, la greffe, la reproduction par bouture et marcotte, la conservation des fruits, etc. Chaque élève a un petit jardinet qu'il cultive suivant les indications du maître et dont il emporte la récolte chez ses parents. Toutes les

écoles ont un petit atelier et de véritables cours d'apprentissage ont été annexés aux écoles principales. La langue arabe, surtout celle des commerçants, est enseignée dans les écoles. Des « écoles nomades » ont été instituées pour les populations errantes de l'Extrême-Sud.

L'enseignement ainsi donné ne prépare nullement les enfants à demander « une place », sans laquelle ils deviendraient des « déclassés », mais à vivre dans leur tribu. M. Bernard donne un certain nombre de statistiques, entre lesquelles nous choisissons la suivante, d'autant plus intéressante qu'elle concerne Alger. Sur 176 élèves, qui ont quitté l'école depuis 1891, il y a 4 moniteurs ou élèves du Cours normal, 5 élèves de la Méderça, 8 chaouchs, 27 cordonniers, 12 tisserands, 5 bouchers, 1 cultivateur, 9 forgerons-serruriers, 4 bateliers, 8 cafetiers, 9 maçons, 7 menuisiers et ébénistes, 6 marchands de tabac, 3 agents de police, 33 négociants (aidant leurs parents), 23 porte-faix, cireurs, commissionnaires, 12 journaliers.

En résumé l'Université n'a voulu ni d'une instruction à la française, sanctionnée par des diplômes, ni d'une instruction professionnelle aboutissant à l'apprentissage d'un métier, mais une éducation simple, pratique, utilitaire après laquelle l'élève puisse soutenir en français une conversation ordinaire, rédiger une lettre et faire un compte, avoir une idée de la France, de ses intentions bienveillantes, de ses forces militaires, de sa puissance économique, sache greffer, marcotter, bouturer, se servir de la pioche, de la scie et du rabot, réparer ses outils et raccommoder ses meubles. Et l'expérience a, depuis 15 ans, produit des résultats satisfaisants.

Université de Coimbre (1).

Le discours *de Sapiencia*, adressé au *Venerando Reitor*, aux *Eximios professores* et à la *respeitavel Assembleia* a été prononcé le 16 octobre 1897, par le docteur Julio de Sande Sacadura Botte, doyen de la Faculté de médecine. Il y a fait l'éloge de la science qui recherche le « comment » et le « pourquoi » des choses.

Le docteur Luiz Maria da Silva Ramos a prononcé l'éloge funèbre du doyen de la Faculté de théologie, Francisco Antonio Rodriguez de Azevedo, « théologien profond, maître accompli, orateur très éloquent ».

L'Université a décidé de célébrer le troisième centenaire de Francisco Suarez, et de publier un volume des documents inédits relatifs au « grand professeur de Coïmbre ».

La Faculté de théologie compte 8 professeurs et 3 suppléants (substitutos) ; celle de droit, 15 professeurs et 6 suppléants ; celle de médecine, 13 professeurs et 5 suppléants ; celle de mathématique, 9 professeurs et 4 suppléants ; celle de philosophie, 8 professeurs et 3 suppléants. L'Université a donc légalement 74 cours.

La Faculté de mathématique a des cours préparatoires pour les officiers de cavalerie, d'infanterie, de génie, d'artillerie, de marine militaire. La Faculté de philosophie a un cours d'anthropologie, de paléontologie humaine et d'archéologie préhistorique.

Parmi les livres usités dans l'Université, nous relevons ceux qui suivent :

(1) *Annuario*, 1897-98 : Coimbra, Imprensa da Universidade.

THÉOLOGIE : *Zeibert*, Compendium historiæ ecclesiasticæ, Brunæ, 1889 ; *Nunes*, Institutiones theologicæ fundamentalis ; *Tanquerey*, Synopsis theologiæ dogmaticæ specialis, ad mentem S. Thomæ Aquinatis hodiernis moribus accommodata ; *Schenkl*, Ethica christiana ; Theologiæ pastoralis systema ; *Tischendorf*, Biblia biglotta ; *Hermann Strak*, Grammaire hébraïque, traduit de l'allemand par A. Baumgartner ; *Giuseppe Müller*, Avviamento allo studio della lingua grega ; *Tincani*, Prosa e poesia greca.

MÉDECINE : *Beaunis et Bouchard*, Nouveaux éléments d'anatomie descriptive et d'embryologie ; *Testut*, Traité d'anatomie humaine ; *Berdal*, Nouveaux éléments d'histologie normale ; *Boneval*, Nouveau guide pratique et technique microscopique ; *Fréderique et Nuel*, Eléments de physiologie humaine ; *Langlois et Varigni*, Nouveaux éléments de physiologie humaine ; *A. Becquerel*, Traité élémentaire d'hygiène ; *Dubreuil*, Eléments de médecine opératoire ; *Chavasse*, Nouveaux éléments de petite chirurgie ; *Coyne*, Traité élémentaire d'anatomie pathologique ; *Rabuteau*, Eléments de toxicologie ; *Manquat*, Traité de thérapeutique et de pharmacologie ; *Spell*, Eléments de diagnostic ; *Macé*, Traité de bactériologie ; *P. Reclus*, Manuel de pathologie externe ; *Poulet et Bousquet*, Traité de pathologie chirurgicale ; *Dieulafoy*, Traité de pathologie interne ; *Lesser*, Traité des affections vénériennes (traduction de Bayet) ; *Ribemont et Lepage*, Traité de pathologie interne ; *Ch. Vibert*, Précis de médecine légale.

MATHÉMATIQUE : *A. Mannheim*, Premiers éléments de géométrie descriptive, Cours de géométrie descriptive ; *La Gournerie*, Géométrie descriptive ; *Faye*, Cours d'astronomie ; *Liagre*, Calcul des probabilités ; *Tisserand*, Traité de mécanique céleste.

PHILOSOPHIE : *L. d'Heuriet*, Cours rationnel de dessin ; *Cassagne*, Le dessin pour tous ; *Ganot et Maneuvrier*, Traité élémentaire de physique ; *Daguillon*, Leçons élémentaires de botanique ; *Carlet*, Précis de zoologie médicale ; *Geikie*, Geologia (traduction espagnole).

La Faculté de droit a reçu un licencié et un docteur ; la Faculté de médecine, deux docteurs ; celle de mathématique, deux ; celle de philosophie, deux (l'un avec une thèse sur les oscillations électriques, l'autre, avec une thèse sur les rayons X de Röntgen).

La Faculté de théologie a fait 6 bacheliers ; celle de droit, 74 ; celle de médecine, 32 ; celle de mathématique, 6 ; celle de philosophie, 7.

La première année de théologie (histoire ecclésiastique, théologie fondamentale) a compté 18 étudiants ; la seconde (théologie dogmatique et droit), 7 ; la troisième (théologie dogmatique et théologie morale), 9 ; la quatrième (théologie dogmatique, pastorale, introduction à la bible, droit), 17 ; la cinquième (exégèse biblique, droit), 5. La chaire d'hébreu, annexée à la Faculté, a réuni 16 étudiants : celle de grec, 15 ; celle de musique, 22.

En première année de droit (philosophie du droit, exposition historique du droit romain, histoire et principes généraux du droit civil portugais), il y a eu 197 étudiants (outre 7 étudiants de théologie). En seconde année (Principes généraux du droit public, Economie politique et statistique, droit civil portugais), il y en a eu 116 (outre 13 étudiants libres — *voluntarios* — pour l'économie politique). En troisième année (principes généraux ou législation portugaise sur l'administration publique, son organisation, le contentieux, science ou législation financière, droit civil portugais), il y en a eu 93. En quatrième année (droit ecclésiastique, droit commercial, organisation judiciaire), il y en a eu 98 (outre 17 de la Faculté de théologie). En cinquième année (droit ecclésiastique portugais, principes géné-

raux de droit pénal, législation pénale portugaise, procédure civile, pratique judiciaire), il y en a eu 84 (outre 5 de la Faculté de théologie).

La première année de médecine porte sur l'anatomie humaine, descriptive et comparée, l'histologie et la physiologie générale (40 étudiants); la seconde, sur la physiologie spéciale, l'hygiène privée, l'anatomie topographique, la médecine opératoire, l'anatomie pathologique, la toxicologie (30 étudiants) ; la troisième, sur la matière médicale et la pharmacie, sur la pathologie générale et l'histoire générale de la médecine, la pathologie chirurgicale et la dermatologie (31 étudiants); la quatrième, sur la pathologie générale, la toxologie, la clinique chirurgicale (36 étudiants); la cinquième, clinique des hommes, clinique des femmes, médecine légale, hygiène publique, police hygiénique, a eu 26 étudiants. Au laboratoire de chimie, il y a eu, pour les cours de pharmacie, 8 étudiants en première année, 13 en seconde, 2 en troisième, 8 en quatrième.

En première année, deux divisions, l'une de 57, l'autre de 50 étudiants, à la Faculté de mathématique, ont travaillé : 1° l'algèbre supérieure, les principes de la théorie des nombres, la géométrie analytique à deux et à trois dimensions, la théorie des fonctions circulaires, la trigonométrie sphérique (trois cours de deux heures chacun par semaine) ; 2° la chimie inorganique (trois cours de deux heures par semaine) ; 3° le dessin (deux cours de deux heures par semaine).

En seconde année, 28 étudiants se sont occupés : 1° de calcul différentiel et intégral (trois cours de deux heures) ; 2° de physique (trois cours de deux heures) ; 3° de dessin (deux cours de deux heures). En troisième année, 8 étudiants pour la mécanique rationnelle et ses applications aux machines, pour la géométrie descriptive, appliquée à la stéréotomie, à la perspective, à la théorie des ombres, pour la physique et le dessin, outre 31 étudiants qui suivent le cours préparatoire de géométrie descriptive à l'école militaire. En quatrième année, il n'y a pas eu d'étudiants pour les trois cours : 1° description et usage des instruments d'optique, astronomie pratique ; 2° géodésie, topographie, opérations cadastrales ; 3° botanique. En cinquième année, 4 étudiants ont assisté aux cours : 1° de mécanique céleste ; 2° de physique mathématique et application de la mécanique aux constructions ; 3° de minéralogie et de géologie.

Le dessin comporte un cours mathématique et un cours philosophique. Le premier a 3 années de 75, 18, et 8 assistants ; le second a 2 années de 82 et 67 étudiants.

La Faculté de philosophie a une chaire de chimie inorganique, une de chimie organique, deux de physique, une de botanique, une de zoologie, une de minéralogie et de géologie, une d'anthropologie, de paléontologie humaine et d'archéologie préhistorique (substituée en 1886 à celle d'agriculture). Les étudiants vont en première année aux cours de chimie inorganique, d'algèbre supérieure, de dessin (73 inscrits) ; en seconde année, à ceux de chimie organique, de calcul différentiel, de dessin (68 inscrits) ; en troisième année, à ceux de physique et de botanique (79 inscrits) ; en quatrième année, à ceux de physique et de zoologie (42 inscrits) ; en cinquième année, à ceux de minéralogie et géologie (7 étudiants), d'anthropologie et archéologie préhistorique (2 étudiants).

Sur 49 étudiants de théologie, 42 se sont présentés à l'examen final et ont été reçus. Sur 584 étudiants en droit, 521 ont subi des examens, 119 ont échoué. 153 sur 156 étudiants en médecine ont été examinés dont 3

ont été refusés ; 105 sur 130 étudiants de mathématique se sont présentés, 18 ont été refusés ; 353 sur 393 étudiants de philosophie ont été examinés dont 59 refusés. 44 refusés, 162 examinés, 267 inscrits pour les cours de dessin philosophique ; 6 refusés, 23 examinés, 27 inscrits pour les cours de dessin mathématique. Au total 1.606 inscrits, 1.359 examinés, 249 refusés.

961 étudiants viennent du Portugal, 31 des Açores et de Madère, 29 des colonies (Cap Vert, St-Thomas, Mozambique, Inde) et du Brésil, en tout 1021. La différence de ce total et du précédent provient, ce semble, des inscriptions prises par les mêmes étudiants à des Facultés différentes.

Les établissements annexés aux Facultés comprennent : un cabinet d'anatomie normale, un cabinet d'histologie et de physiologie expérimentale, un cabinet de médecine opératoire, un cabinet d'anatomie pathologique, un cabinet de microbiologie, un cabinet de chimie médicale, un cabinet d'analyses cliniques, un cabinet d'hygiène, un observatoire d'astronomie, un observatoire météorologique, un cabinet de physique, un laboratoire chimique, un muséum d'histoire naturelle, botanique, zoologie, minéralogie et géologie, anthropologie et archéologie préhistorique.

Un certain nombre de remarques peuvent être faites, qui intéressent l'organisation comparée des Universités. D'abord il n'y a pas de double emploi à Coïmbre. Les étudiants en théologie vont à la Faculté de droit ; les étudiants de la Faculté de mathématique et de la Faculté de philosophie suivent des cours dans les deux Facultés. Les étudiants en médecine passent par les Facultés de mathématique et de philosophie ; les officiers du génie civil, de l'artillerie, de la cavalerie, de l'infanterie, de la marine se préparent à l'Université. Par contre l'enseignement littéraire est à peu près nul : l'histoire et la philosophie, la géographie et les littératures étrangères n'ont aucune place à l'Université. Il semble qu'à la Faculté de théologie, telle qu'elle existait au moyen-âge, on se soit borné à juxtaposer les sciences mathématiques, physiques et naturelles qui se sont développées depuis le XVIIe siècle, comme les connaissances médicales et juridiques nécessaires à la vie pratique. Et en ce domaine, nous avons tenu à noter la place que tiennent nos publications françaises dans la préparation des étudiants des diverses Facultés.

Université de Paris.

M. Glasson, élu récemment membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique comme délégué des Facultés de droit, a donné sa démission de membre du Conseil de l'Université de Paris.

M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit, a été nommé, par l'assemblée de cette faculté, membre du Conseil de l'Université de Paris en remplacement de M. Glasson.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GROUPE PARISIEN

Rapport sur l'Extension Universitaire, présenté au nom de la Société par M. Bonnerot

I

La Société d'Enseignement supérieur, dans ses séances de février et de mars, où étaient représentés les divers ordres d'enseignement, a discuté la question de l'Extension universitaire. En dehors des membres présents, inscrits au procès-verbal (1), elle a été heureuse de s'inspirer des communications et de l'exemple venus de la province et de l'étranger, de Clermont, de Dijon, de Bruxelles, qui figurent avec honneur parmi les centres où se trouvent déjà le nom et la chose. De cette double enquête, orale et écrite, il a été facile de dégager une sorte de programme, assez précis pour servir de cadre général au bon vouloir de tous, assez souple pour respecter la liberté de chacune des Universités, récemment reconstituées.

II

Il ne s'agit pas, en effet, d'imposer à la province un mot d'ordre qui partirait d'un Comité central, dont le siège serait à Paris — ni de créer de toutes pièces une organisation nouvelle avec un caractère plus ou moins officiel — ni d'imiter servilement ce qui se fait à l'étranger, aux Etats-Unis, comme en Europe, en Angleterre particulièrement. — Le but est plus libéral, plus pratique, et bien français. Il n'y a ici d'autre centralisation que celle des renseignements, d'où qu'ils viennent, ni d'autre innovation que celle qui consiste à proposer à l'imitation de tous ce qui s'est déjà tenté chez nous, et avec succès, dans la région du Puy-de-Dôme, par exemple, mais en le généralisant. Le mot est d'origine étrangère. Qu'importe ? Il devient nôtre, si on le traduit ainsi : « l'Extension Universitaire sera la diffusion de l'Enseignement par l'action des Universités ». Mais entendons-le bien : des Universités autonomes, responsables, s'inspirant des ressources et des besoins de chaque région, à la seule condition de rayonner partout du centre aux extrémités, pour y entretenir ou y éveiller la voie intellectuelle.

Le lien ? l'esprit général de l'Université le donnera, si on le définit ici en ces termes : respect de toutes les opinions; unique souci de servir la

(1) Sous la présidence de M. Brouardel, assisté de M. Larnaude, puis de M. Hauvette, étaient réunis MM. Blondel, Bonet-Maury, Bernès, Bertin, Buisson, Caudel, Darboux, Espinas, A. Croiset, Charpentier, Max Leclerc, Lamy, Levasseur, Melon, Picavet, Saleilles, Tranchant, Bonnerot.

science, comme la littérature et l'art, et pour cela de répandre chez tous plus et mieux qu'un amas de connaissances verbales, à savoir les méthodes éprouvées d'observation, de raisonnement, en même temps que le goût, le sentiment moral ; enfin, ferme propos (en dehors et au-dessus des polémiques éphémères) de ne se passionner que pour les idées, qui offrent un terrain d'union et un intérêt éternel.

III

Notre point de départ est donc qu'à chaque centre il appartiendra, il doit appartenir de régler les détails matériels, comme heures de cours, cotisations, bibliothèques, locaux, cercles, bulletins, etc. Différents pour la plupart suivant les différentes régions, ils ne peuvent être tranchés que sur place, par les seuls juges compétents. Mais à côté de ces questions de forme, il est des questions de principe, qu'il convient de passer rapidement en revue. A qui reviendra l'initiative et la direction ? Que sera le personnel enseignant ? Le public ? La matière et la durée des cours ? Le régime, celui de la gratuité ou de la rétribution ? Quels seront enfin les rapports entre les maîtres et leurs élèves libres ? Voilà autant de questions d'ordre général, et suivant qu'on les résout dans un sens ou dans l'autre, 'œuvre garde ou perd son caractère essentiel, jusqu'à sa raison d'être même.

IV

A. L'initiative comme la direction partira de chaque Université. L'Enseignement se donnera en son nom. L'affichage, la publicité, s'il y a lieu, l'entente avec les pouvoirs locaux, et les associations existantes, l'adjonction des membres honoraires, c'est en son nom, sous son patronage, que se réglera tout ce qui peut engager sa responsabilité. Pour bien montrer ses intentions, ce sera de préférence l'un des siens qui tiendra à honneur d'ouvrir ou de clore les cours.

B. Le personnel de l'Extension, outre l'Université proprement dite qui est à la tête du mouvement, comprendra les membres de l'Enseignement secondaire et primaire, les étudiants des Facultés, les spécialistes, toujours les bienvenus. Tous peuvent être utiles non seulement pour organiser, mais pour distribuer ou vulgariser l'enseignement, un dans son fond, divers et utilement divers dans sa forme. En est-il parmi eux pour s'effaroucher de cette légère subordination ? Voici de quoi les rassurer. La haute personne morale qu'ils représenteront apportera à tous un prestige, une sauvegarde, qu'on obtient plus difficilement par soi-même.

C. Le public auquel on s'adressera, d'abord assez mêlé, s'organisera bientôt en catégories. Ici les instituteurs pourront former la majorité, sinon la totalité. Elèves, aujourd'hui revenus d'eux-mêmes s'asseoir sur les bancs, ce seront demain des maîtres, prêts à suivre l'exemple reçu : tête bien faite plutôt que bien pleine (dirait Montaigne), n'aura garde à son tour de remplir la mémoire et de laisser l'entendement et la conscience vides. — Le plus souvent ce seront des auditoires que grouperont leurs curiosités, leurs goûts particuliers : l'important, ce sera d'éviter comme une contrefaçon des cours d'adultes, qui manquent par trop de cohésion, et de s'astreindre à réunir, autour de chaque professeur, un

public aussi homogène que possible, seul remède efficace contre l'incohérence.

D. Pour cela, les moyens sont tout indiqués, ce semble, surtout si l'on admet que celui qui prête son temps, sa parole, à titre bénévole en somme, peut dire à quelles conditions il estime que sa parole, ni son temps ne seront pas perdus. L'Extension Universitaire se ramènerait aux deux types suivants ; Enseignement systématisé de culture générale, Enseignement de culture spéciale. D'autre part, ce sera une règle d'importance capitale d'établir pour chaque enseignement un *minimum* de plusieurs leçons.

E. Est-ce à dire que la conférence isolée serait proscrite ? Elle répond trop aux habitudes et au caractère français. Elle a sa place marquée d'ailleurs comme introduction ou conclusion des cours. Mais elle ne sera plus la règle. Elle sera un moyen, non un but définitif.

Ainsi, un public librement réparti, en catégories, des matières déterminées à l'avance, et au besoin avec sommaires imprimés et distribués dans la salle, une série de leçons sur un même sujet, devant un même auditoire, telles seront les premières garanties de succès.

V

Il en est deux autres, d'ordre assez différent, mais d'un intérêt qui est à peine moindre. De l'aveu de tous, d'après une expérience incontestée, la gratuité absolue semble ôter de leur prix aux meilleures choses, surtout là où l'effort se mêle au plaisir. On se lasse, et bien avant la fin, de ce qui n'a rien coûté. C'est pour cela qu'il a paru indispensable de fixer une rétribution, si minime qu'elle soit. Le bon ordre, l'assiduité, le profit intellectuel y sont intéressés, non moins que la justice — si l'on veut bien considérer que sur ce fonds de scolarité, accru par des subventions, des donations, le professeur pourra être indemnisé, comme il convient, de son travail et de son déplacement.

Enfin, pour resserrer les liens entre le professeur et ses élèves, volontaires de la science, mais volontaires anonymes d'un jour, ne pourrait-on pas désirer quelque chose de plus que ces rapports à distance ? Par exemple, après chaque cours, se placeraient quelques instants d'entretien plus intime. A celui-ci l'on indiquerait une lecture à faire ; à celui-là on donnerait une réponse sur une question improvisée ou soumise par correspondance. Ainsi s'établirait peu à peu un courant d'estime, de sympathie durable. Ainsi le profit intellectuel se doublerait d'un profit moral et social. L'avenir dira si c'est trop présumer de la nature humaine, comme de la science et de la liberté. L'œuvre ici dit assez la foi des ouvriers.

VI

Dès maintenant, l'Extension Universitaire a son centre d'information, c'est la Société d'Enseignement supérieur, ouverte à tous les collaborateurs de bonne volonté ; elle a un organe, la *Revue internationale* toujours prête à aller au devant des communications. Enfin elle a trouvé en France dans les professeurs de l'Université de Clermont des promoteurs qu'on ne saurait trop louer, et qu'on louera encore mieux en marchant sur leurs traces. Aussi bien est-ce eux surtout, qui, par une épreuve nécessairement

incomplète dans le détail, mais décisive dans le fond, nous ont aidés à résoudre les problèmes qui se posaient, comme ils nous ont permis, pour une bonne part, de formuler les propositions admises par la Société.

PROPOSITIONS ADMISES PAR LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1° Il est utile d'organiser en France une Extension Universitaire, dont l'objet sera la diffusion de l'Enseignement par l'action des Universités ;

2° Cette extension ne sera ni centralisée, ni revêtue d'aucun caractère officiel ;

3° Elle fera appel principalement aux membres de l'Enseignement secondaire et primaire ;

4° Elle donnera, à un auditoire aussi homogène que possible, un enseignement général ou spécial, mais, en principe, dans des cours suivis et payants, en vue des résultats et de l'indemnité due au professeur, sauf à réduire les frais d'inscription pour plusieurs cours, pour certaines catégories de fonctionnaires ;

5° Elle s'étendra aux diverses localités de la circonscription universitaire ;

6° Elle s'aidera des sociétés déjà existantes ;

7° Elle comprendra, à côté des Universitaires qui constitueront le fond, des hommes de bonne volonté, et des membres honoraires, avec cette réserve que les comités locaux seuls se prononceront sur la cotisation comme sur les autres points de détail ;

8° Elle sera placée sous la direction de l'Université qui ne peut prêter son nom, son personnel qu'à ce titre ;

9° Elle s'entendra avec le comité des bibliothèques populaires, pour qu'il soit fait une place à l'achat des livres de travail ;

10° Elle revêtira un caractère exclusivement scientifique, et vulgarisateur, à l'exclusion de toute polémique politique, ou religieuse ;

11° Elle aura à cœur d'entretenir les meilleurs rapports avec les pouvoirs constitués, avec la presse ;

12° Elle tâchera d'établir entre l'auditoire et les professeurs des liens, que viendront resserrer des cercles locaux.

Le rapport, avec les propositions qui suivent, a été adopté par la société dans la séance du 27 mars 1898.

le Président, BROUARDEL. — *le Secrétaire général adjoint,* AM. HAUVETTE.

le Secrétaire rapporteur, TH. BONNEROT.

APPENDICE

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE ET LES INSTITUTEURS

Il a été convenu qu'il était souhaitable d'associer les représentants de l'enseignement primaire à l'œuvre d'extension entreprise par nos Universités.

En premier lieu, on pourrait, par l'intermédiaire des instituteurs, faire pénétrer jusque dans nos villages, la méthode et des notions scientifiques — qu'il s'agisse des sciences physiques, naturelles et morales, comme

d'hygiène, de droit, de littérature ou d'art, d'agriculture ou de viticulture.

Pour cela, il serait à souhaiter que chaque année, après entente avec les maîtres des Ecoles normales, quelques conférences fussent faites à leurs élèves par les professeurs des Facultés ou par des professeurs de l'enseignement secondaire — agréés par l'Université régionale — en insistant surtout par voie d'exemple sur les méthodes, en leur montrant comment ils arriveront à des connaissances précises et comment, par la suite, ils compléteront, en ce sens, l'instruction qu'ils auront reçue.

Il serait utile que, pour chacune des matières enseignées, les élèves des Ecoles normales pussent saisir — à côté des résultats déjà obtenus que leur exposent leurs maîtres ordinaires — la marche qui a été suivie pour les obtenir et qu'il faudrait suivre ensuite pour en obtenir de nouveaux et de plus considérables.

Puis il conviendrait de s'adresser aux instituteurs, sortis de l'Ecole Normale et ayant déjà reçu une certaine initiation scientifique. On pourrait les réunir aux chefs-lieux d'arrondissement et même de canton. Des professeurs des Universités ou des lycées feraient pour eux des conférences — qui comporteraient discussion et questions — sur tout ce qui intéresse la région ou la propagation des notions scientifiques les plus importantes pour la vie économique et sociale. Les instituteurs seraient ainsi préparés à agir sur les adultes dont ils sont chargés de finir l'éducation.

D'un autre côté, ainsi groupés et dirigés par les maîtres des Universités et leurs auxiliaires de l'enseignement secondaire, les instituteurs pourraient faire eux-mêmes plus tard œuvre scientifique. Il n'y a pas un domaine, exploré par les maîtres qui se consacrent à la recherche désintéressée, où ils ne puissent être en ce sens d'utiles et indispensables auxiliaires (1).

Déjà on a commencé, dans certaines Universités, à faire de nos instituteurs des collaborateurs précieux, en même temps qu'on a essayé de leur venir en aide dans l'accomplissement de leur tâche difficile. Mais il est urgent d'agir d'une façon systématique pour faire l'union de nos trois ordres d'enseignement et pour assurer leur action sur le pays tout entier.

A cette collaboration toute *volontaire* — c'est la seule que nous voulions demander — nos instituteurs gagneraient certainement une considération et une sécurité plus grandes. Nos maîtres des Universités et des lycées ou collèges agiraient plus sûrement et plus immédiatement sur toutes les classes de la société. L'unité morale se ferait dans l'Université et peut-être même pourrait-elle se faire ensuite dans la nation.

F. P.

(1) Qu'il nous soit permis de nous borner à quelques indications, que compléteront aisément nos groupes départementaux de la Société : 1° Ils recueilleraient des observations climatologiques et atmosphériques ; 2° Ils pourraient nous faire connaître, de façon très exacte, la constitution du sol, la faune et la flore des villages où ils sont installés ; 3° Ils pourraient de même en préparer l'histoire et la géographie, qui nous conduiraient à une connaissance exacte de notre passé et de notre présent ; 4° Ils reconstitueraient les vocabulaires de nos patois et de nos dialectes, ce qui préparerait une histoire complète et exacte de notre langue ; 5° Ils réuniraient tout ce qui concerne les mœurs, les coutumes, les usages, les divisions sociales, les pratiques hygiéniques, les ressources régionales, les pratiques agricoles et industrielles, les résultats obtenus et ceux qui sont désirés, etc. ; 6° Ils recueilleraient, comme cela se fait en Amérique, des observations sur les enfants, importantes pour la psychologie et la pédagogie.

GROUPE DE DIJON

Séance du 31 mars 1898, Créations désirées par l'Université.

L'Université de Dijon n'a pas attendu son titre officiel pour développer le domaine de son activité scientifique. En 1891, elle provoque la constitution d'une société des amis de l'Université de Dijon qui lui apporte un appui moral et pécuniaire considérable ; en 1892, elle fonde la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur* : en 1893 paraît la *Bourgogne médicale*, bulletin de la Société des sciences médicales de la Côte-d'Or. En 1895, l'Ecole de médecine et de pharmacie est réorganisée et considérablement agrandie et en 1896, une commission de météorologie de la Côte-d'Or est créée. A côté de ses enseignements traditionnels, l'Université ouvre des cours d'histoire de la Bourgogne, d'histoire de l'art bourguignon, de langue russe, de sanscrit, de numismatique, d'histoire contemporaine. D'autre part, elle essaye divers enseignements d'un caractère nettement pratique : Cours de notariat et d'enregistrement, cours pratiques de droit commercial, d'économie politique, de législation et économie rurales, cours de chimie agricole, cours de physique industrielle, cours de médecine légale et leçons sur les maladies mentales. Enfin depuis 1894, chaque année, douze conférences de vulgarisation sont faites par les professeurs des diverses facultés et le public nombreux qui s'y presse trouve à peine une place suffisante dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres.

Pour compléter ce qui a été fait dans cette voie, le Conseil de l'Université, avec ses ressources nouvelles, organisera, pour 1898-1899, les cours et conférences qui manquent encore et que désirent les Facultés ; mais la question capitale pour la prospérité de l'Université est relative aux locaux ; il est nécessaire de constituer une bibliothèque universitaire unique et bien installée et d'agrandir la Faculté des Sciences.

I. — Un arrêté de 1879 créa la bibliothèque de l'Université de Dijon, en décidant la fusion des 3 bibliothèques de chaque Faculté (Droit, Sciences, Lettres), mais en fait jusqu'en 1887, la bibliothèque resta séparée en trois sections. En 1887 l'agrandissement des Facultés des Sciences et des Lettres permit de réduire les sections à deux : la section principale (Sciences et Lettres) fut établie au 2e étage des bâtiments de ces Facultés ; l'autre (Droit) resta jointe à la Faculté de Droit, située dans un tout autre quartier. Ces deux bibliothèques possédaient lors de leur création environ 20.000 volumes. Actuellement elles en comptent plus du triple, 45.000 volumes auxquels il faut joindre 27.000 thèses des Universités françaises ou étrangères. D'autre part, les locaux des deux sections sont très défectueux ; à la section centrale située au 2e étage, il a déjà fallu soutenir le plancher par des armatures de fer et on est arrivé au maximum de surcharge ; à la section du Droit, la place fait absolument défaut et pour les acquisitions nouvelles qui augmentent chaque année, et pour les lecteurs; il n'y a pas de salle pour les professeurs, et celle des étudiants ne peut recevoir que 12 personnes. Cette place, à peine suffisante en 1890-91, où la Faculté comptait 209 étudiants (441 inscriptions) ne l'est plus du tout pour les 400 étudiants (875 inscriptions) de la Faculté en 1896-97. La situation demande une prompte solution ; chaque jour des étudiants qui ont payé des droits de bibliothèque ne peuvent trouver place dans la salle de lec-

ture. Un projet très simple et peu onéreux pour la ville, donnerait à l'Université ce qui lui est nécessaire ; l'ancienne chapelle du collège des Godrans, dans laquelle une école primaire est fort mal installée, pourrait être cédée par la ville à l'Université. Celle-ci y établirait, à proximité de la riche bibliothèque de la ville, et au centre même de Dijon, une bibliothèque universitaire unique où pourraient trouver place, ses collections, ses maîtres et ses étudiants, et qui deviendrait un puissant instrument de prospérité pour l'Université.

II. — A la Faculté des Sciences, plus que partout ailleurs, la totale insuffisance des locaux produit une difficulté de tous les instants. Les chiffres que nous allons citer donneront une idée de cette situation.

Les installations actuelles des Laboratoires de la Faculté des Sciences ont été aménagées vers 1885, et disposées alors pour répondre aux besoins de l'enseignement. Pour les services de Physique, Chimie, Zoologie et Botanique, cet enseignement, tant pour les cours que pour les travaux pratiques, était donné à ce moment par 5 professeurs ou maîtres de conférences, 4 chefs de travaux ou préparateurs. Dans le courant de l'année scolaire 1884-85, 13 élèves ont fréquenté les laboratoires de Physique et de Chimie, 7 élèves ont travaillé dans ceux de sciences naturelles. — Comparons avec la situation présente. Le nombre des professeurs et maîtres de conférences est passé de 5 à 7, celui des chefs de travaux et préparateurs est passé de 4 à 7. Au total, 5 personnes de plus qu'à cette époque donnent l'enseignement des sciences expérimentales et passent dans les laboratoires leur journée tout entière. Dans les laboratoires de Physique et de Chimie, 66 élèves et non plus 13 travaillent régulièrement, plusieurs fois par semaine, et, dans ceux des sciences naturelles, 51 et non plus 7.

L'une des difficultés les plus importantes tient au grand nombre des futurs étudiants en médecine, qui préparent le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Ces jeunes gens, dont le nombre augmente chaque année, sont actuellement plus de quarante. Aussi a-t-il fallu, à cause de l'insuffisance des locaux, les subdiviser en deux groupes qui font successivement les travaux pratiques de Physique et de Chimie. Par ce seul fait, le travail se trouve doublé pour les chefs de travaux et préparateurs. Encore est-il nécessaire, au laboratoire de Physique, de faire travailler plusieurs de ces jeunes gens à l'amphithéâtre, qui cesse ainsi d'être disponible pour l'installation des expériences du lendemain. A ce même laboratoire, des salles disponibles pour établir à poste fixe des appareils de recherche, manquent absolument ; de là des installations et des réglages à renouveler constamment, au grand préjudice des professeurs.

Dans le service de la Chimie, l'un des professeurs n'a pour ainsi dire à sa disposition que l'amphithéâtre même où se font les leçons. C'est sur la même table que doivent être montés les appareils de recherche et, pour les cours, les appareils de démonstration. Ici il est nécessaire, avant chaque cours, c'est-à-dire cinq fois par semaine, de déplacer tout ce qui est mis en œuvre. Ce même amphithéâtre ainsi converti en laboratoire, cesse, au reste, d'être disponible pendant les périodes d'examens, où il est occupé pour les compositions écrites. Cet état de choses plus que défectueux subsiste depuis plusieurs années.

La nécessité d'agrandir les services d'histoire naturelle est également très pressante. L'exiguité des locaux y est telle que c'est en trois groupes

et non pas deux qu'il a fallu subdiviser les élèves pour les travaux pratiques. Les agrandissements qui s'imposent ici dépendent de la création si importante d'Instituts particuliers. L'idée première de la création d'un Institut de botanique remonte à dix ans ; actuellement les plans sont achevés et, pour les mettre à exécution, il ne reste plus que l'accomplissement des dernières formalités administratives. Le vœu de l'Université serait de faire plus et d'établir un Institut des sciences naturelles.

En somme, la Faculté des Sciences, dont le développement en ce qui concerne le nombre des étudiants, a atteint et dépassé toutes les espérances, se trouve en ce moment, par ce fait, en face de pressantes difficultés. Il est de toute urgence de ne pas laisser subsister un état de choses incompatible avec le bon fonctionnement des services et qui s'aggrave avec la durée. Nulle part ailleurs en France à l'heure actuelle, une Faculté des Sciences n'est organisée d'une façon aussi précaire. Les professeurs de la Faculté des Sciences travaillent et demandent à travailler plus encore ; il importe de leur en fournir les moyens.

L'Université pour atteindre son double but : constitution d'une bibliothèque universitaire unique et agrandissement de la Faculté des Sciences, a besoin qu'on lui vienne en aide. La ville de Dijon comprendra, comme l'ont déjà compris tant de villes, sièges d'Université, qu'il est de ses intérêts bien entendus, de savoir s'imposer un sacrifice pécuniaire. Il s'agit pour la ville de retenir à Dijon sa population actuelle de 636 étudiants (Droit 399, Sciences 92, Lettres 63, Médecine 82). Si ceux-ci ne trouvaient plus ici les conditions de travail qui existent ailleurs, ils n'hésiteraient pas à prendre le chemin des Universités voisines, et le courant une fois créé, il serait impossible de l'arrêter. Au contraire, en favorisant le courant actuel, la ville verra certainement augmenter encore le nombre de ses étudiants, qui, au simple point de vue matériel, constituent pour elle un élément indiscutable de prospérité.

GROUPE DE LYON

M. Ferraz, membre de la Société d'enseignement supérieur, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon, ancien membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, est mort à Cannes, à l'âge de 78 ans. Ses principaux ouvrages sont : *La Psychologie de saint Augustin*, *Philosophie du devoir*, *Nos devoirs et nos droits*, *Histoire de la philosophie en France au XIXe siècle* (1re partie : Socialisme, Naturalisme et Positivisme ; 2e partie : Traditionalisme et Ultramontanisme ; 3e partie : Spiritualisme et Libéralisme) ; *Histoire de la philosophie pendant la Révolution.*

CORRESPONDANCE

I. GÉOGRAPHIE.

Monsieur le professeur et cher collègue (1),

Permettez-moi de protester contre la qualification d'« excellente » que vous attribuez à la définition de la géographie, par Karl Ritter, « l'étude des rapports de la terre avec l'homme » ; la géographie me paraît être plus que cela, et j'estime meilleure, parce qu'elle est moins restrictive, la définition de Littré : « Science qui a pour objet de connaître les différentes parties de la surface de « la terre, d'en assigner les situations réciproques et d'en donner la descrip- « tion ». Il reconnaît, à la suite, une géographie astronomique, une géographie physique, une géographie politique, une géographie historique..... établissant ainsi les divisions distinctes dans le vaste domaine que sa définition assigne à la science appelée géographie ; le champ spécial que vise Karl Ritter, a une assez grande importance pour mériter une dénomination spéciale et être distingué de celui de la géographie politique ; mais il ne saurait, à mon avis, fournir à la géographie sa définition.

Vaste et complexe, sans doute, est le domaine de la géographie ainsi comprise, et vous avez à cœur d'en faire justice en le taxant d'encyclopédique ; et vous parlez à son sujet de « risques », d'« absence de méthode » et de « banqueroute ». Faut-il donc rayer de nos vocabulaires le terme de « géographie physique » et ne voir dans l'ensemble des notions qu'il désignait jusqu'ici, que des notions de l'ordre purement géologique ? Vous ne vous prononcez pas à cet égard ; et même, vous invoquez la collaboration de votre confrère en géographie de la Sorbonne ; n'est-ce pas reconnaître que vous travaillez tous les deux dans le même domaine, et que vous même ne fermez pas les yeux aux lumières que l'étude du passé de notre globe est susceptible de fournir pour éclairer son état présent ? N'est-ce pas reconnaître qu'à côté de la chaire de géologie il y a place à la Faculté des sciences pour une chaire de géographie physique ? La définition de Karl Ritter, considérée comme définition adéquate de la géographie, me paraîtrait pourtant la condamnation d'une pareille coexistence.

Vous vous élevez avec raison contre « cette géographie traditionnelle, bien morte aujourd'hui, qui se bornait à une sèche nomenclature.....» ; c'était sans doute de la géographie mal enseignée ; mais, a-t-elle perdu son caractère propre et sa raison d'être au point d'avoir à s'effacer devant « l'étude des rapports de la terre avec l'homme » ? N'a-t-on pas ignoré, dans des jours de triste mé-

(1) Lettre ouverte adressée à M. Marcel Dubois. Cf. *Revue* du 15 mars 1898.

moire, « ces pics, ces cols, ces fleuves », dont l'énumération, si aride qu'elle puisse être, me semble toujours s'imposer ? Il y a donc, mon cher collègue, une géographie physique, et la belle science dont vous avez reçu mission de cultiver un champ spécial, embrasse des horizons autrement vastes que celui si restreint de la créature humaine.

Veuillez agréer mes salutations fraternelles,

J. DE ROUVILLE,
Doyen et professeur honoraire de la Faculté des sciences de Montpellier.

Cher collègue,

Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien insérer la petite remarque suivante :

« Le titre d'un article publié le 15 mars, dans lequel je vois figurer le nom de M. Depéret, après le mien, pourrait faire croire que notre collaboration n'a pas été complète. Je tiens à faire remarquer que, si j'ai rédigé seul une partie de l'article, c'est après m'être entendu avec lui sur l'ensemble, et que toutes les idées exprimées nous sont communes ».

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

H. SCHIRMER.

II. LA CORRESPONDANCE UNIVERSITAIRE.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu vous intéresser à notre Revue, la *Correspondance universitaire*, que la maison Didot a fondée il y a un peu plus de huit mois, et dont elle m'a fait l'honneur de me confier la direction. Vous m'avez demandé quel est notre but, quelles sont nos idées.

Nous avons choisi un titre modeste. Il nous a été suggéré par le souvenir de l'excellente revue qu'avait fondée, il y a quelques années, M. Buisson, et qui a disparu depuis. Mais notre vrai titre serait plutôt l'*Union universitaire*.

Nous voudrions, en effet, faire l'union, d'abord, entre tous ceux qui collaborent à notre enseignement secondaire. Il est temps d'en finir avec les mesquines traditions, d'ailleurs relativement récentes, qui divisent trop souvent professeurs, administrateurs et répétiteurs. Un lycée doit être une famille, un foyer intense de vie morale et intellectuelle. Le fonctionnarisme hiérarchique et sec que les deux Napoléons nous ont légué et qui menace, en dépit de généreux efforts, de s'éterniser dans nos établissements d'enseignement secondaire, est meurtrier de toute vie. A cet individualisme dont ne profitent que nos rivaux, nous voulons substituer une entente vraiment fraternelle, une collaboration effective qui groupe toutes les bonnes volontés et triple leurs forces. Assez de sots dédains et de défiances mutuelles. La double œuvre de l'instruction et de l'éducation de nos enfants ne peut être menée à bien que si tous ceux qui y collaborent agissent de concert : et ils ne peuvent le faire qu'à la triple condition de s'estimer les uns les autres, d'être unis par une confiance réciproque, et de se sentir dirigés par une autorité assez éclairée et assez forte pour s'imposer, assez paternelle et protectrice pour être obéie avec joie.

Nous voudrions aussi resserrer les liens qui unissent l'enseignement secondaire aux deux autres ordres d'enseignement. Il est inutile d'insister sur les rapports naturels qui le rattachent à l'enseignement supérieur. C'est le lycée qui

prépare les futurs élèves des Facultés. Ce sont les Facultés des lettres et des sciences qui préparent la plus grande partie des futurs maîtres des lycées. Voilà déjà une raison pour qu'il y ait plus qu'une entente un peu vague, pour qu'il y ait union et collaboration intime entre l'Université et le Lycée. En voici une seconde. C'est que l'enseignement du lycée risque de devenir purement formel et verbal, et de tomber dans la routine, s'il n'est pas incessamment fécondé par la vie scientifique dont l'enseignement supérieur est, sinon l'unique, du moins la principale source. Mais l'enseignement supérieur risque à son tour de s'égarer dans la spéculation pure et d'oublier son rôle éducateur et civilisateur, s'il ne reste pas en contact, par le lycée et par l'école, avec les masses qu'il s'agit précisément de civiliser. Et si jamais le besoin d'entente, d'union entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire a été d'une nécessité évidente, c'est bien depuis la création des Universités régionales. Dans cette grande œuvre de l'extension universitaire qui sera certes la plus impérieuse et la plus noble de leurs tâches, quels auxiliaires puissants ne trouveront-elles pas dans les lycées régionaux ?

Il n'est pas moins souhaitable de voir s'établir d'étroites relations entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. Ils s'ignorent l'un l'autre. Ils gagneraient tous les deux à se connaître. Chacun d'eux a ses qualités et peut-être aussi ses défauts. Je m'abstiens également de signaler les unes et les autres, pour ne blesser ou ne flatter personne. Mais j'imagine qu'un échange incessant de vues ne pourrait être fatal qu'aux défauts, s'il s'en trouve. Et il y aurait, en tous cas, des deux côtés, une vertu acquise, qui est la charité, ou si l'on veut, la fraternité. Il y a bien assez de barrières matérielles entre l'école primaire et le lycée. Abaissons du moins les autres. Et que le même esprit nous unisse tous, j'entends l'esprit universitaire, qu'il est inutile de définir longuement : car tout le monde sait qu'il signifie, amour désintéressé de la science, sentiment profond de la justice, tolérance et liberté.

Quand ce même esprit associera dans une forte communion d'âmes tous ceux qui ont l'honneur de collaborer à l'enseignement public, nous n'en serons plus à ergoter sur les causes de la décadence, plus apparente que réelle, de nos lycées et de nos collèges. Ils reviendront tout naturellement, à cette forte vie, que personne ne leur contestait autrefois ; en eux et par eux se fera l'union des deux éléments féconds de la vie d'une grande nation : l'intelligence, éclairée par la science, et l'énergie, dont le peuple seul possède les réserves profondes.

Oserai-je dire toute ma pensée ? Il me semble que nous pourrions souhaiter aussi une union plus intime entre l'Université et la Nation. Les rapports actuels sont trop souvent de purs rapports administratifs. Trop de Français nous ignorent ou se détournent de nous. Ne serait-ce pas que nous avons l'habitude bien administrative, de confondre l'Etat avec la Nation, et d'attribuer trop d'importance aux choses livresques, mortes, pas assez à la vie moderne ? Nos lycées sont des établissements d'Etat, cela est vrai. Ne serait-il pas désirable qu'ils fussent, dans le vrai sens du mot, des établissements nationaux, j'entends un reflet de l'âme française, où elle se reconnaît, et qu'elle ne pût pas ne pas entourer de tendresse ? Avec ses trois ordres d'enseignements distincts et pourtant inséparables, l'Université de France devrait être comme un vivant drapeau aux trois couleurs, un autre symbole, non moins cher, de la Patrie.

Pour ambitieux qu'il soit, voilà tout notre but. Il mérite, je le pense du moins, que vous nous aidiez à nous en rapprocher. Car je ne me paye pas d'illusions : l'atteindre serait un trop beau rêve.

Et les moyens maintenant ? Certes, nous emploierons successivement ceux que le hasard des circonstances et l'évolution des choses nous feront reconnaître comme les meilleurs. Mais, d'abord, à notre avis, le meilleur moyen de faire l'union entre tous les membres de l'enseignement secondaire et entre les membres des trois enseignements, est de leur montrer à tous, de leur répéter sans cesse que leur œuvre principale est l'éducation nationale. Tous, quels que

soient leurs grades ou leurs fonctions, collaborent, ou doivent collaborer à cette œuvre. Il faut donc qu'ils s'entendent sur le but et sur les moyens : il faut qu'ils s'estiment les uns les autres, et que, laissant de côté tout dédain et toute défiance, ils se lient les uns aux autres par le sentiment de leur solidarité morale.

Or, la solidarité morale ne va pas sans quelque solidarité matérielle. C'est pourquoi nous voulons que la société de secours mutuels, qu'il est question de créer définitivement dans l'enseignement secondaire, comprenne non seulement les professeurs, mais aussi les répétiteurs et les administrateurs. Nous ne voyons pas, dans ces trois catégories de fonctionnaires, des supérieurs et des inférieurs, des maîtres et des subalternes : nous voyons de vrais collègues, de vrais collaborateurs. Leurs fonctions ne sont pas identiques : elles sont d'égale importance. Il y a des chefs parmi eux, et il faut qu'il y en ait, et nous sommes les premiers à demander que leur autorité soit forte : mais ces chefs ne sont rien, tous leurs efforts sont impuissants, s'ils ne sont pas en parfaite harmonie de pensée et de volonté avec ceux qu'ils doivent diriger et protéger.

Le jour n'est pas venu, sans doute, de fonder une société de secours mutuels où pourraient entrer tous les membres de l'Université, à quelque ordre de l'enseignement qu'ils appartinssent. Ce jour viendra peut-être. En attendant, pourquoi ne créerions-nous pas, partout où cela se peut, des cercles, des réunions où nous pourrions, les uns et les autres, nous connaître, nous lier par des liens personnels, en laissant au vestiaire nos titres, nos grades et nos préjugés de castes ? J'ai assisté, il y a quelques jours, à une réunion des membres de la Presse de l'enseignement. Il y avait là, mêlés à de simples journalistes, des professeurs des trois ordres. Je vous assure qu'ils s'entendaient parfaitement entre eux, et qu'ils avaient bien l'air d'appartenir tous à la même civilisation, ou comme on dit, au même monde. Pourquoi ne multiplierions-nous pas les réunions de ce genre ?

Est-ce que, d'ailleurs, la collaboration effective d'universitaires appartenant à des ordres différents de l'enseignement n'apparaît pas comme nécessaire, indispensable, en certains cas ? Certains étudiants ne devraient-ils pas être, en même temps, les élèves de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ? Certains cours d'adultes ne devraient-ils pas être organisés à la fois par des professeurs de lycée et des instituteurs, de façon à s'adapter plus aisément aux besoins de leurs auditeurs ? Est-ce que nous ne devrions pas voir se former, dans chaque province, des Ligues où de simples citoyens, mêlés à des professeurs et à des instituteurs, uniraient leurs efforts pour défendre contre l'ignorance le souvenir des gloires locales, contre la banalité, l'amour des écoles anciennes d'art régional, contre la centralisation uniforme et meurtrière de toute vie, le sentiment des nécessités, des besoins, des traditions de leur province, la vieille vie française enfin, si digne, si forte, contre la décadence ? Tous les efforts qui ont été tentés en ce sens ont été, jusqu'ici, impuissants : c'est que, pour en assurer le succès, il faut une union forte entre toutes les classes de la société : et cette union, vous ne l'aurez que lorsque les instituteurs du peuple et ceux de la bourgeoisie auront mêmes idées générales, mêmes sentiments, même but. C'est à cette œuvre d'union que nous voulons travailler.

OLIVIER BILLAZ.

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'ENSEIGNEMENT DU DROIT ROMAIN EN ALLEMAGNE.

Nos lecteurs se rappellent les articles de MM. Lombard et Luettger sur l'introduction du nouveau Code civil en Allemagne et sur les conséquences qui devaient en résulter pour l'enseignement du droit romain, les lettres de M. Gabriel Monod et Georges Blondel (1) qui ont provoqué, dans le monde des romanistes, une vive émotion.

M. le professeur Eck nous a envoyé récemment une brochure de M. Salvatore Riccobono, « *L'insegnamento del diritto nelle universita della Germania* », extraite de la « *Rivista di Storia e filosofia del diritto* ». M. Riccobono, professeur de droit à l'Université de Palerme, combat avec une grande énergie les assertions de l'étudiant italien, contresignées par M. Monod. M. Riccobono est resté 4 ans en Allemagne, de 1889 à 1893, et les renseignements qu'il nous fournit sur cette période sont particulièrement intéressants. En 1891-92, il a suivi les cours de Dernburg, Eck, Pernice, Gradenwitz, Biermann, Oertmann, Hübler, où il a trouvé « tout ce qu'un étudiant peut désirer .» En 91-92 il a suivi ceux de Pernice et de Dernburg sur les Pandectes, d'Eck sur les Institutions et le droit d'héritage, de Pernice sur l'histoire du droit, de Gradenwitz sur la famille, de Hübler sur le mariage, de Biermann sur la procédure, etc, etc. Puis, se limitant pour la matière traitée, au cours de Windscheid à Leipzig (1890-1891), M. Riccobono montre que le professeur voyait, dans le semestre d'hiver, la première partie des Pandectes ; dans le semestre d'été, la seconde partie des Institutes ; qu'il y donnait en substance l'exposition de son ouvrage en 3 volumes et faisait ainsi connaître exactement tout ce qui est contenu dans les Pandectes et les Institutes, en même temps que les discussions auxquelles ont donné lieu les diverses matières qui y sont traitées.

Et, d'après son expérience personnelle, M. Riccobono estime « que l'enseignement du droit ne laisse rien à désirer en Allemagne, que le nouvel enseignement du Code civil allemand ne nuira pas à l'étude du droit romain ».

M. Louis Bamberger qui, dans *Die Nation*, avait déjà signalé les lettres de M. Monod et de M. Georges Blondel, dont il avait reconnu la compétence en pareille matière, a demandé, sur la brochure de M. le professeur Riccobono, l'avis d'un des romanistes les plus considérables d'Allemagne. Voici ce qui lui a été répondu (2) : « Je ne puis vous cacher que je vois l'avenir plus sombre qu'il n'apparaît à M. Riccobono. L'enseignement du droit romain n'est pas encore tombé en Allemagne. Mais qu'il doive s'abaisser et beaucoup (*tief*), c'est ce qui arrivera infailliblement. Le cours de *Pandectes* est touché (*gestrichen*) par le plan d'études : celui du premier semestre ne peut avoir qu'un caractère élémentaire. Des « *Excursen* », sur le droit romain, à l'occasion du Code civil,

(1) Cf. *Revue internationale*, tome XXXIV, p. 97, 100, 375, 439, 540.
(2) *Die Nation*, hgg. von Th. Barth, 15 janvier 1898.

j'attends peu ou rien (*wenig oder nichts*) ; la matière du Code civil est si considérable qu'il sera à peine possible de s'engager dans une étude un peu approfondie du droit romain. Restent les *Exegetica* sur le droit romain ; mais dans l'avenir, l'absence d'une préparation convenable chez les auditeurs, soulèvera de grandes difficultés. Et que feront les romanistes avec la génération nouvelle ? Les conférences sur le droit romain — toutes de nature élémentaire — remplissent un seul semestre, le premier. Les professeurs qui les font, devront donc, pour ne pas chômer pendant la seconde moitié de l'année, traiter un autre sujet et régulièrement ce sera le droit civil. Dès lors, il est dans la nature des choses que la matière sur laquelle on fera seulement des conférences élémentaires, tombe au rang de matière accessoire. Je ne vois aucun moyen, par lequel, dans le nouveau plan d'études, ce résultat pourrait être évité. Théoriquement, on peut penser que le romaniste qui, par exemple, a fait en été les cours prescrits sur le droit romain, fera en hiver des conférences libres sur le même sujet. Mais ce serait supposer que, en dehors des chaires nouvelles à créer pour le droit civil, deux chaires de droit purement romain pourraient partout être maintenues. Est-ce vraisemblable ? Et le professeur trouverait-il, surtout dans les petites Universités, des auditeurs pour ses conférences libres ? Cela me paraît *a priori* plus que douteux. En France, où le droit romain demeure également en arrière dans le plan d'étude, on consacre au *Code* le double du temps qui est prescrit pour notre droit civil, de beaucoup plus difficile. En Autriche, on a, un demi-siècle après la publication du Code, réintroduit l'étude du droit romain, pris dans toute son étendue. En Autriche, on tient l'école romaniste, en France, la connaissance minutieuse des lois, indispensable pour l'éducation des juristes. Nous allons, en Allemagne, sans nous inquiéter de l'expérience étrangère, marcher dans notre propre voie. Puissions-nous n'avoir pas eu trop de confiance ! »

Et M. Bamberger ajoute que ce jugement d'un romaniste allemand fait sur lui une impression plus profonde que celui de son collègue italien !

II. Cours de droit romain professés dans les universités d'Allemagne (1897-1898)

Berlin : *H. Dernburg* : Du droit hypothécaire chez les Romains (1 heure de cours public) ; Exposé du droit romain : des garanties sur les personnes et les choses (4 heures de cours fermé) ; — *A. Pernice* : Exposé du droit privé romain (4 heures de cours fermé) ; Exercices de droit romain (2 heures, fermé et gratuit) ; — *E. Eck* : Solution de divers cas dans le droit privé romain et dans le Code civil (1 heure de cours public). La législation de l'héritage dans le droit romain et dans le Code civil (1 heure de cours fermé) ; — *C. Crome* : Exercices pratiques faciles sur le droit romain et le droit civil actuel, avec travaux écrits (3 heures de cours fermé) ; — *P. Oertmann* : Explication des *Institutes* de Gaius (1 heure de cours public) ; — *E. Seckel* : Le Droit familial chez les Romains (1 heure de cours gratis).

Bonn : *P. Krüger* : Exposé du droit privé romain (Institutes) (4 heures de cours fermé) ; Exercices de droit romain dans les séminaires de droit (1 h. 1/2, public) ; — *H. H. Pflüger* : Histoire du droit romain (4 heures de cours fermé).

Braunsberg : Pas d'école de droit.

Breslau : *R. Léonhard* : Histoire du droit romain (5 heures). Dans les séminaires de droit, exercices sur les discours de Cicéron considérés comme sources du droit (1 heure). — *P. Jörs* : Exposé du droit romain (Institutes) (5 heures). Dans les séminaires de droit, études de textes de droit romain et grec (1 heure, public).

ERLANGEN : *Th. Kipp* : Exposé du droit privé romain (6 heures de cours fermé).

FRIBOURG EN BRISGAU : *G. Rümelin* : Exposé du droit privé romain avec exercices pratiques (6 heures) ; Histoire du droit romain et exercices (4 heures) ; — *R. Merkel* : Du droit civil allemand II. 2 (Famille et héritage) dans ses rapports avec le droit romain (4 heures).

GIESSEN : Pas de cours de droit romain.

GÖTTINGEN : *P. Krückmann* : Exposé du droit privé romain (Institutes primitives (6 heures de cours fermé) ; — *F. Léonhard* : Histoire de la procédure civile à Rome.

GREIFSWALD : *G. Pescatore* : De la procédure civile chez les Romains (1 heure de cours fermé) ; Exercices critiques de droit romain (Digeste ; travaux écrits, 1 heure de cours fermé). — N. B. Pour les cours d'histoire du droit romain et l'étude du droit privé romain, on avisera.

HALLE : *R. Stammler* : Exégèse du droit romain ; — *F. Endemann* : Exposé du droit privé romain (5 heures de cours fermé). Histoire du droit romain (sources du droit ; droit public ; procédure civile), (4 heures de cours fermé). Exercices sur le droit privé romain (Institutes) avec travaux écrits (2 heures, fermé).

HEIDELBERG : *O. Karlowa* : Exposé du droit privé romain (6 heures) ; Histoire du droit romain (6 heures) ; — *H. Buhl* : De la procédure civile chez les Romains (2 heures) ; — *Affolter* : Exercices écrits de droit romain (4 heures).

IÉNA : *E. Danz* : Histoire du droit romain et exposé de droit privé romain (8 heures de cours fermé).

KIEL : *S. Schlossmann* : Histoire du droit romain (2 heures de cours fermé) ; Explication des *Institutes* de Gaius (1 heure de cours public) ; — *Th. Niemeyer* : De la procédure civile chez les Romains (1 heure de cours public).

KÖNIGSBERG : *Th. Schirmer* : Des servitudes chez les Romains (2 heures de cours public).

LEIPSIG : *O. Müller* : Exercices oraux et écrits d'exégèse du *corpus juris civilis*, avec conversations et interrogations sur le système du droit privé romain (3 heures de cours fermé) ; — *Ed. Hölder* : Histoire du droit romain et exposé du droit privé romain (8 heures de cours fermé).

MARBOURG : *A. Ubbelohde* : De la procédure civile chez les Romains (1 heure de cours public) ; — *W. Blume* : Exposé et histoire du droit privé romain avec exercices (10 heures).

MUNICH : *L. Seuffert* : Histoire du droit romain (4 heures de cours fermé) ; — *F. Hellmann* : Histoire et exposé du droit privé romain (9 heures de cours fermé) ; Exercices sur le droit privé romain, pour les débutants (1 heure de cours fermé et gratuit) ; — *R. Grueber* : Exposé du droit privé romain (6 heures de cours fermé) ; Exercices sur le droit privé romain, pour les débutants (1 heure de cours fermé et gratuit).

MÜNSTER : Pas d'école de droit.

ROSTOCK : *B. Matthiass* : Histoire du droit romain et exposé du droit privé romain, avec exercices (8 heures).

STRASBOURG : *O. Lenel* : Histoire et exposé du droit romain (6 heures). — *M. Wlassak* : Exercices pratiques de droit romain avec travaux écrits, pour étudiants de seconde année (2 heures).

TÜBINGEN : *O. Wendt* : Exposé du droit romain (Institutes) (5 heures). — *O. Geib* : Histoire du droit romain (3 heures).

WURZBOURG : Pas de cours de droit romain.

III. FACULTÉS DE DROIT. CONCOURS D'AGRÉGATION.

Deux concours d'agrégation pour les Facultés de droit s'ouvriront dans le courant du mois d'avril prochain, un concours d'agrégation de droit privé et

de droit criminel et un concours d'agrégation d'histoire du droit. C'est la première fois que, depuis le sectionnement de l'agrégation, des concours ont lieu pour ces branches spéciales. Pour le premier, six places sont mises au concours ; l'une d'elles est créée par l'Université de Montpellier ; pour le second, il y a trois places seulement. Le nombre des concurrents inscrits est de 38 pour l'agrégation de droit privé et de droit criminel ; de 10 pour l'agrégation d'histoire du droit. Si l'on ajoute ces deux chiffres au nombre des concurrents (25) qui ont pris part aux deux concours d'agrégation de droit public et des sciences économiques au mois d'octobre 1897, on arrive à un total de 73 concurrents pour les quatre agrégations. Ce chiffre dépasse notablement, de 25 à 30 environ, celui des candidats qui se présentaient en général à l'unique concours d'agrégation, existant avant le sectionnement opéré en 1896.

Les jurys des deux concours sont ainsi composés :

Agrégation de droit privé et de droit criminel. — MM. Garsonnet, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Paris, *président du jury* ; Bullot-Baupré, conseiller à la Cour de cassation ; Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Lederlin, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Nancy ; Garçon, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille.

Agrégation d'histoire du droit. — MM. Esmein, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, *président du jury* ; Dareste, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation ; Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris ; Vigneau, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux ; Audibert, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

IV. Facultés de médecine. Concours d'agrégation.

(Médecine et médecine légale)

Concours de 1897-98

Liste des leçons

I. — Leçons de trois quarts d'heure après trois heures de préparation

14 décembre 1897. — M. Paviot, *Abcès du foie* ; M. Matin, *Coqueluche* ; M. Vaquez, *Causes et diagnostic des néphrites aiguës.*

15 décembre 1897. — M. Claisse, *Encéphalopathie saturnine* ; Du Pasquier, *Hémoptisies tuberculeuses* ; Cabannes, *Accès de goutte.*

16 décembre 1897. — Teissier, *Hémiplégie faciale* ; Courmont, *Marche et diagnostic de la paralysie générale.*

17 décembre 1897. — Thiroloix, *Syphilis hépatique* ; Hobbs, *Chorée* ; Raymond, *Cancer des voies biliaires.*

18 décembre 1897. — Gouget, *Roséoles* ; Nicolas, *Tuberculose intestinale* ; Papillon, *Diagnostic et pronostic de la fièvre typhoïde.*

20 décembre 1897. — Mosny, *Rétrécissement mitral* ; Sergent, *Gangrène pulmonaire* ; Lamacq, *Pneumonie fibrineuse.*

21 décembre 1897. — Dupré, *Broncho-pneumonies* ; Renault, *Rachitisme.*

22 décembre 1897. — Boulloche, *Emphysème pulmonaire* ; Pic, *Formes et diagnostic du goitre exophtalmique* ; Daunic, *Paralysies diphtéritiques.*

23 décembre 1897. — Barbier, *Myxœdème* ; Péron, *Phtisies pulmonaires non bacillaires* ; Méry, *Névrites alcooliques.*

3 janvier 1898. — Baylac, *Lymphadénie* ; Lesage, *Scarlatine maligne* ; Deléarde, *Formes et diagnostic du tétanos.*

4 janvier 1898. — Vires, *Typhus exanthématique* ; Carrière, *Kystes hydatiques du foie* ; Patoir, *Ictère chronique par rétention.*

5 janvier 1898. — Lyonnet, *Accidents de l'ictère*; Roubinovitch, *Actinomycose* ; Aviragnet, *Dyssenterie.*

6 janvier 1898. — Parmentier, *Convulsions de l'enfance* ; De Grandmaison, *Asthme* ; Roux, *Péritonites aiguës. Pathogénie. Diagnostic. Pronostic.*

7 janvier 1898. — Renon, *Choléra nostras* ; Gaston, *Rhumatisme blémorrhagique* ; Frenkel, *Cancer de l'estomac. Formes et diagnostic.*

II. — **Leçons d'une heure après 48 heures de préparation libre.**

24 janvier 1898. — Pic, *Hérédité de la syphilis* ; Deléarde, *Asphyxies locales.*

25 janvier 1898. — Thiroloix, *Artérites cérébrales* ; Daunic, *Angines de poitrine.*

26 janvier 1898. — Vires, *Etiologie et prophylaxie de la lèpre* ; Lamacq, *Le pouls dans les maladies aiguës.*

27 janvier 1898. — Hobbs, *Scléroses pulmonaires* ; Raymond, *Les mélanodermies.*

28 janvier 1898. — Frenkel, *Insuffisance rénale* ; Patoir, *Mort subite.*

29 janvier 1898. — Papillon, *Prophylaxie de la tuberculose* ; Méry, *La spécificité dans les maladies.*

31 janvier 1898. — Carrière, *Eruptions médicamenteuses* ; Nicolas, *Ulcérations gastriques.*

1er février 1898. — Courmont, *Les suites lointaines des maladies aiguës* ; Vaquez, *Atrophies musculaires.*

2 février 1898. — De Grandmaison, *Éléments du pronostic dans les maladies aiguës* ; Dupré, *Maladie hemorrhoïdaire.*

3 février 1898. — Cabannes, *Insomnie* ; Aviragnet, *Formes abortives dans les maladies aiguës.*

4 février 1898. — Renault, *Rôle du froid dans la genèse des maladies* ; Baylac, *Mercurialisme professionnel.*

5 février 1898. — Paviot, *Hystéries viscérales* ; Lyonnet, *Crises urinaires.*

7 février 1898. — Teissier, *Conditions de développement des maladies épidémiques* ; Barbier, *Gommes syphilitiques viscérales.*

8 février 1898. — Péron, *Saignée.*

V. Société des amis des sciences.

La Société des Amis des Sciences a tenu sa séance annuelle, le samedi 2 avril, à 8 h. 1/2 du soir, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, éclairé pour la première fois à la lumière électrique. Cette Société, fondée par le baron Thénard, s'est proposé, on le sait, de venir au secours des savants ou de leurs familles qui se trouvent dans le besoin. On compte parmi ses pensionnaires un grand nombre de femmes ou d'enfants de membres de l'Enseignement supérieur. Cette année encore, elle vient d'attribuer une de ses pensions les plus importantes à la veuve de M. A. Joly, lauréat de l'Académie des Sciences, professeur adjoint à la Sorbonne, dont les services et les travaux étaient bien connus de nos lecteurs. A ce titre elle mérite les sympathies et l'appui de tous nos collègues de l'Enseignement supérieur.

Après une allocution très applaudie du président, M. Joseph Bertrand, et le compte rendu annuel du Secrétaire, M. Gauthier-Villars, la séance s'est terminée par une conférence des plus intéressantes de M. Martel sur la (spéléologie ?) ou science des cavernes. Cette science doit beaucoup, on le sait, aux courageuses et habiles explorations que le conférencier a faites lui-même dans tous les pays du monde.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Dottin (Georges). — *Les désinences verbales en r en sanscrit, en italique et en celtique.* Rennes, Plihon et Hervé, 1896, un vol. in-8°, xxiii-412 pages.

L'étude de la grammaire comparée des langues indo-européennes, presque anéantie en France, semble avoir repris racine en ces dernières années, grâce à l'enseignement de M. Ferdinand de Saussure à l'Ecole des Hautes-Etudes. C'est sous la direction de ce maître éminent, que la France n'a malheureusement pas su conserver, que se sont formés MM. Duvau, Grammont, Meillet et enfin l'auteur du présent livre.

M. D. a choisi un des sujets les plus attrayants mais aussi les plus difficiles de la grammaire comparée, l'étude des désinences verbales en *r*. On ne les trouve ni en grec, ni en germanique, ni en slave. Aussi le latin *amor*, par exemple, constitue aux yeux du linguiste un phénomène singulièrement embarrassant. Le fondateur de la grammaire comparée, Fr. Bopp, donna des formes latines en *r* une explication extrêmement ingénieuse pour l'époque (1816). Il conjectura qu'elles provenaient du pronom réfléchi *se* ayant subi le rhotacisme. On sait que dans cette langue tous les *s* entre deux voyelles deviennent *r*. De même que *arbor* fait au génitif *arboris* (resp. *arbosis*) *veho-se*, par exemple, serait devenu *veho-re*, puis, par suite de la chute de la finale, *vehor*. La comparaison avec le lithuanien *vezu-s* (vehor) en regard de *vezu* (veho) semblait rendre cette explication définitive.

Cette théorie fut généralement acceptée pendant un demi-siècle (Schleicher la reproduit encore dans son *Compendium*). Elle soulevait cependant les objections les plus graves. Sans parler du principe si contestable de l'agglutination du pronom au verbe en latin, il arriva que l'étude plus approfondie du sanscrit, la découverte des inscriptions osques en Italie, la création de la philologie celtique par Zeuss, révélèrent chez les Indiens, les Italiques, et les Celtes, l'existence de formes verbales en *r*. Or, le rhotacisme n'existe dans aucune de ces langues. La théorie de Bopp s'écroula tout entière. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapide compte rendu de passer en revue les travaux dont ce problème a été l'objet depuis vingt ans. Les recherches successives de Whitley Stokes (1869), Windisch (1875 et 1885), Zimmer (1887) ont prouvé que ce suffixe verbal *r* remontait à la période de l'unité primitive indo-européenne. Son point de départ semble bien être la 3e personne du pluriel, d'où cette formation a peu à peu gagné toutes les autres personnes en latin et en celtique (sauf la 2e du pluriel qui y a échappé dans ces deux groupes). Le sens a subi une évolution radicale. Ces formes en *r* qui, en sanscrit par exemple et en zend, se rencontrent au moyen et surtout à l'actif, ont fini par être caractéristiques du passif en latin et en celtique. Cette évolution n'a rien de mystérieux. Ces formes servaient surtout primitivement à exprimer l'impersonnel, dont le passage au passif est des plus aisés : le latin *legitur* signifie « on lit » aussi bien que « il est lu » et le premier sens est plus antique. Dans une langue celtique, le breton, les formes en *r* sont encore de nos jours perçues comme un impersonnel plutôt que comme un passif : *Karer* signifie « on aime » et non « il est aimé ».

On pouvait se demander avec inquiétude ce que M. D. trouverait à dire de neuf sur un sujet déjà bien travaillé. Et de fait il n'a ajouté aucune explication, aucune théorie nouvelle. Les résultats de sa thèse sont même plutôt négatifs. Et c'est précisément ce qui en fait l'originalité et l'intérêt. L'auteur s'est préoccupé non pas de construire mais de sonder le terrain. Dans chaque groupe de langue il s'est livré à un examen minutieux des désinences en *r*, cherchant à séparer celles qui étaient secondaires et de formation récente. Quand sa recherche ne donne pas de résultat assuré, il s'empresse de le signaler et d'indiquer pour quelles raisons une conclusion est impossible à formuler. La thèse de M. D. est donc surtout un exercice de méthode. Sa critique, par sa sévérité même, écarte beaucoup de rapprochements ingénieux mais peu sûrs. Elle ébranle les restitutions du genre de celles de M. Zimmer dont les belles proportions sont obtenues aux dépens de la solidité de l'édifice. Comme le dit M. Dottin (p. 377) : « Il est à craindre qu'une ingénieuse théorie édifiée par un linguiste à l'esprit systématique, ne semble être la véritable synthèse de ces faits épars que nous n'avons pas pu et que nous n'avons pas voulu combiner ensemble, et que cette théorie, admise par de bons esprits poussés par ce besoin perpétuel de savoir ce que l'on devrait se résoudre à ignorer, ne serve de solution à quelque autre problème linguistique. Ainsi, peu à peu, viendraient s'entasser les unes sur les autres les constructions simples et élégantes que l'esprit humain aime à substituer à la complexité des faits réels, et la science du langage tendrait à devenir un art, dès que l'esthétique des démonstrations nous serait plus indispensable que leur vérité ».

L'effort principal de M. D. a porté à séparer la formation du passif et du déponent latin, du passif et du déponent irlandais qu'on avait étroitement rapprochés jusqu'ici en se fondant sur des analogies séduisantes. L'auteur en tire des arguments contre l'unité linguistique italo-celtique généralement admise. A-t-il entièrement réussi dans son réquisitoire contre ce système ? C'est ce que je laisse à de plus savants que moi le soin de décider. Le partisan le plus résolu de cette théorie, notre vénéré maître M. d'Arbois de Jubainville, a vigoureusement répliqué à son élève dans le numéro de juillet 1897 de la *Revue Celtique*. Personnellement j'éprouve une certaine répugnance à abandonner cette idée d'unité italo-celtique ; ce n'est pas seulement le passif et le déponent que l'irlandais possède en commun avec le latin, mais les pluriel en *i*, le génitif de la 1re déclinaison en *i*, les datifs pluriel en *b*, le futur en *b* etc. Sans doute, aucun de ces traits pris en particulier n'est décisif, mais l'ensemble ne laisse pas que d'être frappant. A mon sens la thèse de M. D. a ébranlé cette conviction, plutôt qu'elle ne l'a renversée. Elle n'en reste pas moins un modèle d'excellente critique. Elle fait honneur à l'Université de Rennes où le jeune linguiste professe la grammaire comparée.

FERDINAND LOT.

ED. SUESS. *La face de la terre*. Traduit sous la direction de EMMANUEL DE MARGERIE, avec une préface par MARCEL BERTRAND. Tome I. Armand Colin, 1897, gr. in-8, xv-835 pages.

On n'attend pas de nous que nous cherchions à condenser en quelques lignes les conclusions maîtresses d'un livre paru en 1885 : l'œuvre de Suess est depuis plus de dix ans connue et admirée. Il n'est pas aujour-

d'hui un seul professeur de Faculté, occupant soit une chaire de géologie, soit une chaire de géographie, qui ne l'ait maniée, commentée, reprise sans cesse, qui ne se soit efforcé de la compléter sur des points particuliers par des observations nouvelles, qui n'en ait enfin imprégné son enseignement à des doses variables. Et tandis que les étudiants se reportaient au texte original, des reflets des théories de Suess arrivaient jusqu'aux élèves de nos lycées, grâce surtout à quelques professeurs de géographie. Ce n'est pas qu'ils songent à en tirer vanité ; mais le soin de faire pénétrer ces doctrines dans l'enseignement secondaire pouvait-il revenir à leurs collègues des sciences naturelles ? La géologie figure à peine dans nos programmes scolaires, et encore est-ce dans les classes inférieures, où elle n'est et ne peut être qu'un amusement, une leçon de choses.

Je sais bien que ces programmes ont été rédigés avant que les théories de Suess aient contribué à donner à la géologie et à la géographie, deux sciences qui se pénètrent sans se confondre, l'essor qu'elles ont pris depuis. Mais sans opérer un bouleversement général, ni un complet remaniement, ne peut-on leur donner plus d'harmonie, et apporter sur un point capital une amélioration nécessaire, indispensable ? Cette amélioration, des hommes compétents l'ont réclamée ; je ne citerai ici que M. Priem et ses articles publiés dans la *Revue de l'enseignement secondaire*, articles remarqués en haut lieu, mais aux réclamations desquels on n'a cru pouvoir actuellement donner satisfaction. Ce n'est pas une réforme qu'ils réclament, le mot serait trop ambitieux et il effraierait, mais une modeste modification : l'introduction dans les classes dites d'humanités, de notions de géologie, de géologie appliquée à la géographie. Peut-être qu'enfin la traduction de la *Face de la terre* emportera les résistances : elle est mieux qu'un plaidoyer pour notre cause, elle est un fait devant lequel force sera bien de s'incliner.

On sait que l'œuvre de Suess comprend, dans l'édition allemande, deux volumes : le premier traite des mouvements de la croûte extérieure du globe, puis des montagnes, de leur structure, de leur histoire ; c'est celui dont la maison Colin nous donne aujourd'hui la traduction. Le second étudie les changements de forme de la surface des mers : la traduction en est sous presse et paraîtra vraisemblablement dans le courant de cette année. Enfin, M. Suess met la dernière main à un troisième volume, attendu avec impatience et où seront condensées les conclusions générales : nous croyons savoir que l'édition française accompagnera l'édition originale.

M. Marcel Bertrand remarque, dans la préface magistrale qui précède la traduction du premier volume, que cette traduction s'imposait et que depuis longtemps elle était réclamée. « L'*Antlitz der Erde* est devenu un livre classique... A côté des services déjà rendus, cet ouvrage peut en rendre de plus grands encore. Il ne s'agit pas seulement de faire connaître la genèse d'idées qui tiendront une grande place dans l'histoire de notre science, il s'agit aussi de mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs une mine presque inépuisable de documents, la matière première en quelque sorte de recherches et de découvertes nouvelles... » Puis, répondant à cette objection des sceptiques que le système de Suess, pour lequel on professe aujourd'hui une admiration universelle, pourrait bien un jour devenir aussi suranné que ceux de Léopold de Buch et

d'Elie de Beaumont : si ces systèmes ont fait leur temps, est-ce une raison pour nier le mouvement fécond d'idées qu'ils ont provoqué, pour refuser à leurs auteurs le titre de précurseurs ? Est-il donc permis de dire « en face de l'édifice qui s'élève, que l'échafaudage disparu a été inutile à sa construction ? » Et, animé de la foi sereine et vaillante que porte au cœur tout vrai savant, M. Marcel Bertrand évalue à cette mesure la grandeur de l'œuvre de Suess, il fait le tableau de l'histoire du globe et s'en remet avec confiance aux générations qui viendront après nous : elles diront que dans cette histoire « l'œuvre de Suess marque la fin du premier jour, celui où la lumière fut. »

Cette préface, écrite par un savant qui est un écrivain et un poète, exerce déjà sur le lecteur une très forte séduction. Au directeur de l'entreprise, à M. Emmanuel de Margerie, revient la part la plus grande : son nom figure au bas de cinq chapitres ; c'est lui qui ouvre le livre, lui qui le ferme et sa traduction rend exactement la vigueur du style de Suess, impersonnel de parti pris, et aussi l'éclat naturel qu'il revêt parfois. Le chapitre du *Déluge* est traduit par M. Marillier ; les régions de l'Amérique, Amérique du Sud, Amérique Centrale et Antilles le sont par M. L. Gallois, qui s'est fait, on le sait du reste, une spécialité de ces contrées. Au concours de M. A. Michel-Lévy sont dus l'étude sur les *Volcans* et l'*Essai de classification* des mouvements de l'écorce terrestre. MM. Haug et Kilian se sont partagé, ainsi qu'on eût pu le prévoir, les chapitres sur le *Système alpin* et sur l'*Affaissement de l'Adriatique*. A M. Depéret échoit la Méditerranée. Enfin MM. Schirmer et Raveneau étaient désignés pour nous rendre, l'un le *grand plateau désertique* et les fragments du *Continent indien*, l'autre les *faisceaux montagneux de l'Inde* et les *rapports des Alpes avec les chaînes asiatiques*. On aurait su difficilement imaginer choix plus heureux et meilleure distribution des traducteurs.

Traducteurs, ce n'est pas assez dire. Car la *Face de la terre* est mieux qu'une simple traduction de l'*Andlitz der Erde* : elle est une édition nouvelle, en français, de l'ouvrage allemand, une édition annotée, complétée, tenue au courant enfin des plus récents travaux. Notons d'abord que le nombre des figures explicatives du texte a été sensiblement accru ; soixante-seize ont été spécialement exécutées par l'éditeur et sont désignées d'un astérisque à la table des planches. Les annotations qu'enserrent des crochets, au bas des pages, ont été ajoutées : elles signalent les travaux parus depuis 1886. Des observations nouvelles, plus nombreuses et mieux dirigées, des documents plus précis ont permis d'établir soit l'insuffisance, soit l'inexactitude, toutes deux bien excusables, de M. Suess sur certains points. De ces travaux, la plupart ont été suggérés à leurs auteurs par l'*Antlitz der Erde* ou bien sont dus à Suess lui-même. C'est ainsi que M. Schirmer a joint au chapitre II (p. 535) un appendice où sont coordonnées les observations anciennes et nouvelles sur les fractures de l'Afrique orientale (Extrait des Mémoires de l'Académie de Vienne); ainsi que M. Schirmer montre (p. 544) comment des explorations ultérieures sont venues confirmer les vues de Suess sur les fragments du continent indien, vues très profondes que celui-ci n'avait pu appuyer que sur des indices épars ; ainsi encore que M. Gallois (p. 76) écrit une longue note sur la Colombie et le Vénézuela.

L'éditeur eût pris soin de signaler ces additions et d'autres encore dont le relevé est superflu, si cette traduction s'adressait à des lecteurs pressés

et superficiels. Mais ce n'est pas le cas ; maîtres et étudiants sauront bien les reconnaître, ils en apprécieront le nombre et la valeur.

Enfin, il serait injuste de ne pas unir dans nos remerciements l'éditeur et les traducteurs. Aucun d'eux n'a cherché à faire un travail fructueux de librairie. Tous n'ont songé qu'aux intérêts de la science, lorsqu'ils apportaient à cette publication leur part d'effort. Et ce nous est une joie de constater les effets de semblables collaborations. Longtemps en France les efforts des savants se sont perdus, parce qu'ils demeuraient isolés, individuels ; longtemps et souvent on a réclamé un Institut géographique français. Cet Institut, nous commençons à le posséder, nous avons même déjà plusieurs laboratoires de géographie. Aucun ne porte de titre pompeux. Qu'importe ? La réalité vaut mieux qu'un mot vide de sens.

M. Fallex.

Charles-Marc Des Granges : *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire (1800-1814)*. Paris, Hachette, in-8 de VIII-510 pages, 1897.

Il nous manquait un livre sur Geoffroy. Tantôt cité comme autorité, tantôt pris à partie pour son étroitesse, le nom de Geoffroy est un de ceux qui revenaient le plus souvent sous la plume de nos critiques dramatiques, sans que jusqu'ici la personne, le caractère, la doctrine de Geoffroy fussent réellement connus. On savait bien qu'il avait inventé une forme littéraire (ce qui est un brevet de durée dans un pays où les « moules » ont la vie longue), le feuilleton. Geoffroy, c'était le *Père feuilleton*. C'était aussi le *Père des Comédiens*, ou le *Père la férule* de l'époque impériale. Ces divers sobriquets, Geoffroy les avait mérités, tant par l'assiduité de son labeur semi-quotidien, que par son zèle paternel ou paterne pour les menus incidents de la vie des comédiens, ou par ses sévérités doctrinales. Tout cela, en gros, n'était pas ignoré. Mais ce n'était pas petite affaire, même pour les spécialistes du théâtre, d'aller exhumer dans les vieilles collections du *Journal des Débats*, entre 1800 et 1814, tels détails relatifs à des pièces enterrées, à des acteurs en renom, à la tradition, au répertoire. Et si un sens, une recherche consciencieuse, comme est celle de M. Des Granges, devait mettre au jour une foule de choses intéressantes et quasi-inédites, l'auteur qui s'emparait de Geoffroy ne devait pas se dissimuler, d'autre part, qu'il lui serait bien difficile de mettre en un pareil livre une véritable unité. Un peu de dispersion devait être l'inconvénient fatal d'une étude sur un feuilletoniste aussi abondant, aussi universel que Geoffroy. De sorte que, tout en désirant que Geoffroy eût son historiographe, on ne pouvait se dissimuler que l'historiographe ne serait qu'à moitié, mettons aux trois quarts, payé de ses peines. C'est un peu ce qui est arrivé à M. Des Granges, travailleur très exact et critique fort judicieux. Il a servi son sujet autant qu'il lui était possible ; son sujet ne lui a pas rendu tout ce que nous aurions désiré. Et nous en voulons un peu à Geoffroy de ce fait.

Si cette réflexion s'impose à l'esprit quand on a fermé le livre, le livre ne s'en lisait pas moins avec beaucoup de plaisir. La physionomie de Geoffroy, fort bien fixée en deux très jolies pages (43-44), est curieuse à connaître. On voit avec intérêt se former cette nature de petit bourgeois, appelé par deux fois, grâce à ses humanités excellentes, à jouer un rôle

de premier plan dans la mêlée littéraire : la première fois, lorsqu'il hérite de la plume de son compatriote Fréron dans l'*Année littéraire*, la seconde lorsqu'il inaugure chez Bertin, en 1800, le fameux feuilleton dramatique qu'il devait tenir haut et ferme, comme un drapeau de réaction, jusqu'à sa mort, en 1814. Entre temps, il avait connu la misère, l'eau fraîche et le pain sec du répétitorat, voire le danger, soutenu par une compagne que nous regrettons de ne pas mieux connaître, et qu'on a définie bien contradictoirement. Mme Geoffroy est pour les contemporains tantôt « Dame Guèpe », tantôt « l'ogresse qui partage la couche » du critique, tantôt « une sorte de petit lutin spirituel » qui exerça sur son mari un heureux ascendant. Qui croire ? M. Des Granges ne se prononce pas.

L'œuvre de Geoffroy, extrêmement diverse, brouillée, a été parfaitement triée, classée, tirée au clair par son biographe. Aucune partie n'est indifférente pour l'histoire des mœurs, ou l'anecdote littéraire, ou l'histoire générale du goût, ou la critique. Après deux chapitres substantiels sur l'état de la critique dramatique en 1800, M. Des Granges consacre au « Feuilleton » la partie centrale de son étude. Que sont devenues les conditions de la critique après la Révolution ; quels vont être les principes de Geoffroy ; quelle idée se fera-t-il des règles et de la morale du théâtre, comme aussi de son rôle et de sa fonction ? tel est l'objet d'une série d'importants chapitres. L'histoire des polémiques vient ensuite, et l'on sait si elles furent nombreuses ! Polémiques avec les philosophes, Morellet et Palissot ; avec les journalistes, ces confrères peu dignes qui couvrirent Geoffroy d'injures et de calomnies ; avec les auteurs enfin qui, dans leur rage, s'en prenaient non seulement au critique, mais à sa femme.— Une troisième partie, intitulée « Geoffroy et le Théâtre », et non moins bien ordonnée que la précédente, nous présente en raccourci les jugements portés par Geoffroy d'abord sur les œuvres anciennes, sur le « répertoire », comme nous disons, puis sur les œuvres contemporaines. Deux chapitres, à la fin, nous montrent Geoffroy dans ses rapports avec les comédiens.

De cette longue et patiente enquête, il ressort, indiscutablement, ces deux faits : 1° que Geoffroy, en combattant pendant près de quinze années pour la gloire de nos grands classiques, Corneille, Racine et Molière, dont le sens s'était perdu à la fin du XVIIIe siècle, a « raffermi les autels » de ces écrivains, et opposé par là une digue à l'invasion prochaine du romantisme. C'est contre ce triple roc que s'est brisée la marée montante du goût nouveau ; 2° mais, d'autre part, en mettant hors de page les grands écrivains du passé, Geoffroy ne ménageait point ses coups à l'école pseudo-classique qui se réclamait d'eux ; et cette postérité dégénérée, frappée de sa férule vengeresse, devait laisser d'autant plus facilement le champ libre aux novateurs. Ainsi, Geoffroy avait rétabli les règles et débarrassé la scène, quand il passa le sceptre à Charles Nodier. En même temps, il avait assuré la fortune du feuilleton, puissance nouvelle, forme originale de la critique où s'illustrèrent à sa suite J. Janin, J. G. Weiss, M. Jules Lemaître et M. Francisque Sarcey. C'est plus qu'il n'en faut pour vivre, pour se faire avec le temps sa place dans un coin, et même pas très obscur, des histoires littéraires. Geoffroy avait donc droit à une étude : il a désormais un livre, et même un gros livre. Et nul ne doute maintenant que si, à la rigueur, un auteur ambitieux eût pu souhaiter mieux pour le servir que Geoffroy, Geoffroy, par contre, n'eût pu souhaiter pour le faire revivre mieux que M. Des Granges.

S. Rocheblave.

GEORGES GOYAU, *Autour du catholicisme social.* 1 vol. in-12, Paris, (Perrin), 324 pages.

Ce petit volume mérite d'être signalé à tous ceux qui s'occupent des questions sociales. Ancien élève de l'Ecole normale et de l'École de Rome, M. Goyau s'affirme aujourd'hui comme un des plus brillants parmi nos jeunes publicistes contemporains. Il cherche ici à démêler, à travers des pays de génie divers, la convergence fatale de certains courants d'idées et de tendances, qui montent tout doucement à la surface du XIXe siècle finissant et qui, d'après lui, seront par droit de première occupation, les maitres du XXe. Mais il ne se borne pas à un exposé : on sent à chaque page que son livre est l'œuvre d'un homme d'action, dont les sympathies vont à ceux qui agissent, et qui s'indigne contre ces gens inertes qui semblent n'avoir d'autre idéal que le maintien commode du présent, contre ces catholiques, dont la foi est si peu agissante qu'on peut vraiment se demander si c'est une foi sincère ! Ces idées se révèlent surtout lorsqu'il expose et commente les idées de M. de Pressensé sur le cardinal Manning, et lorsqu'il met en relief la vision, si logique d'après lui, que l'éminent écrivain a de l'architecture catholique. Il pense qu'on ne doit point se contenter d'un christianisme minimum qui accroitrait, dit-on, d'autant plus ses conquêtes qu'il diminuerait ses exigences. Non : « la reconciliation du catholicisme et de la jeunesse ne doit pas se faire au prix de concessions de mauvais aloi ». Il a de fort belles pages sur le devoir de l'apostolat. « Qui que nous soyons et où que nous soyons, nous pouvons toujours exercer une action... Tout homme vivant parmi ses semblables est un spectacle, et un spectacle est généralement un exemple. Par le fait même que l'homme est un être social, et qu'il est entouré d'autres hommes, nous agissons sur autrui. C'est la réalité même qui nous interdit de poser cette question : faut-il agir ou ne pas agir ?... Notre force d'initiative, notre effort d'apostolat ne seront jamais perdus ; c'est l'agencement même des faits sociaux qui nous en est une garantie. »

Il est permis cependant de trouver que dans cet ouvrage, d'ailleurs si intéressant, M. Goyau a parfois un peu cédé à ce courant de socialisme peut-être irréfléchi, qui entraine une partie de notre jeunesse. Il est commode de s'emparer des doctrines socialistes pour faire le procès de la société actuelle et de l'organisation économique au milieu de laquelle nous vivons, puis de repousser les conclusions que la logique commanderait d'accepter également. M. Goyau n'est certes point de ceux qui se sont laissé séduire par l'utopie socialiste, mais il accepte un peu trop docilement les récriminations de ceux qui, trouvant mauvaise la répartition actuelle des fortunes, se persuadent volontiers que la richesse est nécessairement fainéante et la misère laborieuse, et semblent presque croire qu'on ne peut s'enrichir qu'en s'appropriant le bien d'autrui. N'est-il pas injuste, par exemple, d'écrire que le crédit entraine « la dégénérescence de tous les rapports juridiques, économiques et sociaux » ? Est-il permis de penser, si l'on a sérieusement étudié la science économique et l'organisation financière contemporaine, que « notre régime économique fondé sur la productivité de l'argent en tant qu'argent, est la forme moderne de l'*usura vorax !* »

Les réserves que feront la plupart des lecteurs ne les empêcheront pas de reconnaitre tout l'intérêt de ce volume, de rendre hommage aux vues généreuses de l'auteur, de louer son style rapide et fort et l'élévation de sa pensée.

GEORGES BLONDEL.

Edouard Herriot. — *Philon le juif, Essai sur l'Ecole juive d'Alexandrie*, 1 vol. in-8° ; Paris, Hachette, xix-366 p.

L'ouvrage de M. Herriot a été couronné par l'Académie des sciences morales. « L'heure n'est pas encore venue, dit-il, où un historien philosophe pourra écrire sur Philon et l'école juive d'Alexandrie l'œuvre vivante et complète qui nous manque ; il faut attendre au moins la grande édition que promet l'Académie de Berlin. D'ici là, nous interdisant les longues dissertations érudites et croyant qu'un écrivain doit réserver pour lui une bonne part des recherches qui l'ont amené à ses conclusions, nous tâcherons de donner un précis dense, net, et, si possible, commode de cette philosophie. Les études philoniennes sont tout à fait négligées en France; ne doit-on pas essayer de les remettre en honneur, jusqu'au jour où un écrivain nous donnera sur l'école juive d'Alexandrie, un ouvrage qui ait quelque chance d'être, provisoirement, définitif ? »

Voici la division très nette et très logique de l'œuvre. Une introduction expose la nécessité historique du judéo-alexandrinisme. Puis quatre livres ont pour objet : le judéo-alexandrinisme avant Philon ; — la vie de Philon le juif, le classement de ses traités, le premier aspect de son œuvre ; — l'exposition de la philosophie de Philon ; — l'examen de la philosophie de Philon.

Dans le premier livre, nous signalerons surtout « l'Ecclésiaste et l'Hellénisme » où l'auteur se rattache aux conclusions de Renan et de Reuss, pour qui cette œuvre renferme sans doute du scepticisme et de l'épicurisme, mais développe bien plus la tradition juive que les doctrines grecques. Puis « les Esséniens et l'hellénisme », où il affirme au contraire que les Esséniens ont profondément subi l'influence de la Grèce. Ne faudrait-il pas cependant songer un peu à l'Inde, au moins autant qu'au néo-pythagorisme ? Enfin le livre de la Sagesse, où il trouve qu'il y a fusion complète de l'esprit hellénique et de l'esprit juif.

La biographie de Philon réunit tous les documents que nous possédons et en tire un excellent parti. Sur le classement des œuvres, M. Herriot critique, avec pénétration, le travail de M. Massebieau, dont il est fort à regretter que nous n'ayons pas les conclusions définitives sur un écrivain qu'il avait patiemment et profondément étudié. La principale cause d'erreur, dit-il, c'est que pour M. Massebieau, Philon était un esprit lucide ; que peu d'hommes ont mieux connu que lui l'art de composer et ont divisé plus logiquement leurs ouvrages. A dire vrai, le système de classification proposé par M. Herriot ne nous satisfait pas complètement. Mais en le rapprochant de celui de M. Massebieau, on arrive à une compréhension plus nette, sinon complètement exacte, des doctrines philoniennes.

En ce qui concerne la philosophie de Philon, M. Herriot a bien vu qu'elle dépend tout entière de cette double proposition : *La vérité est contenue dans les livres saints ; mais ces livres doivent être interprétés à l'aide de l'allégorie*. Il a nettement marqué l'importance de l'allégorie — qui prendra plus tard une si grande place chez les Pères de l'Eglise et chez les hommes du moyen âge. — Puis il a bien vu encore que l'extase et le mysticisme sont le but final auquel aboutit la doctrine de Philon. L'exposition des idées de Philon sur la métaphysique — Dieu, le monde, le *Logos* — sur la psychologie, la morale, la politique, nous fait suivre, sous une forme peut-être trop moderne, mais suffisamment exacte, le développement des théories capitales de l'auteur. Nous persistons à croire

cependant qu'il eût été préférable de chercher successivement, dans chaque œuvre, les idées maîtresses, puis de montrer, en choisissant entre elles les principales, ce que fut vraiment dans son principe et dans son développement la philosophie surtout religieuse de Philon. Peut-être alors M. Herriot eût-il rendu plus pleine justice à son auteur : « Sa doctrine de Dieu, dit-il, est le résumé de la vieille théologie hébraïque ; sa doctrine du monde sort de la Genèse interprétée à l'aide de Platon. Sa doctrine du *Logos* est un mélange d'éléments rassemblés de toutes parts et mal coordonnés. Sa psychologie et sa morale dépendent directement de Platon et d'Aristote. ..... Philon, dit-il encore, est moins un philosophe qu'un théologien... Avec lui, c'est le règne de la scolastique qui commence. Il n'est pas un *grand philosophe*, il est un philosophe *considérable*..... Mais il est un écrivain de premier ordre et dans ses traités historiques se révèle un historien excellent ». Si l'on considère d'un côté la place que la théorie philonienne du *Logos* a prise chez les Pères chrétiens et dans l'école néo-platonicienne d'Alexandrie, de l'autre le rôle de la méthode d'interprétation allégorique chez les philosophes et les théologiens chrétiens, depuis Clément et Origène jusqu'à Jean Scot Erigène ou saint Bonaventure, on sera porté à augmenter son importance et à le mettre au nombre de ceux qui ont fortement agi sur l'œuvre intellectuelle et sur la vie religieuse de l'humanité.

Cette action a-t-elle été heureuse ? C'est une autre question ; car elle a contribué à mettre au premier plan les préoccupations mystiques, théologiques et parfois théurgiques, pour laisser dans l'ombre ou supprimer même les recherches positives et scientifiques. Quoi qu'on en pense d'ailleurs, on souhaitera, avec M. Herriot, que l'Académie de Berlin conduise rapidement à bonne fin la tâche qu'elle a entreprise et on remerciera M. Herriot lui-même de nous avoir donné un livre clairement écrit, bien composé, et dont toutes les assertions méritent d'être sérieusement examinées. Et M. Herriot n'a pas seulement étudié avec sympathie le penseur et l'écrivain ; il a voulu nous faire aimer l'homme : « Il eut, dit-il, le cœur honnête et chaud ; les sentiments mauvais n'altérèrent jamais la douceur et la paix de sa vie. Grave et simple sous son manteau de philosophe, il se montra, aux jours de lutte, fidèle à ses ancêtres.... Juif, il aima Platon, ce qui est le propre d'une belle âme. »

F. P.

James Mark Baldwin, *Le développement mental chez l'enfant et dans la race* ; 1 vol. in-8, de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, traduction de M. Nourry, préface de M. Léon Marillier ; Paris, Alcan, xiv-464 p.

M. Mark Baldwin, professeur de psychologie à Princeton, co-directeur de la *Psychological Review*, est l'auteur d'un *Manuel de Psychologie* (*Handbook of Psychology*) en deux volumes ; d'*Eléments de psychologie* ; il prépare un « Dictionnaire de philosophie et psychologie ».

L'auteur s'est proposé de déterminer, par l'étude des lois auxquelles sont soumises, dans leur formation graduelle, les diverses aptitudes et les diverses fonctions intellectuelles et motrices de l'enfant, les lois générales qui président à l'évolution mentale de l'espèce humaine. La psychologie infantile est pour lui une méthode d'interprétation de la psychologie

générale ; il n'étudie pas l'enfant en lui-même et pour lui-même. Il veut expliquer — non décrire. — Mais son explication est-elle plus satisfaisante que celles de Spencer et Bain ? C'est ce que nos lecteurs pourront apprécier.

Qu'il nous suffise d'indiquer que l'ouvrage peut être lu, non seulement par les psychologues et les biologistes, mais aussi par les éducateurs, en particulier les pages qui traitent de la genèse et de l'éducation de la volonté ou de l'attention, de l'imitation et de son rôle dans les premières phases de l'évolution de l'esprit.

L'Introduction, en deux chapitres, traite de la psychologie de l'enfant et de la race, puis expose la nouvelle méthode pour étudier l'enfant. La première partie — Bases expérimentales — comprend trois chapitres : Perception des distances et des couleurs chez l'enfant — Comment on devient droitier — Mouvements des enfants — Suggestion. — La seconde partie — évolution biologique — en a trois : Théorie de l'évolution — Origine des attitudes et des expressions motrices — Imitation organique. La troisième — Evolution psychologique — porte sur l'imitation consciente, origine de la mémoire, de l'imagination, de la pensée et de l'émotion, de la volonté, sur la réminiscence des mots, le chant et le langage intérieurs, sur l'origine de l'attention. — La quatrième partie est une synthèse générale.

On pourrait souhaiter que M. Baldwin eût plus souvent mentionné les travaux français sur les questions qu'il a successivement abordées. D'une façon générale, il faudrait que tous ceux qui reprennent un sujet auparavant traité rappellent ce qui a été fait avant eux — dans le monde scientifique — avant d'indiquer ce qu'ils apportent eux-mêmes de nouveau. Cette réserve faite, nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs le livre de M. Baldwin, où nos maîtres trouveront beaucoup d'idées neuves et justes, s'ils veulent en tirer parti pour leur œuvre d'éducateurs.

F. P.

Henri-F. Secrétan : *La Société et la Morale, Notes et aperçus.* Paris, F. Alcan, in-12 de III-400 pages, 1897.

Ce sous-titre : *Notes et Aperçus*, nous avertit que nous ne devons pas chercher dans ce livre un système et nous attendre à un ouvrage d'une composition rigoureuse. Dans l'avant-propos, M. S. écrit : « Nous transcrirons, après d'autres sans doute, dans ces notes sommaires, les observations que nous avons faites sur l'individu et sur le milieu social qui le porte. Ce sont des réflexions écrites au jour le jour, dans les moments de loisir que peut laisser une activité pratique ». Il n'y a donc pas trop à nous étonner non plus si la nouveauté des théories fait parfois défaut. Le chapitre le plus original est, à mon avis, celui où M. S. prétend faire dériver le *sacrifice* (abnégation, dévouement) du *sacrifice* (rite religieux, immolation des victimes). — Au demeurant, un livre d'une lecture toujours facile, souvent intéressante.

Paulin Malapert.

INSTITUT DE FRANCE [1]

H. WALLON, *Jean Barthélémy Hauréau*. — Né à Paris, le 8 novembre 1812, il écrivit dans les journaux les plus avancés, la *Tribune*, le *Journal du peuple*. Il était bien accueilli dans la société des romantiques comme dans celle des républicains ; toutefois, la philosophie l'attirait surtout ; et sait-on où il en trouvait, dès lors, la plus haute expression ? Dans saint Augustin. C'est en 1839 qu'il publiait une *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès, de Pelage et de l'idéalisme transcendental de saint Augustin*.

L'année précédente, il avait été appelé au Mans pour rédiger le *Courrier de la Sarthe* ; il devint bibliothécaire de la ville ; et cela ne fut pas sans influence sur la direction nouvelle de ses travaux. Il entreprit *l'Histoire littéraire du Maine*, entreprise qui n'était pas nouvelle. Dans les deux derniers siècles, des religieux, des prêtres, des chanoines du pays s'y étaient voués. Notre jeune novice en érudition se fait un devoir de leur rendre hommage, surtout au bénédictin Jean Liron et au savant auteur de la *Concordance de la bibliothèque de Saint-Vincent*, au Mans, le vénérable dom Gennes, qui paraît avoir péri dans les noyades de Carrier. Mais ce n'est pas seulement par ces auteurs de catalogues méthodiques qu'il devait être en rapport avec les ordres religieux. Un bon nombre des écrivains qui rentraient dans son cadre appartenaient à ces ordres. Il le constate, tout à leur honneur, dans sa préface. Il ajoute : « Les monastères, d'abord, et plus tard, les couvents ont véritablement émancipé le génie plébeien. Quelle que doive être notre reconnaissance pour l'œuvre révolutionnaire de la philosophie, ne lui accordons qu'une part équitable dans l'éducation de la société moderne, et osons dire que les ordres religieux ont peut-être plus contribué que toutes les écoles philosophiques au progrès des idées, des mœurs et des institutions ». Il insiste sur l'impulsion que donnait au mouvement littéraire le travail soutenu et assuré de ces congrégations.

Par cette *Histoire littéraire du Maine*, il préludait, sans en avoir conscience, au rôle qui lui était réservé dans la rédaction de l'*Histoire littéraire de la France*. Pour cet office, comme pour le *Gallia Christiana*, il était prédestiné à continuer l'œuvre des Bénédictins.

Le premier volume de l'*Histoire littéraire du Maine* parut en 1843 ; et c'est de cette année que date la préface dont je viens de citer quelques passages. C'est un recueil de notices où il ne suit ni l'ordre méthodique, ni l'ordre chronologique, ayant, à mesure qu'il avance dans sa publication, à présenter des auteurs d'époque et de caractères divers ; et il alla ainsi de volume en volume, le second qui parut en 1844, le troisième en 1846, le quatrième en 1852. Mais bien des choses s'étaient passées avant qu'il en arrivât là.

En même temps que bibliothécaire du Mans et même avant de l'être, il était, nous l'avons dit, rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe* : or ses idées politiques s'accordaient mal avec celles de l'administration municipale. En 1845, la place de bibliothécaire lui fut retirée.

Il revint à Paris où il retrouva facilement sa place dans l'opposition républicaine. Le *Dictionnaire politique* de Pagnère, publié en 1848, contient de lui nombre d'articles sur les choses principales et sur plusieurs des hommes de la Révolution : *Révolution, Convention, Représentants du peuple, Girondins*, « parti d'alluvion » qui lui est peu sympathique ; *La Terreur* — article que je ne signerais pas, bien qu'il m'accorde que « la Terreur n'est pas l'inévitable prologue de toute réforme constitutionnelle » — et beaucoup d'autres. Il écrivait aussi dans les journaux, notamment dans le *National*. Il se trouvait donc au premier rang des journalistes républicains, lorsqu'éclata la révolution de février. Un des premiers actes du nouveau ministre de l'Instruction publique,

(1) Cf. Revue du 15 décembre 1897 et du 15 janvier 1898.

Hippolyte Carnot, fut de le nommer « conservateur des manuscrits français et en langues modernes à la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Champollion-Figeac, révoqué de ses fonctions » (1er mars 1848).

Il entrait donc révolutionnairement à la Bibliothèque, et plusieurs des conservateurs-adjoints, membres de l'Institut, comme Guérard, Paulin Paris, devaient trouver le procédé un peu vif. Hauréau, par son caractère droit, sut se faire accepter de ses collègues ; il ne tarda point à gagner la confiance de l'administrateur général, M. Naudet, dont il fut le bras droit dans la répression de tous les abus. Il ne craignait pas, à cet égard, de blesser les susceptibilités les plus chatouilleuses : mais, comme il savait s'y prendre ! Il écrivait à M. Cousin :

Bibliothèque nationale, Paris, 13 juin 1849.

MON CHER MAÎTRE,

Permettez-moi de prendre le ton et le sourcil d'un conservateur de manuscrits pour réclamer de vous quelques-uns de nos volumes que vous avez depuis bien longtemps entre les mains.

J'adresse la même requête à tous les emprunteurs qui tardent beaucoup trop à restituer, et je m'expose bravement aux coups que vont me porter quelques-uns de vos voisins, MM. de l'Académie des Inscriptions. Partagez mon indignation contre eux : il y en a qui détiennent nos manuscrits *depuis un quart de siècle* et qui s'obstinent à ne pas les restituer. C'est un véritable scandale ! Je ne vous compte pas, mon cher Maître, au nombre de ces grands coupables ; cependant, permettez-moi de vous faire remarquer que vous avez certain manuscrit depuis treize ans... Mais il me suffit de penser à M. Quatremère pour ne vous adresser aucun reproche.

Votre très humble et très respectueux serviteur,

B. HAURÉAU.

Hauréau se trouva bientôt en mesure de rendre d'autres services aux bibliothèques publiques. On n'avait pas oublié dans la Sarthe l'ancien rédacteur du *Courrier*, le bibliothécaire destitué en 1845. Aux élections complémentaires du 4 juin 1848, le département, ayant deux représentants à élire, nomma le citoyen Lorette par 31.123 suffrages et le citoyen Hauréau par 26.857. « Le citoyen Louis Bonaparte, qui a obtenu le plus de suffrages après les deux élus, dit le rapporteur de l'élection, n'en a obtenu que 19.390 (1) ».

Il ne paraît pas s'être représenté aux élections pour l'Assemblée législative en 1849. Il trouvait mieux à employer son temps à la Bibliothèque nationale et dans ses travaux de cabinet. Il publia en 1850 un mémoire sur *la Philosophie scolastique*, qui lui avait valu en 1848 le prix sur la question posée en 1845 par l'Académie des sciences morales et politiques ; il avait eu soin de bien indiquer les bornes dans lesquelles il avait dû se tenir selon les conditions du concours : « Nous n'offrons pas au public une histoire de la philosophie scolastique, mais un mémoire sur *l'époque classique* de cette philosophie ».

Il fit paraître en 1851 dans la *Liberté de penser* un article sur *Anselme le Péripatéticien*, auteur dont l'origine, le temps et la personne avaient soulevé beaucoup de controverse et qu'il prouve être, d'après des renseignements généalogiques certains, Anselme de Besate, qui dut écrire son livre, la *Rhetorimachia*, de 1049 à 1056. On y trouve, dit-il, les renseignements les plus anciens qui nous soient parvenus sur la renaissance des études philosophiques en Italie. Il publia la même année *deux anciens catalogues des œuvres de Hugues de Saint-Victor*. Dans un nouvel examen de l'édition de ses œuvres qu'il publia, en 1859, avec deux opuscules inédits, il disait de l'auteur : « Hugues, chanoine, puis écolâtre de Saint-Victor de Paris, fut dans les églises, dans les cloîtres, dans les écoles du moyen âge le plus renommé des nouveaux docteurs jusqu'à la venue de saint Thomas ». Des nombreux ouvrages qui portent son nom, plusieurs sont

(1) *Comptes rendus de l'Assemblée Nationale*, 12 juin 1848, t. I, p. 788.

apocryphes : « Il faut donc, disait-il, dresser enfin un catalogue exact de ses ouvrages authentiques. Nous l'avons entrepris : entreprise laborieuse et peut-être téméraire : mais nous espérons qu'on nous saura gré de l'avoir osée, alors même que de plus heureuses enquêtes auront signalé l'imperfection des résultats que nous aurons obtenus. »

Le coup d'Etat du 2 décembre le fit sortir de la Bibliothèque nationale : on peut être sûr qu'il n'attendit point qu'on l'en expulsât. Il ne fit que se livrer plus entièrement à ses études de prédilection. En 1852, il achevait la première édition de son *Histoire littéraire du Maine* par la publication d'un quatrième volume. Excellent latiniste, il donna aussi plusieurs traductions à la collection des *Classiques latins* de Nisard : c'est une des ressources auxquelles devait recourir plus d'un homme de lettres (universitaire ou non), mis à l'écart par le coup d'Etat. Il fit aussi deux monographies d'un caractère original : *Charlemagne* et *François Ier*.

François Ier et sa cour : portraits, jugements et anecdotes (1853), tel est l'objet et le plan de ce petit livre ; rien ou presque rien de la politique ou de la guerre : tout en portraits et en anecdotes : François Ier dans ses résidences officielles, comme Amboise qu'il tenait de Charles VIII et Fontainebleau qu'il créa ; les *reines*, les *princesses* et les *dames* ; les *hommes d'épée*, les *hommes d'église*, deux professions bien éloignées, mais, grâce au concordat de 1516, il se faisait le plus étrange passage de l'une à l'autre ; les *savants* et les *poètes* : François Ier aurait pu fonder l'Académie française cent ans avant Richelieu, et même l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, comme il fonda le Collège de France : Guillaume Budé et Robert Etienne n'y auraient pas fait mauvaise figure, non plus qu'Erasme, comme associé étranger ; enfin, les *Fous* et les *Astrologues* : car ils avaient leur place à la cour. Sous ces différents titres, les *portraits* ne manquent pas ; les *jugements* non plus ne font pas défaut, justes et sévères en matière de persécution religieuse ; mais ce qui domine, ce sont les anecdotes : Brantôme et Marguerite de Navarre, sans oublier Marot, lui en fournissent largement. Ces anecdotes, Hauréau les reçoit ici de toutes mains, pourvu qu'elles soient piquantes, sauf à dire qu'elles sont peu vraisemblables, si en effet elles ne le sont pas. La critique a réservé ses droits, et l'amusement du lecteur n'y a rien perdu.

Le *Charlemagne* est comme le *François Ier* : c'est *Charlemagne et sa cour* (1854) : tableau général où l'auteur représente à grands traits le fameux empereur dans sa vie privée et dans sa vie publique, restaurateur des lettres, législateur et conquérant ; puis ses femmes, ses neuf femmes, épouses en titre ou de la main gauche, comme on dit, mais successives ; point de bigamie, ni de bâtards, ses fils, de l'une et l'autre « main » ayant les mêmes droits. Des chapitres sont aussi distinctement consacrés à ses enfants : aux fils, parmi lesquels Louis le Débonnaire inspire à l'auteur une très vive sympathie ; aux filles dont les mœurs ne sont pas en tout point édifiantes ; aux officiers du palais et à l'Ecole palatine. Il montre comment Charlemagne entendait diriger non pas seulement l'Ecole, mais l'Eglise : « Jusqu'où, dit-il, ne s'étendait pas alors la compétence du pouvoir civil en matière de religion ! Se présentant un jour à sa chapelle au moment où l'on allait baptiser quelques enfants, Charlemagne les interroge, et reconnaît qu'ils ne savent pas convenablement l'oraison dominicale et le symbole. Usurpant alors, pour employer le langage des canonistes modernes, usurpant les fonctions de l'évêque, il interrompt la cérémonie, renvoie les enfants dans leurs familles, et leur interdit de revenir à la fontaine sacrée tant qu'ils ne seront pas mieux instruits ». Ici encore aux faits précis, l'auteur entremêle volontiers les anecdotes, puisant à pleines mains dans le moine de Saint-Gall, dont il n'ignore point le peu de valeur historique, mais il est si amusant ! Notre confrère l'apprécie fort, sinon en historien du moins en artiste, car il est artiste lui-même, et signale quelquefois les tableaux à faire ; par exemple, quand il montre le grand empereur présidant aux chants des clercs dans sa chapelle et indiquant lui-même les reprises ou la fin d'une leçon : « Ce récit, dit-il, doit être exact. On y voit si bien tous les personnages désignés rem-

plir leur rôle, qu'on les représenterait aisément sur la toile. Ce serait une curieuse peinture, et qui saisirait tous les regards par l'énergie de sa couleur locale ; Charlemagne enseignant la psalmodie, un bâton à la main, et touchant de ce bâton les clercs qui doivent entonner les répons... *Heu ! qualis facies*, comme dit le poète, *et quali digna tabella.*

L'histoire des lettres et de la philosophie au moyen âge était toujours l'objet de ses prédilections. Il remontait au delà de Charlemagne dans ses *Ecoles d'Irlande* : c'est un aperçu de cette culture grecque et latine, conservée, dès le VIe siècle, en Irlande, par les successeurs de Saint-Patrice, pieuse colonie chrétienne qui répandant ses missionnaires dans les provinces occidentales de l'Empire romain envahies par les Barbares, donna à la Gaule Saint Colomban au temps de Frédégonde, et des maîtres jusqu'à l'époque de Charlemagne. Il descendait à l'âge suivant dans sa notice relative au *Commentaire de Jean Scot Erigène sur Martianus Capella.* Il ne sortait pas du cercle de ces études, quand il publiait (1861) ses *Singularités historiques et littéraires*, titre emprunté au dominicain dom Jean Liron, mais recouvrant toute autre chose. *Singularités*, c'est le mot français que, par amour du grec, nous avons relégué pour dire *Monographies.* Notre confrère, ami du français, avant tout, le reprend et l'applique à un recueil de morceaux divers, les uns déjà publiés séparement (*Ecoles d'Irlande, Anselme le Péripatéticien*), les autres encore inédits (*Théodulfe, évêque d'Orléans, Odon de Cluny, etc.*). Les *Singularités* de dom Jean Liron avaient été, dès leur apparition, si bien goûtées que le premier volume, publié en 1734, fut suivi de trois autres jusqu'en 1740. « Notre volume, ajoute Hauréau, aspire au même genre de succès : qu'il l'obtienne, et nous ajouterons à ces notices historiques et littéraires d'autres notices sur des hommes, sur des faits ignorés ou mal connus. »

...Hauréau s'occupait alors d'un ouvrage de longue haleine ; il se préparait à continuer la grande œuvre des Bénédictins : le *Gallia Christiana.*

La Révolution, en supprimant leur ordre, comme tous les ordres religieux, en avait interrompu la publication au quatorzième volume. Ce grand tableau de l'Eglise de France, dont le plan avait été présenté à l'Assemblée générale du clergé, en 1645, par les deux frères jumeaux Scévole et Louis de Sainte-Marthe, avait paru en quatres volumes, en 1656, par les soins de deux autres Sainte-Marthe, fils de Scévole, neveux de Louis. L'œuvre, nécessairement incomplète alors dans ce cadre restreint, avait été reprise en 1706, sur un plan plus large, par un religieux de leur famille, Denys de Sainte-Marthe, bénédictin de Sainte-Maure. L'assemblée du clergé voulut alors y concourir de ses deniers. L'Eglise gallicane y figurait, divisée en provinces ecclésiastiques, selon l'ordre alphabétique des métropoles, avec la suite de ses évêques par province et de ses abbés par diocèse. Lorsque la Révolution abolit les ordres religieux, treize volumes avaient été publiés, comprenant les provinces ecclésiastiques d'Albi, Aix, Arles, Avignon, Auch, Bourges, Bordeaux, Cambrai, Cologne, Embrun, Malines, Mayence, Narbonne, Paris, Rennes, Tarentaise et Trèves. Restaient quatre métropoles : Tours, Besançon, Vienne et Utrecht. Hauréau reprit l'œuvre des Bénédictins au point où la Révolution l'avait interrompue, et en 1856, secondé par la maison Didot, il fit paraître le tome XIV, contenant la province de Tours. L'Académie des Inscriptions, qui avait accepté l'héritage des travaux entrepris par les Bénédictins (*Historiens des Gaules, Histoire littéraire de la France*), mais qui, tout en commençant une œuvre nouvelle dont ils avaient conçu le projet (*Historiens des Croisades*), n'avait fait qu'appeler de ses vœux un continuateur du *Gallia Christiana*, salua cet auxiliaire qui lui venait du dehors, en lui attribuant sa plus haute récompeuse, le grand prix Gobert. Elle le lui décerna en 1856, et le lui continua en 1857 et en 1858 ; après un intervalle d'un an, elle le reporta de nouveau sur lui, en 1860 et en 1861, pour le tome XV, comprenant la province ecclésiastique de Besançon. En 1862, elle fit mieux que de lui proroger le prix ; elle l'admit dans son sein comme membre ordinaire, en remplacement de M. Jomard, et ce fut désormais au nom et

aux frais de l'Académie que notre nouveau confrère publia le tome XVI, comprenant la province de Vienne (1865). On n'alla pas plus loin.

Hauréau, du reste, n'avait pas pris possession d'un fauteuil à notre Académie pour s'y reposer. Il y avait là une autre œuvre les Bénédictins qui se continuait par les soins d'une commission de quatre membres : *L'Histoire littéraire de la France*. Il entra dans cette grande commission (1er décembre 1875) lorsque la mort de notre savant et laborieux confrère Victor Leclerc y laissa une place vacante, et ce fut lui qui le remplaça en même temps comme secrétaire rédacteur. Quelle part personnelle il prit à cet important travail, et avec quel zèle il s'associait, en l'activant, s'il le fallait, au labeur des autres, c'est ce que dira dans le prochain volume, beaucoup mieux que je ne saurais le faire notre confrère M. Paul Meyer, son collègue dans la commission et son successeur dans la charge de secrétaire rédacteur.

....C'est depuis son admission parmi nous que ses écrits se produisent avec le plus d'abondance, et il n'y a pas un de nos recueils où ils ne figurent avec honneur : *Mémoires de l'Académie, Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, commission des travaux littéraires, commission des antiquités de la France, dont il fit le rapport en 1864 et 1865 ; sans parler des lectures qu'il fut appelé à faire dans nos séances publiques ou des discours qu'il eut à prononcer comme président, soit de notre Académie, soit de l'Institut tout entier en 1873 et des paroles qu'il fit entendre sur la tombe des confrères décédés. Mais comment oublier le *Journal des Savants*, ce journal plus que séculaire, devenu en quelque sorte annexe de l'Institut ? Il y entra en 1881, à la mort de M. Giraud, avec la charge de lui succéder immédiatement aussi, en qualité de secrétaire, comme il lui était arrivé dans la Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, à la mort de Victor Leclerc : tant on avait confiance dans ses qualités éminentes d'administrateur, exactitude et régularité. Il ne cessa d'en fournir la preuve dans ces doubles fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il ne se bornait pas d'ailleurs aux travaux académiques. Bibliothécaire de la bibliothèque des avocats, depuis 1861, il s'était largement acquitté des devoirs de sa place, en publiant un *Catalogue des œuvres imprimées et des manuscrits* du célèbre avocat Gerbier, que possédait cette bibliothèque (1863) ; catalogue accompagné de notes qui, en indiquant, avec la date, l'objet de chaque pièce, nous font embrasser l'œuvre entière du maître. Il donnait aussi plusieurs articles à la *Revue des Deux Mondes* : *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise* (1868), histoire de ce moine à la parole duquel furent délivrés les emmurés de Carcassonne et qui, après bien des aventures où son rôle fut quelquefois incriminé à tort, mais ne put pas toujours être justifié, finit lui-même dans les prisons de l'Inquisition à Carcassonne. C'est une autre victime, non plus de l'Inquisition, mais de la persécution religieuse provoquée par la Réforme, qu'il nous présente dans un article de 1869 : Louis de Berquin, gentilhomme, docteur en théologie et conseiller du roi ; traduit d'abord devant le grand conseil, mis en liberté sur ses explications, mais repris postérieurement à la bataille de Pavie, puis, après bien des vicissitudes, condamné et, sur son refus d'abjurer, livré au bourreau (17 avril 1529). En 1870, nouvel article : *Une élection d'évêque au XIIe siècle* ; une de ces élections qui ne se faisaient pas sans désordre, mais qui ne rendent pas notre confrère plus favorable aux concordats : « Ce qui répond le mieux aux conditions de notre nature, dit-il, ce n'est pas le despotisme, c'est la liberté. Que la liberté soit paisible autant qu'il se peut ; mais quand nous la voyons revenir à nous accompagnée de quelques agitations regrettables, considérons-les sans nous alarmer, comme un mal nécessaire, puisqu'après tout lutter c'est vivre ».

A la chute de l'Empire, il fut nommé directeur de l'Imprimerie nationale... Il y rentra après la commune...

Les soins de cette grande administration n'interrompirent jamais ses travaux d'érudition. De 1870 à 1877, il donna une nouvelle édition, entièrement refondue

en dix volumes, de son *Histoire littéraire du Maine*. En 1872, il rééditait en un volume la première partie de son *Histoire de la philosophie scolastique*, complètement remaniée : la seconde partie en deux volumes ne parut qu'en 1880.

Il continuait aussi d'enrichir par de nouvelles lectures le recueil de nos *Mémoires : Sur le Concile de Paris de l'année 1210* (1861) ; *l'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne* (1865) ; *Sur quelques chanceliers de l'église de Chartres* (1872) ; *Sur quelques maîtres du XIIe siècle* (1874) ; *Les Récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge* (1875) ; *Sur deux écrits intitulés* : De motu cordis (1876) ; *Sur quelques traductions de l'Économique d'Aristote* (1879) ; *Sur un Commentaire des métamorphoses d'Ovide* (1883). Dans un autre mémoire, lu en 1882, il rectifiait une opinion fort répandue, qui rapportait un *liber de viris illustribus* à Henri de Gand ; un livre si médiocre à un homme de si haute valeur, à ce philosophe « qui avait fait si grande figure au XIIIe siècle, même à côté d'Albert le Grand, de saint Thomas et de Duns Scot ! » Notre confrère s'en indigne, et après avoir déduit ses raisons : « Si donc, s'écrie-t-il, il s'appelait Henri et s'il était de Gand, ce que nous ne refusons pas d'admettre, ce devait être quelque moine cloîtré, noir ou blanc, ou quelque chanoine soumis à la règle sévère de saint Augustin. Mais que désormais on ne le confonde plus avec son homonyme, le théologien abondant, le philosophe savant, ingénieux et profond, quoique selon nous dévoyé, que l'Université de Paris a surnommé le Docteur solennel. »

Il lut encore en 1885 un mémoire sur *la Vie et quelques œuvres d'Alain de Lille*, « un des meilleurs écrivains du XIIe siècle, dit-il, certainement un des plus originaux en prose comme en vers, et l'on ne s'étonne pas qu'il ait eu, de son vivant, la plus grande renommée. » Notre confrère excellait à relever les sujets les plus austères par quelques traits caustiques, par son *humour*, comme diraient les Anglais, qui nous ont pris ce mot en lui imprimant un accent plus aigu. Aussi notre Académie le choisissait-elle volontiers pour la représenter dans ses séances publiques annuelles ou dans celles de l'Institut réuni. En 1868, il lut à la séance des Cinq Académies l'*Histoire d'un avertissement au lecteur*. — En 1883, notre Académie l'avait chargé de lire à sa séance publique *les Propos de maître Robert de Sorbon*. Quelques courtes citations de ce mémoire donneront une juste idée de sa manière.

Il commence par dépeindre le maître : « Un témoin, dit-il, digne de toute confiance, Joinville, rapporte que Robert avait « grant renommée d'estre preud'homme » ; il nous atteste en outre que, très sûr de posséder un cœur droit et de voir en conséquence les choses comme elles sont, louables ou blâmables, il était habituellement très libre dans ses discours et dans ses actes. Eh bien ! tel est-il dans les divers écrits qu'il nous a laissés, dans ses sermons et même dans ses traités dogmatiques. D'une part, honnête, très honnête, nullement casuiste, n'enseignant jamais qu'une morale, la stricte observance des dix commandements, et, d'autre part, caustique, enjoué, abondant en vives saillies, en propos badins sur le compte d'autrui. Nous ne croyons pas, ajoute-t-il, qu'on se représente tout à fait ainsi le créateur de la Sorbonne. On ne connaît guère qu'un côté du personnage. C'est pourquoi nous voulons ici montrer l'autre côté, celui qu'on ne connaît pas. »

Et il continue, relevant les traits qui le caractérisent : « Riche après avoir « été pauvre et gardant le goût à la simplicité. » En cela, dit notre confrère, tous les clercs attachés à la cour ne lui ressemblaient pas : « Il faut bien, di- « saient-ils, hurler avec les loups. — Non, non, leur répondait-il, vivez avec « les loups, soit, mais pour les convertir en agneaux, sinon, tenez pour cer- « tain qu'ils vous mangeront. » Il s'élevait contre le luxe des vêtements : « Pour supprimer les habits de fête, Robert eût volontiers supprimé les fêtes elles-mêmes. Aussi louait-il Guyard de Laon, autrefois chancelier de Paris et plus tard évêque de Cambrai, qui, de tous les martyrs et de tous les confesseurs, n'avait maintenu comme saints à fêter, dans le calendrier réformé de son diocèse, que saint Laurent et saint Martin. » Sur ce chapitre, il n'épargnait personne, pas même la reine ; mais il trouva qui sut lui répondre dans Joinville,

à qui il reprochait de vouloir se vêtir plus noblement que le roi : « Sauf votre « grâce, maître Robert, répliqua Joinville, cet habit de vair que je porte, mon « père et ma mère me l'ont laissé ; tandis que vous, fils de vilain et de vilaine, « vous avez laissé l'habit de votre père et de votre mère pour revêtir un came- « lin plus riche que celui du roi. » — « Ce débat, déjà très vif, dit Hauréau, l'allait devenir plus encore ; mais le roi s'empressa d'intervenir et prit la défense de maître Robert ; ce dont il fit bientôt après ses excuses à Joinville, lui disant à part : « Il avait grand besoin que je l'aidasse, car il était fort ébahi. »

Il n'épargnait pas plus le luxe des festins, la passion du jeu, la licence des chansons et l'hypocrisie trop en usage à la ville comme à la cour, rappelant, à sa manière, la fable de la chauve-souris, sans y joindre, bien entendu, la conclusion que La Fontaine en tire, en guise de moralité :

Le sage dit, selon les gens :
Vive le Roi, vive la Ligue.

Mais il ne flagelle personne plus rudement que les gens de sa robe : « Ils crient au Seigneur de leur montrer sa face, et lui tournent, eux, le dos » ; moines indolents, clercs séculiers négligeant leurs offices, recteurs de paroisse trop souvent absents, pasteurs abandonnant leurs troupeaux, docteurs cherchant la vaine gloire : « Ces grands docteurs de Paris, qui font profession d'enseigner « la théologie, ce sont, disait-il, des gens pleins d'orgueil qui, dans le cours « d'une année, ne gagnent pas une âme au Seigneur. » Hauréau ne peut s'empêcher de le trouver bien outré : « Ces grands docteurs de Paris qu'il traitait si mal, c'était Albert le Grand, Jean de la Rochelle, saint Thomas, saint Bonaventure ! — Et les confesseurs ! Il ne les voulait ni trop complaisants, ni trop sévères, et il en donnait des exemples : pour la complaisance, celui que choisissait cet ivrogne : Quand il avait tant bu qu'il était ivre, il allait trouver un prêtre qui, fréquentant volontiers la taverne, s'y grisait souvent, et il se confessait à lui : « Mon ami, lui disait ce prêtre, avez-vous tout payé ? — Oui, répondait l'autre. — Bien, répliquait le prêtre, mieux vaut boire le sien « que celui « d'autrui. » Pour la sévérité, ceux dont l'évêque Guillaume disait : « Ils ne « devraient pas être portiers du paradis, mais ils seraient très propres à gar- « der la porte de l'enfer, car ils n'y laisseraient entrer personne. » Notre confrère terminait cette lecture par un propos de Robert de Sorbon sur sa pratique en cette matière. Il prescrivait absolument que tous les péchés confessés fussent oubliés : « J'ai, disait-il, entendu quelques-uns des plus grands pécheurs « du monde, eh bien ! si grand qu'ait été le pécheur qui m'ait prié de l'enten- « dre, je l'ai toujours aimé cent fois plus après l'avoir confessé qu'avant. »

Et notre confrère conclut sur ce mot : « Si maître Robert, dit-il, s'est souvent exprimé sur le compte d'autrui avec plus de liberté que d'apparente bienveillance, on n'a de reproches à faire qu'à sa langue ; évidemment, son cœur était excellent. »

Celui de nos recueils auquel Hauréau a le plus donné est le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*. Une analyse de ces savantes études dépasserait les bornes de ce discours. Qu'il me suffise de signaler au point de vue historique ses trois notices *sur quelques lettres d'Honorius III, de Grégoire IX et d'Innocent IV*, notices qui ont pour but principal de corriger et de compléter quelques morceaux de l'*Histoire littéraire de la France*, et ne laissent pas de servir aussi à l'histoire générale, comme on le voit, par exemple, dans les lettres d'Innocent IV à Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum, à propos de la première croisade de saint Louis. Au point de vue littéraire, je signalerai encore sa notice sur les *Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, scolastique du Mans, puis évêque de cette église, enfin archevêque de Tours en 1125 ; loué par saint Bernard et Geoffroy de Vendôme, et, pour ses écrits, un des modèles recommandés à la jeunesse aux XIIe et XIIIe siècles, puis au XIVe négligé, au XVe oublié. On est revenu à lui au siècle présent, mais dans le nombre des pièces qu'on lui attribuait, il y en avait beaucoup d'apocryphes. Hauréau jugea qu'il y avait lieu d'en faire un

examen plus scrupuleux : « Ayant, dit-il, rencontré dans plusieurs de ses poèmes authentiques de nobles et touchantes inspirations, de fortes pensées, des traits ingénieux, des vers de la meilleure fabrique, en un mot toutes les marques d'un vrai mérite, il nous paraissait peu probable que le même homme nous eût laissé tout ce fatras de vers mauvais ou médiocres, publiés sous son nom. » Et il s'applaudit de les avoir éliminés : « Dès qu'il s'agit d'un écrivain digne de quelque estime, l'épuration de ses œuvres est un devoir qu'on se plaît à remplir ; en éliminant les pièces fausses, on travaille à sa gloire. »

Il agit de la même sorte pour maint recueil de sermons ou de vers. Il y a souvent un très vif intérêt dans ses investigations à cet égard, et quant aux titres de ses notices, il ne faut pas toujours s'en tenir aux apparences. Qui devinerait, par exemple, qu'il y eût quelque chose de curieux à lire dans telle ou telle des vingt notices, inscrites sous autant de numéros, des *manuscrits latins* de la Bibliothèque nationale? Allez pourtant au n° 3239, vous y trouverez un traité dont l'auteur, soit Bertrand, soit Bernard, mais non pas saint Bernard, ainsi que le portent des manuscrits beaucoup plus récents, donne à un châtelain, son ami, des conseils de morale pratique comme celui-ci : « Si tes dépenses sont égales à tes recettes, un évènement imprévu pourra ruiner ta maison » ; ou encore (mais ceci va droit à la châtelaine) : « Si ta femme désire après ta mort se remarier, qu'elle se jette dans les bras d'un jeune homme afin d'expier toutes ses fautes. Il l'épousera non pour elle-même, mais pour ses biens, et ces biens dévorés, ils boiront ensemble le calice d'amertume », etc.— Sous le n° 14952, deux liasses formées par quelque moine : l'une de sermons choisis, rangés en bon ordre, avec les noms des auteurs, quand ils sont connus ; l'autre de sermons mêlés de la seconde moitié du XIII° siècle, tous anonymes ; dans le nombre, un sermon de Robert de Sorbon et deux inédits de saint Thomas d'Aquin qui a prêché beaucoup, mais dont on n'a généralement pas recueilli ce qu'il a dit en chaire, et notre confrère le regrette. Parlant de la distinction de son style, il ajoute : « Saint Thomas s'exprime quelquefois en prêchant avec un abandon qu'il n'a jamais en philosophant. C'est là certainement une remarque qu'on fera sur les deux sermons que nous allons publier pour la première fois. On y verra que ce grand docteur est rarement banal, même lorsqu'il paraphrase des lieux communs » (p. 318-319).

En 1882, Hauréau avait volontairement renoncé à la direction de l'Imprimerie nationale pour se retirer dans sa maison d'Auteuil et s'y donner exclusivement à ses études. Ses lectures sont très fréquentes pendant cette période, et c'est principalement alors qu'il fit dans le *Journal des Savants*, dont il était devenu membre et même rédacteur en chef depuis 1881, ces nombreux articles dont notre confrère Léopold Delisle, en lui succédant à la rédaction du *Journal*, a fait l'énumération. Tous ceux qui l'ont visité dans cette maison d'Auteuil peuvent se représenter sa vie de bénédictin laïc. Demeuré veuf de bonne heure, ayant perdu son fils, veuf lui-même et sans enfant, puis, beaucoup plus tard, en 1889, sa belle-fille, qui était devenue une véritable fille pour lui, il y vivait dans la société de deux vénérables dames, la belle-mère de son fils et la sœur de cette dernière. Il y vivait aussi dans la compagnie de ses livres.

Il travaillait alors au recueil qu'il publia de 1890 à 1893 en six volumes in-8 (*Notices et Extraits*) ; il disait dans l'avant-propos de ce recueil : « Beaucoup de nos manuscrits latins sont anonymes et par conséquent mal connus. Quand nous avons entrepris les recherches dont voici le premier résultat, nous avions uniquement l'intention d'indiquer quelques auteurs de ces manuscrits anonymes et de mettre au jour quelques extraits de ceux qui sont encore inédits. Pensions-nous que c'était là chose facile ? Non, sans doute, mais plus nous avons rencontré d'embarras dans la voie où nous étions engagé, plus l'entreprise nous a souri. Ce genre de labeur qu'on appelle la bibliographie ne saurait prétendre aux glorieux suffrages du public, qui ne peut louer que ce qui l'intéresse ; mais il a beaucoup d'attrait pour celui qui s'y consacre. Oui, sans doute, c'est une humble et très humble étude, mais combien d'autres compensent la peine qu'elles donnent et promettent de dire aussi souvent : J'ai trouvé !...

« Nous avons, continue-t-il, entrepris ce travail avec le dessein de rendre service à quelques gens studieux ; nous l'avons fait aussi, convenons-en, pour occuper sainement nos loisirs, après avoir déposé le fardeau des fonctions publiques. « Le repos sans les lettres, dit Al-Farabi, c'est la mort, c'est l'ensevelissement d'un homme tout vivant. » Nous trouvons cela très bien dit, et chaque fois que cette sage sentence nous revient en mémoire, nous prions ainsi : « Assistez-nous, bonnes lettres, jusqu'à notre dernier jour. »

Il travaillait encore à un recueil précieux, qu'il augmentait chaque jour par ses lectures, un recueil d'*Incipit*, sorte de répertoire par ordre alphabétique des premiers mots de chaque morceau ; on y peut voir sa méthode de travail et quelle ample matière il avait préparée pour ses études postérieures. Il l'a laissée à la Commission de l'histoire littéraire de la France qui saura en tirer parti.

Mlle Dosne, héritière de sa sœur, Mme Thiers, avait fondé, dans un vaste terrain provenant de cette succession, et sous le nom de M. Thiers, une maison où elle voulait réunir, sous le patronage de quelques amis de l'illustre homme d'État, quinze jeunes gens qui, sortis de nos grandes écoles, chercheraient à porter plus haut leurs études dans les diverses branches des sciences ou des lettres : ils devaient être choisis, cinq chaque année, et pour trois ans, par une commission composée d'amis de M. Thiers et se recrutant elle-même dans la suite ; une large hospitalité, avec toutes les facilités de la vie et les instruments de travail leur était assurée. Il leur fallait un directeur. Sur les excuses de Jules Simon, à qui cette charge semblait naturellement revenir, elle fut offerte et en quelque sorte imposée à Hauréau (1893). Avec des qualités autres que celles de Jules Simon, on peut dire qu'il convenait parfaitement à l'inauguration de cette œuvre dont chaque jour fait apprécier davantage la haute portée (1). Esprit libéral et grand travailleur, il était en mesure de comprendre la spontanéité, qu'il convenait de laisser au développement de ces jeunes esprits, et la régularité que l'usage même de cette libre vie commande. Il prêchait d'exemple à sa petite cohorte, et les bons conseils, dictés par une intelligence éclairée et un excellent cœur, ne pouvaient manquer à aucun d'eux.

C'est dans cette demeure nouvelle qu'il composa ses derniers travaux : *Philippe de Grève*, chancelier de l'Université de Paris ; le *Mathematicus*, de Bernard *Silvestris*, et la *Passion de sainte Agnès*, de Pierre Riga ; enfin le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe, poème moral adressé fictivement au jeune homme. Le t. XXXV, 1re partie des *Notices*, publié en 1896, après sa mort, contenait encore une notice de lui sur le n° 16089 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, manuscrit contenant des pièces du XIIIe, du XIVe et peut-être du XVe siècle, qu'il analyse et qu'il discute avec la sagacité dont il n'avait pas cessé de fournir des preuves en cette matière.

Il était, à plus de quatre-vingt-trois ans, dans toute l'activité de son travail, quand un mal qu'on estimait une simple indisposition, bien vite aggravé par son âge, nous l'enleva (29 avril 1896).

La ville du Mans, en 1885, nomma une de ses rues, *rue Hauréau*. Quant à nous, son souvenir restera gravé dans nos cœurs. Nous nous rappellerons toujours ses éminentes qualités et ses mérites : cette droiture et cette fermeté qui avaient, en quelque sorte, leur expression figurée dans sa stature et sa démarche, ce fond de bienveillance qui adoucissait son regard et déridait une physionomie rendue sévère par l'habitude du travail, cette vaste érudition, cette fine critique, cette bonhomie qui tempérait ce que son humeur caustique aurait pu avoir de trop vif ; par-dessus tout, cette haute raison qui s'était pénétrée du précepte de la sagesse antique : γνῶθι σεαυτόν, « connais toi toi-même », et qui le pratiquait en reconnaissant ses propres limites, en se faisant une loi suprême de réserver tout ce qui les outrepasse, de maintenir en philosophie, comme dans une arche sainte, les deux principes fondamentaux de toute croyance religieuse : l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

(1) Voir *Revue Internationale* du 15 décembre 1897, *la Fondation Thiers* (*N. de la Réd.*).

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA *REVUE*

G. B., *Paul Lombard, 1850-1898*, Imprimerie nancéenne.

LUCIEN ARRÉAT, *Les croyances de demain*, Paris, Alcan.

ED. POTTIER, *La peinture industrielle chez les Grecs*, Paris, L. Henry May.

E. BENOIT-LÉVY, *L'architecture religieuse*, Paris, L. Henry May.

PAUL BONNEFON, *Montaigne et ses amis, La Boétie, Charron, Mlle de Gournay*, 2 vol., Paris, Collin.

Dr PIERRE JANET, *Névroses et Idées fixes*, Paris, Alcan.

ALBERT HARRENT, *Les Ecoles d'Antioche*, Paris, Fontemoing.

MUFFANG, *Etudes d'Anthropo-sociologie*, Paris, Giard et Brière (Extrait de la *Revue internationale de Sociologie*).

Dr KAREL BAXA, *Discours prononcé le 18 janvier 1898 à la diète du royaume de Bohême*, Prague, 1898.

COLUMBIA UNIVERSITY IN THE CITY OF NEW-YORK, *Catalogue, 1897-1898*.

DUGAS, *La timidité*, Paris, Alcan.

J. M. DA CUNHA SEIXAS, *Principios gaeres de philosophia*, Lisboa, Imprensa Lucas. 1898.

G. SPERK, *Critique de l'enseignement des mathématiques*, Lausanne, Guilloud-Howard.

LIEUTENANT HOURST, *La mission Hourst, sur le Niger et au pays des Touaregs*. Paris, Plon.

DEBIDOUR, *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat*, Paris, Alcan.

DAVID P. TODD, *A New Astronomy*, New-York, Cincinnati, Chicago, American Book Company.

LARROUMET, *Racine*, — *Vers Athènes et Jérusalem*, Paris, Hachette.

GODEFROY CAVAIGNAC, *La formation de la Prusse contemporaine*, Paris, Hachette.

GASTON CADOUX, *Un demi-siècle d'enseignement moderne, le Collège Chaptal*, Paris, May.

PAUL REGNAUD, *Comment naissent les mythes.— Précis de logique évolutionniste*, Paris, Alcan.

B. ZELLER, *Louis XIII, Marie de Médicis, chef du Conseil*, Paris, Hachette.

PAUL COTTIN, *Mémoires du sergent Bourgogne*, Paris, Hachette.

E. FAGUET, *Drame ancien, drame moderne*, Paris, Colin.

VICOMTE E. MELCHIOR DE VOGÜÉ, *Histoire et poésie*, Paris, Colin.

VIDAL DE LA BLACHE, *La géographie politique* (Extrait des Annales de Géographie).

PAUL MELON, *L'enseignement supérieur en Espagne*, Paris, Colin.

G. C. COLOZZA, *del Potere di Inibizione* (Collezione di Libri d'Istruzione e di Educazione) Ditta G. B. Paravia e comp ; Torina, Roma, Milano, Firenze, Napoli.

A. C. WIDEMANN, *Expériences pédagogiques*, Paris, Garnier.

A. BERTRAND, *L'enseignement intégral*, Paris, Alcan.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BOUTROUX, professeur à la Faculté des lettres.
CHARPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DERBY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

RICHARD KLEEN

Secrétaire de Légation, ancien chargé d'affaires P. I. des royaumes unis de Suède et Norvège
Membre de l'Institut de Droit international

LOIS ET USAGES DE LA NEUTRALITÉ

D'APRÈS

LE DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL ET COUTUMIER DES ÉTATS CIVILISÉS

TOME PREMIER

Principes fondamentaux, devoirs des neutres

Un volume in-8°. . . . . 12 fr.

L'ouvrage complet formera deux volumes.

M. MUNIER JOLAIN

Avocat à la Cour d'appel

LA PLAIDOIRIE

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

COURS LIBRE PROFESSÉ A LA SORBONNE

PREMIÈRE ANNÉE, XVe, XVIe, XVIIe Siècles, 1 volume in-8° . . . . **6 fr.**
DEUXIÈME ANNÉE, XVIIIe Siècle, 1 volume in-8°. . . . . **6 fr.**

ROUSSEL (Charles)

SOUVENIRS D'UN ANCIEN MAGISTRAT D'ALGÉRIE

Un vol. in-18. . . . . 3 fr.

SEIZIÈME ANNÉE

REVUE
DES
Grands Procès
CONTEMPORAINS

PARAISSANT MENSUELLEMENT

DIRIGÉE PAR
HENRI CHEVALIER-MARESCQ
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS

Abonnement d'un an : France 15 fr. — Union postale : 16 fr. 50
La livraison : 1 fr. 50

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 5. — 15 MAI 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

JUN 20 1898

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

C. Cestre. — L'UNIVERSITÉ HARVARD.
Loth. — LES ÉTUDES CELTIQUES.
Souchon. — LE DOCTORAT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES.
Haguenin. — L'UNIVERSITÉ DE TURIN (*suite*).
Belin. — L'ENQUÊTE DE 1667 SUR LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES.
Masquillier. — L'ADMISSION DES FEMMES DANS LES UNIVERSITÉS.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE CAEN 1896-1897 : *Droit, sciences, lettres, médecine et pharmacie; faculté de droit. 1897-1898.* — ALLEMAGNE : *Population scolaire.*

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Nominations et Promotions.

NOTES ET DOCUMENTS

I. GEBHART. Les Collèges communaux. — II. Concours sur les anormaux. — III. MALAPERT. Le Congrès d'enseignement secondaire.

CORRESPONDANCE

GIRAULT. Législation et économie coloniales. — Questionnaires pour les universités françaises et étrangères.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

R. P. Chauvin, Les Humanités modernes ; *G. Bertrin*, La question homérique ; *Chevaldin*, Grammaire appliquée ; *Faguet*, Drame ancien et drame moderne ; *R. Debury*, Un pays de célibataires et de fils uniques ; *Doniol*, Thiers, Saint-Vallier, Manteuffel ; *Marcheix*, Un Parisien à Rome et à Naples ; *Pillon*, La philosophie de Charles Secrétan ; *Espinas*, Les origines de la technologie ; *Regnaud*, Précis de logique évolutionniste. Comment naissent les mythes ; *Brunetière*, Manuel de l'histoire de la littérature française ; *Bouillier*, Souvenirs d'un vieil universitaire ; *Langlois et Seignobos*, Introduction aux études historiques.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

DEUTSCHE ZEITCHRIFT FÜR AUSLANDICHER UNTERRICHTS-WESEN : L'Université de Colorado, Questions d'enseignement aux Etats-Unis.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction. 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . **300 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

L'UNIVERSITÉ HARVARD

OCT 1898

I

Cambridge, la ville universitaire par excellence des Etats-Unis, est une oasis de repos, de calme et de fraîcheur au milieu de la fièvre, du fracas et de l'éblouissement de la vie américaine. Harvard est un vaste parc, où, au milieu du gazon, dans les interstices du feuillage, se laissent voir à demi des constructions de tous les âges et de toutes les formes, en pierre, en briques, voire en bois, les *Halls* de l'Université. Les Américains, qui ont hérité de leurs ancêtres anglais l'amour du plein air et qui ont développé ce goût dans leur beau pays, où si longtemps la nature vierge fut aux portes de leurs villes, veulent conserver de la campagne ce que la civilisation urbaine peut en respecter.

Cet amour inné des spectacles naturels a créé autour de Harvard l'entourage le mieux approprié à un siège du savoir. Par une courte avenue entre *Harvard Hall* et *Massachusetts Hall*, on arrive dans l'espace rectangulaire entouré de constructions, qui s'appelle modestement *the Yard* (la Cour). Aux heures de farniente, quand l'étudiant, adoptant sa posture favorite.... patulæ recubans sub tegmine *ulmi*, n'aperçoit plus ni le gazon soigneusement tondu, ni les allées droites et proprettes, rien ne retient son imagination de le transporter loin des villes, sous la voûte touffue de la forêt. Aux heures studieuses, la Cour solitaire appartient à ces oiseaux familiers, répondant au nom sylvestre de *robins*, qui reviennent dans la Nouvelle Angleterre chaque printemps, et à l'écureuil gris.

Des dix Halls qui élèvent leurs façades placides sur les quatre côtés du rectangle de la Cour, le plus ancien, *Massachusetts*, date de 1720, et le plus récent, *Weld*, n'a été achevé qu'en 1872. N'était l'incendie qui détruisit une partie des constructions du vieux Collège en 1764, l'antique maison de bois qui fut le berceau de l'institution serait peut être encore debout. Dans l'angle nord-ouest, se trouvent les

cinq Halls les plus anciens, et c'est à leurs murailles nues, que s'attachent les souvenirs historiques, qui rendent Harvard un objet de vénération pour toute l'Amérique. Il faut avoir vécu quelque temps dans un pays, où toutes les œuvres de la main de l'homme ont un caractère aussi obstiné de modernité, pour comprendre le prestige que prend aux yeux des Américains tout ce qui se rattache aux origines de leur histoire. On a ailleurs la curiosité des antiquités historiques, les Américains en ont la passion. Il s'y mêle quelque peu d'innocente naïveté, lorsqu'ils décorent un arbre pelé et rabougri d'un écriteau solennel : « Cet arbre existait du temps de la Révolution ». A Harvard, il n'y a rien que de légitime et de respectable dans les sentiments qu'inspire l'antiquité du Collège. Ce qu'on vénère en lui, c'est le premier sanctuaire des lettres sacrées et profanes, élevé sur une terre nouvelle, aux portes du désert et de la barbarie. Le *freshman* (nouveau), venu du Sud ou de l'Ouest, de la Virginie ou de la Californie, qui franchit pour la première fois l'enceinte du Collège, est averti par une belle inscription, que le premier soin des Pères Pélerins, fondateurs de la Nouvelle Angleterre, après avoir pourvu aux plus pressantes nécessités matérielles, ce fut « d'assurer l'avancement du savoir et de le perpétuer dans la postérité, par crainte de laisser aux églises des ministres illettrés, quand les ministres d'aujourd'hui seront couchés dans la tombe ». Harvard témoigne hautement que les fondateurs de la petite colonie, n'avaient pas apporté de la mère-patrie que l'activité commerciale, et l'austérité puritaine, mais que ceux d'entre eux, qui s'honoraient des grades d'Oxford et de Cambridge, et ils étaient nombreux, chérissaient les traditions de culture de l'ancien monde et faisaient de généreux efforts pour les transmettre à leurs enfants. Cette soif de savoir et cette volonté d'apprendre, jalousement entretenues, ont aujourd'hui couvert le pays d'écoles secondaires gratuites (high schools), et déterminé l'établissement de ces 480 Universités et Collèges, comptant 150.000 élèves, dont M. Brunetière disait avec raison dans un discours récent, qu'ils ont formé dans la démocratie américaine une aristocratie de l'intelligence et ont contribué plus que toute autre cause à l'unification des éléments disparates de cette population immense.

C'est en 1636, 16 ans seulement après le débarquement, sur une plage orientale de l'Amérique du Nord, de la petite communauté puritaine, que la Cour Générale du Massachusetts prélevait sur ses maigres revenus un crédit de 400 livres sterling pour l'érection d'un Collège à Newtowne, qui prit dès lors le nom académique de Cambridge. Deux ans plus tard, John Harvard, maître ès arts de Cam-

bridge (Angl.), faisait le Collège héritier de sa bibliothèque et de la moitié de sa fortune. Ce premier bienfaiteur, sur lequel l'histoire est muette, a inspiré au célèbre sculpteur French une de ses meilleures œuvres, qui s'élève au centre de l'Université, en face de Memorial Hall : John Harvard, assis sur un siège de forme antique, un in-folio sur les genoux, porte sur son visage, avec l'ascétisme religieux, la gravité réfléchie du lettré et la volonté de l'homme d'action... Quatre ans après la fondation du Collège, avait lieu la première distribution solennelle des diplômes (*Commencement*) qui n'a pas cessé depuis d'être célébrée à peu près avec le même rituel. A cette époque reculée, cette cérémonie était une fête, signalée par de grandes réjouissances, auxquelles jeunes et vieux, hommes et femmes prenaient part avec les « escholiers ». Harvard n'a jamais cessé de tenir au cœur de la nation et, aux heures de danger, de réclamer le droit au sacrifice. En 1768, les étudiants de quatrième année ne craignirent pas de manifester ouvertement leur esprit d'indépendance, en votant de porter des robes de manufacture américaine, qui n'auraient pas payé les tarifs vexatoires. La première escarmouche, qui donna le signal de la guerre pour l'Indépendance, s'engagea à dix milles de Cambridge, au petit village de Concord. Plus d'un étudiant de Harvard joignit alors l'armée, dont Washington prit le commandement à deux cents pas du Collège, au pied d'un orme séculaire, qui a échappé aux ravages du temps.

Les étudiants de Harvard n'oublièrent pas le Français, qui leur avait apporté l'aide de son courage et de sa science militaire. Quand, en 1824, Lafayette retourna voir l'Amérique, Harvard l'invita à son *Commencement* et lui fit une réception triomphale. Le Président, « dans un discours approprié, le salua comme le champion, le patron et le bienfaiteur de l'Amérique ; à quoi il répondit par quelques paroles émues ».

Rien de solennel, de froid ou de revêche, dans cet angle de la Cour, où se concentre le passé historique de l'Université. Des plants vigoureux de lierre, qui se sont accrochés aux vieilles murailles de briques, adoucissent la dureté de leur architecture. La vieille pompe au corps de bois lézardé par les ans achève de donner à cet endroit un caractère de simplicité vieillotte et de douce bonhomie. Le passé se fait souriant pour accueillir les jeunes.

De toutes les constructions qui entourent la Cour, seul *University Hall* est en pierre et jette une note claire dans le concert atténué de tous les tons de brique. Les Halls offrent toutes les variétés de style, depuis la nudité archaïque de *Massachusetts* et la sévérité de *Thayer*, jusqu'à l'élégance gracieuse de *Weld* et de *Matthews*. Mais le lierre

qui recouvre au moins l'une de leurs faces, leurs proportions relativement restreintes et la simplicité de lignes qui se retrouve dans tous, sous la diversité des formes, introduisent dans l'ensemble une délicate unité d'impression. De ces Halls, les uns sont affectés à des salles de cours ou à des bureaux, les autres sont des *dormitories* (logements), où les étudiants habitent deux par deux dans des appartements composés d'un vaste cabinet de travail et d'une chambre à coucher. La Cour se trouve ainsi être le centre de la vie intellectuelle et de la vie matérielle de l'Université. Quand elle n'est pas traversée par le flot d'étudiants, les fenêtres des Halls s'animent de jeunes et mâles figures, dans l'encadrement du lierre ; des rires assourdis, des échos de conversations, des sons lointains d'instruments de musique s'échappent des baies ouvertes.

A l'Est de la Cour s'étend le *Quadrangle*, second espace rectangulaire également planté d'arbres et tapissé de gazon, que bordent d'un côté le revers de *University*, *Thayer* et *Weld*, et, des trois autres, la Chapelle, *Sever Hall* et la Bibliothèque. *Sever Hall*, affecté à des salles de cours, écrase d'une construction massive en briques rouges une porte basse à plein ceintre, qui n'est pas sans ressemblance avec celle d'une geôle. La Bibliothèque, en granit gris, reproduit le gothique de la chapelle de King's College à Cambridge (Angl.), par ses quatre tours octogonales surmontées de pyramides dentelées et ses contreforts terminés par un couronnement similaire. *Appleton Chapel* a une rigidité froide, toute puritaine. Sur les flancs du Quadrangle, au Nord de la Chapelle, s'accroupit le Musée des Arts, dont la masse disgracieuse rappelle quelque monstre étendu.

En traversant une avenue bordée d'arbres, qu'on soupçonnerait à peine être une voie publique, n'était le passage intermittent des *Electric-cars*, on se trouve en face de *Memorial Hall*, l'édifice central de l'Université, majestueux de proportions et de style, destiné à perpétuer le souvenir d'événements récents, de douloureuse et glorieuse mémoire dans l'histoire du Collège et celle de la nation. Il a été élevé par les « Alumni » en l'honneur de leurs camarades morts dans l'armée du Nord pendant la guerre de Sécession. A l'extérieur, l'aspect d'ensemble n'en est pas aussi heureux que celui de certains monuments d'ordre composite, dont les architectes américains semblent avoir la spécialité. Mais il n'y a qu'une voix pour en vanter l'intérieur. Le transept, isolé de la nef et du chœur par deux murs transversaux s'élevant jusqu'à la voûte, répond plus spécialement à la destination du monument : sur des plaques de marbre sont inscrits les noms des morts glorieux, tandis que chaque voussure est décorée d'une inscription latine, célébrant le courage militaire et la vertu civi-

que. Le chœur est occupé par un amphithéâtre, *Sanders' Theatre*, où ont lieu les cérémonies officielles, les conférences extraordinaires et les spectacles ou concerts donnés sous le patronage de l'Université. C'est là que le Président et les anciens élèves de marque haranguent les *freshmen* à la rentrée des cours ; c'est là que l'année se termine par les pompes du *Commencement*; c'est là que le Département des langues classiques a représenté le Phormion et OEdipe Roi, il y a quelques années, et le Département de français, Athalie, en décembre dernier ; c'est là que l'orchestre symphonique de Boston vient donner, tous les hivers, une série de concerts classiques. Dans la nef, est aménagé un vaste *dining hall*, qui ouvre ses portes trois fois par jour à 1100 étudiants.

Memorial est presque tous les ans redevable de quelque addition à la sollicitude affectueuse des anciens élèves. La Classe (promotion) de 1877 vient d'orner sa tour d'une horloge monumentale, pour laquelle il a fallu introduire dans le dessin du couronnement des changements qui l'ont beaucoup avantagé. Moins bien inspirées furent les Classes des années précédentes, qui ont muni les fenêtres de la nef de vitraux historiés, formant une galerie des grands hommes de l'antiquité et des temps modernes.

Au Nord de Memorial, par delà une autre avenue, s'étendent des terrains à peu près égaux en superficie à ceux qu'occupe la partie Sud ; les constructions y sont moins nombreuses, plus espacées et presque toutes de grandes dimensions. Ce sont, dans l'ordre où on les rencontre, le Gymnase, l'école des Sciences, l'école de Droit, les laboratoires de physique, le Muséum d'histoire naturelle et de géologie, le Musée d'archéologie américaine, les trois bâtiments de l'école de Théologie, et trois *dormitories* de date récente. Deux grands espaces libres sont occupés, l'un par les tennis-courts, l'autre par une piste de course et le champ de *base-ball*. Il faut aller jusque sur les bords de la rivière Charles, à un quart d'heure de marche, pour trouver le champ de foot-ball, où se tiennent les grand jeux intercollégiaux, et dont les tribunes peuvent contenir vingt-cinq mille spectateurs. Sur la rivière, un peu en aval, est la remise aux bateaux, contenant les grandes yoles à huit rameurs pour les régates, et une armée de petits canots à une ou deux places, qui ne restent inactifs que l'hiver, quand le patin a supplanté la rame.

Les dernières possessions de l'Université à Cambridge sont, dans la partie haute de la ville, l'Observatoire, au milieu d'un beau parc ouvert aux promeneurs, et le Jardin Botanique, où est bâti l'*Herbarium*. Enfin, des ramifications importantes, s'étendent au dehors de Cambridge. Du Jardin Botanique dépend une propriété de 160 acres,

l'*Arnold Arboretum*, aux environs de Boston. L'Observatoire a une station astronomique au Pérou. La Faculté de Médecine, l'école Vétérinaire et l'école Dentaire ont leurs amphithéâtres et leurs laboratoires à Boston, près des hôpitaux qui leur sont nécessaires pour leurs travaux pratiques. L'école d'Agriculture et d'Horticulture, occupant dans la banlieue une ferme de 200 acres, complète cet organisme immense, indépendant et *self-supporting*, qu'est l'Université Harvard.

II

La situation de Harvard — au milieu des arbres et des pelouses de son vaste parc, au cœur d'une petite ville à mi-distance de la mer et de la forêt — est, de tous ses caractères extérieurs, le plus frappant, le plus attachant, le plus précieux aussi, par les influences pénétrantes et subtiles qu'il exerce sur le caractère, la sensibilité, la conduite, l'hygiène physique et morale. C'est celui que les Universités françaises perdent le plus à ne pas posséder. Quiconque a eu l'heur de résider dans pareil séjour au sortir d'une de nos grandes cités modernes, n'a pu rester insensible à l'alliance qu'il favorise, de la vie studieuse dans les livres, et de la vie naturelle, dans la campagne ouverte; à l'union de l'activité intellectuelle, à portée de bibliothèques dont nos Universités peuvent à bon droit être jalouses, et du calme rural, dans la paix de la nature et la gloire de ses beautés.

C'est un air pur et sain qui entre à pleines croisées dans les amphithéâtres et dans les chambres spacieuses des étudiants. Un quart d'heure de flânerie sous les ombrages académiques, en passant d'une salle de cours à la bibliothèque, est un délicieux délassement, où l'esprit appesanti retrouve une fraîcheur et une alacrité, qu'il chercherait en vain dans la cohue des passants et des véhicules. Trop souvent les professeurs et les étudiants de nos Universités citadines dépensent pendant neuf mois d'intellectualité anormale la provision de force acquise pendant trois mois de vie à l'air libre. Le Harvardien jouit à toute heure du charme doucement insinuant des perspectives naturelles qui l'entourent. S'il n'est pas de ceux qui pratiquent les jeux athlétiques organisés, il consacre le temps, qu'en bon Anglo-Saxon il réserve journellement pour les exercices du corps, au canotage sur la rivière Charles, aux courses à pied et à bicyclette dans la campagne des environs de Cambridge et de Boston. On s'attache facilement à cette campagne, à ses collines boisées, à ses lacs bleus semés d'îles vertes, à ses rochers granitiques qui émergent partout du sol, à son ciel profond et d'un azur intense, à ses sanglantes teintes

d'automne, fastueuses, fascinantes, uniques, véritable splendeur du paysage américain, qui « d'une seule teinte écarlate couvrent mille lieues et semblent embraser les collines ». Même le Français aux habitudes sédentaires les plus invétérées n'y résisterait pas.

Chez l'Anglo-Saxon, l'amour de la nature est un trait profond de la race. C'est le besoin de vivre familièrement avec la beauté des choses, qui a fait élever à la campagne les Universités américaines. Leur situation réagit à son tour sur le caractère national et y entretient le sens intime de la vie universelle et du rythme de la création. Le rêveur, à Harvard, se sent enveloppé de ce mystère, les belles nuits d'été, quand, à demi-couché sur son *window-seat*, avant de commencer la soirée studieuse, il contemple le disque d'argent de la lune monter lentement derrière le feuillage et s'enivre de la senteur de l'herbe fraîche coupée, tandis qu'obstinément résonne la note du grillon, monotone, interminable... Le vers de Keats lui revient alors en mémoire :

La poésie, sur terre, ne meurt jamais...

De telles impressions s'associent aux souvenirs de la poésie anglaise et renouvellent les joies que versent ses harmonies accordées au concert de la nature, ou plutôt la poésie anglaise demeure inintelligible, si l'on n'a pas parfois prêté l'oreille à ce concert, dont l'écho y résonne dans toute sa plénitude et sa variété. Tandis que la nature n'apparaît dans notre poésie que par intervalles, elle occupe la première place dans la poésie anglaise ; il n'est pas de poètes qui aient aimé la nature plus chèrement et qui l'aient pénétrée plus profondément que les poètes anglais. Ils ne l'ont pas vue seulement avec l'œil des peintres, qui s'arrête à la grâce d'une herbe et jouit des teintes d'une feuille d'automne, ils ont senti tressaillir l'âme intérieure dont les formes, les couleurs et les phénomènes ne sont que les modes changeants. Ce sont de puissants réalistes et de grands mystiques. Or si, dans les pays anglo-saxons, la lecture des poètes n'est pas comme en France, le privilège exclusif d'une classe restreinte de délicats et de lettrés, si, en Angleterre et en Amérique, on trouve à tous les foyers de famille, outre un Shakespeare, un exemplaire de quelque autre poète favori, même chez le boutiquier, chez l'ouvrier et dans l'humble cottage du *farmer*, c'est que les Anglo-Saxons ont au fond du cœur un amour ardent de la nature et que le plus humble d'entre eux, à son insu, est par là en communion de sentiments avec les plus grands poètes de la race.

Chez certains individus, cet instinct ne reste pas dans les limites que lui imposent les conditions de l'équilibre moral ; faute du contrepoids nécessaire du sens pratique et de l'énergie active et produc-

tive, il s'hypertrophie et donne naissance à une sorte de culte extatique de la nature. Ceux qui ont embrassé cette nouvelle foi, ce sont les disciples de Ruskin, les zélateurs de la Religion de la beauté. Non qu'il faille rendre le maître responsable des erreurs des adeptes: il les domine de toute la hauteur du génie. Mais les Ruskiniens, qui n'ont pas de génie, demeurent abîmés dans la sentimentalité esthétique, enchaînés dans leur subjectivité, frissonnant d'admiration transie, incapables de réflexion et de dessein soutenu.

D'autres unissent à l'aberration de la sensibilité, qui nourrit le fétichisme de la nature, celle d'où découlent les utopies sociales: l'une et l'autre ne sont pas aussi éloignées qu'elles le paraissent, n'étant l'une et l'autre qu'une déviation de l'aspiration vers l'idéal. A cette classe d'originaux appartiennent les fondateurs de certain phalanstère élégant, auxquels une gorge des montagnes de l'Est a donné asile. Dans un *log-house* d'opéra comique, où des meubles d'une modernité recherchée s'adossent aux rudes parois de troncs d'arbres, une société composite des deux sexes, sociologues-sentimentalistes, philosophes-esthètes, vieilles filles au cœur inabreuvé, bourgeois romanesques, se réunit tous les étés pour jouer sérieusement ce qu'un observateur mal intentionné appellerait la farce du communisme. On s'y soumet à une règle semi-monastique — dans les limites où elle est conciliable avec le confort moderne — on s'y appelle frère et sœur, on y fait aux repas des lectures à haute voix, où l'*Introduction à la Vie dévote* est remplacée par l'*Egalité* de Bellamy; on y balaye les planchers, cire les bottes, et lave la vaisselle à tour de rôle... en face de la belle nature.

A l'Université, si l'inclination individuelle ou le hasard des fréquentations des vacances ont développé les germes de ces ridicules chez quelques-uns, le bon sens et le franc-parler de tous en font prompte justice. Au contraire, le contact direct avec la nature, outre qu'il crée le désir du plein air et le besoin des exercices physiques, donne aussi naissance à l'ensemble des qualités, qui constituent l'homme pratique. Pendant les vacances, on part à pied dans quelque partie à peine habitée de la forêt ou de la montagne, bivaquant au hasard du chemin, on met à l'eau le *canoe* et l'on échappe à la civilisation, en menant la vie de nomades et de chasseurs, dans les lieux, à peine changés, où passèrent les tribus des hommes rouges, sans laisser d'autres traces que quelques noms étranges et sonores. Certes, c'est là une discipline capable de donner l'endurance et la souplesse physique, le sang-froid, la décision et l'initiative, la *self-reliance*, comme ils disent en un seul mot intraduisible, tout ce qui fait l'homme d'action. Mais c'est peut-être encore plus le moyen

d'entretenir en soi cet harmonieux équilibre des facultés pensantes et du sens des choses concrètes, qui est la force intime et le ressort caché du caractère anglo-saxon.

Ce qu'il y a de grand ou de fort dans leur vie privée, dans leur art ou dans leur politique découle de là. Voyez ceux que Emerson appellerait leurs *hommes représentatifs*. Shakespeare a le sens pratique : en même temps qu'il écrit le *Songe d'une nuit d'été*, les *Sonnets romantiques à la belle inconnue*, *Lear et la Tempête*, il arrondit son patrimoine de Stratford et poursuit ses débiteurs devant les cours de justice. Burke, le maître reconnu des hommes d'Etat de l'Amérique aussi bien que de l'Angleterre, a été pendant toute sa brillante carrière, le disciple patient, soumis, obstiné de l'expérience.

Si le sens profond de la nature et de la vie d'une part, et d'autre part l'observation des faits et la soumission à l'expérience sont les traits essentiels de la race anglo-saxonne, amplifiés chez ses grands hommes par la puissance du génie, on ne s'étonnera pas de ne pas rencontrer à Harvard deux types bien connus du Quartier Latin, l'esthète et le théoricien socialiste.

Esthète et théoricien socialiste sont le produit direct de la civilisation latine. L'un est le fidèle d'un art dissocié de la vie et réduit à une forme savante, l'autre, l'apôtre d'une politique dissociée de l'expérience et de la tradition, et réduite à une métaphysique. D'ailleurs, s'ils ont du talent, l'un pourra se guérir de son affectation juvénile, l'autre se réveiller de ses rêves utopiques, et tous deux faire œuvre estimable et utile.

A Harvard les tentatives de création artistique ne sont pas inconnues. Les étudiants ont leur *Monthly Review*, leur *Advocate*, revue bi-mensuelle, leur *Crimson*, feuille quotidienne, leur *Lampoon*, journal comique illustré, qui ont tous leurs rédacteurs attitrés, et ouvrent en outre leurs colonnes aux jeunes écrivains et poètes de l'Université. Plusieurs clubs jouent des *Revues* annuelles, dont le livret et la musique sont l'œuvre des étudiants. Le *Cercle français* accompagne sa représentation annuelle d'une comédie de Molière, d'entractes musicaux dont la partition est écrite par un jeune compositeur de l'Université. Le jour où la *Classe* de l'année célèbre par des rites traditionnels sa sortie de l'Université — *Class Day*, comme on l'appelle — deux orateurs prononcent l'un un discours solennel, l'autre une harangue humoristique, et deux poètes récitent l'un le *Poème*, l'autre l'*Ode de la Classe*. Les vers s'élèvent rarement au-dessus d'une honnête médiocrité ; mais quelques productions en prose ne sont pas inférieures à beaucoup d'essais et de nouvelles publiés dans les bonnes Revues américaines. L'accueil fait par les grands journaux aux

rédacteurs des feuilles de Harvard, à leur sortie de l'Université, prouve qu'à l'extérieur on reconnaît l'efficacité de leurs efforts et la valeur de leurs productions. On jouait dernièrement, sur une des premières scènes de Boston, un vaudeville d'un Harvardien de la Classe 1893, qui avait fait applaudir trois pièces aux sociétés du *Delta Upsilon* et du *Pi Eta*, pendant son séjour à l'Université.

Ces apprentis poètes, hommes de lettres et musiciens ne cherchent à se distinguer du *profanum vulgus* ni par le costume, ni par le port des cheveux, ni par l'ésotérisme des manières. Ils n'ont pas le désir d'échapper à la réalité en s'entourant d'une atmosphère de rêve, pas plus qu'ils ne conçoivent l'art comme autre chose que l'expression de ce qu'ils ont pu pénétrer de vérité humaine. Le décadentisme n'a pas encore fait de ravages dans les pays anglo-saxons. Les Américains lisent les décadents et les symbolistes français, par curiosité et par vanité, pour être à l'avant-garde du mouvement littéraire. Même lorsqu'ils les comprennent, ils ne les goûtent pas. Ceux de leurs auteurs qui rarement les imitent, restent encore français par l'infiltration de mots français dans leur vocabulaire, qui donne à leur style une artificialité caractéristique et comme une couleur barbare. Les Américains abandonnent même aux décadents français l'admiration d'Edgard Poe, auquel ils ne jettent plus la pierre comme à un réprouvé, mais que, malgré son génie, ils tiennent pour alcoolique et halluciné. Non pas que chez eux les jeunes gens soient fermés à l'idéalisme. Au contraire, les plus distingués d'entre eux professent un véritable culte de l'idéal, qui se manifeste par un profond sentiment religieux ou par une foi raisonnée dans la doctrine directe des « grands initiés », Bouddha, Moïse, Platon, Jésus. Mais c'est un idéal profond, qui s'effaroucherait de se montrer aux regards indifférents, et d'autant plus pur qu'il est plus caché et plus près du cœur.

Vous venez de lire l'œuvre d'un jeune poète, empreinte d'un mysticisme de bon aloi, où l'âme, par une secrète affinité avec la nature, pénètre l'esprit qui l'anime et découvre dans ses aspects multiples des symboles de la vie spirituelle. On vous présente à l'auteur. Vous êtes surpris de rencontrer un homme actif, aux gestes animés, aux traits énergiques, au ton décidé. Sa conversation révèle tantôt l'observateur avisé et l'homme d'esprit, tantôt le lettré et le penseur. Vous ne reconnaissez le poète qu'à son appréciation délicate des plus subtiles beautés des grandes productions de l'art et de la littérature. Le mystique ne se laisse pas même entrevoir. Tel autre homme de lettres est de stature massive et carrée, de démarche lourde, le sang à la face et les joues pleines. A en juger par l'appa-

rence, il pourrait aussi bien être un éleveur de Cincinnati. Il parle, et vous vous apercevez que son esprit n'a pas moins de souplesse, que ses muscles de solidité. Chez lui, l'acuité de la pensée et la finesse de la sensibilité s'accordent avec la simplicité bourgeoise et une santé rassurante ; la production intellectuelle est une fonction normale du cerveau et n'affecte pas l'équilibre des nerfs.

Harvard ne s'est jamais désintéressé de politique. Attaché aux destinées de la nation depuis son berceau, il a compris l'obligation que lui imposaient ses origines. Nous avons vu que quelques années avant 1775 il devenait un des foyers de l'agitation révolutionnaire. Pendant la période de confusion qui précéda la guerre de Sécession, il soutint le parti esclavagiste; mais bientôt ses élèves versaient leur sang pour la cause de l'humanité. Naguère, quand la dernière élection présidentielle mit aux prises les anciens partis avec un nouveau groupe, qui menaçait d'entacher la réputation de probité des Etats-Unis, Harvard fit connaître au pays, par un vote anticipé, qu'il tenait pour ce qu'on appelait alors la politique honnête. En même temps ses étudiants organisaient une *Sound Money Parade*, une imposante démonstration aux flambeaux, dans les rues de Cambridge et de Boston, dominée, au milieu d'un enthousiasme exubérant, par le puissant esprit de solidarité et de discipline qu'ils apportaient à la défense de leurs opinions.

Journellement les étudiants de Harvard abordent l'examen et la discussion des problèmes politiques et économiques du moment, dans leurs nombreuses *debating societies*. Ils ne croient pas qu'à vingt ans on ait la connaissance des affaires publiques, l'expérience des hommes et la divination politique qui seules peuvent soutenir et justifier les vastes théories. Ils sont convaincus d'autre part que tout citoyen d'une république ne saurait commencer trop tôt l'apprentissage des fonctions civiques. Leurs *debating societies* sont de petits parlements, avec leur président, leurs officiers, leur cérémonial et leur langage officiel. On s'y habitue à exposer dans un discours en règle un sujet préparé et documenté, et à improviser une réponse au discours de l'adversaire. La formalité qui préside aux séances, la présence d'un nombreux auditoire, l'interdiction des interruptions, les règles fixes qui établissent l'alternance des discours, le nombre et la durée des réponses, empêchent le débat de dégénérer en conversation oiseuse ou désordonnée et rendent impossibles les échappatoires que favorise l'absence de système dans la discussion. Il n'y a place que pour les argumentations méditées et organiques, et elles sont prononcées devant un public sérieux, attentif et singulièrement rompu à juger de cette forme d'éloquence.

C'est encore par l'observation directe des faits, et par les actes, qu'on s'intéresse à Harvard à la question sociale. Les étudiants ont formé une grande association, sous le nom de *Students' Volunteer Movement*, encouragée par leurs maîtres et patronnée par des dames de Cambridge et de Boston, pour centraliser les aumônes individuelles et, surtout, pour les placer à bon escient. Chaque étudiant a la charge d'une famille nécessiteuse, et l'initiative et la responsabilité du mode de secours qui lui convient le mieux : les dames patronnesses les aident dans l'accomplissement de cette œuvre difficile. Des cours du soir, donnés par les étudiants, offrent aux ouvriers des usines et aux marins du port l'occasion de compléter le commencement d'instruction qu'ils ont reçu dans les écoles publiques.

Ainsi par l'enquête directe, qui fait la part des prétentions exagérées et des besoins réels ; par la fréquentation des ouvriers, qui dissipe les préjugés de classes ; par la charité active qui commande la reconnaissance aux obligés, et qui inspire aux bienfaiteurs le respect et la sympathie pour ceux qui souffrent, les jeunes Américains, non seulement se préparent à aborder le problème social, mais déjà par les actes, ils en rendent la solution plus facile.

III

La vie à Harvard est simple et calme ; quand les cours sont finis, quand la bibliothèque est fermée, tout mouvement extérieur cesse. C'est la torpeur de la vie de province, pensera l'étudiant parisien. Qu'il ne se hâte pas de juger sur les apparences. C'est le moment de l'activité individuelle à haute tension et c'est aussi celui de l'activité sociale. Car alors tiennent leurs séances les nombreuses sociétés littéraires, scientifiques, artistiques, religieuses, les *debating societies* et les clubs de toute sorte, qui réunissent les étudiants pour le travail en commun ou le loisir studieux. Quant à la vie de province, au sens où nous l'entendons, elle n'existe pas en Amérique. Toutes les grandes villes ont leur individualité propre. Si New-York a les meilleurs salons de peinture, Boston (et Cambridge) possèdent quelques-uns des plus grands peintres. New-York a son *Metropolitan Opera* : ils ont leur *Orchestre Symphonique*. Boston a la plus belle et la plus riche des bibliothèques du Nouveau monde, après celle de Washington, et Harvard a la bibliothèque de travail la plus grande et la mieux ordonnée. Ils conservent et continuent les traditions littéraires établies par Longfellow, Lowel et Holmes, qui furent tous trois professeurs à Harvard. C'est à Boston que se trouvent quelques-uns des éditeurs les plus connus, et que se publie la seule Revue littéraire, vraiment digne de son titre l'*Atlantic Monthly*.

New-York, il est vrai, a une vie mondaine, sinon plus brillante, du moins plus tapageuse. New-York a le monde des millions qui partage ses loisirs, entre la cité, la plage de Newport et le *globe-trotting*. Produit étrange du cosmopolitisme, de la croissance hâtive d'une civilisation mal tempérée et de l'influence démoralisatrice de l'argent, cette classe étonne l'Europe par son faste, par ses excentricités, par sa rage de sport et ses hardiesses de flirt. Aussi restreinte en nombre que les quelques milliers de viveurs parisiens, elle occupe une place démesurée dans les ouvrages sur l'Amérique, parce qu'elle fournit la meilleure matière pour un livre à sensation. Les Américains en prennent justement offense. C'est la raison pour laquelle *Outre-Mer* ne trouvera jamais grâce à leurs yeux, malgré la pénétration de l'analyse, la largeur des vues générales, l'interprétation philosophique les manifestations éloignées et multiples des mêmes causes profondes, malgré la richesse de coloris, la saveur d'exotisme, la puissance évocatrice de mouvement et de vie, malgré la rare beauté du livre comme œuvre de pensée et comme œuvre d'art.

Il existe une autre société américaine, même à New-York et à Chicago, mais surtout à Boston, où elle est pure de tout alliage. Elle se compose de l'aristocratie intellectuelle et de la bourgeoisie de vieille souche. On y trouve l'élégance sans faste, de grandes manières sans extravagance, la liberté de ton et d'allures alliées au tact, à la retenue et à la dignité. Les hommes y sont tous des *University-men*. Le commerçant, le banquier et l'homme de loi y coudoient le littérateur, l'artiste et le professeur ; la communauté d'éducation les met de pair sur le terrain neutre de la conversation mondaine. La femme s'y montre sous son véritable aspect. L'instruction qu'elle a reçue dans les écoles et dans les Universités, sur un pied d'égalité absolue avec l'homme et que, plus que l'homme, elle a le loisir d'étendre et de parfaire, la met à l'aise dans la discussion de tous les sujets et donne à sa conversation la solidité et la distinction, qui sont le privilège de la culture et de l'indépendance de pensée. L'activité intellectuelle, à laquelle elle se livre avec passion, et les voyages ont élargi son horizon au delà des commérages de clocher et des scandales mondains. Elle parle en connaissance de cause des livres nouveaux publiés en Amérique et en Angleterre, et elle discute avec compétence du mouvement littéraire français. La jeune fille, grâce à l'expérience de la vie qu'elle a déjà acquise, possède une personnalité, qu'aucune convention sociale ne l'oblige à comprimer. Femmes et jeunes filles, quand elles ont de l'esprit, pratiquent avec une véritable virtuosité l'art de la conversation. Elles tiennent tête au critique littéraire, à l'économiste ou au philosophe, puis avec la

même sveltesse qu'elles joueraient un coup difficile au tennis, elles saisissent au vol l'occasion de conter l'anecdote pittoresque, de lancer le trait d'esprit, de renvoyer la répartie, coup pour coup, au premier bond. Elles cultivent la pointe et l'ironie et elles réussissent. D'ailleurs elles savent aussi bien faire parler que parler : qui les a fréquentées ne niera pas qu'elles possèdent le talent de tirer de leurs hôtes tout le parti possible.

Ces salons s'ouvrent à l'étudiant de Harvard, sinon dans son année de *freshman*, du moins quand un séjour d'un ou deux ans à l'Université l'a mûri, poli et rendu capable de s'intéresser à autre chose qu'au foot-ball et au mérite respectif des cours, réputés faciles ou difficiles. Il y adoucit l'excès de virilité, qu'il a conservé d'une rude enfance où la brutalité même n'était pas absente ; il y assouplit le caractère tout d'une pièce que la nature donne à l'Anglo-Saxon et que l'éducation renforce ; il y tempère un débordement d'énergie volontaire par les ménagements que lui impose la sensibilité féminine ; il y reçoit le stimulant de l'esprit, du goût, du talent ou de la grâce qui éclatent dans les conversations ; il y élargit son horizon en étendant ses regards, au delà de la science, sur la vie ; il y affine son langage ; il s'y dépouille enfin de cette patavinité qui n'est pas incompatible avec l'intelligence et le savoir, quand ceux-ci n'ont pas subi le contact de la société polie.

Dans la rue, la vie cantabrigienne est empreinte de la plus franche simplicité. Les Américains se débarrassent volontiers des formalités où le Français se soumet en franchissant le seuil de son chez-soi. Il y a de la brusquerie dans leur costume, comme dans leurs manières. De même qu'ils suppriment le coup de chapeau d'homme à homme, la poignée de main entre familiers et les effusions entre parents, ils s'allègent aussi du chapeau haute-forme et de la redingote. A Cambridge, on ne porte guère que le veston et le petit chapeau. Le costume de bicyclette est en grande faveur. Le professeur suit l'exemple général. Aux heures de cours, la façade de Sever Hall s'élève au dessus d'un véritable chaos de guidons et de roues.

La serviette est inconnue à Harvard. L'un la remplace par un sac de drap, qu'il porte à la main ou sur l'épaule comme une double besace, l'autre par une valise de voyage, un troisième par un cabas de canne tressée, à la mode de nos mères grands.

Tous les jeunes gens qui traversent la Cour ont comme un air de famille. Par la stature et la carrure, ils appartiennent à une race naturellement forte et chez qui les exercices physiques, érigés en système, ont produit des merveilles. Observez ces jeunes gens s'empresser autour d'un gaillard qui les dépasse presque de la tête et

dont les épaules s'élargissent en proportions démesurées : c'est un joueur de foot-ball, peut-être le capitaine du *'Varsity Team*, qui marche accompagné de son cortège d'admirateurs. Vous le voyez au repos, et sur son large visage sanguin s'épanouit un sourire de bon géant. Tout à l'heure dans une mêlée de foot-ball, il donnera de terribles coups d'épaule, et si c'est une tête qui reçoit le choc, vous verrez le possesseur rester inanimé ou se tordre de douleur sur le terrain, jusqu'à ce que des ambulanciers l'emportent ; il en aura pour huit jours, à se remettre, à moins qu'il ne se remette pas du tout... ce qui, dit-on, est beaucoup plus rare. Notre géant se meut : il a la « démarche de l'athlète », le pas allongé et indolent, qui entraîne tout le corps dans un balancement rythmé. Il ménage ses muscles.

L'athlète a son contraire dans le petit être malingre, au teint pâle et à l'œil brillant d'un éclat fiévreux, qu'est le *grind* ou le bûcheur. Le *grind* a été poussé à l'Université par le besoin de s'élever. Pressé par la nécessité, et d'ailleurs doué de plus de volonté que de moyens, il veut achever en trois ans le cours d'études qui en exige normalement quatre ; il sacrifie son repos, il se prive de l'éducation large et variée que lui offrent les *debates* et les *clubs*, et il ruine sa santé, à la préparation routinière et accablante de cours et d'examens trop nombreux. Ou bien il est de ceux qui gagnent leur vie par leur travail pendant les années de Collège, et, moins bien partagé que d'autres en vigueur et en intelligence, il succombe à la tâche. Il sent autour de lui l'indifférence ou le dédain. Ce peuple a fait de la volonté son idole, et cette idole a ses victimes humaines. C'est son moyen, à lui, de se protéger contre les déclassés.

Quand, à ces types, on ajoute le gradué « barbu », pour emprunter au *Lampoon* l'epithète homérique qu'il accole à son nom, on a énuméré tous ceux qui sortent de l'ordre commun. La grande masse des étudiants présente, quant à l'aspect extérieur, un caractère de similarité d'autant plus frappant, que l'Amérique est le pays où l'agglomération universitaire se compose des éléments les plus disparates. Les rangs sociaux ne s'y superposent pas en couches de stratification. Les inégalités sociales disparaissent sous l'uniforme vernis de la correction anglo-saxonne et sous la générale simplicité de ton, qui prévaut dans la vie de la rue. Sans doute il ne faut que gratter la surface pour les découvrir : elles s'affirment par l'exclusivisme des groupements de société, elles éclatent dans le luxe inoui de certains logements. Mais la richesse se dissimule en public, par respect pour les sentiments généraux d'une nation, où le millionnaire et le prolétaire se rapprochent par une égale énergie d'activité productive et par un égal sentiment de leur dignité d'hommes.

Là où règne un ton de simplicité correcte, la « bohème » serait

une anomalie. A peine le *freshman*, ébloui de sa récente élévation et cédant à une tentation, dont on se défend mal à dix-huit ans, se plaît-il à porter un feutre dépouillé de son ruban et enfoncé d'un coup de poing. Au bout de quelques mois la fantaisie lui passe, et le chapelier de *Harvard Square* en est quitte pour regarnir et repasser à la forme les feutres éculés qu'il avait exposés à sa devanture.

La vie à Harvard se complète de deux traits, qui sont le plus à son éloge, la décence et la santé morale. En cela, l'Université américaine ressemble aux grandes Universités anglaises, ses aïeules, dont elle a en grande partie conservé l'esprit et les traditions de discipline morale, bien qu'elle ait emprunté ses procédés d'enseignement et son organisation de la recherche scientifique aux Universités allemandes. Toutefois les mêmes résultats n'y sont pas obtenus par les mêmes moyens. Oxford et Cambridge sont gouvernés par une règle quasi-monastique, dont les articles, contenus dans leurs vieux statuts en latin, ne sont pas tous tombés en désuétude. L'étudiant n'y est pas libre de ses sorties et de ses rentrées ; il est tenu de porter la robe et le mortier à gland à partir d'une certaine heure du soir ; il est sous la menace de peines disciplinaires, qui sont souvent appliquées sous forme d'amendes : il est surveillé, dans les rues et dans les établissements publics par le *proctor* de son Collège. A Harvard, l'autorité des *proctors* ne s'étend pas hors de l'enceinte des *dormitories*, où ils ont charge de prévenir le bruit qui y rendrait le travail impossible. Cette sage précaution prise, l'Université s'en remet, pour le maintien de l'ordre, à la droiture morale des étudiants, aux obligations que leur impose le sentiment de leur responsabilité, à leur amour pour l' « Alma Mater », dont ils ne voudraient pas ravaler la dignité, et à leur solidarité, jalouse du bon renom de la communauté. Au delà, les lois générales du pays rendent inutile un code de règlements universitaires. Cambridge, comme presque toutes les villes de la puritaine Nouvelle-Angleterre, interdit la vente des boissons alcooliques sur l'étendue de son territoire. Il ne s'y vend même pas un verre de bière, les cafés et les brasseries y sont inconnus, et la seule boisson qui s'y débite est le *soda* glacé des droguistes, qui, pour s'allier à toutes les essences créées par l'art du distillateur moderne, n'en demeure pas moins du *soda* glacé. Quant à la prostitution, interdite par la loi, elle ne peut être que clandestine, et s'exercerait difficilement dans une petite ville. Aussi bien d'autres causes plus profondes, qui tiennent aux caractères physiologiques et psychologiques de la race et à la pureté des mœurs dans la classe bourgeoise, unissent leurs influences pour l'éloigner de Harvard.

Le tempérament, l'éducation, les conditions de vie, les scrupules individuels et la sévérité de l'opinion publique rendent les infrac-

tions aux bonnes mœurs exceptionnelles. Les sports violents, pratiqués systématiquement de l'enfance à l'âge d'homme, ont toujours été la valve de sûreté de l'énergie animale. Les heures de loisir que les sports laissent inoccupées, sont remplies par les réunions des Associations et des Clubs, et par les relations cordiales avec les familles amies. C'est un des privilèges de l'étudiant américain, de ne pas être tenu par ses amis à l'écart de leur foyer, d'y retrouver le calme apaisant de la famille et d'y subir l'influence purifiante de la jeune fille. De cette dernière, il n'a jamais été séparé, ni à l'école, ni dans ses jeux d'enfant. Devenu homme, il se trouve naturellement avec elle dans des relations d'intimité mêlée de déférence, dont il a conquis et conserve le droit par la délicatesse de manières et la réserve de langage qu'il pratique en sa présence, et par le respect qu'il a voué à la femme. Il lui fait visite à son jour de réception, rencontre chez elle d'autres jeunes filles et d'autres jeunes gens et prend part à une conversation libre, enjouée, aussi exempte des provocations de la coquetterie que des sous-entendus d'une corruption insinuante. Il la reçoit dans sa chambre d'étudiant, en compagnie de ses amies et du « chaperon », dont les convenances seules expliqueraient la présence, même si les injonctions du *parietal board*, la commission des bâtiments, n'étaient pas rigoureuses à ce sujet. Cette chambre, où l'on pénètre du dehors, ce n'est plus le campement de l'étudiant français, c'est un logis rangé, confortable, tantôt ingénieusement, tantôt richement orné. Comme conséquence naturelle, l'étudiant se prend à aimer son chez soi; il s'y plaît d'autant plus, qu'il a eu plus de peine à lui donner bon air, ou que peut-être une main chère, une main féminine l'y a aidé ; il a hâte d'y rentrer après les heures de cours et de bibliothèques ; il en résiste mieux à la tentation des plaisirs malsains de Boston.

Car Boston, à défaut de Cambridge, a ses « bars », où la bière et le whisky se débitent au client debout devant le comptoir. Boston a ses bouges où se réfugie la prostitution traquée et honteuse. Dans la boue de la grande ville se traîne la débauche anglo-saxonne, grossière et brutale, dont Taine a fait la description si vigoureusement réaliste dans ses *Notes sur l'Angleterre*. Quelques Harvardiens s'y abandonnent. Mais outre qu'elle n'engage que le corps, qu'elle est intermittente et rare, qu'elle est infiniment moins dangereuse que la corruption élégante et polie, mêlée de sentimentalité et de rêve, de notre civilisation latine, le sérieux, les scrupules de conscience, la pureté morale de la plupart des étudiants et l'atmosphère de rigidité puritaine qu'ils respirent dans la famille et dans la société,

les en détourneraient, si la saine influence de la vie universitaire ne suffisait pas à les en tenir éloignés.

La chasteté n'est pas une obligation moins rigoureuse pour le jeune Américain, que, pour le jeune Français, le respect du point d'honneur. Il refoule les appétits sensuels par système, pour fortifier en lui la volonté. Son respect profond pour la femme, qui domine les rapports sociaux des deux sexes et inspire le code des civilités mondaines, lui impose une double obligation qu'il ne pourrait enfreindre sans se ravaler à ses propres yeux. La prostitution avilit la femme, et il ne veut pas assurer la responsabilité de sa dégradation. D'autre part, le mariage, pour lui n'est pas une « fin », c'est le commencement d'une vie plus lourde de devoirs, mais plus riche en affections, dont il ne se croit digne que s'il a fait acte de virilité par la contrainte de soi.

S'il y a quelques « outlaws » de la moralité dans la petite communauté universitaire, comme dans toute agglomération d'hommes, la sévérité de l'opinion publique leur impose la décence des conversations, la retenue des manières, et, à défaut de la vertu, la feinte de la vertu. Est-ce trop payer la santé morale du grand nombre, de l'hypocrisie de quelques-uns ? Ne vaut-il pas mieux dissimuler ses plaies secrètes et en limiter la contagion, qu'adopter l'attitude de la curiosité indulgente à l'égard d'une classe de débauchés élégants ?

Des Universités des deux mondes, les Universités anglaises et américaines sont les seules qui soient puissamment organisées pour l'éducation aussi bien que pour l'instruction, qui forment les caractères autant qu'elles cultivent les intelligences et qui préparent des hommes et des citoyens en même temps que des spécialistes et des savants. Tout récemment, les Revues américaines ont exprimé les alarmes de certains esprits prévoyants en face de l'invasion des Universités de leur pays par l'érudition allemande et ses méthodes analytiques, et leurs craintes qu'on perdît de vue la discipline de la volonté, le développement synthétique des facultés morales, la culture intégrale de l'individualité. Quelque fondées que soient ces appréhensions à l'égard de la nouvelle direction de l'instruction, il n'en reste pas moins que la force des traditions et de l'organisation séculaire persiste dans les Universités américaines et assure l'efficacité de leur rôle d'éducatrices. Elles ont même sur les Universités anglaises, qui ne sont pas exemptes d'un certain exclusivisme aristocratique, l'avantage de refléter la constitution démocratique de la société et, par une prodigalité de bourses, par des droits scolaires relativement peu élevés, par le bon marché de la vie, par les occasions de travail rémunérateur offertes aux nécessiteux, d'attirer autour

d'elles toutes les forces vives de la nation. Des qualités qu'elles développent chez cette élite, se constitue le type idéal de l'étudiant américain.

Il est sain et robuste. Vivant en contact avec la nature, il a affermi en lui le sens pratique et nourri l'imagination de spectacles de beauté. La société des jeunes filles l'a détourné du commerce des filles ; son respect pour l'amour vrai l'a retenu sur la pente de la sensualité ou de la sentimentalité corrompue. Il a appris à s'intéresser aux affaires publiques et acquis l'expérience de la vie politique active. En se proposant un idéal élevé d'énergie agissante et de domination de soi, il s'est préparé à prendre rang dans cette marche en avant des races anglo-saxonnes, dont l'irrésistible poussée épouvante le monde. Les avantages de son éducation l'élèvent naturellement à un poste de commandement dans la société ; il a conscience des responsabilités de sa situation et la volonté de les assumer toutes. Les traditions anglaises lui apprennent que le rôle de l'aristocratie n'est pas de jouir de ses privilèges, mais de donner à la nation l'exemple du devoir civique et de mériter par là de la diriger. L'aristocratie de l'intelligence est la seule qui existe, et qui doive exister, dans la démocratie américaine ; elle se prépare vaillamment à son rôle et surtout est fidèle au devoir qui lui incombe d'exercer autour d'elle une influence morale. Dans quelque situation qu'il se trouve, agriculteur, manufacturier, ou membre d'une des professions libérales, l'*University-man* essaye de gagner sur ceux qui l'entourent l'autorité que donnent la dignité de la conduite, la compétence, l'impartialité et la sûreté de jugement, le désintéressement et la force de caractère. Il est persuadé que les démocraties modernes ne feront leur salut que par la valeur morale de l'individu Inspirer à l'individu un idéal élevé de droiture, et d'énergique résistance aux maux extérieurs comme aux passions intérieures ; lui enseigner à ne compter que sur lui et à ne pas demander à l'Etat la panacée universelle ; lui donner l'exemple en politique de l'indépendance de jugement et du sacrifice des intérêts particuliers aux intérêts généraux, tel est le noble effort qu'il tente et auquel l'éducation de l'Université l'a préparé.

Les Universités françaises sont ressuscitées. Il y a lieu d'espérer que le renouveau de vie qui se manifeste chez toutes aura pour résultat de les rapprocher de la nation et de leur en faire prendre la direction morale. C'est des étudiants que doit venir l'initiative. S'ils veulent prendre la peine de traverser l'Atlantique, sur l'autre rive, ils trouveront des maîtres.

CHARLES CESTRE.
13 Kirkland Place, Cambridge (Mass.)
Etats-Unis.

LES ÉTUDES CELTIQUES

LEUR IMPORTANCE ET LEUR AVENIR

Vers 1881, à l'époque où fut créée la chaire de celtique du Collège de France, un savant des plus recommandables ami du titulaire, tout en témoignant sa satisfaction personnelle ne laissait pas que de s'étonner qu'on créât une chaire pour *une langue dont on ne connaissait avec exactitude qu'un seul mot*. Peu de temps après, un autre savant, grand écrivain, historien parfois inspiré, dont la mémoire est l'objet d'un véritable culte, je serais tenté de dire, de fétichisme, de la part de ses disciples universitaires, sollicité de faire acheter un ouvrage important intéressant les études celtiques s'écriait : « Je le veux bien pour l'auteur, mais je ne crois pas aux études celtiques ! »

Les choses ont quelque peu changé depuis. Les études celtiques ont été encouragées de plus d'une façon et les universitaires qui s'y sont consacrés, n'ont eu qu'à se louer de la bienveillance de leurs chefs, et des dispositions du monde savant. On ne saurait cependant nier qu'il n'existe encore, à l'endroit de ces études, chez les uns, un certain scepticisme qu'il serait de mauvais goût aujourd'hui d'afficher, chez beaucoup d'autres, une ignorance regrettable, qui a sa répercussion non seulement dans le domaine linguistique, mais surtout dans le domaine historique, et ne leur permet pas de se rendre compte de l'importance, je n'hésite pas à l'affirmer, capitale de ces études au point de vue de la grammaire comparée, de la phonétique générale et de l'histoire au sens le plus étendu de ce mot. Il y a à cette fâcheuse situation plus d'une cause et plus d'une excuse. Un rapide coup d'œil jeté sur l'histoire des études celtiques suffira à l'expliquer.

Il y a des races comme des individus, qui, malgré leurs brillantes qualités, n'ont pas eu de chance. Malheureux dans la mêlée des nations, les Celtes n'ont guère été plus favorisés, pendant longtemps, dans les luttes scientifiques. Les variations des savants à leur égard sont des plus amusantes. Au XVIe siècle, Tschudi, le père de l'histoire de la Suisse, Gessner (l'auteur du premier *Mithridates*: voir 2e édit., 1610, p. 14), soutiennent que le gaulois est une langue germanique. Un peu plus tard Cluvier, Ponta-

nus, Boxhorn, font du gallois un idiome tudesque (1). Au XVIIIe siècle, l'allemand Spener dans sa *Germania antiqua*, publiée en 1717, retire, suivant son expression, *au peuple lâche et abâtardi de la Gaule cisrhénane*, le titre de Celtes pour l'accorder exclusivement aux Germains. Si Cluvier germanisait les Celtes, le breton Dom Pezron et ses amis *bretonisaient* tous les peuples de l'Europe, en attendant qu'à la fin du XVIIIe siècle Le Brigant, un ami du célèbre Malo Corret de Kerbaufret (La Tour d'Auvergne, lui aussi intrépide Celtomane), en fît la langue d'Adam et d'Ève.

Au milieu de ces extravagances, quelques voix autorisées faisaient entendre des opinions plus sensées. Scaliger (2), déclare à Is. Pontanus qu'il ne trouve rien de tudesque dans le gaulois. En Angleterre, Camden et après lui plusieurs savants éminents, notamment le gallois Ed. Lhwyd, dans son *Archæologia britannica* (1706), ne reconnaissent comme celtiques que le gallois, le cornique et le breton-armoricain, sans écarter d'ailleurs l'irlandais. Leibnitz (lettre à Chamberlayne 1714), ne croit pas que le gaulois soit la même langue que le germanique, mais y voit un idiome très rapproché des idiomes tudesques, une sorte de semi-germanique. Vers la fin du XVIIIe siècle, Adelung reconnaît l'irlandais et l'erse comme les descendants de l'ancien celtique, et réserve au gallois la qualification de celto-germanique.

Comment s'étonner d'ailleurs, qu'on ne sût trop dans quelle famille faire entrer les Gaëls et les Bretons, lorsque les écrivains celtiques eux-mêmes en étaient encore à discuter la parenté de ces deux peuples ? L'irlandais Vallancey ne trouvait aucune parenté entre le gallois et le gaëlique ; pour lui, si l'un des peuples était celte, l'autre ne l'était pas. Le Gallois Roberts soutenait également qu'ils appartenaient à des races différentes, mais Roberts avoue ingénuement qu'il sait très peu le gaëlique, tandis que Vallencey déclare ignorer absolument le gallois ! Ed. Lhwyd qui, au contraire, savait, le gallois, le cornique et le breton-armoricain, le gaëlique d'Irlande et d'Ecosse et de Man (sans préjudice de l'hébreu qui lui a joué plus d'un mauvais tour), et avait étudié les plus anciens monuments alors connus de la littérature galloise, avait parfaitement compris et démontré dès le XVIIIe siècle l'étroite parenté des deux groupes. On peut saluer en lui un des précurseurs de Zeuss.

Si l'on réfléchit que la grammaire comparée est née au XIXe siècle, et qu'auparavant l'étymologie n'était guère qu'un jeu d'esprit,

(1) Sur l'histoire de ces systèmes, F. Roget de Belloguet, *Glossaire gaulois*, 2e édit., p. 20 et suiv.

(2) Dans la lettre placée en tête de l'*Historia Galliæ Narbonensis*, 1606.

que d'autre part on ne connaissait guère des langues néo-celtiques que les documents les plus modernes et qu'il était, en conséquence, à peu près impossible d'établir scientifiquement le lien entre les idiomes modernes et l'ancien celtique, on est plutôt amusé que surpris de ces conflits extraordinaires d'opinions. Ce qui est plus singulier, c'est que la création de la grammaire comparée des langues indo-européennes par le génie de Bopp ne produisit pas tout d'abord d'effet sensible sur les études celtiques. La lutte continue. Prilchard soutient l'origine indo-européenne des nations celtiques (1), mais ses arguments, qui ne sont pas tous également justes, ne réussissent pas à convaincre un linguiste qui a cependant rendu de grands services à l'étymologie indo-européenne, l'allemand Pott (2), A. Pictet est plus heureux (3). Bopp, qui avait d'abord été d'une opinion contraire, Eugène Burnouf, admettent les Celtes dans la grande famille indo-européenne. Enfin, en 1853, l'apparition de la *Grammatica Celtica* ouvre une ère nouvelle pour les études celtiques. Son auteur, le Bavarois Jean-Gaspard Zeuss, né en 1806, mort en 1856, est le véritable créateur de la philologie celtique. Son œuvre le place au premier rang des génies créateurs de ce siècle, et c'est à juste titre, comme le faisait remarquer M. Gaidoz (4), qu'en 1861 M. Whitley Stokes, par un heureux jeu de mots, lui appliquait le vers du poète orphique :

Ζεὺς ἀρχή, Ζεὺς μέσσα, Διὸς δ'ἐκ πάντα τέτυκται

C'est surtout grâce à l'étude des plus anciens textes des langues néo-celtiques, particulièrement des gloses irlandaises, dont la masse remonte au IX-Xe siècle et qui offraient à son génie les matériaux les plus abondants, que Zeuss a pu fixer les lois de la phonétique celtique, les traits principaux de sa grammaire et remonter sans trop de risques du néo-celtique au vieux celtique. Son œuvre fut continuée par deux hommes dont le nom est inséparable du sien : Ebel dont les œuvres sont encore une source de précieux renseignements, et qui a lui-même résumé ses travaux dans la 2e édition de la *Grammatica Celtica* de Zeuss, faite par ses soins, en 1876 ; Whitley Stokes, un Anglais, un des plus puissants travailleurs de notre siècle, dont l'activité et la haute intelligence se sont exercées

(1) *The eastern origine of the Celtic nations*, 1831.
(2) Pott, *Etymologische Forschungen*, 1re édit., tome II, p. 478.
(3) Pictet, *Affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, 1837. L'auteur a refondu son travail sous le titre : *Origines indo-européennes ou les Aryas primitifs* 1859-1863.
(4) *Revue Celtique*, VI, 4, p. 52.

dans toutes les branches de la linguistique celtique, auquel on doit la plus grande partie des textes irlandais et corniques, parus depuis 1860. Dès 1872, Ebel, dans la 2e édition de la *Grammatica Celtica* (p. XXXIX) lui rendait ce juste hommage: *Post ipsum conditorem ac parentem grammaticæ celticæ haud facile quisquam invenietur, qui melius meritus sit de omnibus hujus doctrinæ partibus quam Whitleius Stokes.* On lui devait déjà à cette époque, comme le fait remarquer Ebel, non seulement de savantes éditions, mais de nombreux travaux de grammaire et de linguistique, parus principalement dans les *Beiträge* au journal de Kuhn. Les plus intéressantes étymologies du breton-armoricain et du cornique sont son œuvre. Depuis 1871, la dette des celtistes envers M. Whitley Stokes s'est accrue d'année en année, sans relâche ni trève; son autorité ne fait que grandir pour le plus grand profit et le plus grand honneur des études celtiques. L'Académie des inscriptions et belles-lettres s'est honorée en le choisissant comme membre correspondant.

Si les découvertes de la linguistique celtique furent vite appréciées des linguistes en Allemagne, elles ne semblent pas avoir eu beaucoup d'effet ni de retentissement en dehors de leur groupe. Deux ans après l'apparition de la *Grammatica Celtica*, en 1855, paraît le livre beaucoup trop fameux de Holtzmann, *Kelten and Germanen* : l'auteur y soutient une thèse qui n'a rien de neuf, l'identité des Celtes et des Germains ; pour lui, comme pour Spener, les Bretons et les Gaëls ne sont pas les vrais descendants des Celtes. A la même époque en Belgique, Moke (1) reprend le même thème. Holtzmann trouve encore un allié en 1861 dans Kunsberg (2). Suivant Kunsberg, il aurait existé en Gaule et dans les Iles Britanniques une population pré-celtique, dont les Gaëls et les Bretons seraient les descendants et dont la langue était d'une autre famille que le gaulois, identique, lui, au germanique. Un pareil parti pris de fermer les yeux, avait quelque chose d'irritant. Comme le disait un peu brutalement Glück, l'ami de Zeuss, auteur d'un remarquable ouvrage sur l'onomastique gauloise (3): *Auf einen groben Klotz gehört ein grober Keil*; (littéralement) *à grosse buche convient un grossier coin* (4).

En France, on n'a reconnu qu'assez tard l'importance de la grammaire comparée (5), grâce surtout aux efforts persévérants d'un

(1) Moke, *La Belgique ancienne et ses origines gauloises, germaniques et franques, 1856.*

(2) Kunsberg, *Wanderung in das German. Altherthum, 1861.*

(3) Glück, *Dei bei J. Cæsar vorkommenden Keltische Namen*, Munich 1857.

(4) *Revue Celtique*, VI, 4, p. 522.

(5) La chaire de grammaire comparée des langues indo-européennes au Collège de France a été créée en 1864 et confiée à M. Bréal.

homme qui réunissait en lui les dons les plus précieux du savant et de l'écrivain, M. Bréal, les travaux de Zeuss restèrent longtemps ignorés. M. Gaidoz, donna une grande impulsion aux études celtiques par la fondation en 1870 de la *Revue Celtique*, dont il a cédé la direction en 1886, pour se consacrer presque exclusivement aux études de Folklore, dont il est, en France, le représentant le plus autorisé, et, en Europe, par sa revue (Mélusine), un des maîtres les plus connus et les plus écoutés. On ne saurait exagérer la grandeur des services rendus par M. Gaidoz, par cette publication de la *Revue Celtique*, qu'il a su placer du premier coup au rang des meilleures revues européennes et grâce à laquelle, en lui assurant la collaboration de la plupart des celtistes étrangers, il a fait longtemps de la France, le centre des études celtiques. On finit par comprendre la nécessité d'un enseignement officiel du celtique dans le pays le plus intéressé, avec l'Angleterre, aux progrès de cette nouvelle science. En 1876, M. Gaidoz fut chargé d'un cours de celtique à l'Ecole des Hautes Etudes. On avait été, il est vrai, devancé par les Allemands. En 1875, un cours de vieil-irlandais avait été professé à l'Université de Strasbourg, par M. Windisch. En 1881, une chaire de langue et de littérature celtique fut créée au Collège de France. Le titulaire en est M. d'Arbois de Jubainville, bien connu par ses nombreux travaux d'histoire et de linguistique et son zèle infatigable pour l'avancement des études celtiques. A la fin de 1883, grâce aux efforts de MM. Bréal et d'Arbois de Jubainville et l'appui de M. Henri Martin (*Hibernis Hibernior ipse*), un cours de celtique m'était confié à Rennes par M. Dumont. J'emportais la promesse formelle de la création d'une chaire de celtique. J'ai attendu dix ans pour devenir titulaire de grec ! Après tout, le celtique n'est pas si éloigné du grec qu'un vain peuple pense, n'est-ce pas mon cher collègue et compatriote Ernault ?

Malgré tant d'efforts et de découvertes, il suffit d'ouvrir nos livres d'histoire, d'anthropologie, souvent même d'archéologie, en France, pour se convaincre que le public lettré conserve sur les choses celtiques les idées les plus fausses et les plus surannées. M. Gaidoz pourrait encore répéter aujourd'hui les paroles qu'il prononçait en 1885, à propos d'un livre récent, à certains points de vue fort utile, œuvre d'un savant estimable (1) : « Il est décourageant de voir, et nous avons le droit de le constater, que les travaux accomplis dans le domaine des études celtiques restent lettre morte, non pas seulement pour le public, mais pour des écrivains comme M. Baudrillart, membre de l'Institut et professeur au Collège de France (2) ».

(1) *Les populations agricoles de la France*, par Henri Baudrillart. — *Normandie et Bretagne, passé et présent*, etc. etc., Paris 1885.

(2) *Revue Celtique*, VI, 4. p. 517.

En 1886, dans le premier numéro des *Annales de Bretagne*, je montrais à quelles erreurs capitales exposait, dans le domaine historique, cette ignorance inexcusable des études celtiques (1).

Si on comprend, jusqu'à un certain point, que la linguistique celtique, qui nécessite des études longues, ardues et forcément désintéressées n'ait attiré qu'un nombre assez restreint d'adeptes et soient restées en quelque sorte fermées pour la plus grande partie du public lettré, on peut difficilement excuser la légèreté ou le parti pris de bon nombre de savants en ce qui concerne les résultats des études celtiques dans le domaine historique. Sans parler de la *Revue celtique* et pour ne nous occuper que de la France, il existe de bons travaux à la portée de tous les lettrés, où on peut facilement les trouver, par exemple, dans les ouvrages historiques de M. d'Arbois de Jubainville (2).

En Angleterre, mais surtout en Allemagne, les études celtiques sont en faveur et en grand progrès. Depuis longtemps Oxford possède, au collège gallois de Jesus, une chaire de celtique brillamment occupée par M. John Rhys, connue par de solides travaux de linguistique et des ouvrages consacrés à la mythologie celtique, discutables comme résultats et méthode, mais, témoignant toujours d'un esprit original et inventif, l'homme d'Europe le plus au courant des inscriptions des pays celtiques. L'Ecosse a sa chaire de celtique à Edimbourg. Le celtique est représenté par deux savants éminents, à Liverpool, par M. Kuno-Meyer, un allemand devenu anglais ; à Manchester, par le professeur Strachan. Il existe des cours de gallois aux petites universités d'Aberystwyth et de Bangor, à Cardiff etc. etc. Dublin a deux chaires de celtique.

En Allemagne, le celtique est enseigné : à Fribourg en Brisgau, par R. Thurneysen aussi estimé des romanistes que des celtistes ; à Leipzig, par un des hommes qui ont le plus honoré la science allemande et rendu le plus de services à la linguistique celtique, E. Win-

(1) *Annales de Bretagne*, I, p. 79 et suivantes.

(2) Cours de littérature celtique, tome I. Introduction à l'étude de la littérature celtique. — II. Le cycle mythologique irlandais, et la mythologie celtique. — VII-VIII. Etudes sur le droit celtique. Recherches sur l'origine de la propriété foncière en France et des noms des lieux habités (période celtique et période romaine). Paris, 1891 (une des meilleures contributions à l'histoire de France des premiers siècles parues dans ces vingt dernières années). Sur la religion des Gaulois, on lira avec le plus grand profit les solides études de M. Gaidoz. *La religion gauloise et le gui du chêne*, Paris, Leroux, 1880. — *Esquisse de la religion des Gaulois*, Paris, Sandoz, 1879. — *Etudes de mythologie gauloise*, Paris, Leroux, 1886). On me permettra de citer en ce qui concerne le Breton mes deux ouvrages: *L'émigration bretonne en Armorique du Ve et VIIe siècle* (épuisé) et *Les mots latins dans les langues brittoniques avec une introduction sur l'histoire de la romanisation dans l'île de Bretagne*.

disch ; à Greifswald, par H Zimmer, esprit original, qui a des parties d'un savant de premier ordre : les mauvaises langues lui attribuent un défaut de vision assez fréquent, un peu partout, particulièment dit-on, outre-Rhin, mais chez lui prodigieusement développé ; il est d'une extraordinaire myopie, en ce qui concerne les qualités des ouvrages de ses confrères, et d'une acuité visuelle de Peau-Rouge pour leurs défauts ou leurs faiblesses : amusant d'ailleurs, surtout dans ses indignations. Je ne parle ici que des savants enseignant le celtique ; d'autres s'y livrent en Allemagne, avec succès. Il y a deux ans, les Allemands ont créé une *Keltische Zeitschrift*. Cette année a commencé à paraître sous la direction de MM. Whitley Stokes et Kuno Meyer, une nouvelle revue : *Archiv für Keltische Philologie*, excellente création, qui eût dû depuis longtemps être faite, destinée à rendre aux études celtiques les mêmes services que *l'Archiv* de Wölflin aux études latines et romanes. La linguistique celtique a aussi droit de cité dans plusieurs grandes revues allemandes: *Bezzenberger Beiträge ; Indogermanische Forschungen ; Kuhn Zeitschrift* etc.

En Angleterre, *l'Archæologia cambrensis* s'occupe plus spécialement de l'archéologia galloise. La *Society of the Cymmrodorion* publie d'intéressants mémoires sur l'histoire et la langue galloise. Il y a de nombreuses revues locales en gallois, mais elles n'ont aucun caractère scientifique.

Cette faveur et cette extension des études celtiques se justifie amplement par la grandeur des résultats acquis et l'étendue et la valeur des conquêtes qui restent à faire.

Les résultats acquis, si je voulais les exposer en détail, me demanderaient un volume. Pour ceux qui voudraient suivre le mouvement des études celtiques depuis Zeuss, ils ont à étudier les *Beiträge* de Kuhn, la Revue Celtique depuis 1870. Ils pourront consulter avec fruit : l'étude de Windisch, *Keltische Sprachen*, parue dans *l'Allgemeine Encyclopædie der Wissenchaften und Künste* de Ersch et Gröber (XXV, zweite section, p. 132 et suiv.) ; le travail du même savant, *Keltische sprachen*, dans Gröber's *Grundriss der romanischen Philol.* p. 283 ; une revue d'ensemble de la Philologie celtique de 1880 à 1886 par R. Thurneysen (*Report on celtic Philology*, extrait des Transactions of the Phil. society of London) ; une revue des publications celtiques (linguistique, histoire, littératures) qui m'est due dans la revue de K. Vollmöller, *Zeitschrift über die Fortschritte der roman. Philologie* de 1880 à 1894 (1). Les *Annales de Bretagne* sont consacrées

(1) La multiplicité de mes occupations ne m'a pas permis, à mon grand regret, de continuer ma collaboration à cette revue dont l'utilité a été reconnue de tout le monde, et qu'on ne saurait trop recommander.

exclusivement à la Bretagne armoricaine. Je me contenterai, pour cette fois, d'un rapide coup d'œil jeté sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

En linguistique générale, *l'essentiel* est acquis. Les fondements de la linguistique celtique sont aussi solides que ceux de la linguistique italique. La place même des langues celtiques dans le groupe indo-européen, au dire de certains savants, peut-être un peu pressés, serait même fixée : le celtique serait particulièrement parent de l'Italique. Quoi qu'il en soit, les problèmes à résoudre sont encore nombreux et importants : par exemple, celui de l'accent en vieux celtique. Nous connaissons les lois de l'accent en Irlandais ; nous avons des données suffisantes sur l'histoire de l'accent en brittonique, mais le lien entre les deux accents, l'origine de la diversité de nature et d'effet dans les deux groupes, en un mot l'essence de l'accent et sa place en vieux celtique sont encore à déterminer. Les progrès de la linguistique générale dépendent désormais de la façon dont seront comprises les deux principales tâches des celtistes : l'examen critique des textes irlandais et gallois, depuis la période la plus ancienne jusqu'à nos jours ; l'étude phonétique rigoureuse des dialectes celtiques vivants.

Un grand nombre de textes irlandais ont paru. Mais la plupart des textes épiques irlandais si importants à tout point de vue attendent encore. M. Alkinson a rendu un signalé service en montrant par des publications de textes en moyen-irlandais que le moyen le plus sûr pour arriver à l'étude historique de la langue et à l'étude critique des textes mêlés des cycles épiques était l'étude méthodique de textes d'une époque précise, présentant une langue homogène, formant le lien entre le vieil irlandais et l'irlandais moderne. Des lexiques détaillés pour chaque texte sont nécessaires. M. Whitley Stokes s'y est astreint dans la plupart de ses précieuses publications.

Le gallois qui possède une littérature lyrique incomparable depuis le XIe-XIIe siècle ne possède, on peut l'affirmer, aucune édition véritablement critique. On doit au désintéressement éclairé de MM. Rhys et G. Evans le commencement d'une bibliothèque galloise sous le titre de *Old-welsh Texts*, mais ce sont plutôt des matériaux pour de futures éditions. Cependant il y a d'heureux symptômes qui nous permettent d'espérer que les lettrés gallois se rendent compte de la nécessité de procéder dans la publication de leurs textes d'une façon plus scientifique. M. Ashton dernièrement dans ses œuvres de Jolo Goch, un poëte du temps d'Owen Glendwr, des plus curieux à étudier, nous a donné les variantes de manuscrits existants. Il est vrai

qu'ils ne sont pas méthodiquement classés et que le texte choisi par lui est souvent illisible ; mais on trouve dans sa publication tous les matériaux d'un édition critique : que ne l'a-t-il faite lui-même ? Le plus grand poëte peut-être du moyen-âge par la richesse et l'imprévu de la fantaisie sur le terrain de l'amour, le plus inspiré des troubadours, Dafydd ab Gwilym a été la victime de deux éditions aussi mauvaises l'une que l'autre.

Les lois galloises peuvent être étudiées dans deux éditions méritoires à des titres divers : celle de Wotton (XVIIIe siècle) et celle d'Aneurin Owen. Cette dernière, beaucoup trop vantée a besoin d'être complétée par l'ancienne. Toutes les deux doivent être fondues et complétées. De plus, comme corollaire, il serait nécessaire de publier les nombreux documents manuscrits sans lesquels bon nombre d'indications des lois restent lettre morte. Il y a heureusement un mouvement chez les Gallois pour la publication des *Weslsh Records*. On pourrait formuler des *desiderata* semblables pour les *Lois Irlandaises*. Quant au puissant intérêt de ces lois à un point de vue général, les travaux de Sumner Maine, d'Arbois de Jubainville, F. Seebohm l'ont mis en pleine lumière.

Les textes corniques sont publiés. Il reste à corriger, à rééditer même les *Cornish Dramas* de Norris.

Les textes en moyen armoricain ont été à peu près tous édités grâce à MM. de le Villemarqué, Whitley Stokes et Ernault. Comme ils ne remontent pas au delà de la fin du XVe siècle, le seul moyen de remonter jusqu'à l'époque des gloses, c'est-à-dire le Xe siècle, est l'étude des cartulaires. Elle est assez avancée, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est une des tâches que la Faculté des lettres de Rennes s'est imposée. Enfin l'onomastique de la Bretagne armoricaine n'est qu'ébauchée. Grâce au dévouement des instituteurs de Bretagne, la Faculté des lettres possède depuis la fin de l'année dernière une transcription complète du cadastre de toutes les communes de Bretagne. En y joignant le dépouillement de tous les cartulaires du pays, nous aurons les matériaux d'un *onomasticon* complet. Nous publierons d'abord la *Toponomastisque* en deux parties : la première comprenant les noms de paroisses et lieux dits ; la seconde, consacrée aux menues divisions de la propriété sur le cadastre. La lexicographie y trouvera un compte. Le breton-moyen et en grande partie, le breton moderne se trouvent déjà catalogué dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Ernault et son *Glossaire* qui est une refonte, considérablement augmentée, du Dictionnaire. L'onomastique jointe à l'étude des dialectes sera d'un puissant secours pour l'étude historique du breton et enrichira considé-

rablement son répertoire lexicographique. Pour l'histoire elle aura de précieux résultats, comme je compte prochainement l'établir.

L'étude scientifique des dialectes vivants est actuellement le besoin le plus impérieux de la linguistique celtique, et le plus pressant. Elle est à peine commencée. Au point de vue breton, la création du laboratoire de psychologie et de linguistique expérimentale de la Faculté des Lettres de Rennes, aura, j'en ai le ferme espoir, les plus heureuses conséquences. Nous espérons pouvoir arriver d'ici quelques années à enregistrer tous les faits phonétiques de quelque intérêt et à donner un atlas phonétique complet des dialectes bretons.

Notre bibliothèque phonographique nous permettra de ressusciter pour nos descendants le breton avec ses traits les plus variés, le jour (lointain encore) où il aura disparu. Les mélodies populaires ne sont pas oubliées.

L'histoire générale, les études de droit historique profiteront largement de tous ces travaux. La France y est particulièrement intéressée : l'étude de ses origines dépend en partie des progrès de la science celtique. La littérature française du moyen âge dans une de ses périodes les plus importantes en est également tributaire (1). Le romanisme et le celtisme sont d'ailleurs condamnés à se compléter l'un l'autre.

Lorsque tous les départements posséderont un dictionnaire toponomastique, chacun de leur côté, ils pourront dresser le bilan de l'héritage des Celtes et des Gallo-romains. Les celtistes auront à le compléter par l'étude à peine commencée des *substrata* des langues romanes. Le sol de la Gaule, à en juger par la récente découverte de Coligny, leur réserve peut-être plus d'une surprise. Il sera peut-être possible de remonter sans interruption du gaulois aux langues néo-celtiques par les inscriptions oghamiques d'Irlande et de Grande-Bretagne.

On le voit, le domaine à conquérir est immense, et exige de nombreux pionniers. Il n'y a qu'un moyen de les susciter : créer de nouveaux foyers de celtisme. La Sorbonne ou la ville de Paris s'honoreraient en fondant une chaire d'histoire des peuples et des langues celtiques destinée à vulgariser les résultats des recherches des celtistes. Lyon l'ancienne capitale de la Gaule romaine, et Bordeaux, devraient inscrire une création de ce genre en tête de leur budget si largement doté.

J. Loth.

(1) J. Loth, *Des théories nouvelles sur l'origine des romans arthuriens* (Revue celtique).

LE DOCTORAT DES SCIENCES ÉCONOMIQUES[1]

Quand, en 1894, les Facultés de droit furent consultées sur la réforme du doctorat, elles délibérèrent manifestement sous l'empire d'une double préoccupation.

D'une part, la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée avait été fort dure pour nos étudiants. Par son refus de ranger la licence en droit au nombre des diplômes conférant la dispense de deux ans de service, elle avait mis beaucoup de nos élèves dans la nécessité de pousser leurs études jusqu'au doctorat. Comme, du reste, le titre de docteur, réservé autrefois à une élite peu nombreuse, n'était que fort difficilement accessible, la plupart des Facultés estimaient qu'il y avait lieu de restreindre le nombre des épreuves permettant de l'obtenir, et de diminuer ainsi indirectement l'inégalité choquante créée au détriment des étudiants en droit par les dispositions de la loi militaire.

D'autre part, des études de doctorat, portant presque exclusivement sur le droit romain et sur le droit civil, n'étaient plus en rapport avec la licence lentement transformée par l'élargissement progressif de ses programmes depuis 1880 ; et nous étions presque unanimes à reconnaître la nécessité d'un régime destiné à rétablir entre nos deux diplômes une corrélation momentanément rompue.

Cette double préoccupation conduisit neuf de nos Facultés à proposer des réformes, qui, dans leurs grandes lignes tout au moins, correspondaient au plan réalisé depuis par le décret du 30 avril 1895. En même temps que la suppression d'une thèse et d'un examen donnait, dans l'organisation nouvelle, satisfaction aux désirs d'allègement nés de la loi de 1889, la création d'un second doctorat paraissait devoir assurer l'avenir de nos Écoles, en tant qu'établissements scientifiques, dans l'ordre des connaissances politiques et économiques.

Il faut dire, cependant, que, dès les discussions de 1894, plusieurs de nos collègues avaient entrevu que la scission du doctorat en deux branches ne pouvait pas être une solution définitive.

Le volume des « Enquêtes relatives à l'Enseignement supérieur », qui contient l'ensemble des rapports rédigés alors, est sur ce point particulièrement instructif. Il nous apprend, d'abord, qu'une Faculté, celle de Dijon, réclamait déjà quatre doctorats distincts, alors qu'à Caen, à Montpellier et à Rennes, on estimait qu'une division tripartite était au moins nécessaire. En outre, dans les villes où le projet de dédoublement était adopté, ce n'était qu'après des hésitations très caractéristiques. A Bor-

(1) On sait quelles discussions a soulevées cette question à la Chambre des Députés. Nous donnons aujourd'hui le rapport présenté par M. Souchon à la Faculté de Lyon; nous ferons connaître ensuite les opinions de ceux qui sont opposés à la création d'un nouveau doctorat (*Note de la Rédaction*).

deaux, notamment, on ne sacrifiait qu'avec peine l'idée d'un troisième doctorat, abandonnée seulement en raison de considérations d'ordre tout pratique ; et le rapporteur de la Faculté de Nancy exprimait formellement le regret de ne pouvoir donner, dans l'organisation à créer, une place suffisante à l'économie politique.

L'enseignement qui résulte de ces discussions est cependant quelque peu confus. L'attention de nos collègues parait même, en 1894, avoir été attirée par la nécessité d'isoler les sciences historiques, plus encore que par la perspective des avantages d'un doctorat purement économique. Mais cette tendance était cependant loin d'être générale, et l'autonomie nécessaire de l'économie politique, et des connaissances qui lui sont accessoires, était déjà fort bien comprise par les Facultés de Grenoble et de Dijon.

La question que nous avons à examiner aujourd'hui s'est donc imposée, dès que les anciens programmes de doctorat ont paru insuffisants. Néanmoins, le régime de 1895 aurait pu, sans doute, fonctionner quelque temps encore, sans soulever des protestations bien sérieuses, si les dernières réformes de l'agrégation n'étaient venues lui porter un coup décisif. Ici encore, les discussions préparatoires sont particulièrement instructives. L'an dernier, la plupart d'entre nous estimèrent que les modifications à apporter aux statuts de 1891 sur notre concours d'agrégation, devaient être nécessairement commandées par les changements déjà opérés dans les programmes du doctorat. Par une limitation un peu artificielle, le problème nous apparut donc, tout d'abord, comme une option à faire entre le maintien d'un type unique d'épreuves et une scission en deux branches. Mais la Faculté de Paris, et, après elle, le Conseil supérieur de l'Instruction publique ne se laissèrent pas arrêter par ces considérations de symétrie. De leurs délibérations sortit le projet qui proposait quatre agrégations distinctes et devait définitivement l'emporter. Dès lors, le diplôme politico-économique se trouvait fatalement menacé ; et, par un retour vers les doutes signalés il y a un instant, nous allions être amenés à nous demander si les différences de méthode et les nécessités de division dans le travail, invoquées pour justifier notre régime actuel d'agrégation, ne devaient pas conduire à un nouveau sectionnement du doctorat.

Notre débat d'aujourd'hui était virtuellement ouvert. Il semble du reste, après ce que nous venons de dire, qu'il devrait logiquement porter sur la création de quatre types différents. Or, il n'en est pas ainsi ; et c'est seulement sur l'organisation d'épreuves d'ordre purement économique que nous sommes consultés, à la suite des indications du Parlement. Est-ce à dire que de nouvelles timidités vont nous conduire, encore une fois, à une réforme forcément précaire, et qu'il y aurait tout d'abord lieu d'élargir les données du problème qui nous occupe ? Il ne nous parait pas que ces craintes soient pour nous arrêter. C'est que, d'abord, l'organisation du doctorat d'histoire est une éventualité forcément lointaine. Elle est, en effet, pour se heurter à bien des objections à la fois dans l'ordre scientifique et dans le domaine pratique. La place n'est pas ici de les examiner longuement. Cependant nous pouvons indiquer rapidement que l'histoire, telle qu'elle doit être enseignée dans nos Écoles, est liée au droit d'une façon particulièrement intime.

Il y a même là une union qui est pour se faire plus indissoluble encore,

à mesure que la science juridique continuera à évoluer vers la méthode historique. Or, n'est-ce pas un mouvement destiné à se précipiter, en un temps et un pays, où l'autorité de Codes anciens s'atténue chaque jour devant la rapidité des modifications coutumières, où par conséquent la tâche exégétique des juristes va constamment se réduire, pour faire place à l'histoire systématique d'une jurisprudence, dont les variations sont le droit ? Il est évident, d'autre part, que les élèves disposés à se consacrer, dès après leur licence, exclusivement à l'histoire, seraient fort peu nombreux, et le doctorat historique n'aurait guère comme clientèle que quelques jeunes gens entraînés par une vocation très spéciale, et déjà décidés à s'orienter vers notre concours d'agrégation. Il n'est donc peut-être pas aussi artificiel qu'on pourrait le penser tout d'abord, de songer, pour le moment tout au moins, à une division seulement tripartite de nos études supérieures.

Quand bien même, du reste, ces observations n'auraient pas pour tous une portée décisive, et à admettre l'utilité et la possibilité d'une prochaine et dernière réforme, qui ferait complètement correspondre l'organisation du doctorat à celle de l'agrégation, il n'y aurait pas là une raison suffisante pour compliquer, dès maintenant, un projet présentant déjà bien des difficultés d'application. Dans une œuvre comme la transformation de nos Ecoles, chaque heure a sa tâche. Les plus impatients parmi les partisans de l'isolement de l'histoire seront, sans doute, des premiers à s'intéresser à une réforme qui peut leur sembler trop limitée, mais n'en consacre pas moins des idées de spécialisation qu'ils doivent approuver.

I

Quand on se préoccupe de la création d'un troisième doctorat destiné spécialement aux sciences économiques, une première question vient tout naturellement à l'esprit. Faut-il entendre par là que, sans rien changer par ailleurs au régime actuel, il y aurait lieu, dans l'intérêt du développement de l'économie politique dans nos Universités, de créer purement et simplement un nouveau diplôme ? Estime-t-on, au contraire, que l'innovation devrait consister essentiellement dans le dédoublement du doctorat politico-économique, qui serait dorénavant divisé en deux types différents, l'un correspondant aux diverses matières du droit public, et l'autre à l'économie politique, en même temps qu'aux branches de sciences qu'elle commande directement ?

Il vous est apparu, Messieurs, que, sur ce premier point, la discussion est à peine possible. Vous avez tous estimé que, si une réforme est désirable, elle ne devrait certainement pas résulter de la juxtaposition d'un doctorat nouveau, à côté des deux types actuels. Une pareille création pourrait bien avoir pour conséquence de renforcer les enseignements économiques ; mais ce serait au prix d'une organisation cahotique, et même d'un sacrifice presque complet de toute une partie de notre activité scientifique. C'est que l'option de tous nos étudiants, décidés, par ailleurs, à abandonner les études purement juridiques, ne serait pas douteuse. Ils délaisseraient, en masse, le doctorat dont les programmes contiendraient à la fois du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit des gens et de l'économie politique, et ils se précipiteraient vers

celui où l'étude des sciences économiques serait seule demandée. Pour les moins travailleurs, l'apparente différence dans l'extension des programmes serait une suffisante raison de décider. Les plus studieux seraient attirés par la tentation d'une spécialisation rapide correspondant exactement au cadre d'une des agrégations. Dès lors, l'avenir des études de droit public serait doublement compromis, d'abord parce que faute d'auditeurs, les cours actuels fonctionneraient difficilement ; ensuite parce que le recrutement des agrégés de science politique serait gravement mis en péril. Comme on ne voit pas, du reste, quelles seraient les compensations spéciales à de si gros inconvénients, il n'y a pas lieu de s'arrêter plus longtemps à une idée qui trouvera sans doute peu de défenseurs ; et nous pouvons déjà poser en principe que notre discussion doit se limiter à une question précise, et que nous avons seulement à nous demander s'il y a lieu de procéder à un dédoublement du doctorat des sciences politiques et économiques.

Quand on se place sur ce terrain, les arguments qu'on peut faire valoir en faveur du remaniement des programmes en vigueur sont nombreux et pressants. Il en est trois surtout qui sont particulièrement de nature à nous faire désirer une nouvelle réforme :

1° Tout d'abord, comme on l'avait déjà aperçu lors de l'enquête de 1894, comme l'ont mieux montré encore les discussions autour de l'agrégation, on a été amené, il y a deux ans, dans le désir de ne pas compromettre, par trop de complications, un projet nécessaire, à réunir en un même doctorat des matières absolument disparates. Il est certain, par exemple, que les plus grands efforts d'ingéniosité ne sauraient trouver un lien quelconque entre le droit international public et l'économie politique, ou bien encore entre le droit constitutionnel comparé et la législation ouvrière. Il devient, heureusement, presque inutile d'insister sur les différences de méthode, qui sont nécessairement entre des sciences si complètement étrangères les unes aux autres, et c'est, cependant, dans ces oppositions de méthode qu'il nous faut chercher les meilleures raisons de sectionnement. Même en dehors d'elles, l'artifice de la réunion est d'ailleurs encore évident. Comme l'a écrit M. Esmein, « l'économie politique n'est pas du droit... Elle a un autre objet que le droit public ou privé ; la somme des connaissances à acquérir y est immense ; et il paraît scientifiquement et humainement impossible d'obliger nos docteurs économistes à approfondir, en même temps, par de nouvelles études, l'ensemble du droit public et du droit privé ». Il y a là des considérations qui, invoquées pour conduire à la division des agrégations, peuvent, en termes presque identiques, être reproduites en faveur d'un projet de sectionnement du doctorat. Si, du reste, nous pouvions être tentés, dans les Facultés de droit, d'attacher à de telles idées une importance secondaire, les critiques bien souvent dirigées contre nos enseignements seraient pour nous rappeler aux réalités. Il n'est guère de mois, en effet, où quelque adversaire, mécontent de l'orientation donnée dans nos Universités aux sciences économiques, ne vienne nous affirmer, avec une certaine énergie dans l'excommunication, qu'il suffit d'avoir touché aux choses du droit, pour être à jamais incapable de bien comprendre celles de l'économie. L'accusation est sans doute mal fondée, et, comme certains d'entre nous ont pris soin d'en démontrer brillamment l'inanité, nous savons tous la supporter sans en concevoir de trop grands

découragements. Il n'y faudrait, cependant, pas vouloir répondre en affirmant qu'il suffit d'être jurisconsulte pour être également économiste, et en essayant de nier des différences qui sont dans la nature des choses.

Tout en les reconnaissant, nous aurions pu, il y a quelques années encore, refuser d'y attacher la moindre importance au point de vue de nos programmes de doctorat. C'est que, pendant bien longtemps, il a été admis que le titre de docteur devait être acquis par une revision soignée du travail de la licence ; et ce pouvait être une raison pour s'arrêter devant des divisions qui auraient mal répondu à cette conception. Mais, aujourd'hui, tous, nous sommes d'accord pour admettre que les études de doctorat doivent se présenter avec des caractères scientifiques nouveaux. D'ailleurs, en dehors de toute appréciation critique, des faits s'imposent à nous. Nos programmes comportent déjà deux diplômes de docteur, et personne ne propose de revenir à l'unité ancienne. Tous, par conséquent, et ceux-là même qui ont pu être opposés à une première innovation, doivent désirer qu'on tire, des réformes accomplies, le meilleur résultat possible. Puisqu'on a un régime de spécialisation, encore faut-il qu'il réponde à des divisions logiques. Or, après ce que nous venons de voir, on peut affirmer qu'il ne saurait en être ainsi tant que les sciences économiques resteront confondues avec le droit public.

2° A côté de ce premier argument, il en est un autre qui, pour être lié au précédent, n'en mérite pas moins, en raison même de son importance, d'être séparément mis en lumière. En 1894, plusieurs de nos collègues avaient fait remarquer qu'une réforme de nos études de doctorat ne devait pas se borner à introduire quelques cours nouveaux dans nos Facultés. Il fallait aussi, disions-nous, changer notre méthode traditionnelle de travail, nous défier des cours oratoires, qui sont pour exclure l'intime collaboration entre les maîtres et les élèves, et les remplacer par de véritables travaux pratiques essayés en commun avec nos étudiants. Sans un pareil effort, comment espérer développer, chez nos aspirants au doctorat, cet esprit d'initiative et cet amour de la recherche scientifique qui leur font tant défaut ? Comment leur donner ces méthodes de travail autrement précieuses que des notions acquises au prix d'une courte torture de mémoire, et le plus souvent oubliées au lendemain de l'examen ?

Or, il serait puéril de dissimuler qu'en voulant entrer dans cette voie, beaucoup d'entre nous ont rencontré sur leur chemin des obstacles considérables. Il en est d'abord qui sont venus de nous-mêmes, et d'habitudes d'enseignement plus difficiles à transformer qu'on ne pourrait le penser tout d'abord. Il en est d'autres, beaucoup plus sérieux, qui tiennent à la nature du recrutement de nos élèves, et à la sérénité du dédain d'un trop grand nombre d'entre eux pour tout effort désintéressé. Mais il faut dire aussi que bien des essais d'organisation du travail ont été, dans le domaine du doctorat des sciences politiques et économiques, considérablement entravés par la trop grande diversité des matières à enseigner. Demander à des jeunes gens, qui ont devant eux à peine trois ans d'études, de savoir se servir avec quelque méthode de l'immense bibliographie des diverses branches du droit public et de l'économie politique, leur recommander, en outre, quelques-unes de ces enquêtes personnelles, qui peuvent seules développer l'esprit d'observation, et leur rappeler, par surcroît, qu'il n'y a pas d'histoire de doctrines en dehors d'une étude consciencieuse des sources, n'est-ce pas leur tracer un programme pure-

ment irréalisable? Chaque professeur est, dès lors, réduit à faire loin de ses élèves la besogne de préparation scientifique à laquelle il devrait pouvoir les associer, et le travail des étudiants ne s'élève pas toujours suffisamment au-dessus de la revision de quelques notes de cours trop soigneusement apprises.

Si une organisation rationnelle venait grouper des études, qui, à l'heure actuelle, sont beaucoup trop dispersées, cette situation pourrait très rapidement se modifier, et là ne serait pas le moindre des avantages qui pourraient être retirés d'une réforme.

3° La création d'un troisième doctorat aurait cependant une autre utilité qu'un professeur d'économie politique ne saurait omettre. Elle serait, sans doute, pour augmenter, dans une mesure importante, la part faite dans nos Facultés aux enseignements économiques. Peut-être, doit-il apparaître tout d'abord, que venir exprimer un pareil désir, après tant de modifications successives, orientées déjà dans un sens favorable au développement du droit public et de l'économie politique, c'est courir au devant de quelques protestations. Elles ne semblent cependant pas de nature à s'affirmer avec beaucoup d'énergie, devant un examen très rapide de la situation actuelle. Aujourd'hui, il y a, au maximum, dans une Faculté de droit, deux chaires d'économie politique, l'une correspondant à un cours de première année, et l'autre à un double cours de doctorat (économie politique et histoire des doctrines économiques). Il est vrai, qu'en outre, nos programmes comprennent la législation financière, la législation coloniale et la législation industrielle. Mais il faudrait se garder de croire qu'il y a là des cours d'ordre *nécessairement* économique. Ils prêtent, au contraire, les uns comme les autres à des compréhensions très diverses. Du jour où ils figureraient dans les cadres d'un doctorat purement économique, une orientation nécessaire leur serait donnée ; mais, tant qu'il n'en est pas ainsi, on peut dire, sans exagération, que trois cours seulement, dont deux semestriels, portent forcément sur des matières économiques. N'est-ce pas un bilan dont la modestie est d'abord pour rassurer ceux qui ont quelque tendance à se plaindre de l'invasion de nos Ecoles par une science étrangère à l'objet essentiel de notre activité ?

Quant à démontrer d'une façon rigoureuse l'insuffisance de ces proportions, il est évidemment fort difficile d'y parvenir ; car la question se trouve, en somme, dominée par bien des préférences personnelles. On peut cependant dire que sa solution est liée à l'idée qu'on se fait du rôle de nos Facultés de droit. Si on estime qu'elles sont, avant tout, des écoles professionnelles, instituées pour fournir à de futurs magistrats ou avocats les notions théoriques, sans lesquelles ils sont inférieurs à leurs tâches de chaque jour, on doit penser, en même temps, que la part de l'économie politique n'a pas à être augmentée chez nous. Si on est, au contraire, d'avis qu'il appartient aux Facultés de droit de donner l'enseignement intégral de cet ensemble de sciences sociales qui ne sauraient être négligées dans nos Universités françaises, l'aspect de la question se trouve profondément modifié. Il devient, dès lors, fort difficile de soutenir que deux chaires, dans chaque centre universitaire, peuvent répondre à l'importance prise, en notre temps, par les problèmes économiques. Or, dans des débats où bien des éléments sont pour nous séparer, il est deux points sur lesquels nous sommes tous d'accord. Personne, parmi nous, ne songe à nier, d'une façon absolue, l'importance des sciences so-

ciales qui ne sont pas d'ordre juridique, et nous avons la conscience commune qu'après nos efforts, depuis 1880, nous pouvons revendiquer cette part de l'activité scientifique, non seulement avec les droits de la logique, mais aussi avec ceux d'une longue occupation, qui n'a pas été sans honneur.

N'est-il pas, dès lors, tout naturel de nous voir désirer une réforme qui pourrait à la fois augmenter le nombre de nos enseignements purement économiques et rapprocher d'eux, d'une façon incontestée, des cours dont la tendance peut quelquefois être indécise, comme ceux de législation financière, industrielle ou coloniale ?

A côté de ces raisons essentielles, qui sont pour nous pousser à adopter le principe d'un changement au régime de 1895, il en est d'autres encore qui mériteraient peut-être quelques développements, mais que je dois seulement mentionner. D'abord, le doctorat économique ne serait-il pas pour répondre aux besoins d'ordre professionnel des jeunes gens, assez nombreux dans quelques villes, qui quittent les bancs de nos Écoles pour entrer dans les grandes affaires ? Ensuite, notre population d'étudiants ne pourrait-elle pas être sensiblement augmentée, grâce à l'attrait qu'auraient, pour certains esprits, des études restreintes à un cadre très limité et susceptible, par conséquent, d'attirer des vocations déjà très précises ? Enfin, dans les grands centres industriels ou commerçants, la place considérable faite aux sciences économiques dans nos travaux ne viendrait-elle pas augmenter notre influence générale et nous mettre à même de conserver, dans l'ensemble de l'action universitaire, sur les milieux extérieurs, une place considérable dont nous n'avons pas à nous désintéresser ?

Telles ont été, Messieurs, les raisons qui vous ont amenés à accueillir favorablement le principe d'une réforme consistant essentiellement dans le dédoublement du doctorat des sciences politiques et économiques. Le projet en discussion a cependant rencontré, parmi vous, de très graves objections, dont je vous dois maintenant l'examen.

II

Ceux d'entre nous qui sont partisans du *statu quo*, invoquent des raisons fort diverses. Il en est d'abord sur lesquelles je pourrai passer rapidement, parce qu'elles sont la reproduction de critiques déjà formulées en 1894. On nous a dit, par exemple, que les études purement juridiques sont suffisantes pour former des esprits solides. On a, en outre, insisté devant vous sur les dangers qu'il peut y avoir à se consacrer trop rapidement aux sciences politiques ou économiques, alors qu'on n'est pas suffisamment encore garanti, contre quelques tentations d'imprécision, par la rigueur de nos méthodes ordinaires. Il y a là les éléments de longues discussions ; mais elles ont été soutenues lors du projet de la dernière réforme, et il est peut-être bien tard pour y revenir.

En dehors de ces premières critiques, restent trois objections fondamentales qui sont pour nous retenir plus longtemps.

1° D'abord, sans esprit de retour vers le passé, on peut estimer, tout au moins, que si, en 1895, on est entré dans une voie dangereuse, il faudrait se garder de faire encore, dans la même direction, un pas nouveau. Dès lors, le projet en discussion ne va-t-il pas forcément avoir contre lui

tous ceux qui, autrefois, auraient désiré le maintien d'un doctorat purement juridique? Ce n'est là qu'une apparence, et on peut, tout au contraire, concevoir très aisément que la réforme nouvelle trouvera des partisans parmi ceux-là même qui ont encore quelque regret de l'état de choses ancien. A vivre sous un régime qu'ils n'approuvent pas sans restrictions, encore doivent-ils souhaiter qu'il donne tous les avantages dont il est susceptible, et qu'il soit organisé dans les meilleures conditions de succès.

On pourrait dire, il est vrai, que le danger redouté par les défenseurs du doctorat unique était dans les spécialisations hâtives. Or, une scission nouvelle ne va-t-elle pas les rendre plus injustifiables encore ? Il est, en effet, indiscutable que le champ d'études des docteurs économistes, comme celui des politiques, sera plus restreint que ne l'est aujourd'hui le domaine commun. Mais la question, qui s'est déjà si souvent présentée à nous dans des termes à peu près identiques, revient à savoir s'il n'y a pas lieu de sacrifier une fois de plus des désirs encyclopédiques aux impérieuses nécessités de la loi de division dans le travail. La première partie de ce rapport a précisément pour but d'y répondre par avance.

2° On a pu, d'autre part, se demander si la création d'une troisième série d'épreuves n'aurait pas pour conséquence fatale une diminution dans la valeur du titre de docteur de nos Facultés. Il y a là quelque chose de très grave ! On peut, en effet, tenir pour certain que la dernière réforme a déjà eu pour résultat de rendre notre doctorat plus facilement accessible. Ce n'est pas, du reste, pour nous surprendre, puisque la nécessité d'un allégement des programmes était reconnue par la très grande majorité de nos Ecoles. Mais il est évident qu'il ne faudrait pas aller plus loin et arriver, cette fois sans aucun prétexte, à abaisser encore le niveau de nos études supérieures. Heureusement, il ne paraît pas qu'il doive en être ainsi par suite de la création d'un diplôme nouveau. Très certainement, si on se bornait à scinder en deux parties le doctorat ès sciences politiques et économiques, et si on ne prenait pas soin de renforcer chacune d'elles dans une très large mesure, tous les avantages déjà indiqués disparaîtraient devant l'inconvénient capital d'un excès de facilité. Il y aurait des répercussions jusque dans le domaine des études juridiques, et tout notre enseignement se trouverait sérieusement compromis.

Mais nous allons voir, dans le détail, qu'il est fort aisé de constituer deux examens très sérieux avec des éléments pris exclusivement soit dans les sciences d'ordre politique, soit dans celles d'ordre économique. Il suffit, pour cela, d'une volonté très énergique, celle de ne pas reculer devant les créations nécessaires, et de se garder contre la tentation d'une réforme trop facile.

Cette nécessité nous amène à l'examen d'une question d'ordre financier, qui est capitale pour l'avenir du projet en discussion. Il y a quelques mois encore, un tel problème eût été en dehors de notre compétence, et nous aurions dû indiquer seulement l'impérieuse utilité de ressources nouvelles, sans discuter la possibilité de les obtenir. Aujourd'hui, il n'en est plus de même, et l'autonomie des budgets universitaires nous permet quelque insistance. Or, n'est-il pas certain que, dans les grands centres, tout au moins, nos Conseils généraux prélèveraient facilement, sur les sommes dont ils auront la disposition, quelques subsides pour la création

d'un doctorat jugé nécessaire par la Faculté de droit ? Il suffirait dès lors d'une légère subvention de l'État, pour nous permettre d'avoir un personnel suffisant à toutes nos tâches nouvelles.

Malgré le caractère très délicat d'une pareille remarque, il faut bien dire, du reste, que ce résultat ne parait pas possible dans toutes les Universités. A vouloir organiser le triple doctorat dans chacune d'elles, on serait presque fatalement conduit à admettre par simple mesure d'économie des programmes manifestement insuffisants. Pour une raison de symétrie, sans grand intérêt même pour les Facultés intéressées, dans lesquelles les trois séries de cours auraient grande peine à fonctionner, faute d'un nombre suffisant d'élèves, on risquerait ainsi de compromettre gravement une réforme intéressante, et, en même temps qu'elle, l'avenir tout entier de nos études de doctorat. Aussi, avez-vous été unanimes à décider qu'il ne faudrait pas poser en principe nécessaire, que les trois diplômes devraient être conférés par toutes les Universités. Il vous est apparu désirable, au contraire, que chacune d'elles agisse seulement dans les mesures des ressources qu'elle est en droit d'attendre du produit de ses inscriptions.

Si, du reste, cette opinion devait l'emporter, elle serait pour conduire à une difficulté assez grande et il faudrait déterminer la situation des Facultés, qui se reconnaîtraient dans l'impossibilité d'organiser le triple programme. Seraient-elles libres de choisir les diplômes qu'elles entendraient conférer ?

Il nous parait que, dans aucune de nos Écoles, le doctorat juridique ne saurait être sacrifié. Il est d'ailleurs infiniment probable que l'idée d'un pareil abandon ne viendrait nulle part. Un règlement général serait donc, ici, d'accord avec une présomption de volonté très vraisemblable. Mais la question deviendrait plus délicate, quand on en serait au choix entre les cours politiques ou économiques. Certains d'entre nous peuvent penser que le doctorat de droit public, constitué par des éléments qui sont encore juridiques, devrait, en tous cas, avoir la préférence. Peut-être cependant, y aurait-il là une occasion nouvelle de donner quelque carrière à l'indépendance des Universités. Par le fait des milieux différents, et en raison des aptitudes diverses de leurs professeurs, elles peuvent se trouver dans des conditions très variables. Il serait assez naturel de leur laisser le soin d'apprécier leur propre situation.

3° Nous arrivons maintenant à une dernière considération qui a vivement frappé la Faculté. N'est-il pas bien prématuré de modifier dès maintenant les programmes de 1895 ? Aucun docteur n'est encore sorti du régime nouveau. Après deux années d'essai, toutes les critiques qu'on peut formuler contre une organisation scolaire manquent nécessairement de base expérimentale, et, à se laisser trop rapidement séduire par les désirs de progrès, ne risque-t-on pas d'aller de réformes en réformes sans connaître jamais la valeur d'aucune d'elles ? J'ai, Messieurs, reçu de vous le mandat formel d'insister sur cette restriction, et il me parait que la meilleure manière de l'exécuter, est encore de constater votre unanimité à me le donner. Vous n'avez cependant pas entendu, tout en admettant le principe d'un nouveau sectionnement, revenir indirectement sur la portée de votre adhésion, grâce à une de ces exceptions qui peuvent être indéfiniment dilatoires. Ce que vous avez voulu seulement manifester, c'est

que la réforme pourrait être opérée sans précipitation, et à la faveur de circonstances favorables.

Il est dès lors impossible de ne pas songer que l'heure où nos premiers budgets universitaires vont être établis, ne saurait ici être complètement indifférente. Si, comme vous le jugez nécessaire, le doctorat nouveau doit, partiellement tout au moins, vivre de subsides locaux, encore faut-il se les assurer à temps ! et il y aurait péril à attendre que de premières affectations aient rendu le sort de toutes demandes ultérieures beaucoup plus douteux. En admettant que la création d'un troisième doctorat pourrait être retardée, il y aurait lieu, par conséquent, de la préparer dès maintenant. Nous allons voir que parmi les cours nécessaires au fonctionnement de l'organisation projetée, il en est plusieurs qui n'existent pas encore, bien qu'ils figurent déjà théoriquement dans les programmes actuels. Peut-être pourrait-on, dans certains centres, se préoccuper d'avoir le personnel suffisant pour assurer leur service, et on arriverait ainsi assez rapidement à un moment où la scission nouvelle se présenterait comme pouvant être réalisée sans grands obstacles matériels, où il suffirait de quelque dernier encouragement de l'État pour consacrer une réforme déjà presque accomplie.

III

Nous avons maintenant à descendre dans quelques détails de réglementation et à rechercher d'une façon précise quel pourrait être le programme de chacun des examens des deux nouveaux doctorats. Avant cependant d'en venir à une énumération des cours nécessaires, il faut nous arrêter à trois questions préliminaires.

1° Tout d'abord, la réforme nouvelle serait-elle pour retentir sur l'organisation du doctorat juridique ? Malgré une première apparence, il nous paraît qu'il en serait nécessairement ainsi. Nous allons voir, en effet, que le droit administratif tiendra une place considérable dans les études destinées à conduire au diplôme politique. Est-il dès lors bien utile de conserver à cette matière spéciale une place de second ordre dans les cadres purement juridiques, et de maintenir une distinction quelque peu subtile entre deux sortes de droit administratif, l'un qui est politique et l'autre qui est juridique ? Cette observation tire, du reste, une force particulière de ce fait, que la science administrative, dans les programmes d'agrégation, est exclusivement annexée à la section de droit public.

Une question du même genre pourrait encore se poser pour le droit criminel ; cependant, ici, les raisons d'une modification sont déjà beaucoup moins frappantes, et, du reste, l'argument tiré de l'organisation du concours d'agrégation ne pourrait plus être invoqué, puisque, au contraire, les leçons de droit pénal sont demandées aux candidats de la section privée.

Dès l'instant qu'on serait ainsi amené à toucher au doctorat juridique, il est encore un point sur lequel l'attention serait nécessairement appelée. L'occasion serait peut-être bonne pour revenir sur la disposition en vertu de laquelle nos étudiants juristes ne sont jamais interrogés sur l'ensemble du droit civil. C'est là une règle qui n'a pas été acceptée sans contestations et, au lendemain d'une nouvelle réforme, elle deviendrait particulièrement étrange. Nous allons voir, en effet, que soit pour les

sciences politiques, soit pour les sciences économiques, il sera nécessaire de ne pas limiter les interrogations au programme d'un cours spécial et qu'on devra les faire porter sur l'ensemble de chacune des matières de l'examen. Il n'y aurait donc dorénavant, parmi tous nos enseignements, que le droit civil qui resterait en quelque sorte tronqué. Quand on songe à son unité et aux rapports multiples qui sont entre ses différents titres, c'est là un résultat qui est pour apparaître inacceptable.

2° La seconde question, qui est encore pour nous retenir quelque peu, est relative aux options entre différents cours. Elles devraient nécessairement disparaître des nouveaux programmes. A aucun degré de notre enseignement, elles n'ont jamais donné des résultats bien satisfaisants. Quand on les a supprimées, soit pour la licence, soit pour l'agrégation, c'était à la suite de constatations assez décourageantes, qu'on pourrait répéter pour le doctorat. Là encore, il ne semble pas que les raisons qui poussent nos étudiants à choisir entre deux cours spéciaux soient d'ordre scientifique. Comme, d'ailleurs, après une nouvelle scission des études de doctorat, le nombre des élèves sera considérablement diminué dans chaque section, leur permettre encore de se disséminer, c'est risquer d'avoir des enseignements qui ne pourraient fonctionner. On pourrait donc sans regret tenir compte d'une véritable nécessité pratique, en posant comme règle que les programmes de chaque section de doctorat seront uniformes pour tous.

3° Reste encore une difficulté d'ordre général. Les programmes des deux doctorats politique et économique devront-ils, après leur scission, conserver des cours communs ? On ne pourrait, certainement, les multiplier, sans aller à l'encontre même du but que se propose la réforme. Il est cependant deux enseignements, qui, par leur nature, semblent destinés à faire partie des deux séries d'études.

Le premier, c'est celui de droit public général, ou, en d'autres termes, de Science politique. Les questions relatives à l'organisation générale et à la conception du rôle de l'Etat dominent évidemment toutes les études de droit public ; mais elles sont, tout en même temps, bien loin d'être indifférentes aux économistes. A des heures, où des batailles acharnées se livrent autour des fonctions économiques de l'État, il est moins possible que jamais de méconnaître les liens qui sont entre l'économie et la politique.

Le second cours commun devrait être celui de législation financière, et, ici, il n'est pas besoin d'insister sur les caractères qui le rattachent d'un côté au droit public et de l'autre à la science économique.

Nous arrivons, ainsi, à nous demander comment pourrait être constitué chacun des examens, soit du doctorat de droit public, soit du doctorat économique.

A. — *Doctorat politique.* — Dans l'organisation actuelle, nous avons déjà cinq cours, qui portent sur des matières de droit public (droit administratif, droit constitutionnel comparé, droit international public, législation financière et histoire du droit public) ; à ces enseignements, viendrait s'ajouter, comme nous venons de le voir, un cours de droit public général. Là serait d'ailleurs l'unique création nécessaire pour l'organisation du doctorat politique. Encore faut-il remarquer que la chaire de droit public général existe déjà à la Faculté de Paris.

Avec de pareils éléments, il serait fort aisé de constituer deux examens fort redoutables.

Le premier pourrait porter : 1° sur le droit public général ; 2° sur l'histoire ; 3° sur le droit constitutionnel. Bien que comportant seulement trois matières, il devrait réunir quatre examinateurs, et la double interrogation aurait pour objet le droit constitutionnel. Il est, en effet, évidemment nécessaire que les candidats soient interrogés sur le droit constitutionnel comparé, qui est l'objet du cours ; mais d'autre part n'est-il pas indispensable qu'ils connaissent les différentes constitutions françaises, et les principes qui dominent la vie publique dans notre pays ? Il ne paraît cependant pas nécessaire de créer un cours spécial de droit constitutionnel français, et un rappel de la licence, appuyé sur les travaux de conférence, pourrait ici être suffisant.

Quant au second examen, il comprendrait donc le droit administratif, le droit international public, et la législation financière. Mais là encore quatre boules devraient correspondre aux trois matières. On pourrait poser en principe que la dernière interrogation porterait, au choix de l'examinateur, sur le droit administratif ou sur le droit des gens. Mais il serait entendu que les candidats devraient répondre à des questions posées en dehors des cours spéciaux. Une telle règle obligerait nos élèves à ne pas se contenter d'une revision toujours relativement aisée des notes recueillies à un cours de quarante leçons. Dès lors, il n'y aurait pas à redouter le discrédit d'un diplôme obtenu par ceux-là seulement, qui auraient prouvé des connaissances quelque peu approfondies sur l'ensemble du droit constitutionnel, du droit international et de la science administrative, et qui par ailleurs auraient été aux prises avec les difficultés de la science politique, de l'histoire du droit public et de la législation financière.

Il faut du reste remarquer qu'il y aurait lieu, sans doute, de supprimer la faculté, aujourd'hui donnée aux candidats, de choisir l'ordre dans lequel ils entendent passer leurs examens. Cette option se comprend aisément dans un doctorat qui contient en réalité deux sections distinctes. Suivant leurs vues d'avenir, les élèves peuvent avoir intérêt à en finir d'abord soit avec l'examen politique, soit avec les épreuves économiques. Mais, pour des études homogènes, il n'en sera plus ainsi. Dans le plan que nous avons proposé, le premier examen répond d'ailleurs aux principes les plus généraux, et le second à leurs applications. Il serait d'autant plus anormal de permettre d'en intervertir l'ordre, que ce serait augmenter encore les difficultés d'organisation matérielle.

B. — Reste le doctorat économique. Ici nous sommes dès l'abord en face d'une grosse difficulté. Elle tient à la nécessité de faire à l'économie politique générale, la place prépondérante qui lui revient logiquement. Or, comment y parvenir ? On ne peut songer à constituer des cours de doctorat, dans lesquels on reverrait l'ensemble du programme de la licence. Il y a là une impossibilité matérielle. D'autre part, il ne peut être question de se borner à conserver ce qui existe, et de se contenter, par conséquent, dans un doctorat purement économique, de quarante leçons consacrées à l'économie politique. Dès lors une seule solution reste proposable. Elle est dans la création d'un cours d'économie politique pour chacune des deux années d'étude. Ces cours porteraient forcément sur des

sujets spéciaux ; il serait cependant facile de s'arranger pour que leur réunion pût assurer à nos élèves des connaissances déjà générales.

Ceci admis, l'organisation des deux années devient relativement facile. A la fin de la première, les candidats auraient à répondre : 1° sur l'économie politique (premier cours spécial et partie de l'économie politique dans laquelle il est pris, par exemple : théories de la production) ; 2° sur la science politique ; 3° sur l'histoire des doctrines ; 4° sur l'économie agricole. Dans le second examen, les interrogations porteraient : 1° sur l'économie politique (second cours, et les matières avoisinantes, par exemple : théories de la répartition) ; 2° sur la législation coloniale ; 3° sur la législation ouvrière ; 4° sur la législation financière.

Ici encore, pour des raisons déjà indiquées à propos du doctorat politique, l'ordre des examens ne devrait pas pouvoir être changé.

Ce programme peut, au premier abord, paraître plus chargé que celui du doctorat de droit public ; mais il comprend un assez grand nombre de cours très spéciaux ; et il n'y a pas à redouter de voir les candidats se précipiter vers les études de droit public. Il est d'ailleurs à remarquer qu'ici encore, le résultat est obtenu sans avoir recours à des créations nombreuses. Notre plan, en effet, n'exige que deux cours nouveaux : un sur l'économie politique générale, et l'autre, sur l'économie agricole, déjà prévu d'ailleurs sous le régime de 1895.

IV

Nous n'avons plus qu'une question à nous poser. Elle est relative aux avantages que pourraient procurer nos différents diplômes de doctorat. Or, il est ici un point facile à dégager.

Il est certain d'abord que tous nos docteurs devraient être placés sur la même ligne au point de vue de la loi militaire. Nos trois doctorats comporteraient, en effet, des épreuves d'une difficulté à peu près égale, et, du reste, celui de nos diplômes qui ne conférerait pas les avantages de l'art. 23 de la loi de 1889 serait à l'avance sacrifié ! Il faut dire, en outre, que cette nécessité indiscutable est peut-être pour commander la solution d'une question assez délicate, celle du titre à donner aux docteurs économistes. Il paraîtrait assez logique de ne pas appeler doctorat en droit, un doctorat purement économique, et de réserver cette appellation pour les deux sections de droit public et privé. Mais, ne risquerait-on pas ainsi de soulever quelques difficultés sur l'interprétation du texte de la loi militaire ? Si cette éventualité n'était pas à redouter, il faudrait certainement séparer très nettement, par la dénomination même, le doctorat économique des doctorats juridiques.

En dehors de là, les avantages précis faits à nos docteurs sont si peu nombreux, qu'il nous reste peu de choses à dire. Il est vrai que quelques administrations font, dans leurs concours de recrutement, une prime aux candidats pourvus d'un diplôme de docteur en droit. Il leur appartiendrait de se demander dans quelles conditions elles entendent la conserver. Il en serait de même pour l'Ordre des Avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, et ces questions échappent à notre compétence.

Il en est une, au contraire, qui nous concerne directement. Elle est relative à notre agrégation. Faudrait-il exiger, après une réforme, que les candidats au concours présentent trois diplômes de docteur ? Ce serait là une prescription à la fois décourageante et stérile. D'autre part, il y a quelque mois à peine, nous étions tous d'avis qu'un doctorat ne saurait suffire à nos futurs collègues. Dès lors, il conviendrait peut-être de décider que les agrégés devraient avoir deux doctorats à leur choix. On pourrait aussi, en raison du caractère fondamental du doctorat juridique, songer à l'exiger dans tous les cas, l'option ne subsistant que pour le second diplôme.

Il est bien entendu, du reste, que le passage d'un doctorat à un autre continuerait à se faire dans les conditions actuelles.

Telles sont, Messieurs, les idées essentielles qui ressortent de notre dernière discussion. Elles peuvent venir se condenser en des résultats très simples. En principe, vous avez été partisans d'un dédoublement du doctorat des sciences politiques et économiques. Mais il vous est apparu qu'en aucun cas, une pareille réforme ne devrait entraîner un affaiblissement des études de doctorat, et qu'il serait nécessaire, par conséquent, de l'appuyer sur une organisation d'enseignements capables de permettre de grandes exigences aux examens. Vous avez entendu, en outre, que des réserves expresses fussent formulées en votre nom sur l'urgence d'une modification à apporter au régime de 1895. Mais vous n'avez pas voulu exclure la pensée d'une très prochaine préparation de l'organisation nouvelle, dans laquelle chaque Université serait appelée à donner la mesure de son initiative et de sa vitalité.

SOUCHON.

Modifications proposées au décret du 30 avril 1895.

Art. 1. Les diplômes de docteur en droit portent l'une des mentions suivantes : *Sciences juridiques ; Sciences politiques ; Sciences économiques.*

Art. 3. Les examens oraux portent sur les matières suivantes :

Sciences juridiques.

1er Examen : 1° Droit romain, avec une interrogation sur les Pandectes ; — 2° Histoire du droit français.

2e Examen : 1° Deux parties du droit civil, choisies par le candidat parmi celles qui sont déterminées par l'arrêté ministériel du 30 avril 1895 ; — 2° au choix des candidats : Droit criminel ou droit civil comparé.

Sciences politiques.

1er Examen : 1° Droit public général ; — 2° Histoire du droit public français ; — 3° Droit constitutionnel comparé.

2e Examen : 1° Droit administratif ; — 2° Droit international public ; — 3° Législation française des finances.

Sciences économiques.

1er Examen : 1° Économie politique (1re partie) ; — 2° Histoire des doctrines économiques ; — 3° Droit public général ; — 4° Législation et économie rurales.

2e Examen : 1° Économie politique (2e partie) ; — 2° Législation et économie industrielles ; — 3° Législation et économie coloniales ; — 4° Science financière.

Art. 5. Les candidats au deuxième examen du doctorat *Sciences juridiques* sont tenus de déclarer leur option en se faisant inscrire pour cet examen.

Les deux examens imposés pour les trois mentions doivent être subis dans l'ordre qu'indique leur numéro.

Art. 6. Le sujet de la thèse est choisi par le candidat, suivant la mention qu'il postule, soit dans les sciences juridiques, soit dans les sciences politiques, soit dans les sciences économiques.

Art. 7. Le candidat reconnu apte au grade avec l'une des mentions peut obtenir les autres, à la condition, pour chacune d'elles, de subir un examen et de composer et soutenir une thèse.

Dans le cas où la nouvelle mention à obtenir sera celle de *Sciences juridiques*, l'examen portera sur les obligations en droit romain et en droit français ; le sujet de la thèse devra être choisi dans les sciences juridiques.

Dans le cas où la nouvelle mention à obtenir sera celle de *Sciences politiques*, l'examen portera sur les principes du droit public, sur l'histoire du droit public français, et sur le droit international public ; le sujet de la thèse devra être choisi dans les sciences politiques.

Dans le cas où la nouvelle mention à obtenir sera celle de *Sciences économiques*, l'examen portera sur l'économie politique, sur l'histoire des doctrines économiques et sur l'économie rurale ; le sujet de la thèse devra être choisi dans les sciences économiques.

Les autres dispositions du décret du 30 avril 1895 seront maintenues sans changement.

L'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1896, sur l'agrégation des Facultés de droit, devra être modifié ainsi qu'il suit :

« Nul ne peut se présenter à l'agrégation si son diplôme de docteur ne porte pas au moins deux mentions.

« La mention *Sciences juridiques* est imposée à tous les candidats.

« Les candidats pour la section du droit privé et du droit criminel et pour la section d'histoire du droit, auront le choix entre les deux mentions *Sciences politiques* et *Sciences économiques*.

« Pour la section du droit public, le diplôme devra porter la mention *Sciences politiques*.

« Pour la section des sciences économiques, le diplôme devra porter la mention *Sciences économiques*. »

Le Doyen de la Faculté de droit de Lyon,

CAILLEMER.

L'UNIVERSITÉ DE TURIN (*Suite*) (1)

II

L'atmosphère où ils se meuvent, d'abord, n'est pas indifférente. Turin est une ville calme plutôt que froide : de grands palais, de vastes places, de longues rues droites au bout desquelles se dressent des montagnes neigeuses ou des collines verdoyantes. C'est un Versailles animé. Elle a perdu son titre de capitale ; elle en garde encore et le prestige et la beauté, et il lui reste cette gloire, que ce qui frappe le plus en elle, si l'on veut voir au delà de son aspect régulier et imposant, c'est le grand nombre de ses institutions de charité et de ses institutions d'enseignement. Par le cœur et par l'esprit, c'est là une des « places fortes » de l'Italie ; les Italiens le disent et le pensent. Je ne parle ici que de ce qu'elle fait pour l'instruction : elle a une académie royale des sciences (1° classe des sciences physiques, mathématiques et naturelles ; 2° classe des sciences morales, historiques et philologiques), des sociétés de médecins et d'ingénieurs, etc. ; un cercle philologique ; une société promotrice de l'étude et de l'enseignement des langues étrangères vivantes. Elle est le centre d'un cercle de la ligue italienne de l'enseignement. Elle a des écoles supérieures, l'École royale d'application pour les ingénieurs, le Musée royal industriel italien, une école d'agriculture, des écoles militaires, des laboratoires et des cliniques, parmi lesquels l'Institut psychiatrique dirigé par Cesare Lombroso. — Pour l'enseignement secondaire : un institut technique (sorte d'établissement d'enseignement moderne), trois lycées, six gymnases (classes inférieures des lycées), cinq écoles techniques (professionnelles), une école de commerce, un internat national, une école normale de femmes, — et jusqu'à une école normale de gymnastique pour les femmes, où l'on enseigne la gymnastique théorique et pratique, l'anatomie, la physiologie et l'hygiène, la pédagogie, l'histoire, le chant. — Pour l'enseignement primaire, j'ai compté une vingtaine d'écoles urbaines, vingt-six écoles suburbaines, quatorze écoles du soir, plus une école du soir pour le commerce, des écoles du soir pour le dessin, etc. ; enfin les institutions privées sont, pour les garçons, une trentaine et une quarantaine pour les filles.

Il semble qu'un tel état de choses manifeste une culture, sinon profonde, au moins très répandue, et exprime un vif intérêt pour tout ce qui touche à la science et à l'instruction, et que l'enseignement supérieur s'y doive trouver à l'aise, s'y sentir stimulé et soutenu. Il est certain que les professeurs travaillent et travaillent beaucoup. Leurs publications sont nombreuses. En voici un aperçu, avec quelques notes sur les cours qu'ils font, leur savoir et leurs idées :

M. ALLIEVO (cours de pédagogie) : ouvrages pédagogiques : *l'école éducative ; de l'instruction obligatoire* ; *l'éducation personnelle* ; *le socialisme et la famille* ; *l'éducation de la femme* ; *Jean-Baptiste de la Salle et son Institut* : *Maine de Biran et sa doctrine anthropologique* ; etc. J'ai assisté à son cours ; il y ex-

(1) Cf. *Revue* du 15 avril 1898.

pliquait rapidement, probablement en relation avec l'histoire des doctrines pédagogiques, la philosophie de Pythagore et celle de Platon ; l'assistance était composée surtout de jeunes filles et d'hommes mûrs (entre autres deux prêtres) qui prenaient des notes. Son cours paraît intéresser le public peu nombreux qui l'écoute.

M. BOBBA (cours d'histoire de la philosophie) collabore à la *Rivista italiana di filosofia*. Son domaine préféré paraît être l'idée de Dieu. — Il passe en revue chaque année dans son cours quelques-uns des principaux philosophes.

M. CIPOLLA (cours d'histoire moderne) s'occupe de l'histoire d'Italie en général, de l'Italie au moyen âge en particulier, de Dante, d'études archéologiques ; il a donné en 1895 aux mélanges Julien Havet un article sur la tachygraphie ligurienne au XIe siècle. — Le comte Cipolla est une des figures les plus sympathiques de l'Université de Turin ; il est très estimé et très aimé des étudiants.

M. d'ERCOLE (cours de philosophie théorétique et de philosophie morale) : études sur des philosophes allemands. — Son cours est une exposition et une critique des principaux systèmes. Sa tendance personnelle est hégélienne et évolutionniste.

M. FERRERO (cours d'archéologie) : manuels d'histoire ; articles sur des fouilles et des découvertes ; comptes rendus bibliographiques dans la *Rivista di filologia ed istruzione classica*, et dans le *bolletino di filosofia classica*.

M. FRACCAROLI (cours de littérature grecque) collabore à la *Rivista di filologia ed istruzione classica*.

M. GABOTTO (cours libre sur l'histoire des lettres en Italie au XVe siècle) : manuel d'histoire ancienne ; études sur l'histoire de Savoie et l'histoire du Piémont ; *le théâtre en Piémont au XVe siècle* ; *l'épopée et la parodie de l'épopée au XVIIe siècle* ; études sur les légendes carolingiennes ; *un poème inédit de César de Nostradamus* (imprimé à Montpellier en 1895). Collabore à la *Rivista Storica italiana*, à la *Biblioteca delle scuole italiane*, à la *Gazzetta letteraria*.

M. GARIZIO (cours libre d'histoire ancienne) : grammaire latine ; exercices latins : vocabulaire des commentaires de Jules César ; manuel de la littérature latine.

M. PIZZI (cours de persan, de sanscrit et de langues sémitiques) : *histoire de la poésie persane* (2 vol.) ; histoire de la littérature italienne ; *Bizeno*, drame lyrique en 4 actes : collabore au *Giornale della societa Asiatica italiana*.

M. RENIER (cours d'histoire comparée des littératures néo-latines) : histoire d'Italie ; *la psychologie chez Dante* ; étude sur la littérature italienne au Moyen Age et à la Renaissance. Très connu en France comme romaniste ; co-directeur du *Giornale storico italiano*.

M. ZURETTI (cours libre de littérature grecque) éditions ; articles (par exemple : *la misogynie chez Euripide*) dans la *Rivista di filologia classica*, les *Studi italiani di filologia classica*.

J'ai gardé pour la fin les professeurs avec qui je me suis trouvé le plus souvent en rapports et que j'ai eu plus d'occasions de connaître : M. Valmaggi, M. Stampini, M. Camus, M. Graf.

M. VALMAGGI. — Né à Suse, 27 février 1863 ; laurea in lettera en 1885 à l'Université de Turin, où il eut pour professeur M. Stampini, à qui il reconnaît qu'il doit beaucoup ; libera docenza en littérature latine à la même Université, obtenue par examen en 1890 ; chargé d'un cours de grammaires grecque et latine en 1895. Le nombre de ses publications (livres, brochures, articles) dépasse 70 : études sur la littérature italienne (*les sources du Cortegiano* ; étude sur Parini ; etc) ; éditions ; traductions ; études sur Virgile ; études sur Tacite ; étude sur Frontin et ses prédécesseurs ; *sur l'histoire des manuscrits illustrés de Térence* ; études de grammaire latine ; *lo spirito antifemminile nel medio evo* ; *stazio nella tradizione classica del médio evo* ; *manuale storico-bibliographico di filologia classica*, etc. — Il dirige le *Bollettino di filologia classica* qui achève sa quatrième

année, bulletin bibliographique en grande partie, et par là très utile, avec quelques articles originaux. Collabore à la *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, et à d'autres revues. Sait l'allemand, l'espagnol, le français qu'on parlait dans sa famille et qu'il parle encore assez bien. Tendances scientifiques ; plutôt conservateur dans la critique des textes.

M. STAMPINI. — Né le 29 mai 1855, piémontais. A obtenu à l'Université de Turin la laurea in lettere en 1877, la laurea in filosofia en 1878. Professeur de lycée. En 1880 et jusqu'en 1884, libero docente de littérature latine à l'Université de Turin ; où il est ensuite chargé du cours de grammaire et lexicographie latine. En 1889, après concours, il est nommé professeur extraordinaire de littérature à l'Université de Messine et promu professeur ordinaire en 1893 ; il a été recteur à Messine. Il est revenu à Turin au mois de novembre dernier comme professeur de littérature latine. — Publications : il commence par des vers et des études de métrique latine et italienne (*le Odi barbare di Giosuè Carducci e la metrica latina, studio comparativo* 1879) ; *Traité d'orthographe latine* ; études sur Juvénal ; sur Lucrèce ; éditions de Virgile, d'Horace, de quelques pièces de Plaute et de Térence, des plus célèbres discours de Cicéron ; études sur les réformes nécessaires dans l'Université ; inscriptions et adresses en latin. Il dirige la *Rivista di filologia* et en prépare un index général. Il s'occupe d'une édition de Juvénal et de Martial. Martial est l'objet de son cours pour cette année. — Il a fait ses études au moment où l'on écrivait encore en latin dans les lycées ; l'examen d'admission à l'Université, qui n'existe plus aujourd'hui, comprenait, pour les étudiants en lettres, deux compositions, latine et italienne, et un examen oral sur les trois langues grecque, latine et italienne, les trois littératures, l'histoire et la philosophie. M. Stampini, qui a conservé un triste souvenir du temps où le professeur Vallauri, contre qui il a soutenu plus tard des polémiques très vives, faisait son cours à l'Université dans un latin gonflé de phrases ciceroniennes et vides, en a pourtant gardé une connaissance pratique de la langue latine ; plusieurs de ses éditions critiques ont des préfaces et des notes en latin. Il a appris plus par lui-même et dans les livres qu'aux cours de ses professeurs. Il a été le premier à donner dans l'Université italienne un cours spécial de métrique (1880). Dans la critique des textes il est lui aussi d'esprit conservateur. Il connaît le grec et le sanscrit ; a étudié avec soin la littérature italienne, lit surtout les classiques italiens, poètes et prosateurs ; aime et connaît bien Léopardi dont il a fait le sujet de sa thèse pour la laurea in lettere (*sur le sentiment poétique de Léopardi*). Parmi les poètes vivants, ses auteurs favoris sont Carducci et Graf ; il est assez bien informé de la littérature allemande ; en fait de « littérature française » il n'a lu que les romans de Dumas et six ou huit romans de M. Zola : celui qu'il préfère est l'Assommoir. — Il parle d'ailleurs fort peu le français. — C'est un homme énergique et franc, avec un grand goût pour la polémique, et un robuste travailleur.

M. Camus, un Français, continue comme *libero-docente* le cours de langue et de littérature françaises dont il était chargé officiellement auparavant. La chaire a été supprimée cette année, enveloppée dans une mesure générale pour laquelle on n'a donné que des raisons économiques. L'économie, si économie il y a, sera faible : à peine 15.000 fr. pour toute l'Italie et moins même, car deux chaires de langues étrangères seulement, dont celle qu'occupait M. Camus, étaient officiellement établies. — Publications : études sur des manuscrits, monographies et études sur la botanique au Moyen Age ; *historique des premiers herbiers*. — Selon M. Camus, l'enseignement du français à l'Université est difficile et peu productif ; à peine ébauché au gymnase, il est aussitôt abandonné et les étudiants ne le recherchent pas. Les livres dont on use en Italie pour l'enseignement sont défectueux ; ce sont de vieilles grammaires refaites et déguisées tant bien que mal. L'enseignement du français n'est intéressant et fécond qu'à l'Ecole de guerre, où, en 3e année, M. Camus fait à ses soixante élèves un cours d'histoire littéraire, qui paraît leur plaire et leur profiter.

M. Graf (cours de littérature italienne), à qui j'étais recommandé par la bienveillance de M. Dejob. et qui m'a mis en rapport avec ses collègues de l'Université, est assurément une des intelligences les plus larges et les plus profondes, une des âmes les plus séduisantes de l'Italie contemporaine. Il est né à Athènes en 1848 d'un père bavarois et d'une mère italienne ; il étudia presque seul ; à vingt ans il savait et parlait le grec, l'italien, le roumain, l'espagnol, le français et l'allemand. Docteur en droit, le métier d'avocat lui déplaisait. Après avoir obtenu la *libera docenza* pour les littératures néo-latines, enseignement nouvellement fondé par Bonghi, et la *libera docenza* pour la littérature italienne, il est envoyé à Turin pour l'enseignement des littératures néo-latines en 1876 ; il n'a pas quitté Turin, il a changé d'enseignement. — Il a étudié l'histoire des mythes et des légendes : *la légende du Paradis Terrestre* ; *Prométhée dans la poésie* ; *la légende de l'aurore* ; *les superstitions relatives à l'amour* ; *l'histoire du diable* ; *mythes, légendes et superstitions du Moyen Age* (2 vol.) ; tous ceux qui se sont occupés du Moyen Age connaissent son livre : *Rome dans la mémoire et dans les imaginations du Moyen Age* (2 vol.). Il semble aimer les sujets où la recherche historique appelle à son secours le discernement littéraire et la pénétration psychologique. Il suffit de lire la table des matières de son volume, « *Attraverso il Cinquecento* » (à travers le XVIe siècle italien) pour en deviner l'intérêt : Pétrarchisme et antipétrarchisme : — Un procès à Pierre Arétin ; — Les pédants ; — Une courtisane entre mille : Veronica Franco ; — Un bouffon de Léon X. Les recueils principaux de ses poésies sont : *Medusa, Dopo il tramonto* (après le coucher du soleil), et *le Danaïdi* (1897). Il s'y montre pessimiste, mais d'un pessimisme personnel qui n'en est que plus douloureux. Par la subtile et triste sensibilité de l'âme, il rappelle Sully-Prud'homme ; il est comme lui fervent du vers classique, résistant et plein. Il est pourtant facile et tendre aux jeunes poètes ; il ne voit pas en noir l'avenir de la littérature. A la fin du plus récent de ses ouvrages (*Foscolo, Manzoni, Leopardi*; — *Preraffaelliti, simbolisti*, etc.), il attaque la langue marbrée, les prétentions, les poses de ce qu'on appelle les décadents ; mais au moins il ne méconnaît pas ce qu'ils ont de bon, « leur vive et dévote sollicitude à restituer son rang antique et ses antiques honneurs à la poésie » ; anglais, français, belges, il les a lus et il les cite. — Il connaît, comme un Français, la littérature française et parle le français à merveille. Il a fait de fortes études, philosophiques et scientifiques. La tendance la plus visible et sans aucun doute de plus en plus prépondérante de son esprit est l'amour de la science et la foi dans la science ; il n'est pas jusqu'à son très vif sentiment moral qui n'y trouve un point d'appui, une consolation et un espoir.

Cette liste de professeurs n'est pas inutile. Par elle, on peut se faire une idée du *curriculum vitæ* d'un professeur italien, de la valeur de l'homme et de son enseignement. Si les publications sont fréquentes, ce n'est pas toujours ni surtout qu'elles soient hâtives et présomptueuses : on les doit moins à la précipitation des professeurs qu'à l'hospitalité des revues. Les professeurs travaillent, et comme les revues sont nombreuses, ils ne sont pas rebutés par la difficulté de se faire imprimer ; la science y trouve son profit. Enfin, on voit clairement par ce que j'ai noté de ces publications quels sont les traits caractéristiques de l'esprit et des travaux des professeurs et, plus généralement, du courant intellectuel dans l'Italie contemporaine. C'est d'abord une largeur et une facilité d'intelligence qui tiennent au climat et à la race, le désir et la puissance de s'intéresser à tout, une sorte de « culture générale » naturelle ; c'est en second lieu une préférence pour l'histoire et pour le point de vue historique ; enfin un goût décidé pour les monographies. On peut blâmer ces tendances, trouver que l'une montre trop d'ambition et les autres trop de modestie. Mais on peut dire aussi que la première fut toujours louable et que le succès justifie les deux autres.

III

Les étudiants.

On s'accorde à me dire que les étudiants sont recrutés dans les classes les moins aisées de la bourgeoisie et qu'ils ont pour but de conquérir au plus vite une chaire dans quelque gymnase ou lycée. Ils peuvent, moyennant certaines attestations et certaines preuves de travail, obtenir la remise des taxes, et recevoir des subsides du « Collège des provinces » du « Collège Caccia » pour la province de Novara, et d'institutions et legs privés. Le *Collège des provinces* (Reale collegio Carlo-Alberto per gli studente delle provincie in Torino) distribue, à une quarantaine d'étudiants pauvres, 70 lires pour chacun des neuf mois de l'année scolastique. Les épreuves écrites du concours pour obtenir ce subside consistent en une composition latine, une composition italienne (l'une des deux portant sur l'histoire), une composition de philosophie, une version grecque, une composition d'arithmétique et de géométrie et une composition de physique. Chaque composition dure quatre heures y compris la dictée du sujet ; le tout occupe trois jours. Ensuite ont lieu des examens oraux sur les matières des examens écrits ou sur le programme de la licenza liceale. Les concurrents doivent obtenir une moyenne de 7/10 dans les examens écrits et dans les examens oraux séparément. — Les étudiants arrivent à l'Université pourvus de la licenza liceale dont l'examen porte sur les trois littératures, l'histoire moderne, la philosophie, les sciences physiques, mathématiques et naturelles. Que vaut cet examen ; que valent les études faites au lycée ? Pour m'arrêter à deux points spéciaux, il est certain que les connaissances philosophiques des jeunes étudiants sont tout à fait insuffisantes, bien qu'on ait dû les en munir pendant leurs trois années de lycée. Quant au latin, ils n'ont pas fait de compositions latines, ils n'ont même pas traduit d'italien en latin ; leurs exercices écrits se sont bornés à la traduction de passages faciles d'auteurs latins. Ils ont donc beaucoup, sinon tout à faire à l'Université. Y travaillent-ils ?

On les voit se promener en grand nombre sous les arcades qui bordent la grande Piazza Castello et se prolongent le long de la Via Po, où se trouve l'Université. Ils n'ont pas de serviette sous le bras : on n'en use guère en Italie ; il est rare même qu'on leur voie un cahier ou un livre à la main. Ils ne se pressent pas ; ils parlent entre eux sans grande animation : le Piémontais est plutôt calme. Dans la cour carrée de l'Université, à qui ses bustes de marbre donnent un air imposant, dans la galerie du 1er étage, ils ont la même attitude. Le type du « bon élève » n'apparait pas. Je les ai vus au cours de M. Graf : la salle est pleine ; beaucoup d'étudiants, un assez grand nombre de jeunes filles, des étudiantes pour la plupart (1), une dizaine d'hommes mûrs ou âgés, quelques prêtres ; le professeur, qui traite cette année d'une *Introduction générale à l'histoire des langues néo-latines*, parle avec éloquence de Rome et des Barbares ; la place éle-

(1) Les étudiantes sont assez nombreuses, et viennent des lycées, comme les jeunes gens, — des mêmes lycées. Elles ont les mêmes droits ; la plus grande partie s'inscrit à la Faculté des lettres. Elles se proposent généralement d'entrer dans l'enseignement secondaire, particulièrement dans les Ecoles Normales ; quelques-unes occupent même des chaires dans des écoles techniques et des lycées. — La tenue des étudiantes aux leçons de l'Université, me disait un professeur, est généralement correcte, quoiqu'elle ne manque pas d'une certaine familiarité avec les jeunes gens.

vée qu'il occupe, dans une chaire qui est une vraie chaire, confère de l'autorité à sa parole. Les étudiants écoutent avec une attention *modérée*; il n'y a pas plus de vingt personnes en tout qui écrivent et ce sont surtout des jeunes filles. Un étudiant lit son journal sous son pardessus et une jeune fille lit un livre derrière son bras.

Il ne faudrait pas les juger sur ces impressions. L'apparence peut être trompeuse. Si la plupart ne prennent pas de notes, c'est que quelques-uns s'en chargent pour tous et publient aussitôt, avec la permission des professeurs, les cours ou les résumés des cours lithographiés. Il est vrai pourtant — les professeurs le disent — que les étudiants travaillent peu. Ils semblent être à l'Université, non pas pour s'instruire, mais pour passer des examens faciles et profiter des avantages qui en résultent. Là encore, la faute est en grande partie à l'organisation de l'enseignement. On n'a pas songé qu'il fallait engager les étudiants à se donner de la peine par eux-mêmes et leur fournir les moyens et l'occasion de répondre et de participer en quelque sorte à l'enseignement qu'ils reçoivent. Les professeurs peuvent bien consacrer une partie de leurs heures de cours à entendre des conférences faites par les élèves; ainsi M. Pezzi, pour ce qui concerne la linguistique classique, met entre les mains de ses étudiants la grammaire comparée de M. Henry, et chaque samedi un élève expose ce qu'il a lu; ainsi fait aussi parfois, pour un point de la littérature latine, M. Stampini.

Mais la plupart des professeurs paraissent considérer comme un devoir l'emploi personnel de leurs heures de cours et ne croient pas pouvoir compter assez sur la bonne volonté des étudiants pour des travaux que les règlements n'ordonnent pas.

Cette lacune n'est malheureusement pas comblée par l'institution dans chaque Université d'une *Scuola di Magistero*. C'est un ensemble de conférences (1) auxquelles l'étudiant peut assister, en s'y faisant inscrire pour toute l'année, après avoir accompli son premier « biennio » et avoir passé les examens qui s'y rattachent; après deux années, on accorde aux étudiants qui ont suivi les conférences et qui ont obtenu la *laurea*, un diplôme dit de magistero qui a une valeur surtout professionnelle. Il y a pour la Faculté des sciences quatre groupes de conférences: physique, chimie, sciences naturelles et mathématiques; pour les étudiants en lettres, une conférence commune de didactique générale et trois groupes de conférences, ou sections: conférences de littérature (italienne, latine, grecque); conférences d'histoire (histoire ancienne, histoire moderne, géographie); conférences de philosophie (philosophie, pédagogie). A chacune de ces sections correspond un diplôme spécial; un étudiant ne peut en même temps s'inscrire à plus de deux sections. Mais trop peu d'étudiants s'astreignent à suivre ces conférences. Elles sont d'ailleurs trop peu nombreuses et la destination n'en est pas nette; elles initiaient plutôt autrefois aux méthodes scientifiques, aujourd'hui, elles ont presque uniquement pour but l'éducation pédagogique; toutefois certains professeurs y voient un moyen de compléter leur cours et en profitent pour faire un nouveau cours plus spécial. Enfin les étudiants ne permettent pas qu'on exige d'eux trop d'application et lorsqu'ils le permettent, on ne sait comment exercer leur bonne volonté: ils ne connaissent généralement pas de langues moder-

(1) Les professeurs qui les font ou les dirigent reçoivent un supplément de traitement de 500 francs.

nes, sauf, en Piémont, le français ; il leur est donc difficile, et particulièrement dans le domaine de la philologie, de mener à bien le moindre travail.

J'ai pu constater le résultat des quatre années d'études universitaires pour les étudiants en lettres. J'ai assisté à une dizaine d'examens de *laurea* ; la commission est composée de onze membres : un des examinateurs rend compte de la thèse du candidat qui écoute, assis à une petite table ; après cinq ou dix minutes d'exposition, le candidat répond et discute avec le rapporteur. Au bout de quinze minutes au plus, un coup de sonnette du président tranche la discussion ; chaque candidat présente trois thèses : en trois quarts d'heure au plus on fait de lui un docteur. Voici quelques sujets de thèse :

Le commerce de Gênes en Orient au temps de sa prédominance. La musique et les autres éléments de l'Opéra. Cicéron a-t-il une philosophie ? Origine de la Gens Romana. *Rome a-t-elle dominé sur l'Etrurie ? Marie de France peut-elle être identifiée avec Marie de Compiègne ? Le sentiment de la famille dans la poésie de Catulle. La Cosmogonie de Moïse et la science moderne.*

Le candidat qui soutient cette thèse de philosophie déclare entre autres : « Pour Moïse Dieu est spirituel ; pour la science moderne, Dieu est matériel ». Un autre, à propos d'une thèse d'histoire dont on trouve que le sujet n'a pas été traité complètement, dit : « Je n'ai pas parlé de cette partie du sujet parce qu'elle n'était pas traitée dans les auteurs ». Les thèses manuscrites, d'importance très diverse, varient entre une quarantaine de pages in-4, et deux ou trois cents pages petit in-folio. Il y en a de tout à fait minces : *Sur un vers du Miles Gloriosus* : « Il faut s'en rapporter aux manuscrits authentiques », dit le candidat. — « C'est-à-dire ? » demande le professeur. — « C'est-à-dire à ceux qui sortent de la main de l'auteur. » Certains candidats discutent avec précision et avec bonne grâce ; la plupart parlent avec animation, sans trop de considération pour le jury, font des phrases, se fient aux mots, montrent peu de souci de la réalité des choses, beaucoup de sens propre et d'entêtement ; quelques-uns ne répondent pas du tout, et n'en obtiennent pas moins la *laurea*. Une bienveillance excessive paraît régner dans ces examens. Quand le professeur touche à une faute du candidat, il n'insiste pas, et quand le candidat ne parle pas, le professeur parle. Il sait que le candidat n'est pas tout à fait responsable : l'instruction première, celle que le candidat devrait apporter à l'Université lui fait souvent défaut. On s'explique ainsi certaines faiblesses communes à tous les esprits et le grand reproche que méritent toutes les thèses : elles manquent de composition, on ne voit l'idée qu'à la dernière page (si on la voit), et rien ne la prépare.

En résumé les étudiants travaillent peu, du moins dans la Faculté des lettres et philosophie ; on me dit qu'ils sont plus laborieux dans la Faculté de jurisprudence. On peut assigner deux ou trois causes à la médiocrité des résultats que j'ai constatés : l'organisation universitaire est très imparfaite ; les professeurs ont trop peu de rapports immédiats avec les étudiants, peut-être trop volontiers familiers ; la politique enfin occupe et passionne trop les jeunes Italiens et il suffit de lire un journal pour voir quelle importance excessive on attache à leurs manifestations extra-universitaires. Comment donc de ces générations d'étudiants s'élève-t-il des professeurs actifs et remarquables ? C'est qu'il y a de belles exceptions ;

c'est aussi que l'étudiant travaille surtout lorsqu'il ne l'est plus. Selon un dicton italien, un étudiant est un jeune homme qui se divertit beaucoup et qui ne travaille jamais. Le dicton exagère, ou s'il est vrai, c'est pour si peu de temps ! Il n'y a pas de vieux étudiants en Italie ; à vingt-quatre ans au plus tard l'étudiant quitte l'Université, et le regret de l'Université est le commencement de l'étude.

E. Haguenin.

Le laboratoire d'Economie politique de l'Université de Turin.

Une des institutions les plus jeunes et les plus vivantes de l'Université de Turin est le laboratoire d'économie politique, qui est adjoint à la Faculté de droit et dirigé par le professeur d'économie politique, avec la coopération d'un « coadjuteur » et de deux assistants ; aucun de ces emplois n'est rétribué. Les étudiants de l'Université sont admis en qualité d'*élèves* : les *laureati* et les personnes qui n'ont pas de titres académiques s'inscrivent en qualité de *Soci residenti*. Le directeur paie annuellement 30 lires, le coadjuteur 15 l., les assistants 10 l., les *Soci Residenti*, 10 l., les élèves 5 l., ces taxes sont au bénéfice exclusif du laboratoire. — Le laboratoire a pour but « *d'encourager et de faciliter l'étude scientifique des phénomènes de la vie économique et des questions qui s'y rattachent.* » Les *Soci Residenti* ont le droit de fréquenter le laboratoire et de prendre part aux exercices pratiques ; les élèves en ont le devoir. Les uns et les autres peuvent user pour leurs travaux du matériel scientifique dont dispose le laboratoire.

Les exercices pratiques du laboratoire « ont pour objet de donner ou de renforcer l'éducation scientifique et de faciliter éventuellement les recherches originales. Ils consistent en travaux écrits, conférences et discussions sur des sujets choisis ou désignés, relatifs à des questions économiques d'actualité scientifique ou pratique, en comptes rendus critiques oraux ou écrits, en visites à des administrations ou à des institutions intéressant la vie économique. Des procès-verbaux de ces exercices sont rédigés par les assistants. »

Le laboratoire est ouvert toute l'année, excepté durant une courte partie des vacances d'automne. — Il peut accorder des prix qui consistent en œuvres scientifiques et publier les travaux des élèves et des *Soci Residenti* qui paraîtront mériter cette distinction.

Le laboratoire d'économie politique a été fondé au commencement de l'année scolaire 1893-1894 et installé dans les locaux de l'ancien laboratoire de pathologie générale, en face de l'Université. Les salles sont petites et mal commodes, mais le professeur d'économie politique qui en est le directeur actuel, M. S. Cognetti de Martiis espère pouvoir les agrandir. « En attendant, dit-il, le manque de place a son avantage : quand on n'y serait pas porté, il oblige à l'ordre ». Ces petites chambres sont bourrées de documents, disposés dans un ordre parfait où l'on se retrouve sans peine, grâce au catalogue par fiches établi par les élèves. Ce « matériel scientifique » est réparti dans les catégories suivantes : Enquêtes, Bulletins, Actes de Congrès, Collections monographiques, Rapports administratifs, consulaires, etc., Statistiques, Atlas, Annuaires économiques, Actes des Expositions, Etudes descriptives, Législation (lois spéciales sur les industries), Périodiques. J'ai eu le regret de n'y voir figurer qu'un bien petit nombre de revues françaises. L'inspiration qui dirige le travail du laboratoire est purement scientifique. « Ici, dit M. Cognetti de Martiis, pas de tendances, et surtout pas d'influence » ; et il ajoute en souriant : « En matière de science, la seule discipline possible est l'anarchie ». Cette large direction scientifique est placée sous la garantie et la sauvegarde des promoteurs ou des plus illustres représentants de la science économique, sans acception de doctrines, dont les portraits ornent les salles. Autour de leurs portraits, des inscriptions extraites de leurs œuvres rappellent leur pensée : *Aristote : φανερὸν ὅτι τῶν φύσει ἡ πόλις ἐστὶ καὶ ὅτι ὁ ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον.* — *Vico : L'ordine*

delle idee dee procedere secondo l'ordine delle cose. — Cavour : Le grandi frasi, le grandi massime hanno più e più volte condotto gi stati alla rovina. — Professeur Ferrara : L'importanza el' opportunità delle dottrine trova ragione nei fatti. — Adam Smith : The division of labour... occasions in every art proportionable increase of the productive powers of labour. — E. Schultze : Selbsthille Selbstverwaltung, Selbstverantwortung. — C. Marx : Mein Standpunkt, die Entwicklüng der Economischen Gesellschafts formation als einem naturgeschichtlichen Processauffasst,..

La première année, les élèves et *soci residenti* inscrits au laboratoire furent au nombre de 21 ; onze monographies présentées, lues et discutées ; plusieurs publiées : Prof. E. Masè-Dari : Les conditions agricoles de la Russie (publiée dans la *Riforma sociale*). — Doct. L. Albertini : La question des huit heures de travail (*Giornale degli Economisti*). — C. Ottolenghi : L'émigration agricole en Italie de 1884 à 1892 (*Actes de l'Académie royale des sciences de Turin*), etc.

La 2e année, en 1894-95, les inscrits furent 29 ; quatorze monographies furent présentées et six furent publiées, parmi lesquelles je note : Doct. Léonardo Cognetti de Martiis : Le travail et les maladies nerveuses (*Giornale degli Economisti*). — Doct. L. Costantino : Les types des Contrats agraires dans l'Italie continentale (*id*). — Doct. L. Einaudi : La crise agraire en Angleterre (*id*). — Plusieurs réunions (1) furent consacrées à des conférences, entre autres sur la publication du député Di Rudini : *I. Latifondi in Sicilia* : sur l'ouvrage de d'Avenel : *Histoire économique de la propriété*, etc., un élève fit une conférence : « Sur quelques sentences judiciaires récentes en matière d'accidents du travail ».

En 1895-1896, les inscrits furent 49 (15 *soci residenti* 34 élèves). Il y eut vingt-six réunions de novembre à juin. Parmi les communications orales et les monographies qu'on y entendit et qu'on y discuta, je note des études : Sur les travaux du Conseil de travail de Belgique : Sur les travaux de la *Kommission für Arbeiter Statistik* de l'empire allemand ; Sur les effets de la loi du 19 juillet 1874 relativement aux attentats anarchistes ; Sur les intérêts italiens dans le Levant ; Sur l'assurance sur la vie ; Sur l'arbitrage industriel en France, et parmi les monographies publiées : Léonardo Cognetti de Martiis : les accidents du travail (*Actes de l'Académie royale des sciences de Turin*, vol, 31). — L. Einaudi : Les sociétés coopératives de travail (*Credito e cooperazione*, anno VIII, n° 5) ; id. La coopération dans l'agriculture italienne (*id.* nos 18 et 19).

En 1896-1897, les inscrits furent encore 49 dont 22 *soci residenti* et 27 élèves. Il y eut 21 réunions de novembre 96 à juin 97. On y fit des communications orales et on y lut des monographies, parmi lesquelles des études : Sur la grève de Carmaux et l'institution de la verrerie d'Albi ; Sur l'enquête gouvernementale relative à l'industrie du travail de la paille en Italie ; Sur les proverbes grecs relatifs à la vie économique ; Sur la législation européenne relative aux accidents du travail ; Sur les syndicats ouvriers en France. — Et parmi les monographies publiées, Avo Pasquale Jannaccone : L'industrie du coton et l'abolition du travail de nuit (*Riforma sociale*, anno IV vol. 7). — Avo. Luigi Einaudi : Les formes et les transformations de l'économie agraire du Piémont (publié dans la Revue française . *Le Devenir social*) ; id : la psychologie d'une grève (*Riforma sociale* ; anno IV, vol 7). — Ettore Arduino : Le système du salaire minimum et ses applications récentes (*id*). — L. Barberis : Le développement du réseau des chemins de fer aux Etats-Unis et ses variations (*Giornale degli Economisti*, vol. 13, 14 et *Biblioteca di scienze sociale*, vol XXV). — Doct. Raffaele Cognetti de Martiis : L'intervention du tiers dans la grève (*Rassegna guiridica pugliese*, déc. 1897.)

Le laboratoire prendra part à l'exposition nationale italienne de 1898, avec un grand diagramme représentant le mouvement du commerce italien depuis 1880 ; et un stéréogramme relatif à l'émigration italienne depuis 1876.

E. HAGUENIN.

(1) Ces réunions se tiennent les dimanches et jours de fêtes.

RECHERCHES SUR L'ENQUÊTE

RELATIVE AUX UNIVERSITÉS ET COLLÈGES DU ROYAUME

Ordonnée en 1667 par Louis XIV

Les enquêtes sur la situation de l'Enseignement public en France ne sont point, comme on serait tenté de le croire, chose absolument moderne ; l'ancienne monarchie en a, plus d'une fois, reconnu la nécessité ; au XVIIe siècle des instructions furent même envoyées dans toutes les provinces pour qu'une enquête de cette nature fût entreprise sur un plan uniforme ; et, si les papiers publics avaient été, à cette époque, conservés et classés comme ils le sont aujourd'hui, les résultats de cette enquête ne seraient point pour nous presque complètement perdus.

C'est en 1560 que la Royauté, sur les « doléances et remontrances » des Etats assemblés à Orléans, parait s'être, pour la première fois, inquiétée de l'état des Universités et collèges du Royaume, ainsi que des améliorations qu'il convenait d'y apporter. « Parce que nous ne pourrions, dit l'article 105 de l'Ordon- « nance d'Orléans, promptement pourvoir aux plaintes dès longtemps faites, « tant par les Universités du Royaume que contre icelles..., nous avons ordonné « que des lettres de commission soient expédiées et adressées à un certain « nombre de notables personnages que nous députerons, pour devant six mois « voir et visiter les privilèges octroyez par nos prédécesseurs roys, les fon- « dations des collèges..... ; et, ce fait, procéder à l'entière réformation des « dites Universités et collèges ». Il est à peu près certain que ces commissaires enquêteurs, dont on déterminait ainsi les pouvoirs, ne furent jamais nommés, attendu que, 19 ans plus tard, en son Ordonnance de Blois, le roi Henri III, rappelant « les remontrances des trois Etats ci-devant tenus à la ville d'Orléans », prenait à son tour, et dans les mêmes termes, les mêmes engagements. On peut également affirmer que les prescriptions de l'article 67 de l'Ordonnance de Blois, relatives à cette enquête annoncée pour la seconde fois, ne furent point exécutées ; et que les troubles civils en effacèrent même jusqu'au souvenir. S'il en eût été autrement, Henri IV aurait sûrement rappelé les deux Ordonnances de 1560 et de 1579, quand il procéda, de sa seule autorité, à la complète réformation de l'Université de Paris en 1598 ; et c'eût été d'une façon générale, et non par accident, qu'il se fût préoccupé du triste état dans

lequel les guerres de religion avaient laissé la plupart des Universités du Royaume, alors que le Président de Thou, dans la séance de l'enregistrement des nouveaux statuts de l'Université de Paris, avait solennellement déclaré que « le soin du Prince doit embrasser tous les ordres de l'Etat,... la disci- « pline ecclésiastique et... l'instruction de la jeunesse qui en fait partie. » Sous Louis XIII on ne trouve point trace de projet d'enquête sur les Universités et Collèges. En 1625, il est vrai, à la requête des « doïens et docteurs régens ès droits » d'un certain nombre d'Universités, le Roi édicta des prescriptions nouvelles « sur les degrés de licence et de doctorat », prescriptions qu'il prit soin de confirmer, en les modifiant toutefois, dans sa grande Ordonnance de janvier 1629 ; mais Richelieu, bien qu'il eût des vues particulières sur l'enseignement, que réclame, dans un « Etat bien réglé », la diversité des conditions, n'eut point le temps de réaliser le dessein, qu'il s'était, sur cette matière, contente de former. Ce ne fut qu'en 1667, plus d'un siècle après la réunion des Etats tenus à Orléans, que le gouvernement de Louis XIV, décidé, à son tour, à entreprendre la « réformation » des Universités, voulut d'abord « être informé de l'état présent des dites Universités » ; et, pour procéder à cette vaste enquête, le Roi n'eût pas besoin de recourir, comme l'avaient dû faire ses prédécesseurs, à la création de commissaires extraordinaires : pour transmettre partout ses ordres et veiller à leur stricte exécution, il avait, depuis trente ans dans chaque province, un agent fidèle et sûr, l'Intendant ; et ce furent les intendants qu'il chargea de l' « éclairer », et de dresser, pour la première fois, cette statistique de l'Enseignement, que les Etats-Généraux avaient, à deux reprises, mais inutilement réclamée.

L'enquête de 1667 n'est point, jusqu'à ce jour, restée absolument inconnue. Dans son histoire de l'Université de Paris, qui a paru en 1862, M. Jourdain, après avoir rappelé la composition de la commission, chargée par Louis XIV de « procéder... à la réformation des abus et désordres qui se *pouvaient* estre « glissez, soit dans la discipline, soit dans les mœurs de l'Université » de Paris, ajoute, en s'appuyant, il est vrai, sur un seul document, que « la réforme devait s'étendre à toutes les Universités du royaume » ; mais il s'en tient à de vagues et courtes conjectures ; et se cantonne nécessairement dans l'histoire particulière qu'il a entreprise. En 1877, dans son étude sur l'École de droit de Montpellier, M. Germain affirme, de son côté, que, « pour maîtriser de plus haut les contradicteurs », Louis XIV « généralisa son action... et enjoignit à « l'évêque et à l'intendant de la Province de donner leur avis sur les abus « universitaires de leur ressort, en signalant les moyens propres à y remédier » ; et il donne un résumé du « rapport d'ensemble qui fut envoyé au Roi » par les deux commissaires ; seulement il ne s'inquiète point de savoir si des instructions semblables furent adressées aux autres intendants du Royaume et quel fut le sort des réformes proposées. Plus récemment, en 1888, M. le professeur Barckhausen a publié, dans les Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, le « mémoire » adressé en 1667 à l'intendant de Guyenne « sur le subject de la réformation des Universités », ainsi que les « Responses de l'Université de Bordeaux aux articles proposés par l'intendant » ; toutefois, pour affirmer que les mêmes questions furent posées à tous les intendants, on aurait eu besoin d'autres documents ; et ces documents font défaut.

L'enquête, prescrite par Louis XIV en 1667, fut-elle cependant générale ? Je crois qu'on est en droit de l'affirmer, bien qu'en ce qui concerne l'Université d'Aix les recherches entreprises par moi depuis dix ans soient restées sur ce point infructueuses ; mais j'ai pris soin de collationner le « Mémoire du sieur Boucherat,... commissaire en Bretagne, sur le sujet de la réformation des Universités » ; et, s'il porte la date du 15 novembre 1667, s'il est contresigné « de Lyonne », tandis que le Mémoire adressé au « sieur Pelot, intendant... en la province de Guyenne », est daté du XVIIIe jour de novembre et contresigné « Phelypeaux », il n'en est pas moins vrai que ces deux pièces sont littéralement semblables et qu'elles sont, toutes deux, des exemplaires d'un même do-

cument. D'autre part, le rapport envoyé au Roi par l'intendant Bezons sur l'Université et les collèges de Toulouse, rapport que j'ai pu retrouver, tout comme le rapport du même intendant sur l'Université et les collèges de Montpellier, et le rapport de l'intendant de Touraine, Charles Colbert, sur l'Université d'Angers, répond, dans l'ordre où elles sont posées, à toutes les questions du « Mémoire », que reçurent les sieurs Pelot et Boucherat. Ce fut donc une véritable circulaire que Louis XIV adressa aux intendants ; et, s'ils ne répondirent pas tous, comme on l'eût souhaité, ils furent pourtant tous expressément invités à le faire. Leurs réponses furent d'ailleurs, de la part du pouvoir central, l'objet d'un examen attentif ; et, si, après la promulgation de l'Edit du mois d'avril 1679 « pour le rétablissement des études du droit », les sieurs Boucherat et Bezons furent désignés par le Roi pour discuter, avec les professeurs intéressés, le nouveau règlement proposé pour la Faculté de droit de l'Université de Paris, on est en droit de présumer qu'ils durent cet honneur à l'enquête que, douze ans auparavant, ils avaient été chargés de faire sur le même objet en Bretagne et en Languedoc.

La lecture du « Mémoire » envoyé par Sa Majesté aux Intendants, et publié pour la première fois, je le répète, par M. le professeur Barckhausen, si instructive qu'elle soit encore aujourd'hui, ne nous renseigne qu'à moitié sur les réelles intentions du Roi au sujet des divers établissements d'enseignement du Royaume ; et, si l'on veut savoir dans quel esprit le gouvernement de ce temps-là estimait que dût être dirigée l'enquête qu'il ordonnait, il est nécessaire de relire les mémoires, signés ou non, que Colbert, suivant son habitude, fit, en même temps, composer sur la matière. Bien que Louis XIV n'eût pas besoin qu'on le rassurât sur le droit qu'avait la Royauté de « fixer la discipline des Universités » et de « veiller à la doctrine qu'on y enseigne », Colbert crut qu'il n'était pas inutile d'affirmer, une fois de plus, le pouvoir absolu de l'Etat sur l'enseignement. On démontra donc que « la souveraineté donnait aux Roys le « droit de pouvoir eux seuls establir et fonder des académies dans leurs « royaumes » ; que les Universités en France avaient « esté toutes establies par « l'autorité de Roy..., quoique leur institution semble ecclésiastique » ; que « les « princes souverains... peuvent eux seuls réduire les Universités en cer- « taines villes de leur obéissance » ; qu'il « n'appartient qu'au Roy de reffor- « mer les Universités de son royaume » ; et qu'enfin le « souverain » a seul le droit de « régler le nombre des professeurs et prescrire ce qu'ils doivent « enseigner en chaque Université, pour empescher qu'on n'introduise quelque « mauvaise doctrine, ou des maximes contraires à la religion et aux lois de « l'Etat ».

Le droit du Roi en matière d'enseignement étant ainsi établi, Colbert prit soin d'indiquer, dans un autre mémoire, les réformes qu'il estimait urgentes et nécessaires ; et l'on sera, peut-être, étonné de la hardiesse de ses projets. « Lorsque dans le ressort d'un parlement, fait-il écrire, il y aura plus d'une « Université, la plus ancienne subsistera et les autres seront entièrement sup- « primées, excepté dans le ressort du Parlement de Paris... La suppression des « petites Universités est absolument nécessaire... ; il reviendra plus de bien à « l'Estat et à l'Eglise de leur suppression que de leur réformation » ; et il justifie cette suppression par des raisons qui peuvent encore nous frapper aujourd'hui, car elles sont à la fois d'ordre scolaire et d'ordre social. Les petites Universités en sont réduites, affirme-t-il, à attirer les écoliers par l'indulgence scandaleuse avec laquelle elles admettent aux « degrés » tous les « ignorans », tandis que « ceux qui ont du scavoir aiment bien mieux être admis dans les « Universités *fameuses* ». Si donc l'on veut que les grandes Universités acceptent avec gratitude des projets de « réformation » ; si l'on veut que les lettres de licence et de doctorat, qui permettent l'acquisition des plus hautes charges de judicature, et qui assurent, dans l'Eglise à ceux qui en sont pourvus, de nombreux bénéfices, soient la preuve de connaissances solides, d'études sérieusement et régulièrement faites, il faut que les petites Universités,

« qui donnent les grades au refus » des grandes, disparaissent sans retour. Mais il est une raison autrement importante, une véritable raison d'État au regard de la monarchie, qui exige la diminution dans le Royaume du nombre des Universités. Les paysans, qui « ont plus de bien qu'il ne leur en faut pour vivre », et qui habitent dans le voisinage des petites Universités, n'hésitent point à y envoyer leurs enfants, parce qu'ils « les y entretiennent facilement avec leurs propres denrées » ; et ces écoliers de « basse condition,... qui ne sont nullement propres pour les sciences », ou « prennent le parti de la chicane », ou « se jettent témérairement dans le sacerdoce », alors qu'il y a « si « peu de personnes et si peu d'argent dans le commerce, si peu qui portent « les armes, si peu qui labourent la terre » : et bientôt, « s'érigeant en faux nobles », ils ne portent plus, ce qui est une injustice, leur part du « fardeau des charges publiques. » C'est un grand désordre, ajoute l'auteur du mémoire, « qui choque la modération chrétienne, laquelle oblige chacun... à ne pas « s'élever au-dessus des droits de sa naissance », à moins, ce qui peut arriver, qu'on n'ait « reçu de Dieu » des dons particuliers, et un « génie pour travailler les sciences ».

La suppression des petites Universités doit, dans la pensée de Colbert, avoir pour conséquence, sinon la suppression, au moins la transformation des « collèges de latin qui se sont extraordinairement multipliés », au grand détriment des vrais intérêts de l'Etat, tandis qu'on aurait dû se préoccuper des moyens d' « instruire la jeunesse de ce qui peut la rendre utile au bien public ». Ces collèges, il convient de les remplacer en partie par des écoles, où l'on « enseignerait seulement à lire, à écrire, chiffrer et compter », pendant qu'on obligerait ceux qui sont « ineptes » à « apprendre des métiers ». Il y aurait à faire mieux encore. Les collèges de latin n'ont donné que « des procureurs, « des greffiers, des sergents et des clercs de palais, des prestres et des moynes »; et il en faudrait « convertir » un certain nombre, « en collèges de commerce, « de cartes marines, de pilotage, d'hydrographie etc. », afin que le royaume fût « aussy savant en commerce et arts libéraux qu'il l'est à présent en chicane ». Les collèges actuels sont la « pépinière » des « chicaneurs », et les chicaneurs sont la « ruine des communautés ». On voit là comme un écho de la pensée de Richelieu, qui affirmait que « les politiques veulent en un Etat bien réglé plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux » ; et l'on ne doit pas oublier que, huit ans plus tard, en 1675, Jacques Savary, l'auteur du traité fameux intitulé « le Parfait Négociant », déclarait que « les enfants, que les pères et mères envoyent au collège pour étudier « la langue latine, apprendre la grammaire, la rhétorique et la philosophie « jusque à l'âge de dix-sept ans..., ne sont guère propres au commerce », attendu qu'on doit « commencer, dès l'âge de sept ou huit ans, à apprendre les « exercices nécessaires pour cette profession, c'est-à-dire, à bien écrire, bien « savoir l'arithmétique, à tenir les livres en partie double et simple... même « les langues italienne, espagnole et allemande ».

L'enquête fut-elle conduite par les intendants conformément aux idées de Colbert ; et se rappelèrent-ils qu'ils étaient formellement priés de donner « leurs bons avis », aussi bien « sur la réformation des Universités et collèges » que « sur la suppression qui pourrait estre faite d'aucun d'iceux » ? On ne peut rien affirmer ; mais proposer, comme le souhaitait le gouvernement du Roi, des mesures vraiment radicales, c'était pour les intendants risquer de susciter dans certaines villes, qui n'auraient pas manqué de crier qu'elles étaient ou amoindries ou spoliées, un réel mécontentement public ; et il est probable qu'ils jugèrent suffisant, après avoir constaté l'état de leurs Universités, de soumettre au Roi de simples règlements d'ordre intérieur, « propres », ils l'affirmaient du moins, à faire cesser les abus qui leur avaient été signalés. Toutefois de fermes esprits continuèrent à demander, dans l'intérêt des études et de l'Etat, la diminution du nombre des Universités et collèges. Ainsi après l'Edit de 1679, dans ses projets de réforme « pour le restablissement des estudes de droit civil et cano-

« nique dans les Universités de Thoulouse et de Montpellier », Daguesseau, intendant du Languedoc, écrivait au Roi qu' « il serait à désirer qu'on réduisît les Universités au plus petit nombre », parce que c'était « le seul moyen d'avoir de bons sujets capables de former de bons écoliers » ; parce qu'on pourrait, de cette façon, réunir autour de chaque chaire un plus grand nombre d'écoliers, et susciter ainsi parmi eux « l'émulation » et « les progrès » ; enfin parce qu'il serait alors aisé d'augmenter les gages des régents qui seraient conservés, « ce qui contribuerait beaucoup à engager dans cette profession des personnes de vrai mérite. » Ainsi encore, en 1698, dans le mémoire qu'il « dressait... par ordre du duc de Bourgogne », le célèbre intendant du Languedoc, Lamoignon de Basville, ne craignait pas d'affirmer que le bien public exigeait que « l'on anéantît tous les colleges de campagne, parce que, ou les parents « feraient effort pour envoyer leurs enfants aux grands colléges, ou ceux qui « n'en auraient pas les moyens les instruiraient aux professions..., pour les- « quelles leurs études mal faites ne sont d'aucune utilité ». Quant à la transformation en véritables écoles d'enseignement spécial de ces colléges que Basville estimait au moins inutiles, on ne paraît même pas y avoir songé, les membres du clergé, comme les officiers de haute et basse judicature, étant intéressés au maintien d'établissements qui donnaient uniquement satisfaction aux besoins des classes privilégiées, et se souciant assez peu, les uns et les autres, de l'enseignement que réclamaient justement ceux qui se destinaient au « négoce » et aux « arts mécaniques ». Colbert avait sans doute pensé, qu'il trouverait chez les intendants, qui étaient dans la dépendance du Roi, plus de décision, un plus vif souci et une vue plus claire des véritables intérêts du pays ; il dut reconnaître qu'il s'était trompé, et se borna à créer, pour les futurs officiers et matelots de sa flotte, quelques écoles d'hydrographie et un certain nombre de « collèges de marine ».

Telles furent les suites de la seule enquête qu'ait entreprise l'ancien régime sur la situation des établissements d'instruction du Royaume. Il est vrai que Louis XIV trouva, dans les rapports qui lui furent adressés à la suite de cette enquête, les éléments de sa grande réforme de 1679 sur l'enseignement du droit ; mais il aurait pu se souvenir que Justinien, comme on prenait soin de le lui rappeler, voulait qu'il n'y eût dans tout l'empire romain que trois centres d'études juridiques, et reconnaître que, le commerce et l'industrie contribuant à la prospérité générale, il était juste qu'on instituât, pour ceux qui voulaient s'y adonner, des écoles spéciales, avec un enseignement vraiment technique. L'enquête faite en 1791, et qu'il ne serait peut-être pas inutile de publier, prouva qu'avant la Révolution rien, ou à peu près, n'avait été sérieusement tenté sous ce rapport ; la Royauté avait, cent vingt ans auparavant, esquissé une sorte de plan d'éducation nationale ; mais elle n'avait jamais osé le mettre à exécution.

BELIN,
Recteur de l'Académie d'Aix.

L'ADMISSION DES FEMMES DANS LES UNIVERSITÉS

D'un rapport présenté au parlement anglais, par ordre de la reine, sur l'état actuel de l'instruction publique aussi bien en Angleterre que dans les autres pays et sur les nouvelles méthodes d'enseignement, nous extrayons les faits suivants qui pourront intéresser nos lecteurs et qui concernent l'admission des femmes dans les Universités du monde entier. L'auteur du rapport (1) afin de n'avancer que des faits certains, procéda de la manière suivante : il adressa à toutes les Universités connues un questionnaire demandant des réponses aux quatre questions ci-dessous :

1° Les femmes sont-elles admises comme membres de votre Université ?

2° Y sont-elles admises dans les mêmes conditions que les étudiants et sinon, dans quelles conditions ?

3° Sont-elles admises 1° aux cours, 2° aux examens ?

4° Peuvent-elles recevoir tous les diplômes de l'Université ou au moins un certificat en tenant lieu ?

Sur 162 Universités interrogées, 139 répondirent aux questions posées ; c'est parmi ces réponses nombreuses et parfois assez confuses que nous avons glané les renseignements qui suivent.

Dans les Universités françaises, comme chacun le sait et comme l'a du reste répondu à l'auteur de notre rapport M. le Directeur de l'Enseignement supérieur, les femmes sont admises dans les mêmes conditions que les hommes aux cours, aux examens, et reçoivent les mêmes diplômes. Parmi les autres pays nous trouvons qu'il en est de même en Belgique, Hollande, Danemark, Norvège, Suisse, Italie, Grèce, Roumanie.

Les Universités suédoises, moins libérales que leur voisine de Christiania, admettent bien les femmes aux différents cours mais leur interdisent les examens de droit et de théologie.

En Espagne, à côté de l'Université de Barcelone où les femmes sont admises au même titre que les hommes, à côté de celle de Grenade qui signale, probablement comme un fait rare, que deux femmes (dont une seule comme « étudiant officiel », l'autre comme élève libre) ont pu y faire leurs études de pharmacie, nous nous trouvons avec la vieille Université de Salamanque en présence d'une contradiction, qui dissimule mal l'intention visible d'interdire aux femmes l'obtention des grades universitaires. En effet, à la première question de notre enquête le Secrétaire répond que les femmes ont « le droit » de faire partie de l'Université comme étudiants, mais il ajoute qu'elles ne peuvent être membres d'aucun collège et *qu'elles ne sont pas admises aux cours* ; elles peuvent (cela ne nous paraît guère probable) se présenter aux examens et obtenir, mais à titre purement « honoraire », des diplômes, sans pouvoir pour cela exercer les professions que ces diplômes ouvrent aux hommes.

Cette interdiction mal dissimulée et qui existe en fait sinon en droit nous amène aux pays dont les Universités sont, à quelques rares exceptions près, fermées aux femmes : ce sont l'Allemagne, l'Autriche et la Russie. En exceptant tout d'abord l'Université finlandaise d'Helsingfords on peut dire qu'aucune Université allemande, autrichienne ou russe, parmi celles qui ont répondu au questionnaire (30 sur 36 existantes) aucune, disons-nous, n'admet l'inscription ou matriculation des femmes comme membres de l'Université.

En Allemagne, dans la plupart des Universités, le recteur et le curateur peuvent autoriser les femmes à suivre certains cours dans lesquels d'ailleurs leur admission est toujours subordonnée au consentement du professeur ; mais, sauf à Goettingue et à Heidelberg, elles ne peuvent se présenter aux examens ; tout au plus peuvent-elles comme à Berlin, et cela semble une exception, recevoir un certificat constatant qu'elles ont suivi certains cours.

En Autriche, inscription, examens, diplômes leur sont interdits, les cours

(1) Cf. *Revue Internationale* du 15 janvier p. 92, l analyse du livre de M. Sadler.

seuls et, à certaines conditions spéciales, peuvent leur être ouverts ; il ne semble pas y avoir de ce côté non plus grand encouragement.

En Russie, enfin, elles ne peuvent pas même suivre les cours des Universités d'Odessa et de St.-Pétersbourg ; à Kharkhof elles peuvent suivre quelques cours de médecine mais ne peuvent obtenir que des diplômes de sage-femme, de dentiste ou d'herboriste.

C'est à dessein que nous avons réservé pour la fin de cette analyse le groupe important au point de vue de notre sujet, des Universités anglaises et américaines. En effet, non seulement l'Angleterre avec ses colonies compte 28 Universités, et les États-Unis 32, mais encore d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre on ne s'est pas contenté d'ouvrir aux femmes les portes des salles de cours et les registres d'inscriptions pour les examens ; on s'est préoccupé de leur installation matérielle en établissant auprès de chaque grande Université des « collèges » spéciaux qui leur sont réservés et où elles trouvent à côté de ressources de bibliothèque et des facilités de travail de toutes sortes, la vie confortable et les encouragements au travail en commun qui constituent un caractère si marqué dans la vie universitaire des races anglo-saxonnes. Hâtons-nous d'ajouter qu'ici l'initiative privée et la générosité des donateurs ont accompli de véritables merveilles que nous n'oserions espérer, même dans nos rêves les plus ambitieux, pour nos Universités nouvellement constituées.

A l'Université d'Oxford, quatre « collèges » spéciaux reçoivent les femmes qui désirent suivre les cours, auxquels elles sont admises « par courtoisie » il est vrai, et non en vertu d'un droit, mais avec la plus grande facilité. Une association spéciale et d'ailleurs prospère, pour l'éducation des femmes à Oxford leur assure une protection efficace et les aide au besoin à verser les droits d'inscriptions exigés d'elles comme des étudiants ordinaires. Il en est de même à Cambridge où deux célèbres collèges de femmes, Girton et Newnham, reçoivent de nombreuses élèves ; après chaque session d'examens, une liste spéciale des femmes reçues est dressée et cette liste comme le certificat qui leur est ensuite délivré, porte non seulement le rang obtenu parmi les femmes diplomées, mais encore le classement de la titulaire par rapport à la liste des étudiants-hommes reçus. A Manchester, à Liverpool, à Leeds (dont les collèges réunis constituent la Victoria University), à Edimbourg, St.-Andrews, etc. aucune distinction n'est faite entre les hommes et les femmes : ces dernières peuvent même concourir pour les différentes bourses, sauf pour les bourses d'études théologiques qui ont pour but, naturellement, de faciliter le recrutement du clergé.

Dans les Universités des colonies anglaises c'est le même régime d'admission libre qui règne, soutenu par le bon vouloir et les efforts de tous, autorités académiques et personnel enseignant, municipalités libérales et particuliers généreux, pour attirer les femmes vers les études supérieures et les leur rendre agréables et faciles.

Mais c'est en Amérique que nous voyons ce mouvement prendre les proportions les plus étendues : à la célèbre Université de Harvard il y a la « section des femmes » et le Radcliffe Collège qui leur est réservé, vaudrait à lui seul une étude complète. Il n'est pour ainsi dire pas une Université américaine qui n'ait son « Women's Collège » ou au moins une partie des bâtiments communs réservée aux femmes. Nous avons sous les yeux des extraits des réponses des chanceliers des différentes Universités à notre questionnaire ; tous insistent sur les avantages des études communes aux étudiants des deux sexes. « La co-éducation, dit l'un d'eux, est sortie de la période d'essai ; intellectuellement et moralement, le système n'a donné lieu à aucun inconvénient. » Pour montrer comment les femmes sont traitées sur le même pied que les étudiants-hommes le représentant d'une Université américaine fait observer qu'elles ne sont même pas exclues des cours, ni des examens des sections qui correspondent à notre Institut agronomique et à notre Ecole Centrale ; il ajoute et c'est sur ce trait d'exatitude scrupuleuse dans les renseignements donnés que nous terminerons cette rapide analyse, que la seule exception faite pour les femmes est la suivante : elles ne sont pas « enrôlées dans l'organisation militaire de l'Université ».

L. MASQUILLIER.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ DE CAEN 1896-1897

La séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de l'Université a eu lieu le 22 novembre 1897, sous la présidence de M. le Recteur Zévort. Outre les membres de l'Université, nous y voyons figurer les professeurs du lycée, le directeur de l'Ecole normale, les inspecteurs primaires, des instituteurs — ce qui montre l'unité du corps enseignant — ; puis des représentants des diverses autorités constituées, M. Douarche, premier président à la Cour d'appel, M. Vatin, préfet, MM. Turgis et Tillaye, sénateurs, M. Lebret, député, M. le général Arvers et M. le colonel Duparge, M. Poisson, vice-président du Conseil de préfecture, le président du Consistoire, le maire et les adjoints de la ville de Caen, etc.

M. Lehanneur, professeur à la Faculté des lettres, a prononcé le discours d'usage. Il a demandé qu'on ne fît pas finir la littérature latine avec Claudien, qu'on y fît entrer les écrivains chrétiens. Mais pourquoi n'a-t-il pas réclamé le même honneur pour nos écrivains latins du moyen âge, dont quelques-uns fourniraient, comme nous avons essayé de le montrer, d'admirables pages à ceux qui ne séparent pas la beauté de la forme de la profondeur de la pensée ?

M. Lemercier, doyen de la Faculté des lettres a présenté, au nom du Conseil de l'Université, le rapport pour l'année scolaire 1896-1897.

Faculté de Droit. — M. Laisné des Hayes, professeur titulaire de droit romain a été chargé d'un cours de droit civil aux étudiants de première année de licence. M. le professeur Gauckler a fait spontanément le cours de droit romain aux étudiants de première année. Trois des maîtres ont été admissibles, deux ont été reçus à l'agrégation. M. Bouvier, maintenu à Caen, en qualité d'agrégé (1er décembre 1896) chargé d'un cours semestriel de législation financière et d'un cours de droit constitutionnel comparé, a été transféré à Lyon (26 octobre 1897) ; M. Debray, nommé agrégé, a été chargé d'un cours de droit romain.

Par arrêté du 7 et du 10 novembre 1897, M. René Worms agrégé pour les sciences économiques, M. le Fur, agrégé pour le droit public, ont été chargés, le second, d'un cours de législation financière, et de principes du droit public et droit constitutionnel comparés, le premier d'un cours d'histoire des doctrines économiques. M. A. Colin a été nommé professeur titulaire de Code civil (28 décembre 1896).

La Faculté a compté 328 candidats. Le fait le plus intéressant, en ce qui concerne les examens, c'est le retour aux études juridiques proprement dites. En 1895-1896, 13 avaient opté pour la mention sciences ju-

ridiques, 12 pour la mention sciences politiques et économiques. En 1896-1897, 21 recherchent la première ; 8 la seconde.

En dehors des chaires magistrales, les cours ont été attribués en première année, à M. A. Colin pour les Eléments de droit constitutionnel et organisation des pouvoirs publics, à M. Biville, professeur de procédure civile, pour le cours d'Histoire générale du droit français ; en troisième année à M. Danjon, pour le cours de droit maritime, le cours de procédure civile, voies d'exécution, étant considéré comme partie intégrante du cours de procédure civile. Pour le doctorat ès sciences juridiques, le cours de Pandectes a été fait par M. Gauckler, comme partie intégrante du cours de procédure civile. M. Jean Marie, chargé du cours d'histoire du droit français a pris pour sujet une matière particulièrement difficile et qui doit, dit M. le doyen Villey, figurer d'une manière permanente dans l'enseignement de la Faculté, *la coutume de Normandie*. Pour le doctorat ès sciences politiques et économiques, M. Gauckler a fait le cours d'histoire du droit public français, M. Robert Toutain, le cours de droit administratif, M. Cabouat, professeur de droit international et privé, celui de législation et économie industrielles ; M. Villey, celui d'Histoire des doctrines économiques. La conférence préparatoire à l'agrégation, dirigée par MM. Villey, Marie et Debray, fait espérer les meilleurs résultats pour les concours et la culture générale des étudiants. Les cours publics de MM. Villey, *sur les Utopistes au XIXe siècle et surtout Fourier* ; Jean Marie, *sur les Délits de presse* ; Cabouat, *sur le mouvement syndical agricole et industriel*, ont obtenu un grand succès auprès des auditeurs bénévoles et des étudiants.

La Faculté demandait un nouvel agrégé — qu'elle a obtenu en novembre — pour l'enseignement de l'économie politique, la création d'un cours de droit normand, l'institution d'un cours de législation et économie rurales, d'un cours de droit civil approfondi, pour compléter l'organisation des deux doctorats.

M. Villey a fait la Chronique législative mensuelle dans la *Revue d'économie politique*, donné diverses notes critiques sur la jurisprudence au *Recueil de Sirey*, inséré un article sur les droits de la femme, dans la *Revue du droit public et de la science politique*. M. Guillouard a publié un *Traité des privilèges et hypothèques*, tome I, 2e édition et tome II, 1re édition ; M. Bouvier des Notes critiques de jurisprudence.

Faculté des sciences. M. Marchis, maître de conférences pour la physique, nommé à Bordeaux, a été remplacé par M. Guinchant, reçu docteur le 6 mars 1897. M. Fauvel, préparateur de zoologie, a été remplacé par M. Brasil ; M. Belloc, chef des travaux de physique a été nommé en outre préparateur ; M. Tison est devenu préparateur de botanique. La Faculté compte 21 étudiants présents à Caen et 5 correspondants, auxquels il faut ajouter 25 étudiants du P. C. N. et une centaine d'auditeurs au cours de chimie agricole. M. Girault, professeur honoraire, est mort pendant les vacances.

M. Bigot a fait des leçons sur les eaux souterraines où il a eu pour auditeurs plusieurs de ses collègues de la Faculté des lettres ; il a obtenu à l'Exposition internationale de Bruxelles, un diplôme de mérite pour ses collections de géologie et de paléontologie ; il a dirigé en Basse-Normandie, du 1er au 8 août, une excursion interuniversitaire, à laquelle avaient pris part des étudiants de 10 Universités françaises. M. Louïse obtient un

succès sans cesse croissant avec l'Institut de chimie agricole. M. le professeur Neyreneuf a fondé un laboratoire de radiographie, où il a déjà obtenu de sérieux résultats. Le laboratoire de bactériologie, que dirige M. le professeur Joyeux-Laffuie, est en plein fonctionnement dans les locaux convenables.

La Faculté demande : 1° le rétablissement d'une conférence complémentaire de minéralogie avec indemnité de mille francs ; 2° l'acceptation du baccalauréat lettres-mathématiques, au même titre que le baccalauréat lettres-philosophie, pour les études médicales.

M. de Saint-Germain a publié une *Note sur le déplacement d'une figure invariable* et collaboré aux *Nouvelles Annales de mathématiques* ; M. Riquier, qui a collaboré aux *Annales de l'Ecole Normale*, a présenté à l'Académie des sciences une note *sur la réduction du problème général de l'intégration*. Du laboratoire de physique sont sortis :

M. Neyreneuf, *Recherches sur les tuyaux à anches* (Mém. de l'Ac. de Caen), *Sur l'action du transport du fond d'un tuyau sonore* (An. de ch. et de phys.) ; M. Demerliac, *Sur la variation de la température de fusion avec la pression* (C. R. de l'Ac. des Sc. et Journal de physique) ; M. Guinchant, *Etude sur la fonction acide dans les acides méthéniques et méthiniques. — Lois des modules thermochimiques* (thèse).

Du laboratoire de chimie :

M. Louïse. *Nouvel appareil pour l'épuisement et le dosage des matières grasses* (Congr. de chim. appliquée) ; M. Besson, *Action des hydrogènes sulfuré et sélénié sur le chlorure de phosphoryle, sur le chlorure de pyrosulfuryle, sur les chlorobromures stanniques, sur un nouvel oxyde de phosphore, l'oxyde phosphoreux, Actions de l'eau sur le chlorure de phosphoryle, Contribution à l'histoire des iodures de phosphore* (C. Rendus de l'Ac. des Sc.), M. Perrier, *Combinaisons du chlorure d'aluminium anhydre avec un certain nombre de composés chimiques* ; *Synthèses de cétones* (thèse).

Du laboratoire de botanique :

M. Lignier, *Recherches sur les fleurs prolifères du Cardamine Protensis* (Société linnéenne). *Anatomie de la fleur des Fumaricées et de celle des Crucifères, Recherches sur la structure du Platylapis micromyela Sap* (en cours de publication); M. Léger, *Recherches sur l'origine et le développement du liber, 200 p., 11 planches, Caen, 1897.*

Du laboratoire de géologie :

M. Bigot, *Leçon d'ouverture du cours, 1896-97, Origine de l'œil cyclope, Terrasses quaternaires du littoral du Cotentin* (Bull. de la Soc. linnéenne), *Les Dinosauriens* (Rev. gén. des sc. pures et appliq.), *Lettres de Bouguer à la Condamine* (Ac. de Caen).

Du laboratoire de zoologie :

M. Fauvel, *Recherches sur les Aphroditiens, annélides polychètes sédentaires, 212 p., 11 pl.* (thèse).

Faculté des lettres. — M. Jules Tessier a donné sa démission de doyen et a été remplacé par M. Lemercier ; M. Alexandre Büchner a été admis à la retraite, et M. Barbeau, chargé de cours d'anglais ; M. Mabilleau a été nommé directeur du Musée Social ; M. Couturat a été chargé du cours de philosophie ; M. Huguet a été nommé professeur-adjoint ; M. Jules Tou

tain, examinateur suppléant à l'Ecole Navale. M. Renel, professeur au lycée, a été chargé de deux conférences de latin par semaine, en remplacement de M. H. Chamard, nommé maître de conférences à Lille. Le Conseil de l'Université a décidé de créer un cours complémentaire d'allemand.

Chaque semaine, la Faculté a donné 32 heures de cours dont 5 de cours public en hiver. M. Lehanneur a fait, à titre gracieux, un cours supplémentaire aux candidats à la licence ès-lettres, M. Souriau, aux candidats à l'agrégation d'allemand. En 1897-98, outre deux heures en plus d'allemand, la Faculté a eu un cours de russe, donné par M. Camena d'Almeida, cours pratique qui sera suivi par des professeurs, des étudiants, des officiers. M. Renel fera un cours supplémentaire sur le merveilleux en littérature.

Les cours publics ont eu 50 à 60 auditeurs, même plus. Les 124 étudiants ont été assidus et laborieux, sauf aux cours de langues vivantes. Parmi eux se trouvaient des officiers dont l'un a été admissible à l'Ecole de guerre ; un autre prépare un travail pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Deux étudiantes, d'origine allemande, ont obtenu le diplôme d'études littéraires supérieures. Les étudiants du jeudi, candidats aux diverses agrégations, se montrent rarement, font peu de devoirs et l'on est parfois tenté de demander la suppression du crédit affecté au remboursement de leurs frais de route. Les candidats pour l'histoire travaillent mieux ; l'un d'eux a été admissible en 1897. Cette supériorité tient, ce semble, à l'institution d'un diplôme intermédiaire entre la licence et l'agrégation. Aussi la Faculté demande-t-elle que des diplômes analogues soient créés pour la philosophie, les lettres, la grammaire et les langues étrangères. Elle regrette que chaque année à la licence, il lui arrive des candidats, cédés par une Faculté, ou par un Institut libre, qui gardent le montant des inscriptions.

Trois étudiants en droit ont obtenu le diplôme d'études littéraires supérieures ; la Faculté souhaiterait que tous les étudiants en droit passent au moins une année chez elle. Un de ses boursiers, M. Douady a été reçu à l'Ecole normale supérieure avec le n° 3.

La Faculté demande :

1° Une appropriation plus logique et plus décente de ses locaux ; 2° Un autre système d'éclairage et de chauffage ; 3° Le transfert à l'étage supérieur, du cabinet du doyen et des bureaux du secrétariat, la transformation en salle de cours des locaux actuellement réservés pour ces services ; 4° L'attribution à un spécialiste en anglais du cours de littératures et langues étrangères, et la création d'une maîtrise de conférences d'allemand (vœux réalisés) ; 5° Par suite, l'autorisation de faire passer les examens de licence ès langues vivantes ; 6° La création d'un institut géographique ; 7° La création d'un cours d'archéologie, ou, plutôt, d'un cours consacré aux sciences auxiliaires de l'histoire ; 8° La transformation en maîtrise de conférences du cours complémentaire de latin ; 9° Des boursiers d'agrégation (un boursier d'histoire a été nommé).

Publications des professeurs :

M. BUCHNER, *Les côtés faibles de la langue allemande* (Rev. des lang. viv.), *Etude sur Karl Vogt* (Rev. de l'étranger) ; M. CAMENA D'ALMEIDA, *La France, 1 vol. in-12, L'armée russe, 1 vol. in-folio*, Collaboration à la *Revue* et aux *Annales* de géographie, au *Geographisches Jahrbuch*, aux Petermann' *Mittheilungen* ; M. CHAMARD, *Sur une page obscure de la « Deffence » de J. du Bellay* (Rev. d'hist.

litt. de la France) ; M. A. GASTÉ, *Michel Menot. Malherbe* (Ac. de Caen). *Léonor Couraye du Parc, peintre et dessinateur* (Bull. de la Soc. des B.-Arts), *Correspondance de D. Huet et du P. Martin* (en publication) ; M. LEMERCIER, *Chefs-d'œuvre poétiques de Marot, Ronsard, du Bellay, d'Aubigné, Regnier* (XCVIII, 392 pages), *Pages et pensées morales grecques* (258 pages), *Editions des Trachiniennes, de l'Ajax* ; M. MABILLEAU, *La vie politique en province, Le mouvement agraire en France* (Rev. de Paris), *La vie coopérative en Italie, 1 vol. in-12, Le relèvement de l'agriculture en Italie, La coopération ouvrière en Italie* (Annales du Musée social), *Les sociétés de secours mutuels en Italie* (Bull. du Crédit populaire); MM. SOURIAU, *La Préface de Cromwell, 1 vol. in-12, (Cf. Rev. inter. de l'Ens^t.* 15 février 1898), *Pascal, 1 vol. pet. in-8, Le Jansénisme des Pensées de Pascal* (Rev. intern. de l'Ens^t); M. J. TOUTAIN, *Sur l'histoire des carrières de marbre de Cimetha* (Congrès de Carthage) ; *Etudes sur l'organisation municipale du Haut-Empire. De la distinction faite par Aulu-Gelle, entre les colonies et les municipes des provinces à l'époque impériale* (Mélanges de l'Ecole française de Rome); *Histoire de l'Europe de 375 à 1270, 1 vol. in-12, de 1270 à 1610, 1 vol. in-12, L'inscription d'Henchir Mettich, 1 vol. in-4, Les Normands en Islande* (Bullet. de la Soc. norm. de géogr.) ; M. JULES TESSIER, *Collaboration à la Revue internationale de l'Enseignement.*

Ecole de médecine et de pharmacie. — M. Noury a été nommé titulaire de la chaire de pathologie externe et de médecine opératoire, M. Osmont, suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales, de clinique obstétricale. L'école compte 80 étudiants (4 en plus que l'année précédente) dont 36 en médecine, 44 en pharmacie. Le deuxième examen de doctorat, présidé en avril par M. le professeur Hutinel a donné quatorze reçus sur 14 candidats, dont 4 avec mention *très bien*, 2 avec mention *bien*. En août, de même, quatorze candidats, 14 reçus. Les épreuves de dissection ont été surtout remarquables : les étudiants, bien dirigés par le professeur Gidon, ont plutôt trop que trop peu de cadavres à disséquer, à la différence de leurs camarades de Paris « qui perdent le plus clair de leur temps à courir après un lambeau de cadavre et ne l'attrappent pas toujours ».

En pharmacie un sur quatre a été admis au 1er examen définitif, deux sur deux ont été ajournés au second, deux sur trois ont été reçus au troisième, pharmaciens de seconde classe (novembre 1896). Sur 26 candidats aux trois examens en juillet, 18 ont réussi. Pour les élèves sages-femmes, une reçue, une refusée, en novembre ; 5 sur 9, reçues au 1er examen, 3 sur 3 au 2e, en août. Les examens de fin d'année ont été bons pour les étudiants en pharmacie : 3 sur 5 de 1re année, 4 sur 4 de seconde, ont été reçus en novembre ; 16 sur 17 de 1ere, 13 sur 14 de 2e l'ont été en juillet. « L'école est vivante et féconde. Le jour où la vie universitaire régionale sera plus et mieux qu'un mot, le jour où les familles des étudiants et les étudiants eux-mêmes ne seront plus hypnotisés par ce grand dévorateur qui a nom Paris, nos effectifs croîtront rapidement et nous pourrons envisager certaines réformes auxquelles nous osons à peine songer aujourd'hui ».

Faculté de Droit (1897-98). — Au début de l'année scolaire 1897-98, la Faculté avait renouvelé un vœu émis l'année précédente et tendant à la création de trois cours, sur : 1° l'histoire de la coutume de Normandie ; 2° le droit civil approfondi et comparé ; 3° l'économie et la législation

rurales. Ce vœu se trouve dès à présent réalisé, au moins dans une certaine mesure. En effet :

1° M. J. Marie, professeur, chargé du cours complémentaire d'histoire du droit privé pour le doctorat juridique, le consacrait, depuis dix-huit mois déjà, à l'étude de la coutume de Normandie. Une décision du Conseil de l'Université de Caen vient de créer un cours spécial sur cette coutume, et M. Marie en a été chargé.

2° Une autre décision du même Conseil a institué, en même temps, un cours sur le droit civil approfondi et comparé, qui a été confié à M. Debray, agrégé.

3° Enfin M. René Worms, agrégé, chargé (par l'Etat) d'un cours d'économie politique approfondie pour le doctorat politique et économique, a pris cette année pour sujet de ce cours « la production agricole en France », ce qui lui permet d'y traiter les principaux problèmes de l'économie rurale contemporaine.

D'autre part, la Faculté avait proposé la création d'un diplôme purement universitaire, *le doctorat ès lois de l'Université de Caen*, dans les conditions prévues par les textes récents que l'on connaît. Approuvé par le Conseil de l'Université de Caen, ce projet a soulevé diverses objections au sein de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique. Un échange d'observations très nourries s'en est suivi, et finalement l'accord a pu se faire, de sorte que le nouveau grade va sans doute être très prochainement créé. Il ne sera accessible qu'aux étudiants de nationalité étrangère. Il comportera deux examens et une thèse. Les deux examens porteront sur huit matières, choisies par le candidat dans l'ensemble de celles qui sont enseignées à la Faculté ; une des huit interrogations pourra avoir pour objet une matière enseignée à la Faculté des lettres ou à la Faculté des sciences. La thèse devra être imprimée et faire l'objet d'une soutenance. Il y a lieu d'espérer que, grâce à la possibilité de conférer ce nouveau diplôme, la Faculté de droit verra s'accroître le nombre, déjà important, des étudiants étrangers qui suivent ses cours, et dont la plupart sont originaires des îles Anglo-Normandes ou de l'Angleterre.

ALLEMAGNE

Il y a en Allemagne 35.981 étudiants. Berlin a 4.705 étudiants et 3.868 auditeurs ; Münich, 3.871 ; Leipzig, 3.064 ; Bonn, 1.889 ; Breslau, 1.541 ; Halle, 1.534 ; Fribourg, 1.449 ; Wurzbourg, 1.430 ; Tubingue, 1.289 ; Heidelberg, 1.230 ; Erlangen, 1.140 ; Göttingen, 1.123 ; Marbourg, 1.042 ; Strasbourg, 1.016 ; Greifswald, 834 ; Kiel, 727 ; Iéna, 704 ; Kœnigsberg, 695 ; Giessen, 663 ; Rostock, 499 ; Académie de Münster (catholique), 487.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

NOMINATIONS (*novembre 1897 à février 1898*).

Caen : M. SOURIAU, professeur de littérature et art normands, est nommé assesseur du doyen de la Faculté des lettres (22 novembre).

Dijon : M. ROYER, professeur de littérature latine, est nommé pour 3 ans doyen de la Faculté des lettres (23 novembre).

Marseille : M. D'ASTROS, docteur en médecine, est chargé, pour l'année scolaire 1897-1898, d'un cours complémentaire de clinique des maladies des enfants à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (22 novembre).

Grenoble : M. CIBERT est institué, pour une période de 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (22 novembre).

Poitiers : M. SAUVAGE est institué pour une période de 9 ans, suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (19 novembre).

Ecole Pratique des Hautes Etudes : M. GLANGEAUD est nommé préparateur près le laboratoire d'histoire naturelle des corps inorganiques, dirigé par M. Fouqué (23 novembre).

Observatoire d'astronomie physique de Meudon : M. DESLANDRES, astronome adjoint à l'Observatoire de Paris, est nommé astronome titulaire ; M. MILLOCHAN, aide astronome (23 novembre).

Paris : M. HARTMANN, agrégé, est nommé, en outre, pour le second semestre de l'année scolaire 1897-1898, sous-directeur des exercices pratiques de médecine opératoire à la Faculté de médecine (24 novembre) ; M. BONNIER, directeur adjoint du laboratoire de Wimereux, est nommé directeur-adjoint du laboratoire d'évolution des êtres organisés à la Faculté des sciences (30 novembre).

Toulouse : M. ABELOUS, agrégé, chargé d'un cours de physiologie, est nommé professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (23 novembre).

Nantes : M. LEFÈVRE est prorogé jusqu'au 30 novembre 1899 dans ses fonctions de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (30 novembre).

Paris : La chaire d'algèbre supérieure de la Faculté des sciences est supprimée ; il y est créé une chaire d'analyse supérieure et d'algèbre supérieure (30 novembre) ; M. PICARD, professeur d'algèbre supérieure est nommé professeur d'analyse supérieure et d'algèbre supérieure (2 décembre).

Poitiers : Il est créé à la Faculté des lettres une chaire d'histoire du Poitou, fondation de la ville de Poitiers (4 décembre) ; M. BOISSONNADE est nommé maître de conférences d'histoire du Poitou (4 décembre).

Administration centrale : M. CHARMES, directeur du secrétariat et de la comptabilité est admis à la retraite, par suppression d'emploi (28 novembre) ; M. PAUL FERRAND, chef de bureau, est nommé chef de la division de comptabilité (28 novembre).

Archives nationales : M. COULON est nommé archiviste de 6e classe en remplacement de M. Elie Berger, pourvu d'une chaire de professeur à l'Ecole des Chartes ; M. GOUBAUX est nommé archiviste de 6e classe, en remplacement de M. Joseph Guillaume, démissionnaire (22 novembre).

Revue des travaux scientifiques : M. ALFRED LACROIX, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, est nommé membre de la Commission de publication de la *Revue des travaux scientifiques* (6 décembre).

Commission des Musées scientifiques et archéologiques : M. RENÉ CAGNAT remplace M. du Coudray de la Blachère (6 décembre).

Paris : M. GUIART est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, chef des travaux pratiques d'histoire naturelle à la Faculté de médecine (2 décembre).

Aix-Marseille : M. BLONDEL, chargé d'un cours de philosophie, est nommé professeur-adjoint à la Faculté des lettres (4 décembre).

Dijon : M. TRUCHY, agrégé, chargé de cours, est nommé professeur-adjoint à la Faculté de droit (4 décembre) ; M. DORISON est nommé assesseur du doyen de la Faculté des lettres (6 décembre).

Montpellier : M. DECLAREUIL est nommé professeur de droit romain, M. VALERY, professeur-adjoint à la Faculté de droit (4 décembre) ; M. MAIRET est nommé doyen honoraire, M. VIALLETON doyen, pour trois ans, de la Faculté de médecine (4 décembre).

Nancy : M. PARISET est nommé professeur-adjoint à la Faculté des lettres (4 décembre).

Poitiers : M. MICHON est nommé professeur-adjoint à la Faculté de droit (4 décembre).

Rennes : M. BODIN est nommé professeur-adjoint à la Faculté de droit (4 décembre).

Toulouse : M. FRAISSAINGEA est nommé professeur-adjoint à la Faculté de droit (4 décembre).

Reims : M. SIMON est institué, pour une période de 9 ans, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (2 décembre).

Rouen : M. JEAUNE est institué, pour une période de 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (4 décembre).

Amiens : M. DECAMPS, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de pathologie médicale (6 décembre).

Ecole des langues orientales vivantes : M. ODA est chargé, pour l'année scolaire 1897-1898, des fonctions de répétiteur pour la langue japonaise (6 décembre).

Lille : M. THYBAUT, professeur au lycée, est chargé de faire par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, deux conférences de mathématiques à la Faculté des sciences (15 décembre).

Ecole pratique des Hautes Etudes : M. POINCARÉ est nommé membre de la Commission de patronage de la section des sciences mathématiques, en remplacement de M. Tisserand, décédé (9 décembre).

Toulouse : Il est créé à la Faculté des lettres une chaire d'histoire moderne et contemporaine (4 décembre) ; M. DUMAS, maître de conférences en est nommé titulaire (10 janvier). Il est créé, à la même Faculté, une chaire de géographie (4 décembre), M. DOGNON, maître de conférences en est nommé titulaire (15 décembre).

Paris : M. PILLET, chargé des fonctions d'agrégé, est chargé en outre, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de droit administratif à la Faculté de droit (16 décembre).

Caen : M. DE SAINT-GERMAIN est nommé pour 3 ans, doyen de la Faculté des sciences (12 décembre).

Lille : M. JACQUELIN est nommé professeur-adjoint à la Faculté de droit (21 décembre).

Nancy : M. BOUIN est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, chef des travaux d'histologie à la Faculté de médecine (25 décembre).

Poitiers : M. CHÉDEVERGNE, professeur de clinique médicale, est nommé directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (21 décembre).

Muséum d'histoire naturelle : MM. BERTHELOT, LÉON BOURGEOIS, FALLIÈRES, LIARD sont nommés membres du Conseil (15 décembre).

Conseil supérieur de l'Instruction publique : MM. BOISSIER, vice-président et LIARD, secrétaire pour 1898.

Ecole Normale supérieure : M. JOB, préparateur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes est nommé agrégé préparateur adjoint de chimie (5 janvier).

Ecole pratique des Hautes Etudes : M. GERNEZ est nommé directeur du laboratoire de recherches de chimie (5 janvier).

Bureau des Longitudes : MM. CORNU, POINCARÉ, GUYON, sont nommés président, vice-président et secrétaire pour 1898 (8 janvier).

Observatoire de Montsouris : M. DE BERNARDIÈRES, est nommé directeur (12 janvier).

Paris : M. PRUVOT, professeur de zoologie à Grenoble est nommé sous-directeur chef des travaux de zoologie pratique et appliquée à la Faculté des sciences (12 janvier).

Bordeaux : M. DUBOURG, chef des travaux de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie, est chargé à ce titre, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, de conférences de chimieappliquée (6 janvier) à la Faculté des sciences.

Clermont : M. GROS est institué, pour une période de 9 ans, suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (7 janvier).

Dijon : M. DEROYE, professeur de clinique médicale, est nommé pour 3 ans, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (10 janvier).

Reims : M. CORDIER, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, est chargé, en outre, d'un cours complémentaire de chimie biologique (10 janvier) ; M. THOMAS est délégué dans les fonctions de chef des travaux chimiques, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Chambéry : M. CATTA, professeur d'histoire à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, obtient un congé de trois mois, pour raison de santé (10 janvier).

Muséum d'histoire naturelle : M. MAQUENNE, assistant, est nommé professeur de physique végétale (6 janvier).

Ecole Pratique des Hautes Etudes : M. LOIR est nommé préparateur du laboratoire de chimie physiologique dirigé par M. Duclaux (10 janvier).

Bibliothèque Sainte-Geneviève : M. RUELLE, conservateur, est nommé administrateur en remplacement de M. Lavoix, décédé (10 janvier).

Montpellier : M. BIZOS, recteur de Dijon est nommé recteur de l'Université de Montpellier, en remplacement de M. Gérard, décédé (12 janvier).

Paris : M. RADAIS, agrégé, est chargé, en outre, pendant le second semestre de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de cryptogamie à l'Ecole supérieure de pharmacie (17 janvier).

Bordeaux : M. PITRES est nommé doyen honoraire, M. DE NABIAS, doyen, pour trois ans de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (13 janvier).

Collège de France : M. LE CHATELIER, ingénieur en chef des mines, est nommé professeur de chimie minérale en remplacement de M. Schützenberger, décédé (6 janvier).

Commission centrale du Comité des travaux historiques et scientifiques : M. LIARD est nommé vice-président (22 janvier).

Paris : M. PIEDELIÈVRE, professeur de droit commercial à Rennes, est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire, des fonctions d'agrégé, et en outre du 1er février au 30 avril d'un cours de droit public général (24 janvier).

Grenoble : M. LORY est nommé sous-directeur du laboratoire de géologie à la Faculté des sciences (21 janvier).

Lille : M. DEROIDE, agrégé, est nommé, en outre, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, chef des travaux de pharmacie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (26 janvier).

Muséum d'histoire naturelle : M. GAUDRY est nommé assesseur pour 1898 (21 janvier).

Bureau central météorologique : MM. BOUQUET *de la Grye*, le GÉNÉRAL DE LA NOE, ANTHOINE, sont nommés Président, Vice-Président, Secrétaire (26 janvier).

Paris : M. MATIGNON, maître de conférences à Lille, est nommé maître de conférences de chimie minérale et chargé de deux conférences de chimie préparatoire à l'agrégation des sciences physiques, à la Faculté des sciences (27 janvier).

Caen : MM. MARIE, RICQUIER, SOURIAU, sont nommés assesseurs des doyens pes Facultés de droit, de sciences, de lettres (2 février).

Lille : M. CARETTE est nommé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, chef des travaux de chimie organique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (28 janvier). — MM. LACOUR, BARROIS, DAMIEN, PINLOCHE, sont nommés assesseurs des doyens de la Faculté de droit, de médecine et de pharmacie, des sciences, des lettres (2 février).

Nancy : M. LEDERLIN est nommé doyen de la Faculté de droit (1er février).

Toulouse : MM. WABNITZ (théologie protestante de Montauban), VIDAL (droit), DUPUY (Faculté mixte de médecine et de pharmacie), LARTEL (sciences), JEANROY (lettres) sont nommés assesseurs des doyens (2 février).

Bureau central météorologique : M. LEVINE est nommé aide météorologiste (31 janvier).

Besançon : Il est créé une chaire de chimie industrielle et agricole à la Faculté des sciences, fondation du département du Doubs et de la ville de Besançon (1er février). — M. GENVRESSE en est nommé titulaire (1er février).

Paris : M. BÉHAL est nommé maître de conférences de chimie organique à la Faculté des sciences (9 février).

Aix-Marseille : M. POLITIS, est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de droit administratif (3 février).

Bordeaux : Sont nommés assesseurs des doyens, pour le droit, M. SAIGNAT, pour la medecine, M. ARNOZAN, pour les sciences, M. DUHEM, pour les lettres, M. WALTZ (7 février).

Clermont : M. DUBOIN est nommé professeur-adjoint à la Faculté des sciences (1er février).

Dijon : Sont nommés assesseurs, pour le droit, M. DESSERTEAUX, pour les sciences, M. COLLOT, pour les lettres, M. DORISON (9 février).

Grenoble : Sont nommés assesseurs des doyens pour le droit, M. FOURNIER, pour les sciences, M. COLLET, pour les lettres, M. DE CROZALS (9 février).

Lyon : Sont nommés assesseurs des doyens pour le droit, M. MABIRE, pour les sciences, M. BARBIER, pour les lettres, M. REGNAUD, pour la médecine et la pharmacie, M. LACASSAGNE (7 et 9 février) ; M. LORTET est nommé doyen pour trois ans de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (9 février).

Lille : M. PÉLABON est nommé maître de conférences de chimie (sciences physiques, chimiques et naturelles), M. BOUVEAULT, maître de conférences de chimie (licence et agrégation), à la Faculté des sciences (8 février).

Rennes : M. THÉLOHAN, agrégé près la Faculté de droit d'Aix-Marseille est transféré à Rennes et chargé d'un cours de droit romain, d'un cours complémentaire d'histoire du droit public français (3 février).

PROMOTIONS

Facultés de droit. — Il résulte du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1896 que la 1re promotion doit être faite, dans la 1re classe, au choix ; dans la 2e et dans la 3e à l'ancienneté. M. DELOYNES (Bordeaux, choix), de la 2e à la 1re ; M. MARIE (Caen, ancienneté), de la 3e à la 2e ; MM. LACOUR (Lille, ancienneté) ; TURGEON (Rennes, choix) ; BOUARD DE CARD (Toulouse, ancienneté) ; MONNIER (Bordeaux, choix), de la 4e à la 3e.

Facultés de médecine. — Il resulte du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1896 que la 1re promotion doit être faite dans la 3e classe, au choix ; M. WERTHEIMER (Lille, choix), de la 4e à la 3e.

Facultés des sciences. — Il résulte du procès-verbal de la séance du 18 décembre 1896 que la 1re promotion doit être faite dans la 3e classe, au choix ; M. PETOT (Lille, choix), de la 4e à la 3e.

Facultés des lettres. — Il résulte du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1896 que la 1re promotion doit être faite, dans la 1re, la 2e et la 3e au choix ; MM. GASTÉ (Caen, choix) ; DUGIT (Grenoble, ancienneté) ; THOMAS (Lille, choix), de la seconde à la première ; MM. PENJON (Lille, choix) ; ROYER (Dijon, ancienneté) ; BENOIST (Toulouse, choix), de la 3e à la 2e ; MM. ANGELLIER (Lille, choix) ; COLLIGNON (Nancy, ancienneté) ; MARIÉJOL (Lyon, choix) ; JULLIEN (Lyon, ancienneté) ; ERNAULT (Poitiers, choix), de la 4e à la 3e.

NOTES ET DOCUMENTS

I. — Les collèges communaux.

Au moment où la Société d'enseignement secondaire demande le rétablissement de l'enseignement spécial, où M. Jules Lemaître écrit, dans le FIGARO, *des articles retentissants* CONTRE L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE, POUR L'ENSEIGNEMENT MODERNE, *il nous a paru utile de reproduire l'essentiel d'un article que M. Gebhart a donné le 6 octobre 1897 au* JOURNAL DES DÉBATS.

***

De Dunkerque à Perpignan, de Chambéry à Pontivy, des milliers de jeunes hommes se courbent sous le joug d'une discipline uniforme, s'abreuvent à la même source, ou plutôt au même torrent impétueux de la science. Le programme unique, mais compliqué de l'enseignement, s'impose de nouveau à leur admiration. Ils l'embrassent avec plus de résignation que d'amour. Très sagement ils font de nécessité vertu. Ils savent que, pour réaliser la beauté idéale de la vie, c'est-à-dire, pour être fonctionnaires ou, tout au moins, avocats ou médecins, il leur faudra d'abord emporter de haute lutte le diplôme de cent-vingt francs. C'est pourquoi, à l'heure présente, l'écluse scolaire étant ouverte, la cataracte des connaissances humaines tombe, plus abondante que jamais, sur la tête des jeunes Français.

Or, cette douche salutaire est appliquée de façons très différentes et produit des effets très variés selon les appareils mêmes qui servent à la distribuer, selon le nombre, le talent et l'expérience des maîtres qui président à l'éducation intellectuelle de ces enfants. Cela marche à merveille dans nos lycées et ceux de nos collèges communaux qui sont pourvus d'un personnel complet de professeurs, d'un laboratoire de chimie, d'un cabinet de physique et de collections d'histoire naturelle. Mais dans les humbles petits collèges que l'on rencontre, même au fond de départements riches et très civilisés, les conditions essentielles d'un enseignement fécond sont vraiment bien négligées. Le programme des études est identique pour Louis-le-Grand, Henri IV ou Condorcet et les modestes officines d'arrondissement qui, sous le sceptre paternel d'un *principal*, préparent quelques vagues disciples, non point à des connaissances utiles à leur condition sociale, à leur carrière étroite — les élèves d'avenir émigrant pres-

que toujours vers les lycées — mais à la gloire décevante du baccalauréat. Le funeste examen étant le régulateur souverain de tout notre enseignement sel condaire, il faut, bon gré mal gré, que les petits collèges, munis d'un personnetrop clairsemé, promettent et s'essoufflent à donner la même nourriture scientifique que les grandes institutions universitaires. Cela est une sorte de quadrature du cercle qu'ils sont impuissants à résoudre, à cause du petit nombre et de la médiocrité de leurs écoliers, de l'absence d'émulation, de la pénurie des ressources intellectuelles offertes aux élèves comme aux professeurs, et surtout parce que, dans ces maisons si pauvrement dotées, ces derniers jouent trop souvent un rôle de maître Jacques, passant d'une classe à l'autre dans la même journée, ou sont réduits à fondre deux classes en une seule, ou sont contraints d'enseigner tour à tour, en deux ou même trois disciplines différentes, philosophie, histoire, humanités. C'est la misère en robe noire...

Je souhaite que ces collèges, qui sont des organes morts, soient, non pas supprimés, mais transformés et vivifiés. Ils pourraient rendre les plus grands services s'ils devenaient de bonnes écoles régionales, surveillées, contrôlées, encouragées par les communes de l'arrondissement et le Conseil général du département et donnant : 1° un enseignement primaire supérieur ; 2° un enseignement pratique en vue des intérêts économiques de la province, du département, de la cité. Laissez-là ce grec et ce latin, cette logique et cette trigonométrie et « la distance de deux points inaccessibles », et « l'équation du deuxième degré à une inconnue », et les « diverses conceptions sur la matière et sur la vie » (Je glane au hasard dans le programme spécial du *Baccalauréat moderne*, que ces infortunés petits collèges recherchent passionnément.) Sur un fond commun de français, de géographie, d'arithmétique, de géométrie, de physique et de chimie élémentaires, d'histoire de France très générale, établissez, selon la contrée, un enseignement d'agriculture et d'économie agricole, ou bien industriel, conforme à l'industrie régionale, ou bien commercial. Ajoutez-y la langue vivante que la situation géographique du collège indiquera naturellement, l'anglais en Normandie, l'allemand en Champagne, l'espagnol et l'italien vers les Pyrénées et les Alpes. Mais entendons-nous : que cette langue soit enseignée non pas à coups de thèmes, l'exercice mortel, mais par la méthode vivante de la conversation constante du maître avec les écoliers. N'oublions pas une dose discrète, mais très choisie d'économie politique, à l'usage des plus grands élèves. Songez que bientôt ils seront électeurs et qu'il n'est pas mauvais de leur démontrer la vanité de quelques sophismes. Et puis, pour tous ces jeunes gens destinés non plus aux contributions directes, aux postes, aux écoles spéciales, aux cent mille ronds de cuir de l'Etat, mais au libre travail personnel, sur le sol même où la naissance les a placés, que l'on renonce à la claustration perpétuelle de la classe ou du laboratoire et que l'on abolisse les trois quarts au moins des devoirs écrits. Donnez-leur de l'air ; conduisez-les aux opérations de la culture, de l'usine, de l'atelier ; qu'ils voient de près l'œuvre de la ferme, ou de la gare, ou de la mine : qu'ils étudient la machine à vapeur sur une locomotive plutôt que sur un manuel ; qu'on les promène du télégraphe au téléphone, à la scierie, aux machines qui font le drap ou l'étoffe de soie. Voilà une centaine de collèges — peut-être cent cinquante — arrachés aux études stériles, à la *monadologie*, au thème grec, à la civilisation égyptienne, à la réforme grégorienne du calendrier, aux monômes et polynômes, et qui donneraient si facilement au pays des agriculteurs, des éleveurs, des contremaîtres, d'excellents employés de chemins de fer, des comptables, des commis-voyageurs instruits, maîtres d'une langue étrangère, qui passeraient la frontière pour le plus grand bien de notre industrie et de notre commerce. Et cela même diminuerait la foule des déclassés, des ratés, de mécontents implacables dont la marée montante devrait bien préoccuper un peu nos pouvoirs publics.

II. Concours sur l'éducation des anormaux.

Le Cercle pédagogique des instituteurs et des institutrices de la Loire-Inférieure, persuadé qu'il est urgent de s'occuper de la situation qui est faite à une certaine catégorie d'êtres disgraciés de la nature, propose à tous les lecteurs du Bulletin et aux amis de l'enseignement le sujet de concours suivant :

« *De la nécessité de tenir compte des anormaux (sourds, muets, aveugles, bègues, idiots, estropiés), pour étendre l'instruction scolaire à tous les enfants* (Statistique).

« *Comment conviendrait-il d'organiser l'enseignement populaire à leur donner et quelle direction faudrait-il lui imprimer pour les rendre utiles à eux-mêmes, en particulier, et à la société, en général.* »

Les mémoires devront parvenir avant le 1er juillet au Président du Cercle, 11, rue des Arts, à Nantes.

Des prix, consistant en volumes, seront attribués aux auteurs des manuscrits jugés les meilleurs.

Le Cercle se réserve le droit de publier dans son bulletin ceux des travaux qu'il jugera intéressants.

Les auteurs ne se feront pas connaître ; les mémoires porteront en tête une devise et un numéro.

Bulletin Pédagogique des instituteurs et intitutrices de la Loire-Inférieure.

III. — Le congrès des professeurs de l'enseignement secondaire.

Le deuxième congrès des Professeurs de l'Enseignement secondaire s'est réuni les 14, 15 et 16 avril dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Droit, gracieusement mis à la disposition du Comité d'organisation par M. le Vice-Recteur de l'Académie de Paris et M. le Doyen de la Faculté de Droit. Environ 300 professeurs, représentant 150 lycées ou collèges et près de 3.500 de leurs collègues, ont pris part aux travaux du Congrès. Le succès a été aussi complet que l'an dernier, et pour les mêmes raisons : désir évident de faire vite et bien, volonté très arrêtée de concorde et d'union, parti pris manifeste de modération, décision ferme de ne prendre de résolutions qu'après un examen suffisant des problèmes, conviction sincère que c'était pour tous un devoir étroit de n'user d'une liberté nouvellement conquise que pour le bon renom et l'honneur de l'Université.

Je ne me propose pas de donner ici un compte rendu anecdotique des séances du Congrès, de reproduire les discussions auxquelles ont donné lieu les diverses questions portées à l'ordre du jour. La presse en a décrit, avec fidélité et sympathie, la physionomie générale, et le rapport que publiera sous peu M. Chauvelon, fournira à cet égard les renseignements les plus détaillés. J'ai l'intention de mettre en relief les résultats acquis. Je ne saurais pourtant me dispenser de signaler le remarquable discours d'ouverture de M. Rabaud, rapporteur général du Congrès de 1897 et les deux allocutions si justement applaudies de M. Lecomte, président du Congrès de cette année.

L'ordre du jour était très chargé, trop chargé même et il a fallu jeter du lest. La question de l'allègement des programmes d'histoire, jugée trop complexe, a été purement et simplement ajournée. Il en a été presque de même de celle du Baccalauréat ès sciences. Sans doute, des observations fort intéressantes ont été présentées au sein de la Commission du Congrès ; on a insisté sur la dépopulation croissante des classes de sciences, sur l'abaissement du niveau des

études scientifiques, on a envisagé la possibilité d'un retour, au moins partiel, à l'ancien système de la bifurcation. Mais le problème est si délicat qu'aucune solution ferme n'a pu intervenir. On a émis le vœu que « les études scientifiques soient rendues plus pratiques dans les classes élémentaires et fortifiées dans les classes supérieures de lettres ». Pour le reste, la question a été renvoyée à une commission qui devra en examiner les divers aspects et qui soumettra au prochain congrès le résultat de ses études.

Je me borne aussi à signaler les deux résolutions suivantes :

1° « Le congrès émet le vœu que, dans le cas où la composition des conseils universitaires serait modifiée par une nouvelle loi, tous les professeurs de l'enseignement secondaire (titulaires, chargés de cours des lycées, professeurs de collèges de tout ordre, professeurs et maîtres élémentaires, professeurs détachés dans les établissements d'enseignement libre) soient représentés de la manière la plus libérale possible au sein de ces conseils. »

2° « Le congrès, considérant, d'une part, que les règlements ministériels prescrivent une entente entre les professeurs de chaque établissement, autant pour limiter le nombre des livres à acquérir dans chaque classe, que pour fixer le choix des livres de fond qui serviront dans le cours des études ; — que, par suite, il n'est pas à craindre que des frais exagérés soient de ce fait imposés aux familles ;

Considérant, d'autre part, l'intérêt pédagogique et l'intérêt moral qu'il y a pour les professeurs et pour les élèves à ce que ces derniers n'aient plus entre les mains des ouvrages démodés ou dégradés ;

Emet le vœu que désormais les livres soient ou deviennent la propriété des élèves ».

La question principale, du moins celle qui a donné lieu aux conclusions les plus décisives, a été celle de l'organisation définitive d'une Mutualité universitaire. — La société temporaire fondée l'an dernier a réussi au delà des espérances qu'avaient osé concevoir les plus optimistes.

C'est ce qu'a fait ressortir dans son rapport sobrement éloquent M. Charpentier, le dévoué président du comité d'administration : plus de 2.000 adhérents, près de 4.000 francs distribués en secours, plus de 8.000 francs en caisse, la conscience d'avoir fait du bien, la certitude acquise d'en faire plus à l'avenir, voilà le bilan de cette première année. — Ce succès faisait au Congrès de 1898 un devoir de rendre définitive une œuvre qui répondait si manifestement aux vœux de tous.

Une commission d'études, élue en 1897, avait préparé un système d'ensemble combinant dans la mesure du possible l'Assurance et l'Assistance. La décision qui a prévalu a été la disjonction. Deux sociétés distinctes, l'une d'Assistance mutuelle, l'autre d'Assurance mutuelle vont donc fonctionner parallèlement. Au premier moment, quelques-uns ont paru redouter que distinction ne fût ici synonyme de division, d'opposition, tranchons le mot, de *concurrence*. Il n'a pas fallu longtemps pour se convaincre que ces craintes étaient illusoires. L'Assistance et l'Assurance universitaires sont nées des mêmes préoccupations, ont été inspirées par les mêmes sentiments, répondent aux mêmes nécessités, s'appuient sur le même principe, celui de la solidarité. L'Assistance est véritablement assurance contre la mort et contre la maladie ; l'Assurance est Assistance mutuelle, puisque les survivants y consentent un sacrifice au profit des veuves et des orphelins. Ce sont donc là deux sociétés-sœurs, faites pour concilier leurs efforts et se compléter mutuellement. Et la meilleure preuve que ce désir d'accord était au fond de la pensée de tous, c'est que quelques-uns d'entre nous font à la fois partie du comité d'administration de la Société d'Assistance et de la Commission chargée de fonder sans retard la Société d'Assurance.

Une première remarque qui s'impose c'est qu'*à l'unanimité* le congrès a décidé d'ouvrir les deux sociétés à tous les fonctionnaires de l'Enseignement secondaire, non seulement aux membres du personnel enseignant des lycées et collèges de garçons et de filles, mais aussi aux fonctionnaires de l'administration

centrale, aux administrateurs, aux répétiteurs. On n'a voulu nulle distinction, nulle restriction. Et cela montre combien étaient injustes les reproches de ceux qui, l'an dernier, avaient cru voir, dans ce qui n'était qu'un acte de prudence, une arrière-pensée de défiance ou d'hostilité.

Je voudrais qu'il me fût permis d'indiquer en quelques lignes l'économie générale des deux systèmes.

La Société d'assistance a pour objet d'accorder des secours aux veuves, aux orphelins des sociétaires décédés, et aux sociétaires eux-mêmes en cas de maladie, lorsqu'ils sont réduits à un traitement inférieur à leur traitement normal. Aucun minimum, aucun maximum (autre que celui qu'impose la loi du 1er avril 1898) n'est fixé. Le Comité d'administration est chargé de déterminer, dans chaque cas, la quotité du secours. — La cotisation est de 10 fr. par an, avec possibilité de rachat moyennant un versement unique de 200 fr., opéré en une ou plusieurs fois. — Les dons, legs, subventions, souscriptions des membres bienfaiteurs ou donateurs, des sociétaires perpétuels, constituent un capital inaliénable. Les excédents des recettes annuelles sur les dépenses forment un capital de réserve, qui peut être employé, en cas de nécessité, à accroître les ressources ordinaires. — Tout permet d'espérer que les dons ne feront pas défaut, que l'Université trouvera dans son sein et autour d'elle, des bienfaiteurs à la générosité desquels nous devrons un jour, bientôt peut-être, de pouvoir adopter nos orphelins et avoir nos pupilles.

Les statuts de la Société d'assistance, préparés avec infiniment de soin par M. Clairin, votés par le congrès, sont dès maintenant déposés à la Préfecture de la Seine et dans quelques jours la Société fonctionnera légalement (1).

Le temps a fait défaut pour discuter les termes définitifs des statuts de la Société d'Assurance ; mais le principe en a été adopté, les lignes arrêtées, et la Commission d'études de 1897 a reçu du Congrès mandat de l'organiser dans le plus bref délai. Avant la fin de la présente année scolaire, l'Assurance Universitaire sera créée.

Le mécanisme en est un peu plus compliqué, puisqu'il s'agissait ici de fixer mathématiquement et les primes et les parts garanties statutairement.

C'est à M. Lehugeur que revient le mérite du système singulièrement ingénieux et souple qui a rallié les suffrages de la Commission d'études et du congrès.

On sait que la situation des membres de l'enseignement est dominée tout entière par la loi du 28 avril 1893, aux termes de laquelle « la veuve ou les orphelins de tout fonctionnaire décédé après 25 ans de services, ont droit, si la veuve compte six ans de mariage, à une pension égale au tiers de la pension produite par la liquidation des services de son mari. » Cette pension sera de 416 fr., 833 fr., 1036 fr., etc., si le traitement moyen des six dernières années a été de 3000 fr., 6000 fr., 7500 fr. Elle s'accroît d'ailleurs d'année en année, si le fonctionnaire décède après 26, 27, etc., années de services. La vie universitaire (antérieurement à la retraite) se partage donc en deux périodes : avant la 25e année de services, l'Etat n'assure rien à la veuve et aux orphelins, après, il donne peu de chose, mais quelque chose cependant.

De là un double principe : dans l'Assurance A, réservée aux fonctionnaires ayant moins de 25 ans de services, les parts sont croissantes ; dans l'assurance B réservée aux fonctionnaires ayant plus de 25 ans de services et moins de 60 ans d'âge, les parts sont décroissantes. Dans chacune, les fonctionnaires forment des groupes de 100, selon le nombre des années de services. — Cela posé, voyons quelles seront les parts assurées. Les cotisations sont de 60 fr., 30 fr. ou 15 fr. par année, donnant droit à des parts égales à 1, 1/2, 1/4. Suppo-

(1) La Société est administrée par un Comité de 9 membres, et son bureau est ainsi constitué : M. Sevrette, Président ; M. Lecomte, Vice-Président ; M. Clairin, Secrétaire ; M. Mangin, trésorier. — Je relève aussi le nom de Mlle Pitsch, professeur au Lycée Victor-Hugo.

sons pour plus de simplicité un fonctionnaire versant une cotisation de 60 fr. et entrant dans l'Assurance à 24 ans, et ayant 2 années de services. Il assure à ses ayant-droit, en cas de décès, des parts fixes de 300 fr., 600 fr., 1200 fr., 1800 fr., 2.400 fr., 3.000 fr., 3.200 fr., 3.400 fr., et ainsi de suite en augmentant de 200 fr., chaque année, jusqu'à 6.000 fr., s'il décède la 1re, la 2e, la 3e..., la 21e année. A ce moment, le groupe auquel il appartient — c'est-à-dire, on s'en souvient, celui des fonctionnaires qui doublent en même temps que lui le cap de la 25e année de services — est dissous. Les calculs les plus sévères, tenant compte d'une mortalité supérieure à toutes les prévisions, ne comptant les intérêts qu'à raison de 2 0/0, permettent d'affirmer qu'un reliquat considérable restera en caisse. Ce reliquat est partagé de la manière suivante : un dixième va à la caisse de Réserve ; trois dixièmes sont partagés entre les familles des décédés, qui reçoivent ainsi une part supplémentaire ; trois dixièmes sont partagés entre les survivants qui recouvrent ainsi une partie de leurs cotisations ; enfin, trois dixièmes sont versés à la caisse du groupe de l'Assurance B qui succède au groupe dissous de l'Assurance A.

Supposons donc que le fonctionnaire que nous prenions pour exemple ait vécu ; il passe dans l'assurance B ; il continue à verser sa cotisation et assure à ses ayants-droit des parts statutaires, décroissant d'année en année, depuis 4.000 fr. la 1re, jusqu'à 1200 fr. la 15e. A ce moment dissolution du groupe, nouveau partage : 2/10 à la Caisse de Réserve ; 4/10 aux familles des décédés ; 4/10 aux survivants.

La Caisse de Réserve, qui reçoit les droits d'entrée (20 fr., 15 fr., 10 fr., suivant le taux de la cotisation) et une partie des reliquats, comme on vient de le voir, sert à faire face aux fraisd'administration, à parer à toutes les éventualités, à donner aux deux Assurances une solidité parfaite, enfin à distribuer des secours ou servir des pensions aux fonctionnaires aveugles ou atteints d'une maladie incurable les mettant dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions.

Tel est le système ; l'accueil sympathique qu'il a reçu, les adhésions déjà nombreuses qui ont été promises, l'intention manifestée par d'autres catégories de fonctionnaires de l'adopter pour la constitution de sociétés similaires, tout fait espérer un prompt et plein succès.

Le Congrès de 1898 n'eût-il fait que fonder ces deux œuvres, qu'il eût bien mérité de l'Université. Mais l'esprit de solidarité qui venait de s'affirmer ainsi a débordé les cadres du personnel de l'Enseignement Secondaire. Les Professeurs se sont sentis non seulement tenus à s'unir entre eux, mais encore à s'unir plus étroitement, si j'ose dire, à la nation tout entière. Ils ont voulu dire quelle part ils avaient à cœur de prendre à l'œuvre de l'Education populaire. La question de « l'extension universitaire », portée à l'ordre du jour du Congrès, a été introduite par un rapport fort étudié et fort intéressant de M. Chauvelon.

Les idées qu'il y exprimait sont en conformité presque complète avec celles que contient le rapport présenté par M. Bonnerot à la « Société d'Enseignement Supérieur » et publié dans le dernier numéro de cette *Revue*. Un principe commun s'en dégage avec une grande netteté, c'est à savoir que l'extension universitaire doit se manifester avec une entière indépendance, une pleine liberté. Sans doute, les professeurs de l'Enseignement Secondaire n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour participer effectivement à cette œuvre de l'éducation « post-scolaire » ; d'après M. Edouard Petit, plus de 2.000 d'entre eux comptent au nombre des ouvriers de la première heure. Le Congrès a tenu à honneur d'affirmer sa sympathie pour ces généreuses initiatives. Et c'est là le sens du 1er vœu émis : « Les Professeurs des Lycées et Collèges demandent à être autorisés à s'occuper librement de l'extension universitaire, et par les voies et moyens qui leur sembleront préférables ». Maintenant l'extension universitaire se peut manifester sous mille formes diverses, adaptées aux circonstances, aux besoins locaux, aux ressources du milieu. C'est de plus une œuvre de longue haleine, qui exigera des efforts longs et méthodiques. Des expériences intéressantes ont été tentées en des sens multiples. Il est utile que les bonnes volontés ne se sentent

pas isolées ; il peut être fort avantageux aussi d'être renseigné sur ce qui a été fait, sur ce qui est projeté. C'est pourquoi le Congrès a émis le vœu « que soit créée une Commission chargée d'étudier les rapports et les influences réciproques de l'Enseignement secondaire et de l'Education populaire ». Il ne s'agit nullement d'ailleurs, d'une Commission fermée, ni surtout d'une Commission exécutive. La Commission est ouverte à tous ceux qu'intéresse cette question si importante et si complexe, à tous ceux qui ont des renseignements à fournir ou à demander, qui veulent mettre en commun les fruits de leur expérience ou de leurs réflexions. Il ne saurait être question pour elle d'arrêter un programme, ce qui serait impraticable et dangereux, de fixer un plan, d'organiser et de réglementer, ce qui serait prématuré et pourrait sembler comme une atteinte portée à la liberté de chacun. Elle aura pour mission, à mon sens, de suivre de près le mouvement, de rechercher la part qu'y prend l'enseignement secondaire, d'étudier les méthodes employées, de mettre en lumière les résultats obtenus. Et de la sorte elle devra rendre bien des services, ne fût-ce qu'en montrant dans quelle mesure des liens plus étroits pourraient unir les trois ordres d'enseignement dans et par cette libre collaboration à l'œuvre commune de l'éducation populaire.

On peut enfin considérer comme entrant dans le même ordre d'idées, le vote par lequel le Congrès a décidé en principe la réunion d'un Congrès international de l'Enseignemont secondaire en 1900 et désigné une Commission chargée d'en préparer l'organisation. C'est là encore de « l'expansion », il n'échappera à personne combien peut être fertile en indications précieuses une large consultation sur la situation de l'Enseignemant seconduire dans les différents pays, sur les réformes accomplies de tout côté, sur les méthodes d'enseignement et d'éducation en usage. Il n'y a pas à se dissimuler que la tâche est ardue, la réussite en ferait singulièrement honneur à ceux qui se sont proposé d'y travailler.

Telle a été l'œuvre du Congrès de 1898. Les trois journées pendant lesquelles ont duré ses travaux ont été bien remplies. Peut-être l'ordre du jour en était-il trop touffu, et pour l'avenir il conviendra sans doute de se restreindre davantage. Il est légitime néanmoins d'estimer qu'il n'a pas été inutile et que les problèmes qu'il a résolus ou simplement agités ne manquaient ni d'opportunité ni d'importance.

P. MALAPERT.

CORRESPONDANCE

I. — LÉGISLATION ET ÉCONOMIE COLONIALES

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans son numéro du 15 février 1898, la *Revue internationale de l'enseignement* a reproduit le discours dans lequel, au cours de la discussion du budget de l'instruction publique, M. Leveillé a rappelé avec une légitime fierté les efforts faits dans nos Facultés de droit en vue de l'enseignement colonial. Un complément utile et intéressant de cet exposé nécessairement sommaire, fait à la tribune, pourrait consister à rechercher les résultats obtenus jusqu'ici dans cet ordre d'idées par chacune de nos Universités. La *Revue internationale de l'enseignement*, ne le pensez-vous pas, serait dans son rôle en ouvrant sur ce sujet une enquête dont elle centraliserait et publierait les résultats.

L'enseignement colonial a été introduit dans le programme de nos Facultés de droit par le décret du 24 juillet 1889 qui a créé un cours semestriel à option de *législation coloniale* en troisième année de licence. Cet enseignement n'a d'ailleurs commencé à fonctionner qu'à partir de l'année scolaire 1891-1892, époque à laquelle les premiers étudiants soumis au régime inauguré par ce décret ont accompli leur troisième année d'étude. Ce système a duré quatre ans. Il a été supprimé par les décrets du 30 avril 1895 qui ont rayé ce cours du programme de la licence, et introduit dans le programme du doctorat (sciences politiques et économiques) un cours à option de *législation et économie coloniales*. Ce cours de doctorat de législation et économie coloniales, comme l'ancien cours de licence de législation coloniale, n'existe que dans certaines Facultés seulement.

Or, quelles sont ces Facultés ? M. Leveillé a cité dans son discours, Paris, Aix, Poitiers, Rennes, Lyon. A titre d'exemple, sans doute, car ce ne sont pas les seules. Cet enseignement a existé et doit encore fonctionner à Bordeaux. M. Beauchet en a été chargé cette année à Nancy. Dans certains centres, le cours de législation et économie coloniales est de création toute récente. Ailleurs, comme à Paris et à Poitiers, ce cours a déjà sept années d'existence. Cette expérience s'est poursuivie isolément dans chaque Université, car c'est un des vices de notre organisation que ce défaut de liens entre les différents centres. Dans l'Université voisine, on fait des travaux que nous ignorons, des efforts dont nous ne profitons pas. Comment cet enseignement colonial a-t-il été compris ? Quelle direction lui a été imprimée par l'initiative et les tendances des professeurs chargés de le créer ? Combien d'étudiants en ont profité et quelle est l'importance des résultats obtenus ? Ce sont là des points sur lesquels nous avons mutuellement intérêt à être renseignés, car il est bon que chacun de nous puisse mettre à profit l'expérience de ses collègues. J'ajoute que cette enquête serait particulièrement opportune au moment où il est question de créer dans certaines Universités des sections coloniales. Elle ferait connaître quels sont les centres où cet enseignement colonial a dès maintenant pris racine, ceux où l'on est outillé et où le succès de la création projetée est par suite déjà assuré.

Peut-être même cette enquête pourrait-elle s'étendre à l'étranger où les études coloniales ont pris un développement qui mérite de fixer notre attention. Sans parler de la Hollande où l'enseignement du droit colonial est déjà ancien, je connais, notamment dans les Universités de Liège et de Iéna, des collègues qui font des cours de législation ou d'économie coloniale. A coup sûr, ce ne sont pas les seules. Il serait très intéressant pour nous de savoir quelle place les questions coloniales occupent dans les programmes des Universités étrangères. Que cette comparaison ait pour résultat de fouetter notre émulation en nous faisant sentir jusqu'à quel point nous nous sommes laissés devancer, qu'elle aboutisse au contraire à mettre en relief les efforts obscurs et souvent ignorés faits dans nos Universités de province, dans tous les cas les conclusions de cette enquête ne peuvent manquer d'être extrêmement instructives.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ARTHUR GIRAULT.

QUESTIONNAIRE POUR LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES

I. Existe-t-il un cours de Législation et Economie coloniales dans votre Faculté? Par qui est-il fait cette année (1897-1898) et quel est le sujet traité par le professeur?

II. Donner les mêmes renseignements : *a*) pour l'année scolaire 1896-1897 ; *b*) pour l'année scolaire 1895-1896.

III. Y avait-il, avant 1895, dans votre Faculté un cours semestriel à option de législation coloniale en licence? Si oui, combien d'années a-t-il duré et par qui était-il fait?

IV. Donner le chiffre total des examens portant sur le cours de législation ou d'économie coloniales qui ont été subis jusqu'ici devant la Faculté de droit.

V. En dehors des étudiants qui ont subi ces examens, le cours a-t-il été suivi par d'autres auditeurs?

VI. Enumérer les travaux publiés par le professeur de la Faculté sur les questions algériennes ou coloniales.

VII. Y a-t-il eu des thèses de doctorat ou d'autres travaux émanant des étudiants publiés sur ces mêmes questions?

VIII. Quelle est l'importance des ressources que présente la Bibliothèque de l'Université (ou de la Faculté) pour l'étude des questions coloniales? Indiquer le nombre des volumes relatifs aux colonies.

IX. Y a-t-il dans votre ville, en dehors de la Bibliothèque Universitaire, d'autres établissements dont on puisse mettre les ressources ou les collections à profit pour l'étude des questions coloniales? Quels sont ces établissements?

QUESTIONNAIRE POUR LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

I. Existe-t-il à l'Université de... des cours portant sur l'histoire coloniale, la géographie coloniale, l'économie coloniale ou le droit colonial?

II. Depuis combien d'années ces différents enseignements existent-ils?

III. Quelle place les matières coloniales occupent-elles dans le programme des examens?

IV. Indiquer les noms des professeurs qui donnent cet enseignement colonial et énumérer les livres ou les articles par eux publiés sur les questions coloniales.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

R. P. A. Chauvin : *Les Humanités modernes*, in-8o, 37 pages. Extrait de *la Quinzaine* (15 septembre et 1er octobre 1897).

La brochure du R. P. Chauvin énumère les méfaits et les mécomptes de l'Université. Elle n'a jamais eu d'idées nettes sur l'organisation des Humanités modernes ; son personnel est divisé en deux camps ; ses programmes sont mal adaptés, etc., etc. En revanche, le clergé, que son éducation, que sa vocation attache aux études latines, est en outre plus apte que personne à donner l'enseignement secondaire moderne. N'est-ce pas le Bienheureux La Salle qui est le fondateur de l'enseignement primaire et professionnel ? N'est-ce pas par conséquent lui, bien plus que M. Duruy, qui a créé l'enseignement spécial et aussi l'enseignement secondaire moderne ? Donc « les vrais maîtres de cet enseignement sont, à l'heure présente, les Frères des Ecoles chrétiennes ». Telle est la démonstration qu'établit le R. P. Chauvin, et tel est le mot d'ordre qu'il juge bon de transmettre aux gens d'Eglise, recruteurs nés des institutions libres. Quant à la valeur de l'enseignement donné par les Frères des Ecoles chrétiennes, il nous faut nous contenter des résultats consignés dans des enquêtes qui datent de vingt ans, et surtout accepter, comme articles de foi, les affirmations sereines et autoritaires du R. P. Chauvin. L'Université n'est pas seulement une maison de verre ; ses portes sont ouvertes à tous, amis et adversaires; pourquoi les institutions ecclésiastiques sont-elles si hermétiquement closes ? Pourquoi les hommes compétents, fussent-ils des étrangers, s'en voient-ils refuser l'accès ? Serait-ce par hasard que des indiscrétions risqueraient de compromettre la réputation savamment établie et savamment propagée des établissements d'Eglise ?

Le souci de démontrer la supériorité des Ecoles chrétiennes sur l'Université empêche le R. P. Chauvin de voir loin. La belle prédiction en vérité d'annoncer que les portes de l'Ecole de Droit et de l'Ecole de Médecine s'ouvriront un jour aux bacheliers de l'enseignement moderne, et d'ajouter en guise d'argument, que l'enseignement moderne a formé déjà un président de la République ! La question est plus grave et plus haute. Tous ceux qui placeront les intérêts de la démocratie avant ceux de leur corporation, laïque ou ecclésiastique, constateront que les arguments utilitaires dirigés, il n'y a pas longtemps, contre le grec et le latin, commencent à être retournés, et chaque jour avec plus de force, contre l'enseignement secondaire moderne. Il n'est pas assez pratique ! Shakespeare et Gœthe et Dante, les littératures étrangères importent aussi peu que Virgile, Homère et la *Chanson de Roland*, aussi peu que les langues mortes. Bref, c'est la question de l'enseignement secondaire, sans épithète, qui se trouve posée. Plutôt que d'éterniser des polémiques stériles soit entre la valeur des deux enseignements, latin et français, soit entre l'Université et l'Eglise, mieux vaudrait avoir le courage de dire avec autorité que même, sinon surtout, dans une démocratie, il convient de laisser une petite élite se nourrir des lettres anciennes, d'un enseignement désintéressé ; plutôt que de continuer à dénaturer l'œuvre inaugurée par Duruy, mieux vaudrait avouer franchement l'erreur commise, et revenir à la conception d'un enseignement court (c'est la première condition) et pratique, à un enseignement qui orienterait l'enfant vers le commerce, vers l'industrie. Rêver de diplômes nouveaux, ou bien de droits nouveaux conférés à des diplômes existants, c'est préparer des fonctionnaires de plus, au lieu des hommes d'action que réclame la concurrence économique.

A tout prendre, l'étude du R. P. Chauvin n'est qu'une réclame, sincère, chaleureuse, dont le ton de conviction est fait pour séduire et attirer la clientèle chrétienne. Le nom de l'auteur nous autorisait à espérer autre chose, à espérer mieux.

M. Fallex.

GEORGES BERTRIN, *professeur à l'Institut catholique. — La question Homérique, variétés littéraires*, Paris, Poussielgue 1897, in-12, p. 334. — Dans les variétés, MM. Vianey, pour sa thèse sur Regnier, l'abbé Lebarq, pour sa thèse sur les sermons de Bossuet, sont loués, comme il convient. Mgr d'Hulst reçoit aussi l'éloge que lui doit quelqu'un de la maison. Mais ailleurs comment l'auteur, un lettré, plein de sympathie pour l'antiquité profane, peut-il lui reprocher de ne pas avoir aboli l'esclavage ? — Les Pères, et le dernier d'entre eux Bossuet, sont-ils plus *abolitionnistes* que les stoïciens ? Comment a-t-il pu écrire en 95 l'article sur les *Pauvres gens*, de V. Hugo, avec son sous-titre, *un plagiat inattendu* ? M. B. réexhume la pièce d'un certain Lafont, prédécesseur de Hugo. Mais, de même que Lafont avait précédé Hugo de 8 ans, MM. E. Biré et Brunetière avaient pris les devants, 12 ans en ça, l'un dans un livre fameux pour crier au plagiat, l'autre (R. D. M. 1er juin 83) pour rappeler que l'invention littéraire est dans la manière, non dans la matière.

La preuve ? lisez les vers de Lafont, que M. B. ne craint pas de citer.

La majeure partie du volume, résumé d'une série de leçons, est consacrée à réfuter la thèse de Wolf, telle que l'ont reprise les savants auteurs de la Littérature grecque, MM. Croiset. Voici les bases de la réfutation : « L'antiquité, mieux placée que nous, n'a pas admis cette thèse. Chez les Modernes, un Perrault lui sert de patron. Le XVIIIe siècle l'a accréditée dans son œuvre générale de scepticisme et de démolition. Le Wolfianisme, comme l'admiration de la philologie allemande (1) est le masque, dont on couvre volontiers son ignorance ». C'est le mot de la fin de la 207e p. Libre à M. B. de croire que chez les anciens la critique a pu égaler l'art ; que les modernes n'ont pas en général la supériorité du savoir et des méthodes ! — Aussi bien ici, M. B., dans ce qu'il dit de la composition, sinon de l'auteur des deux poèmes, peut se réclamer d'illustres autorités, des Havet, des Girard, des Perrot. Seulement il diffère d'eux par le point de vue, par le ton. C'est un apologiste, au service de la tradition ; c'est un orateur. Il a la riposte triomphante, la plaisanterie facile. L'auditeur a dû applaudir, le lecteur résiste. Il résiste, parce que les traits d'esprit, fussent-ils toujours attiques, ne sont pas des raisons, parce qu'à l'occasion le traditionaliste se montre aussi éclectique qu'un simple rationaliste. Sens individuel et nouveauté, signes d'erreur, disait l'auteur de l'Histoire universelle. Et il croyait logique d'accepter en entier, sans un doute, avec l'immense majorité, Homère, Tite-Live, comme Moïse, tous au même titre, c'était un bloc. On comprend moins, quoi qu'il en dise, M. B. qui prouve ou proclame l'unité de chaque poème, puis ne répugne pas à être Chorizonte, c'est-à-dire à admettre deux Homères. C'est presque un schisme, dans le camp de l'orthodoxie homérique ; une hérésie, « une opinion particulière du petit nombre contre le grand », comme parle Bossuet. O critique rationaliste, voilà de tes coups !

TH. BONNEROT.

(1) Voir l'hommage motivé que n'hésite pas à rendre à la pensée allemande — avec une seule réserve obligée — dans son récent « Manuel de littérature française » (cf. p. 518. — et 512) un maître, M. Brunetière (TH. B.)

CHEVALDIN. — *Grammaire appliquée, série synoptique de thèmes grecs et latins*, Klincksieck, 1897, p. 219.

M. C. nous offre ici, à propos d'un chapitre de Montesquieu, un essai parallèle de traduction grecque et latine. MM. Croiset et Benoist, ses maîtres — qu'il suffit de nommer — nous sont déjà de sûrs garants de la méthode. Le commentaire explicatif, les références, les index, font, de ce qui ne semblait qu'un corrigé, un véritable manuel de syntaxe comparée.

Les meilleurs élèves des classes supérieures, ceux à qui on a pu apprendre autre chose que les déclinaisons et les verbes, surtout nos étudiants, trouveront en M. C. un guide éprouvé. Ce livre, œuvre d'un maître de conférences, tenu à jour pendant 12 années d'enseignement, a été fait avec eux et pour eux, d'abord. Outre ces thèmes, les exercices pratiques de version grecque et latine, la critique détaillée de certaines traductions imprimées, tout à peu près est à méditer, à appliquer. Nous disons à peu près tout. A travers tant de questions de syntaxe, de vocabulaire, de stylistique, d'interprétation, le moyen d'éviter, sinon toute erreur, du moins toute objection ? Mais, *ubi plura nitent*..... les imperfections de détail, entendez certaines particularités discutables, ne méritent pas de compter. TH. BONNEROT.

E. FAGUET. *Drame ancien et drame moderne*. Colin, 1898, in-18, p. 274.

M. Faguet a estimé qu'il avait assez de fois dans ses livres, ses feuilletons, touché au théâtre, depuis sa thèse française — où telle page résume d'avance le présent livre — pour coordonner ses observations et esquisser sa *dramaturgie*, sauf à laisser le mot à Lessing. Six chapitres lui ont suffi pour la théorie et les exemples. La tragédie française forme le centre. De même qu'elle nous est donnée comme le parfait exemplaire de l'esprit classique chez nous, le théâtre grec, lui, nous offrira la synthèse harmonieuse de tous les arts. Des cinq éléments qui la constituent, musique, plastique, lyrisme, épopée, drame, le théâtre moderne ou Shakesparien n'a gardé que les deux derniers, le théâtre classique français a eu assez de la partie dramatique allégée de sa partie épique. Mais il a, avec un art incomparable, fondu ses qualités propres — ethniques ou féodales — avec le meilleur de la tradition antique. Ici c'est surtout le souci de la beauté qui domine. Là, chez nous, c'est une préférence marquée pour la raison, interprète éloquent d'une idée plutôt que d'un sentiment, qui s'incarnera dans un type général. L'Oreste grec sera, il est vrai, moins complexe que Hamlet, puisqu'il nous offre, non plus l'histoire de toute une vie, de toute une âme, de toute une époque, mais seulement la crise d'un héros. Par ce point capital, il n'est que plus voisin du génie français, Athènes se reconnaît encore à travers notre rhétorique latine. L'idéal qui crée les héros, le goût qui sait les faire agir et parler, voilà qui nous est commun avec les Grecs. Veut-on pousser la démonstration plus loin ? qu'on compare trois pièces assez semblables par le sujet, où l'on verra, non plus en puissance, mais en acte l'esthétique différente des trois théâtres : Antigone, Roméo et Juliette, le Cid, c'est-à-dire, la beauté, la vie, la raison. Or, chez les deux classiques, la beauté et la raison tendent naturellement à se rejoindre. Que de fois la vie, elle, n'est ni belle, ni raisonnable !

Voilà le squelette de ce livre, systématique, oui certes, comme toute généralisation, mais inattaquable, dès qu'il sait faire la part des exceptions, comme il n'a garde d'y manquer ; aussi savant d'ailleurs dans son fond, que sobre, soutenu, et cependant toujours alerte dans sa forme. Pour l'écrire, il fallait être un critique très bien informé, qui connaît Hegel, Schlegel, comme Voltaire, Patin, Mézières, P. Stapfer, mais ne croit pas utile de noyer son texte sous les citations. Il fallait être un humaniste, nourri aux lettres antiques, et capable de comprendre, comme de faire comprendre Corneille et Racine, Shakespeare sans sacrifier Sophocle, par une ignorance ou un dilettantisme qu'il laisse à d'autres. Il fallait enfin, de cette culture classique avoir retenu — et heureusement développé — ce qu'elle dépose en germe chez la plupart, d'abord, largeur d'idées, puis sens de la mesure et de la composition. Ce sont qualités bien françaises. Est-ce que, parlant ici de la tragédie française avant tout, par une conformité du ton avec le sujet, M. Faguet a voulu lui emprunter quelque chose de sa marche régulière, de son allure rapide ? toujours est-il que l'auteur a relégué les feux d'artifices dans la préface, et qu'il n'a jamais composé de « discours plus nu, plus facile à réduire à une seule proposition mise au plus grand jour par des tours variés ». Ces qualités ont leur place partout et surtout à l'Académie, si (comme nous le disait un de nos maîtres de Sorbonne) ce sont celles qu'ont toujours recherchées dans les livres présentés aux concours les Académiciens d'aujourd'hui, et ceux de demain. TH. BONNEROT.

ROGER DEBURY. — *Un pays de célibataires et de fils uniques.* — Paris, Dentu, 1897.

Le nom dont ce livre est signé est un pseudonyme. Le véritable nom de l'auteur que plusieurs journaux ont depuis longtemps révélé au public est Georges Rossignol, professeur d'histoire au Lycée de Bordeaux. Il s'est moins proposé d'écrire un livre que de remplir un devoir patriotique. Il veut appeler l'attention du public et du gouvernement sur les dangers que nous fait courir l'arrêt de développement de la population française, tandis que celle de nos voisins et rivaux continue à s'accroître. Il a été, dans cette voie, précédé par d'autres écrivains qu'il se plaît d'ailleurs à citer. Il confesse l'exagération voulue du titre qu'il a donné à son livre. Il y a certes encore parmi nous des gens qui se marient et même des familles nombreuses, mais les uns et les autres se font de plus en plus rares.

L'objet de l'auteur n'est pas tant de signaler le fait de la dépopulation de notre pays, fait depuis longtemps constaté et reconnu, que d'en signaler les conséquences nécessaires ou probables et surtout d'indiquer les remèdes que, suivant lui, nous pourrions encore apporter au mal. Cela explique qu'un seul chapitre, le premier, soit consacré à l'exposition des faits. L'auteur insiste surtout sur la comparaison entre la France et l'Allemagne. Nous comptons actuellement 38 millions d'âmes et l'Allemagne 52 millions ; c'est donc une avance de 14 millions qu'elle a déjà sur nous et tandis que notre population commence à décroître, la sienne s'accroît annuellement d'un demi-million. Si le mouvement continue, il y aura dans cinquante ans environ 76 millions d'Allemands contre 38 millions de Français, autrement dit deux Allemands contre un Français.

La conséquence immédiate de cet état de chose, c'est la décadence de notre pays. La France a dû sa grandeur dans le passé au chiffre considé-

rable de sa population comparé à celui des autres nations civilisées. En perdant sa supériorité numérique, elle a perdu sa prépondérance. Commerce, industrie, agriculture, science même, tout commence à décliner et ce déclin ne pourra que s'accélérer tant que les nations étrangères continueront à se développer et que notre population restera stationnaire. Déjà, l'étranger s'infiltre chez nous par une sorte d'invasion, pacifique sans doute, mais qui n'est pas néanmoins sans danger ; d'autant plus qu'elle se porte principalement sur nos départements voisins de la frontière. En cas de guerre nous aurions déjà, comparés à nos ennemis, une infériorité numérique assez dangereuse et le danger ne peut que s'accroître avec le temps. Comme d'ailleurs nos vainqueurs de 1870 ne dissimulent par leur haine contre nous et leur désir de supprimer à jamais la puissance française, nous sommes menacés, et cela dans un délai assez rapproché, d'un sort analogue à celui de la Pologne.

Il faut donc à tout prix travailler à relever le chiffre de la population. Il faut que tous les Français se marient, jeunes autant que possible, et avec l'intention d'élever au moins trois ou quatre enfants. Comment obtenir ce résultat ? L'auteur n'attend rien en ce sens de la religion. Une religion qui voit dans le célibat l'état le plus agréable à Dieu, ne peut encourager la multiplication de la race. Il préfère s'adresser à l'intérêt individuel d'abord puis et surtout au patriotisme. Il s'efforce de démontrer que le nombre des enfants dans une famille est une garantie de bonheur et de moralité pour les parents et pour les enfants eux-mêmes. Il insiste ensuite sur la nécessité de développer le patriotisme ; un patriotisme vivant et agissant. La littérature a une grande action sur les mœurs et elle est en partie responsable de l'état de chose actuel. Elle pourrait y apporter un remède efficace en prenant une voie opposée à celle qu'elle a suivie dans la seconde moitié de ce siècle, en se faisant morale et patriotique.

Mais il ne faut pas compter seulement sur la bonne volonté des citoyens. L'Etat doit combattre par des lois le célibat en le frappant d'un lourd impôt et d'incapacités politiques. Il est plus difficile de contraindre les gens mariés à augmenter le nombre de leurs enfants. L'auteur propose néanmoins certaines réformes dans ce sens et en particulier une loi sur les successions qui ferait intervenir l'Etat comme copartageant dans une proportion d'autant plus forte que la famille serait moins nombreuse. Enfin en dehors du relèvement de la natalité, l'auteur nous réserve une dernière planche de salut : c'est la colonisation. Malgré la faiblesse numérique de sa population la France peut encore coloniser. La colonisation n'exige en effet qu'une émigration relativement faible. Il suffirait à la métropole de fournir à ses colonies assez de nationaux pour encadrer et franciser peu à peu les éléments indigènes.

Nous n'avons pu donner dans ce qui précède qu'une idée très incomplète des questions qui sont abordées dans ce livre et des solutions proposées par l'auteur. Nous n'entreprendrons même pas de les discuter. Il nous faudrait plus de place que n'en comporte un simple compte rendu. Nous aurions par exemple bien des réserves à faire sur les mesures législatives proposées, soit au point de vue du principe, soit sous le rapport de l'efficacité. Peut-être serions-nous amenés à en proposer de différentes. Quoi qu'il en soit, c'est là un livre qui fait réfléchir, qui est d'ailleurs d'une entière bonne foi, et qui respire un sincère patriotisme. C'est un ouvrage qu'il faut lire.

GEORGES NOEL.

Henri Doniol (*de l'Institut*). *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel*; un vol. in-18 jésus, Armand Colin. — Ce livre, dont le sous-titre est la libération du territoire 1871-1873, est un nouvel hommage à la politique de Thiers. Trois hommes y occupent la place d'honneur, Thiers, d'abord chef du Pouvoir exécutif, puis Président de la République française, le comte de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire, attaché au quartier-général allemand, le général de Manteuffel, commandant l'armée d'occupation. A côté de ces trois grands personnages qui représentent le gouvernement, la diplomatie et la guerre, figurent le chancelier de fer, prince de Bismarck, le comte de Rémusat, notre ministre des affaires étrangères, le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, le vicomte de Gontaut, ambassadeur de France à Berlin, le financier Pouyer-Quertier. Il faut s'attendre, au cours de négociations qui remplissent plus de deux années, à quelques noms plus officiels ou plus accessoires, tels que ceux de l'empereur Guillaume, chef d'Etat, de Gambetta, chef de parti, du comte de Gabriac, notre chargé d'affaires à Berlin avant le rétablissement des relations diplomatiques, de l'intendant militaire Blondeau, adjoint au comte de Saint-Vallier pour la comptabilité militaire, etc. L'auteur a pris soin de composer un index alphabétique, très minutieux et très exact, qui facilite les recherches et résume, pour ainsi dire, l'ouvrage sous la forme biographique.

Le sujet est trop grave pour être nouveau, nous en sommes avertis dès l'introduction, même la bibliographie en est déjà fort riche. Pour ne citer que l'essentiel, M. Albert Sorel, dans un chapitre de l'*Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande*; Léon Say, dans le savant et lumineux rapport qu'il rédigea pour l'Assemblée nationale au nom de la commission du budget de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre; Jules Simon et de Mazade en des articles de la *Revue des Deux-Mondes*, réunis depuis en volumes; surtout M. Valfrey, dans son *Histoire du traité de Francfort*, ont écrit cette page glorieuse de notre relèvement au lendemain de nos désastres. Mais ce qui est nouveau dans l'ouvrage de M. Doniol, c'est la manière dont il a mis en relief la personnalité des acteurs du drame. Son livre est une excellente leçon d'histoire diplomatique; il est puisé à des sources peu communes, à des correspondances intimes, que rend si précieuses, à cette heure encore prématurée, la fermeture des Archives du quai d'Orsay. Aussi abonde-t-il en documents inédits (lettres de Thiers, de Saint-Vallier, de Manteuffel, de Bismarck, d'Arnim, de l'empereur Guillaume).

On y voit penser et agir, au milieu d'embarras de toutes sortes, dans cette œuvre capitale de la libération du territoire, ces hommes d'État de premier ordre, Thiers et M. de Bismarck; ces diplomates émérites, de Saint-Vallier et d'Arnim. Rien n'est plus instructif que de suivre et de comparer le récit déjà ancien de M. Valfrey (il date de 1875) et celui de M. Doniol. Le premier note avec précision les résultats acquis, moins sensible en apparence au talent des négociateurs qu'au succès des négociations; l'œuvre d'affranchissement apparaît dans sa marche graduelle, plus que le libérateur lui-même, envers lequel il semble bien que l'historien soit disposé à faire certaines réserves. M. Doniol a mis en pleine lumière les personnages mêmes. L'un, le plus illustre, apporte à l'œuvre à laquelle il s'est voué, son patriotisme éclairé, cinquante ans d'expérience politique, son ascendant personnel, et jusqu'au charme séducteur de la

conversation ; l'autre, de Saint-Vallier, la grande force morale qui compense sa faiblesse physique et qui fait de lui comme l'image vivante de la France abattue, mais courageuse et confiante encore dans l'avenir ; le troisième, Manteuffel, un vainqueur, un ennemi, sa loyauté, sa courtoisie, sa modération, faut-il ajouter, après M. de Bismarck, « son cœur trop français ».

Le tableau commence au moment où l'occupation est constituée et où Manteuffel, commandant l'armée d'occupation, transporte, par déférence, son quartier général de Soisy-sous-Etiolles à Compiègne. De Saint-Vallier, d'abord avec le titre de ministre plénipotentiaire du gouvernement français près le quartier général (décret du 14 juillet 1871), puis avec celui de commissaire extraordinaire (décret du 10 janvier 1872), suivit Manteuffel à Compiègne, à Nancy, à Verdun ; il fut entre Thiers et le général l'intermédiaire également estimé ; il remplit ses délicates fonctions avec un tact qui lui valut l'amitié de l'un et de l'autre. C'est grâce à son dévouement, grâce aussi à la noblesse d'esprit de Manteuffel qui admirait en Thiers l'historien autant que le politique, qui avait confiance dans sa parole et qui fut soutenu dans cette confiance par l'empereur même contre M. de Bismarck, que la France obtint successivement : 1° l'évacuation des départements de l'Eure, de la Somme, de la Seine-Inférieure, après le paiement vérifié du premier demi-milliard ; 2° la diminution des rations de vivres et de fourrages pour l'entretien de l'armée allemande ; 3° l'évacuation des forts de la rive droite et de six départements nouveaux, après le paiement du deuxième demi-milliard, puis la convention du 12 octobre 1871, puis le traité libératoire du 29 juin 1872, enfin le traité définitif du 15 mars 1873, qui substituait Verdun à Belfort comme dernière garantie du paiement intégral de l'indemnité de guerre. Toutes ces conquêtes diplomatiques, d'autres arrangements encore, sont retracés dans les plus grands détails par M. Doniol. Avec M. Valfrey, il rend justice à Pouyer-Quertier dans sa double mission de Compiègne et de Berlin.

Il faut lire son livre pour admirer davantage, s'il se peut, le talent des négociateurs. On y retrouve les mille incidents de politique intérieure ou étrangère qui rendaient leur tâche plus difficile, par exemple, les attentats contre les soldats de l'armée allemande et les verdicts des jurés, les écarts de la presse des deux pays, l'esprit de revanche maladroitement entretenu chez nous à une époque où, pour les hommes sérieux, elle était loin d'être possible, et qui donnait un prétexte aux exigences et aux duretés de l'adversaire, la défiance que provoquait à Berlin le nom de Gambetta, l'entrevue des trois empereurs, les progrès du parti clérical en France qui inquiétaient le chancelier alors engagé dans la campagne du Kulturkampf, la personnalité et les agissements du comte d'Arnim.

Ce sera l'éternel honneur du premier Président de la République française d'avoir vaincu tous ces obstacles, et la France fut heureuse, après l'effondrement, de trouver des serviteurs pareils à ceux que M. Doniol nous montre à la peine. Réunir l'argent de notre rançon était leur tâche préliminaire, la condition *sine quâ non* ; le crédit de la France, on l'a bien vu, était assez grand pour nous le fournir ; mais cela ne suffisait point ; l'argent disponible, il fallait le faire accepter de l'Allemagne ; le succès financier n'avait de valeur qu'autant qu'il serait accompagné du succès diplomatique. Ce fut le double triomphe de Thiers ; le 24 mai ne put le compromettre, pas plus qu'il ne l'effacera de l'histoire.

La France avait traversé déjà plusieurs crises du même genre ; mais aucune n'avait été plus menaçante. MM. Valfrey et Doniol, l'un dans la conclusion, l'autre dans la préface, comparent ces deux dates 1815 et 1870, et ces deux patriotes, le duc de Richelieu et Thiers, dont le rapprochement s'impose à tout cœur français. Tous deux égaux, le dernier surtout, aux plus grands citoyens des temps antiques, « ont bien mérité de la patrie ».

Le livre de M. Doniol ne plaira point aux esprits frivoles et qui oublient vite ; mais il emportera les suffrages de ceux qui aiment à se souvenir. La génération qui approche de la cinquantaine, celle qui a vu, « de ses yeux vu », les hontes de la défaite et les tristesses de l'occupation, qui ne se paye point de mots, qui est rebelle à la légende et qui estime avant tout la vérité historique, celle qui a fêté en juillet 1873, à deux pas de la nouvelle frontière, le départ de l'étranger et le retour du drapeau national, qui peut comparer le passé et le présent, saura gré à l'auteur d'avoir ravivé ces souvenirs et lira son livre avec plaisir : il est sain et viril, il convient à l'éducation de la jeunesse, car il la peut défendre contre le chauvinisme qui est toujours un danger. M. Doniol y est resté fidèle au plus pénible devoir de l'historien, et il en garde la plus haute vertu, il rend justice même à son ennemi. L. Fénal.

Lucien Marcheix : *Un Parisien à Rome et à Naples en 1632*. Paris, Ernest Leroux, et aux bureaux de l'*Artiste*, in-4 de 181 p., 1897.

Le nom de J.-J. Bouchard, remis aujourd'hui en lumière par la très piquante publication de M. Lucien Marcheix, est celui d'un de ces inconnus de lettres qui furent, sinon sympathiques, du moins originaux, en un temps où les originaux ne manquaient pas, vers l'époque de Mathurin Régnier et du Père Goulu. Fils d'apothicaire, bourré de latin plutôt comme un cuistre d'école que comme un véritable humaniste, savant à la manière de Pangloss (il a du reste laissé une *Panglossia* où il se déguise en *Pyrostomo* [Bouche-ard]), notre homme est une sorte de parasite cynique, abondant en *Confessions* volontiers mal odorantes, connu des curieux par quelques historiettes peu flatteuses de Tallemant des Réaux, et qui mourut en 1641, à l'âge de 35 ans, peut-être des suites d'une certaine volée que lui fit administrer le maréchal d'Estrées pour un méchant propos. Tel quel, il ne méritait pourtant pas de périr tout entier, et le souvenir de son correspondant Peiresc, de Gassendi, des frères du Puy, et de Cassiano del Pozzo, lui étaient déjà un brevet enviable de survivance auprès des chercheurs, sinon auprès de la grande postérité. Et, de fait, ce piteux personnage, dont l'âme paraît avoir été aussi peu élégante que le corps, n'en fut pas moins un curieux preneur de notes, un voyageur avisé, qui grava force croquis rabelaisiens des mœurs de France et d'Italie, un latiniste documenté que transportait d'aise un déjeuner de murènes savouré en face de la propre piscine d'Hortensius. En 1850, Paulin Paris ; en 1880 et 1881, MM. Tamisey de Larroque et Alcide Bonneau secouaient une partie de la poussière qui s'était amassée, à Paris, à Rome ou à Montpellier, sur les manuscrits inédits de Bouchard. Parmi ceux-ci se trouvait un *Itinéraire de Paris à Rome*, conçu dans la manière de Brantôme, d'ailleurs instructif. C'est la suite de ce manuscrit, plus importante elle-même que la partie précédente, que M. Lucien Marcheix vient de découvrir dans les papiers de la Bibliothèque des Beaux-Arts. Ne voulant et

ne pouvant d'ailleurs tout transcrire, tant certaines choses sont crues et oiseuses, l'ingénieux éditeur de Bouchard a adopté un parti mixte, qui est une analyse coupée de citations. Les citations sont savoureuses. Voici en deux lignes le portrait d'un érudit napolitain : « Il a la taille et les « ambles d'un cochon, et la face asinine, grand imposteur au reste. » L'analyse, ou plutôt le commentaire vivant qui encadre ces citations est on ne peut plus alerte, déluré, informé sous son apparence simplement narrative et plaisante. Les anecdotes, les drôleries de mœurs abondent. Aussi quel champ que celui où glana Bouchard ! Le carnaval à Rome en 1632 ; le voyage de Rome à Naples ; Palerme, le Vésuve, Capri, Naples, Pouzzoles, Baïes, Capoue, etc., que de paysages célèbres, de souvenirs classiques, sans parler des spectacles vivants ou des curiosités faites pour piquer un demi-archéologue. Car Bouchard est un peu disciple de Peiresc, et il aurait fini collectionneur s'il avait vécu davantage. Son chapitre le plus précieux sans doute, est celui où il nous montre les lettrés et les savants de Naples, et ce groupe intéressant où revit encore, chez de « bons philosophes », l'influence du grand Campanella. Les libres compagnons qui s'assemblaient à la librairie *della Junta*, parleurs hardis et grands ennemis des Jésuites, ont réellement mis sous les yeux de Bouchard « une encyclopédie vivante et aussi un raccourci de la vie intellectuelle du royaume depuis cinquante ans » (p. 94). Pour avoir consigné de tels souvenirs, Bouchard (qui d'ailleurs fut un « pas de chance »), méritait, sinon la pompeuse épitaphe qu'il s'était décernée, du moins la petite inscription que lui compose joliment M. Marcheix :

CI-GIT JEAN-JACQUES BOUCHARD,
BOURGEOIS A PARIS ET GENTILHOMME A ROME.
IL NE FUT NI BON, NI BRAVE, MAIS IL AIMA LES LETTRES ET LA MUSIQUE.
IL DEMANDA UN ÉVÊCHÉ ET UNE STATUE :
IL FUT CHANOINE, ET N'EST PAS TOUT A FAIT OUBLIÉ.

S. Rocheblave.

F. Pillon. *La Philosophie de Charles Secrétan*, 1 vol. in-18 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.

Voici un excellent guide pour ceux qui ne connaissent pas le philosophe de Lausanne. Il sera fort utile aussi à ceux qui ont lu ses ouvrages, car ils y verront quels ont été les antécédents historiques de la pensée de Secrétan, Plotin, Duns Scot et surtout Descartes, comme les influences qu'elle a subies en son évolution, celles du panthéisme allemand et de l'évolutionnisme anglais. M. Pillon expose avec exactitude et pénétration la métaphysique et la morale de Secrétan, puis sous le titre d'observations historiques et critiques, il en donne la genèse et le développement, enfin il en examine la valeur. Il montre excellemment que la charité est insuffisante à constituer la morale, qu'il faut pour la limiter et pour qu'elle ne devienne pas intolérante, recourir à un autre principe, à la justice qui ne permet à personne « d'élever sa conviction subjective à la hauteur de la vérité absolue ». Plus que jamais, il est bon d'appeler l'attention de tous sur cette conclusion, aussi bien établie qu'incontestable, du livre si consciencieux, si exact et si plein de choses de M. Pillon.

F. Picavet.

ALFRED ESPINAS, *Les Origines de la technologie, étude sociologique*, 1 vol. in-8, Paris, Alcan.

M. Espinas entend traiter des arts utiles et non des beaux-arts. Chacun de ces arts comprend, dit-il, une technologie spéciale. La réunion de ces études partielles forme la technologie générale systématique, science des groupes de règles pratiques, des arts ou techniques qui s'observent dans les sociétés humaines, à quelque degré civilisées. A côté de la technologie ou plutôt au-dessus se place la praxéologie, science des formes les plus universelles et des principes les plus élevés de l'action dans l'ensemble des êtres vivants capables de se mouvoir. La technologie comprend : 1° la description analytique des arts et leur classification systématique ; 2° l'étude des conditions dans lesquelles chaque groupe de règles entre en jeu, des causes auxquelles elles doivent leur efficacité pratique ; 3° l'étude du devenir de ces organes, de la naissance, de l'apogée, du déclin, de l'évolution de toute la série des techniques dans l'humanité.

M. Espinas se propose de faire l'histoire de la technologie générale : « La philosophie de la connaissance, dit-il, a eu ses historiens ; il n'est peut-être pas hors de propos de tenter l'histoire de la philosophie de l'action ».

On comprend dès lors l'originalité et l'intérêt de son œuvre. Il débute par la technologie physico-théologique, en étudiant d'abord les doctrines, puis l'état correspondant des techniques. Il nous fait assister aux premiers essais de technologie en Grèce, incorporés aux dogmes religieux ; il montre, dans la religion grecque, une philosophie implicite de l'action, le rapport de la volonté divine avec la conscience sociale comme règle d'action. Il signale la faible division du travail, les outils et les machines élémentaires en métallurgie, les bateaux vivants, l'architecture impersonnelle, l'indistinction des techniques et des beaux-arts : il traite des monnaies, des marchés, de la médecine et de l'hygiène, de l'éducation et du droit, de l'art militaire et de la politique. En résumé, dit-il, les techniques de cette époque sont toutes religieuses, traditionnelles, impersonnelles, locales.

Le livre II porte sur la technologie artificialiste : technique de l'organon (du VIIe au Ve siècle), fabrication humaine, fabrication divine. Partant de l'établissement d'une forme politique et sociale nouvelle, la tyrannie, M. Espinas nous parle de l'accroissement de la division du travail, de l'importance des artisans, de l'ustensile, de l'instrument, de la machine, de l'art des transports et de la navigation, de l'art du calcul et de la géométrie pratique, de la médecine — à laquelle il consacre des pages du plus haut intérêt — de l'élevage et du dressage, de l'éducation et de la politique, du droit et de la morale, de la naissance de la science en connexion avec la naissance de l'art, des sociétés religieuses, des prophètes et des réformateurs (Phérécyde, Pythagore, Empédocle), des philosophes (Héraclite, Anaxagore et Socrate). « Le siècle tout entier, dit-il en terminant, est allé insensiblement par deux voies fort diverses de la démiurgie mécanique à la démiurgie organique, de la fabrication au concours ».

Nous n'avons fait qu'indiquer, dans ses grandes lignes, le contenu du nouvel ouvrage de M. Espinas. C'est la continuation, au point de vue sociologique, du beau livre sur les *Sociétés animales*. C'est aussi une contribution importante à l'histoire de la civilisation grecque, qui présente sous un point de vue tout nouveau un sujet souvent et fort bien étudié par des spécialistes d'une valeur incontestée. F. PICAVET.

PAUL REGNAUD, *Précis de logique évolutionniste, l'Entendement dans ses rapports avec le langage*, 1 vol. in-18 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Alcan.

Notre collaborateur (1) M. Paul Regnaud a eu l'heureuse idée de rapprocher comme Aristote, comme Arnaud, Condillac et les Idéologues, comme Locke et Leibnitz, la grammaire de la logique, en utilisant les progrès réalisés depuis un siècle par la linguistique. Il a ainsi étudié successivement les conditions du raisonnement, les catégories logiques, le raisonnement, ses auxiliaires et ses principales formes, les amphibologies et les erreurs verbales, les erreurs logiques et les sophismes. Il y a beaucoup à apprendre, dans ce livre, pour ceux qui s'intéressent aux questions de logique et même pour ceux qui ne s'intéressent qu'à l'histoire de la civilisation. En effet, le langage, considéré dans ses développements, n'est-il pas, en une certaine mesure, comme le dit M. Regnaud, l'histoire des développements mêmes de l'esprit humain, écrite au jour le jour par les circonstances qui les ont déterminées, sur la feuille blanche de l'entendement et de la mémoire ? F. P.

PAUL REGNAUD. *Comment naissent les mythes*, 1 vol. in-18 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Alcan.

Dans ce volume, dédié à M. Gaston Paris, M. Regnaud étudie les sources védiques du conte du Petit Poucet, la légende hindoue du déluge, celle de Puravas et d'Urvaçi, puis il donne en appendice l'état actuel de l'exégèse védique. Et il résume tout son travail en affirmant que toute la mythologie indo-européenne tire son origine des substitutions et des personnifications verbales. Le nom de l'objet d'une comparaison implicite est substitué à celui de l'objet sur lequel porte la comparaison. Les personnifications mythiques sont la conséquence de l'erreur causée par des abstractions qu'on traite dans le langage comme s'il s'agissait d'êtres réels. On comparera utilement ces résultats à ceux qui ont été obtenus par Max Müller, Bréal, Bergaigne, par MM. Gaidoz et Andrews Lang. C'est surtout à ce dernier que s'en prend M. Regnaud. Il ne nous appartient pas de trancher le débat, il nous suffit de signaler à nos lecteurs les pièces du procès. F. P.

L. DUGAS, *La timidité, étude psychologique et morale*. 1 vol. in-18 de la Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Alcan 1898.

Travail qui intéressera les psychologues et les éducateurs. L'auteur étudie successivement la timidité brute ou spontanée et la timidité réfléchie et systématique, les timidités spéciales — timidité pratique et hardiesse spéculative des intellectuels ; timidité intellectuelle et audace pratique des hommes d'action ; timidité intellectuelle et pratique, hardiesse de cœur des sentimentaux. — Puis il examine s'il faut guérir de la timidité et comment on doit s'en guérir : « La timidité ne peut se justifier moralement qu'autant qu'elle reste un état de transition. Elle est une qualité dans l'enfance, mais elle serait dans l'âge mûr un défaut. Affermir sa raison et son caractère, sans rétrécir l'horizon de ses pensées et de sa vie, rester fidèle à l'idéal en acceptant l'expérience, quitter les pué-

(1) Cf. *Revue Internationale* du 15 février 1898, Le sanscrit à l'Université de Lyon.

rilités et garder la jeunesse, grandir et mûrir sans laisser son cœur se dessécher et se flétrir, en un mot, cesser d'être timide, sans devenir effronté, cynique et affreusement utilitaire, tel est le but à atteindre.

F. P.

F. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1 vol. in-18, Paris, Delagrave.

Il y a deux choses dans le *Manuel de l'histoire de la littérature française*, un *Manuel* et un programme — qui, nous l'espérons, sera bientôt réalisé — d'une *Histoire* plus ample et plus détaillée.

Dans le *Manuel*, M. Brunetière a substitué, à la division habituelle par *Siècles* et dans chaque siècles par *Genres*, la division par *époques littéraires*. Puis, afin de faire mieux sentir la continuité de mouvement et de vie, il n'a pas négligé de noter les influences que l'on se plaît d'ordinaire à mettre en lumière, influence de race ou influence de milieu, mais considérant que de toutes les influences qui s'exercent dans l'histoire de la littérature, la principale est celle *des œuvres sur les œuvres*, il s'est surtout attaché à la suivre et à la ressaisir dans les temps. Enfin, comme l'originalité ni le génie même ne consistent pas à n'avoir point d'ancêtres ou de précurseurs, mais le plus souvent à réussir où beaucoup d'autres avaient échoué, il a donné plus d'attention qu'on n'en accorde d'habitude aux *Epoques de transition*.

Comme le livre est un *Manuel*, presque un *Aide-Mémoire*, l'auteur a disposé ces *Notes* de façon que chacune d'elles fût en son genre et dans son cadre un peu étroit, mais aussi nettement délimité que possible, l'esquisse ou le sommaire d'une étude complète. Il a proportionné les dimensions de cette étude aussi mathématiquement que possible à l'importance véritable de l'écrivain qui en était l'objet : « On n'écrit point, dit-il, une *Histoire de la littérature française* pour y exprimer des opinions à soi, mais, et à peu près comme on dresse la carte d'un grand pays, pour y donner une juste idée du relief, des relations et des proportions des parties ».

Une attention toute particulière a été donnée à la bibliographie. A la fin de chacune des notices, on trouve l'indication presque complète des *œuvres*, et des meilleures éditions des *œuvres* de chaque écrivain, avec leur date ; et en tête, l'énumération des principales *sources* auxquelles il faudra se reporter.

Le livre premier est consacré au moyen âge. Le livre second porte sur l'âge classique et débute par la formation de l'idéal classique. Une première *époque* nous conduit de Villon à Ronsard, 1498-1550 ; une seconde *à l'école de l'antiquité*, de 1550 à 1580 ; une troisième, *de la publication des Essais à la publication de l'Astrée*, de 1580 à 1610. Nous arrivons alors *à la nationalisation de la littérature*, 1610-1722, avec la quatrième époque, *de la formation de la société précieuse à la première des Précieuses ridicules* ; avec la cinquième, *de la première des Précieuses ridicules à la querelle des anciens et des modernes* (La Rochefoucauld, Molière, La Fontaine, Bossuet, Racine, Bourdaloue, Despréaux) ; avec la sixième, *de la querelle des anciens et des modernes à la publication des Lettres persanes*. Le chapitre III, *la Déformation de l'idéal classique*, 1720-1801, comprend la septième époque, *des Lettres persanes à la publication du premier volume de l'Encyclopédie* ; la huitième,

l'Encyclopédie et les Encyclopédistes ; la neuvième, *de l'Encyclopédie au Génie du Christianisme.* Le livre III traite de l'âge moderne (1804-1875), divisé en trois époques : 1° *de la publication du Génie du Christianisme à la première des Burgraves (1801-1843)* ; 2° *des Burgraves à la Légende des siècles, (1843-1859)* ; 3° *le Naturalisme*

Toute cette division est logique, systématique, autant que chronologique. Il y a des lecteurs qui s'en sont plaints. Nous ne saurions être de leur avis. Sans doute, on y peut faire des objections — et rien n'est plus facile — mais elle nous permet de suivre, dans ses grandes lignes, le développement de notre littérature, étudiée dans son fond aussi bien que dans sa forme. C'est ce qui apparait bien dans la conclusion du livre III.

« D'*individualiste* qu'elle avait été avec les romantiques et d'*impersonnelle* avec les naturalistes, la littérature française moderne, considérée dans son ensemble, est redevenue *sociale*... Nous souhaitons qu'elle le demeure... Si le *dilettantisme* a aiguisé la pénétration de l'esprit et en a étendu la portée... Si le *naturalisme* nous a rendu, deux ou trois fois au moins dans le cours de notre histoire, d'utiles et même de précieux services, rien n'empêche une littérature *sociale* de s'approprier les conquêtes du *naturalisme* et du *dilettantisme*... En second lieu, ce qu'une littérature *sociale* a pour elle — dans le pays de Georges Sand et de Lamennais, de Voltaire et de Montesquieu, de Bossuet et de Racine, de Montaigne même et de Rabelais — c'est d'être conforme à la tradition quatre ou cinq fois séculaire du génie français... Ce n'est pas seulement ce qui n'est pas clair qui n'est pas français, mais c'est tout ce qui n'exprime pas dans la langue de tout le monde des vérités qui intéressent ou qui touchent tout le monde ; et c'est pourquoi l'on remarquera que ni la plupart de nos romantiques, ni surtout nos dilettantes n'existent au regard de l'étranger... La socialisation de la littérature..., c'est ce qui nous a permis dans le passé, non seulement de résister à l'influence étrangère et de n'en retenir que ce que nous pouvions approprier aux fins de notre génie, mais encore d'exercer dans le monde la domination intellectuelle que nous y avons exercée plus souvent qu'aucun peuple. Et enfin, si le propre d'une littérature *sociale* est de tendre, comme on l'a dit, au perfectionnement de la vie civile, ou comme nous dirions de nos jours, au progrès de la civilisation, que pourrions-nous ajouter de plus ? Nous avons depuis quatre cents ans, dans notre littérature et dans notre langue même, les moyens de travailler ensemble à la grandeur du nom français et au bien commun de l'humanité. Qui ne sacrifierait à ce généreux idéal un peu de son « individualisme » et l'étrange vanité d'être seul à s'admirer et à se comprendre lui-même ».

Ces brèves indications suffiront à nos lecteurs, et leur feront souhaiter l'apparition aussi prochaine que possible des volumes où sera développé le programme si riche qui complète l'ouvrage actuel.

F. Picavet.

Francisque Bouillier. *Souvenirs d'un vieil Universitaire*, Orléans, Paul Pigelet (1).

M. Bouillier a été professeur au Collège d'Orléans, où il eut pour élève Vapereau qui obtint en 1838 le premier prix de philosophie au concours général, et Talbert, ancien directeur du Collège Rollin, qui eut un accessit. Docteur en 1839, avec une thèse sur *la légitimité de la faculté de con-*

(1) Cette brochure, qui n'a pas été mise en vente, nous a été envoyée par M. Bouillier. Il serait à souhaiter qu'elle fût mise en vente en raison des documents intéressants qu'elle contient.

naître, qui suscita une vive discussion entre MM. Cousin et Jouffroy, il fut chargé de cours à la faculté des lettres de Lyon. Devenu professeur, il y resta 25 ans. Il fut le collègue d'Edgard Quinet, de Laprade, de Dareste de la Chavanne, de Ferraz, d'Heinrich. En dehors des cours, il y avait des conférences pour la licence, non seulement pour le grec et le latin, à l'usage des maîtres répétiteurs et des candidats à la licence, mais encore pour l'histoire, la littérature, la philosophie, à l'usage de ceux qui n'avaient d'autre but que de fortifier leurs études littéraires, philosophiques ou historiques. Ils payaient une inscription de 60 francs dont un quart était pour l'Etat. En 1864, la faculté de Lyon eut 60 de ces inscriptions qui faisaient un petit éventuel pour les professeurs. « Il y avait alors, dit M. Bouillier, dans presque tous les chefs-lieux académiques des professeurs distingués, savants, éloquents, qui avaient attiré et retenu autour de leur chaire l'élite intellectuelle de la cité, qui avaient répandu dans le monde le goût des études littéraires et scientifiques, qui avaient préparé les villes et les municipalités à faire de concert, avec l'Etat, des sacrifices pour leur bâtir des palais. »

Sur ses cours à Lyon, sur ses démêlés avec les catholiques — M. de Montalembert demanda sa révocation à la Chambre des Pairs — M. Bouillier fournit des renseignements pleins d'intérêt, pour l'histoire de notre Université. Nous en dirons tout autant de son rôle comme doyen et de ses démêlés avec MM. Fortoul et Rouland, comme recteur et comme inspecteur général, comme directeur de l'Ecole normale supérieure : « Si j'ai été attentif, dit-il, à ce qui importait le plus aux bonnes études, au bon esprit, à la moralité, je l'ai été aussi à l'hygiène, à la salubrité, au bien-être, aux yeux mêmes de nos collèges... J'encourageais nos vieux jeux français tombés en désuétude par l'insouciance des maîtres, l'indifférence ou la mollesse des élèves qui ne rêvent plus qu'aux sorties trop nombreuses et aux distractions du dehors. J'ai plaidé vivement la cause des petits et même des grands lycées, en bon air, à la campagne, à une juste distance, hors de l'infection morale et physique des villes. J'ai encouragé aux grandes promenades, aux excursions ou même aux voyages d'un lycée à l'autre avec réciprocité d'hospitalité... J'ai recommandé et quelquefois obtenu qu'on allât de nouveau, le jeudi et le dimanche, à la maison de campagne que possèdent certains lycées. »

A l'Ecole normale supérieure, M. Bouillier succéda à Nisard (1864), et fut remplacé par Bersot en 1871. Directeur d'une ambulance pendant la guerre, il a raconté en termes émus et excellents, le dévouement et le patriotisme dont ont fait preuve alors les élèves placés sous sa direction.

Il serait à souhaiter que cette brochure, où M. Bouillier a résumé sa longue carrière d'universitaire, pût être lue par tous nos maîtres. Ils y apprendraient beaucoup de choses et puiseraient, j'en suis sûr, un goût plus vif encore pour leur profession, avec des indications précieuses qui leur permettraient de l'exercer dans nos lycées et nos universités, avec plus de sûreté et de réflexion.

Quant au philosophe, membre de l'Institut, il n'est pas tout à fait exact, comme il le dit lui-même, qu'il n'ait « plus la force et le courage de travailler », puisque l'autre jour encore, il communiquait une notice sur Luigi Ferri. Pourquoi, après les *Souvenirs d'un vieil Universitaire*, ne nous donnerait-il pas les souvenirs du philosophe, qui est agrégé depuis

1837 et de l'académicien, qui avant d'être membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en était le correspondant depuis 1846 ?

F. P.

Ch. V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, 1 vol. in-16, Paris, Hachette.

Ce n'est pas un résumé des faits acquis, ce n'est pas un système d'idées générales au sujet de l'histoire universelle, mais « un essai sur la méthode des sciences historiques » que MM. Langlois et Seignobos ont voulu présenter aux étudiants en histoire. De l'association de deux maîtres qui ont fait leurs preuves, est sorti un ouvrage qui a été aussi bien accueilli par les professeurs que par leurs élèves.

Il comprend trois livres. Le premier porte sur les connaissances préalables, recherche des documents et sciences auxiliaires ; le second sur les opérations analytiques, conditions générales de la connaissance historique, critique externe (critique de restitution, critique de provenance, classement critique des sources, critique d'érudition et les érudits), critique interne (critique d'interprétation, critique interne négative de sincérité et d'exactitude, détermination des faits particuliers) ; le troisième sur les opérations synthétiques, conditions générales de la construction historique, groupement des faits, raisonnement constructif, construction des formules générales, exposition.

Dans leur conclusion, MM. Langlois et Seignobos font bien voir que l'histoire, constituée comme science, n'est ni nuisible, ni inutile, comme l'ont dit parfois des écrivains amis du paradoxe. Elle fait comprendre le présent, elle est un élément indispensable pour l'achèvement des sciences politiques et sociales. Elle est surtout un excellent instrument de culture intellectuelle : elle guérit de la crédulité par la pratique de la méthode historique d'investigation ; elle prépare à comprendre et à accepter des usages variés en montrant des sociétés différentes ; elle habitue à la variation des formes sociales et guérit de la crainte des transformations en faisant voir que les sociétés se sont souvent transformées ; enfin, l'expérience des évolutions passées, en faisant comprendre le *processus* des transformations humaines par les changements d'habitudes et le renouvellement des générations, préserve de la tentation d'expliquer par des analogies biologiques l'évolution des sociétés qui ne se produit pas sous l'action des mêmes causes que l'évolution animale.

Il est inutile de montrer que cet ouvrage comporte une critique raisonnée des œuvres de toute nature — parfois sommaire, toujours précise — de ceux qui, en France ou à l'étranger, ont soulevé les mêmes questions. Qu'il nous suffise de souhaiter, en terminant, qu'il soit lu, non seulement par les historiens de profession, mais encore par ceux qu'attire l'histoire de la philosophie, du droit, de la médecine, des sciences et des littératures. « L'organisation du travail scientifique », comme le disent fort bien MM. Langlois et Seignobos, serait ainsi rendue plus facile dans tous les domaines et, de l'effort synthétisé de tous les érudits, résulterait un progrès plus sûr et plus rapide de toutes les sciences historiques.

F. P.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

Deutsche Zeitschrift für Ausländischer Unterrichtswesen (LEIPZIG) Hgg. von Dr J. Wychgram avril 1897, juillet 1897, octobre 1897.

Dr J. E. RUSSEL. — *L'Université de Colorado. Progrès de l'Instruction dans un nouvel État d'Amérique.* — L'enseignement est très développé dans l'Ouest de l'Amérique. Tous les Etats ont leurs Universités, leurs *High Schools* et leurs écoles primaires. Leur idéal est de permettre aux jeunes gens de parfaire leur instruction sans avoir à franchir les limites du pays où ils sont nés et tous les Etats de l'Ouest rivalisent de zèle pour perfectionner leur système d'enseignement.

Jusqu'en 1859 l'Amérique civilisée connaissait à peine le vaste désert qui s'appelle l'Etat de Colorado. Mais en 1859 la découverte des mines d'or et d'argent attire dans cette région une foule de pionniers et le pays se peuple peu à peu. Pendant quelques années, tout à la guerre civile, aux combats avec les Indiens, on s'occupe peu de l'instruction, mais en 1876, du jour où le Colorado fait partie de l'Union, la première Université se fonde à Boudler. Les plus grands sacrifices sont faits pour son installation. En 1877 elle compte deux professeurs et 44 élèves; trois ans plus tard, elle a 15 professeurs et 103 élèves. Sous la direction du président Baker (1892), le nombre des étudiants est doublé en une année et l'Université de Colorado occupe d'ores et déjà une des premières places parmi les Universités américaines.

L'enseignement comprend : 1° Une école des arts libéraux conduisant aux divers grades de l'enseignement classique, philosophique et scientifique; 2° « graduate courses » qui permettent d'obtenir les diplômes de « Master of Arts, of Sciences » et Dr. phil.; 3° une école des sciences techniques, en particulier des cours pour les ingénieurs et les électriciens; 4° une école de médecine; 5° une école de droit.

Les élèves des *High Schools* de Colorado diplômés sont admis sans examen à l'Université; les autres doivent subir un examen d'entrée.

L'école des sciences techniques fondée en 1893 est la branche la plus récente de l'Université. Les cours y font une part égale à la théorie et à la pratique. Les étudiants y apprennent les mathématiques, la physique, la mécanique, l'arpentage, la construction et les travaux pratiques.

L'école de médecine est très florissante. Pendant la première année, les élèves suivent à Boudler les cours de physique, chimie et histologie; pendant les trois dernières années, ils vont terminer leurs études à Denver dans les cliniques et les hôpitaux.

A l'école de droit, les cours sont faits par quatre professeurs ordinaires et dix professeurs extraordinaires et ne le cèdent en rien aux cours de droit des Universités de l'Est.

Au point de vue matériel les progrès marchent aussi d'un pas rapide. Il y a douze ans il n'y avait qu'un seul bâtiment pour les cours, les laboratoires, la bibliothèque, les habitations des professeurs et des étudiants. Aujourd'hui il y a un bâtiment pour les sciences, un autre pour les laboratoires de chimie, l'Institut de médecine, l'école des ingénieurs sans compter les dortoirs, les réfectoires et l'habitation du recteur.

La méthode d'enseignement est celle des autres universités. On impose aux étudiants environ le tiers des matières exigées pour le baccalauréat : les mathématiques, l'allemand, le français, les sciences naturelles, la psychologie, la logique et l'anglais. Pour les autres cours l'étudiant peut choisir ceux qu'il veut suivre.

Les étudiants de cette Université située à la limite de la civilisation, comme

on disait naguère, mènent une vie exemplaire : point de querelles entre eux, pas l'ombre d'insubordination, jamais de discussion avec l'autorité ; ils ont une existence toute de travail, mais qui cependant n'est pas exempte de plaisirs. Les exercices physiques, les sports, la musique, les bals, les soirées, les repas de corps, leur offrent toutes les distractions désirables.

Ajoutez à cela la situation merveilleuse de Boudler au pied des montagnes rocheuses, le climat délicieux du Colorado qui attire une foule d'étrangers, la direction active et intelligente du président Baker qui fit partie de la commission des dix chargée d'élaborer un programme commun à toutes les *High Schools* et vous comprendrez sans peine quel brillant avenir attend l'Université de Colorado qui sera avant peu la première Université des Etats de l'Ouest.

CH. H. TURBER. — *Graves questions d'Enseignement aux Etats-Unis.* — La diversité de l'Enseignement aux Etats-Unis correspond à la différence de l'organisation politique des Etats.

A la fondation de l'Union, la surveillance de l'Instruction fut laissée aux Etats qui l'abandonnèrent eux-mêmes aux autorités locales. Les premiers établissements fondés furent les « Colleges et Universities » ; la création des « Secondary Schools et des High Schools » découla de la nécessité de préparer des élèves aux Universités. Mais celles-ci qui se multiplièrent très rapidement n'adoptèrent pas la même organisation. L'Université de Michigan par exemple, se conforma à la méthode et aux idées des Universités allemandes.

Celle de New-York prit pour modèle les Universités françaises. Boston et la Nouvelle Angleterre subirent l'influence anglaise. Chaque université eut son programme spécial et exigea des étudiants un examen d'entrée, considérant comme nul l'examen de sortie des « Secondary Schools ».

Il fallait à tout prix remédier à ce déplorable état de choses. On résolut donc de s'adresser aux sociétés de professeurs très nombreuses aux États-Unis pour l'élaboration de programmes communs que puissent adopter toutes les Universités. Une de ces sociétés, la plus nombreuse et la plus influente. « The national educational Association » fut chargée d'étudier la question. L'assemblée générale de 1892 nomma une commission de 10 professeurs qui publia son rapport en 1894 et proposa 4 programmes types correspondant aux diverses branches d'enseignement des « Secondary Schools ».

Mais ces programmes furent l'objet de critiques et d'attaques nombreuses de la part des sociétés de professeurs et la plupart des écoles se refusèrent à les adopter. La Commission des dix fut remplacée par une nouvelle Commission dans laquelle les deux enseignements secondaire et supérieur comptèrent un nombre égal de représentants. Pour étudier la question plus à fond, cette commission se livra à une sorte d'enquête ayant pour but de mettre en lumière les principales différences dans les matières exigées par les Universités. Elle soumit ses travaux à l'assemblée de « the national educational Association » à Buffalo en 1896, laquelle résolut pour faire disparaître les principales divergences et élaborer un plan d'études générales, de faire appel aux sociétés particulières. La « Philological Society » américaine se chargea d'étudier le programme des études latines. La société des langues modernes consacra son assemblée de décembre à Cleveland et à St-Louis aux programmes de français et d'allemand. Le groupe scientifique de la « national educational Association » se chargea des sceinces naturelles, l'association de la Nouvelle Angleterre, celles de Maryland et des Etats du milieu s'occupent des « entrance requirements » etc. La question en est là.

Quel sera le résultat de cet effort ? Parmi les professeurs américains, les uns doutent qu'on arrive jamais à une entente, tant est grande la différence du système d'éducation dans les différentes régions, les autres espèrent que ce mouvement général portera des fruits.

DEVAUSSANVIN.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BOUTROUX, professeur à la Faculté des lettres.
CHARPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'École des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

RICHARD KLEEN

Secrétaire de Légation, ancien chargé d'affaires P. I. des royaumes unis de Suède et Norvège
Membre de l'Institut de Droit international

LOIS ET USAGES DE LA NEUTRALITÉ

D'APRÈS

LE DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL ET COUTUMIER DES ÉTATS CIVILISÉS

TOME PREMIER

Principes fondamentaux, devoirs des neutres

Un volume in-8°. . . . . 12 fr.

L'ouvrage complet formera deux volumes.

M. MUNIER JOLAIN

Avocat à la Cour d'appel

LA PLAIDOIRIE

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

COURS LIBRE PROFESSÉ A LA SORBONNE

PREMIÈRE ANNÉE, XVe, XVIe, XVIIe Siècles, 1 volume in-8° . . . . 6 fr.
DEUXIÈME ANNÉE, XVIIIe Siècle, 1 volume in-8°. . . . . 6 fr.

ROUSSEL (Charles)

SOUVENIRS D'UN ANCIEN MAGISTRAT D'ALGÉRIE

Un vol. in-18. . . . . 3 fr.

MARTENS (F. de)

Professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, membre de l'Institut de droit international

TRAITÉ DE

DROIT INTERNATIONAL

TRADUIT DU RUSSE
par **ALFRED LÉO**

Trois beaux volumes in-8°. . . . . 27 fr.

Ce traité contient une étude approfondie du devoir des neutres et de tout ce qui concerne les câbles sous-marins, le texte de la convention relative à ces câbles, etc.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXV. — N° 6. — 15 JUIN 1898.

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

12

SOMMAIRE:

Maspéro. — L'EGYPTOLOGIE AU COLLÈGE DE FRANCE.
Finot et Foucher. — L'ENSEIGNEMENT DU SANSCRIT A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES.
R. de Forcrand. — LE CERTIFICAT P. C. N.
Concours des Facultés et Écoles de Droit de l'Etat en 1897.
E. des Essarts. — POUR L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE, RÉPONSE A M. JULES LEMAITRE.
Debove. — RÉFORME DES CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE.
Hauser. — L'EXTENSION UNIVERSITAIRE ET L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT.
Paul Vitry. — MUSÉES D'ENSEIGNEMENT EN ALLEMAGNE.
Doctorat de l'Université de Paris. Règlement.
Caudel. — UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

SUISSE: *Cours de vacances. — Genève, Lausanne, Fribourg, Zurich, Berne, Neufchâtel. — Les salles de lecture pour périodiques. — La philosophie dans les gymnases.*

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GROUPE PARISIEN: I. *Note de M. Hauvette.* — II. *Rapport de M. Caudel sur la réforme du Conseil supérieur de l'instruction publique.*

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

W. Lutoslawki, The origin and growth of Plato's Logic; *Larroumet*, Les grands écrivains français, Racine; *Bertrand*, La fin du classicisme et le retour à l'antique; *Larroumet*, Vers Athènes et Jérusalem; *Ferrari*, Disciplina scolastica educativa; *Duperret*, Poèmes de Lermontov; *Krzanic*, de M. T. Ciceronis philosophiæ studii; *Renard*, Le régime socialiste; *Jodl*, Lehrbuch der Psychologie; *G. Blondel*, L'essor industriel et commercial du peuple allemand; *Harrent*, Les Ecoles d'Antioche; *Cohn et R. de Woodward*, Voltaire's Prose; *Heimweh*, La parole soit à l'Alsace-Lorraine.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculte de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

JUL 12 1898

L'ÉGYPTOLOGIE AU COLLÈGE DE FRANCE

Champollion le jeune fut nommé professeur d'Archéologie au Collège de France par décret en date du 18 mars 1831, mais il eut à peine le temps d'inaugurer l'enseignement de la science qu'il avait fondée. L'excès du travail et les fatigues qu'il s'était imposées pendant son séjour aux bords du Nil avaient altéré sa santé profondément : il venait de débuter à peine, en mai 1831, que la maladie l'obligea d'interrompre ses cours. Il essaya de les reprendre à l'automne, mais l'effort continu de la parole acheva bientôt de l'épuiser ; il fut frappé d'apoplexie trois fois presque coup sur coup, et la dernière attaque l'abattit le 4 mai 1832. On chercha d'abord parmi l'entourage un savant assez avancé dans l'étude des antiquités égyptiennes pour recueillir l'héritage du maître, puis vers la fin de 1832, on se décida, faute d'Egyptologue, à lui désigner comme successeur Letronne, qui avait été longtemps son collaborateur et son ami. Letronne toucha à l'Egypte des Pharaons avec prudence et sans prétendre à rien y découvrir par lui-même, mais il consacra la plupart de son temps à l'Egypte grecque ou romaine, avec quelle sagacité et quel succès ceux-là le savent qui ont lu ses mémoires détachés ou son *Recueil d'inscriptions*. Charles Lenormant le remplaça en 1849, et ramena les hiéroglyphes au Collège. L'un des premiers il s'était attaché avec ardeur à la discipline nouvelle, et il avait accompagné le maître dans son voyage à Thèbes et en Nubie ; sa curiosité sans cesse en éveil l'avait entraîné depuis lors sur bien des terrains différents, sans qu'il abandonnât jamais l'étude des écritures égyptiennes. Non seulement il exposa brillamment les résultats acquis

par d'autres, mais il put aborder lui-même l'explication des textes historiques et religieux. Il eut au début quelques élèves dont les plus connus furent son fils François, Théodule Dévéria et Ephrem Poitevin, puis la hardiesse de ses traductions et l'incertitude de sa méthode soulevèrent contre lui des critiques sévères, parfois outrées. La plupart des grands Egyptologues de la seconde génération se développèrent en dehors de lui, Emmanuel de Rougé, Mariette, Chabas, et la direction du mouvement scientifique lui avait échappé lorsqu'il mourut pendant une excursion en Grèce, au mois de novembre 1859.

Le décret du 8 février 1860, qui lui donnait E. de Rougé pour successeur, était accompagné d'un autre décret qui changeait le titre de la chaire : de chaire d'Archéologie générale elle devenait chaire de Philologie et d'Archéologie égyptiennes. E. de Rougé était le chef incontesté de l'école en France et dans l'Europe entière. Tout jeune encore, il s'était senti attiré vers l'Orient, et il avait étudié l'hébreu et l'arabe en passant ses examens de droit. Rentré dans son château de province, il s'était attaqué à l'Egyptien résolument, et seul, sans maître, il en avait repris le déchiffrement au point où Champollion l'avait laissé. Ses premiers essais l'avaient mis hors pair, et, depuis 1846 qu'il les avait publiés, il avait abordé tour à tour la plupart des questions qui préoccupaient le plus les Egyptologues contemporains. Il avait choisi de longues inscriptions hiéroglyphiques et il ne s'était pas borné à en deviner le sens général ni à en rendre par à peu près les phrases les moins difficiles, mais, ce que nul n'avait osé entreprendre avant lui, il les avait traduites d'un bout à l'autre, éclaircissant la valeur de chaque signe, le sens de chaque mot, la nature de chaque tournure grammaticale par des citations nombreuses extraites des monuments. Il avait lu en leur entier des manuscrits hiératiques considérables, et il en avait établi la version presque complète, qu'ils traitassent d'un sujet historique comme le *Poème de Pentaour*, ou qu'ils continssent un roman populaire comme le *Conte des deux frères* ; dans le démotique même, que pourtant il avait effleuré à peine, ses observations avaient ramené sur le droit chemin Henri Brugsch qui s'égarait à la suite de Saulcy. Il venait enfin d'achever ce mémoire sur une stèle de la Bibliothèque Impériale qu'on peut proposer aujourd'hui encore aux commençants pour modèle de la méthode à employer lorsqu'on veut interpréter un morceau difficile. Sa leçon d'ouverture, professée le 15 avril 1869, racontait à grands traits la découverte de Champollion et les destinées de l'Egyptologie : on y voit le tableau fidèle de ce qu'était la science au moment où le choix du Collège l'appelait à en enseigner les principes.

Ses cours furent suspendus à deux reprises pendant les treize années qu'il conserva son poste ; d'abord pendant l'hiver de 1862 à 1863, lorsqu'il obtint de visiter l'Egypte avec une mission du gouvernement français ; puis durant les longs mois de la guerre allemande, de 1870 à 1871. Le but qu'il se proposa d'y atteindre était double. Il voulait avant tout fonder une école animée d'un même esprit scientifique, et armée de la méthode rigoureuse qui lui avait permis de pénétrer si profondément dans le mécanisme de la langue égyptienne. Les bonnes volontés ne manquaient pas autour de lui, mais les outils de travail. La Grammaire de Champollion et son Dictionnaire, œuvres merveilleuses si l'on y considère la multitude des notions mises au point ou l'habileté de l'ouvrier, ne suffisaient déjà plus aux besoins des apprentis, et les essais de Birch ne renfermaient qu'une partie, la moindre, des connaissances accumulées depuis la mort du maître. Chacun des Egyptologues en activité de service devait dégager pour son propre compte la valeur des formes syntactiques ou la signification de la plupart des mots et, comme les faits acquis demeuraient inédits pour la plupart ou dispersés dans des revues d'accès difficile, il était rare que l'expérience de l'un profitât largement aux autres : le dernier-venu reprenait la science à ses origines ainsi que les premiers avaient été contraints de le faire, et il perdait le meilleur de son temps à redécouvrir ce qui avait été découvert avant lui. M. de Rougé, qui avait souffert de ce défaut d'instruments, avait songé de bonne heure à publier une *Chrestomatie*, où une Grammaire et un Lexique accompagneraient les morceaux analysés et commentés : il consacra la moitié de ses leçons à réaliser ce projet. Il commença par formuler brièvement les principes du déchiffrement, puis il examina l'un après l'autre les signes dont le syllabaire se composait, vérifiant les valeurs admises ou en indiquant de nouvelles, et ses leçons fournirent l'introduction nécessaire à la Chrestomatie. Ces points acquis, il passa à l'étude des formes, l'article, le nom, l'adjectif, le verbe, et tandis qu'il en construisait la théorie, il les montrait en jeu dans les textes : des morceaux entiers, transcrits au tableau et disséqués phrase à phrase, mot à mot, lui prêtaient l'occasion de mettre à nu les lois de la construction et de déterminer les règles de la syntaxe. Il mourut avant d'avoir achevé cette partie de la tâche qu'il s'était imposée, et la Chrestomatie, arrêtée à son quatrième fascicule, ne donne qu'une idée incomplète de la pénétration et de la vigueur d'esprit qu'il déployait dans ces exercices pratiques.

L'enseignement technique, destiné à préparer des Egyptologues, ne remplissait qu'une moitié des leçons : il consacrait l'autre à l'ex-

position de ses propres découvertes, et à la critique des travaux qui paraissaient en France ou à l'étranger. L'histoire de l'Egypte, telle qu'on la connaissait alors, ne remontait pas de façon certaine plus haut que la XIIe dynastie : au delà, l'ordre des dynasties était incertain, et l'on classait par à peu près les noms de rois que les monuments de Memphis révélaient. E. de Rougé, rapportant de sa mission la copie des tables de Saqqarah et d'Abydos, ainsi que des extraits des tombeaux ouverts par Mariette, reconstitua devant ses auditeurs la série des monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon. Les Pharaons Thinites demeurèrent encore perdus dans un vague dont ils ne sont sortis que ces années dernières, mais les constructeurs de Pyramides rentrèrent dans la vie réelle et devinrent presque aussi présents aux Européens du XIXe siècle qu'ils l'étaient aux fellahs leurs contemporains. Khéops, Khèphrèn, Mykérinos, dégagés de la fable qui les défigurait, reparurent avec leurs traits authentiques, et leur lignée se rajusta presque sans lacunes, de leur ancêtre Sanofraouï au Papi II de la légende, qui passait pour avoir régné cent ans. L'étude des ruines du massif de Karnak et des textes relatifs aux Pasteurs débarrassa les grands conquérants thébains d'une partie des fables que l'imagination populaire avait entassées autour d'eux et rétablit d'une façon presque certaine l'histoire des premiers temps de la XVIIIe dynastie. La discussion minutieuse des renseignements que la stèle de Piànkhi et les documents de Tahraqa comparés aux documents assyriens fournissaient en abondance, redressa l'idée fausse que l'on avait sur les siècles écoulés entre la fin de la seconde époque thébaine et l'avènement des souverains saites. Les démonstrations, développées longuement par le discours, se condensaient au fur et à mesure dans des mémoires écrits d'un style serré et ferme, où les Egyptologues de la province et de l'étranger bénéficiaient à leur tour de l'enseignement donné aux Parisiens.

Le double but se trouvait ainsi atteint de dresser des élèves et de faire avancer la science. Je n'ai assisté à ces cours que vers la fin, en 1869, en 1870, en 1872, mais, je puis le dire par ma propre expérience, la plupart des analyses sommaires qui en furent publiées de temps à autre ne donnent qu'une faible idée de la clarté qui y régnait et de l'abondance des documents qui y étaient cités(1).

(1) Cela est vrai surtout des analyses publiées par Robiou dans le *Journal Général de l'Instruction publique*, janvier et février 1866, dans la *Revue contemporaine* en 1868, dans les *Mélanges d'Archéologie Egyptienne et Assyrienne*, T. II ; celles que M. J. de Rougé a publiées dans le t. I des *Mélanges* sont au contraire fort exactes.

Toute une partie de l'œuvre ébauchée par E. de Rougé s'est en allée en paroles, et ne subsiste plus que dans la mémoire ou dans les notes des rares survivants de ses leçons.

Une attaque de paralysie l'emporta prématurément, le 27 décembre 1872, et la chaire de Champollion demeura vacante pour la quatrième fois. Mariette et Chabas, à qui elle fut offerte, refusèrent de quitter les positions qu'ils occupaient, et ils voulurent bien me désigner au choix de l'Assemblée des professeurs. L'élection, cassée par le ministre d'alors, M. Batbie, à l'instigation de quelque personne hostile, fut confirmée huit mois plus tard par M. de Fourtou, le 4 février 1874. Le nouveau titulaire n'aurait eu qu'à marcher dans la voie frayée par son prédécesseur pour être assuré de bien faire : il crut pourtant devoir s'en écarter sur un point. La condition des étudiants n'était plus, en 1873, ce qu'elle avait été en 1860, au moment où M. de Rougé débutait. La grammaire qui manquait alors, les fascicules parus de la *Chrestomatie* en contenaient le plus nécessaire, et le *Dictionnaire* de Brugsch offrait aux débutants une quantité de mots et d'exemples suffisante pour leur permettre de traduire la plupart des textes connus. La création d'une conférence de Philologie et d'Archéologie Egyptienne à l'Ecole des Hautes Etudes avait d'ailleurs décidé M. de Rougé lui-même à se décharger sur moi du soin d'initier les nouveau-venus de la science aux hiéroglyphes et au copte. Je crus que le mieux serait de réserver pour l'Ecole des Hautes Etudes ce qui touchait à l'enseignement des premiers principes, et de consacrer tout le temps que le règlement du Collège m'accordait à l'étude des documents les plus difficiles ou des questions les plus obscures. Je conservai l'usage des deux séries de leçons parallèles, mais j'y traitai ou deux sujets sans rapport aucun l'un avec l'autre, — l'interprétation des stèles éthiopiennes, à côté de celle du contrat de Siout, — ou deux points différents d'un même sujet, — la traduction des *Mémoires de Sinouhit* à côté de l'explication des graffiti laissés par les officiers de la XIIe dynastie sur les rochers du Val de Hammamat. C'est ainsi que, de décembre 1873 à décembre 1880, l'histoire de la XIIe dynastie et des temps qui la précèdent ou qui la suivent défila entière sous les yeux des assistants : les textes hiératiques des Papyrus de Berlin furent transcrits d'un bout à l'autre, et publiés en partie avec un long commentaire, tandis que les inscriptions de Béni Hassan, traduites en leur entier pour la première fois, livraient les renseignements les plus inattendus sur l'organisation féodale de l'Egypte, et révélaient les destinées de l'une des familles seigneuriales les plus puissantes pendant plusieurs générations. Dans le même temps, l'étude des rites funéraires et des tableaux où

la vie d'outre-tombe est représentée, fournissait l'occasion d'expliquer les courtes légendes qui illustrent les scènes familières, et de définir les notions que les Egyptiens entretenaient sur la nature de la survivance humaine. C'est au cours de ces leçons que furent rendues publiques et la théorie du *double*, et les idées admises aujourd'hui presque partout dans l'école sur l'autre monde et sur les cosmogonies égyptiennes.

De janvier 1881 à juin 1886, le cours fut confié à trois suppléants, qui se conformèrent à la tradition établie par leurs prédécesseurs. M. Grébaut analysa de nouveau un certain nombre de morceaux célèbres, moins pour en préciser le sens qui en était déjà connu suffisamment, que pour en déterminer la structure poétique et pour en noter les rythmes variés : il inaugura l'étude de la métrique, et, le peu qui a transpiré de ses recherches fait regretter que l'ensemble n'en ait pas été publié en son temps. Lefébure (1884-1885) et Guiyesse (1885-1886) s'adonnèrent de préférence à l'interprétation des écrits religieux, et c'est la religion aussi qui prit le dessus lorsque le titulaire remonta dans sa chaire, en décembre 1886. L'ouverture des Pyramides écrites avait provoqué une révolution réelle dans le domaine de la philologie et de la mythologie égyptiennes. La plupart des formules en étaient déjà vieilles, au siècle où la rédaction que nous en possédons fut gravée, et la langue, comme les idées, nous reportent à des âges si reculés, que nous ne pouvons encore en calculer la date, même par approximation. C'est presque un dialecte nouveau qu'elles nous enseignaient, et un système d'orthographe assez différent de celui auquel la tradition des siècles classiques nous avait accoutumés. Une des deux séries de leçons entre lesquelles l'année se partage fut consacrée à l'analyse minutieuse des chapitres les plus importants, analyse grammaticale, pour dégager le sens littéral des morceaux, anlayse mythologique et commentaire détaillé, pour rendre intelligible aux auditeurs la traduction obtenue au moyen de l'analyse grammaticale. L'autre série fut attribuée d'abord à des recherches sur la constitution politique de l'Egypte memphite, sur l'organisation de la famille et de la société, sur le régime de la propriété, sur le développement de la féodalité militaire : douze années n'ont pas suffi à épuiser le sujet, et c'est il y a quelques mois seulement que le professeur s'est décidé à entrer dans la critique des monuments du premier empire Thébain. Il est sorti de cette lente élaboration une conception de la religion et de l'histoire primitive assez distincte de celle qui avait prévalu tout d'abord : c'est au Collège de France qu'elle s'est développée, et c'est de ses salles qu'elle

s'est répandue peu à peu sur le monde des Egyptologues et des historiens.

La chaire de Philologie et d'Archéologie égyptiennes a passé par les mêmes vicissitudes que la science au profit de laquelle elle fut instituée. Elle faillit périr du coup qui frappa son premier titulaire et pendant près de trente années, ou bien l'on n'y professa rien des sujets qu'il aurait fallu étudier, ou bien l'enseignement manqua de méthode et demeura stérile. E. de Rougé la mit enfin en pleine valeur, et, se conformant de façon très ingénieuse aux nécessités du temps, il y poursuivit la double tâche que seul alors il était en état d'accomplir : il y montra comment on doit s'y prendre pour former des égyptologues, et il y travailla sans relâche à répandre parmi les savants les idées et les faits nouveaux qui résultaient de ses propres recherches. Ce qu'on peut appeler l'enseignement élémentaire de l'Egyptien est réservé aujourd'hui aux cours plus familiers de l'Ecole des Hautes Etudes, mais l'enseignement scientifique continue au Collège de France sur le même plan qu'inaugura M. de Rougé. Tout ce qui se produit au jour le jour dans les domaines différents de l'antiquité égyptienne y est exposé, discuté, complété, comparé aux théories antérieures, soit que la trouvaille vienne du professeur lui-même, soit qu'on la doive à l'un ou à l'autre des nombreux adeptes que la science a conquis en France et en Europe. Et la matière n'est point près de s'épuiser ; l'Egypte n'a été qu'effleurée à peine, et son sol récèle encore assez de monuments enfouis, pour fournir des sujets de découverte perpétuelle à vingt générations de professeurs.

G. MASPERO.

L'ENSEIGNEMENT DU SANSCRIT (1)
A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Le sanscrit est enseigné à l'École pratique des Hautes Études dans les deux sections des Sciences historiques et philologiques et des Sciences religieuses. A la vérité la conférence philologique est seule consacrée à l'enseignement direct du sanscrit pour lui-même: mais il va de soi que l'étude des religions de l'Inde ne saurait se passer de la connaissance de la langue sacrée qui fut et est restée l'apanage des Brâhmanes. Presque toutes les écritures religieuses sont rédigées en sanscrit et d'autre part il n'est guère dans la littérature sanscrite de production littéraire, du plus long des poèmes épiques à la plus courte des inscriptions, où ne se marquent fortement des préoccupations d'ordre théologique. C'est dire qu'il est peu d'ouvrages indiens qu'on ne puisse trouver et qu'on ne trouve en effet indifféremment inscrits au programme des deux conférences. La différence des deux enseignements consiste bien plus dans la tournure, ici philologique, là religieuse, du commentaire que dans le choix des textes à expliquer. Bref, il nous a paru plus conforme à la réalité des faits de réunir dans un même compte rendu deux ordres d'études aussi rapprochés et de ne pas séparer en théorie ce qui est si voisin dans la pratique. Ajoutons que, aussi loin que remontent nos souvenirs personnels (2), l'enseignement dans les deux Sections était confié au même maître de conférences, M. Sylvain Lévi, aujourd'hui directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études et professeur au Collège de France, dont nous avons l'honneur d'être les élèves.

I

Le premier programme de l'École des Hautes Études (février 1869) annonce des « conférences pour les élèves qui commencent l'étude de la langue sanscrite » par M. Abel Bergaigne, et une « explication de textes sanscrits » par M. Hauvette-Besnault. Depuis bientôt trente ans qu'il dure, cet enseignement a gardé intacte son organisation primitive: il comprend, comme au début, des conférences pratiques pour les débutants et des explications de textes pour les vétérans.

(1) Voir dans la *Revue internationale* du 15 décembre 1897 les articles de M. Henry sur le sanscrit à l'Université de Paris, de M. Regnaud sur le sanscrit à l'Université de Lyon (*N. de la Réd.*).

(2) Voyez d'ailleurs les Rapports publiés annuellement par les deux Sections des Sciences historiques et philologiques et des Sciences religieuses.

Le petit contingent qui s'inscrit chaque année au cours élémentaire se compose ordinairement de deux groupes inégaux : l'un, le plus nombreux, vient y chercher une préparation aux études de grammaire comparée ; l'autre manifeste une vocation plus ou moins persistante pour la philologie indienne.

L'obligation de trouver pour ces deux éléments un mode commun d'initiation n'est pas une grande difficulté. Grammairiens et philologues ont au début un désir identique, qui est d'être mis, par les moyens les plus rapides, en état d'aborder l'étude directe et personnelle des textes. C'est pour donner satisfaction à ce vœu légitime qu'Abel Bergaigne composa son *Manuel pour étudier la langue sanscrite*, chef-d'œuvre de science et de méthode qui est resté jusqu'ici la base de l'enseignement du sanscrit en France. Toutefois, en dépit, ou peut-être en raison de sa perfection, ce manuel a besoin d'être largement complété par l'enseignement oral : la difficulté et l'aridité des stances initiales, l'extrême concision de la grammaire, l'arrangement du lexique, où les dérivés sont classés sous la racine, au lieu de l'être à leur rang alphabétique, enfin l'absence d'un exercice essentiel pour acquérir la pratique d'une langue : le thème ; tous ces obstacles, d'ailleurs voulus et raisonnés, imposent aux commençants une épreuve que beaucoup auraient peine à traverser sans aide. C'est pourquoi nous nous attachons à développer les parties principales de la grammaire et à fournir aux élèves l'occasion d'en appliquer les règles, en leur proposant la traduction en sanscrit de courtes phrases françaises. Nous ne négligeons pas non plus de leur donner avec mesure des renseignements sommaires sur le système et la terminologie des grammairiens indiens, jugeant nécessaire que les futurs indianistes possèdent de bonne heure les premiers éléments d'une doctrine grammaticale dont la connaissance est requise pour l'intelligence du plus simple commentaire.

Cette préparation ne serait pas complète si on ne joignait à la connaissance des termes celle des idées. C'est pour répondre à ce besoin que M. Sylvain Lévi, laissant à l'un de nous la partie grammaticale de l'enseignement élémentaire, a inauguré des conférences plus spécialement philologiques, où il prend occasion de la lecture d'un texte facile (le *Pañcatantra* par exemple) pour donner, sous forme de glose, un aperçu des antiquités indiennes.

Ainsi préparés, les étudiants peuvent aborder en seconde année l'étude de textes plus difficiles, dont le choix, subordonné à leurs aptitudes, à leurs préférences et à leurs projets, se fait d'un commun accord entre maîtres et élèves avant l'ouverture des cours. C'est ainsi que M. S. Lévi a été conduit, dans ces dernières années, à étu-

dier les provinces les plus diverses de la littérature : la philosophie, depuis ses origines (*Brihadâranyakopanishad*, 1893) jusqu'à sa forme la plus systématique (*Vedântasâra*, 1896) ; le droit (*Mânavadharmaçâstra*, 1897) ; la grammaire (*Pânini*, 1894) ; le drame (*Uttarârâmacarita*, 1892) ; la poésie épique (*Kirâtârjunîya*, 1894), etc.

Nous ne devons pas passer sous silence une création qui est de nature à exercer une heureuse influence sur les études sanscrites. En 1892, M. Ed. Specht a été autorisé à ouvrir une conférence de « sanscrit-chinois » consacrée à l'explication des versions chinoises de livres sanscrits. M. S. Lévi, qui a été le premier auditeur de ce cours institué sur son initiative, a déjà utilisé ses connaissances sinologiques pour publier, outre des travaux historiques sur lesquels nous n'avons pas à insister ici, un poème perdu du roi Harsha, qui ne nous a été conservé que sous le déguisement d'une transcription chinoise (1).

Parmi les publications qui se rattachent à l'enseignement de la Section, nous citerons : S. Lévi. Le *Théâtre indien*. Paris, 1890. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, fasc. 83). — G. de Blonay. *Matériaux pour servir à l'histoire de la déesse buddhique Târâ*. Paris, 1895. (*Ibid.* fasc. 107). — L. Finot. *Les lapidaires indiens*. Paris, 1896. (*Ibid.* fac. 111). — L'*Upanishad du Grand Aranyaka* (*Brihadâranyakopanishad*), traduite par F. Hérold. Paris, 1894.

Les conférences de cette année ont pour objet le *kâvya* étudié dans ses formes les plus anciennes : d'une part l'épopée naturelle et vivante, représentée par le poème auquel les Hindous donnent le nom de « poème primitif » (*âdikâvya*) : le *Râmâyana* ; d'autre part l'épopée artificielle à ses débuts, telle que nous la montre le *Buddhacarita* d'Açvaghosha. Notre intention est, si les circonstances le permettent, de suivre l'évolution de ce genre poétique jusqu'à sa décadence. Nous voudrions y joindre l'explication d'un traité de poétique indienne : car pour comprendre et sentir en philologue, et non pas seulement en dilettante, les œuvres littéraires, il importe de savoir comment les ont comprises et senties ceux pour qui elles furent écrites. Les textes ne sont qu'une des expressions de l'esprit hindou, et c'est cet esprit même que nous considérons comme notre tâche de faire connaître avec exactitude et juger avec équité.

II

On écrirait volontiers sur la porte de la conférence des Religions de l'Inde : « que nul n'entre ici s'il n'est sanscritiste ». Il serait inu-

(1) *Une poésie inconnue du roi Harsha Çilâditya*. Leyde, 1895.

tile d'y venir chercher de brillantes généralisations ou des comparaisons piquantes. Dans l'état actuel des études, alors que le dépouillement méthodique des sources est à peine commencé, c'est à la lecture des textes que l'on doit avant tout s'attacher. Or, encore une fois, ces textes sont tous écrits en sanscrit ou dans des dialectes voisins. On sait assez que l'influence brâhmanique a même été assez forte pour « sanscritiser » plus qu'à moitié les livres saints des deux seuls schismes déclarés qu'ait connus l'Hindouisme : Bouddhistes et Jaïnas ont une version sanscrite de leurs Écritures. Assurément M. S. Lévi ne s'interdisait pas d'expliquer à l'occasion un texte en prâcrit jaïna (1893-94) ou en pâli bouddhique (explication du *Dhammapada*, 1890-91) (1). Mais dans le Bouddhisme même, continuant les glorieuses traditions de Burnouf, c'est vers le Bouddhisme du Nord, le Bouddhisme sanscrit (ou quasi sanscrit), qu'il orientait ses études et celles de ses élèves. Dans un opuscule intitulé la *Science des Religions et les Religions de l'Inde*, placé en tête du premier rapport de la Section (1892), il a magistralement expliqué les raisons de ce choix et de cette préférence. C'est de cette préoccupation commune que sont sortis les travaux déjà cités de M. G. de Blonay sur la déesse Târâ, ceux de M. L. de la Vallée-Poussin, aujourd'hui professeur à l'Université de Gand, sur le *Bodhicâryâvatâra* (Muséon, 1893), sur le *Svayambhûpurâna* et le *Pañcakrama* (Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres de Gand, 1894 et 1896), sur « *The Buddhist wheel of Life* » (*Journal of the Roy. Asiat. Soc.* 1897) etc., ceux de M. Foucher sur l'*Avatâr du Buddha* d'après le *Daçâvatâracarita* de Kshemendra (*Journal Asiatique*, 1892) et l'*Iconographie bouddhique* d'après des miniatures népâlaises du XIe siècle dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université à Cambridge (2). L'édition et la traduction par le professeur lui-même du poème sanscrit d'Açvaghosha, le *Buddha-carita* (V. le premier chant dans le *Journal Asiatique*, 1893) n'étaient interrompues que par la publication simultanée du Prof. Cowell. Mais le couronnement de toutes ces études doit être l'édition

(1) Un écho de ce cours se trouve dans la *Revue de l'histoire des Religions*, 1892 : *Contes bouddhiques*, traduits par M. L. de la Vallée-Poussin et G. de Blonay avec la mention « d'après les notes prises à la conférence de M. S. Lévi à l'École des Hautes Études, 1890-91 » — Cf. des mêmes auteurs d'autres *Contes bouddhiques, ibid.* 1894. — M. G. de Blonay a également publié dans la même revue la traduction du *Conte édifiant jaina* qui a fait l'objet du cours de 1894.

(2) Ce travail augmenté d'une étude sur un autre manuscrit illustré de la Bibliothèque de l'Asiatic Society of Bengal, à Calcutta, doit paraître prochainement dans la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, section des Sciences religieuses. Signalons encore, comme se rattachant au même mouvement d'études bouddhiques, les traductions des *Recherches sur le Buddhisme* de Minayeff, par M. Assier de Pompignan (Paris, 1894) et du *Buddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté* de H. Oldenberg, par M. Foucher (Paris, 1894).

si impatiemment attendue, avec le texte et les divers commentaires restitués et séparés à l'aide des traductions chinoises, grâce aux connaissances sinologiques de M. S. Lévi, de l'*Abhidharmakoça* de Vasubandhu, cette « Somme » de la scholastique bouddhique au VIe siècle de notre ère.

En même temps M. S. Lévi était trop soucieux de familiariser ses élèves avec les multiples aspects de l'Hindouisme pour s'enfermer avec eux dans un seul genre d'études. C'est ainsi qu'on relève encore sur l'affiche l'explication de divers passages du *Mahâbhârata* (1889-90) ou encore — sans faire incursion dans le sanscrit védique dont M. Victor Henry associe avec tant de raison et de succès l'étude à celle de la grammaire comparée — des *Upanishads* (1892-93). Il a résumé lui-même les résultats de son cours d'épigraphie de 1893-94 dans un essai sur les *Donations religieuses des rois de Valabhî*, paru dans les *Études de critique et d'histoire*, publiées par les membres de la Section des Sciences religieuses à l'occasion de son dixième anniversaire (Paris, 1896). Dans cette même Bibliothèque il publie encore en ce moment une étude sur la *Doctrine du sacrifice dans les Brâhmanas* professée ailleurs.

C'est également au sanscrit que restait fidèle M. Finot, quand, ayant bien voulu se charger du cours pendant l'absence de son collègue, en mission dans l'Inde, il inscrivait à son programme, la *Bhagavadgîtâ*, et le commentaire de Çankara sur les *Vedântasûtras*. C'était porter les recherches au cœur même de l'Hindouisme. Le présent maître de conférences compte rester sur le même terrain et utiliser dans le même but les documents et les renseignements qu'il a pu recueillir, au cours d'un séjour de deux ans, sur les coutumes et les doctrines religieuses des Brâhmanes. Il souhaiterait en même temps de mener à bonne fin les études d'archéologie bouddhique amorcées avant son départ (1) et qu'il a pu poursuivre à loisir dans les musées et les ruines de l'Inde. Bref, d'une part l'histoire de l'art bouddhique considéré dans ses rapports avec les textes et avec l'art gréco-romain, d'autre part les textes relatifs aux pèlerinages et aux places saintes, aux fêtes et à l'année religieuse de l'Hindouisme, enfin quelques opuscules de philosophie Nyâya et Vedânta, tels sont, s'il est permis de faire de si longs projets, les sujets dont il se propose d'aborder tour à tour l'étude.

L. FINOT, A. FOUCHER.

(1) Cf. *L'art bouddhique dans l'Inde d'après un livre récent* (*Revue de l'Histoire des religions*, 1895) et les *Scènes figurées de la légende du Bouddha* (dans les *Études de critique et d'histoire*, publiées par les membres de la Section des Sciences religieuses à l'occasion de son dixième anniversaire, Paris, 1896).

LE CERTIFICAT P. C. N.

Créé par un décret du 31 juillet 1893, le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, ou certificat P. C. N., a un peu plus de quatre ans d'existence. Les cours et enseignements pratiques institués dans nos Facultés et Ecoles en vue de ce certificat ont fonctionné depuis la rentrée de novembre 1894; ils viennent donc d'être ouverts pour la quatrième fois.

Bien qu'il soit un peu prématuré de se prononcer sur tous les résultats qu'on était en droit d'attendre de cette institution, il semble que, dès à présent, on peut en constater quelques-uns, en prévoir d'autres, et formuler une opinion sur une des plus importantes réformes introduites depuis vingt ans dans notre enseignement supérieur.

Je voudrais examiner ici successivement ce qu'on a voulu faire, ce qu'on a fait et comment on l'a fait, enfin ce qu'il faudrait faire.

I. — *Ce qu'on a voulu faire.*

Les différentes raisons qui ont déterminé cette mesure ont été exposées dans trois documents officiels : la circulaire ministérielle du 9 mars 1894 et les deux rapports présentés au Conseil supérieur de l'instruction publique par les deux doyens des Facultés intéressées de l'Université de Paris, MM. Brouardel et Darboux.

Il est assez naturel de supposer que les motifs que M. le ministre de l'Instruction publique s'est réservé d'exposer dans sa circulaire sont de première importance ; aussi commencerons-nous par les examiner.

M. le ministre signale l'encombrement fâcheux d'étudiants en médecine dans deux ou trois Facultés de médecine, et surtout à la Faculté de Paris. Il nous fait remarquer qu'en organisant l'enseignement nouveau du P. C. N. dans toutes les Facultés des sciences (au nombre de 14) et aussi dans les Ecoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie situées dans les villes où il n'existe pas de Faculté des sciences, on retiendra dans un grand nombre de villes des départements nos futurs étudiants en médecine, ce qui soulagera d'autant les grandes Facultés de médecine ; qu'en outre, une fois cette première année faite, beaucoup de familles seront tentées de conserver auprès d'elles leurs enfants au moins pendant un an ou deux pour les études médicales. Il en résulterait, ajoute-t-il, au profit de tous, une décentralisation indispensable.

Je ne sais jusqu'à quel point cette circulaire a été écoutée par les familles de nos étudiants en médecine ; mais si j'en comprends bien le sens et si j'admets que c'est là le but principal de la réforme du P. C. N., j'en arrive à conclure qu'elle a été faite surtout pour obtenir les trois résultats suivants :

1° Soulager les grandes Facultés de médecine et particulièrement celle de Paris où l'encombrement était formidable, en faisant faire ailleurs la première année de médecine, et en retenant autant que possible, pendant un an ou deux, les élèves en médecine dans les écoles de leur région une fois le P. C. N. terminé ;

2° Donner un plus grand nombre d'élèves aux Facultés des sciences ;

3° Augmenter aussi le nombre des étudiants, et par suite l'importance des Ecoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie.

Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour se convaincre que le premier résultat signalé ne peut être sérieusement atteint par la réforme du P. C. N.

Il est très vrai que le nombre des étudiants en médecine de 1re année était très considérable dans la plupart de nos sept Facultés de médecine (1), mais en réalité ce n'est qu'à Paris que ce nombre était tellement élevé qu'il rendait l'enseignement impossible, surtout l'enseignement pratique. Or, Paris ne se trouve en rien soulagé par la mesure nouvelle, car ces étudiants sont maintenant des étudiants du P. C. N.; ils suivent aujourd'hui l'enseignement de la Faculté des sciences de Paris au lieu de celui de la Faculté de médecine de Paris, mais ils sont aussi nombreux et il n'y a pas de raison pour qu'ils le soient moins, ni pour qu'ils ne viennent pas à Paris.

On a simplement déplacé la question sans la résoudre en transportant d'une Faculté à une autre, mais toujours à Paris, ces cinq ou six cents étudiants. Et si l'on a pris à la nouvelle Sorbonne certaines mesures pour rendre possible l'enseignement pratique du P. C. N. donné à ce gros bataillon d'élèves, il semble que les mêmes mesures auraient pu être prises pour l'assurer à la Faculté de médecine.

Quant à espérer que, pour les années suivantes des études médicales, beaucoup d'étudiants resteront chez eux au lieu d'aller à Paris, je crois que l'on se fait des illusions. Sans doute, quelques-uns suivent les conseils de M. le ministre sur ce point, et il en résulte une amélioration des quelques écoles de plein exercice et préparatoires du ressort de la Faculté de Paris, mais la différence ne porte, pour chacune, que sur quelques unités ; pour l'ensemble, il ne saurait y avoir plus de cent étudiants de plus qui se décident à ne venir à Paris qu'à la fin de leurs études. Et cela ne changera pas grand'chose à l'effrayant total des cinq mille jeunes gens qui encombrent chaque année les laboratoires et les cliniques de la capitale. C'est une goutte d'eau enlevée à la rivière.

Quant aux deux autres résultats, ils sont assurément plus appréciables.

D'abord, le fait de transporter les étudiants de 1re année de médecine dans les Facultés des sciences a immédiatement donné de nouveaux élèves à ces Facultés ; en outre, un certain nombre d'étudiants, après cette

(1) Nous devrions dire six seulement, car à Toulouse, dès la fondation de la Faculté de médecine, le nouveau régime du P. C. N. a fonctionné à titre d'essai

année de P. C. N., restent plus volontiers dans la ville où ils ont fait ces premières études et augmentent de quelques unités l'effectif des Ecoles situées dans ces villes, surtout étant donné qu'ils peuvent maintenant faire leurs trois premières années dans les Ecoles préparatoires et terminer même leurs études dans les Ecoles de plein exercice.

Remarquons cependant que le gain est net seulement pour les Facultés des sciences et pour les Ecoles de médecine situées dans des villes où il n'existe pas de Faculté des sciences (5 ou 6 seulement). Pour les autres Ecoles de médecine, le gain est compensé par une perte, puisqu'elles n'ont plus les anciens étudiants de première année.

Néanmoins, il est certain que ce sont là les résultats les plus appréciables, au moins immédiatement, de la réforme : augmentation du nombre des étudiants des Facultés des sciences et de plusieurs Ecoles préparatoires ou de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Et ce résultat immédiat est tellement visible que les adversaires de cette réforme (car elle en a eu beaucoup, et il est toujours utile d'enregistrer leurs opinions), ont constamment prétendu qu'elle n'avait qu'un but : donner des élèves aux Facultés des sciences et aux écoles préparatoires et de plein exercice, qui n'en avaient plus, et par là les empêcher de périr d'inanition.

Que doit-on penser de cette opinion, soit pour les Facultés des sciences, soit pour les Ecoles ?

Que la réforme ait donné des élèves aux Facultés des sciences, la chose est incontestable.

Que ces Facultés aient été dépourvues d'étudiants au moment où la réforme a été décidée, l'affirmation est sans doute trop générale et trop absolue, mais il serait puéril de cacher qu'elle contient une grande part de vérité, et il peut être utile d'examiner spécialement cette question.

Tout le monde sait que, jusqu'en 1875 ou 1876, nos Facultés des sciences de province n'avaient que de très rares élèves, à ce point qu'elles étaient obligées de faire leurs leçons en vue du grand public.

C'est à cette époque que plusieurs réformes sont intervenues, notamment la création de plus nombreux postes scientifiques dans l'enseignement secondaire, l'invention des bourses de licence et l'institution des maîtres de conférences, qui ont eu pour résultat immédiat d'ouvrir les Facultés des sciences à de véritables étudiants.

Il est inutile de donner des chiffres, car ces faits sont présents à l'esprit de tous ceux qui se sont intéressés au développement de l'Enseignement supérieur dans notre pays.

Le nombre de ces étudiants ès sciences s'accrut régulièrement pendant une dizaine d'années, jusqu'en 1887 environ. A ce moment, les Facultés les plus privilégiées (environ cinq ou six) avaient jusqu'à trente étudiants pour les sciences mathématiques, de vingt à vingt-cinq pour les sciences physiques, et une dizaine pour les sciences naturelles : les autres n'en comptaient guère que la moitié (1). De pareils chiffres fournissaient à nos collègues des auditoires acceptables.

(1) Bien entendu, nous ne tenons compte ici que des étudiants véritables, c'est-à-dire ceux qui assistaient réellement aux leçons et subissaient régulièrement les examens. En réalité, les statistiques officielles donnaient des chiffres un peu plus élevés, parce qu'elles comprennent en outre les candidats inscrits par correspondance, lesquels n'ont jamais donné de grandes satisfactions aux professeurs des Facultés des sciences.

Mais bientôt on s'aperçut que le but était dépassé, les licenciés créés chaque année devenant trop nombreux pour les postes disponibles ; il y eut un temps d'arrêt ; puis la courbe, un moment ascendante, devint descendante et rapidement descendante.

Si bien que vers 1893, les Facultés ne comptaient plus que la moité à peine des étudiants qu'elles possédaient quelques années auparavant. Pour certains ordres d'enseignement, quelques-unes n'avaient plus que 5, 4, 3 étudiants peut-être. De là des inquiétudes, et la crainte, très vive pour beaucoup, d'être obligé de revenir au régime des cours publics. Et il eût fallu y revenir dans des conditions plus fâcheuses, car, pendant la période de prospérité, de 1880 à 1890, partout les laboratoires s'étaient élevés, non pas luxueux, mais confortables, au prix des plus grands sacrifices de la part de l'Etat et des villes. Ces salles de travail allaient-elles devenir vides, ces efforts stériles ?

A mon avis, ces craintes étaient tout à fait exagérées.

Sous l'influence des modifications signalées plus haut, nos jeunes gens s'étaient précipités vers nos Facultés pensant y trouver une carrière relativement facile ; à un moment donné, il y avait eu surproduction de licenciés. La réaction était fatale, mais elle était aussi exagérée que la première impulsion à laquelle elle avait succédé si rapidement.

Et je crois tout à fait que si l'on avait simplement laissé les choses suivre leur cours normal, cette réaction trop vive aurait été suivie bien vite d'une nouvelle période favorable ; la courbe serait redevenue ascendante, plus lentement, mais plus sûrement que la première fois, et peu à peu nous aurions retrouvé dans nos salles d'enseignement un nombre d'élèves raisonnable, en rapport avec le besoin réel de licenciés des Lycées et Collèges, et par suite avec un état d'équilibre stable et définitif.

Il ne faut pas d'ailleurs s'imaginer que les Facultés des sciences ont besoin pour vivre d'un nombre d'élèves considérable et qu'elles ne seront prospères que lorsqu'elles auront chacune plusieurs centaines d'étudiants. J'estime qu'avec une trentaine d'élèves, soit en moyenne dix pour chaque ordre d'enseignement (mathématiques, physiques et sciences naturelles), les professeurs d'une Faculté des sciences auraient des éléments suffisants. C'est qu'en effet les études de licence, d'agrégation ou de doctorat ès sciences ne sont en rien comparables à celles que font la plupart des élèves en droit ou en médecine ; dans les Facultés des sciences, il importe que les leçons prennent un caractère intime qu'elles n'ont pas nécessairement dans les autres écoles ; ce sont plutôt des conférences et des causeries que des cours, et cela tient aussi bien à la nature de l'enseignement qui y est donné qu'à la nature des étudiants et au genre de carrière auquel ils se destinent presque tous. Aussi me semble-t-il qu'un étudiant de la Faculté des Sciences, bien que ne comptant que pour une moitié dans les statistiques officielles, a pour sa Faculté une valeur plus grande qu'un étudiant en droit ou en médecine, parce qu'il contribue davantage à augmenter le prestige de l'enseignement qui lui est donné.

A la Faculté des Sciences de Montpellier, par exemple, nous avons vu passer sur les bancs de nos amphithéâtres et dans nos salles de manipulations *tous* nos collègues actuellement professeurs de sciences physiques et naturelles dans notre Faculté de médecine, dans notre Ecole Supérieure de pharmacie ou dans notre Ecole d'agriculture ; tous y ont préparé leurs licences scientifiques, puis leurs thèses de doctorat ou leur agrégation. Et

ce sont là pour nous des éléments particulièrement précieux, cette tradition étant de nature à augmenter le prestige de notre Faculté dans l'ensemble de l'Université.

Et si ces réflexions sont justes, on doit en conclure qu'il n'est pas essentiel que les Facultés des Sciences aient un aussi grand nombre d'élèves que les autres établissements d'Enseignement supérieur.

D'ailleurs, deux faits nouveaux se sont produits depuis peu, qui auraient suffi à arrêter le mouvement de désertion de nos Facultés : d'une part, la nouvelle loi militaire qui favorise les licenciés ; d'autre part, le nouveau décret sur les licences scientifiques qui, en permettant à chacun d'arriver à la licence en groupant de diverses manières et suivant ses goûts un assez grand nombre de certificats spéciaux, favorise évidemment l'obtention du grade sans en diminuer la valeur. Or ces mesures étaient déjà décidées ou prévues au moment de la réforme du certificat P. C. N.

Il résulte de ces considérations que la situation des Facultés des sciences de province et leur avenir n'étaient pas aussi sombres que certaines personnes ont voulu le prétendre. Et comme elles sont trop naturelles pour n'être pas venues à l'esprit de ceux qui ont la charge de diriger l'Enseignement supérieur, il me semble que la préoccupation de donner à ces Facultés un plus grand nombre d'élèves en y transportant les étudiants en médecine de première année n'a pu être l'idée déterminante et directrice de la réforme du P. C. N.

Du moins aurait-on voulu par là favoriser les Ecoles de plein exercice ou préparatoires de médecine et de pharmacie ? A cet égard il faut distinguer, ainsi que je l'ai dit plus haut.

Dans les villes où se trouvent des Facultés des Sciences et qui n'ont pas de Facultés de médecine, il n'y a que des Ecoles préparatoires. (1) Quelle était leur situation avant la réforme ?

J'ai eu l'honneur de faire partie du personnel enseignant de l'une de ces Ecoles ; nous avions de trente à quarante élèves, dont les trois quarts étaient des étudiants en pharmacie de 2e classe, c'est-à-dire à peu près quantité négligeable. Les étudiants en médecine étaient à peine une dizaine, répartis en plusieurs années. C'était la misère, et je crois bien que les autres Ecoles n'étaient guère plus favorisées.

Or que va-t-il arriver aujourd'hui ? Les quelques étudiants en médecine de 1re année de ces Ecoles ont passé à la Faculté des Sciences de la même ville sous le nom d'étudiants P. C. N. D'où une diminution certaine. Sera-t-elle compensée par quelques étudiants qui après le P. C. N. voudront rester à l'Ecole préparatoire pour faire leurs trois premières années d'études médicales, ainsi que le souhaite M. le Ministre ? Peut-être, mais cette compensation est tout ce qu'on peut raisonnablement espérer. Il ne faut pas oublier, en effet, que seuls les deux premiers examens peuvent être passés dans ces Ecoles, et encore le jury est-il présidé par un professeur d'une Faculté de médecine.

Enfin dans des villes où il n'existe ni Faculté des sciences ni Faculté de médecine, nous trouvons cinq ou six Ecoles soit de plein exercice, soit préparatoires de médecine et de pharmacie. Dans ces Ecoles le certificat P. C. N. a pu être organisé, mais il est manifeste qu'il n'a pu amener aucun changement à la situation ancienne, car, sous un autre nom, c'est

(1) A l'exception de Marseille.

exactement l'ancien enseignement de 1re année de médecine, donné dans le même établissement et par les mêmes professeurs à des étudiants qui n'ont aucune raison de venir ni plus ni moins nombreux.

Il résulte de ce qui précède que l'institution du P. C. N. ne peut, à aucun point de vue, provoquer cette décentralisation indispensable que M. le Ministre appelle de ses vœux, et comme tous ces faits étaient faciles à prévoir, il me semble que ce n'est pas là non plus la raison principale de cette réforme qui dès lors aboutirait à une amélioration générale bien peu appréciable et peu en rapport avec l'effort considérable qu'il a fallu faire pour la décréter.

Les autres raisons données pour motiver cette réforme sont exposées dans les deux rapports présentés au Conseil Supérieur de l'Instruction publique par les deux doyens des Facultés de Paris, MM. Brouardel et Darboux.

M. le doyen Brouardel nous dit en substance :

Les professeurs de sciences physiques et naturelles des Facultés de médecine ne pouvaient remplir leur mission. Chargés, non pas d'enseigner les sciences générales, mais les applications de ces sciences à la médecine, ils se trouvaient dans l'impossibilité de le faire, car on ne peut apprendre les applications d'une science à une autre à un étudiant qui ne connaît encore ni l'une ni l'autre. Il en résulte, nous fait-il remarquer, que ces profeseurs sont obligés de consacrer la plus grande partie de leur temps à exposer les principes de la science qui devraient être connus et qui ne le sont pas, sans parler des applications médicales, c'est-à-dire de donner un enseignement analogue à celui qu'on veut créer sous le nom d'enseignement P. C. N.

D'autre part, ajoute-t-il, les programmes sont ainsi faits qu'après cette première année d'études qui, en fait, n'est nullement une année d'études médicales, mais une année d'études scientifiques préparatoires, l'étudiant ne trouve plus d'enseignement de nature à lui montrer les applications de ces sciences à la médecine, et arrive à être docteur sans les connaître.

Je crois que tout esprit impartial sera de l'avis du savant doyen de la Faculté de médecine de Paris, et trouvera ces deux critiques absolument justifiées.

Seulement il me sera permis de faire remarquer que si ce sont là les deux seuls arguments qui ont déterminé la réforme du P. C. N. elle eût pu se faire bien plus simplement, et sans provoquer cette émotion dont parle l'honorable rapporteur. Il eût suffi, quant à l'organisation de l'année préparatoire, de laisser les choses en l'état, de conserver aux professeurs de sciences physiques et naturelles des Facultés et Ecoles de médecine la tâche qu'ils avaient en fait, en leur recommandant spécialement de ne pas poursuivre l'impossible, de ne pas prétendre enseigner les applications des sciences à la médecine, mais seulement les principes de ces sciences, sans s'occuper des applications, aux élèves de 1ere année. Puis on aurait organisé quelque part, en troisième ou quatrième année par exemple, des enseignements d'application, afin de combler la lacune signalée plus haut.

Pour cela il eût fallu sans doute porter à cinq années la durée totale de la scolarité, y compris l'année préparatoire ; mais c'est en somme ce qui a été fait puisque l'étudiant en médecine actuel a besoin de cinq années

pour arriver à être docteur, une pour le P. C. N. et quatre pour les études médicales proprement dites.

Comprise de cette manière la réforme eût été simplement une modification utile du régime intérieur des Facultés et Ecoles de médecine, et ces Facultés l'eussent acceptée bien plus volontiers.

Il est véritablement étrange que le rapport de M. le Doyen Brouardel n'ait pas examiné cette solution simple.

Ce n'est pas cependant qu'elle ne soit pas venue à l'esprit des membres de la Commission ; car le rapport nous apprend que « la commission a été convaincue que, maintenu dans les Facultés et Ecoles de médecine, l'enseignement préparatoire ressemblerait trop à celui qui jusqu'à ce jour n'a donné que des résultats insuffisants ».

J'avoue que si j'avais l'honneur d'être professeur de sciences physiques ou naturelles dans une de ces Ecoles, la lecture de ce passage du rapport de M. le Doyen Brouardel m'aurait été peu agréable.

La commission a été convaincue, dites-vous ? nous serions bien heureux de savoir ce qui a déterminé sa conviction.

Les résultats ont été insuffisants, ajoutez-vous ? Veuillez dire au moins que nous n'en sommes pas responsables. Car la raison de cette insuffisance, vous venez de la donner plus haut. Elle est toute dans ce fait que les professeurs de ces Ecoles étaient chargés d'enseigner non pas les sciences mais les sciences appliquées à la médecine, chose absolument impossible pour des étudiants encore aussi complètement étrangers à la médecine qu'aux sciences. Mais, diront nos collègues, changez notre caractère, chargez-nous simplement d'enseigner en première année les principes des sciences et non leurs applications, puis créez plus tard, en troisième ou quatrième année un véritable enseignement de sciences appliquées. Les choses iront alors comme vous le demandez ; mais il n'y a dans tout cela aucune raison de nous enlever nos étudiants de première année.

En un mot je ne vois dans cette phrase et dans la conviction de la commission qu'une affirmation qui pourrait être interprétée d'une façon blessante pour nos collègues. N'oublions pas qu'ils se sont acquittés avec zèle et savoir d'une tâche ingrate et rendue fort difficile par la nature des règlements scolaires, et disons bien haut, que, chargés d'enseigner l'année préparatoire, avec les programmes et les règlements nouveaux qui nous ont été envoyés, ils auraient donné l'enseignement du P. C. N. aussi brillamment et aussi utilement que nous.

J'y aurais même vu cet avantage que ces mêmes professeurs auraient ensuite retrouvé leurs mêmes élèves pour les leçons de sciences appliquées, au lieu qu'aujourd'hui ils sont dans bien des cas insuffisamment fixés sur la nature exacte des notions acquises par ces élèves pendant leur année de P. C. N. Or, lorsqu'on veut bâtir solidement, il est bon de connaître quelles sont les fondations.

Cette critique du rapport de M. le Doyen Brouardel nous fait donc connaître une des raisons de la réforme du P. C. N. Il fallait cesser d'apprendre à des esprits complètement neufs les applications des sciences à la médecine, reporter plus loin cet enseignement, et donner seulement, en première année des leçons de sciences générales. Ces raisons paraissent en effet avoir été déterminantes et elles sont logiques. Il est seule-

ment regrettable que le rapport ne dise pas pourquoi on a transporté les étudiants de première année d'une Faculté dans une autre.

Quant au rapport de M. le Doyen Darboux, de la Faculté des Sciences de Paris, il est presque entièrement consacré à l'étude d'une question qui, paraît-il, avait été agitée au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique et au sein de sa Commission. L'enseignement P. C. N. doit-il être organisé dans les Facultés des Sciences ou bien dans les Lycées ? La question ainsi posée nous semble en vérité facile à résoudre, mais je me demande comment il a paru nécessaire à M. le Doyen Darboux de consacrer sept pages sur huit de son rapport à défendre la solution qui a prévalu. *Du moment* que le P. C. N. n'était pas organisé, ou plutôt laissé, dans les Facultés et Ecoles de médecine, il ne pouvait être institué que dans les Facultés des Sciences ; et cela pour une infinité de raisons fort bien exposées dans ce rapport, mais qui, semble-t-il, devaient venir à l'esprit de tous.

Une seule chose m'étonne, c'est que dans ce rapport pas plus que dans le précédent, la question de savoir si le P. C. N. ne pourrait être conservé aux Facultés et Ecoles de médecine n'ait pas été sérieusement examinée.

Cependant, pour être juste, il faut lire la dernière page du rapport de M. Darboux : « L'enseignement à créer est général, dit-il ; destiné aux futurs médecins, il peut aussi servir à d'autres ». Et le rapport nous indique que ces *autres* sont notamment ceux qui se destinent aux carrières industrielles ou agricoles.

En réalité, il nous semble que ces autres sont d'autres encore, et que cet argument aurait dû être généralisé et mis en première ligne, au lieu d'être relégué au dernier plan. C'est en effet la seule raison sérieuse pour laquelle l'enseignement préparatoire a été déplacé. C'est que les futurs médecins ne sont pas les seuls qui aient besoin d'un enseignement scientifique préparatoire, et dès lors sa place n'est plus dans une Faculté à caractère professionnel spécial comme la Faculté de médecine, mais dans la Faculté des sciences dont la mission principale est d'apprendre les sciences sans s'occuper de leurs applications en vue de telle ou telle profession. Et si je déplore que cette raison n'ait pas été présentée comme principale, c'est que s'il en eût été autrement, l'enseignement du P. C. N. eût été compris d'une autre manière plus large et plus profitable pour tous, ainsi que je le montrerai plus loin.

(*A suivre*).

R. DE FORCRAND,
Directeur de l'Institut de chimie de l'Université de Montpellier.

CONCOURS DES FACULTÉS ET ÉCOLES DE DROIT DE L'ÉTAT

CONCOURS GÉNÉRAL OUVERT EN 1897, ENTRE LES ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE

Quarante-deux compositions, écrit M. le Doyen Garsonnet, ont été envoyées sur cette question « *Des Personnes qui peuvent purger les immeubles qu'elles détiennent des privilèges et des hypothèques dont ces immeubles sont grevés* ». Seules la Faculté de droit de l'Université de Caen et l'Ecole de droit d'Alger n'ont pas pris part à ce concours. Le jury était composé de MM. Garsonnet, doyen de la Faculté de droit de Paris, président, Ballot-Beaupré et Monod, conseillers à la Cour de cassation, de Loynes, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux. Dix copies ont été retenues, dont trois sont vraiment distinguées. Le premier rang n'a pas été sérieusement disputé à M. Basdevant (Paris). Le jury, dit M. Garsonnet, séduit d'abord par l'ampleur de l'exposition et l'élégante précision du style, a reconnu, en entrant dans le détail, que le fond de cette composition ne le cède pas à la forme. M. Moissenet (Dijon) n'est ni moins précis, ni moins exact, mais il est moins complet. Au troisième rang, ajoute M. Garsonnet, se place M. Laurin (Aix-Marseille) dont le raisonnement est serré et le savoir exact et étendu. Les quatre dernières compositions récompensées, celles de MM. Morin (Paris), Maître-d'Hôtel (Lille), Bernard (Paris), Lillet (Bordeaux) ont ce défaut commun qu'aucune d'elles n'a complètement traité le sujet. Néanmoins toutes dénotent la connaissance très précise des principes généraux du droit et chacune d'elles contient au moins un développement qui mérite d'être loué : M. Morin a très bien parlé de l'acquéreur sous condition résolutoire ; M. Maître-d'Hôtel et M. Bernard ont exposé très nettement la situation particulière de la caution réelle. M. Lillet a présenté des observations intéressantes sur la faculté de délaisser comparée avec celle de purger.

En conséquence, le jury a décerné le premier prix à M. Basdevant (Paris), le second à M. Moissenet (Dijon), la première mention à M. Laurin (Aix-Marseille), la seconde à M. Morin (Paris), la troisième à M. Maître-d'Hôtel (Lille), la quatrième à M. Bernard (Paris), la cinquième à M. Lillet (Bordeaux).

Concours dans les Facultés et Ecoles de droit de l'Etat.

ALGER

87 compositions dont 34 ont été récompensées.

En droit civil, les étudiants de première année avaient à traiter *de l'extinction des servitudes personnelles et des servitudes réelles par le non*

usage ». Treize dissertations dont trois seulement ont pu être retenues. Un second prix et deux mentions. En droit romain, les étudiants devaient « *étudier, par voie de comparaison, la marche de l'instance dans la procédure de la loi et dans la procédure formulaire* ». Sur 10 compositions remises, l'Ecole en récompense 6. Deux prix, quatre mentions.

En seconde année, il fallait exposer, pour le droit civil, *les conséquences de l'inexécution d'une obligation contractuelle* ». Seize étudiants ont concouru qui ont presque tous, dit M. Emile Larcher, fait preuve de connaissances juridiques suffisantes. Deux prix, deux mentions. Le sujet de droit criminel était ainsi formulé : « *Des peines privatives de liberté au point de vue de leur régime et de leur durée* ». Seize compositions remises, six retenues. Les quatre premières auraient pu, dit M. Larcher, prétendre à un prix. Deux prix, quatre mentions.

En troisième année les concurrents avaient à traiter pour le droit civil « *De l'exercice des reprises sous le régime de la communauté légale* ». Sur 8 copies, l'Ecole en a retenu 4. Un prix et trois mentions (Durieu de Leyritz, Roy, Carayol et Gueit). Pour le droit international privé, il s'agissait d'exposer « *la condition des étrangers en France d'après l'article 11 du Code civil* ». Sur 7 copies, 4 ont été récompensées. Deux prix et deux mentions (Durieu de Leyritz, E. Dubois, Treuvelot, Gueit).

Les candidats au certificat de législation algérienne ont concouru en première année, pour le droit civil et pour le droit constitutionnel. En droit civil, ils avaient à traiter « *De la transmission du droit de propriété par l'effet des conventions* ». Quatre dissertations dont aucune ne peut prétendre à un prix, deux mentions. Pour le droit constitutionnel, le sujet désigné était « *Le contentieux des listes électorales* ». Cinq copies, aucune récompense.

Le concours de seconde année portant sur la législation algérienne a été beaucoup plus satisfaisant. Cinq étudiants ont traité « *Des infractions spéciales à l'indigénat en territoire civil* ». Deux prix et une mention.

Les candidats au certificat supérieur concouraient en droit musulman. Ils avaient à traiter « *De la nature juridique et des effets de la constitution de dot* ». Trois compositions ont été remises, aucune n'a été jugée digne d'un prix, deux ont mérité d'être mentionnées.

Un concours entre les élèves indigènes qui suivent le cours de droit français, fait spécialement pour eux. Deux prix, six mentions. Les concurrents ont répondu en fort bons termes aux questions posées.

AIX

Les concours de droit romain et de droit constitutionnel auxquels ont pris part les étudiants de première année, ont été particulièrement brillants, écrit le rapporteur, M. Thélohan, et sont pleins de promesses pour l'avenir. En droit romain, ils avaient à « *déterminer le caractère et l'étendue de l'obligation de payer les dettes du défunt pesant sur l'héritier, à montrer les dangers que cette obligation fait naître à l'encontre de l'héritier, des créanciers du défunt, des créanciers de l'héritier, à étudier enfin les moyens établis en vue de les faire disparaître* ». Deux prix et trois mentions ont été accordés. En droit constitutionnel la question était ainsi énoncée : « *Le suffrage universel et sa formule fran-*

çaise. — Principales réformes proposées ». La Faculté a accordé deux prix et trois mentions.

En seconde année, les concurrents avaient en droit civil à étudier : « *La responsabilité qui découle d'une faute contractuelle et celle qui découle d'une faute constituant un délit ou un quasi-délit* ». Deux prix et trois mentions. Les concurrents, dit M. Thélohan, ne s'attachent pas assez à bien dégager les idées maitresses du sujet à traiter, tous leurs développements semblent trop se grouper sur le même plan et c'est la raison pour laquelle, je crois, ils n'ont pas mieux réussi dans le droit administratif. La question consistait à « *rechercher quelles peuvent être les raisons d'existence de la juridiction administrative et de retracer les grandes lignes de son organisation actuelle* ». Onze compositions remises, deux prix et trois mentions.

En troisième année, la question du concours de droit civil était celle « *Du classement des privilèges contenus dans les articles 2101, 2102 et 2103 du Code civil* ». Deux prix et deux mentions (Queirel, Laurin, Lisbonne, Granet). Le concours de droit international privé n'a pas été aussi favorable. Cinq compositions seulement ont été remises, un premier prix et une première mention ont été décernés (Lisbonne, Malavialle).

Pour le doctorat, la Faculté avait proposé deux sujets, l'un spécialement destiné aux candidats du doctorat ès sciences juridiques, l'autre à ceux du doctorat ès sciences politiques et économiques. Aucun mémoire n'a été déposé au Secrétariat. Elle propose pour cette année les deux sujets suivants :

1° *Des restrictions imposées aux propriétaires fonciers dans l'intérêt des voisins.*

2° *Du pouvoir réglementaire en droit constitutionnel et en droit administratif.*

Thèse de doctorat. — Une médaille d'or et une médaille de bronze sont décernées, la première à M. Boissard pour sa thèse sur « *Le syndicat mixte* », la seconde à M. Nasralla pour sa thèse sur « *La Préemption en droit égyptien* ».

BORDEAUX

En droit romain, les étudiants de première année avaient à traiter de la « *Litis contestatio* ». Dix-sept compositions ont été déposées, six ont été récompensées. Deux prix, quatre mentions. En droit constitutionnel le sujet proposé était ainsi libellé : « *La question des deux chambres ; indiquer les constitutions françaises qui ont établi deux chambres et expliquer leur mode de participation au vote des lois ordinaires et des lois de finances sous l'empire des diverses constitutions* ». Trente-et-un concurrents ; deux prix, trois mentions.

En seconde année, le sujet de droit civil était : « *Des effets de la solidarité entre débiteurs* ». La Faculté n'a décerné qu'un deuxième prix et trois mentions. Le concours de droit criminel a dépassé par contre, dit M. Levillain, ses espérances. Douze candidats avaient traité le sujet « *De la libération conditionnelle* ». Sept ont été récompensés et, dans un concours moins brillant, d'autres, parmi ceux qui sont restés anonymes auraient été élus. Deux prix, cinq mentions.

En troisième année, le sujet de droit civil « *Du remploi sous le régime de la communauté et sous le régime dotal* », avait attiré dix concurrents.

Deux prix, trois mentions (Ferrière, Lillet, Dumon, Bourrignon et Vovard). Le sujet de droit commercial : « *De la femme mariée, commerçante, habilitation, étendue de sa capacité, effets de ses obligations par rapport au mari* » a donné lieu à deux prix et à trois mentions (Bourrignon, Duperrieu, Vovard, Ferrière, Legendre).

Les prix de la Société des Amis de l'Université, destinés à constituer le couronnement de toute une existence scolaire, ont été attribués à MM. Duperrieu et Lillet. Les médailles que la Société a mises à la disposition de la Faculté pour récompenser les étudiants des conférences ont été décernés en 1re année, à M. Bouffard, en troisième, à M. Gauthier. « La Faculté, dit M. Levillain, a eu le regret de ne pouvoir décerner la récompense affectée à la conférence de deuxième année. Les élèves inscrits, fort peu nombreux, étaient de force équivalente ; or une médaille constitue une unité indivisible, elle n'est pas convertible en monnaie d'appoint comme pièce de cinq francs ».

Depuis plus de dix ans, dit-il encore, nos docteurs faisaient grève. Cette année le charme est rompu. M. Ramarony a obtenu une seconde médaille en traitant de « *La propriété sous condition résolutoire.* » Quatre thèses de doctorat ont été retenues par le jury. La médaille d'or a été décernée à M. Ferron « *Etude historique et critique sur la publicité des droits immobiliers.* » Trois médailles en vermeil offertes par la Municipalité ont été accordées à MM. Duffau-Lagarrosse. « *La valeur juridique, dans le droit français moderne, de la distinction traditionnelle des actions possessoires* » ; Naples, « *De la stipulation pour autrui et de la gestion d'affaires* » ; Damas, « *Des origines du divorce en France* ».

CAEN

Aucun mémoire n'a été remis pour le concours ouvert entre les jeunes docteurs et les aspirants au doctorat en droit. Pour 1897-1898, le sujet est emprunté au droit public : *La Décentralisation communale depuis 1789.*

Au *Concours Demolombe* (3e année) trois compositions écrites sur *Les récompenses dues par les époux à la communauté*, sur *La vente de la chose d'autrui*, sur *Le parallèle entre le privilège, l'hypothèque et le droit de rétention*. Un prix et trois mentions ont été décernés (Gombeaux, Toublet, J. Capronnier, Fauvel). Le prix Desmonts est décerné après une composition écrite et une épreuve orale de dix minutes. La composition a porté sur *La responsabilité du voiturier dans le transport des marchandises* ; l'exposé oral, sur *Les conditions du Concordat*. L'écrit a été supérieur à l'oral : deux compositions sur huit ont été écartées. Le jury a donné un prix et cinq mentions (Gombeaux, Dodeman et Toublet, Capronnier et Grandsard, Frémy).

Au concours de droit civil, six compositions ont été remises sur cette question : *Du privilège et du droit de revendication du vendeur de meubles non payé* ; deux prix et trois mentions ont été décernés (Gombeaux, Toublet, Capronnier, Frémy, Grandsard). Le concours de droit commercial maritime, sur *l'abordage*, ne vaut pas le précédent. Deux concurrents sur quatre ont été récompensés (Gombeaux, 1er prix, Capronnier, 2e).

En seconde année, le concours de droit civil portait sur le *principe de la publicité des hypothèques*. Cinq récompenses, dont deux prix, pour huit

compositions. En droit romain, six compositions sur les *Satisdationes*, trois mauvaises et écartées, trois mentions, sans prix, pour les autres compositions.

En première année, le concours de droit civil portait sur *les conditions générales de la prescription de 10 à 20 ans*. Deux prix et une mention. Celui de droit constitutionnel, les *droits financiers des deux Chambres*, n'a produit que trois compositions ; une première et une seconde mention ont été décernées sans prix.

DIJON

Aucun mémoire, dit M. Roux, n'a été déposé pour le concours de doctorat dont le sujet « *De la responsabilité parlementaire des ministres* » était cependant assez beau pour attirer l'attention et la retenir ; aucune thèse n'a mérité le prix que la Société des Amis de l'Université a récemment fondé.

En 1re année, on demandait aux étudiants de traiter, pour le droit romain, le sujet suivant : « *Comparer, au point de vue de leurs effets, le mariage* cum manu *et le mariage* sine manu ». Sur dix compositions, six sont retenues et récompensées. Deux prix, quatre mentions. En droit civil, ils avaient à traiter. « *Des rentes perpétuelles ou viagères soit sur l'Etat soit les particuliers.* » Sept compositions ont été remises, cinq ont été récompensées. Deux prix, trois mentions.

En seconde année, le concours de droit criminel « *De la position des questions au jury* » est très bon. Sur huit compositions remises, sept sont couronnées. Deux prix, cinq mentions. Le concours de Code civil portait sur un sujet très particulier de la matière des obligations, sur « *les contre-lettres* ». Sept compositions ont été remises ; cinq ont été récompensées. Deux prix, trois mentions.

Les concours de licence avaient lieu en Code civil et en droit international privé. En Code civil on demandait de « *Comparer les conditions requises dans la personne du tiers détenteur pour qu'il puisse ou purger ou délaisser ou opposer l'exception de discussion.* ». Sur six compositions, quatre obtiennent une récompense. Deux prix, deux mentions (Garnier, Moissenet, Ponsot, Narat). Le concours de droit international privé portait sur les « *conflits de lois en matière de régime matrimonial* ». Les cinq copies remises ont été récompensées. Deux prix, trois mentions (Moissenet, Garnier, Narat, Ponsot, Prébois).

Un concours de notariat, pour un prix fondé par la conférence des notaires de Dijon, a eu lieu sur un sujet choisi par la Faculté : « *Indiquer les prohibitions qui sont faites aux notaires de spéculer, de se porter prête-nom et de recevoir ou de conserver des fonds* ». Quatre candidats se sont présentés ; trois ont été écartés par suite de l'insuffisance trop grande de leurs connaissances. M. Ducroux obtient un premier prix.

GRENOBLE

Aucun des étudiants en doctorat et des docteurs n'a pris part au concours qui leur était réservé. « Il est probable, dit M. Cuche, que nous assistons à une des nombreuses répercussions de la loi de 1889 sur le recrutement. En exigeant pour la dispense du service militaire, le grade

de docteur en droit avant 27 ans révolus, elle a introduit, dans la clientèle de nos Facultés, la préoccupation obsédante d'arriver en temps utile au diplôme libérateur ; il n'y a plus de place pour cette curiosité d'esprit, si profitable à la science, qui pousse les étudiants à abandonner de temps à autre la grande route trop uniforme qui mène à l'examen, pour suivre, au gré de leur inspiration, quelque chemin moins battu où ils font l'épreuve de leurs forces et s'éclairent sur leur vocation scientifique ou professionnelle ».

En troisième année, la composition de droit civil portait sur « *Les événements qui mettent fin à s'inscrire (régime hypothécaire)* ». Neuf copies, deux prix, trois mentions (Duc-Dodon, Benoit, Perrier de la Bâthie, Clément, Breynat). Pour le droit commercial, les concurrents avaient à traiter « *De la personnalité des sociétés commerciales et des sociétés civiles, avant et depuis la loi du 1er août 1893* ». Deux prix, deux mentions (Benoit, Duc-Dodon, Louis Roche, Breynat).

En seconde année, le sujet de droit civil était ainsi conçu : « *Théorie de la stipulation pour autrui, son application au contrat d'assurance sur la vie* ». Trois compositions ont été récompensées : deux prix et une mention. En droit international public, le sujet à traiter était ainsi libellé : « *Comparer la guerre terrestre et la guerre maritime au point de vue des belligérants et de leurs ressortissants* ». Deux prix (les deux copies sont bien complètes, sur la course qu'elles étudient avec de longs développements) et une mention.

En première année le sujet de droit romain était ainsi conçu : « *Des diverses espèces d'héritiers, conséquence de la qualité d'héritier* ». Douze compositions. Deux prix et deux mentions. « La Faculté, dit M. Cuche, a dû, bien à contre-cœur, laisser sans récompenses huit compositions, dont quelques-unes sont volumineuses ; mais si elle n'a pas voulu, en les classant, dépasser les limites de l'indulgence, elle tient cependant à féliciter ces concurrents malheureux de leurs efforts et de leur bonne volonté ». Les concurrents, pour l'histoire du droit, avaient à traiter « *Du droit d'enregistrement et du droit de remontrance des cours souveraines* ». Dix compositions, deux prix, trois mentions.

La Faculté a organisé un concours d'enregistrement. Les concurrents devaient traiter « *De la contrainte décernée par l'administration de l'enregistrement, ses formes et ses effets* ». Deux compositions, un prix. Pour le concours de législation notariale, les concurrents devaient exposer « *Les droits et devoirs des notaires en ce qui concerne la garde des minutes et la délivrance des expéditions* ». Quatre compositions, un prix et une mention. Enfin la « conférence de parole », avec dix concurrents, a obtenu un second prix et trois mentions.

LILLE

En première année, le sujet de droit romain était le suivant : « *Des legs envisagés dans leurs formes et les actions qui les sanctionnent* ». Quatre copies, un premier prix, deux mentions. En droit civil, les concurrents devaient répondre à la question suivante : « *Quelles qualités doit réunir la possession pour conduire à la prescription de la propriété?* » L'ensemble du concours, dit M. Paul Collinet, est des plus satisfaisants : sur neuf copies remises, six ont été récompensées. Deux prix, quatre

mentions. En économie pratique, le sujet à traiter était ainsi formulé : « *Grande et petite industrie*; *grand et petit commerce de détail*; *grande et petite culture*; *leurs mérites respectifs, leur passé et leur avenir* ». Sauf une composition non récompensée, les concurrents ont remis des travaux satisfaisants. Deux prix, cinq mentions.

En deuxième année, les concurrents avaient à traiter, pour le droit romain : « *De l'extinction de l'hypothèque par voie principale et accessoire* ». Une insuffisance visible, dit M. Collinet, a fait écarter trois copies sur cinq. Une médaille unique (prix Drumel), une première mention. Pour le droit civil, le sujet était : « *De la subrogation légale au profit de ceux qui sont tenus de payer la dette d'autrui* ». Quatre copies, une première médaille, deux mentions. En droit criminel, les candidats devaient « *présenter la théorie des circonstances atténuantes, montrer comment on calcule la peine lorsqu'elle se cumule avec d'autres circonstances aggravantes ou atténuantes* ». Sept compositions remises, un premier prix, trois mentions

En troisième année, cinq compositions ont été remises sur le sujet suivant : « *Du remploi sous les différents régimes matrimoniaux* ». Un second prix, une première mention (M. Maître-d'Hôtel, M. Saint-Quentin). En droit commercial, deux concurrents pour cette question : « *De la situation des commanditaires vis-à-vis des créanciers sociaux* », une première médaille (M. Maître-d'Hôtel). Quatre élèves ont pris part au concours en droit international privé sur « *La condition des étrangers en France* ». Un second prix, deux mentions (MM. Maître-d'Hôtel, Saint-Quentin, Galley).

A la suite de la création d'un doctorat nouveau, le concours ordinaire de l'année avait été réservé aux étudiants en doctorat ès-sciences politiques et économiques, auxquels on avait proposé le sujet suivant : « *Histoire des doctrines sur la nature de la monnaie, et influence de ces doctrines sur la politique et la législation économiques* ». Aucun mémoire n'a été déposé.

Concours de législation et économie rurales (Prix offert par la *Société des Agriculteurs du Nord*). — La Faculté a décidé que les concurrents devraient rédiger en un mois, avec tous les livres dont ils pourraient disposer, une monographie de droit rural d'une ampleur inconnue aux concours habituels de licence. Le prix a été décerné à M. Lecomte ; une mention a été accordée à M. Thiébault ; la Faculté l'aurait volontiers changée en un second prix si elle avait eu à sa disposition les moyens de le faire. « Le travail présenté par chacun d'eux, dit M. le professeur Jacquey, est des plus complets. Chacun d'eux a envisagé la question aux divers points de vue de l'histoire, du droit positif, de la législation française, de la législation comparée, de l'économie politique en général, de l'économie rurale en particulier. »

Concours de droit maritime (Prix de la Chambre de commerce de Dunkerque). — Ce prix a été mis à la disposition de la Faculté à une période de l'année scolaire incommode pour organiser un concours semblable au concours de législation rurale. La Faculté a couronné une thèse soutenue brillamment, en avril 1897, par M. d'Hooghe sur « *Le Connaissement* ».

La Faculté ne désespère pas, dit M. Collinet, de se voir bientôt mise à même de récompenser, par un prix analogue, les efforts de ceux d'entre

ses étudiants qui concentrent leurs études spéciales sur la Législation et l'Economie industrielles : « Ainsi serait réalisée l'union intime et complète entre l'Université qui initie aux principes nécessaires de ces diverses sciences les futurs agriculteurs, les futurs armateurs et les futurs industriels et ceux qui représentent aujourd'hui l'élite de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du Nord de la France ».

LYON

L'économie politique, le droit romain, l'histoire du droit français étaient représentés dans le concours entre les étudiants de première année. Pour l'histoire du droit, les concurrents étaient invités à rechercher les « *Origines du régime féodal* ». Cinq compositions seulement sont demeurées, dit M. l'agrégé Lambert, au-dessous du niveau auquel nous tenons à maintenir nos récompenses. Deux prix, quatre mentions. Les concurrents devaient traiter, en droit romain : « *Du fondement de la protection possessoire et des interdits* RECUPERANDÆ ET RETINENDÆ POSSESSIONIS ». La Commission n'a éliminé que deux copies. Parmi les compositions non récompensées, deux révèlent des qualités sérieuses. Deux prix, trois mentions. En économie politique, la Commission a dû dépouiller 17 dissertations sur « *Les tarifs douaniers* ». Elle en a retenu six et a donné deux prix et quatre mentions.

En seconde année, six concurrents se sont présentés au concours de droit international public sur ce sujet : « *Les divers types de protectorats internationaux* ». Quatre compositions ont été retenues. Deux prix et deux mentions ont été accordés. Le concours en droit civil sur « *Le recours du tiers détenteur de l'immeuble hypothéqué* » a eu huit concurrents. Quatre compositions ont été écartées ; deux prix et deux mentions ont été accordés.

En troisième année, trois concours sur la procédure civile, le droit civil, le droit commercial. Le premier a porté sur un sujet mixte de procédure civile et de droit commercial. Les concurrents devaient analyser le caractère de la compétence *ratione materiæ* des tribunaux civils d'arrondissement statuant en première instance, en comparant ces tribunaux aux deux autres juridictions qui tranchent des litiges d'intérêt privé, les tribunaux de commerce et les juges de paix, la juridiction toute spéciale des Conseils de prud'hommes étant écartée. Trois mémoires, deux prix (Drouot, Amieux). En droit civil, les concurrents ont eu à traiter des « *Conséquences tirées par la jurisprudence du principe de l'inaliénabilité de la dot mobilière* ». Sur sept compositions remises, quatre ont été jugées tout à fait insuffisantes. Deux prix, une mention (Durafour, Drouot, Alibaux).

Le concours ouvert par l'association des anciens étudiants en droit de l'Université entre les étudiants de troisième année, portait sur le sujet suivant : « *De l'influence de la faillite sur les droits réels valablement acquis, du chef du failli au profit des tiers, antérieurement au jugement déclaratif* ». Les concurrents n'ont plus à fournir des copies hâtivement écrites en lieu clos, mais des travaux de plus longue haleine pour lesquels ils peuvent utiliser toutes les ressources que leur offrent les bibliothèques. Quatre étudiants se sont soumis à cette épreuve et ont tous apporté à leur travail une conscience et un effort dignes d'éloges. Un seul

mémoire a paru insuffisant, malgré l'effort sérieux qu'il dénote. Deux prix et une mention (Durafour, Perroud, Drouot).

Les aspirants au doctorat se sont abstenus de briguer les médailles d'or données par l'Etat. Le concours organisé par la *Société d'économie politique et d'économie sociale* de Lyon, entre les auditeurs du cours de législation coloniale, attire, au contraire, quelques aspirants au doctorat politique. *Le Gouvernement de l'Algérie*, tel était le sujet. Deux compositions seulement ont été remises, mais l'une et l'autre vraiment bonnes. Un prix et une mention honorable (Bruyas, Gonnard).

Pour les aspirants au doctorat qui ont remis aux directeurs de conférences les meilleurs travaux, la Faculté a décerné deux prix, l'un réservé aux candidats au doctorat politique (Chazette), l'autre aux aspirants au doctorat juridique (Robert Caillemer).

MONTPELLIER

M. le professeur Brouilhet a tenu, au début de son rapport, à rappeler que l'instruction donnée dans les Universités « ne ferme pas aux jeunes gens toutes les carrières autres que les carrières libérales et ne leur constitue pas, pour l'entrée dans celles-ci, une sorte de droit » ; que, par conséquent, le succès dans les concours n'a un résultat utile que s'il encourage ceux qui ont réussi à persévérer dans leurs efforts.

En première année, sept compositions ont été remises pour le droit romain sur « *Les rapports entre Romains et pérégrins au point de vue juridique* ». Deux prix et une mention. En histoire du droit, les étudiants devaient examiner la maxime « *Fief et justice n'ont rien de commun* ». Douze copies, un premier prix, deux mentions. « Tous ces travaux, dit M. Brouilhet, ont le même défaut, d'être trop peu historiques, de montrer un état social déterminé plutôt que les transformations successives qui l'ont amené et qui l'ont suivi. »

En seconde année, les concurrents avaient à présenter l'explication des articles 1153, 1154 et 1155 du Code civil : « *Théorie des dommages et intérêts en matière d'obligations de sommes d'argent* ». Deux prix, deux mentions. Pour le droit criminel, ils devaient traiter : « *De la récidive correctionnelle* ». Deux prix, une mention.

En troisième année, la question de droit civil portait sur « *L'hypothèse conventionnelle, condition d'efficacité, capacité, formes et biens* ». Trois concurrents, deux prix, une mention (M. Roche, Vidal, P. Baumes). Pour le droit international privé, les concurrents devaient « *Exposer les diverses théories relatives à la détermination de la nationalité et montrer l'influence qu'elles ont exercée sur la formation du droit français actuel* ». Un second prix, une mention (Maurice Roche, A. Torquebiau).

Le prix de la ville de Montpellier a été accordé à M. Maurice Roche.

Le rapport qui signale dix thèses de doctorat, parmi lesquelles trois ont obtenu la mention *Bien*, trois la mention *Assez bien*, ne dit rien du concours entre les candidats au doctorat, ce qui semble indiquer que, comme dans beaucoup d'autres Facultés, les concurrents ont fait défaut.

NANCY

Les étudiants de première année devaient traiter, en droit romain : « *De la stipulation, de son utilité, de ses formes et de ses effets* ». Quinze

compositions dont cinq seulement ont pu être retenues. Deux prix, trois mentions. Au concours d'histoire du droit, le sujet était ainsi conçu : « *Du droit romain envisagé comme source du droit français public et privé et de sa part dans la formation de ce droit jusqu'à la Révolution* ». Un tel sujet, dit M. Gavet, était d'autant plus difficile pour nos étudiants que nulle part ils n'avaient pu le trouver traité dans son ensemble. Mais la confiance qu'on leur témoignait en le leur proposant n'a pas été trompée. Sur quatorze compositions remises, six ont été retenues. Deux prix, quatre mentions.

En droit civil, les étudiants de seconde année avaient à étudier « *La nature du droit du preneur à bail* ». Sept compositions ont été déposées, trois ont été retenues. Deux prix et une mention. Au cours de droit administratif, il s'agissait de « *Comparer le rôle des conseils généraux dans la loi de 1871 et dans la législation antérieure* ». Sur six compositions remises, deux seulement ont pu être retenues. Deux mentions honorables.

Le sujet de droit civil, en troisième année, était : « *Du bénéfice d'émolument de la femme commune* ». Quatre compositions sur sept ont été trouvées satisfaisantes. Un prix, trois mentions (Valentin, Mareine, Urmès). Le sujet désigné par le sort, pour le droit commercial, était ainsi libellé : « *De l'importance générale et des conséquences de la clause à ordre dans la lettre de change* ». Des six compositions remises, quatre ont été écartées, bien que deux d'entre elles fussent loin d'être sans mérite. Deux prix (Garnier, Villemin).

Le concours de doctorat n'a tenté aucun étudiant. La faute en est certainement en bonne partie aux règlements qui exigent que les concurrents passent trop rapidement leur premier examen de doctorat et les forcent ainsi à faire marcher de front dans un temps trop court la préparation de cet examen et l'élaboration d'une œuvre aussi considérable. Nous ne pouvons, dit M. Gavet, qu'exprimer un regret et le désir d'une modification qui serait heureuse.

Le prix Marcel Fabricius, destiné à l'étudiant le plus méritant de première année, a été décerné à M. Heitzmann.

PARIS

En droit romain (1) les étudiants de première année avaient à « *Comparer, au point de vue de leurs effets, les institutions d'héritiers, les legs et les fidéi-commis* ». Deux prix, cinq mentions. En droit civil, le concours portait sur « *Les effets de la bonne foi dans la possession des immeubles* ». Deux prix, huit mentions.

Les concours de seconde année ont porté sur le droit civil, qui était la matière obligatoire et sur le droit romain, qui a été la matière désignée par le sort. En droit romain, le sujet était : « *La vente sous condition résolutoire* ». Deux prix, quatre mentions. En droit civil « *La théorie des stipulations pour autrui* » a donné lieu à deux prix et à huit mentions.

En troisième année on invitait les concurrents, pour le droit civil, à « *Etudier les conséquences des actes par lesquels l'un des conjoints ou*

(1) M. Girard a fondu les rapports de MM. Chénon et Jay (1re année) ; Cuq et Berthélémy (2e année) ; Deschamps et Pillet (3e année) ; Pillet (doctorat et thèses de doctorat); Berthélemy et Saleilles (Concours Rossi).

tous les deux disposent, à titre gratuit, des biens et valeurs de la communauté, soit au profit d'un enfant, soit au profit d'un étranger ». Deux prix, huit mentions (Basdevant, 1er prix de droit civil en 1896, M. Morin, 1er prix de droit pénal en 1896, MM. Bernard, Allaert et Paisant, Fleys, Hemard, Poncet et Thubé). En droit international privé, il fallait « *Déterminer la portée de la disposition aux termes de laquelle les immeubles situés en France, même possédés par des étrangers, sont régis par la loi française* ». Deux prix, sept mentions (MM. Bernard et Basdevant, Paisant, Poizat et Thubé, Morin et Reveillaud, Adhémar et Laroque). Les compositions couronnées de troisième année, dit M. Girard, affirment l'existence d'un groupe excellent d'élèves sérieux, sachant bien ce qu'on leur a appris, et capables d'apprendre par eux-mêmes, en état d'aborder dans les meilleures conditions, le travail plus personnel et plus élevé qu'impliquent non-seulement les concours, mais les examens du doctorat.

M. Demogue a obtenu la première médaille d'or du doctorat en traitant « *De la réparation des dommages causés par les infractions à la loi pénale* ».

La Faculté a décerné des prix aux thèses suivantes :

Basset, *Le rôle de la femme mariée dans la gestion des intérêts pécuniaires de l'association conjugale.*
Le Fur, *Etat fédéral et confédération d'Etats.*
Frédéric Lévy, *Les condamnations indéterminées.*
Robert, *L'emploi et le remploi sous le régime dotal en les considérant spécialement au point de vue de la responsabilité des tiers.*
Tétreau, *La loi du 30 mai 1887 sur la conservation des monuments et objets d'art présentant un intérêt historique ou artistique.*

Elle a accordé des mentions aux suivantes :

Boutaud, *Les contrats passés par la femme avec les tiers dans l'intérêt du mari.*
Fournol, *Bodin, précurseur de Montesquieu.*
Lamba, *La condition juridique des Européens en Egypte.*
Emmanuel Lévy, *La preuve par titre du droit de propriété immobilière.*
Louys, *Les effets de la* professio monastica.
Saugrain, *Les variations du taux de l'intérêt.*
Uzé, *Les nullités en matière d'élection.*

Concours Rossi. — Le concours de droit constitutionnel avait pour objet « *La dissolution des assemblées législatives* ». Deux mémoires. Une récompense de 1500 francs est décernée à M. Paul Matter. Celui de législation civile comportait une « *Etude comparée des régimes matrimoniaux au point de vue de la protection pécuniaire des intérêts de la femme* ». Deux Mémoires. Le prix de 2.000 francs a été décerné à M. Aftalion.

La Faculté a désigné pour le concours de doctorat en 1898, le sujet suivant : « *Des effets de complaisance* » ; pour les concours Rossi, en 1898 : Législation civile, prix 2.000 francs : « *Etude critique sur les conditions de constitution du gage, d'après la législation actuelle et la jurisprudence* ». Droit constitutionnel, prix 2.000 francs : « *Du rôle des Chambres dans l'approbation ou l'exécution des traités internationaux* ». Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être déposés au Secrétariat de la Faculté, au plus tard le 28 février 1898.

Pour 1899 le Concours Rossi porte sur le droit constitutionnel : « *Etude sur le droit d'association* », prix 4.000 fr. Dépôt des Mémoires, écrits en français ou en latin, avant le 28 février 1899.

POITIERS

En première année le sujet sorti de l'urne pour le droit romain était le suivant : « *Droit de propriété* ». Sur onze compositions remises, la Faculté, dit M. Chéneaux, soucieuse de ne pas discréditer ses récompenses par une trop grande libéralité, n'a cru devoir en retenir que trois. Deux prix, une mention.

Pour le second concours, le droit constitutionnel a été désigné par le sort. Sur ce sujet « *Exposer et critiquer les phases successives par lesquelles passe un projet ou une proposition de loi pour arriver à l'état de loi exécutoire dans la constitution actuelle* ». Six copies sur douze ont été retenues. Deux prix, quatre mentions.

En seconde année, le problème posé pour le droit civil était le suivant : « *De la nullité de la vente de la chose d'autrui* ». Quatre lauréats sur les onze étudiants qui ont traité le sujet : deux prix, deux mentions. L'épreuve de droit international public portait sur « *Le pouvoir de juridiction des consuls hors chrétienté* ». Sur dix concurrents, quatre ont paru mériter des récompenses. Deux prix et deux mentions.

En troisième année le nombre des concurrents se restreint considérablement. Quatre copies pour chacun des concours, trois ont été récompensées. En droit civil la question était empruntée à la matière difficile des hypothèques : « *Déterminer la mesure dans laquelle subsiste le droit d'administration et de jouissance du propriétaire d'un immeuble hypothéqué* ». Deux prix et une mention (Limouzineau, Gipoulon, Lebeau). Au concours de procédure civile sur « *La tierce opposition* », deux prix et une mention (Lebeau, Limouzineau, Gipoulon).

Le sujet proposé aux recherches des candidats au doctorat était ainsi formulé : « *De l'influence du lieu de la naissance sur la nationalité ou de la nationalité des enfants nés sur le territoire d'un pays de parents étrangers à ce pays* ». Aucun mémoire n'a été déposé.

Aux deux thèses de MM. Graffin « *Du domaine privé de la commune* », Isambert, « *La nature juridique et les effets de l'autorisation maritale sous les régimes de communauté* », la Faculté a accordé un second prix d'une valeur de cent francs dont le souvenir sera perpétué par une médaille d'argent.

RENNES

Dans leur ensemble, dit M. Grandmoulin, les concours entre les étudiants de chaque année de licence ont été très satisfaisants par le nombre et le mérite des dissertations. Huit étudiants de première année ont exposé « *Les effets de la* LITIS CONTESTATIO *sous la procédure formulaire* ». Deux médailles, trois mentions. En économie politique, ils avaient à présenter un « *Exposé critique du régime corporatif* ». Sur treize compositions déposées, huit ont été retenues. Deux prix, six mentions. En seconde année, sept candidats ont pris part au concours de droit civil sur « *Les garanties du vendeur de meubles impayé* ». Deux médailles, trois mentions. Le sujet de droit romain, sur « *Les différents bénéfices accordés aux* FIDEJUSSORES *et aux* MANDATORES » a donné lieu à huit dissertations. Trois ont dû être écartées. Deux médailles, trois mentions.

« *L'inaliénabilité de la dot et sa sanction* » était proposée aux con-

currents de droit civil, en troisième année. Deux prix, trois mentions (Chauvin, Guynot-Boissière, Gouéry, L. Marchand, Dominguez). En droit international privé, les candidats se sont laissé effrayer par l'aspect germanique de la formule abstraite. « *Le principe de l'autonomie, ses conséquences et sa portée* ». M. Chauvin a conquis la première médaille « avec une dissertation riche en idées générales, en aperçus ingénieux, en applications aussi bien choisies que logiquement déduites ».

Les aspirants au doctorat se sont tous abstenus de prendre part au concours.

TOULOUSE

Trois des seize thèses soutenues devant la Faculté pendant l'année scolaire, ayant obtenu la mention *très bien*, ont été retenues pour l'attribution du prix municipal. Ce sont celles de MM. Vergès : « *Des privilèges et des hypothèques du Trésor public pour le recouvrement des impôts* » ; Lalubie « *Que les actes de pure faculté ne peuvent fonder ni possession ni prescription* » ; Delpech « *Essai historique et juridique sur le droit de succession* AB INTESTAT *du conjoint survivant* ». Le prix a été décerné à M. Delpech « dont la thèse est le digne couronnement, dit M. le professeur Wallon, d'une vie d'étudiant laborieuse, récompensée déjà dans les divers concours de la Faculté et consacrée au dehors par les Académies de Bordeaux et de Toulouse. »

Le concours de doctorat n'a stimulé le zèle d'aucun étudiant ou docteur.

En troisième année, le sujet du concours de droit commercial était ainsi formulé : « *De la revendication en matière de faillite* ». Onze copies ont été remises ; deux prix et trois mentions ont été décernés (Trinquat, Ormières, Cancel, Dumas, Denjean). Le sujet de droit civil dont la formule était des plus nettes « *Conditions d'exercice du droit de saisie* » n'a cependant pas été compris de l'ensemble des concurrents qui ont confondu le droit de préférence et le droit de suite. Deux prix et trois mentions (Bonnery, Sermet, Ormières, Vergnes, de Vivié de Régie).

En seconde année, le sujet de droit administratif était le suivant : « *Des poursuites contre les fonctionnaires et de la garantie dont ils jouissent* ». Deux prix, trois mentions. En droit civil, les concurrents avaient à traiter la question suivante : *Influence de la minorité sur la validité des contrats* ». Dix-huit candidats : deux prix, cinq mentions.

En première année, les concurrents avaient pour le droit romain, à déterminer « *A qui est attribuée la puissance paternelle, son caractère et ses effets* ». Dix-sept copies : deux prix, trois mentions. Pour le droit civil, le sujet était « *De l'incapacité de la femme mariée* ». Deux prix, deux mentions.

La Faculté réserve des prix et des mentions aux étudiants qui prennent part aux conférences facultatives et qui s'y distinguent par des œuvres écrites ou par des exposés oraux : en troisième année, deux prix et trois mentions (Trinquat, Sermet, Cabibel, Cancel, de Bastard) ; en seconde, deux prix et deux mentions ; en première, un seul prix. Les lauréats sont pour la plupart, des noms déjà cités, démonstration évidente, dit M. Wallon, que la conférence est le complément indispensable de la chaire.

POUR L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

RÉPONSE A JULES LEMAITRE

Franchement je n'eusse jamais cru que l'attaque vînt de ce côté. Qui se joint aux prosaïques utilitaires, aux assaillants de l'édifice antique, aux destructeurs d'acropoles ? C'est Jules Lemaitre, le plus exquis produit de la tradition classique et de l'éducation normalienne, le poète de la *Bonne Hélène*, le conteur de *Sérénus* et de *Myrrha*, celui de tous les critiques, qui le plus a senti voltiger sur son front les abeilles platoniciennes, courir sur ses lèvres le souffle léger de la Muse grecque. Et le voilà qui se rallie au vœu des ignorants et des jaloux pour la suppression presque complète des études helléniques et latines. Quelles sont les raisons de cette volte-face ? Toutes ont été déjà réfutées. Hier encore, dans la *Revue de Paris*, Alphonse Daudet, notre cher disparu, les rétorquait par le témoignage de sa parole ardente que son digne fils fait revivre. Mais, puisque ces arguments se reproduisent avec l'autorité d'un charmeur, il est urgent de les combattre une fois de plus.

« Les conditions de la vie sont changées », nous dit Jules Lemaitre : « Nous sommes une société démocratique, industrielle, le règne définitif « du commerce et de l'argent est venu. Et nombre d'enfants passent dix « ans à apprendre mal ce que les jésuites (et l'Université, faudrait-il « ajouter) enseignaient fort bien dans une société monarchique aux fils « des classes privilégiées, n'est-ce pas un anachronisme ? »

Que la société moderne soit de plus en plus industrielle et démocratique, nous n'en disconvenons pas. Cela prouve-t-il que tous soient appelés à l'industrie et au commerce ? Et d'ailleurs, que d'industriels et de commerçants ont passé par le lycée ou le séminaire gréco-latin et ne s'en sont pas plus mal trouvés pour leurs affaires ! Et nos plus énergiques coloniaux n'ont-ils pas reçu l'éducation classique ? N'y aura-t-il pas toujours des magistrats, des avocats, des prêtres, des pasteurs, des médecins, des administrateurs, ayant besoin pour leurs travaux ou leurs relations d'une culture plus littéraire que scientifique ? Et cette culture peut-elle se limiter à la connaissance du français ? Non ! ceux qui sont en définitive les officiers de l'armée civile ne peuvent se contenter du bagage très simplifié de l'enseignement primaire supérieur dont l'enseignement moderne, sauf pour les plus intelligents, ne dépasse guère le niveau.

D'ailleurs Jules Lemaître prévoit la plus grave objection au retranchement qu'il propose, la vertu profondément éducatrice des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il semble la méconnaître, comme dans la Bruyère les enfants drus et forts qui battent leur nourrice. Il croit que les extraits et les florilèges de Montaigne et les imitations si fréquentes du XVIIe siècle nous rendront l'équivalent, non seulement des Grecs, mais de Virgile, d'Horace, de Tacite, de Cicéron, de Tite-Live, de Sénèque directement étudiés. Nous ne le pensons point. Par cela même que notre société est démocratique et républicaine, nous croyons au contraire qu'à ceux qui par la force des choses exercent une situation politique, les anciens sont d'un commerce beaucoup plus fructueux que les grands écrivains du XVIIe siècle qui parlèrent pour le Versailles et le Paris de Louis XIV. On pourrait dire d'un seul mot : « L'Antiquité, c'est la République ».

En effet, l'on apprend cent fois plus sur les avantages et les périls de nos gouvernements modernes dans Thucydide, dans Salluste, dans le *Conciones*, que dans tout l'illustre répertoire du siècle de Louis XIV. De nos jours il y a peu de grands hommes de Plutarque et de Tite-Live, nous en convenons, mais il reste assez de démagogues et d'agitateurs, de mauvais citoyens alliés inconscients de l'étranger, pour qu'on ait besoin de les connaître de bonne heure et par une étude rétrospective d'avoir vu longuement à l'œuvre les Cléon et les Hyperbolos, les Saturninus et les Catilina. Malgré d'inévitables différences, des transformations incontestables, c'est à l'école de l'antiquité que se fait l'apprentissage de la vie politique aux temps modernes.

Si l'on veut bien reconnaître que le français ne suffit pas à donner une éducation libérale, et l'on s'en aperçoit quand on est du métier, se paiera-t-on de la compensation que nous offre Jules Lemaître, l'anglais et l'allemand à la place ? Nous ne saurions l'admettre. D'abord l'anglais et l'allemand, langues germaniques, n'enseignent nullement le français comme le grec et le latin dont le français dérive. Il y a plus d'antagonisme entre les grammaires respectives. La grammaire allemande trop compliquée, la grammaire anglaise trop simple, ne se rapprochent pas de la nôtre comme les deux rudiments qui l'ont formée. Nous ne parlons point des dissemblances incalculables de vocabulaire et d'étymologie.

Mais c'est surtout pour les idées que les affinités du français avec les littératures anciennes sont plus sensibles. Quoique chrétiens d'origine et d'éducation, nous pensons bien plus comme des Grecs et des Latins que comme des Anglais et des Allemands. Il y a filiation, parenté d'esprit entre nous et les anciens, hostilité d'intelligence entre nos enfants de France et les fils de l'Allemagne et de l'Angleterre. D'ailleurs la pensée comme la forme chez les écrivains anglais et allemands est souvent obscure et crépusculaire. Chez nos maîtres elle demeure lucide, transparente, ensoleillée, comme chez les poètes et les prosateurs qui ont vécu au pied du cap Sunion ou du promontoire de Misène. Comme leur Jupiter, nous avons été nourris du lait d'Amalthée. Le moins antique de nos poètes a pu dire encore : « Oui ! je suis Grec, Pythagore a raison. » Tous les génies, tous les talents dont se glorifie la France, ont senti, pensé, composé, même écrit comme des disciples et souvent même comme des contemporains de Péri-

clès ou de César. La Pléiade a butiné son miel dans Anacréon, André Chénier dans Méléagre.

« Corneille est à Rouen, mais son âme est à Rome », comme l'a dit Victor Hugo, lequel a fait revivre Eschyle dans *les Burgraves*, Juvénal dans *les Châtiments*. Et ce n'est pas seulement Montaigne, ainsi que nous le rappelle Jules Lemaitre, c'est Bossuet, Racine, Boileau, La Fontaine, Fénelon, et Montesquieu, et Chateaubriand, et nos romantiques et nos parnassiens, tous imbus, imprégnés, pénétrés d'antiquité. Prenez du reste nos *Annales du Concours Général à la Sorbonne* depuis le temps de Fontanes jusqu'à nos jours, et parmi les prix et accessits de grec et de latin vous retrouverez les noms les plus divers et les plus glorieux de notre littérature du XIXe siècle et de la politique et de l'administration. Jugez-vous que leurs prix de discours ou de vers latins aient pu nuire à leur possession ultérieure et magistrale du français ? Nous croyons tout le contraire et nous estimons, cher Jules Lemaitre, enchanteur de nos lectures préférées, que vous avez élaboré vos meilleurs succès d'écrivain au petit séminaire de La Chapelle et à l'école normale.

Les exceptions confirment la règle et Georges Sand comme Louis Veuillot, dont vous vous prévalez, n'opposent que des exceptions à la loi qui fait reposer la maîtrise du français sur la plénitude de ce latin que Mme de Sévigné lisait « dans sa majesté ».

Croyez-le, poète exquis, le malheur n'est pas que l'on apprenne le grec et le latin à l'heure des études désintéressées, c'est qu'on ne les apprenne plus comme autrefois. Le mal auquel il serait temps de porter remède, le péril pour l'esprit français date du jour où des universitaires eux-mêmes ont porté la main sur notre trésor de traditions et de reliques. C'est à l'appauvrissement, à l'abaissement de ces chères études, qu'il faut sans doute attribuer une décadence momentanée, une décroissance de la force dans la pensée et de la propriété dans le style, même certaines éclipses dans la raison. Nous traversons maintenant une saison de déclin, mais que serait-ce si, comme semble le vouloir Jules Lemaitre, disparaissait toute latinité. Le véritable français disparaîtrait à son tour et nous aurions à subir des barbaries pareilles à celles de Grégoire et de Frédégaire. Est-ce là l'avenir que vous rêvez, cher Jules Lemaitre, un avenir où l'on ne comprendrait plus la magie de notre langue, où il n'y aurait plus de lecteurs pour les chefs-d'œuvre de nos quatre grands siècles, parce qu'il n'y aurait plus de connaisseurs pour les modèles qui les ont suscités ? Laissons l'esprit français à l'école de la Grèce et de Rome ! Ce sont ses deux mères et ses éternelles maîtresses.

EMMANUEL DES ESSARTS.

CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

La *Revue internationale de l'enseignement* a reproduit le 15 décembre 1897 l'article de M. Lépine sur la réforme du Concours d'agrégation. Elle donne aujourd'hui, d'après la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* du 27 mars et du 3 avril, le rapport (1) présenté en 1893 par M. Debove à la Faculté de Paris et accepté par elle.

De toutes les questions qui peuvent préoccuper la Faculté, aucune n'est plus importante que le régime de l'agrégation ; il intéresse le présent, puisque les agrégés participent aux examens et à l'enseignement ; l'avenir, puisque les professeurs sont nommés parmi les agrégés. Aussi est-il tout naturel qu'à diverses reprises, vous ayez chargé diverses commissions de vous proposer des modifications aux statuts de l'agrégation, modifications nécessitées par l'évolution de la science et par l'expérience acquise dans les concours antérieurs.

Dans deux remarquables rapports, faits par M. Grancher (1886 et 1887), se trouvent exposées les raisons qui ont amené une simplification des épreuves. Aujourd'hui, nous vous proposons une réforme plus complète, elle portera sur les points suivants :

Centralisation ou décentralisation du concours, composition du jury, nature des épreuves, appréciation par des points de la valeur des épreuves, spécialisation, nombre des agrégés, professeurs adjoints, dispositions spéciales au concours de l'agrégation des sciences appliquées à la médecine.

Nous examinerons successivement ces diverses questions en nous efforçant, tout en indiquant la solution qui a prévalu dans la commission, de montrer les objections et les arguments présentés par nos collègues.

Décentralisation du concours.

Dans l'état actuel des choses, il y a un concours unique pour toutes les Facultés de médecine. Les candidats s'inscrivent pour une ou plusieurs Facultés. Ils font des épreuves identiques. Le jury se compose de cinq juges de Paris, et de quatre juges appartenant aux autres Facultés.

Les avantages apparents de ce système sont que les juges empruntés à diverses Facultés, ayant peu de rapports avec les candidats, semblent jouir d'une indépendance plus grande. En outre, il peut se produire entre les candidats une émulation qui favorise leurs productions scientifiques, et contribue à maintenir le niveau du concours. Enfin, il est arrivé, suivant la remarque de M. Bouchard, que, par l'insuffisance des épreuves, toutes les places vacantes n'aient pas été données ; c'est une décision pénible que prendra moins facilement un jury local.

Sans discuter plus amplement les avantages que nous venons de signaler, nous dirons qu'ils ne compensent pas les inconvénients que nous allons faire ressortir.

Dans le jury, tel qu'il est actuellement constitué, il y a quatre juges des Facultés de province. Deux de ces Facultés ne sont pas représentées ; celles qui le sont, le sont par un seul juge, dont l'opinion devient facilement prépondérante quand il s'agit de nommer les agrégés de la Faculté à laquelle il appartient.

1. *Commission :* MM. les professeurs Brouardel, Baillon, Potain, Tarnier, Lannelongue, Bouchard, Mathias Duval, Gautier, Gariel, Dieulafoy, Cornil, Grancher, G. Sée, Straus, Debove ;
MM. les agrégés Poirier, Chauffard, Schwartz.

Le concours unique oblige les candidats à des déplacements onéreux, rend l'agrégation abordable seulement pour ceux qui sont favorisés de la fortune ; cette charge est d'autant plus lourde que le nombre des candidats prolonge la durée du concours pendant plusieurs mois.

Mais nous avons une autre raison bien plus importante pour demander la décentralisation. Les besoins des Facultés ne sont pas identiques ; elles peuvent, dans l'intérêt de leur enseignement, demander des modifications portant sur divers points, sur la durée du temps d'exercice, sur la spécialisation, sur le nombre des agrégés, etc. Telle réforme qui convient à une Faculté ne doit pas être nécessairement appliquée aux autres ; aussi, croyons-nous qu'il y a lieu de décentraliser le concours de l'agrégation.

Nous verrons ultérieurement par quels motifs il nous a paru préférable de maintenir le concours central pour les sciences appliquées à la médecine.

Composition du jury.

Votre commission a d'abord discuté s'il fallait introduire dans le jury des juges pris en dehors des professeurs de la Faculté. Nous ne le pensons pas. Il serait difficile de les choisir, il faudrait les tirer au sort dans une catégorie déterminée de médecins ; et leur compétence serait discutable. Mais il y a un inconvénient plus sérieux ; il ne suffit pas pour être juge d'avoir de la compétence, il faut encore connaître les besoins de notre école et s'y intéresser. Un juge étranger, une fois son vote donné, disparaît et n'a plus à se préoccuper du choix plus ou moins heureux auquel il a contribué. Il n'en est pas de même du professeur, vivant dans la Faculté : il connaît ses besoins, s'intéresse à sa prospérité, se réjouit des bons choix qui peuvent être faits, et dans chaque concours puise des enseignements précieux qui guideront ses votes dans des concours ultérieurs.

Lorsque les professeurs désignent au ministre le candidat le plus apte à devenir professeur, nous ne voyons pas pourquoi ils n'auraient pas la même influence utile dans le choix des agrégés.

Il est nécessaire que les jurys soient impartiaux ; nous voulons dire par là, qu'ils ne se laissent pas absorber par leurs propres prédilections scientifiques. C'est un but qu'on atteindra, en faisant des jurys nombreux, ce qui sera facile sans sortir de la Faculté, à Paris tout au moins.

Votre commission a été unanime sur la question des jurys nombreux ; elle s'est un peu divisée sur la question du nombre des juges. Voyons d'abord ce qui a été proposé pour la composition du jury de médecine.

Dans une première séance, à la majorité d'une voix, la commission avait voté que tous les médecins de la Faculté (ils sont au nombre de seize) seraient membres du jury. On faisait valoir à l'appui de ce mode de nomination qu'en raison des chaires vacantes, des maladies, des congés, le nombre des juges serait en moyenne d'une douzaine. Tous les médecins prenaient ainsi part à un des actes les plus importants, pour ne pas dire le plus important de la Faculté.

Dans une seconde séance, votre commission est revenue sur son vote, et, par crainte d'un jury trop nombreux, a limité à onze le nombre des membres. Dès qu'on limitait le nombre des membres, il fallait les choisir par un procédé qui ne pouvait être que le tirage au sort. Il ne suffit pas en effet qu'un jury soit impartial, il faut qu'il soit formé dans des conditions telles que personne ne puisse soupçonner son impartialité et laisser

entendre qu'il a pu être constitué pour favoriser certaines candidatures ; le tirage au sort remplit seul ces conditions, mais le sort est aveugle et il pouvait arriver qu'il éliminât du jury certaines spécialités ; aussi, dans le cas où vous limiteriez à onze le nombre des membres du jury nous vous proposons d'adopter la règle suivante :

Deux professeurs de clinique générale.

Deux professeurs de cliniques spéciales (syphilis et dermatologie ; — maladies des enfants. — maladies du système nerveux ; — maladies mentales).

Un professeur de pathologie interne.

Un professeur de thérapeutique ou pathologie générale.

Un professeur d'anatomie pathologique ou de pathologie expérimentale.

Un professeur d'hygiène ou de médecine légale.

Trois professeurs tirés au sort parmi les professeurs de médecine, non encore désignés par le tirage.

Les suppléants seront également tirés au sort dans un ordre déterminé.

Nous avons pensé qu'il fallait maintenir pour la chirurgie et l'obstétrique un jury mixte. — En effet, les accoucheurs de la Faculté n'étant que deux, il était nécessaire de les réunir à un autre jury. Cette réunion n'a rien d'artificiel, car il y a dans ces branches de l'enseignement beaucoup de questions communes. Et, d'ailleurs, les chirurgiens étant au nombre de huit dans notre Faculté, ils constitueraient un jury qui deviendrait facilement insuffisant, par le fait de vacances, de maladies, de congés, etc.

Nous vous proposons donc de réunir le jury de l'agrégation de chirurgie et d'obstétrique, et de le composer de sept professeurs chirurgiens tirés au sort et des deux professeurs d'accouchements.

Nature des épreuves.

Rappelons d'abord la nature des épreuves auxquelles sont soumis actuellement les candidats de l'agrégation en médecine, chirurgie et accouchements.

Les épreuves préparatoires consistent :

1° Dans une leçon orale de 3/4 d'heure faite après 3 heures de préparation dans une salle fermée, sur une question empruntée à l'ordre d'enseignement pour lequel le candidat est inscrit. La surveillance est organisée par le jury. Le candidat peut s'aider des ouvrages désignés par le jury.

2° Dans un exposé public, fait par le candidat de ses travaux personnels. Une demi-heure est accordée pour cette épreuve.

Les épreuves définitives sont :

1° Une leçon orale d'une heure, après 48 heures de préparation libre.

2° Une série d'épreuves pratiques :

a) Pour la médecine, une leçon clinique sur un ou deux malades choisis par le jury, — des exercices d'anatomie pathologique.

b) Pour la chirurgie et les accouchements, même épreuve pratique que pour la médecine, et en outre, pour la chirurgie, une opération sur le cadavre.

Si l'ensemble de ces épreuves a paru à votre commission devoir être conservé, plusieurs modifications de détails vous sont cependant proposées.

Tout d'abord, pour la leçon de 3/4 d'heure, faite après 3 heures de préparation, nous ne croyons pas qu'il faille laisser aux candidats le secours d'ouvrages désignés par le jury. Donner des livres au candidat (et dans les derniers concours, on avait désigné les deux grands dictionnaires encyclopédiques de médecine), c'était, avait-on pensé, ôter à cette leçon son caractère d'épreuve de mémoire, débarrasser le candidat de cette longue et stérilisante préparation que l'on demandait aux conférences préparatoires. L'idée paraissait bonne, et cependant l'expérience de deux concours a montré que les résultats de cette innovation n'étaient pas satisfaisants. Qu'est-il arrivé en effet ? Ou bien le candidat a trouvé dans les ouvrages mis à sa disposition des articles qui, pour le sujet qu'il devait traiter, étaient déjà anciens, peu au courant de l'état actuel de la science, parfois de secours presque nul, et alors le bénéfice des livres devenait illusoire, ou bien, au contraire, l'article consulté était récent, donnait des éléments complets d'une leçon et il était parfois reproduit avec une trop grande fidélité. Inégalité des ressources offertes aux différents candidats, danger d'un emploi parfois peu discret de ces ressources, voilà l'inconvénient majeur que l'expérience a démontré pour l'adjonction des livres dans la préparation de la leçon de 3/4 d'heure.

Nous vous proposons donc de revenir à l'ancien système et de ne donner aucun livre au candidat qui prépare sa leçon. L'épreuve ne sera pas une épreuve de pure mémoire si les question choisies par le jury sont suffisamment classiques et compréhensives pour qu'il ne soit permis à aucun candidat instruit de n'en pouvoir faire l'exposé d'ensemble.

Nous vous proposons de maintenir l'exposé public fait en une 1/2 heure par le candidat de ses travaux personnels. Mais nous demandons en outre un exposé autographié ou imprimé qui permette aux juges de se rendre un compte exact et réfléchi de travaux souvent très spéciaux.

C'est par ces deux premières épreuves que l'admissibilité sera obtenue, mais sous quelle forme et pour quelle durée ? Ici, deux systèmes ont été longuement discutés.

Pour plusieurs membres de votre commission l'admissibilité une fois obtenue devait être définitivement acquise et le candidat ainsi délivré des épreuves de mémoire, soit par un concours antérieur, soit même par un concours spécial et distinct du concours de nomination proprement dit, pourrait se livrer plus fructueusement à ses recherches personnlles. A une première phase de préparation encyclopédique pourrait succéder la libre production scientifique.

La majorité de la commission n'a pas admis ce caractère définitif et acquis une fois pour toutes de l'admissibilité. Si chaque concours laissait ainsi derrière lui un certain nombre d'admissibles, la porte de l'admissibilité deviendrait un peu étroite, la plupart des places pouvant se trouver prises à l'avance. Si pour échapper à cet inconvénient, on augmente le nombre des admissibles, le concours de nomination est allongé et encombré.

Il nous a, de plus, paru difficile d'admettre que dans un même concours les juges aient à se prononcer sur des candidats subissant les uns, 5 épreuves, les autres, 3 seulement (ceux-ci, ayant subi leurs épreuves d'admissibilité à une époque antérieure, quelquefois fort éloignée et devant un jury différent). Aussi, votre commission propose-t-elle de ne pas modifier le règlement de l'admissibilité.

Pour la troisième épreuve ou leçon orale d'une heure, nous vous pro-

posons de ramener à 24 heures le délai de préparation. Avec 48 heures de préparation, la leçon n'est pas meilleure, le candidat est fatigué, gêné par l'excès de documents qu'il ne peut résister à la tentation d'accumuler.

Le règlement actuel n'a pas déterminé la durée de la leçon clinique, laissant toute liberté au jury. Nous proposons de la fixer à 3/4 d'heure, afin que le candidat fasse une véritable leçon et non un simple exposé de l'etat du malade. Il serait accordé au candidat 4 heures pour l'examen et la préparation ; nous avons pensé qu'il ne convenait pas de fixer un temps pour l'examen et un autre pour la préparation, car il pourrait être nécessaire de voir le malade plusieurs fois.

La Commission a été unanime à reconnaitre, en principe, l'utilité des épreuves d'anatomie pathologique, mais, dans la pratique, on se heurte à des difficultés insurmontables. Jusqu'à présent, les épreuves ont principalement porté sur l'histologie pathologique et l'expérience a montré qu'elles étaient ou trop faciles et alors inutiles pour un concours d'agrégation, ou plus difficiles et alors elles deviennent irréalisables. La seule bonne épreuve consisterait à faire une autopsie suivie d'une leçon, mais on allongerait ainsi un concours déjà bien long et il serait parfois malaisé de se procurer les cadavres nécessaires.

Pour les concours de chirurgie et d'obstétrique, nous ne proposons d'autres modifications que la suppression des livres à la leçon de 3/4 d'heure et la limitation à 24 heures de la préparation de la leçon d'une heure.

Appréciation par des points de la valeur des épreuves.

La Commission a été très divisée sur la question de savoir s'il fallait, à l'issue de chaque épreuve, apprécier sa valeur par des points. A la majorité d'une voix, elle s'est prononcée pour l'affirmative.

Les adversaires de ce système ont fait remarquer que les points, excellents dans certains concours, ne trouvaient pas leur application dans le cas particulier. Un candidat qui a fait une très bonne épreuve et une autre médiocre est supérieur à celui qui a fait deux épreuves ne sortant pas de la moyenne. Il est en outre bien difficile d'apprécier ainsi l'épreuve des titres. Certains candidats auraient des points si élevés, d'autres de si bas, qu'on aurait l'air, dès la seconde épreuve, de se prononcer sur l'issue du concours.

Les partisans du système des points ont fait valoir qu'il était avantageux d'obliger le jury à se prononcer sur la valeur intrinsèque des épreuves, qu'il était d'ailleurs bien difficile de faire autrement quand il faut se rappeler la valeur comparative d'épreuves subies pendant 2 mois et que rien n'empêchait un écart suffisant dans l'appréciation des titres. A la majorité d'une voix, votre Commission a décidé qu'on donnerait des points ; elle s'est également prononcée à deux voix de majorité pour le système des coefficients, mais elle n'a pu se mettre d'accord sur les détails du système de pointage.

Spécialisation des agrégés.

Actuellement, dans chaque concours de médecine, on nomme deux agrégés attachés aux chaires de médecine générale et trois agrégés spécialisés.

La spécialisation porte sur l'anatomie pathologique, la dermatologie,

les maladies des enfants, les maladies du système nerveux, la pathologie expérimentale, la médecine mentale, la médecine légale, l'hygiène et la thérapeutique.

Les spécialités chirurgicales sont les maladies des voies urinaires et l'ophthalmologie.

Les agrégés choisissent leur spécialité en suivant leur ordre de nomination. Ils ne sont plus, grâce à ce système, obligés de suppléer à l'improviste un professeur spécial, ils ont tout le temps d'acquérir les connaissances nécessaires à cet enseignement.

Nous ne méconnaissons pas les objections qui peuvent être faites à cet état de choses. Dans la personne d'un de leurs délégués, entendu par la Commission, les agrégés ont fait valoir que la spécialisation était souvent forcée, que le dernier nommé était souvent obligé de prendre la spécialité restée vacante et pour laquelle il pouvait ne se sentir aucun goût. Mais tout en reconnaissant la valeur de ces objections, nous ne pouvons admettre qu'un agrégé, sans préparation préalable, par le fait d'un hasard dû au roulement, soit chargé d'enseigner n'importe quelle branche de la médecine. Ce mode de remplacement des professseurs est trop contraire à l'intérêt de l'enseignement pour qu'il nous ait été possible de l'admettre.

Nombre des agrégés.

Nous pensons qu'il y a lieu de demander pour chaque concours la création d'une nouvelle place, car le nombre des agrégés non spécialisés n'est pas suffisant : il assurerait le recrutement des professeurs mais supprimerait le choix, car on arriverait au professorat, pour ainsi dire à l'ancienneté, sans que le candidat ait fait un effort scientifique le désignant aux suffrages de ses futurs collègues.

Les raisons qui plaident en faveur de l'augmentation du nombre des places en médecine et chirurgie existent également pour l'obstétrique, car les agrégés accoucheurs sont obligés de faire aux sages-femmes un enseignement spécial et la plupart du temps ce service ne peut être assuré qu'en rappelant à l'exercice des agrégés libres, à la bonne volonté desquels on est obligé de faire appel.

Professeurs adjoints.

Les agrégés de médecine et chirurgie sont la plupart du temps médecins ou chirurgiens des hôpitaux, ils ont, en dehors de la Faculté, les moyens de se créer une situation honorable, mais nous voudrions que ceux d'entre eux qui ont suivi une carrière purement scientifique pussent être nommés professeurs adjoints. Cette fonction ne serait conférée qu'exceptionnellement à des agrégés ayant terminé leur temps d'exercice et voués aux travaux de laboratoire.

Dispositions spéciales à l'agrégation des sciences appliquées à la médecine.

Pour les sciences appliquées à la médecine, votre Commission a pensé qu'il fallait maintenir le concours central unique, fait à Paris, et donnant aux agrégés de ces sciences le titre d'agrégés des Facultés de médecine.

C'est qu'en effet aucune des raisons qui, pour les agrégés en médecine,

chirurgie et obstétrique, militent en faveur de la décentralisation du concours, ne peuvent ici être invoquées.

Les candidats qui se destinent aux sciences appliquées à la médecine, sont libres de toute attache professionnelle : pas de services hospitaliers, pas de situations déjà acquises qui les immobilisent. Ils demandent au concours un champ d'études aussi large que possible, une carrière qui, tout en facilitant le travail et la production scientifique, leur donne une situation honorable.

En ne faisant qu'un concours central on multiplie par cela même les places disponibles, puisque, au lieu de disperser les candidats en une série de concours isolés, ne donnant accès chacun qu'à une place d'agrégé en physiologie, par exemple, on pourra ouvrir plusieurs de ces places à la collectivité des candidats réunis dans une même lutte, entraînés par une commune émulation.

Les candidats provenant d'une même origine, connus de l'ensemble des professeurs qui les auront vus concourir, seront nommés par ordre de mérite. Chacun d'eux, suivant son rang de nomination, pourra choisir la Faculté à laquelle il désire être attaché et par cela même sera évitée la situation dans laquelle mettait parfois l'insuffisance d'un candidat seul inscrit pour une Faculté.

Nous demandons qu'un agrégé des sciences appliquées à la médecine puisse, si les circonstances le permettent, et s'il le désire, passer d'une Faculté dans une autre, pourvu que ce soit avec l'avis conforme de la Faculté qu'il veut quitter et de celle qui doit le recevoir.

De même, votre Commission pense qu'il serait bon d'améliorer la position, non seulement dans le présent mais dans l'avenir, de ces agrégés des sciences pour lesquels, au jour où se termine leur exercice, n'existe la plupart du temps aucune compensation. Du jour au lendemain ils n'ont plus ni fonctions, ni appointements, ni laboratoire. Le règlement permet la création de professeurs adjoints : là serait, pensons-nous, la meilleure solution d'une situation souvent pénible.

Au point de vue de la formation des jurys de concours, nous vous proposons de répartir en deux groupes les sciences appliquées à la médecine : d'une part, la physique, la chimie et la pharmacologie : d'autre part, l'anatomie, l'histologie, la physiologie et l'histoire naturelle.

Nous prévoyons, dans cette nomenclature, la création d'agrégés d'histologie distincts des agrégés d'anatomie. Ces deux sciences sont aujourd'hui si nettement différenciées dans leurs méthodes techniques que leur spécialisation distincte nous paraît s'imposer.

Les jurys des sciences appliquées à la médecine devront forcément être des jurys mixtes, composés d'au moins 7 membres, choisis parmi les professeurs de la Faculté de médecine de Paris, et des Facultés de médecine de province.

De plus, les rapports qui unissent la chimie et la médecine sont devenus si intimes que nous vous proposons de les sanctionner par l'adjonction d'un professeur de la section de médecine au jury de physique, chimie et pharmacologie.

Comme conclusion, votre Commission vous propose les modifications suivantes au règlement de l'agrégation des Facultés de médecine.

Conclusions.

Le concours d'agrégation, pour les sections de médecine, chirurgie et

obstétrique, sera distinct pour chaque Faculté de médecine et aura lieu devant cette Faculté.

Pour ces sections il serait désirable, dans l'intérêt de l'enseignement, que chaque Faculté fût libre de régler elle-même le régime de son agrégation et la durée d'exercice de ses agrégés.

Les jurys d'agrégation de médecine seront formés de onze juges, tirés au sort parmi les professeurs de la section et choisis ainsi qu'il suit :

Deux professeurs de clinique générale.

Deux professeurs de clinique spéciale.

Un professeur de pathologie interne.

Un professeur de thérapeutique ou de pathologie générale.

Un professeur d'anatomie pathologique ou de pathologie expérimentale.

Un professeur d'hygiène ou de médecine légale.

Trois professeurs tirés au sort parmi les autres professeurs de la section de médecine.

Les juges suppléants seront également tirés au sort dans un ordre déterminé.

Le jury de chirurgie et d'obstétrique sera composé de neuf membres, dont deux professeurs d'accouchement et sept professeurs de chirurgie tirés au sort et, à défaut d'un nombre suffisant de chirurgiens, de un ou plusieurs professeurs de médecine.

Les épreuves d'admissibilité comprendront :

a) Une leçon de 3/4 d'heure de durée, faite sans le secours de livres ni de notes, après 3 heures de préparation ;

b) Un exposé oral, et autographié ou imprimé, des travaux personnels de chaque candidat. La durée de l'exposé oral sera d'une demi-heure.

Les épreuves d'admission comprendront :

a) Une leçon orale d'une heure après 24 heures de préparation ;

b) Une leçon clinique de 3/4 d'heure de durée avec un délai de 4 heures pour l'examen du malade et la préparation de la leçon.

Pour la chirurgie et les accouchements, mêmes épreuves que pour la médecine et, en outre, pour la chirurgie, une opération sur le cadavre.

Pour les agrégations des sciences appliquées à la médecine, il sera établi après un concours central unique, fait à Paris, une liste de nomination par ordre de mérite. Chaque agrégé nommé pourra, d'après son rang de nomination, choisir la Faculté à laquelle il désire être attaché. Mais, par ce choix même, l'agrégé épuise son droit d'option et il ne pourra, sur sa demande, quitter la Faculté à laquelle il appartient que sur avis conforme de cette Faculté et de la Faculté qui le reçoit.

Le titre et les fonctions de professeur adjoint pourront être mis en usage ainsi que le règlement le permet.

Les agrégations des sciences appliquées à la médecine seront réparties en deux groupes ainsi composés :

a) Physique, chimie et pharmacologie ;

b) Anatomie, histologie et histoire naturelle.

A chacun de ces groupes correspondra un jury spécial.

Les jurys des sciences appliquées à la médecine comprendront au moins sept membres choisis parmi les professeurs spéciaux de la Faculté de médecine de Paris et des autres Facultés de médecine.

Au jury de physique, chimie et pharmocologie, sera adjoint un professeur de la section de médecine.

L'épreuve de 3/4 d'heure se fera après 3 heures de préparation, sans livres. Les candidats recevront les tableaux numériques qui leur seront nécessaires.

La leçon d'une heure aura lieu après 24 heures de préparation. Rien n'est changé aux autres épreuves.

Le Rapporteur :
DEBOVE.

Discussion du rapport sur l'Agrégation à l'assemblée de la Faculté.

Dans les séances des 30 novembre, 14 et 21 décembre 1893, 11 et 18 janvier 1894, l'Assemblée de la Faculté a discuté le rapport de sa Commission nommée pour étudier les modifications à apporter au concours de l'agrégation.

La décentralisation du concours a été votée à l'unanimité. Quelques objections ont été présentées par M. Bouchard, en ce qui concerne les Facultés de province, mais l'Assemblée ne s'est reconnu aucun droit d'approuver ni d'improuver ce qui se passe dans les autres Facultés.

L'Assemblée a voté à l'unanimité le projet de sa Commission sur la composition des jurys. Pour ce qui est de la nature des épreuves, la discussion a porté sur deux points : sur l'admissibilité et sur l'épreuve pratique.

Un certain nombre de membres ont soutenu, les uns qu'il était préférable de faire deux concours, le premier conférant l'admissibilité, d'autres que l'admissibilité conférée à un concours devrait être valable pour plusieurs concours. Les partisans de ces deux systèmes faisaient valoir que les deux épreuves d'admissibilité étaient surtout des épreuves de mémoire et qu'il était désirable que les candidats en fussent débarrassés de bonne heure, afin de pouvoir se livrer complètement à leurs travaux personnels.

L'Assemblée n'a pas admis ce système ; elle a pensé qu'il aboutirait soit à la substitution de deux concours à un seul, soit à un concours inégal, dans lesquels on verrait des candidats faire devant un même jury, les uns trois épreuves, les autres cinq, et elle a voté les conclusions de la Commission.

L'Assemblée a maintenu l'épreuve d'anatomie pathologique et d'histologie pour les médecins et les accoucheurs ; mais elle l'a supprimée pour les chirurgiens, jugeant que pour ces derniers l'épreuve de médecine opératoire constituait une épreuve pratique suffisante.

L'Assemblée a jugé qu'il y avait lieu d'apprécier par des points la valeur des épreuves et, après une longue discussion, elle a admis qu'il y aurait un scrutin suivant un mode spécial et une notation particulière pour indiquer la valeur de l'épreuve.

A la fin de chaque épreuve, chaque juge inscrirait son point sur une feuille signée de lui et portant le nom du candidat. Cette feuille serait mise sous une enveloppe portant également le nom du candidat et la signature du membre du jury. Les épreuves d'admissibilité terminées, on dépouille le scrutin et l'on attribue au candidat la note la plus basse proposée par la majorité du jury.

Les candidats qui ont obtenu les points les plus élevés sont proclamés admissibles sans qu'on publie les notes votées par chaque membre du jury.

Le même système est appliqué à l'appréciation des épreuves d'admission et seront nommés les candidats dont le total des points dans les épreuves d'admissibilité et d'admission sera le plus élevé.

Cette question des points est une de celles qui a soulevé les plus vives discussions. Les uns ont soutenu qu'au sortir d'une épreuve, alors que la

leçon du candidat était encore présente à l'esprit du juge, celui-ci était plus apte qu'à aucun autre moment à émettre un vote. Les adversaires de ce système ont pensé qu'un candidat ne dépassant pas la moyenne, aurait trop d'avantage sur un candidat qui a faibli momentanément, puis s'est relevé par une épreuve tout à fait supérieure. On a fait encore valoir que le jury ignorait quels candidats il nommait, que la nomination d'un candidat n'était plus l'œuvre impersonnelle d'un jury, chaque juge donnant personnellement une note écrite et signée à chaque candidat à l'occasion de chaque épreuve.

La notation des épreuves ayant été votée, il a été reconnu que, leur importance étant inégale, il fallait leur attribuer des maxima différents. L'Assemblée a voté qu'il y aurait un chiffre 20 pour toutes les épreuves, avec un coefficient différent pour chaque épreuve. Voici la série des coefficients proposés :

CONCOURS DE MÉDECINE

Leçons de 3/4 d'heure	2
Exposé des titres	3
Leçon d'une heure	2
Leçon clinique	2
Epreuve d'anatomie pathologique	1

Pour le concours de chirurgie, l'Assemblée a voté les mêmes coefficients. — Le coefficient 1 est attribué à l'épreuve de médecine opératoire.

Pour le concours d'accouchements, mêmes coefficients, avec le coefficient 1 attribué à l'épreuve d'anatomie pathologique.

CONCOURS DE PHYSIQUE, CHIMIE, PHARMACOLOGIE

Composition écrite	1
Leçon de 3/4 d'heure	2
Exposé des titres	3
Leçon d'une heure	2
Exercices pratiques	2
Reconnaissance des substances	1

AGRÉGATION D'ANATOMIE, D'HISTOLOGIE, DE PHYSIOLOGIE ET D'HISTOIRE NATURELLE

Epreuve écrite	1
Leçon de 3/4 d'heure	2
Exposé des titres	3
Leçon d'une heure	2
Exercices pratiques	2
Leçon sur une préparation d'anatomie	2
Reconnaissance des substances	1

Sur la question des agrégés spécialisés, l'Assemblée a voté les conclusions de la Commission, mais elle a admis la nécessité d'un concours spécial pour la dermatologie et l'ophthalmologie.

La spécialisation de ces agrégés diminue le nombre des places réservées à la médecine et à la chirurgie générales, aussi l'Assemblé a-t-elle été unanime à émettre le vœu que le nombre des agrégés fût augmenté.

Toutes les propositions sur l'agrégation des sciences appliquées à la médecine ont été votées à l'unanimité des membres présents.

Vu et certifié conforme :

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE ET L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

1° A Clermont. — A) *Conférences publiques.* — Depuis longtemps l'Université de Clermont a l'habitude d'offrir au public, de janvier à Pâques, des conférences hebdomadaires qui ont lieu, chaque vendredi soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, devant environ 350 personnes. Cette année, ces conférences ont été au nombre de 12, faites par 3 professeurs de la Faculté des lettres, 2 de la Faculté des sciences et M. le Directeur de la manufacture des tabacs de Riom, 3 professeurs de l'Ecole de médecine, 3 professeurs du lycée Blaise Pascal. Le programme de ces conférences avait été arrêté en Conseil de l'Université et porté à la connaissance du public par des affiches blanches, signées de l'Université. Ces mêmes affiches annonçaient le cours libre de physique industrielle, professé par M. Hurion, qui a été suivi par un public spécial d'étudiants, d'ingénieurs et de contremaitres.

B) *Conférences ouvrières.* — Depuis quatre ans, à la suite d'une entente directe entre cinq professeurs de la Faculté des lettres et l'Union des syndicats ouvriers de Clermont, des conférences sont faites pendant l'hiver dans la salle des syndicats. Elles ont lieu le soir, tous les huit ou tous les quinze jours. Y sont conviés non pas seulement les syndiqués, mais généralement tous les ouvriers qui, surtout depuis cette année, ont pris l'excellente habitude d'amener avec eux leurs familles ; le nombre des auditeurs a souvent dépassé 200. Ces conférences ont été jusqu'à présent placées en dehors du contrôle officiel de l'Université. Les sujets sont choisis par les conférenciers sur une liste dressée par le bureau même de l'Union. On aura une idée de ces choix par la liste des sujets traités cette année : *Les débouchés commerciaux de la France, La monnaie et les banques populaires, La vie à Berlin* (avec projections), *L'Espagne* (proj.) *les poètes ouvriers, Hégésippe Moreau, La lutte pour la vie* (proj.). *L'Hygiène, l'Alcoolisme.* Cette année l'Union avait fait appel, en dehors de ces cinq conférenciers habituels, à un professeur de la Faculté des sciences et à deux médecins. Les sujets sont traités en une, exceptionnellement en deux conférences. La publicité est faite par l'Union, et en son nom. — Cette organisation autonome a donné les meilleurs résultats. Les conférenciers ont trouvé dans la modeste salle de l'Union un public homogène, fidèle, et qui grossit d'année en année. Les syndicats ont une bibliothèque.

C) Quelques professeurs ont fait des conférences dans les deux Ecoles normales.

2° Hors de Clermont. — En 1896, l'Université a inauguré l'extension hors de Clermont par une série de cours professés à Moulins. Organisés par la Société des connaissances utiles avec le concours de la municipalité, ces cours avaient lieu à l'Hôtel de Ville, le soir, à raison d'une leçon par semaine de janvier à Pâques. La ville offrait la salle, le chauffage et l'éclairage ; la société défrayait les professeurs de leurs débours. En principe chaque professeur traitait son sujet en deux leçons, et, à deux exceptions près, tous les professeurs s'étaient entendus pour parler de l'histoire, de la littérature, de l'art du XVIIe siècle. Depuis lors, la société a continué à donner des séries de conférences hivernales, faites par des professeurs du lycée Banville et par quelques personnes appartenant aux professions libérales ou à l'industrie. La conférence d'inauguration, celle de clôture et une au moins des conférences intermédiaires sont faites par des professeurs de l'Université de Clermont. La publicité (par affiches et par la voie de la presse) est faite au nom de la société, qui dresse le programme après avis des conférenciers. Ces conférences sont publiques.

A Riom la société du Musée fait également appel à l'Université. Les conférences ont lieu dans la salle du Musée et sont réservées aux membres de la société.

En dehors de ces deux villes, quelques professeurs ont fait des conférences à Thiers, Montluçon, Tulle, Brive, au Puy, généralement sous le patronage de l'*Alliance française*.

Desiderata. — 1. Il serait bon d'organiser à Clermont, en dehors des conférences du soir, quelques petits cours de 6 à 12 leçons, s'adressant à un public homogène (comme le cours de physique industrielle). — 2. Il serait à souhaiter qu'on pût renouveler dans d'autres villes du ressort l'expérience qui a si brillamment réussi à Moulins ; la difficulté et la lenteur des communications ont été jusqu'à présent le grand obstacle. — 3. Les professeurs de l'Université ont vainement sollicité un local pour ceux de leurs étudiants qui désiraient faire des cours d'adultes. Il y a lieu de se demander si ces cours ne pourraient pas se rattacher à l'extension universitaire, soit que les professeurs de l'Université y prissent part directement (l'un de nous l'a fait à Riom), soit qu'ils fissent des conférences aux professeurs de ces cours. — 4. Aucune des séries de cours ci-dessus mentionnées ne comporte de droits d'inscription, ni d'examen ; il n'y a pas de cercles d'études ni (sauf à l'Union des syndicats de Clermont) de bibliothèques.

H. Hauser

MUSÉES D'ENSEIGNEMENT EN ALLEMAGNE

MUSÉES DE MOULAGES ANTIQUES ET MODERNES (1)

Tout musée, à vrai dire, doit être une œuvre d'enseignement : nulle part cela n'a été mieux compris qu'en Allemagne. L'ordre et la méthode avec lesquels sont rangées le plus souvent là-bas les collections d'œuvres d'art originales en font véritablement des instruments d'éducation historique et artistique de premier ordre, où la démonstration se fait d'elle-même logique et claire. Mais quelque riches que soient ces collections, elles ne peuvent être universelles et il faut bien compter, surtout en matière de sculpture, avec les nombreuses œuvres dont les originaux sont au loin dispersés, quelquefois inaccessibles. De là, l'utilité et la nécessité du moulage, la reproduction la plus fidèle et la plus saisissante, puisqu'elle donne l'aspect presque intégral de l'œuvre. De plus, pour cette démonstration dont nous parlions tout à l'heure, il est évident qu'une collection de moulages est infiniment plus facile à organiser et à compléter qu'une collection d'originaux, même si l'on ne cherche à rassembler dans celle-ci que quelques types de chaque série d'œuvres. Avec assez peu de frais, relativement, on arrive à reconstituer d'une façon palpable toute la suite du développement d'un art donné. L'un des plus beaux exemples de ce genre de collections est certainement notre musée de la Sculpture française au Trocadéro.

Les collections de moulages sont nombreuses, tant pour l'antique que pour le moderne de l'autre côté du Rhin, et l'on en trouve un peu partout.

Moulages antiques. — D'abord le développement des études archéologiques en Allemagne, où les œuvres originales de l'antiquité sont relativement peu nombreuses, a nécessité pour l'étude et pour l'enseignement de l'archéologie, la création de collections de reproductions des œuvres antiques.

Ces collections sont ordinairement installées dans les locaux mêmes des Universités. Elles comprennent non pas seulement ce que l'on était convenu d'appeler jadis « les modèles du beau », mais tous les types marquants dans le développement historique de la statuaire antique, et sont forcément assez nombreuses, étant d'autant plus intéressantes que les séries sont plus complètes. Aussi l'on a souvent été forcé, lorsqu'on n'avait pas d'immenses galeries à leur consacrer, comme à *Strasbourg*, ou dans la nouvelle Université de *Leipzig*, de les laisser s'installer en dehors de l'Université. Tout en gardant à peu près le même esprit historique, elles se sont parfois constituées à côté des Universités, dans des musées ou des académies des Beaux-Arts. C'est le cas à *Berlin*, par exemple, ou à *Dresde*. On en trouve même dans des villes non universitaires ; ainsi à *Cassel*, au *Musée Frédéric*. Il est à remarquer que l'Université, lorsqu'il y en a une dans la ville, n'a pas cherché à rivaliser avec ces dernières collections et s'est contentée de se servir des ressources qui lui étaient offertes. Ainsi, l'Université de *Berlin* n'a aucune collection propre de moulages antiques. Celles du *Nouveau Musée*, d'ailleurs considérables, lui suffisent. Ces collections sont placées partout sous la direction des archéologues les plus éminents, des professeurs des universités, Furtwaengler, Treu ou Michaelis à qui elles servent de complément pour leur enseignement.

(1) Ces pages sont extraites d'un rapport adressé à M. le Directeur de l'Enseignement Supérieur, à la suite d'un voyage d'études en Allemagne pendant les mois de juillet, août et septembre 1897.

M. Collignon a étudié ici même, en 1882 (1), l'origine et le fonctionnement de ces musées archéologiques universitaires. Ses observations avaient porté surtout sur les musées de Berlin, Münich et Halle. Nous n'avons rien à ajouter pour le fond à son excellent travail ; ce sont seulement quelques indications complémentaires que nous voudrions présenter sur des créations ou des installations récentes. Les musées que nous citions ont continué à se développer ; à Berlin, en particulier, de nouveaux classements de salles ont été entrepris.

A *Dresde*, une très ancienne collection, puisqu'elle date des séries formées par Raphaël Mengs, a pris une extension considérable. Elle a été transportée du Zwinger, où elle se trouvait jadis, au palais de l'*Albertinum*, où elle a reçu, sous la direction de M. Treu, une installation modèle, avec un luxe de photographies et d'indications, qui en font un instrument d'étude de premier ordre (2).

A *Leipzig*, les nouveaux locaux de l'Université abritent ou vont abriter une collection archéologique très importante. A côté de l'*Aula*, centre de l'Université, s'ouvre une véritable salle de musée, fort luxueusement installée et qui n'est que la première d'une série que nous n'avons pu voir encore.

A *Strasbourg*, où l'on s'est efforcé de créer une sorte d'Université allemande type, on a consacré presque tout le premier étage de l'Université à de grandes salles magnifiquement éclairées, où se trouve rangée par époques la collection de moulages la plus complète peut-être de toute l'Allemagne. Le classement presque parfait qui y règne, est l'œuvre de M. le professeur Michaelis (3).

A *Cassel*, au musée Frédéric, à côté d'une collection de sculptures originales qui comprend quelques pièces importantes, comme le fameux Apollon de Cassel, M. le Dr Büllar vient d'organiser scientifiquement une collection déjà ancienne qu'il a épurée et qu'il a pu compléter par des séries archaïques qui manquaient complètement.

A *Heidelberg* (4), la collection est très importante, mais assez mal disposée dans des locaux anciens et incommodes.

Il nous faudrait encore signaler un certain nombre de collections moins savantes, un peu plus classiques de tendances, et où les séries historiques manquent généralement ; telles sont celles de *Carlsruhe*, de *Mayence*, de l'*Institut Stædel* à *Francfort*, de *Weimar* ou de *Gotha*. A *Hildesheim* et à *Brunswick* le classement et la composition générale sont plus sérieux. Mais une des plus curieuses organisations qu'il nous ait été donné de voir est celle de *Wurzbourg*. L'Université ayant quitté de vieux locaux pour des bâtiments plus somptueux et plus neufs, le vieux couvent où elle siégeait jadis a été transformé en un immense musée-bibliothèque. On en a utilisé toutes les salles, étages, appartements, pour faire des séries de véritables départements, où les collections de l'Université s'étalent à leur aise et se

(1) Cf. *Revue internationale de l'Enseignement*, II, p. 256-270.

(2) L'Albertinum de Dresde a été construit sur la terrasse de Brühl, à la place de l'ancien arsenal, de 1884 à 1889, et les collections installées à partir de 1890. Ce sont donc les plus récentes que nous connaissions comme installation. Les sculptures originales se trouvaient autrefois au *Palais japonais* et les moulages au *Zwinger*. Elles comprennent aujourd'hui environ 3.500 moulages classés historiquement. Deux grandes salles tenant à elles deux toute la façade, sont consacrées à Olympie et au Parthénon. Cf. *Führer durch die Kgn. Sammlungen zu Dresden*, Dresde, 1897, l'Albertinum, 2e partie, p. 283-295.

(3) Cf. *Führer durch das archæologische Museum der Kaiser-Wilhelm Universitats zu Strasburg*, Strasbourg, 1897, 2e édit., environ 1.770 numéros.

(4) Cf. *Kurze Verzeichniss der Abgüsse nach antiken Bildwerke im archæologischen Institut der Universitat Heidelberg*, 2e édit., Heidelberg, 1893.

déploient, quelquefois un peu dans le vide, mais avec une logique et un ordre admirables. Il y a des départements de céramique antique, d'antiquités chrétiennes, d'antiquités locales, d'art industriel et même de peinture.

A *Vienne*, au contraire, où nous avons visité la grande Université construite récemment sur le Ring, les archéologues sont un peu plus restreints à la portion congrue. Ce n'est plus l'ampleur des collections allemandes, mais nous avons encore trouvé là dans quatre ou cinq petites salles basses du rez-de-chaussée, presque du sous-sol, des instruments de travail assez sérieux et abondants.

Cette portion congrue, ce modeste minimum de ressources, nous l'avons déjà à peu près, ou du moins nous l'aurons lorsque les aménagements de la Nouvelle-Sorbonne auront permis de mettre au jour les quelques séries entassées actuellement dans un sous-sol. A Bordeaux, à Montpellier aussi, d'intéressantes et utiles collections de moulages ont déjà été formées. Mais ce qu'il nous faudrait, à Paris surtout, ce serait un véritable musée, aussi complet et scientifique que possible de l'histoire de la sculpture antique. Berlin, Dresde et Strasbourg nous en offrent d'excellents modèles et, quoi qu'on en dise, ni les plâtres de l'Ecole des Beaux-Arts, ni telle autre collection déjà existante ne nous offrent des séries suffisamment complètes et suffisamment classées pour l'étude. Ce musée, désiré par tous les archéologues et rêvé par eux, ne pourrait malheureusement pas trouver place dans le sein même de l'Université, on y étouffe déjà; mais il faudrait néanmoins qu'il lui fût suffisamment rattaché pour que l'on pût y voir dominer avant tout les préoccupations d'enseignement et de classement scientifique.

Moulages modernes. — Pour ce qui est de l'art moderne, il nous faut reconnaître que nous n'avons trouvé dans les Universités allemandes aucune collection semblable à celles qui y existent pour l'antique.

A l'*Université de Strasbourg*, dans la partie consacrée à l'histoire de l'art moderne, il existe à côté du cabinet du professeur et de l'amphithéâtre où se font les cours, trois salles de travail fort joliment installées sur la façade des bâtiments et où l'on a mis à la disposition des étudiants les livres indispensables, de nombreuses collections de photographies (deux armoires sont consacrées à l'art allemand, une à la peinture et une à la sculpture italiennes, une à la sculpture et à l'architecture françaises). Quelques moulages enfin, très peu nombreux, quelques types plutôt que des séries, et surtout italiens.

A *Berlin*, il n'y a pas plus à l'Université de moulages modernes que d'antiques. On y trouve seulement une collection de reproductions d'objets de l'art chrétien primitif, dont les séries ne se trouvaient pas sans doute représentées au musée, ivoires, lampes, sarcophages, etc.

Il n'en résulte nullement que l'idée d'une collection universitaire de moulages modernes soit mauvaise en elle-même. Elle peut être nécessaire pour mettre sous les yeux des étudiants, mieux que ne saurait le faire la photographie, certaines séries ou certains types de monuments, pour leur imposer, d'une façon plus effective et plus saisissante, l'aspect réel d'une sculpture, pour leur donner le sens et le goût de l'œuvre d'art qui se présente ainsi, non plus seulement comme document, mais avec presque toute sa vie propre. La difficulté réside seulement ici dans le choix de ces types que l'on prétend proposer à l'étude, car on ne saurait, comme pour l'an-

tique, où le nombre des monuments est infiniment plus restreint, prétendre à réaliser des séries complètes. Une tentative très intéressante a été faite dans ce sens à la Sorbonne, par M. Lemonnier. Un certain nombre de moulages choisis avec éclectisme et discernement sont déjà réunis et proposés à l'étude. Moins favorisées, au point de vue des ressources que les précédentes, ces séries n'en méritent pas moins d'être accrues et mises en honneur, parallèlement à celles de l'art antique. C'est à un besoin proprement universitaire qu'elles répondent et elles n'aspirent pas à se répandre au dehors. Elles n'en ont pas moins leur raison d'être, à Paris même, et surtout dans les villes d'universités provinciales où toute ressource analogue fait défaut pour l'enseignement de l'histoire de l'art.

En Allemagne, au moins, s'il n'existe pas dans les Universités de collections de ce genre, il en existe à côté. Dans nombre de villes de province, aussi bien que dans la capitale, ceux qui veulent y consacrer leur étude, ou simplement se rendre compte des choses, peuvent trouver de ces séries de moulages dont nous venons de parler. Ces collections, d'ailleurs, sont souvent intéressantes et utiles, mais non pas parfaites : leur composition nous a maintes fois fourni à réfléchir, et quant à leur présentation, nous aurons aussi à l'apprécier et à la critiquer.

Le *Nouveau Musée de Berlin* (1) possède, à côté de ses immenses séries de moulages archéologiques, de très nombreuses reproductions de sculptures italiennes de toutes les époques, quelques-unes même, assez peu répandues ou très intéressantes historiquement, comme certains tombeaux vénitiens. Malheureusement, ces moulages sont un peu entassés et ne sont guère classés historiquement ; on trouve du Donatello un peu partout. La sculpture allemande est un peu mieux rangée, malgré quelques interversions regrettables, mais elle manque tout à fait de place, confinée dans quatre petites salles du rez-de-chaussée, tandis que l'égyptien, le grec, le romain s'étalent complaisamment à côté et au-dessus. Quant à la sculpture française, elle est à peine représentée par quelques fragments de statues gothiques de Notre-Dame de Chartres et de Notre-Dame de Paris et par une malheureuse Roberte Legendre que nous avons aperçue dans un coin, méconnaissable et hideuse de saleté. La plupart de ces moulages, d'ailleurs, sont peu séduisants, noircis et beaucoup moins propres que ceux qui ont été refaits, souvent d'après eux, pour nombre de musées de province.

Antique écrasant et débordant et, dans le moderne, prédominance de l'italien, omission presque complète de l'art français, ce sont là les caractères que nous allons retrouver un peu partout dans ce genre de collections.

Il arrive pourtant que l'antique et le moderne se trouvent séparés l'un de l'autre, l'antique paraissant seul être considéré comme matière d'enseignement, et l'archéologie restant le partage de l'Université, le moderne, au contraire, étant, par destination, objet d'intérêt général et réservé aux musées princiers ou municipaux. Ainsi, à *Leipzig*, le musée de la ville, ne contenait guère, comme œuvres originales, que des peintures. On a eu l'heureuse idée de meubler les salles du rez-de-chaussée avec des moulages d'œuvres importantes de sculpture, surtout italiennes, telles que le Da

(1) Cf. *Kœn. Museen zu Berlin. Verzeichniss der gypsabgüsse*, Berlin, 1880, et *Führer durch das alte und das neue, Museum*, Berlin, 1896. VI, p. 135-142 : Moulages d'après des œuvres allemandes, françaises et anglaises. — VIII, p. 159-170 : Moulages des œuvres italiennes.

vid de Michel-Ange ou le tombeau du cardinal Jacques de Portugal de Rosellino. Tout l'art florentin est là assez bien représenté ; très peu d'allemand, par exemple : le tympan de la Porte-d'Or de Freiberg, deux priants du XVIe siècle de la même église, quelques statuettes de Vischer à Saint-Sebald de Nuremberg, quelques fragments du retable de Slesvig, deux guerriers d'Insprück et c'est tout. A *Magdebourg*, au contraire, dans un musée de formation récente et sans fond ancien, on a constitué, avec vingt ou vingt-cinq pièces tout au plus, une petite salle de sculpture allemande avec des photographies représentant les ensembles des monuments. Les types sont bien choisis et, si restreint qu'en soit le nombre, on peut saisir là les principaux moments de l'évolution de l'art national. N'est-il pas plus intéressant pour le public qui veut s'instruire, pour les jeunes gens qui ont besoin de connaître l'art de leur pays ou de se familiariser avec quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'esprit moderne, de trouver ces reproductions intégrales d'œuvres importantes et bien choisies, que de se heurter à tels « envois de l'Etat » ou maquettes officielles vides et insignifiantes dont nos musées de province, à nous, se font gloire, ou bien encore à telle collection mal rangée de moellons très respectables sans doute, très précieux à conserver pour l'archéologue, mais dont la valeur éducatrice est nulle !

Nous trouvons encore la même idée réalisée et fort bien à l'Albertinum de *Dresde* où, à côté d'une des plus belles et des plus logiques collections de moulages antiques qui existent, on a réservé un peu de place pour du moderne (1). L'allemand et l'italien s'équilibrent à peu près ici ; chacun remplit trois salles ; Michel-Ange, Ghiberti, Donatello, d'un côté ; les maîtres de Bamberg et Freiberg, Peter Vischer, puis les artistes de la Renaissance classique de l'autre ; et le français n'est même pas tout à fait oublié, car nous avons retrouvé avec plaisir, cinq photographies, du Puits de Moïse de Dijon et des moulages de médailles de Guillaume Dupré. C'est bien peu pour représenter tout le développement de notre art national qui, depuis le XIe jusqu'au XVIIIe siècles, a produit tant de chefs-d'œuvre ; mais il est remarquable de voir, au contraire, dans la partie consacrée à la sculpture moderne, depuis Houdon, qui figure là avec les effigies de Voltaire, de Rousseau et de Glück, de nombreux moulages d'œuvres très significatives de nos artistes modernes, de Barye et de Carpeaux, de MM. Paul Dubois, Frémiet, Rodin, Barrias, Carlès, etc.

A *Cassel* et à *Brunswick*, un peu moins riches, mais très heureusement disposés aussi de petits musées rétrospectifs analogues se sont formés dans le rez-de-chaussée de ces deux musées si remarquables pour leur installation presque parfaite. A *Brunswick* (2), l'antique occupe encore une place un peu excessive, mais à *Cassel* (3), où il est confiné dans un

(1) Cf. p. 530, n. 2. — Les sculptures du Moyen-Age et de la Renaissance occupent, au 2e étage, à côté des grandes collections d'antiques, les salles XXIX à XXXIV ; tout le grand hall formant le centre des bâtiments est consacré aux modernes.

(2) A Brunswick, comme à Cassel, l'idée du musée de moulages date de la reconstruction du musée. Commencé en 1871, celui-ci ne fut achevé qu'en 1888-89 et c'est alors que l'idée de la collection fut réalisée. — Cf. le catalogue *Sammlung der gypsabgüsse*, Brunswick, 1889. La salle principale (IV), consacrée à la Grèce et à Rome est précédée de trois autres plus petites, consacrées à l'Egypte, à l'Assyrie et à la Perse (I, II, III) et suivie de celle consacrée à l'Allemagne et à l'Italie (VI), puis d'une salle du XVIIe et XVIIIe siècle et d'une salle de modernes (VII, VIII). Ces dernières parties comprennent *80* pièces pour l'Allemagne, *50* pour l'Italie et *40* pour le reste.

(3) Cf. A Lenz : *Führer durch den Unterstock der neuen Bilder-gallerie*, Cassel, 1896. La collection des moulages a été commencée à partir de 1880, après la construction du nouveau musée, 1876-77. — Elle comprend 5 grandes salles :

établissement différent, le musée Frédéric, le développement de l'art allemand apparait très logiquement depuis la crypte de Freising et les portes de Hildesheim, en passant par Freiberg et Bamberg jusqu'à la Renaissance très avancée du XVIe siècle. — Peu de choses, par exemple, pour le XVIIe et le XVIIIe siècles ; la vraie raison est sans doute qu'il y avait bien peu à prendre pour ces époques dans l'art allemand. Mais pourquoi faut-il que l'art français soit représenté uniquement par une Vénus d'Allegrain ?

Mêmes tentatives et mêmes observations à faire pour des collections comme celles de *Mayence*, de l'*Institut Staedel* de *Francfort* ou de *Hildesheim*. — Et même si nous songeons au musée de l'Académie des Beaux-Arts de *Vienne*, nous n'aurons guère autre chose à dire, car il ne dépasse pas en ce genre la moyenne d'un musée de province allemand. Après cinq grandes salles d'antiques, on en trouve une sixième pour les italiens mêlés d'un peu d'allemands ; quant à l'art français, il commence toujours avec le Voltaire de Houdon et quelques moulages de bustes de la Comédie-Française qui, du reste, se perdent près du plafond.

Il faut bien reconnaitre, en effet, que si l'idée de ces musées est excellente, le choix des œuvres qui entrent dans leur composition est assez choquant et disproportionné : Cela fait un singulier effet de voir pour représenter l'art chrétien moderne des bustes de la Renaissance florentine juxtaposés à des œuvres de huchiers de Nuremberg. Il y a un tel abime entre les deux groupes d'œuvres, que l'on croirait avoir affaire à deux arts totalement différents, et que l'art moderne, si on cherche à s'en faire une idée d'après ces monuments, a forcément l'air assez incomplet et incohérent. Il manque entre les deux la transition naturelle que formerait l'art français.

Il semble que ceux qui ont composé ces collections, aient été guidés par cette idée qui est celle de beaucoup d'archéologues : en dehors de l'antiquité, le quattrocento florentin seul peut passer; le reste ne compte pas. De là cette vogue de l'art florentin devenu en Allemagne comme une sorte d'art classique moderne. Mais à côté de cela, il fallait compter avec le patriotisme allemand qui tenait aussi à mettre en honneur les œuvres nationales. De là, présentation d'œuvres, dont le premier et quelquefois le plus grand mérite est d'être essentiellement germaniques. Quant à l'art français, par exclusion ou par ignorance, on le laisse de côté ; c'est pourtant le seul présentant un développement historique absolument complet, sans périodes éblouissantes suivies de nuits profondes ; et il aurait présenté au moins cet avantage d'être au milieu des autres, un art de tempérance et comme de transition.

Le seul musée où nous ayons trouvé quelques spécimens de notre sculpture, c'est à *Carlsruhe* (1) où un petit cabinet contient quelques moulages de roman et de gothique, de Moissac et de Rouen, un autre, quelques morceaux du XVIe siècle; des fragments du tombeau des cardinaux d'Amboise,

A et B. — *Style roman et gothique*, Freising, Augsbourg, Freiberg, Ratisbonne, Bamberg.
C. — Maitres allemands du XIV et XVe, Kraft, Vischer, Veit Stoss.
D. — Renaissance italienne.
E. — Œuvres modernes, XVII et XVIIIe, principalement de maitres hessois.

(1) Les collections de Carlsruhe, assez anciennes, continuent à se développer : une nouvelle salle a été ajoutée en 1896. Cf. *Catalog der Sammlung der Gypsabgüsse zu Karlsruhe*, par *V. Koelitz* 2e ed., par *W. Lübke*, 1887.
La collection comprenait alors plus de 800 numéros, dont 350 environ pour les sculptures modernes. La proportion est à remarquer, d'autant plus qu'un grand nombre de moulages, détails d'architecture ou œuvres de plastique appartiennent à l'art français.

de celui de François Ier, et quelques bas-reliefs de Goujon, dont on voit ailleurs la Diane d'Anet, ainsi que le Milon de Crotone de Puget. Mais c'est une exception unique et due à ce fait que le musée a été organisé par le grand historien d'art *Lübke*, à qui ses études d'ensemble sur l'histoire de l'art, avaient sans doute donné un goût plus éclectique et plus équitable qu'à ses compatriotes.

C'est à dessein que nous n'avons pas parlé jusqu'ici des grandes collections de moulages du *Musée Germanique de Nuremberg* et du *Musée National Bavarois de Munich*. Elles ont en effet un caractère spécial, une situation un peu exceptionnelle, et prétendent surtout à l'honneur de présenter le développement de l'art national, un peu comme chez nous, notre musée du Trocadéro. La meilleure est certainement celle de Nuremberg (1), elle est très importante, sinon complète, principalement pour les origines, l'art roman de la région rhénane et septentrionale; puis viennent les chefs-d'œuvre du XIIIe siècle groupés autour d'un petit cloître central, enfin de très bons spécimens bien choisis et bien classés de l'art extrêmement abondant en Allemagne, du XIVe et du XVe siècle. A partir du XVIe, au contraire, la collection devient très insuffisante.

En dehors de ces séries historiques, on trouve encore tout le long d'immenses galeries de cloîtres, des collections fort intéressantes de monuments funéraires classés chronologiquement. Malheureusement, et cela tient à l'esprit général qui préside à l'arrangement du Musée Germanique, une grande partie de ces collections sont à peu près sacrifiées, mal éclairées, mal disposées dans des salles dites « de style » bien que modernes pour la plupart, auxquelles on a voulu donner un cachet pittoresque et moyenâgeux, séduisant pour certaines imaginations, mais déplorable, selon nous, pour un véritable musée.

A *Münich*, les moulages sont aussi assez nombreux, mais ils sont loin d'offrir le même intérêt historique qu'à Nuremberg, Ils ne concernent guère que l'art de l'Allemagne du Sud; leur disposition, d'autre part, assez particulière (on les a mêlés aux œuvres originales), indique bien par elle-même qu'ils sont là pour expliquer et compléter des séries. Cela offre évidemment certains avantages; c'est une idée à retenir pour certains cas. Elle a pourtant de grands inconvénients, dont le moindre n'est pas de faire illusion au premier abord sur l'importance de la collection, et de donner lieu à des confusions chez les inexpérimentés. Il semble, du reste, que ce soit une tendance assez générale en Allemagne que de vouloir jeter un peu de poudre aux yeux du visiteur naïf. Nous avons vu des musées d'objets d'art, en particulier d'orfévrerie, où des vitrines éblouissantes étaient pleines de *nachbildungen*, d'imitations, de reproductions galvanoplastiques fort exactes, mais que rien, sinon une étiquette microscopique ne distinguait des autres objets.

Ce système des reproductions des fac-simile est très bon évidemment pour l'étude et la comparaison, c'est celui qui est appliqué chez nous au musée de Saint-Germain, mais il faut y mettre de la discrétion et il vaut mieux séparer nettement les objets de cette nature des originaux.

Ceci se rattache à une autre observation qui nous semble nécessaire à

(1) Il n'existe pas à Nuremberg de catalogue qui donnerait pourtant un résumé très intéressant de l'histoire de la sculpture allemande. Il faut se contenter d'un petit guide à travers le musée, qui décrit les salles et nomme les objets principaux :
Die Kunst und Kultur geschichtlichen Sammlungen der germanischen Museums. Wegweiser für die Besücher, Nürnberg, 1897.

proposer ici au sujet de la présentation même de ces moulages. Très souvent, au lieu du simple plâtre ou du plâtre à peine légèrement patiné, comme on le fait chez nous, on a cherché à donner un fac-simile exact de l'original. C'est un principe très arrêté que nous avons entendu vanter par un conservateur de musée allemand, mais qui est loin, selon nous, d'être excellent. A peine offrirait-il quelque avantage pour des gens absolument ignorants et qui n'auraient aucun original analogue à examiner et comparer pour se faire une idée de l'aspect réel des œuvres. Son application n'aboutit le plus souvent qu'à des bariolages et des enluminages grossiers. Même bien faits, ce qui a toujours l'inconvénient de surcharger assez inutilement la dépense de leur établissement, les objets ainsi obtenus ne sont jamais que des espèces de faux ; et ce n'est guère, malgré les apparences, un moyen d'atteindre le but dont nous parlions en commençant, celui que doivent se proposer en général ces collections de moulages, de donner à ceux qui les pratiquent le sens réel de l'œuvre d'art. On fausse ainsi le goût plutôt qu'on ne le développe.

En résumé, si nous cherchons à condenser le résultat de nos observations, à part les réserves que nous avons cru devoir faire, c'est une idée excellente que celle appliquée en Allemagne, de créer, à côté des Universités qui peuvent s'en servir, ou dans les centres provinciaux quels qu'ils soient, des sortes de musées rétrospectifs de moulages modernes qui vulgarisent les grandes œuvres, ou permettent de rassembler les productions les plus intéressantes de la région immédiatement avoisinante (1). Les Universités allemandes n'ont pas en général à créer pour elles-mêmes ces collections : elles en ont de toutes faites sous la main, dont elles peuvent tirer profit, et qui sont composées et classées avec le même esprit scientifique qu'elles pourraient y apporter elles-mêmes. Il n'en est guère de même chez nous et la nécessité du musée universitaire se fait sentir bien davantage, à moins que les musées provinciaux ne se décident à répondre à ce besoin. Mais cela n'est guère dans l'esprit de nos musées de province, et il se passera longtemps avant qu'ils n'y viennent, du moins nous le craignons. Ne serait-ce pas aux Universités à donner l'exemple et à former chez elles de petits musées de moulages modernes qui y seraient aussi bien à leur place, aussi nécessaires que des collections d'antiques ? Il faut compter aussi avec la nécessité, même à Paris, d'avoir tout à fait sous la main quelques types d'œuvres caractéristiques bien choisies pour la démonstration et l'enseignement. Et d'ailleurs, étant donnée la complexité du choix pour l'art moderne, on risque assez peu de faire double emploi avec des collections déjà existantes. On peut même arriver à combler certaines lacunes de ces collections, et à leur indiquer des sources auxquelles elles n'avaient pas songé. On peut en tous cas, guidé par certaines idées, certaine direction d'enseignement, composer un ensemble tel que, malgré ses proportions plus restreintes, il présente son utilité, même à côté de véritables musées comme le Trocadéro, l'École des Beaux-Arts ou le musée des Arts décoratifs de Paris ; et nous ne parlons pas, bien entendu, des villes où l'on chercherait en vain un spécimen quelconque d'œuvres

(1) Cette idée paraît avoir souvent influé sur le choix des œuvres dont on a composé les collections en question. C'est à Dresde que nous avons trouvé le seul moulage entier de la porte de Freiberg en Saxe ; à Mayence, toute une série d'antiquités germaniques recueillies spécialement dans la région du Rhin ; à Hanovre, que nous avons pu nous rendre compte de l'art de la sculpture dans les provinces du Nord.

du XIIIe siècle français ou du XVe siècle florentin, l'utilité de semblables collections n'y est que trop évidente.

En Allemagne, à part quelques particularités locales, les grandes œuvres que l'on retrouve dans les collections dont nous nous sommes occupés sont toujours à peu près les mêmes et l'on en connait bien l'origine lorsqu'on a vu les grands musées de Berlin ou de Nuremberg, feuilleté les catalogues de moulages officiels ou privés. Mais cela prouve surtout combien l'on a su tirer parti des ressources dont on disposait. En est-il de même chez nous ? et dans quel musée de province paraît-on se douter qu'il y ait au Louvre et au Trocadéro des ateliers de moulages qui fourniraient pour des prix très modestes des reproductions d'œuvres excellentes, qu'il serait si utile de faire connaître un peu partout ?

Les grands musées de Berlin ou de Nuremberg ne sont pas, dans leur genre, très supérieurs à notre musée du Trocadéro ou à celui de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, mais au lieu que ceux-ci sont uniques, nous avons trouvé de nombreuses succursales des autres présentant dans des proportions plus restreintes la même pensée, la même direction logique vers l'enseignement. Ce que prouve en effet surtout chez les Allemands, et l'idée même de ce genre de musées, et la façon dont ils sont en général organisés, c'est la méthode qui préside chez eux à toutes ces formations, c'est la préoccupation de faire œuvre d'enseignement logique et claire, la même qui les guide dans la formation et l'arrangement de leurs grands musées d'originaux, et cela, non seulement dans la capitale, comme chez nous, mais dans bien des centres provinciaux qui ont su organiser et enrichir les collections que le particularisme princier d'autrefois leur avaient léguées.

Il n'est pas de meilleur exemple de cette méthode et de cette logique, et c'est par là que je veux terminer, qu'une collection qui est jointe au musée de *Leipzig*, la *collection Lampe*. Cette collection formée de gravures et de photographies prétend présenter l'ensemble complet du développement de la peinture moderne depuis ses origines dans les Catacombes, presque jusqu'à nos jours. Elle comprend neuf petites salles du deuxième étage entièrement tapissées de plus de 1.800 reproductions, et l'on ne sait qu'admirer le plus de l'ingéniosité qui a présidé à l'exposition (pas de cartons, ni de tourniquets que l'on feuillette au hasard, ou plutôt qu'on ne feuillette jamais, tout est en vue et logiquement groupé) ou de la sûreté du choix qui a déterminé les types les plus significatifs sans parti-pris ni exclusion d'aucune sorte. Cet ensemble merveilleusement adapté à l'enseignement est l'œuvre d'un seul homme (1) infiniment patient, infiniment méthodique, d'un jugement et d'un goût singulièrement solides. Mais cet homme personnifie à merveille les qualités de la plupart de ces compatriotes.

PAUL VITRY.

(1) Il existe sur cette collection un livre fort bien fait par son fondateur, le Dr *Karl Lampe. Erläuterungen zur Malerei von XIII bis zum Mitte des XIX Jahrh*, 3e édition, Leipzig, 1897.

L'auteur travailla à former et à compléter cette collection pendant une grande partie de sa vie, de 1860 à 1889, date de sa mort. Son livre contient le catalogue de 1.795 pièces divisées en 56 groupes, avec une petite notice en tête de chaque groupe. C'est toute une histoire de la peinture en raccourci.

RÈGLEMENT

INSTITUANT UN

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

1. FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES, ÉCOLE DE PHARMACIE

Le Conseil de l'Université de Paris,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu : « En dehors « des grades établis par l'Etat, les Universités peuvent instituer des titres « d'ordre exclusivement scientifique. Ces titres ne confèrent aucun des « droits et privilèges attachés aux grades par les lois et règlements, et ne « peuvent, en aucun cas, être déclarés équivalents aux grades.

« Les études et les examens qui en déterminent la collation sont l'objet « d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis à la « section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

« Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le Président « du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les « diplômes délivrés par le Gouvernement ».

Délibère :

I. — *Dispositions générales.*

Article premier. — Il est institué un doctorat de l'Université de Paris.

Art. 2. — Les aspirants à ce titre doivent se faire inscrire sur un registre spécial au Secrétariat de la Faculté ou Ecole de l'Université dont ils veulent suivre les études.

Ils présentent, en vue de l'inscription, leurs diplômes, attestations d'études ou titres scientifiques.

Ils sont tenus d'accomplir la scolarité qui sera déterminée plus loin.

Ils subissent des épreuves publiques.

Art. 3. — Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

Art. 4. — Le diplôme porte la mention des matières de l'examen.

Il est signé par les membres du jury et par le Doyen de la Faculté ou le Directeur de l'Ecole devant laquelle ont été subies les épreuves.

Il est délivré sous le sceau et au nom de l'Université de Paris par le Président du Conseil de l'Université.

II. — *Dispositions particulières.*

Art. 5. — A la Faculté des Lettres, les aspirants doivent, s'ils sont Français, présenter le diplôme de licencié ès lettres, la Faculté se réservant toutefois de les en dispenser en considération d'autres titres ; s'ils sont étrangers, des attestations d'études de la valeur desquelles la Faculté est juge.

La durée de la scolarité est de quatre semestres au moins.

Elle peut être accomplie en partie dans un des grands établissements scientifiques de Paris, ou dans une Université française, ou dans une Université étrangère.

La durée peut en être abrégée par décision de la Faculté.

Les épreuves comprennent: 1° la soutenance d'une thèse écrite en français ou en latin ; 2° des interrogations sur des questions choisies par le candidat et agréées par la Faculté.

Art. 6. — A la Faculté des Sciences, les aspirants doivent produire deux des certificats suivants d'études supérieures :

1. Calcul différentiel et Calcul intégral.
2. Mécanique rationnelle.
3. Astronomie.
4. Analyse supérieure.
5. Géométrie supérieure.
6. Mécanique céleste.
7. Physique mathématique.
8. Mécanique physique et expérimentale.
9. Physique générale.
10. Chimie générale.
11. Minéralogie.
12. Chimie biologique.
13. Zoologie.
14. Botanique.
15. Géologie.
16. Physiologie générale.
17. Géographie physique.

La Faculté se réserve d'admettre des équivalences pour les étudiants étrangers.

La durée de scolarité est d'un an.

Les épreuves comprennent la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles et des interrogations sur des questions proposées par la Faculté.

Art. 7. — A l'Ecole supérieure de Pharmacie, les aspirants doivent, s'ils sont Français, produire le diplôme de pharmacien de 1re classe; s'ils sont étrangers, deux certificats d'études ; le premier, d'études de pharmacie chimique et de toxicologie ; le second, d'études de pharmacie galénique et de matière médicale.

L'Ecole se réserve d'admettre des équivalences.

La durée de la scolarité est d'une année au moins.

La scolarité est accomplie à l'Ecole.

L'épreuve consiste dans la soutenance d'une thèse contenant des recherches personnelles.

Art. 8. — Le présent règlement sera mis à exécution à partir de l'année scolaire 1897-1898.

2. FACULTÉ DE MÉDECINE.

Le Conseil de l'Université de Paris,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu : « En dehors « des grades établis par l'Etat les Universités peuvent instituer des titres « d'ordre exclusivement scientifique.

« Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux « grades par les lois et règlements, et ne peuvent en aucun cas être dé- « clarés équivalents aux grades.

« Les études et les examens qui en déterminent la collation sont « l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis « à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction pu- « blique.

« Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le Président « du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les di- « plômes délivrés par le Gouvernement » ;

Vu la délibération en date du 28 mars 1898 instituant et règlementant le doctorat de l'Université de Paris ;

Délibère :

Article premier. — Le diplôme de docteur de l'Université de Paris est délivré, dans les formes prévues par le décret et la délibération susvisés, aux étudiants étrangers qui ont obtenu de faire leurs études et de subir leurs examens à la Faculté de Médecine de Paris, avec dispense du grade de bachelier.

Art. 2. — Le présent règlement sera mis à exécution à partir de l'année scolaire 1897-1898.

Au moment de mettre en pages, on nous prie de rappeler, à propos d'un article récent de M. Maurice Emmanuel dans la Revue de Paris, *sur l'*Enseignement musical *en Allemagne : 1° que la* Revue internationale de l'Enseignement *a publié le 15 novembre 1897 un article de M. Dauriac sur l'*Enseignement des sciences musicales dans les universités germaniques; *2° que M. Dauriac a fait depuis 3 ans un cours libre d'esthétique et de psychologie musicale, dont les sept premières leçons ont paru en 1897 chez Alcan, sous ce titre,* La psychologie musicale dans l'opéra français (N. de la Réd.).

UN ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DIPLOMATIQUE
A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Depuis 26 ans M. Albert Sorel enseigne à l'École des sciences politiques l'histoire diplomatique. Chaque année plus écouté, il a vieilli dans une chaire qu'il avait abordée très jeune et grandi dans une science qu'il a très vite approfondie. Les faits qu'il racontait étaient multiples, complexes et contradictoires ; les esprits qu'il enseignait étaient jeunes, impatients et légers : des faits il dégagea des idées et des idées le sens d'une évolution : il fut professeur. Il fixa les esprits, les mûrit et les pénétra du sens de l'évolution : de professeur il passa maître.

L'enseignement de l'histoire exige un exposé consciencieux du détail, des faits, petits ou grands, rangés dans l'ordre chronologique ou classés par séries. Telle circonstance de mince apparence fait dévier la marche d'un ensemble ; il faut la retrouver, la mesurer et la mettre en lumière. Mais souvent cette cause menue et détournée n'est elle-même qu'un effet, la résultante inattendue d'un état de choses oublié, l'irruption brusque d'une idée qu'on croyait morte et qui n'était qu'assoupie, la conclusion brutale et soudaine d'une évolution lente que les siècles ont méditée. Le murmure des faits monte du passé et s'unit dans l'harmonieuse sonorité d'une formule ; la sonorité de la formule éveille des clameurs multiples qui se brisent et meurent en très faibles échos aux quatre coins du monde.

L'enseignement de l'histoire diplomatique présente des difficultés toutes particulières.

Ici, plus qu'ailleurs, les faits sont nombreux et contradictoires, les idées impérieuses et inconciliables. L'historien ne vit pas dans une société qui se développe suivant un principe et dans laquelle la réflexion peut déterminer des ferments de décomposition et des agents de recomposition ; il vit sur les confins des sociétés et observe les actions et réactions des unes sur les autres. Ces sociétés sont diverses, elles ont des raisons d'être, des moyens et des fins propres. Les raisons d'être sont lointaines ou récentes, les moyens sont mesquins ou puissants, les fins sont grandioses et délibérées ou prochaines et obscures.

Il faut observer ces raisons d'être, mesurer ces moyens, déterminer ces fins ; travail minutieux et long qui permet d'esquisser la politique théorique des États, de formuler leurs règles supérieures de conduite, de retrouver les ambitions raisonnées qu'ils nourrissent ou la grande chimère qu'ils poursuivent. Cette politique, des hommes l'appliquent ; ces hommes ont leur caractère, leurs faiblesses et leurs grandeurs, leurs passions et leurs calculs ; ils commandent à d'autres hommes également faibles, passionnés ou indifférents ; dans l'application la politique se déforme, la règle fléchit, l'ambition s'apaise ou s'exalte, la chimère grandit ou s'évanouit.

La politique spéculative s'est abaissée à la mesure de l'humanité, pliée à ses desseins et à ses nécessités ; mais ce n'est pas tout : l'ambition heurte

par delà les frontières des aspirations opposées. l'intérêt froisse d'autres intérêts, la chimère suscite d'autres chimères, les volontés tendues s'affrontent, les luttes éclatent ; quand l'effort est épuisé, les ambitions lassées se taisent, les intérêts s'accommodent, les aspirations s'endorment, et les chimères, parfois, s'évanouissent. Mais ces trêves sont rares et la lutte reprend bientôt.

Déterminer l'impulsion initiale qui anime les États, l'action des hommes, l'influence des circonstances, la part du hasard, les réactions du dehors, leurs causes et leurs effets, dire ce que chacun de ces États voulait, pourquoi et comment il le voulait, telle est la tâche du professeur d'histoire diplomatique.

I

M. Sorel nous dit cela pour l'Europe du XIXe siècle. Il la prend à la Révolution et la mène jusqu'au congrès de Berlin. Son cours s'étend sur deux ans et compte environ 56 leçons.

A qui parle-t-il ? Les élèves qui reçoivent son enseignement ont fait des études classiques et suivent, pour la plupart, les cours de l'École de droit ou de la Faculté des lettres ; quelques-uns sont déjà licenciés ; presque tous se préparent aux carrières de l'État ou à la vie publique ; d'autres, plus âgés, ne viennent chercher qu'un complément d'éducation sans viser de but pratique. Les nombreux étrangers qui se joignent à eux ont reçu dans leur pays une instruction analogue et nourrissent les mêmes projets. Ce sont tous des esprits ouverts et cultivés, armés de connaissances nombreuses, en quête d'idées, soucieux d'acquérir une méthode. Ils sont jeunes, ils comprennent rapidement et sentent vivement ; ils sont impatients et courent tout droit à l'idée qu'ils devinent ; ils sont amoureux des déductions logiques et des conclusions rationnelles ; ils étudient pour entrer dans la vie active et recherchent la notion précise et le sens pratique des choses. Ce ne sont, ni des spéculatifs, ni des rêveurs, ni des indifférents, ni des empiriques. Ce sont des jeunes hommes qui veulent savoir avant de juger et juger avant d'agir.

Vous voyez quelle sera la tâche du professeur : il donnera à ces esprits avides les notions précises qui leur manquent, les contraindra à considérer de très près les circonstances avant d'émettre une opinion, assouplira la rigidité de leur logique aux aspérités des faits, les tiendra en bride sur la pente rapide de la déduction et les conduira par des routes détournées et sûres vers une conclusion pratique.

II

Aux yeux de M. Sorel toute l'histoire est le récit d'une évolution. On y peut distinguer un point de départ, une série de stades parcourus, un point d'arrivée ; il y a un état de choses primitif, des actions concordantes ou divergentes qui tendent à le transformer et en effet le modifient, et un état de choses qui en résulte. Il faut d'abord déterminer le point de départ, l'état primitif. Le professeur commence son cours en 1789 ; il va nous dire ce qu'est l'Europe à cette date et, avant de voir entamer la partie, étudier l'échiquier sur lequel on la joue.

Cette étude l'arrête longtemps. Il lui consacre six leçons au moins, pendant lesquelles nous voyons édifier la scène, poser le décor et défiler les

acteurs sans que l'action commence, mais quand celle-ci s'engagera nous pourrons suivre sans étonnement et sans fatigue son allure rapide que rien ne ralentira plus.

M. Sorel nous montre l'Angleterre dans son île, affairée à son commerce, les yeux tournés vers l'Océan, inquiète de l'Inde, mal préparée pour la guerre, ne la déclarant que lorsque ses intérêts sont décidément lésés pour la soutenir avec l'entêtement calculé du trafiquant qui sent venir la faillite et la passion orgueilleuse d'une aristocratie qui sait son existence en jeu.

Il dépeint le saint Empire en dissolution, l'Autriche hésitante entre l'Occident et l'Orient, mais toujours prête à conquérir, la Prusse qui s'élève, la Pologne qui sombre, l'Espagne qui végète, l'Italie qui fermente.

Nous nous promenons à travers l'Europe ; nous l'observons de tous les points d'où la vue peut porter ; nous considérons dans chaque pays ce que médite l'État et ce que pense la nation, ce qui, dans les vues de l'un et les sentiments de l'autre est traditionnel et permanent, ce qui est accidentel et fugitif ; puis nous rentrons chez nous et nous plaçons désormais au point de vue français.

Le professeur observe notre pays comme il a étudié les autres. Il nous dit quelles sont ses frontières, jusqu'où la politique des Bourbons les a poussées. A l'intérieur de la ligne il nous montre un territoire compact qui, de la Méditerranée, s'étend jusqu'à l'Océan et monte des Pyrénées jusqu'aux Pays-Bas. Il compte les enclaves : elles sont insignifiantes ; il indique les régions voisines *en prise*, et la pente douce de la plaine belgique qui nous entraîne jusqu'au Rhin. Nous voyons déjà la large teinte plate qui, sur la carte, marque la France gagner de proche en proche sur le damier multicolore qui nous sépare des frontières naturelles. De l'autre côté du Rhin la mosaïque s'étale à perte de vue sur l'Allemagne et s'arrête seulement à la Vistule ; l'Italie est aussi bariolée ; l'Espagne est compacte, mais nous la savons faible ; l'Angleterre est unifiée, mais la nature l'a jetée hors du continent ; notre pays est d'un seul tenant et sa teinte uniforme écrase la bariolure qui l'environne : nous comprenons l'unité française.

En quelques mots on nous rappelle comment elle s'est faite : l'œuvre lente et sûre des rois, les vagues projets d'Henri IV qui ébaucha la politique, la conception puissante de Richelieu qui la formula et la souplesse heureuse de Mazarin qui la poursuivit, l'ambition démesurée de Louis XIV qui l'exagéra sans la compromettre, la sottise de Louis XV qui la compromit sans la détruire, la sagesse de Vergenne qui la maintint sans la proclamer. Nous voyons la suite de l'idée, nous comprenons que le gouvernement de 1788 est l'héritier d'une tradition séculaire, qu'il suit une règle et poursuit un but : nous saisissons l'ambition de la France.

Une ambition se traduit dans une politique active. Le professeur en esquisse les grandes lignes : l'autorité sans cesse renforcée au dedans, l'extension poursuivie sans relâche au dehors, l'alliance avec les faibles contre les forts, les compensations données aux premiers pour l'aide qu'ils nous ont fournie en tenant en échec les autres, le maintien de l'équilibre en Europe, ou, s'il doit être rompu, sa rupture à notre profit : nous comprenons l'esprit de la politique française.

Une politique ne vaut que par les moyens dont elle dispose. Le professeur énumère les ressources du pays ; il est peuplé, proportionnellement,

plus que ses voisins, riche, le sol est gras et l'industrie rapporte ; les finances de l'Etat sont embarrassées, mais celles des particuliers sont florissantes ; l'Administration est caduque, tâtillone, maladroite, mais les administrés ont de la patience et de l'énergie ; la marine s'enorgueillit de ses succès récents et se développe, l'armée est solide : nous mesurons la puissance latente que recèle le royaume de France.

Les moyens d'action ne valent que par ceux qui les mettent en œuvre. Le professeur nous présente les hommes d'Etat. Ils ont hérité de leurs pères la tradition dont nous parlions tout à l'heure, ils ont une politique, des alliances conclues ou des accords possibles, des habitudes et des procédés.

L'homme d'Etat n'a d'action que s'il est suivi et encouragé par ceux auxquels il commande. M. Sorel nous dépeint la nation. Nous apprenons ce que pensent et ce que veulent les Français : propos délibérés et ambitions précises chez les hommes éclairés, aspirations obscures et latentes dans le peuple.

Chaque Etat vient à son tour prendre place dans le concert. Il y entre avec sa politique et ses aspirations. Sa puissance est mesurée, son ressort intérieur est observé, son autorité morale est appréciée. C'est une *force*, estimée au plus juste, qui vient jouer à côté d'autres forces.

L'élève les connait toutes et, par une heureuse disposition des plans, la force française est mise à sa place, au milieu des autres, parfois au second rang. Les ouvrages d'histoire sont trop souvent conçus de telle sorte que notre pays occupe toute la scène, alors même qu'en réalité son rôle ait été effacé ; l'auteur admet rarement que l'impulsion puisse venir du dehors et que le but poursuivi puisse être autre que celui que notre politique visait. Les autres Etats restent dans la pénombre, leur attitude est douteuse, leurs gestes sont heurtés et courts ; on les masse en deux groupes : les amis et les ennemis ; les neutres sont laissés de côté, ils ne nous intéressent pas. Les amis sont appréciés d'après l'appui qu'ils nous donnent, les ennemis d'après la résistance qu'ils nous opposent ; ni les uns ni les autres n'ont de politique suivie : ce sont des comparses qui évoluent autour du premier rôle. Nous sommes placés au point de vue français, et de ce point nous considérons chaque Etat d'Europe sous un angle qui va se déformant davantage à mesure que l'Etat est plus loin et nous intéresse moins.

Une semblable méthode peut être admise si on l'applique à l'étude d'une période où la France fut effectivement prépondérante, elle est désastreuse s'il s'agit d'une époque de recueillement ou de renoncement. Dans tous les cas elle est dangereuse, elle fait perdre à l'esprit de l'élève sa souplesse et l'empêche de s'imaginer les sentiments et de se glisser dans la pensée de l'étranger. Dans tout son cours la constante préoccupation de M. Sorel est de contraindre l'élève à se transporter hors de France, à habiter Londres ou Vienne, Berlin ou Saint-Pétersbourg, à sortir de soi-même, à ne pas demander aux gens d'être ce qu'ils ne sont pas, à penser tour à tour, comme pense un Anglais, ou un Autrichien, un Prussien ou un Russe. Cette heureuse méthode a porté ses fruits ; jamais, durant vingt-cinq années d'un enseignement que suivent beaucoup d'étrangers, une appréciation du professeur ne choqua l'un d'eux. Il avait, en définissant, au début de son cours, l'esprit, le caractère, les ambitions de chaque peu-

ple, acquis le droit de considérer ensuite les choses à notre point de vue et de parler comme un Français.

L'élève connaît les Etats de l'Europe, il sait ce qu'ils veulent, pourquoi et comment ils le veulent. Pour esquisser ce tableau, le professeur avait arbitrairement arrêté le mouvement historique à une date précise ; il le laisse maintenant se développer. C'est l'étude de l'évolution qui commence.

III

L'évolution semble d'abord une succession de faits qui s'emmêlent, s'entrechoquent, se bousculent et courent vers un but incertain. Leur masse grise et terne roule dans l'histoire comme les flots troubles de l'inondation glissent entre les berges du fleuve ; ils se perdent dans le vide des conclusions banales comme la crue s'étale dans l'immensité impassible de la mer. C'est une coulée d'ombre qui s'engouffre dans la nuit. L'historien fixe l'ombre et découvre des points autour desquels elle s'amasse et tourbillonne ; la coulée s'arrête-là, se brise et écume ; des lueurs scintillent. Parmi tant de flots qui roulent, il en est qui s'élèvent, se nouent en larges ondes et déferlent sur la masse qu'ils portent tout d'un côté ; parmi tant de faits qui glissent, il en est qui s'imposent et dirigent le courant historique dans une voie nouvelle. Cette poussée avait une cause ; elle détermine à son tour d'autres secousses qui se répercutent ; la coulée, uniforme en apparence, s'harmonise et se rythme ; on lui découvre une source, des tournants, des rapides et des calmes.

Mais il faut être un grand magicien pour illuminer le passé incolore et lui rendre la vie. L'historien assume une lourde tâche en cherchant à éclairer ces lointains confus ; plus lourde encore est la tâche du professeur qui enseigne des esprits jeunes et ignorants. M. Sorel a fait saisir aux élèves ce qu'était la question, quels en étaient les éléments, comment elle se posait, et, jusqu'à présent, il suffisait d'observer et de comprendre ; une intelligence médiocre, inexpérimentée, maladroite, pouvait suivre sans peine ; il va montrer comment la matière s'agite et évolue et, pour cela, s'adresse aux facultés supérieures de l'esprit, à la réflexion, à la déduction, à l'imagination représentative ; maintenant se pose le problème des effets et des causes ; il ne suffit plus d'étudier, il faut songer ; rien ne sert d'observer, il faut sentir.

Le professeur ne s'impose pas à l'auditeur ; il ne conduit pas devant lui, d'une allure compassée et doctrinale, la procession des faits en fixant d'avance son parcours ; il veut que l'esprit de l'élève travaille et collabore en sourdine à l'œuvre qu'il compose du haut de la chaire magistrale. Il énonce un fait sans tirer de conclusions ; il le présente dans son ensemble sans l'apprécier : il indique seulement son caractère et son amplitude. C'est un jalon de posé, une base solide sur laquelle on peut tabler. Il le laisse et passe à un autre qu'il développe de la même façon, puis il arrive à un troisième et, ainsi de suite, épuise les faits directeurs, dès longtemps médités, appréciés et classés dans son esprit, sans que le discours ait laissé entrevoir le lien solide qui les unit et l'harmonie qui les pousse dans un sens déterminé. Mais la réflexion de l'auditeur s'ingénie à trouver la raison de cet accouplement, l'économie de ce plan, et des lueurs s'allument dans son esprit. Il croit deviner, quelques-uns déjà ont saisi, et c'est plaisir de voir le reflet qui passe sur leurs traits, quand ils

sentent la conclusion se presser sur les lèvres du maître, et l'éclair de triomphe qui illumine leurs yeux quand enfin elle éclate dans quelques phrases serrées et rapides qui la fixent et la précisent. Ce que dit le professeur, ils l'avaient pensé, sa conclusion est la leur, ils se sentent portés par sa phrase et animés de son souffle, un peu de son talent est passé en eux.

Mais prenons un exemple. Au seuil des guerres de la Révolution, le professeur veut montrer comment le conflit éclata entre la France nouvelle et la vieille Europe, il veut prouver combien il fut grave et fatal. Il ne le dit pas, mais parle d'abord de la question des princes possessionnés d'Alsace, l'étudie à fond et la juge : c'est un procès pendant entre les deux nations; c'est, pour l'Empire, un prétexte permanent d'intervention ; on en fera sortir la guerre quand on voudra. Il passe aux émigrés, nous les montre à Coblentz et dans les cours de la rive droite du Rhin, prêchant la croisade, véhéments, pressants et menaçants, tandis que la nation française s'inquiète de leurs menées et songe à disperser leurs armements. La crainte et la haine la portent aux mesures violentes, la préoccupation obscure de la rive gauche du Rhin l'incite à attaquer : c'est une pente insensible qui mène à la guerre. Le premier fait la rendait possible, le second la rend probable. L'élève commence à saisir cela et s'inquiète de ce qui va suivre. Le professeur lui parle alors de la propagande révolutionnaire. Nos principes nouveaux se répandent, les peuples s'agitent, les souverains s'émeuvent ; la Révolution à l'intérieur favorisait leurs desseins, la Révolution à l'extérieur les bouleverserait. La France fait de la propagande, les princes n'en veulent point, le conflit latent s'accuse, les chances d'accord s'évanouissent une à une. La conflagration semble fatale, mais qui la déterminera ? Le maître nous ramène à l'intérieur, nous montre le souverain aigri par la constitution civile du clergé, désenchanté et soupçonneux, pressé de recouvrer à la faveur d'une guerre le pouvoir qu'il a perdu. Mais les partis énervés et violents voient aussi dans la guerre le moyen de mettre la main sur l'Etat. L'élève comprend maintenant toute la gravité de la situation et a déjà tiré la conclusion quand le professeur l'énonce : le conflit était désormais inévitable entre la France et l'Europe. En disant cela M. Sorel ne développe plus une idée qui lui soit propre, mais fixe la pensée qu'il a suggérée à tous ses auditeurs. Il leur a appris du même coup à rechercher les faits directeurs et à retrouver dans la course confuse des événements les circonstances qui dirigent le courant. Voilà nos moteurs déterminés. Comment vont-ils agir ?

IV

Nous nous engageons sans crainte dans la tourmente révolutionnaire ; nous tenons à la main un fil conducteur. En voyant la France marcher vers le Rhin, nous nous souvenons que de vieilles ambitions la poussent de ce côté. En voyant la coalition fléchir devant elle et lâcher pied, nous nous rappelons que les jalousies farouches et les ambitions opposées délient son faisceau mal noué. Dès lors, Valmy s'explique et Jemmapes ne nous surprend pas. Mais voici l'Angleterre qui prend parti. Est-ce seulement un ennemi de plus, quelques habits rouges ajoutés aux uniformes blancs des kairserlichs et aux tuniques sombres des grenadiers de Frédéric Guillaume ? Nous nous souvenons de la guerre de succession d'Autriche

et de la guerre de Sept ans, des guinées qui payaient si grassement les troupes continentales armées contre nous, des craintes anglaises au sujet d'Anvers, et nous comprenons que l'entrée en ligne de la Grande-Bretagne est significative. Nous sommes convaincus d'avance quand le professeur nous dit qu'elle sera le cerveau de la coalition, sa volonté, sa puissance et sa persistance. Mais volonté, puissance, persistance n'y peuvent rien, les Français sont vainqueurs et atteignent le Rhin.

Alors commencent à paraître les effets dont nous avons tout à l'heure vu les causes ; alors commencent aussi nos incertitudes. La méthode du professeur nous a poussés, par une voie facile, jusqu'au point où la question se noue. Les développements étaient clairs, les constatations précises et irréfragables, les impressions vives et nettes ; l'action se déroulait ample et simple et nous prenions plaisir à aller en avant, sur la route ouverte, méconnaissant la puissante logique du professeur qui, à notre insu, nous soutenait et nous portait, impatients parfois de son allure mesurée que nous jugions trop lente et de ses restrictions que nous estimions trop prudentes. Fiers de notre science toute fraiche, nous dépassions le maître en courant vers le but. Sa bonhommie souriante nous laissait faire et, sans presser le pas, il marchait, lui aussi, vers l'obstacle, où il savait bien nous retrouver déconfits et inquiets.

Nous savons *pourquoi* cela est arrivé, mais nous ignorons *comment* cela va tourner et *pourquoi* cela tourne ainsi.

Nous comprenons les causes de la lutte engagée, nous mesurons les intérêts en jeu et les ambitions en conflit, mais ce qui suit nous paraît obscur : les armées révolutionnaires débordent sur l'Europe, nos conquêtes s'étendent jusqu'à des frontières inespérées et paradoxales, la puissance française, déployant un effort incroyable, déforme ou brise tout ce qui l'entoure ou lui résiste. Ce n'est plus le développement normal d'une politique méditée, le jeu naturel de forces mesurées ; la solution de notre problème de mécanique devient impossible ; les données ont changé, les rapports sont inégaux et variables, une main invisible passe sur le tableau noir et efface les chiffres que nous y posons pour y substituer des valeurs inconnues qui nous troublent. Nous ne pouvons plus avancer et demeurons devant l'obstacle. Le professeur nous rejoint bientôt et remet la main sur nous.

Il nous dit alors, en quelques phrases simples et solennelles (j'entends sa voix et je retrouve son accent comme si je sortais du cours), il nous dit qu'il n'y a pas en histoire que les éléments concrets considérés jusqu'ici, que, tout observé et pesé, les territoires mis en balance et les forces en présence, les ambitions mesurées et les ressorts de la politique éprouvés, il reste autre chose, hors de la portée des hommes, qui détermine leurs actions et les presse inéluctablement vers des fins qu'ils ignorent. Il nous dit que, si l'homme peut lâcher la bride aux principes et mettre en branle la poussée formidable des appétits, des aspirations, des passions et des haines, il ne peut pas aussi facilement arrêter l'œuvre en marche. Il nous dit que nos destins se dénouent au-dessus de nos têtes, hors de nos prises, et qu'ils s'emmêlent ou se déroulent sans que nous y puissions rien. Il nous apprend qu'il faut faire en histoire, à côté de la liberté qu'on trouve toujours à l'origine des évolutions, une large place au hasard et à la fatalité.

Cette idée du professeur est remarquablement traduite dans l'image suivante :

« Je prends, dit-il, un exemple incomplet et grossier, mais qui, par com-
« paraison, marque bien le joint. Un homme est au sommet d'une mon-
« tagne rocheuse ; il a un pic, une cartouche de dynamite ; il creuse un
« trou de mine, il dispose la cartouche : tous ces actes se sont faits libre-
« ment, et aucun n'emporte encore de conséquence. L'homme est maître
« de s'en tenir là. Il ne s'y tient pas, il pousse plus loin, il fait le mou-
« vement définitif, et l'explosion se produit. Dès lors, il n'est plus maître
« de rien. La pierre s'ébranle, selon la force de l'explosif, et roule, selon
« les formes de la montagne et la résistance du sol ; elle roule sur des
« pentes désertes et s'y arrête inoffensive ; ou bien elle roule sur des val-
« lons habités, elle ricoche, elle se précipite, elle écrase, elle tue, elle
« anéantit le travail humain, détruit des hommes, porte la ruine et la
« douleur ; et tout cela est nécessaire, à partir du moment où l'explosion
« s'est produite » (Fatalisme et Liberté. *Nouveaux essais de critique et d'histoire*. Paris, 1898).

Nous déterminons souvent les mouvements, nous les dirigeons quelquefois, nous ne les arrêtons jamais. Voilà la Révolution en guerre avec toute l'Europe et victorieuse ; elle donne à la France ses frontières naturelles, convoitées pendant deux cents ans. Va-t-elle s'arrêter là ? Elle ne le peut pas. Une force intérieure la pousse plus loin, une attraction extérieure l'entraîne plus loin encore. La force intérieure, c'est la prodigieuse expansion de vigueur qu'elle a développée et qui subsiste quand l'effet est obtenu, c'est l'armée qui ne peut refluer sur le pays sans le bouleverser et qui ne peut rester sur les provinces conquises sans en conquérir d'autres. L'attraction extérieure, c'est la nécessité de protéger les conquêtes récentes en les couvrant par d'autres conquêtes et celles-ci par d'autres encore, en marchant toujours vers la frontière idéale qu'on ne trouvera nulle part. Plus loin nous irons, plus les résistances seront vives ; plus fort nous frapperons, plus les ripostes seront dangereuses ; plus nous nous étendrons, plus notre puissance s'affaiblira et plus grandira celle de nos ennemis. Leurs divisions sont notre seule force, s'ils s'unissent nous sommes perdus (1). Voilà toute l'histoire de l'Empire qui s'éclaire. De nouveau la voie s'ouvre libre devant nous. Nous nous y engageons cette fois avec prudence, notre bagage est alourdi d'un nouveau poids. Les calculs précis de la politique terre à terre ne nous expliquent plus le fin des choses ; nous sentons planer au-dessus de l'histoire un vague inconnu qui nous émeut,

(1) M. Sorel n'a jamais mieux résumé ce mouvement que dans le passage suivant d'un récent article : « Il s'agit de savoir si la France gardera sa suprématie, et si l'Europe « respectera les limites de la Gaule que la République s'est données. Il semble, à consi- « dérer cette guerre de 1799, que l'on assiste à la première opération d'un siège, celui « de la France, qui va durer seize ans : C'est d'abord un investissement décousu ; puis, « ce sont des assauts désordonnés contre les forts détachés, des sorties impétueuses de « l'assiégé qui nettoie au loin les abords de la place, étend ses glacis, construit plus loin « de nouveaux bastions ; puis les assiégeants reviennent à la charge, en 1805 et 1806, et « sont repoussés plus loin ; ils reviennent encore, et la France les repousse plus loin « encore, en 1809. Mais pour se garder, à de telles distances, elle s'éparpille, elle s'épuise. « Elle veut en finir, elle tente une sortie à fond en 1812. Elle est vaincue, et d'avant- « poste en avant-poste, de bastion en bastion, de frontière en frontière, elle recule aux « limites de 1809, à celles de 1805, à celles de 1802, à celles de 1799, à celles de 1792. Le « cycle se ferme comme il avait commencé, par l'invasion du territoire français, et, « toutes les conquêtes étant reprises, par une menace, comme en 1792-1793, de démem- « brement de la vieille France » (A. Sorel, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1887, p. 787).

nous soupçonnons des pièges, notre pensée ombrageuse fait des écarts et éprouve des paniques subites, nous restons maintenant plus près du maître et nous appuyons à lui : la route se rétrécit et recèle des embûches.

Nous connaissons les causes et en saisissons les effets ; l'action marche vers le dénouement ; le professeur nous y porte. Le procès entre la France et l'Europe est jugé à Leipzig, la sentence est confirmée à Paris. Comment les gagnants vont-ils se partager l'objet du litige ? Nous allons au congrès de Vienne. C'est pour nous un troisième enseignement qui commence.

V

Dans la première partie de son cours, M. Sorel nous a appris comment on pose une question, comment on apprécie une situation à un moment déterminé, comment on scrute la puissance et les moteurs des Etats. Dans la seconde partie, il nous a montré les moteurs en action, ce que deviennent les ambitions dévoilées et les forces lâchées. Il nous enseigne maintenant comment les intérêts se concilient, comment les hommes d'Etat les discutent et les satisfont. Il nous apprend surtout ce que peut un politique avisé dans les pires circonstances, en nous montrant Talleyrand à l'œuvre. L'exposé commence comme toujours par une étude précise des ambitions de chacune des parties et des moyens dont elle usera pour atteindre son but. Que veut la Prusse et sur qui peut-elle compter ? Que désire l'Autriche et qui la soutiendra ? Comment l'Angleterre considère-t-elle les choses ? Que médite l'empereur Alexandre pour la réorganisation de l'Europe ? Où sont les petites Puissances et que disent-elles ? et tout cela entendu, posé, apprécié, quelles sont la situation de la France et les idées de Talleyrand ? Le professeur suit pas à pas les négociations. Il arrive avec le Prince de Bénévent à Vienne et observe avec lui le milieu et les dispositions des plénipotentiaires ; il devine leurs instructions et épie leurs conciliabules. La première conférence s'ouvre ; nous y suivons l'agent français. Metternich lui présente un mémorandum, nous en prenons connaissance ; on y parle des Puissances alliées, Talleyrand s'en étonne, et nous avec lui ; il réplique droit public européen, Hardenberg se fâche, de Humboldt a peine à le calmer, tandis que Metternich subtilise le fâcheux document, cause de cette première escarmouche ; nous vivons toute la scène, les caractères s'enlèvent en vigueur sur la phraséologie grise des protocoles.

Nous suivons notre agent de conférence en conférence et nous voyons la pensée naître et le plan s'esquisser dans son esprit. Les discussions entre les anciens alliés éclatent, leurs appétits démesurés sont dévoilés. Les petits Etats prennent peur, demandent un appui : la France le leur donne. Les grandes puissances se groupent deux à deux et chaque couple cherche un tiers qui rompe l'équilibre en sa faveur : la France s'offre. Notre plénipotentiaire prend pied dans le congrès et parle haut. Nous discutons à son côté les bases du nouvel état de choses, nous observons successivement l'affaire de Saxe et l'affaire de Naples, les agrandissements de l'Autriche en Italie et ceux de la Russie en Pologne ; nous pesons ses arguments et apprécions les répliques des étrangers ; nous préparons des réponses aux objections possibles. Les notes passent sous nos yeux ; le professeur nous lit les passages importants des mémoires, nous voyons le fil sans cesse noué et constamment rompu se consolider ; les pourparlers

aboutissent ; on rédige un projet de traité ; le projet est discuté encore, modifié, amendé, enfin adopté et signé ; l'acte final est préparé, on l'adopte aussi. Voilà qui est fait. L'Europe est reconstruite. Nous avons suivi d'un bout à l'autre les laborieuses négociations qui l'édifièrent ; nous avons vu un diplomate à la tâche, vécu sa vie, partagé ses craintes et ses satisfactions, saisi ses procédés et apprécié son esprit.

VI

M. Sorel nous quitte à cette date de 1815. Une autre année il poursuivra l'histoire de l'Europe jusqu'en 1878. Sa méthode sera la même. Résumons-la : partir de faits connus bien établis ; discerner le principal de l'accessoire et sacrifier constamment celui-ci à celui-là ; déterminer les moteurs et les aller chercher où ils se trouvent, très loin peut-être, à l'étranger ; changer au premier signe son point de vue et penser tour à tour comme pensent ceux que l'on observe ; chercher les causes profondes où elles se cachent ; après s'être élevé aux considérations générales et lointaines, qui seules expliquent les événements, redescendre aux considérations pratiques, qui seules expliquent les solutions, telles sont, si je ne m'abuse, les règles que suit le professeur dans son enseignement et qu'il inculque à ses élèves.

Il retrouve ceux-ci hors du cours et, dans une conférence hebdomadaire, leur apprend à mettre ces règles en pratique. Après leur avoir donné les renseignements bibliographiques nécessaires, il leur dit comment on élabore un travail, comment on lit des documents, comment on les résume, ce que l'on peut tirer de ses notes et comment on fait un plan. Il les met au courant des pratiques et du vocabulaire diplomatiques, de la rédaction des dépêches ; après leur avoir enseigné l'art, il leur apprend le métier. Jusque-là les auditeurs sont restés muets ; il les fait parler, organise un congrès, imagine une négociation, donne à chacun une puissance à représenter et met les plénipotentiaires aux prises. Là, mieux encore qu'au cours, il les habitue à sortir d'eux-mêmes, à penser comme pense l'étranger au lieu de lui prêter leurs propres sentiments. Il dira, par exemple, à l'élève qui représente le Czar : « Prenez garde ! vous ne parlez pas comme « un Russe, mais comme un Anglais, » et à l'Anglais, il dira parfois : « Attention ! vous raisonnez comme un Français ; un Anglais pense autrement ».

Les jeunes gens qui suivent le cours de M. Sorel ne font pas des historiens ; quelques-uns seulement, gagnés par l'attrait du sujet, poursuivent leurs études et appliquent à l'histoire la méthode que le professeur leur enseigna ; le reste, nous l'avons vu, vise d'autres buts. Mais tous gardent dans l'esprit l'empreinte ineffaçable que le maître y frappa. Cette empreinte reparaît dans leurs travaux, leurs actes et leurs pensées. Ils ont appris à observer, à discerner, à juger et à sentir. Ils étaient venus enfants, ils repartent hommes. On ne fréquente pas en vain un aussi profond et lumineux esprit, une aussi belle conscience.

M. Caudel.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

SUISSE (1).

Cours de vacances. — La première série des cours de vacances, donnés chaque année à l'Université de Genève, a réuni 220 personnes, dont 83 dames. L'Allemagne comptait 162 personnes; la Roumanie, 2; la Russie, 13; l'Egypte, 2; la Grèce, 1; l'Autriche, 7; l'Ecosse, 2; l'Italie, 2; la Serbie, 1; la Suisse, 10; le Danemark, 1; la Hollande 1; la Hongrie, 4; la Bohême, 8; la Turquie, 1; la Finlande 1; les Etats-Unis, 1.

A Lausanne, il y a eu 91 auditeurs, dont 68 pour l'Allemagne. Le programme ordinaire s'est augmenté d'un cours de Millioud sur le mouvement des idées dans la France contemporaine, de conférences gratuites faites par les professeurs de la Faculté des Sciences : M. Dufour a parlé de la radiation solaire dans les glaciers; M. Forel, des variations des glaciers; M. Brunner a donné une introduction à la chimie; M. Willezek a parlé de la Flore alpine; M. Lugeon, de la géographie physique; M. Blanc, de la vie élémentaire. Des séminaires ont été institués pour ceux qui étaient désireux de faire des travaux pratiques. Des classes supplémentaires de phonétique, de traduction, de diction, d'étymologie et de philosophie ont été formées. Des excursions ont été faites sous la direction de professeurs.

Les cours de vacances du séminaire de Neufchâtel ont réuni 78 inscriptions. « Ce succès, dit le rédacteur de la *Suisse universitaire*, prouve une fois de plus que ces cours répondent à un besoin réel; aussi espérons-nous, dans l'intérêt de notre ville et de notre Académie, qu'il leur sera donné chaque année une plus grande extension. » Nous formons le même souhait pour nos Universités françaises qui pourraient, comme l'écrivait l'autre jour un de nos collaborateurs, grouper autour d'elles, pendant les vacances, bon nombre d'étrangers et aussi de Français. Et elles trouveraient, comme pour l'extension universitaire prise dans son ensemble, d'utiles collaborateurs parmi les professeurs de nos lycées, peut-être même dans nos lycées de jeunes filles.

Genève. — La Faculté de théologie a reçu licencié M. Rochat avec une dissertation sur Mani et sa doctrine. La Faculté des Sciences a reçu docteur ès-sciences physiques: MM. H. Jacob (Recherches systématiques dans le groupe des rosindulines); Ch. Goudet (Contribution à l'étude des corps

(1) La *Suisse universitaire*, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1897; 31 janvier 1898.

actifs en lumière polarisée) ; E. Ruttimann (Recherches sur les acides arsénotungstiques et leurs sels) ; Ivan Von Essen (Recherches expérimentales sur la solubilité des carbonates et des bicarbonates dans la série isomorphe RCO^3). A la Faculté des lettres, Mlle Wanda Golez a obtenu la licence ès-sciences sociales ; à la Faculté de médecine, Mme Mélikoff-Goldberg et Mlle Sophie Nadel ont été promues au doctorat.

L'Université compte, pour le semestre d'hiver, 131 professeurs, dont deux dames, privat-docent, Mlles Rodrigue et Welt. M. Maffeo Pantaleoni, professeur d'économie politique à Palerme depuis 1895 et fondateur du *Giornale degli Economisti*, a été nommé professeur d'économie politique à Genève. On compte 16 privat-docent en sciences, 13 en lettres, 2 en théologie, 5 en droit, 20 en médecine. Il y a 762 étudiants et 244 auditeurs, en tout 1.006 (895 en 1896-1897), dont 676 étrangers. M. Ch. Borgeaud a créé, à la Faculté de droit, un séminaire où les élèves se réunissent, travaillent, discutent et préparent des travaux personnels sous sa direction.

Lausanne. — Une chaire de bactériologie et de pathologie comparée a été confiée à M. Bruno Galli-Valerio, professeur agrégé à l'Institut pathologique de l'Ecole supérieure vétérinaire de Milan. M. Jules Besançon, professeur de langue et de littérature latine, mort le 30 août, a été remplacé par M. Paul Vallette, professeur de rhétorique au lycée de Moulins, ancien élève de l'Ecole normale supérieure. M. Edouard Groos, licencié ès-sciences de Paris, a été chargé du cours de physique mathématique à l'Université. La *Société académique*, pour fournir des subsides à l'Université, a offert aux amis de l'instruction supérieure, une séance de six conférences (10 fr. pour les six conférences, 2 fr. pour une série isolée). M. Dufour a traité des *Radiations invisibles et des rayons Rœntgen* ; M. Rossier, des *Mœurs diplomatiques du XVIIIe siècle* ; M. Rapin, des *Maladies des nouveau-nés* ; M. Chatelanat, des *Religions orientales à Rome vers la fin de la République* ; M. Lugeon, du *Caucase* ; M. Fornerod, de la *Première religion de l'humanité*.

Nos Universités pourraient, ce semble, s'inspirer de ce que fait la *Société académique* de Lausanne, pour organiser dans les villes de leur région l'extension universitaire telle qu'on projette de la créer ou de la développer.

L'Université compte 452 étudiants réguliers et 87 auditeurs, dont 250 étrangers.

M. Charles Gide donne, à partir de janvier, un cours libre sur la *Coopération*, l'*Idéal* et la *Politique*.

M. Jacques Berney, professeur à la Faculté de droit, collaborateur de notre *Revue du droit public*, s'est noyé en patinant sur le lac. Il n'avait que 35 ans.

Fribourg. — Il y a, pour le semestre d'hiver, 58 professeurs, 11 pour la théologie, 17 pour le droit, 19 pour la philosophie et les lettres, 11 pour les sciences. Des cours sont donnés en français, en allemand, en latin. Deux *Conricts*, sous le patronage d'Albert le Grand et de Canisius, sont destinés aux élèves en théologie.

Les thèses de doctorat qui suivent ont été publiées dans les différentes Facultés :

Faculté de théologie.

André Boret. De la Science de Jésus-Christ comme argument apologétique, in-8°, xv-85 pages.

J.-A. Manser. Possibilitas præmotionis physicæ thomisticæ in actibus liberis naturalibus, juxta mentem Aquinatis, in-8°, 85 pages.

Alphonse Stüdle. De processionibus divinis, in-8°, 148 pages.

Faculté de droit.

Wilhelm Pedrazzini. Die Widerspruchklage nach den Bestimmungen des Bundesgesetzes über Schuldbetreibung und Konkurs vom 11 April 1889 (art. 106-109), in-8°, 88 pages.

Alois Erbprinz Löwenstein. Ist der Staat verpflichtet Entschädigung zu leisten, wenn seine Richter in Ausübung der Justizhoheit schuldlos einem Unschudigen Schoden zugefügt haben? in-8°, 78 pages.

Joseph Benz. Die Gerichtsverfassung von Freiburg i. Ue. von der Mitte des 13, bis Ende des 15. Jahrhunderts, in-8°, 53 pages.

Henry de Buman. Du fondement de la créance alimentaire de l'enfant naturel en droit fribourgeois, in 8°, 168 pages.

Faculté de philosophie :

P. Jacobs. Geschichte der Pfarreien im Gebiete des ehemaligen stiftes Werden a. d. Ruhr, in-8°, 544 pages.

Karl Holder. Die Designation der Nachfolger durch die Päpste, in-8°, 113 pag.

Frédéric Damé. Nouveau dictionnaire roumain-français (1er volume A. E.), in-4°, 416 pages.

Franz Heinemann. Geschichte des Schul und Bildungslebens im altem Freiburg bis zum 17. Jahrhundert, in-8°, VIII-176 pages.

N.-P. Séménoff. Lubin Karaveloff, sa vie et ses œuvres, in-8°, 80 pages.

William Herdler. The Verbal Accent in Russian, in-8°, 44 pages.

Dr Ch Holder. Les professions de foi à Fribourg au XVIe siècle, étude sur l'histoire de la réforme et de la restauration religieuse (Thèse d'agrégation), in-8°, 96 pages.

Sebastian Grüter. Der Anteil der Katholischen und protestantischen Orte der Eidgenossenschaft an den religiösen und politischen Kämpfen in Wallis während der Jahre 1600-1613, in-8°, VII-186 pages.

Faculté des sciences :

Ludwig Levy. Ueber stereoisomere Copellidine und über die Oxydation von racemischem Copellidin mit Wasserstoffsuperoxyd.

Heinrich Carliczek. Ueber einige Derivate der Naphtionsäure.

Hans Friedländer, Beiträge zur Kenntnis der Diphenylabkömmlinge.

Theodor Lehmann. I Ueber Erdolbildung. — II Verhalten der Grenzkohlenwasserstoffe gegen Schwefelsäure.

Gustav Cramer. Ueber Y-lactone von Phenolsäuren.

Hermann Cajar. Ueber O-Aldehydophenoxysäuren.

Emil Maass, Einwirkung von Wasserstoffsuperoxyd auf Tetrahydrochinolin und Tetrahydroisochinolin.

Paul Dettviller. Ueber m-Bromacetophenon, m-Brommandelsäure sowie einige Condensationsprodukte des ersteren.

ZURICH. — M. Jacques Bœchtold, professeur d'histoire de la littérature, est mort à 49 ans, après avoir refusé l'an dernier une chaire à Leipzig. Il a publié la *Chronique de Strtöttlingen*, les écrits de Nicolas Manuel et de Hans Salat, une *Histoire de la littérature allemande en Suisse*, une *Biographie de Gottfried Keller.* Il a été remplacé par M. le professeur Fischer, de Tübingen.

L'*Ecole polytechnique fédérale*, créée en 1854, comprend actuellement sept divisions :

1° La division d'*architecture* ;
2° La division du *génie civil* ;
3° La division de *mécanique industrielle* comprenant l'étude de l'*électrotechnique* ;
4° La division de *chimie industrielle* ;
5° La division de *sylviculture* et d'*agriculture* (sylviculture, agriculture, génie rural) ;
6° La division de *pédagogie*, destinée à former des professeurs de mathématiques et de sciences naturelles ;
7° Cours facultatifs, qui ont pour objet la culture générale des étudiants (histoire, littérature, langues vivantes, économie politique, statistique, philosophie, beaux-arts, arts militaires).

Les professeurs peuvent faire leurs cours en allemand, en français, en italien. En réalité, l'allemand et le français sont seuls usités. Les cours de mathématiques se font dans les deux langues.

L'Ecole délivre des diplômes, d'ailleurs facultatifs. Elle compte aujourd'hui 757 élèves dont la moitié environ sont des étrangers. Ses ressources financières se composent essentiellement d'un subside annuel de 800.000 à 900.000 fr. Elle a un Observatoire astronomique, un Institut de physique, un Institut de photographie, des ateliers pour modelage en argile et en plâtre, pour travaux sur métaux et sur bois, des laboratoires de chimie technique et analytique, de pharmaceutique, de chimie agricole, des champs d'expériences. Sont à la disposition des élèves, sans faire partie intégrante de l'Ecole polytechnique : l'*Etablissement fédéral pour les expériences forestières*, la *Station de chimie agricole*, la *Station pour le contrôle des semences*, l'*Etablissement fédéral pour les essais de matériaux de construction*.

La plupart des élèves se placent dans l'industrie, beaucoup d'ingénieurs suisses doivent s'expatrier.

M. Herkner, de Carlsruhe, a été nommé professeur d'économie politique.

Berne. — M. le docteur Oscar F. Malzet, privat-docent à l'Université de Vienne, a été nommé professeur de langue et de littérature allemande à l'Université. Il y a, pour le semestre d'hiver 1897-1898, 27 étudiants pour la théologie évangélique, 5 pour la théologie catholique, 174 pour le droit, 512 pour la médecine, 365 pour la philosophie, 36 à l'Ecole vétérinaire. 303 sont de Berne, 219 d'autres cantons, 191, dont 106 auditeurs, sont étrangers.

Neufchatel. — M. Mentha a été nommé recteur de l'Académie. Le 5 décembre, il y avait 93 étudiants et 54 auditeurs.

Les étudiants et les auditeurs pour le semestre d'été 1897 dans les Universités et Académies. — Il y en a eu 3.873 dont 555 dames : 812 à Genève, 782 à Zurich, 718 à Berne, 571 à Bâle, 512 à Lausanne, 348 à Fribourg, 130 à Neufchâtel.

Les salles de lecture pour périodiques. — Les étudiants de Genève réclament la fondation d'une salle de lecture où ils puissent parcourir les périodiques, avant qu'ils soient placés à la bibliothèque, au lieu de passer leur temps dans un café à lire pendant quinze jours le même numéro du *Journal Amusant* ou des *Fliegende Blätter*. Et ils ajoutent que la lecture des périodiqnes est le complément indispensable des cours *ex ca-*

thedra, des laboratoires et des cliniques. Ne pourrait-on, disent-ils encore, avant de reléguer les périodiques de la Bibliothèque dans leurs cartons, les suspendre préalablement pendant un certain temps, huit jours pour les hebdomadaires, un mois pour les mensuels, aux murailles de cette salle, et pendant ce stage provisoire, permettre au public de les consulter librement, quitte aux lecteurs à les remettre aux clous où ils les ont pris ?

Cette installation existe d'ailleurs en Allemagne. A Berlin, l'*Akademische-Leschalle* reçoit une collection très complète de journaux allemands (1), bon nombre de journaux étrangers, les principales revues scientifiques et littéraires du monde entier. Les étudiants y sont admis en payant 3 marks par trimestre. Les étrangers à l'Université peuvent fréquenter la *Leschallé* en payant par jour 20 pfennings.

L'*Universitäts-Lesezimmer* de Leipzig offre au premier étage quatre salles où sont les salles de travail et les revues scientifiques, philosophiques, juridiques, etc., avec un certain nombre de livres d'usage courant : l'étudiant peut y travailler entre deux cours. Au second étage, le lecteur peut parcourir tous les journaux de l'Allemagne, depuis la *Gazette de la Croix* jusqu'au *Vorwärts*, les journaux étrangers, français, russes, italiens, hongrois, etc.

Ne pourrions-nous pas souhaiter aussi, professeurs et étudiants français, que nos bibliothèques universitaires nous organisent un service analogue à celui qui existe à Berlin et à Leipzig ? Les avantages en seraient considérables, au point de vue moral et intellectuel. Et nous ne voyons pas quelles raisons valables on pourrait y opposer.

Nous appelons également l'attention de nos lecteurs sur le nombre des étudiants étrangers qui fréquentent les Universités de Suisse. Nos Universités régionales ont des maîtres d'un savoir éprouvé, pourquoi n'arriveraient-elles pas à grouper des étudiants qui viendraient y préparer les diplômes nouveaux ou simplement s'initier aux recherches scientifiques ?

La philosophie dans les gymnases. — Dans les pays suisses de langue allemande comme en Allemagne, l'enseignement de la philosophie est laissé aux Universités. Il en est de même en Angleterre. M. Brereton a expliqué (1) aux lecteurs de notre *Revue*, combien l'avait intéressé l'enseignement philosophique de nos lycées. Un professeur d'Osnabrück nous disait récemment qu'il regrettait beaucoup de ne trouver chez ses élèves aucune des notions philosophiques qui seraient nécessaires pour comprendre les auteurs allemands. Un congrès s'est tenu à Baden (3, 4 et 5 octobre), dans la Suisse allemande, qui a souhaité l'introduction de l'enseignement philosophique dans les gymnases. La question est résolue, dit le Dr Schacht, dans la Suisse romande où la philosophie fait partie du programme d'études. Mais il la limite, ce semble, à la logique et à une propédeutique, qui ouvrira l'esprit aux problèmes de la philosophie sans en prétendre résoudre aucun. Et surtout il se défie de ceux qui entendent revenir au thomisme.

(1) Le Ministre a ordonné récemment que les *socialistischen Monatshefte* et les *socialistischen Studenden* seraient enlevés de la *Leschalle*

(2) *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 janvier 1898.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GROUPE PARISIEN

I. — *Note de M. Hauvette pour servir de point de départ aux délibérations du groupe.*

La réforme de la loi du 27 février 1880 est à l'ordre du jour depuis environ deux ans. Un projet de loi présenté à ce sujet par M. Combes, alors ministre de l'Instruction publique (1), fut déposé sur le bureau de la Chambre le 22 février 1896, et retiré lors de la chute du ministère Bourgeois, au mois d'avril de la même année.

M. Rambaud a proposé depuis lors (5 avril 1897) de modifier la composition du conseil par l'adjonction de 2 agrégés de l'enseignement moderne, de 2 agrégées des lycées de jeunes filles, de 2 répétiteurs titulaires en exercice.

Une commission parlementaire a été saisie de ce projet ; elle l'a complété en demandant l'adjonction au Conseil de 4 sénateurs, de 4 députés, et de 1 délégué des classes élémentaires des lycées.

Le travail de cette commission avait à peine vu le jour que M. Maurice Faure réclamait une réorganisation intégrale du Conseil supérieur.

Le projet de M. Maurice Faure est aujourd'hui soumis à l'examen de la commission, et d'autres propositions du même genre le rejoindront sans doute, comme celle de M. Jules Delafosse, annoncée dans la dernière discussion du budget de l'Instruction publique.

En analysant le projet de M. Maurice Faure dans la *Revue internationale* du 15 janvier 1898, M. le Dr Moniez en a fait la critique, et a lui-même formulé une proposition.

De cet ensemble de projets, de critiques et de propositions nouvelles, pouvons-nous dégager les réformes que semble réclamer ce mouvement d'opinion ? Un certain nombre de questions du moins doivent se poser.

Je laisse de côté le projet de M. Rambaud, puisque ce projet n'apporte qu'une modification de détail au Conseil, sans changer le caractère de l'institution. Le Conseil, avant et après la réforme proposée par le Ministre, demeure un comité consultatif, composé de fonctionnaires, de savants, de professeurs.

M. Combes, au contraire, demandait l'adjonction de personnalités étrangères à l'enseignement : hommes politiques, magistrats, généraux, industriels et commerçants. La même tendance se marque, avec des nuances, dans les intentions de la commission parlementaire (qui réclame 8 places pour les sénateurs et les députés) et dans le projet de M. Maurice Faure (4 sénateurs, 4 députés, 2 conseillers d'Etat, 2 conseillers à la Cour de cassation, etc...). M. Moniez approuve en général cette tendance, et

(1) Voir l'article du Dr Moniez qui a servi de base à nos recherches et qui résume tout ce qui est essentiel pour l'historique de la question, n° du 15 janvier 1898.

se montrerait disposé à faire une assez large part à l'élément extra-universitaire (un tiers environ des conseillers).

Tel est donc le premier point à étudier :

1° *Le Conseil doit-il conserver son caractère actuel, ou se transformer dans le sens que paraît indiquer l'opinion publique, par l'adjonction de personnages étrangers à l'enseignement ?*

2° Si l'on répond oui à cette première question, *quels sont les éléments à introduire du dehors ? Faut-il se contenter de l'adjonction de membres du Parlement (projet de la Commission) ? Et si l'on admet d'autres représentants de la société, peut-on se borner à des magistrats, des industriels, des commerçants* (projet de M. M. Faure) ?

Abordant ensuite le mode d'élection des membres du Conseil, M. Combes voulait que cette élection se fît en quelque sorte à deux degrés, par l'intermédiaire des Conseils d'Université, des Conseils académiques et des Conseils départementaux. M. Maurice Faure demande, au contraire, qu'elle se fasse, pour ainsi dire, au suffrage universel, sans les distinctions et les catégories qui existent aujourd'hui parmi les électeurs et parmi les élus. M. Moniez penche pour une solution analogue.

Il y a donc lieu de se prononcer sur les questions suivantes :

3° *Quel mode d'élection convient-il d'appliquer aux membres élus du Conseil supérieur ?*

4° *Quelle proportion faut-il établir entre les divers ordres d'enseignement ?*

5° *Quel doit-être le nombre des membres du Conseil ?*

Ces questions résolues, il restera à examiner les attributions du Conseil.

Ici se pose encore une question de principe :

6° *Le Conseil, quelle qu'en soit la composition, doit-il demeurer purement consultatif, ou peut-on lui accorder plus d'initiative et plus d'autorité ? plus d'initiative, pour présenter au Ministre des propositions et des vœux ? plus d'autorité, pour faire entendre nécessairement son avis, tandis que cette consultation est aujourd'hui facultative?*

7° *Si l'on étend les attributions du Conseil, ne faut-il pas transformer la Section permanente ? Ne devra-t-elle pas être désignée par le Conseil lui-même, au lieu de tenir ses pouvoirs du Ministre ?*

8° *Ou bien, suivant une autre idée (celle de M. Moniez), ne vaudrait-il pas mieux supprimer la Section permanente, quitte à diminuer, dans une forte proportion le nombre des membres du Conseil ?*

Tels seraient, je crois, les principaux points à considérer.

II. — *Rapport sur la réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique, présenté par M. Caudel à la Société d'Enseignement supérieur.*

Du rapport de M. Hauvette, la Société a retenu les trois questions suivantes :

1° Le Conseil doit-il garder son caractère actuel (Universitaire, Technique et pédagogique) ou se transformer par l'adjonction de personnages étrangers à l'Enseignement ?

2° Quel sera le mode de nomination des membres du nouveau Conseil ?

3° Quelles seront ses attributions ?

Sur la première question : le Conseil doit-il conserver son caractère actuel ?

Une partie de l'opinion semble actuellement favorable à un très large recrutement du Conseil. Elle voudrait y voir entrer des représentants de tous les ordres d'enseignements, de toutes les écoles même les plus spéciales, abstraction faite du département ministériel dont elles relèvent et lui donner une compétence universelle en matière pédagogique. Elle désirerait, en y introduisant des membres non professionnels : représentants des grands corps de l'Etat (sénateurs, députés, magistrats, officiers, fonctionnaires) ou des classes de la nation (commerçants, industriels) le transformer en une assemblée délibérante très variée dans sa composition, très indépendante d'allures, plus soucieuse des intérêts généraux des élèves, des pères de famille et de la nation entière, et plus capable d'adapter aux diverses nécessités sociales la direction générale des différents enseignements et le détail des programmes.

Une semblable réforme équivaudrait à la transformation totale du régime actuel et au retour aux principes de 1852 et de 1873 : elle n'introduirait pas dans notre législation un esprit nouveau, mais nous ramènerait en arrière et n'atteindrait pas le résultat qu'ont en vue ses auteurs. Sa conception est due à l'ignorance dans laquelle vivent le public et certains réformateurs des attributions réelles d'un Conseil de l'Instruction publique, quel qu'il soit, et de l'exacte composition du corps créé par la loi de 1880.

Il y a erreur quant aux attributions :

On les suppose très générales quand elles sont, en réalité, fort spéciales. On voit dans le Conseil supérieur le promoteur des réformes, la commission d'étude des projets de loi, un petit parlement scolaire préoccupé seulement d'idées, de discussions, d'action générale, régulateur suprême de tous les enseignements qui préparent les jeunes gens aux diverses formes de l'activité sociale.

En fait, un bon nombre de ces enseignements lui échappent. Ecoles militaires, hautes écoles scientifiques ou techniques, écoles artistiques, industrielles, commerciales, agricoles, coloniales, de tout ordre ressortissent à d'autres ministères que celui de l'Instruction publique, et relèvent d'autres conseils (tels que le Conseil supérieur de l'enseignement technique). Et non seulement le Conseil supérieur de l'Instruction publique n'a sur elles aucune action, mais l'Université préparant à ces écoles un bon nombre de ses élèves, il est obligé de régler en partie les programmes universitaires sur les exigences de cette préparation, et reçoit ainsi du dehors des directions qu'il n'est pas même admis à discuter. De cette façon déjà s'exerce sur le détail de ses travaux la pression des nécessités sociales.

Quant aux grandes questions de principe, aux directions générales à donner à l'enseignement, le Conseil supérieur, il ne faut pas l'oublier, n'a le droit d'en délibérer que s'il est consulté par le ministre, et n'en délibère jamais qu'à titre consultatif. De ces questions, les pouvoirs publics sont donc les seuls maîtres. Le Parlement les discute, les ministres subissent son impulsion, et c'est la nation, à vrai dire, qui constamment surveille et dirige l'élaboration des lois d'enseignement dont elle se soucie.

Que reste-t-il donc au Conseil supérieur comme son véritable domaine ?

L'étude des mesures d'application, des questions de détail, dont la solution exige plus de compétence que d'indépendance, plus de connaissances techniques que de culture générale, plus de pratique que d'inspiration.

Il y a erreur quant à la composition :

Elle comporte beaucoup plus qu'on ne le suppose communément de personnages étrangers à l'Université, ou que leur situation rend tout à fait indépendants, et dégage de toute routine professionnelle. Ce sont, d'une part, les délégués des grands établissements qui relèvent du ministère de l'Instruction publique, mais qui sont consacrés à la science pure plutôt qu'à l'enseignement proprement dit : Collège de France, Muséum, Ecole des Chartes, Ecole des Langues orientales vivantes ; d'autre part, ceux des diverses classes de l'Institut, les quatre membres de l'enseignement libre, et les délégués des grandes institutions rattachées à divers ministères : Ecole des Beaux-Arts, Ecole Polytechnique, Ecole Centrale, Conservatoire des Arts et Métiers, Institut agronomique, auxquels il suffirait d'ajouter un délégué de l'enseignement supérieur du commerce pour que toutes les « forces sociales » qu'on en croit à tort exclues eussent dans le Conseil supérieur leurs représentants.

Ce sont là, dans le Conseil supérieur actuel, vingt membres — plus du tiers du nombre total — choisis en dehors de l'élément professionnel. En augmentant leur nombre et en adjoignant à leurs capacités techniques limitées des incapacités notoires, ne courrait-on pas le grave danger de rendre plus difficile qu'elle ne l'est déjà la tâche d'un Conseil obligé d'étudier, dans des sessions trop courtes, la masse considérable des affaires spéciales dont nous parlions tout à l'heure ! Cette brièveté des sessions préoccupe particulièrement l'assemblée : elle souhaite leur prolongation qui, si elle doit grever le budget d'une nouvelle charge par l'élévation des indemnités accordées aux conseillers de province, assurera, d'autre part, une étude beaucoup plus approfondie des questions. L'expérience de 1852 et de 1873 nous apprend que les *indépendants* étaient souvent absents et témoignaient, tantôt d'un regrettable esprit de routine, tantôt d'une incompétence avouée pour les questions techniques qu'ils avaient à résoudre. C'est en dehors d'eux que M. Duruy dut réaliser la création de l'enseignement spécial et la réforme de l'enseignement primaire. Les importants projets de réforme préparés en 1873 par M. Jules Simon furent « exécutés », selon l'expression de J. Ferry, « en deux conversations ». Sous le ministère de M. Wallon, une commission devant être nommée pour reviser l'emploi du temps dans les lycées et les programmes d'examen, plusieurs conseillers non universitaires firent remarquer que la question devait être étudiée par des hommes spéciaux, par conséquent pris en dehors du Conseil. Le fait que l'Institut, libre dans ses choix, désigne pour le représenter des universitaires, prouve que la nécessité de recruter le Conseil parmi des professionnels a été dès longtemps bien et dûment constatée.

Aussi bien une des attributions du Conseil serait un gros obstacle à l'adjonction des membres étrangers. Ce corps joue souvent le rôle de Conseil de discipline, et les membres de l'Université répugneraient évidemment beaucoup à se soumettre à la juridiction d'autres personnages que leurs collègues ou supérieurs.

Pour ces différentes raisons, l'assemblée est d'avis que le Conseil supérieur de l'Instruction publique doit conserver son caractère actuel. Subsidiairement elle signale comme très préjudiciable à la bonne expédition des affaires la brièveté des sessions.

Sur la seconde question : Mode de nomination des membres du Conseil.

L'assemblée a jugé nécessaire d'étudier successivement les conditions d'électorat et d'éligibilité dans les trois ordres d'enseignement supérieur, secondaire et primaire.

A. — Représentation de l'Enseignement supérieur.

L'assemblée estime que l'organisation actuelle peut être maintenue en adjoignant, ainsi qu'il a été dit plus haut, aux conseillers prévus par la loi de 1880 un délégué des Ecoles supérieures de commerce.

Quelques membres avaient proposé d'accorder l'électorat à tous les chargés de cours et maitres de conférences, qu'ils fussent ou non docteurs. La société a jugé qu'il fallait continuer à faire du doctorat, pour les sciences et les lettres, la condition du droit de suffrage comme du droit de professer.

B. — Représentation de l'enseignement secondaire.

1° AGRÉGÉS ET CHARGÉS DE COURS DES LYCÉES DE GARÇONS

Une tendance se manifestait dans l'assemblée d'accorder le droit électoral aux licenciés chargés de cours pour les lycées. Les partisans de cette réforme estimaient que les licenciés, remplissant les mêmes fonctions que les agrégés, unis à ces derniers par les liens d'une réelle solidarité, souvent appelés, par décision ministérielle, après un nombre déterminé d'années de services, à jouir de prérogatives équivalentes, en fait, à celles que confère la titularisation (Décret du 21 février 1897), devaient participer à l'élection des représentants des lycées.

L'assemblée estime qu'il faut surtout conserver leur valeur aux diplômes et aux grades, qui seuls peuvent fournir un point de départ solide pour la discussion. Le nombre considérable des chargés de cours, leur disparition prochaine par voie d'extinction, la crainte de déprécier, aux yeux des agrégés, la valeur du droit dont la loi les investit, et, d'autre part, le souci de reconnaître le zèle des chargés de cours depuis longtemps en exercice l'amenèrent à émettre les vœux suivants :

1° Que le droit de vote dans l'enseignement secondaire des lycées soit accordé :

1° Aux professeurs agrégés en exercice dans les Lycées.

2° Aux licenciés chargés de cours dans les lycées, appelés par décision individuelle du Ministre, par application de l'article 1 du décret du 21 février 1897, à bénéficier des dispositions de l'article 14 de la loi du 27 février 1880.

2° Que l'éligibilité soit un droit exclusif de l'agrégation.

2° AGRÉGÉES DES LYCÉES DE JEUNES FILLES

L'Assemblée adopte la rédaction du § 2 de l'article 1 du projet Rambaud, en ajoutant à la fin les mots : « *ou à l'Ecole Normale de Sèvres* : « *Deux agrégées en exercice dans l'enseignement secondaire de jeunes* « *filles, l'une de l'ordre littéraire, l'autre de l'ordre scientifique, élues* « *chacune par l'ensemble des professeurs titulaires du même ordre* « *en exercice dans les lycées et collèges de jeunes filles ou à* l'Ecole « normale de Sèvres ».

3° RÉPÉTITEURS

La solution à donner à la question de l'électorat des répétiteurs dépend du point de vue auquel on considère le Conseil supérieur. Si l'on voit dans ce dernier la représentation des intérêts des diverses classes de fonctionnaires qui composent l'Université, une sorte de syndicat général de l'enseignement, le répétitorat aura droit à une représentation spéciale. Si au contraire on estime — et conformément à l'esprit de la loi de 1880, c'est ce qu'a fait l'assemblée — que le Conseil supérieur a été organisé en vue de l'étude et de la protection des intérêts généraux de l'enseignement, et non des intérêts particuliers de ceux qui le donnent ; si on l'envisage comme un corps délibérant, composé, pour partie, d'universitaires appelés à éclairer l'administration sur l'état d'esprit et les opinions en matière technique des membres de l'enseignement public, les répétiteurs ne semblent pas devoir être représentés en tant que tels. Un certain nombre d'entre eux (étudiants en droit, en médecine, etc.), n'y passent que le temps nécessaire pour se préparer à un avenir extra-universitaire ; les autres ne sont, pour la plupart, que des aspirants au professorat ; parmi les questions qui font l'objet de leurs préoccupations, de leurs revendications habituelles, les unes, relatives à leur situation matérielle, étrangères à l'éducation et à l'enseignement, relèvent de l'administration et du pouvoir législatif, les autres, ayant trait aux intérêts généraux de l'Université, ne se posent pas pour ces professeurs de demain d'une autre façon que pour les professeurs en fonctions. Sur l'organisation intérieure des lycées, sur le régime disciplinaire, les représentants des professeurs, et avec eux les administrateurs qui peuvent y entrer comme membres choisis par le Ministre assurent la compétence du Conseil.

L'Assemblée croit donc devoir proposer que l'électorat soit accordé aux répétiteurs, en raison non de leurs fonctions, mais de leurs grades. Quelques-uns sont munis de l'agrégation ; un assez grand nombre, d'une licence habilitant à l'enseignement secondaire ; ils peuvent être considérés comme des professeurs, en expectative, que l'encombrement des cadres empêche seul d'obtenir une nomination. Ceux-là pourraient voter dans le corps électoral des lycées, les uns avec les professeurs agrégés, les autres avec les licenciés chargés de cours du même ordre.

Les répétiteurs licenciés devraient se trouver, pour exercer le droit de vote, dans des conditions analogues à celles que la Société exige des chargés de cours.

4° PROFESSEURS ÉLÉMENTAIRES

L'assemblée ayant décidé que l'électorat serait concédé en raison des grades ou des diplômes, non des fonctions, a cru qu'il fallait laisser les choses dans l'état actuel, sauf pour ceux des maîtres élémentaires qui seraient dans les conditions des chargés de cours ou des répétiteurs pour lesquels on demande l'électorat.

5° REPRÉSENTATION DES COLLÈGES

La société se base pour l'attribution du droit de suffrage sur les mêmes principes que ceux qui la guidèrent pour les professeurs des lycées.

Elle émet le vœu:

1° Que le droit de vote dans l'enseignement secondaire des collèges soit accordé :

A. Aux professeurs du premier ordre (*licenciés, certifiés d'aptitude ou brevetés de Cluny*).

B. Aux professeurs du second et du troisième ordre (*bacheliers, brevetés de capacité de l'enseignement spécial, brevetés supérieurs et certifiés d'aptitude pédagogique*), placés par une législation à venir dans une situation analogue à celle qu'a créée en faveur des licenciés chargés de cours des Lycées le décret du 21 février 1897.

6° RÉPARTITION DES SIÈGES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'assemblée a jugé indispensable le maintien du vote par spécialités, les agrégés de chaque ordre nommant l'un des leurs. Les répétiteurs voteront avec les professeurs munis du diplôme de leur ordre.

L'Assemblée adopte l'article 1, § 1, du projet Rambaud, portant que le Conseil devra comprendre:

« Deux agrégés, l'un de l'ordre littéraire, l'autre de l'ordre scientifique, « exerçant pour moitié au moins de leur service dans l'enseignement « moderne des lycées, élus par l'ensemble des agrégés du même ordre, « exerçant, dans les mêmes conditions, dans les classes dudit enseigne- « ment ».

L'assemblée spécifie que les agrégés exerçant à la fois dans l'enseignement classique et dans le moderne opteront pour l'un d'eux.

Elle émet le vœu qu'à l'avenir on fasse voter avec les agrégés des lycées les professeurs agrégés en service aux collèges Rollin et Chaptal, et les professeurs de l'Université attachés ou détachés aux collèges Ste-Barbe, Stanislas, ainsi qu'à l'Ecole alsacienne.

C. — Représentation de l'enseignement primaire.

Le corps électoral actuel, composé des inspecteurs et inspectrices, directeurs et directrices des écoles normales et écoles primaires supérieures, et des membres des conseils départementaux, assure bien plus la représentation de l'administration que celle du personnel enseignant. L'assemblée, tout en maintenant aux électeurs actuels leur droit de suffrage voudrait le voir conféré également aux professeurs en exercice dans les écoles normales et écoles primaires supérieures qui y remplissent effectivement des fonctions d'enseignement. En faisant entrer dans le corps électoral un nombre aussi considérable de maîtres, on rétablira dans la

représentation l'équilibre entre le personnel enseignant et l'administration.

Quant aux instituteurs, l'électorat dont jouissent pour le conseil supérieur leurs représentants élus aux conseils départementaux leur assure par une sorte de vote à deux degrés, une représentation qu'il serait difficile, en raison de leur nombre, de rendre directe.

D. — Proportion des représentants de l'Université dans le Conseil.

Sur 57 membres le Conseil renferme 10 représentants de l'enseignement supérieur et 10 de l'enseignement secondaire, soit 20 conseillers proprement universitaires en tout, c'est-à-dire une « minorité ».

La société a jugé que renforcer la représentation de l'Université serait augmenter démesurément l'effectif d'une assemblée déjà nombreuse et inciter les enseignements extra-universitaires à réclamer de nouveaux sièges dont la création ramènerait la proportion à son chiffre actuel. Mieux vaut maintenir l'état de choses présent.

Sur la troisième question : Attributions du Conseil.

La législation actuelle est satisfaisante. Un point cependant attire l'attention de la Société qui voudrait que la section permanente donnât son avis pour la nomination des inspecteurs généraux et recteurs, sur la proposition faite par l'administration, comme elle le fait déjà pour la nomination des professeurs de facultés.

On a fait remarquer qu'une telle mesure ne manquait pas de hardiesse, qu'il fallait laisser à l'administration le soin de choisir les inspecteurs généraux et les recteurs qu'elle aurait à diriger et dont elle serait responsable. Mais l'assemblée, après avoir examiné la composition actuelle de la section permanente, où figurent d'ailleurs les directeurs de l'enseignement supérieur, secondaire et primaire, a estimé qu'il convenait de donner une seule et même origine aux professeurs de l'enseignement supérieur, aux recteurs et aux inspecteurs généraux des divers ordres. Cette mesure n'enlèverait à l'administration aucun de ses droits ; elle donnerait à tous ceux qui en seraient l'objet, une égale autorité en raison même de l'examen de leurs titres par une commission d'une compétence et d'une autorité incontestées.

Le secrétaire-rapporteur,
CAUDEL.

Le président,
BROUARDEL.

Le secrétaire général adjoint,
A. HAUVETTE.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

W. Lutoslawski. *The origin and growth of Plato's Logic, with an account of Plato's style and of the chronology of his writings*, Londres (*Longmans, Green and Co*), 1897 ; xviii-547 p.

Le volume de M. Lutoslawski est un des plus importants qui aient paru depuis longtemps sur Platon. L'auteur s'y propose d'étudier l'évolution de la logique platonicienne en s'appuyant sur la chronologie des dialogues. De là deux parties : l'une où il établit sa méthode et ses conclusions quant à la chronologie des dialogues, l'autre où il fait l'application des résultats ainsi obtenus à la question particulière qu'il a en vue.

On sait quel est à la fois l'intérêt et la difficulté du premier de ces deux problèmes. Une foule de savants l'ont abordé par les méthodes les plus variées sans que les résultats acquis paraissent généralement en proportion des efforts dépensés : des juges comme Zeller en sont venus à croire la question insoluble. M. L., au contraire, estime que non seulement elle est soluble, mais que nous avons même déjà en main, dans les travaux antérieurs, presque tous les éléments nécessaires pour aboutir à une solution. Le tort de ses devanciers a été de ne pas assez se connaître les uns les autres ; chacun a fouillé avec ardeur un espace très restreint ; personne n'a embrassé d'un seul regard l'ensemble de ces fouilles. Et cependant quelques-uns sont arrivés à de belles découvertes, par exemple Lewis Campbell ; mais elles sont passées presque inaperçues et n'ont pas produit tout leur effet. La plupart des chercheurs, d'ailleurs, parmi ceux surtout qui se sont attachés aux particularités du style de Platon, ont pris une base de recherches trop étroite : les statistiques ne sont probantes qu'à la condition de porter sur un très grand nombre de faits. L'originalité de M. L. est d'avoir fait des statistiques aussi complètes que possible. Il connaît et utilise tous les travaux de ses devanciers, chose entièrement nouvelle, et il accumule ainsi une énorme somme d'observations. De plus, il classe les faits ainsi obtenus, et les représente, d'après leur plus ou moins de signification, par un des quatre premiers chiffres. Cela fait, il peut commencer ses additions. Alors, suivant que les résultats numériques sont plus ou moins rapprochés de ceux qu'un travail du même genre donne pour les *Lois*, qui sont certainement le dernier écrit de Platon, les dialogues sont placés plus ou moins près des *Lois* sur l'échelle chronologique. Le travail dépensé par M. L. est prodigieux. De plus, les conclusions auxquelles il arrive sont frappantes : cette méthode de pure statistique se trouve pleinement d'accord, sans aucune exception, avec toutes les données certaines qu'on peut recueillir par d'autres voies : renvois d'un dialogue à l'autre, enchaînement rendu visible par Platon lui-même, etc. Elle se justifie même par son application aux parties successives d'un ouvrage étendu, comme la *République*, et arrive à d'incroyables finesses d'évaluation chronologique. En présence de tant de

merveilles, il faut bien avouer que la première impression est une sorte d'éblouissement. Avons-nous donc enfin trouvé la clef magique qui va nous ouvrir toutes les portes ? On est effrayé de tant de découvertes, d'autant mieux qu'au fond on n'en comprend pas bien le principe. Les faits amassés sont de tous les genres et forment un incroyable chaos, depuis le rôle donné à Socrate dans le dialogue jusqu'à l'emploi de telle particule. Quel lien mystérieux peut bien relier les uns aux autres, dans le fond de l'âme d'un écrivain, des faits aussi disparates, de manière à leur permettre de concourir à une fin commune ? Ou bien est-ce par hasard que toutes ces lignes distinctes de faits, sans liaison logique entre elles, vont dans le même sens ? Et si les statistiques appliquées à Platon sont justes, le seraient-elles aussi appliquées à Racine, à Bossuet, à Gœthe ? Mais sont-elles justes ? N'y a-t-il pas de l'illusion, de l'arbitraire dans tous ces chiffres ? Voilà quelques-unes des objections, des inquiétudes qui naissent aussitôt devant le travail de M. L., et auxquelles je ne veux ni ne peux essayer de répondre : si la méthode nouvelle est bonne, elle se justifiera d'elle-même à la longue par ses applications, et alors, comme les faits sont les faits, il n'y aura qu'à s'incliner sans comprendre, ainsi que devant des phénomènes d'hypnotisme. Tout ce que je puis en dire pour le moment, c'est qu'il faut remercier M. L. de n'avoir pas reculé devant le labeur immense d'une pareille entreprise que lui seul peut-être pouvait mener à bien et qui nous apporte des résultats généraux si curieux.

Sur la question particulière de la logique de Platon, je ne dirai que peu de mots. M. L. croit reconnaître dans la pensée du philosophe une évolution très prononcée à travers sa longue vie : sa conception des *Idées* serait assez différente à la fin de ce qu'elle était au début de son enseignement. Le *Sophiste*, en effet, semble bien trahir un changement de ce genre. Mais peut-être faut-il prendre garde d'aller trop loin. N'y a-t-il pas, par exemple, bien des précautions à prendre en interrogeant le *Timée* ? Et n'est-on pas un peu inquiet d'entendre dire à M. L. (p. 525) que, sur la théorie des *Idées*, beaucoup de lecteurs de Platon se sont trompés, « égarés par Aristote » ? Quoi qu'il en soit, M. L. a bien mérité de Platon et des Platonisants, et son livre est un véritable monument auquel je me plais à rendre hommage.

ALFRED CROISET.

G. LARROUMET. *Les grands écrivains français : Racine.* Paris, Hachette, 1898, 1 volume.

M. Larroumet avait écrit, il y a quatre ans, une pénétrante étude sur *Bérénice*. C'était une promesse, il vient de la réaliser, en peignant Racine tout entier dans cette jolie collection de portraits à la plume que la maison Hachette consacre à nos grands écrivains. Il n'était pas facile de parler de Racine après Sainte-Beuve, Taine, après MM. Brunetière, Deschanel, Faguet, Lemaitre, et surtout de le faire avec quelque souci de nouveauté. M. Larroumet l'a tenté et y a réussi. Ce volume est exquis, aussi bien dans sa partie biographique que dans sa partie littéraire. Dans la première on lira avec intérêt ce qui se rapporte à la vie de famille du poëte, après son « divorce avec le théâtre ». Etre un auteur applaudi à la Cour et à la ville, y prendre plaisir, renoncer de propos délibéré à ces vanités, épouser bourgeoisement une femme qui ignorera jusqu'à son der-

nier jour ce que c'est qu'un vers, pratiquer toutes les vertus d'un bon mari, d'un bon père, préférer la carpe mangée avec ses enfants au diner de M. le Duc, se réconcilier avec Port-Royal après les deux lettres violentes de 1656, ce sont là des revirements qui méritaient de nous être contés, et M. Larroumet l'a fait avec une mesure dont Marivaux lui a donné, de vieille date, le secret. Quant au génie du poète, à son originalité, au choix des sujets, à la peinture des caractères, à la formule de son style, au type de sa poésie, à l'influence qu'il exerce encore, lui dont les Américains viennent de traduire l'*Athalie*, rien d'essentiel n'est omis, et ces deux cents pages font revivre un Racine que l'on trouverait moins vivant dans plus d'un gros livre.

HENRI BALESTA.

Louis BERTRAND, professeur de rhétorique au Lycée d'Alger. — *La fin du Classicisme et le retour à l'antique dans la seconde moitié du* XVIIIe *siècle, et les premières années du* XIXe *en France.* Hachette, 1898. 1 vol. in-18.

L'intéressante étude de M. Bertrand est, à un nouveau point de vue et dans une intention nouvelle, l'histoire de la querelle des anciens et des modernes, c'est le développement de cette jolie page de H. Rigault : « Il « (mettez que ce soit l'auteur) nous enseigne avec quelle lenteur les idées « s'avancent dans le monde ; il nous montre les obstacles qu'elles trouvent « dans les passions humaines et dans la routine, l'irrégularité de leur « itinéraire, leurs vives saillies en avant, leurs brusques retours en ar- « rière : en un mot, cette histoire de l'idée philosophique du progrès, che- « minant, pour ainsi dire, incognito, à couvert sous une discussion litté- « raire, jusqu'à ce qu'elle puisse marcher librement et au grand jour, nous « montre la manière dont procède l'esprit humain, par un exemple tiré « de l'opinion de l'esprit humain sur sa propre nature. » Je me garderai de chicaner M. Bertrand sur la façon dont il a entendu son sujet ; il y a toujours outrecuidance à paraître en savoir plus long sur une question que l'écrivain consciencieux qui l'a étudiée dans ses moindres détails. Mais il me permettra bien de lui demander si, en face des deux tendances de l'esprit humain, l'une qui le porte à respecter la tradition, l'autre qui lui inspire une généreuse ardeur vers le progrès, il n'a pas témoigné d'un dédain un peu trop marqué pour la première qui, somme toute, nous a donné les moyens de satisfaire la seconde. N'en est-il pas de cela comme de ces grandes fortunes, péniblement amassées par le père et qui font vivre le fils. Je sais bien ce que l'on peut reprocher au fils ; Salluste l'a dit dans des circonstances plus tragiques : *Pecuniam omnibus modis trahunt, rexant.* Sans doute, le XVIIIe siècle a mésusé du riche patrimoine qu'il tenait de l'antiquité ; mais pour dix prodigues, inintelligents de la force qu'ils avaient en main, il y a eu aussi quelques cœurs généreux, quelques nobles esprits qui ont employé judicieusement ce trésor, et l'ont transmis à leurs héritiers, comme un prodigieux instrument de progrès. Ce résultat ne suffit-il pas à leur mériter notre gratitude, du moins notre indulgence. M. Faguet, dans un de ces accès d'éloquente sévérité, a été impitoyable pour Voltaire. Que serions-nous sans Voltaire, si *bourgeois* soit-il, et si superficiel et si léger ? Soyons indépendants, mais non irrespectueux.

Le livre de M. Bertrand est d'une lecture utile ; il est documenté avec

une rare profusion. Il constitue une de ces enquêtes qui s'imposent à l'attention de quiconque veut se renseigner sur le chemin parcouru depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ne fût-ce que pour se persuader que le progrès se compose d'éléments complexes, contradictoires, et que sa marche ne s'opère pas toujours en avant.

Marchons à la perfection ; relevons, sans colère, avec une tendresse fraternelle, ceux qui tombent en route ; on tire profit de leur chute. Gardons-nous, comme d'une cruauté, de refuser le courage à ceux qui n'ont même pas osé se mettre sur route ; ils ont aussi leur utilité : ils tiennent garnison dans les positions acquises, et donnent de la confiance, de la sécurité, voire de la prudence, à ceux qui se lancent dans l'inconnu. Le timide lui-même est un agent du progrès, il est plus utile aux audacieux que la fortune.

Henri BALESTA.

G. LARROUMET, VERS ATHÈNES ET JÉRUSALEM. — *Journal de voyage en Grèce et en Syrie*. Paris, Hachette, in-12° de 350 p., 1898.

L'éloge n'est plus à faire de ce très aimable livre, qui, à peine paru, en est à sa deuxième édition. Beaucoup de nos lecteurs connaissaient déjà, soit par le *Temps*, soit par le *Figaro*, soit par cette *Revue* même (1), des fragments du *Journal* que le livre actuel a rassemblés. On se rappelle que toutes les lettres écrites par M. Larroumet de Grèce ou de Syrie avaient, entre autres qualités, la variété, l'exactitude, l'abondance et l'agrément. Elles nous apportaient, en outre, des nouvelles de ces caravanes françaises qui se forment enfin pour explorer des lieux classiques et sacrés, où désormais il faut espérer que nous saurons nous faire une place plus large à côté des étrangers. Descriptif et pittoresque, ce livre répond de plus à un besoin, et s'inspire d'une préoccupation généreuse. Aussi deviendra-t-il un livre de chevet pour les voyageurs des expéditions futures, qui voudront à leur tour, en grand nombre, espérons-le ! voir Delphes et Olympie, Tirynthe et Mycènes, Rhodes, Baalbek et Jérusalem.

S. R.

G.-M. FERRARI, *Disciplina scolastica educativa*. Rome, Société d'édition Dante Alighieri, 1897, un vol. in-12 (VIII-207 pages), prix 2 fr. 25.

M. Ferrari, professeur de philosophie au lycée de Naples, est frappé « de la décadence intellectuelle, morale et politique de l'Italie ». Cette décadence vient des vices de l'éducation nationale dont M. F. présente, en plusieurs endroits de son livre, un tableau sans doute exagéré. La famille et l'école ne se connaissent pas. Les parents se désintéressent de la direction de leurs enfants. La plupart des proviseurs (*preside rettore*) sont des déclassés. La plupart des professeurs, des avocats sans causes, médecins sans malades, etc. Leur traitement est insuffisant, leur position peu estimée ; ils ont à se plaindre de mille injustices. Aussi ne se dévouent-ils pas à leur tâche : nulle entente entre eux, conflits perpétuels avec l'administration supérieure, passe-droits aux fils de préfets ou de députés. Ils remplissent la tête des élèves d'une science vaine et ne leur for-

(1) Cf. *Revue internationale de l'Enseignement*, n° du 15 décembre 1897, « La Faculté de médecine de Beyrouth ».

ment l'esprit ni le cœur. Ces élèves passent constamment d'un établissement ou d'un enseignement à un autre. L'indiscipline est constante, les vacances sont trop nombreuses. Le développement du corps est négligé et la jeunesse condamnée à l'anémie morale et physique.

Les méthodes pédagogiques sont défectueuses. Le maître apprend son métier aux dépens de ses élèves, il est dans une incertitude perpétuelle, heureux s'il n'abandonne pas la direction de sa classe.

M. F. se propose de chercher une méthode capable « d'embrasser toutes les facultés de l'esprit et de les élever à un plus haut degré de puissance et d'unité. »

L'éducation doit développer l'initiative individuelle et faire de l'école la préface de la vie qui « n'est ni un tourment ni une fête, mais simplement une mission dont on sera appelé à rendre compte ».

Dans l'état actuel, l'enfant passe sans transition « du despotisme qui l'opprime au lycée à l'anarchie qui le démoralise à l'Université ». Au lycée il est un automate, quand il en est sorti, il est incapable d'user de sa liberté.

L'effort de l'éducation doit donc porter sur la préparation à la liberté, « dans un pays libre l'éducation doit former des êtres intelligents, capables de se gouverner par leur propre raison », capables aussi de dépasser le point de perfection où nous nous sommes arrêtés.

L'éducation s'appuie sur deux idées cardinales : la justice et la bonté.

Pour arriver à cet objet, M. F. préconise la méthode « des conséquences naturelles ». L'élève doit apprendre « par les inévitables conséquences de sa conduite où se trouve le bien et le mal ». Les punitions *artificielles*, c'est-à-dire celles dont le maître dispose et qu'il peut, suivant son caprice, adoucir, aggraver, ou supprimer, accoutument l'élève à rechercher non la liberté mais l'impunité : le jour où il sort de l'école, comme il ne les craint plus, il se croit tout permis. Il faut donc renoncer à leur usage Le maître doit « multiplier les avertissements, réclamer de l'enfant la constante observation de ses moindres devoirs, mais veiller avec rigueur à ce que les élèves subissent les conséquences de leur conduite ». Notes données avec équité, examens de passage rigoureux, respect absolu de la règle apprendront aux élèves que ni faveur, ni faiblesse ne peuvent les soustraire aux suites de leur paresse : ils se verront, par là, contraints de travailler. Le sentiment de la justice se développera chez eux et leur esprit s'élèvera vers cet idéal kantien que leur propose M. F., où le travail est son propre prix et où « le tribunal suprême de nos actions est notre conscience animée d'un pur sentiment du devoir ».

M. F. examine ensuite quelques cas particuliers : la conduite à tenir envers les fraudeurs aux examens — le refus d'obéissance — le vol ou la violence entre élèves. Une de ces opinions mérite d'être relevée. M. F. limite au seuil de l'école l'autorité du maître. Celui-ci n'est pas un policier. Hors de la classe il ne dispose plus de la dignité ou de l'autorité qu'il a dans sa chaire et son action empiète sur celle du père de famille : pourquoi d'ailleurs reprendrait-il le désordre extérieur s'il n'a su mettre l'ordre et la discipline dans l'esprit des enfants.

Après avoir indiqué quelques questions qu'il regrette de ne pouvoir traiter exercices physiques, enseignement des beaux arts (1), M. F. termine

(1) « Nos programmes si défectueux, dit M. F., laissent surtout à désirer pour la culture du sentiment esthétique... il faudrait confier au professeur de philosophie un cours d'es-

en opposant une dernière fois la pédagogie régnante à celle qu'il vient de préconiser.

Le livre de M. F. se divise en 48 paragraphes suivis d'une conclusion en 4 paragraphes ; une division en deux ou trois chapitres aurait été plus claire. Le développement aurait gagné à être resserré et il aurait fallu incorporer dans le texte des pensées essentielles qui ont été rejetées dans les notes. La langue de M. F. est limpide, oratoire, un peu abondante et sa pensée, quelqu'opinion que l'on se forme de l'efficacité de sa méthode, est toujours généreuse et élevée.

LÉON ROSENTHAL.

H.-A. DUPERRET, *Poèmes de Lermontov*, traduits, Lahure 1897, in-18, 238 p. (œuvre posthume).

Puisqu'il voulait traduire un poète russe en vers français, M. D. n'eût guère pu faire un choix plus heureux. Lermontov est non-seulement un des plus fameux représentants du romantisme byronien, mais c'est un de ceux qui, par tout pays, méritent de compter parmi les maîtres du chœur sacré, pour avoir revêtu d'une forme personnelle les éternels sentiments de l'âme humaine. La nature, l'amour, la mort, la patrie, tous les motifs lyriques se retrouvent chez lui, vivants du tempérament propre de l'artiste. Que vaut, que peut valoir l'œuvre de son interprète ? Sur la traduction en vers, ses difficultés, Schérer a tout dit, quelque part. Lisez plutôt non du Hugo, mais du Lamartine en Allemand, et dites ce qu'il reste du divin élégiaque, si l'on change la forme qui est tout ? Pour achever, voici Mérimée et M. de Voguë qui nous déclarent que le latin seul pourrait lutter de concision avec le Russe. M. D. savait tout cela ; mais, par une probité qui l'honore, plutôt que de simplifier une tâche déjà si lourde, voici la règle qu'il semble s'être imposée : pas de belle infidèle, mais un décalque littéral, sans rien ajouter, sans rien retrancher, l'exactitude mise au-dessus de l'élégance, aucune des libertés prosodiques de l'école contemporaine. Comme instrument le seul vers romantique, avec parfois l'indifférence de Musset pour la rime — comme unique licence. — A rendre la lutte aussi désespérée, il est beau de n'être qu'à demi-vaincu, d'être aussi exact que la prose (on peut le vérifier après nous), sans faire trop de tort à la poésie.

Les beaux vers pleins et alertes, abondent ; et les pièces entières d'une heureuse venue ne manquent pas. Citons comme plus particulièrement intéressante pour un lecteur français : *Dernière demeure*, p. 197, *Podorino*, ou encore *Pensée* (100 ou 125). Quand las de ses fanfaronnades sataniques, le poète byronien s'abandonne au culte enthousiaste des héros, au point de nous faire nommément la leçon ; quand il flétrit le sarcasme, l'ironie (vices bien français, disait aussi De Vigny), M. D. a sûrement fait écho à la pensée de celui qu'il traduisait, il a mis là le meilleur de son âme. Est-ce qu'il s'identifiait encore avec son auteur et avait-il le pressentiment de sa fin prochaine dans ce pur chef-d'œuvre, *La mort de Pouchkine* (p. 94) ? — Après Lermontov qui déplore la fin tragique et prématurée de Pouchkine et qui devait tomber comme lui, voici M. D.,

thétique et d'histoire de l'art. Il faudrait aussi ramener l'enseignement littéraire aux traditions humanistes au lieu de lui donner comme dans la plupart de nos établissements, un aspect uniquement philosophique et anti-esthétique ».

son jeune traducteur, qui les a rejoints dans la mort : ce sont bien trois poètes, dont nous rapprochons les destinées, non la gloire, — mais dont le dernier, le nôtre, donnait déjà plus que des promesses.

TH. BONNEROT.

Dr. J. KRZANIC. *De M. Tulli Ciceronis Philosophiæ studiis*, thèse pour le doctorat, 88 p., 1 fr., Agram, 1897,

La thèse est divisée en 12 chapitres. Le premier résume des notions générales et généralement connues sur l'état de la philosophie à Rome avant Cicéron. Les chapitres suivants (2-7 : Pourquoi Cicéron dans sa jeunesse a étudié la philosophie, — Les philosophes maîtres de Cicéron, — les divers moments des études philosophiques de Cicéron) sont formés en grande partie par des citations de Cicéron lui-même. Le chapitre 8 donne la liste et les dates des ouvrages philosophiques de Cicéron, qu'on trouve dans tout manuel de littérature latine. Le chapitre 9 (de la méthode et de l'esprit de Cicéron dans la composition de ses ouvrages philosophiques) développe la conclusion qu'on peut tirer des opinions répandues par les érudits allemands, et d'ailleurs ordinairement admises sur les sources des œuvres philosophiques de Cicéron, et l'usage qu'il en a fait : Cicéron est un traducteur, un compilateur, un rhéteur en philosophie. Néanmoins le chapitre 10 révèle ses mérites en ce domaine, qui sont d'avoir aimé ses compatriotes au point de les gratifier des doctrines grecques, d'avoir beaucoup écrit en peu de temps, d'avoir conservé en les exposant des systèmes dont le souvenir sans lui aurait disparu, et enfin d'avoir été lu au Moyen-Age. Le chapitre 11 déclare que Cicéron a bien servi la langue latine, et ne le montre pas. Enfin le chapitre 12 nous engage à nous demander si Cicéron a mérité ou non le nom de philosophe.

Somme toute, la thèse, malgré des redites déclamatoires, est assez bien composée. Les huit premiers chapitres sont un bon exposé historique de l'activité philosophique de Cicéron ; l'assemblage des citations, dont l'auteur use abondamment, sans pourtant se soucier suffisamment, semble-t-il, d'y introduire un ordre logique ou d'en respecter l'ordre chronologique, peut être utile. Quant aux quatre derniers chapitres, qui pouvaient et devaient soutenir toute la thèse et lui donner son intérêt, ils sont traités rapidement comme un résumé de manuel amplifié en dissertation latine. Dans le chapitre 9, l'auteur adopte, non sans regret, mais sans discussion, l'opinion très défavorable des « viri doctissimi, eruditissimi, etc. » sur l'originalité philosophique de Cicéron. Pour les preuves, il renvoie aux monographies qu'il cite en note ; or, le sujet de ce chapitre 9, dont les chapitres 10 et 12 forment la conclusion, exige et mérite mieux qu'une étude superficielle et des solutions de seconde main : M. Thiaucourt a écrit sur les sources philosophiques de Cicéron une volumineuse thèse française qui n'a pas épuisé la question. Le chapitre 11 (Des services rendus par Cicéron à la langue latine) ouvre aux recherches précises un champ étendu ; l'auteur de la thèse n'y a jeté qu'un regard admiratif et lointain, et l'étude du vocabulaire philosophique de Cicéron qui a déjà été faite, reste encore à faire.

HAGUENIN.

G. Renard. *Le Régime socialiste ; principes de son organisation politique et économique.* Paris, Alcan, 1898.

Le socialisme dont M. Georges Renard étudie le « régime » est le « socialisme « libertaire », entendez : un socialisme respectueux de la personne humaine, de ses droits, de son autonomie, et constituant la société par l'association — plus ou moins libre — d'individus actifs et conscients. Le socialisme libertaire paraît prendre une position moyenne entre le collectivisme autoritaire de Marx et les doctrines de la libre concurrence, économie dogmatique et anarchisme scientifique.

Le livre se partage en trois parties. La première, *Les Principes généraux*, a pour objet d'« offrir un bref et clair résumé des théories socia- « listes éparses dans un grand nombre de gros livres et de petites bro- « chures » (1). Ce programme peut paraître modeste ; il est en réalité très vaste, et d'une réalisation ardue. Tous ceux qui ont cherché à recueillir et à rapprocher les bribes de théorie socialiste éparpillées dans le tas des « gros livres » et des « petites brochures », en dehors ou à l'encontre du marxisme, apprécieront le bienfait d'une synthèse condensée en un petit nombre de chapitres clairs, nourris, élégants, où la difficulté, ne se dissimulant jamais, se résout en formules si précises et si nettes que le problème lui-même en paraît plus net et plus précis...

Voici comment se « pose » le problème :

La question sociale est une question de justice et d'utilité, justice à faire aux individus, utilité sociale à réaliser. La solution apparaît au terme d'une double recherche, recherche du maximum de justice, recherche du maximum d'utilité. Cette double recherche amène à définir « les deux faces de la question sociale », question politique, question économique.

De là, nouvelle et double conciliation de contraires, — question politique : liberté et autorité, — question économique : propriété individuelle et propriété collective. Par suite encore (et ceci pourrait s'intituler : question *morale*), nouvelle antinomie, nouvelle conciliation, droits et devoirs de l'individu, droits et devoirs de la société. La deuxième et la troisième parties du livre, l'*Organisation politique* et l'*Organisation économique*, exposeront la double série de ces antinomies superposées, et les formes identiques de la conciliation.

Il est impossible d'analyser ici, même dans leurs traits élémentaires, les formes assez compliquées de l'organisation politique, ou économique, proposée par M. Renard au socialisme libertaire. Je ne puis, dans le court espace qui m'est assigné, que signaler le livre, et y renvoyer les lecteurs de la *Revue*. Qu'il s'agisse des fonctions de la société et de l'élection des fonctionnaires ou de la socialisation des fonctions, des pouvoirs à court terme, de l'armée-milice, de l'organisation territoriale et professionnelle (2), du suffrage universel constituant en permanence et du *referendum* substitué au gouvernement parlementaire, — ou de l'« adaptation de la production aux besoins », aussi bien que de la « répartition du travail » ou des « fruits du travail », — il est évident que par moments nous quittons ici les champs d'expérience pour débarquer sur les rives lointaines du souhaitable ou du possible, du contingent, et de la discussion. M. Renard, au surplus, ne s'y est

(1) P. 1.

(2) Le programme de M. Georges Renard, sur ce point, se rapproche singulièrement du programme démocrate-chrétien, tel que l'a exposé M. l'abbé Naudet, dans son cours de cette année au Collège libre des Sciences sociales.

pas mépris. Et je ne puis faire mieux que de reproduire, là-dessus, son propre témoignage :

« Si l'on me demande à quoi est utile cette esquisse d'une société qui, « tout en ayant des racines dans la société actuelle, s'élève au-dessus « d'elle et est ainsi à demi-idéale, je répondrai que montrer l'idéal, c'est « d'abord créer une tendance à le réaliser ; que c'est ensuite fournir à ceux « dont la poussière du combat peut troubler et gêner la vision le seul « moyen pratique de discerner si telle ou telle mesure proposée est bien « orientée dans le sens de l'avenir. Chaque fois qu'une société fait un pas, « on ne peut juger si c'est un recul ou un progrès sans regarder à l'hori- « zon le point où elle doit aboutir. Pour savoir si l'on est dans le bon che- « min, il faut savoir où l'on veut aller » (1).

M. Renard sait où il veut aller, là où le mènent sa « pitié pour ceux qui souffrent », sa « foi en l'avenir », son « amour de la justice et de la vérité » (2). Il sait d'où il est parti, de principes où se ramasse la théorie d'un socialisme humanisé, si j'ose dire, par la pénétration de la belle raison française dans ce mandarinat spécial où des philosophes allemands forgèrent leur dur socialisme de métaphysiciens. *Le Régime socialiste* est au petit nombre des livres qu'il faut avoir lus pour conjecturer l'origine de la grande marée sociale qui pousse notre civilisation vers ses destins inconnus.

DICK MAY.

FRIEDRICH JODL. — *Lehrbuch der Psychologie.* — Stuttgart, J. G. Cotta, 1896.

M. F. Jodl professeur à l'Université de Vienne, donne dans ce traité la substance d'un enseignement de onze années à l'Université de Prague. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première générale, la seconde spéciale. Dans la première, M. F. J. traite de l'objet et de la méthode de la Psychologie, du corps et de l'âme, des phénomènes conscients en général. « La Psychologie est la science des formes et lois naturelles du cours normal des phénomènes conscients, qui dans l'organisme animal de l'homme sont liés aux phénomènes vitaux et à l'adaptation de cet organisme au milieu ambiant, et dont nous désignons l'ensemble sous le nom de fonctions ou processus psychiques. Au chapitre, *Leib und Seele*, nous remarquons un examen du parallélisme psychophysique, que M. Jodl limite ainsi : toute activité psychique est en même temps neuro-cérébrale, mais il n'est pas vrai que toute activité neuro-cérébrale soit en même temps consciente. Dans le 3e chapitre de la partie générale, M. Jodl, après avoir examiné la question de l'inconscient, qu'il ramène à un état non psychique mais physique, adopte la division des phénomènes conscients, du point de vue génétique, en trois degrés pour ainsi dire superposés : les deux premiers sont entre eux dans un rapport de réalité à pensée, ou de modèle à copie, d'original à reproduction (l'auteur ne trouve ni en allemand ni en anglais de terme tout fait, propre à désigner respectivement chacun de ces deux étages de conscience), le troisième comprend les concepts et les représentations de l'imagination poétique, au sens large de la ποίησις aristotélicienne. En même temps sont examinés les rapports généraux de ces trois degrés entre eux.

(1) P. 186.
(2) Id.

La partie spéciale du livre, de beaucoup la plus considérable, étudie dans le détail les phénomènes de conscience, d'après la division que nous venons de rapporter. Après une sorte d'introduction où il est traité de la sensation en général, formes et lois, et aussi de la psychophysique (critiques de Fechner, Weber, Wundt), M. Jodl parcourt successivement le domaine de chaque sens, à commencer par les sensations vitales et de mouvement, puis étudie les sentiments et volitions du premier degré, (parmi celles-ci il place l'attention sensorielle), les phénomènes intellectuels secondaires (mémoire et reproduction, association, attention représentative), et leurs conditions formelles les plus importantes, les phénomènes intellectuels tertiaires (concept, jugement, langage), enfin les sentiments et les volitions des deux derniers degrés réunis.

Plus systématique qu'expérimental, sans verser toutefois dans l'apriorisme exclusif, le traité de M. Jodl peut être appelé à rendre service, même après celui de Höffding, à ceux qui se préoccupent de connaître d'ensemble les tendances de la psychologie moderne. Ajoutons que M. Jodl a inséré dans le texte même de son ouvrage, partout où il y en avait besoin, des bibliographies partielles assez précieuses. Et à la fin du volume se trouve encore un index bibliographique général, par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

LAMY.

GEORGES BLONDEL. *L'essor industriel et commercial du peuple allemand.* 1 vol. in-18, Paris (Larose), 1898, VIII-220 pages.

Notre collaborateur, M. G. Blondel, qui publiait il y a quelques mois un travail considérable sur les populations agricoles de l'Empire allemand, s'occupe maintenant des populations industrielles et des questions ouvrières qui tiennent une si grande place dans la vie publique de ce pays. Il commence par nous présenter aujourd'hui, en un substantiel petit volume, un tableau d'ensemble fort instructif, mais très affligeant pour notre patriotisme, de l'essor économique de nos voisins. On voudrait pouvoir juger les couleurs trop sombres, et les réflexions de M. Blondel poussées au noir. Les statistiques les plus récentes — postérieures à l'apparition de ce volume — confirment malheureusement les tristes prévisions de l'auteur : il semble même que l'Allemagne ait mis à profit l'inaction commerciale à laquelle l'affaire Dreyfus et nos discussions intérieures nous ont condamnés. Les dernières publications de l'Office impérial attestent déjà pour les premiers mois de 1898 de nouveaux progrès. L'accroissement est de 18 0 0 par rapport à la période correspondante (déjà pourtant très satisfaisante) de 1897. Les résultats obtenus par l'Allemagne sont surtout pleins de menaces pour l'avenir de notre marine marchande. M. Blondel ne s'est point borné à nous donner des statistiques. Il a tenu surtout à nous indiquer les causes qui, d'après lui, expliquent les progrès étonnants du nouvel Empire. Il insiste notamment sur le tempérament de la race germanique, essentiellement envahissante, habile à s'insinuer, et avec cela sobre, laborieuse, persévérante ; et aussi sur l'éducation très pratique donnée aux jeunes Allemands élevés beaucoup plus que nos jeunes Français pour le travail, la vie active, l'effort de tous les instants. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire cette belle page de M. G. Monod qui lui a inspiré le dernier chapitre de son livre : « Notre pays est

menacé par l'ardente concurrence et la puissance grandissante de nations fécondes et audacieuses. Il est menacé surtout par l'engourdissement de ses propres énergies physiques et morales. Il appelle la jeunesse à son secours. A la jeunesse de se préparer par le travail, par un effort constant pour enrichir son esprit et ennoblir son âme à une vie de devoir et de dévouement. La France n'a pas seulement des pertes à réparer. Elle a un rang à reprendre dans le monde. Pour reprendre ce rang il ne suffit pas de le désirer, il faut encore le mériter. »

L. A.

Albert Harrent, *Les Ecoles d'Antioche*, Essai sur le savoir et l'enseignement en Orient au IVe siècle après J.-C., Paris, Fontemoing.

M. Harrent s'est proposé d'attirer les regards sur Antioche, d'inspirer quelque désir d'étudier un siècle encore mal connu, qui semble « une énigme obscure, un chaos grandiose ». Ceux qui le liront reconnaîtront qu'il y a réussi. Il a pris pour base de son travail les œuvres de Libanius, l'ami de Julien, de Valentinien, de Théodose, qui pendant 40 ans a enseigné à Antioche. Mais il a puisé des renseignements chez d'autres auteurs, il leur a demandé la confirmation de ceux qu'il y avait trouvés, pour donner une idée exacte et complète de ces grandes écoles, de l'état du savoir dans l'Orient grec au IVe siècle. Successivement, il a traité du régime des écoles, des programmes, des études spéciales, de la famille, du pédagogue et de l'étudiant, des maîtres, de la rhétorique supérieure. En particulier le chapitre sur les études spéciales est un essai sur l'enseignement musical, scientifique, médical, juridique et philosophique, dans le monde gréco-oriental au IVe siècle et par là dans tout le monde romain, puisque l'Orient seul nous offre des noms illustres, Aristide-Quintilien, Gaudence, Bacchius en musique, Diophante et Pappus dans le domaine des mathématiques; puisque les écoles de droit célèbres sont Béryte, Césarée, Constantinople, Athènes; que la médecine cite seulement, Oribase de Pergame, que la philosophie est toute en l'école mystique de Jamblique. »

Ce livre, qu'on rapprochera utilement, en plus d'un endroit, de *l'Ecole d'Athènes au IVe siècle* de M. Petit de Julleville, est l'œuvre d'un admirateur de l'antiquité : « Qui nous rendra, dit-il, le noble goût de l'éducation antique qui à son heure crépusculaire dans le détachement des formes religieuses, dans un large esprit de tolérance et de liberté, dans la communion de tous au culte du savoir et des lettres, élevait l'Humanité jusqu'à la pacifique et sereine religion de l'Idéal, forme supérieure et universelle de toute aspiration morale et religieuse. »

F. P.

A. Cohn et R. D. Woodward. *Voltaire's Prose, Extracts selected with Introduction and Notes*, Boston, Heath et Co, 1897.

Notre compatriote A. Cohn, professeur de langue et de littérature romanes à l'Université Columbia et son « Instructor », à la même Université, M. R. D. Woodward, viennent de publier un beau volume de XVIII-454 pages, fort bien composé, pour donner à leurs étudiants ce qui est essentiel dans les ouvrages en prose de Voltaire. L'introduction et les

notes fournissent ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte. Les extraits portent sur le théâtre (des trois unités, discours sur la tragédie), sur l'histoire (Essai sur les mœurs, Siècle de Louis XIV, Précis du siècle de Louis XV, Histoire du Parlement de Paris, Histoire de Charles XII, roi de Suède, Histoire de l'empire de Russie sous Pierre-le-Grand). Puis viennent des textes empruntés au *Dictionnaire philosophique*, aux romans (Le monde, comme il va, Zadig, Micromégas, Candide, L'Ingénu, La Princesse de Babylone, etc.), des mélanges (Lettres philosophiques, sur l'histoire, le Misanthrope, les Quand, Requête pour la famille Calas, Traité sur la tolérance, Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven, Commentaire sur le livre des délits et des peines, Le philosophe ignorant, Profession de foi des théistes, Commentaires sur l'esprit des lois etc.,) aux *Commentaires* sur Corneille, enfin à la *Correspondance*.

Le but des éditeurs n'a pas été purement littéraire, ils ont voulu surtout faire connaître ce qu'il y a d'excellent « dans le grand apôtre de la liberté ». Et ils y ont pleinement réussi, si bien que leur volume pourrait être proposé comme modèle à ceux qui, dans notre pays, voudraient atteindre le même but.

F. P.

Jean Heimweh, *La parole soit à l'Alsace-Lorraine*, réponse à l'écrit de M. Mathieu Schwann : *Alsace-Lorraine* ; à l'écrit de Pan-Aryan ; *Rendez Metz à la France* ; Paris, Colin.

M. Heimweh, l'auteur de la *Question d'Alsace*, de la *Question des Passeports en Alsace-Lorraine*, de *Pensons-y et Parlons-en*, de *Triple Alliance et Alsace-Lorraine*, de *l'Alsace-Lorraine et la paix*, *la dépêche d'Ems*, de *la Guerre et la Frontière du Rhin*, du *Droit de conquête et plébiscite*, estime qu'un certain esprit de conciliation commence à se manifester de l'autre côté du Rhin, en vue de résoudre à l'amiable la question d'Alsace-Lorraine. Nous voudrions croire avec lui qu'il en est ainsi. Malheureusement il ne semble pas que l'Allemagne songe, comme il le voudrait, à remettre en question sa conquête de 1870. « La consultation de l'Alsace-Lorraine, dit-il, est le gage et la condition de la très urgente reconciliation franco-allemande ». Tout ce qu'il dit de la nécessité d'une réconciliation entre la France et l'Allemagne pourrait se soutenir par d'excellentes raisons et bon nombre de personnes en notre pays en demeurent d'accord — qui considèrent les éventualités futures et les progrès de la civilisation. — Mais il ne dépend pas de nous de commencer. Et c'est aux maîtres de l'Allemagne, à ceux qui sont capables de diriger, s'ils le veulent, l'opinion publique, que nous recommandons surtout la lecture de la brochure de M. Jean Heimweh. Elle est bien propre d'ailleurs à faire réfléchir ceux qui, en tout pays, ne se réclament que de la justice et de la vérité.

F. P.

Les agrégés de l'enseignement secondaire de l'ordre des sciences et de l'ordre des lettres, candidats aux bourses de voyage autour du monde (de 15.000 fr. chacune) *fondées par un donateur anonyme, sont invités à adresser avant le 20 juin, au Secrétariat de l'Université de Paris, en Sorbonne, leur demande accompagnée de l'acte de naissance et d'un* curriculum vitæ.

Ils doivent appartenir à une des promotions d'agrégation des dix dernières années, c'est-à-dire depuis et y compris la promotion de 1888.

Sont admis, en outre, à s'inscrire, sous réserve des résultats du concours, les candidats qui prendront part aux épreuves d'agrégation de 1898.

La connaissance pratique de la langue anglaise est une condition d'obtention de la bourse.

LIVRES DEPOSÉS AU BUREAU DE LA *REVUE*

D. Mercier, *Les Origines de la psychologie contemporaine, Louvain, Paris et Bruxelles.*

E. Veyssier, *De la Méthode pour l'enseignement scolaire des langues vivantes, Paris, Belin.*

E. d'Eichthal, *Correspondance inédite de John Stuart Mill avec G. d'Eichthal, Paris, Alcan.*

E. Goblot, *Essai sur la classification des sciences, Paris, Alcan.*

J. Vaudouer et L. Lantoine, *Les grandes idées morales et les grands moralistes, pages choisies, Montaigne, Nicole, Pascal, Bossuet, Paris, A. Picard et Kaan.*

A.-M. Desrousseaux, *Les poèmes de Bacchylide de Céos, traduits du grec, Paris, Hachette.*

Pillon, *L'année philosophique, 8e année, Paris, Alcan.*

Nicollet, *L'enseignement secondaire à Grenoble et dans le département de l'Isère pendant la Révolution, Grenoble, Rajon.*

Nicollet, *Etudes sur les patois du midi de la France, Gap, Jean et Peyrot.*

Tarde, *Les lois sociales. Esquisse d'une sociologie, Paris, Alcan.*

Dottin, *Table analytique des tomes I-XII des Annales de Bretagne, Paris, Welter.*

Errera, *A propos de l'Eglise et de la Science, Bruxelles, Lamertin.*

Otto Bismarck, *Eine pädagogische Studienreise nach Bosnien und der Herzegovina. Leipzig, R. Voigtländer.*

Ch.-H. Haskins, *Opportunities for american Students of History at Paris* (Extrait de l'American historical Review).

Hannequin, *Notre détresse morale et le problème de la moralité, Lyon, Storck.*

Henri Lagrésille, *Métaphysique mathématique, Paris, Vve Ch. Dunod.*

Cartault, *La flexion dans Lucrèce, Paris, Alcan (Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris).*

J. Pérès, *Quæ sit doctrina apud Platonem de pulchro atque ingenuis artibus et quomodo ea cum politica ejusdem cohæreat, Grenoble, Allier.*

Paul Lacombe, *Introduction à l'histoire littéraire, Paris, Hachette.*

Macrès, *Conciliation du libre arbitre avec le déterminisme mécanique, Paris, Vigot frères.*

Comte Domet de Vorges, *Les Certitudes de l'expérience, Paris, Chernowitz.*

Fouillée, *Psychologie du peuple français, 2e édition, Paris, Alcan.*

Jean Pérès, *L'art et le réel, Paris, Alcan.*

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME Ier DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE

(XXXV DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

J. Kont. *L'Ecole normale supérieure pratique de Buda-Pesth.* . . 1
Dr H. C. Müller. *L'étude scientifique de la littérature comparée.* . 8, 289
Ch. Mortet. *Bibliographie et service des bibliothèques.* 18
P. Genvresse. *La chimie appliquée à l'Université de Besançon.* . 32
D.... *L'enseignement classique en Russie* (suite) 35
Jules Tannery. *La réforme des licences d'ordre scientifique et l'Ecole normale supérieure* 44
Dr R. Monniez. *La réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique.* 47
Brereton. *L'éducation française des Lycées jugée par un professeur anglais* 58
Louis Leger. *L'enseignement de la langue russe.* 97
Armand Sabatier. *Station zoologique de Cette.* 106
Darboux. *L'Organisation des Universités françaises (droits à percevoir)* 137
Le Budget de l'Instruction publique à la Chambre des députés de France (suite) 148
Evellin. *L'enseignement de la morale dans les Ecoles primaires.* 162
H. Zimmer. *L'enseignement supérieur des femmes en Italie.* . . 176
Engel. *L'ancienne Académie de Strasbourg* (suite) 200
Audollent. *Encore un mot sur les petites Universités* 213
L. Paoli. *L'enseignement supérieur à Alger* 226
Marcel Dubois. *La géographie et l'éducation moderne* 233
Ch. Depéret et H. Schirmer. *L'enseignement géographique en France et les examens* 244
E. de Martonne. *L'enseignement de la géographie dans les Universités allemandes.* 251
Darboux. *Rapport sur un projet de décret relatif au doctorat ès sciences.* 263

Bichat. *L'enseignement des sciences appliquées à la Faculté des sciences de Nancy* 299
Jacques Flach. *L'Enseignement de l'histoire des législations comparées au Collège de France* 308
J. Tessier. *Le livret scolaire au baccalauréat* 313
Levasseur. *Un toast sur les Universités américaines*. 324
E. Haguenin. *L'Université de Turin* 334, 429
Ch. Cestre. *L'Université Harvard*. 385
J. Loth. *Les études celtiques, leur importance et leur avenir* . . 404
Souchon. *Le doctorat des sciences économiques* 414
Belin. *L'Enquête de 1667 sur les Universités et Collèges* . . . 438
Masquillier. *L'admission des femmes dans les Universités* . . 443
Maspéro. *L'Egyptologie au Collège de France* 481
L. Finot et A. Foucher. *L'enseignement du sanscrit à l'Ecole pratique des HautesEtudes*. 488
R. de Forcrand. *Le Certificat P.C.N.* 493
Concours des Facultés et Ecoles de droit de l'Etat, en 1897 501
E. des Essarts. *Pour l'enseignement classique, réponse à M. Jules Lemaître* 514
Debove. *Réforme des concours d'agrégation de médecine et de chirurgie* 517
Hauser. *L'extension universitaire et l'Université de Clermont* . 527
Paul Vitry. *Musées d'enseignement en Allemagne*. 529
Doctorat de l'Université de Paris 538
Caudel. *Un enseignement de l'histoire diplomatique à l'Ecole libre des sciences politiques* 541

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Hongrie : *Brevet d'aptitude pour l'enseignement du français* (J. K.) 113
Hongrie : *L'Education morale à l'Ecole* (J. K.) 113
Rennes : *Séance de rentrée, Droit, Sciences, Lettres, Médecine et Pharmacie ;* NANTES *et* ANGERS 114
Nancy : *Situation générale, Droit, Médecine, Sciences, Lettres, Pharmacie* 121
Lyon : *Rentrée des Facultés ; Le futur budget de l'Université* . 128
Dijon : *Cours d'histoire de la Bourgogne et d'art bourguignon* (**Kleinclausz**) ; *Cours de russe* (**Legras**), *Conférence de sanscrit* (**Lambert**). 1890-1897. 341
Algérie : *Les Ecoles d'indigènes* 342
Coïmbre : *Annuario 1897-1898*. 344
Paris : *Election de MM. Glasson et Lyon-Caen* 347
Caen : *Droit, Sciences, Lettres, Médecine et Pharmacie, 1886-1897, Droit 1897-1898* 445
Allemagne : *Population scolaire* 450
Suisse : *Cours de vacances.— Genève, Lausanne. Fribourg, Zurich, Berne, Neufchâtel. — Les salles de lecture pour périodiques. — La philosophie dans les gymnases*. 551

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Groupe de Paris : *Renouvellement du Conseil* 272
Groupe de Clermont-Ferrand : *Extension universitaire*. 273
Groupe de Dijon : *Constitution du bureau* 273
Nouveaux adhérents 273
Groupe parisien : *Rapport sur l'extension universitaire, par M. Bonnerot*; *l'Extension universitaire et les instituteurs* (F. P). 348
Groupe de Dijon : *Créations désirées par l'Université*. 353
Groupe de Lyon : *Mort de M. Ferraz*. 355
Groupe parisien : *Note de M. Hauvette* ; *Rapport de M. Caudel sur la Réforme du Conseil supérieur de l'Instruction publique*. 566

NOTES ET DOCUMENTS

L'Association de la presse de l'enseignement et le Congrès de 1900. . 70
Fondation Thiers, *1896-1897* 71
Paul Vigné. *Proposition tendant à faire organiser à l'Exposition de 1900 une section des Universités et des grandes Ecoles*. . 158
D.... *Le Congrès international des Orientalistes* 159
Congrès d'enseignement secondaire en 1898. 277
Congrès international de l'enseignement supérieur (*Bordeaux*). . . 279
L'enseignement du droit romain en Allemagne. 360
Cours de droit romain professés dans les Universités d'Allemagne, *1897-1898* 361
Concours d'agrégation des Facultés de droit (*Jurys*) 363
Concours d'agrégation des Facultés de médecine (*Leçons*) 363
Société des Amis des sciences 364
Gebhart. *Les Collèges communaux* 455
Concours sur l'éducation des anormaux. 457
P. Malapert. *Le Congrès des professeurs de l'enseignement secondaire* 457

NÉCROLOGIE

Viollette (*Buisine*) 68
Drumel (*Ch. Lefebvre*). 69
Paul Lombard. 139
Louis Enou 141
M. Bardoux (*Glasson*) 142
M. Bufnoir 193
Couvreur (*Angellier*) 275

Sayous 276
Ollé-Laprune 276
Schefer 276

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire du 3 mars relative à la loi du 2 novembre 1892 (*travail des enfants, des filles mineures, etc.*) 268
Circulaire du 6 avril (*pharmaciens de 1re classe*). 269
Circulaire du 8 avril (*dispenses militaires*) 269
Circulaire du 10 avril (*baccalauréat classique, 2e partie, 1re série*) 270
Circulaire du 10 avril (*baccalauréat moderne, 2e partie*) . . . 270
Circulaire du 31 mars (*exemptions universitaires dans les lycées*). 271
Nominations (*novembre 1897 à février 1898*). 451
Promotions. 454

CORRESPONDANCE

Alfred Croiset. *L'Enseignement du grec à la Sorbonne* 65
Lelong. *Lettre à la Rédaction*. 67
Baeumker, Pfleiderer, Reitzenstein. *Un incident universitaire en Allemagne* 143
Rocheblave, Souriau, Brunetière. *La définition du romantisme* 284-267
Faguet. *La critique littéraire* 280
Leclère. *L'extension universitaire en Belgique* 282
De Rouville. *Lettre à M. Marcel Dubois*. 356
Schirmer. *Lettre à la Rédaction* 357
O. Billaz. *La Correspondance universitaire* 357
Arthur Girault. *Législation et économie coloniales* 462

INSTITUT DE FRANCE

Henri Moissan. *L'Université de Chicago*. 74
A. Himly. *M. de Brazza et le Congo français*. 78
Wallon. *Hauréau*. 375

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

J. Caillaux, A. Touchard, G. Privat-Deschanel. *Les Impôts en France* (L.) 82
Louis Frank. *La femme avocat* (L.). 83

Louis Bridel. *Mélanges féministes* (L.). 84
P. Fabreguettes. *Société, Etat, Patrie* (L.) 85
A. Posada. *Théories modernes sur les origines de la famille, de la société et de l'Etat* (L.). 86
Paul Moysen. *La femme dans le droit français* (L.). 87
E. Lugrin. *De l'Enseignement du français dans les écoles de langue allemande* (G.). 88
E. Levasseur. *L'Enseignement primaire dans les pays civilisés* (Michel Bréal). 90
Education Department. *Special reports on Educational Subjects, 1896-1897* (F. P.) 92
Dr A. Petersilie. *Das öffentliche Unterrichtswesen im deutschen Reiche und in den übrigen europäischen Kulturländern* (F. P.) 93
Paul Janet. *Principes de métaphysique et de psychologie* (F. Picavet) 177
Louis Leger. *Le monde slave* (F. P.). 178
F. A. Aulard. *Etudes et Leçons sur la Révolution française, 2e série* (F. P.) 180
Lavisse et Rambaud. *Histoire générale, tome IX, Napoléon, 1800-1815* (M. Fallex). 182
M. Souriau. *La Préface de Cromwell* (S. Rocheblave) 184
Dr Paul Bergemann. *Adam Smiths pædagogische Theorien in Rahmen seines Systems der praktischen Philosophie — Adam Smiths pædagogische Ansichten um kritik derselben* (Penjon) 186
Paulin Malapert. *Les éléments du caractère et leurs lois de combinaison* (F. P.). 188
Dottin. *Les désinences verbales en* r, *en sanscrit, en italique et en celtique* (F. Lot). 365
E. Suess. *La face de la terre* (M. Fallex). 366
Ch. M. Des Granges. *Geoffroy et la critique dramatique sous le Consulat et l'Empire* (S. Rocheblave) 369
G. Goyau. *Autour du catholicisme social* (Blondel) 371
Ed. Herriot. *Philon le Juif* (F. P.) 372
Baldwin. *Le développement mental chez l'enfant et dans la race* (F. P.). 373
H. F. Secrétan. *La société et la morale* (P. Malapert) 374
R. P. Chauvin. *Les humanités modernes* (M. Fallex) 464
G. Bertrin. *La question homérique* (Th. Bonnerot) 465
Chevaldin. *Grammaire appliquée* (Th. Bonnerot). 466
E. Faguet. *Drame ancien et drame moderne* (Th. Bonnerot) . . 466
Roger de Bury. *Un pays de célibataires et de fils uniques* (G. Noël) 467
Doniol. *M. Thiers, St-Vallier, Manteuffel* (Fénal) 469
L. Marcheix. *Un Parisien à Rome et à Naples en 1632* (Rocheblave) 471
F. Pillon. *La philosophie de Charles Secrétan* (F. P.) 472
A. Espinas. *Les origines de la technologie* (F. P.) 473
Paul Regnaud. *Précis de logique évolutionniste* (F. P.). . . . 474
P. Regnaud. *Comment naissent les mythes* (F. P.) 474
L. Dugas. *La timidité* (F. P.). 474

BRUNETIÈRE. *Manuel de l'histoire de la littérature française* (F. P.) 475
F. BOUILLIER. *Souvenirs d'un vieil universitaire* (F. P.). . . . 476
CH. V. LANGLOIS ET CH. SEIGNOBOS. *Introduction aux études historiques* (F. P.) 478
W. LUTOWLASKI. *The origin and growth of Plato's Logic* (A. Croiset). 564
LARROUMET. *Racine* (Balesta) 566
BERTRAND. *La fin du classicisme et le retour à l'antique* (Balesta) 566
LARROUMET. *Vers Athènes et Jérusalem* (S. R.). 567
G. M. FERRARI. *Disciplina scolastica educativa* (Rosenthal) . . 568
DUPERRET. *Poèmes de Lermontov* (Bonnerot) 569
KRZANIC, *de M. Tulli Ciceronis philosophiæ studiis* (Haguenin) . 570
G. RENARD. *Le régime socialiste* (Dick May) 571
F. JODL. *Lehrbuch der Psychologie* (Lamy). 572
G. BLONDEL. *L'essor industriel et commercial du peuple allemand* 573
HARRENT. *Les Ecoles d'Antioche* (F. P.). 574
COHN ET WOODWARD. *Voltaire's Prose* (F. P.). 575
HEIMWEH. *La parole soit à l'Alsace-Lorraine* (F. .P). 576

PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Revue des Deux-Mondes 94
Educational Review 190
Zeitschrift für weibliche Bildung 286
Deutsche Zeitschrift für Auslandischer Unterrichtswesen 479

PRINCIPAUX ARTICLES

F. Brunetière. *Dans l'Est américain*. 95
Richard Jones. *L'Université d'Oxford est-elle une Université?* (M. K.). 190
Bulletin. *Les Enfants dégénerés dans les Ecoles publiques* (M. K.). 192
Erich Schmidt. *Les femmes dans les Universiités allemandes* (Besson) 286
Russel. *L'Université de Colorado* (Devaussanvin). 479
Turber. *Graves questions d'enseignement aux Etats-Unis* (Devaussanvin) 480

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BOUTROUX, professeur à la Faculté des lettres.
CHARPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'École des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'École des Htes Études.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'École Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'État.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHRLER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'École de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
RUE SOUFFLOT, 20, PARIS

La guerre entre l'Espagne et l'Amérique, donne une grande actualité aux deux ouvrages ci-dessous :

LOIS ET USAGES
DE
LA NEUTRALITÉ
D'APRÈS
LE DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL ET COUTUMIER DES ÉTATS CIVILISÉS
PAR
RICHARD KLEEN
Secrétaire de Légation
Ancien chargé d'affaires P. I. des Royaumes-Unis de Suède et Norwège
Membre de l'Institut de droit international

TOME PREMIER
PRINCIPES FONDAMENTAUX DEVOIRS des NEUTRES
Un volume, in-8°..... **12** fr.

L'Ouvrage complet formera deux volumes.
Le deuxième volume traitera des droits de souveraineté et du pavillon, etc., etc.

TRAITÉ DE
DROIT INTERNATIONAL
PAR
MARTENS (F. de)
Professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, membre de l'Institut de droit international.
TRADUIT DU RUSSE
par ALFRED LÉO
Trois beaux vol. in-8°. . . **27** fr.

Ce traité contient une étude approfondie du devoir des neutres et de tout ce qui concerne les câbles sous-marins, le texte de la convention relative à ces câbles, etc.

HISTOIRE DU DROIT PRIVÉ
DE LA
RÉPUBLIQUE ATHÉNIENNE
PAR
BEAUCHET (LUDOVIC)
Professeur à la Faculté de droit de Nancy
Ancien membre (hors cadre) de l'Ecole Française d'Athènes
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par l'Association pour l'encouragement DES ÉTUDES GRECQUES.*)
TOMES I ET II. Droit de famille. — TOME III. Droit de propriété.
TOME IV. — Droit des obligations.
4 beaux et forts vol. in-8° raisin. . . . . **36** fr.

SOCIÉTÉ. ÉTAT. PATRIE.
ÉTUDES HISTORIQUES, POLITIQUES
PHILOSOPHIQUES, SOCIALES ET JURIDIQUES
PAR
P. FABREGUETTES
Conseiller à la Cour de Cassation
Membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie de législation de Toulouse
(*Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*)
2 forts volumes, in-8°. . . . . **15** fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

Widener Library
3 2044 092 938 190